MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC UNE CHRONOLOGIE OU L'ON FAIT un abregé de l'histoire Ecclesiastique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME SETTIEME,

QUI COMPREND LES HISTOIRES PARTICULIERES depuis l'an 328, jusqu'en l'an 375, hors S. Athanase.

Et où l'on verra l'origine des Solitaires, des Cœnobites, des Congregations, & des Chanoines Reguliers.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.



A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE SETTIEME VOLUME.

TABLE DES CITATIONS.

A

Act.M. — ACta Martyrum sincera & selecta per Theodoricum Ruinart: Parisiis anno 1689.

Ado, 10. jun. n. p. 226. — Heriberti Rosweidi notæ in Adonis martyrologium Baroniano additum: Antuerpiæ an. 1613.

Aga. l. 1. — Agathias de imperio Justiniani: Paris. an. 1660.

Alex. t. 5. — Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tomo seu volumine quinto: Paris. an. 1677.

Alex. v. — Alexandri Aug. vita per Lampridium, in hist. Augusta: Paris. an. 1620.

All. de Sim. — Leonis Allatii diatriba de Simeonibus: Paris. an. 1664.

Amb. B. — Sic denotatur novissima editio Ambrosii per Benedictinos: Paris. an. 1691. Si B. desit est Paris. an. 1603.

Idem in Athanasio Augustino, & ceteris per Bened. editis.

de Sat. p. 317. — Ambrosii de obitu Satyri fratris, tomo 4.

div. 1. p. 107. — ... sermo 1, de diversis, tomo 5.

ep. 46. — ... epistola 46: Ib.

fanc. s. 11. — ... sermo undecimus de Sanctis, tom. 5.

vit. — ... vita per Paulinum Diaconum, tom. 1.

Amm. l. 15. p. 44. — Ammianus Marcellinus ex prima recensione Henrici Valesii: Paris. an. 1636.

an. — Anonymus Ammiano per Valesium subjunctus.

f. n. p. 124. — ... Ammiani editio postrema in folio, cum notis Valesii: Paris. an. 1680.

Anal. t. 4. — Joannis Mabillon Analectorum tomus 4: Lutetiæ an. 1685.

Anas. c. 97. — Anastasius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat: Paris. an. 1649.

Aring. l. 3 p. 245. — Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ an. 1659.

Arn. l. 2 p. 99. — Arnobius in gentes: Lugduni Batavorum an. 1651.

ser. p. 548. — Arnobii junioris cum Serapione conflictus, post Irenæum editus Paris. an. 1639.

Ast. h. seu or. 12. p. 289. — Asterii Amasenii oratio 12 in S. Stephanum: Bibliothecæ Pat. auctuario primo, per Combefisium edito Paris. an. 1648.

Ath. ad Afr. — Athanasii epistola ad Africanos Episcopos, tom. 1: Paris. an. 1627.

ad Dr. p. 956. — ... ad Dracontium, Ib. tom. 1.

ad Epi. p. 582. — ... ad Epictetum Episcop. Corinthiorum, tom. 1.

adMax. p. 165 — ... ad Maximum, Ib.

ap. 1. p. 699. — ... apologia prima quæ est ad Constantium, Ib.

B. t. 1. — ... novissime per Bened. edit. tom. primus: Paris. an. 1698.

de Ant. p. 574. — Concilii Alexandrini epistola ad Eusebium de Antiochena Ecclesia: apud Athanasium tomo 1.

de Ar. p. 571. — Athanasii de Arii morte ad Serapionem, tom. 1.

dec. N. p. 267. — ... de Nicænis decretis contra Eusebianos, Ib.

de syn. p. 867. — ... de synodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ib.

fug. p. 713. — ... de fuga sua, Ib.

in Ari. or. 4. p. 498. — ... oratio 4 in Arianos, ut in edit. numeratur, Ib.

inc. p. 597. — ... de carne à Verbo Deo assumta, tom. 1.

sol p. 857. — ... ad solitariam vitam agentes, tom. 1.

v. Ant. p. — ... de vita S. Antonii, Ib.

Auct. 2. — Auctuarium 2 ad Bib. Pat. per Combefisium: Paris. anno 1648.

Aug. ad Bon. l. 3. — Augustini ad Bonifacium Pontificem contra duas Pelagianorum epist. lib. quatuor: Lov. t. 7. p. 648; Bened. t. 10. p. 411.

B

pr.p.23.	... ad easdem instructiones præfatio.
Conc.reg.p.56.	Benedicti Anianensis Concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Paris. anno 1637.
Conc.B.t.1.	Concilia generalia editionis Binianæ, t.1.
Conc.t.2.	Conciliorum postrema editio per Labbeum: Paris. anno 1671.
Cotel g t.3.	Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium: Paris. an. 1686.
Cyp.an.250.	Annales Cypriani, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxoniensi, ad annum 250.
ox.ep.	... epistolæ, ex editione Oxonii an. 1682.
Cyr.Al.ap.Buch. p.73.	Cyrilli Alexandrini epistola ad synodum Carthaginensem, per Bucherium in suo de cyclis pascalibus opere edita: Antuer.an.1633.
dial.8.p.689.	... ejusdem dialogi de sancta & consubstantiali Trinitate, tom. 5, parte 1: edit. Paris. an. 1638.
ep.	... epistolæ, tom. 5, parte 2, sub suo numero.
in Jul.	... opus contra Julianum Cæsarem, tom. 6, parte 2.
Cyr.ad C.	Cyrilli Jerosolymitani ad Constantium Augustum epistola de Cruce: Paris. an. 1640.
cat.	... catecheses: Paris. an. 1640.

D

Dale,p.	ANTONII Van Dale de oraculis ethnicorum: Amstelodami an. 1683.
Dio,l.60.	Dionis Cassii historiarum lib. 60: typis Vecchelianis an. 1606.
v.n.p.670.	... ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium, Paris. an. 1634.
Du Ch.	Historiæ Francicæ scriptores collecti par Andream du Chesne Paris. an. 1636.
Du P.	Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques, par M.r du Pin, à Paris en 1686. On ne s'est pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome; les endroits sur lesquels on le cite en font assez juger. On suit toujours la premiere edition.

E

Eck.reg.	SANCTI Antonii regula, sermones, vita, per Abrahamum Eckellensem: Paris. anno 1646.
Enn.hy.12.	Ennodi Ticinensis Episcopi hymnus seu carmen 12: Paris. an. 1611.
Ephr.t.2.or 32.	S. Ephræm Edesseni Diaconi opusculum 32, pro ut à Vossio numeratur: Antuerpiæ an. 1619.
test.	...ejusdem testamentum.
Epi.30.c.4.p.128.	Epiphanii Panarium adversus hæreses, hæresi 30: Luteciæ an. 1622.
anc.p.36.	... Ancoratus.
Eun.c.2.p.19.	Eunapii sophistæ de vitis sophistarum cap. 2, quod est de vita Porphyrii: Genevæ anno 1616.
exc.*seu* leg.	... excerpta de legationibus, in corpore historiæ Byzantinæ: Parisiis anno 1648; sunt & ad calcem Eunapii p. 161.
Eus.l.2.*ou* hi.l.2.p. 38.	Eusebii Cæsariensis hist. eccl. lib. 2, ex edit. Vales. Lut. an. 1659.
chr.	... chronicon græcum ex edit. Scaligerii: Lugd. Batav. an. 1658.
chr.n.	Notæ Scaligerii in hoc chronicon.
chr.n.P.	Notæ Arnaldi Pontaci in idem chronicon: Burdegalæ an 1604.
chr.pr.	In idem chronicon Scaligeri prolegomena.
dem.l.6.c.20. p.263.	Eusebii liberi de Demonstratione evangelica: Paris. an. 1627.
de P.c.3.p. 321.	... de Martyribus Palestinis, cum hist. eccl.
in Hier.p. 434.	... in Hieroclem liber cum Philostrato editus: Paris. an. 1608.
de Marc.l.4. p.115.	... de theologia ecclesiastica lib. 2, qui est 4 contra Marcellum Ancyranum, cum Demonst. evan.
l.heb.	... liber de locis hebraicis per Jacobum Bonfrerium edit. Paris. an. 1631.
pr.	... Bonfrerii in hunc librum præf.

Henrici

Sulp.l.2. — Sulpitii Severi hist. sacræ liber 2: Antuerpiæ an. 1574.

dial 1.c.2.p.242. ... dialogus primus.

v.Mart.p.196. ... de Vita Sti Martini.

Sur.1.nov.p.454. Surius primo die nov. & sic de singulis mensibus: Coloniæ 1618.

Syn.Dio,p.48.d. Synesii Cyrenæ Dio, seu de ipsius vitæ instituto: Lutetiæ an. 1640.

T

Tac.an.13. CORNELII Taciti annalium lib. 13: Paris. an. 1608.

Th.Al.pasc. Theophili Alexandrini epistola Paschalis prima: Bibliothecæ Patrum Parisiensis tomo 3.

Thdr.L.l.2.p.566. Theodori Lectoris liber 2, à Valesio cum Evagrio &c. editus: Paris. an. 1673.

Thdrt.l.3.c.6.p.644. Theodoreti hist. eccl. liber 3, ex editione Sirmondi t. 3: Paris. an. 1642. *Si additur V, designatur editio Valesii*: Ib. an. 1673.

dial.1.p.22. ... dialogus 1 contra Eutychianos: Ibid.

h.l.1.c.1.p.191. ... hæreticarum fabularum liber 1: Ib.

in Ez.48 p.804. ... in Ezechielis cap. 48, tom. 2.

in Phil.2. ... in secundum ad Philippenses epistolæ caput, tom. 3.

v.P.c.29.p.804. ... religiosa historia seu de vitis Patrum, tom. 3.

Them.or.5. Themistii oratio 5, ex editione Harduini Lutetiæ anno 1684.

Thom p.151. Josephi Thomasii codices Sacramentorum: Romæ an. 1680.

Thphn.p.188. Theophanis chronographia: Paris. an. 1665.

Tit.B.l.2.p.911. Titi Bostrensis Episcopi libri tres contra Manichæos: Bib. Patrum Parisiensis tomi 4, parte 2.

Trip. Historia Ecclesiæ tripartita ex Theodoreto, Sozomeno, & Socrate, ab Epiphanio versis per Cassiodorum digesta: Paris. 1562.

Typic. Typicon S. Sabæ: Venetiis 1543.

V

Vand. VANDALICÆ persecutionis historia, per D. Theodoricum Ruinart: Paris. anno 1694.

V.des P. Les Vies des Peres des deserts, traduites par Mr d'Andilly, tome 1; à Paris en 1647.

Vendr.in 16. Willelmi Wendrockii in decimam sextam Provincialem: Coloniæ an. 1679.

Ugh.t.1.2. Italiæ sacræ per Ughellum, tomi 1, parte 2: Romæ an. 1653.

Vict.epi.p.543. Victor junior seu Victorinus in illius Cæsaris vita de quo sermo est; inter Augustæ historiæ scriptores editus: Francof. anno 1588.

Vict.l.2.p.219. Marii Victorini in Arianos lib. 2: Bib. Pat. Paris. tomi 4, parte 1.

Vict.T. Victoris Episcopi Tununensis chronicon, thesauri temporum à Scaligero dati, parte 2: Amstelodami ann. 1658.

Vig.in Eut.l.4.p.34. Vigilius Tapsensis in Eutychyanos, libro 4, editus cum Victore Vitensi: Divione an. 1665.

Vinc.L. Vincentii Lerinensis commonitorium, cum Salviano editum: Paris. an. 1667.

Vinc.B. Vincentii Bellovacensis tom. 4, seu speculum historiale: Duaci an. 1624.

Vit.P. Vitæ Patrum per Rosweidum editæ: Antuerpiæ an. 1615.

Voss.h gr. ou lat. Vossii de historicis græcis, vel latinis: Lugduni Batavorum an. 1651.

Siby. ... de sibyllinis oraculis: Oxonii an. 1680.

Uss.p. Jacobi Usserii annales veteris & novi Testamenti: Paris. anno 1673.

r. Br. ... Britannicarum Ecclesiarum Antiquitates: Dublinii anno 1639.

Usu. Usuardi martyrologium ex Molani editione: Lovanii an. 1568.

Z

Zos.l.6. p.658. ZOSIMI Comitis historiarum liber 2, in historia Augusta: Francofurti an. 1590.

TABLE DES ARTICLES
ET DES NOTES.

SAINTE HELENE VEUVE, IMPERATRICE, ET MERE DU GRAND CONSTANTIN.

SAINT SIMEON, ARCHEVESQUE DE SELEUCIE, ET BEAUCOUP D'AUTRES SAINTS MARTYRIZEZ EN PERSE SOUS LE ROY SAPOR.

SAINT ANTOINE, PREMIER PERE DES SOLITAIRES D'EGYPTE.

LE GRAND OSIUS, EVESQUES DE CORDOUE, ET CONFESSEUR.

PERSECUTION DE L'EGLISE, PAR JULIEN L'APOSTAT.

MUCE ABBÉ EN THEBAIDE, ET DIVERS AUTRES DU MESME QUARTIER.

SAINT HILAIRE, EVESQUE DE POITIERS.

SAINT THEODORE, ABBE' DE LA CONGREGATION DE TABENNE.

MARCEL EVESQUE D'ANCYRE,

LUCIFER EUESQUE DE CAGLIARI.

SAINT EUSEBE, EVESQUE DE VERCEIL, ET CONFESSEUR.

LES APOLLINARISTES.

NOTES SUR SAINTE HELENE.

NOTES SUR SAINT EUSTATHE.

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE DE CONSTANTINOPLE.

NOTES SUR EUSEBE DE CESAREE.

NOTES SUR SAINT SIMEON DE PERSE.

NOTES SUR SAINT ANTOINE.

NOTE SUR SAINT PAUL LE SIMPLE.

NOTES SUR SAINT AMON DE NITRIE.

NOTES SUR SAINT ACEPSIME.

NOTES SUR SAINT SPIRIDION.

NOTES SUR SAINT MAXIMIN.

NOTES SUR SAINT PAUL DE CONSTANTINOPLE.

NOTES SUR SAINT JACQUE DE NISIBE.

NOTES SUR SAINT JULE PAPE.

NOTES SUR SAINT FRUMENCE.

NOTES SUR OSIUS.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE JULIEN L'APOSTAT.

NOTES SUR L'ABBE' MUCE.

NOTES SUR SAINT HILAIRE.

NOTES SUR SAINT THEODRE DE TABENNE.

NOTES SUR MARCEL D'ANCYRE.

NOTE SUR LUCIFER DE CAGLIARI.

NOTES SUR SAINT EUSEBE EVESQUE DU VERCEIL.

NOTES SUR SAINT HILARION.

NOTES SUR LES SAINT PAUL, ISAIE &c.

NOTES SUR SAINT JULIEN SABBAS.

NOTES SUR SAINT ABRAHAM PRESTRE.

NOTE SUR SAINT MOYSE, EVESQUE DES SARRAZINS.

NOTES SUR LES APOLLINARISTES.

APPROBATION.

J'AY lu par l'ordre de défunt Monſeigneur le Chancelier, le ſettieme volume des *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique &c.* compoſé par feu Monſieur l'Abbé de Tillemont; dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la foy de l'Egliſe Catholique, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris ce ſamedi ſixieme fevrier de l'année mille ſept-cens de l'Incarnation de noſtre Seigneur J.C.

GARSON, Curé de S. Landry.

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOUS ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu le livre qui a pour titre, *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles*, *Tome ſettieme*: compoſé par feu M.r de Tillemont: dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foy orthodoxe de l'Egliſe Catholique, & aux regles des bonnes mœurs: En foy de quoy nous avons ſigné le preſent certificat; à Paris le cinquieme jour de fevrier 1700.

T. ROULLAND.

LE FEUVRE, Profeſſeur du Roy en Theologie.

NOI

NOI RIFORMATORI

DELLO STUDIO DI PADOVA.

Avendo veduto per la Fede di Revifione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommafo Maria Gennari Inquifitore* nel Libro intitolato : *Memoires pour fervir à l'Hiftoire Ecclefiaftique Tom.* 16. *Et Memoires pour fervir à l'Hiftoire des Empereurs in Cinque Volumi in* 4.° *di Monfieur Lenain de Tillemont* , non v'effer cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica, e parimente per Atteftato del Segretario Noftro, niente contro Principi , e buoni Coftumi; concedemo Licenza a *Francefco Pitteri Stampatore* , che poffi effer ftampato , offervando gl'ordini in materia di Stampe , e prefentando le folite copie alle Publiche Librarie di Venezia, e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Francefco Morofini Cav. Riff.
(Alvife Pifani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agoftino Gadaldini Segretario.



Iolain Sculp. *Lignum vitæ est his qui apprehenderint eam* Prov. 3. v. 18.

SAINTE HELENE
VEUVE,
IMPERATRICE,
ET MERE DU GRAND CONSTANTIN.

ARTICLE PREMIER.

Naissance de S.te Helene: Elle est mariée à Constance Chlore; est faite Auguste par Constantin son fils.

Note 1. ["SAINTE HELENE n'a rien eu de considerable dans sa naissance,]'qu'elle tiroit du bourg de Drepane en Bithynie, selon Procope.[a] Ce que nous dirons de sa mort, montre qu'elle peut estre née vers l'an 248.[b] Elle est appellée dans ses inscriptions Flavia Julia Helena. [c]L'histoire luy attribuë beaucoup d'esprit & de courage, avec une magnificence digne d'une mere de Constantin. [d] Sa premiere condition fut, à ce qu'on croit, d'estre "hosteliere: [e] Elle devint ensuite femme' de Constance,[que Diocletien eleva à la dignité de Cesar l'an 292;]& elle eut de luy le grand Constantin, à Naïsse[dans la Dardanie, vers l'an 274. On ne dit point qu'elle ait eu d'autre

stabularia.

V. Constantin note 1.

Proc. ed. l. 5. c. 2. p. 96 b.

a Eus. v. Const. l. 3. c. 46. p. 506. a.

b Goltz. p. 125. a

c Eus c. 42. p. 504. b|n p. 230. 2. b c| Lib. or. 9. p 217. c| Ruf. l. 10. c. 7. p. 163 1.

d Amb. div. 3. p. 123. h.

e Anim. an. p. 471. a. b.

Euf.Conf.l.3. c.46.p.506.a. enfant que luy,]'& il eſt certain que c'eſtoit ſon unique fils lorſqu'elle mourut.

["Conſtance en prenant la qualité de Ceſar, fut obligé de repudier ſa femme, pour epouſer la belle-fille de Maximien Hercule. On ne dit point ce que Sainte Helene devint depuis, juſqu'à ce que Conſtantin eſtant devenu Empereur en l'an 306, la rappella à la Cour,]'& luy donna le titre d'Auguſte,fit graver [ſon nom &]ſon image ſur les monnoies d'or[& d'autre metail,] 'dont on croit que"nous en avons encore pluſieurs; [a] luy accorda tous les avantages & tous les honneurs qu'elle pouvoit attendre d'un fils qui avoit pour elle toute l'affection & tout le reſpect que la nature demandoit de luy,& qui mettoit une partie de ſa pieté à obſerver le commandement que Dieu fait aux enfans d'honorer ceux qui leur ont donné la vie. [Il luy donna]'des terres dans tous les endroits de l'Empire, '& luy ouvrit tous ſes threſors pour en diſpoſer comme il luy plairoit.'Il paroiſt que de ſon coſté elle aimoit beaucoup non ſeulement Conſtantin ſon fils, mais encore les enfans de ce Prince;[& elle le témoigna aſſez à la mort de Criſpe.]'Auſſi on attribuë à ſes ſoins & à ſon adreſſe, "de ce que les freres de Conſtantin ſe trouverent toujours hors d'état de luy cauſer aucun trouble.

(Margin: V. Dioclétien §9|& Constantin §3. — c.47.p.506.d. — r. — Birag.p.440| Cang.num.§69. p.47-49|byz. p. 15. — &c. — [a] Euſ.p.507.a. — c.46.p.506 b. — c.47.p.507.a. — c.42.p.504.b. — n.p.230. 2.b c| Lib.p.217.c.d. — V.Conſtantin §85.)

'Theodoret luy donne la gloire d'avoir nourri ſon fils dans la pieté.[b]Mais Euſebe nous aſſure qu'elle avoit eſté dans l'ignorance du vray Dieu juſqu'à ce que ſon fils la rendit ſervante de J.C. [Ainſi ſa converſion fut une ſuite de celle de Conſtantin arrivée en l'an 311, lorſque Sainte Helene avoit environ 63 ans. Mais quoiqu'elle fuſt entrée fort tard dans l'ecole du Sauveur,] 'elle pratiqua ſi bien les divines leçons qu'il nous donne,qu'il ſembloit qu'elle y euſt eſté elevée dés le commencement de ſa vie.'Sa foy & ſon zele pour la religion & la pieté eſtoient incomparables: 'De ſorte que Conſtantin ne paroiſſoit pas moins eſtre le premier de tous les Princes par la foy de ſa mere,que par la ſienne propre. 'Saint Gregoire dit qu'elle a allumé dans les cœurs des Romains [l'amour de] la foy Chrétienne.

(Margin: Thdrt.l.1.c.17. p.563.564. — [b] Euſ. c.47.p. 506.d. — d. — Ruf.l.10.c.7. p. 163 1. — Paul.ep.11.p.135. — Greg.l.9.ep.59. p.987.2.)

[Sa pieté parut particulierement dans la Paleſtine, où elle ne vint ſelon la ſuite d'Euſebe,qu'aprés le Concile de Nicée;& ce ne fut meſme apparemment qu'aprés "le voyage qu'elle fit à Rome vers le milieu de l'an 326,]'où ſon cœur fut percé de douleur par la mort funeſte de Criſpe ſon petit-fils. Elle reprocha fortement

(Margin: Ib.note 54. — Zoſ.l.2.p.685 c| Vict. epito| Cod.l.ori. C.p. 34.2.)

1. Theophane,p.18.b,veut qu'elle n'ait eſté couronnée[& faite Auguſte]qu'en l'an 325,aprés le Concile de Nicée.

cette faute à Constantin; & on pretend que ce fut pour appaiser sa douleur que ce Prince fit mourir sa femme, dont les calomnies l'avoient porté à oster la vie à son fils; [quoique S.te Helene ne desirast pas sans doute qu'il punist sa faute d'une maniere si rigoureuse.]

ARTICLE II.

S.te Helene va visiter les saints lieux à Jerusalem: En quel état ils estoient.

[DIEU consola bien-tost S.te Helene, en luy faisant trouver d'une maniere toute miraculeuse le thresor sacré de la Croix.] 'Theophane dit que Constantin dans le Concile de Nicée, avoit ordonné à S.Macaire Evesque de Jerusalem, de chercher le bois de la Croix, avec le lieu de la resurrection & de la passion du Sauveur. 'Neanmoins c'est à Sainte Helene, que Theophane mesme [& les plus anciens,] attribuent principalement la gloire d'avoir cherché & trouvé la Croix.[Cet evenement si celebre a esté raporté non seulement par les anciens historiens, comme Rufin, Sulpice Severe, Theodoret, Socrate, & Sozomene, mais encore par S.Ambroise, par S.Paulin, & par S.Jean Chrysostome.] 'S.Cyrille de Jerusalem en parle aussi. ["De sorte qu'il n'y a rien de plus assuré que le fond de ce grand evenement. Mais il y a quelques circonstances dans lesquelles les auteurs ne conviennent pas entierement, soit qu'ils racontent l'un une chose, & l'autre une autre, soit que les differens raports par lesquels cette histoire, avoit passé avant que de venir à eux, aient ajouté ou retranché quelque chose à la verité, comme il n'est que trop ordinaire, sans que cela puisse diminuer rien de la certitude de la chose en laquelle ils conviennent tous.]

'Il semble que S.te Helene se fust chargée de faire une visite generale des peuples & des provinces de l'Orient, pour pourvoir à leurs besoins. 'Mais le principal dessein de son voyage, estoit d'aller dans la Palestine, voir ce pays si plein de merveilles, & y rendre graces à Dieu de tant de prosperitez dont il la combloit en la personne de son fils & de ses petits-fils. C'est le dessein que la pieté dont elle faisoit son capital, luy avoit mis dans le cœur. 'On pretend qu'elle y fut mesme poussée par des revelations que Dieu luy envoyoit; [d'où Theophane a pris sans doute ce qu'il dit,] 'que Dieu dans une vision luy avoit ordonné d'aller à Jerusalem,

Thphn.p.18.b. | p.20. | Note 2. | Cyr.ad C.p.247.c. | Eus.v.Const.l.3.c.42.p.504.b. | b|Amb.div.p.123.g. | Ruf.l.10.c.7.p.163.1|Socr.l.1.c.17.p.46.b. | Thphn.p.18.b.c.

& d'y faire connoiſtre les ſaints lieux couverts de terre par les impies; & qu'ayant declaré cet ordre à Conſtantin, elle en obtint la permiſſion de l'executer. [Il eſt toujours certain,] 'qu'elle entreprit ce voyage par un ordre particulier du Ciel, comme la ſuite le fit bien paroiſtre.

Paul.ep.11. p. 135.

'Sa pieté luy fit donc entreprendre cette fatigue avec une force d'eſprit admirable dans une extreme vieilleſſe, [a] ſans conſiderer ſa foibleſſe, ni qu'elle approchoit de 80 ans. [b] Elle demanda à ſon fils le pouvoir de purifier tous les lieux conſacrez par les veſtiges de J.C, & par les actions divines qu'il a faites pour noſtre ſalut; d'en abatre les temples, les idoles, & toutes les impietez par leſquelles on les avoit profanez, & de les conſacrer au culte & à la religion de celui à qui ils appartenoient; afin que l'Egliſe puſt adorer J.C. dans les meſmes lieux où il luy avoit donné l'origine. Elle obtint ſans peine de ſon fils tout ce qu'elle voulut, & ſe trouvant maiſtreſſe de toutes les richeſſes de l'Empire, pour les employer en des œuvres de pieté, elle en uſa plutoſt avec profuſion qu'avec liberalité. Elle orna tous les lieux dans leſquels le Sauveur avoit accompli les myſteres de noſtre redemption par ſon Incarnation, [& ſa naiſſance,] par ſa paſſion, par ſa reſurrection, & par ſon aſcenſion. Elle y baſtit des egliſes avec toute la magnificence que la pieté peut deſirer, & qu'une Imperatrice peut faire. 'Nous commencerons par ce qui regarde l'egliſe qu'elle baſtit ſur le Calvaire, & ſur le ſepulcre de J.C.

Euſ.v.Conſ.l.3. c.42 p.504.a. b. [a] Thdrt.l.1.c. 17.p.564.a. [b] Paul.p.136.

p.134.135.

'Elle trouva ces lieux ſacrez, profanez d'une maniere deplorable, & [comme] entierement inconnus des hommes. [c] Car dés le temps de la Paſſion; les diſciples n'ayant eu ni la hardieſſe, ni le loiſir de penſer à prendre la Croix de J.C, les Juifs l'avoient cachée dans la terre à l'endroit meſme du tombeau, où on la trouva depuis; le demon ayant eſté bien aiſe, dit S.Ambroiſe, de derober à la vuë des hommes l'épée dont il avoit eſté percé.

Euſ. v. Conſ.c. 26.p 498 b. [c] Paul.p. 138| Chry. in Jo. h. 84 p.543.544.

Amb.p.123.i.

[Quelques années aprés] 'comme les Chrétiens témoignoient dés le commencement de l'Egliſe un reſpect particulier pour le tombeau où J.C. avoit eſté mis; 'des hommes impies, ou plutoſt tous les demons par leur moyen, s'eſtoient efforcez d'en abolir la memoire [Les payens] avoient comblé de terre la caverne du ſaint Sepulcre; & ayant beaucoup elevé cet endroit, ils l'avoient pavé de pierres, & y avoient baſti un temple de Venus.'Ils avoient mis la ſtatuë de cette deeſſe d'impudicité au lieu où J. C. avoit ſouffert la mort pour les hommes; & ils en avoient poſé une de Jupiter au lieu de ſa reſurrection. C'eſtoit l'Empereur Adrien

Socr.p.46.c.

Euſ.c.26 p.497. b.c.

Hier.ep.13.p. 102.d.

qui avoit commis ce crime environ 190 ans auparavant, 's'estant imaginé pouvoir abolir la croyance de ces mysteres de la religion Chrétienne, par cette profanation des lieux ou ils s'estoient accomplis. d|Paul.p.134.

'Mais Dieu n'avoit permis que la Croix demeurast cachée durant quelque temps, que pour la faire trouver plus glorieusement à ceux qui la chercheroient par un mouvement de pieté : & cela parut assez en ce que les payens qui avoient sans doute creusé la terre en cet endroit pour y bastir le temple de leur idole, ne l'avoient point decouverte. 'C'estoit mesme une providence toute particuliere de Dieu, de ce que ce bois sacré estoit demeuré caché jusqu'au regne de Constantin. Car il est certain que s'il fust tombé entre les mains des Juifs, ces impies qui prenoient toutes sortes de precautions pour empescher que la foy de J.C. ne s'établist, n'auroient pas manqué de le mettre en pieces & de le bruler. Ils n'auroient pu souffrir de voir honorer la passion du Sauveur dans sa Croix, & ils auroient cherché toutes sortes d'inventions pour l'abolir. Il ne faut donc point s'étonner que la Croix soit demeurée si long-temps cachée. Il falloit qu'elle le fust pour estre conservée à la posterité, & pour eviter la fureur tant des Juifs, que des Gentils qui ont persecuté l'Eglise aprés eux, & avec presque encore plus de fureur qu'eux. Car il est aisé de juger ce qu'ils auroient fait de la Croix, si elle fust tombée entre leurs mains, eux qui ont fait tant de choses pour abolir la memoire du lieu mesme de la Croix. Paul.p.138. p.134.

ARTICLE III.

S.te Helene trouve la Croix & le saint Sepulcre.

'LORS donc que Sainte Helene fut arrivée à Jerusalem, & qu'elle eut commencé à visiter les saints lieux, le S. Esprit l'enflamma du desir de trouver le bois de la Croix, ne pouvant souffrir de se voir dans l'eclat & la magnificence d'une Imperatrice, pendant que le triomphe de J. C. & l'étendar de nostre salut estoit caché dans la poussiere, & étouffé sous des ruines. 'Sa pieté le luy fit chercher avec soin dans tous les endroits de Jerusalem où on pouvoit esperer de le trouver. Mais elle voyoit peu de moyens de réussir dans cette recherche : personne ne pouvoit dire avoir vu la Croix ; & la memoire qui avoit pu se conserver d'abord parmi les Chrétiens du lieu où on l'avoit Amb.div.3. p. 123.h.i|Paul.ep. 11.p.136. Paul.p.136.137.

cachée, s'estoit tout à fait effacée & par la longueur des temps, & par les superstitions idolatres qu'on y pratiquoit depuis prés de deux siecles. 'Car ces superstitions avoient mesme osté aux Chrétiens la liberté d'y venir faire leurs prieres, depeur qu'ils ne semblassent y aller adorer Venus.

Ruf.l.10.c.7.p. 163.1.

'Cette difficulté ne fit neanmoins qu'enflammer la pieté de Helene; '& l'ardeur de sa pieté luy fit obtenir de l'Esprit saint, qui connoist tous les secrets de nos cœurs, la lumiere necessaire pour trouver ce qu'elle cherchoit. Voyant donc que tous ses soins & ses recherches estoient inutiles, elle demanda qu'on luy montrast seulement le lieu où J.C. a souffert. Elles s'en informa des Chrétiens qui avoient le plus de doctrine & de pieté: & elle fit mesme venir pour cela à Jerusalem 'les plus habiles des Juifs. Tous convinrent unanimement du lieu.'Et Rufin dit qu'elle le connut [encore] par quelque marque qu'il plut à Dieu de luy en donner. 'Aussi-tost poussée par le mouvement du S.Esprit, elle ordonna qu'on fouillast en cet endroit, y faisant travailler & ceux de la ville & les soldats.'Elle fit abatre tous les bastimens profanes qui souilloient la pureté de ce lieu: 'Et l'on en transporta bien loin tous les materiaux & la terre mesme qu'elle fit creuser jusqu'à une assez grande profondeur, selon l'ordre donné par Constantin, [à qui Helene pouvoit en avoir écrit.]

Amb.p.123.1. Paul.p.137. Ruf.p.163.1. Paul.p.137. Ruf.p.163.1. Eus.v.Const.l.3.c.27 p.498.d. NOTE 3.

'Enfin la foy de la Sainte fut exaucée contre l'esperance de tous les autres; & lorsqu'on eut creusé bien avant, [a] l'on decouvrit le saint Sepulcre, [b]auprés duquel on trouva trois croix, [c] avec le titre qui avoit esté attaché à celle de J.C,[d]& les cloux qui avoient percé son sacré corps.[e] La joie qu'on eut d'abord en decouvrant ce thresor, fut troublée aussi tost par la difficulté de discerner le bois salutaire de la Croix du Sauveur d'avec les deux autres croix qui avoient servi au supplice des deux larrons.[f]Le titre qui avoit esté mis audessus de la Croix de J.C. fut une marque pour la faire reconnoistre, [peut-estre en considerant la place des cloux avec lesquels il avoit esté attaché.][g]Car il fut trouvé à part. [h]Mais cet indice estoit trop foible pour s'en contenter.

Paul.ep.11.p.137. a Eus.c.28.p.499.a. b Thdrt l.1.c.17.p.564.a| Soz.l.2.c.1.p.441.b. c Soz| Ruf.&c| Amb.p.123.k. d Amb.p.123.m| Socr.l.1.c.17.p.47.c. e Paul.p.137. f Amb p.123.l| Chry.in Jo.h.84.p.544.a. g Soz.p.441.b. h c|Ruf.

[i]On recourut donc à la lumiere de Dieu au defaut de celle des hommes;& Saint Macaire qui estoit Evesque de Jerusalem, en proposa le moyen.[k]C'estoit un Prelat celebre pour sa sagesse, & vraiment digne de Dieu:[l] & il venoit alors de terrasser l'heresie d'Arius dans le grand Concile de Nicée.'Ce saint Evesque sachant qu'il y avoit une des principales dames de la ville extremement malade, il dit à Helene qu'il falloit faire apporter les trois croix

i Ruf. k Thdrt.p.564.b. l c.15.p.562.b. Ruf.l.1.c.7.p.123.1.2.

&c. chez la malade,&demanda à Dieu, les genoux en terre, qu'il voulust operer la guerison de cette dame par l'attouchement de la Croix qui avoit servi à la redemption de tout le monde. L'Imperatrice & tout le peuple estant donc present à cette action, il fit toucher les deux premieres croix à la malade, sans qu'elle en ressentist aucun effet, mais luy ayant fait toucher la troisieme, elle se leva aussi-tost entierement guerie, & plus forte qu'elle n'avoit jamais esté. On tient, dit Sozomene, qu'on fit la mesme chose à un corps mort, qui ressuscita à l'heure mesme. S. Paulin & S. Sulpice Severe ne marquent que ce dernier miracle.

c.8.p.123.2. | c.7.p.123.2. | c.8. | Soz.p.442.b. | Paul.ep.11. p. 137.138|Sulp. l. 2.p.153.

ARTICLE IV.

Veneration de toute l'Eglise pour la Croix & les autres instrumens de la Passion.

HELENE ravie d'avoir trouvé le thresor qu'elle souhaitoit si fort, adora[dans ce bois sacré,]non le bois mesme, dit S. Ambroise, ce qui eust esté imiter l'erreur des payens, & la vanité des impies; mais le Roy des cieux qui avoit esté attaché à ce bois, & qui avoit crié de là à son Pere pour luy demander qu'il pardonnast les pechez de ceux mesmes qui l'y avoient attaché. L'ardeur de sa devotion la pressoit d'aller embrasser ce remede qui nous donne l'immortalité; & son humilité luy faisoit craindre que ce ne fust pas traiter avec assez de respect une chose si auguste & si sacrée. Ainsi partagée entre ces differens mouvemens d'une mesme pieté, elle ne savoit à quoy se resoudre. La suite de S. Ambroise est obscure: il semble dire neanmoins que l'amour l'emporta sur la crainte, & que S.te Helene s'approcha de la Croix pour y trouver de nouveaux effets de la grace & de la misericorde de Dieu.

Amb.div.3. p. 123.l.m.

Elle prit une partie de ce riche thresor pour le porter à son fils; & ayant enfermé le reste dans une boëte d'argent, [a]elle le remit entre les mains de l'Evesque de Jerusalem, pour conserver dans tous les siecles à venir ce monument de nostre salut.[b]Il fut gardé bien soigneusement dans l'eglise magnifique qu'on bastit aussi-tost aprés, comme nous allons dire: & l'Evesque seul avoit pouvoir d'en donner de petits morceaux, que l'on consideroit comme une grace & une benediction toute particuliere. Melanie l'ayeule apporta à Saint Paulin un de ces morceaux de la Croix, qu'elle avoit receus de Jean Evesque de Jerusalem; & S. Paulin en envoya une partie enchassée dans de l'or à S. Sulpice Severe.

Ruf.l.10.c.8. p. 163.2|Codi.ori. C.p.38.b. | a Thdrt.l.1.c. 17 p 564.c|Ruf. | b Paul.ep.11.p. 138. | p.133.

[Le mesme Saint Paulin nous dit une chose fort singuliere du morceau de la Croix qui estoit à Jerusalem.]'Cette Croix « dit-il, conservant une vertu de vie dans une matiere insensible « & inanimée, accorde depuis ce temps là presque tous les jours son « bois precieux aux desirs & aux vœux d'une infinité de personnes, « sans en souffrir neanmoins aucune diminution, demeurant tou- « jours la mesme comme si on n'y avoit pas touché.'Elle se laisse « tous les jours partager en plusieurs morceaux, & demeure expo- « sée toute entiere à la veneration des peuples. Mais cette vertu « incorruptible, & cette fermeté inalterable, est l'effet du Sang « de cette chair[divine]qui a souffert la mort sans estre sujette à la « corruption.'Il est assez clair par ces paroles, que S. Paulin a cru « que la Croix ne diminuoit point, quoique l'on en coupast souvent des morceaux. On appuie le mesme miracle sur quelques passages de S. Cyrille de Jerusalem,'qui dit seulement que les morceaux de la Croix qu'on emportoit de Jerusalem, s'estoient déja repandus par tout le monde[environ 25 ans aprés ; mais ne marquent en aucune maniere que ce fust sans en diminuer le tronc.]

p.138. | p.139. | Bar.326.§50. | Cyr.cat.4.10. 13.p.27.b|91.c| 123.a.

'Il paroist que dés le V. ou VI. siecle au moins, l'Eglise latine celebroit le troisieme de may la decouverte, ou comme on dit communément, l'Invention de la sainte Croix, comme elle le fait encore aujourd'hui: & plusieurs Eglises festent ce jour là.'Les Grecs en font quelque memoire le sixieme de mars:ᵃmais ils font leur grande feste de la Croix le 14.ᵉjour de septembre sous le titre de l'Exaltation ; & ils celebrent ce jour là fort solennellement l'apparition de la Croix à Constantin, & sa decouverte par S.ᵗᵉ Helene. [Cela se faisoit apparemment dés le V. ou VI. siecle ;] 'puisque nous apprenons de l'histoire de S.ᵗᵉ Marie Egyptienne, qu'on partoit en foule d'Alexandrie durant l'été, pour venir celebrer à Jerusalem l'Exaltation de la Croix. 'L'Eglise latine celebre aussi la mesme feste : mais elle y honore aujourd'hui les miracles qui se firent sous l'Empereur Heracle, lorsque la vraie Croix qui avoit esté prise par les Perses, fut raportée à Jerusalem vers l'an 628. Neanmoins on la trouve dans des monumens de l'Eglise latine plus anciens qu'Heracle, comme dans les martyrologes de S. Jerome,'& dans le Sacramentaire de S. Gregoire.

Boll.3.may, p. 363.§13|365| Flor.p.493. | Boll.3 may, p. 365.§22. | ᵃMenæa, p. 208|Ugh.t.6. p. 1069|Typi.p.12. 2. | Boll.2.apr.g. p. 16.f. | Flor.p.828. | Sacr.p.130.

'Socrate dit que selon la croyance de tous ceux de Constantinople, Constantin fit mettre le morceau de la Croix que sa mere luy avoit envoyé, dans une de ses statuës, qu'il fit poser quelque temps aprés sur une colonne de porphyre, dans la place de Constantinople qui portoit son nom, croyant que ce bois sacré seroit

Socr.l.1.c.17.p. 47.b.c.

feroit la garde de toute la ville. 'Les nouveaux Grecs diſent que les croix des deux larrons furent auſſi portées à Conſtantin, qui les fit mettre en terre ſous la grande place de Conſtantinople, avec le vaſe des parfums qu'on avoit repandus ſur J. C, & pluſieurs autres monumens de ſes miracles.

Codi. ori C.p. 17.c d|Suid φ.p. 1078.b.c.

'Saint Ambroiſe aſſure qu'Helene employa l'un des cloux à faire un frein de cheval pour Conſtantin, & que d'un autre elle luy en fit un diademe enrichi de perles, 'ou un caſque de guerre, ſelon Rufin ſuivi par les hiſtoriens eccleſiaſtiques.[a] Saint Gregoire de Tours dit que ce clou fut enchaſſé dans la teſte de la ſtatuë de Conſtantin miſe ſur la colonne de prophyre:[b] ce qu'on trouve auſſi dans les Grecs.[c] Il ajoute qu'Helene en fit jetter un autre dans la mer Adriatique, pour empeſcher les tempeſtes qui y eſtoient fort frequentes: ce que Dieu accorda à ſa foy. Et cette mer ayant ainſi eſté ſanctifiée, les mariniers qui y navigeoient, avoient ſoin auſſi de ſe ſanctifier par les jeûnes, les prieres, & le chant des hymnes. 'Le meſme Saint qui ſoûtient que J. C. avoit eſté attaché à la croix avec quatre cloux, dit qu'il y en avoit deux dans le mords qu'Helene avoit fait faire. 'Et S. Jerome dit en effet qu'elle avoit fait faire un frein des cloux de la Croix de noſtre Seigneur. 'Saint Gregoire de Tours dit que ce frein ſe conſervoit encore de ſon temps, & que peu auparavant, l'Empereur Juſtin en avoit eprouvé la vertu"contre les demons: 'Ce Saint, aprés S. Ambroiſe & divers autres, applique à ce mords un paſſage de Zacarie. 'Saint Jerome marque cette application, & la qualifie "pieuſe, mais ridicule. [Nous ne pretendons pas non plus que tout ce que S. Gregoire de Tours & les autres ont dit ſur ces cloux, doive paſſer pour certain.] 'On trouve aujourd'hui beaucoup de cloux, que l'on pretend eſtre encore de ceux avec leſquels JESUS CHRIST a eſté attaché à la Croix: ce que Baronius avoue aſſez eſtre inſoûtenable; & il y cherche des explications pieuſes.

Amb.div.3.p. 123.124. | Ruf.p. 163. a| Socr. p. 47. c| Thdrt.p.564.c. | a Gr.T.gl.M.c. 6.p.16. | b Codi.ori.C.p. 23.c. | c Gr.T p 15. | p.14-16. | Hier io Zac.14. p.288.c.d. | Gr.T.p.16. | &c. | p.14|Amb.p. 124 g|Ruf. p. 163.2. | Hier. ut ſup. | ſenſu pio dictum. | Bar.326. § 54.

[Le titre de la Croix qui fut auſſi trouvé, comme nous avons dit, eſt encore aujourd'hui à Rome, à ce que l'on tient, mais ſeulement en partie.] 'Sozomene dit que les lettres en eſtoient mangées lorſqu'on le trouva.

Soz.l.2.c.1.p. 441.c.

[Pour ce qui eſt des autres inſtrumens de la Paſſion du Sauveur, l'hiſtoire ne nous apprend point comment ils ont eſté conſervez;] 'mais S. Gregoire de Tours aſſure que de ſon temps l'on voyoit la lance, le roſeau, l'éponge, & la couronne. 'On pretend que la lance a auſſi eſté trouvée par S.te Helene, & qu'aprés avoir eſté

Gr.T.p.18. | Boll.15. mars, p.379.§ 21.

portée en divers endroits, elle est "conservée à Rome dans l'eglise &c. du Vatican depuis l'an 1492.

Gr.T.p. 19. 'Saint Gregoire de Tours dit que les épines de la couronne paroissoient encore comme vertes, conservant leur couleur naturelle par une vertu divine.[Chacun sçait comment la France a esté enrichie de ce thresor sous le regne de S.Louis, & les miracles

Vendr.in 16.p. 488-491. que Dieu fit alors pour en certifier la verité.]Il les a voulu renouveller en ces dernieres années "dans le monastere de Port-Royal, &c. par une épine tirée de sa couronne, [& qui estoit la seule qui y restast.] Les Eglises de Paris & de Sens en ont attesté quelques uns par leurs procés verbaux publiez dans ces dioceses en 1656 & 1657.

Cyr.cat.10. p. 91 c. 'La palme dont on avoit pris des rameaux pour aller audevant de J. C, duroit encore du temps des S. Cyrille. On voyoit aussi

cat.13.p.140.b. alors le jardin de Gethsemani; & la pierre du sepulcre,'que l'on avoit mise auprés de ce lieu, dont elle avoit autrefois fermé l'entrée.

ARTICLE V.

Constantin fait bastir à Jerusalem l'eglise de la Croix & de la Resurrection.

Eus.v.Const.l.3. c.30.p.499. d. 'CONSTANTIN ayant appris que Dieu avoit enfin decouvert le monument sacré de la Passion, caché sous la terre depuis

p.500.c. tant d'années,'resolut de rendre le lieu saint où cela estoit arrivé,

c.31.p. 500. c.d. celebre par des bastimens superbes, '&d'y elever une eglise la plus magnifique de toutes, & qui surpassast ce qu'il y avoit de plus

p.499-501. beau dans toutes les villes.'Il en écrivit à S. Macaire de Jerusalem la lettre qu'Eusebe,[Socrate & Theodoret,]nous ont conservée, tant pour le consulter sur la maniere dont il faudroit faire cette

c.32.p.501.b. eglise, qu'il appelle une basilique,'que pour le prier de faire savoir à luy mesme & à ses officiers les depenses & les ouvriers necessaires

c.31.p.500.d. pour ce grand dessein.'Car il avoit donné charge à Dracilien Vicaire de la Prefecture, & au Gouverneur de la Palestine, de fournir tout ce que ce saint Evesque leur demanderoit pour cela.

Hier an.337| Blond.p.1196. 'Eustathe Prestre de Constantinople, que quelques uns croient estre celui mesme'qui fut banni pour la foy sous Valens, eut soin de cet edifice, & en fut l'architecte. V.les Ariens §113.

Eus.c. 33-40.p. 501-503. 'Eusebe décrit amplement la magnificence & la structure de

a c.33 34.p.501. p cette eglise avec tous ses bastimens.'Le saint Sepulcre en estoit

comme la teste: il fut enrichi de colonnes magnifiques, & de divers autres ornemens. 'L'on osta pour cela un vestibule qui estoit audevant du saint Sepulcre creusé dans le mesme roc; & S. Cyrille semble dire qu'on en employa les pierres à un avant-mur dont on environna la ville. 'La chapelle du saint Sepulcre estoit appellée Anastasis ou la Resurrection. [Elle estoit assez grande pour y prescher devant le peuple;] 'comme S Jerome témoigne qu'avoit fait S. Epiphane; & ce Saint luy donne aussi le nom d'eglise.

Cyr.cat.14. p. 144.145.
Eus.n.p. 305.1. 2.
Hier.ep.61.t.2. p.166.c.

'Aprés le saint Sepulcre, on trouvoit un grand espace decouvert, mais tout pavé de belles pierres, & tout environné de galeries, hors du costé qui estoit vis à vis la chapelle du saint Sepulcre. [Je ne sçay si audessus de ces galeries l'on n'auroit point basti la maison episcopale: C'est sans doute dans cet espace] 'long de 80 pas ou d'un jet de pierre, [a] qu'on voyoit encore [vers l'an 350,] des marques & des restes du jardin où J. C. avoit esté crucifié & enterré, comme le dit S. Cyrille de Jerusalem, nonobstant les changemens qu'y avoient faits les grands embellissemens 'dont ce lieu avoit esté enrichi par la magnificence & la pieté des Princes, '& nommément de Constantin. [b] On pretend aussi que dans le mesme espace estoit une roche sur laquelle on tenoit que la Croix avoit esté plantée; & on luy donna le nom de Golgotha.

Eus v.Const.l.3. c.35.36.p.502.a. b.
n.p.306.1. b,It. Bur.p.43.2.
a Cyr.cat.14.p. 143.b.
b|147.d.
p.152.d.
b Eus.n.p 305 1. 2.

'Le costé de ce cloistre opposé au saint Sepulcre, & qui estoit celui de l'Orient, n'estoit point fermé d'une galerie, parcequ'il l'estoit par la grande & magnifique eglise, 'dont on peut voir la description dans Eusebe. 'Elle avoit son portail ouvert [non sur le saint Sepulcre, mais]du costé de l'Orient.'Vis à vis du portail, [& par consequent à l'Occident,] estoit la teste & le principal endroit de l'eglise, orné de douze colonnes, magnifiquement enrichies; 'ce qui fait juger à M[r] Valois que l'autel estoit placé en ce lieu là, [contre la pratique ordinaire de le mettre du costé de l'Orient.] 'Cette eglise estoit bastie en l'honneur de la sainte Croix, 'dont on luy donne quelquefois le nom: [c] S. Cyrille de Jerusalem se sert souvent de celui de Golgotha [ou du Calvaire.] [d]On l'appelloit encore fort ordinairement le Martyre, [comme le monument de la passion du Sauveur.] [e] On l'a aussi appellée souvent Anastasis ou la Resurrection.[f] Car ce titre qui appartenoit proprement à la chapelle du saint Sepulcre, se prend aussi assez communément pour toute l'enceinte, qui comprenoit & cette chapelle, & la grande eglise, & tout le corps des bastimens qui y appartenoient. ['Je ne sçay si l'on ne doit point dire la

v.Const c.35 36. p.502.a.b.
c.36 40.
c.37.p.502. d.
c.38.p.503.a.
n p.229.c d.
tric.c.9.p.630. a.
Thdrt.in Ez. 48.p.538.c.d|
Chr.Al.p. 665.
c Cyr.cat.4.13. p.27.b|134.b.
d Eus.v.Const.l. 4.c.49.p.545 p. &c.
e n.p 305.1.d.
f 1.2.
NOTE 4.

mesme chose du titre de Martyre, & de l'eglise ou basilique de la sainte Croix.

Hier.ep 27. t.1. p.172.d. Je ne sçay pas non plus si ce n'est point à la grande eglise qu'il faut raporter] ce que dit S. Jerome, que le porche de l'eglise estoit soûtenu par la colonne teinte du Sang de J. C, à laquelle on dit qu'il avoit esté attaché & flagellé. t.Bur.p.43. 2. 'Neanmoins on trouve qu'en 333, au lieu où avoit esté la maison de Caïphe, on montroit encore une colonne où l'on disoit que J. C. avoit esté fouetté. Gr.T gl.M c.7. p.19. 'Les Fideles en prenoient le tour avec des cordons, qui servoient ensuite à guerir diverses sortes de maladies.

t.Bur.p.43.2. 'A costé de l'eglise de la Resurrection, il y avoit, dit un ancien auteur, un bain pour laver les enfans, [c'est à dire sans doute un battistere,] avec un reservoir pour conserver l'eau qu'on y faisoit monter. Sur.31 dec. p. 382.§ 31. 'L'histoire de Ste Melanie la jeune porte qu'elle bastit un oratoire & un monastere d'hommes au lieu où J. C. a souffert la mort, [c'est à dire sur la mesme montagne du Calvaire.] Euf.tric.c. 9. p. 630.2. 'Ce lieu [qui estoit hors de l'ancienne Jerusalem,] se trouvoit alors au milieu [de la nouvelle qui avoit esté bastie par Adrien.]

ARTICLE VI.

L'eglise de la Resurrection est dediée: On y vient de tous costez adorer la Croix.

Eus.v.Const. l.4. c.40.p.545.d. a c.43.p.548. 'L'EGLISE de la Resurrection estant achevée, a Constantin assembla un Concile tres nombreux pour la dedier, [sur la fin de l'an 335, vers le mois d'octobre] Il fit donner aux Evesques les commoditez publiques pour y aller. Note 5. Une infinité de peuple y accourut de tous costez. Il y avoit aussi des officiers de la Cour des plus illustres pour distribuer les liberalitez du Prince; c.44.p.548. d|n. p.247 2.c|Soz.l. 2.c.26.p.483.a. '& ils prenoient les ordres de Marien [ou Martien] qui avoit la charge de secretaire d'Etat, & qu'on pretendoit avoir merité le titre de Confesseur durant la persecution. *Tribunus & notarius.* Eus.p.548.d. 'C'estoit luy qui avoit la charge de toutes choses à Jerusalem, tant pour recevoir honorablement les Evesques, les traiter magnifiquement, p 549.a. '& enrichir le temple qu'il falloit dedier, des riches presens que l'Empereur y faisoit, que pour y faire de tres grandes largesses d'argent & d'habits à une multitude infinie de pauvres, Thdrt.l.1.c.29. p.581.c. 'qui s'y estoient assemblez de toutes parts.

d. 'L'autel y fut orné de tentures dignes de la majesté imperiale, & de meubles tres precieux, tout enrichis d'or & de pierreries.

'Et l'on ne dedia pas seulement l'eglise, mais aussi les presens que l'Empereur y avoit donnez, dont la magnificence se faisoit encore admirer plus d'un siecle apres. 'On marque entre autres que Constantin avoit donné à S. Macaire[ou peut-estre à S. Maxime qui luy avoit succedé avant 335,] "un habit sacré tissu d'or, afin qu'il s'en revétist lorsqu'il celebreroit le saint Battesme. 'Eusebe prit la peine de composer un livre des presens que Constantin fit à cette eglise, en y joignant la description de l'eglise & de la caverne[du saint Sepulcre. Mais Dieu n'a pas jugé qu'il nous fust fort necessaire d'avoir un livre de cette matiere, qui n'avoit apparemment esté fait que pour flater Constantin.] 'Outre les prieres & les sacrifices que l'on offrit à Dieu dans cette dedicace, les Evesques firent aussi divers discours publics, soit pour relever la magnificence de l'Empereur, soit pour expliquer les livres sacrez, soit pour divers autres sujets. Eusebe de Cesarée n'oublie pas à dire qu'il fut de ce nombre.

Soz.p.483.b.c. Thdrt.l.2.c.23. p.625.c.d. Euf.v. Conf.l. 4.c.46.p.549.l. c.45.p.549.b.c.

'L'Eglise de Jerusalem celebra depuis tous les ans la memoire de cette dedicace, qu'elle faisoit avec une grande solennité durant huit jours. On y accouroit de presque tous les pays du monde, & on y celebroit mesme le saint Battesme.[C'est sans doute parceque la solennité de cette dedicace se faisoit conjointement avec celle de l'Exaltation de la Croix,] comme il est aisé de le tirer de [1] la chronique d'Alexandrie. Non seulement le Typique de S. Sabas, [qu'on croit estre fait pour les moines du diocese de Jerusalem,] 'mais aussi les Ménées faits pour l'Eglise de Constantinople, marquent le 13 de septembre l'office de la dedicace de l'eglise de la Resurrection, avec la vigile de l'Exaltation.

Soz.p.483.c. Chr.Al.p.666. Typi.p.114. Menæa,p.175.

'On voit par la vie de S.te Marie Egyptienne, qu'on donnoit à cette feste le nom d'Exaltation de la Croix, parcequ'on y elevoit ce bois sacré pour le montrer au peuple dans l'eglise, 'en un lieu elevé, [& comme en un jubé,] qu'on tenoit avoir esté basti par Constantin, & qu'on appelloit le Sanctuaire. La vie de Saint Theodose dit qu'on la montroit tous les ans. 'S. Paulin dit la mesme chose.[Mais au lieu que du temps de S. Theodose, c'est à dire dans le V. & le VI. siecle,]on la montroit le jour de l'Exaltation. 'S. Paulin dit que de son temps c'estoit à Pasque qu'on la montroit, & que l'Evesque la donnoit à adorer au peuple, aprés l'avoir reverée le premier. Hors ce jour, dit-il, elle demeuroit toujours cachée, à moins qu'on ne fust obligé de la montrer à quelque personne d'une pieté extraordinaire, venüe exprés; de

Boll.2.apr.g.p. 17.§22. 11.Jan.p.696.§ 58. Paul.ep.11.p. 118. Boll.2.apr.g.p. 17.c. Paul.p.138. Pasc.p.518.

[1]. Elle dit le 17 de septembre. On croit qu'il faut lire le 13.

quoy l'Evesque seul pouvoit donner la permission. [Ainsi il ne faut pas s'arrester à la chronique d'Alexandrie,] 'qui semble dire qu'on commença dés le temps de Constantin, [long-temps avant S. Paulin,] à montrer la Croix le jour de l'Exaltation. 'On cite de S. Sophrone Evesque de Jerusalem, que le jour auquel on la montroit à Pasque [dans le VII. siecle,] estoit 'le lundi d'aprés la Resurrection. 'On tire aussi du mesme auteur, qu'on l'exposoit encore alors à l'adoration des peuples au milieu des jeûnes du Caresme; outre le jour de l'Exaltation, dont on ne dit pas que ce Saint parle.

Chr. Al. p. 666. | Boll. 3. may, p. 364 § 19. | &c. | § 21.

'Hors ces jours, elle estoit gardée dans le thresor de l'eglise de la Resurrection, '& l'Evesque en confioit le soin à quelque Prestre considerable, comme on le trouve de S. Porphyre depuis Evesque de Gaza, [& de quelques autres.] 'Ce Prestre en venoit raporter les clefs à l'Evesque, quand il estoit obligé de faire quelque voyage.

Paul p. 138. | Boll. 26. feb. p. 647. b.

ARTICLE VII.

Ste Helene bastit les eglises de Bethléem & de l'Ascension; son humilité; sa mort.

'SAINT Paulin, Rufin, & Theodoret, attribuent, comme nous avons dit, à S.te Helene la construction de l'eglise de la Resurrection ou de la Croix, ᵃ qu'Eusebe attribuë seulement à Constantin. [Et il est aisé de croire que S.te Helene y contribua de tout son pouvoir tant qu'elle vécut. Mais elle ne le fit que de l'argent qu'elle recevoit de son fils; & elle mourut long-temps avant que cette eglise fust achevée.] 'Eusebe luy accorde [aussi-bien que les autres,], la gloire d'avoir basti deux autres eglises fort celebres, l'une au lieu de la naissance de J. C, & l'autre en celui de son ascension. Constantin luy fournit pour cela tout ce dont elle avoit besoin, & releva encore sa magnificence par les riches presens qu'il y ajoutoit pour l'ornement de ces eglises.

Paul ep. 11. p. 136 | Ruf. l. 10. c. 8 p. 163. 2 | Thdrt. l. 1. c. 17. p. 564. d. | a Eus. v. Const. l. 3. c. 25 p. 497. | c. 43. p. 504. 505

'La caverne de Bethléem consacré par la naissance du Sauveur du monde, avoit esté profanée par Adrien aussi-bien que le lieu de la passion. Ce Prince y avoit fait bastir un temple d'Adonis, y avoit fait planter un bois pour servir à la mesme superstition, & y avoit établi le culte sacrilege de cet infame: 'ce qui ne put neanmoins empescher que dans la plus grande force du paganisme, "cette caverne ne fust celebre parmi les payens mesmes,

Paul. p. 134. 135 | Hier. ep. 13. p. 102. d. | Ori. in Cels. l. 1. p. 39. c | Eus. dem. l. 3. c. 2. p. 97. c. | V. N. S. J. C. § 2.

comme le lieu de la naissance du Dieu des Chrétiens. 'Helene mit donc sa pieté à orner & à enrichir cette caverne sainte. [Et ce fut apparemment pour ce sujet,] 'que l'on abatit les bois qui couvroient encore Bethléem peu d'années avant que S. Cyrille fist ses Catecheses.

Euf.c.43.p. 504.c.d.

Cyr.cat.12 p. 114.a.

'Helene passa de là à la montagne des Oliviers, où elle fit la mesme chose qu'à Bethléem.'Elle y fit bastir une fort belle eglise qui estoit en rond: mais on ne put jamais ni paver de marbre le milieu de l'eglise, qui estoit l'endroit d'où J.C. est monté au Ciel, ni fermer la voute sur cet endroit. [Nous en avons parlé plus amplement en un autre lieu. Elle augmenta ainsi la celebrité de cette montagne, qui dés auparavant estoit fort reverée des Chrétiens.] 'Car on venoit de toute la terre à Jerusalem, pour voir dans sa ruine l'accomplissement des propheties, & pour adorer Dieu sur la montagne des Oliviers; de sorte qu'il sembloit que la gloire de Dieu eust abandonné la ville, & fust passée sur cette montagne, comme on le lit dans Ezechiel.

Euf.p.504. d.

Hier. l. Aſt. p. 297.b| Paul. ep. 11.p.136.

V.N.S.J.C. 124.

Euf.dem. l.6.c. 18.p.288.c.d.

'Nicephore marque bien d'autres eglises qu'il pretend avoir esté basties par S.te Helene dans la Palestine. [Nous en voudrions des preuves plus fortes que son autorité;] 'parcequ'Eusebe ne luy en attribuë que deux. [Elle ne fit pas seulement paroistre sa pieté à elever de grandes eglises. Elle ne signala pas moins son humilité que sa magnificence royale.] 'Elle paroissoit publiquement dans les eglises, & elle se trouvoit avec le peuple aux assemblées dans un habit modeste, 'se tenant dans le rang des femmes. ᵃ Elle imitoit J.C. par l'humilité qu'elle faisoit paroistre à l'égard de tout le monde, mais surtout à l'égard des moines & des vierges. 'On dit mesme qu'estant à Jerusalem, & ayant invité toutes les vierges sacrées à venir manger chez elle, elle ne voulut point les faire servir par d'autres, mais se mettant elle mesme en habit de servante, elle leur donna à laver, leur apporta les viandes sur la table, & voulut leur presenter à boire, se tenant heureuse d'estre la servante des servantes de J.C, elle qui estoit la reine du monde, & la mere de l'Empire. 'On ajoute qu'elle leur fit assigner des revenus sur le thresor imperial.

Nphr.l. 8 c.30. p.595.597.

Euf.p.504.505. a.

c.45 p.505.d.

Socr.l.1.c.17.p. 47.d.

ᵃSuid. p.875. d.

Ruf.l.10.c.8. p. 163.164|Soz.l.2. c.2.p.443. b.c| Tdhrt.l.1.c.17. p.564.565.

Suid.p.1056. a.

[Les vierges de Jerusalem ne se ressentirent pas seules de sa pieté.] Elle traversa tout l'Orient avec l'eclat & la magnificence d'une Imperatrice; [mais elle s'y fit encore plus remarquer par ses liberalitez royales.] Elle donnoit avec abondance aux communautez des villes, aux particuliers, & aux soldats, mais surtout aux pauvres. Elle distribuoit de l'argent aux uns, des habits aux

Euf.v.Conſ.l.3. c.44.p.505.

autres, delivroit les prisonniers, tiroit des mines & rappelloit d'exil ceux qui y avoient esté condannez, & soûtenoit les foibles contre ceux qui les opprimoient. 'Elle faisoit partout de riches presens aux eglises qu'elle visitoit, sans excepter mesme celles qui estoient dans les moindres villes.

c.45.p.505.d.

'Aprés qu'elle eut passé sa vie jusqu'à l'âge de prés de 80 ans, 'dans une suite continuelle de prosperitez, dans une santé parfaite de corps, & dans une vigueur d'esprit toute entiere; aprés qu'elle eut fait voir dans toutes ses actions & ses paroles, le fruit que la parole divine produisoit en elle; aprés, dis-je, qu'elle eut receu sur la terre diverses recompenses de sa pieté, elle alla en recevoir de plus grandes encore dans le ciel, où elle entra par une mort digne de sa vie, 'peu aprés son voyage de Palestine,[a]& lorsqu'elle fut retournée vers Constantin.[b] Sentant donc que Dieu l'appelloit à une meilleure vie, elle donna à son fils d'excellentes instructions pour l'animer à se gouverner saintement en toutes choses.'Elle l'exhorta à avoir un grand soin"de ses sujets, à pratiquer la vertu & à ne s'en point elever, à servir Dieu avec crainte & tremblement. [Elle finit]en luy souhaitant toutes sortes de benedictions. 'Elle dit adieu à luy & à ses petits-fils qui estoient aussi auprés d'elle: elle fit son testament en leur presence, leur distribua les biens qu'elle possedoit dans toute la terre,'& mourut entre leurs bras, 'pleine de paix & de joie,[c] toujours assistée par Constantin son fils unique.

c.46.p.506.a. c.43.p.505.b. a]Thdrt.l.1.c.17.p.56:.a. aThdrt p.565.a. b a]Euf.c.46.p.506.a. Suid.s.p.875.e. Thdrt.p.565.a. Euf.p.506.a.b. b. Thdrt.p.565.a. cEuf.p.506.a.b. — πολιτείας.

[Si elle n'a esté dans la Palestine qu'à la fin de l'an 326, il est difficile de mettre sa mort plustost qu'en 328. Et on ne peut guere aussi la mettre plustard,]puisqu'elle mourut peu aprés ce voyage, '& que Constancie sa belle-fille,["morte vers l'an 330,]la survéquit neanmoins quelque temps, selon Rufin.[d] Ainsi si elle a eu part à la fondation de l'eglise des Apostres & à quelques autres eglises de Constantinople, comme le disent les nouveaux Grecs, [c'estoit avant que Constantin songeast à fonder cette nouvelle ville: & c'est à quoy il y a peu d'apparence.] 'Quelques uns mettent sa mort le 15 d'avril.

c.43.p.505.a. Ruf.l.10.c.11.p.166.2. d Codi.ori.C p.8.c|38.b.c|49.50. Boll.4.may, p.448.a. — V.Constantin § 69.

ARTICLE VIII.

Honneurs rendus à la memoire de S.te Helene.

[ON ignore le lieu où S.te Helene mourut, & il est certain seulement que ce n'estoit pas à Rome,] 'comme l'écrit Nicephore.[e] Car Constantin "y fit transporter son corps accompagné

Nphr.l.8.c.31.p.399.c. e Euf.v.Const.l.3.c.47.p.506.c. — Note 6.

pagné d'un grand nombre de personnes, & il y fut mis dans les monumens destinez pour les Empereurs. 'Nicephore dit qu'elle fut enterrée hors de Rome dans une eglise toute ronde,& qu'elle fut mise dans un tombeau de porphyre. 'Bede, Anastase,& quelques autres disent que ce fut dans l'eglise de S. Marcellin & S. Pierre,que Constantin avoit fait bastir sur le chemin Lavican,& où il fit"de grands presens à cause de sa mere.'On voit par Usuard qu'on honoroit particulierement Sainte Helene sur le chemin Lavican.'Il y a eu mesme en cet endroit jusques à Martin V. une eglise & un cimetiere de son nom, que quelques uns donnoient peut-estre à ce qui portoit plus communément le titre de Saint Marcellin & S. Pierre.

Nphr.p.599.c. | Anast.c.34.p.17.b|Arin.l.4.c.9.§4.p.17. | &c. | Usu. 18.aug. | Arin.p.181.7.

'Cette Sainte fut honorée aprés sa mort comme meritoit de l'estre une personne qui durant sa vie avoit honoré Dieu avec tant de zele,& l'avoit servi avec tant de soin.'Theophane dit que les vierges de Jerusalem qu'elle avoit servies avec tant d'humilité, celebrerent toujours sa memoire.'S. Ambroise l'appelle une femme de sainte memoire, & en parle avec honneur. [S. Paulin & les historiens ecclesiastiques n'en parlent pas moins avantageusement, ainsi que nous avons vu.]'Le Concile de Calcedoine crut donner un grand eloge à la pieté de l'Imperatrice Pulquerie, en l'appellant une nouvelle Helene, en qui l'on voyoit revivre la foy & le zele de l'ancienne.'S. Gregoire de Tours pour relever aussi S.[te] Radegonde, dit qu'elle luy estoit comparable en foy & en merite.

Thdrt l.1.c.17.p.563.a. | Thphn p. 21.d. | Amb. div. 3. p. 123.a. | Conc.t.4.p.607.b. | Gr.T.gl.M.c.5§ p.10.

'L'Eglise latine l'honore depuis plusieurs siecles parmi les Saintes le 18 d'aoust, comme on le voit par Usuard & quelques autres martyrologes. 'Quelques uns en marquent"la feste le 15 d'avril; [a]d'autres le 8 de fevrier. [b]Les Grecs honoroient aussi sa memoire à Constantinople par diverses rejouissances, & par les prieres solennelles qui se faisoient [mesme] durant toute la nuit. 'Dans leur office ils marquent sa feste le 21 de may, la joignant avec Constantin. [c]Baronius dit qu'il y en avoit une eglise à Constantinople du temps de Justinien; [ce que neanmoins M.[r] du Cange n'a point remarqué.]On pretend que l'eglise de Rome appellée Sainte Croix de Jerusalem, a porté autrefois le nom d'Helene.

Bar.18.aug. | &c. | Boll.15.apr.p.317.c.d. | [a]Arin.l.4.c.9.4.p.17. | [b]Thphn.p.21.c. | Menæa, p.160.171. | [c]Bar.326.§6.2. | 18.aug.|Front.cal.p.49.

'On marque sur l'an 327,[lorsque S.[te] Helene vivoit encore,]que Constantin pour l'honorer donna le nom d'Helenople au bourg de Drepane en Bithynie, dont il avoit fait une ville en l'honneur de S. Lucine qui y estoit enterré. 'Philostorge & les actes de Saint

Hier.chr.& Al. p.661|Socr.l.1.c.18.p.47.d|Soz.&c. | Phils.l.2.c.13.p.19|Bar.326.§57.

Lucien disent que ce fut Helene mesme qui bastit cette ville. Les actes ajoutent que ce fut au retour de son voyage de Palestine, & qu'elle y eleva aussi une eglise magnifique au nom de S. Lucien.

Soz. l.2. c.2. p. 443 444.
a Bar. 326. § 58.

'Sozomene dit qu'il avoit aussi une ville de la Palestine, qui portoit à cause d'elle le nom d'Helenople. [a] Baronius dit encore que ce fut en son honneur qu'une des provinces du Pont appellée auparavant le Pont Polemoniaque, fut nommée Helenopont; & la Novelle de Justinien qu'il raporte pour cela, semble assez formelle. [Neanmoins on voit que ces deux noms ont subsisté l'un avec l'autre, marquant chacun une province particuliere.]'On trouve diverses statuës d'Helene mises à Daphné prés d'Antioche,'& particulierement à Constantinople. [b] Baronius en marque deux en Italie, dont la premiere a esté dressée aprés la mort de Crispe en 326, & avant que Constant fust fait Cesar [en 335.]'On a encore une inscription faite en son honneur par la ville de Sorrento [en Italie,] entre 340 & 350.

Suid. α, p. 488 a.
a p. 875 e. | Codi. ori. C. p. 20. a | Hesy. p. 29. c.
b Bar. 336 § 64.
c Spon, p. 197.

Nphr. l. 8. c. 31. p. 509. b. c.

'Nicephore pretend que S.[te] Helene aprés avoir esté enterrée à Rome, fut transportée deux ans aprés à Constantinople, & mise dans le mausolée que Constantin faisoit preparer pour luy dans l'eglise des Apostres. [On ajoute que de Constantinople il a esté transporté en l'an 1212 à Venise."Mais cette tradition des Grecs reçoit assez de difficulté, quand nous n'aurions pas deux autres traditions qui la combatent, & qui se combatent aussi l'une l'autre. Car il est certain qu'en l'an 840, l'on apporta de Rome un corps qu'on assuroit estre celui de S.[te] Helene mere de Constantin, & on le mit dans l'abbaye de Hautvilliers au diocese de Reims, où on le revere encore aujourd'hui comme celui de cette Sainte. Baronius paroist demeurer d'accord de cette translation: Et neanmoins on pretend aujourd'hui avoir le mesme corps à Rome dans l'eglise appellée Ara-Cœli, où l'on dit qu'il fut apporté sous Innocent II. vers l'an 1140.]

NOTE 7.

Arin. l. 4. c. 9. p. 21. 22.

'On dit aussi que le tombeau de porphyre où S.[te] Helene estoit enterrée, fut porté à S. Jean de Latran par ordre d'Anastase IV. qui voulut y estre enterré [en 1154.] On voit encore aujourd'hui ce tombeau dans la mesme eglise; & Aringhus nous en a donné la description, où l'on ne voit rien que de profane.

Anal. t. 2. p. 95 | Ben. s. 4. 2. p. 154 | Marl. t. 1. p. 402.

'Alman qui estoit moine de Hautvilliers lorsqu'on y apporta le corps qu'on croyoit estre de S.[te] Helene, ou qui le fut bien tost aprés, écrivit l'histoire de cette translation, que nous avons encore,'& fit aussi une vie de S.[te] Helene par l'ordre de l'Archevesque Hincmar. [a] On l'a encore, & on en cite quelques fragmens, [que

Gall. chr. t. 4. p. 341. a. b | MS. p. 356.
a Marl. p. 401.

nous n'avons pas cru assez autorisez pour nous en servir. Je ne sçay si elle est imprimée.]On a à Rome une autre histoire de S.te Helene : & on en cite quelques endroits, ["dans lesquels il est aisé de remarquer diverses fautes. Mais il suffit de voir] qu'elle n'est écrite qu'aprés le Pape Anastase IV,[c'est à dire aprés l'an 1154.]

Arin.l.4.c.9.p. 174 a.16.

V.la note 7.

ARTICLE IX.

De S. Macaire de Jerusalem.

[COMME S. Macaire Evesque de Jerusalem a eu beaucoup de part tant à la decouverte de la Croix & des saints lieux, qu'aux autres bonnes œuvres que S.te Helene a faites dans son diocese; on fera sans doute bien aise de voir ici ce que l'histoire nous en apprend.]

Zambdas[1] ou Zabdas 38e Evesque de Jerusalem, qui avoit succedé[l'an 298] à Hymenée, n'ayant tenu ce siege que fort peu, c'est à dire"quatre ou cinq ans; 'Hermon nommé Hermonas dans Theodoret, fut mis en sa place dés devant la persecution, en l'an 302. 'On luy donne neuf ans d'episcopat. Ainsi S.Macaire qui fut son successeur[suivant Theodoret & tous les chronologistes, sera monté sur ce siege en 311, ou peu aprés, selon que la persecution, qui dura jusqu'à la fin de 312, l'aura permis.]Le texte grec de la chronique d'Eusebe le fait commencer en l'an 313; mais elle est extremement brouillée en cet endroit. Elle le conte pour le 39e successeur de S. Jacque, '& le 40e Evesque en y comprenant S. Jacque mesme.

NOTE 8.

Eus.l.7.c.32. p. 289.c|chr| Boll. 19.feb p.129. e. a b|Thdrt.l. 1. c 2 p 514 c. Nphr chr| Thphn|Euty. Eus.chr. Epi.66.c.20. p. 637.d.

'Ce Saint estoit orné de toutes sortes de bonnes qualitez, & veritablement[2] heureux aussi-bien d'effet que de nom, plein de sagesse, & d'une sagesse toute divine. 'Arius le conta dés le commencement de son heresie entre les ennemis declarez de sa doctrine, & le traita d'heretique & d'ignorant, 'parcequ'il soûtenoit que le Fils de Dieu est eternel, egal, & consubstantiel à son Pere. [Il ne faut pas douter que son zele ne se soit encore augmenté par]la lettre que Saint Alexandre d'Alexandrie luy écrivit depuis sur ce sujet,[& il le fit paroistre jusqu'à l'extremité de sa vie;]de sorte que S. Athanase l'a jugé digne de tenir rang entre les hommes apostoliques de son siecle.

Thdrt.l.1.c.2. 17.p.524.c|554. b. c.4 p 537.c. p.538.a. Epi.69.c.4.p. 730.b. Athor.1.p.291. c.

1. S.Epiphane l'appelle Bazas, d'autres Labdas. On l'a mis dans le martyrologe Romain le 19 de fevrier.
2. Macaire en grec signifie heureux.

Boll.19.feb p.129 Epi.66.c.20.p. 637.d.

Soz.l.1.c.17.p. 430.a. ^a Thdrt.l. 1. c. 15.p.562.a. ^b Conc.t.2.p. 32.c.

'Il assista en 325 au Concile de Nicée, comme Evesque d'un des thrones apostoliques. [a] Il y combatit avec les autres Saints les blasphemes d'Arius; [& il eut la joie] [b] d'y voir faire un Canon exprés pour relever sa dignité. [L'honneur de son Eglise s'augmenta encore beaucoup par la decouverte des saints lieux, & par les eglises magnifiques que Constantin & S.te Helene y bastirent. Nous ne repetons point ce que nous avons déja dit de luy sur ce sujet.]

Eus.v.C.l.3.c. 20.30 p 499. ^c c.52.p.509. — V.Constantin §68.

'Constantin qui luy avoit écrit sur l'eglise de la Resurrection, [c] luy écrivit encore pour en faire bastir une autre "au Chesne de Mambré: Et celle-ci qui estoit pour tous les Evesques de la Palestine, ne portoit neanmoins en teste que le nom de S. Macaire, sans y joindre mesme celui d'Eusebe qui nous a conservé cette lettre, [quoiqu'il fust le metropolitain de la province, & fort consideré de Constantin. La suite d'Eusebe nous porte à croire qu'elle fut ecrite en l'an 330 ou 331; d'où nous apprenons que S. Macaire a vécu jusqu'à ce temps la.] 'Sozomene parle en effet de sa mort entre la deposition de S. Eustathe [en 331,] [d] & le Concile de Tyr, auquel Maxime son successeur assista [en 335.]

Soz.l.2.c.20. p. 470.c. ^d c.25.p 482. d.

c.20.p. 471. b.

'Sozomene dit qu'il eut quelque chose à souffrir des Ariens, c'est à dire d'Eusebe de Cesarée, & de Patrophile de Scythople; mais qui les obligea de demeurer en repos en se separant de leur communion : [de quoy nous ne trouvons rien autrepart.] 'Le mesme auteur raporte encore quelques autres choses de Saint Macaire touchant S. Maxime son successeur, [que nous omettons parcequ'elles reçoivent assez de difficulté: & on en pourra parler en un autre endroit.] 'On a mis le nom de Saint Macaire dans le martyrologe Romain au dixime de mars.

p.470.471.

Boll. 10. mars, p.35.e.

S. EUSTATHE,

EVESQUE D'ANTIOCHE,

CONFESSEUR DU NOM ET DE LA DIVINITÉ DE JESUS CHRIST.

SAINT EUSTATHE estoit de la ville de Side en Pamphilie,[a] quoique S. Chrysostome semble qualifier Antioche sa patrie, [parcequ'elle le devint par l'episcopat.] 'La qualité de Confesseur que S. Athanase luy donne plus d'une fois, [fait voir que sa foy avoit esté eprouvée durant la persecution de Diocletien, ou dans celle de Licinius : & ce qu'il souffrit à la fin de sa vie par la persecution des Ariens, la luy fit meriter tout de nouveau.] 'Theodoret en luy donnant le titre de Grand, qui luy est confirmé par S. Ephrem d'Antioche, [fait voir qu'il avoit encore beaucoup d'autres qualitez qui le rendoient recommandable.] 'Aussi il est appellé par le mesme Theodoret le premier défenseur de la verité,[b] 'l'athlete de la pieté & de la chasteté, '& un homme digne de toute loüange.

Hier. v. ill. c. 85. p. 295 a. | a Chry. t. 1 or. 52. p. 573 b. | Ath fug. p. 702. d|sol. p. 812. b. | Thdrt. l. 1. c 6. p. 541. c|Phot. c. 229. p. 788. b. | ἀγωνιστής. | Thdrt. l. 1. c. 20. p. 568. c. | b p. 569. b. | l. 2. c. 27. p 635. d|

[c] S. Jerome admire dans luy la science des livres saints jointe à une grande connoissance des lettres humaines, [d] & l'appelle une trompette tres retentissante, qui a donné le premier signal du combat contre Arius. [e] S. Chrysostome a fait une oraison entiere à sa loüange. [f] Sozomene témoigne qu'il estoit universellement admiré pour sa vie & pour l'eloquence de ses discours. [g] Le Concile des Orientaux vers l'an 435, le loüe comme un défenseur de la vraie foy, dont le nom estoit fort celebre à Alexandrie. [h] Facundus dit qu'il estoit honoré avec les autres Peres, & plus que beaucoup d'autres Peres, comme le premier Evesque du Concile de Nicée.

l. 3. c. 2. p. 639 b. | c Hier. ep. 84. t. 2. p. 327. b. | d ep. 26. t. 3 p. 38. d. | e Chry. t. 1. or. 52. p. 570. | f Soz l. 1. c. 2. p. 403. b|l. 2. c. 19. p. 470 b. | g Fac. l. 8. c. 4. p. 332. a. | h l. 11. c. 2. p. 468. a.

'S. Fulgence le met avec S. Athanase, S. Hilaire, & les autres plus grands Evesques de l'Eglise, entre ceux qui ont gouverné le peuple de Dieu avec une vigilance admirable, qui estant remplis de la vertu du S. Esprit, se sont opposez aux heresies ou naissantes ou déja nées ; qui ont empesché les loups de se glisser dans la

Fulg. de præd. l. 2. § 42. p. 475.

bergerie de JESUS CHRIST, ou les ont chassez quand ils les y ont trouvez mélez avec les brebis; & qu'enfin on ne sauroit nier estre des vaisseaux de misericorde. 'Saint Anastase Sinaïte le met entre les principaux Peres, & l'appelle le divin Eustathe, qui excelloit dans la connoissance des choses de Dieu, "un sage predicateur, un saint Martyr, le premier docteur du Concile de Nicée, un maistre qu'il veut suivre avec respect comme son pere, comme son protecteur, comme "un homme en qui Dieu parle.

Ana.S.of.c.6.p.94.c|7.p.106.b| Eustath.p.136.

προσομαλητής. θεολήπτης.

'Ce Saint fut quelque temps Evesque de Berée en Syrie, & se signala deslors entre les défenseurs des dogmes apostoliques. C'est pourquoi S. Alexandre Evesque d'Alexandrie luy ecrivit sur le sujet d'Arius, afin de l'avoir pour compagnon dans la guerre qu'il avoit entreprise contre cet heresiarque: [& nous ne craignons point d'assurer que S. Eustathe y employa tout son zele & toute sa capacité.

Thdrt.l.1.c.3.p.536.c| Hier. v. ill.c.85.p.295.a.

'Il fut transferé de Berée à Antioche [a] capitale de la Syrie, immediatement aprés la mort de S. Philogone, si nous voulons suivre Theodoret, ["c'est à dire au commencement de l'an 324. Mais* nous sommes obligez de mettre entre deux un Paulin marqué par la chronique de S. Jerome & par divers autres.]

Hier.v.ill.c.85. a Thdrt.l.1.c.6.p.541.c.

V.S. Philogone note 2. * NOTE 1.

'Nous trouvons que ce Paulin fut accusé de malefices, [& de magie,] d'en avoir composé des livres, qui furent brulez par Macedone Confesseur, Evesque de Mopsueste; qu'il fut chassé de l'Eglise; & que depuis ce temps là jusqu'en l'an 347, il persista dans l'apostasie, & dans les crimes les plus atroces. Neanmoins nous ne trouvons cela que dans une lettre des Eusebiens, [du nombre desquels Macedone estoit aussi.] Ils joignent à tant de crimes une chose [qui ne s'y accorde guere,] savoir que le grand Osius avoit esté son intime ami; & ils ne parlent pas moins injurieusement de Saint Eustathe. [Ainsi tout ce que nous pouvons assurer sur leur autorité, c'est que ce Paulin a esté Evesque d'Antioche, & a cessé de l'estre, sans que nous puissions dire comment cela est arrivé.]

Hil.fr.2.p. 26| Soz.l.1.p.116.1.b.c.

Hil.p.26.|Soz.l.3.c.11.p.512.b.c.

'Nicephore, Theophane, & Eutyque, donnent cinq ans à l'Episcopat de ce Paulin. [b] Mais il est indubitable que S. Eustathe estoit Evesque d'Antioche dés l'an 325 au Concile de Nicée. [c] Ce Saint fut donc transferé de Berée à ce premier siege de l'Orient, ["non] avec les troubles que pretend Baronius,[d] mais malgré luy, & forcé par un consentement universel des Evesques, du Clergé, & de tout le peuple fidele. [Ainsi s'il y a eu quelque faute dans ce changement de siege, ce ne peut estre que dans ceux qui luy ont

Thphn.p.11| Euty.p.431.432. b Thdrt.p.541.c.& alii. c Bar.324.§144.156. d Thdrt.p.541.c.

NOTE 2.

fait violence, & non dans luy qui l'a soufferte: Mais on peut dire que ce consentement unanime est une voix de Dieu, qui est le maistre de ses loix & de celles de l'Eglise.

V. le Concile de Nicée § 2.
* Ibid. § 7 note 6.

Il y a bien des preuves que non seulement S. Eustathe assista, mais qu'il "presida mesme au Concile de Nicée; & que ce fut luy qui * estant assis le premier au costé droit, harangua Constantin au nom de cette illustre & sainte assemblée. Nous n'en parlons point ici, parcequ'on le peut voir sur le titre de ce Concile. Ce fut sans doute en cette occasion, que son zele] l'unit tres étroitement avec le grand Osius.

Hil. fr. 2. p. 26. Soz. l. 3. c. 11. p. 512. b. c.

V. les Ariens § 30. not. 26.

[Il tint "apparemment quelque temps aprés,] [a] un autre Concile de toutes les provinces de l'Orient soumises à celle d'Antioche: Saint Jacque de Nisibe, & S. Paul de Neocesarée Confesseurs, & environ 28 autres Evesques s'y trouverent. Nous avons encore l'epistre synodale qu'ils écrivirent à leurs confreres demeurez dans leurs provinces, [& quelques Canons mélez avec ceux d'un autre Concile d'Antioche tenu en l'an 341; particulierement] 'le premier qui confirme l'ordonnance de celui de Nicée sur la feste de Pasque; '& le 21 qui défend aux Evesques de changer de siege, comme cela avoit déja esté défendu [par le quinzieme de Nicée.]

a Conc. t. 2. p. 559-561.
p. 561.
p. 572.

εἰρηνικωτάτη. 'Ce Concile prend le titre "de pacifique aussi-bien que celui de saint, & assure les autres Evesques par sa lettre synodale, que la grace & la verité de J. C. ayant visité l'Eglise d'Antioche, l'a unie par le lien de la concorde, "de l'unanimité, & de l'esprit de paix. [Cela nous donne lieu de croire que la deposition de Paulin y avoit laissé quelque semence de division, qui fut enfin entierement étoufée par ce Concile; & ainsi il vaut mieux le mettre aussi-tost aprés celui de Nicée.

p. 560.
συμφωνίας.

'S. Eustathe qui s'estoit declaré des premiers contre l'heresie Arienne, [b] la combatit encore avec beaucoup de force par un grand nombre d'écrits, & par un entre autres dont Theodoret nous a conservé un passage. Il y expliquoit l'endroit des Proverbes, où les Septante lisoient, *Le Seigneur m'a creé le commencement de ses voies, pour [former] ses œuvres.* Il y raportoit une partie de ce qui s'estoit passé dans le Concile de Nicée sur les Ariens, & y refutoit aussi leurs blasphemes, 'quoique leur heresie reprist alors de nouvelles forces; [d'où nous pouvons tirer que c'estoit vers l'an 329, lorsqu'Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, chefs des défenseurs d'Arius, avoient déja esté rappellez d'exil.]

Hier. ep. 126. t. 3. p. 38. d.
b Thdrt. l. 1. c. 7. p. 542. 543.
Hier. v. ill. c. 85.
Thdrt. p. 543. d.

'Il y marque que ces ennemis de la divinité du Verbe declaroient deja la guerre aux predicateurs de la verité; [& sa pieté

e.

fit qu'ils l'attaquerent ou le premier ou l'un des premiers en l'an 330,'ou plutoſt en 331.]Car comme ce ſaint Confeſſeur eſtoit tres pur dans ſa foy, & qu'il avoit beaucoup de zele pour la verité, il avoit auſſi une grande averſion pour l'hereſie Arienne, & ne vouloit pas recevoir ceux qui en eſtoient infectez. Il refuſa pour ce ſujet de recevoir dans ſon Clergé Eſtienne, Leonce l'eunuque, Eudoxe, qu'on fit depuis tous trois Eveſques d'Antioche meſme, George de Laodicée, Theodoſe de Tripoli, & Euſtathe de Sebaſte.

Ath.fol.p.812.b.c. — Note 3.

'Il faiſoit ainſi tous ſes efforts, dit S. Chryſoſtome, pour empeſcher que cette contagion ſi dangereuſe n'entraſt dans Antioche comme dans les autres villes. Il veilloit avec ſoin pour en garantir ſon peuple; & prevoyant de loin, à l'imitation des ſages medecins, tout ce qui pouvoit arriver, il preparoit par avance les remedes neceſſaires. Il gouvernoit avec beaucoup de ſageſſe & de circonſpection le vaiſſeau ſacré de l'Egliſe: Il couroit de toutes parts, il excitoit les nautonniers, les matelots, tous ceux qui eſtoient dans le vaiſſeau: Il les exhortoit d'eſtre vigilans & attentifs à cauſe des pirates qui approchoient pour leur ravir le rare threſor de la foy. Et ne ſe contentant pas de garder ſon Egliſe avec cette vigilance merveilleuſe, il envoyoit encore dans toutes les autres, pour inſtruire, encourager, fortifier les Fideles, & boucher toute entrée aux ennemis. Car il avoit appris de Dieu qu'un Eveſque ne ſe doit pas contenter de garder l'Egliſe que le Saint Eſprit luy a confiée; 'mais qu'il doit prendre ſoin de toutes celles qui ſont ſur la terre; & que priant pour toute l'Egliſe Catholique, ſa vigilance & ſa charité doit eſtre au moins auſſi étenduë que ſon oraiſon.

Chry.t.1.or.52. p.575.d.e. — p.576.a.

[Auſſi n'eſtant pas encore ſatisfait du ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe, ou par ſa perſonne, ou par ceux qu'il envoyoit de toutes parts,] 'il écrivit, comme nous avons dit, beaucoup de livres contre les Ariens: [a] & le ſeul paſſage qu'en raporte Theodoret, [ſuffit pour faire voir combien il craignoit & epargnoit peu ces eſprits vindicatifs & ſuperbes.

Hier.v.ill.c.85. p.295.a. — a Thdrt.l.1.c.7. p.543.

Il attaqua meſme expreſſément le plus illuſtre d'entre eux, ſavoir Euſebe de Ceſarée,]'& l'accuſa ouvertement de violer la foy de Nicée. Euſebe n'avoit garde de manquer à accuſer le Saint de Sabellianiſme, [qui eſtoit alors le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point d'autre que de haïr l'Arianiſme. Mais Saint Euſtathe en pouvoit moins eſtre ſuſpect qu'aucun autre, 'puiſque Socrate, qui témoigne avoir lu les écrits qui s'eſtoient faits ſur ce ſujet,

Socr.l.1.c.24.p.58.c.d|Soz.l.2.c.18.p.468.d. — Socr.p.58.d.

sujet, assure qu'il reconnoissoit que le Fils subsistoit distinctement du Pere, & que Dieu estoit un en trois hypostases, ce qui estoit une expression encore plus eloignée du Sabellianisme que de l'Arianisme. 'Le Saint n'attaquoit pas seulement Eusebe, mais il témoignoit encore tout publiquement l'horreur qu'il avoit de Patrophile de Scythophle & de Paulin de Tyr, à cause de l'heresie qu'ils suivoient. Soz.l.1.c.19.p. 469.a.b.

'Les Ariens voyant donc qu'ils ne pouvoient resister à la sagesse de ce Saint; que ses soins & ses precautions avoient tellement muni son Eglise, qu'elle estoit hors de prise à tous leurs efforts; [& que leur accusation de Sabellianisme se détruisoit d'elle mesme.] ils se resolurent de chasser d'Antioche ce predicateur trop genereux de la verité. 'Eusebe de Nicomedie qui par la commodité que son siege luy donnoit de parler souvent à Constantin, s'estoit acquis une grande autorité sur son esprit fut le conducteur de cette entreprise. Il prit le pretexte de venir voir le bastiment celebre de l'eglise de Jerusalem : ce qui fit que Constantin luy donna toutes sortes de commoditez pour son voyage, & le laissa aller avec de grandes marques d'honneur. Il emmena avec luy Theognis le compagnon de tous ses malheureux desseins. Chry. or. 52.p. 576.b. Thdrt.l.1. c.20. p.568.a.b.

'Ils passerent par Antioche, où ils ne donnerent au Saint que des marques d'amitié; & ils receurent aussi de luy tout l'honneur & le bon traitement possible, [parcequ'il respectoit en eux la dignité dont l'Eglise toleroit qu'ils fussent revétus.] Mais estant arrivez à Jerusalem, & ayant vu [dans la Palestine ou en chemin,] Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythople, Aece de Lydde, Theodote de Laodicée, & les autres qui avoient embrassé leur heresie, ils leur decouvrirent leur dessein, & les emmenerent jusqu'à Antioche, sous pretexte de les accompagner par honneur. 'Il se trouva en mesme temps à Antioche divers autres Prelats Catholiques, & qui n'estoient point de leur faction. b.c. p.569.a.b.

1. 'Lorsque les Eusebiens y furent venus,' ils gagnerent par argent une femme publique pour luy faire dire que le saint Evesque l'avoit violée. S'estant donc assemblez, & ayant fait sortir tout le monde, [c'est à dire tous les laïques,] ils firent venir cette malheureuse, qui portant un enfant entre ses bras, cria tout haut qu'elle l'avoit eu d'Eustathe. Le Saint luy demanda si elle avoit quelque témoin de ce qu'elle disoit; & elle ayant avoué qu'elle p.568 d.

1.'Les Benedictins regardent cette histoire comme fort doutese, parceque S. Athanase n'en parle point, quoiqu'il n'en oublie pas de semblables. [mais ce silence n'est pas à opposer à Theodoret.] Ath.vit p.14.f.

p.569 a. n'en avoit point, 'les Eusebiens au lieu d'observer les regles de la loy, & de S. Paul, qui défendent de juger un homme, mais surtout un Prestre, que sur la deposition de deux ou trois témoins, prirent le serment de cette femme, qui n'ayant fait aucune difficulté de jurer que cet enfant estoit d'Eustathe, ces juges si equitables le condannerent aussi-tost comme adultere. 'C'est ainsi, dit Saint Jerome, que S. Eustathe se trouva avoir des enfans sans y penser.

Hier in Ruf. l. 3.p 247.b.

Thdrt.l.1.c.21. p.569.570. 'Mais Dieu voulut depuis justifier l'innocence de son serviteur. Car cette malheureuse femme estant tombée dans une tres longue & tres facheuse maladie, decouvrit son crime & la malice des Ariens: elle avoüa qu'ils l'avoient obligée à force d'argent d'accuser le Saint de ce crime, & que son serment n'estoit pas neanmoins entierement faux, ayant eu cet enfant d'un Eustathe ouvrier en cuivre. Elle fit cette declaration non devant deux ou trois personnes, mais en presence d'un grand nombre d'Ecclesiastiques: [de sorte qu'il fut visible à tout le monde, que ce grand Saint n'avoit esté condanné que parcequ'il soutenoit la veritable foy, comme S. Athanase, S. Jerome, S. Chrisostome, Theodoret, Socrate, Sozomene, & generalement tous les Catholiques l'ont reconnu. Cela n'empesca pas] 'les Eusebiens de le representer à toute la terre comme un homme dont la vie avoit esté infame & scandaleuse, comme on l'a vu, disent-ils, par la suite; [c'est à dire parcequ'un innocent avoit esté opprimé par des tyrans.

Hil.fr.2.p.26| Soz.l.3.c.11.p. 512 c.

Neanmoins ceux d'entre eux qui ont eu un peu de bonne foy, semblent avoir reconnu la fausseté de cette calomnie;] 'puisque George de Laodicée a écrit qu'il avoit esté deposé comme Sabellien, à la poursuite, dit-il, de Cyrus Evesque de Berée: [ce qui vraisemblablement est faux, Cyrus ayant luy mesme esté persecuté par les Ariens pour la divinité de JESUS CHRIST.]

Socr.l.1.c.24 p. 59.b|l.2 c 9.p. 85.d.

Thdrt.l.1.c.20. p.569.b. 'Comme il y avoit dans le Concile plusieurs Evesques tres Catholiques, & qui n'estoient point dutout de la faction des Ariens, ils s'opposerent ouvertement à leur procedé, & exhorterent fort S. Eustathe à ne point ceder à une sentence si injuste.

Socr.p.59 c| Soz.l 2.c.19.p. 469.b. 'Le peuple mesme s'emut extremement pour la deposition de son Evesque. [a] Les magistrats & les principaux officiers prirent part à cette division: & la sedition s'échaufa si fort, qu'on estoit pres d'en venir aux armes, & de voir un renversement general dans toute la ville, si les mouvemens du peuple n'eussent esté retenus par la crainte de l'Empereur.

a Euf.v.Const.l. 3.c.59.p.515 c.

Thdrt.p.569.b. 'Les Ariens voyant donc l'opposition qu'on leur faisoit à Antioche, s'en allererent trouver Constantin, à qui ils persuade-

rent qu'ils avoient eu raison de condanner S. Eustathe, & qu'il estoit veritablement coupable du crime dont il estoit accusé. 'Ils y en ajouterent neanmoins un nouveau, savoir qu'il avoit fait quelque injure à la mere de l'Empereur. 'Constantin fut d'autant plus susceptible de ces colomnies, que la sedition arrivée dans Antioche à cause du Saint, & dont il le soupçonnoit aisément d'avoir esté l'auteur, le luy rendoit odieux. 'Ce fut donc par ces calomnies que les Ariens trouverent moyen de faire chasser d'Antioche, comme un adultere & un tyran, ce genereux defenseur de la chasteté aussi-bien que de la foy.

Ath.sol. p. 812. b.
Soz.l.2.c.19.p. 469.c.
Thdrt.l.1.c.20. p.569.b.

'Constantin envoya aussi à Antioche, [tant pour executer cet ordre, que] pour rétablir la paix dans la ville, le plus fidele de ses ministres & des Comtes de sa Cour, & en mesme temps écrivit diverses lettres "au peuple avec beaucoup de douceur, pour l'exhorter à l'union qui convenoit à des Chrétiens. 'On croit que Stratege à qui il avoit donné le nom de Musonien, est le Comte qu'il envoya à Antioche, 'parcequ'il y estoit "peu de temps aprés. 'Ce Stratage estoit Chrétien, & avoit beaucoup d'excellentes qualitez, mais obscurcies par son avarice.

Eus.v.Const. l.3. c.59.p.515.c. d.
&c.
n.p.237. 238.
V.Constantin § 69.
c.62 p.519. b.
Amm.l.15.p. 56.57|16.p.68.

'Dieu ayant donc livré S. Eustathe entre les mains des Ariens, pour faire eclater davantage la force de la verité dans l'oppression de ceux qui la defendoient; 'ce Saint supporta avec beaucoup de douceur l'injustice de ses ennemis, comme une chose qui luy estoit avantageuse [pour son repos.] 'Il se crut neanmoins obligé de prendre plus que jamais soin de ses brebis: & les ayant fait assembler avant que de partir de la ville, il les exhorta, dit Saint Chrysostome, de ne point ceder aux loups, & de ne leur point abandonner la bergerie, mais d'y demeurer toujours pour leur resister & leur fermer la bouche, & pour affermir la foy des simples, en empeschant que par leur absence les brebis ne fussent exposées à la rage de ces loups.

Chry.or.52 p. 576-578.
Soz.l.2. c.19.p. 479 b.
Chry.p.578.a. b.

'S. Chrysostome ajoute qu'on vit par l'evenement la sagesse & l'importance de ce conseil, qui avoit sauvé la plus grande partie de la ville, en l'empeschant de devenir Arienne: [& il a apparemment voulu marquer que S. Eustathe exhorta les plus fermes des Catholiques à ne faire aucune division dans l'Eglise d'Antioche & à se soumettre à l'Evesque que l'on mettroit à sa place, depeur que les foibles qui n'auroient pas assez de lumiere pour preferer la justice à l'eclat de la dignité episcopale, dont l'usurpateur seroit revétu, ni assez de force pour resister aux persecutions que cet Evesque illegitime ne manqueroit pas de

leur faire, pour les obliger de le reconnoistre, ne demeurassent seuls denuez de la compagnie de ceux qui auroient pu les fortifier dans la foy, & ainsi ne tombassent dans l'heresie: Il est, dis-je, aisé de croire que Saint Chrisostome a eu cette pensée, puisqu'elle autorise la conduite de Flavien, dont il fait aussi-tost l'eloge, & condanne celle de Paulin son adversaire.

Thdrt.l.1.c.21. p 569.c.d.

Car pour toucher ici en un mot ce qui se verra avec plus d'étenduë dans la suite de l'histoire,] 'les Eusebiens ayant mis à la place de S.Eustathe '[Paulin alors Evesque de Tyr,] & d'autres ensuite, qui outre le crime de leur intrusion, estoient ou secrettement ou ouvertement Ariens, 'une partie du peuple orthodoxe se soumit à eux, particulierement Flavius & Diodore, qui n'estant alors que laïques, ne laissoient pas de soutenir avec beaucoup de vigueur la pureté de la foy. 'Mais beaucoup d'autres tant de Ecclesiastiques que des laïques, qui demeuroient attachez à la verité Catholique, se crurent obligez de se separer de leur communion, & d'abandonner les assemblées ecclesiastiques, pour en tenir entre eux de particulieres. Ce furent ceux que tout le monde appella Eustathiens, parceque leur corps avoit commencé depuis le bannissement de S. Eustathe.

1.

l.2.c.20. p. 621. |582|ep.112. p. 932.c.d.

hil l.1.c.21.p. 569.d.

[La division continua encore aprés la mort de S. Eustathe; quoique l'autorité de ceux qui gouvernoient l'Eglise d'Antioche pust paroistre plus legitime: mais leur foy n'estoit pas plus pure, non plus que celle d'une partie de ceux qui leur estoient soumis:] '& ils avoient receu dans leur Clergé plusieurs personnes tout à fait indignes, '& ceux mesmes que S. Eustathe n'y avoit jamais voulu admettre. [Les Eustathiens estoient autorisez dans leur separation par S. Athanase, qui communiquoit avec eux, & non avec les Evesques d'Antioche.

l.2.c.19.p.621.e. Ath.sol.p.812.c.

Ainsi on peut dire que c'estoit la portion la plus pure & la plus sainte de l'Eglise d'Antioche, jusqu'en l'an 361, auquel S.Melece fut fait Evesque de cette Eglise par un consentement unanime des Orthodoxes & des Ariens. Mais il se declara aussi-tost pour les premiers, ce qui le fit bannir par les autres, qui prirent pour leur Evesque Euzoïus deposé autrefois avec Arius. Sur cela, les Orthodoxes de cette communion firent ce que les Eustathiens avoient fait trente ans auparavant; mais ils les firent tous, & renoncerent absolument à la communion d'Euzoïus, pour demeurer unis à S.Melece.

Ath.vit.p.14.2.d. 1.'Les Benedictins luy font succeder immediatement Eulale: [mais nous avons montré dans la note 1, & sur les Ariens § 15, & note 12, qu'il faut mettre Paulin de Tyr entre deux.]

Si les Eustathiens se fussent alors unis à eux, leur conduite n'auroit receu de l'Eglise que des eloges: mais ils voulurent persister dans leur separation, & se firent ordonner Evesque le Prestre Paulin leur chef. S. Athanase desapprouva tout à fait cette ordination; & neanmoins comme c'estoient les anciens Orthodoxes, il crut devoir continuer la communion qu'il avoit avec eux, sans s'unir à S. Melece. L'Occident & l'isle de Cypre suivirent son autorité: mais S. Basile & tout l'Orient s'unit à S. Melece, & traita les autres de schismatiques. Cela produisit de grands troubles, qui continuerent jusqu'à S. Chrysostome, dont le zele eut la force de faire recevoir Flavien successeur de Saint Melece, dans la communion de l'Egypte & de l'Occident: & depuis cela les Eustathiens destituez d'appui & d'Evesques, se réunirent peu à peu aux Evesques d'Antioche, particulierement à Alexandre vers l'an 417.]Il en restoit encore quelques uns en 482, qui se réunirent lorsque les reliques de S. Eustathe furent raportées à Antioche, comme nous dirons bientost.

[Thdr.L.l.2.p. 557.c.]

[Pour retourner à l'histoire du Saint, Constantin s'estant malheureusement engagé à appuyer sa deposition,]cet illustre Prelat fut enfin arraché à la ville d'Antioche, avec un grand nombre de Diacres & de Prestres qui furent bannis avec luy, soit sous le titre specieux du bien de la paix, soit sous quelque autre pretexte que nous ignorons.]Il fut mené dans la Thrace, a& Constantin écrivant au peuple d'Antioche, témoigna l'avoir ecouté. [Les Ariens tinrent mesme alors un nouveau conciliabule contre luy à Nicomedie, si nous voulons accorder cela à Philostorge,]qui dit qu'il fut condanné en cette ville par 250 Evesques. bIl peut avoir passé quelque temps à Trajanople dans la Thrace; cmais il paroist que le dernier lieu de son exil & celui de sa mort, fut la ville de Philippes en Macedoine. (Note 4)

[Ath. sol.p.812. b.c. | Thdrt.l.1.c 20. p 569.b. | a Eus.v. C.l.3. c.59.p.515.d. | Phisg.l.2.c 7. p. 14. | b Hier.v.ill. c. 85.p.295.b. | c Thdr.L l 2.c. 1.p.547. d]

[Nous ne trouvons point dans l'antiquité quand il mourut, sinon]dque ce fut avant que S. Melece fust établi sur son siege, [au commencement de l'an 361. Mais il y a diverses raisons qui (Note 5) font juger que dés l'an 338, il jouissoit dans le Ciel des recompenses que son zele & sa patience luy avoient acquises.] 'Les Grecs marquent sa feste le 21 de fevrier, e& le 5 de juin. fUsuard, Adon, Notker, & les autres Latins, la mettent le 16 de juillet: & l'on trouve ce jour là un Saint de mesme nom à Antioche dans les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome; mais il semble que ce soit un Martyr. 'Et quoique [S. Chrysostome suivi par]S. Anastase Sinaïte & quelques autres Grecs, donne ce titre

[Blond p.1196 | Thphn p.114. d. | d Thdrt.l.3.c.2. p 639. | Menæa, p.221 | Typi.p.43.2. | e Menæa, p.38. | f Flor.p. 666.1. | 1 Eust. hex.p. 136.]

Amb.ep B.63. p.1039.e. à nostre Saint ; [selon] ce que dit S.Ambroise en parlant de Saint Denys son predecesseur, Que ceux qui sont morts dans l'exil,¹ approchent plus pres du martyre que ceux qui en ont esté rappellez: 1.

Chry. in Jer. t. 3.p.790 b. [neanmoins on ne les qualifie d'ordinaire que Confesseurs.]Il semble que du temps de S. Chrysostome, l'Eglise d'Antioche l'honoroit vers le milieu de novembre.

t 1.or.52.p.573. b c. 'Quoique ses reliques sacrées fussent demeurées dans la[Macedoine,]neanmoins tous les Catholiques d'Antioche ne laisserent pas d'avoir pour luy une veneration extreme, qui s'augmentoit au lieu de diminuer par la suite des années. Fac.l.8 c.1 p. 468.a. 'Non seulement sa deposition n'empeschoit pas que son nom ne fust recité solennellement dans le sacrifice parmi ceux des autres Evesques de la ville; Chry.p.573.a. 574.b. 'mais le jour de sa feste y estoit celebré par les assemblées du peuple,[& par les louanges que luy donnoient les plus grands hommes. P.573.a'574.c.]Nous avons encore l'eloge que Saint Chrysostome y prononça, in Jer.p.790. b. c.d. où il luy donne le titre de Martyr.'Et il témoigne luy mesme que ce discours fut ecouté par une grande multitude de personnes, & receu avec joie & beaucoup d'applaudissement.

Thdr.L. 1.2.p. 557.d|Thphn.p. 114 d|Vict.T.p. 4.2.b. [Environ cent ans depuis,] 'Calandion estant Evesque d'Antioche, demanda à l'Empereur Zenon de faire raporter les reliques de S. Eustathe à Antioche; & les ayant fait tirer, comme nous avons dit, de Philippes en Macedoine, presque toute la ville d'Antioche alla"sept lieues audevant, & les receut avec beaucoup de respect. ["Cela arriva apparemment en l'an 482. 18.milles. NOTE 6.

S. Eustathe ne merite pas seulement de tenir rang entre les plus saints Prelats & les plus illustres Confesseurs, mais encore Conc.B.t.2. p. 19.d. entre les Peres & les Docteurs de l'Eglise;]& il est cité en cette qualité par les moines de Constantinople qui combatoient P.395.c. Nestorius; 'par les Orientaux qui le défendoient ; ªpar les mesmes lorsqu'ils furent réunis à l'Eglise. ªCyr.Al.ep.50. p 193.c. ᵇIl est cité dans le settieme ᵇConc.B.t.5.p. 758 a. Concile œcumenique, comme un Pere qui avoit parlé par le mesme Esprit saint que le grand Basile, ᶜqui avoit esté le défenseur intrepide de la foy orthodoxe, & le destructeur de l'impieté Arienne. ᶜp 755.f.

Phot.c.229.p. 788. 'S Ephrem l'un de ses successeurs le cite encore. ᵈSozomene dit ᵈSoz.l.2.c.19.p. 470.b.c. qu'on pouvoit juger de son eloquence par les ouvrages qu'on en avoit encore, & que l'on estime beaucoup, dit-il, à cause du style conforme à celui des anciens, des"pensées graves & naturelles, de la beauté des termes, & de l'expression noble & agreable. supposcôn.

1 *proprieri.....martyribus titulo*, nous a paru une meilleure leçon que *priori*, quoique les Benedictins preferent cette derniere, qui se trouve, disent-ils, dans un plus grand nombre de manuscrits.

Il a écrit, comme nous avons dit, beaucoup d'ouvrages contre le dogme des Ariens. [a]S. Euloge d'Alexandrie luy attribue six [λόγους.] discours sur ce sujet, dont il raporte un passage. [b]Facundus cite aussi quelques endroits de son sixieme livre contre les Ariens: [c]mais il en raporte mesme du huitteime livre. [d]C'est aussi contre les Ariens qu'il avoit fait, [vers l'an 329,] son écrit sur cet endroit des Proverbes: *Le Seigneur m'a creé &c.* [e]Theodoret en raporte divers passages. Il y en a plusieurs d'un livre sur l'ame, [f]dont parle S. Jerome; [g]d'un autre qu'il intitule Sur les inscriptions [τῆς ἐπιγραφῆς.] & les titres des Pseaumes, [h]& de ses explications sur le pseaume 15, [i]& sur le 92.

[k]Dans le VII. Concile on en raporte un sur l'Eucaristie, tiré de son explication sur cet endroit des Proverbes, *Mangez mon pain.* [l]S Jerome cite son sentiment sur Melchisedech, [m]& dit qu'il a écrit une infinité de lettres. Il luy attribue aussi un livre contre Origene sur la Pythonisse consultée par Saül. [n]Ce livre est cité par S. Anastase dans ses Extraits, comme un ouvrage contre les Ariens. [Leo Allatius nous l'a donné en 1629: & je ne croy pas qu'il y ait aucun lieu de douter que cet ouvrage ne soit veritablement de Saint Eustathe.] Il s'y declare ouvertement ennemi d'Origene, & y reprend mesme des choses qui paroissent peu reprehensibles. Il l'adresse à un Eutrope qu'il appelle un predicateur sacré de la foy orthodoxe, & dont il admire le zele & la pieté. ["Il y avoit en ce temps là un Eutrope Evesque d'Andrinople, à qui cet eloge convient fort bien: mais il n'est pas aisé de dire si c'est celui là, ou un autre.]

Le mesme Leo Allatius nous a donné sous le nom de S. Eustathe un ouvrage sur les six jours, ou sur la creation: Il y a quantité de remarques sur la nature des animaux, & d'autres choses semblables. Il y a aussi un abregé de l'histoire de la Bible jusqu'à Josué. ["Mais il y a sujet de douter si cet ouvrage est veritablement de nostre Saint, aussibien que] la Liturgie que les Orientaux pretendent avoir de luy.

[Il faut qu'il y eust quelque obscurité dans les écrits de Saint Eustathe] sur le sujet de l'Incarnation, puisqu'on a mis autrefois en question ce que ce Saint avoit cru de ce mystere: [o]& on l'allegue pour défendre ou pour excuser les expressions Nestoriennes de Theodore de Mopsueste. Mais on l'allegue comme un Pere dont l'autorité estoit reconnue de tout le monde, [p]& contre lequel les Eutychiens mesmes n'osoient rien dire. Aussi les Ecclesiastiques de Constantinople citent contre Nestorius un passage de ses écrits, qui est tres formel.

Hier. v. ill. c. 85. p. 295. a. | [a] Phot. c. 225. p. 760. | [b] Fac. l. 11. c. 1. p. 462. 463. | [c] p. 465. 466. | [d] Thdrt l. 1. c. 7. p. 542. 543. ep. 543. a | dial. 1. p. 37. 38 | 2. p. 90. 91 | 3. p. 156. 159. | [f] Hier. v. ill. c. 85. p. 295. b. | [g] Thdrt dial. 2. p. 90. a. | [h] dial. 1. p. 37. | [i] p. 38. | [k] Conc. t. 7. p. 450. b. c | 837. c. | [l] Hier. ep. 126. t. 3. p. 38. d. | [m] v. ill. c. 85. p. 295. b. | [n] Fac. l. 11. p. 462 | not. | Eust. enga. p. 392. | p. 345. | V. les Ariens § 17. | hex. | Note 7. | Bona, lit. p. 64. | Phot. c. 232. p. 900. | [o] Fac. l. 8. c. 1. p. 318. a | c. 4. p. 337. a | 11. c. 1. p. 462. 468. | [p] p. 468. a. | Conc. t. 3. p. 339. b. c.

S. ALEXANDRE, EVESQUE DE BYZANCE OU CONSTANTINOPLE.

Mar.& F. p.18. L'EGLISE a eu dans un mesme temps deux Alexandres Evesques illustres en pieté & en merites; [l'un dans le Midi, l'autre dans le Septentrion,] à Alexandrie & à Byzance.[Nous ne parlerons ici que du dernier,] qui avoit succedé,["en l'an 313 ou 314,] à Saint Metrophane, [dont le nom est celebre dans les Grecs, surtout dans ceux des derniers temps. Ils disent bien des choses & sur sa race & sur sa vie que nous omettons, parceque "nous n'y voyons rien de fondé. Il nous suffit de savoir] que les Grecs l'honorent solennellement à Constantinople le quatrieme de juin dans la grande eglise, & dans une autre qui estoit dediée sous son nom. Codin dit qu'elle a esté bastie par Constantin, & rétablie par Justinien. [a] Quelques uns marquent que son corps y estoit. Baronius a mis aussi ce Saint dans le martyrologe Romain au 4 de juin.

Socr.l.1.c.37. p. 73.a|Gel.C. l.2. c.5.p.68.c.& alii. — Note 1. — Note 2.

Menæa, p.30. — Codi.ori.C. p. 62.63. — a Cang.de C. l. 4 p.129.

'On marque que S. Alexandre avoit déja 75 ans lorsqu'il luy succeda; & il ne laissa pas de servir encore l'Eglise avec beaucoup de vigueur durant 23 ans que dura son episcopat. 'S. Gregoire de Nazianze qui fait gloire de suivre sa doctrine, & de marcher sur ses pas, l'appelle le grand Alexandre, l'ornement de l'Eglise de Constantinople, le genereux athlete, & l'illustre predicateur de la Trinité sacrée. 'S. Epiphane le loüe comme un homme d'une grande pieté, & qui craignoit vraiment Dieu. [b]Un auteur du mesme temps le qualifie un Evesque saint & admirable dont la memoire estoit en benediction. 'Theodoret le met entre les plus grands Evesques de son siecle, & dit qu'il estoit orné des dons & des graces apostoliques, '& il l'appelle un homme divin. [Nous laissons à d'autres à ramasser ce que 'Photius & d'autres Grecs modernes en ont pu dire.

Socr.l.2.c.6. p. 83.c|Soz.l.3. c. 3 p.500.a. — Naz.or.27. p. 464.c. — Epi.69.c.10.p. 734.d — b Mar.& F.p.18. — Thdrt.l.1.c.2. p 524.c. — c.18 p.565.b. — Conc.t 1.p.100. a.

On ne trouve rien de luy jusqu'au temps que l'heresie d'Arius commença à troubler l'Eglise.]S. Alexandre d'Alexandrie luy écrivit

Thdrt.l.1.c.3.p. 525-536.

écrivit alors une grande lettre que Theodoret nous a conservée, pour l'informer des impietez soûtenuës par cet heresiarque, & le prier de s'unir avec luy pour les combatre. [Nostre Saint le fit tellement, que malgré le credit de divers Evesques voisins puissans à la Cour, laquelle estoit presque toujours ou à Byzance mesme, ou à Nicomedie qui n'en est pas loin,] l'heresie Arienne [dont ces Evesques estoient les principaux patrons,] ne put neanmoins jamais faire de grands progrés dans son diocese tant qu'il vécut: Les Catholiques y furent toujours les maistres à cause du respect qu'on avoit pour luy; '& ce qu'il y avoit d'Ariens estoient reduits à tenir leurs assemblées en particulier & à disputer sur la doctrine,'sans avoir presque aucun pouvoir dans la ville.

Socr.l.2.c.6.p. 84.a|Soz.l.3.c. 4.p.500.501.

Socr.p.84.a.

Soz.l.3.c.4.p. 501.a.

[a]Il fut un de ceux qui condannerent cette heresie par leurs suffrages l'an 325 dans le grand Concile de Nicée.[b]Photius veut mesme qu'il y ait presidé. Mais il oublioit que la ville de Byzance, quelque grande & quelque puissante qu'elle fust, ne paissoit neanmoins encore que pour une ville particuliere de la province d'Europe, soumise à celle d'Heraclée comme à sa metropole. "Ce fut seulement en l'an 330 que Constantin en fit une seconde Rome, & la capitale de l'Empire d'Orient, sous le nom de Constantinople dont nous nous servirons dans la suite. Saint Alexandre eut sans doute la premiere part aux ceremonies ecclesiastiques qui se firent à la dedicace de cette nouvelle ville l'onzieme may 330. Mais on n'en trouve rien qui puisse estre considerable pour son histoire.]

a l.2.c.29.p.459. a.b.

b Conc.t.2.p. 100.a.

V.Constantin § 67.

'Sozomene raporte que Constantin estant un jour venu en cette ville, qui portoit ce semble encore le nom de Byzance, quelques philosophes luy vinrent faire une remontrance sur le changement qu'il avoit fait à la religion de ses predecesseurs. Sur cela il leur permit d'entrer en conference avec S. Alexandre Evesque de la ville, comme ils le luy avoient demandé; & ce Saint y consentit assez aisémenr, dans la confiance que sa pieté & la pureté de sa vie luy faisoient avoir en Dieu: car il estoit peu accoutumé à soûtenir la verité par des disputes. Quand on fut prés de commencer la conference, Alexandre demanda que ces philosophes choisissent quelqu'un d'entre eux pour parler, & que les autres se tinssent dans le silence; & quand cela eut esté fait, alors Alexandre s'adressant à celui qui devoit parler pour les autres, 'il luy commanda au nom de JESUS CHRIST de se taire; & le philosophe demeura en mesme temps sans parole.

Soz.l.1.c.18.p. 432.433.

C'est particulierement la fin de la vie de nostre Saint, qui releva

Socr.l.1.c.37.p. 73.a.

sa gloire ; & fit connoistre combien il estoit aimé de Dieu, par le service signalé qu'il rendit à l'Eglise, en ostant miraculeusement la vie à Arius. ["Cet heresiarque aussi fourbe qu'impie, avoit trouvé moyen de se faire admettre à la communion de l'Eglise par le Concile de Jerusalem à la fin de 335, les Eusebiens ses partisans s'y estant trouvez les maistres par le credit qu'ils s'estoient acquis sur l'esprit de Constantin. "Ils ne le purent neanmoins faire recevoir dans l'Eglise d'Alexandrie, quoique privée du grand Athanase son Evesque : mais ils crurent le pouvoir faire à Constantinople par l'autorité de l'Empereur qui y estoit present. Ainsi ils l'y firent appeller en l'an 336 par Constantin,] '& s'y rendirent eux mesmes de toutes parts, dans le dessein d'autoriser sa reception par un Concile. [Mais ils avoient à combatre & Dieu, & son serviteur Alexandre] 'qui se consideroit comme le conservateur & le protecteur des decrets de Nicée, & qui faisoit tout son possible pour en empescher le violement.

V. les Ariens § 21.
Ibid. § 24.
Soz l. 2. c. 29 p. 489. a.
Socr. p. 73. b.

'Il connut bien-tost le dessein des Eusebiens. Il tascha de rompre le Concile qu'il voyoit qu'on assembloit, ou mesme d'en arrester la convocation. 'Il fit aussi ce qu'il put pour empescher que l'Empereur ne fist venir Arius à Constantinople.ᵃ Il ne put réussir dans l'un ni dans l'autre. ᵇ Mais quand Arius fut arrivé, & que les Eusebiens prierent Alexandre 'd'avoir compassion de luy, & de le recevoir ; ce Saint qui connoissoit leurs mauvais desseins aussi-bien que l'impieté d'Arius, les refusa absolument. Ils luy en firent parler d'autres personnes, qui [ne s'appercevant pas de leur malice,] parcequ'ils estoient fort simples, luy vinrent faire de grands eloges de la douceur : Mais il leur répondit que la douceur injuste dont il useroit envers Arius, seroit une veritable cruauté pour une infinité d'autres personnes. 'Qu'il n'estoit permis ni selon la justice, ni selon les loix de l'Eglise, de violer ce qui avoit esté ordonné par luy mesme & par tout le Concile de Nicée.

Soz. p. 489. a.
Ath. de Ar. p. 671. b.
a b|Soz. p. 489. a.
b Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 769. b. c.
1.
Soz. p. 489. a. b.

'Les Eusebiens voyant donc qu'ils ne le gagneroient pas par leurs discours, 's'emporterent contre luy, & le menacerent que s'il ne recevoit Arius & ses disciples dans le jour qu'ils luy marquoient, ils le feroient deposer & releguer bien loin de là, & qu'on en mettroit un autre en sa place qui ne manqueroit pas de recevoir Arius. 'La contestation des Evesques porta le trouble

b.
b|Socr. p. 73. a. b| Ruf. l. 1. c. 12. p. 167. 242.
Socr. p. 73. a. b.

1. [Theodoret brouille fort ici cette histoire, supposant qu'elle est arrivée aussi-tost aprés le Concile de Nicée, au lieu qu'il la faut mettre en 336 ; & confondant S. Alexandre de Constantinople avec S. Alexandre d'Alexandrie mort en 325.] Mais il se corrige luy mesme ailleurs.

Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. b. c|h. rel. c. 1. p. 233. d.

parmi le peuple, qui se partagea selon ses differentes inclinations.

'Cependant Alexandre estoit dans une extreme peine, non pas tant pour les menaces qu'on luy faisoit, que par le danger où il voyoit la verité. 'S. Jacque[ce celebre Evesque de Nisibe, estoit alors dans Constantinople; & il] conseilla aux Fideles d'avoir recours à Dieu par le jeûne & par la priere, & de le conjurer tous ensemble durant sept jours, de leur accorder ce qui estoit le plus utile pour l'avantage des Eglises. Comme on connoissoit les dons apostoliques que Dieu avoit mis dans ce saint homme, tout le monde se rendit à son avis: 'Et Alexandre abandonnant les discours & les contestations, eut tout son recours à Dieu, dont il imploroit l'assistance par des jeûnes continuels & par toutes sortes de prieres. Il s'enferma pour cela tout seul dans l'eglise de la Paix; & là se jettant le visage contre terre au pié de l'autel, il joignit ses prieres à ses larmes: ce qu'il continua durant plusieurs jours & plusieurs nuits de suite. [La fermeté de ce saint vieillard estoit d'autant plus admirable, qu'il avoit contre luy non seulement toute la majesté & la puissance imperiale, dont tant d'autres Saints avoient déja eprouvé les effets, mais encore l'autorité apparente de l'Eglise dans le Concile de Jerusalem, & sans doute aussi dans celui qu'on tenoit alors à Constantinople: mais rien n'aveugle ceux que Dieu éclaire, & rien n'ebranle ceux qu'il soûtient.]

b. | Thdrt.v. Pat. c. 1. p. 769. c d. | Socr. l. 1. c. 37. p. 73. b. c.

'Le samedi qui precedoit le dimanche auquel les Eusebiens vouloient faire recevoir Arius, [a] Constantin [trompé par une nouvelle protestation "qu'Arius luy avoit faite avec serment de suivre la vraie foy, voulut parler luy mesme à S. Alexandre,]& luy commanda de tendre la main à un homme qui taschoit, disoit-il, à se sauver, '& de le recevoir dans sa communion. [b] Le Saint fit tout ce qu'il put pour luy persuader de ne se pas laisser surprendre par les deguisemens de cet heretique; & voyant ensuite que Constantin se mettoit en colere, il se tut & se retira. Mais Dieu exauça celui que les hommes ne vouloient pas ecouter. 'Il ne differa point la vengeance du parjure d'Arius, & il le punit aussi-tost par un effet visible de sa justice.

V. les Ariens § 24.

Ath in Ari. or. 1. p. 301. 302 | de Ar. p 671. b. | a Thdrt. hær. l. 4. c. 1. p. 233. d. | Mar. & F. p. 18 | b Thdrt. p. 233. d. | Ath. in Ari or. 1. p. 301. 302.

'Le jour estoit pris, comme nous avons dit, au lendemain qui estoit le dimanche, pour faire recevoir Arius. 'Les Eusebiens qui l'accompagnerent à la sortie du palais où il avoit presenté sa confession de foy à l'Empereur, le faisoient passer comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde; '& ils vouloient déja le faire entrer dans l'eglise à l'heure

Thdrt. p. 233. d. | Socr. l. 1. c. 38 p. 74. b. | Ath. de Ar. p. 671. a.

p.671.b. mesme avec la violence qui leur estoit ordinaire. 'Le bienheureux Alexandre s'y opposa fortement, soûtenant qu'il ne falloit pas recevoir l'auteur de l'heresie à la communion. A quoy ils répondirent en le menaçant, que comme ils avoient fait venir Arius à Constantinople sans qu'il le voulust, aussi ils sauroient bien le faire recevoir à la communion le lendemain qui estoit le dimanche, quand mesme il ne le voudroit pas. 'Si vous ne voulez pas le « recevoir de bon gré, luy dit Eusebe, je le ferai entrer demain avec « moy dés le point du jour : Et comment l'empescherez vous ? «

Epi.69.c.10.p.734.d.

Ath.in Ar.or.1 p.301.d. [Ainsi Arius s'en alla] 'plein d'une folle confiance dans la puissance d'Eusebe : [a] Et S. Alexandre au contraire, saisi d'une vive douleur, s'en alla aussi-tost dans l'eglise étendre ses mains vers Dieu, & repandre ses larmes & ses prieres au pié de l'autel, couché le visage contre terre ; & poussant du fond de son cœur ses cris [vers le ciel,] il conjuroit JESUS CHRIST le maistre de toutes choses & le veritable Roy des Rois, de ne pas souffrir que l'heresie qui se confioit sur la puissance d'un Roy de la terre, entrast dans l'Eglise. 'Il estoit alors accompagné de deux personnes: [b] & le Prestre Macaire, de la bouche duquel S. Athanase apprit tout ceci, [c] estoit avec luy. Il joignit son oraison à la sienne ; il entendoit toutes ses paroles ; & il remarqua particulierement 'qu'il disoit à Dieu : [1] S'il faut, Seigneur, qu'Arius soit « demain receu dans l'Eglise, delivrez vostre serviteur des liens de « ce corps, & ne perdez pas le juste avec l'injuste. Mais si vous « avez encore pitié de vostre Eglise, [& je sçay, Seigneur, que vous « en aurez pitié,] voyez quelles sont les paroles d'Eusebe : ne permettez « pas que vostre heritage tombe dans l'avilissement & dans « le mepris, mais ostez Arius du monde ; depeur que s'il entre dans « vostre Eglise, il ne semble que l'heresie y entre avec luy, & que « l'impieté ne passe desormais pour la pieté. 'Aprés avoir achevé sa « priere, il se retira plein de crainte & d'inquietude [d] en sa maison, ayant encore les larmes aux yeux.

a de Ar.p.670.b.c.

Thdrt.hær.l.4.c.1 p.234.

b Ath.de Ar.p.670.d.

c p.671.c.

c|Epi.68.c.5.p.722.a.b.

Ath.de Ar.p.671.d.

d Thdrt.hær.p.234 b.

Ath.in Ar.or.1.p.302.a. 'Ce grand combat où l'Evesque se défendoit par la priere, & les Eusebiens par les menaces, finit enfin par le jugement que Dieu prononça contre les impies, en exauçant promtement les vœux de son serviteur, '& faisant voir ainsi combien ils avoient esté "pleins de foy & d'ardeur. [e] Car il fit sa priere sur les trois heures aprés midi : [f] Et vers la nuit de ce mesme jour, l'impie fut osté de la terre [en la maniere que chacun sçait, & que "nous avons raportée en un autre endroit.] [g] Voilà comment ce saint défenseur

Mar.&F.p.1|Epi.p.721.a.

"fideles & constans.

e Epi.p.722.a.b.

f a|66.c.10.p.735.a|Mar.&F.p.19.

V.les Ariens § 25.

g Naz.or 27.p.464.c.d.

1. Socrate raporte fort mal cette priere, l. 1. c. 37. p. 73. c.

de la Trinité, qui par sa parole avoit banni de son Eglise l'impieté [Arienne,] la bannit encore avec son chef par ses actions & par sa priere apostolique. 'Le bruit de ce qui estoit arrivé s'estant bien-tost repandu partout, les Fideles accoururent [le lendemain] a l'eglise, 'où ils en rendirent graces à Dieu; & au milieu de l'extreme joie que tout le monde témoignoit, Saint Alexandre celebra le saint sacrifice en la compagnie des seuls Orthodoxes; glorifiant la justice divine, non pour insulter à la mort de ce miserable, mais pour remercier Dieu d'une faveur si singuliere qu'il faisoit à son Eglise lorsqu'on n'eust osé l'esperer 'Un evenement si surprenant, que tout le monde attribuoit au pouvoir de sa vertu & de ses prieres, luy donna encore plus d'autorité qu'auparavant pour soûtenir la verité & combatre l'heresie Arienne durant le temps qu'il vécut ensuite. [Ce temps ne peut avoir esté que de quelques mois, comme si Dieu n'eust attendu jusqu'alors à laisser aller en paix ce saint vieillard, qu'afin qu'il rendist à l'Eglise ce service si important. "Car il mourut la mesme année qu'Arius, c'est à dire en l'an 336, & apparemment à la fin du mois d'aoust, puisque c'est le temps auquel les Grecs & les Latins en font la feste.

Thdrt.hær.l.4. c.1.p.234 b.c. Ath.de Ar.p. 672.a. Soz.l.3.c.4.p. 501.a. NOTE 3.

'Il mourut âgé de 98 ans, selon les historiens, aprés avoir gouverné son Eglise durant 23 ans. [Sa memoire fut toujours en grande veneration dans l'Eglise catholique de Constantinople, comme il est aisé de le juger par les eloges que S. Gregoire de Nazianze & les autres en ont fait.] Elle en fait encore son principal office le trentieme jour d'aoust. Il est marqué le 28 dans Usuard, Adon, & les autres martyrologes latins, & mesme par les plus anciens de tous qui portent le nom de Saint Jerome. 'On cite de quelques historiens inconnus, que Constantin fit faire des tableaux de S. Metrophane, de S. Alexandre, & de Saint Paul [son successeur,] & que les Ariens les brulerent lorqu'ils furent maistres de la ville. [Il y auroit bien des difficultez à faire sur cela.

Socr.l.2.c.6.p. 83.c|Soz.l.3.c.3 p.500 a. Menæa, p.326. Codi.ori.C.p. 87.

Il est certain que S. Paul succeda à S. Alexandre; & les maux que l'Eglise de Constantinople souffrit sous luy, firent voir ceux dont l'autorité de son predecesseur l'avoit garantie.] 'Les historiens raportent que S. Alexandre estant prés de mourir sans avoir ordonné de successeur, '& ses Ecclesiastiques luy demandant qui ils devoient mettre en sa place, il répondit que s'ils vouloient un homme capable d'instruire, propre pour les choses de Dieu, '& qui fust saint dans sa vie, il falloit prendre Paul qu'il avoit fait Prestre, & qui dans un âge assez peu avancé avoit la prudence

Socr.p.83.c. Soz p.500.a. Socr.p.83.c d.

d'un vieillard: Mais que s'ils demandoient seulement un homme qui eust quelque pieté exterieure, '& qui fust pour manier des affaires civiles, & traiter avec les grands, ils pouvoient choisir Macedone, 'qui estoit fort ancien dans le clergé. ᵃ Il paroist difficile de croire que S. Alexandre ait jamais mis en parallele des qualitez aussi contraires que celles qu'on attribuë à S. Paul & à Macedone; [si l'on ne veut dire qu'il donnoit ouvertement son suffrage à S. Paul, & l'exclusion à Macedone, dans l'esprit de tous ceux qui cherchoient sincerement la verité; & marquoit neanmoins en mesme temps ce qu'il prevoyoit devoir arriver, soit par une lumiere prophetique, soit par la seule connoissance de la corruption des hommes.] 'Sozomene dit en effet que l'opinion commune estoit, que S. Paul avoit esté fait Evesque sur le témoignage que S. Alexandre avoit rendu en sa faveur.

Soz p.500.b. | Socr.p.83.d. | a Bar.340 § 16. | Soz p.500.a.

[Nous pouvons joindre à l'histoire de Saint Alexandre le peu qu'on sçait de] 'Zotique. Les nouveaux Grecs le mettent entre les personnes de qualité que Constantin transporta de Rome à Constantinople. Ils ne luy donnent pas neanmoins d'emploi plus considerable dans leurs Ménées, "que celui de Magistrien [ou courier de l'Empereur.]

Bar.330 § 27 | Menæa, dec. p. 370. | Note 4.

'Selon ce qu'ils en disent, c'est ce mesme Zotique que l'Empereur Leon qualifie *de tres heureuse memoire*, & qu'il dit avoir exercé le premier [à Constantinople] l'office d'hospitalier & de pere des pauvres ou d'œconome de l'Eglise; & d'avoir mesme trouvé le premier le moyen de faire une chose aussi sainte [& aussi utile] que sont les hospitaux. [Cet emploi que Leon luy attribuë, revient assez à la qualité de Prestre que les Ménées des Grecs luy donnent; ce que le martirologe Romain fait aussi.] 'Justin II. fit bastir à Constantinople une eglise & un hospital de S. Zotique pour "les estropiez ou pour les lepreux.

Bar.31.dec.g | Cod. J. 1. t. 3. l. 35. p. 43. | Cod. ori. C. p. 45. b | 58. d | Cang de C. l. 4. p. 165. | λώβους.

[C'est apparemment tout ce qu'on peut savoir de ce Saint,] 'que les Grecs honorent le 31 de decembre. Car pour la grande histoire qu'ils en font, elle est visiblement fabuleuse. Ils pretendent que Constance le fit mourir à cause qu'il avoit fait un hospital pour les lepreux: C'est pourquoi ils luy donnent le titre de Martyr, [que Baronius n'a pas neanmoins voulu mettre dans le martyrologe Romain.] 'Et il y a mesme des meneloges qui se contentent de le qualifier Prestre de l'hospital des orfelins. [Je ne sçay aussi si l'Empereur Leon auroit pu omettre son martyre.] 'Les Moscovites l'honorent le 30 de decembre avec la seule qualité de Prestre de Constantinople.

Menæa, p. 570 | 573 | Codi. ori. C. p. 46. a | Byz. fam. p. 48. | Men. U. p. 100. 2. | Boll. may, t. 1. p. 59.

EUSEBE,
EVESQUE DE CESARÉE
DANS LA PALESTINE.

ARTICLE PREMIER.

Union d'Eusebe avec S. Pamphile: Ses études.

[NOUS ne pretendons point faire une histoire exacte d'Eusebe. C'est un devoir auquel nous ne nous sommes proprement engagez qu'à l'égard des Saints au nombre desquels il ne nous est pas permis de le mettre. Mais il est bon aussi d'avoir quelque connoissance d'un homme si celebre, & auquel l'Eglise a mesme obligation, par le soin qu'il a pris d'en écrire l'histoire. Mr Valois nous a beaucoup facilité ce travail par ce qu'il en a dit à la teste de sa nouvelle traduction d'Eusebe; & nous n'aurons souvent qu'à l'abreger.

'On peut juger qu'Eusebe est né sur la fin du regne de Gallien, [vers l'an 264;] puisqu'aprés avoir parlé de quelques evenemens de ce regne, 'il dit qu'il va representer "l'histoire de son temps. 'Il marque ensuite en un mot la promotion de S. Denys de Rome [en 259,] & de Paul d'Antioche; & aussi-tost il passe à l'heresie du dernier & au Concile assemblé contre luy [en 264;] surquoi il s'étend à son ordinaire. 'Il marque encore en un autre endroit que Paul avoit renouvellé de son temps l'heresie d'Artemon. 'Il dit de mesme que S. Denys avoit gouverné de son temps l'Eglise d'Alexandrie; [& il est mort en 264.]

Eus prol. p. 18. a. — l. 7. c. 26. p. 277 b — c. 27. p. 277. c. d. — l. 5. c. 28. p. 195. c. — l. 3. c. 28. p. 100. b.

" τὴν καθ' ἡμᾶς γενεάν.

'On ne sçait rien de sa famille: car il n'y a aucune apparence qu'il fust neveu de Saint Pamphile, comme l'a écrit Nicephore. 'Arius parlant de luy à Eusebe de Nicomedie, l'appelle frere de ce Prelat, ce qu'il ne dit pas de quelques autres Evesques dont il parle au mesme endroit: 'Et cela donne quelque lieu de croire qu'ils estoient assez unis par le sang. 'Neanmoins Eusebe de Nicomedie parlant de luy l'appelle son seigneur, [& non son frere:]

prol. p. 16. c|17. c. — Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537 b. — Eus. prol. p. 18. c. — Thdrt. l. 2. c. 5. p. 538. c.

Euf.in Marc.l. 1 c.4.p.20.a.b. '& celui de Cefarée"releve bien l'autre,[pour croire qu'ils fuffent fort proches parens.] ὁ μέγας.

prol.p.18.a. 'On croit qu'il eftoit 'de Paleftine, parcequ'il y a paffé au moins la meilleure partie de fa vie, avant mefme que d'y eftre Evefque. 1.

1.Conf.l.1.c.19. p.417.d. a hif.l.7.c.32.p. 284.b.c. 'Il y vit Diocletien & Conftantin [vers l'an 296 au pluftard. Il paroift neanmoins avoir efté quelque temps à Antioche,] a & y avoir étudié l'Ecriture fous Dorothée qui en eftoit Preftre, ou au moins y avoir entendu plufieurs de fes fermons. C'eftoit du temps que Cyrille eftoit Evefque d'Antioche:["& il paroift l'avoir efté depuis l'an 280 jufque vers la fin du III. fiecle.] V.S.Lucien d'Antioche.

p.288.c.d|prol. p.19.a. 'Agape eftoit vers ce temps là Evefque de Cefarée en Paleftine. M.r Valois croit

prol.p.20.a. qu'il mit Eufebe dans le clergé de fon Eglife,'& qu'il le fit Preftre. [Mais il ne paroift pas en avoir eu d'autre fondement particulier

hif.p.288.c.d. que la convenance du temps,]& de ce qu'Eufebe loüe cet Agape comme un homme fort appliqué au foin de fon peuple, & grand amateur des pauvres.[Si la confeffion de foy qu'Eufebe prefenta

Thdrt.l.1.c.6 p. 553.c. au Concile de Nicée, eft de luy en particulier,] 'on en conclud fort bien qu'il paffa de la preftrife à l'epifcopat.

Euf.l.7.c.32. p. 288.d. 'Ce qui eft certain, c'eft que du temps d'Agape il commença à connoiftre S Pamphile qui eftoit[auffi] Preftre de Cefarée, &

prol.p.19.a. qu'il s'unit avec luy d'une amitié tres étroite. 'On croit qu'il en-

Hier.in Ruf.l. 1.c.2.p.199 a. b Euf.de Pal.c. 4.p.323.c|324.a. feigna les lettres faintes dans l'ecole que ce Saint forma. 'Saint Jerome dit en effet qu'Eufebe demeuroit chez luy.b Et S. Appien qui fut martyrizé à Cefarée au commencement de l'an 306, y demeuroit dans la mefme maifon qu'Eufebe, & y étudioit la

n.p.176.a.b.c. parole de Dieu. 'Neanmoins les nouveaux Grecs difent qu'il l'étudioit fous S. Pamphile. [On voit par là qu'Eufebe eftoit à Cefarée en l'an 306, durant la perfecution.]

de Pal.c.7.p. 325.a. c c.11 p 337.b. d Phot.c 118.p. 296 297.c|Socr. l.3.c.7.p.173.b| Euf.l.6.c 33. p. 232.a. e Euf.l 7.c.32.p. 288.289. f Hier.v.ill.c. 81.p.294.d. 'S. Pamphile "y fut mis en prifon[fur la fin de l'an 307,]c & y confomma fon martyre le quinzieme fevrier de l'an 309.]d Ce fut durant fa prifon qu'Eufebe compofa avec luy les cinq premiers livres de l'apologie d'Origene: & Eufebe y ajouta feul le fixieme aprés le martyre de S Pamphile.e Il compofa auffi la vie de Saint Pamphile mefme, divifée en trois livres.f Et il témoigna toujours, dit S Jerome, tant d'eftime & d'affection pour ce Saint, qu'on l'a appellé pour ce fujet Eufebe de Pamphile. [Il peut bien avoir pris luy mefme ce furnom, puifqu'on le trouve à la tefte de fes V.S.Pamphile.

Phot.c.13.p.12. b. ouvrages.]Photius ne veut pas affurer qu'il l'ait pris à caufe du Martyr, & n'en parle que "comme d'un bruit incertain. [Mais ὡς φασί τινες.

Cave,p.90.1. Socr.l.1.c.8.p.24. 25. 1. Cave trouve que dans fa lettre à fon Eglife, il dit obfcurément qu'il avoit efté à Cefarée [Je penfe qu'il entend l'endroit ' Ταῦτα ἀπὸ καρδίας &c. où j'avoue que je ne le faurois appercevoir.]

nous

nous ne voyons rien qui ne nous porte à ſuivre ſur cela l'autorité de S. Jerome,]& Socrate qui l'a dit de meſme aprés luy. Socr.p. 175.b.

'Euſebe eut encore l'avantage de connoiſtre S. Melece Eveſque du Pont, à qui il attribuë une connoiſſance generale de toutes choſes,[& il ne manqua pas ſans doute d'en profiter] durant les ſept ans que la perſecution de Diocletien obligea ce Saint de venir paſſer dans la Paleſtine. [Mais il eut encore un plus grand ſecours dans la bibliotheque que Saint Pamphile avoit ramaſſée chez luy,]'dans laquelle il étudioit en la compagnie de ce Saint les lettres ſacrées avec un ſoin & une application infatigable. 'Une annotation d'un manuſcrit d'Ezechiel nous apprend qu'ils l'avoient collationné enſemble ſur les Tetraples écrits de la main d'Origene. Euſebe y avoit ajouté des ſcolies; & il paroiſt meſme que c'eſtoit luy qui avoit fait cette copie. 'Il eut encore la liberté de jouir de la bibliotheque que Saint Alexandre avoit dreſſée à Jeruſalem[vers 230.] 'On croit que[depuis que Conſtantin ſe fut rendu maiſtre de l'Orient en 323,]il ſe ſervit du credit qu'il avoit beſoin. 'Auſſi il paroiſt par ſes ouvrages qu'il avoit lu toutes ſortes d'anciens auteurs Grecs, philoſophes, hiſtoriens, theologiens, de l'Egypte, de la Phenicie, de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique. Scaliger luy attribuë meſme la connoiſſance des auteurs Latins, 'quoiqu'il ſe ſerviſt de la plume d'un autre pour traduire ſes propres ouvrages en cette langue. [a]Il raiſonne auſſi ſur la ſignification des mots hebreux [qu'il pouvoit neanmoins avoir appriſe de ceux qui ſavoient cette langue, ſans l'avoir étudiée luy meſme.]

'S. Baſile croit qu'on le peut citer comme témoin des uſages de l'Egliſe,"à cauſe de ſa grande lecture:[b]& ſes plus grands ennemis accordent qu'il n'ignoroit[preſque]rien de ce qui avoit eſté écrit avant luy.

Euf. l. 7.c.32.p. 289.b. — Hier.v.ill.c.81. — Proc.in Ez. prol. — Euf.l.6.c.20. p. 222.d. — Cave,p.91.1. — chr.pr.p.22|n.p. 5.1. — v.Conf. l. 4.c. 35.p.543.c. — [a] pr.æ.p.l.11.c.6. p.516. — Baſ.de Sp.c.29. p.358.d. — [b] Cave,p.91.1. — διὰ πολυπειρίαν.

ARTICLE II.

Euſebe accuſé d'apoſtaſie: Il eſt fait Eveſque; écrit à Conſtancie ſur les images.

'C'EST Photius qui nous apprend que Saint Pamphile eſtoit en priſon lorſqu'il travailla avec Euſebe à l'apologie d'Origene. 'M[r] Valois dit qu'Euſebe y alloit ſouvent le viſiter; & travailler avec luy. [c]Mais Photius dit que S. Pamphile eſtoit enfermé dans la priſon avec Euſebe: [d]& S. Potamon d'Heraclée aſſure que luy & Euſebe avoient eſté priſonniers enſemble durant

Phot.c.118 p. 296. — Euf. prol p.20. a. — [c] Phot. p. 297. c. — [d] Epi 68.c.7.p. 724.3.

la persecution. [Ainsi la chose paroist hors de doute, & on ne peut refuser à Eusebe le titre de Confesseur, si luy mesme ne s'en est privé en promettant au moins de renoncer à la foy.]Il est certain qu'il en fut accusé publiquement par des Saints,[& qu'il y a peu de moyen de l'en défendre: mais cela demeura assez secret, puisqu'il ne laissa pas d'estre elevé à l'episcopat.

a Ath. ap. 2. p. 728. c. — V. S. Athanase § 19.

S'il faut prendre absolument à la lettre ce qu'il dit,]qu'il estoit present au martyre de ceux dont il raporte l'histoire dans le livre des Martyrs de Palestine, il faut dire qu'il vit couronner à Cesarée Saint Procope en juin ou juillet 303, Saint Alphée le 17 novembre suivant, S. Timothée à Gaza vers le 19 d'aoust 304, à Cesarée S. Timolaüs le 24 de mars 305, S. Appien au mois d'avril 306, & S. Edese son frere à Alexandrie peu de temps aprés; S. Ulpien à Tyr vers le mesme temps. S. Agape le 20.e de novembre suivant à Cesarée, & de mesme S.te Theodosie le 2.e d'avril 307, S. Domnin le 5 novembre de la mesme année, S.te Valentine le 25 de juillet 308, S. Antonin le 13 de novembre, a & Saint Arés le 14 decembre de la mesme année, S. Pierre Apselame l'onzième de janvier 309, & le mois suivant S. Pamphile & les autres de sa compagnie, S. Pelée & S. Silvain en 310 dans la Palestine. [Mais il suffit apparemment de croire qu'Eusebe a vu une grande partie de ces martyres. Au moins il ne peut avoir vu]en un mesme jour celui de S. Alphée à Cesarée, & celui de S. Romain à Antioche.

Eus l. 8. c. 13. p. 308. d | n. p. 168. 1. a. de Pal. c. 1. p. 319. — c. 3. p. 321. — c. 4. p. 323. — c. 5. p. 325. — c. 6. p. 326. — c. 7. p. 328. — c. 8. p. 330. — c. 9. p. 333. — a c. 10. p. 335. — c. 11. p. 336. — c. 13. p. 343. — c. 1. 2. p. 319. 320.

Il est certain encore qu'il ne demeura pas toujours à Cesarée, ni mesme en Syrie durant la persecution. Il fut témoin à Tyr des combats de quelques Martyrs, b & il vit dans la Thebaïde les horribles cruautez qu'on y exerçoit contre l'Eglise.

prol. p. 20. b. — l. 8. c. 7. p. 299. a. — b c. 9. p. 301. b.

[Il retourna à Cesarée,]& en fut fait Evesque aprés Agricolaüs qu'on trouve avoir assisté au Concile d'Ancyre, c tenu vers l'an 314. d Nous savons bien que les signatures de ce Concile ne doivent pas passer pour absolument authentiques; [mais neanmoins nous n'avons rien qui les combate.]Et pour ce que dit Mr Valois, qu'Eusebe ne marque plus d'Evesques de Cesarée aprés Agape, [ce n'est pas une preuve qu'il ait esté son successeur immediat. Il peut avoir eu des raisons de ne point parler d'Agricolaüs, ou n'avoir pas eu occasion d'en parler.]On peut mesme remarquer qu'il ne dit point d'Agape qu'il ait vécu jusqu'au temps de la persecution, comme il le dit des autres Evesques dont il parle dans le mesme chapitre. [Et ainsi il pouvoit bien estre mort dés l'an 303. Eusebe estoit Evesque au plustard en l'an 320:]Car il n'y a pas moyen de douter qu'il n'ait fait luy mesme le discours qu'il

Hier. vill | Ath. &c. — c Bar. 314. § 77 | Conc. t. 1. p. 1475. d. — d Eus. prol. p. 21. a | Cave, p. 91. 2. — V. Vital d'Antioche

Eus. l. 7. c. 32. p. 288. c. d.

Cave, p. 91. 2. Eus. l. 10. c. 4. p. 371.

raporte dans son histoire, & qui fut prononcé à la dedicace de l'eglise de Tyr, rebastie par Paulin[son ami particulier,]aprés la persecution de Diocletien, & avant celle de Licinius.

[Il faut raporter aux premieres années de son episcopat, lorsque Licinius n'avoit pas encore commencé à persecuter les Chrétiens, la lettre qu'il écrivit à Constancie sœur du grand Constantin,] 'si cette Princesse estoit alors femme de Licinius, comme elle est qualifiée dans le VII. Concile, [& non sa veuve.] a Constancie [qu'on sçait d'ailleurs avoir esté Chrétienne,]luy avoit écrit pour le prier de luy envoyer une certaine image qu'on tenoit estre de JESUS CHRIST. 'Car Eusebe mesme nous assure qu'on voyoit de son temps des tableaux de J. C, de S. Pierre, & de S. Paul; & il avoit vu à Paneade la statuë qu'on disoit que l'Hemorrhoïsse avoit fait faire du Sauveur qui l'avoit guerie. 'Eusebe récrivit donc sur cela à Constancie une lettre dont il ne nous reste que quelques fragmens. On y voit bien qu'il ne veut pas luy envoyer ce qu'elle demandoit: mais pour les raisons de son refus, il n'est pas aisé d'en comprendre la solidité. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il veut la detacher de J.C. consideré simplement comme homme, & la porter à considerer davantage en luy sa divinité. Mais il semble aller jusqu'à dire que son humanité n'estoit plus depuis qu'il estoit monté au ciel: '& on l'a accusé de le croire.

Conc.t.7 p. 365.b|497.e.
a p.493.d.
Euf.l.7.c.18.p. 265.c.
Conc.t.7.p. 493.496.
p.497 500.

'Les ennemis des saintes images ont voulu se servir de cette lettre: & ceux qui les ont refutez, l'ont supposé vraie; mais ils ont soûtenu qu'elle ne pouvoit avoir d'autorité venant d'un Arien declaré: 'à quoy ils ont ajouté que ceux qui ne reconnoissoient qu'une nature en J. C, comme faisoient les Ariens, estoient generalement ennemis des images, [quoiqu'on voie peu de liaison de l'une de ces erreurs à l'autre.]'Il est certain qu'Eusebe paroist peu approuver qu'on eust des images[Et cependant il nous donne lieu luy mesme de croire que Dieu l'approuvoit,]en parlant des miracles qu'on disoit se faire par la statuë de J.C. qui estoit à Paneade: [Car il n'ose nullement soûtenir que ce qu'on en disoit fust faux.]'Baronius reçoit aussi la lettre à Constancie pour vraie. Il croit que Constancie s'adressoit à Eusebe comme au metropolitain de la Palestine, ou J.C. avoit vécu.

P.365.b|493.d.
P.497.d.e.
Euf.l.7.c.18 p. 265.b.c.
Bar.324.§110-112.

ARTICLE III.

Eusebe s'unit aux Ariens : refuse l'evesché d'Antioche.

L'HERESIE Arienne commença à paroistre vers l'an 319, & Eusebe, comme nous venons de dire, fut assez malheureux pour s'engager dans la défense & d'Arius & de ses dogmes.] 'Arius le mit tout d'abord à la teste de ses partisans.[a] La chaleur qu'il fit paroistre pour luy, rejouit 'Eusebe de Nicomedie, qui s'en servit pour animer Paulin de Tyr à se declarer pour leur parti. 'Il se joignit au mesme Paulin & à Patrophile de Scythople, pour faire permettre à Arius dans un Concile de tenir ses assemblées à part, [c'est à dire de faire schisme tout ouvertement; & cela donne lieu de croire que ce sont]ces trois Evesques de Syrie dont S. Alexandre se plaint particulierement entre tous les défenseurs d'Arius. 'Il écrivit plusieurs fois à ce Saint pour le reconcilier avec l'heresiarque, ou plutost avec l'heresie mesme qu'il appuyoit entierement. 'Il écrivit aussi en ce temps là à un autre Evesque nommé Euphration, 'que le Christ n'estoit pas le veritable Dieu, ni coeternel à son Pere.

Thdrt l.1. c. 4. p.537.b. a c.5.p.538.c. | Soz.l.1.c.15.p. 428.b.c. | Thdrt.l.1.c.3.p. 531.d. | Conc.t.7.p. 497.c. | c.d|365.b.d| Ath. de syn. p. 886.c. | 1. | &c.

'Il se trouva ensuite au Concile de Nicée entre les défenseurs d'Arius. [b]Il nous apprend luy mesme qu'Osius demandant à Narcisse de Neroniade, [l'un des chefs du mesme parti,] s'il croyoit, comme Eusebe, que[le Pere & le Fils]fussent deux substances; Narcisse avoit répondu. *Je voy par ses écrits, qu'il croit qu'il y en a*[mesme]*trois* [dans la Trinité.]'Il signa neanmoins enfin comme les autres défenseurs d'Arius par crainte[ou autrement,] & l'anatheme d'Arius, & le symbole de la Consubstantialité, à laquelle il s'estoit opposé d'abord. 'Ce qu'il eut de particulier, c'est qu'il écrivit ensuite une grande lettre à son Eglise, pour luy expliquer comment il avoit signé la Consubstantialité sans changer d'opinion: 'car il le dit expressément ; ["& cela paroist assez par sa lettre mesme.]'On le voit encore par les écrits qu'il fit ensuite, & par la part qu'il prit à l'oppression des défenseurs de la verité, [comme nous le dirons plus amplement dans la suite.

Thdrt.l.1.c.6. p.542.b| Philg. app.p.177. b Eus.in Marc. l.1.c.4.p.25.d. | Thdrt.l.1. c. 6. 11.p.542.c|553-556. | p.553|Ath.dec. N.p.251. c|de syn.p.882.a.b. | Thdrt.l.1.c.11. p.556.c.d. c c.7.p.542.d. | V.le Concile de Nicée §.10.

Cependant sa signature luy donnant le moyen de passer pour Catholique, ou le faisant tolerer par l'Eglise,]'il fit en presence des Evesques un panegyrique de Constantin dans la solennité de sa vintieme année;[c'est à dire le 25 de juillet, ou un peu aprés.

Eus.v.Const.l.1. c.1.p.405.a.

1. C'estoit le plus ardent de tous les défenseurs d'Arius, nommez à cause de cela Eusebiens.

Nous ne trouvons rien pour l'histoire d'Eusebe jusques en l'an 331, auquel S. Eustathe d'Antioche fut deposé par la faction d'Eusebe de Nicomedie :] 'mais c'estoit en partie pour venger Eusebe de Cesarée. Car S. Eustathe l'avoit attaqué nommément, & l'avoit accusé de violer la foy de Nicée. Eusebe n'osa pas avouer une chose [qui passoit pour un crime dans l'esprit de Constantin:] mais pour avoir lieu de persecuter le Saint, il l'accusa de tomber dans l'heresie de Sabellius. 'Eusebe de Nicomedie estant venu ensuite en Palestine, il y confera avec celui de Cesarée, & les autres de ces quartiers là qui avoient embrassé l'impieté d'Arius, (ce sont les termes de Theodoret :) & de là ils furent ensemble à Antioche, où ils deposerent le grand Eustathe par une injustice toute visible, [mirent en sa place Paulin de Tyr "le compagnon de leurs sentimens & de leur cabale; & deposerent encore Asclepas de Gaza, parcequ'il estoit ennemi de l'Arianisme.

Socr.l.1.c.23. p. 58.c|Soz. l.2.c. 18.19 p.468. 469.

Thdrt.l.1.c.20. p.558.

V. les Ariens § 15.

Eusebe estoit si considerable dans son parti, qu'aprés la promte mort de Paulin, & d'Eulale son successeur,] 'on le voulut "faire Evesque d'Antioche. Il refusa neanmoins cet honneur, [soit par modestie, si l'on veut, soit qu'il craignist le sort de Paulin & d'Eulale, soit qu'il preferast Cesarée où il estoit le maistre, à une plus grande ville où il savoit qu'il trouveroit bien des contradictions, soit parcequ'il connoissoit la disposition des Constantin fort opposée à ces changemens d'eveschez; car pour luy il n'en faisoit pas un grand scrupule, nonobstant les Canons de l'Eglise, qui les ont toujours condannez,] 'puisqu'il en fait des eloges à Paulin de Tyr & à Eusebe de Nicomedie. [Par quelque raison qu'il ait agi, son refus luy fit honneur.] [a] Car en ayant écrit à Constantin, [auquel la ville d'Antioche, & les Evesques qui y estoient, en avoient aussi écrit pour faire son eloge, & demander qu'il fust fait Evesque d'Antioche;] ce Prince témoigna estimer beaucoup le refus qu'il faisoit de passer à un siege si considerable; & luy manda qu'il avoit sujet de se trouver heureux du témoignage avantageux que tout le monde luy rendoit, & de ce qu'on le jugeoit capable de gouverner quelque Eglise que ce pust estre.

Ibid. § 16.

Eus. v. C l.3.c. 59-62.p.516-520.

Eus. in Marc. l. 1.c.4.p.19.a|20. a.b.

a v. Const. l.3 c. 61.p.518. 519.

'Il semble qu'Eusebe soit allé aussi-tost aprés trouver ce Prince: [& nous ne voyons aucun de ses voyages auquel nous puissions plutost raporter ce que dit Marcel Evesque d'Ancyre, '] 'qu'en passant par sa ville il y avoit fait un discours dans l'eglise, où il avoit accusé les Galates d'estre dans l'erreur sur le sujet de la divinité, parcequ'ils ne croyoient pas comme luy, dit Marcel, 'que l'image, & la chose dont elle est image, ne peuvent pas estre

l.4.c.7.p.529.d.

Eus. in Marc. p. 26.d.

p.25.d|27. a.

une "mesme chose, mais que ce sont deux natures, deux*choses & deux puissances, comme Eusebe le disoit formellement dans ses écrits. 'Marcel se plaignoit encore d'un discours qu'Eusebe avoit fait à Laodicée. 'Eusebe revint ensuite à son Eglise[en 333 ou 334,] & y reprit ses exercices ordinaires.

p.16.a. v. Conf. l.4.c. 33.p.542.c.

ARTICLE IV.

Eusebe est aimé de Constantin : Il contribuë à opprimer Saint Athanase : Ses dernieres actions : Sa mort.

[LEs eloges qu'on avoit donnez à Eusebe en le voulant faire Evesque d'Antioche, venoient proprement des fauteurs d'Arius : Mais ils ne laisserent pas sans doute d'augmenter] 'la bonne opinion que Constantin avoit déja de luy à cause de son erudition, "& de ce qu'il paroissoit avoir quelque modestie: [& Eusebe ne manquoit pas de cultiver ses bonnes graces par les eloges qu'il luy donnoit, comme nous le voyons dans les monumens qui nous en restent. Il marque assez souvent cette bonté que Constantin avoit pour luy,] 'nous apprenant qu'il le faisoit manger à sa table, [a] qu'il l'entretenoit familierement, [b] & qu'il luy apprenoit de sa bouche les particularitez les plus importantes de sa vie. [c] Il nous a conservé plusieurs lettres que ce Prince luy écrivit ; une pour faire rebastir les eglises abatuës durant la persecution; 'ce fut la premiere de toutes, [écrite apparemment en l'an 324;]une autre pour faire bastir une eglise à Mambré [vers l'an 331,] laquelle neanmoins est adressée proprement à Saint Macaire de Jerusalem; '& une troisieme [vers l'an 334,] pour le prier de luy faire faire quelques copies de l'Ecriture pour les eglises de Constantinople. 'Eusebe en luy envoyant ces copies, luy manda que le bourg de Maïume avoit embrassé le Christianisme: surquoi Constantin luy écrivit encore pour luy en témoigner sa joie. 'Eusebe luy dedia [vers le mesme temps] un traité sur la feste de Pasque, traduit en latin : Constantin l'en remercia, témoigna estimer beaucoup son ouvrage, l'exhorta à luy en envoyer souvent de semblables, & l'assura qu'il l'avoit communiqué à beaucoup d'autres personnes, comme il l'en avoit prié.

Eus.v.Conf.l.3. c. 60.p.516.d. — ἐπιεικείας. — l.4.c.46 p.550. a. — a l.1.c.28.p. 422.b. — b ibid.l.2.c.8.9. p.447.d|448.c. — c c.46.p.465. c.45.p.464.d. — l. 3.c.51-53.p. 508.509. — l.4.c.36.p.543. — c.37.p.544.c. — c.34.35 p. 542. 543.

[S. Eustathe & Asclepas ne furent pas les seuls Orthodoxes persecutez par Eusebe.] 'On marque qu'il voulut entreprendre quelque chose contre S. Macaire de Jerusalem, qui l'obligea à se tenir en repos en se separant de sa communion, depeur qu'il

Soz.l.2.c.20.p. 471.b.

ἕν ἐ πιῶν. — * πράγματα

'ne luy donnast un successeur Arien comme luy.

'Saint Athanase se trouvant accusé de divers crimes par les calomnies des partisans d'Arius, Constantin fit assembler sur cela à leur priere "un Concile à Cesarée l'an 334. S Athanase refusa de s'y trouver;'& ce fut apparemment à cause de l'aversion toute ouverte qu'Eusebe faisoit paroistre contre luy.[Eusebe ne laissa pas de vouloir estre son juge l'année suivante dans le Concile de Tyr, malgré la recusation que ce Saint en avoit faite; & malgré les reproches que les Confesseurs luy firent de son apostasie. Luy & les autres de sa faction y deposerent le Saint, & estant aussi-tost allez à Jerusalem,"ils y receurent à leur communion Arius & tous ses disciples. Ils firent en mesme temps dans cette ville la dedicace de l'eglise de la Croix & de la Resurrection.]'Ceux qui n'estoient pas capables, dit Eusebe, de parler en public, appaisoient Dieu par les sacrifices & les prieres qu'ils luy offroient: & pour nous qui receusmes en cette occasion plus d'honneur que nous ne meritions, nous honorasmes la solennité par divers discours que nous y fismes.

'Constantin manda ensuite à Constantinople tous les Evesques qui avoient condanné Saint Athanase. Les chefs de la faction ne voulurent pas neanmoins que d'autres qu'eux y allassent. Ainsi les deux Eusebes y allerent avec quelques autres,[& acheverent d'opprimer ce Saint, en persuadant à Constantin par de nouvelles calomnies, de le releguer dans les Gaules. Ils pretendoient aussi obliger en l'an 336 S. Alexandre de Constantinople à recevoir Arius dans son Eglise. Mais ils eurent la confusion de voir perir honteusement celui dont ils avoient entrepris la défense aux dépens de leur foy, de leur honneur, & de leur salut.

Ils avoient peu auparavant deposé Marcel d'Ancyre grand ennemi des Ariens, & qui avoit fort maltraité les deux Eusebes avec quelques autres. Eusebe de Cesarée ne se contentant pas de cela, écrivit cinq livres contre luy pleins de vehemence & de chaleur.] 'Il pretendoit avoir esté engagé à cet ouvrage par les autres Evesques de son parti.

[Vers le mesme temps,& apparemment à la fin de l'an 335, il prononça dans le palais, en presence de Constantin, un long panegyrique de ce Prince, dont il composa aussi la vie peu de temps aprés qu'il fut mort,] 'lorsque ses enfans estoient déja Augustes,[a] c'est à dire aprés le neuvieme de septembre 337.[Ce fut apparemment son dernier ouvrage;] 'car il mourut, selon Socrate, vers le mesme temps que Saint Athanase & les autres Evesques

Marginal notes: V. S Athanase § 15. — V. les Ariens § 11. — Thdrt. l.1.c.26. p.577.b.c. — c.d|Ath ap.2.p. 797.a|S. Van. t. 2.p.33-35. — Euf.v.Conf.l.4. c.45.p.549 b.c. — c.46 p.550.a| Ath.ap.2.p.805. a. — in Marc.l.2. c. 4.p.55.d. — v.Conf.l.1. c.1. p.405.c. — a Idat. Socr.l.2.c.4.5. p.83.a.b;Soz.l. 3.c.2.p.499.c.

bannis sous Constantin, retournerent à leurs Eglises, [c'est à dire vers l'an 338,]& avant la mort du jeune Constantin, qui fut tué en 340. 'Acace son disciple fut le successeur de son siege & de sa passion pour l'Arianisme: [a] & il assista l'an 341 au Concile d'Antioche. [b] Il écrivit la vie de son maistre, [mais elle n'est pas venüe jusques à nous.]

Ib|Ath.de syn. p.872.a. a Ath.de syn.p. 911.d. b Socr.l.2.c.4.p. 83.a.

ARTICLE V.

Eusebe refute Hierocle, & fait quelques autres écrits: De sa chronique.

[VOILA ce que nous savons des actions d'Eusebe. Il faut maintenant parler de ses écrits, qu'on peut dire estre la principale partie de son histoire.] 'Car il en a fait une infinité selon l'expression de S. Jerome; [& il nous en reste encore aujourd'hui un assez grand nombre.] 'M.[r] Valois met dés le temps de la persecution de Diocletien, celui que nous avons "contre Hierocle magistrat payen, lequel au commencement de cette persecution s'avisa d'écrire contre les Chrétiens, '& eut la hardiesse de comparer Apollone de Tyanes à JESUS CHRIST. 'Eusebe se contenta de la refuter sur ce point, [& pour cela, fit un abregé de toute la vie d'Apollone par Philostrate, afin de montrer quel estoit ce magicien. 'Il fait esperer neanmoins de refuter dans la suite le reste de l'écrit d'Hierocle; [& il peut l'avoir eu en vuë dans les ouvrages qu'il fit depuis contre les payens.] 'Il semble adresser cet ouvrage contre Hierocle à un admirateur de ce payen; & il le commence "d'une maniere qui peut donner lieu de croire que c'est la suite d'un plus grand ouvrage. [Mais je pense que ce peut bien n'estre qu'une figure.] '& Photius qui n'appelle cet écrit qu'un petit livre, [n'en a pas apparemment eu plus que nous.]

Hier.v.ill c.81. p.294.d. Euf.prol. p.20. c. n Hier.p.434. p.433 a.b. b.c. d. Phot.c.39.p.24.

V.la perf.de Diocletien § 15. κὰ' αὐτῶ.

'Nous avons encore parmi les œuvres de S. Jerome, le premier livre des six qu'Eusebe avoit faits [en 308 & 309, ou seul,] ou avec S.Pamphile, pour l'apologie d'Origene: mais nous ne l'avons que de la traduction de Rufin, [qu'on sçait avoir retranché & ajouté tout ce qu'il vouloit dans les ouvrages qu'il mettoit en latin. Pour les trois livres de la vie de S. Pamphile, il ne nous en est rien resté.]

Hier.t.4.p.172.

'Dans ses livres de la Preparation, il cite sa chronique, [& quelques autres ouvrages,] [c] dont l'un est celui qu'il avoit fait sur le

Euf.præp.l. 10. c 9 p.484.d. c l.7,c,8.p 310.d.

le grand nombre d'enfans qu'avoient les anciens. 'Il n'est point marqué par Saint Jerome, ni par Photius, ni par Suidas. [C'est apparemment celui mesme]'qu'il dit autrepart avoir écrit sur la multiplicité des femmes & des enfans des Patriarches. a S. Basile cite aussi quelques lignes de ses"Questions ou de ses Doutes sur la polygamie des anciens. [Nous n'avons point cet ouvrage, non plus que]'celui où il dit qu'il avoit ramassé tout ce que J. C. a predit, & où il avoit fait voir que toutes ses predictions ont esté parfaitement accomplies. 'Dans sa Demonstration[faite aussi-tost aprés sa Preparation,] il nous renvoie à un ouvrage qu'il avoit écrit pour resoudre plusieurs questions sur la genealogie du Sauveur. [Dans le premier livre, il y expliquoit pourquoi les Evangelistes font la genealogie de Saint Joseph, quoique J. C. ne soit pas né de luy; & il y marquoit comment on peut prouver que la Vierge estoit de la race de David. Je ne sçay si ce seroient] 'les cinq livres de la Theophanie ou de l'apparition de Dieu, qui sont marquez par S. Jerome.

[Nous avons plus de choses à dire de sa chronique.]Elle estoit divisée en deux livres. Le premier contenoit la chronologie de tous les Empires, traitez chacun à part. Le second, dont l'autre estoit comme la matiere, faisoit une seule chronologie de toutes ces chronologies particulieres, les joignant & les confrontant pour ainsi dire l'une à l'autre; en sorte qu'on pouvoit voir tout ce qui s'estoit passé en chaque Empire dans un mesme temps,'ou au moins dans une mesme dixaine d'années: car c'est ainsi qu'il avoit divisé son ouvrage. 'On a donné divers noms & à tout le corps de cet ouvrage, & aux deux livres qui le composoient. Pour les distinguer, nous pouvons appeller le premier livre la *chronologie*, le second la *chronique*, comme c'est l'usage, & tout le corps, l'*histoire des temps*. Scaliger dit que la chronique est assez souvent appellé le *Canon*. 'Eusebe paroist aussi marquer tout l'ouvrage, lorsqu'il cite ses Canons ou regles des temps.

'On pretend que le premier dessein qu'a eu Eusebe en entreprenant ce travail, a esté de trouver le veritable temps de Moyse, & qu'il a reconnu en effet que ceux qui en avoient parlé avant luy, mesme les payens, l'avoient fait plus ancien qu'il n'estoit, l'ayant mis 850 ans avant la guerre de Troie, au lieu qu'il ne l'a precedée que de 350 ans.

'Il y remarquoit"les principales actions des grands hommes, & ceux par qui les arts avoient esté inventez. 'Cela se trouvoit particulierement dans son premier livre, selon Scaliger, qui croit

Marginal notes: n.p.29. | dem.l.1.c.9.p.33.c. | a Bas.de Sp.c.29.t.2.p.358.e | ἐπαπορήματα. | Eus.præp.l.1.c.3.p.8.c. | dem.l.7.p.353.c.d. | Hier.v.ill.c.81. | Eus.chr.p.54. | p.56. | a.p.4.2. | præp.l.10.c.3.p.484.d. | chr.p.54. | virtutes mortalium. | Mar.chr.pr. | Eus.chr.n.p.51.

Hier. v ill. c. 81. | Euf. chr. pr. p. 27. | a chr. n. p. 9. 1. c. p. 4. 2|8. 2. | p. 3. 2|chr. p. 55.

que c'eft 'ce que S. Jerome a appellé une hiftoire generale de toutes chofes, '& que c'eftoit un ramas de toutes fortes d'antiquitez; [a] au lieu que le fecond livre n'en eftoit, felon luy, que comme la table. 'On raporte auffi au premier ce qui dit le Comte Marcellin, que l'ouvrage admirable d'Eufebe comprenoit depuis le commencement du monde jufques à Conftantin. 'Car Eufebe mefme dit que le fecond ne commence qu'à Abraham.

n. p. 5. 1|χρ. p. 40. 1|417. 1|pr. p. 6. 7. 27. | χρ. p. 417. 2. | b pr p. 9.

'Scaliger ajoute qu'Eufebe avoit tiré prefque tout le premier livre, & mefme prefque tout fon ouvrage, de Jule Africain, [qui avoit auffi écrit une chronologie environ cent ans auparavant,] n'ayant guere fait que le copier, hormis dans les endroits où il a voulu le corriger, '& fouvent fort mal à propos. [b] On le blafme encore de ne l'avoir jamais nommé que pour le combatre.

chr. n. p. 5. 1. | 2|chr. p. 4. | n. p. 9. 2|χρ. p. 425. 2. | c Pet. doct. l. 11. c. 29. p. 346. c. | Cyp. an. p. 2. §. 5. | Pet. p. 346. c. | c|c. 19. p. 329. a.

'Dans le fecond livre que nous appellons proprement fa chronique, Scaliger dit qu'il y avoit mis d'abord l'année courante depuis la naiffance d'Abraham, enfuite les années des Princes qui regnoient alors en differens endroits, '& enfin les divers evenemens, diftinguez par des couleurs qui faifoient connoiftre à quel Etat chaque evenement appartenoit. 'Scaliger "foûtient qu'il y avoit mis les Confuls. [c] Le Pere Petau [& d'autres] foûtiennent le contraire: [Et cela nous eft fort indifferent, puifqu'ils n'y font plus.] 'Pearfon croit que fi les Confuls y ont efté d'abord, ils n'y eftoient plus dés devant S. Profper, ni peut-eftre dés le temps de Saint Jerome. 'Le P. Petau foûtient encore qu'Eufebe n'y avoit point marqué les années de J.C. Mais on convient que les années marquées depuis la naiffance d'Abraham, viennent de luy, 'auffi-bien que les Olympiades. Le P. Petau remarque encore qu'il commence fes années non au mois de janvier, mais à celui d'octobre qui le precede.

Note 1.

Euf. chr. n. p. 4. 2. | d præp l. 10. c. 9. p. 484. d. | e chr. p. 4. 181 | n. p 4. 2.

'Il paroift qu'Eufebe a fait deux editions de fa chronique. [d] En effet, nous avons vu qu'elle eftoit déja faite avant le livre de la Preparation, [c'eft à dire apparemment avant l'an 313.] [e] Et neanmoins S. Jerome affure plufieurs fois qu'elle alloit jufques à la vintieme année de Conftantin, [c'eft à dire jufques en 325 ou 326.] 'Il femble que cette derniere edition peut avoir efté intitulée *la Veritable*.

n. p. 8. 1. | chr. p. 4.

'S. Jerome a traduit en latin la chronique d'Eufebe, c'eft à dire felon Scaliger, tous fes deux livres fur l'hiftoire des temps, ou plutoft il en a fait un nouvel ouvrage. 'Car il traduifit tout le texte d'Eufebe: mais depuis la prife de Troie jufqu'à la vintieme année de Conftantin, il y méla diverfes chofes tirées de Suetone

& de divers autres historiens, particulierement pour l'histoire Romaine qu'Eusebe avoit touchée fort legerement: & il y ajouta une continuation depuis l'an 325 de J. C, jusqu'à la mort de Valens en 378. Tous les Latins se sont depuis servis de ce travail, 'mais seulement de la seconde partie que nous appellons la chronique, laquelle Marianus Scotus a inserée toute entiere dans la sienne. Ils ont au contraire entierement negligé la premiere, de sorte qu'elle s'est perduë. n.p.11.1.

[Les Grecs en ont témoigné plus d'estime.] 'Car on pretend que George le Syncelle, qui vivoit à la fin du VIII. siecle, avoit inseré mot à mot tout l'ouvrage d'Eusebe sur les temps, dans celui qu'il avoit fait sur le mesme sujet; & que Cedrene a inseré aussi dans le sien celui du Syncelle. Mais les ouvrages de ces deux auteurs ne sont venus à nous que par extraits & par lambeaux. Cela n'a pas empesché Scaliger de ramasser dans ces deux auteurs ce qui y est resté sous le nom d'Eusebe, en y joignant beaucoup d'autres endroits, qu'on voit, dit-il, estre certainement de luy, & en laissant au contraire plusieurs autres qu'il ne doutoit pas en estre aussi, mais dont il ne pouvoit pas donner de preuves. 'Il a encore tiré quelque chose de la chronique d'Alexandrie: '& c'est sur tout cela qu'il nous a donné en grec un premier livre des chroniques d'Eusebe, [qu'il a tasché de faire répondre à sa veritable chronologie, afin que ces restes de son ouvrage nous consolassent de la perte que nous en avons faite. Mais quoiqu'il ait pretendu n'y rien mettre qui ne fust constamment d'Eusebe,"il s'y trouve neanmoins plusieurs choses qui ne peuvent estre de luy, comme les années des Evesques de Jerusalem,] 'qu'Eusebe avoue n'avoir pu trouver. [Ce n'est point certainement Eusebe,] [a] qui tire du passage d'un chronologiste nommé Timothée, qu'Orphée a reconnu il y a bien des siecles que toutes choses ont esté faites par la Trinité consubstantielle. 'Quelques uns disent que ce Timothée est un auteur du troisieme siecle, plus ancien qu'Eusebe. [Je ne sçay pas quelles preuves ils en ont.] 'Scaliger a encore formé une chronique greque d'Eusebe, où il dit qu'il n'a rien mis qu'il n'ait trouvé dans les livres; [& elle se trouve en effet presque toute entiere dans le latin de S. Jerome.] Il y a mis les Consuls comme il a cru qu'ils devoient estre; [& ce sont presque toujours ceux d'Onuphre.

Xp. p. 401.402. chr.pr p.28. Xp.p.1.8. V.S.Hippolyte. hist.l.4.c.5.p.117.b. a Xp.p.4 5. Pet. def.p.16.c. Eus.Xp.p.415 2.

Tout le monde avoue qu'il y a beaucoup de fautes dans ce que nous avons aujourd'hui de la chronique d'Eusebe,] 'soit par la negligence des copistes, à quoy Dodwel attribuë les differences

Pearf.post.p.114|diss.p.6.

qu'on remarque entre cet ouvrage & son histoire ecclesiastique, [soit par celle d'Eusebe mesme.] 'Scaliger pretend y trouver non seulement des fautes, mais encore de la mauvaise foy, & il accuse Eusebe d'y abandonner quelquefois la verité la plus certaine & la plus connuë, & mesme d'attribuer à l'Ecriture le contraire de ce qu'elle dit, plutost que de reconnoistre l'erreur de ses faux principes. [C'est ce que nous laissons à examiner à d'autres. Mais quelque peu favorable qu'il soit à Eusebe,] 'il ne laisse pas de reconnoistre que cette histoire des temps est digne de beaucoup d'estime. 'Il l'appelle un ouvrage heroïque & tres excellent, qui est audessus de toutes les loüanges. 'Il dit que c'est un travail d'Hercule qui a esté extremement estimé de tout le monde, suivi par tous les anciens qui ont traité de la chronologie, '& si excellent, que nous n'avons rien dans l'antiquité sur cette matiere, qu'on luy puisse comparer.

Eus.chr.pr.p. 10. 11. — p.9. — n.p.4. 1|5.1. — χρ p.401.1|402.1. — pr.p.22.27| Du Pin, t.2.p.11.

'S. Jerome attribuë à Eusebe une histoire universelle des Canons ou regles des temps, & l'epitome ou l'abregé de ces Canons. [Je ne voy pas que Scaliger explique ce que c'est que cet abregé.] 'Il pretend mesme quelquefois que ce qu'en dit Saint Jerome est une pure meprise. Neanmoins il est bien aisé de dire dans son sentiment, que les Canons sont ce qu'il appelle le premier livre, & que l'abregé est le second, [c'est à dire ce que nous appellons la chronique, & ce qui nous est resté dans la traduction de Saint Jerome.] 'M.r de Pontac veut que les Canons & l'abregé soient la mesme chose, [ce qui ne paroist guere conforme au texte.] 'Il soûtient que nous avons cette chronique entiere, telle que S. Jerome nous l'a donnée, puisque tout ce que les anciens en ont cité s'y trouve encore. 'Suidas dit que Diodore de Tarse, celebre sous Julien, Valens, [& Theodose,] a fait une chronique qui corrige l'erreur d'Eusebe sur les temps. Il semble citer cela d'Anastase le Lecteur [qui vivoit vers l'an 500.]

Hier.v.ill.c.81. — Eus.chr.pr.p.27 — pr.P.p.15.16. — p.14.15. — Suid.δ.p.739.d.e.

ARTICLE VI.

Des livres de la Preparation & de la Demonstration: De l'histoire ecclesiastique.

'EUSEBE a fait quinze livres pour montrer que si les Chrétiens ont abandonné la religion de leurs ancestres, ce n'a point esté par une credulité legere & sans fondement, comme les payens le leur reprochoient, mais par des raisons tres claires &

Eus.prap.l.1.c.1.p.3.4|l.15.c.1.p.788.789.

tres folides. Ces livres font intitulez De la preparation à l'Evangile, [parceque pour nous preparer à reconnoiftre la verité de ce que l'Evangile nous enfeigne, & de la religion de J.C. qui nous y eft annoncée,] 'il y détruit toute la fauffe religion des payens, [particulierement en faifant voir quelle en a efté l'origine,] & comment ceux qui ont défendu le paganifme fe combatent les uns les autres, '& y établit au contraire l'autorité & le refpect des livres de Moyfe, & des autres de l'ancien Teftament. [Scaliger qui n'eft pas porté à relever trop Eufebe,] 'appelle cet ouvrage un travail divin, pour lequel il avoit fallu ouvrir tous les livres des anciens auteurs, afin de les convaincre de folie par l'autorité de la loy de Dieu, & de montrer que les plus celebres Egyptiens, Caldéens, Pheniciens, Grecs, avoient puifé dans les Prophetes ce qu'ils avoient de meilleur. [Eufebe nous y a confervé des fragmens confiderables de beaucoup d'auteurs, dont les noms mefmes ne feroient pas connus fans luy. Il y refute Porphyre prefque partout, fouvent fans le nommer.] 'On peut voir au commencement du dernier livre toute la matiere, la divifion, & la fuite de cet ouvrage. [a] Saint Jerome & Photius ont marqué ces quinze livres. [b]Eufebe les adreffe à l'Evefque Theodote, [c'eft à dire fans doute à celui de Laodicée,] [c] dont il fait de grands eloges en un autre endroit.

[d]Il n'y pretendoit ruiner, comme nous avons dit, les objections des payens contre les Chrétiens, que pour prouver enfuite la verité de l'Evangile, & expliquer les myfteres les plus difficiles & les plus relevez que noftre religion nous enfeigne. 'C'eft pourquoi aprés avoir achevé cet ouvrage, il paffa auffi-toft à un autre intitulé Demonftration evangelique, ou Preuves de la verité de l'Evangile. Il le commence en montrant pourquoi les Chrétiens n'eftant pas Juifs fe fervoient des livres des Juifs, & n'embraffoient pas neanmoins la vie des Juifs telle qu'elle eft ordonnée par ces mefmes livres. 'Il fit vingt livres de ces preuves de l'Evangile; [mais il ne nous en refte aujourd'hui que dix, dont mefme le premier eft fans commencement, '& le dixieme fans fin.] 'Il y marque que les peuples, les magiftrats, & les Empereurs, ne ceffoient point encore de perfecuter J.C. & fes ferviteurs, [e] en forte que les Chrétiens les plus innocens eftoient traitez comme s'ils euffent efté coupables des plus grands crimes, & que les plus criminels eftoient abfous comme innocens dés qu'ils ceffoient d'eftre Chrétiens. [Ainfi il femble que l'on eftoit encore alors dans la perfecution de Diocletien, finie avec l'an 312.] '& quand

Phot.c.9.p.9.
Alex.t.7.p.417.418.
Euf.chr.n.p.5.|Xp.p.402.1|pr p.9.
præp.l.15.c.1.p.788.789|DuPin p13-15|Fleuri,l.10.p 8 12.
a Hier.v.ill.c.81|Phot.c.9.p.9.
b Euf.præp l.1.c.1.p.1.
c hif.l.7.c.32.p.288.b.c.
d præp.l.1.c.1.p.4.b.c.
l.15.c.1.p.789.790|c.62.p.256|DuPin,p.15.16|Fleu.p.12-14.
Hier.v.ill.c 81|Phot.c.9.p.12.
Euf.dem.l.4.c.16.p.182.d|c.
e l 3.c.7.p.119.b.c.
l.6.c.13.p.272.d.

il y est dit que le Prophete predisoit le martyre de la Passion de J.C, [il ne faut pas l'entendre du Martyre ou eglise de la Croix, qu'on ne commença à bastir que vers l'an 327.

l.6.c.20.p.299. Cependant il dit en un autre endroit,] 'que l'autorité des Empereurs Romains empeschoit les Egyptiens, & tous les autres hommes, d'oser rien entreprendre contre l'Eglise, & de l'attaquer mesme de paroles. [Est-ce qu'il auroit ajouté depuis quelque chose à son ouvrage en le revoyant? Ou pourroit-on dire qu'il travailloit au quatrieme livre en 312, lorsque la persecution duroit encore, & aux suivans en 313, lorsque Licinius ayant vaincu Maximin, fit publier partout les edits que luy & Constantin avoient faits pour la liberté de l'Eglise? Il y marque encore assez clairement dés le cinquieme livre, que l'Eglise jouissoit alors de

l.5.c.3.p.222.d. la paix,] 'puisque l'on voyoit dans toute la terre les eglises de J.C. qui fleurissoient au milieu des villes, dans les bourgs, & dans les villages, & une infinité de peuples qui se consacroient à son nom, sans craindre les ennemis visibles & invisibles qui les environnoient de toutes parts.

hist.l.1.c.2.p.10. d|n p.9.1.2. 'Ces livres de la Demonstration sont assez visiblement ceux qu'il cite dans son histoire ecclesiastique, & où il dit qu'il avoit ramassé dans les uns les passages des Prophetes qui regardent J.C, & établi dans les autres la verité de tout ce que l'on en a dit.

n.p.317.2.2|Lab. scrit.t.1.p. 305. 'Que si Blondel & le P. Labbe pretendent qu'ils sont posterieurs à l'histoire, [a] c'est sur un passage qui ne le marque point dutout dans le grec, [b]comme Blondel l'a [depuis] soûtenu luy mesme.

a Eus.dem l.6. c.13.p.273.d.

b Blond.sib.l.2. c.4.p.150.151.

c l'hot.c.9.p.12. [c]Outre les deux ouvrages de la Preparation & de la Demonstration evangelique, Photius en marque deux autres de la Preparation & de la Demonstration ecclesiastique, divisez aussi chacun en plusieurs livres. Dans le premier il y avoit divers extraits. [Nous n'avons rien aujourd'hui de ces ouvrages. Je ne sçay si ce seroit ce que marque Eusébe dans sa Preparation evangelique,]

Eus. præp.l.1.c. 1.p.4.b. 'lorsqu'il promet de traiter des dogmes [ou des mysteres] "plus relevez.

"ἀπορρήτων.

hist.l.1.c.1.p.4. c d. 'Eusébe avoit déja fait dans sa chronique un abregé de l'histoire de l'Eglise: mais il entreprit ensuite d'en faire une plus complete,

2. 'ce qu'aucun autre n'avoit encore entrepris avant luy; & il

c.5.p.17. l'executa dans les dix livres que nous en avons encore, 'lesquels

l.10.c.9.p.399.2 comprennent depuis la naissance de J.C. 'jusqu'à la paix dont l'Eglise commença à jouir pleinement aprés la derniere victoire de Constantin sur Licinius, [arrivée en 323 au mois de septembre.]

a.b.d. 'Il y marque assez clairement la mort mesme de Licinius, & parle

de diverses loix que Constantin avoit déja faites aprés sa victoire. [Ainsi il ne peut l'avoir achevée au plustost qu'en 324 ou 325.]'Et on peut aussi assurer que ce ne fut pas plustard qu'en l'an 326, 'puisqu'il la finit par les eloges de Crispe, [que Constantin fit mourir cette année là.] 'Car Eusebe n'auroit pas voulu le loüer aprés sa mort, comme on le juge par la vie de Constantin, où il n'en dit pas un seul mot, 'lors mesme qu'il copie les endroits de son histoire où il en avoit fait l'eloge.

Pagi, 326. § 12. Eus.p.394.395. Boll.23.apr.p. 108.§ 31. Eus.v.C.l.2.c. 3.p.444.

[Mais quoiqu'il la conduise jusques en l'an 325, on peut dire neanmoins qu'elle finit en 313 avec le livre 9, par la punition de Maximin. Car le reste n'est que comme une addition sur la paix, & un eloge de Constantin plutost qu'une vraie histoire. Il n'y continuë point à marquer les principaux Evesques de l'Eglise: Il n'y parle point des Conciles; & quelque bruit que fist dans l'Orient l'heresie d'Arius, on n'y en trouve pas un mot, non plus que du Concile de Nicée. Rien ne convient moins à une histoire que sa grande harangue à Tyr.] 'Aussi Rufin dans sa traduction reduit tout ce dixieme livre à quatre ou cinq pages.

Ruf.l.9.c.10.p. 156.158.

'On remarque qu'il a accoutumé de corriger par son histoire les fautes qu'il avoit faites dans sa chronique, [a]& que neanmoins il y a plusieurs choses qui sont mieux dans sa chronique que dans son histoire, soit qu'il ne prist pas assez garde à ce qu'il écrivoit, soit qu'il ait fait une seconde edition de sa chronique. 'Dodwel veut que toutes ces diversitez ne viennent que de ceux qui ont mal copié l'un & l'autre ouvrage. [M.r Cousin en traduisant son histoire en françois, a marqué dans sa preface 'diverses fautes qu'on l'accuse d'y avoir commises: il le justifie dans les unes, & l'abandonne dans les autres.]

Cyp. an. p. 43.§ 6. a Blond.sib.l.2. c.4.p.152. Pearf.post.p. 114|diss.p.6. Magd.pr.

'Mais quelques fautes ou quelques defauts qu'on y puisse trouver, ce sera toujours un ouvrage tres estimable, tres important, & tres'utile à l'Eglise, [qui sans Eusebe n'auroit presque pas de connoissance de l'histoire de ses trois premiers siecles.] 'Ainsi on luy peut donner avec justice le titre de pere de l'histoire ecclesiastique. 'Gelase de Cyzic releve beaucoup cet ouvrage. [Il est d'autant plus à estimer, "qu'Eusebe y a evité autant qu'il a pu tous les écrits apocryphes, & toutes les traditions populaires qui luy eussent sans doute donné moyen de la rendre beaucoup plus ample. Les cinq premiers livres ne sont composez que des passages des Peres, & de auteurs les plus authentiques, entre lesquels il nous en a conservé de tres importans, comme l'histoire des Martyrs de Lion, & celle de S. Polycarpe.] 'Dans les cinq derniers

&c. V.§ 12. Du Pin.t.2 p.7. 9.|S.Van.t.2.p.2 Eus.prol.p.25.c Gel.C.l.2.c.1.p. 45.a|46.47. Eus.l.6.c.2.p. 201.c.

qui comprennent l'histoire du III. siecle, il joint aux monumens originaux ce qu'il avoit appris des personnes qui avoient vécu de ce temps là. [Ainsi l'on peut dire qu'entre les ouvrages des hommes, tous sujets à faillir, nous n'avons guere d'histoire plus authentique que celle là.

Aussi elle a esté tres bien receuë de tout le monde. Rufin la traduisit au commencement du V. siecle, & la fit ainsi connoistre aux Latins, qui ne l'ont receuë qu'avec trop de deference ;] '& tous les Grecs qui ont voulu travailler dans le V. siecle à l'histoire de l'Eglise, ont commencé où Eusebe avoit fini, comme avouant qu'ils n'avoient rien de considerable à ajouter à son travail. 'Sozomene avoit seulement fait un abregé depuis l'Ascension jusqu'à la deposition de Licinius : ᵃ & cet abregé mesme n'a pas esté jugé digne de passer jusques à nous. 'Le Pape Gelase, quoique choqué de la défense d'Origene qu'Eusebe avoit entreprise, & de la maniere "trop basse dont il parle [JESUS CHRIST] dans son premier livre, ne veut pas neanmoins rejetter cet ouvrage, ni sa chronique, à cause des choses singulieres & utiles qu'elles nous apprennent. 'Pelage II. suit son sentiment, quoique de son temps le nom d'Origene fust beaucoup plus odieux; & il dit qu'entre les historiens il n'y en avoit point "de plus illustre & de plus honoré que luy. 'Ainsi si l'on trouve l'histoire d'Eusebe mise entre les apocryphes dans le decret de Gelase, [c'est sans doute une addition qu'on y a faite depuis, comme on y a ajouté dans quelques exemplaires les ouvrages de S. Cyprien.]

prol.p.25.c. | Soz.l.1.c.1.p. 401.a. | a n.p.99.1.2. | Conc.t.4.p. 1263.1264. | tepuerit. | t.5.p.639.640. | honorabilius | t.5.p.1265.b.

ARTICLE VII.

De ce qu'Eusebe a écrit sur les Martyrs, & sur quelques autres sujets.

'EUSEBE dans son histoire ne parle point des Martyrs dont il avoit vu luy mesme les souffrances dans la persecution de Diocletien, [c'est à dire de ceux de la Palestine,] parcequ'il vouloit en faire un ouvrage à part. 'Nous avons en effet un livre de luy sur les Martyrs de la Palestine, 'dont quelques uns ont fait une partie du huitieme livre de son histoire : mais M.r Valois l'en a distingué. 'Il est certain qu'il n'a voulu mettre dans ce livre que les Martyrs de la Palestine. Que s'il y joint S. Romain qui avoit souffert à Antioche, c'est, dit-il, parcequ'il estoit de Palestine, & Diacre de Cesarée. [Mais il ne rend point de raison pourquoi] 'il y met S. Ulpien & Saint Edese martyrizez l'un à Tyr, & l'autre à Alexandrie,

Eus.l.8.c.13.p. 308.d. | de Pal.p.318. | n.p.168.1.a|172. 2.c. | de Pal.c.2.p. 320.a.d. | c.5.p.325.326.

Alexandrie, que la conformité de leur martyre avec celui de S. Appien.

'S.Jerome marque plusieurs opuscules d'Eusebe sur les Martyrs. [Et en effet, outre celui dont nous venons de parler,] 'il en avoit fait un qu'il cite plusieurs fois dans son histoire ecclesiastique, [& dont nous avons grand sujet de regreter la perte.] Car c'estoit un recueil des actes des anciens Martyrs, où il avoit mis l'histoire entiere de ceux de Lion sous Marc Aurele, 'celle de S.Apollone Senateur Romain sous Commode, avec le discours qu'il prononça dans le Senat pour faire l'apologie de la foy Chrétienne, 'les actes de Saint Pione martyrizé à Smyrne [sous Dece,] & ce semble aussi ceux de S. Carpe & S. Papyle qui souffrirent à Pergame [durant la mesme persecution, outre les autres dont il ne l'a pas marqué.] 'On a cru quelque temps qu'un recueil si important se conservoit encore à l'Escurial dans la bibliotheque des Rois d'Espagne, mais on a enfin reconnu qu'on avoit pris le livre des Martyrs de Palestine, pour le receuil des actes qu'on souhaitoit tant de trouver. 'M.r Valois dit que Metaphraste a eu ce recueil, & l'a mis dans ses vies des Saints, [où il y a quelques bonnes pieces, mais on n'en a encore rien tiré sur S.Apollone.] 'La vie de S.te Symphorose dans Surius, nous donne quelque lieu de croire qu'Eusebe y avoit inseré un autre recueil fait par Africain, des Martyrs de Rome & d'Italie, [dont nous avons maintenant peu de bons memoires.] 'Saint Euloge d'Alexandrie pria Saint Gregoire le Grand de luy envoyer les actes de tous les Martyrs recueillis par Eusebe: mais S. Gregoire ne les put trouver dans toutes les bibliotheques de Rome. [Les actes de S. Silvestre, qui quels qu'ils soient, estoient connus dans le V. siecle,] 'portent qu'Eusebe avoit écrit en onze livres, ou en vingt selon d'autres, les souffrances de presque tous les Martyrs de la terre.

[Nous nous consolons plus aisément de n'avoir plus] 'le panegyrique de Constantin, qu'Eusebe fit dans la vintieme année de ce Prince, en sa presence & dans son palais, où il avoit pour auditeurs les Peres du Concile [de Nicée.] 'Nous avons dans Theodoret[& dans Socrate,] la lettre qu'il écrivit dans le mesme temps à son Eglise sur la signature qu'il avoit faite de la Consubstantialité. 'S. Athanase en tire souvent avantage pour l'Eglise, [& c'est luy apparemment qui la luy a conservée :] [a] car il l'avoit mise pour cela à la fin d'un de ses ouvrages.

[b] S. Jerome dit qu'Eusebe aprés avoir donné son histoire ecclesiastique & ses Canons chronologiques, [c] fit un écrit où il marqua

Hier.v.ill.c.81.
Eus.l.5. c.1 4.p. 153.154.169. a.
c.21.p.189.c.d.
l.4.c.15 p. 135. 136.
Florent.p.12.
Eus.n.p102.2 c.
Sur.18.jul.p. 110.§ 1.
Greg.l.7 ep. 29. p.771 772.
Comb.f.act.p. 258|Eus.prol.p. 36
Eus.v Cons.l.1. c 1.p.405.a|l.4. c.46.p 550. a.
Thdrt.l.1.c. 11. p.555.
Ath ad Afr.p. 937.b|de syn. p. 892.b.
a dec.N.p.521.d.
b Hier l.heb.t.3. p.269.b.
c b|Eus.l.heb.p. 22.

comment diverses nations avoient esté nommées par les Juifs, & comment on les avoit appellées depuis. Il y ajouta "une discription geographique & des cartes de la Judée, de la distinction des tribus, de Jerusalem, & du Temple, dont il faisoit une petite explication. Il fit ensuite un autre ouvrage, où il ramassa presque tous les noms de villes, de montagnes, de rivieres qui sont dans l'Ecriture, ceux mesmes des villages & des autres lieux, marquant ceux qui conservoient encore les mesmes noms, & ceux qui les avoient corrompus ou entierement changez en d'autres. Nous avons cet ouvrage donné en latin par Saint Jerome, mais comme auteur, & non comme traducteur. Car il y a changé & osté tout ce qu'il a jugé à propos. 'Un Jesuite nommé Jacque Bonfrere, l'a fait imprimer en grec à Paris [1] en 1631, avec des commentaires sur Josué. Il en a changé l'ordre 'pour le rendre plus regulier & plus aisé, & il y a ajouté en latin diverses choses tirées de Saint Jerome ou d'ailleurs. Il a mesme changé plusieurs choses dans son texte; [& peut-estre avec raison. Mais il eust pu mettre au moins à la marge ce que portoit son manuscrit.] 'Il y a à la teste une epistre dedicatoire à Paulin, [sans doute à celui de Tyr qui est mort en 331 ou 332.] On y apprend que c'estoit ce Paulin qui luy avoit demandé ce travail, & le precedent encore, pour l'eclaircissement des Ecritures. 'Le livre des Topiques que Saint Jerome luy attribuë, [est apparemment l'un de ces deux ouvrages, ou mesme tous les deux ensemble.]

topographiam. Lab.scrit.t.1.p. 306. Eus.l.heb.pr. p 2. Hier.v.ill.c.81.

ARTICLE VIII.

Des derniers écrits d'Eusebe, particulierement de la vie de Constantin.

[NOUS n'avons point]'ce qu'Eusebe écrit [vers l'an 330,] contre S. Eustathe, [a] ni le discours sur la feste de Pasque qu'il adressa vers l'an 334 à Constantin. Il y faisoit une explication mystique de cette feste, '& y parloit tant de son origine que de la maniere dont l'Eglise la celebre, [en s'y preparant] par des mortifications d'autant plus utiles qu'elles sont plus grandes. 'On croit que c'est dans ce livre qu'il avoit donné le cycle de 19 ans [ou le nombre d'or,] pour trouver en quel jour il faut faire chaque année la feste de Pasque. 'Au moins S. Jerome & Bede le font auteur de ce cycle, dont il avoit pris l'idée dans celui de seize ans, trouvé [cent ans auparavant] par S. Hippolyte. ['Il y a

Socr.l.1.c.23 p. 58.c d. a Eus.v.Const.l. 4.c.34.p.542. d. c. 35.p.543|n. p.246.1.a.b. n.p.245.246. Hier. v.ill.c.61| Bed. temp.c.42. p 84|hist.l.5 c.21. p.143.1.b. V.le Concile de Nicée

1. Cave p. 94. 1., dit en 1659, mais c'est une faute, ou une seconde edition, § 16.

neanmoins quelque sujet de croire qu'Eusebe avoit fait le sien dés le temps du Concile de Nicée.]

'Outre les sermons qu'Eusebe prononça à la dedicace de l'eglise de Jerusalem en 335, il fit encore un écrit pour relever la magnificence que Constantin avoit fait paroistre [dans la construction & l'ornement de cette eglise.] 'Il en composa ensuite un [second] où il faisoit la description de la mesme eglise, de la caverne du saint Sepulcre, & des ornemens magnifiques dont Constantin avoit enrichi l'un & l'autre lieu. Il le dedia à Constantin, '& le publia ensuite avec la vie qu'il fit de cet Empereur. [Mais il n'a pas laissé de se perdre.

Eus. v. Const. l. 4. c. 45. p. 549. c. | c. 46. p. 549. d. | p. 550. a.

On a eu plus de soin de nous conserver]'un autre ouvrage qu'il y avoit joint aussi. C'est un fort long panegyrique de Constantin, qu'il prononça neanmoins en sa presence dans le palais de Constantinople, où il alla, comme nous avons dit, au sortir de Jerusalem. Il le fit à l'occasion de la trentieme année de ce Prince, que l'on celebroit alors. [Mais il y parle de toute autre chose, & ce n'est presque qu'un traité de theologie. "C'est apparemment ce mesme discours]'qu'il loüe si fort Constantin d'avoir voulu entendre debout; [& ce n'est pas une petite preuve de sa patience;] 'quoiqu'on trouve que c'est celui de tous ses ouvrages où il y a le plus d'art, de politesse, & d'eloquence. 'Eusebe avoit luy mesme prié ce Prince de souffrir qu'il le recitast devant luy.

a|l. 1. c. 1. p. 405. b|tric. p. 604. 665. | Note 2. | v. Const. l. 4. c. 33. p. 542. | DuPin, p. 12. | Eus. p. 542. a.

[Nous parlerons assez sur Marcel d'Ancyre, des cinq livres qu'Eusebe écrivit contre luy, & qui sont venus jusques à nous; hors peut-estre la preface du premier.] 'Ils paroissent écrits fort peu aprés le Concile qui condanna Marcel, [en l'an 336.][a] Le P. Labbe croit neanmoins qu'ils ne l'ont esté qu'aprés la mort de Constantin, [en 337 ou 338; peut-estre parceque] 'ce Prince y est appellé "tres heureux: [ce qui est foible:] '& ce mesme Prince y est designé plusieurs fois, sans y estre nommé, [ce qui semble ne guere convenir qu'au Prince regnant.] 'Socrate ne parle que de trois de ces livres. [Ce sont apparemment les trois derniers, intitulez De la theologie ecclesiastique.

in Marc. l. 2. c. 4. p. 55. 56. | a Lab. scri. p. 307. | Eus. p. 55. d. | τρισμακάριος | p. 55. 56. | Socr. l. 1. c. 36. p. 72. c|l. 2. c. 20. p. 103. a|DuPin, p. 17. 18.

Pour la vie de Constantin divisée en quatre livres, elle ne peut avoir esté écrite, "comme nous avons dit, qu'aprés le 9 septembre 337.]'Il y marque assez clairement la mort d'Ablave, & des autres qui furent tuez au commencement du regne de Constance, [en l'an 337 ou 338.][b] Godefroy a voulu dire que cet ouvrage n'estoit point d'Eusebe, [& le cite toujours comme d'un auteur incertain. Nous ne pouvons pas mesme nous imaginer quelles raisons il

V. § 4. | Eus. v. Const. l. 4. c. 30. 55. p. 541. 554. a. | b n p. 216. 1. a. b| 237. 2. b.

peut [1] avoir eues:] & l'on peut prouver au contraire, & par une infinité de passages des anciens, dit M.r Valois, & par plusieurs endroits de l'ouvrage mesme, qu'Eusebe de Cesarée en est le veritable auteur. Il suffit pour cela de considerer les lettres de Constantin qu'il dit luy avoir esté adressées: 'car il est visible qu'elles sont pour un Eusebe Evesque dans la Palestine: [a] & par la premiere on voit qu'il en estoit mesme le metropolitain. [b] Il raporte deux lettres de Constantin touchant Eusebe Evesque de Cesarée, sur le refus qu'il faisoit de l'evesché d'Antioche: [c] & entre ces deux lettres, il dit qu'il estoit luy mesme cet Eusebe; [de quoy aussi je pense que personne n'a jamais douté.] 'Photius parle de cette vie de Constantin plus amplement que d'aucun autre ouvrage d'Eusebe, à qui il l'attribue sans hesiter. 'Il la regarde, aussi-bien que Socrate, plutost comme "un eloge que comme une histoire. [C'est en effet un veritable panegyrique, où il suit neanmoint l'ordre du temps avec assez d'exactitude.]

l.2.c.23 24.p. 455.a.b|l.3.c.51 52.p.509.a.
a l. 2. c. 46.p. 465.b.
b l.3.c.60.62.p. 516.d|519.c.
c c.61 p.518.c.
Phot.c 127.p. 305.309.
Socr.l.1.c.1.p. 5.a b.
ἐγκωμιαστικὴ τετράβιβλος

'M.r Valois croit que les titres des chapitres qu'on lit dans l'histoire ecclesiastique, sont d'Eusebe mesme, 'mais que ceux de la vie de Constantin viennent d'un autre, 'qu'il dit tantost estre fort ancien, & peut-estre d'Acace mesme successeur d'Eusebe; 'tantost estre beaucoup plus nouveau. [Si nous admettons qu'ils sont d'Acace, il sera difficile de ne les pas recevoir comme authentiques; & ainsi il faudra avouer que c'est Eusebe qui estoit le premier du costé droit dans le Concile de Nicée, & qui fit le compliment du Concile à Constantin: "ce qu'il n'est pas neanmoins aisé de croire. Si donc il se trouve quelques faits dans ces titres & dans Sozomene, qui ne sont pas marquez dans le texte du chapitre, au lieu de dire que Sozomene les a tirez de ces titres, j'aimerois mieux croire que c'est l'auteur des titres qui les a pris de Sozomene.]

Eus.n.p.3.1.
p.199.1.2.
2.2.
1.2.
V. le Concile de Nicée 57 note 6.

ARTICLE IX.

Des écrits attribuez à Eusebe par le Pere Sirmond, & de quelques autres.

[VOILA les ouvrages d'Eusebe ausquels nous pouvons donner quelque ordre chronologique. Nous en avons encore quelques autres,] 'comme des fragmens des vies de divers Prophetes, donnez en l'an 1580 par Jean Courtier, à la teste des

Lab.scri.t.1.p. 307.

1. Cave p.94.2, dit qu'elles ne meritent pas seulement qu'on s'arreste à les refuter.

commentaires sur Isaïe recueillis par Procope. [Il n'y dit rien que ce que l'on apprend des écrits de ces Prophetes:]& on doute mesme que cet ouvrage soit de luy.

Du Pin,t.2.p.6.

'Il a fait dix Canons evangeliques, pour savoir ce qui est de particulier à chaque Evangeliste & ce qui est de commun à deux, à trois,ou à tous les quatre, comme on le peut voir amplement dans S. Jerome,oui les envoya en latin au Pape Damase. 'Cassiodore en parle, [a]& on les a encore dans le nouveau Testament imprimé par Robert Estienne en 1550,[b]& en d'autres endroits. [c]On a mis quelque chose de semblable à la teste des commentaires de S. Jerome sur Saint Matthieu dans l'edition de Basle en 1565;[mais on n'y a pas mis]la lettre par laquelle il les adresse à Carpien. 'Il avoit suivi en quelque chose dans ces Canons, la Concorde evangelique d'Ammone, qui vivoit au commencement du III. siecle.

Hier.ep.123.p.30.c.d. Cass inst.c.7.p.231. a Lab.scri.p.308. b Cave,p.94 2. c Hier.t.9 p 5-10. Lab.p.308. p.308|Hier ep. 123.p.30.c.v.iii. c.55|Sixt.l 3.p.193.

'S. Jerome marque un ouvrage d'Eusebe divisé en plusieurs livres,sur les endroits de l'Evangile qui paroissent se contredire. 'Sixte de Sienne dit qu'il y avoit marqué comment on pouvoit accorder tous ces endroits. [d]La question du pere de S. Joseph y estoit traitée.[e]On a un fragment sur l'histoire de la Resurrection, traduit par Ambroise moine du mont Cassin. [f]Le P. Combefis nous a donné deux fragmens sur ce sujet sous le nom d'Eusebe de Cesarée, [g]à qui en effet le commentaire de Victor d'Antioche sur S. Marc en attribuë une partie.[h]Ils sont attribuez à un Eusebe dans la Chaine sur S. Jean,'où il y en a encore un troisieme de luy sur la Resurrection. [k]Dans cette mesme Chaine, Severe dit que Eusebe de Cesarée a adressé à Marin des Questions sur la Passion & sur la Resurrection, avec leurs resolutions ; & il en raporte une sur l'heure du crucifiement.

Hier.v.ill.c.81 Sixt.l.4.p.284. 2.b. d Hier.in Matt. 1.p.13 d. e Sixt.p 284.2 b| Du P. p.23. f Auct.1.p.785-789. g Bib.P.t.1.p. 404 d.e. h Cat.in Jo.20. p.448.449. i p.450. k p.436.

V. S. Jerome § 144.

'On a cru autrefois qu'Eusebe estoit le premier auteur de l'ancien martyrologe qui porte le nom de S. Jerome. Mais on ne l'a cru que sur de pretenduës lettres de Saint Jerome & de Saint Chromace, que tout le monde reconnoist aujourd'hui estre supposées.

Eus.n.p.316| Flor.p.12.

'Le P. Sirmond nous a donné en 1643,quatorze opuscules latins trouvez dans deux manuscrits, [1]'qui les attribuent à Eusebe de Cesarée; & il ne doute pas qu'ils ne soient effectivement de luy, 'parceque le premier attaque visiblement Marcel d'Ancyre. [Nous ne voyons pas en effet sujet de douter que ce premier qui

Eus.op.pr. op.1.p.13.

1. Cave p.95. 2, ne se paye pas de cette raison, & aime mieux attribuer ces ouvrages à Eusebe d'Emese sans nous en donner aucune raison.

est intitulé Contre Sabellius, ne soit d'Eusebe, & des dernieres années de sa vie.

2.p.23. 'Le second qui porte le mesme titre, & qui paroist estre un sermon d'un Evesque à son peuple, [revient fort aussi au temps d'Eusebe. Il en a mesme assez la doctrine: car il penche fort vers
p.33|prol.p.28. l'Arianisme,]& n'aime point le terme de Consubstantiel. ªIl
ª op.2, p.34.38. paroist encore combatre en divers endroits Marcel d'Ancyre. [Mais le style nous paroist fort different du premier, beaucoup plus vif & plus animé qu'Eusebe n'a accoutumé d'estre. Si l'on vouloit dire qu'il est d'Acace son successeur, il faudroit raporter
p. 23. à Eusebe]ce que l'auteur y dit d'un autre mort depuis peu, qui
p. 29. apparemment l'avoit precedé dans l'episcopat, '& qui certainement avoit esté son pere'& son maistre. Il l'appelle plusieurs fois
p. 38. un bienheureux, dont il se glorifie de suivre la doctrine. 'Il dit qu'il ne veut point parler de sa naissance, ni de son education, ni de son erudition, ni de toutes les autres choses qu'on avoit pu estimer dans sa vie. Il l'appelle un homme plein de bonté, labo-
p. 37. 38. rieux, & qui avoit toujours veillé pour les Eglises. 'Il remarque neanmoins qu'on l'avoit soupçonné de ne pas avoir dans le cœur la doctrine qu'il enseignoit de bouche, & qu'il avoit esté obligé
prol.p.19. de se purger de ce soupçon par un serment public. 'Mr Valois supposant que ce sermon est d'Eusebe, croit qu'il dit toutes ces choses de Saint Pamphile. [Elles conviennent encore mieux à un
op.2.p.39.40. Evesque qu'à un Prestre.]'L'auteur du sermon avoit plusieurs personnes qui s'opposoient à luy, & qui se separoient ou menaçoient de se separer des assemblées de l'Eglise, à cause de la doctrine qu'il enseignoit. [Cela est aisé à croire d'Acace.]

3.p.42|Du P. p. 24. 'Le troisieme des opuscules du Pere Sirmond, est un sermon intitulé De la Resurrection, [mais d'un declamateur Asiatique, qui parle beaucoup & ne dit rien, & qui est toujours hors de son sujet. Il me semble que ce n'est point là le caractere d'Eusebe.]

Eus op.4.p 84. 'Le suivant intitulé De la Resurrection & de l'Ascension, est
p.85|3.p.82. aussi un sermon presché le jour de l'Ascension, 'le lendemain du precedent, ou de quelque autre où l'auteur avoit promis de traiter de la resurrection des morts. [Mais il est beaucoup plus
Du Pin, p 25. rempli,]& il y a de fort belles choses sur l'établissement de
Eus op 4.p.92. 93. &c. l'Eglise. 'L'auteur parle de la persecution comme en ayant une
ᵇ p 96. pleine connoissance, ᵇ& il cite plusieurs témoins de ce qu'il dit
ᶜ p.107. 113. de S. Romain, qui soufrit à Antioche[en l'an 303.]ᶜLes Princes,
p. 86. les loix, les armées, tout estoit alors pour les Chrétiens. 'On brisoit, on fondoit les idoles des demons, & l'on abatoit leurs

temples. Ainsi ce sermon est ou d'Eusebe, ou d'un auteur à peu prés contemporain. Mais le style n'a-t-il point quelque chose de plus gay & de plus aisé que celui d'Eusebe?]

'Les trois opuscules suivans, le 5, le 6, & le 7, paroissent estre des sermons qui se suivent l'un l'autre; & sont pour montrer que Dieu & l'ame ne sont point corporels.[Il y a peu de choses dans toutes ces trois pieces en bien des paroles.]La premiere montre que J.C. estoit dans le monde avant que d'y venir par son Incarnation, [ce qui peut estre contre Marcel d'Ancyre. Mais Eusebe peut-il avoir dit]qu'Edom signifie avarice?'La seconde est faite en un jour de jeûne. — p.121.145.158. 5.p.123 124. p.125. a 6.p 145.

'Le huittieme opuscule intitulé De la pensée spirituelle de l'homme, peut estre une suite des precedens : mais nous n'en avons que les premieres lignes. 'Le reste[1] est un discours sur la chasteté, qui n'a point de raport à ce qui precede, & où il n'y a rien de considerable. Le neuvieme & le dixieme, qui sont pour montrer que la nature de Dieu n'est point corporelle, 'peut bien encore estre une suite des precedens.'Le neuvieme est du temps que le paganisme duroit encore. — 7.8.p.173.174. 8.p.175. 10.p 204. 9 p.181.&c.

'L'onzieme ne suit plus les autres, c'est un sermon sur ces paroles de JESUS CHRIST, *Je ne suis pas venu mettre la paix dans la terre.* Il a la superfluité des Grecs, & a neanmoins de bonnes choses.'Il semble en 'un endroit vouloir distinguer la nature du Pere de celle du Fils, & la faire superieure. — 11.p.235. p.239.

'Le douzieme est un sermon d'un Evesque sur ces paroles de J.C, *Preschez sur les toits ce que je vous dis à l'oreille.*'Il est du temps que le paganisme subsistoit encore. [Il y a comme dans l'autre beaucoup de vide, & de bons endroits.]Le treizieme est bon aussi: il est intitulé Des bonnes & mauvaises œuvres. Le quatorzieme qui est sur les bonnes œuvres, est peu de chose. Nous ne voyons rien dans l'un ni dans l'autre qui nous en marque l'auteur ni le temps. — 12.p 259. p 254.

ARTICLE X.

De l'ouvrage d'Eusebe contre Porphyre, & de divers autres qui sont perdus: Quelques remarques sur ses écrits & sur son genie.

[QUOIQUE nous ayons beaucoup d'ouvrages d'Eusebe, il en avoit neanmoins encore fait plusieurs autres qui se sont perdus. Il faut mettre en ce rang]les cinq livres de la — Hier.v.ill.c.81.

1. depuis ces mots l. 3. *nunc quod desurgunt libidines &c.*

Theophanie, [s'ils sont differens de ceux où il avoit traité de la genealogie de J. C. Nous n'avons point non plus] ses dix livres sur Isaïe,'ou ses quinze,comme S.Jerome le marque en un endroit. Il y promettoit une explication historique de ce prophete, 'mais il oublioit quelquefois son titre;& lorsqu'il trouvoit de la difficulté dans l'histoire, il s'étendoit comme Origene sur les sens allegoriques. 'Il semble qu'on ait quelque chose de cet ouvrage dans des manuscrits. [a]On trouve qu'un manuscrit d'Isaïe écrit ou possedé par l'Abbé Apollinaire, avoit esté collationné pour ce qui regardoit le texte des Septante sur l'explication qu'Eusebe avoit faite de ce prophete.

in Is.pr.p.4. | l.5.pr.p.52.c|c.18.p.61.d. | Du Pin,p.23| Cave,p.94 2. | a Proc. in Is. prol.

[Nous avons encore perdu]'ses trente livres contre Porphyre ; au moins on luy en attribuoit autant: car S. Jerome n'en avoit vu que vingt,'dont les trois derniers estoient employez à refuter les calomnies de Porphyre contre le livre de Daniel; & ils y répondoient parfaitement,selon S. Jerome. M[r] Valois croit qu'ils sont faits aprés l'histoire ecclesiastique, parcequ'Eusebe ne les y cite point dans un endroit où il en avoit une belle occasion, luy qui ne manque guere à citer ses ouvrages,& à y renvoyer les lecteurs.

Hier v.ill.c.81. | in Dan.pr.p.567.a|in Matt.24.p.71.d|Eus.prol.p.25.b.

'S. Jerome loüe encore des commentaires qu'Eusebe avoit faits sur tous les pseaumes, comme un ouvrage plein d'erudition.'Le Pape Gelase, s'il est auteur du livre Des deux natures, en cite un endroit:'& on en a d'autres dans la Chaine des Peres Grecs sur les pseaumes.'On dit qu'il y en a quelque chose dans les manuscrits de Florence.'Eusebe semble promettre cet ouvrage dans sa Demonstration. [b]S. Eusebe de Verceil les traduisit en latin ; [mais ce travail est aussi perdu.]

Hier.v ill.c.81. | Gel.in Eut.bib. P.t 4 1.p.425.de | Cave,p.95.1. | Du Pin,p.23. | Eus.dem l 5.c.21.p.249.b|S. Van.t.2.p.64. | b Hier.v.ill.c.96.

[c]Eusebe a encore fait un commentaire fort ample sur la premiere epistre aux Corinthiens.

c ep 52 p 117.b.

'Photius dit avoir lu deux livres de luy, intitulez De la refutation & de l'apologie, où il se faisoit faire diverses objections par les payens;& y répondoit fort bien, mais non pas en tout,y faisant paroistre,aussi-bien que dans ses autres ouvrages, des marques de son inclination pour l'Arianisme. Photius dit qu'il avoit trouvé deux autres livres du mesme titre, qui estoient les mesmes que ceux-ci pour les pensées & pour les termes,hors quelques expressions differentes. [C'estoient sans doute deux editions du mesme ouvrage. Je ne sçay pourquoi]'M[r] Valois a voulu que cet écrit[qui n'avoit que deux livres,]soit le mesme que la réponse à Porphyre [qui en avoit vingt ou trente. Je ne voy pas non plus qu'on puisse accorder avec les termes de Photius]'ce que croit Cave, que ses apologies

Phot.c.13.p.12. | Eus.prol.p.25.a.b. | Cave,p.95.1.

apologies ne font autre chose que l'apologie qu'il avoit adressée, selon Gelase de Cyzic, à tous les Evesques orthodoxes, pour se justifier sur ses expressions qui paroissoient Ariennes, & pour montrer qu'il ne les avoit pas dites dans le mesme sens qu'Arius. [Nous n'avons point d'autre connoissance de cette apologie, qui auroit dû estre celebre.]

Conc.t.2.p.140.d.

'S.Epiphane met Eusebe entre ceux qui ont écrit contre les Manichéens, & qui ont refuté leurs folies. [a] Theodoret ne l'a point sceu.

Epi.66.c.21.p.638.c. a Thdrt.h.l.1.c.26.p.215.

'Suidas parle d'un écrit adressé à Marin, où Eusebe disoit que l'Eglise propose à ses enfans deux sortes de vies, l'une qui est audessus de la nature, & de tout ce que les hommes ont put trouver pour regler les moeurs, savoir celle des moines ; l'autre inferieure & plus humaine, qui condescend à la foiblesse des hommes jusqu'à leur permettre le mariage. 'On marque qu'Anastase Sinaïte cite souvent les livres d'Eusebe à Marin.

Suid.s.p.1096.c.d. Cave,p.95.2.

'Il donne encore deux fragmens de l'Histoire ancienne du mesme auteur. On croit qu'il peut vouloir marquer par là son grand ouvrage sur les temps.

Ibid.

'On attribue à Eusebe un commentaire sur les Cantiques, [donné en l'an 1617 par Jean Meursius, avec ceux de Polychrone & de Psellus.] Mais s'il y a quelque chose dans cet ouvrage qui soit veritablement de luy, il est certain que tout n'en est pas. Car il est composé des passages de divers auteurs, dont quelques uns au moins sont posterieurs à Eusebe.

Lab.scrit.t.1.p.308.

'Sixte de Sienne dit qu'il a fait un livre sur la doctrine des anciens, où il expliquoit partie selon la lettre, partie en un sens allegorique ou moral, quantité de choses de la vie des anciens Patriarches: Et il cite cela d'Eusebe mesme, "mais d'un endroit où assurément il n'y en a rien. 'Il luy attribuë aussi un livre de recueils sur l'Ecriture, [b] qui n'est autre chose que les cinquante volumes que Constantin l'avoit prié de faire copier des livres de l'Ecriture qui se lisoient le plus ordinairement dans l'Eglise.

Sixt.l.4.p.284.1.a.b. de Prapar. Evang.l.7.c.3.p.302. b Du P.p.6.23. Cave.p.95.1. b Euf.v.Const.l.4.c.36.p.544.a.

'On pretend avoir en Orient quelques uns des ouvrages dont nous avons parlé, & "d'autres encore attribuez aussi à Eusebe, [traduits apparemment en syriaque.]

&c. Cave,p.95.1.

'On trouve à la teste de quelques uns de ses ouvrages, une conjuration par le nom de J. C. à tous ceux qui transcriroient ses livres, de les collationner tres exactement avec l'exemplaire sur lequel ils les auroient copiez. On croit qu'il avoit mis cette conjuration à tous ses ouvrages. On trouve la mesme chose & en

Euf.chr.n.p.8.9.

mesmes termes dans Saint Irenée, qu'Eusebe semble avoir voulu imiter en cela. Rufin l'a fait aussi, mais en d'autres termes.

pr.p.23. Phot.c.127.p.308.a. [Il ne faut pas s'étonner si on trouve quelquefois les mesmes choses en differens écrits d'Eusebe.] 'Car on voit par plusieurs exemples, qu'il ne craignoit pas de se copier luy mesme: '& il y a long-temps que Photius l'a remarqué. [Saint Ambroise le fait aussi quelquefois; & S. Augustin mesme, mais il en avertit.]

Eus.chr n.p.8.2. Pearf.diss.p.6.7. 'Ceux qui ont esté les plus opposez à Eusebe, luy ont accordé la gloire de l'erudition, d'une lecture prodigieuse, & d'une connoissance fort étenduë de beaucoup de choses. 'On voit dans son histoire, que bien loin de vouloir rien inventer de luy mesme, il aimoit à se tenir avec simplicité à ce qu'il trouvoit dans les anciens monumens, sans y rien ajouter par des conjectures incertaines.

Bull.pr.§5.p.6. Pearf.de Ign.t.1.p.123.a. 'Et c'est ce semble pour cela qu'on l'appelle un auteur de "tres bonne foy, & d'un esprit moderé. 'Il passe aussi pour un homme "tres exact & tres éclairé dans l'histoire. [Il a eu du discernement, & on ne voit guere qu'il ait pris pour legitimes des ouvrages apocryphes & supposez.] *integerrimus* *diligentissimus.*

a|65 c. 'Des personnes tres habiles vont mesme jusqu'à soûtenir qu'il ne s'est jamais trompé en ce point, & que tous les ouvrages qu'il a receus comme legitimes, ont esté receus universellement de tout le monde. [L'Eglise l'a neanmoins abandonné sur les histoires de Susanne & de Bel,] 's'il a cru qu'elles ne fissent point partie de l'Ecriture sainte, comme S. Jerome le dit assez formellement. [Il y a pour l'ordinaire de la solidité d'esprit dans ses raisonnemens; & elle paroist encore dans le soin qu'il a eu de rejetter de son histoire des narrations incertaines & fabuleuses, que nous voyons dans S. Epiphane & en d'autres anciens que Dieu avoit relevez audessus de luy par d'autres dons plus importans & plus utiles.] Hier.in Dan. pr.p.567.568|S. Vant.t.1.p.9.10.

Eus.chr.n.p.8.2 pr.p.15. 'Mais avec cela, on ne laisse pas de douter s'il a eu beaucoup de jugement, 'ou au moins de cette critique qui fait discerner le vray d'avec le faux dans les auteurs dont on se sert.

Y p.p.402.2. Phot.c.13.p.12. 'On pretend qu'il ne suit pas toujours ses propres principes, & qu'il se contredit assez souvent. 'Photius luy conteste la "finesse & la penetration de l'esprit. Il marque aussi que son style est tout à fait sans agrément & sans "beauté; 'qu'il se force dans la vie de Constantin pour estre un peu plus elevé, & qu'il y a quelques mots plus fleuris & plus elegans que dans ses autres écrits; mais qu'avec cela c'est toujours son air [triste, sombre, & mort,] 'qui n'attire & qui ne rejouit jamais guere son lecteur. *ἀγχίνοιαν.* c.127 p.308.a. *λαμπρότατ[ος]*

a|DuP.p.27. Eus.prol.p.38. 'Theodore Metoquite luy attribuë aussi un style dur & peu coulant, qu'il dit estre commun à ceux qui avoient esté elevez dans

l'Egypte. Car il suppose qu'Eusebe y avoit demeuré long-temps, quoique né dans la Palestine, & qu'Eusebe le dit luy mesme; [ce que neanmoins M.r Valois n'a pas remarqué dans ce que nous en avons aujourd'hui.]

ARTICLE XI.

De ceux qui ont regardé Eusebe comme Orthodoxe, & de ceux qui l'ont cru Arien.

[CEs defauts d'esprit & de style qu'on remarque dans Eusebe, sont neanmoins bien peu de chose en comparaison de celui de la doctrine,] dont Photius l'accuse, [aussi-bien que les anciens.] [a]Nous savons bien qu'entre les Grecs, Socrate & Gelase de Cyzic ont pretendu le justifier de ce reproche: [b] &c. nous souhaiterions de tout nostre cœur, avec Baronius, qu'ils l'eussent pu faire solidement. [c]Les Latins luy ont encore esté plus favorables que les Grecs. Victorius au milieu du V. siecle, le qualifie Bienheureux. [d]L'auteur du livre des deux natures, cite son autorité parmi celles des maistres & des docteurs Catholiques. [e]On y joint Pelage II, qui le declare, dit-on, exemt de toute tache d'heresie: [f] mais il dit seulement qu'on ne le condanne point pour les loüanges qu'il a données à Origene. Divers autres posterieurs luy donnent de grands eloges, avec le titre de Saint. Florus, Usuard, Notker, & divers autres martyrologes ont mesme marqué sa feste le 21 de juin; & l'Eglise de Limoges en a fait l'office durant quelque temps.

Phot.c.13. 127. p.12.308. | a Socr.l.2.c.21. p.103-106.|Gel. Cyz.l.2.c.1.p. 47.48. | b Bar.340 § 41. | c Eus.prol.p.27. 35. | d Gel.in Eut.p. 423.d|425.d.e. | e Eus.prol p.27 a. | f p.35.c. | p.36. | p. 35.37|Boll. mars,t.2.p.23.a. b|Du Pin,t.2.p. 37.38.

[Mais il n'y a pas sujet de s'étonner que ceux qui ne le connoissoient que par son histoire ecclesiastique traduite par Rufin, l'aient regardé non seulement comme un homme orthodoxe dans sa doctrine, mais mesme comme un Saint. Il n'y a que le témoignage du Pape Gelase qui puisse avoir quelque poids, puisqu'assurément il estoit bien plus savant que les autres.] Et neanmoins il ne paroist point avoir rien sceu d'Eusebe que par sa chronique & par son histoire, dont il blasme le premier livre. [Quand mesme il l'auroit connu davantage, il ne seroit point étonnant que parmi beaucoup de veritables Peres de l'Eglise, il en eust laissé passer quelqu'un qui pouvoit estre cité, mais non pas en cette qualité,] comme S. Basile le cite, en ajoutant que c'est à cause de sa grande erudition.

Conc.t.4.p. 1264.a. | Bas.de Sp.c.29. p.353 d.

[Pour ceux qui condannent Eusebe, ce sont ceux qui pouvoient

estre les mieux informez de la verité,] 'comme Saint Eustathe d'Antioche; [a] les Evesques d'Egypte, tant dans le Concile de Tyr où ils le recuserent, [b] que dans celui d'Alexandrie en 339, où ils le mettent entre ceux qu'ils avoient toujours accusez de suivre les sentimens d'Arius; 'S.Epiphane qui reconnoist son inclination pour l'Arianisme; [c] S.Athanase qui aprés avoir parlé particulierement de luy, [d] dit que les Eusebiens estoient retournez à l'impieté qu'ils avoient condannée eux mesmes dans le Concile de Nicée; [e] S.Hilaire qui met les deux Eusebes entre les inventeurs de l'Arianisme, [sans ajouter que l'un des deux l'a depuis abandonné :] 'S.Jerome, qui d'ailleurs estimoit beaucoup l'erudition d'Eusebe, [qui s'est donné la peine de traduire quelques uns de ses ouvrages,] '& qui l'appelle un homme admirable, 'ne laisse pas de l'appeller aussi un heretique, un Arien, un défenseur ouvert de l'impieté d'Arius, un chef mesme, & comme l'Enseigne de la faction des Ariens. Il prend garde qu'on ne puisse pas l'accuser de l'appeller un Catholique; & il n'y a personne, dit-il, qui ne sache que c'est un Arien. 'Theodoret le met nettement entre ceux qui conservoient encore [en 331] les sentimens d'Arius, [g] ne les ayant condannez à Nicée que par une pure hypocrisie. [h] Saint Euloge d'Alexandrie nous assure que ce fut par une espece de dispense, & parceque la foy de la Consubstantialité estoit alors hors d'atteinte, que Theophile [son predecesseur] avoit communiqué [vers l'an 390,] avec Gelase [de Cesarée,] qui avoit mis [1] le nom d'Eusebe dans les Diptyques; [d'où Acace son successeur & Arien comme luy, n'avoit eu garde de l'oster.

A ces autoritez des anciens, on peut ajouter celle du settieme Concile œcumenique.] 'Car non seulement il ne trouva rien à redire à l'écrit d'Epiphane, qui le traitoit hautement 'd'ennemi &c de l'Eglise & du Concile de Nicée, quelque signature hypocrite qu'il y eust faite; 'ni à ce que S.Taraise de Constantinople y dit qu'il falloit rejetter ses livres comme n'estant point de l'Eglise Catholique; mais qui les rejetta en corps, 'qui les anathematiza mesme, & qui declara qu'il meritoit d'estre haï autant & plus que les ennemis des saintes images. 'On lut dans le mesme Concile l'extrait d'un livre d'Antipater Evesque de Bostres, qui écrivant contre son apologie pour Origene, soûtenoit qu'il faisoit le Fils de Dieu inferieur à son Pere.

1. τὸν Παλατῖνον Εὐσέβιον. Il faut sans doute Παλαιςῖνον.

Socr.l.1.c.23.p. 58 c.
a Ath.ap.2.p. 797.a.
b p.728.b.c.
Epi68.c.7.p. 723.c.
c Ath.dec.N.p. 251 c.
d p.252.a.b|253. a.
e Hil inConf.l. 2.p 137.2.c
Hier.inRuf.l.2. c.4.p.219.a.
l.heb.p.269.b.
f Alex. t. 8. p. 215-217.
Thdrt l.1.c.20. p.568 c.
g c.7.p.542.d.
h Phot.c.227.p. 772.f.
Conc.t.7.p.493-496.
p.368.a c.
a|365.e.
p.368.d.

ARTICLE XII.

Qu'Eusebe mesme se declare Arien par ses actions & par ses écrits.

'DES personnes habiles n'ont pas laissé en ce temps-ci de tascher à justifier Eusebe du reproche de l'Arianisme que Saint Jerome,& les autres luy ont fait,& de vouloir qu'il ait esté Orthodoxe,'au moins depuis qu'il eut semblé renoncer à l'erreur des Ariens dans le Concile de Nicée.Car M.r Valois l'un des plus considerables de ses apologistes, paroist l'abandonner jusqu'à ce temps là,& se reduire à dire que depuis le Concile on n'a pas de preuve qu'il ait soûtenu l'heresie Arienne. [C'est pour cela que nous n'avons allegué que les autoritez qui regardent le temps d'aprés le Concile.

S. Van,t.2.p.3. 27.

Euf.prol.p.2. b,c.

Ce qu'on peut donc dire estre certain, c'est qu'il a blasphemé ouvertement contre le Fils de Dieu avant le Concile de Nicée.] 'La Lettre à Euphration,[sans parler du reste,]ne permet pas d'en douter.

Conc.t.7.p.365. b'497.d.

[Pour savoir s'il a changé depuis,]il declare luy mesme qu'en signant le symbole de Nicée, il ne changea pas neanmoins de sentiment. 'Depuis le Concile, S.Eustathe[& beaucoup d'autres, comme nous venons de dire,] l'ont accusé de combatre la vraie foy établie dans le Concile de Nicée. 'Il n'est pas aisé d'excuser le silence qu'il garde sur l'Arianisme dans son histoire. [Cela est encore plus difficile pour sa chronique: car ce qu'on y en lit dans le latin est visiblement de S Jerome.] 'Mais pour la vie de Constantin, Photius remarque avec raison"que ce qu'il y en dit & ce qu'il n'y en dit pas le condanne egalement. On voit dans l'un son inclination pour Arius, qu'il fait paroistre ou aussi coupable ou aussi innocent que S. Alexandre; & on voit dans son silence qu'il taist ce qu'il a honte de dire. 'Socrate mesme son apologiste, avoue que cette crainte qu'il fait paroistre de s'expliquer, le faisoit passer tout ensemble & pour un ennemi du Concile de Nicée, & pour"un esprit double & hypocrite. [Il n'ose pas marquer expressément la reception d'Arius par le Concile de Jerusalem, la mort honteuse de cet heresiarque estant encore toute recente: mais on voit qu'il releve ce Concile autant qu'il peut, jusqu'à le comparer à celui de Nicée.]

Thdrt l.1.c.11. p 554 a|556.c.d.

Socr.l.1.c 23.p. 58.c.

Ath.B.t.1.p 243

Phot.c.127.p. 308|Alex.t.8.p. 210.

&c.

Socr.p 58 a.b.

δ.γνώσσυ.

'Ce qui le condanne encore davantage,c'est ce que M.r Valois allegue pour sa justification,je veux dire ses livres contre Marcel

Euf.prol p.27.

d'Ancyre, [faits certainement en l'an 336 au plustost. Car ils sont pleins d'expressions ou absolument Ariennes, ou qui favorisent l'Arianisme, comme il sera aisé de le faire voir si cela est necessaire.] 'Et le P. Alexandre l'a déja fait en partie. [Au contraire on n'y trouve jamais celles de l'Eglise opposées à l'Arianisme, ni la Consubstantialité, ni l'eternité du Fils, ni son egalité avec le Pere, ni que c'est un seul & un mesme Dieu, ni aucune autre chose qui puisse faire dire qu'il n'estoit pas Arien.] 'Avec cela, il veut que nous regardions comme des Saints & des hommes eminens en pieté, les principaux chefs de l'Arianisme, 'Paulin de Tyr, Narcisse de Neroniade, '& le grand Eusebe; car c'est ainsi qu'il qualifie plusieurs fois celui de Nicomedie, en qui mesme, faute d'autres eloges, il loüe ses changemens d'eveschez.

Alex.t.8.p.210-212.

Eus.in Marc.l.1.c.1.p.1.2.

c.4.p.18.19.

p.18.20.a.b.

[Pour ses actions, on le voit toujours unis aux ennemis de la foy, toujours opposé à ses défenseurs, toujours à la teste de ceux qui les oppriment par des injustices toutes visibles. Quand il y auroit un juste sujet de douter qu'il fust Arien de croyance, il y auroit peu d'honneur & peu d'avantage pour l'Eglise, à vouloir forcer] 'le sens naturel de ses mauvaises expressions, pour soûtenir contre l'autorité des Saints & des Peres,] un homme qui estoit indubitablement Arien de faction & de cabale, 'sans parler de son heresie sur le Saint Esprit.'S'il faut craindre de juger temerairement d'un ennemi de l'Eglise, [craignons encore plus de juger temerairement des saints défenseurs de l'Eglise qui le declarent ennemi du Verbe. Que si nonobstant tant de raisons que nous avons de le condanner, on peut encore l'absoudre, il n'y aura pas beaucoup plus de difficulté à justifier & Eusebe de Nicomedie, & tout ce qu'il y a eu de plus criminel dans la faction des Eusebiens. Ils sont presque tous morts comme luy dans la communion de l'Eglise; & toute la difference qu'on peut mettre entre luy & les autres,] 'c'est qu'il s'est declaré ennemi de l'Eglise, non seulement par ses actions, mais encore par ses écrits.

Bull.p.379.c.

S.Van.t.2.p.2.p.29.30.

Du Pin,t.2.p.34.1.

Thdrt.l.1.c.7.p.542.d.

[Voilà ce que S. Athanase savoit, ce que Florus & Usuard n'ont apparemment jamais sçeu, & ce que S. Jerome ne pouvoit encore ignorer, puisqu'il vivoit dans la Palestine assez peu de temps aprés luy. Voilà l'idée qu'il avoit laissée de luy dans l'esprit des peuples, & dans celui des Catholiques, & dans celui des Ariens] 'qui ne manquoient pas de le conter entre les sectateurs de leurs dogmes[d'où vient que]'Sabin leur Evesque luy donnoit des eloges, en mesme temps qu'il traitoit les Peres de Nicée d'ignorans & d'idiots. 'Philostorge ne manque pas de le combler de loüanges,

Socr.l.1.c.21.p.103.c.

al.1.c.8.p.22.a.b.

Phisg.l.1.c.2.p.4.

&c. quoiqu'il "ne le trouvast pas encore assez impie, parcequ'il l'estoit moins qu'Eunome.

'Il feroit aisé de montrer que la lettre qu'il écrivit sur sa signature, le seul monument qu'on ait pour prouver son changement, fait voir au contraire, comme le remarque Photius, qu'il est toujours demeuré ennemi de la divinité du Verbe, & de la foy de la Consubstantialité. 'Car pour le terme de Consubstantiel, ses défenseurs mesmes demeurent d'accord qu'il y a toujours esté opposé.

Alex.t 8 p.224.225|Euf.prol.p.42|DuPin,p.19.

Euf prol p.28.

[Quand il feroit necessaire aprés cela d'entrer dans un plus grand examen de sa doctrine; l'endroit de tous ses écrits qui luy est le plus favorable,]'& qui aussi n'a pas manqué d'estre cité par Socrate [& par les autres qui l'ont voulu défendre,]ªest celui où il rejette le blaspheme d'Arius, Que le Fils est tiré du neant. Car il paroist le rejetter de bonne foy; & il le rejette[non parceque cette expression n'est pas de l'Ecriture, par où les Eusebiens avoient accoutumé de se tirer quand ils estoient contraints de la condanner,]'& par où il s'échape luy mesme dans la lettre qu'il écrivit de Nicée à son Eglise; ᵇmais il la rejette parcequ'elle est contraire à la doctrine de l'Ecriture, & qu'elle est absolument fausse. 'Car il soûtient qu'il faut dire que le Fils n'est point fait, mais qu'il est veritablement né du Pere. [Il retracte par là] 'la qualité de "creature qu'il avoit nettement donnée au Fils dans sa Demonstration; [& semble faire une profession bien expresse de la foy de l'Eglise. Car si le Fils est né du Pere, il s'ensuit necessairement qu'il est de sa substance, qu'il luy est consubstantiel, & par consequent qu'il luy est egal, & qu'il n'est qu'un mesme Dieu avec luy, puisqu'il ne peut y avoir de plus ni de moins dans la nature divine. Mais la question est de savoir si Eusebe en avouant le principe, en avoue les conclusions. Et pour en juger, il n'y a qu'à voir ce qui suit immediatement aprés.]

Socr.l.2.c.21.p.150.
ª EuſinMarc.l.3c.9.10.p.67-69.
Thdrt.l.1.c.11.p.556.a.
ᵇ Euſ.inMarc.p67.69.
p.68.
dem.l.4.c.2.p.146.b.
δημιούργημα, ἀρχιτεκτόνημα.

'Il y envisage fort bien la difficulté du mystere, qui est d'accorder la distinction des personnes avec l'unité d'un seul Dieu. [L'Eglise l'accorde en nous apprenant que le Pere & le Fils sont un seul & mesme Dieu;] '& luy pretend l'accorder en disant que quoique nous confessions que le Fils est Dieu, il n'y a neanmoins qu'un seul Dieu, savoir celui qui est sans principe, "sans pere, sans naissance, qui possede en propre la divinité, & qui est cause que le Fils mesme est, & est tout ce qu'il est. [Peut-on dire plus clairement qu'il n'y a qu'un seul Dieu, parceque le pere seul est Dieu, & que le Fils ne l'est pas?] 'Il dit de mesme en un autre

inMarc.l 3.c.10.p.69 a.
c.11 p.69.c.d.
ἀγέννητος.
l.4 c.7.p.109.c.

endroit, qu'en reconnoissant deux personnes, on n'est point obligé de reconnoistre deux Dieux, parceque ces deux personnes ne sont point "egales, 'le Fils honorant, glorifiant, priant, adorant le Pere comme son Dieu "elevé en gloire audessus de luy: [& bien loin de raporter tout cela à l'humanité du Verbe,] 'il soûtient formellement qu'on ne l'y peut pas raporter. [Tout le reste de l'endroit est un blaspheme continuel.

p.109.d. p.110.b.c. c. ἴσον ἴσως.

Ainsi je pense qu'il est necessaire de reconnoistre] 'qu'il a cru que le Pere n'avoit point crée le Fils, qu'il l'avoit engendré, & de luy mesme, comme il le dit positivement, & qu'ainsi le Fils n'est point creature; [mais qu'il a cru que c'estoit une nature moyenne entre les creatures & Dieu,] 'ou comme il dit, un mediateur, & un milieu entre le Dieu unique & les Anges. [a]Il luy donnoit le nom de Dieu, & mesme quelquefois celui de vray Dieu, comme à l'image du seul Dieu qui est le Pere, de mesme qu'on honore un Prince dans son image, quoique luy seul soit le Prince. Ce sont tous ses propres termes, & depuis le Concile de Nicée. [On voit donc qu'il donnoit au Fils le titre de Dieu en voulant en mesme temps qu'il ne le fust pas, puisque Dieu ne peut estre inferieur à quoy que ce soit; qu'il rejettoit les blasphemes les plus grossiers d'Arius, mais qu'il en retenoit une partie: Et ce qu'il en retenoit l'obligeoit à ne point adorer J. C, ou à adorer ce qui n'est point Dieu, à luy refuser la divinité, ou à reconnoistre une pluralité de Dieux, l'un plus grand, l'autre plus petit: & à s'engager mesme dans tous les blasphemes d'Arius qu'il avoit rejettez, estant bien aisé de luy montrer & par la raison & par S. Paul, qu'il n'y a point de milieu entre Dieu & la creature tirée du neant.]

c.10.p.68 c. l.1.c 1.p 7.8|l.3. p 95.a. a l.4.c.23 p.141. c.d.

'On dit qu'il condanne d'impieté Marcel d'Ancyre, pour avoir osé separer de Dieu son Verbe, & l'avoir appellé un autre Dieu, different de son Pere en nature & en puissance. 'Mais c'est Marcel mesme qui fait ce reproche à Eusebe.[b]Et Eusebe ne l'accuse point de luy avoir attribué ce qu'il n'avoit pas dit, mais de ne l'avoir pas bien entendu ou bien expliqué, & d'avoir condanné ce qui n'estoit point condannable.

Cave, p.92.2. Eus. in Marcel. 1.c.4.p.29 b.c. b c.d.

[S'il releve beaucoup le Fils dans son ouvrage contre Marcel, il ne le releve pas moins en quelques endroits de sa Demonstration, long-temps avant le Concile de Nicée.] 'Il dit qu'il est né du Pere avant tous les siecles. [c]Il l'appelle "l'intelligence, la raison, la sagesse essentielle, [d]un Dieu né parfait de Dieu, [e]qui n'a point esté fait aprés n'avoir point esté en un certain temps, qui est toujours avec le Pere comme son Fils. Il semble mesme dire qu'il est

dem.5.c.1.p. 215.a.b. c l.4 c.2.p.146. a. d c.3.p.147.a. e p.149.a.b. αὐτονοῦς &c.

est né de la substance de son Pere, quoiqu'il ne le dise pas. [Mais ce qu'il semble établir d'un costé, il le détruit de l'autre; quand on n'en jugeroit que par l'endroit] 'où il dit que les creatures n'estant pas capables de soûtenir l'eclat de la lumiere & de la divinité du Pere, il avoit mis entre luy & elles la puissance divine de son Fils : [& il est visible qu'il ne l'entend point par raport à l'Incarnation.

c.6.p.154.b.c| 155.a.b.

NOTE 3.

Il ne faut donc pas dire] qu'il n'y a point de milieu; qu'Eusebe a esté aussi Arien qu'Arius mesme, ou qu'il a cru que le Fils estoit egal à son Pere, '& qu'ainsi il estoit orthodoxe sur ce point, ayant cru tout ce que le Concile de Nicée en a decidé. [La verité, ni la raison éclairée par elle, ne trouvent point ce milieu ; mais l'aveuglement des hommes que Dieu abandonne à leurs tenebres, se le figure aisément où il n'est pas, lorsqu'ils n'osent resister à la verité qui les frape, & qu'ils ne veulent pas quitter leurs faux prejugez. On a vu sur l'histoire des Ariens, qu'Eusebe n'a pas esté seul à chercher un milieu entre la verité, & les excés trop visibles d'Arius: & il n'y a peut-estre guere d'heresie où cela ne se rencontre.]

S.Van.p.6.

p.3.5.

'On pretend qu'Eusebe reconnoist que le Fils est engendré de toute eternité, & de la substance du Pere. [Je ne sçay point d'endroit où il le dise. Mais quand il le diroit,] 'Donat qui reconnoissoit la Consubstantialité, ne laissoit pas de faire le Fils inferieur au Pere, & le S. Esprit au Fils.

p.6.

Aug.h.67.p.12. 2. d.

'Gelase de Cyzic pour justifier Eusebe de l'Arianisme, cite un apologetique qu'il avoit adressé au corps des Evesques orthodoxes. [Je ne sçay ce qu'il veut dire, & j'ay peur que cela ne soit aussi vray que ce qu'il ajoute,] qu'Eusebe a combatu pour la foy contre Arius dans le Concile de Nicée. [On a bien raison de ne s'arrester guere à ce Gelase.]

Gel.C.l.2.c.1.p. 47.c.

p.48.d.

'D'autres ont assez remarqué la faute d'un nouvel auteur, qui reconnoist qu'Eusebe a combatu l'egalité du Fils avec son Pere, & qui veut neanmoins que ce soit une temerité de le juger absolument indigne d'estre honoré par l'Eglise au nombre des Saints.

S. Van. p. 4. 5| DuPin, p.28.

ARTICLE XIII.

De quelques autres erreurs ou defauts qu'on trouve dans les écrits d'Eusebe.

[NON seulement Eusebe ostoit en effet à J.C. la divinité qu'il luy accordoit de paroles, mais il luy ostoit encore l'ame humaine.] 'Car il soûtient que si le Verbe en peut-estre separé, il ne luy restera plus qu'un corps sans mouvement & sans raison. 'Et il dit encore en un autre endroit, que le Verbe [1] separé du Pere, donnoit le mouvement à sa chair, "comme eust fait une ame. [Si l'on avoit accusé Marcel d'Ancyre de cette erreur, on pourroit dire qu'Eusebe parloit selon ses principes: mais cela ne se voit point, & l'on peut dire mesme que cela est tout à fait opposé à ce qu'on luy attribuë, de n'avoir point cru l'union personnelle du Verbe avec J.C. au lieu qu'il est certain que les Ariens ont eu les premiers l'erreur des Apollinaristes, Que J. C. n'avoit point d'ame humaine, & que le Verbe luy en tenoit lieu.] 'On assure neanmoins qu'Eusebe refute cette heresie en d'autres endroits. [Je voudrois qu'on les eust citez.]

Eus. in Marc. l. 2. c. 4. p. 54. c. | l. 3. c. 20 p. 90. d. | " ψυχῆς δίκην | S. Van. p. 55.

'Ceux qui soûtiennent le plus Eusebe sur le Verbe, l'abandonnent sur le Saint Esprit, & reconnoissent qu'il l'a mis au rang des creatures, audessous du Fils, qui luy communique seulement une partie des biens qu'il a receus du Pere. [Et aprés cela, a-ce esté une temerité à Baronius de l'oster du martyrologe?

p. 29. 30 | Du P. p. 30.

Outre ce qui regarde l'Arianisme, je ne voy pas comment on peut excuser Eusebe d'avoir regardé l'adoration du soleil comme innocente.] 'Car il dit nettement que ce sont les Anges qui ont porté les hommes, dont Dieu leur avoit confié le soin, à "s'arrester au soleil, à la lune, & aux astres, voyant qu'ils estoient trop foibles pour s'elever jusques à Dieu, [comme les Juifs;] parcequ'il n'estoit pas bon que ceux qui n'adoroient pas le vray Dieu, choisissent autre chose que ce que nous voyons de plus beau dans le ciel, de peur que si en cherchant Dieu, ils s'efforçoient de penetrer dans les choses invisibles, ils ne tombassent dans le culte des demons: '& il pretend autoriser cette imagination par l'Ecriture, [qui condanne si souvent l'idolatrie des astres, mesme à l'égard des payens, & qui défend aux hommes de faire un mal afin qu'il en arrive un bien. Est-ce ainsi qu'elle nous enseigne que

Eus. dem. l. 4. c. 8. p. 157. c. | " προσέχειν. | p. 158. a. | p. 157. d | c. 9. p. 160. c.

1. κεχωρισμένος. Je ne sçay si cette expression peut avoir un sens Catholique.

des Anges ont porté les hommes à un aussi grand mal qu'est l'idolatrie, depeur seulement qu'ils ne tombassent dans un autre mal ?]

'On l'a accusé qu'en voulant justifier Origene, il soûtenoit comme luy la préexistence des ames:ᵃ & Photius pretend avoir tiré de divers endroits de ses ouvrages, qu'il a encore suivi les mauvais sentimens qu'on attribuë à Origene sur la resurrection des corps. Conc.t.7.p.368.d. ᵃ Eus.prol.p.42

'Il avance qu'il faut quelquefois se servir du mensonge pour le bien des autres, & que l'Ecriture le fait une infinité de fois, 'prenant pour des mensonges toutes les manieres figurées dont elle parle de Dieu, [& nous reduisant à craindre le mensonge dans la source où nous devons puiser la verité.] præp.l.12.c.31. p.607.c.d. p.608.a.

'Quelques uns l'accusent de donner une idée trop imparfaite d'un Chrétien, lorsqu'il dit que c'est celui qui pratique les vertus morales, en les raportant au culte du seul vray Dieu par J. C. [Il y auroit peut-estre plus de fondement de trouver de la bassesse dans la maniere dont il releve le bonheur de l'Eglise, d'avoir esté delivrée des persecutions par Constantin, au lieu que de grands Saints ont presque regretté le temps des persecutions, qui rendoit les Chrétiens plus vigilans & plus genereux.] Mais surtout quand il décrit le festin que Constantin fit aux Evesques du Concile de Nicée, [il semble qu'il se croie estre presque en paradis. Magd.t.2.p. Eus.v.C.l.3.c.15.p.491.

Il est difficile aussi de ne pas trouver de la bassesse & de la flaterie dans tant de panegyriques qu'il a faits de Constantin, & tant d'eloges qu'il luy donne; dans sa conduite à l'égard de Crispe, qu'il loüe durant sa vie, & dont il ne dit pas un mot depuis, omettant mesme absolument & sa mort & celle de Fauste, qui faisoient une des plus importantes parties de l'histoire de Constantin, mais non pas une des plus belles;]dans la condannation qu'il fait d'Ablave & des autres tuez sous Constance, [comme s'il vouloit flater ce Prince, & excuser ses cruautez. Il paroist avoir eu la mesme vuë dans la remarque qu'il fait par deux fois,] 'qu'aprés la mort de Constantin, les soldats declarerent qu'ils ne vouloient obéir qu'à ses enfans. [Nous ne trouverions point étrange] quand S. Euloge d'Alexandrie l'auroit surnommé le Palatin, ou un Evesque de Cour, comme on le lit dans Photius, [ᵛ quoique nous croyions plutost que c'est une faute de copiste. l.4.c.30.55.p.541.554.a. c.68.69.p.560.d|561.c. Phot.c.227.p.772.c. V§11.

On peut encore trouver de la bassesse & de la vanité dans le soin qu'il a de ramasser les eloges que Constantin luy a donnez.]

'Baronius remarque qu'il ne manque point de raporter tout ce qui peut-estre à son avantage: [& je ne sçay si ceux qui ont pre- Bar.325§54.

tendu le justifier sur cela, y ont bien réussi, en disant qu'il parle toujours de luy avec modestie. La vanité mesme est quelquefois fort modeste, parcequ'il est honorable devant les hommes d'en paroistre exemt : Et il y a bien des choses qu'il vaut mieux taire absolument que d'en parler avec modestie. On pourroit mettre de ce nombre]'ce qu'il dit des discours qu'il fit à la dedicace de l'eglise de Jerusalem.["La maniere dont il le dit a quelque chose qui choque.]'Mr Valois reconnoist au moins qu'il n'oublie guere à se citer quand il en a occasion, & à renvoyer le lecteur à ses ouvrages : & il ne craint pas de dire aussi que c'est pour s'attirer de l'estime de ses lecteurs, qu'il demande pardon des fautes qu'il a faites dans son histoire ecclesiastique, estant le premier qui eust entrepris d'en faire une.

Eus.v.Const.l.4.c.45.p.549.

V.§4.

prol.p.25.b.

SAINT SIMEON,

ARCHEVESQUE DE SELEUCIE,

ET BEAUCOUP D'AUTRES SAINTS MARTIRIZEZ EN PERSE SOUS LE ROY SAPOR.

ARTICLE PREMIER.

Etat de la foy dans la Perse sous Constantin : Sapor la persecute.

[NOUS avons fort peu de connoissance de ce qui regarde l'Eglise de Perse durant les trois premiers siecles de l'Eglise. L'Apostre "Saint Jean y a presché,]'puisque sa premiere epistre estoit autrefois intitulée, Epistre aux Parthes. [On pretend que divers autres Apostres on fait aussi la mesme chose,]'comme Saint Matthieu, [a]S. Simeon, Saint Jude, [b]& particulierement Saint Thomas. [c]Sozomene croit neanmoins que ce Royaume a receu la foy par la communication qu'il avoit avec l'Osrhoene, [qui est une partie de la Mesopotamie;] & avec l'Armenie, [d]laquelle avoit tellement embrassé la foy, qu'elle soûtint pour ce sujet la guerre contre Maximin II, [en l'an 312.

V. son titre §3.

Aug.q.ev.l.2.c.39.p.152.1.c.

Paul.car.26.p.627.

a Fort.l.8.c.4.p.190.

b Eus.l.3.c.1.p.71.& alii.

c Soz.l.2.c.8.p.454.d.

d Eus.l.9.c.8.p.355.b.c.

Bardesane qui fleurissoit dans la Mesopotamie vers la fin du II. siecle,'écrit qu'il y avoit des Chrétiens dans les pays des Parthes, des Medes, des Perses, & jusque dans la Bactriane, & que l'autorité de JESUS CHRIST leur faisoit mepriser toutes les loix impies les plus établies dans leurs pays.

præp.l.6.c.10.p.280.d.

[L'histoire ne nous fournit rien davantage touchant les Chrétiens de Perse avant le IV. siecle; dés le commencement duquel] 'S. Jacque alors solitaire, & depuis celebre Evesque de Nisibe, passa de la Mesopotamie dans la Perse, pour visiter ces heureuses plantes qui s'elevoient dans la pieté, & en prendre le soin qu'elles meritoient.'Nous trouvons que[Jean]Evesque de ce pays, assista en l'an 325 au grand Concile de Nicée.'Ce fut peut-estre luy qui apprit aux Romains que la religion Chrétienne se repandoit dans les principaux lieux de ce grand Etat,'& que les peuples se pressoient en foule d'entrer dans la bergerie de J. C. [Cela se voyoit surtout dans l'Adiabene,] 'qui est l'ancienne Assyrie, & qui estant plus voisine de l'Empire Romain,[b]estoit presque toute Chrétienne.[c]Constantin se rejouit extremement d'apprendre de si heureuses nouvelles;[d]& Sapor luy ayant envoyé des ambassadeurs & des presens,["vers l'an 333,]pour faire alliance avec luy, 'il luy écrivit une lettre, où il le prie de prendre soin des Chrétiens qui estoient dans son royaume, & de leur donner des marques de sa bonté.

Thdrt.v.Pat.c.1.p.765.d.

Eus.v Cons.l.3.c.7 p.486.487.[a]l.4.c.13.p.532.d|Bar.325.§203.

Eus.v.Cons.l.4.c.8.p.530.c.

Amm.l.23.p.251.a.

[b]Soz.l.2.c.12.p.460.d.

[c]Eus.v.C.l.5.c.13.p.532.d.

[d]c.8.p.530.c.

c.9-13.p.530-532|Thdrt.l.1.c.24.p.573-575

V.Constantin §72.

[L'Eglise de Perse estoit alors encore plus recommandable par la vertu que par le nombre de ceux qui la composoient.] 'On y voyoit plusieurs filles qui consacroient à Dieu leur virginité; 'L'état & la vie si sainte des moines y estoit établie avant le milieu du IV. siecle,[c'est à dire lorsque leur nom & leur profession n'estoient pas seulement connus dans l'Occident;]'& la pluspart des Chrétiens y avoient renoncé entierement à la possession de tous les biens de la terre.

Soz.l.2.c.11.12.p.459.c|460.b.

c.13.p.461.d.

l.2.c.9.p.455.c.

[Mais ce qui releve davantage la beauté & la perfection de l'Eglise de Perse, c'est le courage avec lequel elle soutint deux persecutions effroyables, l'une dans le IV. siecle, & l'autre dans le V, sans parler de celles qui ne sont connuës que de Dieu seul. Nous nous contentons pour le present de décrire la premiere, qu'on peut regarder comme l'une des plus glorieuses à J. C. & à l'Eglise,] 'puisqu'elle a esté l'une des plus cruelles dont nous ayons connoissance, soit pour le temps qu'elle a duré, soit pour la violence des supplices qu'on y employa, soit pour le nombre des Martyrs qu'elle a couronnez. [Nous en devons principale-

Act.M.p.632.§.

ment l'histoire à Sozomene, qui nous en a laissé de fort beaux monumens, tirez sans doute] 'des memoires que les Fideles de Perse, de Syrie, & de la ville d'Edesse, en avoient recueillis avec soin. [Nous en devons peut-estre une bonne partie au grand Saint Jacque de Nisibe,] 'puisque nous apprenons de Gennade qu'il a écrit sur le royaume des Perses, & sur la persecution des Chrétiens. [C'est sans doute de ces recueils originaux que viennent quelques actes des Martyrs qui souffrirent alors, que nous avons encore dans Bollandus, & que le P. Ruinart a jugé dignes d'entrer dans son recueil. On ne peut en effet faire difficulté de leur donner rang entre les bons actes, quoique nous n'osions pas répondre qu'ils n'aient receu aucune alteration de tant de mains greques par lesquelles ils ont passé.]

Soz.l.2.c.14.p. 462.463. — Genn.c.1.

'Chacun convient que cette persecution a esté excitée par Sapor,"qui ayant esté fait Roy en 310, selon le P. Petau, [*ou en 309,] avant que de sortir du ventre de sa mere, vécut & regna 70 ans jusque vers l'an [379 ou] 380. [¶Quelques uns croient qu'il la commença dés l'an 325, ou peu aprés: mais il semble qu'il vaut mieux suivre S Jerome, & la differer jusque vers l'an 344.]

Pet.rat.t.l.4.c. 7.p.197. — V.Constantin §41. — * V.la note 6. — ¶ Note 1.

'Il est impossible, dit Sozomene, de remarquer tout ce qui se fit dans cette persecution, quels furent les saints Martyrs qu'elle couronna, d'où ils estoient, comment ils accomplirent leur combat, & quels supplices ils endurerent. Car on en vit de toutes sortes, les Perses ayant employé leur esprit & leur industrie à inventer des instrumens de cruauté; [& les monumens qui nous en restent le justifient.] 'Mais pour le dire en un mot, on tient que le nombre de ceux dont on avoit conservé les noms, se montoit à seize mille, tant hommes que femmes; les noms des autres n'ayant pu estre recueillis, quelque soin qu'on y apportast, parceque leur nombre se montoit à l'infini. 'L'Eglise en fait une memoire generale le 22 d'avril.

Soz.p.462.463. — p.463.a. — Boll.22.apr.p.19.

'On nous fait esperer d'avoir bien-tost de plus grandes lumieres sur cette persecution, d'un historien Persan traduit par Mr Renaudot. Cet historien y fait monter le nombre des Martyrs à "prés de deux-cents mille, dont les noms & les actes avoient esté recueillis par Maoete & Agi, qui gouvernerent l'Eglise de Seleucie peu de temps aprés. Il parle aussi d'un Evesque d'Adane en Armenie, qui avoit écrit l'histoire de S. Simeon & de quelques autres.

AO.M.p.710. — à 190.mille.

ARTICLE II

Saint Simeon confesse la foy devant Sapor.

LEs Mages qui faisant comme une race sacerdotale chez les Perses, avoient par une tradition fort ancienne le soin & l'intendance de leur religion, '& les Juifs qui semblent avoir une jalousie & une aversion naturelle contre les Chrétiens, furent les auteurs de la persecution que Sapor leur fit. Car voyant avec beaucoup de douleur la multiplication des Fideles, qui tenoient partout des assemblées avec des Prestres & des Diacres, ils defererent au Roy Sapor Simeon 'surnommé 'Jombaphée,[1] [a] qui estoit alors Archevesque des deux villes royales de la Perse, Seleucie & Ctesiphon: [b] ces deux villes estant assez prés l'une de l'autre, [pour n'avoir qu'un seul Evesque,] [c] puisqu'elles n'estoient eloignées que 'd'une bonne lieüe.

Soz.l.2.c.9.p.455.a.b|Amm.l.23.p.253.b.c.
Soz.p.455.b.
Sur.5.apr.p.63.§.1.
a Soz.p.455.b.
b Strab.l.16.p.743.c.
c Plin.l.6.c.26.p.128.a.
de trois milles

'Le crime dont on accusa Saint Simeon, fut qu'il favorisoit les Romains,[avec qui les Perses estoient toujours en guerre depuis l'an 337,]& qu'il leur decouvroit l'état des affaires du pays.'Les nouveaux Grecs disent que Ctesiphon, & Salec [ou Seleucie,] qu'ils transforment en des Seigneurs de Perse, accuserent le Saint, & beaucoup d'autres Chrétiens avec luy, de ne vouloir point payer les tributs, comme si c'eust esté une servitude indigne d'eux.'Mais ils disent que Saint Simeon avoua ce crime, & en fit mesme une declaration precise au nom de tous les Chrétiens dans une lettre écrite au Roy; [comme s'il n'eust pas lu S. Paul.]

Soz.p.455.b.
Menæa,17.apr.p.231.
Boll.1.apr.g.p.62.

'Sapor crut [trop legerement] ce qu'on luy dit du commerce de Simeon avec les Romains; & aigri contre les Chrétiens par cette calomnie, il les chargea d'imposts insupportables, 'dont il commit la levée à des hommes durs & cruels, esperant que comme la pluspart de Chrétiens avoient embrassé la pauvreté, l'impuissance de payer ces imposts les obligeroit de quitter leur religion; car c'estoit son veritable dessein. Il ordonna ensuite qu'on tranchast la teste à tous les Prestres & à tous les ministres de Dieu,qu'on ruinast les eglises, que tout ce qui leur appartenoit fust 'apporté au thresor public, 'qu'on brulast les monasteres,[d] & qu'on luy amenast Simeon comme traistre à la couronne & à la religion des Perses.[e] Les Mages qui avoient receu l'ordre de la demolition des eglises, 's'en acquiterent avec joie, & furent secondez par les Juifs.

Soz.p.455.b.
c.
Boll.29.mars,p.771.§.1.
d Soz.p.455.c.
e Boll.§.1.
Soz.p.455.d.
δημόσια ταμεῖα

1. 'D'autres lisent Gnaphée & Iognaphée.

Boll.22.apr.p.21.§.3.4.

Ibid. 'Simeon aussi fut pris & amené au Roy chargé de chaines, & fit paroistre en cette occasion quelle estoit sa constance & son courage. Car le Roy 'l'ayant fait venir devant luy pour luy faire donner la gesne; au lieu de témoigner aucune marque de crainte, il ne fit pas seulement "le prosternement ordinaire aux Perses, προσκύνησιν. qu'il avoit fait luy mesme jusques alors. Le Roy s'en mit fort en colere, & luy demanda pourquoi il ne faisoit pas ce prosternement comme auparavant: C'est, luy dit le Saint, parceque jusques « ici on ne m'avoit pas amené devant vous chargé de chaines pour « me faire trahir le Dieu veritable. [Quand je vous suis venu parler « comme vostre sujet,] je n'ay point fait difficulté de vous rendre « p.456.a. les respects que vos sujets ont accoutumé de vous rendre. 'Mais « il ne m'est plus permis de le faire, lorsque je viens combatre pour « la verité & pour ma religion. «

a. 'Le Roy le pressa ensuite d'adorer le soleil, luy promit de grands dons & beaucoup de part à sa faveur s'il obeïssoit, & le menaça, s'il ne le faisoit pas, de le perdre luy & tous les autres Chrétiens. Mais tous ces discours n'estoient pas pour ebranler Simeon, qui persistoit toujours à dire qu'il ne trahiroit jamais sa foy pour b. adorer le soleil. 'Le Roy neanmoins se contenta pour lors de l'envoyer en prison, dans l'esperance qu'il pourroit changer enfin. [Mais c'estoit dans l'ordre de Dieu, afin qu'il arrachast des dents du diable une illustre proie, & qu'il l'envoyast au ciel avant luy.]

ARTICLE IX.

Martyre de S. Usthazad converti par S. Simeon.

Soz.l.2.c.9 p.456.b|Menæa, 17.apr.p.131. Soz.p.457.b. p.456.b. 'IL y avoit auprés de Sapor un ancien eunuque nommé Usthazad ou Cusdazat, qui estoit le premier officier de la Cour. Il avoit elevé le Roy Sapor dans son enfance, & avoit toujours témoigné une entiere fidelité pour le service de ce Prince & de son pere. 'Il avoit embrassé la foy chrétienne: mais peu de temps auparavant on l'avoit contraint de l'abandonner, & d'adorer le soleil. Se trouvant neanmoins assis à la porte du palais lorsqu'on menoit S. c. Simeon en prison, il se leva, & "luy fit une profonde reverence.'Le προσκύνησεν. b. Saint au contraire, quoiqu'il fust son ancien ami, 's'eleva contre luy avec un air & un ton plein de colere, le reprit severement de c. sa lascheté, & passa outre en luy tournant le dos,'sans luy vouloir dire aucun mot [de civilité & d'amitié.

Ce

Ce traitement si rude qui venoit de charité & non de haine,} 'fit concevoir à Usthazad avec quelle rigueur Dieu puniroit un c. jour sa faute. 'Il fondit aussi-tost en larmes, & fit eclater ses ge- b.c. missemens. Il quitta le riche vétement dont il estoit couvert, prit une robe noire pour marque du deuil qu'il faisoit de luy mesme; & en cet état, s'alla asseoir à la porte du palais, en pleurant & en gemissant pour son ame.

'Le Roy en ayant entendu parler, le fit venir pour savoir quel e. estoit le sujet de ses larmes, & s'il estoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Usthazad luy dit que non, mais qu'il auroit mieux d. aimé tomber dans mille autre maux, que dans celui où il se voyoit: Qu'il pleuroit de ce que devant estre mort il y avoit longtemps, il vivoit & voyoit encore le soleil qu'il avoit adoré malgré luy, & seulement en apparence pour obeir à sa Majesté; qu'ainsi il meritoit doublement la mort, puisqu'il avoit trahi J C, & trompé son Roy: mais qu'il juroit par le Createur du ciel & de la terre que cela ne luy arriveroit pas à l'avenir. Sapor fut fort surpris de ce changement si subit; '& l'attribuant aux charmes p.157.a. des Chrétiens, il en devint encore plus irrité contre eux. Mais comme il souhaitoit extremement de conserver Usthazad, il s'efforça de le gagner tantost par caresses, tantost par menaces. Il ne le put neanmoins, & Usthazad protesta toujours qu'il ne seroit plus assez fou pour adorer une creature au lieu du Dieu qui l'avoit creée. De sorte que Sapor s'estant enfin mis en colere, commanda qu'on luy allast trancher la teste.

'Lorsqu'on le menoit pour estre executé, il demanda qu'on a. attendist encore un peu, 'parcequ'il avoit quelque chose à dire b. au Roy; & en effet, il luy envoya un eunuque tres fidele, pour le supplier de luy accorder une seule grâce en recompense de tous les services qu'il luy avoit rendus, qui estoit d'empescher que sa mort ne 'donnast sujet à quelques uns de croire qu'il eust esté infidele envers l'Etat, ou qu'il eust commis quelque autre crime de cette nature; 'que pour cela il le supplioit de faire crier par un c. heraud, qu'Usthazad estoit condanné à perdre la teste, non pour avoir rendu aucun mauvais service au Roy, mais parcequ'il estoit Chrétien, & qu'il n'avoit point voulu renoncer son Dieu lorsque le Roy le luy avoit commandé. 'Usthazad qui consideroit com- d. bien il avoit jetté de terreur parmi les Fideles en adorant le soleil, souhaitoit de faire savoir à tout le monde qu'il mouroit pour la religion, afin d'avoir des imitateurs de son martyre, [& reparer ainsi le scandale qu'il avoit causé:]& Sapor d'autre part, luy e.

accorda fort volontiers la mesme chose, esperant d'epouventer tous les Chrétiens lorsqu'on verroit qu'il n'avoit pas pardonné à un vieillard, à un homme qui l'avoit elevé, à un domestique qu'il aimoit extremement. 'C'est ainsi que l'eunuque Usthazad finit glorieusement sa vie, le jeudi veille de la Passion de nostre Sauveur.

c.10.p 458.a.

ARTICLE IV.

Martyre de S. Simeon & de divers autres: S. Sadoth luy succede.

6o1 l.2 c.10.p. 458.a. 'SIMEON qui apprit dans la prison le martyre de S. Usthazad, en rendit à Dieu les actions de graces qu'on se peut imaginer: b. & dés le lendemain qui estoit le grand Vendredi, le Roy l'ayant fait venir, il défendit sa foy en sa presence avec un courage incroyable; de sorte que Sapor ne l'ayant pu obliger à rendre les honneurs qu'il vouloit ni à luy, ni au soleil, il le condanna le mesme jour à avoir la teste tranchée. On condanna en mesme temps à la mort cent autres Chrétiens, qui estoient partie Evesques, partie Prestres, & autres Ecclesiastiques. 'On marque particulierement Abedecalas & Ananie, deux anciens Prestres du clergé de Saint Simeon, qui avoient esté pris avec luy, & que Sozomene semble ne pas comprendre dans les cent autres. 'Tous ces Saints estoient alors en prison, & l'on ordonna que Simeon seroit present à leur execution, pour estre ensuite executé le dernier.

p.459.a. p.458 b.

c. 'Lorsqu'on les menoit au martyre, le premier des Mages leur vint demander si aucun d'eux ne vouloit la vie, à condition d'embrasser la religion du Roy, & d'adorer le soleil: mais pas un ne voulut accepter une grace si pernicieuse. Ils furent donc conduits au lieu du supplice, où pendant que les boureaux travailloient à les executer l'un aprés l'autre, 'S. Simeon "les exhortoit à endurer genereusement la mort pour J. C, dans l'esperance de ressusciter avec luy. 'Ainsi ces Martyrs allerent tous à la mort pleins de joie & de confiance; & les cent autres estant executez, S. Simeon souffrit enfin avec ses deux Prestres Abedecalas & Ananie.

c d. &c. p.459.a.

c.11.p 459.b| Boll.21.apr.p. 845 b. Soz.p 459.b. 'Le dernier trembla un peu lorsqu'on le mit en état de recevoir le coup de la mort; mais [1]'l'Intendant de tous les artisans de la Cour, nommé Pusique ou Phusic, qui estoit present, 'luy dit ces

Menæa,17.apr.p. 431. 1. 'Les Grecs le qualifient Curopalate.

" mots: Prenez courage, & fermez vos yeux pour un moment; car
" vous verrez auſſi-toſt la lumiere de Dieu. A peine eut-il achevé ces paroles, qu'il fut arreſté & amené au Roy, devant lequel il confeſſa qu'il eſtoit Chrétien, 'c & parla avec beaucoup de force pour la défenſe de la foy & des ſaints Martyrs: de ſorte que Sapor offenſé de ſa liberté genereuſe, le condanna à mourir d'un ſupplice auſſi cruel qu'extraordinaire. Car les boureaux luy ayant percé la gorge, luy tirerent la langue par cette ouverture. [1] Sa fille qui eſtoit une ſainte vierge conſacrée à Dieu, fut auſſi priſe & executée. 'Les nouveaux Grecs diſent qu'on la fouetta cruellement, qu'on la brula avec des lampes, & qu'on la dechira avec les ongles de fer. [Cela ſent bien la queſtion romaine. Au lieu des cent Martyrs que marque Sozomene,] 'ils en content tantoſt 150, 'tantoſt 1150; '& ils ajoutent que durant les dix jours ſuivans, on fit un maſſacre general de tout ce qui ſe rencontra de Chrétiens.

Boll. 1. apr. g. p. 6. c. — b. — Men. 17. apr. p. 231. — a Boll. p. 6. c.

NOTE 2. [Ces Saints ayant ſouffert le jour du Vendredi ſaint, "ç'a eſté le 13 d'avril, ſi leur mort eſt arrivée en l'an 344.] Les Latins en font le memoire le 21 d'avril depuis le IX. ſiecle; & quelques Egliſes de France font ce jour là l'office de S. Simeon, [en qui il eſt tres raiſonnable d'honorer ce grand nombre de Martyrs qui ont eſté couronnez dans la perſecution de Sapor.] Les Grecs en font auſſi leur principal office le 17 d'avril; '& ils en ont fait autrefois le 14 du meſme mois. On honore S. Uſthazad avec les autres, quoiqu'il les ait precedez d'un jour.

21. apr. p. 844. ſ 845. d. e. — Men. p. 227. 232 — Boll. 1. apr. p. 6.

'S. Sadoth ou [2] Sadoc, dont nous avons l'hiſtoire [qui paroiſt tres bonne,] 'ſucceda aprés le martyre de S. Simeon, au gouvernement des Egliſes de Seleucie & de Cteſiphon. 'Son nom qui ſignifie *Amateur du Roy*, marquoit fort bien l'amour ardent qu'il avoit pour le Roy des Rois. Il eſtoit ſaint, parfait dans la continence, plein de foy & de juſtice. En un mot, il fut un vray imitateur de S. Simeon, [& auſſi-bien dans ſon martyre que dans le reſte de ſa vie, comme nous le verrons bien-toſt.]

Salec. — 20. feb. p. 765 ſ. — ſ 4.

ARTICLE V.

Edit general de Sapor contre les Chrétiens: Les ſœurs de Saint Simeon ſont martyrizées.

[QUOIQUE la perſecution ait ſans doute eſté bien violente dés la premiere année, puiſqu'on faiſoit mourir plus de

1. 'Les nouveaux Grecs diſent qu'il eut la langue coupée, & qu'il fut écorché. — Men. p. 231. 232.
2. 'Un hiſtorien Perſan l'appelle Chahdouſt. — Act. M. p. 710.

cent perſonnes à la fois ; & que Sapor n'epargnoit pas ceux qui luy devoient eſtre les plus chers ; ce fut neanmoins peu de choſe en comparaiſon de ce qui ſuivit.]Car un an aprés la mort de S. Simeon, & le meſme jour du Vendredi ſaint,[qui en 345 tomboit au cinquieme d'avril,]on publia de tous coſtez par ordre de Sapor, un edit cruel qui condannoit à la mort tous ceux qui s'avoueroient pour Chrétiens. Ce fut alors qu'on vit un nombre infini de Chrétiens gagner le ciel en perdant la vie par l'épée : Car les Mages couroient les villes & les villages pour chercher partout ceux qui ſe cachoient. Et il y en avoit beaucoup qui ſe decouvroient eux meſmes, depeur qu'ils ne ſemblaſſent renoncer à J.C. par leur ſilence & par leur fuite. Beaucoup de perſonnes de la Cour furent auſſi envelopées dans ce carnage univerſel.

Soz.l.2.c.11.p. 459.c.

d.

'La fureur s'en augmenta encore par la maladie ſoudaine de la Reine, ſur ce que les Juifs en qui elle avoit une entiere croyance, puiſqu'elle avoit embraſſé leurs ſentimens & leur maniere de vivre, luy firent croire que ſon mal eſtoit cauſé par les ſortileges des ſœurs de S. Simeon, irritées de la mort de leur frere. 'Car ce Saint avoit deux ſœurs, l'une nommée Tarbule["ou Pherbuthe,] qui avoit conſacré ſa virginité à JESUS CHRIST ; & une autre qui ayant eſté mariée, avoit embraſſé la continence depuis la mort de ſon mari, & vivoit comme ſa ſœur. 'Auſſi elles avoient eſté toutes deux fort bien inſtruites dans la foy de J. C. 'On pretend que demeurant enfermées enſemble dans une meſme maiſon, elles recevoient ceux qui les venoient trouver, & leur apprenoient à croire en J.C,[& à vivre ſelon ſes regles.] Ce fut ce qui excita contre elles l'envie des Juifs, & les porta à former l'accuſation dont nous venons de parler.

c.12.p.460.a.b. c|Boll.22.apr.p. 21.§g.p.1.a.

Soz p.460.b.

NOTE 3.

Boll.p.21.ſ. 22.apr g.p.2.c.

'La Reine ayant donc receu cette accuſation comme veritable, on ſe ſaiſit de ces deux S.tes, & d'une ſervante de S.te Tarbule qui avoit auſſi embraſſé la virginité;& on les mit entre les mains des Mages pour les juger,'c'eſt à dire de Mauptas Prince des Mages, & de deux autres magiſtrats. On les interrogea dans le palais : Tarbule rejetta bien loin l'empoiſonnement & les ſortileges dont ont les accuſoit, montrant que la loy Chrétienne qu'elles profeſſoient, le leur défendoit abſolument:'& comme Mauptas luy objectoit qu'elle l'avoit fait pour ſe venger de la mort de ſon frere, elle répondit que la mort que ſon frere avoit ſoufferte,"bien loin de luy avoir fait aucun tort, l'avoit fait monter au royaume des cieux, & que ce royaume ruineroit un jour toute la puiſſance de leur empire.

Soz.p.460.b.c.

Boll.22.apr.p. 212.

b.

&c.

'Comme Sainte Tarbule estoit bienfaite, & d'une excellente beauté, ses juges [aussi impudiques qu'injustes,] conceurent de l'affection pour elle, & prirent chacun en particulier le dessein de la delivrer elle & ses compagnes, & d'obtenir du Roy la permission de l'epouser. C'est pourquoi aprés leur premier interrogatoire, on remit le jugement à une autre fois, & on les renvoya en prison, où Mauptas luy fit dire secrettement que si elle vouloit consentir à l'epouser, il la delivreroit elle & ses compagnes de ce danger. Mais elle ne voulut pas seulement ecouter cette proposition. Elle reprocha à ce Mage son incontinence, & luy declara qu'elle aimoit beaucoup mieux mourir que de perdre sa virginité. 'Les deux autres officiers luy firent faire la mesme proposition, & elle les rejetta avec la mesme force; de sorte qu'irritez de sa constance, ils declarerent au Roy en luy faisant leur raport, que ces filles estoient coupables de malefices.

a.b.c|Soz.p. 460.c.d.

Boll.22.apr.p. 22.c.d.

'Le Roy les condanna donc au dernier supplice, à moins qu'elles ne voulussent adorer le soleil; & comme elles se moquerent de cette proposition, tous les Mages demanderent leur mort, ce que le Roy leur accorda aussi-tost, leur laissant mesme le choix du supplice de ces Saintes; & ils dirent qu'il falloit les scier en deux. Lorsqu'on les conduisoit au supplice, 'Mauptas envoya de nouveau tenter Tarbule, en luy promettant de la delivrer encore. 'Elle le rejetta toujours avec indignation. Et ainsi on les executa toutes trois hors de la ville, avec une cruauté qui n'a point d'exemple. 'Aprés les avoir sciées en deux, & les avoir attachées à des poteaux, on fit la honte à la Reine de la faire passer au milieu, comme pour vaincre les charmes qui causoient sa maladie. 'Un ancien menologe dit que son corps demeura aussi malade qu'auparavant, & son ame chargée d'un nouveau crime.

d.

e.

&c.

f|Soz.p.460.c.

Boll.1.apr.g.p. 2.f.

'Usuard, Adon, & les autres Latins, font la feste de S.te Tarbule le 22 d'avril. Mais ses actes portent qu'elle & les deux autres furent couronnées le cinquieme du mesme mois, 'auquel leur feste est marquée dans le menologe de Basile. 'Les Ménées la mettent le quatrieme. [Puisqu'elles furent martyrizées le 5 d'avril, ce ne fut pas apparemment dans la mesme année qu'on publia, le jour du Vendredi saint, l'edit general contre les Chrétiens, mais plutost dans la suivante.

22.apr.p.20.§.5.

1.apr.g.p.2.c.

Menæa, p.35.

Les actes de leur martyre ont une entiere conformité avec ce qu'en raporte Sozomene.] '& le commencement porte que cette histoire arriva *du temps de nostre persecution:* [ce qui montre qu'ils sont composez par des Chrétiens de Perse, & apparemment par

Boll.22.apr.g.p. 1.a.

ceux mesmes qui avoient vu cette persécution. Tout ce qu'on pouroit craindre, seroit que quelque Grec n'eust amplifié les harangues: car elles sont un peu vehementes. Et neanmoins cette vehemence mesme paroist dans ce qu'en raporte Sozomene.]

ARTICLE VI.

Saint Sadoth est martyrizé avec cent vingt-huit autres.

Boll 20. feb p. 176 § 1.

§ 1. 2.

§ 3.

§ 4.

§ 5.

§ 5.

[SAINT Sadoth successeur de Saint Simeon, n'eut pas un autre traitement que les sœurs du mesme Saint.] 'Il ne fut fait Archevesque que pour estre reduit à se cacher avec tout son clergé. 'Il n'y avoit qu'environ un an qu'il possedoit cette dignité, lorsque Dieu par "un songe merveilleux où S. Simeon &c. luy apparut tout resplendissant de gloire, luy fit connoistre qu'il vouloit l'associer dans l'année mesme à la recompense de son predecesseur. Il fit assembler ses Prestres & ses Diacres pour le leur declarer. 'Il les exhorta ensuite "avec des paroles tres tou- &c. chantes à se preparer au martyre par une vie sainte,& à le souffrir genereusement, si c'estoit la volonté de Dieu; & il témoigna assez que pour luy il le souhaitoit de tout son cœur.

'Lors donc qu'on estoit dans la seconde année de la persecution, [que nous supposons estre l'an 345,]Sapor estant venu à Ctesiphon [où les Rois de Perse venoient ordinairement passer l'hiver,] & ayant entendu parler de Sadoth, il l'envoya prendre avec 128 personnes, partie Ecclesiastiques de son diocese ou des eveschez voisins, partie Ascetes[& solitaires]de l'un & de l'autre sexe. Ils demeurerent cinq mois chargez de chaines & enfermez dans un cachot. Ils y souffrirent "de grands supplices avec une constance &c. merveilleuse. Tous declarerent par la bouche de Saint Sadoth, qu'estant serviteurs de Dieu, ils ne pouvoient pas adorer le soleil & le feu qui estoient ses creatures, faites par luy pour le service & l'utilité des hommes: 'Et sur ce qu'on les menaçoit de les faire perir miserablement d'une mort funeste; Nous ne perissons point » pour nostre Dieu, s'écrierent-ils tout d'une voix, & nous ne mou- » &c. rons point "à l'égard de J.C. »

'Enfin on les condanna tous à avoir la teste tranchée; de quoy ayant appris la nouvelle, ils s'animerent les uns les autres à la mort: & lorsqu'on les fit sortir de la ville enchainez comme ils estoient, pour les mener au supplice, ils chanterent avec joie ces paroles du pseaume: *Jugez-nous, mon Dieu, & separez nostre cause*

de celle d'une nation qui n'est point sainte:[comme avoit fait Saint Vincent, au raport de S. Augustin.] 'Estant arrivez au lieu de leur martyre, ils ne cesserent point encore de loüer Dieu & de le benir de leur avoir accordé ce qu'ils avoient si fort souhaité. Ils continuerent cette action de graces jusques au moment de leur execution, qui se fit le 20 de fevrier, [& ainsi au commencement de l'an 346.] § 6.

'S. Sadoth ne mourut point avec les autres, mais fut emmené en une province appellée Bethuzam, où il eut aussi la teste tranchée dans la ville de Bethlapat. 'L'Eglise greque en fait neanmoins, avec ses 128 compagnons, le vintieme de fevrier; en quoy elle est suivie par les Latins depuis Molanus. 'Les Grecs en font encore le 19 d'octobre, où ils en content toute une autre histoire, [bien plus merveilleuse & bien plus Metaphrastique ; mais d'autant plus suspecte, puisque les actes du Saint ne marquent quoy que ce soit de tant de merveilles.] § 7. p.175. § 5. § 6 p.177.

ARTICLE VII.

De S. Jonas, S. Barachise, St. Ia, & plusieurs autres Martyrs.

[C'EST apparemment un peu aprés Saint Sadoth & ses compagnons, qu'il faut mettre le martyre de deux autres Saints, Jonas & Barachise, qui estoient freres.] 'Leurs actes portent qu'ils moururent le 29 de mars, [a] aprés l'edit de la persecution universelle; ["& ainsi ce ne peut estre avant l'an 346.] [b] Ces actes portent le nom d'un Isaïe Chevalier de Sapor, qui avoit esté present au martyre des deux Saints, '& Baronius dit qu'ils sont tres purs & tres sinceres. [Ils n'approchent pas neanmoins de la beauté de ceux de S. Sadoth ; & il y a assez d'apparence qu'ils ont eprouvé la main des Grecs. Le P. Ruinart ne les a point mis dans son recueil.] 'Bollandus dit qu'il les a en grec. [Je ne sçay pourquoi il ne les a pas donnez.] Boll 29.mars, p.774.a. a p.772.b.c. V.la note 1. b p.774.d. Bar.29.mars,a. Boll.p.770.c.

'Ces deux Saints estoient moines, selon les nouveaux Grecs; & ayant quitté le monastere [c] ou le village dans lequel ils demeuroient, nommé Iasa, ils s'en allerent dans les endroits où la persecution estoit la plus violente, [dans le dessein sans doute d'y encourager les Chrétiens, & d'y rencontrer eux mesmes l'occasion du martyre.] 'Estant donc dans un bourg nommé Bardiaboch, ils y trouverent neuf Confesseurs en prison, & les fortifierent tellement "par leurs exhortations, que ces Confesseurs acquirent 1.mars,g.p. 874.a| Men.29. mars,p.260. c Boll.29.mars, p.771. § 1. § 2,19. &c.

la couronne du martyre le 27.e jour de mars, aprés avoir enduré beaucoup de tourmens.

§ 3. — 'Quelques Mages avertirent leurs Princes que c'estoient Jonas & Barachise, qui avoient porté ces neuf Martyrs à souffrir la mort plutost que d'obeïr à Sapor: § 4. — 'Ils furent aussi-tost arrestez & menez devant ces Princes des Mages, en presence desquels ils confesserent genereusement leur foy. § 5-17. — 'On les separa l'un de l'autre, & on leur fit souffrir d'horribles tourmens, comme on le peut voir dans leurs actes. § 16.17.19. — 'Enfin ils consommerent leur martyre le 29 de mars, S. Jonas ayant esté scié en deux, & S. Barachise étoufé avec de la poix qu'on luy versa dans la bouche. § 18. — 'Un homme de pieté nommé Abdissotas, acheta bien cher leurs corps, en promettant avec serment à ceux qui avoient charge de les garder, qu'aucun des Princes [des Mages] n'en sauroit rien. § 3.4. — 'Leurs actes repetent plusieurs fois qu'on leur vouloit faire adorer l'eau aussi-bien que le feu & le soleil. p.770.f. — 'Les Grecs font la feste de ces deux Saints le 29 mars, p.771.2. — 'en quoy ils ont esté suivis par quelques Latins.

d|773.f. — 'Les neuf Martyrs qu'ils avoient encouragez à souffrir, sont les Saints Zanite, Lazare, Maruthas, Narse, Elie, Maris, Abibe, Sembese, & Sabbas. Abdissotas racheta aussi leurs corps. 27.mars, p.692. d. — 'Quelques nouveaux Latins marquent leur feste le 27 de mars. a Menæa, 29. mars, p.260. — a Les Grecs les nomment dans l'histoire de Saint Jonas, [mais nous ne voyons point qu'ils en fassent memoire en particulier.]

Sur. 2. nov. p. 9. — 'Nous avons encore des actes de quelques autres Martyrs de Perse sous Sapor, savoir des Saints Acindyne, Pegase, Anempodiste, Aphthone, Elpidiphore, & autres, Men. p. 19-25| Ugh. t. 6. p. 1121. — 'dont les Grecs font leur grand office le deuxieme de novembre; [& Baronius les a mis dans le martyrologe Romain.] All. de Sim. p. 125. — 'Mais ces actes sont veritablement de Metaphraste, [tres dignes de luy, & pour le dire en un mot, insupportables. Les noms mesmes de ces Martyrs sont tous grecs & non pas Persans.]

Boll. 15. may, p. 466. — 'Les menologes mettent le 15 de may, les SS. Simeon, Isaac, & Bachtisoés, Chrétiens de Perse, qui ayant refusé d'adorer le soleil & le feu, comme le vouloit Sapor, demeurerent sept jours en prison sans rien manger, souffrirent plusieurs tourmens, & enfin eurent la teste tranchée selon le menologe de Basile, ou furent brulez selon les autres qui sont plus nouveaux.

Bar. 4. aug. — 'Les Grecs, & Baronius aprés eux, marquent le 4 d'aoust une S.te Ia, martyrizée sous Sapor avec ses compagnes & neuf mille autres Chrétiens. Men. aug. p. 49. 50| sept p. 156. b Cang. de C. l. 4. p. 147. — 'Les Grecs en font [1] encore le 10 de septembre.

1. b M.r du Cange en fait deux differentes Saintes.

Le

'Le menologe d'Ughellus en parle assez amplement, & dit que S.te Ia avoit esté emmenée captive avec ces neuf mille Chrétiens, d'une place de la frontiere que Sapor avoit prise sur les Romains. Elle fut mise entre les mains des Mages, qui aprés l'avoir fait languir quinze mois dans une prison, & luy avoir fait souffrir divers"tourmens fort cruels, luy firent enfin trancher la teste. Ce menologe ne parle point de ce que devinrent les neuf mille autres qui avoient esté pris avec elle. 'Selon les Ménées, les Princes des Mages leur firent aussi souffrir de cruels tourmens. 'Il y avoit à Constantinople une ancienne eglise de Sainte Ia sous Justinien, qui la fit rebastir.

Ugh.t.6.p. 1066.1067.

&c.

Men.aug p.50.

Proc.ad.l.1.c.9. p.22.d.

'On trouve dans les Ménées des Grecs que Sapor ayant fait de grands ravages sur les terres des Romains, que Dieu vouloit punir à cause que Constance avoit embrassé l'Arianisme, il en emmena un grand nombre de captifs qui estoient Chrétiens. Les Perses en tuerent une partie: d'autres moururent en chemin. Il en resta 120 selon les uns, & 150 selon d'autres, qui furent emmenez en Perse, où on les fit beaucoup souffrir durant quelques jours. Et enfin Sapor leur ayant donné le choix ou d'adorer le feu, ou d'estre brulez, ils choisirent le dernier. On marque leur feste le 6 d'avril.

Boll.6.apr.p. 538.

'Les Grecs honorent le 29 de septembre, S.te Gudelie, qui ayant, disent-ils, converti plusieurs personnes sous Sapor, & refusant d'adorer le soleil & le feu, souffrit long-temps la faim dans la prison, eut la peau de la teste arrachée, & acheva son martyre attachée & clouée à un poteau".

Men.p 385 386

Note 4.

'Le premier de novembre on fait memoire de S.Jean Evesque, & de S.Jacque Prestre, qui aprés avoir converti & instruit beaucoup de personnes dans la Perse, "souffrirent plusieurs tourmens sous Sapor, & finirent enfin leur martyre par l'épée, en remerciant Dieu de la grace qu'il leur faisoit. Saint Jacque estoit surnommé Telote.

p.11|Ugh.t.6.p. 1120.

&c.

ARTICLE V.

La persecution est reduite aux Ecclesiastiques: De S. Mille Evesque.

[NOus ne savons point combien dura cette cruelle boucherie qui suivit l'edit de Sapor contre tous les Chrétiens de son royaume.] 'Mais enfin S. Azat [ou Azade] eunuque, honoré par les Grecs avec mille autres le 14 d'avril, l'ensevelit dans son

Boll.1 apr.g p. 6.c d.

Soz l.2.c.11.p 459.460. ſang.'Car Sapor qui l'aimoit beaucoup, ayant appris qu'on l'avoit fait mourir, en fut extremement faſché,& arreſta le cours de ce carnage univerſel, ordonnant qu'on n'executeroit plus que les c.12.p.460.d. chefs de la religion Chrétienne, 'c'eſt à dire les Eveſques & les Boll.1.apr.g.p. 6.c d. Preſtres. 'Les nouveaux Grecs parlent de ceci dans leur menologe, mais d'une maniere qui n'eſt pas aſſez conforme à Sozomene. Ils joignent à Saint Azat, comme ils l'appellent, mille autres 22.apr.p.19. Chrétiens, comme ayant eſté compagnons de ſon martyre. 'Le martyrologe Romain le nomme dans la memoire generale qu'il fait le 22 d'avril des Martyrs de Perſe ſous Sapor.

Soz. p.460.d. 'Dieu ayant donc exemté les laïques de la perſecution, les Mages coururent avec leurs Princes par toute la Perſe, & ſurtout dans l'Adiabene, pour chercher les miniſtres du Seigneur, & c.13.p.461.a. leur faire tous les maux poſſibles. 'Sozomene raporte ſur cela l'hiſtoire de S. Acepſime Eveſque & de ſes compagnons,[laquelle eſt aſſez conſiderable pour meriter un titre particulier.]

d. 'On vit en Perſe ſous le meſme regne de Sapor, un nombre infini d'autres Martyrs, qui eſtoient partie Eveſques, partie Preſtres, partie des moines, partie des vierges ſacrées, partie de p.462.a.d. differens miniſtres de l'Egliſe. 'Sozomene nous a conſervé les noms de vingt-deux Eveſques, ſavoir Barbaſyme, Paul, Gaddiabe, Sabin, Mareas, Moce, Jean, Hormiſda, Papas, Jacque, Romas, Maarés, Agas, Bocre, Abdas, Abdieſus, Jean, Abraham, Agdelas, Sapor, Iſaac, & Dauſas; [auſquels, comme nous avons vu, il faut Men.4.feb.p. 54.55. ajouter S. Simeon, S. Sadoth, & S. Acepſime.] 'Abraham, ſelon les nouveaux Grecs, eſtoit Eveſque d'Arbel, & il fut decapité en un lieu nommé Telman, la cinquieme année de la perſecution, [& ainſi en l'an 348,] aprés avoir eſté fouetté avec des branches d'arbres pleines d'épines, & avoir prié Dieu pour ſes boureaux. Boll ib.p.467. § 7. 'Ils en font memoire le quatrieme de fevrier, & ſont ſuivis par quelques Latins.

16 may, p.574.d b c.e. 'On croit qu'Abdas & Abdieſus marquez par Sozomene, ſont ceux qui ſont honorez enſemble par les Grecs le 15 de mars ſelon b. quelques uns de leurs livres, & le 16 ſelon d'autres. 'Abdieſus eſtoit Eveſque d'une ville appellée Caſcar ou Beth-caſcar. Ayant eſté denoncé au Roy par ſon couſin germain, il fut arreſté avec ſeize Preſtre, neuf Diacres, ſix moines, & ſept vierges de la meſme ville. Le Roy les renvoya à Arſeth ſon frere,[ou peut-eſtre V. Conſtantin § 52. c. ſon beaufrere.] 'Celui-ci confondu par les paroles toutes divines du ſaint Eveſque, le fit ſerrer luy & ſes compagnons [1] dans une

1. *inter ligna coarctatus*. Je ne ſçay neanmoins ſi ce ne ſeroit point qu'on leur auroit ſerré le corps avec des cordes, comme d'autres Martyrs de Perſe, & qu'on auroit bandé ces cordes avec des baſtons.

espece de presse, jusqu'à ce qu'on entendist craquer leurs os: & l'on recommença sept fois ce tourment dans le mesme jour. On les jetta ensuite à demi morts dans une prison, avec défense de leur donner quoy que ce soit: ce qui n'empescha pas qu'une femme ne leur donnast du pain & de l'eau par une fenestre; de quoy ils glorifierent Dieu.

'Ils eurent bien-tost pour compagnons dans la prison, Abdas Evesque d'un lieu qui n'est pas nommé, avec 28 autres Prestres, Diacres, ou vierges, qui en furent tirez les premiers pour estre fouettez d'une maniere tres cruelle. On leur brisa encore la bouche avec des pierres, & enfin ils furent decapitez. Quelques jours aprés, Abdiesus & les autres de sa compagnie eurent aussi la teste tranchée. On n'a l'histoire de ces Saints que dans les livres des Grecs. [Mais tout y paroist conforme au temps & aux meilleurs actes.]'Baronius a mis S. Audas [ou Abdas] dans le martyrologe Romain. Mais il le confond avec un autre Evesque de mesme nom, qui souffrit sous Isdegerde [vers l'an 420.]

p.475.d|Bar.15. may,e.

'Le saint Evesque Mille fut aussi couronné du martyre dans la persecution de Sapor. Il avoit autrefois porté l'épée dans la Perse; mais ayant depuis abandonné la profession des armes, il avoit embrassé une vie toute apostolique. 'On dit qu'il fut fait Evesque d'une ville dans la Perse; & il y souffrit beaucoup de travaux, jusqu'à y estre battu & trainé par les payens. Mais enfin voyant que personne "n'embrassoit la foy, [& la discipline] du Christianisme, il jetta sa malediction sur cette ville incredule, & se retira. Sa malediction ne fut pas vaine; & peu de temps aprés, les principaux de la ville ayant offensé le Roy, il envoya trois-cents elephans avec une armée, qui la ruina de telle sorte, qu'on labouroit & qu'on semoit à l'endroit où elle avoit esté.

Soz.l.2.c.14.p. 462.b. | c. | Χειροτονίαν.

'S. Mille n'emporta en s'en allant qu'une besace où il mettoit un livre des Evangiles, & s'en vint à Jerusalem pour adorer Dieu; 'ce qui fait croire à Baronius que c'est cet Evesque de Perse que Eusebe dit avoir esté au Concile de Jerusalem en l'an 335, & dont il fait un grand eloge. ["Neanmoins il y a quelque sujet de croire que S. Mille ne vint à Jerusalem que plus de vingt ans aprés, & au plustost en 355 ou 356.] De Jerusalem il passa en Egypte pour y voir les solitaires qui y fleurissoient, [& puis retourna en son pays,] 'où il souffrit le martyre. aLes Syriens écrivirent avec soin ses actions & sa vie, où ils remarquerent plusieurs choses admirables & toutes divines qu'il avoit faites. [C'est ce qui donne quelque autorité à ce que nous trouvons de luy dans les Ménées des Grecs,

c. | Bar 335.§42. | Note 5. | Soz.p.462.c. | b. | a d.

Boll.22.apr.p. 19. qui font sa feste le dixieme de novembre. 'Les Latins le mettent le 22 d'avril avec les autres qui ont souffert sous Sapor.

Men.10.nov.p. 152. 'Les Grecs disent donc, non pas qu'il ait porté les armes, mais qu'estant prés de le faire, quoiqu'il eust déja esté battizé, & instruit dans les lettres saintes, il en fut detourné par une vision terrible, qui l'obligea à embrasser la virginité &"une vie penitente, afin d'obtenir la misericorde de Dieu pour luy & pour sa famille. Au bout de quelque temps il quitta sa ville, & se fit moine dans le mesme lieu où le Prophete Daniel a eu ses visions. Il fut depuis consacré Evesque par les mains de Gennade Confesseur qui devint enfin Martyr, [& que nous ne connoissons que par cet endroit, si l'on ne dit que c'est le Gaddiabe de Sozomene.] "τῆ ἀσκήσει

Ibid. 'Les Ménées marquent ensuite, comme Sozomene, que voyant son"peuple incorrigible, il en predit la ruine, vint à Jerusalem, & de là ["en Egypte] trouver Ammone [ou Amathas] disciple de S. Antoine; [ce qui nous donne lieu de croire qu'il n'y vint qu'en l'an 356, aprés la mort de S. Antoine.] Aprés avoir passé deux ans avec Ammone, il retourna en Perse, où il bastit une eglise sur les ruines de sa ville, pour obtenir le pardon de son peuple puni de sa desobeïssance par la mort funeste que nous venons de marquer. [Ainsi ses prieres ne pouvoient regarder que les Chrétiens qui s'estoient sans doute trouvez alors dans la ville, quoiqu'en petit nombre, & dont la pieté imparfaite avoit neanmoins esté assez grande pour meriter que les prieres de l'Eglise leur pussent servir.] "&c. "V. S. Antoine § 16.

p.152. 'Saint Mille se trouva ensuite à un Concile que l'on tenoit à Ctesiphon, pour juger un Evesque, qu'il punit severement par un miracle,"de ce qu'il pretendoit se moquer de ses confreres par ses chicanes. "&c.

p.151.153. 'On ajoute à cela plusieurs autres miracles qui servirent à convertir beaucoup d'infideles. Les Ménées en raportent quelques uns en detail.

p.153. 'Mais pour l'histoire qu'ils font de son martyre, ["il est à craindre qu'ils ne l'aient prise d'un Saint Milide ou Milese que de tres anciens monumens nous representent comme un simple anacorete : de sorte qu'il n'est pas aisé de croire que ce soit le mesme que l'Evesque Mille.] "V. la note 5.

Cotel.g.t.1.p. 565 b.c. 'Ce Milese demeuroit avec deux disciples aux extremitez de la Perse. On marque qu'il estoit tout couvert de poil, paroissant autant une beste sauvage qu'un homme.

p.564.c. 'Passant un jour par un endroit où il vit emmener un moine comme coupable d'avoir tué un homme dont le corps s'estoit trouvé chez luy; & ce moine

p.565.a. l'ayant assuré qu'il estoit innocent, il se fit mener au lieu où estoit

le corps du mort, & ordonna à tout le monde de prier. Il étendit de son costé les mains vers le ciel, & ses prieres furent si puissantes, qu'on vit le mort se lever. Milese luy demanda donc devant tout le monde, qui estoit celui qui l'avoit tué, & le mort répondit qu'estant allé à l'eglise, & y ayant donné au Prestre l'argent qu'il avoit, ce Prestre mesme l'avoit tué, & avoit esté jetter son corps dans l'ermitage du moine. Il pria qu'on retirast son argent, &
» qu'on le donnast à ses enfans. Le Saint luy dit alors: Allez, &
» dormez jusqu'à ce que le Seigneur vienne, & vous réveille [pour toujours.]

Pour son martyre, l'occasion en vint d'une chasse que firent deux freres fils du Roy de Perse, ou d'un Prince de ces quartiers là, qui avoient, dit-on, enfermé de leurs filets un pays de seize lieuës, où le Saint se trouva compris avec ses deux disciples. Ils furent amenez à ces Princes, qui se trouverent d'abord un peu effrayez de voir le Saint en l'état où il estoit, ne sachant si c'estoit un homme ou un spectre. Il leur dit qu'il estoit un homme & un pecheur occupé à pleurer ses fautes, mais qu'il adoroit J.C. Fils du Dieu vivant.

b[Vit.P.l.5.c.7. §12.p.585|Men. 10 nov.p.153.

Comme eux au contraire ne reconnoissoient point d'autre divinité que le soleil, le feu, & l'eau, qu'ils pretendoient luy faire adorer, osant mesme se moquer d'un Dieu condanné & crucifié; & que luy leur soûtenoit que ce JESUS CHRIST mesme qui avoit crucifié le peché, & vaincu la mort par sa mort, estoit le veritable Dieu createur de toutes choses, ils entreprirent de le contraindre luy & ses disciples par divers tourmens qu'ils leur firent endurer, à renoncer la foy Chrétienne. Ne les pouvant vaincre, ils firent enfin trancher la teste à ses deux disciples, & aprés l'avoir encore tourmenté plusieurs jours, ils le mirent au milieu d'eux deux, pour servir de but aux fleches qu'ils luy tiroient l'un pardevant l'autre par derriere. Le Saint en cet état, leur dit en forme de souhait & d'un air de prophete, que puisqu'ils estoient si unis ensemble à repandre le sang innocent, ils le seroient aussi le lendemain à la mesme heure, dans la mort funeste qu'ils se donneroient l'un à l'autre. Ils se moquerent de cette menace. Cependant le lendemain comme ils poursuivoient une biche, l'ayant enfermée entre eux, ils tirerent en mesme temps sur elle. Mais leurs traits portant sur eux mesmes, ils se donnerent l'un à l'autre un coup mortel dans le cœur, & accomplirent ainsi la prophetie du saint vieillard. [Tout ce que nous pouvons dire du temps où cette histoire est arrivée, c'est que les vies des Peres où elle se

Cotel.p.565.e.
p.566.
&c.

trouve, ne passent guere le milieu du V. siecle. Les Grecs, comme nous avons dit, honorent S.Milese le dixieme de novembre, en le confondant avec S.Mille.]

ARTICLE IX.

De S.Dausas Evesque, S.Bademe Abbé, & des autres derniers Martyrs de la persecution.

[VOILA ce que l'histoire nous apprend de la sanglante persecution de Sapor. Il semble que ce Prince en ait enfin reconnu l'injustice. Au moins nous voyons que dans la guerre qu'il fit aux Romains en l'an 358,] 'lorsqu'il trouvoit des vierges consacrées au culte de Dieu selon la pratique des Chrétiens, il ordonnoit qu'on en prist soin, sans souffrir qu'on violast leur pudicité, & leur ordonnoit de s'employer aux exercices ordinaires de leur pieté, sans que personne leur fist tort. Il le faisoit neanmoins par maxime d'Etat & par politique plutost que par aucune humanité. [Aussi il ne persevera pas long-temps dans cette douceur qui ne luy estoit pas naturelle: Il semble que S.Acepsime ait esté martyrizé le dixieme octobre 363, aprés plusieurs années de prison. S.Joseph & S.Aïthale qui avoient esté les compagnons de ses souffrances, ne furent couronnez que quelques mois aprés luy.]

Amm. l.18. p.132.

'Sapor ayant pris, ["en l'an 360,]la ville de Bezabde en Mesopotamie, il y fit un grand carnage, & en amena un grand nombre de captifs, 'entre lesquels se trouverent les Prestres Desas & Mariam, avec tous les autres Ecclesiastiques, & leur Evesque nommé Heliodore, 'que quelques uns soupçonnoient d'avoir contribué à luy faire prendre la place. Neanmoins Ammien mesme a cru que ce soupçon estoit faux. [Il paroist que tous ces captifs furent transportez ensemble en un mesme lieu.] 'Car l'Evesque Heliodore estant mort quelque temps aprés, on luy donna un successeur, qui fut Desas [ou Dausas] Prestre de son Eglise, ou il l'ordonna luy mesme s'il en faut croire les Grecs. La joie que les Chrétiens témoignerent d'avoir Desas pour Evesque, irrita les Mages. Et Adelphar leur chef s'estant plaint au Roy de ce que ces Chrétiens se moquoient ouvertement & de luy & de sa religion, ce Prince s'en fit amener trois-cents, [tous Ecclesiastiques,] à qui il commanda d'adorer le soleil, s'ils ne vouloient perdre la vie. Vingt-cinq obeirent, & acheterent une vie de peu

l.20. p.164-166. | V. Constance § 23. | Boll. 9. apr. g. p. 4. c | Men. ib. p. 76. | Amm. p.165. c. d | Boll. p. 4. d | Men. p. 76.

de jours par la mort eternelle de leurs ames. Mais les autres n'ayant pour Dieu que le soleil de justice, perdirent la vie afin de vivre eternellement. L'un d'eux nommé Abdiesus, à qui on croyoit avoir aussi osté la vie, voyant qu'il luy en restoit encore un peu, l'employa a prescher tout de nouveau la verité; jusqu'à ce qu'ayant receu un second coup, il suivit avec joie les compagnons de son martyre, [ou le jour mesme sans doute, ou un peu aprés.]

'Voilà ce que nous trouvons de ces Saints dans les ménologes des Grecs, qui les honorent le neuvieme d'avril: [& ce qu'ils en disent est assez conforme avec ce qui se passoit en ce temps là, pour ne le pas rejetter, quand il n'auroit pas d'autre autorité. Mais Sozomene le confirme entierement,] 'lorsque parlant de Dausas, qu'il avoit nommé le dernier entre les 22 Evesques couronnez dans cette persecution, il dit qu'il estoit Evesque d'un pays appellé Zabdée, qui n'estoit pas de la Perse, c'est à dire de la Zabdicene, l'une des cinq provinces que Narse avoit cedées aux Romains sous Diocletien, & dont Bezabde pouvoit estre la capitale. Il ajoute que Dausas en ayant esté emmené captif par les Perses, il mourut pour la foy avec Mareabde son Corevesque, & 250 Ecclesiastiques de son Clergé qui avoient esté pris avec luy. ["Ils peuvent avoir souffert en l'an 363.

Boll. 9. apr. p. 821. 822.

Soz. l. 2. c. 13. p. 462. a|n. p. 107. 1. c.

Note 6.

La persecution de Sapor ne finit apparemment qu'avec sa vie.] 'Car nous trouvons qu'environ quatre ans avant sa mort, ["& sur la fin de l'an 375,] elle couronna encore quarante Martyrs, 'qu'on croit estre les mesmes que quarante-deux Martyrs honorez le dixieme de mars, qui ont souffert en Perse selon les plus anciens martyrologes latins suivis de tous les autres.

V. la note 6. Boll. p. 825. § 16. p. 825. a. 10. mars, p. 33.

'Dans le temps que ces quarante [ou quarante-deux] Saints souffrirent, on arresta S. Bademe, qui estoit un homme riche & de qualité de la ville de Bethlapat. Il avoit quitté le monde pour embrasser la vie monastique, donné tout son bien aux pauvres, basti auprés de la ville un monastere, dont il fut Abbé, '& rempli les devoirs de cette charge par toutes sortes de vertus, [qui luy servirent de preparation à la grace du martyre.] 'Il fut donc arresté par ordre de Sapor, avec sept de ses disciples, & mis dans une prison, 'où durant quatre mois il souffrit les fouets & plusieurs autres tourmens, mais il les souffrit avec courage, parceque c'estoit pour J.C.

9. apr. g. p. 854. § 1. § 1. 2. § 1. § 3.

'Il y avoit alors un autre Chrétien en prison nommé Nersan, qui "estoit seigneur de la ville d'Arie. Il avoit mieux aimé souffrir la prison & la confiscation de ses biens, que d'adorer le soleil: mais

§ 3. ἄρχων.

il ne perſevera pas juſqu'au bout;& la crainte des tourmens dont on le menaçoit,luy fut plus ſenſible que la crainte de l'enfer & de perdre Dieu.'Sapor en fut fort aiſe,& ne ſe contentant pas meſme encore de luy avoir fait perdre la foy, il ne promit de luy rendre la liberté & les biens, qu'aprés qu'il auroit oſté la vie à Bademe. Nerſan s'y reſolut,& on le mena dans le palais,où le Saint eſtoit priſonnier.On luy donna une épée, & il en voulut fraper le Saint. Mais un reſte de honte le fit demeurer immobile comme une pierre. Le Saint le reconnut,& luy dit qu'il eſtoit ravi de ſouffrir la mort, mais non de ſa main. Il plaignit ſon malheur,& luy en repreſenta l'excés,en le faiſant reſſouvenir de ce tribunal terrible, devant lequel il auroit à rendre conte d'avoir renoncé ſon Dieu, & d'avoir trempé ſes mains dans le ſang de ſes ſerviteurs.'Cependant l'avarice poſſedoit trop cet apoſtat. Ainſi avec un cœur de pierre & des mains tremblantes, il luy donna quatre coups ſans luy pouvoir abatre la teſte. Tous les aſſiſtans ſe raillerent de la laſcheté du boureau, & admirerent la conſtance du Martyr, qui avoit ſouffert ſans branler, tant de coups d'épée & les douleurs violentes qu'ils luy cauſerent, juſqu'à ce qu'enfin il rendit ſon eſprit à Dieu. L'apoſtat ne jouït guere du fruit de ſon crime, il tomba auſſi-toſt dans divers malheurs,& finit ſa vie par le ſupplice.

§ 4. § 5.

§ 6. 'Le 8 d'avril fut le jour du martyre de S.Bademe: [a]neanmoins le Grecs l'honorent le neuvieme. [b] Son corps fut jetté hors de la ville; mais quelques perſonnes de pieté l'en retirerent, & l'enterrerent avec honneur. Ses ſept diſciples demeurerent quatre ans en priſon:mais aprés la mort de Sapor,[qui arriva en l'an 379,]ils furent delivrez & mis en une entiere liberté. 'Celui qui a écrit cette hiſtoire,declare qu'il eſtoit contemporain de S.Bademe, & nous ne voyons rien qui nous empeſche de le croire.[Ce pourroit eſtre un des ſept compagnons de ſa priſon, ou quelque autre moine de ſon monaſtere.]'On peut craindre ſeulement qu'on n'y ait retranché quelque choſe. [Car je n'y trouve pas ce que dit le menologe de Baſile,]'que Sapor le fit arreſter ſur ce qu'il ſçeut qu'il preſchoit J.C,convertiſſoit, & battizoit beaucoup de monde.

[a] p.4.b|9.apr.p.824|Menæa,p.76.
[b] Boll.g.p.86.c.
p 85.c.
9.apr.p.825.a.
g.p.4.b.

[La delivrance des compagnons de S.Bademe, donne ſujet de croire que la mort de Sapor rendit enfin la paix à l'Egliſe dans la Perſe.Mais il ſemble que la perſecution ait bien-toſt recommencé, auſſi cruelle que jamais,puiſque S.Chryſoſtome"dans un ouvrage fait peut-eſtre vers l'an 382,]dit que la religion fleuriſſoit meſme dans la Perſe, malgré la perſecution qu'elle y ſouffroit "encore actuellement,& quoiqu'on y couronnaſt"alors des peuples entiers de

Chry.div.Ch.c.1.t.5.p.727.a.
V.ſon titre §12|note14.
ἔτι καὶ νῦν.
ἄρτι.

de Martyrs. [Je ne sçay si ce Saint auroit regardé comme present ce qui n'estoit presque pas encore passé; ou si c'est qu'il n'eust rien sçeu depuis trois ans de l'état de cette Eglise.] 'On pretend Men.14.feb.p.174. V.son titre. que S.'Maruthas,envoyé en Perse par Theodose I,en raporta les reliques de divers Martyrs, & qu'on bastit pour les mettre, une nouvelle ville à qui on donna le nom de Martyrople.

ARTICLE X.

Des villes de Seleucie & de Ctesiphon.

[PUISQUE nous avons fait ici l'histoire de deux Evesques des villes de Seleucie & de Ctesiphon,c'est le lieu naturel de dire ce que c'estoit que ces deux villes capitales d'un grand empire.] 'Le grand Seleucus Nicator [ou le Vainqueur, le plus Strab.l.16.p.738. puissant de tous les successeurs d'Alexandre, & qui s'est vu d|Plin.l.6.c.26.p.127.f. maistre de toute l'Asie jusques à l'Inde,] avoit fondé Seleucie, [environ trois-cents ans avant JESUS CHRIST,] 'ou avoit Zos.l.3.p.714.d. augmenté un lieu appellé Zocase selon Zosime, [& Coqué selon NOTE 7. d'autres. "Car il y a bien de l'apparence que] 'la ville de Coqué Naz.or.4.p.115. qu'on met auprés de Ctesiphon,[n'est pas differente de Seleucie.] a.b. NOTE 8. 'Celle-ci estoit"à 15 lieuës de Babylone sur la riviere du Tigre,[a] à Strab.p.738.d. l'Occident & à main droite en descendant le fleuve,[b]en l'endroit a Uff.p.277. b Plin p.127.f l.5.c.26.p.104.c. où il reçoit un canal tiré de l'Euphrate. [C'est pourquoi pour la distinguer des autres Seleucies,] 'on l'appelloit Seleucie sur le Strab.p.743.c. Tigre. 'On la surnommoit encore la Babylonienne; [parcequ'elle Plin.p.127.f. estoit dans la province de Babylone:] '& Estienne le geographe Steph.p.149. pretend,contre la verité,que c'estoit Babylone mesme. 'Ceux du Boll.20.feb.p.175.c. pays l'appelloient Salec.

Ambitiosum opus. 'Seleucus qui en avoit voulu faire"un monument de sa grandeur Amm. l. 23. p. 251.d. & de sa puissance, [c] l'avoit placée dans le pays le plus fertile de c Plin p.128.a. *τὸ βασίλειον.* tout l'Orient,'voulant y tenir"sa Cour[aussi-bien qu'à Antioche.] Strab.p.738.d. C'est pourquoi & luy,& aprés luy tous [les Rois de Syrie & des Parthes]travaillerent à l'embellir. Ainsi elle devint plus grande que Babylone mesme,'à qui elle succeda dans le titre de capitale p.743.c. de toute l'Assyrie,'qui comprenoit alors & le pays de Babylone p.736.c. & beaucoup d'autres. 'Joseph dit que c'estoit la plus grande ville Jos.ant.l.18.c.12.p.649.f. de tous les pays des environs. [d]On tenoit qu'elle estoit peuplée de d Plin.p.128.c. *plebis urbanæ.* six-cents mille"habitans,'la pluspart Macedoniens & Grecs,mais Jos.p.649.f. neanmoins mélez de beaucoup de Syriens[ou Babyloniens du pays.]Et comme elle estoit dans le pays de Babylone,ceux de la Strab.p.743.744.

ville mesme passoient pour Babyloniens. 'Elle ne suivoit pas neanmoins les coutumes barbares des pays voisins, mais les loix & les mœurs plus policées [des Macedoniens,] qu'elle avoit receuës de Seleucus. Elle avoit un corps de trois-cents personnes choisies entre les plus riches & les plus habiles, qui estoient comme le Senat & le peuple y avoit aussi son autorité.'Elle estoit forte par son abondance & ses richesses, par sa situation sur un grand fleuve,& mesme par une bonne enceinte de murailles, 'en un mot par tout ce que l'art & la nature y pouvoient contribuer.

'Les Parthes s'estant rendus maistres de ces pays sur les Macedoniens, environ 140 ans avant J.C, 'Seleucie reconnut les Rois de cette nation, qui y tenoient mesme leur Cour durant l'hiver. 'Mais elle ne laissoit pas de se conserver l'honneur d'une ville libre,&[d'une Republique,]'qui se gouvernoit elle mesme selon ses loix.'Et elle estoit en état de ne pas craindre toute la puissance des Parthes quand elle demeuroit unie. Mais elle s'affoiblissoit elle mesme par les divisions qui y arrivoient, tantost entre le Senat & le peuple, 'tantost entre les Grecs & les Syriens qui y demeuroient. ^a Car les plus foibles ayant alors recours au Roy des Parthes, le rendoient maistre & de leurs adversaires & d'eux mesmes. 'On peut voir dans Joseph"diverses seditions entre les Grecs & les Syriens vers l'an 40 de J.C.'Dans une[autre]sedition, Artabane qui regnoit alors, y mit l'autorité entre les mains du peuple;'ce que Tiridate qui luy disputoit la couronne, fit encore [en l'an 36 de J.C,]aprés y avoir esté receu comme ami. 'La ville se revolta contre Artabane[l'an 40 ou 41,]& ne put estre soumise à l'obeïssance qu'au bout de sept ans, par Vardane son fils & son successeur.

[Elle fut prise sur les Parthes par Trajan, *& depuis vers l'an 165,sous Marc Aurele,par Cassius qui la brula, & y tua,dit-on, quatre ou cinq-cents milles personnes. Elle se rétablit neanmoins, mais non peut-estre dans son ancienne splendeur, 'puisque Severe la trouva"abandonnée lorsqu'il vint attaquer les Parthes [en l'an 198.] 'Elle ne laissa pas d'estre toujours regardée comme la ville royale des Perses, [qui succederent aux Parthes en 226.]^b Eutrope en marquant qu'elle fut prise par Carus [en 283,] l'appelle une ville"tres illustre. 'Ammien la conte encore, [cent ans aprés,] comme la premiere de ces quartiers là aprés Ctesiphon. ^c On pretend que c'est encore aujourd'hui une grande ville, & celle mesme qui est connuë depuis plusieurs siecles sous le nom de Bagdad 'ou Baldac,[où residoit le Calife des Mahometans.]^d On

Marges : Tac.an.6.c.42.p.148. — Ibl.an.11.c.8.p.156. — Nat.or.4.p.115.a.b. — Uss.p.364. — Strab.l.11.p.522.d. — Plin.l.6.c.26.p.127.f. — Tac.p.148. — Jos.l.18.c.12.p.649.g. — a Tac.p.148. — Jos.p.649.650. — Tac.p.148. — an.11.c.8.9.p.156. — Dio.l.75.p.854.b. — Boll.20.feb.p.175.c. — b Eutr.p.585.c. — Amm.l.23.p.251.d. — c Baud.p.181. — Holst.ad Ste.p.61. — Sal.pri.p.213.c. — d p.214.a. — *sui juris.* — V. la ruine des Juifs § 27. — V. Tibere § 3. — V. Trajan § 22.23. — * V. Marc Aurele § 8. — ἐκλελειμμέναν. — *nobilissimam*

cite cependant d'un geographe Arabe, que Baldac estoit à l'Orient du Tigre du costé de la Perse, '& à quatre ou cinq lieuës du canal de l'Euphrate, 'à l'embouchure duquel Seleucie estoit située, selon Pline. 'C'est sur cela que Saumaise soûtient que Seleucie s'est ruinée peu à peu comme tant d'autres villes, que c'est la petite ville dont parle le 34.e Canon Arabique, & qu'enfin 'Bagdad, bastie l'an 762, l'a entierement absorbée. [De plus habiles que nous examineront s'il a raison.] 'D'autres veulent que Bagdad soit Babylone: mais ceux qui y ont esté, assurent qu'elle est sur le Tigre, au lieu que Babylone estoit sur l'Euphrate à une bonne journée de Bagdad.

p.215.a. p.214.a. p.220. p.215.b. Steph.n p.149.2.

'Le titre d'Archevesque donné par Sozomene à Saint Simeon de Seleucie, [marque que ce siege estoit regardé comme un des principaux de l'Eglise.] 'Aussi on pretend qu'il a tenu le premier rang aprés celui de Jerusalem, & que l'Evesque de Seleucie gouvernoit sous le titre de Catholique, tous les Evesques ou Archevesques, & toutes les Eglises "de la Perse, soit comme Patriarche, 'soit comme Vicaire du Patriarche d'Antioche. [a]On trouve dans Procope un Catholique des Chrétiens dans la Perse: mais il paroist que c'estoit seulement l'Evesque ou mesme le Curé ou le Corevesque d'un canton appellé Doubis, où il semble qu'il n'y eust que des bourgs sans aucune ville.

Soz.l.2.c.9.p.453.b. Geo.fac.p.292.293. NOTE 9. Ib|Sal.pri p.212.213.217.c. a Proc.b.Per.l.2.c.25.p.149.c.d.

[Il ne faut pas oublier] ce que dit Pline, que Nicator avoit basti exprés Seleucie pour deserter Babylone, [b] qui jusque là passoit encore pour le siege de la monarchie [des Perses ou des Macedoniens.] 'Alexandre le Grand avoit fort aimé cette ville, & avoit pris le dessein [de la rétablir, ou mesme] de l'augmenter, 'Il vouloit particulierement rebastir "le tombeau de Belus détruit par Xerxés. Mais ses desseins ambitieux [contraires aux oracles des Prophetes,] s'evanouirent par sa mort. Tous ses successeurs negligerent tout à fait Babylone. ['Seleucus travailla mesme, comme nous avons dit, à faire passer ses habitans & ses richesses à Seleucie, & à accomplir sans y penser la sentence que Dieu avoit prononcée contre cette ville superbe.] Seleucie "l'epuisa effectivement, selon les termes de Pline, '& du temps d'Auguste, Babylone "n'estoit presque plus qu'un amas de ruines & qu'un grand desert. [Ses vastes & epaisses murailles,] 'qui du temps de S. Jerome servoient encore de parc à enfermer des bestes pour la chasse, 'furent abatuës l'an 1037, selon Scaliger: [c] & on assure qu'à peine y trouve-t-on aujourd'hui quelques ruines.

Plin.l.6.c.26.p.127.f. b Strab.l.16.p.738.d. l.15.p.731 a.b. &c. l.16.p.738.c. Plin.p.127.f. exhausta. Strab.p.738.d. V.Apollone de Tyanes. Hier.in If.13 p.54.b. chr.n.p.130.2. c Baud.b.p.91.2.

'Nous avons dit, aprés Strabon, que les Rois des Parthes avoient

Strab.l.11.p.522 d|738 d.

quelquefois tenu leur Cour à Seleucie. [Mais je ne sçay si cela se doit entendre de Seleucie mesme, ou de Ctesiphon qui n'en estoit qu'à une bonne lieue, & pouvoit ainsi passer pour le palais & le chasteau de Seleucie, où pour son fobourg.] Car Strabon qui dit

16 p. 743.c. que "de son temps ces Princes passoient l'hiver à Seleucie, 'dit aussi qu'ils le passoient à Ctesiphon. Il croit que c'estoit pour ne pas "incommoder & charger les bourgeois de Seleucie par ce grand nombre de soldats & de barbares qu'ils estoient obligez d'avoir à leur suite. χειμάδιος ... καταςαθμεῖν.

Plin.l.6.c.26.p. 128.a. 'Mais Pline nous donne lieu de croire que c'estoit plutost pour abaisser à son tour Seleucie, [dont la puissance leur pouvoit donner de l'ombrage,] & pour en attirer une partie des habitans. Il dit que les Parthes avoient fondé Ctesiphon dans cette vuë.

Amm. l. 23. p. 251.d. 'Ammien dit aussi que Vardane avoit commencé il y avoit fort long-temps à bastir cette place, & que le Roy Pacorus l'avoit depuis fortifiée, l'avoit peuplée, en avoit fait un des ornemens de l'Etat des Parthes, & luy avoit donné le nom de Ctesiphon.

n p.267. 'On croit que ce Pacorus est celui qui fit tant parler de luy du temps d'Antoine, & qui est quelquefois qualifié Roy, quoiqu'il soit mort avant Orode son pere.

p 265|Uff.p.277. b. 'Mais on voit que ce lieu estoit déja celebre, & sous le nom mesme de Ctesiphon, avant que ces pays eussent passé des Macedoniens aux Parthes, plus de cent cinquante ans avant qu'on parlast de Pacorus.

Iof.l 18.c.12.p. 650.b. a Amm.p.251.d 'Aussi Joseph l'appelle une ville greque; [a] & Ammien reconnoist que le nom mesme de Ctesiphon est grec. [De sorte qu'il faut avouer que ce lieu doit son origine aux Macedoniens, & son agrandissement aux Parthes, ou qu'il est mesme encore plus ancien que les Macedoniens.]

Hier.q.in.G.p. 206.d.| 'Car Saint Jerome dit que le lieu appellé Calanne dans l'Ecriture, est Ctesiphon ou Seleucie. [Et il vaut mieux le dire de Ctesiphon,]

Plin.c.26.27.p. 128.a|129.a. b Hier.in If.13. p.54.a. 'basti, dit Pline, dans la terre de Calone toute couverte d'arbres fruitiers. [b] Le mesme Saint dit que Seleucie & Ctesiphon avoient esté basties [ou agrandies] pour tenir lieu de Babylone, condannée par l'ordre de Dieu à demeurer toujours deserte.

Uff p.277. 'Ctesiphon estoit sur le Tigre aussi-bien que Seleucie, mais à l'autre bord [à main gauche & à l'Orient] du costé de la Perse,

Naz.or.4.p.115. a. c Amm.l.24.p. 281.b. d p.280 b|Naz. p.115.a. e Amm p.281.b. 'défendu par les marais de ce fleuve, [c] & dans une situation qui sembloit le devoir rendre imprenable; [d] outre les murailles de brique, & un large fossé dont il estoit environné. [Tout cela n'a pas empesché qu'il n'ait esté pris par Trajan, par Severe, & par Barus.] [e] Mais Julien n'osa pas seulement entreprendre de l'attaquer.

Strab.p.743.c,d. 'Il ne passoit encore que pour un bourg du temps de Strabon:

mais ce bourg valoit bien une ville,& pour les bastimens, & pour le nombre du peuple.'Joseph, comme nous venons de voir, l'appelle une ville: '& dés le temps de Tibere elle passoit déja pour le siege de l'Etat des Parthes; ce qui a continué sous les Perses jusque dans le IV.siecle au moins.'Ammien pretend que de son temps elle l'emportoit sur Seleucie.

Jos.p.650. Pearf.post.p.49. 50. Amm. l. 23. p. 251.d.

[Elle n'affoiblissoit pas neanmoins la gloire & la puissance de l'autre:]au moins elle ne l'avoit pas encore fait lorsque Vologese devint Roy des Parthes["vers l'an 50 de J.C.] Ce Prince voulut voir s'il réussiroit mieux en fondant une nouvelle ville de son nom assez prés de Seleucie.[Mais à peine sçait-on qu'il y ait jamais eu une ville]appellée Vologesocerte.

Plin.p.118.a. V.Claude §22.

SAINT ANTOINE, PREMIER PERE DES SOLITAIRES D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine & des premiers auteurs de la vie solitaire: Des Ascetes.

PLUSIEURS ont douté quel a esté celui d'entre tous les solitaires qui a commencé d'habiter les deserts.Et il y en a eu qui remontant bien loin dans les siecles precedens, ont voulu que les premiers auteurs d'une si sainte retraite, soient Elie & S.Jean Battiste.Mais Saint Jerome veut qu'on mette l'un & l'autre dans un rang audessus des moines [& des solitaires, l'un ayant esté un Prophete,] & l'autre ayant commencé à prophetizer avant mesme que de naistre.

Hier.v.Paul.p. 237.a.

'Cassien pretend que les Religieux qui vivent en communauté, ont eu les premiers Chrétiens de Jerusalem [non seulement pour modele, comme le dit S.Augustin, mais aussi] pour instituteurs & pour auteurs. La vie cœnobitique, dit-il, a commencé dés le

Cass.col.18.c.5. p.681.

temps des Apostres, & c'estoit l'état où estoient autrefois les « premiers Fideles, selon que S. Luc le décrit dans les Actes. Toute « l'Eglise estoit donc alors composée de personnes qui vivoient « en commun, avec une perfection que l'on trouve aujourd'hui en « tres peu de ceux qui vivent dans les monasteres. Mais aprés la « mort des Apostres, la ferveur des Fideles venant à s'attiedir, « principalement à cause du grand nombre & de la foiblesse de « ceux qui se convertissoient du paganisme, on vit bien-tost non « seulement les simples Fideles, mais les chefs mesmes de l'Eglise « se relascher de leur premiere perfection. Alors ceux qui estoient « encore dans la ferveur que les Apostres avoient allumée, & qui « se souvenoient de ce qu'ils avoient vu pratiquer de leur vivant, se « separant des villes, & de la compagnie de ceux qui croyoient que « tous le Chrétiens pouvoient vivre dans une vie plus relaschée, « se retirerent dans des lieux ecartez auprés des villes, pour y « pratiquer en particulier les regles qu'ils se souvenoient d'avoir « vu établir par les Apostres pour toute l'Eglise. Ainsi comme peu « à peu ils se retiroient de plus en plus du commun des Fideles, « qu'ils s'abstenoient du mariage, & qu'ils s'eloignoient de leurs « parens, & de la conversation du monde; ils eurent le nom de « moines & de solitaires à cause de leur vie si retirée & si rude, & « celui de cœnobites à cause qu'ils vivoient & qu'ils demeuroient « en commun. «

p.682. 'Voilà, ajoute Cassien, la plus ancienne sorte de Religieux, & « qui tient le premier rang dans l'ordre du temps & dans celui de « la grace; & elle a subsisté seule sans changement jusqu'au temps « de Paul & d'Antoine; 'les anacoretes, dont ces deux Saints ont « esté les chefs & les fondateurs, estant sortis de cette tige seconde. [c.6.p.684.]

[inst.l.2.c.5.p.21.] 'Il dit encore autrepart que la discipline des monasteres est venüe de S. Marc; & que ceux que ce saint Evangeliste avoit formez, s'estant retirez dans des lieux ecartez auprés des villes, y pratiquoient "une perfection encore plus haute que celle des premiers [&c.] Chrétiens de Jerusalem; ce qu'il autorise par le témoignage de l'histoire ecclesiastique [d'Eusebe,] & par le raport des personnes du pays. 'Sozomene semble le suivre en cela. [Saint Athanase peut aussi donner lieu de croire qu'il y avoit des monasteres lorsque S. Antoine se retira, vers l'an 270,] 'en disant qu'ils n'estoient pas si frequens; [quoique le mot de monastere marquast souvent en ce temps là la demeure d'un seul solitaire. [Soz.l.1.c.12.p.419.b.d.] [Ath.v Ant.t.2.p.453.a.]

Il est indubitable que les veritables Religieux se sont toujours proposez pour modele la premiere Eglise de Jerusalem.] 'Et nous [Eus.l.2.c.17.p.53-57.]

V. S.Marc. voulons bien croire avec Eusebe, [& divers autres anciens,]"que les Therapeutes de Philon n'estoient autre chose que les Chrétiens convertis du Judaïsme par S. Marc. [Mais avec tout cela, il est difficile de croire qu'il y ait eu une succession de monasteres & de moines dans l'Eglise depuis S.Marc jusqu'au temps de S. Antoine:] '& nous avons des preuves considerables, pour ne rien dire de plus, que"S. Pacome est le premier qui ait commencé à former un monastere & un corps de Religieux,[vers l'an 325. Au moins il faut avouer que nous ne trouvons aucun vestige de cœnobites dans les auteurs des trois premiers siecles, durant lesquels on ne voit pas qu'il y eust des Chrétiens qui fissent profession d'un état different & plus retiré que les autres, hormis les Ascetes & les Anacoretes qui vivoient en leur particulier, ou au moins qui ne faisoient pas de communautez considerables.]

Boll. 14 may, g. p. 44. a|45. d.

V. son titre § 1, 4.

'Le nom des Ascetes, dont les payens mesmes se sont servis pour designer ceux qui faisoient profession d'une vie plus sainte, plus austere, & plus retirée que les autres, [estoit connu & usité dans l'Eglise dés le temps d'Origene, qui dans son livre contre Celse, écrit"sous le regne de Philippe, vers l'an 249,]dit que les Ascetes des Chrétiens s'abstenoient des animaux aussi-bien que les disciples de Pythagore, mais par un principe bien different, & seulement pour mortifier leur corps, & en détruire les vices. [Prés de cent cinquante ans auparavant,] 'Marcion qui fut depuis heresiarque, [1]avoit embrassé dans le Pont une vie solitaire, dit S.Epiphane, & par consequent une parfaite chasteté.

Eus.n p. 34. 1. b. c.

V. Origene § 34.

Ori. in Cels. l. 5. p. 264. c.

Epi. 42. c. 1. p. 302. b.

'Eusebe raporte à ces Ascetes, sans parler des moines, ce que Philon dit des Therapeutes. [a]Il dit de S Pierre d'Alexandrie, qu'il [2]traitoit son corps d'une maniere fort rude comme les Ascetes. 'Il appelle ceux qui s'exerçoient particulierement dans les actions de pieté & de charité, [3]les Ascetes du culte de Dieu. 'Il parle de la mesme maniere de Saint Pamphile Martyr sous Maximin II. 'Il dit que S. Pierre Apselame qui souffrit un peu auparavant, estoit Ascete. 'Saint Jerome parlant aussi de Pierius Prestre d'Alexandrie, qui avoit un amour particulier pour la pauvreté, dit"qu'il pratiquoit admirablement la vie des Ascetes. 'S. Athanase en décrivant aussi la retraite de S. Antoine, [vers l'an 270,]dit"qu'il se donna aux exercices des Ascetes, & que ceux qui vouloient alors penser serieusement à leur salut, demeuroient

Eus. l. 2. c. 17. p. 53. 54. a l. 7. c. 32. p. 289. 290.

de Pal. c. 11. p. 340 b.

p. 336. b.

c. 10. p. 335. d.

Hier. v. ill. c. 76. p. 293.

mira ἀσκήσεως.

ἐσχόλαζε τῇ ἀσκήσει.

Ath. v. Ant. p. 453. a.

1. παρθενίαν δῆθεν ἤσκει. μονάζων γὰρ ὑπῆρχε.
2. εὐτονωτέρᾳ τῇ συνασκήσει ἑαυτὸν ἦγε.
3. τοὺς τῆς θεοσεβείας ἀσκητάς.

Boll.17.jan.p. 109.§ 12.

seuls à la campagne, où ils″s'exerçoient à la pieté. 'Bollandus croit que les freres du canton d'Arsinoé, avec lesquels S.Denys d'Alexandrie″eût une si belle conference sur le sujet des Millenaires, [vers l'an 260,]estoient de ces sortes de solitaires. [On ne peut pas dire neanmoins que cela soit fort assuré.

κώμη. V.son titre.

Nous avons une histoire″de divers anacoretes du mont Sinaï, & de Raïthe, tuez par les Sarrazins, dont quelques uns avoient commencé à habiter ces deserts 70 ans auparavant, c'est à dire long-temps avant S. Antoine & S.Paul ermite, s'ils ont souffert sous Diocletien, selon l'opinion commune. Mais il y a plus d'apparence que ç'a esté sous Valens à la fin de l'an 373.]

V.les Saints Paul, Isaïe, &c.

14.may,g.p.26. c|65.t.

'S. Palemon avec qui S. Pacome se retira[vers l'an 314,]estoit un anacorete déja fort âgé, & qui neanmoins avoit esté instruit par d'autres dans les pratiques de la vie solitaire.'Il paroist mesme que dés ce temps là″il y avoit un habit particulier pour les moines,que S Pacome receut de luy.

p.26.f. τὸ σχῆμα τῶν μοναχῶν.

a.

'Il y avoit donc déja quelques solitaires dans l'Egypte & dans la Thebaïde, [long-temps] avant la persecution de Diocletien, quoique le nombre n'en fust pas grand. 'Mais aprés cette persecution, la foy de J.C. s'estant extremement augmentée partout, & la grace de la penitence s'estant repanduë avec abondance sur les nations, par le soin qu'avoient les Evesques de conduire les peuples à Dieu selon les regles que les Apostres nous ont laissées; non seulement les anciens solitaires redoublerent leur ferveur & leur penitence, ayant sans cesse devant les yeux la croix de J. C, & ces tourmens effroyables qui avoient couronné une infinité de Martyrs; mais on vit aussi un grand nombre de nouveaux Ascetes, qui renonçoient au siecle pour peupler les solitudes, y vivre dans une pureté entiere, & y pratiquer les exercices de la mortification.'Il se forma aussi divers monasteres; mais qui, jusqu'à Saint Pacome, n'estoient que de cinq ou six personnes,ou de dix au plus, qui se soûtenoient les uns les autres dans la crainte de Dieu, [sans avoir de regle particuliere, ni beaucoup de subordination les uns aux autres.

a|25.f.

p.44.a.

On ne peut donc pas dire que S. Antoine ait esté l'instituteur des Ascetes & des solitaires, puisqu'ils sont plus anciens que luy; & encore moins des monasteres,]'puisque cet honneur appartient à S. Pacome par le témoignage de S. Antoine mesme.'Mais sa gloire est d'avoir esté par un miracle particulier de la grace & de la misericorde de Dieu envers les hommes, [le pere &] le modele parfait de la vie des anacoretes, comme l'a dit S. Pacome, d'avoir

p.45.d. p.48.c.

'd'avoir ouvert dans les deserts un champ de bataille contre les demons, & d'avoir esté l'un des plus excellens maistres des combats que la penitence leur livre. 'Car jusques à luy ceux qui vouloient embrasser une vertu plus parfaite, se contentoient de vivre en solitude dans les villages, ou dans des lieux qui en estoient peu eloignez, sans songer seulement à se retirer plus avant dans le desert.[Il est vray que S. Paul, surnommé pour ce sujet le premier Ermite, l'avoit fait dés l'an 250: mais Dieu le tenoit caché dans le secret de sa face, sans qu'aucun homme du monde en eust connoissance.]'S. Narcisse Evesque de Jerusalem, qui avoit toujours aimé la "meditation & la retraite, se voyant noirci par des calomnies atroces, se cacha [sur la fin du deuxieme siecle,] dans des deserts & dans des solitudes inconnus, où il passa beaucoup d'années. Mais personne ne le sçeut alors, [& on ne dit point que quelqu'un l'ait imité quand on le sçeut. Ainsi ces deux Saints n'ont point empesché] 'que S. Antoine n'ait passé dans l'opinion commune pour le chef des anacoretes; & qu'il ne l'ait esté en effet, puisque si Saint Paul est le premier qui en fuyant le monde a passé toute sa vie dans le desert, S. Antoine a esté le premier qui par son exemple en a montré le chemin aux autres, & a excité l'ardeur de tous ceux qui se sont portez à embrasser une vie si sainte. 'Quelque province, dit Sozomene, qui ait donné commencement à la vie solitaire, soit l'Egypte, soit autre, tout le monde demeure d'accord que c'est le grand Antoine qui l'a mise dans sa perfection & dans sa pureté, par une conduite & par des exercices veritablement dignes d'un état si sublime, & si honorable à l'Eglise.

Thdrt.l.4.c.18. p.685.c.

Ath.v.Ant.p. 453.a.

Eus.l.6.c.9.p. 211.a.

" τὸν φιλόσοφον βίον

Hier.v.Paul.p. 237.a.

Soz.l.1.c.13.p. 420.b.

ARTICLE XII.

Naissance & education de S. Antoine: Il se retire dans le desert, & demeure long-temps seul.

[IL seroit inutile de s'arrester beaucoup au détail de la vie de S. Antoine, puisque nous l'avons toute entiere de la main du grand Athanase; & que la traduction qu'on en a donnée, fait qu'elle est connuë de tout le monde. Nous en ferons seulement un abregé pour en trouver la chronologie, & en éclaircir quelques endroits; & nous y ajouterons ce que d'autres auteurs raportent du mesme Saint.]

Ath.v.Ant p. 451.d. a p.452.d|453. a. b Soz.l.1.c.13.p. 410.c|Nphr.l.8. c.4 c Eck.reg p. 119. d Soz p 410.c| Boll.17.jan.p. 108.§ 5. e Boll.§ 2. f § 4. g Vit.P.l.2.c.16. p.473.

Il estoit Egyptien,[a] né en un village [b] appellé Coma, [c'est à dire village,] ou [c] Caman selon le martyrologe des Cophtes, qui le met au midi de Memphis [Et cela s'accorde fort bien] [d] avec ce que dit Sozomene, que c'estoit dans le territoire d'Heraclée, ville de la province d'Arcadie en Egypte. [e] Cette province prit de l'Empereur Arcade le nom d'Arcadie, au lieu de celui de Heptanomos ou Heptapolis qu'elle portoit auparavant. On la met entre la basse Egypte & la Thebaïde, [f] du demembrement desquelles elle a esté composée.[g] Heraclée est mise par Rufin dans la Thebaïde : [& il le faut entendre de la grande Heraclée en Arcadie, les deux autres Heraclées, que l'on met dans l'Egypte, estant encore plus septentrionales, & plus eloignées de la Thebaïde.] Ainsi il semble que Saint Antoine estoit proprement de Thebaïde, & qu'il n'estoit Egyptien que parceque l'Egypte en general comprenoit aussi la Thebaïde. 1.

Hier.chr.

Il naquit sous le regne de Dece, la troisieme année de la 257.[e] Olympiade, & la 252.[e] de JESUS CHRIST, selon la chronique de Saint Jerome, [c'est à dire l'an 251 de l'ere commune, ce qui s'accorde fort bien avec la suite, puisqu'il mourut âgé de 105 ans, le 17 de janvier 356. Ainsi il naquit vers le mesme temps que S. Paul embrassoit la vie eremitique. Comme il n'est mort qu'en l'an 356, nous ne parlerions pas encore ici de luy, si nous voulions nous attacher au temps de sa mort, selon la regle que nous avons accoutumé de suivre. Mais puisqu'il est le pere des solitaires, on sera sans doute bien aise de voir son histoire avant celle de ses disciples, qu'il a envoyez au ciel avant luy.]

Ath.v.Ant.p. 452.b. h p.451.d. p.452.a.

Il fut elevé jusqu'à l'âge de dixhuit ou vingt ans chez son pere & sa mere,[h] qui estoient Chrétiens, d'une famille honneste, & qui avoient des biens considerables. Il ne voulut pas neanmoins apprendre les lettres, depeur que cela ne l'engageast à avoir communication avec les autres enfans. C'est pourquoi Saint Athanase admire que n'estant pas instruit des lettres humaines, il eust cependant une vivacité d'esprit & une intelligence nompareille: & il dit que des philosophes venoient quelquefois pour se moquer de luy, comme d'un homme grossier & ignorant. Evagre raportoit de luy, qu'un philosophe luy estoit venu demander comment il pouvoit faire estant privé de la consolation que les autres trouvent dans les livres; & qu'il luy répondit sur cela, que la nature luy servoit de livre. [i] Quelques uns ont cru qu'il avoit porté ce mepris des sciences "jusqu'à n'avoir pas NOTE 1.

P 492. d. Socr.l 4.c.23.p. 235.c|Vit.P.l.6. c.16.p.659.a| Nil.P.ep.24.p. 56.57. i Aug.do.chr. pr.p.3.a.b.

1. Il faut peut-estre lire Coman.

seulement appris à lire. 'Mais on trouve au contraire que devant & aprés sa retraite il s'appliquoit extremement à la lecture, en sorte que depuis il n'eut plus besoin de livres 'Ainsi c'estoit seulement sans doute la langue & les sciences des Grecs qu'il ignoroit. 'Il est certain qu'il n'entendoit pas le grec.

Ath.v.Ant.p. 452.a|453.c. Boll.17.jan.p. 119.§ 64. Lausf.c 26.p. 941.a.

[Mais il ne se faut pas beaucoup étonner s'il ne se mit pas en peine d'apprendre les sciences,] 'estant persuadé, comme il le dit depuis, qu'un homme n'a pas besoin de ces connoissances lorsqu'il a la solidité du jugement, laquelle est la source de toutes les sciences; [parole qui fut admirée de tous ceux qui l'entendirent.] 'Et il y en a qui croient que c'est celle qu'a voulu marquer Synese, lorsqu'il dit d'un Egyptien qu'il appelle "Amon, qu'il n'avoit pas à la verité trouvé les lettres, mais qu'il avoit porté un jugement tres sage & tres equitable de leur veritable utilité, 'ce qu'un scoliaste raporte à une parole de Saint Antoine.ᵃSynese compare peu aprés un Antoine aux plus grands genies de l'antiquité, comme nous le marquerons dans la suite.'& on ne dit point que cela se puisse entendre d'aucun autre que du solitaire.

Ath.p.493.a| Soz.l.1.c.13.p. 421.a. Vit.P-l n.p.69. 70|Syn.dio,p. 48.d. V.son titre. Cotel g.t.3 p. 564. ᵃ Syn.p 51.b. Cotel p.564.

'Ce Saint perdit son pere & sa mere âgé de dixhuit ou vingt ans, [c'est à dire vers l'an 270.] 'Six mois aprés tout au plus, ayant entendu lire dans l'eglise ce que J. C. dit au jeune homme; '*Allez, vendez tout ce que vous avez:* & croyant qu'il le luy disoit à luy mesme, il abandonna [1] prés de 150 arpens d'excellente terre qu'il possedoit, à ceux de son village [pour payer les imposts publics,] à condition que luy & une sœur extremement jeune qu'il avoit, seroient libres & dechargez de tout. Pour ses meubles il les vendit, & en donna l'argent aux pauvres, en reservant seulement une petite partie pour sa sœur. [Ce fut sans doute en recevant le battesme qu'il fit tout cela, si nous ajoutons foy] 'à ce que porte le martyrologe des Egyptiens ou Cophtes, qu'il ne fut battizé qu'à l'âge de vingt ans entiers.

Ath.p.452.b. b.c. d. Eck.reg.p.119.

'Fort peu aprés qu'il se fut depouillé ainsi de son bien,ᵇayant encore appris de l'Evangile en la mesme maniere, à ne se mettre point en peine du lendemain, il distribua aux pauvres ce qu'il avoit reservé, & mit sa sœur dans "un monastere de vierges, [qui est peut-estre le plus ancien dont on fasse mention dans l'Eglise.] 'sa sœur vieillit en effet dans la virginité, & S. Antoine la vit depuis avec beaucoup de joie la mere & la conductrice des autres vierges, [comme il estoit luy mesme le pere des solitaires.] 'Cet

Boll.p.110.§ 12. ᵇ Ath p.452.d. εἰς παρθενῶνα. p.483 c. Ori.in M tt g. p.383.d.e. Fleuri,l.8.p.418.

1. ἄρουραι τριακόσιαι &c. Arura faisoit cent coudées selon le lexicon de Constantin, ou prés d'un demi arpent.

abandonnement entier qu'il fit de ses biens, estoit une chose assez peu commune du temps d'Origene, qui exhorte les Evesques ornez de toutes les vertus necessaires à leur dignité, à y porter ceux qu'ils en jugeront capables, & à les entretenir ensuite du bien de l'Eglise, pour animer les autres à les imiter, & faire ainsi revivre dans l'Eglise cette union admirable qui estoit entre les premiers Chrétiens de Jerusalem.

Ath.p.453.a. 'Aprés que Saint Antoine se fut dechargé de tout son bien, il quitta aussi sa maison, & se retira hors de son village, pour imiter un saint vieillard qui vivoit de cette sorte depuis sa jeunesse, auprés d'un village voisin : b c. 'Et il s'occupoit dans sa solitude au travail, à la priere, à la lecture, & à aller chercher ceux qui avoient embrassé le mesme genre de vie, pour profiter de leurs exemples, & imiter ce que chacun d'eux avoit de plus excellent; p 454.a.b. 'de sorte qu'on l'appelloit déja l'ami de Dieu. c.d. Le diable l'attaqua ensuite par les diverses pensées des choses du monde, p.455. 'par les feux de la volupté qu'il allumoit dans ses membres; p.454.455. '& enfin en s'apparoissant visiblement à luy. p.456. 'Mais tous ses efforts ne servirent qu'à faire paroistre le courage d'Antoine, '& à luy faire redoubler ses austeritez.

p 457.a. 'Aprés s'estre ainsi affermi dans la vertu, il s'en alla se cacher parmi des sepulcres fort eloignez du village, dans l'un desquels il s'enferma. b.c. 'Les demons l'y battirent de telle sorte, qu'il fut porté comme mort dans l'eglise du village. d. Il se fit neanmoins reporter dans le mesme sepulcre, 'où ne pouvant se tenir debout à cause des blessures qu'il avoit receuës du demon, il prioit couché par terre. p.458.a.b.c. 'Les demons l'y attaquerent encore sous la figure de d. diverses bestes, & luy firent de nouvelles plaies. 'Mais J C. l'estant p.459.a. venu consoler, '& l'ayant gueri, il alla dés le lendemain trouver le vieillard dont nous avons parlé, pour le prier de vouloir bien qu'ils se retirassent ensemble dans le desert. Le vieillard s'excusa de faire une chose si nouvelle: mais Antoine executa aussi-tost sa Boll.p.210.§15. 16. resolution, âgé d'environ trente-cinq ans, 'c'est à dire que ce fut vers l'an 285, au commencement du regne de Diocletien. [Ainsi l'epoque du regne de ce Prince, que l'on a quelquefois appellée l'ere & l'epoque des Martyrs, se pourroit aussi appeller l'epoque des Anacoretes.]

Ath.p.459.d. 'Il passa donc la riviere, (car la ville d'Heraclée & son terri- Boll.p.208.§5. toire sont dans une isle du Nil,) & se retira sur les montagnes ['à NOTE 2. l'Orient du costé de la mer Rouge,] où ayant trouvé un vieux Ath.p.460.c. chasteau, 'il y demeura enfermé durant prés de vingt ans, [& ainsi

jusque vers l'année 305, qui estoit la troisieme de la persecution de Diocletien.] Toute sa nourriture consistoit durant ce temps, dans du pain qu'on luy apportoit de six mois en six mois, '& de l'eau qu'il trouvoit dans ce chasteau mesme. Il n'ouvroit sa porte ni pour ceux qui luy apportoient son pain, ni pour les autres personnes qui venoient quelquefois le voir. Ces personnes estoient témoins des bruits que les demons excitoient pour l'epouventer, & ils en estoient effrayez; 'mais le Saint les rassuroit, & les exhortoit à s'armer du signe de la Croix, sans s'arrester à ces badineries du demon.

a.
p.459.d.
Nil.P.ep.n.p. 375.

ARTICLE III.

Saint Antoine commence à former des disciples: S. Hilarion l'imite dans la Palestine.

'APRES donc que le Saint eut demeuré prés de 20 ans enfermé dans ce vieux chasteau, il fut enfin contraint de sortir, & de ceder à la multitude de ceux qui venoient à luy pour imiter sa sainte maniere de vivre, ou pour d'autres sujets differens: '& cette multitude s'augmenta encore par la vertu que Dieu donna à ses exhortations. Ce fut donc alors, [c'est à dire vers l'an 305, au milieu des fureurs de la persecution de Diocletien & de Maximin II,] que S. Antoine commença à faire divers miracles sur les ames & sur les corps, & à persuader à un grand nombre de personnes d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monasteres, [c'est à dire de maisons, ou plutost de cabanes,] dont on remplit les montagnes pour la demeure des anacoretes qui s'y retiroient, & de ce que les deserts furent habitez par un si grand nombre de moines qui abandonnoient tous leurs biens. [Quelques uns d'eux purent deslors s'unir ensemble & former des especes de communautez, mais fort peu nombreuses, selon ce que nous avons dit d'abord.]

Ath.v.Ant.p. 460.c.d.
p.461.a.b.

'Les deserts de l'Egypte commencerent ainsi à recevoir l'effet de la benediction que J. C. avoit repanduë sur ce pays lorsqu'il y estoit venu dans son enfance, & à devenir "un paradis peuplé d'une infinité d'Anges, puisqu'on peut bien donner ce nom à tant de solitaires & de vierges qui les habitoient. C'est ce que S. Chrysostome nous represente amplement avec son eloquence ordinaire.'Si l'on en croit Rufin, Dieu repandit sa grace avec une telle surabondance sur ce pays où l'on avoit vu une surabondance

Chry.in Matt.h 8.p.95.c,97.
&c.
Vit P.l.2.c.7.p. 461.2.

de peché & d'idolatrie, que sur la fin du IV. siecle il y avoit presque autant de moines dans les deserts que de peuples dans les villes.

Boll.14.may,g. p.26 a. 'Ce changement avoit commencé avant la fin de la persecution, [& Eusebe de Cesarée"qui écrivoit alors ses livres de la Demon- V.son titre 16. Eus.dem.l.1.c. 8.p.29. stration evangelique,]'y fait un eloge magnifique de ceux qui renonçoient au mariage, aux enfans, aux biens, à toute la vie ordinaire, pour se consacrer tout entiers au service de Dieu seul.

Boll.p.25.26. 'Mais le nombre des solitaires augmenta beaucoup lorsque Dieu eut rendu la paix à l'Eglise.

Eck.reg p.121. 'Il semble que le premier lieu où Saint Antoine ait assemblé Boll.17.jan.p. 108.§.16. quelques solitaires, se nommoit Phaium. 'On croit aussi que l'un des premiers qui fut elevé sous sa discipline dés l'an 306, fut S. Hier.v.Hil.p. 241.242. Hilarion, 'qui étudioit alors à Alexandrie,âgé seulement de 15 ans. Car ayant oui parler de S. Antoine, dont le nom estoit déja fort celebre dans toute l'Egypte, l'extreme desir qu'il eut de le p.242.c. voir, le fit aller dans le desert: 'Et aussi-tost qu'il eut receu cette consolation, il changea d'habit, & demeura prés de deux mois auprés de luy, observant avec grand soin sa maniere de vivre, & la gravité de ses mœurs, quelle estoit son assiduité en l'oraison, son humilité à recevoir ses freres, sa severité à les reprendre, sa gayeté à les exhorter, & comment nulle infirmité n'estoit capable d'interrompre son abstinence en toutes choses, & l'aspreté de ses jeûnes. Mais il ne put souffrir davantage l'abord & la multitude de ceux qui venoient de tous costez chercher S. Antoine pour estre soulagez de diverses maladies, & particulierement de l'obsession des demons. Il disoit que puisqu'il n'y avoit point d'apparence de voir dans le desert autant de monde que dans les villes, il falloit qu'il commençast ainsi qu'avoit commencé Antoine, qui comme un vaillant soldat, pouvoit alors jouir du fruit de ses victoires, au lieu que pour luy il n'estoit pas seulement entré dans le combat. Ainsi il s'en retourna avec quelques solitaires en son p.241.b. pays,'c'est à dire auprés de Gaza dans la Palestine.ᵃ'Il emporta"un ependytem. ᵃ p.242.c. manteau de peau que S. Antoine luy donna lorsqu'il prit congé de luy.

p.244.c. 'Il fut le premier qui pratiqua la vie monastique dans sa province; & qui en donna les instructions aux autres. Car on n'avoit point vu de solitaires avant luy dans la Syrie, & les premiers p.243.b. monasteres de la Palestine furent ceux qu'il y établit,'vingt-deux ans au moins depuis qu'il se fut retiré dans la solitude,[c'est à dire p.244.c. en l'an 328.]'Ainsi nostre Seigneur avoit le vieillard Antoine dans

l'Egypte, & le jeune Hilarion dans la Palestine. 'Saint Antoine apprenant depuis quelle estoit sa maniere de vivre, luy écrivoit & recevoit volontiers de ses lettres. Et lorsque des malades » venoient à luy du costé de la Syrie, il leur disoit, Pourquoi vous » estes vous donné la peine de venir si loin, puisque vous avez là » mon fils Hilarion. 'Il est raporté dans un livre des paroles des solitaires, que S. Hilarion estant venu de la Palestine voir Saint » Antoine sur sa montagne, S. Antoiue luy dit: Vous soyez le bien » venu, claire étoile du matin; & Saint Hilarion luy répondit, La » paix soit avec vous, ô colonne de lumiere qui soûtenez toute la » terre. [Il est difficile de mettre cela lorsque Saint Hilarion vint trouver S. Antoine à l'âge de quinze ans, quoique S. Jerome ne dise point qu'il le soit jamais venu voir depuis. Et en effet, Saint Hilarion venoit d'Alexandrie lorsqu'il se rendit son disciple; & S. Antoine n'estoit point encore sur sa montagne la plus reculée, qui est celle qu'on entend ordinairement quand on parle de sa montagne.

p.246.d.

Vit.P.l.5.c.45.§4.p.632.

Ce fut donc par S. Hilarion]que la Palestine apprit de l'Egypte la discipline monastique, [qui se repandit ensuite dans les provinces plus eloignées, & mesme dans les pays barbares. Il semble neanmoins que le mesme Esprit saint qui en avoit inspiré les mouvemens à Saint Antoine, ait fait la mesme chose dans la Mesopotamie, au moins pour ce qui est des anacoretes,] puisque Saint Jacque de Nisibe avoit pratiqué les exercices de cette vie sainte avant que d'estre Evesque: [& il est certain qu'il l'estoit en l'an 325.]

Soz.l.3.c.14. p.519.a.

Thdrt.v.Pat.c.1.p.764.765.

'S. Athanase décrit fort elegamment en peu de mots, la perfection & le bonheur de ceux que S. Antoine avoit ramassez dans ces montagnes steriles de l'Egypte, 'qu'il appelle un pays de justice & de pieté, separé de tous les autres. 'S. Antoine les conduisoit tous comme leur pere, '& se tenoit quelquefois avec eux pour les porter par ses exhortations à s'avancer de plus en plus dans la vertu. 'Il alloit mesme visiter les plus eloignez, surmontant par la foy & par la priere les dangers qui se rencontroient dans ces voyages. 'Mais il se retiroit souvent dans son monastere, dit S. Athanase, [qui ne nous explique pas si c'estoit le chasteau où il avoit passé prés de vingt ans, ou quelque autre lieu qu'il eust choisi depuis pour sa retraite ordinaire.] 'Estant un jour sorti de cette retraite, & tous ses disciples, [c'est à dire ceux qui demeuroient le plus prés de luy,] s'estant assemblez pour ecouter ses exhortations, il leur fit en egyptien le grand discours

Ath.v.Ant.p.477.478. p.477.d. p.461.c. p.478.a.b.c. p.461.b. p.478.a.b. p.461.d-477.

que S.Athanase raporte dans sa vie. Il y marque beaucoup de choses des combats qu'il avoit soûtenus contre les demons.

ARTICLE IV.

Vie ordinaire du Saint.

Cotel.g.t.1.p. 340|Vit.P l.3. c.105.p.516|l.5. c.7.§ 1.p.584.

[JE pense qu'on peut raporter à ce temps-ci] 'ce que divers anciens nous apprennent, que S.Antoine se trouvant un jour dans le desert tenté d'ennui, & agité de diverses pensées, & se plaignant à Dieu de ce trouble qui l'empeschoit de faire son salut, il s'imagina se voir luy mesme qui estoit assis & travailloit, & puis qu'il quittoit le travail, & se levoit pour prier; qui se rasseioit ensuite, & qui faisoit une natte de feuilles de palmier, & qui se levoit encore pour se mettre en oraison. Et alors l'Ange luy dit, (car c'estoit un Ange qui luy apparoissoit de la sorte;) Faites ainsi, « & vous serez sauvé. Cela donna beaucoup de joie & de confiance « au Saint, qui pratiqua toujours depuis ce precepte, [de faire de sa vie une suite continuelle de priere & de travail.]

Nil P.ep.24. p.56.57.

'S. Nil parle de cette vision comme d'une chose celebre; & il dit que ce fut par un exercice si saint que S. Antoine receut cette grande lumiere, qui luy faisoit lire la volonté de Dieu dans toutes les creatures, & contempler la verité avec plus de clarté encore durant la nuit que durant le jour; [en sorte qu'aprés avoir passé la nuit en priere,] 'il s'écrioit lorsqu'il voyoit venir le jour; Qu'ay-je « affaire de toy, lumiere sensible? Pourquoi "viens-tu me distraire? « *impedis.* Et ne te leves-tu que pour me separer de la clarté de la veritable « lumiere? «

p.57|Cass.col. 9.c.31.p.495.

Eck.reg.p.123.

'Le martyrologe des Cophtes dit que ce fut aussi de la maniere dont cet Ange parut revétu, que S.Antoine prit l'habit que luy & les autres moines porterent depuis. [Quelle qu'ait esté l'origine de l'habit de S. Antoine, qui peut bien n'avoir consulté en cela que son amour pour l'humilité & la penitence,] 'il consistoit "en un cilice qui luy servoit de vétement de dessous [& de tunique,] &"en un manteau de peaux de mouton qu'il mettoit pardessus, 'en l'attachant avec une agrafe. [a]Il en avoit deux de cette sorte quand il mourut, avec un autre "vétement sur lequel il se couchoit. On dit qu'il avoit une ceinture [sur sa tunique,] & un capuce fait comme un casque.

Ath.v.Ant.p. 479.d|503.c. — τριχίνον. — μηλωτής. — ἱμάτιον.

Lauf.c.26.p. 939.c. a Ath.p.503.c. Eck.p.123.

Lauf.c.20.p. 924.b.&c.

'Son travail ordinaire, [selon la vision que nous avons raportée,] estoit de faire des nattes. [Nous allons voir qu'il s'occupoit aussi à labourer la terre, & au jardinage.

Il

'Il jeûnoit tous les jours. [a] Il mangeoit quelquefois sur les trois heures aprés midi. [b] Mais sa regle ordinaire estoit de ne manger qu'aprés le soleil couché, quelquefois au bout de deux,[de trois,] & de quatre jours,'ou mesme de cinq: & aprés cela, avec la faim extreme qu'il souffroit, [c] il se contentoit d'un pain sec de six onces, qu'il faisoit tremper dans de l'eau, [d] avec du sel. [Nous avons vu qu'il avoit esté long-temps à ne manger que du pain, qu'on luy apportoit tous les six mois.] 'Il y joignit quelques dattes lorsqu'il rencontra des palmiers. 'Quand il fut plus vieux, ses disciples obtinrent de luy qu'ils luy apportassent tous les mois des olives, de l'huile,& des legumes. 'Il donnoit aussi des herbes à ceux qui le venoient voir, à cause de la fatigue du chemin.

Ath.p.475.c. [a] p.488.d. [b] p.456.b. Lauf.c.28.p. 942. [c] p.943.c. [d] Ath.p.456.b. p.481.a. d. c.

'Il semble qu'avant de manger, il disoit douze pseaumes, ou repetoit douze fois le mesme, y entremélant autant de prieres. 'Il se levoit de table pour prier, & dire encore douze pseaumes avec autant d'oraisons; & puis s'alloit reposer. 'Il se contentoit pour se coucher, "d'une natte de jonc, [ou de quelque chose de semblable:] & souvent la terre nuë luy servoit de lit pour dormir.

Lauf.p.943.c. d.e. Ath.p.456.c. Vie Sinc.

'Mais assez ordinairement il passoit les nuits entieres sans se coucher, à veiller, [& à prier.] 'D'autres fois aprés avoir un peu dormi, il se levoit à minuit, & demeuroit en priere les mains étenduës, jusqu'au lever du soleil, ou mesme jusqu'à trois heures du soir.

b. Lauf.p.943.d| 944.a.

'Lorsqu'il avoit à dormir, à manger, ou à accorder quelque autre soulagement à son corps,il rougissoit de se voir reduit à ces besoins de la chair, n'ayant dans l'esprit & dans le cœur que les joies celestes & spirituelles. Cette pensée le frapoit si vivement, que souvent estant prest de se mettre à table avec ses freres,il se retiroit & s'en alloit [ou pour ne point manger dutout,]ou pour manger en son particulier, ayant honte qu'on le vist manger. Il surmontoit neanmoins d'autres fois sa honte, & mangeoit avec les autres, pour avoir occasion de les instruire & de les animer à la pieté.

Ath.p.478 a,b.

[Quelque austere que fust sa vie, "on pretend que d'autres solitaires estoient encore plus austeres que luy. Et il leur cedoit sans peine sur cela,] 'persuadé qu'encore que les austeritez,& les autres actions exterieures de pieté, soient utiles & necessaires,"il y faut neanmoins beaucoup de discretion, sans quoy les jeunes solitaires qui veulent se conduire eux mesmes, sont en danger de faire de grandes chutes. 'Il faisoit son capital d'augmenter dans son cœur l'amour de Dieu. [e] On luy attribuë cette parole: Pour

V.§ 7. &c. Cassi.col.2.c.2. p.310. Cotel.g.t.1.p. 392. [e] p.151|Vit P. l. 5.c.17.§1.p.632.

moy je ne crains plus Dieu, mais je l'aime; parceque la charité „ bannit la crainte. [C'est une parole admirable dans un homme „ aussi saint & aussi humble qu'il estoit. Car dans un autre on auroit sujet de craindre que ce ne fust l'effet d'un grand orgueil & d'un grand amour de soy mesme.]

ARTICLE V.

Saint Antoine cherche le martyre à Alexandrie, & puis se retire sur une montagne fort reculée: Description de ce lieu.

Ath.v.Ant.p. 488 478. 'APRES que S. Athanase a marqué le fruit que les disciples du Saint tiroient de son exemple & de ses instructions, p.478 d. particulierement du long discours qu'il leur avoit fait, 'il ajoute que ce fut aprés cela qu'arriva la persecution de Maximin, [c'est à dire apparemment "celle que Maximin renouvella en l'an 311, après la mort de Maximien Galere, par l'autorité duquel il avoit esté contraint six mois auparavant, de faire finir celle que Diocletien avoit commencée en l'an 303.] (V. la pers. de Diocletien § 42.) p.478.479. 'Cette persecution fit venir Saint Antoine à Alexandrie avec d'autres moines pour y servir les Martyrs: & il esperoit y acquerir luy mesme la couronne du martyre. Mais "Dieu le reserva pour l'avantage de son Eglise. (V. S. Pierre d'Alex. § 11.)

p.479.c. 'Ainsi aprés que Saint Pierre d'Alexandrie eut esté martyrizé, & que la persecution eut esté terminée, [sur la fin de l'an 312,] il retourna à sa demeure ordinaire, où sa foy & sa pieté luy acqueroient chaque jour le merite du martyre par les austeritez toutes nouvelles qu'il faisoit souffrir à son corps. Boll.14.may.p. 26.2. 'Car la vuë des souffrances des Martyrs, avoit inspiré une nouvelle ardeur pour la penitence à cet homme si excellent en toutes sortes de vertus, & surtout en celle de la mortification: & sa vie estoit une parfaite imitation de celle d'Elie, d'Elisée, & de S. Jean. Ath.p.479.d. 'Il se renferma mesme [de nouveau,] dans la resolution de passer du temps sans sortir & sans recevoir personne; d|480. '& Dieu accordoit des miracles à ceux qui venoient implorer ses prieres, sans qu'il se laissast voir à eux, & mesme souvent sans qu'il leur parlast.

p.480.b. 'Il ne put long temps souffrir l'importunité de ces visites qui troubloient son humilité aussi-bien que son repos, & il se resolut c. de s'en aller en la haute Thebaïde 'dans les Bucolies, a Hier.v.Hil.p. 251.b. ªregion où il n'y avoit pas un seul Chrétien, & qui n'estoit habitée que par des hommes sauvages & barbares. Ath.p.480.d. 'Mais changeant de dessein par l'ordre de Dieu, il se retira plus avant dans le desert sur une

montagne fort haute, où il trouva de l'eau & quelques palmiers qui luy servirent pour vivre, avec le peu de blé qu'il semoit, [& dont il faisoit luy mesme du pain,] afin de ne donner à personne la peine de luy en apporter. 'Il y vivoit occupé sans cesse à la priere & aux exercices de penitence, sans y avoir durant quelque temps d'autre compagnie que des demons, 'qui firent inutilement tous leurs efforts pour le chasser de sa solitude.

p.481.b. | d. | p.482.d.

'Saint Athanase suppose que cette montagne estoit hors de l'Egypte, 'c'est à dire dans la partie de la Thebaïde, [qui fut ensuite comprise dans l'Arcadie.] [a] Elle estoit à treize journées de Nitrie, [b] eloignée du Nil de trente milles [ou douze lieuës,] dans les deserts qui menent vers la mer Rouge, entre Babylone & Heraclée. [Elle estoit neanmoins fort eloignée de ces villes, au moins de Babylone,] 'puisque Saint Hilarion fut trois jours à venir de Babylone à Aphrodite ville d'Egypte, de laquelle il y avoit encore trois journées de chemin à faire sur des chameaux, pour venir à la montagne de S. Antoine. 'Et ce chemin n'estoit qu'une vaste & effroyable solitude, où l'on ne trouvoit point d'eau: [c] ce qui obligea enfin un Diacre d'Aphrodite nommé Baisan, de louer des chameaux fort vistes pour mener ceux qui alloient voir Saint Antoine.

p.485.b|486.a. Ruf.l.11.c.7.p. 181.2|Cass.col. 2.c.2.p 310. a Ath p.486.c b Lauf.c.25.p. 937.c. | Hier.v.Hil.p. 248.d. | d|Ath.p.482. 483. c Hier.v.Hil. p.248.d.

'Quelques relations appellent cette montagne de Saint Antoine le mont Colzim, & pretendent qu'elle n'est qu'à une journée de la mer Rouge. 'Bollandus "croit que c'est la montagne que Strabon appelle Troïque, à cause d'un village ou quelques Troyens s'estoient autrefois habituez à trente milles du Nil, & qu'ils avoient nommée Troie à cause d'eux: il dit que c'estoit une montagne toute pleine de roches & de cavernes, [sans doute à cause] 'des pierres que l'on en avoit tirées autrefois pour faire les pyramides d'Egypte. [Et cela convient assez à la description que Saint Jerome fait de la montagne de S. Antoine.]

Bult.ori.p.47. | Note 3. | Boll.17.jan.p. 109.§ 8. | § 9.

'La demeure d'Antoine, dit-il, estoit une montagne pierreuse & fort elevée, laquelle a environ mille pas de circuit. Elle pousse de son pié des eaux dont le sable boit une partie, & le reste tombant plus bas, forme peu à peu un petit ruisseau. Sur les bords de ce ruisseau il y a un nombre infini de palmiers, qui contribuent extremement à la beauté & à la commodité du lieu. Lorsque S. « Hilarion y vint un an aprés la mort de ce Saint; Voici, luy disoit- « on, où Antoine avoit accoutumé de chanter des pseaumes, voici « où il prioit d'ordinaire; voici où il travailloit, & voici où il se « reposoit lorsqu'il estoit las. Luy mesme a planté cette vigne &

Hier.v.Hil.p. 248.d.

ces arbrisseaux : luy mesme de ses propres mains a fait "ce petit « *areolam*
potager: luy mesme avec beaucoup de sueur & de travail a creusé «
ce reservoir pour arroser son petit jardin ; & cette besche que, «
Ath.p.481.b.c. vous voyez luy a servi plusieurs années à labourer la terre 'où il «
semoit du blé pour luy & des herbes pour ceux qui le venoient «
Hier.v.Hil.p. 249.a. visiter. 'Sa cellule ne contenoit en quarré qu'autant d'espace qu'il «
en faut à un homme pour étendre ses piéz en dormant. Sur le sommet de la montagne, où l'on n'alloit que par un sentier tres difficile fait en limaçon, il y avoit deux autres cellules de la mesme grandeur, qui estoient taillées dans le roc ; de sorte qu'on y avoit seulement mis des portes.

ARTICLE VI.

Des monasteres de la montagne de Dehors, & de Pispir.

Hier.v.Hil.p. 249.a. 'C'ESTOIT dans ces deux cellules que S. Antoine se retiroit l'orsqu'il vouloit fuir la presse de ceux qui venoient vers luy, & la communication de ses disciples. [Car il ne put pas demeurer
Ath.v.Ant.p. 481.a.b. toujours seul sur sa montagne, inconnu à tous les hommes.] 'Ses freres eurent enfin connoissance du lieu où il estoit, & eurent soin
p.482 d. de luy envoyer le peu qui luy estoit necessaire. 'Ils l'obligerent mesme quelque temps aprés de les venir visiter, & d'aller revoir les lieux [où il avoit demeuré d'abord & établi des monasteres,]
p.483 b. 'qu'il appelloient les monasteres de Dehors, ᵃ & "la montagne de NOTE 4.
ᵃ p 501.c. Dehors; [parcequ'ils estoient moins avancez dans le desert;] ce
p.483 c. fut en les visitant [qu'il trouva sa sœur, 'qui ayant vieilli dans la virginité, estoit devenüe maistresse de plusieurs autres vierges.]
p.501.c. 'Il vint depuis plusieurs fois visiter ces monasteres de Dehors,
p.487.c|488.a| 492.c. 'soit pour les instruire, soit pour divers autres sujets. [Mais il ne
ᵇ p.480.d. le faisoit pas aussi souvent qu'ils l'eussent pu souhaiter,] ᵇ parceque de là à sa montagne il y avoit pour trois jours & trois nuits de
p.486.a.b. chemin, outre la disette d'eau, 'à cause de la quelle de deux solitaires qui se mirent une fois en chemin pour le venir trouver, l'un mourut de soif, & l'autre l'eust bien-tost suivi, si Dieu ne l'eust
p.488.a. fait connoistre miraculeusement au Saint dans sa priere. 'On faisoit quelquefois une partie du chemin sur le Nil.
p.483.c. 'Aprés avoir passé quelques jours sur la montagne de Dehors, »
il s'en retournoit à la sienne, où non seulement les moines, mais »
mesme plusieurs malades, prirent enfin la hardiesse de venir »
d|484. interrompre sa solitude. 'Il donnoit aux moines d'excellentes »

instructions.'Il prioit pour les malades,& estoit souvent exaucé. p.484.d.
Mais quand mesme il ne l'estoit point,il ne laissoit pas d'en rendre graces à Dieu au lieu de s'en attrister, & il exhortoit de mesme les malades à souffrir leur mal avec patience.

[Ce fut sans doute de ce concours de solitaires, & d'autres qui venoient trouver Saint Antoine, que]'se forma le monastere qui estoit auprés du fleuve [du Nil,] où demeuroient les disciples du Saint. Pallade appelle cet endroit Pispir. 'Rufin dit que la montagne de S. Antoine s'appelloit Pispiri; [soit qu'il ait confondu la montagne avec le monastere,] 'soit parceque "le monastere estoit aussi sur une montagne, [à qui on pouvoit aisément donner le nom de Saint Antoine,] comme Pallade le donne au monastere. "Car il y venoit fort souvent de sa caverne, quelquefois au bout de cinq jours, quelquefois au bout de dix, & quelquefois au bout de vingt, selon qu'il s'y rencontroit porté par l'esprit de Dieu, pour assister ceux qui venoient le chercher: [d'où l'on peut tirer que ceux qui vouloient luy parler s'arrestoient là ordinairement, & y attendoient sa venuë,]comme Crone duquel Pallade raporte ceci, dit qu'il avoit fait, & plusieurs autres avec luy.

Lauf.c.25 p. 937.c.
Ruf.l.11.c.8 p. 181.
V. § 16.
v.P.c.13.p.472.1.
Lauf. c. 26. p. 939.b.c.
a b|937.d.
p.937.c|939.b.

'Macaire & Amate qui enterrerent le Saint aprés sa mort, demeuroient en ce lieu.'Lorsque S. Antoine y venoit, sa coutume estoit en entrant de demander à Macaire s'il estoit venu quelqu'un. Que si Macaire répondoit qu'oui, il ajoutoit, Sont-ce des Egyptiens ou des Jerosolymitains; Et ils estoient convenus ensemble que quand ce seroient des personnes qui ne viendroient pas pour des affaires fort importantes, Macaire répondroit, Ce sont des Egyptiens; mais lorsque ce seroient des personnes de plus grande pieté, il diroit, Ce sont des Jerosolymitains. Or quand Macaire répondoit, Ce sont des Egyptiens, S. Antoine luy disoit de leur preparer des lentilles, & de leur donner à manger. Puis il faisoit une priere pour eux, [leur faisoit une petite exhortation,] & les renvoyoit. Mais s'il luy disoit que c'estoient des Jerosolymitains, il s'asseioit, & leur parloit durant toute la nuit des choses qui regardent le salut.

c.25.p.937.c.
c.26.p 939.c d.

'Ce fut là qu'il donna à Euloge solitaire, qui avoit esté avocat d'Alexandrie, un conseil admirable de perseverer dans le soin qu'il prenoit depuis seize ans d'un estropié, & l'assura qu'il en recevroit bien-tost la recompense, Dieu le luy ayant revelé aussi-bien que son nom & l'affaire qui l'amenoit. Et en effet, Euloge mourut peu de jours aprés qu'il fut retourné en sa cellule. Pallade en raporte l'histoire, qui est egalement agreable & edifiante.'Elle

p. 937.941|V.P.l.7.c.19.§ 3.p. 673.
Lauf.c.26 p.993 a.b.

semble estre arrivée lorsque le Saint estoit déja fort âgé. Car les solitaires conseillerent à Euloge de l'aller trouver, puisque le grand homme(ils nommoient ainsi le Saint) estoit, disoient-ils, encore en vie. 'C'a esté neanmoins plus de quinze ans avant sa mort, c'est à dire en l'an 340 au plustost, puisque nous verrons que depuis cela Amate & Macaire demeurerent avec luy sur sa montagne: & mesme l'histoire de Crone nous oblige de dire que c'estoit avant l'an 330.

Boll. 17. jan. p. 111. § 19.

[S. Athanase marque peut-estre le monastere de Pispir,] lorsque parlant de quelques personnes qui estoient venües en la compagnie de quelques solitaires, pour amener au Saint leur fille malade, il dit que les moines allerent trouver Saint Antoine, & que la fille demeura avec ses parens hors de la montagne, chez Paphnuce moine & Confesseur, où elle fut guerie par JESUS CHRIST, le Saint n'ayant pas voulu permettre qu'elle vinst plus avant. [Mais il faut apparemment raporter à la montagne la plus reculée ce qu'on lit dans les vies des Peres,] Que S. Sisoïs demeuroit sur la montagne où Saint Antoine estoit reclus: Et en un autre endroit, 'Qu'on celebra une fois la messe sur la montagne de Saint Antoine, & que Sisoïs y assistoit.

Ath. v. Ant. p. 485. c. d.

Vit. P. l. 3. c. 120. p. 517. 2.

l. 5. c. 4. § 36. p. 570.

ARTICLE VII.

Quelques revelations & quelques miracles du Saint: Son zele pour la foy; Disputes contre des philosophes.

[NOUS avons dit] que Dieu avoit fait voir à Saint Antoine l'état de deux solitaires qui le venoient voir. Il luy reveloit ainsi bien d'autres choses; '& ce fut de cette maniere que le Saint connut la mort du bienheureux Amon de Nitrie, qui venoit souvent le visiter. 'On raporte qu'y estant venu une fois, il luy dit; Je vois que je fais plus de travaux & d'austeritez que vous: „ & comment est ce que vostre nom est plus celebre que le mien „ parmi les hommes? A quoy S. Antoine répondit; C'est parceque „ j'aime plus Dieu que vous. [La demande & la réponse paroissent „ un peu étranges.] L'explication qu'un ancien auteur y donne, c'est que ces deux premiers instituteurs de la discipline des solitaires, qui estoient si eloignez de tirer vanité de leurs avantages, vouloient examiner entre eux si le reglement interieur de l'ame n'estoit pas plus excellent que les œuvres exterieures, & faire reconnoistre cette verité à leurs disciples.

Ath. v. Ant. p. 486. a. b.

c. d.

Vit. P. l. 5. c. 17. § 3. p. 632 | Cotel g. t. 1. p. 392.

Eek. reg. p. 75.

'On pretend que S. Antoine alla auſſi voir S. Amon à Nitrie, & que comme quelques freres demandoient à baſtir des cellules dans un lieu plus reculé, parcequ'il y avoit déja beaucoup de monde ſur la montagne, S. Amon le pria de luy marquer le lieu où il pourroit leur permettre d'en baſtir; & que S. Antoine aprés avoir prié, planta une croix "au lieu qu'il jugea eſtre le plus propre.'S. Amon"eſtoit mort en 355.[& peut-eſtre dix ans pluſtoſt.]

Cotel.g.t.1.p. 351.352.

&c.

V.ſon titre note 4.

Boll.14.may.p. 70.c.

ᵃSaint Antoine eſtoit ſur la montagne de Dehors, lorſque le Comte Archelaüs le ſupplia de prier Dieu pour Polycratie de Laodicée [en Syrie, à ce qu'on croit,] qui eſtoit une vierge d'une admirable vertu, & toute dediée au ſervice de J.C, que ſes auſteritez avoient rendu fort incommodée. S. Antoine pria pour elle, & Archelaüs ſçeut depuis qu'elle avoit eſté guerie à l'heure meſme. [Nous ne trouvons rien autre-part de cette vierge que S. Athanaſe releve ſi fort. Pour Archelaüs, ce peut eſtre celui meſme]'qui aſſiſta l'an 335 au Concile de Tyr en qualité de Comte d'Orient, & qui y ſervit S. Athanaſe.

ᵃAth.p.487.c.d

Ruf.l.10.c.16.17 p.169.2|174.2.

'Le Saint eſtant une fois monté ſur un vaiſſeau pour aller,[en deſcendant le Nil,] viſiter ſes monaſteres de Dehors, il ſentit ſeul une odeur inſupportable, qu'on reconnut venir d'un demoniaque, 'qu'il guerit auſſi-toſt.'Il en delivra un autre en ſouffrant avec douceur qu'il ſe jettaſt ſur luy.'Il fut une fois ravi en eſprit, & elevé en l'air, où avec l'aſſiſtance des Anges, il demeura victorieux des demons qui vouloient le trouver coupable.

Ath.p.488.b.

b.c.d.

d|489.

'Dieu luy reveloit ſouvent dans la priere les choſes dont il doutoit; & ce fut de cette maniere qu'il eut une viſion ſur l'état de l'ame aprés la mort,'qu'il raporta depuis à ſes freres la meſme nuit qu'il parla à Euloge,[comme nous avons dit"ci-deſſus.] Il y avoit un an entier qu'il prioit pour obtenir de Dieu quelque lumiere ſur cela.

p.489.490.

Lauſ.c.27.p.949

V.§6.

Vit.P.l.7.c.19.§ 4.p.675.

'S. Athanaſe parle enſuite de l'humilité du Saint à l'égard des Eccleſiaſtiques & des Eveſques,'du don qu'il avoit de gagner le cœur de tout le monde, '& de ſon horreur pour les heretiques, ſurtout pour les Manichéens. 'Il ne voulut non plus avoir jamais aucun commerce avec les Meleciens ſchiſmatiques[d'Egypte:] '& quelques Ariens l'eſtant venu voir ſur ſa montagne, il les chaſſa auſſi-toſt qu'il eut reconnu leur impieté: D'autres de la meſme ſecte ayant voulu faire croire qu'il eſtoit dans leurs ſentimens, il ne le put ſouffrir, & ſe mit fort en colere. 'Dans les dernieres exhortations qu'il fit à ſes diſciples peu avant ſa mort, il leur recommanda fort de n'avoir aucune communication ni

Ath.p.490.c.

d.

p.491.b.

a.

b.

p.501.502.

avec les Meleciens, ni avec les Ariens : & de ne pas s'étonner si les juges les maintenoient & leur estoient favorables. Il les assura que cette puissance imaginaire qu'ils sembloient avoir, seroit détruite dans peu de temps. 'Il protesta encore en mourant qu'il les avoit toujours eus en horreur à cause de leur detestable heresie.

p.503.a.

'Aussi l'histoire ecclesiastique rend ce témoignage, que ceux qui défendoient la foy catholique en Orient avec le plus de fermeté, & qui estoient le plus fortement attachez à la doctrine du Concile de Nicée, estoient S. Paul de Constantinople, Saint Athanase d'Alexandrie, & toute la multitude des moines, 'c'est à dire le grand Antoine qui vivoit encore, avec' ses disciples & les autres solitaires repandus dans l'Egypte & dans toutes les provinces de l'Orient. 'S. Antoine écrivit' fort souvent à Constantin en 335 ou 336, pour le rappel de Saint Athanase; [a] & ce Prince luy répondit avec plus de douceur qu'il n'avoit fait à tout le peuple d'Alexandrie. [Nous verrons mesme dans la suite que le Saint quitta sa solitude pour venir rendre un témoignage authentique à la verité dans Alexandrie.]

Scz.l.3.c.13.p. 515.c.
l.2.c.31.p.491. d.
c. p.492.a.
V. S. Athanase § 30.

'Il donna de grandes preuves de la vivacité & de la penetration de son esprit, dans les disputes qu'il eut sur la montagne de Dehors avec divers philosophes, 'dans la derniere desquelles il fit un discours fort long & fort elevé. Il le termina en guerissant plusieurs demoniaques; 'ce qu'il faisoit par la vertu de J. C, & non par la sienne, comme il le declara à ces philosophes; de sorte qu'ils s'en allerent en admirant egalement la sagesse du Saint, les miracles qu'il avoit faits en leur presence, '& l'humilité avec laquelle il reconnoissoit qu'il n'en estoit point auteur.

Ath.p.492.c.
p.493-496.
p.496.c.d.
p.497.a.

'Cassien raporte que deux [autres] philosophes [magiciens] voulurent aussi l'attaquer, mais d'une maniere bien differente. Car voulant avoir au moins le plaisir de le chasser de sa cellule, ils luy envoyerent les demons les plus cruels & les plus puissans pour le tourmenter. Neanmoins la foy du Saint triompha de toutes les forces de la magie, & de l'infidelité mesme de ces philosophes, qui vinrent avouer à Antoine la vanité de leurs efforts criminels, & luy demander la grace d'estre faits Chrétiens. [C'est ce qui estoit arrivé autrefois à Saint Cyprien d'Antioche, lorsqu'il voulut attaquer de cette sorte la pudicité de S.te Justine. Nous avons' déja remarqué ce qu'il répondit à un autre philosophe sur la lecture.]

Cassn.col.8.c.18. 19.p.459.
V. § 2.

ART. VIII.

ARTICLE VIII.

Saint Antoine écrit à Constantin : prevoit les ravages des Ariens : De S. Paul Ermite.

'SAINT Antoine estoit alors la lumiere de toute la terre, & sa reputation s'estoit étenduë jusques à la Cour.[a]L'Empereur Constantin mesme, avec ses fils Constance & Constant, (car Constantin qui estoit l'aisné, demeuroit dans les Gaules,) luy écrivit avec beaucoup de respect comme à un Prophete, en l'an 335 selon la chronique de S Jerome. Le Saint receut la lettre,"& y répondit pour suivre le sentiment de ses freres contre celui de son humilité;& puis il s'en retourna sur sa montagne la plus reculée. 'Quelques uns disent que Constance luy écrivit aussi[depuis qu'il fut Empereur,] le priant mesme de venir à Constantinople, & que le Saint deliberant sur cela, [ou faisant semblant d'en deliberer,] voulut avoir l'avis de Paul[le Simple]son disciple; qui luy répondit en ces termes : Vous estes l'Abbé Antoine si vous n'y allez pas, & Antoine si vous y allez ; [voulant dire que le monde n'honore la vertu que dans ceux qui le fuient.

Boll.14.may.g. p.45.c. [a] Ath.v.Ant.p. 497.a.b.c|Soz.l. 1.c.13.p.420.b| Ruf.l.10.c.8.p. 164.1.

Note 5.

Cotel.g.t.1.p. 351.a.

Entre les diverses visions qu'a eues le Saint, la plus importante & la plus celebre, est celle]'où Dieu luy fit voir les maux que les Ariens devoient faire à l'Eglise deux ans aprés : [ce que l'on raporte à Gregoire que les Ariens mirent par violence sur le siege de l'Eglise d'Alexandrie au commencement de l'an 341. Et ainsi il eut cette revelation vers 339,& à peu prés dans le mesme temps que S. Athanase, pour eviter les persecutions des Ariens, s'en alla à Rome,]'où il apporta avec luy la connoissance & l'estime des vertus de S. Antoine. [b]S. Chrysostome cite cette vision de l'histoire de la vie du Saint. [c]Sozomene dit qu'elle ne marquoit pas seulement la persecution des Ariens sous Constance, mais celle encore qui arriva sous Valens, comme n'en faisant qu'une, quoiqu'elle eust esté interrompuë durant quelque temps [sous Julien & sous Jovien. Et en effet, S. Athanase qui semble n'avoir pu écrire la vie de S. Antoine que sous Valens,"dans les dernieres années de sa vie,] 'dit que ce que ce Saint avoit vu, estoit ce qui se passoit lorsqu'il écrivoit cet ouvrage.

Ath p.497.498.

Hier.ep.16.p. 119.a. [b] Chry.in Matt. h.8.p.97.d. [c] Soz.l.6.c.5 p. 643.c.d.

V. S. Athanase § 106.

Ath.p.498.b.c.

[L'année d'aprés que Saint Athanase eut commencé à repandre à Rome la reputation de S. Antoine, c'est à dire l'an 340,] 'Saint Antoine permit à deux de ses disciples de demeurer avec luy,

p.302.d.

pour"pratiquer avec luy toutes les austeritez de la penitence, & ἀσκήσεις. luy rendre le service dont il avoit besoin dans son grand âge: [car il avoit alors 90 ans.] Il passa ainsi avec eux les 15 dernieres années

Lauf.c.25.p.637 c. de sa vie, & rendit l'esprit entre leurs mains.'Ces deux[heureux] disciples estoient Macaire & Amate, qui demeuroient [auparavant]en son monastere de Pispir.

['Sur la fin de la mesme année 340, ou dans les premiers jours NOTE 6. Hier.v.Paul p. 238.c. de la suivante,]lorsqu'il estoit encore dans sa 90.ᵉ année, il alla par l'ordre de Dieu chercher Saint Paul ermite dans la retraite, où il estoit demeuré caché & inconnu à tous les hommes depuis la persecution de Dece,[en 250, c'est à dire depuis environ 90 ans.] Dieu voulut faire la grace à S. Antoine de connoistre ce thresor, & de luy rendre les devoirs de la sepulture. [Nous ne raportons point le detail de ce qui arriva en cette occasion, "parceque NOTE 7. l'histoire que S. Jerome en à écrite, est celebre, & entre les mains de tout le monde: La maniere dont divers anciens ont parlé de S Paul, fait voir qu'elle a toujours esté connuë, & honorée dans l'antiquité.]

Sulp.dial.1.c.n. p.263. 'On voit par Sulpice Severe, que ceux qui visitoient les solitudes de l'Egypte, alloient aussi voir le lieu où le tres heureux Paul Boll.10.jan.p. 602.§ 1. premier ermite avoit passé sa vie.'Bede,[1] les martyrologes du IX. siecle, & les autres latins, marquent sa feste au 10 de janvier. § 2. 'Quelques Eglises la transferent en d'autres jours du mesme mois, pour la faire avec plus de solennité qu'on ne le peut faire Men.p.265-276 dans l'octave de l'Epiphanie.'Les Grecs en font leur grand office Boll.10.jan.p. 603.§ 2.3. le quinzieme, 'On pretend que ses reliques ont esté transportées à Constantinople sous l'Empereur Emmanuel, [vers l'an 1169,] § 6. de là à Rome,'puis à Venise en 1240, & enfin l'an 1381 en un mo- § 4. nastere de S. Laurent prés de Bude en Hongrie.'Il y avoit en ce royaume là un ordre de Religieux sous le nom & la protection de ce Saint. p.607.§ 1. 'D'autres disent que son corps est à Cluni. [a]Et on a p.1108 e.f. soûtient encore qu'il y en a une partie à Rome & à Venise.

ARTICLE IX.

Saint Antoine écrit à Gregoire & à Balac: Son union avec ceux de Tabenne.

Bar.343.§6. 'IL est remarquable que S. Paul qui n'avoit point oui parler aux hommes de toutes les disputes qui estoient alors dans l'Eglise,

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert.

se declara neanmoins pour les Orthodoxes & pour S.Athanase, ayant voulu estre enseveli dans un manteau que ce Saint avoit donné à S Antoine, comme pour protester qu'il mouroit dans sa communion au mesme temps que les Ariens le deposoient dans leur conciliabule d'Antioche, & envoyoient Gregoire pour le chasser de son siege. [Cela augmenta sans doute le respect & le zelé que Saint Antoine avoit pour Saint Athanase:]'Et Gregoire s'estant rendu maistre de la ville & des eglises d'Alexandrie avec des violences qui ne se peuvent exprimer, S. Antoine fit ce qu'il put pour soûtenir l'Eglise par les lettres qu'il écrivoit tantost à ce Gregoire;& tantost au Duc Balac qui l'appuyoit par les soldats qu'il commandoit.Ils ne témoignerent tous deux que du mepris pour un Saint qui faisoit trembler tous les demons; & Balac se porta mesme jusqu'à jetter ses lettres par terre,& cracher dessus: Mais il eprouva cinq jours aprés"la colere de Dieu dont Antoine l'avoit menacé.

Ath.fol.p.817. c.d|v.Ant.p. 499.500.

V.S.Athanase § 56.

[Nous verrons"en un autre endroit] 'l'estime reciproque que S.Antoine, & Saint Pacome qui établissoit alors [dans la haute Thebaïde] la discipline monastique, avoient l'un pour l'autre. S.Antoine avoit souvent souhaité de voir S.Pacome; mais il n'en rencontra pas l'occasion, & il crut que c'estoit qu'il n'en estoit peut-estre pas digne. 'Aprés que ce Saint fut mort, [au mois de may 348,]Orsise son successeur envoya l'année suivante deux de ses Religieux à Alexandrie;& comme ils sçeurent en passant que S. Antoine estoit sur la montagne de Dehors,ils y allerent pour voir cet homme de Dieu,& y recevoir sa benediction. Il fit un effort malgré son grand âge pour sortir audevant d'eux: Il les embrassa:& les larmes qu'ils repandirent lorsqu'il leur demanda des nouvelles de l'Abbé Pacome, luy ayant fait connoistre qu'il estoit mort,il les consola par les grands eloges qu'il en fit.Comme ils luy dirent ensuite qu'Orsise tenoit sa place, il témoigna estre bien informé de sa vertu. Il leur donna mesme une lettre de recommandation pour S Athanase, qui venoit d'estre rétabli à Alexandrie, & ce Saint les receut tres bien, particulierement en consideration d'Antoine, dont il connoissoit parfaitement le merite.

V.S.Pacome § 1,4,17.

Boll.14.may g. p.45.c.d|48.c.

p.45.c.d.

[On peut voir sur l'histoire de S.Theodore successeur d'Orsise, ce qui regarde] 'une lettre que S. Antoine écrivit à ce Saint en 353 ou 354,sur l'indulgence dont Dieu vouloit user à l'égard des pecheurs veritablement penitens. S. Antoine y qualifioit Saint Theodore son fils, comme beaucoup plus jeune que luy. Elle

p.70.b.c.

fut apportée par deux Religieux de Tabenne, qui ayant aussi esté envoyez à Alexandrie, avoient vu le Saint dans leur voyage.

Hier v.Hil.p. 249.a. a|Ath.v.Ant. p.481.c.

[Dans le mesme temps,]& environ deux ans avant la mort de S. Antoine, "comme les asnes sauvages & les autres animaux de ce desert, qui venoient boire au ruisseau qui sortoit de sa montagne, ravageoient & gastoient tout ce qu'il plantoit & semoit dans son petit jardin, il commanda à l'un de ceux qui conduisoient les autres, de s'arrester; & l'ayant pris, il luy donna tout doucement un coup de son baston par le flanc, & dit à toutes ces bestes:

Ath p.481.c.

Pourquoi mangez vous ce que vous n'avez pas semé? 'Pourquoi " me faites vous du mal, puisque je ne vous en fais point? Retirez " vous, & au nom du Seigneur ne vous approchez plus jamais d'ici. " Aprés cette défense, ces bestes comme craignant de luy desobeir,

Hier.v Hil.p. 249.a.

n'y revinrent plus dutout. 'Elles venoient seulement boire à sa fontaine, sans toucher à aucun arbrisseau ni à aucune herbe.

ARTICLE X.

Diverses histoires particulieres touchant le Saint.

Ath.v.Ant.p. 451.c.

'SAINT Athanase avoue que tout ce qu'il raporte de Saint Antoine, n'est qu'une petite partie de ses actions: C'est pourquoi il exhorte les solitaires à qui il l'adresse, de s'en enquerir soigneusement à tous ceux qui passeroient d'Egypte en leur pays, parceque encore que chacun raportast ce qu'il en savoit, il seroit difficile d'en faire une relation entiere, & qui répondist à la dignité du sujet. [C'est donc pour cette raison que nous allons recueillir ce que divers auteurs nous peuvent apprendre des actions de ce Saint: Car pour ses paroles, elles sont moins de nostre dessein; & ceux qui desireront profiter des instructions

Boll.17.jan.p. 141-148.

saintes dont elles sont pleines,] 'les trouveront dans le recueil fort ample que Bollandus en a fait: [On y peut encore ajouter]

Cotel.g t.1.p. 349-353|Poss. asc 9.p.228.229 b Cotel.p.349. a.

'quelques paroles attribuées à ce Saint dans un manuscrit grec, entre lesquelles nous ne remarquons que celle-ci. bIl viendra un " temps, disoit le Saint, que les hommes seront fous: & quand ils " verront quelqu'un qui ne le sera pas, ils s'eleveront contre luy " comme contre un fou, parcequ'il ne sera pas comme eux. "

Lauf.c.30.p. 934.b.c.

'Pallade raporte que S. Macaire d'Alexandrie estant une fois avec Saint Antoine, & voyant qu'il avoit de fort belles feuilles de palmier, dont il faisoit des nattes, il luy en demanda une botte; surquoi Antoine luy ayant répondu, Il est écrit: Vous ne desirerez "

" point ce qui est à vostre prochain ; il n'eut pas plustost achevé ces paroles, que toutes ces feuilles devinrent aussi seches que si
" le feu y eust passé. Ce qu'Antoine ayant vu, il dit à Macaire: Il
" paroist que le Saint Esprit repose sur vous, & je vous considererai
" desormais comme l'heritier & le successeur de toutes les graces
" que Dieu m'a faites. 'Le mesme Pallade raconte fort au long l'histoire de S. Paul surnommé le Simple, où l'on voit beaucoup de particularitez de l'esprit & de la conduite de Saint Antoine. [Nous en allons faire un titre à part.]

c.28.p.941.945.

'Saint Macaire l'ancien, [c'est à dire celui d'Egypte,] vint aussi une fois voir S. Antoine, qui le rebuta d'abord pour eprouver sa patience, & puis le receut avec joie, en l'assurant qu'il y avoit long-temps qu'il souhaitoit de le voir. Ils travaillerent ensuite tous deux ensemble à faire des nattes, s'entretenant cependant de divers discours de pieté : Et Antoine voyant avec quelle assiduité Macaire travailloit, il luy baisa les mains de joie, en disant
" avec admiration; Il y a une grande vertu dans ces mains.'Il predit aussi à un Abbé Ammon "qu'il avanceroit beaucoup dans la vertu. [Ce n'est pas S. Amon de Nitrie,]'mais un "Ammon ou Ammonas qui fut depuis Evesque.

Vit.P.l.5.c.7.§ 9.p.585.

l.7.c.9.§3.p.668.

&c.

V.S.Atha-nas.964,105.

ap.§8.p.994| Boll.17.jan.p. 143.b.

[Outre les visions que Saint Athanase raporte du Saint,] 'on remarque qu'il vit une fois étendus sur la terre, tous les pieges & tous les filets dont le diable se sert pour nous tromper. Surquoi
" ayant dit en soupirant : Qui pourra passer pardessus sans y estre
" pris ; il entendit une voix qui luy répondit: Antoine, l'humilité
" seule le pourra.

Vit.P.l.3.c.120. p.519|Eck.reg. p.80.

'Une autre fois il pria Dieu de luy faire voir de quel secours & de quelle protection les moines estoient environnez. Et alors il en vit un environné de lampes toutes en feu, & une grande multitude d'Anges l'épée à la main qui le gardoient avec le mesme soin qu'on pourroit faire la prunelle de l'œil. Il entendit aussi
" une voix qui leur disoit : Ne luy donnez point de repos, [& ne
" cessez point de le faire travailler & combatre] tant qu'il vivra
" "debout en ce monde. Et comme il s'étonnoit aprés cela, que le demon pust encore surmonter ceux que Dieu défendoit de cette sorte; Dieu luy dit que le demon ne pouvoit rien depuis qu'il avoit détruit sa puissance en prenant la nature humaine ; & que l'homme ne tomboit que par le defaut de sa propre cupidité".

Eck.p.66.67.

vivus.

&c.

'Ses disciples admirant un jour ce grand nombre de personnes qui embrassoient la vie solitaire, & l'ardeur avec laquelle ils s'appliquoient à s'avancer dans la vertu, & luy demandant si

p.96.97.

cette ferveur dureroit longtemps; il leur répondit en pleurant, qu'il viendroit un temps que les moines chercheroient les plus grandes villes au lieu des cavernes du desert, qu'ils y eleveroient des bastimens superbes, qu'ils aimeroient la bonne chere, qu'en un mot ils ne se feroient distinguer des gents du monde que par l'habit & le capuce, & par la vanité qu'ils tireroient de leurs fondateurs: Qu'il y en auroit neanmoins encore quelques uns, d'autant plus parfaits qu'il est moins aisé de l'estre au milieu de la corruption des autres. 'Le martyrologe des Cophtes parle de cette prediction sur l'état des moines; & il en marque une autre sur la fin du monde, sans la rapporter.

p.123

'On lit encore qu'il disoit luy mesme avoir vu descendre le Saint Esprit sur trois personnes, qui en effet en ont paru remplies d'une maniere extraordinaire, savoir S. Athanase, S. Pacome, & Saint Macaire.

p.107.

'Un frere ayant, à ce qu'on disoit, fait quelque faute dans un monastere, & en ayant esté repris assez aigrement, il s'en alla trouver S. Antoine; ce que les autres voyant, ils le suivirent pour le ramener. Ils luy reprochoient sa faute en la presence du Saint. Luy au contraire soûtenoit qu'il ne l'avoit point commise. Saint Paphnuce surnommé Cephale, s'y estant rencontré, leur dit à tous cette parabole, dont ils n'avoient jamais entendu parler. " J'ay vu sur le bord du fleuve un homme qui estoit dans la bourbe " jusques aux genoux, & quelque uns qui venant luy donner la " main pour l'en retirer, l'y ont enfoncé jusques au cou. Alors S. " Antoine regardant Paphnuce, dit: Voilà un homme qui juge des " choses selon la verité, & qui est capable de sauver les ames. Ces solitaires furent si touchez de ce discours, qu'ils firent penitence de la conduite qu'ils avoient tenuë, & ramenerent au monastere celui qui en estoit sorti par leur faute.

p.102|Vit.P.l.3. c.138.p.520.c| Cotel.p.350.

[S. Antoine témoigna la mesme douceur en d'autres rencontres.] 'Un frere qui estoit dans le monastere de l'Abbé Elie, en ayant esté chassé pour avoir succombé à quelque tentation, il s'en alla trouver Saint Antoine, qui aprés l'avoir gardé quelque temps auprés de luy, le renvoya en son monastere: Mais les freres ne le voulant pas recevoir, & l'ayant chassé une seconde fois, il s'en alla encore trouver Saint Antoine, & luy dit: Mon pere, ils " n'ont pas voulu me recevoir. Surquoi ce grand serviteur de Dieu " leur envoya dire ces propres mots: Un vaisseau aprés avoir perdu " tout ce dont il estoit chargé, & avoir fait naufrage, est arrivé " enfin avec grande peine au bord de la mer, où le voyant en cet "

Vit.P.l.5.c.5.§ 1.p 594 Eck.p. 103|Cotel.p.347

„ état, vous voulez le faire perir. Ces paroles leur ayant fait connoistre le sentiment & l'intention du Saint, ils receurent aussi-tost ce solitaire. 'Rufin, ou celui sous le nom de qui il écrit, parle d'un Elie qu'il avoit vu vers l'an 396, âgé de 110 ans, prés d'Antinople en Thebaïde, où il s'estoit retiré depuis 70 ans. [Son antiquité peut faire croire que c'est celui dont il est parlé ici, si ce n'est qu'il semble plutost avoir esté anacorete que superieur d'un monastere.]'Ce qu'il mangeoit tous les soirs en sa vieillesse, est determiné dans Pallade à trois onces de pain & à trois olives. • Sozomene parle de cet Elie.

Ruf.v.P.c.12. p.471.472.

Lauf.c.51.p. 696.e.

• Soz.l.6.c.28. p.668.c.d.

ARTICLE XI.

Suite des mesmes histoires.

'QUELQUES solitaires allant de Sceté vers Saint Antoine, monterent, [pour passer le Nil,] dans un vaisseau où ils trouverent un vieillard qu'ils ne connoissoient pas, & qui s'y en alloit aussi. Estant assis, ils s'entretenoient de l'Ecriture sainte, de quelques traitez des Peres, & des ouvrages de leurs mains; surquoi ce bon homme ne disoit mot. Lorsqu'ils furent arrivez, Saint Antoine dit à ces solitaires: Vous avez eu, mes freres, une „ bonne compagnie en vostre voyage, en rencontrant ce bon „ vieillard. Et se tournant vers ce vieillard, il luy dit; Et vous, „ mon Pere, vous en avez aussi trouvé une bonne en rencontrant „ ces bons freres. Il est vray qu'ils sont bons, repartit ce saint „ homme, mais il n'y a point de porte à leur maison; & ainsi entre „ qui veut dans l'étable, & emmene les bestes qui y sont. Ce qu'il disoit parcequ'ils s'entretenoient de tout ce qui leur venoit en l'esprit.

Vit.P.l.5.c.4 §1. p.567|Eck.reg. p.104|Cotel.g. t.1.p.345.

'Trois autres solitaires ne manquoient point tous les ans de venir voir S. Antoine. Deux d'entre eux le consultoient sur leurs pensées, & luy demandoient des avis pour le salut de leur ame: le troisieme ne luy demandoit rien, & ne disoit pas un seul mot. S. Antoine l'ayant remarqué plusieurs fois, luy demanda enfin „ d'où vient qu'il ne luy parloit pas: C'est, mon Pere, luy dit le „ solitaire, qui c'est assez pour moy de vous voir.

Eck.p.103.104| Cotel.p.349.

'Quelques vieillars ayant raporté à Saint Antoine un miracle fait en leur faveur par un jeune solitaire, qui les voyant lassez de la longueur du chemin, avoit commandé à des asnes sauvages „ de les porter jusqu'à sa cellule; le Saint leur répondit: Ce solitaire

Eck.p.106|Vit. P.l.5.c.8.§1.p. 591|Cotel.p. 344.

ressemble à mon avis à un vaisseau chargé de toutes sortes de "
richesses, mais qui court fortune de ne point arriver au port. "
Quelque temps aprés il se mit tout d'un coup à pleurer, & à s'arracher les cheveux; ce que ses disciples voyant, ils luy demanderent ce qu'il avoit ainsi à pleurer. Il leur répondit; Je "
pleure de ce qu'une grande colonne de l'Eglise vient de tomber; "
ce qu'il entendoit de ce jeune solitaire. Puis il ajouta: Allez le "
trouver, & voyez ce qui luy est arrivé. Y estant allez, ils le trouverent assis sur sa natte qui pleuroit un peché qu'il avoit commis. Aussi-tost qu'il les vit, il leur dit: Faites, je vous prie, que vostre "
saint Pere demande à Dieu pour moy de me donner dix jours de "
terme, & j'espere qu'il recevra ma penitence; mais il mourut au "
bout de cinq jours. Il n'apprenoit pas seulement les choses de cette nature par la lumiere de l'esprit de Dieu, mais "quelquefois &c. mesme par le raport des demons: & il le disoit à ses freres, afin qu'ils ne se laissassent pas tromper par ces sortes d'illusions, [& ne s'imaginassent pas pour cela avoir l'esprit de prophetie.]

Vit.P.l.5.c.10 § 2.p.596|Cotel. p.343 2.

Ibid.

'On raporte qu'il "se recreoit quelquefois avec ses freres, & χαριεντίζόμενος. qu'un homme qui chassoit aux bestes sauvages dans le desert, l'ayant apperceu, & s'en estant scandalizé, le Saint se servit de la comparaison ordinaire de l'arc, pour luy faire comprendre que ce seroit faire tomber les foibles dans la défaillance, de vouloir qu'ils eussent toujours l'esprit bandé, & ne se relaschassent jamais; ce qui satisfit & toucha cette personne.

Vit P.l.5.c.15.§ 1 p.620|Cotel. p.341.2.

'Saint Antoine se perdant un jour dans la consideration de la profondeur des jugemens de Dieu, il luy dit, en luy adressant sa parole: Seigneur, d'où vient que quelques uns meurent si jeunes, "
& que d'autres passent jusques à une extreme vieillesse? que "
quelques uns sont si pauvres, & d'autres si riches? & que les "
méchans estant dans l'abondance, les gents de bien sont accablez "
de necessité? Il entendit alors une voix qui luy répondit: Antoine, "
pensez seulement à vous mesme, sans vous enquerir de ces choses: "
ce sont des jugemens de Dieu, que vous n'avez pas besoin de "
connoistre. "

Vit.P.§ 4.p 620 2.|Cotel.p.345.

'Quelques vieillars, dont l'un se nommoit Joseph, vinrent une fois trouver Saint Antoine. Voulant eprouver quelle estoit leur vertu, il fit tomber l'entretien sur les saintes Ecritures, & demanda à chacun ce qu'il pensoit d'un tel ou d'un tel endroit, commençant par les plus jeunes. Ils dirent chacun ce qu'il leur sembloit: Mais Antoine répondoit toujours qu'ils n'avoient pas encore trouvé la verité. Enfin il demanda aussi à l'Abbé Joseph;

Et

„ Et vous, comment entendez vous cela ? Il répondit: Je n'en ſçay
„ rien : Et Antoine prenant la parole, dit : L'Abbé Joſeph qui a
„ avoué ſon ignorance, eſt le ſeul qui ait trouvé la verité.

'Quelques freres qui l'eſtoient venus voir, luy demandant l'explication d'un endroit du Levitique, il ſortit, & s'en alla dans le deſert, où il demeura long-temps en prieres, priant Dieu tout haut qu'il luy envoyaſt Moyſe pour l'inſtruire de ce paſſage. Ammonas l'avoit ſuivi ſecrettement, & il aſſuroit qu'il avoit entendu une voix qui luy parloit, mais ſans pouvoir entendre ce qu'elle luy avoit dit. Cotel.p.349.

ARTICLE XII.

Saint Antoine va à Alexandrie combatre les Ariens: Il y voit Didyme.

[IL faut venir enfin à l'hiſtoire de la mort de Saint Antoine, à laquelle il ſemble qu'il ſe ſoit voulu preparer] par le voyage qu'il fit à Alexandrie "vers l'an 355, à la priere de S. Athanaſe & des autres Prelats, & de tous les Catholiques, "pour y rendre témoignagne à la divinité de J.C, & à la doctrine de S. Athanaſe. 'Tous les Fideles ſe rejouirent dans Alexandrie de ce qu'un ſi grand homme prononçoit des anathemes contre l'hereſie Arienne. 'Ils couroient tous pour voir Antoine. Les payens meſmes, & leur preſtres, alloient à l'egliſe, en diſant ; „ Nous voulons voir „ l'homme de Dieu : car tous generalement le nommoient ainſi. [Outre la reputation qu'il avoit partout dés auparavant,] le Seigneur delivra alors par ſes prieres pluſieurs poſſedez, & rendit la ſanté de l'eſprit à diverſes perſonnes qui l'avoient perduë. Ainſi un grand nombre de perſonnes, & de payens [auſſi-bien que d'autres,] deſiroient de toucher au moins le ſaint vieillard, croyant que cela leur ſeroit utile : Et en ce peu de jours qu'il demeura dans la ville, il s'y convertit plus d'infideles qu'il ne s'en convertiſſoit d'ordinaire en toute une année. 'Quelques uns croyant que cette grande multitude qui le preſſoit, ne pouvoit que luy eſtre importune, & la voulant faire retirer, il leur dit d'un viſage „ tranquille : Ils ne ſont pas en plus grand nombre que les demons „ que nous avons à combatre ſur la montagne.

Note 8. V. S. Athanaſe § 65. Ath. v Ant. p. 491. c | Hier. ep. 33 p. 205 a | Ruf. l. 11 c. 7. p. 281. 2. Ath. p. 491 d. p. 492. a. b.

'Il y avoit alors à Alexandrie un aveugle celebre nommé "Didyme, qui ayant perdu la vuë dés l'âge de quatre ans, s'eſtoit neanmoins rendu tres habile en toutes ſortes de ſciences, & eſtoit fort eſtimé de S. Athanaſe & de tous les Prelats Catholiques, à

V. ſon titre. Lauſ. c. 4. p. 994. c. d | Ruf. p. 281. 1. &c.

Lauſ.c.4 p.904. c.

cauſe qu'il défendoit genereuſement la foy de Nicée. 'S.Antoine l'alla voir chez luy par trois fois, & Didyme l'ayant prié de faire l'oraiſon, il ſe mit auſſi-toſt à genoux, ſans s'en faire prier une ſeconde fois, pour luy apprendre par ſon exemple à obeïr promtement.

Hier.ep.33.p. 205.a.b|Ruf.p. 181.2.

'Didyme le vint auſſi viſiter; & dans l'entretien qu'ils eurent enſemble ſur les ſaintes Ecritures, S.Antoine admirant ſon grand genie, & relevant par ſes loüanges la vivacité de ſon eſprit, luy demanda s'il n'avoit point de regret d'eſtre privé de la vuë. La pudeur empeſcha Didyme de répondre; mais Antoine l'ayant preſſé une ſeconde & une troiſieme fois, il fut contraint de luy avouer avec ſimplicité que cela ne luy faiſoit pas peu de peine: ſurquoi Antoine luy fit cette réponſe; Je m'étonne qu'un homme " judicieux comme vous, regrette des yeux qui ſont communs aux " mouches, aux fourmis & aux autres animaux les plus mepriſables " auſſi-bien qu'aux hommes, & qu'il ne ſe rejouiſſe pas de poſſeder " une lumiere qui ne ſe trouve que dans les Apoſtres, dans les Sa- " ints & dans les Anges, 'par laquelle nous voyons Dieu meſme, & " qui allume dans nous le feu d'une ſcience ſi lumineuſe. 'Il vaut " bien mieux eſtre éclairé dans l'eſprit que dans le corps, & avoir " ces yeux ſpirituels qui ne peuvent eſtre obſcurcis par les pailles " du peché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent par un " ſeul regard impudique precipiter un homme dans les enfers. "

Ruf ib.

Vit.P.l.3 c.218. p.533.1.

c.130.p.519|l.7. c.15.§ 2.p.671.

'Dans les paroles des ſolitaires attribuées à Rufin & à Paſcaſe, il eſt dit que S.Antoine eſtant dans ſa cellule, entendit une voix qui luy diſoit qu'il n'eſtoit pas encore auſſi avancé dans la pieté qu'un corroyeur d'Alexandrie; qu'il partit auſſi-toſt pour l'aller trouver; & que ce corroyeur ne luy ayant declaré autre choſe, ſinon qu'il croyoit que tous les autres ſeroient ſauvez à cauſe de leur vertu, & luy ſeul puni eternellement pour ſes pechez; Saint Antoine jugea qu'il ſe ſanctifioit plus dans le repos de ſa maiſon que luy dans les exercices de ſa ſolitude. [Quoy qu'il en ſoit de cette hiſtoire, il y a aſſez peu d'apparence que Saint Antoine ſoit venu exprés à Alexandrie pour ce ſujet; & il eſt plus probable qu'y eſtant déja, ſoit lorſqu'il y fut appellé par S.Athanaſe, ſoit lorſqu'il y vint durant la perſecution de Maximin, il viſita ce corroyeur dont Dieu luy avoit fait connoiſtre la vertu.]

Cotel.g.t.1.p. 348.c.

'On trouve encore qu'eſtant dans le deſert, il eut revelation qu'il y avoit dans la ville un medecin egal à luy, qui donnoit tout ce qui luy reſtoit aux pauvres, & qui chantoit toujours'le *Sanctus* τὸ τρισάγιον comme les Anges.

ARTICLE XIII.

Mort de S. Antoine : Pourquoi il veut qu'on tienne sa sepulture secrette : Son corps est apporté en France.

'SAINT Antoine en sortant d'Alexandrie guerit encore une possedée en presence de S. Athanase qui le reconduisoit. Il s'en retourna ensuite avec joie sur sa montagne, comme dans sa veritable maison ; [mais ce ne fut sans doute qu'aprés avoir visité ses monasteres de Dehors,] 'où il est certain qu'il vint peu de mois avant sa mort. 'Ce fut pour dire adieu à ses freres, & les assurer que sa mort estoit proche, comme Dieu le luy avoit revelé. 'Il avoit alors prés de cent cinq ans. Ses freres le presserent fort de demeurer avec eux pour y terminer sa vie. 'Mais il le leur refusa pour plusieurs raisons qu'il faisoit assez connoistre par son silence, & principalement pour eviter les honneurs superstitieux que les Egyptiens avoient accoutumé de rendre aux corps de ceux qui mouroient dans la pieté.

Ath.v.Ant.p. 492.b.c.
p.501.c|502.d.
p.501.c.
d.
p.502.a.b.

'Il s'en retourna donc sur la montagne la plus reculée, où il faisoit ordinairement sa demeure, & il y mourut enfin quelques mois aprés, 'le 17 de janvier, auquel les Egyptiens, les Grecs, & les Latins celebrent aujourd'hui sa feste, auquel elle est marquée par les plus anciens martyrologes, mesme par ceux qui portent le nom de S. Jerome ; & auquel l'Eglise Orientale la celebroit dés le milieu du V. siecle, comme on le voit par la vie de Saint Euthyme : 'On ne doute pas que ce n'ait esté en la 105.e année de son âge, & en la 19.e de Constance, comme on le lit dans les meilleures editions de la chronique de S. Jerome, '& comme S. Gregoire de Tours l'a lu de son temps ; [c'est à dire que ce fut au commencement de l'an 356 de J.C.

d|503.d.
Boll.17.jan p. 117.§ 57-59.
§ 18|Vit.P.n p. 29.
Gr.T h.Fr.l.1. c.38.p.28.

On chassoit en mesme temps S. Athanase d'Alexandrie, pour y introduire par le fer & par le feu George de Cappadoce : & ce fut peut-estre pour ce sujet que S. Antoine, voulant montrer qu'il mouroit en la communion de S. Athanase,] 'ordonna qu'on luy portast l'une de ses deux "tuniques de poil, avec un manteau tout uséque ce saint Evesque luy avoit donné tout neuf, [aprés celui dans lequel il avoit enterré Saint Paul.] Il fit donner son autre tunique à l'Evesque Serapion, [qu'on croit estre le grand Serapion de Thmuis] 'son "ami particulier, & le plus illustre Evesque qui fust alors dans l'Egypte [aprés S. Athanase.] 'Le martyrologe des

Ath.p.503.c.
μηλωτήν.
&c.
p.497.d.
Eck reg p.1141.

Cophtes ajoute qu'il laissa son baston à S.Macaire,[apparemment à celui d'Egypte, qu'on lit avoir esté son disciple.]

Ath.v.Ant.p. 503 504.

'Ceux qui receurent ces legs du bienheureux Antoine, les conserverent comme des choses de tres grand prix, parcequ'il sembloit en les voyant qu'on le vist luy mesme,& l'on ne pouvoit les porter sans joie, à cause qu'en estant revétu, on croyoit l'estre aussi de ses maximes & de ses pensées.

p.502.d. Lauf.c.25.p. 937. a Ath p.503.b.c.

'Il mourut entre les bras des deux disciples qui demeuroient auprés de luy depuis 15 ans,[c'est à dire]'d'Amate & de Macaire, puisque ce furent eux qui l'enterrerent. aIl leur recommanda sur toutes choses, que s'ils vouloient témoigner qu'ils l'aimoient, & qu'ils se souvenoient de luy comme de leur pere,ils ne souffrissent point que l'on portast son corps en Egypte,mais qu'ils le missent en terre sans que personne qu'eux en sceust le lieu, 'depeur que Pergame qui estoit un homme riche en ces quartiers là, [ou quelque autre que ce fust,] n'enlevast son corps pour le faire porter chez luy & luy bastir une chapelle.

Hier.v.Hil.p. 249.a.

Boll.17.ian.p. 140.b|Vit.P.n. p.73. b Cass.col.15.c. 3.p.617. c Ath.p.502.b.

'Il faut savoir pour cela que les Egyptiens par une coutume qu'ils avoient receuë de leurs ancestres, b & qui venoit en partie de la situation du pays sujet aux debordemens du Nil,censevelissoient & envelopoient de quantité de linges les corps des personnes qui mouroient dans la pieté,particulierement ceux des saints Martyrs.Mais au lieu de les enterrer ensuite, il les mettoient sur de petits lits & les conservoient ainsi dans leurs maisons, croyant leur rendre beaucoup d'honneur.'C'est ce que Saint Augustin dit qu'ils appelloient *Gabbaras*.aSaint Antoine avoit souvent prié les Evesques d'instruire leurs peuples pour les tirer de cette erreur, dont il avoit aussi fait honte à divers laïques;& il en avoit repris severement quelques femmes, leur faisant voir que cela n'estoit conforme ni aux loix, ni à la pieté, puisque l'on conservoit dans des sepulcres les corps des Patriarches & des Prophetes, & que celui mesme de J.C. avoit esté mis dans le tombeau. Ainsi il leur fit connoistre qu'on ne peut sans faute n'enterrer pas les corps des morts, quelques saints qu'ils puissent estre. 'Et ses discours eurent tant de force, que plusieurs de ceux qui les entendirent, enterrerent depuis cela leurs morts, & rendirent graces à Dieu de l'instruction qu'Antoine leur avoit donnée.

Aug.f.361.c.n. 1411.g. a Ath.p.502.b.c.

d.

d.

'Ce fut donc principalement par la crainte que l'on ne rendist à son corps ces honneurs superstitieux, qu'il ne voulut pas mourir parmi ses disciples dans la montagne de Dehors, mais s'en retourna dans la plus reculée, '& qu'il défendit à ses disciples de decou-

p 503.b.

vrir jamais à personne le lieu où ils l'auroient enterré. 'Le martyrologe des Cophtes dit que c'estoit parcequ'il avoit en execration ceux qui exposoient publiquement les corps des Saints, non pour les faire honorer, mais pour en tirer de l'argent. Eck.reg.p.124.

[Saint Athanase ne raporte assurément avec tant d'étenduë les sentimens de S. Antoine sur ce sujet, que parceque c'estoient les siens propres: Et en effet,] Saint Jean de Damas nous assure qu'il défendoit de mettre les reliques des Saints"dans des chasses, & qu'il ordonnoit qu'on les mist en terre, pour abolir la coutume absurde des Egyptiens, qui mettoient leurs morts sur des lits.'Il ne put neanmoins abolir entierement cette coutume, puisque S. Augustin suppose qu'elle se pratiquoit encore de son temps dans l'Egypte par les Chrétiens. [On ne voit rien de semblable dans le reste de l'Eglise: & lors mesme qu'on ostoit les corps des Saints de leurs tombeaux, c'estoit pour les remettre dans d'autres, comme il paroist par la translation de S. André, de S.Luc, & de S.Timothée, par celle de S.Gervais & S. Protais, par celle de S.Martin, & par beaucoup d'autres:]& mesme les Fideles de Tarragone ayant pris chacun ce qu'ils pouvoient des cendres de S.Fructueux leur Evesque, & de ses compagnons, qui avoient esté brulez sous Valerien le 21 de janvier 259, ce Saint s'apparut à eux, pour les avertir de rendre ce qu'ils en avoient pris, & de mettre toutes ces cendres ensemble dans le tombeau.

ἐν λάρναξι. Jo.D.im l.1.p. 714|Vit.P.n.p. 73.1. Vit.P.p.73.2| Aug.ut sup. Boll.21.jan p. 340.§ 6|341.e.

[Dieu ne voulut pas neanmoins que le corps de Saint Antoine demeurast toujours caché.] 'Il fut decouvert par une revelation sous"l'empire de Justinien, "l'an 21 d'aprés le Consulat de Basile, [c'est à dire en 561.] Il fut porté en grande solennité à Alexandrie, où il fut mis & inhumé avec beaucoup d'honneur dans l'eglise de Saint Jean Battiste, ["bastie sous Theodose & sous Arcade par le Patriarche Theophile, sur les demolitions du temple de Serapis. Nous ne pouvons point douter de cette translation,] puisqu'elle est attestée par Victor de Tunes, qui estoit alors banni à Canope. Car ce bourg où il dit qu'il a esté depuis l'an 556 jusques en 565, n'estoit"qu'à quatre ou cinq lieuës d'Alexandrie: [& ainsi il peut avoir esté témoin occulaire de cette translation;] 'sans parler de Saint Isidore de Seville[qui vivoit presque en mesme temps,]de Bede, d'Usuard, & des autres posterieurs.'Quelques nouveaux martyrologes en marquent la feste"en divers jours.

NOTE 9. V.Theodo-se l.§ 54. à 12.milles. &c. Bed.ch r.t.2.p. 115 a Vic.T p.11.2. 2|12.1. Boll.17.jan p. 148.f. p.149 § 2.

'On ajoute que le corps de Saint Antoine fut depuis transferé à Constantinople lorsque les Sarrazins s'emparerent de l'Egypte vers l'an 635; & qu'enfin il a esté apporté à Vienne en Dauphiné par p.149-162.1135.

un seigneur du pays nommé Jossélin, à qui l'Empereur de Constantinople l'accorda vers l'an 980. Bollandus parle amplement de tout cela. Ce qu'on en peut dire d'assuré, c'est qu'on l'a toujours honoré au diocese de Vienne depuis le pontificat d'Urbain II, c'est à dire depuis l'an 1090 ou environ. On l'a particulierement invoqué pour la maladie appellée par les anciens le feu sacré, & depuis le feu de Saint Antoine: & quelques personnes s'estant liées ensemble pour servir les malades qui venoient visiter les reliques du Saint il s'en fit vers l'an 1095 une congregation, qui devint un ordre formé de Chanoines de Saint Augustin sous Boniface VIII, en l'an 1297. Bollandus traite fort au long de toutes ces choses, & du T que portent ces Religieux, & de la maniere dont on a accoutumé de peindre S Antoine. 'Il raporte un miracle qui paroist fort attesté, arrivé le 11 de juin 1576, pour punir quelques soldats du Duc d'Alençon qui blasphemoient contre le Saint, & en brisoient une statuë.

p.159.

ARTICLE XIV.

Des écrits du Saint.

'SAINT Jerome nous assure que Saint Antoine avoit écrit en egyptien sept epistres à differens monasteres, toutes remplies des maximes des Apostres, comme elles en avoient le style. Il dit qu'on les avoit traduites en grec, & que la principale estoit celle qu'il adressoit aux Arsenoïtes. 'On croit que ce sont "celles que nous avons en latin dans le III. tome de la bibliotheque des Peres [On les a toutes intitulées *aux Arsenoïtes*, contre ce que dit S.Jerome. Mais cela n'est rien, n'y ayant que la seconde où le nom des Arsenoïtes soit exprimé dans l'inscription.] 'Il y a assurément beaucoup de pieté dans ces lettres; [mais le latin presque inintelligible en beaucoup d'endroits, les defigure extremement. Il y a aussi quelque sujet de s'étonner qu'on y trouve si souvent les mesmes phrases, dont quelques unes sont assez extraordinaires.] 'L'auteur témoigne dans la seconde, qu'il estoit prés de sa fin. 'Dans la settieme, il est parlé d'Arius qui s'estoit elevé à Alexandrie contre le Fils de Dieu. [L'endroit est corrompu, ou la lettre n'est pas entiere.] 'Nous avons encore une petite lettre de Saint Antoine à S.Theodore de Tabenne.

Hier.v.ill.c.88. p.296.c.

Bellar|Du Pin, t.2.p.194.

&c.

Du Pin,p.195.

Bib.P.t.3.p.25.c

p.34.c.

Boll.14.may.g. p.70.c.

[Les anciens n'ont point marqué que Saint Antoine eust écrit aucune autre chose.] 'Nous avons neanmoins sous son nom quel-

Cod reg.t.1.p.3

ques regles pour les solitaires du monastere de Nacalon qui les luy avoient demandées ; elles ont esté recueillies dans la collection de S. Benoist Abbé d'Agnane au diocese de Montpellier, qui vivoit sous Louis le debonnaire. 'M.r Bulteau semble ne pas regarder cette regle comme une piece fort assurée. 'Elle a sans doute esté suivie par les moines de l'Orient, qui ont pris, & qui prennent encore aujourd'hui le titre de moines de Saint Antoine, comme font ceux du mont Liban.

Bult.o. 1 p.42. | p.50.

'Le P. Labbe, & Bollandus, citent un sermon de la vanité du monde, & de la resurrection des morts, donné sous le nom de S. Antoine par Gerard Vossius, & imprimé dans le IV. tome de la bibliotheque des Peres de Cologne. [Il n'est point dans celle de Paris.] 'On remarque qu'il est assez du style des lettres attribuées à S. Antoine, quoique plus elegant & plus elevé: mais on ne voit pas de preuve qu'il soit veritablement de luy.

Lab. scri. t. 1 p. 92 | Boll. 17 jan. p. 118 § 62. | Du Pin, p. 195. 196.

[Bellarmin reprend Tritheme de luy avoir attribué deux livres de sermons, où S. Basile, S. Chrysostome, Photius mesme, & divers autres, sont citez, quoique beaucoup posterieurs à S. Antoine.] 'C'est ce qu'on appelle *la Melisse*: Et cela a esté osté dans quelques editions de Tritheme.

Boll. § 62.

'Abraham Eckellensis Maronite, a donné en latin l'an 1641, sous le nom de S. Antoine, vingt epistres trouvées dans un manuscrit Arabe, 'dont les sept premieres sont celles que nous avions déja, mais dans un autre ordre, & traduites par luy sur l'Arabe.' Il pretend qu'elles ont esté traduites de l'egyptien en syriaque dés le temps de S. Hilarion: '& le titre de la version Arabique qu'il a eue, porte qu'elle a esté faite vers l'an 800, par un Abraham moine Egyptien de l'ordre de Saint Antoine. [Il n'établit point autrement la verité de ces pieces.]

Ecc. ep. | pr. p. 7. | p. 6. | p. 6. 7.

'Il a donné cinq ans aprés, diverses autres pieces du mesme Saint, ou qui regardent son histoire, & qu'il dit estre receuës pour legitimes par toutes les diverses sectes de l'Orient. [L'autorité d'Eckellensis n'est pas des plus grandes parmi les personnes habiles. Neanmoins on peut dire que toutes ces pieces, à la reserve d'une, ne paroissent pas mauvaises. La premiere qui est sa regle, est la mesme que celle qui est dans S. Benoist d'Agnane.]

reg. pr. p. 9. 10.

'Il y a ensuite vingt petits sermons ou instructions sur diverses vertus, 'dans le sixieme desquels il est dit que les Anges sont tombez, & ont esté depouillez de leur honneur & de leur gloire pour avoir vu des femmes. [Cette pensée est assez commune dans les anciens, & se trouve peu ce me semble dans ceux qui

reg. p. 12. | p. 18. 19.

p.45. ſont venus depuis le IV. ſiecle.] 'Il y a enſuite diverſes exhortations, [de la premiere deſquelles, qui eſt aſſez longue, il ſemble p.53. qu'on ait ſujet de douter,] 'puiſqu'il y cite l'autorité de *nos peres ſpirituels*. [Car S. Antoine n'a guere eu d'autre maiſtre dans la vie p.65. ſolitaire, que l'Eſprit de Dieu.] 'Il y en a une autre où ſe parlant à luy meſme il ſe nomme Antoine.

p.93-107. 'On a encore dans le meſme volume deux recueils de diverſes réponſes du Saint à des demandes que luy faiſoient les ſolitaires, [dont une grande partie, & preſque tout le dernier recueil, ſe p.70-92. trouve dans les vies des Peres.] 'Avant ces deux recueils, il y en a un autre qui contient diverſes ſentences du meſme Saint, [dont la pluſpart ſont auſſi dans les vies des Peres,] avec des explications pr.p.7. 'qu'on dit avoir eſté faites peu aprés S. Antoine par un ancien ſolitaire, à la priere des autres moines. [Il y a quelquefois de fort belles choſes, & quelquefois auſſi des faits qui ne paroiſſent p.74. pas fort aſſurez.] 'On y voit citer le bienheureux Evagre, [mort p.71. vers 399;] 'un bienheureux interprete qui a écrit un livre "De la conduite parfaite; & l'Abbé Bemen [ou Pemen, qui a vécu bien avant dans le V ſiecle.]

" *de perfectione regiminis.*

p.108.118. 'Pour ce qui eſt de la vie du Saint qu'on y trouve encore, tirée d'un livre intitulé *La clef de la porte de paradis*, [c'eſt une piece entierement fabuleuſe & ridicule.] 'On y voit l'origine de la fantaiſie des peintres, qui mettent aſſez ſouvent un pourceau auprés de S. Antoine.

p.119-124. 'Il y a enſuite un extrait du martyrologe des Cophtes, qui contient un abregé de la vie de S. Antoine [preſque tout tiré de Saint Athanaſe, ou des auteurs les plus aſſurez; ce qui peut autoriſer les autres choſes que nous ne trouvons pas ailleurs. Ce qui y p.123. paroiſt de moins recevable,] 'c'eſt ce qu'il dit, que le Saint tira l'habit monaſtique de la meſme viſion où il apprit à méler le p.120. travail à la priere pour eviter l'ennui. 'Car pour ce qui y eſt dit Ath.v.Ant.p.460.a. qu'il cuiſoit ſon pain deux fois l'année, 'au lieu que S. Athanaſe dit qu'on luy en apportoit, [c'eſt apparemment une pure faute de la traduction.]

p.461-477.|Du Pin,t.3.p.195. 'On peut conter entre les ouvrages de Saint Antoine, la longue exhortation que S. Athanaſe en raporte dans ſa vie, qui contient pluſieurs inſtructions tres utiles, avec les autres paroles qu'on trouve de luy, tant dans cette vie, [qu'en beaucoup d'autres endroits.]

ART. XV.

ARTICLE XV.

Quelques eloges donnez à S. Antoine.

[PERSONNE n'ignore]que Saint Athanase a cru employer utilement un temps aussi precieux que le sien"à écrire la vie de S. Antoine, & pour l'avantage qu'il trouvoit luy mesme dans le seul souvenir de ce Saint, & pour celui qu'il esperoit procurer à tous ceux qui embrassoient l'état monastique, dont la vie d'Antoine est, dit-il, un parfait modele. 'Aussi Saint Gregoire de Nazianze dit qu'en décrivant les actions du divin Antoine, il a fait sous la forme d'une histoire la regle de la vie religieuse. 'Cet ouvrage fut aussi-tost traduit en latin par Evagre [Prestre & depuis] Evesque d'Antioche, [& devint ainsi en peu de temps tres celebre dans toute l'Eglise, aussi-bien dans l'Occident que dans l'Orient.]

Ath.v.Ant p. 451.a.b. — V.S.Athanase §106. — Naz. or. 21.p. 376.a. — Hier.v ill.c.125. p.302.d.

'S. Augustin nous apprend luy mesme, que comme il hesitoit encore"à se convertir, un de ses amis nommé Potitien l'estant venu voir, luy parla de S. Antoine, dont le nom qui"estoit, dit-il, si celebre parmi ceux qui font profession de servir Dieu, luy avoit jusqu'alors esté inconnu, quoique les merveilles de Dieu dans ce Saint, fussent certifiées par des témoins irreprochables. 'Potitien luy raporta ensuite comment deux personnes qui estoient à Treves à la Cour de l'Empereur, ayant rencontré en se promenant le livre de la vie de ce Saint, & en ayant lu quelques pages, en furent si touchez, qu'ils abandonnerent aussitost toutes choses, & se resolurent de vivre en solitude au lieu mesme où ils avoient trouvé ce livre : 'Et ce recit ne contribua pas peu à la parfaite conversion de S. Augustin.

Aug conf l.8. c.6.p.61.1.a.b. — en l'an 386. — *excellenter clarebat.* — c.d|2.a. — c.7.p.61.2 a.

'S. Chrysostome cite aussi le livre de la vie de Saint Antoine, & exhorte tous ses auditeurs à le lire, pour y apprendre la veritable sagesse, par l'exemple du grand & du bienheureux Antoine, qui estoit dans la bouche & dans l'estime de tout le monde, qui dans un pays tel que l'Egypte, avoit presque egalé la gloire & la vertu des Apostres, qui paroissoit tout rempli de l'esprit de prophetie, qui avoit montré par son exemple ce que J. C. a commandé par ses preceptes, & qui estoit luy mesme une preuve admirable de la verité de nostre religion, [n'y ayant point de secte où l'on puisse trouver un aussi grand homme.]'Il s'étend encore beaucoup à relever par des eloges magnifiques la vie des solitai-

Chry.in Matt. h.8.p.97.c.d.e. — p.95-97.

res d'Egypte, dont S. Antoine avoit esté le pere & le fondateur.

Soz.l.1.c.13.p. 410-412. 'Sozomene fait un abregé de la vie de ce Saint, & un fort bel eloge de sa vertu, [qui est visiblement tiré de S. Athanase.]

Ephr.t.2.or.32. p.264.265. 'Nous avons divers passages de cette vie & divers eloges de S. Antoine dans les ouvrages qui portent le nom de Saint Ephrem.

or.3.p.215.2.b.c 'L'auteur pour arrester le zele indiscret de ceux qu'on appelloit Pastres dans la Mesopotamie, les prie de jetter les yeux sur la vie de l'Abbé Antoine, où ils verront qu'il avoit suivi en toutes choses l'ordre qu'il avoit receu du Ciel, & qu'il estoit toujours demeuré dans les bornes de la discretion. Il recommande surtout le soin que ce Saint avoit de travailler des mains.

Eck reg.p.84| Cotel.g.t.1.p. 350.a. 'On raporte qu'un solitaire ayant demandé à Dieu de voir tous les saints Peres, [un Ange] les luy montra tous dans une vision, hormis S. Antoine, dont il luy dit, Où est Dieu, là est Antoine. « On dit qu'il ne luy voulut pas faire voir ce Saint, tant pour le tenir dans l'humilité, que pour montrer l'eminente gloire où S. Antoine estoit elevé. [Mais ce n'est pas sur ces visions vraies ou fausses que l'estime que nous en devons faire est fondée.

Synese n'estant pas encore Evesque, & mesme connoissant encore assez peu la religion Chrétienne, ne laisse pas de témoigner une admiration extraordinaire pour Saint Antoine.]

Syn.dio,p.51.b. c. 'Il le compare avec ceux qu'il estimoit estre les plus grands genies de l'antiquité; & il ajoute: Si ceux dont je parle avoient le mesme « genie qu'Amon & qu'Antoine, nous ne demanderions point « qu'ils cultivassent leur esprit, & le rendissent capable par l'étude « des sciences, de contempler la verité, puisqu'ils pourroient se « contenter de la grandeur de leur ame, à qui ce seroit une mesme « chose d'entreprendre & d'executer. Que si je pouvois rencon- « trer une personne de cette nature, j'aurois pour elle du respect « & de la veneration presque comme pour une divinité: «

Nil.l.1.ep.232. p.86. 'S. Nil l'appelle le divin flambeau de l'Egypte, qui avoit laissé à l'Eglise aprés sa mort le modele d'une vie parfaite.

ARTICLE XVI.

S. Hilarion vient voir la demeure de S. Antoine: De Sarmate, Amate, & Macaire ses disciples.

[DIEU revela apparemment à S. Hilarion la mort de Saint Antoine aussi-tost qu'elle arriva.]

Hier.v.Hil.p. 243.244. 'Car "Aristenete, qui quelque temps auparavant estoit venüe visiter S. Antoine avec

V.Constan. c.158.

Elpide son mari, fait Prefet d'Orient [en 361,] & avec trois enfans tout petits, 'estant allée en Palestine dans le dessein de retourner encore le voir, & estant auparavant venüe voir S. Hilarion, ce Saint luy dit en fondant en larmes, qu'il eust bien voulu aller aussi voir Saint Antoine, s'il n'eust point esté retenu comme en prison dans son monastere, ou si ce voyage eust pu estre utile; mais qu'il y avoit déja deux jours que le monde avoit esté privé d'un tel pere. 'Il vint neamoins [un an aprés] à la montagne où le Saint avoit demeuré, ayant voulu celebrer le jour de sa mort au lieu où il avoit fini sa vie, en y passant toute la nuit en prieres. 'Il voulut mesme coucher dans son petit lit, & il le baisoit comme si S. Antoine n'eust fait que de le quitter.

P.248.c. | d. | P.24.9.2.

'Il trouva en ce lieu deux des disciples du Saint, Isaac, & Pelusien, dont le premier avoit servi d'interprete à S. Antoine, [lorsqu'il vouloit parler à des Grecs.] 'Ce furent eux qui luy montrerent tout ce qui pouvoit alors rester de S. Antoine. 'Mais Hilarion les ayant priez de luy montrer le lieu de sa sepulture, ils le menerent à l'écart, & on ne sçait s'ils le luy montrerent ou non, à cause de la défense que Saint Antoine en avoit faite. [Il semble donc qu'Isaac & Pelusien fussent ceux qui habitoient alors sur cette montagne, & ceux mesmes qui avoient enterré S. Antoine. Mais comme cela n'est pas expressément marqué, puisqu'ils pouvoient se rencontrer par hazard sur la montagne lorsque S. Hilarion y arriva, & avoir appris des autres le lieu de sa sepulture, si toutefois ils le savoient, ce que S. Jerome ne dit pas; cela ne nous empesche point de croire que ce furent Amate & Macaire qui l'enterrerent, puisque Pallade le dit positivement.] 'S. Jerome mesme le dit d'Amate.

P.248.d. | d|249.2. | P.249.2. | v.Paul p 237 2.

'On remarque qu'aprés la mort de S. Antoine, le Ciel fut fermé en ces quartiers là durant trois ans; ce qui faisoit dire aux habitans que les elemens mesmes regrettoient la mort de ce Saint: & Dieu n'accorda de la pluie qu'aux prieres de S. Hilarion, auquel tout le peuple s'estoit adressé comme au successeur de S. Antoine. 'Le monastere mesme du Saint, où il demeuroit avec ses deux disciples, tomba l'an 357 entre les mains des Sarrazins, qui y tuerent Sarmate, dont S. Jerome dit sur l'an 356, que luy, Amate, & Macaire, estoient illustres entre les disciples de S. Antoine. 'S. Sidoine conte Sarmate, aussi-bien que S. Antoine, entre les solitaires les plus illustres par l'austerité de leur vie. [a] Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain au 11 d'octobre, comme un saint Martyr, disant qu'il fut tué pour J.C. [Et il est ordinaire de voir

v. Hil. p.249.2. | chr|v.Paul p. 239.240. | Sid. car. 16. p. 384. | a Bar. 11. oct. d

mettre au rang des Martyrs les Saints qui ont eſté tuez par les barbares, quoique ſouvent on ne voie pas qu'ils ayent eſté tuez comme Chrétiens plutoſt que comme Romains.]

Hier.v. Paul.p. 237.a.

'Il paroiſt que Saint Jerome apprit d'Amate & de Macaire l'hiſtoire de S. Paul ermite; & qu'ils vivoient encore tous deux lorſqu'il l'écrivit en latin vers l'an 390: ["Quelques uns pretendent, quoiqu'avec peu de fondement, que l'un des deux en avoit des auparavant fait une hiſtoire en grec.] 'On croit auſſi que S. Athanaſe parle d'Amate ou de Macaire, [a]lorſqu'il dit qu'il avoit appris une partie des actions de S. Antoine, d'un ſolitaire qui avoit demeuré long-temps avec luy, & qui luy donnoit ſouvent à laver les mains.

V. la note 7.

Boll. 17. jan. p. 111. § 20.

a Ath. v. Ant p. p. 451. d.

Boll. 15. jan. p. 1006 § 7.

'L'hiſtoire d'un pretendu Poſtume, porte que Macaire aprés la mort de Saint Antoine, fut Superieur de cinq mille, ou ſelon d'autres, de cinquante mille ſolitaires; & que n'ayant tenu cette charge que peu de temps, il la laiſſa en mourant à ce Poſtume.

17. jan. p. 111. § 22.

'Bollandus dit que ces cinq mille moines eſtoient ceux du monaſtere de Piſpir. ["Mais toute cette hiſtoire de Poſtume eſt trop improbable pour s'y arreſter.

V. S. Pacome note 2.

15. jan. p. 1005. 1006.

Nous ajouterons ſeulement ici,] 'que Bollandus ſoûtient qu'il ne faut pas confondre ce Macaire avec les deux grands Macaires d'Egypte & d'Alexandrie, qu'on fait auſſi diſciples de Saint Antoine, mais qui ſont, dit-il, poſterieurs à celui-ci. Il avoit en effet toujours eſté auprés de S. Antoine depuis l'an 340 ou 341, ayant eſté déſauparavant ſolitaire, & ce ſemble meſme Superieur du monaſtere de Piſpir, ſelon ce que nous avons vu ci-deſſus. Ainſi il eſt difficile de croire qu'il n'ait pas embraſſé la ſolitude avant les deux grands Macaires, dont le plus ancien qui eſt celui d'Egypte, ne ſe retira qu'en l'an 330, âgé de 30 ans. 'Il y a aſſez d'apparence que c'eſt ce Macaire de Piſpir que les Latins ont voulu honorer le 2 de janvier, puiſqu'Uſuard & quelques autres le mettent en Thebaïde; ce qui ne convient ni à celui d'Egypte, ni à celui d'Alexandrie.

1005. § 5.

17. jan. p. 111. § 21.

Vit. P. l. 2. c. 13. p. 472. 1 | Lauſ. c. 64 p. 1002. d. e.

'Pour Amate, on croit que c'eſt celui meſme que Rufin appelle Ammon, [& qui ſelon ce qu'il en dit, eſtoit mort en 395.] Rufin dit que c'eſtoit un homme ſaint, qui avoit eſté diſciple de Saint Antoine, & ſucceſſeur de ſa montagne, où il gouvernoit aprés luy un grand nombre de moines, qui demeuroient dans des cavernes. 'On lit dans les Ménées, que S. Mille Eveſque de Perſe & Martyr, paſſa deux ans avec Ammone diſciple de S. Antoine.

Men. 10 nov. p. 151.

Vit. P. p. 472. 1.

'Rufin ajoute que le lieu où demeuroit Ammon eſtoit une monta-

tagne escarpée de tres difficile accés, dont le roc estoit si droit & si elevé qu'on ne pouvoit le regarder sans frayeur. [Il semble par là vouloir décrire la montagne où se retiroit S. Antoine:] & neanmoins il dit qu'elle commandoit sur le fleuve; [ce qu'on ne peut pas dire de cette montagne, qui estoit à 12 lieuës du Nil;] 'au lieu que le monastere de Pispir estoit sur le bord de cette riviere. [Il faut donc dire qu'il estoit sur une montagne dont le pié bordoit le Nil.] 'Cet Ammon est appellé Ammonas dans la traduction greque de Rufin. 'Les Grecs celebrent le 26 de janvier un Saint de ce nom. [Mais il y en a plusieurs parmi les seuls anacoretes.]

Lauf. c. 25. p. 937.c.

c.74.p.1002.e.

Men.p.450.

ARTICLE XVII.

De Pityrion, & des autres disciples de S. Antoine.

'PITYRION qui fut le successeur de cet Ammon, avoit aussi esté disciple de S. Antoine, & puis d'Ammon. Rufin, ["ou Petrone au nom duquel nous croyons que Rufin parle dans les vies des solitaires,] vit ce Pityrion en revenant de la Thebaïde, [c'est à dire en l'an 395, ou peu aprés;] & il en parle "fort avantageusement. 'Sozomene met un Pityrion entre les solitaires d'Egypte qui vivoient sous Constance, & il ajoute qu'il demeuroit dans la Thebaïde. 'Socrate parle d'un solitaire nommé Petire, qui savoit, dit-il, beaucoup de theoremes naturels, [c'est à dire ce semble, qu'il faisoit beaucoup de reflexions & de moralitez sur des choses de la nature.] Il disoit ces theoremes à ceux qui le venoient voir, tantost l'un, tantost l'autre, & à chaque theoreme il se mettoit en priere.

Vit.P.l.2.c.13.p. 472.1|Lauf. c. 74.p.1002.

V.S. Petrone de Boulongne.

&c.

Soz.l.3.c.14.p. 516.b.

Socr.l.4.c.23.p. 234.c.

[C'est encore apparemment le mesme] 'que le saint & grand Piteron ou Pyotere, qui estoit un homme illustre entre les Peres [des deserts,] ayant vieilli dans les austeritez de la penitence. 'Car quoiqu'il soit appellé anacorete, [cela n'empesche pas qu'il ne gouvernast des solitaires, comme avoit fait Saint Antoine.] Il demeuroit à Porphirite, [qui pouvoit estre le nom du canton où estoit la montagne de Saint Antoine, ou du lieu particulier où Piteron faisoit alors sa retraite avant que de demeurer à Pispir.] 'Ce fut de là que Dieu l'envoya au monastere des Religieuses de Tabenne, pour y faire connoistre la vertu d'une sainte fille nommée "Isidore, qui y passoit pour folle & pour possedée.

Lauf. c. 42. p. 959.c.d|Vit.P.l. 5.c.19 p.639.

Lauf.p.959.c.

c.41.42.p.958. 960.

V.S. Theodore de Tabenne.

'L'Abbé Pityrion disciple de S. Antoine, disoit que celui qui vouloit chasser les demons [des possedez,] n'avoit qu'à surmonter

Cotel.g.t.1.p. 645.

les vices qui appartenoient à ces demons : & que celui par exemple qui s'estoit rendu maistre de sa colere, n'avoit point de peine à chasser le demon de la colere.

Boll 17. jan. §15. p 162.

'Il est parlé dans l'histoire de S. Jean l'Aumosnier, d'un Anastase qui gouvernoit vers l'an 614 la montagne de S. Antoine.

Ruf. l. 11. c. 8. p. 181. 2.

'Rufin dit qu'il a receu la benediction de Pemen & de Joseph, qui demeuroient à Pispir, qu'on appelloit la montagne de Saint Antoine. [Il peut avoir esté en ces quartiers là vers l'an 375. Nous avons vu ci-dessus] 'que S. Antoine avoit approuvé l'humilité de l'Abbé Joseph qui l'estoit venu voir avec d'autres. [a] Il eut aussi quelque entretien avec l'Abbé Pasteur [ou Pemen, "qu'on juge par là & par Rufin, estre different de Pemen dont le nom est tres celebre dans l'histoire des solitaires, & qui a vécu jusque vers le milieu du V. siecle.

l. 5. c. 15 §4 p. 620.
a §2.
V. S. Pemen note 1.

S. Antoine ne laissa pas seulement des disciples & des heritiers de sa vertu sur la montagne de Pispir,]'il en eut plusieurs autres, & de tres illustres, qui eclaterent par leur vertu dans l'Egypte, dans la Libye, dans la Syrie, dans l'Arabie, dans la Palestine, Chacun d'eux s'efforça d'imiter dans le pays où il se trouvoit, la mesme vie & la mesme vertu qu'il avoit apprise d'Antoine, de l'enseigner aux autres, '& de montrer à tout le monde le chemin de cette divine philosophie. Ils se rendirent en effet si considerables, que l'on se donnoit volontiers la peine de parcourir les villes & les provinces pour chercher ceux qu'Antoine avoit instruits, ou ceux qui leur avoient succedé. Mais si d'une part leur vertu les faisoit rechercher, elle les cachoit de l'autre, & faisoit qu'on les trouvoit difficilement. Car ces grands hommes prenoient plus de peine à demeurer inconnus, que ceux d'aujourd'hui n'en prennent, dit Sozomene, pour se produire & se rendre illustres dans le monde, afin de satisfaire l'enflure de leur vanité.

Soz. l. 1. c. 13. p 422 b.
c.

'S. Paul surnommé le Simple fut l'un des plus celebres [comme nous le verrons dans l'histoire particuliere que nous allons faire de luy, & qu'on peut appeller une partie de celle de S. Antoine,] 'On met encore en ce rang les deux [grands] Macaires, Heraclide, Pambon, Isidore, [b] Crone, Origene qui edifioit & enflammoit tout le monde, quand il raportoit les vertus de l'homme de Dieu son excellent maistre; [c] Pior, [d] le grand Nisteron qui est appellé son ami, [e] & Hierax, [qui ont tous esté celebres entre les Peres du desert, comme nous le pourrons voir autrepart de chacun d'eux en particulier. S. Hilarion qui a fondé les premiers monasteres dans la Palestine, avoit aussi, comme nous avons dit, receu les

d.
Ruf. l. 11 c. 4 p. 178. 2 | Soz. l. 6. c. 20. p. 662. d.
b Vit. P. l. 2. c. 25. 26. p. 479. 1.
c l. 3. c. 31. p. 501. 2
d Cotel. g. t. 1. p. 575. b.
e Pall. dial. c. 17. p. 156.

V§6. premieres instructions de S. Antoine. Nous avons "encore vu] 'qu'il avoit auprés de sa montagne un Paphnuce moine qui avoit confessé le nom de J. C: [& on croit que c'est celui mesme qui ayant esté fait Evesque dans la haute Thebaïde, parut avec tant d'eclat au Concile de Nicée en 325, & à celui de Tyr en 335. Ath.v.Ant.p. 485.c.

Ce Saint peut donc servir à verifier ce qu'on dit à la loüange de S. Antoine & des solitaires d'Egypte,] 'que Saint Alexandre Evesque d'Alexandrie, [& S. Athanase,] en choisirent plusieurs pour les elever à l'episcopat, où ils firent paroistre leur vertu aussi-bien que dans la retraite; "& il y en eut beaucoup qui acquirent le titre de Confesseurs l'année mesme que Saint Antoine mourut, ayant mieux aimé s'enfuir ou estre envoyez en exil, que d'abandonner la divinité de J.C, & l'innocence de S. Athanase. ad Dra.t.1.p. 957.c|ap 1.p. 693.b. V.S.Athanase§79.

[Il faut mettre en ce rang] 'Ammone Evesque de Pacnemune & d'Elearquie en Egypte, qui fut banni sous Constance, & qui assista sous Julien au grand Concile d'Alexandrie, [si l'on veut que ce soit le mesme] 'qu'Ammonas, qui voulant venir trouver S. Antoine, apprit "par miracle le chemin de sa caverne selon les termes de l'historien, 'sceut de luy que Dieu luy feroit faire un grand progrés dans sa crainte, '& fut enfin elevé à l'episcopat, où il se conduisit avec beaucoup de pieté. ["Ammone fut encore un des onze Evesques d'Egypte que Valens relegua à Diocesarée en Palestine vers l'an 374.] 'L'Evesque Ammonas avoit passé 14 ans en Sceté à demander à Dieu jour & nuit qu'il luy fist la grace de surmonter la colere. de Ant.p.580. b c. Cotel.p.385 a. &c. b. c. V.les Ariens 124. p.383.b.

'Un frere ayant prié l'Abbé Ammon de luy dire quelque parole » d'edification, ce vieillard luy dit: Allez, faites que vos pensées » soient toujours dans l'état de celles d'un criminel qui est en » prison, qui demande à tout le monde où est le juge, quand il doit » venir, & qui gemit dans l'apprehension de souffrir les peines qu'il » a meritées. Car le solitaire doit de mesme apprehender pour ses » pechez, & en se mettant en colere contre luy mesme, dire en son » cœur: Miserable que je suis, que ferai-je quand il me faudra » paroistre devant le tribunal de JESUS CHRIST? Et comment » luy rendrai-je raison de mes actions? Que si vous vous entretenez » toujours de ces pensées, vous pourrez operer vostre salut. b.

'Un ancien Pere raportoit qu'un solitaire fort âgé, & qui travailloit avec soin dans sa cellule, estant allé trouver l'Abbé Ammonas, couvert d'une natte de palmier, (car il ne portoit point autre chose,) Ammonas luy dit que cette singularité ne lui pouvoit servir de rien. Ce solitaire luy dit ensuite: J'ay trois b.

pensées qui m'importunent, l'une de me retirer quelque part dans le desert separé de tout le monde, l'autre de m'en aller en un pays étranger où personne ne me connoisse,& la troisieme de m'enfermer dans ma cellule pour ne voir personne, & de ne manger que de deux jours l'un. Ammonas luy répondit: Il ne vous est pas utile de rien faire de tout cela; demeurez plutost en repos dans vostre cellule; mangez tous les jours un peu; & ayez toujours dans le cœur la parole que dit le publicain dans l'Evangile: Vous pourrez vous sauver en vivant de cette maniere.

b. 'L'Abbé Pasteur ou Pemen citoit cette parole de l'Abbé Ammon ou Ammonas sur la discretion: Un homme portera toute sa vie une coignée, [se donnera bien de la peine pour couper un arbre,] & ne le pourra mettre à bas: un autre qui saura l'art & la maniere de couper, abatra l'arbre en peu de coups.

p.386-387. 'On en dit encore beaucoup d'autres choses, [qui suffiroient pour en faire une histoire particuliere.] 'Nous avons dans Saint Ephrem un discours attribué par les manuscrits à l'Abbé Ammon ou Ammonas d'Egypte. 'Vossius le donne à S. Amon de Nitrie. 'Le titre d'Abbé qu'on a continué de donner à Ammonas depuis son episcopat, [ne seroit pas une raison pour croire qu'il fust d'un autre.] 'Saint Pemen avoit esté instruit [en Sceté] par l'Abbé Ammonas, '& il en citoit quelques paroles: [Mais cet Ammonas est sans doute plus jeune que l'Evesque de Pacnemune.]

Ephr.p.383-386 1.e.
p.385.2.c.d.
Cotel.p.386.b.c.
p.586.b.
p 603.c|615.2.

SAINT PAUL,

SURNOMMÉ LE SIMPLE.

L'UN des plus illustres disciples de S. Antoine, a esté S Paul surnommé le Simple [a] par tous les solitaires, [b] à cause que naturellement il estoit extremement simple,& "exemt de toute malice. 'Il est appellé dans la vie de S.te Thaïs, "le premier ou le plus ancien disciple de Saint Antoine. 'Pallade qui en parle le plus amplement, en avoit appris l'histoire de la bouche d'Hierax & de Crone [disciples de Saint Antoine,] & de beaucoup d'autres [anciens] solitaires. 'C'estoit un paysan & un

Soz.l.1.c.13.p. 422.d.
a Lauf.c 28.p. 046 2.
b p.941 e.
Vit. P.l. 1. p. 374.2.
Lauf.p 941.e.
e|Soz.p.422.d.

ἄκακος.
major.

un laboureur, qui avoit une femme & des enfans, & qui estoit déja âgé d'environ soixante ans lorsqu'il embrassa la vie solitaire.

[L'occasion de sa retraite fut fort extraordinaire.] Sa femme qui avoit autant de beauté exterieure quelle en avoit peu dans l'ame, s'abandonnoit depuis long-temps à un adultere, sans qu'il en sçeust rien: Mais enfin estant un jour allé à la campagne, & rentrant tout d'un coup chez luy, par une providence toute particuliere de Dieu, qui vouloit luy faire faire son salut, il les surprit tous deux dans leur crime. [a] Et alors avec un souris mélé d'indignation; Bon, bon, leur dit-il, voilà qui est bien. Je vous assure que je ne m'en soucie guere, & je vous proteste par J.C. que je ne la reprendrai jamais. Allez, je vous cede & la femme & ses enfans; car pour moy je m'en vas me rendre moine.

Aussi-tost sans en rien dire à personne, il sortit de sa maison, [b] & ayant l'esprit accablé d'affliction, il s'en alla dans le desert, où aprés avoir erré deça & delà sans savoir où il alloit, [c] durant huit jours, il arriva au lieu où demeuroit S. Antoine; soit à dessein, comme Pallade & Sozomene semblent l'avoir cru; soit par hazard, comme le pretend Rufin, en ajoutant que la rencontre de ce lieu luy servit comme d'instruction & de conseil pour le determiner à ce qu'il avoit à faire.

Il frapa donc à la porte du Saint, & luy témoigna la resolution où il estoit de se rendre solitaire. [d] Pallade raporte amplement les difficultez que fit Saint Antoine pour le recevoir, & la maniere extremement rude dont il le traita durant quelques jours, [de quoy Rufin ne dit presque rien.] Il ne le faisoit pas simplement pour eprouver son obeïssance & sa patience, mais pour l'obliger effectivement ou à se retirer dans une communauté de Religieux surquoi un ancien auteur fait une assez belle reflexion; [e] ou mesme à s'en aller gagner sa vie dans un village, plutost que d'entreprendre de vivre dans le desert, de quoy il ne le jugeoit pas capable à cause de sa vieillesse. Paul receut toutes ces epreuves avec une vertu non de novice, mais d'un homme tres parfait; & ne se dementit jamais, mais fit toujours paroistre une douceur & une patience d'autant plus surprenante, qu'on la pouvoit moins attendre d'un homme si âgé, & qui n'avoit aucune experience de cette nouvelle maniere de vivre. De sorte que le grand Antoine voyant qu'il avoit pratiqué avec une exactitude & un courage extraordinaire, toutes les austeritez dont il luy avoit pu donner l'exemple, (car il en fit mesme exprés plus qu'il n'en avoit jamais fait,) & reconnoissant quelle estoit sa simplicité, [f] il luy

Lauf.p.941.a.b. | p.941.e|Soz. | Lauf p.941. 942. | p.942.a|Soz. Ruf.v.P.c.31.p. 483.1. | a Lauf|Soz. | Lauf|Ruf.p. 483.1. | b Ruf.p.483.1. | c Lauf.p.942.a. | a|Ruf|Soz. | Lauf.c.28 p. 942 a. | d b-944.a. | Eck.reg.p.70. 71. | e Lauf.p.942. 944. | Soz.l.1.c.13.p. 422.423. | Lauf.p.944.c. | p.942.e. | Ruf.p.481.1. | f Lauf.p.944.c.

μειδιῶν. | τὰς ὀκτὼ ἡμέρας.

dit enfin, Mon frere, si vous pouvez vivre tous les jours comme « vous avez fait ces jours-ci, je veux bien que vous demeuriez avec « moy. Paul luy répondit, Je ne sçay pas si vous avez quelque chose « de plus difficile à me dire ; mais pour tout ce que je vous ay vu « faire jusqu'à present, je n'ay pas de peine à le pratiquer. Alors le « Saint ajouta, Vous voilà devenu moine au nom du Seigneur. «

Ruf.p.483.2. 'Il ne manqua point aussi à l'instruire de toutes choses, & à luy montrer de quelle sorte il devoit adoucir par le travail des mains la peine de la solitude, en occupant ses doits à un ouvrage materiel & terrestre, & en elevant en mesme temps ses pensées & son esprit vers Dieu pour accomplir ce qui luy est agreable. Il luy ordonna aussi de ne manger que le soir, & de ne se rassasier jamais entierement, principalement pour ce qui est du boire, assurant que la grande quantité d'eau ne nous fait pas moins de tort par les images qu'elle cause dans l'esprit, que le vin en augmentant par sa chaleur celle du corps.

Ibid. 'Saint Antoine le voulant fortifier encore davantage dans l'obeïssance, luy commandoit fort souvent plusieurs choses qui n'estoient ni selon la raison, ni selon l'usage ordinaire, afin d'eprouver jusqu'à quel point son esprit estoit porté à cette vertu. Car il luy ordonna une fois de tirer durant tout le jour de l'eau d'un puits, & de la repandre à terre, de défaire des paniers, & puis de les refaire; de decoudre son habit, & puis le recoudre, & de le decoudre encore ensuite. 'Une fois qu'on luy avoit apporté un pot de terre plein de miel, il dit à Paul de casser le pot, & de laisser repandre le miel, & puis il le luy fit ramasser avec une coquille, en luy recommandant de prendre bien garde de n'y méler aucune ordure. 'On dit qu'il l'exerçoit de la sorte en plusieurs choses pour luy apprendre à ne trouver rien à redire en ce qu'il luy commandoit, quoiqu'il fust sans apparence: De sorte qu'estant ainsi formé à une entiere obeïssance, il arriva bien-tost à une grande perfection; & S. Antoine le proposoit aux autres comme un modele de ce chemin si seur & si abregé.

Lauf.p.944.b.

Ruf.p.483.484.

vit.P.c.31.p.483.2. 'Quelques solitaires qui estoient de grands personnages & tres parfaits, estant un jour venus voir S. Antoine, & Paul s'y estant rencontré avec eux, on vint à parler de choses fort relevées & fort mystiques, & à entrer dans un grand discours sur le sujet des Prophetes & du Sauveur: Surquoi Paul avec sa simplicité ordinaire, demanda si J. C. avoit esté avant les Prophetes, ou les Prophetes avant J.C, S. Antoine rougissant quasi de honte d'une demande si peu raisonnable, luy commanda avec un signe de teste

plein de douceur, ainsi qu'il avoit accoutumé d'en user avec les plus simples, de s'en aller & de se taire. Luy qui s'estoit proposé d'observer comme un commandement de Dieu tout ce que luy diroit le Saint, se retira dans sa cellule; & comme s'il en eust receu un ordre absolu, "il resolut de demeurer dans le silence sans ouvrir seulement la bouche. Saint Antoine ayant appris qu'il ne parloit plus dutout, s'étonna de cette observance qu'il ne luy avoit pas enjointe; surquoi luy ayant ordonné de parler, & luy ayant demandé pourquoi il se taisoit ainsi, il luy répondit: Mon Pere, c'est parceque vous m'avez dit que je m'en allasse, & que je me tusse. Saint Antoine fort étonné de voir qu'il observoit si ponctuellement une parole qu'il avoit dite sans dessein, dit aux autres Peres; En verité celui-ci nous condanne tous. Car au lieu que nous n'ecoutons pas Dieu qui nous parle du haut du ciel, vous voyez de quelle sorte il observe la moindre parole qui sort de ma bouche.

NOTE.

'Saint Antoine s'estant pleinement assuré par toutes sortes d'epreuves, de la perfection & de la sincerité toute entiere avec laquelle Paul taschoit de pratiquer la vertu, & de se rendre agreable à J. C, '& l'ayant pleinement instruit de la maniere dont il se devoit conduire en toutes choses; 'aprés quelques mois [qu'il l'eut retenu auprés de luy,] il luy bastit par un mouvement de la grace une cellule à trois ou quatre milles de la sienne, où il l'envoya demeurer pour pratiquer ce qu'il luy avoit appris; 'en luy disant: Vous voilà devenu moine par le secours de la puissance de J. C. Demeurez donc maintenant en vostre particulier, afin que vous appreniez à combatre contre les demons, parceque ces combats continuels qui se rencontrent dans la solitude, nous obligent à une oraison continuelle, qui est un grand point pour obtenir la perfection. 'Ainsi en luy rendant le témoignage que meritoit sa haute vertu, il luy permit de demeurer seul, le considerant comme un homme parfait, & qui n'avoit plus besoin de maistre. 'Il le venoit souvent visiter dans sa solitude, & il recevoit une grande satisfaction de ce qu'il le trouvoit toujours occupé à executer avec soin & avec une entiere application d'esprit ce qu'il luy avoit ordonné de faire.

Lauf.c.28.p. 944.d. Ruf.p.483.2. Lauf.p.944.d. d|Ruf.p.483.2. Lauf.p.944.d. Eck.reg.p.72. Soz l.1.c.13.p. 423.a. Ruf.p.483.2.

'A peine S. Paul eut-il passé un an dans sa retraite & dans cette pratique exacte de la vertu la plus eminente; que Dieu 'pour confirmer l'estime que S. Antoine faisoit de luy, '& pour recompenser sa simplicité & son obeïssance, luy donna une grace tres puissante pour chasser toutes sortes de demons, & guerir les

Lauf.p.944.c. Soz.p.423.a. Ruf.p.484.1| Lauf.p.944.c.

Soz.p.423.a. maladies les plus incurables. 'Ainsi il devint en peu de temps a|Ruf.p.484.1. tres celebre par ses œuvres [miraculeuses,] 'jusque-là qu'il faisoit de beaucoup plus grands prodiges, & en beaucoup plus grand Soz.p.423.a. nombre que S. Antoine mesme, 'au moins pour ce qui estoit de tourmenter & de chasser les demons.

Ruf.p.484.1. 'Cette multitude de miracles estant cause que plusieurs personnes venoient de tous costez à luy pour estre gueris. S. Antoine qui craignoit que l'importunité qu'il en recevoit, ne le fist fuir, luy dit de demeurer dans le plus profond du desert, où il estoit fort difficile d'aller; en sorte que Saint Antoine [qui estoit moins avancé,] recevoit ceux qui venoient; & quand il se rencontroit des personnes qu'il ne pouvoit pas guerir, il les envoyoit à Paul, persuadé que cet homme si simple avoit receu de Dieu en cela une grace plus étenduë que la sienne, & Paul ne manquoit point de les guerir.

Lauf.p.944.c. 'Un jour donc on amena au bienheureux Antoine un jeune homme possedé d'un des principaux & des plus méchans demons, furieux audelà de tout ce qu'on en peut dire, jusqu'à proferer des Ruf.p.484.1. blasphemes contre le ciel, '& si enragé qu'il dechiroit comme Lauf.p.944. 945. un chien tous ceux qui l'osoient approcher. 'Dés que le grand Antoine eut consideré ce jeune homme, il dit à ceux qui le luy amenoient: Ce n'est pas à moy à le guerir; car je n'ay pas encore " receu le pouvoir de commander au premier ordre des demons " dont celui-ci est; cela appartient à la grace que Paul le Simple " a receuë. En mesme temps il s'en alla avec eux trouver Paul, " & il luy dit, Mon Pere Paul, chassez un peu le demon du corps " de cet homme, & gueriſsez le, afin qu'il s'en retourne chez luy, " & qu'il glorifie le Seigneur. Mais vous, mon Pere, luy dit Paul. " Je n'ay pas le loisir, repartit Antoine, & j'ay autre chose à fai- " re. Ainsi il laissa le possedé entre les mains de Paul, & s'en retourna en sa cellule.

p.945.a. 'Ce vieillard vraiement simple, s'estant donc levé, & ayant adressé à Dieu une priere tres ardente & tres efficace, il appella b. le possedé, & dit au demon: 'L'Abbé Antoine a commandé que " tu sortes de cet homme, afin que quand il se portera bien, il glo- " rifie le Seigneur. Le demon répondit avec insulte: Je ne sors pas " ainsi, pauvre bon homme de radoteur. Paul prit donc sa peau de " brebi, & en donnant sur le dos du possedé, il dit encore au demon; Sors donc, puisque l'Abbé Antoine l'a dit. Surquoi le demon " commençant à injurier S. Antoine aussi-bien que Paul: A qui " en ont donc, dit-il, ces vieux gourmans, ces paresseux, ces gents "

» qu'on ne sauroit rassasier? Pourquoi ne vous contentez vous pas
» d'estre maistres chez vous? Qu'avez vous à deméler avec nous?
» Est-ce qu'il faut que vous étendiez jusque sur nous vostre tyran-
» nie? 'Tu sortiras pourtant, luy dit Paul, ou je m'en vas le dire à
» JESUS CHRIST. Oui je te proteste au nom de JESUS, que si tu ne
» sors de cet homme, je m'en vas tout à l'heure m'en plaindre à
» J.C, & assurément il te traitera comme tu le merites. Le demon
eut encore l'insolence de blasphemer jusque contre J. C. mesme,
en criant qu'il ne sortiroit pas pour cela.

c.

'Alors Paul tout en colere contre cet esprit impur, sortit de
sa cellule en plein midi, & alla s'exposer aux ardeurs du soleil,
qui sont si excessives en Egypte, surtout dans ces quartiers là,
qu'elles ne cedent de guere aux flammes de la fournaise de Ba-
bylone. Cette veritable colonne du ciel demeura donc debout
en priere sur une roche qui estoit au haut de la montagne, aussi
insensible à toute l'ardeur du soleil que si c'eust esté une colonne
de pierre: 'Et voyant que ses oraisons avoient jusques alors esté
inutiles, il dit, comme un enfant qui se depite, dans l'extreme
» confiance en Dieu que sa simplicité luy donnoit: JESUS CHRIST
» qui avez esté crucifié sous Ponce Pilate, je proteste devant vous,
» que je ne descendrai point de cette roche, & que je ne boirai ni
» ne mangerai d'aujourd'hui, *mais que je me laisserai ici mourir
» de faim, si vous ne m'ecoutez tout à cette heure, si vous ne chassez
» ce demon, & si vous ne delivrez cet homme de l'esprit qui le
» tourmente.

c. d|Ruf.vit.P. p.484.r.

Ruf.p.484.r. *Lauf.p.945.d

'Aussi-tost, comme si Dieu eust eu peur de fascher une personne
qu'il aimoit avec tendresse, & qui luy estoit si chere, il obtint
l'effet de sa priere; & cet homme si simple, mais en mesme temps
si humble & si pur, n'avoit pas encore cessé de parler, qu'on
entendit le demon qui crioit dans la cellule du Saint, [où le
» possedé estoit demeuré,] Je m'en vas, je m'en vas, je m'en vas; on
» me chasse par force & par violence; je quitte cet homme, & je
» n'en approcherai jamais. L'humilité & la simplicité de Paul me
» contraint de sortir & de m'enfuir, & je ne sçay où aller. Il sortit
en effet à l'heure mesme, & prit la figure d'un dragon long de 70
coudées, qui s'en alla, en se trainant, à la mer Rouge. 'C'est ainsi
que Paul verifia ce que dit l'Esprit de Dieu dans le Prophete:
» Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur l'humble [& le pauvre,]
» qui demeure dans la paix, & qui tremble à ma parole? Car on
remarque que les moindres demons sont chassez par les grands
hommes qui ont une foy eminente, & que les premiers demons ne

Ruf.p.484.r.

Lauf. c. 28. p 945.d.e.

c|946.a.

P.946.a. cedent qu'à ceux qui excellent en humilité. Voilà, dit Pallade, les merveilles qu'a operées cet homme si humble: mais il y en a un grand nombre d'autres plus étonnantes encore, [qui n'ont point esté écrites.]

Ruf.vit.P.l.3.c. 167.p.515|5.c. 38.l 20.p.639|7. c.23.l 2.p.676| Cotel. g. t. 1.p. 651.652. Ce Saint avoit encore cette grace particuliere, que lorsqu'il consideroit ceux qui entroient dans l'eglise, il voyoit aussi clairement que les autres voient le visage, quelle estoit la disposition de leur esprit, & si leurs pensées estoient bonnes ou mauvaises. Il voyoit aussi leurs Anges. Il racontoit donc qu'estant venu un jour en un monastere pour y visiter & instruire les freres, aprés qu'ils se furent consolez ensemble à l'ordinaire, ils allerent à l'eglise pour y celebrer la Messe. Alors considerant ceux qui entroient, il leur vit à tous, [de l'œil de l'esprit,] un visage claire & lumineux, le cœur plein de joie, & leurs Anges qui témoignoient aussi se rejouir de leur bonne disposition. Il en vit un neanmoins qui avoit le corps tout noir, & comme couvert d'un nuage sombre, des demons qui le tenoient de part & d'autre pour le tirer à eux, & qui luy mettoient une bride au nez; & son Ange qui le suivoit de loin tout triste & tout abatu.

Cotel. p.653.c. &c. Paul à ce spectacle se mit à pleurer amerement l'état de ce miserable, & à fraper sa poitrine, demeurant auprés de l'eglise sans y entrer. Les autres vieillars qui le virent, ne pouvant juger quelle estoit la cause de tant de larmes & de cette tristesse qu'ils n'avoient pas remarquée en luy auparavant, craignirent qu'ils n'eussent fait quelque faute que Dieu luy eust decouverte. Ils le prierent donc de ne la leur point cacher; ou [si ce n'estoit pas cela,] de vouloir entrer avec eux pour la Messe: mais il ne voulut ni entrer, [ni rien dire;] & il demeura là, prosterné en terre, à pleurer celui dont il avoit vu le malheur.

p.654.a.b.&c. L'assemblée estant finie, & les assistans sortant de l'eglise, Paul les considera encore tous, pour voir s'il n'y avoit point de changement; & alors celui qu'il avoit vu en un état si deplorable, parut avec un visage fort gay, le corps tout blanc, les demons qui le suivoient de loin, & son Ange au contraire qui se tenant auprés de luy témoignoit une joie & un contentement extreme. Alors Paul se leva tout ravi, & benissant Dieu, il s'écria; O bonté! ô « misericorde ineffable de nostre Dieu! O que sa compassion est « infinie! ô que son amour est sans bornes! Il courut en mesme « temps, & monta sur un endroit plus elevé, où il dit à haute voix; Venez, voyez les œuvres de Dieu; voyez combien elles sont « terribles, combien elles sont merveilleuses. Venez voir comment «

» il veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à
» la connoissance de la verité. Venez; Adorons le Seigneur, prosternons
» nous devant luy, & luy disons; C'est vous seul qui pouvez
» remettre les pechez.

'Tout le monde estant accouru pour savoir ce que c'estoit, il leur raporta ce que Dieu luy avoit fait connoistre, & pria celui en qui il avoit vu un tel changement, de luy dire quelle en avoit esté la cause, & quelles estoient ses pensées & ses actions. Alors cet homme ne pouvant pas desavouer la verité, dit tout haut devant tout le monde, qu'il avoit esté engagé jusqu'alors dans le peché de fornication; mais qu'estant venu à l'eglise, & ayant entendu lire un endroit d'Isaïe, où Dieu promet d'effacer les pechez de
» ceux qui se convertiroient veritablement: Je me suis, dit-il, senti
» touché tres vivement; Je suis rentré en moy mesme, & gemissant
» en mon cœur, j'ay dit à J. C: Mon Dieu qui estes venu en ce
» monde pour sauver les pecheurs, & qui nous avez fait par vostre
» Prophete les promesses que je viens d'entendre, faites-en voir
» l'effet en moy, quelque pecheur & quelque indigne que je sois
» de vostre grace. Car dés cette heure je vous promets & je vous
» proteste de tout mon cœur, que je ne retomberai plus dans ce
» peché, que je renonce à toutes sortes d'iniquitez, & que je veux
» vous servir desormais avec une conscience pure. Recevez donc
» presentement, Seigneur, un pecheur qui fait penitence, qui vous
» adore, qui vous conjure de luy pardonner, & qui renonce abso-
» lument au peché. 'Alors tous les assistans rendirent graces à Dieu à haute voix de sa misericorde & de sa sagesse infinie, & conclurent qu'aucun pecheur ne pouvoit avoir sujet de desesperer de son salut, puisque Dieu reçoit avec tant de bonté ceux qui recourent à luy, & qui purgent leurs pechez passez par la penitence; qu'au lieu d'exiger d'eux les peines qu'ils meritent, il leur promet & leur accorde de tres grands biens.

c. 655. &c.

p. 656 &c.

V. son titre. 'Un saint solitaire nommé "Paphnuce, ayant converti une celebre courtisane nommée Thaïs; au bout de trois ans qu'il l'eut tenu enfermée pour faire penitence, il vint trouver Saint Antoine pour savoir si Dieu luy avoit remis ses pechez. Estant arrivé auprés de luy, & luy ayant dit en détail une histoire si merveilleuse, S. Antoine assembla ses disciples, & leur ordonna à tous de passer toute la nuit separément en oraison, pour voir si Dieu ne reveleroit point à quelqu'un d'eux ce que Paphnuce desiroit savoir. S'estant donc retiré en particulier, & priant sans discontinuation, Paul l'un des disciples de S. Antoine, vit dans le

Vit. P. l. 1. p. 374. 2.

ciel un lit superbe gardé par trois vierges dont le visage estoit tout resplendissant de lumiere. Surquoi s'estant écrié : Une si grande « faveur ne peut estre faite qu'à mon Pere Antoine; il entendit une « voix qui luy dit, Elle n'est point faite à ton Pere Antoine, mais à « Thaïs la courtisane. Paul ayant raporté cette vision, Paphnuce « reconnut que Dieu estoit satisfait de la penitence de Thaïs, qui peu de temps aprés alla se reposer en paix, '& elle est honorée par l'Eglise le 8 d'octobre, au nombre des plus saintes & des plus illustres penitentes.

Bar. 8. oct.

["Nous avons vu sur l'histoire de S. Antoine,]ce que S. Paul luy dit lorsque l'Empereur Constance écrivit à ce Saint, pour le prier de venir à Constantinople. [Si ce fait est veritable, il faut dire que S. Paul n'est mort qu'aprés l'an 338, à la fin duquel Constance devint maistre de Constantinople. Il a neanmoins esté presque toujours à Antioche, où il luy eust esté plus aisé de faire venir Saint Antoine, si l'on peut presumer qu'un Prince si attaché aux Ariens, se soit mis en peine de voir un Saint qui se declaroit hautement contre eux. Hors cela, on ne peut rien dire du temps où S. Paul est mort, sinon qu'il a esté contemporain de S. Antoine, & qu'il vivoit vers le temps de Constantin.]'Crone qui est l'un des anciens Peres sur le raport desquels Pallade en a fait l'histoire, 'ayant esté voir S. Antoine dans sa jeunesse, ["avant l'an 330, il y a apparence que c'est là qu'il avoit appris ce qu'il racontoit à Pallade vers l'an 392, & qu'ainsi Saint Paul estoit déja fort celebre dés l'an 330. On ne dit point s'il a vécu long-temps dans la solitude.]

Cotel. p. 351. a. — V. S. Antoine § 8. — Lauf. c. 28. p. 941 c. — c. 25. p. 937. b. c. — V. Crone.

'Les Grecs font sa feste le settieme de mars; [en quoy ils ont esté suivis par Baronius dans le martyrologe Romain.]'Quelques autres Latins des derniers temps la mettent en d'autres jours. [Les Grecs en font une longue histoire tirée de Pallade.]

Men. p. 50-53. — Boll. 7. mars, p. 645. § 2.

S. AMON,

SAINT AMON,
FONDATEUR
DES SOLITAIRES DE NITRIE.

ARTICLE PREMIER.

Saint Amon vit avec sa femme dans la virginité, puis se retire à Nitrie.

ENTRE les plus illustres habitans des deserts, qui ont esté ou les premiers auteurs ou les principaux propagateurs de la vie sainte des solitaires, l'histoire ecclesiastique celebre avec honneur la memoire "d'Amon ou Ammon, ce Saint veritablement aimé de Dieu, 'qui persevera jusqu'à sa vieillesse dans les exercices de la penitence, [a]& qui habita le premier dans la solitude de Nitrie, où il donna le commencement à ces monasteres [si celebres dans l'Eglise par les grands hommes qu'ils ont portez.]

Socr.l.4.c.23.p. 231.d.

Note 1.

Ath.v.Ant.p. 486.c.

a Ruf.v.P.c.30. p.482.2|Boll.14. may,g.p.26.a.

'Il estoit Egyptien, [b]né d'une famille riche & illustre. [c]Estant demeuré orfelin à l'âge de 22 ans, [d]ses parens voulurent l'obliger à se marier, quelque repugnance qu'il y eust: & il fut enfin contraint de ceder à leur importunité, [e]n'ayant pu resister à la violence que luy fit [particulierement] son oncle. Il prit donc une fille, se couronna, [f]comme c'estoit alors la coutume de ceux qui se marioient, [g]fit toutes les autres ceremonies ordinaires, accompagna son epouse dans la chambre, [h]& jusque sur le lit de mariage. [i]Mais quand tout le monde se fut retiré, & qu'Amon fut seul avec sa femme, il se leve du lit, ferme la porte, & prenant un siege, il appelle son epouse, [k]& luy parle de l'excellence de la chasteté, pour l'exhorter à demeurer vierge avec luy. [l]Il prit en mesme temps un livre [du nouveau Testament,] dont il lut ce que J. C, & Saint Paul dans l'epistre aux Corinthiens, disent touchant la virginité & le mariage, y ajoutant de luy mesme "beaucoup de choses, selon que l'Esprit de Dieu les luy inspiroit: 'Son epouse

Soz.l.1.c.14.p. 423.b.
b Ruf.p.482.2.
c Lauf.c.8.p. 909.c.
dc|Ruf.p 482.2|
Socr.p.232.a|
Soz.
e Lauf.p.909.c.
f Naz.
g Lauf.p.909 c. & alii
h d|Socr.
i Lauf.p.909 d.
k d|Ruf|Socr|
Soz.
l Lauf.p.909.e|
Socr.p.232.a.b.

&c.

Lauf.p 909.c.

qui n'avoit point encore oui parler de l'Ecriture, fut neanmoins

c|Ruf.p.482.a| Socr|Soz.p.423 c. Eck.reg.p.85.

tellement touchée par la grace, 'qu'elle entra aussi-tost dans son sentiment, & consentit à garder sa virginité aussi-bien que luy,& à coucher separément. [Ainsi ce n'est pas sans raison] 'que nous trouvons quelquefois S.Amon qualifié du titre de vierge.

Lauf.p.910.a| Soz.p.423.c. Ruf.p.482.2.

'Il tascha de faire agréer à son epouse qu'ils se separassent mesme de demeure;mais elle ne put s'y resoudre.Ainsi 'ils vécurent de la sorte durant 18 ans dans une mesme maison,'se servant du silence comme d'un voile pour couvrir le thresor de leur pureté, & se contentant d'avoir Dieu seul pour témoin de leur sainte maniere de vivre. Ils demeuroient en mesme temps plus unis d'esprit & de cœur, qu'ils n'auroient pu l'estre par la chair & par le sang.

Note 2.

Soz.l.1.c.14.p. 423.c. a Lauf,c.8.p. 910.a.

'Amon ne manquoit pas durant ce temps là de pratiquer les exercices de la profession religieuse, a& il estoit continuellement dans son jardin à cultiver du baume, qui se cultive comme la vigne, & a besoin d'un grand travail. Il passoit donc toute la journée dans cette occupation; & le soir quand il estoit revenu chez luy, il se mettoit en oraison, soupoit avec sa femme, puis

b.

faisoit les prieres de la nuit; '& le lendemain dés le grand matin, il retournoit travailler à son jardin. [Sa femme de son costé

1.

b.

s'occupant de la mesme sorte,] 'ils arriverent tous deux à cette heureuse paix que sentent les ames qui ont surmonté leurs passions,[de la maniere qu'on le peut faire en cette vie.

Amon cependant demandoit toujours à Dieu qu'il augmentast la pieté de sa femme,afin qu'ils pussent vivre tous deux dans

b.

une entiere retraite;]'& ses prieres opererent enfin ce qu'il souhaitoit.'Car sa femme admirant sa vertu, bcrut qu'elle ne devoit

Soz.l.1.c.14.p. 423.c. bc.d|Lauf p. 910.b.e|Socr.l. 4.c.23.p.232.c. d.

pas estre cause qu'un homme si parfait demeurast toujours caché & inconnu dans sa maison;mais qu'il falloit se separer pour vivre chacun en solitude,& servir au salut & à l'edification des autres. Elle en parla la premiere à son mari, & le pria mesme d'agréer

Lauf.p.910.b. c|Soz.p.423.d. Ruf.v.P.c.30.p 482.2. c 2|Lauf|Soz. d Ruf.p.482.2.

cette separation, 's'il vouloit luy témoigner qu'il l'aimoit veritablement selon Dieu.'Amon receut sa proposition avec joie, il l'en remercia,& en glorifia Dieu.'Et comme ils n'avoient plus ni l'un ni l'autre aucun parent qui pust les retenir, cil laissa sa femme dans sa maison, d'où elle assembla en peu de temps une grande multitude de vierges;& pour luy il se retira dans le desert le plus

2|Lauf|Soz. e Soz.p.423.d. fd|Lauf.p.910.d

proche,'sur la montagne de Nitriee vers la solitude de Sceté, au midi du lac de Marée.'Il y vécut 22 ans,& il alloit voir sa femme

1. καὶ συνάξεις. Je ne sçay s'il veut dire qu'il prenoit la Communion.

deux fois l'année. 'Ils ne se nourrissoient tous deux que de pain sec, san user de vin ni d'huile: & ils estoient tantost un jour, tantost deux, & quelquefois encore davantage, sans manger dutout.

Socr.p.231.d.

ARTICLE II.

Saint Amon forme beaucoup de disciples, fait quelques miracles.

'IL n'y avoit pas encore alors beaucoup de monasteres sur la montagne de Nitrie, dit Pallade.[a] Rufin dit qu'Amon fut celui qui y habita le premier, [b]& Sozomene, aussi-bien que l'ancien auteur de la vie de S. Pacome, disent qu'il fut le premier auteur des monasteres qui s'y établirent.[c] Il y assembla en peu de temps un grand nombre de disciples, [d]dont plusieurs se sont rendus fort celebres:[e]& l'état monastique s'étendit ainsi extremement dans l'Egypte par son moyen. [f]Il devint encore illustre par un grand nombre de miracles. [g]Et les solitaires d'Egypte qui en estoient fort bien informez, en conservoient la memoire avec grand soin. Mais comme ils se contentoient de les savoir & de les apprendre aux autres par une tradition non écrite, [l'histoire n'en marque que fort peu.] 'Car les premiers solitaires aimoient mieux pratiquer les vertus des Saints que d'écrire leurs miracles. [Saint Athanase en a jugé un assez remarquable pour l'inserer dans la vie de Saint Antoine, & son autorité l'a rendu celebre dans tous les historiens.

Lauf.c.8.p.910.d.
a Ruf.v.P.c.30.p 482.2.
b Soz.l.1.c.14.p.423.424.|Boll.14.may,g.p 26.a.
c Ruf.v.P.c.30.p.482.2 Socr.l.4.c.23 p.232.d
d Soz p.424.2.
e Socr.p.231.d.
f Ath.v.Ant.p.486.d.
g Soz.p.424.2.
Vit.P.l.5 c.10.§114.p.608.

'Un jour, dit-il, Amon se trouva obligé de passer la riviere du Lyc, qui estoit une decharge des eaux du Nil fort dangereuse à passer, mesme en batteau; '& il avoit avec luy Theodore son disciple, [h]qui estoit aussi un homme fort craignant Dieu. Ces deux Saints se trouvant donc obligez ensemble de passer le Lyc, Amon pria Theodore de s'eloigner, afin qu'en traversant l'eau à la nage ils ne se vissent point nuds. Theodore s'estant eloigné, il vint à S. Amon une autre honte de se voir luy mesme tout nud;& cette honte luy donnant de la peine, ('car cela ne luy estoit jamais arrivé, & il disoit qu'il estoit contre la bienseance, qu'un solitaire se vist jamais nud,)il pria Dieu qu'il pust passer la riviere sans rien faire contre sa resolution;'& aussi-tost il fut transporté de l'autre costé de l'eau[i]par les mains des Anges, [k]& comme en extase,[c'est à dire sans en rien sentir.]'Theodore l'ayant rejoint & voyant qu'il estoit passé sans estre mouillé, desira de savoir

Ath.p.486.d.
Lauf.c.8.p 911.a
p.910.e Soz.l.1.c.14.p.424.a.
h Ath.p.486.d.
Socr.p.233.a.
b|Ath|Ruf.p.483.1|Soz.p.424 b
i Socr|Lauf.p.911.a.
k Lauf.p.911.a.
l Ath.p 486 48.

comment cela s'estoit pu faire;& comme Amon ne le luy vouloit pas dire,il se jetta à ses piez, protestant qu'il n'en partiroit point jusqu'à ce qu'il l'eust appris de luy. Le vieillard voyant l'opiniatreté de Theodore,& cedant à sa protestation,se resolut de le luy dire,à condition de n'en parler à personne qu'aprés sa mort. 'Et Theodore le raporta à d'autres aprés le decés d'Amon.

p.487.b.

Ruf.p.482.2| Soz.p.424.b.c.

'Amon estoit déja retiré dans le desert,lorsqu'un jeune garçon qui aprés avoir esté mordu d'un chien enragé, estoit devenu enragé luy mesme, & dont on n'attendoit plus que la mort,luy fut amené par son pere & par sa mere,garoté de plusieurs chaines. Comme ils le supplioient de le guerir, il leur répondit; Pourquoi « me venez vous ainsi tourmenter?Ce que vous desirez est audessus « de mes forces; & je ne puis autre chose, sinon de vous dire que « sa guerison depend de vous, puisqu'elle luy sera renduë si vous « rendez à une telle veuve le bœuf que vous luy avez derobé. Ces « personnes demeurerent epouventées de voir que le larcin qu'ils avoient commis en secret, n'estoit pas inconnu à l'homme de Dieu; & se rejouirent en mesme temps de ce qu'il leur ouvroit le chemin pour obtenir la grace qu'ils luy demandoient. Ayant donc rendu sans differer ce qu'ils avoient volé, & le Saint ayant prié Dieu pour eux,leur fils fut aussi-tost gueri.

Ruf.p.482.483.

'Une autre fois deux hommes l'estant venus trouver, il leur dit, à dessein de les eprouver, qu'il avoit besoin d'une cuve pour mettre de l'eau à cause de ceux qui le venoient voir. Ils luy promirent de luy en apporter une. Mais l'un d'eux craignant de faire mourir son chameau s'il luy donnoit une si pesante charge, dit à l'autre: Si vous le voulez & le pouvez,apportez cette cuve; car « quant à moy,je ne veux pas tuer mon chameau.Vous savez,luy « répondit celui-ci, que je n'ay qu'un asne & point de chameau: « or un asne portera t-il ce qu'un chameau ne sauroit porter?Faites « comme vous voudrez, repartit l'autre; c'est à vous à y aviser: « mais pour moy, je ne veux pas perdre mon chameau. Puisque « vous estes dans cette resolution, repliqua le dernier, je mettrai « sur mon asne la charge que vous dites que vostre chameau ne « sauroit porter; & les merites de l'homme de Dieu feront que ce « qui est impossible deviendra possible. Il chargea ensuite la cuve « sur son asne, & vint jusqu'au monastere avec une telle facilité, qu'il sembloit que cet asne ne portast rien.S.Amon le voyant,luy dit:Vous avez bien fait d'apporter cette cuve sur vostre asne;car « le chameau de vostre compagnon est mort.Et cet homme estant « retourné chez luy,trouva que ce que l'homme de Dieu luy avoit dit,estoit arrivé.

ARTICLE III.

Union de S.Amon avec S. Antoine: Sa mort.

'LA reputation des miracles d'Amon se repandit jusques à la montagne de S.Antoine, où il estoit fort connu de ce grand Saint & de ses disciples, quoiqu'il y eust treize journées de là à Nitrie. 'Et S.Antoine avoit une tres grande veneration pour les excellentes & admirables vertus d'un homme si juste. ªIl semble mesme que "pour les austeritez du corps, Amon en faisoit encore de plus grandes que S.Antoine. [L'estime que S.Antoine faisoit de luy n'estoit pas fondée sur le simple raport des autres.] 'Car quelque eloignez qu'ils fussent, Amon l'alloit souvent visiter.

Ath v.Ant.p. 456.d.

Ruf v.P.c. 30. p.483.1.

ªCotel p 392.c.

V.S.Antoine § 7.

Ath.p.456.d.

'On raporte que S.Antoine vint aussi une fois voir S.Amon à Nitrie, & aprés qu'ils se furent entretenus quelques temps, Amon dit à S.Antoine que comme il y avoit déja beaucoup de solitaires sur la montagne, quelques uns d'eux souhaitoient de bastir des cellules dans un lieu plus eloigné pour y vivre dans une entiere retraite. Il le pria donc de luy marquer combien il falloit mettre de distance entre ces nouvelles cellules & les anciennes. Saint Antoine le pria qu'ils pussent manger à trois heures, & qu'aprés cela ils iroient ensemble dans le desert choisir le lieu le plus propre. Aprés donc qu'ils eurent mangé, ils s'avancerent dans le desert tant qu'ils eurent le soleil, & ils firent ainsi, à ce qu'on pretend, "quatre grandes lieuës de chemin. On ajoute que lorsque le soleil fut couché ils se mirent en priere, & S.Antoine ayant fait planter une croix au mesme lieu, dit que les freres pouvoient bastir des cellules à cette distance, en sorte que lorsque ceux de ce lieu & ceux de la montagne se visiteroient les uns les autres, ils pussent retourner coucher chez eux aprés avoir mangé à l'heure de None. [Si cette histoire est veritable, (car la distance de quatre grandes lieuës peut donner sujet d'en douter,) elle a esté l'origine de ce qu'on appella les Cellules, comme nous le dirons dans la suite.

Cotel p.351.

σημεῖα ιβ'.

Il semble selon ce que nous avons dit, que S.Amon ait esté fort celebre de son vivant mesme.] Et neanmoins S.Athanase le mettoit au nombre des solitaires qui estoient d'autant plus agreables à Dieu, que leur vertu estoit moins connuë des hommes.

Boll.14.may,g. p.71.e.

'Nous avons dans S.Athanase une lettre à Amon solitaire, [qui est apparemment celui de Nitrie:] 'Car il le qualifie son Pere,

Ath.t.2 p 35.2. p.37 c.

p.35.d. a p 36.c. b p.37.c. 'son tres cher & tres honoré [frere,][a] un vieillard tres cheri de Dieu: [b] & il témoigne qu'il conduisoit des troupes de moines.[Le sujet de cette lettre est pour oster quelques scrupules que le diable semoit parmi les Ascetes, afin d'avoir au moins le plaisir de les troubler, & les empescher de s'appliquer entierement à leur avancement spirituel.]

Ephr.t.2.or.94. p.383. c n.p.386.1.c. d p.385.2.c.d. Cotel.p.382-287.&c. 'Vossius a mis dans Saint Ephrem un discours divisé en 29 articles, [c] que les manuscrits attribuent à l'Abbé Ammon ou Ammonas d'Egypte. [d] Il croit que c'est le grand Amon de Nitre [Il y a de fort belles choses.['On trouve dans le recueil des paroles remarquables des solitaires, des choses

p.385.386. considerables "d'un Abbé Ammon ou Ammonas. 'Mais on voit qu'il fut depuis elevé à l'episcopat; [& ainsi il le faut distinguer de nostre Saint.] V.S.Antoine § 17.

Ath.v.Ant.p. 486 c|487.b. e Lauf.c.8.p. 910.c. 'Celui-ci acheva sa course 'dans le lieu où il avoit perseveré de combatre jusques à la vieillesse, [e] & il mourut, ou plutost il s'endormit[du sommeil des justes,] dans la mesme vie sainte qu'il pratiquoit depuis si long-temps, aprés estre arrivé à la perfection de la vertu des solitaires, quoiqu'il n'eust encore que 62 ans. NOTE 3.

Menæa,p.44| Ugh.t.6.p. 1094. f Men.p.120. 'L'Eglise greque en honore la memoire le quatrieme d'octobre: [ce que Ferrarius a suivi.][f] Les Ménées marquent encore le 7 de decembre un S.Ammon Evesque de Nitrie, mort en paix, qui s'est purifié par la fuite du siecle, par l'austerité de sa vie, & par sa sortie du monde. [Ces eloges conviennent moins à un Evesque qu'à un solitare; & Nitrie n'estoit pas un siege episcopal. Je ne sçay comment Baronius a pu oublier de le mettre dans le martyrologe Romain. On ne sçait point l'année de sa mort.] ἀσκητι-

Ath.p.486.c. 'Mais il est certain qu'il mourut avant S.Antoine,[c'est à dire avant le 17 de janvier 356.]Il est visible aussi qu'il estoit mort en l'an 355,["& mesme ce semble assez long-temps auparavant: & s'il est vray [[g] qu'il ait fleuri avant le Concile de Nicée, comme Sozomene paroist l'avoir cru, [on peut mettre sa mort vers l'an 340 ou 345.] NOTE 4.

Boll.14.may,g. p.70.c. g Soz.l.1.c.14.p. 423.b.

Ath.v.Ant.p. 486.c.d. 'A l'heure mesme qu'il mourut, S.Antoine estant assis sur sa montagne la plus reculée,& qui estoit à treize journées de Nitrie, il vit en regardant en haut, quelqu'un qui estoit elevé en l'air, & plusieurs qui venoient audevant de luy avec une grande joie. Cela l'ayant rempli d'admiration, & benissant cette sainte assemblée, il souhaita extremement d'apprendre ce que ce pouvoit estre. Soudain il entendit une voix qui luy dit que c'estoit l'ame d'Amon solitaire de Nitrie. Ceux qui se trouverent alors auprés de luy, le voyant plein d'admiration, desirerent d'en savoir la cause, & apprirent de luy que c'estoit Amon qui venoit de rendre l'esprit.

'Les solitaires remarquerent le jour qu'Antoine leur avoit dit ceci, & sçeurent un mois aprés par des freres qui venoient de Nitrie, qu'Amon avoit rendu l'esprit au mesme jour & à la mesme heure que S.Antoine avoit vu son ame portée dans le ciel. Ainsi les uns & les autres admirerent la pureté de celle d'Antoine, qui luy avoit fait voir une chose qui se passoit à treize journées de luy, '& le bonheur de celle d'Amon qui quittoit la terre pour aller jouir des veritables biens qu'il estoit assuré de trouver au ciel. La mesme chose a esté remarquée, aprés S.Athanase, [1] par [Rufin, Pallade, Socrate, & Sozomene.]

p.487.b. Soz.l.1.c.14.p. 424.d.

NOTE 5. 'Le P.Petau entend de ce Saint ce que dit Synese, qu'Amon l'Egyptien n'avoit pas veritablement trouvé l'invention des lettres, mais qu'il avoit fort bien jugé de l'usage qu'on en devoit faire; & qu'un homme tel que celui là, pouvoit par la seule force de son naturel, & sans avoir besoin de la methode qu'enseigne la philosophie, arriver à la contemplation la plus sublime, & à la connoissance de la verité. 'Il compare peu aprés Amon & Saint Antoine avec ceux qu'il estimoit les plus grands genies de l'antiquité. Il dit que des personnes de cette sorte n'ont pas besoin du secours des sciences, ayant une grandeur d'esprit à qui il estoit egalement facile de vouloir & d'executer; & que s'il pouvoit rencontrer quelqu'un de cette sorte, il le revereroit, & l'adoreroit pour ainsi dire.

Syn.dio, p. 48. d|n.p.17. p.51.b.c.

ARTICLE IV.

Des solitaires de Nitrie.

[COMME S.Amon a esté le fondateur des monasteres de Nitrie, il est bon d'expliquer ici quel estoit ce lieu] 'si celebre entre tous les monasteres d'Egypte, [a]& que S.Jerome appelle la ville de Dieu. [Ce desert] [b] que l'on appelle ordinairement la montagne de Nitrie, [c]estoit environ à 16 lieuës d'Alexandrie; [d]de sorte qu'on en faisoit le chemin en un jour & demi Mais il falloit traverser la largeur du lac appellé Marie ou Marée, qui a 28 lieuës d'étenduë, [e]où il s'eleve quelquefois de violentes tempestes, quoiqu'on se contente de l'appeller un étang. [f] La montagne de Nitrie estoit donc au midi de ce lac. [g]Elle tiroit son nom de celui d'un bourg qui en estoit fort proche, & où il y avoit tres grande abondance de salpetre, que les anciens appelloient du nitre; [h] &

40. milles. 70. milles.

Vit P.l.2.c.21. p.477.2. a Hier.ep.27.p. 175.a. b Lauf.c.7.p. 908.b & alii. c Vit.P.p.477.2. d Lauf p 908.b| Soz.l.1.c.14.p. 423 d. e Vit P.c.34.p. 485.2. f Soz p.423.d. g Vit.P.c.21.p. 477.2. h aIHier.ep.27. p.175.a.

1. Rufin *vit.Pat. c.30.p.482.2*, Pallade *lauf. c.8.p.911.a*, Socrate *l.4.c.23.p.432.d*.

je croy, dit Rufin, que la providence divine l'a ainsi permis, dautant que l'on y devoit laver un jour les pechez des hommes par le nitre si pur des vertus, ainsi qu'on se sert du nitre & du salpetre pour laver les taches des habits.

Lauf.p.908.b.

'Auprés de cette montagne il y avoit un grand desert qui s'étendoit jusques à l'Ethiopie, & jusques à la Mauritanie, dit Pallade. Il confinoit aussi avec les Maziques [& d'autres barbares de la Libye.] 'C'est dans ce desert qu'on trouvoit le lieu appellé les Cellules, à cause du grand nombre de cellules qui y estoient dispersées deça & delà. Rufin met ce lieu dans le fond du desert, à dix milles (ou quatre lieuës) de Nitrie. 'D'autres, comme nous avons dit, y ajoutent encore deux milles. [a] Sozomene met seulement 70 stades, qui est un peu moins de dix milles; [b]& Cassien ne conte mesme que cinq milles. [Cela peut venir des differens endroits d'où l'on contoit.] [c] Pallade semble dire que les Cellules s'appelloient aussi la Libye: [& elles pouvoient bien estre comprises dans la province de ce nom. A trois journées] 'ou "32 lieuës de là estoit la grande solitude de "Sceté.

Vit.P.l.2.c.22.p.478.1. Cotel.g.t.1.p.332.a.b. a Soz.l.6.c.31.p.687.b. b Casn.col.6.c.1.p.389. c Lauf.c.20.p.630.d. Casn.p.389.

80 milles. V. Saint Macaire d'Egypte § 3.

'La montagne de Nitrie estoit habitée sur la fin du IV. siecle, d'environ cinq mille solitaires, [d]divisez en cinquante monasteres, ou habitations qui estoient assez proches les unes des autres, & toutes sous la conduite d'un seul Pere. Il y en avoit quelques unes où plusieurs solitaires demeuroient ensemble. En d'autres ils y estoient en petit nombre, & en d'autres ils y estoient seuls. 'Chacun avoit la liberté de demeurer & de vivre de la maniere qu'il vouloit & qu'il pouvoit; [de sorte qu'il semble qu'ils fussent plutost anacoretes que cœnobites. 'Ils estoient mélez de naturels du pays & d'étrangers. Les uns s'occupoient à la contemplation, les autres a l'action. Mais ils taschoient tous de se surmonter les uns les autres en pieté, de ne se point ceder en austeritez & en mortifications, & de pratiquer à l'envi toutes sortes de vertus.

Lauf.c.7.14.p.908.b|916.c| Hier.ep.22.p.146. d Vit.P.l.2.c.21.p.477.2|Soz.l.6.c.31.p.687.a. Lauf.c.7.p.908.b. c.69.p.1000.b.c.

'Il n'y avoit qu'une eglise sur la montagne, mais fort grande. 'Elle estoit conduite par huit Prestres: & durant la vie de celui qui estoit le premier de tous, nul autre n'offroit le sacrifice, ne decidoit aucune matiere, & ne faisoit aucune exhortation; mais ils se contentoient d'estre assis auprés de luy sans rien dire. 'Saint Theodore de Tabenne ayant écrit vers l'an 357 à ceux de Nitrie, celui qui avoit receu la lettre la montra premierement en particulier aux Prestres, & puis avec leur permission il la lut à tous les autres. 'Cette eglise avoit aussi des Diacres. "L'Evesque d'Hermopole surnommée la petite, [pour la distinguer] [e]de celle qui

c.7.p.908.c. p.909.a. Boll.14.may.g.p.70.f. p.71.a.b|Pall.dial.c.7.p.57. e Lauf.c.52.p.77.a.

Note 6.

qui estoit en Thebaïde,'estoit Evesque de la montagne[de Nitrie;] & il semble qu'il y faisoit quelque residence.ᵃLes solitaires de Nitrie s'assembloient donc dans leur eglise le samedi & le dimanche seulement. [Car pour les autres jours ils demeuroient dans leurs monasteres,] dans chacun desquels on entendoit, vers le soir, raisonner les hymnes & les cantiques que l'on y chantoit à la loüange de J. C, & les prieres qu'on luy adressoit; ce que ces solitaires faisoient avec tant de ferveur & de pieté, qu'on se fust imaginée estre elevé dans le ciel, & estre au milieu d'un paradis de delices.

c.117.p.1031.d. Hier.ep.27.p.175.2. a Lauf.c.7.p.909.a.

'Il y avoit trois palmiers dans cette eglise, à chacun desquels estoit pendu un fouet; l'un pour corriger les solitaires qui avoient fait quelque faute, 'comme cela est ordonné par la regle de Saint Macaire;ᵇ l'autre pour punir les larrons, s'il s'en rencontroit; & le troisieme, pour chastier ceux qui venoient par hazard en ce lieu là, quand ils estoient convaincus d'avoir commis des méchancetez. Car alors on leur faisoit embrasser ces palmiers, & aprés leur avoir donné un certain nombre de coups on les renvoyoit.

p.908.d. Cod.reg.t.1.p.27.§27. b Lauf.p.908.d.

'Il y avoit sept "boulangeries sur cette montagne, qui servoient tant à ceux du lieu, qu'aux anacoretes qui s'estoient retirez dans le desert[des Cellules.]'On y trouvoit aussi des medecins,& "des patissiers; l'on y buvoit du vin, & l'on y en vendoit,'estant bien difficile qu'entre cinq mille personnes qui demeuroient en ce desert, quelques uns n'eussent besoin de ces sortes de soulagemen, qu'on n'auroit pas pu trouver autrement dans ce desert. [Car quand ils estoient en santé,]'il y en avoit qui ne mangeoient pas mesme de pain, & les autres se contentoient d'ordinaire de pain & de sel,en sorte mesme que dans cette grande multitude,il estoit difficile d'en trouver quelqu'un qui se servist d'huile. La pluspart ne se couchoient pas seulement pour dormir, mais demeuroient assis, & n'interrompoient pas pour cela, s'il faut ainsi dire, la meditation de la parole divine.

ἀρτοκοπεῖα. πλακουντάριοι. c. e. c.14.p.916.c. Ruf.v.P.c.27.p.479.2.

ARTICLE V.

Hospitalité de ceux de Nitrie: Du desert des Cellules.

'AUPRES de l'eglise de Nitrie il y avoit un hospital où l'on recevoit en tout temps ceux qui y arrivoient, jusqu'à ce qu'ils en voulussent sortir de leur bon gré, quand ils y fussent demeurez deux & trois ans. Durant la premiere semaine on ne les

Lauf.c.7.p.908.d.

obligeoit à rien ; mais aprés on les occupoit à divers ouvrages, comme à travailler à la boulangerie, au jardin, à la cuisine, ou à quelque autre chose semblable. Que si c'estoit quelque personne considerable, on luy donnoit un livre à lire, sans luy permettre de parler à personne jusques à midi.

Vit.P.l.2.c.21.p. 477.1.

'Rufin décrit ainsi de quelle maniere [1]il fut receu à Nitrie. Aussi-tost, dit-il, que nous approchasmes, & que ces Saints sceurent que c'estoit des freres étrangers, soudain comme si c'eust " esté un essein d'abeilles, ils sortirent tous de leurs cellules, '& " avec une extreme gayeté vinrent en courant audevant de nous, " & la pluspart d'eux nous apporterent des pains & des peaux de " bouc pleine d'eau. Ils nous menerent ensuite à l'eglise en chan- " tant des pseaumes, & puis nous laverent les piez, & les essuye- " rent avec des linges, comme pour nous soulager de la lassitude " que le chemin nous avoit causée; mais en effet pour attirer dans " nos ames une force & une vigueur spirituelle par cet office de " charité qu'ils exerçoient envers nous. Que dirai-je davantage " de leur civilité, de leur charité, & du plaisir qu'ils prenoient à " nous témoigner leur affection par toutes sortes de devoirs & de " services? Chacun s'efforçoit comme à l'envi de nous mener dans " sa cellule; & non contens de satisfaire à tous les devoirs de " l'hospitalité, ils nous donnoient [par leur exemple] des instruc- " tions de l'humilité qu'il pratiquoient si parfaitement, de la dou- " ceur d'esprit, & de ces autres biens de l'ame qui s'apprennent " parmi eux comme parmi des personnes qui ne se sont retirées du " monde que pour cela, avec des graces differentes à la verité, " mais avec une doctrine toujours la mesme & toujours semblable. " Nous n'avons jamais vu en un autre lieu une si ardente charité: " nous n'avons jamais vu la misericorde de Dieu s'exercer avec tant " de ferveur & de zele, nous n'avons jamais vu une si parfaite & si " admirable hospitalité, une si forte meditation, une si grande intelli- " gence des divines Ecritures, ni de si continuelles occupations dans " la science des Saints: leurs lumieres vont jusqu'à un tel point, qu'il " n'y en pas un d'eux qu'on ne prist pour un docteur en ce qui est de " la divine sagesse. "

p.478.1.

c.22. p. 478. 2| Soz.l.6.c.31.p. 687.c.d.

'Ceux qui aprés avoir esté instruits en ce lieu dans les choses spirituelles, & estre arrivez à une grande perfection, se resolvoient à mener une vie plus solitaire & plus cachée, se retiroient à trois ou quatre lieuës de là dans le vaste desert, appellé, comme nous avons dit, les Cellules, parcequ'on n'y voyoit autre chose :

[1] luy ou S. Petrone au nom duquel nous croyons qu'il parle.

Elles estoient toutes separées les unes des autres, en sorte que l'on ne pouvoit ni se voir, ni mesme s'entendre. Il n'y avoit qu'une personne dans chaque cellule. 'Lorsque Pallade y fut vers l'an 391, on y contoit 600 anacoretes. [a] Le silence & le repos estoit tres grand parmi eux; & ils ne se trouvoient ensemble que le samedi & le dimanche dans l'eglise, où ils venoient tous, [b] quoique quelques uns en fussent eloignez de trois & quatre milles. 'C'est là qu'ils se voyoient comme s'ils fussent revenus du ciel en terre.

Lauf.c.7.p.908.b.c. | ac.60.p.1003.d| Vit P.c.22|Soz.p.687.c. | b Lauf.|Ruf.p.478.1. | Ruf.p.478.1.

'Que si l'un d'eux manquoit en cette assemblée, ils connoissoient par là que quelque indisposition l'avoit arresté dans sa cellule, & tous l'alloient visiter non pas ensemble, mais les uns aprés les autres; & s'ils avoient quelque chose qu'ils jugeassent luy estre agreable, ils le luy portoient. C'est le seul sujet pour lequel on osoit troubler leur silence & leur repos; si ce n'estoit qu'il y en eust de capables d'instruire les autres par leurs paroles, & de les consoler & fortifier par leurs discours. 'Au reste les visites estoient si rares parmi eux, qu'on en a quelquefois trouvé dans leurs cellules qui estoient morts depuis trois ou quatre jours, sans que personne l'eust sçeu.

1|Soz.p.687 c. | Lauf.c.69 p.1000.d.

'Leur charité estoit si grande, & l'affection qui les unissoit non seulement entre eux, mais generalement avec tous les autres, estoit si extreme, qu'ils estoient le sujet de l'admiration, & l'exemple de tout le monde. 'Ils exhortoient souvent les autres à venir se joindre avec eux: '& quand quelqu'un avoit pris cette resolution, chacun se hastoit de luy offrir sa cellule.

Ruf.p.478.2. | Pall.p.1000 c. | c|Ruf.p.478.2.

ARTICLE VI.

De S. Theodore, d'Arsise, & de quelques autres disciples de S. Amon.

[TOUT ce que l'on dit à l'avantage de ceux de Nitrie, est la gloire & l'eloge de S. Amon, puisque ce fut luy qui y établit la vie monastique,] & que ce grand nombre de solitaires & de Saints qui peuplerent la montagne de Nitrie, & mesme le desert de Sceté, n'estoient que ses disciples & les imitateurs de sa vertu.

Socr.l.4 c.23.p.232.d|Soz.l.3.c.14.p 423.424.

'Amon Religieux de Tabenne estant obligé de quitter cette congregation [en l'an 355] Saint Theodore qui en estoit Abbé luy conseilla d'aller demeurer à Nitrie, comme au lieu où il y avoit plus de personnes saintes & agreables à Dieu. Amon suivit son conseil, [& environ deux ou trois ans aprés] 'il receut une lettre

Boll.14.may.g.p.70c. | f.

p.71.a. que Saint Theodore avoit envoyée par quatre de ses moines 'pour tous ceux de Nitrie, afin de les assurer que Dieu delivreroit un jour l'Eglise, & la vengeroit de la cruelle persecution que les Ariens luy faisoient alors. p.70.f. 'Elle fut luë le dimanche, devant toute la communauté, p.71.a.b. 'qui en glorifia Dieu;& Heraclide l'un des Prestres eut soin de l'envoyer à Draconce [leur] Evesques, alors banni [pour la foy.] Un autre Prestre nommé Hagie, dit neanmoins a Amon en souriant,que cette lettre ne leur apprenoit rien [que Dieu ne leur eust déja revelé.]

p.70.e|71.e. 'Amon nomme comme les plus considerables de ceux qu'il trouva à Nitrie[en 355,]Theodore compagnon de S.Amon, avec Elurion & Ammone tres celebres par leurs vertus, qui moururent bien-tost aprés, p.70.f. '& les saints Prestres Pior & Pambon[Nous traiterons en particulier des deux derniers.

Ath.v.Ant.p. 486.d. aVit.P.l.1.p.113 2|Sur.14.may, p.196.§4. Nous avons déja parlé de Theodore,]'& il n'estoit pas moins le compagnon de la pieté de S.Amon que de ses voyages. a L'ancien auteur de la vie de S.Pacome l'appelle un homme tres saint qui s'estant entierement consacré au service de Dieu par une resolution ferme & constante, & par une foy non feinte, a surmonté diverses tentations du diable. Boll.14.may,g. p.70.e. 'Il vivoit encore en 355, comme nous venons de dire; mais il semble qu'il n'ait pas vécu long-temps depuis, p.71.e. [& il estoit mort sans doute]'lorsque Saint Athanase le proposoit avec S.Amon pour exemple de ceux qui estant peu connus des hommes, estoient tres connus de Dieu par leur vertu: Il luy donna en cette occasion le titre de Saint. 7.jan.p.363. 'Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 7 de janvier.[ce qui fait bien voir que c'est par un pur oubli qu'il n'y a pas mis S. Amon.

Nous ne trouvons rien d'Elurion; & il suffit d'avertir qu'il ne 14.may,g.p.64. c|65.a|67.d. le faut pas confondre avec un autre Elurion]qui vivoit en mesme temps, mais en Thebaïde dans les monasteres de Tabenne.

Cotel.g.t.1.p. 392.b.c. [Je ne sçay si Ammone ne pourroit point estre celui]'dont on raconte des choses qu'on attribuë à S.Amon de Nitrie, [à qui neanmoins elle ne peuvent convenir, & il est mesme difficile de les raporter à un homme mort peu aprés l'an 355.

Lauf.c.7.p.908. c. Le Prestre Hagie dont nous avons parlé,peut estre['cet Hagion que Pallade met entre les saints & bienheureux habitans de Nitrie, dont les instructions l'avoient animé à la pieté lorsqu'il c|909.b|Soz.l.6. c.30.p.685.b. vint passer un an avec eux[en 391,]& qui ayant vieilli dans cette divine philosophie, estoient devenus les peres & les maistres des monasteres, ausquels ils enseignoient ce qu'ils pouvoient avoir

appris de S. Antoine mesme, du temps duquel ils avoient vécu.

[Je ne sçay si cet Hagion seroit le mesme] qu'Aion ou Aio, dont on raporte une parole bien remarquable. Car un solitaire de Thebaïde nommé Antien, qu'on disoit avoir vécu avec une fort grande austerité, estant devenu aveugle & tres infirme dans sa vieillesse, & les freres qui n'epargnoient rien pour le soulager, luy faisant manger tout ce qu'ils avoient de meilleur, on demanda à Aio ce qu'il pensoit de l'état de ce solitaire: & sa réponse fut: » Si son cœur consent au bon traitement qu'on luy fait, & qu'il en » soit bien aise; tous les soulagemens qu'il reçoit, grands ou petits, » diminuent d'autant le merite de ses austeritez passées. Que si » au contraire il reçoit tous ces soulagemens avec peine & avec » douleur; Dieu luy conserve la recompense entiere de tous ses » travaux.

Cotel.g.t.1.p. 400.c.

p.400.a.

[Ce que Pallade dit d'Hagion,] il le dit encore d'Arsene [ou Arsise,] de Putubaste, de Crone, & de Serapion, [dont nous ne dirons rien ici, non plus que de tant d'autres qui ont rendu la montagne de Nitrie celebre par leur pieté & par leurs miracles; sinon d'Arsise,] parcequ'on remarque particulierement de luy qu'il avoit vu S. Amon; & ce fut de sa bouche que Pallade apprit ce qu'il raporte de ce Saint. Il avoit aussi vu S. Pacome. Pallade l'appelle le grand Arsise, & Sozomene luy donne le mesme titre. [a]Pallade dit encore que quand Melanie l'ayeule vint à Nitrie, [l'an 367,] elle y trouva Arsise le serviteur de J. C.[b] Quand S.te Paule y vint [en 386,] elle y vit, dit S Jerome, les Macaires, les Arsetes, les Serapions, & les autres colonnes de la foy de J. C. Cet Arsete est apparemment le mesme qu'Arsise. [c] Il est aussi appellé Orsise dans la traduction de Pallade & en d'autres endroits: [de sorte qu'on luy peut attribuer].[d] quelques sentences raportées dans les vies de Peres sous le nom de l'Abbé Orsise, [si l'on n'aime mieux dire qu'elles sont du celebre Orsise troisieme Abbé de Tabenne.] [e] Quelques personnes savantes croient encore qu'il faut raporter à Arsise, ce que Socrate dit d'un Arsene, & qui ne peut estre neanmoins de l'illustre solitaire de ce nom; Qu'il ne separoit point [de la communion] (ce qui marque qu'il estoit Prestre) les jeunes gents qui avoient fait des fautes [legeres,] mais seulement les personnes plus avancées; de quoy il rendoit » cette raison: Qu'un jeune homme qui est separé des Mysteres, » s'accoutume à les mepriser; mais que celui qui est plus avancé » [en âge & en pieté,] ressent beaucoup de peine de cette priva» tion.

Lauf.c.7.p.908. c.

p.909.b.

Soz l.6.c.30.p. 685.b.

a Lauf.c.17.p. 1031.c.

b Hier.ep.27 p. 175.a.

Boll.26.jan.p. 717 a.

c Vit P.l.8.c. 117.p.773.[illegible] Sot. l.6 c.30 p.685 b.

d Vit.P l.5.c.12 § 37.p.[illegible] c.1[illegible] § 51 p.626.

e Conc.reg.p. 54.

Note 7.

Socr.l.4.c.23. p.233.b.

[Nathanael doit avoir esté l'un des premiers habitans de Nitrie,]'puisqu'il se retira sur cette montagne[en 338 au plustard,] lorsque le nombre des anacoretes estoit encore assez petit. Aussi sa cellule n'estoit pas bien avancée dans le desert.Il l'avoit bastie luy mesme; '& le demon eut assez de force par ses illusions pour la luy faire quitter d'abord: de sorte qu'il en bastit une autre plus prés de[son]village, où il demeura quelque temps.'Mais "le demon luy ayant dit luy mesme que c'estoit luy qui l'avoit chassé de la premiere,il s'y en retourna aussi-tost,[en l'an 338,]resolu de n'en sortir jamais que par la mort: & il l'executa fidelement durant 37 ans qu'il vécut depuis, quelque effort que fist le demon pour l'en tirer.

Lausf.c.18.p.918. e. — p.919.a. — b. — &c.

'Sa fidelité parut particulierement en deux occasions, l'une où l'humilité sembloit l'obliger indispensablement à faire au moins quelques pas hors de sa cellule pour reconduire sept Evesques qui l'estoient venus visiter; 'l'autre où la charité sembloit exiger qu'il allast secourir un enfant qui paroissoit tout à fait avoir besoin"de son secours.'Mais dans la premiere il excusa son incivilité apparente, en protestant que Dieu qui connoissoit le fond de son cœur, y voyoit le profond respect qu'il avoit pour tous les ministres de l'Eglise, & les raisons importantes pour lesquelles il ne pouvoit sortir de sa cellule.'Dans l'autre occasion qui arriva neuf mois seulement avant sa mort, 'il crut qu'en observant la regle qu'il s'estoit prescrite pour l'amour de Dieu, & en le priant pour l'enfant qui sembloit avoir besoin de son secours, il l'assisteroit mieux qu'en allant à luy: & il reconnut aussi-tost que tout cela n'estoit"qu'un fantosme & une illusion du demon, comme il s'en estoit douté. 'Il mourut [en 375,] quinze ans avant que Pallade vinst à Nitrie: "mais la bonne odeur de sa pieté y estoit encore toute vivante.

c. — d.e. — c.d. — &c. — d. — p.920. — &c. — p.918.e. — en l'an 390.

SAINT PACOME,

PREMIER ABBÉ DE TABENNE, ET INSTITUTEUR DES CŒNOBITES.

ARTICLE PREMIER.

Eloge de S. Pacome: De l'histoire de sa vie, & des traductions qu'on en a faites.

LE respect que l'Eglise a aujourd'hui pour le nom de S. Pacome, n'est pas une devotion nouvelle, mais une juste reconnoissance des obligations qu'elle luy a,]'comme au saint fondateur d'un grand nombre de monasteres, à l'illustre Pere d'une multitude infinie de moines;'ou plutost comme au premier instituteur [non seulement des corps de Congregations,]mais absolument de la vie cœnobitique & des saintes communautez de Religieux.

Vit.P.l.3.c.34. p.504.2.
Boll.14.may, * g.45.c|Bult. occ.l 1.c.1.p 7.

[C'est une suite de l'estime que l'antiquité a témoigné faire de luy par les magnifiques eloges qu'elle luy a donnez.]'Car on met entre les loüanges des plus illustres Peres de l'Egypte, d'avoir vu ce saint Abbé qui avoit eu la grace de la prophetie.'La reputation de la vie sainte qui se pratiquoit à Tabenne, obligea S. Macaire d'Alexandrie de se deguiser, & de faire quinze journées de chemin pour venir voir S. Pacome, dont la vertu, dit son historien, estoit tres illustre & tres eprouvée.'On pretend que S. Antoine avoit vu descendre sur luy l'Esprit saint, par lequel il devint le Pere des monasteres.'Ayant appris sa mort, il le releva comme un Saint qui avoit receu un grand ministere pour procurer à l'Eglise

Lauf.c.7.p.909 b.
c.20 p.928.b.
Eck.reg p.107.
Boll.14.may, g. 45.c.d.

* Afin de distinguer ce que Bollandus dit de S. Pacome en latin, de ce qu'il nous en donne en grec, nous nous contentons du *g* pour les pages du grec, & nous reservons le *p* pour le latin.

un auſſi grand bien qu'eſtoient les Communautez religieuſes,& pour marcher ſur les traces des Apoſtres. Il proteſta qu'il avoit ſouvent oui dire que ſa vie eſtoit admirable,& tout à fait conforme aux Ecritures, & qu'il avoit ſouvent eu le deſir de le voir, mais qu'il n'en avoit peut-eſtre pas eſté digne.

Hier.ep.16 p. 119.2. a Cod.reg.t.1.p. 33.34.40.80. Ruf.v.P.c.3.p. 458.2. Caſn.inſt.l.4.c. 1.p 61.

[Il vivoit encore]lorſque S. Athanaſe qui vint à Rome[en 339,] y rendit ſon nom celebre.[a]Saint Jerome crut honorer l'Egliſe, en mettant en latin les reglemens que cet homme apoſtolique faiſoit obſerver dans ſes monaſteres.'Rufin quoiqu'il ne nomme pas S. Pacome, parle neanmoins fort honorablement des ſolitaires de Tabenne qu'il avoit fondez; '& Caſſien leur donne encore des eloges beaucoup plus amples & plus magnifiques.

Lauſ.pr.p.897.a b c.38 p.955.c.

'Pallade qui écrivoit l'hiſtoire des ſolitaires en 420,[b] outre les loüanges qu'il donne à ceux de Tabenne, dit que Pacome leur inſtituteur avoit une grande inclination pour les pauvres,& pour aſſiſter tous les hommes dans leurs beſoins, & qu'il avoit mené une vie ſi pure & ſi parfaite, qu'il avoit merité de predire l'avenir, & de voir des Anges.'Sozomene le ſuit en cela, & le copie preſque mot à mot.[c]S. Cyrille d'Alexandrie, [dont le témoignage eſt ſans doute tres conſiderable en ce point,] l'appelle un inſigne ſolitaire, relevé entre les autres par les merveilles que produiſoit en luy une grace apoſtolique.

Soz.l.3.c.14.p. 318.b. c Buch.cycl.p. 73.

Vit.P.l.3 c.34 p.504 2.

'Le Livre de la Vie des Peres,[écrit peut-eſtre ſur le milieu du V. ſiecle,] dit que toutes les vertus qui font les Saints, brilloient en luy, qu'il merita meſme de recevoir la grace de la prophetie, que Dieu luy reveloit beaucoup de ſecrets de l'avenir, '& qu'il fit par luy un grand nombre de merveilles & de miracles extraordinaires, gueriſſant ſouvent ceux qui eſtoient poſſedez du demon, lorſque ce Saint invoquoit ſur eux le nom de JESUS CHRIST, & exauçant par ſa miſericorde les prieres qu'il luy adreſſoit pour beaucoup de perſonnes affligées, ſoit de paralyſie, ſoit de diverſes autres infirmitez.'Gennade dit qu'il avoit une grace apoſtolique, ſoit pour inſtruire, ſoit pour faire des miracles.

P.505 2.

Genn.v.ill.c.7.

Boll.14.may,p. 287.c. d g.17.c|41.c. g.48.§ 88.

'Nous avons depuis peu le texte grec de la vie de ce Saint, écrite par un Religieux de ſes monaſteres,[d]comme on n'en ſauroit douter. Il n'avoit pas vu S. Pacome meſme; 'mais'il eſtoit dans ſon monaſtere de Pabau dés l'an 361 au pluſtard,[treize ans aprés la mort du Saint.] 'Il avoit appris ce qu'il raporte des Saints qui avoient converſé long-temps avec luy,comme S. Theodore, qui ne diſoient que des choſes dont ils eſtoient tres aſſurez, '& qui avoient ſçeu de ſa bouche celles dont ils n'avoient pu eſtre témoins.

§ 6.31,51 61.

§ 6.31.

moins. Car ce Saint pour les instruire leur raportoit souvent ce qui luy estoit arrivé, '& les visions qu'il avoit eues. Quelques uns *§ 63.* de ses disciples avoient aussi mis par écrit diverses choses qu'il leur disoit dans ses instructions : & ce fut sur tout cela que ce Religieux composa la vie que nous en avons. Il veut qu'on la regarde non comme une histoire, mais comme de simples memoires qu'il dressoit afin qu'on n'oubliast pas des choses si importantes *§ 62.* & si utiles.

'On croit qu'il ne l'écrivit qu'aprés l'an 380, [lorsqu'il y avoit *p.287.e.* un peu plus de trente ans que S. Pacome estoit mort,]& c'estoit *g.50 § 95.* au moins assez long-temps aprés l'an 367. Il ne parle point de la mort d'Orsise successeur de S. Pacome, & ne dit point qui luy succeda [Les dates, les particularitez, & les caracteres singuliers des lieux, des temps, & des personnes, qu'il joint presque toujours à sa narration, font voir que c'estoit un homme exact, & qui avoit un grand soin de s'instruire de ce qu'il vouloit raporter.]Il joint *p.288.b.* au recit des faits beaucoup de discours de Saint Pacome & de ses disciples ; de sorte que c'est un ouvrage tout d'edification & de pieté. Aussi les Grecs qui ont voulu faire l'eloge de S. Pacome pour l'office de sa feste, n'en ont point cherché d'autre matiere ; & il seroit seulement à souhaiter qu'ils l'eussent fait avec plus d'exactitude.

[Le style & la diction de cet auteur n'a aucune elegance. Elle a mesme beaucoup d'obscurité, pour ne pas dire de barbarie, ce qui peut donner sujet de croire que la piece a esté écrite originairement en egyptien, & que le texte grec donné par Bollandus, n'est encore qu'une traduction.]Il semble aussi qu'il y manque *p 299.c|316 b c.* quelque chose en divers endroits.'Un passage grec donné par M.r *g 29.§17|Cotel.* Cotelier, s'y trouve dans les mesmes termes, à la reserve des fautes *g.t.1.p.708.* de copistes[qui sont sans nombre dans Bollandus.]

'On a fait plusieurs abregez de cette histoire, & nous en avons *Boll.p.288.a.* encore deux traduits en latin, l'un dans Surius, & l'autre dans RosWeide. 'Ce dernier fut traduit vers l'an 530, par le celebre *Vit.P.l.1.p.111.* Abbé Denys le Petit, à la priere d'une dame à qui il l'adresse:'& *n.p.138.139.* on croit que c'est l'illustre S.te Galla, fille de Symmaque auquel Theodoric fit trancher la teste. [C'est cet abregé qu'on a mis en françois dans les vies des Peres.]Celui qui est dans Surius, & que *Boll.14 may, p. 288.a.* l'on voit assurément venir du mesme original, est moins beau & moins étendu dans sa narration, 'mais il contient plus de faits. 'Il y *p.299.c.* a neanmoins des choses dans Denys qui ne sont ni dans Surius, ni mesme dans le texte grec de Bollandus, [comme ce qui regarde

les reglemens particuliers des Religieux de Tabenne. On peut dire que Denys a cru devoir ajouter ce point à son original, pour faire connoistre aux Latins en abregé quels estoient ces reglemens si celebres dans l'Orient; & les tirer pour cela de Pallade, ou de la regle mesme de S. Pacome. Mais il y a d'autres choses que Denys ne peut avoir tirées que de son original, & qui ont un trop grand caractere de verité pour les accuser d'estre supposées. Ainsi il semble necessaire de reconnoistre qu'il y a eu des textes originaux de la vie de S. Pacome, encore plus amples ou plus entiers que celui que Bollandus nous a donné.]Bollandus y reconnoist en effet quelques endroits defectueux; & il n'a pas fait difficulté d'inserer les additions de Denys dans la traduction de son nouveau texte.

a|316.b.

[Quoique les abregez de Denys le Petit & de Surius, qu'on a eu seuls pour l'histoire de Saint Pacome jusqu'à l'an 1680, n'aient point les mesmes caracteres de verité & d'autorité que l'original, ils n'ont pas laissé d'estre receus avec respect, & d'estre fort estimez par les plus habiles.]'On a dit que la vie de S. Pacome avoit esté écrite par un tres ancien auteur dont la sagesse & la solidité d'esprit estoient connuës de tout le monde, quoique son nom ne le soit pas: '& Baronius écrit que cette histoire est si veritable, qu'on n'y trouve pas le moindre mensonge. [On peut juger par là de l'estime que merite le texte grec, où l'on voit encore des choses tres edifiantes qui ne se lisent point dans les autres.

Vies des Peres pr p.63.

Bar.316.§27.

Quelque longue que soit la vie de S. Pacome, surtout dans le grec,]l'auteur assure neanmoins qu'il n'y a mis qu'une petite partie de ce qu'il eust pu dire du Saint: '& on en trouve en effet beaucoup d'autres choses dans une seconde histoire greque, intitulée Paralipomenes ou *Faits oubliez*,'qu'on croit estre"du mesme auteur,[mais qui au moins est à peu prés du mesme temps.]'Car celui qui l'a écrite a vu & enterré S. Jonas disciple de S. Pacome. [Denys le Petit a tiré beaucoup de choses de cette histoire, aussi bien que l'auteur du texte de Surius.]

Boll.14 may,g. 27.c 41.c. a g.51. p.287.f. g.59.§30. NOTE 1.

'Bollandus qui nous a donné ces deux excellentes pieces, y en ajoute une troisieme, qui nous apprend encore diverses choses de S. Pacome, quoiqu'elle fasse proprement l'histoire de S. Theodore le plus celebre de ses disciples. Elle peut estre posterieure de quelques années aux deux autres,["puisqu'elle n'est écrite qu'entre les années 390 & 401; mais elle n'est pas moins authentique.]'Car elle est adressée au celebre Theophile d'Alexandrie, par un Evesque nommé Ammon,'qui s'estoit retiré parmi les moines de

p.287.f. V. la note 1. g.63.e.f. g.65.a.

S.Pacome, [environ cinq ans aprés sa mort,]vers le milieu de l'an 352,'& qui y avoit demeuré trois ans,[a]ensuite de quoy il s'en alla à Nitrie. [b]Theophile qui luy avoit demandé cette relation, le remercia de la luy avoir envoyée,& témoigna estre bien aise d'y avoir lu ce qu'il avoit souvent oui dire à d'autres.[Ces trois pieces joignent à l'histoire de S. Pacome celle de ses principaux disciples, particulierement de S. Theodore. Ainsi ce peut bien estre]ce que S. Nil appelle les vies des moines de Tabenne.

g.63 f.
a g.70 §21.
b g.71.§26.
Nil.orat.c.108.
p.502.

[Il seroit fort inutile de vouloir faire ici une longue deduction des actions de S. Pacome, puisque ce seroit copier la traduction que l'on a faite de sa vie, & qui est connuë de tout le monde. Nous nous contenterons donc d'en faire un abregé,pour en marquer la suite autant qu'il nous sera possible, & d'y ajouter ce que les autres auteurs en ont remarqué,& ce que les pieces données par Bolandus nous en apprennent de nouveau.]

ARTICLE II.

Premieres années de S. Pacome: Il se convertit, & se retire dans le desert avec S. Palemon.

NOTE 2. * NOTE 3. NOTE 4.

'SAINT Pacome naquit ["vers l'an 292,]* dans la [haute] Thebaïde,audelà de Thebes[qui donne le nom à ce pays. Mais"on n'en sçait point le lieu particulier.]Son pere & sa mere estoient des payens, qui l'eleverent dans leur superstition: & il paroist que jusqu'à l'âge de vingt ans il ne savoit pas seulement ce que c'estoit que les Chrétiens. Dieu"marque neanmoins dés son enfance qu'il seroit un jour l'ennemi des demons; & ils le declarerent eux mesmes, [soit par quelque pressentiment que Dieu leur premettoit d'en avoir,soit] parcequ'ils voyoient en luy des inclinations tout opposées aux vices,'& un grand amour pour la pureté.

Boll.14.may,g. 26.b.c.
&c.
d.

'Quoique son pere & sa mere fussent fort affligez de voir que leurs Dieux le declaroient leur ennemi, 'ils ne laisserent pas de l'elever avec soin, & de le faire instruire dans les lettres & les autres sciences des Egyptiens. 'Car pour la langue latine & la greque mesme,il les ignora toujours, jusqu'à ce que Dieu luy en donna par miracle la connoissance aprés l'an 335, en faveur d'un frere qui estoit de Rome,&qui ne savoit pas l'Egyptien,comme nous le dirons en son lieu.

b.
Vit.P.l 1.p.11.+1|Sur.14 may,p. 196.§5.
Boll g.40.e|59. a.b.

'Estant âgé d'environ vingt ans,il fut pris pour estre enrolé dans

g.26 § 2.

les nouvelles levées que l'Empereur faisoit faire alors. [Autant que nous en pouvons juger par l'histoire, "c'estoit Maximin qui se preparoit en l'an 312 à faire la guerre à Constantin & à Licinius: mais il perit malheureusement l'an 313 dans cette guerre.] Ces nouveaux soldats ayant esté conduits comme des prisonniers "en la ville de Thebes [ou Diospolis en la haute Thebaïde,] Pacome fut tellement touché "de la charité que les Chrétiens de cette ville leur témoignerent, 'qu'il resolut deslors que si jamais il estoit libre, il serviroit uniquement le Dieu qu'ils adoroient, & aimeroit, comme eux, tous les hommes. Cette resolution qui fut l'effet d'une misericorde toute particuliere de Dieu sur luy, 'le fortifia contre l'exemple & les sollicitations de ses compagnons, qui vouloient l'engager à leurs desordres ordinaires.

V. la note 2. V. la note 3. &c. § 3. § 1. § 3.

[Il jouit bien-tost de la liberté qu'il desiroit.]'Car la guerre estant finie [dés l'an 313,]les nouvelles levées furent congediées [par Licinius.] Alors Pacome s'en alla à l'eglise du bourg de Chenobosque en la haute Thebaïde, & y receut le battesme "dans la communion Catholique. [Ce fut peut-estre l'an 314 à Pasque,] 'Dieu luy marqua la nuit suivante "dans une vision, la benediction que la rosée de sa grace devoit repandre par luy sur la terre.

§ 3. g.65.f. g.26. § 3. &c.

'Il ne songea plus ensuite qu'à se faire moine, [c'est à dire à aller vivre dans le desert, ou seul, ou avec un autre.]Il se vit aussi-tost inquieté par les Meleciens & par les Marcionites, qui vouloient chacun l'attirer à leur parti. Mais il eut recours aux larmes & à la priere, pour savoir où estoit la verité; & il apprit par "une revelation qu'elle estoit dans l'Eglise Catholique & dans la communion de S. Alexandre, [qui avoit esté fait Evesque d'Alexandrie en l'an 312.] Aussi-tost tout son trouble fut appaisé, & il se retira avec l'homme de Dieu S. Palemon, qui estoit un imitateur des Saints "par lesquels il avoit esté instruit, & un anacorete aussi humble "que tres austere. Ce fut de luy qu'il receut l'habit de moine selon les termes "de son historien. 'Il semble qu'il ne demeuroit pas bien loin de la ville de Pane ou Panople [entre le Nil[1] & la mer Rouge,] 'sur une montagne, ou au pié, "dans une caverne [a] [b] Un troisieme se joignit à eux durant quelque temps: mais "l'orgueil qui luy fit mepriser les sages avis que luy donnoit S. Palemon, l'en separa, & le perdit enfin selon l'ame & selon le corps. 'Son malheur servit à S. Pacome pour s'avancer de plus en plus dans la vertu.

§ 4. g.65. § 6. &c. g.26. § 4. § 4.8. § 5 p.299.c. g.22.§67.c. a Lausc.38.p.955.d. b Boll.g.26. § 5. § 6. &c.

'Lorsqu'il s'estoit presenté à Palemon pour demeurer avec luy,

§ 4.

1. Car Ptolemée, l.4.c.5.p.122. met Pane à l'orient du Nil.

ce ſaint vieillard pour l'eprouver luy dit la maniere dont il vivoit; qu'il ne mangeoit qu'une fois par jour en été, & de deux jours l'un en hiver; que toute ſa nourriture eſtoit du pain & du ſel pilé, ſans vin & ſans huile; qu'il paſſoit toujours la moitié de la nuit & tres ſouvent la nuit entiere à prier & à mediter la parole de Dieu.
λαχάνιον. Il ajoutoit quelquefois "un peu d'herbes à ſon ſel, mais toujours ſans huile & ſans vinaigre: & ſouvent au lieu d'herbes il y méloit de la poudre & de la cendre, ce que S. Pacome pratiquoit auſſi. 'Souvent il buvoit ſans manger, ou mangeoit ſans boire. [a] Le jour § 8. de Paſque eſtant arrivé, [qui en l'an 315 eſtoit le dixieme d'avril,] [a] § 4. f. il dit à Pacome de preparer à diſner à cauſe du reſpect de la feſte: [ce qui marque aſſez que les autres jours ils ne mangeoient que le ſoir.] Pacome le fit, & par extraordinaire il mit un peu d'huile dans le ſel. Quand Palemon eut vu ce qu'il avoit appreſté, il ſe
» mit à pleurer, en diſant: Mon maiſtre a eſté crucifié, & je man-
» gerai de l'huile! Et il fallut en effet la jetter pour l'obliger à manger. 'Long-temps depuis Saint Pacome qui eſtoit malade, voyant § 40. qu'on luy avoit ſervi quelque choſe où il y avoit de l'huile, il y jetta tant d'eau, que toute l'huile en ſortit, ſe ſouvenant du ſel & de la cendre qu'il avoit mangée autrefois [ſous S. Palemon.]

'L'occupation ordinaire de Palemon & de Pacome, eſtoit de § 4. f. prier, & de filer ou de coudre des cilices, 'tant pour s'en revétir § 9. eux meſmes afin de mortifier leur chair, que pour avoir de quoy vivre, & donner aux pauvres le reſte de ce qu'ils gagnoient. 'La § 4. f. nuit quand ils eſtoient accablez de ſommeil, ils alloient tranſporter du ſable d'un lieu en un autre, pour accoutumer leur corps à veiller, & le rendre plus capable de s'appliquer à la priere. Il § 6. paroiſt que Saint Pacome alloit nuds-piez au milieu meſme des ronces & des épines.

'Il ne s'avançoit pas moins dans l'humilité, la douceur, & les § 6. autres vertus interieures, que dans les auſteritez & les exercices du corps. Quand il liſoit les Ecritures, il s'appliquoit à pratiquer tout ce qu'il y apprenoit. 'Une des choſes qu'il demandoit le plus § 6. 12. à Dieu, eſtoit la pureté du cœur. 'Il s'occupoit beaucoup à la § 4. f. priere, comme nous venons de dire. 'Il apprit de S. Palemon à y § 38. d. employer la moitié de la nuit, la partageant tantoſt d'une façon & tantoſt d'une autre; '& [ſouvent] il la paſſoit toute entiere en § 39. &c. oraiſon. 'Sa coutume eſtoit d'etendre les mains [& les bras] en § 11. forme de croix quand il prioit, afin que la peine meſme de cette poſture l'empeſchaſt de s'endormir. [Et c'eſtoit alors la maniere ordinaire de prier, qui s'eſt conſervée juſques aujourd'hui dans la ſainte Meſſe.]

§ 4.6. 'Palemon se rejouissoit extremement de le voir se soumettre entierement à tout ce qu'il luy ordonnoit, faire tous les jours de nouveaux progrés dans la patience; & travailler sans relasche à se rendre parfait dans les vertus les plus eminentes. [Il l'instruisoit § 4 plus sans doute par son exemple que par ses paroles,] 'car il parloit peu.

ARTICLE III.

Saint Pacome, aprés un ordre reïteré d'un Ange, fonde le monastere de Tabenne.

[APRES que Dieu eut ainsi rempli S. Pacome de sa grace, il luy fit connoistre qu'il le destinoit à la repandre sur les autres.] 'Vers la montagne où il demeuroit, il y avoit un desert & un village sans habitans nommé Tabenne. Il y alloit souvent par ordre de Saint Palemon pour en apporter du bois; & il y demeuroit long-temps en prieres, demandant à Dieu qu'il le delivrast luy & tous les autres des ruses de l'ennemi. Un jour comme il prioit ainsi à Tabenne, 'il entendit un Ange qui luy ordonnoit d'y demeurer, & d'y bastir un monastere pour sauver ceux que Dieu luy envoyeroit, & les échaufer par le feu que Dieu avoit "allumé en luy. Ce fut la premiere vision qu'il eut [depuis sa retraite sous S. Palemon:] & ainsi ce fut avant que S. Athanase fust fait Evesque [en l'an 326.]

Boll. 14. may, g. 27. c. d. — d | 65. § | Lauf. c. 38. p. 955. d. — &c.

'Il retourna dire à S. Palemon l'ordre qu'il avoit receu, & ce saint vieillard en fut affligé, parcequ'il aimoit Pacome comme son cher enfant, [& ne vouloit pas aussi quitter le lieu de sa demeure ordinaire.] Il fut neanmoins avec luy jusqu'à Tabenne, où ils bastirent ensemble une petite maison: & avant que de se separer, ils se promirent de se visiter l'un l'autre chacun une fois [[1] par an.] Ils l'executerent jusques à la mort de S. Palemon.'Ce Saint estant tombé dans une grande maladie où il fit paroistre un fort grand courage à reprendre son abstinence ordinaire, que les medecins luy avoient fait quitter d'abord, Saint Pacome le vint visiter, l'assista jusqu'à la mort, & luy donna la sepulture. 'Le nom de ce Saint [qui doit avoir esté l'un des plus anciens d'entre les solitaires,] est mis entre les Saints dans le martyrologe Romain l'onzieme de janvier. L'histoire en est jointe à celle de S. Pacome, 'qui le citoit quelquefois dans les avis qu'il donnoit aux autres,

Boll. g. 27. § 7. — § 8. — 11. jan. p. 675-677. — 14. may, g. 35. d.

Boll. p. 299. c. d. — 1. 'Cela n'est pas exprimé; mais il paroist que c'est le sens.

'Le lieu de Tabenne estant peu eloigné de la demeure de Saint Palemon, 'devoit estre à l'orient du Nil, [a] peut-estre assez prés de la ville de Pane. [b] Il estoit neanmoins "dans le diocese de Tentyre, [c] que les geographes placent à l'occident du Nil. [d] Mais il paroist que "les dioceses [1] tenoient quelquefois l'un & l'autre bord de ce fleuve. [e] On croit que Tabenne estoit à l'extremité meridionale du diocese de Tentyre, fort prés de celui de la grande Diospolis. 'Il y avoit un jardin sur le bord du Nil. ["Beaucoup en font une isle, mais sans fondement.

On ne voit pas bien si ce fut avant ou aprés la mort de Saint Palemon,]'que Jean frere aisné de S. Pacome vint demeurer avec luy à Tabenne. Le Saint le receut avec d'autant plus de joie, que depuis qu'il estoit revenu de l'armée il n'avoit jamais esté chez ses proches, [& n'en avoit apparemment vu aucun.]'Il travailla avec son frere à étendre son petit monastere 'pour y recevoir ceux que Dieu avoit promis de luy envoyer. Mais comme il l'étendoit plus que Jean ne vouloit, celui-ci l'en reprit avec une aigreur que le Saint souffrit sans rien dire, mais non pas sans quelque emotion, "d'où il prit occasion de s'humilier extremement. 'Il continua depuis à vivre avec son frere dans une douceur & une humilité admirable, le supportant avec patience, jusqu'à ce que Dieu "le tira du monde peu de temps aprés.

'On parle ensuite de "divers combats que Pacome eut à soûtenir contre les demons qui lui apparoissoient sous toutes sortes de figures: mais on ne marque pas precisément à quel temps cela se raporte. 'Il fut soûtenu dans ses combats par un ancien solitaire nommé Hieracapollon, qui regardoit neanmoins déja le Saint comme le modele & de luy & des autres solitaires de ce quartier là. 'Ce solitaire vint souvent depuis visiter S. Pacome, & il eut enfin la consolation de mourir heureusement "dans son monastere.

'La vie du Saint marque aprés cela "divers miracles que Dieu accordoit à la pureté de son cœur, avant mesme, dit-elle, qu'il eust acquis la plenitude de la science. 'Elle ajoute qu'il demanda a Dieu de se pouvoir tout à fait passer du sommeil, pour estre en état de combatre sans cesse contre le demon; & qu'il jouit assez long-temps de cette grace, 'qui a esté remarquée par les auteurs des vies des Peres. [f] Il passa en une occasion 40 jours sans dormir. [g] Durant 15 ans il ne dormit que sur un banc, sans s'appuyer mesme contre la muraille.

'Ce fut aprés cela qu'estant allé dans une isle [du Nil prés de

Marges : ἐν τῷ νόμῳ. — νόμοι. — 1. — Note 5. — &c. — &c. — &c. — Note 6. — &c.

g.27.e.d. — p.299.e. — [a] g.26.b. — [b] g.66.a. — [c] Ptol.l.4.c.5.p.121. — [d] p.122. — [e] Boll.14.may, p.289.290. — g.27.§9.10. — g.67.a. — §10.11. — Sur 14.may.p.198 §6|Vit.P.l.1.c.15.p.118.2. — Boll.g.28.§12.13. — §13. — §13|p.301.a. — g.28.§14|p.301.a. — g.29.§14. — Vit.P.l.3.c.35.p.505.2. — [f] Boll.g.41.§64. — [g] §9. — g.29.§15.

1. Nous le tirons de ce qu'il dit du Δυνόμισεχωριος [?].

Tabenne] avec d'autres solitaires [des environs,] & s'y estant mis en prieres pour demander à Dieu de connoistre sa volonté, un Ange s'apparut à luy, & luy dit par trois fois: « La volonté de Dieu est que vous serviez les hommes pour les reconcilier avec luy: « aprés quoy il disparut. « 'Pacome ne doutant donc plus de ce que Dieu demandoit de luy, commença à recevoir ceux qui se presentoient à luy pour embrasser l'état monastique; & aprés les avoir examinez, il leur donnoit l'habit de moines. 'Tant qu'ils furent en petit nombre, il se chargea "de tous les soins de la &c. maison, afin qu'ils ne pensassent qu'à leur avancement spirituel: mais ils se trouverent bien-tost monter jusqu'à cent. 'Son monastere estoit formé dés devant la mort de Constantin, '& mesme dés les premieres années de l'episcopat de S. Athanase, [c'est à dire au plustard avant l'an 333.] 'S. Theodore qui ne se retira à Tabenne que lorsque ce monastere estoit déja rempli d'un grand nombre de Religieux, & que leur reputation estoit repanduë assez loin de là, ["y vint apparemment dés l'an 328.] Ainsi il semble qu'on peut mettre le commencement du monastere de Tabenne vers l'an 325, auquel S. Pacome pouvoit avoir 33 ans d'âge, & onze ans de retraite.

§ 16. | § 16.17. | g. 54. § 8. | g. 30. c. | g. 31. § 24. | V. S. Theodore de Tabenne note 2.

'Les premiers qui se rangerent sous sa discipline furent Psentaese, Sur, & Psois. 'Dieu appella aprés eux Pecuse, Corneille, Paul, un autre Pacome, & Jean; '& ils furent suivis peu de jours, [c'est à dire peu de temps] aprés, par Theodore âgé seulement de [13 à] 14 ans, qui fut le plus cher disciple du Saint: [Mais nous en ferons un titre à part.] 'Pecuse l'amena d'un monastere d'auprés de Latople, où il s'estoit retiré d'abord. 'Paphnuce, Tithoés, & Petrone, furent encore de ses principaux disciples. [Nous marquerons dans la suite ce que l'on trouve de chacun d'eux.]

g. 29. § 17. | § 18. | § 18-23. 26. | § 23. 24. | § 40. 50.

ARTICLE IV.

Que S. Pacome est le premier instituteur des monasteres & des congregations de moines.

Boll. 14. may. p. 293 | Bult. occ. p. 7.

'VOILA quelle a esté l'origine de la vie cœnobitique & des monasteres de Religieux, selon que nous entendons aujourd'hui ces termes, c'est à dire des maisons saintes où plusieurs personnes vivent ensemble dans une entiere communauté de toutes choses, sous l'autorité d'une mesme regle, & dans la dependance

[V.S.Antoine § 1.] pendance d'un meſme Superieur. ["Il y avoit toujours eu dans l'Egliſe des Aſcetes, c'eſt dire des perſonnes qui faiſoient profeſſion d'une auſterité & d'une retraite particuliere, les uns dans les villes, & la pluſpart dans des villages ou en des lieux qui en eſtoient peu eloignez. Quelques uns avoient meſme commencé à ſe retirer plus avant dans les deſerts, & ce ſont proprement ceux-ci qu'on peut dire avoir eu pour Peres S. Paul ermite & S. Antoine.] 'Ces Aſcetes eſtoient ordinairement ſeuls,ᵃou fort peu enſemble. On en voyoit rarement cinq ou ſix, ou dix au plus dans un meſme lieu, qui ſe ſoûtenoient les uns les autres, [mais ſans aucune ſubordination,] & ſans autre diſcipline que les regles generales de la crainte de Dieu, & qui ne ſe maintenoient ainſi qu'avec beaucoup de peine dans la pieté. [Boll. 14 may, g. 45. a. ᵃ g 41-44.]

'Un nommé Aotas entreprit de former des monaſteres; mais il ne réuſſit pas dans ce deſſein,'parcequ'il n'y travailla pas de tout ſon cœur: & "c'eſtoit à Pacome que Dieu, dit Saint Antoine, reſervoit une œuvre ſi ſainte. 'Auſſi Saint Cyrille d'Alexandrie le qualifie fondateur des Cœnobites d'Egypte. 'Gennade fait la meſme choſe; [& ce titre luy eſt encore donné par S. Jerome, ſi c'eſt luy qui a fait les titres de la regle de S. Pacome.]'Car il y eſt appellé un homme de Dieu, par l'ordre du quel il a fondé & établi le premier l'état & la diſcipliné "des communautez de moines ; '& autrepart, celui qui a donné le commencement à la vie ſainte de ceux qui demeurent enſemble.'Saint Teodore ſon diſciple & l'un de ſes ſucceſſeurs, luy donne auſſi le titre de fondateur des monaſteres de Cœnobites:[& il ſuffiroit pour n'en pas douter, de voir que]le Saint meſme s'attribuë cette gloire dans une aſſemblée d'Eveſques où il avoit à juſtifier ſa conduite. [g. 45. a.] [Note 7.] [Buch. cycl. p 7.] [Genn. c. 7.] [Cod. reg. t. 1. p. 34.] [Cœnobiorum.] [p. 46.] [p. 66.] [Boll. 14. may. g. 44. a.]

'Il eſt encore le Pere & le premier inſtituteur des congregations & des Ordres monaſtiques. Car ni avant luy, ni peut-eſtre meſme depuis, on n'a point vu dans l'Orient pluſieurs monaſteres qui fiſſent comme un corps particulier & un Ordre de Religieux, ſoumis à une meſme regle, conduits par un ſeul Abbé, & unis par des aſſemblées generales, comme eſtoient ceux de la regle de S. Pacome. Car nous verrons qu'outre le monaſtere de Tabenne, il en établit encore huit autres, tous dans la haute Thebaïde, auſquels S. Theodore en ajouta quatre nouveaux; qui tous non ſeulement obſervoient la meſme regle, & obeïſſoient au meſme Abbé, qui les viſitoit ſouvent & en perſonne & par ceux qu'il y envoyoit; mais qui meſme ne poſſedoient rien en particulier,'tout eſtant en la diſpoſition du grand œconome, qui recevoit tout le [p. 293.] [g. 18. f.]

travail des Religieux, avoit ſoin de le faire vendre, & faiſoit diſtribuer à chaque monaſtere les choſes dont on y avoit beſoin. 'Il y avoit auſſi comme un procureur general qui alloit vendre & acheter ce qui eſtoit neceſſaire. 'Ils avoient pour cela deux bateaux qui ſervoient à toute la congregation, l'un pour porter vendre à Alexandrie les nattes que les freres avoient faites, & en raporter les choſes dont ils avoient beſoin; l'autre pour aller acheter [dans le pays] le lin dont il ſe ſervoient pour s'habiller. 'Aprés la mort de S. Pacome chaque monaſtere voulut avoir ſon bateau.

p 57.58. | g.44.b. | g.50.a.

'Tous les Religieux s'aſſembloient à Paſque dans le grand monaſtere pour celebrer la feſte enſemble,'ſans qu'aucun demeuraſt dans les autres que pour une grande neceſſité, & par l'ordre des Superieurs. 'Ils eſtoient ainſi aſſemblez dés le mardi de la ſemaine ſainte [au moins; d'où l'on peut juger qu'ils venoient pour le dimanche des Rameaux, & ne s'en retournoient qu'aprés l'Octave de Paſque.] 'S. Pacome vouloit que cet ordre paſſaſt pour loy eternelle [& inviolable.]

c|39 a. | Cod.reg t.1.p. 34.59.66. | Boll.g.68.b. | Genn.c.7.

'Il ſe tenoit encore une aſſemblée "le 13 d'aouſt, en laquelle les Superieurs des monaſteres, ceux qui y gouvernoient les familles, comme nous l'expliquerons dans la ſuite, '& les [autres] qui avoient ordre d'y venir, ſe trouvoient tous dans le grand monaſtere. 'On y rendoit au grand œconome les contes du travail & de la depenſe de toute l'année; & on en tenoit quelque regiſtre. Les Superieurs y demandoient à l'Abbé les ordres dont ils avoient beſoin. 'On y établiſſoit auſſi-bien qu'à Paſque les Superieurs & les autres officiers [quand il eſtoit beſoin d'y faire quelque changement: car il paroiſt que pour l'ordinaire les emplois eſtoient perpetuels] 'Une lettre de Saint Pacome ſur cette aſſemblée, porte qu'elle ſe faiſoit pour terminer tous les differens qui eſtoient entre les freres, afin qu'ils ſe pardonnaſſent tous les uns aux autres, & qu'ainſi la paix, la crainte de Dieu, la verité, & la charité regnaſſent parfaitement dans leurs cœurs: 'de ſorte que cette remiſſion generale de toutes les fautes, & ces jours de pardon, "eſtoient, dit S. Jerome, une eſpece de Jubilé.

Cod.reg.t.1.p. 62. | Boll g.39 a. | a|45.f|Cod.reg p.37.§ 27. | Boll.ut ſup| Cod.reg.p.34. | Cod.reg.p.34. 35.37. | p 34|Genn.c.7.

le 23. de Meſor. | &c.

ARTICLE V.

Les monasteres de S. Pacome divisez en familles.

DEs auteurs considerables ont écrit que lorsque l'Ange s'apparut la premiere fois à S. Pacome pour luy ordonner de bastir un monastere à Tabenne, "il luy donna en mesme temps une table d'airain où estoit écrite la regle qu'il leur devoit faire pratiquer, jusqu'à leur habit, & leur nourriture.[Quoy qu'il en soit, on peut dire que la regle qu'ils observoient estoit digne de venir du ciel, & tres propre à mener au ciel,]estant toute fondée sur [l'esprit] des Ecritures. Car comme les hommes de ces quartiers là estoient robustes & forts, [a] aussi leur maniere de vivre estoit extremement forte & austere.

NOTE 8. | Sur.14.may,p.197.§12|Vit.P.c.12.21 p.116 2.§120.1|Lausc.c.38.p.955.c.d|Genn.c.7. | Boll.g.29.a. | Vit.P.c.12.p.116.2. | a 2|Cass inst.l.4.c.1.p.61.

'Chaque monastere avoit son Superieur pour le gouverner en l'absence du Saint. On donnoit à ce Superieur le titre de Pere & de "chef,[b] & plus souvent celui d'œconome, [reservant ce semble celui d'Abbé pour le Superieur general de toute la congregation.] Cet œconome avoit sous luy [un Vicaire ou] un Second, comme on l'appelle ordinairement,[pour suppléer à son defaut.]

Boll.g.34. § 35. g.30.a|Cod.reg.p.61.62. | princeps. | b Boll.g.34.a b.

'Les monasteres estoient divisez chacun en plusieurs maisons, [d] [classes, ou familles, qui est le nom dont nous nous servirons d'ordinaire,] '& trois ou quatre familles unies ensemble faisoient ce qu'on appelloit une Tribu. [c] Chaque famille avoit son "chef ou "Prevost, [d] avec un Second pour l'aider. [e] Ils gardoient tous deux les habits & les livres de leur famille dans des chambres fermées, pour les distribuer aux freres.[f] Ils avoient soin de les instruire, & leur demandoient conte de ce qu'ils avoient retenu des instructions de l'Abbé. Il paroist que chaque famille avoit sa maison & son corps de logis à part. 'Ceux qui faisoient le mesme métier estoient tous dans la mesme famille, [g] & ils alloient tous ensemble à leur ouvrage. Les familles se succedoient les unes aux autres par semaine dans les services [& les ouvrages] communs.

Cod.reg.p.33 § 2|36. § 16. | οἰκιακὸς. | c p 33.§2|Boll.g.34.c.d. | Præpositum. | d Boll.g.29.f. | e g.35.c. | f g.64.§ 4. | Cod.reg.p.34.§ 6. | g p.33.§ 2.

'La premiere famille estoit de ceux qui avoient soin de la table & de la cuisine; la seconde des infirmiers; la troisieme des portiers; & ceux ci estoient tous des personnes graves pleines de pieté & de charité, afin de recevoir les survenans chacun selon leur qualité. Ils estoient mesme chargez d'instruire les postulans jusqu'à ce qu'ils eussent receu l'habit. Les Prevosts de ces trois familles avoient chacun leur semaine pour mettre ceux qui de-

Boll.g.29.f.

Lauf. c. 39. p. 957.b.c. voient ſevir les freres, & les changer toutes les ſemaines. 'Il y avoit encore d'autres familles deſtinées pour faire les nattes "& les autres métiers neceſſaires. Il y en avoit pour labourer les terres, pour faire le jardin, pour la ſerrurerie, pour le pain, pour la "charpenterie, pour la fonlerie, pour la tannerie, pour faire les uns de grands panniers, les autres des corbeilles. Quelques uns avoient ſoin des chameux; 'd'autres faiſoient de la toile, d'autres des "ſandales [a]Quelques uns eſtoient occupez à écrire.[b]Il y avoit des tailleurs,& en un mot de toutes ſortes de métiers.[c]Il y avoit une famille particuliere pour les Grecs & les autres qui ne ſavoient pas l'egyptien. [D'autres][d]familles eſtoient diviſées par les 24 lettres de l'alphabet grec, & chacun de ces lettres marquoit les differens caracteres de ceux qui compoſoient ces familles, celle de l'Iota comprenant les plus ſimples, celle du Xi les plus difficiles, & les autres de meſme; ce qui neanmoins n'eſtoit bien connu que par les plus ſpirituels. 'Chacune de ces familles avoient ſon heure reglée pour le manger.'On pretend que dans chaque monaſtere "il y avoit 30 ou 40 familles.

&c. τεκτονίαι. galliçarii.

Cod. reg. p. 34 § 6. a Caſn. inſt. l. 4. c. 12. p. 69. b Lauf. p. 957 b| Cod. reg p. 34 § 6. c Boll. g. 40 e. f. d Lauf. c. 38. p. 956. b. c. 39. p. 957. d. e. Cod. reg. p. 32. § 2.

Note 9.

'Il y avoit trois Religieux dans chaque cellule:[e]mais ils mangeoient tous pour l'ordinaire dans un meſme refectoire. [f] Ils ſuivoient en toutes choſes le rang "de leur profeſſion.

&c.

Lauf. c. 38 p. 955. e. e|Cod. reg. p. 33. § 5. f Cod. p. 33 § 3.

ARTICLE XIII.

Des Novices.

QUAND il ſe preſentoit quelqu'un pour demander à eſtre Religieux,on le faiſoit demeurer quelques jours audehors, où on examinoit avec ſoin "le ſujet qui l'amenoit, 'ſa naiſſance pour ſavoir s'il n'eſtoit point eſclave, [ou engagé à des devoirs contraires à cet état,] 's'il eſtoit reſolu de renoncer à tout, & propre aux exercices de la maiſon. On luy apprenoit en meſme temps le *Pater*, & 20 pſeaumes, ou[plutoſt]autant qu'il en pouvoit retenir, avec deux epiſtres de S. Paul, ou quelque autre partie de l'Ecriture; & enſuite "toutes les regles qu'il auroit à obſerver. 'C'eſtoient ceux de la famille des portiers qui luy donnoient ces premieres inſtructions. 'Caſſien dit que durant dix jours au moins qu'un poſtulant demeuroit audehors de la maiſon, il eſtoit obligé de ſe jetter aux piez de tous les freres qui paſſoient, leſquels le rebutoient "avec beaucoup de rudeſſe & de mauvais traitemens, pour eprouver la ſincerité de ſon deſir, ſon humilité, & ſa patience.

&c. &c. &c.

Cod. reg. p. 38. § 49. § 49|Boll g. 29. b. Cod. reg. p. 38. § 49. 139. Boll. g. 30. 2. Caſn. inſt l. 4. c. 3. 30 p. 62. 85| Lauf. c. 20. p. 928. c. d.

'L'Abbé, selon Cassien, luy donnoit ensuite l'habit du monastere, [a] & celui qu'il quittoit estoit mis entre les mains du Superieur, pour le garder 'avec tout le reste de ce qu'il apportoit, afin qu'on luy rendist toutes ces choses s'il sortoit de la maison, ou qu'on les distribuast aux pauvres aprés qu'on se seroit assuré de sa perseverance par une fort longue epreuve. 'Aprés qu'on luy avoit donné l'habit, on le laissoit encore entre les mains du portier, qui l'amenoit à l'assemblée des freres dans le temps de la priere, & le faisoit asseoir en une place, 'dont il ne sortoit point que le Prevost de la famille à laquelle on l'associoit, ne luy eust marqué celle où il devoit demeurer. 'S. Theodore fut receu à la porte du monastere par S. Pacome: '& luy mesme estant Abbé y receut aussi Ammon, l'instruisit, luy fit changer d'habit, le fit entrer dans le monastere, & le mena à l'assemblée de l'instruction, où il le fit asseoir auprés de luy, '& aprés l'assemblée il le mit entre les mains du Prevost de la famille des Grecs, en luy recommandant de l'instruire promtement dans les Ecritures, parce qu'il ne devoit pas demeurer long-temps. [Et il paroist que tout cela se fit en un mesme jour. Mais il faut distinguer entre la regle & l'exception.]

Cafn.c.5 p.65| Boll.g. 30.a. a Boll g.63.§16. 17|Cod.reg p.38 §49.
Note 10.
Cod.reg.p.38.§ 49.
p.34. § 1.
Boll.g.31.c.
g.64 a.
f.

'On obligeoit les nouveaux Religieux à apprendre à lire; car on ne vouloit point qu'il y eust personne dans le monastere qui ne pust lire, & qui ne sceust par cœur une partie de l'Ecriture, au moins le nouveau Testament & le Psautier. 'On ne vouloit pas neanmoins que dans les trois premieres années les Novices s'appliquassent à rechercher "les sens les plus profonds & les plus mysterieux de l'Ecriture. Mais on les occupoit davantage aux travaux exterieurs les plus penibles. 'Quelques uns disent que durant ces trois années ils n'estoient point encore admis à la societé des autres, '& demeuroient sous la conduite du portier pour s'exercer à l'humilité & à la patience, en servant sous luy les hostes & les étrangers. 'Il est certain qu'ils mangeoient avec les autres. 'Cassien marque amplement les instructions que l'on donnoit aux nouveaux Religieux aprés qu'ils avoient esté unis au corps de la communauté; & elles se reduisent presque toutes à l'obeissance. 'Il soûtient que la maniere dont on les eprouvoit & dont on les formoit d'abord, estoit la source & le fondement de cette vertu si sublime & si egale qu'on admiroit en eux jusqu'à la fin de leur vie.

Cod.reg.p.45.§ 139.140.
Vit.P.l.1.c 22.p 120.2|Lauf.c.38. p.956.c.
Note 11.
Soz.l 3. c.14 p. 517.c.
Cafn.l.4.c.7 p. 66.
Boll.g 32.c.
Cafn.l.4.c.8-18. p.67-77.
c.2 p.62.

'S. Pacome recevoit dans ses monasteres des enfans mesmes, [comme on le voit en divers endroits de son histoire; & Saint

Boll.g.32.

Theodore n'avoit que treize à quatorze ans lorsqu'il entra à Tabenne.] 'Il les croyoit mesme plus propres que les autres à vivre sans cesse dans la presence de Dieu, lorsqu'ils estoient nourris dans la pieté de leur premier âge. C'est pourquoi il exhortoit ses disciples à les conserver avec grand soin dans l'esperance d'en estre recompensez, par le soin que Dieu qui aime cet âge si tendre, prendroit luy mesme de conserver leurs ames. Pour l'education de ces enfans, il croyoit qu'une seule regle suffisoit, savoir de purifier sans cesse sa conscience par la crainte de Dieu & la verité, en attendant de Dieu le secours sans lequel on n'y pouvoit réussir. 'Il vouloit qu'on leur accordast quelque relasche & quelque petite consolation, sans quoy cet âge foible n'eust pu subsister dans la vertu [& dans une vie si austere.] 'Il les faisoit manger avec les autres Religieux, '& on les employoit à servir leur semaine.[a] On les fouettoit quand les paroles ne suffisoient pas pour les corriger.

g.33.a. | g.56 § 16. | g.32.c. | g.39.c. | a Cod.reg p.50. § 173.

ARTICLE VII

Habit de ceux de Tabenne: Leur office.

'Les moines de Tabenne estoient habillez d'une maniere assez differente des autres. [b]Ils portoient mesme la nuit des tuniques "de gros lin faites comme des sacs, qu'ils appelloient des Levitons. Elles[1] alloient jusques aux genoux, & n'avoient point de manches, au moins qui couvrissent les mains. Elles estoient serrées d'une ceinture. Ils avoient pardessus une peau "blanche corroyée, d'un cuir de chevre, quoiqu'ils l'appellassent "d'un nom qui signifie proprement une peau de mouton. 'Elle couvroit les epaules depuis le cou, & descendoit par derriere jusqu'au bas des cuisses. [Ainsi je ne sçay si ce ne pourroit point estre l'origine des aumusses.] 'Il semble qu'elle leur servoit aussi de besace.[c] Ils avoient, comme les enfans de ces quartiers là, la teste couverte d'un capuce qui, selon Sozomene, estoit de laine, sans poil, & n'alloit que jusques au haut des epaules. Il y avoit des croix [d]avec la marque du monastere & de la famille dont chaque moine estoit. [e]Ils portoient ce semble à l'eglise un petit manteau de toile [f] qui leur couvroit le cou & les epaules.[g] On peut voir dans Cassien & dans Sozomene, des explications morales de ces vétemens, que le premier attribuë en general aux moines d'Egypte. Il y ajoute, aussi-bien que Sozomene, l'Anabole ou le scapulaire,[h] qui n'estoit

Soz.l.3.c.14 p. 516 c.d. | b d|Lauf.c.38.p. 955.e|Vit.P.p. 141.2|458.2|Boll. g 47. § 86. | Cod.reg.p.34.§ 2|Ruf.v.P.c.3. p.458.2. | Cass.l.1.c.8.p. 14|Cod.reg.p. 37. § 38. | c Lauf.p 956.a. &c|Cass.c.4.p. 10. | d Cod.reg.p.43. § 99. | e p.33.§ 4|40.§61. 101. | f Cass.l.1.c 7 p. 12. | g c.4.5.8.p.9 10| Soz.p 516 517. | h Cass.c.6 p.12. | a Cod.reg. p. 34. § 2.

ὠμόλινα. | διφθέραν λευκήν. | μηλωτήν.

1. a diligenter astringens, ita ut genua (sedentis) operiat.

que deux bandes de laine pour serrer les autres habits, afin que les bras fussent libres pour travailler. 'S.Pacome portoit souvent le cilice. S.Theodore le portoit aussi quelquefois la nuit sous sa tunique de lin. Boll.g.47.§9. §93.b.

'Ils avoient tous un baston quand ils alloient en voyage : & il paroist par Cassien qu'ils le portoient mesme partout. Cod.reg.p.33.§4|Cafn.c.9.p.15.

V.§2. [''Nous avons dit que S.Pacome alloit nuds-piez:]& il semble que S.Theodore & d'autres fissent la mesme chose. * Neanmoins S.Jerome dit que les moines de Tabenne avoient des ''galoches : 'gallicas. & il est certain qu'ils avoient des cordonniers qui faisoient des sandales, [soit pour leur usage, soit] pour les vendre. 'Mais ils n'usoient de ces galoches [ou sandales] qu'en certaines occasions. 'C'est pourquoi ils avoient des instrumens pour oster les épines des piez. 'Cassien dit qu'ils ne portoient ces galoches que dans des besoins particuliers, & qu'ils n'avoient aucune autre chaussure. Boll.g.67.c|69.f. aCod.reg p.33.§4. Boll g.58.a. Cod reg p.40.§66.101. §82.95. Cafn.l.1.c.10 p.15.

'Ils faisoient douze prieres durant le jour, [& outre cela,] trois à l'heure du manger, douze à Vespres, & douze la nuit.''Chaque priere estoit precedée d'un pseaume que l'on chantoit. Il n'y avoit pas davantage de prieres ordonnées, afin que les foibles & les imparfaits s'en pussent acquiter sans murmure. Les autres pouvoient s'appliquer sans cesse à la meditation & à la priere dans leurs cellules, [& en travaillant.] 'Les prieres de la nuit se faisoient vers la minuit. 'Il y avoit une priere publique''au commencement du jour:[Nous ne voyons point si l'on y faisoit toutes les douze prieres marquées pour le jour, ou si on en reservoit quelques unes pour Tierce & pour Sexte. Car les trois qui precedoient le repas, se rencontroient ordinairement vers None.] Laus.c.38 p.956.d. NOTE 12. Boll.g.56.a. πρωΐ. g.35.e|Cod reg.p.36.§25.

V. la note 12. 'On parle d'une assemblée qui se faisoit à midi. [''Pour les douze de Vespres ou du soir,] 'il paroist qu'on en faisoit six à l'heure de Vespres, [sur les six heures,] & six [à Complies]en s'en allant coucher. 'Ceux qui estoient dans quelque occupation qui ne leur permettoit pas de venir prier & chanter avec les autres, ou qui estoient en voyage, estoient obligez de le faire en leur particulier à l'heure ordonnée. Cod.p.36.§24. p.44.§121.126. §142.

'Les Vespres,[& apparemment aussi Complies,]se disoient par chaque famille [en particulier.] Il y avoit d'autres prieres pour lesquelles tout le monastere s'assembloit. [C'estoit peut-estre celles de la nuit.] Il paroist que celles-ci, & celles qui precedoient le repas, se faisoient dans la chapelle du monastere, 'où l'on offroit aussi le sacrifice [le samedi & le dimanche :] 'Car c'estoient les jours où les freres recevoient les saints Mysteres. En s'en appro- p.47.§155.186. Boll.g.56.a. g.66.a. Lauf.c.38.p.956.a.

Casn.inst.l.1.c. 10.p.35. a Cod.reg.p.33. § 3. b p.35.§39.23. c §36|Boll.g.50. §93.a.&c. chant ils quittoient leur ceinture & leur peau de chevre, & venoient seulement avec le capuce, 'sans avoir jamais alors de galoches. a Ils communioient selon leur rang de profession.

b On se servoit 1 d'une trompette, selon la traduction de Saint Jerome, pour les appeller à l'eglise. c Neanmoins le terme qu'emploient ordinairement les auteurs, & Saint Jerome mesme, quand ils disent qu'on les assembloit, est celui de 'fraper, [qui semble marquer] 'que l'on alloit fraper à la porte des cellules, comme le dit Cassien. d C'estoit un semainier qui faisoit cette fonction, e ou [quelquefois] le Superieur.

Casn.inst.l.4.c. 12.p.69. d Boll.g.50.a. e g.34.a. g 29 d e.f. 'Entre les premiers disciples de S. Pacome il n'y en avoit aucun qui fust Clerc: & il estoit mesme bien aise qu'il n'y en eust pas, pous eviter toutes les contestations & les jalousies que cela pouvoit produire. C'est pourquoi quand il falloit celebrer les saints Mysteres, il envoyoit prier un Prestre de quelqu'une des eglises voisines de venir faire la feste avec eux. Que si quelque Ecclesiastique demandoit à estre receu dans sa communauté, [il luy rendoit le respect dû à son caractere; mais] il vouloit qu'il se soûmist à toute la regle de la communauté comme un autre Religieux.

Bult.ori.p.101. 'On croit que mesme un siecle aprés la mort de S. Pacome, il n'y avoit point encore de Prestres parmi ceux de Tabenne, & qu'ils estoient obligez de prier ceux du voisinage de venir celebrer chez eux: ce qui donnoit occasion à ceux du Clergé d'y venir aussi quelquefois sans qu'on les en priast; que mesme ceux qui estoient les moins reglez se donnoient l'autorité d'y venir offrir le sacrifice; & que c'est le sujet d'une lettre que S. Cyrille d'Alexandrie écrit aux Evesques de la Libye. 'Car il marque dans cette lettre que les Superieurs des monasteres de la Thebaïde estant venus à Alexandrie, s'estoient plaints de ce que des personnes mariées surprenoient des Evesques pour se faire ordonner Prestres; que d'autres ayant esté chassez de leurs monasteres à cause de leurs dereglemens, s'elevoient aussi par surprise à l'état ecclesiastique, & pretendoient ensuite venir exercer leurs fonctions dans les lieux mesmes d'où on les avoit chassez: 'ce qui faisoit que plusieurs Religieux aimoient mieux s'abstenir d'aller à l'eglise, parcequ'ils ne pouvoient se resoudre à recevoir la communion de leurs mains.

Cyr.Al.ep.60.t. 5 p.211. p.212.

Marginal notes: 1. κρούειν.

Boll.g.61. § 1. 1. Le grec a seulement τῆς φωνῆς.

ART. VIII.

ARTICLE VIII.

Regles pour le manger.

LEs moines de Tabenne passoient pour vivre dans une austerité & une abstinence extraordinaire,[a]Saint Pacome leur laissoit neanmoins une grande liberté,soit dans le boire & le manger, [b]soit dans beaucoup d'autres choses, où il les abandonnoit à l'ardeur de leur zele & à la force de leur foy,[pourvu sans doute que les forts ne fissent rien que dans l'ordre de l'obeïssance, & que les foibles n'excedassent pas la regle generale de la maison.] Cette regle à l'égard du manger,estoit de jeûner le mécredi & le vendredi,hors le temps de Pasque;& les autres jours, de manger aprés midi & le soir. Beaucoup neanmoins se contentoient de souper ou de disner;& le second repas n'estoit ce semble que pour les vieillars,les enfans, "les infirmes, ou dans les chaleurs excessives. On y mangeoit peu. Ceux qui estoient tout à fait infirmes venoient manger à midi, les autres à une heure,& toujours ainsi de suite jusqu'à la nuit fermée,chacun selon ses forces & selon la famille dont il estoit. Les tables estoient neanmoins dressées & servies"dés neuf heures du matin.Jamais on ne mangeoit hors du repas, & il n'estoit pas seulement permis de ramasser les fruits qu'on trouvoit à terre dans le jardin.

Ruf.v.Pat.c 3. p.458.2|Cass. inst.l.4.c.1 p.61. a Lauf.c.38.p. 955.d. b Boll.14.may, g 27.§29.f. Cod.reg.p.21. § 5. *laborantes* Lauf.c.39.p. 957.d. &c. Cass inst.l.4 c. 18.p.77|Cod. reg.

Il paroist que l'heure la plus ordinaire du repas,"estoit sur les trois ou quatre heures du soir. [c] Dans la semaine sainte on ne mangeoit que la nuit.On exhortoit ceux qui estoient fort foibles à y manger tous les jours, hors le vendredi, [où personne ne mangeoit sans doute.] Comme il estoit libre à chacun d'ajouter ce qu'il vouloit à l'abstinence de la regle, [en prenant l'ordre du Superieur,] il y en avoit qui sortoient de table dés qu'ils avoient mangé un peu de pain,se contentant presque de toucher à ce qu'on leur avoit servi, pour pouvoir dire qu'ils avoient fait un repas. Ceux qui vouloient manger dans leurs cellules ne prenoient que du pain,de l'eau,& du sel,pour en manger ou une fois le jour, ou de deux jours l'un.Quelques uns passoient mesme deux, trois, & quatre jours sans manger, [d] particulierement durant le Caresme, ou"d'autres aprés avoir passé tout le jour assis à travailler, demeuroient debout toute la nuit [en oraison.] Ils ne mangeoient rien de cuit durant ce saint temps.

V. la note 12. Lauf. c. 38. p. 956.d|Boll.g 56. a. c Boll.g.68.b.c. g.29. § 19. Cod.reg.p.33.§ 5|p.41.§ 80|Vit. P.l.2.c.3.p 458.a Lauf.c.39.p. 957.d. d c.20.p.928.c. &c. p.925.e.

Leur nourriture ordinaire estoit du pain, des olives salées, du c.39 p 957.d.

Boll.g.55 e|59.d. fromage, des herbes ou salées ou en salade avec du vinaigre & de l'huile, des figues & d'autres fruits dans la saison. [a] Leurs grands festins estoient certaines "herbes sauvages dont on alloit faire provision dans une isle voisine, & qu'on saloit ensuite: quand on vouloit les servir "on les dessaloit avec de l'eau. 'Tous les solitaires d'Egypte generalement ne mangeoient guere que des choses seches ou cruës. Des feuilles de poireau, des herbes, du sel frit, des olives, quelques petits poissons salez [qu'on mangeoit cruds,] faisoient leurs delices. 'Neanmoins l'ordre de S. Pacome, & qu'il disoit estre celui "des solitaires encore plus anciens que luy, estoit de servir des herbes, des lentilles, ou d'autres legumes cuites avec l'huile, ou tous les jours, ou au moins le samedi & le dimanche, [hors le Caresme.] 'Les freres n'en mangeoient presque jamais: & neanmoins S. Pacome vouloit qu'on en servist, tant parceque les vieillars & les enfans en avoient besoin, qu'afin que l'abstinence des autres leur fust d'un plus grand merite. Celui qui estoit chargé de la cuisine "n'en ayant point fait cuire durant quelque temps que Saint Pacome avoit esté absent, il luy fit une severe reprimende, & brula toutes les nattes que luy & ceux de sa dependance avoient faites durant ce temps là au lieu de travailler à la cuisine. 'Le vin "n'estoit ce semble au plus que pour les vieillars & les malades; [b] dont plusieurs mesmes n'en vouloient pas prendre.

(Marginal notes: g.34.e|50 d. — a g 69 § 16.2| Casn.inst.l.4.c.11.p.69. — Casn.c.22.p.80. — Boll g.34.e|55.§15.16|59.d. — g.55.§15.16. — Cod.reg.p.38.§45 54. — b Boll.g.38.§50.c. — lapsanium. — diluta. — des saints Peres. — &c. — Note 13.)

'Quoiqu'il ne considerast nullement la depense lorsqu'il s'agissoit du bien des ames, & qu'il voulust que les freres eussent audelà du necessaire, 'il ne vouloit pas neanmoins qu'ils usassent avec cupidité de cette abondance, & qu'ils s'abandonnassent à leur appetit, mesme dans les choses les plus viles. 'Voulant corriger un frere tenté de vanité, il luy ordonna de manger le jour quand les autres y mangeroient, sans attendre jusqu'au soir, & de manger mesme de ce qu'on servoit de cuit; mais il luy recommanda en mesme temps de se contenter d'y toucher, & de ne prendre que quatre ou cinq bouchées de pain, afin d'estre le maistre de son corps qui estoit fort & robuste. 'Lorsqu'il estoit un soir sur le Nil, les freres qui l'accompagnoient servirent diverses choses pour le souper, & mangerent de toutes. Pour luy il se contenta de prendre du pain, & on remarque mesme qu'il versoit des larmes. On le pressa d'en dire la cause, & enfin il avoua que c'estoit parcequ'il les voyoit si peu mortifiez: de quoy ils profiterent ensuite. 'Pour luy depuis qu'il se fut revétu de l'habit de moine, jamais il ne se rassasia d'aucune chose, non pas mesme d'eau. 'Les jours de jeûne on ne buvoit point hors des repas.

(Marginal notes: g.55.f. — g.34.e. — §43.e. — g.34.e. — g 56. § 18.c. — Cod.reg.p 42.§87.)

'L'usage de la viande leur estoit si peu ordinaire, qu'un frere extremement attenué par la maladie, en ayant demandé, on luy en refusa. Neanmoins S.Pacome touché de compassion pour son besoin, fit une forte reprimende aux freres de ce qu'ils ne luy en avoient pas donné avant mesme qu'il en demandast: de sorte qu'on luy en alla aussi-tost acheter.'Pallade dit que de son temps, [c'est à dire vers l'an 400,] on servoit des piez de cochon ou d'autres animaux pour les malades & les vieillars. 'Car on donnoit aux malades tout ce qui pouvoit les soulager. [a]Pallade s'étonnant de ce qu'ils nourrissoient des porcs, on luy dit que cela se faisoit depuis long-temps pour consumer quantité de restes qui n'eussent fait que de la saleté & de la pourriture; qu'on les tuoit ensuite, & qu'on en vendoit la viande à ceux du pays.

'Il n'estoit point permis de parler durant qu'on mangeoit, [b]quoique ce ne fust pas leur coutume d'avoir de lecture à table: [c]& quand on avoit besoin de quelque chose, on frapoit un peu pour appeller ceux qui servoient; [d] encore, selon Cassien, cela n'estoit permis qu'aux Prevosts des familles: [& cela estoit sans doute fort rare,] [e] puisqu'on écrit que le silence estoit si grand, qu'on eust cru qu'il n'y avoit pas une personne dans le refectoire.

'Il n'estoit pas non plus permis de jetter les yeux hors de la table, ni de regarder ce que les autres mangeoient. C'est pourquoi ils avoient leur capuce abaissé sur le visage, [f]& jusques audessous des yeux; en sorte que chacun ne pouvoit voir que ce qui luy estoit servi. 'Ils usoient de la mesme reserve pour ne point regarder ceux qui travailloient ou qui prioient. [g] De sorte qu'au milieu de ce grand nombre, ils estoient comme dans une solitude entiere, leur abstinence [& leurs travaux] n'en estant pas moins cachez aux yeux des hommes. 'Le Superieur pouvoit neanmoins prendre garde à ce qu'ils faisoient.

ARTICLE IX.

Des hostes; visites passives & actives; funerailles; travaux; coucher.

'LEs hostes, non pas mesme les moines d'un autre institut, ne venoient point au refectoire, & ne mangeoient jamais avec les freres, à moins que ce ne fust par rencontre dans quelque voyage. Il semble aussi qu'on leur donnast [ordinairement] peu de liberté de voir la maison & de parler aux Religieux.'Denys Confesseur, tres saint Prestre, & œconome de l'Eglise de Tentyre,

Boll.g 3·.b.c.
Lauf.c.39.p.957.c.d.
Cod.reg.p 33.§5.
[a] Lauf p.957.c.
c.38.p.956.c|Boll.g 62.§8.9.
[b] Casn.inst l.4.c.17.p.75.
[c] Cod.reg.p.37.§33|Boll g.62.§11
[d] Casn.p 75.
[e] p.75|Ruf.v.P.c.3.p.458.1.2|Lauf.c.38.p.956.c.d|Boll.g.62.§8.13.
[f] Casn.inst.l 4.c.17.p 76.
Cod.reg.p.35.§7.
[g] Ruf.3.p.458.2.
Boll.g.34.c.
Boll.14.may.g.32.e|Soz.l.3.c.14.p.517.c.
Boll.g.32.b.c.

crut que cette regle blessoit le respect dû à l'hospitalité, & en vint parler au Saint dont il estoit intime ami. Mais il fut satisfait de ce qu'il luy répondit, qu'il le faisoit mesme par respect pour les hostes, qui eussent pu estre blessez des imperfections qu'ils eussent vuës dans plusieurs novices qui n'estoient point encore formez, & dans les enfans.

c
a Cod.reg.p.39.§51.
b Boll.g.32.c.
Cod.reg.§ 51.
Boll.g 30.a.
g.32.c|37 c.

'Du reste, il rendoit aux hostes toutes sortes de devoirs, [a] particulierement aux Ecclesiastiques & aux moines, à qui on lavoit les piez, & on les menoit au lieu destiné pour les recevoir, [b] auprés de la porte, où ils estoient dans un entier repos, '& où on leur donnoit tous les rafraichissemens convenables à leur état. 'C'estoient les portiers qui estoient chargez de ce soin; '& Saint Pacome s'en acquitoit quelquefois luy mesme à l'exemple d'Abraham,

g 37.c.
c g.32 c|Cod. reg.§ 51.

'mangeant mesme avec eux, [contre la regle ordinaire.] [c] Quand ils demandoient à venir à l'office, on les y conduisoit, si c'estoient des Catholiques, aprés en avoir averti le Superieur; & de là on les

Boll.g.53.e.

remenoit à leur logement. 'Il leur permettoit aussi quelquefois, sans mesme les connoistre particulierement, de voir la communauté assemblée, & d'aller mesme visiter toutes les cellules.

Cod.reg p.39.§ 51.

'On recevoit de mesme à proportion les seculiers, & mesme les femmes, à quelque heure que ce fust. Il y avoit differens logemens selon les differentes qualitez des personnes; & on prenoit un soin tout particulier des femmes, comme plus infirmes. Leur logement estoit entierement separé des hommes, afin d'oster toute occasion de scandale, [& peut-estre hors l'enclos du monastere.] "Il semble neanmoins qu'on leur permist de venir à l'eglise pour prier [dans les heures que les Religieux n'y estoient pas.]

"si venerint ad orandum.

§ 52.

'Quand quelqu'un venoit demander à voir un Religieux son parent, on en avertissoit le Superieur, & le Prevost du Religieux, qui luy donnoient quelqu'un des plus anciens pour l'accompagner. Il paroist que ces visites se faisoient à la porte. Il estoit permis de recevoir des fruits & des choses semblables, si le parent en apportoit, & mesme d'en "gouster un peu. Le reste estoit pour l'infirmerie.

"&c.

§ 53.

'Les Religieux alloient aussi quelquefois voir leurs parens malades, accompagnez d'un autre que le Superieur & le Prevost

Boll.g.70.e.
Cod.reg.p.40.§ 56.
d §54|Boll.g.36.c.

avoient choisi. 'Ammon ayant à aller voir les siens dans un pays fort eloigné, demanda deux Religieux pour aller avec luy. 'Car jamais ils ne sortoient seuls. [d] Quand ils estoient trop loin pour revenir au monastere, ils pouvoient manger chez d'autres Reli-

Note 14. gieux ou "des Ecclesiastiques Catholiques, mais jamais chez leurs parens, ni d'autres laïques: & il ne leur estoit permis de manger que de ce qu'il auroient mangé dans le monastere. 'On leur permettoit quelquefois d'aller assister aux funerailles de leurs parens. Cod.reg.p.40.§ 55.

'Quand quelqu'un des freres estoit mort, les autres passoient la nuit auprés du corps à lire [l'Ecriture sainte,] & à prier. Le lendemain on l'ensevelissoit, & on l'alloit enterrer sur la montagne, 'qui estoit à "une grande lieuë du Nil. [a]Et pour y aller, il falloit traverser les eaux de ce fleuve quand il estoit debordé. [b]Tous les freres y conduisoient le corps en chantant des pseaumes, à moins que le Superieur n'ordonnast à quelqu'un de demeurer. 'On donnoit mesme aux infirmes des personnes pour les soûtenir dans le chemin, [plutost que de les priver de ce devoir de pieté.] 'Les parens du défunt assistoient au convoi, & y chantoient avec les Religieux. 'On offroit aussi [le sacrifice] pour luy. [c]La joie mesme du jour de Pasque ne les empeschoit point de conduire solennellement les moindres de leurs freres à la sepulture.

Boll g 44.§50. c. — trois milles. — g.50.b. — a g.48 e. — b g 50.c.e|Cod. p.44.§ 127. — Cod.reg.p.45.§ 129. — Boll.g 53.b. — g 42.b. — c g.50.c.

'Comme on laissoit les Religieux de Tabenne assez à leur discretion pour le manger, aussi on imposoit des travaux plus forts à ceux qui mangeoient davantage. 'On rendoit conte chaque semaine au Superieur, du travail que l'on avoit fait. [Nous avons marqué une partie des travaux ausquels il estoient occupez. Il semble que celui de faire des nattes fust general pour tout le monde,] hors les infirmes; & qu'on y travaillast mesme quand on estoit assemblé à l'eglise pour l'office. 'La regle obligeoit tous les freres d'en faire une par jour. 'On alloit dans une isle du Nil cueillir "les joncs dont on les faisoit. 'On alloit couper dans la mesme isle, ou dans les montagnes voisines, le bois dont on avoit besoin pour bastir & pour bruler. [Car outre la cuisine,] 'on allumoit du feu la nuit pour se chaufer. [d]On alloit encore dans l'isle faire la provision "des herbes qu'il faloit pour la nourriture des freres: '& l'on estoit quelquefois quinze jours à ces sortes de travaux, mesme dans le temps de Caresme. 'S. Pacome alloit aussi quelquefois avec eux curer "un étang ou un puits: ce qu'un seculier qui venoit pour estre Religieux, ayant condanné comme une indiscretion, & mesme comme une cruauté, il vit la nuit un homme qui leur donnoit l'esprit d'obeïssance & de force, & à luy le titre d'incredule & d'infidele.

Lauf.c.38.p. 955.d. — Cod.reg p.34.§ 6. — p.35 §5. — Boll.g.60.d. — g 67.c. — Σπῖα. — g 33.§68.c|69.f — Cod.reg.p.35 § 5.2. — d Boll.g.69.a. — λαχάνων. — g 67.§11.12. — g.36.37. — λάκκον.

'S. Pacome passa 15 ans à ne dormir que sur un banc sans s'accoter. Comme chacun de ses disciples s'exerçoit à la penitence g.17.f.

selon le pouvoir que sa foy luy en donnoit, plusieurs voulurent l'imiter en celle-ci, afin d'augmenter leur recompense, & firent de grands efforts pour cela. Enfin ils se firent des sieges à dos un peu penchez, où ils mettoient pour matelas une de leurs tuniques de lin la plus usée, & ils dormoient ainsi assis avec leurs habits ordinaires. 'Quelques uns voulurent mourir en cet état, sans souffrir qu'on les mist sur un lit.

Lauf.c.38.p. 955.e|Cod.reg. p.33.§ 4.

Bol'.g.38.§5c.c

ARTICLE X.

Sermons; penitence; lecture; obeïssance; pauvreté; aumosnes.

'LEs Prevosts des familles faisoient une exhortation deux ou trois fois par semaine, que les freres ecoutoient assis ou debout. 'Ils la faisoient principalement les deux jours de jeûne, [le mécredi & le vendredi.] Il y en avoit aussi une le samedi, & deux le dimanche, qui se faisoient toutes trois par le Superieur. 'L'instruction du dimanahe se faisoit en un lieu different des autres jours. 'Mais il semble que S. Pacome en fist ordinairement tous les jours. 'On les faisoit le soir aprés le travail & le repas [sur les 4 ou 5 heures,] lorsque les freres libres de tous les autres soins, n'ayant à songer qu'à leur salut, estoient assis ensemble, & examinoient les Ecritures. 'Il paroist que c'estoit une coutume generale [parmi les solitaires de la Thebaïde,] de s'assembler ainsi le soir pour s'entretenir des choses de Dieu. 'Aprés l'instruction on faisoit une priere[a] pour demander à Dieu la grace de retenir sa parole [& de s'en servir] pour son salut; & puis chacun se retiroit en sa cellule pour mediter ce qu'il avoit entendu jusqu'à la priere de Vespres, 'aprés laquelle on s'assembloit encore [dans chaque famille] pour repeter ce qui avoit esté dit; & s'en entretenir, '& le Prevost demandoit à chacun ce qu'il en avoit retenu. 'Il semble que S. Pacome eust encore accoutumé de parler aux freres aprés l'office de la nuit. 'Il entretenoit aussi quelquefois les principaux le matin aprés la priere. 'Les Religieux faisoient aussi une conference le matin dans chaque famille aprés les prieres, & avant que de rentrer dans leurs cellules pour se remettre dans la memoire ce que les Prevosts avoient dit dans leurs instructions. 'Il semble que Saint Theodore avoit accoutumé de faire son instruction aprés le soleil couché.

Cod reg.p.36.§ 21.156.

§ 115|Boll.14. may,g.30.b.

Boll.g.37.f.

g.34.f|39.d.

g.37.f|39.d|46. b|51.f.

g.31.c.

g.35.b|45.b|46. d.&c.

a g.35.b.

c.

g.64.f.

g.56.e.

g.39.e.

Cod.reg.p.36.§ 20.

Boll.g.68.d.

'Il y avoit des occasions ou tous les freres estant assemblez, plusieurs d'entre eux venoient prier l'Abbé de leur marquer leurs

g 64.§ 2.

&c. defauts en presence de tous les autres. 'Ils expioient"les moindres fautes,& quelquefois mesme ce qui n'estoit point une faute, par une penitence publique qu'ils en faisoient devant tous les freres dans l'eglise,'ou dans le refectoire.ᵃPour les fautes considerables on les punissoit par le fouet, ᵇquelque repugnance qu'eust Saint Pacome d'en venir jamais à des chastimens de cette nature. [Que si le coupable ne se vouloit pas corriger,]'il estoit depouillé de l'habit monastique,& chassé du monastere,comme on en voit quelques exemples.

Cassn.inst.l.4.c.16.p.74. — Cod.reg.t.1. — a Cassn.p.74. — b Boll g.35.c. — Cassn.c.6.p.66.66.74.

[Quoique les moines de Tabenne paroissent avoir esté extremement occupez au travail des mains, ['dont tous ceux de l'Egypte faisoient leur capital,'on voit neanmoins qu'ils avoient des livres dont les Prevosts avoient la garde, 'que les semainiers leur distribuoient, & qu'on remettoit au bout de la semaine entre leurs mains. [Ces livres sans doute estoient particulierement ceux de l'Ecriture.]'Car Saint Pacome leur recommandoit beaucoup de mediter les pseaumes & les instructions des autres livres sacrez, particulierement l'Evangile. 'Sa regle marque [souvent] qu'en allant d'un lieu à un autre,il falloit mediter quelque passage de l'Ecriture, '& joindre la meditation au travail.ᶜIl s'appliquoit à leur expliquer les difficultez de l'Ecriture, & les endroits les plus profonds, & à leur y faire remarquer les plus grands mysteres de nostre religion. 'C'estoit un des principaux sujets de leurs entretiens. 'Ils proposoient sur cela beaucoup de questions aux Superieurs, qui s'estimoient obligez d'y satisfaire de tout leur pouvoir. 'Et la doctrine d'Orsise successeur de S. Pacome, n'est presque composée que de passages de l'Ecriture. [Ils la lisoient indubitablement traduite en egyptien; car la pluspart d'entre eux ne savoient pas d'autre langue.]

Cassn.c.22 p.80. — Boll.g.35.c. — Cod.reg.p.36.25. — Boll.g.29.b.c. — Cod.reg.p. 35. § 3. — Cassn.c.12 p.69. — c Boll.g.34.36.37. — g.46 a. — g.58.b. — Cod reg.p. 67.

'Tous leurs entretiens estoient donc sur l'Ecriture & sur leurs devoirs,& on ne souffroit point qu'ils dissent aucune parole inutile sur des affaires seculieres. 'Il y avoit des temps particulierement destinez pour le silence, & où ils ne parloient que par signes quand ils avoient quelque chose de necessaire à dire. 'Ils gardoient ce silence non seulement durant le repas, mais aussi durant le travail, [c'est à dire presque toujours;] 'lorsqu'ils faisoient le pain, ᵈlorsqu'ils lavoient leurs tuniques, ce qu'ils ne faisoient guere le dimanche. ᵉIl estoit défendu de parler dans le &c. monastere"de ce qu'on avoit appris autrepart.

Boll.g.35.c. — g.39.f|Cod.reg.p.44.§ 116. — Cod.reg.p.37.§ 31.34.60. — § 116|Boll.g.39.f. — d Cod reg. § 67.68. — e § 57.85.86.

'Ils ne faisoient rien que par l'ordre des Superieurs, sans lequel ils n'entroient pas mesme dans la cellule d'un autre; '& chacun

Boll.g.35.e. — g.46 b.

ne songeoit à se rendre considerable que par son exactitude à obeïr. 'C'est la vertu que Cassien releve en eux audessus de toutes les autres, [& celle que la regle leur recommande le plus ordinairement avec celle de la pauvreté.] 'Car ils estoient persuadez d'une part, qu'on ne peut ni avoir une vraie humilité, ni vivre dans une entiere union avec les autres, ni resister aux tentations de la chair & aux autres vices, si on n'a apprir à dompter sa volonté; '& de l'autre, qu'un Religieux qui a quelque chose à luy, est incapable d'observer comme il doit les regles de la discipline & de la vertu, surtout dans la liberté qu'on avoit alors de quitter les monasteres. 'Ils estoient si ponctuels à l'obeïssance, qu'un frere occupé à écrire, n'auroit pas achevé une lettre qu'il auroit commencé de former, lorsqu'on appelloit à l'office, ou à quelque autre exercice. Ils la preferoient à tout.

Casn.inst l.4.c.1.2.10. c.8.p.67. c.3.p.62. c.12.p.69.

'Il n'est pas necessaire de dire qu'il ne leur estoit pas permis d'avoir quoy que ce fust en propre, puisque 'c'est l'ordre general &c. des monasteres, & mesme de ceux qui sont moins exacts sur d'autres choses. 'On ne trouvoit rien dans leurs cellules que ce qui leur estoit absolument necessaire. [a]Les habits, les livres, [& les autres choses] dont ils n'avoient pas actuellement besoin, estoient remises entre les mains des Superieurs. 'Quand ils faisoient blanchir leurs tuniques, si elles n'estoient pas seches le soir, il falloit les mettre entre les mains des officiers jusqu'au lendemain qu'on les leur rendoit pour achever de les secher. 'Ils n'avoient aucun argent, & plusieurs ont vécu & sont mort sans savoir ce que c'estoit. Ceux qui en avoient besoin pour les affaires de la maison, le remettoient entre les mains de l'œconome dés le mesme jour qu'ils estoient rentrez au monastere. 'Ils n'avoient point en effet d'occasion de souhaiter rien de propre, parceque la sollicitude charitable des Superieurs ne les laissoit manquer de rien sains & malades.

c.13.p.71|Boll.g.31.a. Casn.p.71|Cod.reg.p.33.64|42.8 81|75.§22. a Boll.g.35.c. Cod.reg.p.41.§67-72|76.§26. Boll.g.35. Cod.reg.p.74.§21.

'Ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains alloit beaucoup audelà de ce qui estoit necessaire pour leur entretien: [b]& outre les jardins, 'ils avoient encore des terres dans une isle, que S Pacome se donnoit le soin de cultiver pour la subsistance des monasteres. [Mais ils se dechargeoient de tout ce qu'ils pouvoient avoir de trop,] 'en nourrissant les pauvres & les étrangers, jusqu'à manquer quelquefois eux mesme de pain.

Casn.inst.l.4.c.14.p.72. b Boll.g.67.a. g.32.f. g.32.b|60.f.

'Quoiqu'ils eussent parmi eux beaucoup de personnes capables & intelligentes, ils se mettoient plus en peine d'imiter les actions & les vertus de S. Pacome, que de les écrire, ou de composer d'autres ouvrages.

g.41.c.

ART. XI.

ARTICLE XI.

Vertu des moines de Tabenne celebre dans l'Eglise : S. Pacome en prevoit la diminution.

'Les moines de Tabenne [animez par l'exemple & les exhortations de S. Pacome,] ne travailloient donc 'qu'à se decharger du poids des choses du siecle, pour porter avec plus de facilité le joug leger de J. C. 'Ils servoient Dieu de tout leur cœur, ayant devant les yeux l'exemple du Saint qui les conduisoit comme une lumiere eclatante. 'Ils vivoient dans la joie, dans la paix, & dans une union entiere les uns avec les autres. 'Ils n'avoient que la parole de Dieu dans le cœur & dans la bouche. Ils ne se sentoient [presque] pas vivre sur la terre; mais jouissoient déja [de la joie &] de la feste du Ciel, parcequ'autant qu'ils cherchoient Dieu [de tout leur cœur,] autant la bonté de Dieu se plaisoit à remplir leur ame de la douceur de ses consolations. [C'est pourquoi, encore que la pluspart ne fussent que des paysans ramassez des villages d'alentour,] 'on les regardoit neanmoins comme des personnes pleines de lumiere & de sagesse : '& on en prit quelque uns pour les elever à l'episcopat. [C'estoit donc par l'esprit de verité, & non par aucune complaisance de l'amour propre, que] 'S. Pacome regardoit sa congregation comme un miracle que Dieu operoit pour le salut des hommes, & comme un modele que se pouvoient proposer ceux qui vouloient rassembler des ames pour les conduire à Dieu, & les assister jusqu'à ce que la mort leur eust donné leur derniere perfection.

Boll. 14. may, g. 50 a. b. | g. 36. c. | g. 47. b. | c. | g. 38. e. | g. 43 f. | g. 48. c.

'Les grandes austeritez qui se pratiquoient à Tabenne, "bien loin d'empescher ceux qui vouloient se donner à Dieu, de s'y retirer, ne servoient au contraire, avec l'estime qu'on avoit pour la vertu de S. Pacome, 'qu'à rendre ce lieu plus celebre, & à le remplir d'un tres grand nombre de personnes. [a] Car quoiqu'il y en eust peu de son vivant en comparaison de ceux qui y vinrent depuis, 'le nombre en estoit déja neanmoins fort grand. [b] Un ancien auteur qualifie S. Pacome pere d'une multitude infinie de moines dans la Thebaïde. 'Pallade les fait monter au nombre de trois mille, [c] dont il semble dire qu'il y en avoit 1400 dans le principal monastere; '& les Grecs l'ont cru ainsi; [d] quoiqu'on se contente d'y en mettre environ 600, quatre ou cinq ans aprés la mort de S. Pacome.

&c. | Men. 14 may, p. 130. | Soz. l. 3. c. 14. p. 518. b. | a Boll. g. 46 d | 50. a. | g. 44 a. | b Vit. P. l. 3. c. 34. p. 504. 2. | Lauf. c. 7. p 909. b. | c c. 20. p 918. d. | Menæa, 14. may p. 130. | d Boll. g. 64. a.

g.40.§59.a.b. 'Non seulement on y venoit de l'Armenie, de l'Occident, des extremitez de la terre ; & Rome mesme y envoyoit de ses plus illustres citoyens, pour s'y soumettre à la conduite de S.Pacome; Lausc.20.p.928 b. 'mais encore de grands Saints que Dieu destinoit à éclairer d'autres provinces, venoient de fort loin voir cette discipline si celebre & si sainte des monasteres de Tabenne. Pallade le dit du c.7.p.909.b. grand Saint Macaire d'Egypte. 'On le remarque aussi d'Arsise Boll.g.54.a. celebre entre les solitaires de Nitrie. 'Nous verrons encore que des anacoretes reverez des autres, se tenoient heureux de se g.32.a.b. rendre disciples de S. Pacome, 'que des Abbez venoient prendre ses avis comme d'un homme qui recevoit de Dieu des lumieres g.39.b.c. extraordinaires, '& que ceux qui estoient tombez dans des fautes considerables, recouroient à sa lumiere & à son conseil pour g.37.c. s'en relever. 'Un Evesque luy envoya un jour un moine accusé d'avoir volé, voulant qu'il en fust le juge. [On ne dit point ce qui en arriva, parceque l'endroit apparemment est défectueux.]

g.46.§81.84.93. 'La congregation de Tabenne ne subsista pas long temps aprés la mort de son fondateur dans un état si heureux & si parfait. Le grand nombre y attira la necessité de multiplier les biens de la terre; ces biens, les soins du siecle; & ces soins, le relaschement dans un grande partie de ses membres. [Cependant elle ne laissa pas de conserver encore assez longtemps une grande reputation de vertu & de sainteté, comme on le voit "par la maniere dont V.S.Theodore de Tabenne. Rufin, Saint Jerome, Pallade & Cassien en parlent au commencement du V. siecle, plus de cinquante ans aprés la mort de Saint Pacome.]

g.37.a.b|56.§7. 'Dieu [pour l'humilier dans la vertu & la perfection où vivoient ses Religieux,] luy fit connoistre par diverses visions que cette perfection ne dureroit pas toujours, & que beaucoup ne pourroient trouver le chemin du ciel, parcequ'ils manqueroient g.56.§17. de guides & de bons Superieurs pour les y conduire, 'les Superieurs manquant les premiers de lumiere, & ne songeant qu'à se disputer l'autorité; en sorte qu'un état divin degenereroit en une vie toute humaine & toute terrestre, & que mesme les méchans §18. estant les maistres, persecuteroient les bons. 'On pretend que Dieu l'assura par deux fois que nonobstant cette grande corruption, il luy conserveroit jusques à la fin des siecles une race sainte & spirituelle, & des disciples dont la vertu solide seroit d'autant plus forte & plus elevée, qu'elle seroit plus rare, & que n'estant point aidée par l'exemple, elle auroit à combatre contre la corruption du nombre infini des méchans. [C'est ce qu'il est

aisé de verifier, en considerant S. Pacome comme 'l'instituteur de l'état monastique: car pour la congregation particuliere de Tabenne, nous n'avons point de connoissance qu'elle subsiste encore: & quand elle subsisteroit; nous ne voyons pas comment on y pourroit trouver aucune vertu solide au milieu du schisme & de l'heresie qui regnent depuis plusieurs siecles dans l'Egypte.]

ARTICLE XII.

De la regle de S. Pacome.

'SAINT Pacome pour établir une uniformité entiere dans ses monasteres, [dont il y en avoit quelques uns assez eloignez des autres,] fit mettre par écrit les regles qu'il leur faisoit observer; & ce fut luy mesme qui les dicta, avec quelques discours pour l'edification des freres. 'Il semble qu'il y avoit un livre particulier pour regler la conduite des œconomes [superieurs des maisons sous l'Abbé.] 'Il n'ordonnoit rien, mesme sur les plus petites choses, qu'il ne crust utile & important.

Boll. 14. may, 34 c|4 1. e. f.

g. 35 c.

g. 39. f.

'Bollandus nous a donné en grec un extrait des regles & des ordonnances de S. Pacome. 'Nous avons aussi depuis long-temps en latin dans la bibliotheque des Peres, & en d'autres endroits, une regle de S. Pacome comprise en 128 articles, avec une epistre imparfaite de S Jerome, qui marque que c'est luy qui l'a traduite en latin. 'Mais le Pere Menard avoit remarqué sur la Concorde des regles de S. Benoist d'Agnane, que ce Saint qui vivoit il y a plus de 800 ans, en citoit diverses choses qui n'estoient point dans cette regle ou qui n'y estoient pas dans le mesme ordre. 'Et en effet, Holstenius en a donné depuis une edition dans le recueil des anciennes regles, fait par le mesme Saint Benoist d'Agnane, qui est dans un ordre different de l'autre, & qui contient 194 articles, en y comprenant divers enseignemens de S. Pacome. 'La lettre de S. Jerome y est aussi à la teste, plus entiere que nous ne l'avions auparavant.

g 62. 63.

Bib. P. t. 15 p 629.

Conc. reg. p. 54.

Cod. reg. t 1. p. 54.

p. 32.

NOTE 15.

'Il traduisit cette regle dans l'affliction où l'avoit laissé la mort de S.te Paule, 'qui arriva le 26 de janvier 404. [a] Et il l'accorda à la devotion d'un grand nombre de Latins qui demeuroient dans les monasteres de Thebaïdes, & dans celui de la Penitence [prés d'Alexandrie,] & qui n'entendant ni le grec, ni l'egyptien, estoient privez de la lecture des ouvrages de Saint Pacome, de S.

p. 32.

Hier. ep. 27. p. 183. b.

a Cod. reg. p. 33.

Theodore, & d'Orsise écrits en egyptien, & déja traduits en grec.

P.32.33. 'Le Prestre Silvain luy ayant donc envoyé ces livres, qu'il avoit receus d'Alexandrie, & Leonce aussi Prestre l'en estant encore venu presser, avec quelques autres freres qu'on luy avoit envoyez exprés, il ne put pas refuser davantage un travail si utile & aux solitaires d'Egypte, & à ceux de Syrie, & mesme à la sainte vierge Eustoquie fille de S.te Paule. C'est ce qu'il nous apprend

P.33.34. luy mesme dans la lettre dont nous avons parlé. 'Il y fait aussi un abregé de la discipline qui s'observoit dans les monasteres de S.

Conc.reg.p.56. Pacome: '& ce qu'il en dit a esté consideré comme une regle qui a porté son nom. "Il y a tout sujet de croire qu'il traduisit en mesme temps les lettres de S. Pacome dont nous parlerons dans la suite, avec quelques ouvrages de S. Theodore & d'Orsise ses disciples.] NOTE 14.

Genn.c.7. 'Gennade parle avantageusement de la regle de Saint Pacome.

[C'est est en partie de cette regle, & en partie des histoires de la vie de S. Pacome, & des autres anciens auteurs, que nous avons tiré ce que nous avons dit sur la discipline des Religieux de Tabene, omettant, pour abreger, beaucoup de choses qu'on y auroit pu ajouter encore.]

ARTICLE XIII.

Du monastere de Vierges établi par S.Pacome.

Genn.c.7. GENNADE dit que la regle de S.Pacome est propre pour les deux sortes de moines, [par où il peut bien entendre ceux de l'un & de l'autre sexe. Car Saint Pacome n'établit pas seulement une congregation de Religieux, mais il forma aussi un

Boll.14.may,8. 30.e. monastere de Religieuses.] 'L'occasion en vint de sa propre sœur, qui estant venüe pour le voir, & n'ayant pu obtenir de luy

g.31.f. a g.30.e.f. cette consolation, (car il ne parloit jamais aux femmes,) [a] suivit le conseil qu'il luy donna par le portier du monastere, de travailler

f. à se consacrer elle mesme toute entiere à Dieu. 'Il luy fit donc bastir une cellule dans un lieu un peu eloigné du monastere de Tabenne, où elle eut bien-tost la consolation de se voir mere de

g.31.e|32.a. plusieurs autres filles qui suivirent son exemple. 'La mere de Saint Theodore qui s'y retira [vers l'an 328,] y en trouva déja plusieurs.

Lauf.c 39.p. 957.e. b Boll.g.47.f. 'Pallade dit qu'elles estoient au nombre de quatre-cens [vers l'an 420.] [b] Saint Theodore successeur de S.Pacome, fonda auprés de Pabau un second monastere de vierges, en un lieu nommé

NOTE 17. Bechré. Celui où le premier estoit établi, estoit nommé Men. Les Vies des Peres disent que c'estoit dans le village où estoit celui de Tabenne: ce qui s'accorde assez avec l'historien grec de Saint Pacome. Neanmoins le Nil estoit entre deux, selon Pallade[a] que Denys le Petit a suivi dans sa traduction,[b] aussi-bien qu'en ce qu'il dit qu'elles pratiquoient toutes les mesmes regles que les Religieux, hormis qu'elles ne portoient point de peaux.[c] Elles estoient rasées, & avoient la teste couverte d'un capuce.[d] S. Jerome semble dire que Saint Athanase, [dés l'an 339,]ou au moins Pierre son successeur, apporta à Rome[en 373 ou 374,]la connoissance des regles que S. Pacome faisoit observer à ses monasteres de vierges & de veuves.

Vit.P.l.3.c.34.p.505.1. Boll.g.31.§22. Lauf.p.957.e| 959.d.e. [a]Vit.P.l.1.§28. p.124.2. [b]l.1.|Lauf.p.957 e.|Boll.g.30.f. [c]Lauf.c.41.p. 957.2. [d]Hier.ep.15.p. 119.2.

Personne n'alloit les visiter [sans permission particuliere,] hormis le Prestre & le Diacre destinez pour les servir, qui n'y alloient mesme que le dimanche. Pierre à qui S. Pacome donna le soin de leur aller faire quelques instructions, estoit un des premiers Religieux de Tabenne, non seulement fort saint, mais encore fort âgé, dont l'esprit & les yeux mesmes estoient graves & modestes, dont l'ame estoit audessus de toutes les passions, & dont les discours estoient assaisonnez du sel[d'une grace & d'une sagesse divine.]Aprés sa mort, S. Theodore donna la conduite des deux maisons de Men & de Bechré à Eponyque homme saint &extremement grave. Tithoés dont nous parlerons dans la suite, peut luy avoir succedé.

Lauf.p.958.a. Boll.g.30.f|47.f. ἐυλαβής. g.47.f. σεμνός. g.38.e.

Les Religieux qui avoient quelque parente parmi ces Saintes, obtenoient permission de l'aller voir, accompagnez de quelqu'un des plus anciens & des plus spirituels. Ils voyoient d'abord la Superieure, & puis leur parente en presence de la Superieure & des principales de la maison, sans luy faire ni en recevoir aucun present, & sans manger en ce lieu. Les Religieux alloient faire leurs bastimens, & les assister dans leurs autres besoins, conduits par quelqu'un des plus sages & des plus graves: mais jamais ils ne buvoient ou mangeoient chez elles, revenant toujours à leur monastere à l'heure du repas. Leur Superieur leur envoyoit du lin & de la laine, dont elles faisoient, suivant l'ordre du grand œconome, les étofes necessaires[pour elles &]pour les Religieux. Quand quelqu'une d'elles avoit achevé sa course, elles apportoient le corps jusqu'à un certain endroit, où les Religieux en chantant, venoient le prendre & l'alloient enterrer sur la montagne[où estoit leur cimetiere.]

g.30.31. g.47.f. g.31.a|Lauf.c.39.p.958.a. &c.

Pallade raporte une histoire tragique arrivée dans le monastere

Lauf.c.40.p.958.

des filles de Tabenne,[c'est apparemment dans celui de Men,] par une Religieuse qui estant en colere contre une de ses sœurs, l'accusa d'un crime: ce que l'autre ne pouvant supporter, s'alla jetter dans la riviere, & se noya; & celle qui l'avoit calomniée, sachant cet accident, s'étrangla elle mesme. Le Prestre défendit d'offrir pour l'une ni pour l'autre, & suspendit toutes les Religieuses de la communion pour sept ans, comme ayant participé à ce malheur ou par leur silence, ou par une trop grande credulité.

c 41 p.958 959. 'Il raporte encore l'histoire de S.te Isidore, qui estoit bien aise de passer pour folle & pour demoniaque dans l'esprit de toutes ses sœurs, & de recevoir d'elles en cette qualité toute sorte de

c 42 p.959.960. mepris & de mauvais traitement:'jusqu'à ce que Dieu ayant decouvert sa vertu à S. "Pitere,[qui pouvoit estre un des principaux disciples de S. Antoine,]il vint"à Tabenne,& ensuite au monastere des Religieuses, où par les respects qu'il rendit à Isidore, il fit connoistre aux autres le tort qu'elles avoient de la faire passer pour folle. Mais peu de jours aprés, cette humble servante de Dieu ne pouvant souffrir les excuses que luy faisoient ses sœurs, & les honneurs qu'elle en recevoit, s'enfuit du monastere; & depuis cela on n'en put avoir aucune nouvelle. 'Les Grecs honorent cette sainte vierge le premier de may. aQuelques anciens citent cette histoire comme raportée par l'Evesque Saint Basile. [Que si c'est celui deCesarée,il faut qu'elle soit arrivée au plustard vers l'an 375. Elle fait voir que la pieté qui regnoit sans doute encore en cette maison, n'empeschoit pas qu'il ne s'y fist aussi de grandes fautes: & elle donne lieu de croire qu'elles n'avoient point de closture.]On y apprend encore que les meres spirituelles y estoient appellées Ammes.

ou Pityrion V.S.Antoine § 17.

Boll.1.may,p.49.
a Vit.P.l.5.18. § 19.p.639.

Lausc.42.p.960.b.

ARTICLE XIV.

Saint Pacome visite & instruit ses Religieux, veut estre comme eux.

[SAINT Pacome ne se contentoit pas d'avoir établi tant de maisons saintes, de leur avoir donné d'excellentes regles,] '& d'y avoir mis pour les gouverner ceux qu'il trouvoit les plus remplis de l'Esprit & de la force de Dieu. bIl alloit encore jour & nuit visiter ses monasteres, comme un serviteur fidele du grand pasteur. 'Il donnoit dans ces visites tous les ordres necessaires au salut des ames, expliquoit les Ecritures, affermissoit ceux qui estoient tentez, & animoit tout le monde à resister au demon par

Boll.14 may,g. 34.c.
b d'44.45.

g 39.a|Sur.p. 204. § 46.

„ le souvenir[de la presence]de Dieu, & par la vertu du S.Esprit ;
„ les exhortant à dire sans cesse avec David : C'est en Dieu que
„ nous faisons des prodiges, & c'est luy qui aneantira nos ennemis.
'Quand il arrivoit en une maison, le Superieur assembloit tous les Religieux pour aller audevaut de luy.'& ils rendoient mesme cet honneur à des personnes inferieures. 'Dans ses dernieres années il envoyoit quelquefois Saint Theodore visiter les monasteres, & y ordonner de tout comme luy mesme. 'Quelquefois lorsqu'il n'avoit pas le loisir de faire ses visites, il écrivoit aux Superieurs pour leur donner les avis qu'il jugeoit estre necessaires.

Boll.g.35.d. g.45.f. g.40.a.b|42.f. g.41.f.

'Il paroist qu'il alloit ordinairement par bateau sur le Nil faire ses visites. Il mangeoit dans le bateau avec les Religieux qui l'accompagnoient;& il y passoit la nuit, partie à se reposer, partie à prier.'Il ramoit quelquefois luy mesme pendant que les autres dormoient un peu. Cela luy arriva une fois en allant à Moncose lorsqu'il estoit déja vieux & epuisé.

g.34.c|35.c. g.35.d.e.

[Ce seroit une chose infinie de marquer toutes les instructions qu'il donnoit à ses disciples,& qui se trouvent repanduës en divers endroits de sa vie. On en voit encore plusieurs citées dans la doctrine d'Orsise,]qui n'oublie pas le soin qu'il avoit de repeter sans cesse aux Superieurs, qu'ils seroient responsables de toutes les ames qui se perdroient par leur faute & par leur negligence.

Cod.reg.t.1.p. 71. § 13.10.

'Il recommandoit beaucoup à ses disciples de decouvrir promtement leurs tentations à ceux qui estoient les plus éclairez, pour apprendre d'eux à les vaincre, depeur qu'elles ne les portassent à d'horribles extremitez, s'ils les cachoient long temps : car il assuroit que beaucoup de personnes s'estoient precipitées pour cela du haut d'un rocher, s'estoient ouvert le ventre avec un couteau, & s'estoient tuées en plusieurs autres manieres.

Boll.g.41.a.

[Tout luy servoit pour instruire.]Passant dans un voyage auprés de quelques tombeaux où il y avoit des personnes qui pleuroient, il fit remarquer à S. Theodore qui l'accompagnoit, que leurs pleurs ne ressusciteroient personne;mais que les larmes que nous repandons pour nous mesmes, & pour les autres, peuvent ressusciter des ames.

g.35.e.f.

[Comme il écrivoit en chifre & par enigmes,]il parloit aussi quelquefois[par figure &]par enigme dans ses instructions, [sans doute pour réveiller ses auditeurs, & pour s'expliquer ensuite.]

g.41.b.

'Il gouvernoit les enfans spirituels que Dieu luy avoit donnez, sans songer jamais qu'il fust leur Superieur & leur pere.'Il vouloit qu'un Superieur observast le premier ce qu'il pretendoit faire

g.43.d. g.40.e.f.

observer aux autres, & qu'il vécust dans la mortification & dans les croix autant & mesme plus qu'eux. [On sçait que c'est ce qu'il a parfaitement observé,]& que comme ses enfans qu'il offroit à Dieu,estoient sa gloire,aussi il estoit leur exemple & leur modele. [Nous avons vu jusques où il portoit l'austerité de la penitence. Pour le reste mesme,]'quand on luy avoit rendu quelque service, il taschoit d'en rendre un semblable, ayant peine qu'un autre le servist,parcequ'il croyoit devoir servir tout le monde.

Cod.reg.t.1.p. 83. §46.

Boll g.36.§40.

'Lorsqu'il estoit malade,à quoy il paroist qu'il estoit fort sujet, [jamais il ne souffroit qu'on luy fist rien de particulier pour le soulager.]Un jour que le frisson l'avoit pris au sortir du travail qu'il avoit fait avec les autres, Theodore ayant mis sur luy"une couverture de poil de chevre, il la fit oster pour en faire mettre une"de natte,comme on en donnoit aux autres.Il refusa de mesme des dattes que Theodore luy presentoit,& dit en pleurant:Quoy " parceque nous sommes chargez de travailler pour les freres, & " de pourvoir à leurs besoins, nous nous donnerons la liberté de " depenser[tout]pour nous? Et où est la crainte de Dieu? Avez " vous, Theodore, visité tous les freres, pour savoir s'il n'y en a " point d'autres malades?'Nous avons déja vu"qu'une autre fois on " luy avoit presenté quelque chose où il y avoit de l'huile, il y jetta de l'eau jusqu'à ce que l'huile en fust toute sortie. 'Dans sa derniere maladie ayant demandé une couverture un peu plus legere, paceque son corps extremement affoibli, ne pouvoit plus supporter celle qu'il avoit, on luy en alla querir une fort legere;mais quand il la vit si differente de l'autre,il n'en voulut point. Car il " ne faut pas,dit-il,que j'aie rien de plus que les freres. "

§16.33.34.40. g.34.a. τρίχινον ψιάθιον. §35 36. V §2. g.44.e.

ARTICLE XV.

Douceur & humilité de S. Pacome.

Boll.14.may,g. 40.e.

'CE Saint recommandoit à ceux qu'il mettoit en charge, de prendre soin des foibles comme d'eux mesmes,de souffrir avec patience ceux qui n'avoient pas assez de soin de leur salut,en attendant que Dieu les touchast,de les reprendre en particulier, & s'ils se faschoient,de les laisser pour quelque temps,dans l'esperance que cette patience mesme les feroit revenir à eux, comme on ne tourmente pas sans cesse un malade par les remedes. [C'est à quoy il n'avoit garde de manquer,luy qui paroist avoir excellé, surtout en condescendance & en bonté. Nous le verrons dans l'histoire

l'hiſtoire de Silvain & de quelques autres, outre celles que nous reſervons pour la vie de Saint Theodore, où l'on verra qu'il employoit bien plus l'adreſſe que l'autorité pour convertir les plus grands pecheurs.] 'Un frere voulant s'en aller, parcequ'il le trouvoit trop rude dans ſes reprehenſions, il s'en fit faire devant luy de grands reproches, auſquels il ne répondit que par ces paroles: » Pardonnez moy, j'ay manqué. Mais ne faut-il pas que vous ſouffriez » un peu voſtre pere? Et par là il guerit ce moine. g.36 b.c.

'Il y avoit 'dix anciens Religieux chaſtes de corps, mais ſujets à murmurer,"& qui avoient peu de déference pour ce qu'il leur diſoit. Il fut long-temps à les reprendre & à les avertir de ſe corriger, ſans que cela ſerviſt de rien. Mais comme un ſerviteur de Dieu eſt patient & aime les ames; au lieu de les abandonner, il s'appliqua tout entier à prier pour eux devant le Seigneur. Il veilla durant quarante jours, ſans manger que de ſix ou ſept jours l'un: de ſorte que ſon corps devint tout à fait ſec & ſans force. Mais enfin Dieu l'exauça, & donna à ces dix freres le ſentiment de leurs fautes, pour s'en relever & en guerir parfaitement, aprés quoy il les retira du monde. à Pabau. οὐ μετὰ πίστεως ἤκουον αὐτοῦ. g.41 42.

'Il taſchoit autant qu'il luy eſtoit poſſible, de ne faire peine à perſonne; '& lorſqu'il luy arrivoit de bleſſer quelqu'un par quelque parole [moins diſcrette,] ſon cœur en eſtoit penetré de douleur, ſentant les reproches que la verité luy en faiſoit: de ſorte qu'il n'avoit point de repos qu'il n'euſt appaiſé celui qu'il avoit attriſté. g.32.c. g.41.a.

'S. Theodore traitant ſon frere avec une indifference qui eſtoit tres ſainte en luy, mais qui bleſſoit ſon frere encore foible, le Saint l'obligea d'en uſer avec plus de condeſcendance, & de luy témoigner plus d'amitié. g.36.a.

[On voit ſa douceur & ſon humilité dans ce que l'on raporte,] 'qu'entretenant un jour un anacorete qui l'eſtoit venu voir, il dit à S. Theodore qui eſtoit auprés de luy, d'aller preparer à manger à ce frere. Theodore crut qu'il luy diſoit de les laiſſer parler enſemble en particulier, & s'eloigna un peu pour cela. L'œconome vint enſuite à paſſer, & S. Pacome luy ayant dit la meſme choſe, l'œconome ne comprit pas non plus ce qu'il luy diſoit. Le Saint regarda cela comme une tentation que Dieu permettoit [pour eprouver ſa patience,] alla luy meſme preparer à manger, mangea avec ſon hoſte, & le renvoya. Il demanda enſuite à Theodore & à l'œconome, pourquoi ils n'avoient pas fait ce qu'il leur avoit dit, & ayant ſçeu d'eux comment la choſe eſtoit arrivée, il benit Dieu de ce qu'il luy avoit donné la patience, & ne l'avoit pas laiſſé g.37.b.c.

tomber dans la tristesse où le demon l'avoit voulu jetter.

g.43.d. 'Il craignoit moins les tourmens de l'enfer que de ne pas suivre JESUS CHRIST dans son humilité & dans sa douceur. C'est pourquoi il se soumettoit plus qu'aucun des simples Religieux au Prevost [du lieu il se rencontroit,] ne vouloit rien avoir ni rien recevoir que par son ordre. Et lorsqu'un autre faisoit l'instruction, il se mettoit au rang des freres pour l'ecouter. g.49.b. 'Pour les injures, il les regardoit non comme un mal qu'il fallust souffrir avec patience, mais 'comme un gain & une couronne qu'il falloit recevoir &c. g.33.e.f.44.c. avec joie & avec action de graces.'Nous en verrons dans la suite un tres bel exemple.

g.29.e. 'Il se soumettoit avec plaisir & exhortoit les siens à se soumettre aux Evesques & aux ministres de l'Eglise, à qui il laissoit, comme aux successeurs des Apostres, le jugement des Ecclesiastiques qui pouvoient tomber dans quelques fautes, sans y prendre d'autre part que celle de la douceur, de la charité, & de la compassion que tous [les membres de JESUS CHRIST] se doivent les uns aux autres. g.30.b.c. 'Il estoit si plein de l'esprit de compassion, & touché d'un tel amour pour les ames, que souvent lorsqu'il voyoit des hommes qui ne connoissoient point le Dieu qui les avoit créez, il versoit en secret une grande abondance de larmes, souhaitant, s'il eust esté possible, de les sauver tous.

ARTICLE XVI.

La charité de S. Pacome pleine de force & de vigueur.

Boll. 14. may, g. 36.b. ['LA douceur de S Pacome n'empeschoit point qu'il ne reprist les fautes avec force,]puisqu'il y en avoit qui se plaignoient mesme de la severité de ses reprimendes, & qui ne les pouvoient g.40.b. supporter.'Ses instructions portoient plus à la crainte & à l'effroi qu'à la joie & à la consolation, parcequ'il parloit toujours des tourmens de l'autre vie.

g 60.c.d. 'Un frere ayant un jour fait deux nattes au lieu d'une ordonnée par la regle, il les exposa par vanité en un lieu où S. Pacome ne pouvoit manquer de les voir. Il les vit en effet, & montrant à ceux qui estoient avec luy, il leur dit en gemissant: Voyez ce frere « qui travaille depuis le matin jusqu'au soir pour le demon, & qui « s'est epuisé le corps, sans que son ame en retire aucun profit. Il fit « ensuite appeller ce frere, non pour le loüer, comme il pensoit, mais pour luy ordonner que quand les autres seroient à l'eglise"& &c.

au refectoire, il se presentast derriere eux avec ses deux nattes, & les suppliast de demander misericorde à Dieu pour un miserable qui avoit preferé deux nattes à son royaume. Il le condanna ensuite à demeurer cinq mois enfermé seul dans une cellule sans parler à personne, n'ayant pour nourriture que du pain, du sel, & de l'eau, & faisant deux nattes par jour. e.

[Comme sa conduite estoit pleine de lumiere & de sagesse, il traita d'une maniere toute differente une maladie qui paroissoit assez semblable à celle-ci.] Voyant un des freres fort austere dans sa vie, mais qui s'elevoit [des dons de Dieu,] il l'avertit souvent en particulier avec beaucoup de douceur, que le demon travailloit à luy faire perdre par l'orgueil tout le fruit de son travail; que jusqu'à ce qu'il l'eust vaincu, il devoit se reduire à la vie commune, manger à la mesme heure que les autres, en goustant seulement un peu de ce qu'on servoit de cuit, & prenant quatre ou cinq bouchées de pain pour combatre & la vanité & la sensualité, & ne faire point de grandes prieres hors les communes. Le frere obeït durant quelque temps, & puis revint à son ordinaire, murmurant contre le Saint, qui l'empeschoit, disoit-il, de jeûner & de prier. Le Saint avoit une grande compassion de luy, le voyant prés de tomber [& dans l'ame & dans le corps] sous la possession du demon. Theodore qu'il avoit envoyé le visiter, luy ayant raporté qu'il prioit sans cesse, il le renvoya avec ordre de l'empescher de prier. Ce frere le receut avec des injures, & comme Theodore ne le quittoit point, enfin il prit un baston pour luy en donner sur la teste. On vit par là "par la suite qu'il estoit tout à fait possedé. S. Pacome obtint sa delivrance par de frequentes prieres: & son ame fut en mesme temps delivrée de la possession de l'orgueil. g.36.e.f. &c.

[Quoique ce Saint eust receu de Dieu un grand don pour guerir les maladies, il n'en usoit pas neanmoins envers ses principaux disciples, & aimoit mieux les voir souffrir avec patience les plus grands maux.] C'est ainsi qu'il anima "Athenodore malade de la lepre, à attendre avec patience que Dieu le soulageast luy mesme s'il le vouloit, sans recourir aux moyens humains pour diminuer un mal que Dieu ne luy envoyoit que pour l'utilité de son ame: '& il le laissa mourir ainsi dans la souffrance [sans le guerir. Nous n'en raportons pas l'histoire qui est celebre.] NOTE 17. g.60.61.§ 35.36. Sur.14 may,p. 213.§ 87.

Theodore son plus cher disciple estant une fois travaillé d'une tres violente douleur de teste, & suppliant le Saint de le soulager par ses prieres, au lieu de le faire, il luy répondit: Croyez vous, mon fils, qu'il nous arrive des douleurs, des afflictions, ou d'autres Boll.g.40.a.

peines, sans la permission de Dieu ? Supportez cette douleur avec «
une humble patience, & il vous guerira quand il luy plaira. Que «
s'il daigne vous eprouver long-temps, rendez luy en graces à «
l'imitation du tres parfait & du tres patient Job, qui au milieu «
de tant de tourmens, benissoit toujours le Seigneur; afin que de «
mesme qu'à luy, en recompense de ces douleurs, JESUS CHRIST «
augmente vos consolations. Car bien que l'abstinence & la per- «
severance en l'oraison soient tres loüables, un malade merite «
beaucoup davantage lorsqu'il souffre son mal avec patience. «

ARTICLE XVII.

Saint Pacome desinteressé; plein de zele pour l'Eglise.

[LE desinteressement qui est une des principales epreuves de la vertu dans les particuliers, l'est encore plus dans les Superieurs des maisons religieuses, & surtout dans ceux qui gouvernent des corps & des congregations entieres, puisqu'on ne voit que trop souvent par des experiences deplorables, que le desir trop humain ou d'agrandir ou de faire subsister leur communauté, leur fait faire bien des choses qu'ils condanneroient dans les autres; comme si leur Communauté estoit leur Dieu, & qu'il fallust la conserver aux depens de toutes les loix divines & humaines; ou comme si Dieu en abandonnoit la conduite à leur lumiere, & que ce ne fust pas sa providence qui gouvernast les Ordres Religieux, aussi-bien que l'Eglise & tout le reste de l'univers.

Boll. 14. may, p. 46. d. § 50. a.

S. Pacome ne tomba point dans ce defaut,] & les fautes mesmes où l'interest de sa communauté fit tomber ceux de Tabenne malgré tout le soin des Saints ses successeurs, ne parurent point tant qu'il vécut. Dans une famine où l'on ne trouvoit presque pas de blé dans toute l'Egypte, le Saint donna cent "pieces au procureur pour en aller acheter partout où il pourroit. Le procureur en trouva chez un officier de la ville d'Hermuthis, qui avoit la garde du blé public, & qui par pieté luy en donna pour deux-cents pieces d'or, & à raison de treize mesures par pieces, au lieu qu'on n'eust pas trouvé autrepart cinq mesures pour le mesme prix; en luy faisant jurer qu'outre les cent pieces qu'il apportoit, il en donneroit encore cent autres [avant la moisson.]

p. 57. § 21.

νομίσματα.

§ 21. 22.

Le procureur s'en revint bien content de son voyage. Mais quand le Saint eut sçeu ce qu'il avoit fait, il défendit de laisser

feulement entrer un grain de ce blé dans la maifon, obligea le procureur de l'aller vendre aux environs au prix qu'il l'avoit eu, pour en rendre l'argent à l'officier, & d'en acheter d'autre pour cent pieces d'or feulement & fur le pié que les autres l'achetoient. Et quand il eut fait tout cela, il luy ordonna de demeurer en repos dans le monaftere, mettant une autre perfonne à fa place. Outre cette image d'intereft qui paroiffoit dans la fageffe humaine du procureur, outre qu'il avoit ufé avec trop de liberté de la bonne volonté d'un autre, & qu'il avoit violé [en quelque forte] les loix de l'obeïffance; le Saint ne vouloit point dutout voir fa maifon engagée à aucune dette, furtout à l'égard du fifc. Et fi ce blé fuft peri en chemin par quelque malheur, cela euft pu avoir des fuites tout à fait fafcheufes. 'Ce fut par la mefme fageffe que S. Auguftin ne voulut point accepter pour fon Eglife une fucceffion "embaraffée dans le corps de la marine.

naviculariam. Aug.f.355.p.1382.c.

'S. Pacome en une autre occafion manquant de blé, parcequ'on avoit donné tout celui de la maifon en aumofne, en receut une quantité confiderable, qu'il n'eftoit pas pour lors en état de payer: mais c'eftoit d'un particulier, [& non du public:] & il paroiffoit vifiblement que Dieu mefme le luy avoit envoyé, & non une prudence humaine & intereffée.

Boll.g.32.b.

[Il avoit infpiré à fes vrais difciples cet amour de la pauvreté.]

Note 19. 'Celui qui prefidoit à la cordonnerie, avoit mis entre les "mains du procureur une grande quantité de fandales pour les vendre à un certain prix; & quand le procureur luy en eut apporté l'argent, il fut furpris de trouver un tiers plus que le prix qu'il avoit marqué. Il s'en vint à Saint Pacome pour fe plaindre, [ce qui eft commun, mais d'une maniere qui n'eft nullement commune aujourd'hui dans les monafteres.] En verité, mon Pere, luy dit-il, » vous n'avez pas raifon de vous fervir de ce frere, qui a l'efprit du » monde, & qui vend les chofes un tiers plus qu'on ne luy dit. Le » procureur s'excufa fur ce qu'on avoit trouvé ce prix fi bas, qu'on » l'accufoit d'avoir volé ce qu'il vouloit vendre; ce qui l'avoit » obligé de recevoir ce qu'on luy avoit voulu donner. Mais le Saint fans recevoir cette excufe, luy dit que l'amour du gain luy avoit fait commettre une grande faute, dont il falloit qu'il fift penitence, & qu'ainfi il le dechargeoit d'un emploi qui ne luy eftoit pas utile. Mais il l'obligea avant toutes chofes à aller rendre ce qu'il avoit receu de trop.

g.58.a.b.

'Le Saint donna fa charge à Zachée qui eftoit un excellent Religieux, & un homme de Dieu, qui s'elevoit, dit-on, par des

b|43.d.

actions & des effets réels audessus de toutes les loüanges des hommes. 'Il alla à Alexandrie pour vendre les ouvrages des freres en 347, '& encore en 348 aprés la mort de Saint Pacome. [Il pouvoit estre mort en l'an 352,] 'lorsque Theophile & Coprés furent envoyez à Alexandrie par S. Theodore.

g.43.d|44.b. g.45.c. g.63.64.

[S. Pacome au milieu de sa retraite à l'extremité de l'Empire,] 'prenoit une entiere part aux affaires de l'Eglise, dont il s'informoit avec soin; & "les maux que faisoient les Ariens le touchoient d'une tres sensible douleur. 'C'estoit un des sujets de ses prieres les plus ardentes. 'Aussi il recommandoit à ses disciples de n'avoir jamais aucune union avec les sectateurs de Melece [le schismatique,] & d'Arius, '& de ne prier jamais [ni avec les Ariens & les autres heretiques, ni mesme] [1] avec ceux qui favorisoient les Ariens.

g.44.b.c. &c. b. p 324.f. g.48.c.

'Il estoit assurément fort opposé à Origene, à ses ouvrages, & à ceux qui les lisoient; [en quoy il pouvoit bien aller audelà de ce que l'amour de la verité & de la justice demandoit de luy, puisqu'il estoit homme: & cela ne doit pas paroistre étrange. Car Origene a toujours eu ses ennemis aussi-bien que ses défenseurs: & il estoit difficile que les gents de bien qui ne s'instruisoient pas des choses par eux mesmes, (car il est visible que Saint Pacome ne lisoit pas Origene,) ne suivissent les impressions de ceux en qui ils avoient croyance: outre que personne n'a jamais douté qu'il n'y eust des choses tres dangereuses dans Origene; & tout le monde ne se trouvoit pas toujours egalement disposé à les excuser. Il est aisé aussi que quelques personnes aimassent le mal mesme qu'elles trouvoient dans cet auteur,] '& qu'ainsi Dieu ait fait des miracles pour faire connoistre au Saint qu'elles avoient pris dans ses écrits une doctrine corrompuë. [C'est à quoy il faut borner] ce qu'il dit que Dieu luy avoit fait connoistre: [outre qu'on sçait que des visions ne font jamais une grande foy dans les matieres contestées, estant aisé que celui qui les a eues, ou celui qui les raporte, ajoute, sans y penser, quelque chose à la verité, en suivant sa prevention propre. Car il est visible que l'historien de Saint Pacome estoit aussi opposé à Origene, que peu instruit de son histoire;] 'puisqu'il le fait chasser de l'Eglise par Heracle; ["attribuant à cet Evesque disciple d'Origene, ce qui n'est vray que de Demetre son persecuteur.]

g.30.d|53.f.7|p. 324.f. g.53.e.f. g.51.2. g.30.d. V. Origene note 23.

'Comme le Saint haïssoit les ennemis de la verité, aussi il avoit un amour ardent pour les gents de bien, & sa plus grande joie

d.

1. On ne voit pas bien si c'est de S. Pacome que cela est dit ou si c'est de S. Theodore.

π 1515. estoit"la fermeté & l'avancement des Orthodoxes, en qui il croyoit voir J. C. resident sur le throne de son Eglise. 'Il avoit un respect tout particulier pour S.Athanase,[non seulement à cause de sa dignité & de sa vertu,] 'mais encore parcequ'il le regardoit comme une colonne de l'Eglise & un athlete de la verité, & à cause des persecutions qu'il souffroit pour l'Evangile & pour la vraie foy.'Saint Athanase de son costé aimoit extremement Saint Pacome & ses disciples.
g.48.c. c|30.c|65 c6. g.48.b.c.

'Il reveroit aussi S.Antoine comme un miracle de la grace, & comme le modele des anacoretes["Et nous avons vu]'avec quelle estime S.Antoine parloit de luy.
c. V.§1. g.45.c.d.

'Quand il voyoit quelqu'un dire ou faire quelque chose contre l'honneur de ces grands hommes de l'Eglise, non seulement il ne le pouvoit souffrir, mais il rompoit absolument avec ces personnes, qu'il regardoit comme des serpens, alleguant ce qui est dit dans l'Ecriture contre la medisance & la punition de Marie, lorsqu'elle murmura contre Moyse son frere.
g.30.c.

ARTICLE XVIII.

Des miracles & des autres dons extraordinaires qu'a eus S.Pacome.

[DIEU n'accorda pas seulement à S. Pacome les dons de la grace qui le rendoient saint devant ses yeux; mais il y ajouta ceux qui pouvoient encore le rendre illustre devant les hommes. Car"nous avons vu] 'que les plus anciens auteurs ont remarqué que le merite de sa vie luy fit obtenir de Dieu des dons apostoliques, comme celui des miracles, celui de la prophetie, celui des visions & des revelations extraordinaires. [C'est ce qui se voit en divers endroits de sa vie,] 'où nous apprenons"qu'il receut aussi le don des langues,[a]& une grace particuliere pour le discernement des esprits; [b]& que Dieu luy decouvrit beaucoup de choses, tantost par des revelations, tantost en luy parlant interieurement dans le cœur, tantost par le ministere des Anges.
V.§1. Lausf.c.38 p955 c|Cyr. Alex.ap. Buch.p.73|Vit. P.l.3.c.14.p. 504.2|505.2. &c. Boll.14.may.g. 59 b c. [a] g.32.e|43.f. [b] g.65.a.b.

[Outre divers miracles, qui y sont marquez en détail,]'on y lit que le Seigneur qui fait tout pour le bien des ames, opera par luy un grand nombre d'autres guerisons en faveur des moines & des seculiers. Quand cela arrivoit, il ne s'en enfloit point, demeurant toujours dans son humilité & sa gravité ordinaire. Que s'il arrivoit quelquefois qu'il n'obtinst pas la guerison de quel-
g.33.b|Sur.14. may.p.203.§49.

ques personnes pour qui il prioit, il n'en estoit point surpris, & ne s'affligeoit point de ce que Dieu ne l'avoit pas exaucé; sachant que les Saints ne doivent avoir en vuë que sa volonté, & imiter ce que JESUS CHRIST disoit luy mesme à son Pere, *Que vôtre volonté soit faite, & non pas la mienne.* [Boll. g. 41. c. d.] Il estoit si eloigné de se regarder comme un Apostre, (à cause de ses miracles,) qu'il ne se jugeoit pas seulement digne de prier pour luy mesme. C'est pourquoi il prenoit les Saints pour ses intercesseurs, & il disoit souvent dans ses oraisons: Vous qui estes dignes de Dieu, priez pour moy « qui suis un pecheur. «

[g. 60 § 33.] Un Abbé heretique envoya un jour luy faire cette proposition; Si vous estes veritablement un homme de Dieu, passons « ensemble le Nil à pié, pour voir lequel de nous deux est le plus « aimé de Dieu. Le Saint à qui on vint dire ces paroles, les rejetta « [&c.] avec horreur, disant qu'il ne songeoit nullement à faire des miracles, mais à pleurer ses pechez, à ne tomber point dans les jugemens terribles de Dieu, & à eviter par son secours ces sortes de pieges du diable. Et comme ses disciples s'étonnoient que cet heretique eust la hardiesse de s'engager à des choses de cette nature, il répondit qu'il auroit pu faire ce prodige par la permission de Dieu & par le secours du demon, pour s'abysmer de plus en plus dans son impieté, & y affermir ceux qu'il avoit abusez. Il leur apprit ensuite à ne se point elever de ces sortes de merveilles, à ne point demander des visions, & à ne point desirer de voir des demons, parceque Dieu nous défend toutes ces choses dans ses Ecritures, en défendant de le tenter.

[g. 40. a.] Il preferoit de beaucoup les miracles invisibles aux exterieurs, & la guerison des ames à celle des corps. [V. § 16.] [& nous avons vu] combien il laissoit souffrir ses plus chers disciples sans les guerir. [g. 33. d.] Il regardoit aussi la vuë d'un homme de bien, & la grace de considerer Dieu dans un Chrétien qui est son temple, [&c.] [d | 40. d.] comme la plus grande de toutes les visions; & il estoit bien eloigné de souhaiter les autres, croyant que cela n'estoit nullement permis à un pecheur comme luy. Il se contentoit de recevoir ces graces quand il plaisoit à Dieu de les luy communiquer, esperant que venant de la source de l'humilité, elles ne le feroient point tomber dans l'orgueil. [g. 37. c. d.] Un jour qu'il instruisoit les Religieux, il sentit dans son cœur un mouvement qui le fit tout d'un coup cesser de parler: & en mesme temps il envoya l'œconome à la cellule d'un frere pour luy demander pourquoi il n'estoit pas venu à l'instruction comme les autres, & pourquoi

au

au moins il ne prioit pas, mais s'amusoit à dormir. A quoy il „ ajouta, Je doute fort que ce soit là un moine; & en effet, il sortit du monastere[quelque temps aprés,]n'ayant pu s'abandonner à Dieu pour porter sa croix.'En assistant un jour un frere à la mort, g.40.c. il connut par la lumiere de Dieu l'état de son ame, & vit les Saints qui venoient la recevoir.

[Dieu luy faisoit comprendre les pensées &]les malices des g.37.c. demons, comme s'il les eust entendu parler, & les artifices par lesquels ils taschent de tromper les hommes; & il se servoit de cette lumiere pour s'opposer à leurs illusions. 'Se trouvant un g.34.a. jour dans une grande fievre, il connut que c'estoit un effet de la malignité des demons,& non de la nature: de sorte qu'il passa deux jours entiers sans manger. Le troisieme jour, s'estant levé pour prier un peu, il se trouva gueri, & alla au refectoire avec les autres. 'Il voyoit quand cela arrivoit de mesme aux autres, b. & les exhortoit à se moquer de cet artifice des demons.

[Dieu qui conduisoit sa langue & ses pas, luy faisoit decouvrir quelquefois les choses les plus secrettes sans mesme qu'il y pensast.]'Estant un jour venu à Tabenne pour guerir la faute g.40.41. d'un frere, il parla d'une maniere qui touchoit une autre faute qu'il ne savoit pas:& aussi-tost le frere coupable de cette derniere faute la luy avoua publiquement. Il se servit de cette rencontre pour s'humilier, & pour reconnoistre devant tous les Religieux, que c'estoit Dieu qui regloit tout, & qui faisoit connoistre à luy & aux autres ce qu'il luy plaisoit, non quand ils le vouloient, mais quand sa providence le jugeoit ainsi à propos. 'Il reconnut g.43.44. encore dans une assemblée plus considerable, que ces operations extraordinaires de Dieu en luy n'y estoient pas permanentes, & ne dependoient nullement de sa volonté, mais de celle qui les luy communiquoit, pour favoriser l'ardeur [qu'elle luy avoit donné] pour travailler au salut des autres. 'Il les regar- g.39.f|40.c. doit comme des mysteres qu'il falloit entierement cacher aux hommes, ou ne les leur decouvrir qu'en partie autant qu'elles pouvoient servir à leur edification. 'C'est pourquoi il n'en parloit g.41.d. quelquefois qu'aux principaux de ses disciples.

ARTICLE XIX.

S. Pacome reçoit S. Athanase, fait quelques miracles &c.

[IL nous reste encore diverses choses à dire de S. Pacome, où nous tascherons de trouver quelque ordre de temps; & nous suivrons en cela non seulement le texte grec de sa vie, mais encore les traductions latines, qui ayant peut-estre esté faites sur des exemplaires meilleurs en ce point, lient plusieurs choses qui sont detachées dans le nostre. Que si c'est une faute & une pure liberté des traducteurs, cette faute n'est pas au moins d'une grande consequence.

La premiere chose qu'on remarque aprés l'établissement du monastere de Tabenne, c'est qu'outre l'eglise qu'il y avoit fait bastir pour les Religieux,]il en fit faire une dans le village par le conseil de Serapion Evesque de Tentyre, afin que les bergers des environs pussent s'y assembler le samedi & le dimanche, & y entendre la parole de Dieu dans les Ecritures. Comme il n'y avoit pas encore de Lecteur, il la leur lisoit luy mesme, avec une modestie & un recueillement qui edifioit tous les assistans, & leur inspiroit le desir de recevoir le battesme; & il y en eut en effet plusieurs qui se convertirent. Ses Religieux y alloient aussi avec luy. Il se chargea du soin de cette eglise & des hostes qui y survenoient, jusqu'à ce qu'on y eust établi un Prestre.

Boll. 14. may, g. 30 §20|Sur. ib. p. 200. §25|Vit. P. l. 1. p. 122. § 26.

'La reputation de S. Pacome & des Religieux de Tabenne se repandit dans peu de temps par tous les environs, '& fit glorifier le nom de J. C. par un grand nombre de personnes, dont plusieurs mepriserent toutes les choses du monde, & embrasserent la vie solitaire. 'La sœur du Saint connut par là sa pieté,[& le lieu de sa demeure:] & estant venüe pour le voir, comme nous avons déja dit, sans pouvoir obtenir cette grace, elle en receut une plus grande en se consacrant à Dieu. 'L'estime de la vertu qui se pratiquoit à Tabenne, y attira"peu aprés le jeune Theodore, que Pecuse y amena[vers l'an 328,]du pays de Latople, où S. Pacome l'avoit envoyé pour assister en ces quartiers là"quelques personnes affligées.

Boll g. 31. a. b. d. b. | g. 30. e. f. | g. 31. d|65. b. | V. S. Theodore § 1. | τοῖς ἀδυνάτοις.

'S. Pacome n'avoit pas encore un fort grand nombre de disciples, lorsqu'il s'apperceut[que le demon avoit déja repandu sa zizanie parmi eux, &]qu'il y en avoit quelques uns qui vivoient plutost selon la chair que selon l'esprit. Il leur fit de frequentes

g. 32. a. b|Vit. P. l. 1. p. 126. c.

exhortations pour les corriger : & comme ils n'en tiroient aucun profit, il se retira en un lieu à l'écart, où il se jetta le visage contre terre, & s'adressant à celui mesme qui luy avoit ordonné d'aimer son prochain, il le conjura d'avoir pitié de ces ames, & de les toucher "de sa crainte, afin qu'elles esperassent en luy. [Comme Dieu fait misericorde à qui il luy plaist,] sa priere n'eut point d'effet sur ces cœurs endurcis. Le Saint ne les abandonna pas neanmoins, & aprés avoir encore eu recours à Dieu, il leur imposa quelques regles & quelques prieres particulieres, afin qu'en les observant au moins comme des serviteurs, ils arrivassent peu à peu à la liberté des enfans, & à l'amour de leur devoir. Mais quand ils virent qu'il ne leur estoit pas permis de vivre selon leur volonté, ils aimerent mieux se retirer, faisant voir que rien ne profite à ceux qui ne travaillent pas serieusement à leur salut. Neanmoins leur malheur servit aux autres pour s'avancer de plus en plus dans la vertu.

&c.

'Lorsque Saint Athanase voulut faire la visite des Eglises de la haute Thebaïde, dans les premieres années de son episcopat, ["c'est à dire apparemment en 333,] & qu'il passa en bateau auprés de Tabenne, S. Pacome alla audevant de luy avec un grand nombre de ses freres, mais il se cacha au "milieu d'eux pour n'estre point apperceu du saint Evesque, sachant que Serapion l'avoit prié de l'ordonner Prestre & Superieur de tous les solitaires du diocese de Tentyre. 'Dés que ce Saint avoit esté fait Evesque, [en l'an 326,] comme les ennemis de la verité publioient diverses calomnies contre luy, le S. Esprit avoit assuré S. Pacome que c'estoit une colonne de l'Eglise, & un predicateur invincible de la verité.

Boll.g.30.c. V.S.Athanase note 13. &c. g.65.66.

[Nous avons vu comment]S. Pacome satisfit le Confesseur Denys de Tentyre, sur la maniere dont il recevoit les hostes. 'Ce saint Prestre le pria une fois de le venir voir à Tentyre, comme ayant quelque chose d'important à luy communiquer. Mais c'estoit proprement pour satisfaire une femme du lieu qui estant fort incommodée d'une perte de sang, esperoit d'estre guerie par le Saint. Et elle le fut effectivement, 'en s'approchant secrettement de luy par derriere, & en "touchant son capuce durant qu'il s'entretenoit dans l'eglise avec Denys. Le Saint vit bien que c'estoit pour elle que son ami l'avoit fait venir, & la renvoya 'en luy [1] donnant sa benediction.

g.31.c. d. Vit.P.c.34.p.127. &c. Sur.p.202.§36. 1.

'Ce fut aprés cela qu'arriva l'histoire d'un Religieux d'un mo-

Boll.g.32.§29.

1. Selon Denys, ce fut le Prestre qui la benit : mais il paroist que *Dionysius* d. it estre osté.

nastere voisin de Tabenne, qui vouloit estre elevé à l'emploi d'œconome, dont son Abbé ne le jugeoit point capable: & pour se défaire de ses importunitez, l'Abbé qui prenoit souvent avis de S. Pacome, luy dit que c'estoit ce Saint qui luy avoit conseillé de luy refuser l'emploi qu'il demandoit. Aussi-tost le Religieux vint à Tabenne, où il trouva le Saint occupé avec ses Religieux à faire une muraille autour de son monastere. Il l'entreprit en l'abordant, & dechargea sur luy sa colere" par toutes sortes d'injures. S. Pacome ne luy répondit qu'avec des paroles de douceur, & en luy demandant pardon. Mais il fit plus: car il conseilla à l'Abbé qui avoit suivi son Religieux, de luy accorder ce qu'il vouloit, dans l'esperance que cette condescendance le feroit revenir à luy: & cela arriva effectivement. &c.

Vit.P.c.35.p.127|Sur.p.202.§37. 'Selon Denys le Petit & Surius, ce moine demandoit à estre elevé à la clericature, & y fut effectivement elevé, [ce qui donnoit lieu de s'étonner que Saint Pacome eust porté la condescendance jusque dans le Sanctuaire, en y faisant entrer, contre toutes sortes de regles, un homme qui en estoit indigne d'ailleurs, & que son ambition, sans parler de ses emportemens, en rendoit encore plus indigne. Mais le texte grec fait voir que ces traducteurs se sont mepris, & ont entendu de la conduite des ames, ce qui n'est dit que de la charge d'œconome, & de la conduite du temporel d'un monastere.] Boll.g 32.f. 'Le grec nous apprend encore que quand ce Religieux vit qu'on luy accordoit l'œconomat, il ne voulut pas le recevoir, & vint aussi-tost demander pardon à S. Pacome.

Sur.§38|V.P.c.37. | a Boll g.32.33. 'Il ne faisoit que de partir lorsqu'un homme accourut pour conjurer le Saint de delivrer sa fille possedée du demon. aIl le fit en benissant une robe de la fille, & avec de l'huile qu'il avoit consacrée par sa priere: & il delivra en mesme temps l'ame de cette fille" de la possession d'un peché qui estoit inconnu à son pere propre, mais que l'Esprit de Dieu avoit fait connoistre au Saint. &c. g.33.a.b. 'Il delivra de mesme un enfant possedé, par du pain qu'il donna à" son pere pour luy en faire manger. [Je ne sçay si ce seroit] &c. g.43.f. 'ce Moyse [fils] de Magdole, qui estant entrainé par les demons dans des fondrieres & des precipices où ils le vouloient faire perir, fut delivré par le Saint: & ce miracle paroist avoir fait un grand eclat.

ARTICLE XX.

Fondation des maisons de Pabau, Chenobosque, & Moncose:

'LA maison de Tabenne se trouvant enfin trop petite pour ceux que Dieu envoyoit à S.Pacome, il en établit une seconde en un village abandonné nommé Proou, dans laquelle il mit un œconome & les autres officiers necessaires pour la conduire. 'Ce monastere est ordinairement appellé Pabau, [a] & [par abreviation] Bau ["ou Baum.] Il estoit dans le diocese de Diospolis la haute [ou la grande, qui est l'ancienne Thebes;] [b] ce qui n'empesche pas qu'on ne croie qu'il estoit fort prés de Tabenne. 'S. Pacome y établit sa demeure ordinaire. L'œconome general de tous les monasteres y residoit aussi, & toute l'œconomie des autres maisons se faisoit dans celle-ci. On l'appelloit en effet le grand monastere. 'C'est celui dans lequel tous les Religieux se rassembloient à Pasque pour celebrer cette feste avec le Saint, 'où se tenoit encore l'assemblée generale du mois "d'aoust. [Neanmoins comme le monastere de Tabenne estoit la source de celui-ci aussi-bien que des autres,] 'quand on a voulu donner un nom general à ceux de cette congregation, on les a toujours appellez les Religieux de Tabenne.

Boll. 14.may, g. 34.c|38.b.
g. 38.f|64.a|p. 312 e.
a g. 64.a.
b p. 290.a|g. 39. d.
NOTE 20.
g. 38.b.f.
g. 39.a|Genn.v. ill.c.7|Cod.reg. t.1.p.59.
de Mesor
Boll.g. 39.a|p. 319.a|Genn.c.7
Soz.l.3.c.14.p. 5.6.b|518.b.

'La maison de Pabau estoit établie dés l'an 336, & quelques autres encore. 'Car quelque temps aprés l'établissement du monastere de Pabau, un vieillard nommé Eponyme, qui conduisoit quelques anciens solitaires, le vint prier d'accepter son monastere appellé de Chenobosque. Le Saint y mit quelques uns de ses Religieux pour y vivre avec les anciens sous la conduite d'un œconome. 'Il donna cette charge [ou tout d'abord ou quelque temps aprés] à Orsise, 'qui n'estoit pas de ses plus anciens disciples: & quelques uns à cause de cela murmurerent de sa promotion. Mais S.Pacome voyoit dans le progrés qu'il avoit fait, celui qu'il devoit faire à l'avenir. 'Il marqua mesme assez clairement, "qu'il seroit un jour son successeur.

Boll g. 65.d.
g. 34.d.
g. 45 a.
b.c.
a.c.
V.S. Theodore de Tabenne § 5.

'Il établit de mesme une quatrieme maison à Moncose ou Moncanse, à la priere de quelques anciens solitaires qui y demeuroient, entre lesquels un nommé Jean [ou Jonas dont nous parlerons dans la suite,] se signaloit par sa vertu. Il y établit pour Superieur "Corneille l'un des plus saints de ses disciples. 'On alloit [de Tabenne] en ce lieu par bateau; & il semble qu'il falloit

g. 34.d|p. 312 e.g
V. § 29.
g. 34 e|35.d.

g.43.a. coucher en chemin. 'On passoit devant Chenobosque pour y aller de Pabau.

g.60.2|Sur.p. 204.§46. 'Il bastit en ce lieu une eglise la plus belle qu'il put, avec des ailes, des pilastres de brique, & divers autres ornemens: de sorte qu'il avoit de la joie & quelque sorte de complaisance d'avoir fait ce bastiment. Mais croyant que cette joie venoit du demon & de l'orgueil, il obligea ses freres de tirer les pilastres de l'eglise avec des cordes attachées au haut, en sorte que 'tous demeurerent "penchez ou tortus. [Il est difficile de comprendre comment cela se pouvoit faire, & comment le bastiment posé sur ces pilastres pouvoit subsister, si ce n'estoit par miracle.] 'Aussi Saint Pacome ne l'entreprit qu'aprés avoir eu recours à Dieu par la priere. [Mais cette aversion qu'il avoit pour le faste qui se glisse dans les monasteres sous une fausse apparence de pieté, est encore un plus grand miracle.] Il prit cette occasion pour avertir ses Religieux de ne songer point trop à embellir ce qu'ils faisoient; mais de s'appliquer entierement à eviter la complaisance lorsque la grace de Dieu leur auroit fait faire quelque chose de bien, de peur de devenir la proie des demons.

σκάμβους. Boll.g.60.2.

ARTICLE XXI.

Le Saint predit la chute d'un moine, & le met en penitence &c.

Boll.14.may.g. 37.2.b|Sur.ib.p. 206.§57. Sur.§69. Cod.reg.t.1.p. 64. 'LA [premiere] vision qu'eut Saint Pacome estant en la compagnie de ses freres sur le dereglement que le temps apporteroit à son Ordre, '& qui luy donna occasion d'en demander depuis une seconde, [est assez probablement] 'celle qu'il eut dans le monastere de Mocanse, où ayant esté ravi en extase, les solitaires qui estoient avec luy, écrivirent les paroles que l'Esprit de Dieu luy fit prononcer pour leur instruction sur 'ce qui devoit arriver dans la suite du temps aux chefs & aux Superieurs de ses monasteres. 'Nous avons encore ces paroles, qui sont d'un style figuré & prophetique, avec quantité de caracteres grecs, qui estoient un chifre & une espece de langue [qu'un Ange luy avoit apprise, comme nous le dirons dans la suite.

p.64.65.

Nous avons dit que la maison de Pabau estoit fondée dés l'an 336. Et elle peut mesme l'avoir esté assez long-temps auparavant.] 'Car la famille des Grecs qui y estoit établie,[a] subsistoit [1] dés l'an 335, sous la conduite de Theodore l'Alexandrin dont "nous parle-

Boll.g.64.f. a g.40.f. 1. V.§30.

a. treize ans avant la mort de S. Pacome.

rons dans la suite. 'Comme ce Theodore ne savoit pas l'egyptien, d.
'S. Pacome qui l'aimoit beaucoup à cause de sa vertu, souhaita de e.
pouvoir apprendre le grec pour l'entretenir. 'Dieu luy accorda g.59.b.
V.§ 25. [depuis] cette grace en "faveur d'un autre.

'Entre les disciples qu'avoit le Saint dés le temps de Constan- g.54 a.
mort le 21. may. 337. tin,"il y en avoit un qui avoit quitté la vie des anacoretes, parmi lesquels il s'estoit rendu illustre, pour se mettre sous sa discipline. Il se sentit au bout de quelque temps pressé d'un violent desir du martyre, '& il prioit souvent le Saint de demander à Dieu pour b. luy cette grace; mais le Saint au contraire, l'exhortoit à étouser en luy ce desir, & à ne songer qu'à s'acquiter avec fidelité des devoirs de son état, l'assurant que s'il le faisoit, il seroit un jour uni aux Martyrs. Comme ce frere ne cessoit point de l'importuner, le Saint luy dit un jour qu'il feroit ce qu'il vouloit, & qu'il ne tiendroit qu'à luy d'acquerir la couronne qu'il souhaitoit; mais qu'il prist bien garde qu'au lieu d'estre Martyr, il ne devinst apostat; parcequ'il faut demander à Dieu de ne point tomber dans la tentation, & non pas s'y jetter volontairement.

'Deux ans aprés, le Saint ayant envoyé quelques freres couper des b.c. joncs en une isle proche des Blemmyes, il dit à ce frere de prendre un asne pour leur aller porter quelques provisions, mais de prendre bien garde à luy. C'estoit assez luy dire ce qui alloit arriver. Car des Blemmyes qui venoient querir de l'eau à la riviere, ayant rencontré ce frere, se saisirent de luy, luy lierent les mains, & le menerent à la montagne où estoient leurs camarades. Ceux-ci le receurent avec de grandes railleries, & luy commanderent d'adorer leurs Dieux. Il le refusa d'abord: 'mais quand il les vit d. l'épée nuë à la main le menacer avec fureur de le tuer s'il n'obeïssoit, la frayeur le saisit; ce grand desir qu'il avoit du martyre s'évanouit: en un mot, il versa du vin sur leurs sacrifices, mangea avec eux de la chair offerte à leurs idoles, & tua son ame pour ne pas laisser mourir un corps qui ne pouvoit eviter la mort.

[Comme Dieu ne vouloit que le guerir de l'enflure de son orgueil,] 'les barbares le laisserent bien-tost aller; & il s'en revint au d. monastere, les habits dechirez, & le visage tout meurtri des coups qu'il s'estoit donnez [dans la violence de sa douleur.] Il trouva Saint Pacome qui venoit audevant de luy, ayant sceu sa faute [par quelque revelation.] Le frere se jetta à ses piez, & luy avoua avec de grands cris le crime qu'il avoit commis pour n'avoir pas suivi son conseil. 'Le Saint pour le luy faire encore sentir davanta- e. ge, luy fit de grands reproches de sa lascheté, '& luy fit neanmoins f.

enfin esperer de recevoir misericorde de la bonté de Dieu, s'il vouloit embrasser les remedes qu'il luy prescriroit. Il témoigna qu'il estoit prest à tout. Et le Saint luy ordonna de s'enfermer pour le reste de sa vie dans un lieu particulier, sans parler à personne, sans prendre d'autre nourriture que du pain, du sel, & de l'eau, de deux jours l'un; de faire deux nattes par jour, de veiller & de prier autant qu'il luy seroit possibile; & de ne cesser jamais de pleurer sa faute [Comme ce coupable estoit touché & humilié,] il embrassa avec joie tout ce qui luy estoit prescrit, & en fit mesme deux fois autant. Il combatit ainsi avec courage durant dix années, au bout desquelles il alla se reposer en paix avec la gloire [1] d'estre martyr [de la penitence, &] de la grace [qui convertit les cœurs, & leurs fait faire audelà de ce qui semble impossible aux hommes.] S. Theodore & quelques uns des principaux alloient quelquefois le consoler & le soûtenir dans sa retraite. 'Il y en a qui disent [2] que Dieu donna des marques à Saint Pacome du repos dont il jouissoit.

Sur. 14. may, p. 221. § 78.

'Un [autre] solitaire estant tombé dans le mesme malheur que celui-ci, vint trouver S. Pacome, quoiqu'il ne fust pas de sa congregation, pour recevoir de luy les remedes de son mal; & s'en retourna avec la joie de pouvoir esperer sa guerison, s'il joignoit les travaux du corps aux larmes d'un cœur contrit & humilié.

Boll. g. 39. b. c.

ARTICLE XXII.

Histoire de Silvain comedien.

Boll. 14. may, g. 36, 37.

'NOUS avons marqué]'que S. Pacome employoit ses disciples, & qu'il s'employoit luy mesme aux travaux les plus difficiles, comme à curer des puits. Un seculier déja avancé en âge qui venoit demander l'habit, les ayant trouvez en cette occupation, s'en scandaliza comme d'une cruauté; mais Dieu "l'en reprit la nuit dans une vision, comme un homme qui n'avoit point de foy; ce qui l'obligea de confesser publiquement sa faute: '& le Saint le receut dans le monastere.

&c.

Sur. ib. p 206. § 58.

'Il receut en mesme temps "un comedien nommé Silvain qui n'estoit encore qu'un enfant, aprés l'avoir averti de prendre bien garde à quoy il s'engageoit, & s'il pourroit accomplir toutes les choses ausquelles un moine est obligé. Silvain promit tout, '&

ἀπὸ μίμων.

§ 58 | Boll. g. 42. c | 52. b. c.

Boll g. 52. c.

1. τῇ τοῦ [Θεοῦ] χάριτι καλῶς μαρτυρήσας.
2. J'ay peur que ce ne soit qu'une fausse traduction.

s'acquita

s'acquita fort bien de sa promesse durant quelque temps, pratiquant avec soin la mortification & l'humilité.Mais il se relascha depuis,& oubliant le soin de son salut,il s'amusoit à ses anciennes boufonneries,'que d'autres commençoient à imiter. On en fit des plaintes à S.Pacome, & plusieurs des freres demanderent qu'on le chassast. Mais S.Pacome voulut user de sa patience ordinaire, pria Dieu sans cesse de vouloir par son extreme bonté luy toucher le cœur,'luy fit de fortes reprimendes, &"le fit mesme fouetter plusieurs fois malgré la repugnance qu'il avoit d'en user de cette maniere. Cependant Silvain ne se corrigeoit point, '& les freres continuoient à demander qu'on le chassast. 'Ainsi S. Pacome le fit venir devant toute la Communauté,& aprés luy avoir reproché sa dureté incorrigible, il ordonna qu'on luy ostast l'habit de la maison, qu'on le chassast, & qu'on le renvoyast chez ses parens.

Vit.P.c.38.p. 128. | Boll.g.52.c. | Vit.P.p.128.2. | Boll.g.52.c.

NOTE 21. 'A ces mots,Silvain"qui n'avoit encore qu'environ vingt ans, fut saisi d'effroi, & ne voulant point dutout retourner dans le monde, il se jetta aux piez du Saint tout fondant en larmes, le conjurant de tout son cœur de luy vouloir encore une fois faire misericorde, & luy promettant de changer de vie.'Le Saint luy representa combien il avoit peu de lieu de se fier à ses promesses. Et comme Silvain continuoit à le conjurer d'avoir pitié de luy, 'promettant avec de grands sermens de se corriger; 'il demanda s'il y avoit quelqu'un qui voulust répondre de son changement. Petrone [se confiant en celui qui ne veut pas la mort du pecheur, mais sa conversion& sa vie,]se presenta pour luy servir de caution; [& sa charité toucha sans doute celle de Dieu & celle du Saint.] 'Ainsi quoique toute la Communauté persistast à vouloir qu'on chassast Silvain, 'S. Pacome declara qu'il luy pardonnoit encore pour cette fois en faveur de Petrone, '& le mit sous la"conduite de Psenamon l'un des plus excellens des freres, en le priant d'avoir soin de son salut, & de joindre mesme sa penitence à la sienne, puisque pour luy il estoit trop occupé du soin des autres [pour luy pouvoir rendre cet office de charité.Et il ne voulut peut-estre pas pour la mesme raison en charger Petrone.]

b.c|41.c. | g 52.c.d. | c. | a.d. | Vit.P.p.128.2. | Boll g.52.d. | NOTE 22. g.42.c.d.

'Il eut la joie de voir son indulgence benie de Dieu. Silvain obeït à Psenamon avec une exactitude incroyable. Il s'occupa avec ardeur aux jeûnes, aux veilles, à la priere, au travail; 'en sorte qu'il servit d'exemple à tous les autres en toutes sortes de vertus: Mais il excelloit surtout en douceur & en humilité,'gardant un perpetuel silence, ne levant presque pas les yeux pour

d. | g.52.d. | g.42.d.

g.52.d. regarder personne,& versant sans cesse des larmes,'mesme durant le repas,quelque effort qu'il fist quelquefois pour les retenir. Et comme on y trouvoit de l'excés,il répondoit,'Comment ne voulez vous pas que je pleure, moy qui ay monté sur le theatre,qui aprés avoir connu la verité, ay negligé mon salut, & me suis vu en danger d'estre chassé de cette maison; qui ay fait des fautes pour lesquelles je devrois avoir donné ma vie; & qui aprés cela me voy encore servi par des Saints, dont je ne suis pas seulement digne de baiser les pas sur le sable. « « « « « « «

e.

f.42.d.e. 'S. Pacome admirant ce grand changement [de la droite du Treshaut,]dit un jour dans l'assemblée des freres,qu'il y en avoit un parmi eux,qui surpassoit tout ce qu'il avoit jamais vu de vertu. On crut qu'il parloit de Theodore, de Petrone, d'Orsise, ou de Corneille; & il se fit long-temps prier pour s'expliquer. Enfin,il dit que s'il croyoit que celui dont il parloist fust capable de se laisser emporter à la vanité, il ne le nommeroit jamais. Mais qu'il n'estoit ni pour se rejouir des loüanges, ni pour s'affliger des blasmes, parceque son humilité le rendoit inebranlable dans la vertu, & que mesme tout ce qu'on diroit pour le relever, ne seroit que l'humilier davantage. Il ajouta ensuite, que Theodore & les autres avoient lié le demon, mais que l'humilité de Silvain l'avoit tellement vaincu, qu'il ne pouvoit plus paroistre devant luy.'Silvain combatit ainsi durant sept ou huit ans jusques à sa mort; & Saint Pacome aprés s'estre rejoui de sa penitence, 'eut encore la joie de voir un grand nombre d'Anges venir recevoir son ame pour la presenter à Dieu, comme un parfum precieux, & une victime d'un prix rare entre les hommes.

g.42.e;53.a.

g.53.b.

ARTICLE XXIII.

Saint Pacome fait agir S.Theodore, fonde cinq nouvelles maisons.

Boll.14.may,g.37.e f. 'UNE des choses dont Saint Pacome entretenoit[le plus]ses Religieux,estoit de veiller sanscesse pour se preserver des chutes, & se garantir des embusches du demon. S'estant fort étendu un soir sur cette matiere, un Religieux nommé Mave, d'ailleurs fort reglé & sans vices,& qui estoit mesme depuis long-temps Prevost d'une famille, se blessa de cet entretien, comme se croyant luy & les autres assez affermis, & hors du danger de tomber souvent. Cela fit qu'il ne voulut pas aller le lendemain couper des joncs comme les autres, s'excusant sur quelque in-

commodité. Mais S. Pacome estant revenu le mesme jour avec les freres, luy parla d'une maniere qu'il vit bien que la disposition de son cœur luy estoit connuë. Il confessa sa faute, & glorifia Dieu[de l'en avoir delivré.]

'Quelques jours aprés, le Saint obligea S. Theodore de faire au lieu de luy l'instruction ordinaire,"sans luy donner seulement le loisir d'y songer; '& il l'ecouta de tout son cœur comme un homme alteré de la parole de Dieu,'qui songeoit moins à eprouver la capacité de Theodore, qu'à profiter des instructions que Dieu luy donneroit par sa bouche. [C'estoit vers l'an 334,"si] 'Theodore n'avoit alors que vingt ans,comme il y en a qui l'écrivent. Aussi il y eut quelques uns des plus âgez,qui ne voulurent pas l'ecouter,le meprisant comme un enfant; ce que S. Pacome reprit comme une tres grande faute,'& devant toute la Communauté,[a]&"en leur parlant ensuite à eux mesmes.[b]& sa correction mélée de severité & de douceur, guerit la plaie que l'orgueil avoit faite dans leur ame.

f.
&c.
g.38.a
g.51.52.
Note 23.
Sur.14.may,p.205.§53.
&c.
Boll.g.38.a.b.
a g.52.a.
b Sur.§53.

'En l'an 336,S.Theodore fut témoin[à Pabau]d'une priere tres ardente que fit S. Pacome,pour demander à Dieu qu'il fist misericorde aux hommes, & qu'il n'entrast point en jugement avec eux, mesme avec les moines & les vierges.Durant qu'il prioit,il se fit un tremblement de terre,qui ne cessa que lorsque S. Pacome s'écria plein de joie,[comme ayant esté exaucé.]'Beni soyez vous, Seigneur, qui avez sauvé les hommes.Il défendit à Theodore de rien dire de cela durant qu'il vivroit, & l'exhorta à crier incessamment vers Dieu,sans la misericorde duquel l'univers ne peut subsister. Sept jours aprés il quitta Pabau pour aller visiter ses autres maisons; [& au retour,]'il raporta à S. Theodore & aux autres quelques visions qu'il avoit eues touchant la certitude de la foy Catholique, & de l'innocence de Saint Athanase; [ce qui n'estoit pas peu utile, en un temps où les Ariens sembloient triompher par les avantages que leur avoient donné les Conciles de Tyr & de Jerusalem.]'Il mena ensuite S.Theodore à Tabenne, où il changea en larmes la joie un peu trop grande qu'il avoit pour une grace que Dieu luy avoit faite, en l'avertissant que cette faveur luy imposoit de nouvelles obligations.

Boll.g.65.b.c.
d.
d.e.
g.66.a.b.

'Dés qu'il eut environ vingt-cinq ans, S. Pacome l'employa à visiter au lieu de luy les monasteres, '& cinq ans aprés, [c'est à dire vers l'an 344,]voyant la capacité [& l'eminente vertu[que l'Esprit [de Dieu] luy donnoit, il le fit œconome & Superieur de Tabenne. Car pour luy il residoit ordinairement à Pabau.

g.40.a|41.f.
g.38.b.

g.39.d. Theodore venoit tous les soirs de Tabenne à Pabau entendre l'exhortation que S. Pacome y faisoit, & il l'alloit ensuite redire à Tabenne.'Un jour qu'il estoit ainsi venu[à Pabau,]il se trouva que le Saint estoit tout occupé à la priere dans l'eglise ; & il eut la nuit des visions qui l'effrayerent jusqu'à luy oster presque la vie comme il le dit le lendemain en particulier à Theodore & à quelques autres des principaux.'Mais il semble qu'il ne leur dit pas ce qu'il avoit vu.

g. 38.b. 'Son histoire, aprés avoir dit qu'il avoit fait Saint Theodore Superieur de Tabenne, ajoute qu'il établit de mesme"les principaux & les plus saints de ses disciples, Superieurs en d'autres maisons. [Nous n'avons point trouvé jusques ici qu'il eust plus de quatre monasteres d'hommes sous sa conduite.] 'Mais en cet endroit mesme, sa vie parlant de la vertu de Petrone, dit que sa conversion fut suivie de celle de toute sa famille;son pere, ses freres,ses sœurs,ses parens,ses serviteurs,s'estant tous donnez à Dieu dans la communauté de Tabenne. Son pere nommé Psenebe,'y donna avec luy tout son bien, particulierement"un lieu appellé Thebeu ou Thebué,où S Pacome mit des Religieux.

'Cela ne se fit ce semble qu'aprés la fondation du monastere de Tasé,[dont on ne dit rien de particulier,]& de celui de Pane, 'que S.Pacome"fonda auprés de la ville de mesme nom,à la priere "d'Arée Evesque du lieu, qui estoit un homme tres pur dans sa foy,"fort austere, & un vray ministre de J. C. 'La fondation de Thebeu fut suivie par celle de Tismen dans le diocese de Pane, que le Saint établit en allant visiter les autres;'& au bout de quelque temps par celle du monastere de Pichnum ou Pachnum, 'nommé aussi Chnum,[a]qui estoit sur le bord du Nil,[b]vers Latople, audessus [mesme]de Thebes.[c]Ainsi la congregation de Tabenne se trouva composée"de neuf monasteres[d'hommes,][d]tous dans la haute Thebaïde. [Il y faut ajouter le monastere de filles conduit par la sœur de Saint Pacome.] [e]Quelques uns en mettent plusieurs,[de quoy nous ne voyons pas qu'il y ait de preuve.]

Marginal notes: c. — f. — c. — d.f. — f. — d. — f.44 c. — g.38.f.44.d. — Bult.occ.p.8| Cod.reg.t.1.p.58. — a Boll.g.45.c.f. — b g.38.f. — c g.74.a. — d p.290.b. — e Bult.occ.p.8. — &c. — ἀπὸ... — &c. — A'ρίε... — ἀσκητής. — Note 24.

ARTICLE XXIV.

Voyage du Saint à Pane: Il empesche de chanter pour un mort.

Sur.14.may,p.107.§62|Vit P.l.1.c.39.p.129. 'LORSQUE Saint Pacome se vit obligé d'aller à Pane pour y fonder un monastere, il resolut d'aller en chemin faire la visite de ceux qu'il avoit déja fondez. Comme il approchoit de

l'un d'eux, 'il vit tous les freres qui conduisoient en chantant l'un des leurs à la sepulture. Ils s'arresterent dés qu'ils apperceurent le Saint; & quand il fut arrivé, ils le prierent de faire oraison pour le mort. 'Il avoit souvent averti ce frere de se corriger, & toujours inutilement. 'Il ne laissa pas de prier pour luy. Mais au sortir de la priere, il commanda de cesser le chant, fit bruler devant tout le monde les habits du mort, défendit d'offrir pour luy le sacrifice, & ordonna qu'on l'allast enterrer sur la montagne, sans chant, [& sans aucune autre solennité.] 'Les parens du défunt qui estoient presens, & les Religieux mesmes, le supplierent instamment de permettre au moins qu'on chantast à l'ordinaire; 'mais il dit "que ces honneurs qu'il n'avoit point meritez, ne feroient qu'augmenter ses supplices eternels. Au lieu qu'en consideration de cette ignominie qu'on luy faisoit, Dieu dont la bonté est infinie, pourroit diminuer ses peines, & luy rendre mesme la vie, [afin qu'il fist penitence. Il y a en ceci des choses qui sont audessus de nos lumieres: mais nos lumieres sont bien audessous de celles de ce grand Saint.] 'L'historien demande pourquoi il avoit souffert ce frere jusques à la mort, [au lieu de le chasser puisqu'il ne se corrigeoit pas] & il répond qu'il n'en sçait rien; mais qu'il sçait que ces hommes de Dieu ne faisoient rien que d'utile [& de juste,] leur severité & leur douceur estant conduites par les regles & la science de Dieu. 'Il dit encore que Saint Pacome voulut en cette occasion donner une juste frayeur à ses disciples pour les preserver de la negligence.]

Ib|Boll.g.53.b. Boll g.53.c. b|42.b. g.53 b.c. &c. d|62 c. g.42.c. b.

'Il passa ensuite deux jours à instruire ceux de cette maison, jusqu'à ce qu'on le vinst prier de venir donner sa benediction à un Religieux de Chenobosque qui se mouroit, & qui luy demandoit cette grace. Il partit aussi-tost pour y aller: mais estant prés du lieu, 'il vit l'ame de ce frere "que les Anges portoient dans les cieux; 'de sorte qu'il n'alla pas mesme jusqu'à Chenobosque, [y ayant peut-estre fait sa visite peu de jours auparavant.]

g.55 b|Sur p. 207. § 64|Vit.P. c.40.p.130. &c. Ib|Boll.g.40.a. Boll.g.55.c.

'Quand il fut arrivé à Pane, l'Evesque [Arée] l'y receut avec toutes sortes de marques d'affection & de joie, jusqu'à faire faire une feste publique à son arrivée. 'Il luy donna aussi-tost une place auprés de la ville pour y bastir son monastere; & le Saint travailla à en faire faire l'enceinte. Quelques personnes poussées par une envie maligne vinrent la nuit abatre ce que l'on avoit basti; mais la patience du Saint fut plus forte que leur malice: Dieu se declara son protecteur: & ces malheureux estant revenus une autres fois, furent arrestez par un Ange tout environné de feu, qui

Sur.p.208 § 65. Vit.F.c.41.p. 130. Ib|Boll g.38.d.

Sur. § 65|Vit.P. c.41. défendoit la muraille. 'Quelques uns disent mesme qu'ils furent consumez par ce feu.ᵃAinsi le monastere fut basti; & le Saint y
ᵃ Boll.g.38.d. établit pour œconome, Samuel, qui joignoit une gayeté toute sainte à une tres grande abstinence. Il y mit un nombre conside-
f. rable de ses Religieux,'entre lesquels un nommé Talmas excelloit dans toutes les vertus & exterieures & interieures. Il avoit perdu les yeux du corps, pour estre eprouvé comme Job [& comme Tobie,] ce qui n'empeschoit pas qu'il ne fust infatigable & dans
e. les veilles,& dans toutes les autres pratiques de la penitence.'Le Saint demeura un temps considerable dans ce monastere, pour y mieux établir la discipline, parceque ce n'estoit pas loin d'une ville. Durant qu'il y estoit, deux philosophes vinrent"pour luy &c. faire des questions, ausquelles Corneille & Theodore répondirent au lieu de luy.

g.55.c.d|Sur. § 67. 'Comme il s'en revenoit de là à son monastere ordinaire [de Pabau,] les demons "se mirent en grand nombre autour de luy, &c. comme pour l'accompagner par honneur, afin de luy donner de la vanité: mais il les combatit en confessant à Dieu ses pechez,
Boll.g.55.d|Sur. 67|Vit.P.p.131. § 43. pour lesquels il se jugeoit digne de l'enfer. 'Tous les freres estant sortis pour le recevoir, un enfant se plaignit que depuis qu'il estoit parti pour aller visiter les freres, on ne leur avoit rien donné de cuit; à quoy le Saint répondit avec beaucoup de douceur qu'il luy en donneroit luy mesme. Celui qui avoit soin de la cuisine avoua en effet qu'on ne leur en avoit point donné depuis deux mois; parcequ'on n'en mangeoit point quand on en servoit, & qu'ainsi c'estoit une grande quantité d'huile perduë. Mais le Saint ne se satisfit pas de cette excuse, dont il luy fit voir l'inutilité par une reprimende tres vive: & pour luy faire comprendre la grandeur de sa faute, il fit bruler"toutes les nattes que luy & les 500.brasses. autres freres de la cuisine avoient faites durant ce temps là, au lieu de s'occuper à leur office.

Sur. § 68|Vit.P. c.44. 'Il leur parloit encore sur ce sujet avec beaucoup de zele, lorsqu'on le vint avertir que de celebres anacoretes le deman-
Ib|Boll.g.53.54 doient. 'Ce sont ceux qu'on pretend que Dieu luy fit connoistre
Sur.§68.69|Vit. P.c.44|Boll.g. 56.a. estre infectez de quelques erreurs tirées d'Origene. 'Aprés les avoir quittez, il vint faire la priere avec les freres, qui allerent ensuite manger; car c'estoit sur les trois ou quatre heures du soir. Mais pour luy il continua à prier jusqu'à ce qu'on appellast pour la priere de minuit, demandant à Dieu qu'il luy fist connoistre ce qui arriveroit de sa congregation dans la suite des temps,
Sur.§57.69|Boll. g.37.a.b. 'comme "il luy en avoit déja marqué quelque chose dans une V. § 11.

&c. vision. 'Ce qu'il en apprit l'affligea"jusqu'à luy faire presque avoir regret d'avoir commencé une chose dont la fin devoit estre si peu heureuse. 'Et JESUS CHRIST pour le consoler, voulut luy apparoistre"dans un état glorieux, mais la teste couronnée d'épines. 'Cela luy donna sujet de faire une grande instruction à ses Religieux aprés l'office de la nuit, "pour les animer à combatre sans relasche contre le demon & contre leurs passions.

Boll g. 56. c. | d. § 18. | &c. | § 19. 20. | &c.

ARTICLE XXV.

Quelques visions de S. Pacome : Il obtient le don des langues.

'LE Saint partit incontinent[de Pabau]pour aller à Tabenne avec S. Theodore qui en estoit"alors Superieur, Corneille, & plusieurs autres. Il s'arresta un peu en chemin comme pour parler à quelqu'un,'& connut en mesme temps qu'on avoit violé à Tabenne le soir precedent, un ordre qu'il avoit donné de garder le silence en faisant les pains, particulierement ceux qu'on devoit offrir à l'autel. Il y envoya promtement Theodore, qui trouva que cela estoit veritable.'Estant entré[un peu aprés luy] dans le monastere, & ayant fait sa priere, il alla travailler comme les autres à faire des nattes. 'Un enfant qui le vit, luy dit qu'il ne travailloit pas bien, & que Theodore leur avoit appris à faire autrement. Aussi-tost il se leva, demanda à l'enfant comment il falloit faire, & puis se rassit & travailla comme on luy avoit dit, témoignant par la paix & par la joie de son ame combien l'orgueil & tous les sentimens de l'amour propre estoient morts en luy.

Vit P. l. 1 c. 46. 47. P. 134. 2. | en 344. ou 345. | c. 47 | Sur. § 79 | Boll. g. 39. § 57. | Sur. § 79 | Vit. P. c. 47. | Ib | Boll. g. 39. c.

'Une autre fois qu'il travailloit encore à faire des nattes [a] dans le mesme monastere, retiré à l'écart pour eviter la foule de ceux qui le venoient demander,'le demon luy apparut, & voulut luy faire croire que c'estoit J. C. qui le venoit visiter. Mais le Saint qui se sentit en mesme temps agité de trouble par des pensées basses & terrestres, reconnut que ce ne pouvoit estre l'effet de la presence de J. C. Il étendit la main pour prendre ce spectre, qui aussi-tost se dissipa, laissant le lieu rempli d'une tres mauvaise odeur.

Boll. g. 39 c. | a Sur. § 80 | Vit. P. c. 48. | Ib | Boll g. 39. d.

'Il luy apparut encore une autre fois à Tabenne, mais en s'avouant pour ce qu'il estoit. "Il luy parla long-temps, & luy fit de grandes menaces, qui le regardoient moins que ceux qui devoient venir aprés luy. 'Le Saint raporta aussi-tost cette vision

&c. | Sur. § 81-83 | Vit P. c. 49. p. 135 | Boll. g. 58. § 24-26. | Boll. g. 59. a.

aux principaux de ses disciples, & en écrivit mesme à ceux des autres monasteres, pour les assurer par la crainte de Dieu contre tous les efforts du demon. 'Nous avons encore quelques paroles de Saint Pacome"envoyées à ses freres, sur ce qui devoit arriver dans la suite, mais mélées de ce chifre & de cette langue secrette [qui n'estoit entenduë que de luy & des principaux de ses disciples.] 'Il y en a d'autres qu'on ne marque point avoir esté envoyées.

Cod.reg.t.1.p. 64.§ 9.

per litteras.

p.65.§ 11.

Boll.g.59.§ 27.

'Ce fut ce semble aprés ce que nous venons de dire, que le Saint faisant"une autre fois la visite de ses monasteres, il y trouva une personne de qualité venüe de Rome, qui s'estoit retirée parmi ses Religieux. Le Saint voulut l'entretenir; & parcequ'il ne savoit que l'egyptien, & que le Romain de son costé ne savoit que le latin & le grec, il fit venir un frere pour leur servir d'interprete. Mais comme le Romain témoignoit beaucoup de peine à ouvrir son cœur à tout autre qu'à luy seul, il s'en alla prier & demander à Dieu, les mains elevées au ciel, que puisqu'il luy envoyoit des personnes de tous les endroits de la terre, il luy fist la grace d'entendre leur langue, sans quoy il luy estoit impossible de les servir. Aprés qu'il eut ainsi prié durant trois heures avec beaucoup d'ardeur, il se trouva tout d'un coup avoir dans la main un papier écrit qu'il lut; & on assure qu'en mesme temps il receut le don de parler toutes les langues. Estant donc aussi-tost allé retrouver le Romain, il luy parla en grec & en latin avec tant de pureté, que l'autre assura qu'il estoit impossible de parler mieux ces deux langues. Ainsi le Saint eut le moyen de recevoir de luy la confession de ses fautes. Il luy marqua la penitence qu'il devoit faire pour les effacer, & il luy donna les autres avis qu'il luy jugea necessaires.

πάλιν

§ 28.

'Il partit le lendemain de ce monastere pour aller visiter les autres. Estant arrivé à celui de Moncose, Dieu luy fit connoistre qu'un beau figuier qui estoit au milieu de la maison, servoit d'instrument au demon pour tenter les enfans qu'on y elevoit; & il dit au jardinier de le couper. Le jardinier fort attristé de cet ordre, 'luy representa que le figuier estoit d'un grand profit à la maison; & le Saint ne le pressa pas davantage, pour ne pas contrister un si saint homme; car c'estoit S. Jonas, dont nous"parlerons en son lieu: mais le lendemain le figuier se trouva mort.

§ 31.

V. § 29.

ART. XXVI.

ARTICLE XXVI.

Concile de Latople: Diverses actions de S. Pacome, & sa mort.

'SAINT Pacome tomba [l'an 346] dans une maladie dont on craignit qu'il ne mouruſt. Cette crainte obligea les principaux de ses disciples assemblez auprés de luy, de pourvoir d'un chef à la congregation en cas qu'il mouruſt. Ils presserent Saint Theodore de leur promettre de se charger de ce soin. Il le refusa plusieurs fois; enfin neanmoins il y consentit. 'S. Pacome jugea qu'il y avoit de la faute en cette action de Theodore, 'où les autres ne voyoient rien que d'innocent; & pour le purifier entierement, il le reduisit à l'état d'un simple Religieux, ce qui luy servit à devenir beaucoup plus saint qu'il n'estoit.

Boll. 14. may, g. 42. e. f. | g. 43. a.

'Il y avoit alors une famine, qui obligea le Saint de prendre un soin plus particulier de la subsistance de ses Religieux. Il fit labourer des terres dans une isle, ou les labouroit luy mesme, & il y passoit pour cela des journées entieres, mais non sans peine & sans scrupule, de ce que cela luy ostoit le temps de visiter & de consoler ses freres.

g. 42. f.

[Comme S. Pacome purifioit S. Theodore en le tenant dans l'humiliation & dans la retraite; Dieu voulut aussi achever de purifier S. Pacome mesme à l'extremité de sa vie,] 'par une traverse qu'on luy suscita sur le don qu'il avoit receu du discernement des esprits, & sur ses visions.'Il fut appellé [pour cela] à une assemblée d'Evesques & de moines, qui se tenoit dans l'eglise de Latople, ["vers le commencement de l'an 348, autant que nous en pouvons juger par sa mort.]'Ces Evesques estoient Orthodoxes, quoique Gregoire fuſt encore alors le maistre ou plutoſt le tyran de l'Eglise d'Alexandrie; '& deux d'entre eux nommez Philon & Mobe avoient mesme esté ses disciples. Cependant on ne laissa pas de l'examiner avec assez de severité, à cause de quelques murmures qui s'estoient elevez contre luy. Il y eut mesme un furieux qui voulut se jetter sur luy l'épée à la main. 'Il se justifia d'une maniere qui fit admirer son humilité & sa force, "ne loüant en luy que la seule grace de Dieu. Et durant que les autres parloient confusément sans s'accorder, il se retira avec ses freres qu'il avoit amenez, & s'en alla à son monastere de Pachnum, qui estoit en ces quartiers là. 'S. Theodore n'estoit pas alors avec luy, estant allé quelque temps auparavant à Alexandrie. 'Quand il fut reve-

g. 47. f. | g. 43. f. | V. la note 25. | g. 44. b. c. | g. 43. f. | g. 44. a. b. | &c. | g. 43. a | 47. f. | g. 44. b. c.

dans tous les monasteres de la Congregation, où elle emporta en tres peu de temps plus de cent Religieux, & mesme plusieurs des principaux, comme Syr, Corneille, Paphnuce grand œconome. 'S. Pacome mesme aprés"une maladie de quarante jours ou environ, fut visité de Dieu, selon les termes de son historien, & rendit son ame à celui de qui il l'avoit receuë, le 14 du mois appellé Pacon par les Egyptiens, [c'est à dire le neuvieme jour de may,"en l'année 348, qui n'estoit que la 57.e de son âge, & la 35.e de sa retraite.'Neanmoins Bede,[1]les martyrologes du IX. siecle, & les autres Latins, en marquent la feste le 14 de may.'Les Grecs en font leur grand office le 15 selon les Ménées.

&c. | d.e. | NOTE 25. | 1. | p.289.§7. | Men.p.125-130.

'Son corps fut enterré le lendemain de sa mort sur la montagne[voisine du monastere,]d'où S. Theodore & quelques autres le transporterent secrettement en un autre lieu, croyant qu'il l'avoit ordonné: [& S. Antoine ordonna ainsi en mourant qu'on cachast son corps, depeur qu'on ne luy rendist des honneurs ou superstitieux, ou que son humilité luy faisoit trouver excessifs.] Il demeura [long-temps] au lieu où Theodore l'avit mis; '& ce Saint y alla prier sur son tombeau pour obtenir du Dieu de Pacome d'estre promtement delivré de la prison de son corps. 'On pretend qu'il est aujourd'hui à Porto-Venere sur la coste de Genes, & qu'il y a esté apporté miraculeusement; mais on n'a point de preuves de cette pretention, 'celles que l'on en donne estant sans autorité [& sans vraisemblance."]

Boll.g.44.f | g.50 b. | p.289.§8. | p.683.684.c. | NOTE 26.

ARTICLE XXVII.

Des lettres de S. Pacome.

[NOus avons parlé ci-dessus] 'des reglemens que S. Pacome avoit faits pour ses monasteres, & qu'il avoit fait mettre en écrit. Il a écrit encore beaucoup de lettres aux Superieurs de ses monasteres, où il leur donnoit les avis dont ils avoient besoin pour le gouvernement des ames, lorsqu'il ne les pouvoit pas aller visiter. Il se servoit quelquefois dans ces lettres de l'alphabet grec comme d'un chifre, pour leur parler comme un langage du S. Esprit, qui ne devoit estre entendu que d'eux seuls,'& leur dire des mysteres qui n'estoient que pour des personnes d'une grace & d'un merite extraordinaire, mais qui surpassoient l'intelligence commune des hommes. 'Les Superieurs qui estoient des

Boll.14.may.g.41.f.Genn.c.7. | Genn.c.7. | Boll.g.41.f.

[1] Usuard, Adon, Raban, Nôtker, [Vandelbert.]

hommes spirituels, luy répondoient de la mesme maniere.

Genn.c.7. 'Gennade remarque qu'on avoit de son temps une lettre de S. Pacome à Syr, une à Corneille, deux à tous les Superieurs de ses monasteres, sur les deux assemblées qui se faisoient tous les ans à Pasque & au mois d'aoust, & une aux freres envoyez hors du monastere. Cod.reg.t.1.p. 54-95. 'Nous avons toutes ces lettres dans la collection des regles faites dans le IX. siecle par S. Benoist d'Agnane, & donnée par Holstenius, avec quelques autres encore que Gennade n'a pas marquées. p.54.55. 'Il y en a deux à Corneille alors Superieur de Mocanse, dont la seconde n'est pas si enigmatique que la premiere, & contient divers avis de pieté. p.55. 'Outre celle qui est particuliere à Syr Superieur du monastere de Chnum [ou Pachnum] p.58.61. fondé dans les dernieres années du Saint. [Nous en avons encore deux autres communes à luy & à Jean qui conduisoit une des maisons ou des familles de son monastere. Genn.c.7. 'La lettre du Saint à ceux que l'on avoit envoyé travailler hors du monastere, [est apparemment celle] Cod.reg.p.63. 64. 'dont l'adresse est, *Aux freres qui tondoient les chevres dans le desert, pour faire des cilices de leur poil.* 'Le Saint les exhorte à avoir toujours Dieu present dans leur solitude, comme Joseph dans la solitude d'Egypte. p.62. 'La lettre aux Superieurs sur l'assemblée du mois d'aoust est fort belle, & n'a rien d'enigmatique. p.59. 'Le commencement de l'autre est plus obscur. On ne voit que par le titre qu'elle regarde l'assemblée de Pasque. p.61. 'Le Saint l'écrivit estant malade.

p.64.65. 'Nous avons encore diverses paroles de luy écrites à ses monasteres, toutes remplies de ce chifre mysterieux que l'Ange luy avoit appris, & qui sont des propheties pour l'avenir. [Je ne sçay si la seconde lettre ne seroit point] Sur.14.may,p. 212.§ 84. 'celle que sa vie dit qu'il écrivit à tous ses monasteres, pour les exhorter à ne point craindre les apparitions des demons, ensuite d'une où il avoit parlé longtemps avec un de ces princes des tenebres.

S. Benoist Abbé d'Agnane a mis toutes ces lettres dans son recueil des anciennes regles des monasteres. Il les trouva traduites en latin par S. Jerome, comme nous l'avons marqué ci-dessus.] Cod.reg.p.34. 'Ce Pere dit qu'en les traduisant il avoit tasché d'imiter la simplicité avec laquelle ces Saints avoient écrit en langue egyptienne, depeur qu'un discours fleuri ne representast pas assez l'esprit de ces hommes apostoliques, qui estoient pleins d'une grace & d'un agrément tout spirituel. Pour les caracteres grecs dont S. Pacome se servoit dans ses lettres comme d'une espece de chifre, Saint Jerome se contenta, en traduisant ces lettres, de

mettre les caracteres comme il les trouvoit, sans en donner aucune explication, 'parce, dit-il, que S. Pacome parle un langage que l'Ange avoit appris à luy, à Corneille, & à Syr, en sorte que nous en pouvons bien entendre le son, mais nous n'en saurions pas comprendre le sens & la force.

P. 34.54.55.

'Bede cite par deux fois une lettre de S. Cyrille d'Alexandrie à S. Leon, sur la feste de Pasque, donnée au public par Bucherius, où il est dit que cet illustre pere des solitaires d'Egypte, avoit écrit à son monastere appellé Bonum ou Panum par les Egyptiens, (c'est sans doute le grand monastere de Pabau, Bau, ou Baum,) une lettre qu'un Ange luy avoit dictée, pour leur apprendre quand commençoit la lune du premier mois dans les années communes, & dans les intercalaires, afin qu'ils ne se trompassent point dans la celebration de cette grande solennité. 'Bede ajoute qu'il avoit lu dans les epistres des Grecs, que ce saint Abbé s'estoit mis en oraison avec ses moines, pour prier Dieu de luy montrer comment il devoit celebrer cette feste, & que Dieu luy avoit envoyé par un Ange un cycle de 19 ans,[1] en des termes 'que Bede explique pour ceux qui veulent & qui peuvent entendre ces sortes de choses.

Bed lun. t. 1 p. 151|temp. c. 41. t. 2. p. 82. 2|Buch. p. 73.

Bed. lun. p. 151.

P. 150.

'Un 'auteur de ces derniers temps, pretend avoir un livre de S. Pacome, [sur ce sujet sans doute,] qu'il avoit jugé digne d'estre imprimé. [Nous ne savons point cependant qu'il l'ait esté.]

Joannes Noviomagus.

temp. 2. p. 84. 2.

ARTICLE XXVIII.

Petrone succede à S. Pacome: De Syr, Pecuse, & quelques autres disciples du Saint.

'LORSQUE S. Pacome se vit prés de mourir, il dit à ses disciples de choisir quelqu'un d'entre eux qui pust les gouverner, & prendre soin de leur salut. Il leur fit demander mesme à chacun en particulier, qui estoit celui qu'ils souhaitoient; & ils répondirent tous qu'ils n'en souhaitoient point d'autre que luy. Il fut donc obligé de leur dire que pour luy, selon qu'il en pouvoit juger, il estimoit Petrone capable de cette charge, pourvu qu'il vécust. Car il estoit alors malade. Tous les autres n'eurent point de peine à suivre le sentiment de S. Pacome. 'Et en effet, Petrone estoit tres ferme dans la foy, tres humble dans la conversation, tres prudent dans la conduite, & tres parfait dans le discernement dont il usoit en toutes ses bonnes œuvres; [d'où vient] 'qu'il passoit pour

Boll. 14. may, g. 44. d. e.

Sur. ib. p. 213. § 88.

Boll. g. 42. c.

1. Nonæ aprilis norunt quinos, octonæ calendæ assim depromunt &c.

l'un des plus excellens & des plus humbles disciples de S. Pacome.

g.44.f. / g.38.c. — 'On remarque particulierement"qu'il ne se relaschoit point dans ses maladies, veillant toujous egalement sur luy mesme.'Il ne mit jamais le pié dans la maison de son pere depuis qu'il en fut sorti [pour entrer dans le monastere,] où nous avons vu qu'il avoit mesme attiré toute sa famille.'Il avoit répondu"du changement de vie de Silvain lorsque Saint Pacome le vouloit chasser du monastere; & Dieu benit tellement la confiance qu'il avoit eue pour luy en sa misericorde, qu'on vit Silvain devenir l'admiration de tous les autres. — ἐσυμμένως καὶ πραλίως. / g.52.d. / V. la note 22.

g.44.e. / Sur.p.213.§18. — 'Petrone estoit"Superieur du monastere de Tismen,& malade, comme nous avons dit, lorsqu'il fut elu Abbé. 'S. Pacome pria donc pour luy, & bien qu'absent, luy remit le soin de tous les freres, & l'envoya prier de venir en diligence. 'Petrone obeït, & vint tout malade qu'il estoit. 'Mais il ne survéquit S. Pacome que de treize jours, durant lesquels il conduisit les freres par la parole de Dieu; & en les faisant souvenir de S. Pacome. Il leur demanda avant que de mourir, qui ils souhaitoient pour luy succeder. Ils le prierent d'en faire luy mesme le choix: & il nomma Orsise. Il mourut ensuite le 21[e] jour de may:'& il est etonnant, dit Bollandus que son nom ne se trouve point ce jour là parmi ceux des Saints. — Note 27. / §80. / Boll.g.44.f. / p.315.e.

[Orsise se dechargea de la superiorité en 352. sur S. Theodore: & ce Saint estant mort en 376,]'il fut obligé de la reprendre pour la garder assez long-temps,[jusques à sa mort sans doute. Mais on verra autre-part ce qui regarde l'un & l'autre. C'est pourquoi nous passerons aux autres disciples de S. Pacome,] 'entre lesquels Psentaese, Psoïs, & Syr, sont mis comme les plus illustres pour leur pieté, aussi-bien que les plus anciens.[Nous ne trouvons rien de particulier pour Psoïs.]Psentaese est mis comme le plus ancien de tous les disciples du Saint,'& à la teste de ceux qui soûtenoient sa Congregation aprés sa mort, empeschant par la lumiere de leur pieté qu'elle ne fust obscurcie par aucun relaschement.'Il paroist qu'il estoit Superieur d'une maison[en l'an 346.'Il estoit à Pabau [vers l'an 353,]où il accompagnoit Theodore dans les occasions les plus importantes;'& ce Saint obligeoit quelquefois ceux qui avoient commis de grandes fautes, à les luy confesser.'Il est mis entre ceux qui estant les plus agreables à Dieu, étendirent leurs mains vers le ciel pour implorer sa misericorde en faveur d'un moine frapé de mort pour son orgueil:& ils l'obtinrent par leurs larmes. — g.50.e. / g.29.c|38.b. / g.46.a. / g.41.f. / g.69.a. / g.68.a. / g.67.d.

Cod.reg.t.1.p.54.55. — [Sur ou]Syr avoit receu de Dieu par"un Ange, dit S. Jerome, &c.

la grace d'une langue mystique, comme S. Pacome & Corneille.
'Nous avons parlé des trois lettres que Saint Pacome luy écrivit, p. 55. 58. 61.
'dans l'une desquelles il marque qu'il avoit passé chez luy; mais p. 58.
que n'ayant pas eu le temps de s'y entretenir avec luy des choses
de Dieu, il veut suppléer à ce defaut par sa lettre. Il semble l'y
vouloir affermir contre la douleur que luy causoient les maux
de l'Eglise, en l'assurant qu'elle triompheroit enfin de tous ses
ennemis, comme il le luy avoit dit. Il estoit alors Superieur de
la maison de Chnum ou Pachnum [au diocese de Latople,] [a] & il Boll. g. 44. d.
paroist qu'il estoit en cette charge dés l'an 346. [b] Il mourut en a g. 42. f. b g. 44. c. d.
mesme temps que Saint Pacome, [l'an 348,] un peu aprés Pasque.
[Orsise] 'mit en sa place un nommé Macaire. Ainsi il n'y a pas g. 45. e.
moyen de soûtenir ['ce que quelques uns disoient en l'an 404,] qu'il Cod. reg. p. 34.
vivoit encore agé de plus de cent dix ans; 'car il est visible qu'on p. 34. 55. 61.
l'entendoit de celui de Chnum.

'Ces trois premiers disciples de S. Pacome furent bien-tost suivis Boll. g. 29. d.
par Pecuse, Corneille, Paul, Jean, & un second Pacome [dont on
ne dit rien de particulier,] 'mais qu'on met avec les quatre autres g. 38. b.
entre les plus saints disciples du Saint, qui estoient de veritables
athletes de J. C, & des hommes remplis de la force du S. Esprit.

'Pecuse est appellé le veritable ami de Saint Pacome, qui dés les g. 65. b.
premiers temps de sa conversion le qualifioit serviteur de Dieu.
'Comme dés ce temps là "il estoit avancé en âge, Saint Pacome g. 31. d.
l'envoya à Latople pour quelques besoins * de sa maison, '& pour g. 65. b.
secourir "quelques personnes affligées de ces quartiers là. 'Ce fut b|31. d.
dans ce voyage "qu'ayant trouvé dans un monastere S. Theodore
âgé seulement de treize ou quatorze ans, il l'amena à Tabenne,
[vers l'an 328.] Ce fut de luy qu'on apprit quelques visions de S. g. 66. b.
Pacome & de S. Theodore. Ammon qui vint à Pabau en l'an 352,
voulut l'y avoir pour pere, sachant, dit-il, quel estoit le pouvoir
qu'il avoit receu de J. C. contre les demons. 'Car il estoit assez g. 67. d.
agreable à Dieu pour en obtenir des faveurs extraordinaires. 'S. g. 68. a.
Theodore luy envoyoit, comme à Psentaese, ceux qui avoient
commis des fautes. 'Lorsqu'Arteme Duc d'Egypte vint chercher g. 48. d.
S. Athanase à Pabau, [vers l'an 360,] Pecuse ranima le courage
des freres, que la vuë des soldats avoit d'abord effrayez; & ce fut
luy qui parla le premier à cet officier par un interprete, [n'entendant pas sans doute le grec.] On luy donne en cette occasion le
titre de Saint.

[Marge : εὐλαβὴς γέρων. * τῶν ἀδελφῶν τοῖς ἀδυνάτοις. V. S. Theodore § 1.]

ARTICLE XXIX.

De Corneille, & de S. Jonas jardinier.

Cod reg.t.1.p. 54.55|Genn.c.7 'NOus avons vu que S.Pacome a écrit à Corneille deux de ses epistres dans ce langage mysterieux que l'Ange avoit Cod.reg.p.58. appris à l'un à & l'autre, dit Saint Jerome. 'Il avoit porté le joug de la foy dés son enfance. Son dos n'avoit jamais esté chargé des fardeaux des Egyptiens, & ses mains n'avoient jamais esté asservies aux ouvrages de terre & d'argille; parcequ'il avoit toujours aimé la circoncision spirituelle, [& le retranchement de tout ce qui flatoit ses sens;] en quoy il avoit trouvé l'occasion de son salut. Il soûtint aussi dés sa jeunesse beaucoup de combats contre Boll.14.may,g. 43 e. les demons. 'Les grands efforts qu'il fit pour s'avancer dans la vertu, luy firent obtenir de la grace de Dieu un si grand pouvoir sur luy mesme, que durant l'office il estoit toujours appliqué à la g.67 e. priere sans aucune distraction. 'Aussi S. Theodore, Petrone, & luy, estoient regardez comme ce qu'il y avoit de plus saint & de plus parfait dans toute la Congregation.

g.38.e. 'S. Pacome l'envoya un jour pour satisfaire à des difficultez qu'un philosophe vouloit proposer; "& Corneille le desarma d'un &c. seul mot. Saint Theodore envoyé à un autre philosophe, n'y alla qu'en tremblant, parceque Corneille estoit, disoit-il, bien plus habile que luy. Cela arriva dans la fondation du monastere de Sur.14.may,p. 211.§79. Pane, où ils accompagnoient Saint Pacome, 'comme Corneille fit encore en d'autres rencontres.

Boll.g.35.d. 'Saint Pacome allant une fois à l'un de ses monasteres, & ayant passé une grande partie de la nuit en prieres, durant mesme que e. ceux qui l'accompagnoient s'estoient endormis, 'Corneille reprocha à l'un d'eux de qui il l'avoit sçeu, qu'il estoit bien lasche de s'estre ainsi laissé vaincre par un vieillard, luy qui estoit dans la vigueur de son âge. Saint Pacome l'entendit sans que Corneille s'en apperceust; & voulant luy apprendre à avoir plus de compassion pour les foibles, il luy proposa de se mettre ensemble en priere avant qu'il eust achevé de souper. Corneille l'accepta, & le Saint continuant à prier jusqu'à l'office du matin, Corneille eut la force de persister aussi durant ce temps là: mais il luy avoua ensuite qu'il avoit bien exercé sa patience: surquoi le Saint luy répondit; Et quoy, Corneille! est-ce que vous auriez voulu vous « laisser vaincre par un vieillard foible comme je suis? Corneille «
vit

vit bien que le Saint avoit entendu le reproche qu'il avoit fait à cet autre frere. Ainsi il avoua qu'il avoit peché, & pria S. Pacome de luy pardonner, reconnoissant que l'esprit & la vertu de Dieu demeuroient en luy.

'Corneille estoit alors œconome [& Superieur] de ce monastere, d.
[qui estoit sans doute celui de Moncose;] 'dont il estoit Superieur Cod.reg.p.54.
lorsque Saint Pacome luy écrivit les deux lettres dont nous avons 55.
parlé.'Il mourut dans cet emploi en mesme temps que S. Pacome, Boll.g.44.c,d.
dans la mortalité qui emporta un grand nombre de Religieux, [l'an 348,] un peu aprés Pasque.

'Paul & Jean sont mis entre ceux dont la vertu soûtenoit la g.46.a.
Congregation aprés la mort de S. Pacome. [Je ne sçay si ce Jean seroit celui] 'qui estoit Superieur d'une des familles du monastere Cod.reg p.58 61.
de Chnum sous Syr, lorsque S. Pacome leur écrivit conjointement. [Mais il le faut assurément distinguer] 'de Jean qui estoit Boll.g.34.d.
déja un ancien solitaire du monastere de Moncose, fort exercé dans les choses spirituelles, lorsque cette maison embrassa la regle & la conduite de S. Pacome.

'Ce dernier Jean est quelquefois appellé Jonas, & on luy p.312.e|Sur.p. 203. §44.
attribuë ce qui est dit de Jonas, [a]qui passa 85 ans dans la maison de aBoll g.59.c,d.
Moncose à faire la fonction de jardinier, sans manger jamais aucun fruit. 'On dit des choses prodigieuses de la vertu & de d,e,f.
l'austerité de ce Saint. Mais celui qui les raporte l'avoit vu luy mesme dans les dernieres années de sa vie, & avoit aidé à l'enterrer. 'Aussi on a cru que cette autorité estoit assez grande pour le 11.feb.p.520.
mettre au nombre des Saints; & sa feste est marquée dans le martyrologe Romain l'onzieme de fevrier. 'C'est luy à qui [V.§25.] Saint 14.may,g.59.c,f.
Pacome avoit dit de couper un grand figuier qui donnoit occasion à quelques fautes; & qui le voyant seché le lendemain, 'eut une g.60.a.
extreme douleur non de la perte de cet arbre, mais d'avoir prié le Saint de ne le pas faire couper, au lieu de luy obeïr à l'instant. [C'est sans doute encore ce] 'Jonas qu'on met avec Tithoés entre g.46.a.
ceux dont la pieté soûtenoit la congregation de Tabenne aprés la mort de S. Pacome. [Nous nous contentons d'avoir marqué où l'on peut prendre l'histoire de ce Saint, parcequ'elle seroit trop longue à raporter ici toute entiere.]

ARTICLE XXX.

De Tithoés & de Theodore d'Alexandrie.

Boll. 14. may, g. 38. c. 'TITHOES dont nous venons de parler, n'est mis que dans le second rang des saints disciples de S. Pacome; & neanmoins il est appellé un homme saint, & plein de bonté, engraissé, s'il faut ainsi dire, de l'abondance des misericordes de Dieu, g. 39. a. '& un athlete invincible qui combatoit jusqu'au sang contre le peché. Il estoit à Pabau chef des freres qui servoient à l'infirmerie. Un jour aprés avoir appresté quelques viandes pour les malades, il se sentit tenté d'en manger. Mais bien loin de le faire, il n'alla pas mesme le soir au refectoire, & passa tout le jour sans prendre aucune nourriture, prest à faire encore la mesme chose le lendemain, & mesme à souffrir le feu & toutes sortes de tourmens, plutost que de violer en rien les regles de la temperance. C'est ce qu'il protesta devant Dieu en pleurant & en luy témoignant qu'il ne souhaitoit autre chose que son amour. Il passa ainsi toute sa vie dans une entiere pureté, & dans les exercices d'un vray moine. [Ainsi ce n'est pas sans raison] g. 46. a. 'qu'on le qualifie le grand Tithoés. [a] Il fut fait [enfin] a g. 38. c. pere"des vierges [qui suivoient la regle de S. Pacome; ayant sans doute succedé à Eponyque] g. 47. f. 'à qui S. Theodore avoit donné cette charge. Note 28. Men. p. 285. 'Les Grecs honorent le 26 d'aoust un S. Tithoés, dont ils relevent beaucoup la mortification: [& cela convient tout à fait à celui-ci.

Boll. g. 42. a. Nous ignorons le nom,] 'mais non la vertu admirable d'un des disciples de S. Pacome, & des imitateurs de sa patience, qui ayant esté piqué au pié par un scorpion durant la priere, se contenta de mettre le pié sur cet animal, & souffrit jusqu'à la fin de l'office les cruelles douleurs que luy causoit ce venin, & dont la violence Vit. P. l. 1. c. 50. p. 136. alla presque jusqu'à luy oster la vie. 'S. Pacome pria pour luy, & il fut aussi-tost gueri.

Quoiqu'on puisse dire que l'ecole de S. Pacome n'a eu personne qui egalast S. Theodore son successeur dans le gouvernement, elle a eu neanmoins un autre Theodore que l'histoire releve Boll. g. 31. c. encore beaucoup. 'Le premier estoit des environs de Latople g. 40. d | 64. c. [en la haute Thebaïde;] '& l'autre estoit Lecteur de l'eglise de g. 50. c. Perée [ou de la Persée] à Alexandrie, 'd'où vient qu'on l'appelle g. 43. e. & c. Theodore"de la ville ou l'Alexandrin. [b] Il suffit pour juger de sa b g. 40. d. foy, de savoir qu'il estoit disciple de S. Athanase. Il estoit aussi τῶν πόλεως.

de mœurs. fort austere dans sa vie, mais de plus, plein de pieté, & toujours prest à obeïr. Ayant oui parler de S.Pacome, il le vint trouver 'avec quelques autres pour se soumettre à sa conduite. S.Pacome le mit avec un ancien Religieux qui parloit grec comme luy, jusqu'à ce qu'il pust entendre la langue des Thebéens [& des Egyptiens] que S.Pacome parloit. Theodore fit sous ce frere un fort grand progrés, surtout dans la mortification, qu'il pratiquoit audelà mesme de ses forces. 'Il estoit saint & dans sa vie & dans ses discours: & il sembloit dire, [avec S.Paul,] par ses actions: Je suis crucifié avec JESUS CHRIST. Je vis; & ce n'est plus moy qui vis, mais c'est J.C. qui vit en moy. 'Ainsi Saint Pacome l'aimoit extremement; il souhaita mesme que Dieu luy fist la grace de parler grec pour l'entretenir souvent, & pour l'animer de plus en plus à la pieté.

d.e. g.64.d. g.40 c.

'En l'an 335, il luy donna la conduite de ceux qu'il avoit amenez, & d'excellentes regles pour se bien acquiter de cette charge; & Theodore les pratiqua si bien, que sa petite communauté excelloit en pieté & en vertu. Il paroist que S.Pacome & ses successeurs le chargeoient des Grecs & des Latins qui demandoient à estre receus dans la maison. 'Ammon estant venu à Pabau en l'an 352, fut mis aussi-tost entre les mains de Theodore, dont la famille estoit alors composée de vingt moines Grecs. & tout ce qu'il desiroit de savoir, Theodore l'en éclaircissoit aussi-tost. [Theodore avoit neanmoins appris l'egyptien;] '& il expliquoit aux Grecs ce que S.Pacome & S.Theodore avoient dit en cette langue.

e.f. &c. g.64.f. a. d|40.f.

'Il se plaignoit un jour à S.Pacome de pouvoir à peine tenir son esprit appliqué durant trois oraisons, au lieu que Corneille l'avoit durant toute la priere. Saint Pacome luy répondit qu'il se devoit tenir heureux d'estre déja aussi avancé qu'il estoit, & travailler de plus en plus pour meriter que Dieu luy accordast de plus grandes graces. 'Il vivoit encore en l'an 367, lorsque l'Abbé S.Theodore mourut, '& mesme lorsqu'Ammon son disciple, & déja Evesque, parloit de luy à Theophile d'Alexandrie, [aprés, l'an 391.] 'On marque plusieurs autres de ses principaux disciples, & entre autres deux Ausones d'Alexandrie, dont l'un surnommé le Grand, gouvernoit sous luy en l'an 352.

g.43.e. g.50.e. g.64 d. g 40.f. g.64.f.

SAINT ACEPSIME
EVESQUE,
ET SES COMPAGNONS,
MARTYRS EN PERSE.

Soz l.2 c.11.p. 439.d.

[LE ſaint Eveſque Acepſime eſt un de ceux dont la conſtance a le plus honoré l'Egliſe dans la perſecution de Sapor,]'non dans le temps qu'il condannoit tous les Chrétiens à la mort par un edit"publié[en l'an 345,comme nous ſuppoſons; mais lorſque laſſé de cette cruelle boucherie,] 'il vouloit qu'on arreſtaſt ſeulement les miniſtres de l'autel', & les docteurs de la foy Chrétienne. 'Ce fut donc alors qu'on prit S. Acepſime, comme nous l'apprenons de Sozomene, qui nous a conſervé diverſes particularitez de ſon hiſtoire.

V.S.Simeon de Perſe § 5.

c.12.p.460.d.

c.13.p.461.a.

Sur.22.apr.p. 230.
a All.de Sim.p. 126.
b Boll.may,t.2. p.50.1.

'Nous en avons outre cela dans Surius & dans Bollandus, des actes grecs & latins, aque Leo Allatius dit eſtre de Metaphraſte; b& il n'eſt pas en effet difficile de croire qu'il y a mis la main, [& qu'il en a fait les harangues de ſon ſtyle.] Bollandus en a vu d'autres, qui ſont peut-eſtre, dit-il, encore plus anciens. [Mais pour ceux meſmes qu'on attribuë à Metaphraſte, il n'y a point d'apparence qu'il en ait inventé les faits, qui ſont fort circonſtanciez, & tout à fait differens de ſon genie. Il ne faut pour en juger, que comparer ces actes avec ceux de S. Acindyne & S. Pegaſe. Ils ont meſme aſſez de conformité avec Sozomene. De ſorte que le nom de Metaphraſte ne nous empeſchera point de faire ici un abregé de cette piece. Nous ne mettrons rien de ce qu'elle dit des vertus du Saint & des autres dont elle parle; quoiqu'il y ait ſur cela d'aſſez belles choſes. Mais c'eſt dans ces deſcriptions generales qu'on invente le plus aiſement; & la grace du martyre ſuffit ſeule pour nous faire juger des autres vertus des Saints.]

22.apr.g.2.b.

'Saint Acepſime eſtoit d'un lieu appellé Naeſſon dans la Perſe: [mais on ne dit point ſi c'eſt auſſi de là qu'il fut fait Eveſque.] Il

fut pris par les Mages, qui estoient les ministres ordinaires & trop fideles de Sapor dans la persecution des Chrétiens. 'Il avoit alors 80 ans,'ou mesme 90 selon d'autres.[a]Dieu l'avoit dés auparavant assuré de son martyre par la bouche"d'un enfant. [b]Il fut pris avec plusieurs de ses Ecclesiastiques: mais les Mages contens de l'avoir entre leurs mains, laisserent aller les autres aprés leur avoir osté tout ce qu'ils avoient. Il y eut seulement un Prestre nommé Jacque qui le suivit volontairement ; & ayant obtenu des Mages d'estre le compagnon de ses chaines, il le servoit de tout son cœur à cause que sa vieillesse luy rendoit ce service necessaire : il soulageoit ses maux autant qu'il pouvoit, & avoit soin de panser les plaies que les tourmens luy firent bien-tost.

P.23. § 1. | Ugh t.6.p.1122. | b. | a Boll.22.apr.g.2.§2 | b Soz.l.2.c.13.p.461 a.b. | &c.

'Acepsime ayant donc esté pris,fut conduit à la ville d'Arbelle [celebre par la derniere défaite de Darius:]& comme en chemin il passoit par une maison qui estoit à luy, un de ses amis l'avertit tout bas d'en disposer : à quoy il répondit:Ce n'est plus ma maison, & je m'en vas dans une autre qui est dans le Ciel. Estant arrivé à Arbelle,il y fut presenté à Adrac Prince des Mages[de ces quartiers là.]'Il confessa genereusement"sa foy devant luy, & protesta qu'il ne vouloit pas flétrir sa vieillesse pour le peu de temps qu'il luy restoit encore à vivre. 'Il fut fouetté"avec une cruauté étrange par ordre des Mages,& puis mis dans un cachot, chargé de chaines tres pesantes.

Boll.g.2.e. | f. | &c. | g.5 b|Soz.p 461.b. | &c.

'Le lendemain on prit un Prestre nommé'Joseph,*agé de 70 ans; avec Aïthale qui estoit Diacre, selon les actes,'ou Prestre selon Sozomene. Cet historien leur donne pour compagnons Azadan & Abdiesus Diacres. 'Ces Saints ayant confessé genereusement leur foy, furent fouettez tres cruellement par les Mages,& puis enfermez dans la mesme prison que S.Acepsime. 'Ses actes disent qu'ils furent fouettez avec des baguettes de grenadier qui estoient pleines de piquans;[ce qui se trouve souvent dans les histoires des Martyrs de Perse:]'Ils remarquent outre cela une cruauté toute particuliere contre Aïthale, à qui l'on cassa tous les os,& l'on disloqua toutes les jointures.'Cinq jours aprés on fit encore souffrir aux [trois] Saints durant trois heures un nouveau supplice avec des cordes dont on leur lia le milieu du corps & les principaux membres,& que l'on serra si fort avec des bastons, que ceux mesmes qui en estoient eloignez entendoient le bruit de leurs os qui se brisoient. 'Ils demeurerent ensuite fort long-temps en prison.'Leurs actes disent trois"ans, durant lesquels ils souffrirent tout ce qu'on peut s'imaginer,y ayant

NOTE | * &c. | Boll.g.3.b.c. | Soz.p.461.b. | p 461.b|Boll.g.§ 6.12. | Boll.g.3.§4.c. | g.4.b.c. | d e. | Soz.p.461.c. | χρόνος. | Boll P 5|g.4.e. | f.

défense sur peine de la vie de leur donner le moindre soulagement ; de sorte qu'ils ne recevoient mesme de nourriture que celle que les autres prisonniers leur pouvoient donner en cachette.

g 2.a. g.4.f. g.6.b. g.4.f|Soz.p.461.c.

[Il semble selon les actes des Saints,qu'ils soient toujours demeurez à Arbelle,]où ils avoient d'abord esté presentez à Adrac: '& neanmoins les mesmes actes aprés avoir parlé de leur prison de trois ans,portent qu'ils estoient alors en un lieu appellé Bithmade'qui paroist avoir esté fort eloigné d'Arbelle.[Ainsi il faut dire qu'ils y avoient esté transferez durant ces trois ans.] 'Sapor estant venu en ce lieu de Bithmade,Ardasabor le Prince de tous les Mages de Perse,luy parla des Saints,& en receut pouvoir de les traiter comme il luy plairoit,en cas qu'ils refusassent d'adorer le soleil.On leur fit savoir cette sentence,à quoy n'ayant point fait d'autre réponse,sinon que JESUS CHRIST estoit leur Dieu,& non le soleil, on les tourmenta sans aucune misericorde. 'On les presenta à Ardasabor, à qui Acepsime ayant répondu avec une constance digne de luy, il fut tellement battu à coups de nerfs de bœuf, 'qu'il rendit la vie au milieu des tourmens & de cette flagellation cruelle, *le dixieme jour d'octobre, [en l'an 349 au plustost selon nostre suite.]

Boll.g §15-17. §18|Soz.p.461.c. a Boll. §20.

§19. Soz.l.2.c.13.p.462.c. Boll. §19.

'On jetta son corps dans la place publique, & on y mit des gardes pour empescher que les Chrétiens ne l'enlevassent pour l'enterrer : mais trois jours aprés, 'quelques Armeniens qui estoient en ostage en Perse, l'emporterent secrettement, & l'inhumerent.'Les actes disent que les gardes estant occupez à cause [de l'entrée]de la fille du Roy d'Armenie, qui avoit esté donnée au Roy de Perse en ostage de la paix,les Chrétiens[ou Perses ou Armeniens]eurent le loisir de l'enlever. [Arsace paroist avoir toujours esté Roy d'Armenie durant le regne de Constance, & avoir toujours esté allié des Romains durant la guerre qu'ils avoient avec les Perses: de sorte qu'il est difficile de voir quand il a pu traiter avec les Perses, si ce n'est lorsque Jovien eut fait la paix avec eux en l'an 363.En ce cas il faudra differer jusque là le martyre de S.Acepsime,& y continuer par consequent la persecution, quoique Sapor ait paru plus doux envers les Chrétiens en 359. Mais on sçait que les persecutions sont tantost plus violentes, & tantost moins. "Et nous avons assez d'autres preuves que celle de Sapor n'a cessé qu'en l'an 379 avec sa vie.]

V. s. Simeon de Perse § 9.

Soz.p.461.d.

'Les autres martyrs furent fouettez aussi cruellement que l'avoit esté Saint Acepsime ; & estant neanmoins rechapez comme par

miracle, ils furent encore remis en prison. 'Joseph fut mesme laissé quelque temps pour mort. 'Aïthale fut tellement étendu dans le supplice, que ses bras en furent arrachez des epaules,[ne tenant plus qu'à quelques nerfs,] & il portoit ses mains penduës toutes mortes,en sorte qu'il falloit que d'autres luy donnassent à manger. Boll.g.5.e. Soz.p.461.d.

[Sozomene ne pousse pas plus loin l'histoire de ces Saints, & ne dit point ce qu'ils devinrent depuis; mais nous l'apprenons de leurs actes,] 'dans lesquels nous lisons que Joseph & Aïthale furent menez, ou plutost portez comme des corps morts à Arbelle par l'ordre d'un officier nommé Adesquegar, sur qui Ardasabor s'estoit dechargé de leur derniere execution. 'Ils y furent enfermez"dans un cachot, avec ordre de ne leur laisser recevoir aucun secours. Mais une dame chrétienne obtint des gardes à force d'argent de les faire porter chez elle, où elle n'epargna rien,durant une nuit qu'elle les eut, pour adoucir leurs douleurs extremes,& guerir leurs plaies. Boll.g.6.b. c.d. &c.

'Six mois aprés, un nommé Nazeroth succeda à Adesquegar; & le Roy luy donna ordre, disent les actes, de contraindre les Chrétiens à lapider les martyrs.'Ce nouveau juge estant arrivé à Arbelle, & ne pouvant supporter la resistance libre & genereuse de Joseph, 'le fit pendre par les piez, & fouetter en cet état avec une telle cruauté que le peuple en murmuroit.Quelques Mages voulurent luy persuader comme par amitié de sacrifier en secret, s'il avoit honte de le faire publiquement;mais il rejetta bien loin ces faux amis, & les appella tout haut des ouvriers d'iniquité. 'Et enfin le juge"étonné de sa constance & de la sagesse de ses réponses,le fit reporter en prison. d. e. f. &c. g.7.a.b.c.

'Ayant ensuite fait"fouetter Aïthale sans le pouvoir vaincre, il fit tourmenter un Manichéen,qui cedant bien-tost à la douleur du fouet, prononça anatheme à Manichée & à tous ses dogmes, & tua une fourmi qu'on luy apporta: de quoy Aïthale le railla agreablement, & l'accusa d'estre homicide de son Dieu. Mais il remercia fort serieusement le vray Dieu, de l'avoir revétu de sa force pour ne pas tomber dans la mesme lascheté. Il fut"fouetté de nouveau avec des branches de grenadier pleines de pointes, '& jetté au sortir de là comme mort.Un Mage touché de quelque reste d'humanité, ayant jetté un manteau sur son corps qui estoit tout nud, le juge le fit aussi-tost fouetter luy mesme: & Aïthale estant revenu à luy,fut remis en prison. &c. d. &c. e.

'Quelque temps aprés, Sabore [ou Sapor] un des grands offi- e.f.

ciers du royaume, vint en un village voisin nommé Macellaire: Nazeroth luy remit le jugement des martyrs: Sabore voulut les faire encore fouetter. Voyant neanmoins la peine que tout le monde en témoignoit, il tascha de les obliger à gouster du sang des sacrifices, ou du bouillon [où la viande des victimes avoit esté cuite,] ou enfin de la viande pure [& non immolée:] Mais les Saints qui connoissoient ses finesses, ne voulurent rien prendre dutout. 'Il prononça donc la sentence par laquelle il condannoit les deux SS. Joseph & Aïthale à estre lapidez par les Chrétiens. On fit neanmoins venir encore une fois Joseph à l'audience; où ce Saint fit signe au juge comme s'il luy eust voulu dire quelque chose à l'oreille. Le juge s'approcha; & alors le Saint luy cracha au visage en luy reprochant sa cruauté. Ainsi le juge s'en retourna couvert de confusion, & raillé par tous ceux qui estoient presens. [Cette action est certainement extraordinaire, mais ce tigre la meritoit.]

g 2. 2.

a.
b.

'On fit ensuite une fosse où l'on mit le Saint jusques à la moitié du corps, les mains liées derriere le dos; '& les payens ayant pris beaucoup de Chrétiens, ils les contraignoient en les frapant de tuer le Saint à coups de pierres. [C'estoit une invention digne du diable, qui voyant que le meurtre de tant de Chrétiens avoit fait horreur aux payens mesmes, s'efforçoit de les rendre homicides de leurs freres s'il ne les pouvoit rendre idolatres, & de diminuer la gloire & la joie que l'Eglise recevoit des couronnes des martyrs, en les luy faisant acheter par le crime de ses enfans.

Mais Dieu se jouoit quelquefois de sa malice, & faisoit remporter des trophées à ceux qu'il vouloit faire tomber dans le precipice. C'est ce qui arriva en cette rencontre.] 'Car entre les autres Chrétiens qu'on avoit pris pour faire cette execution, il y avoit "une sainte vierge nommée Isdandul, à qui les payens ayant commandé de jetter des pierres à Saint Joseph, elle leur dit qu'il estoit étrange & inoui qu'on voulust obliger une femme à porter sa main contre des Saints, & leur reprocha qu'au lieu d'aller combatre les ennemis de l'Etat, ils tournoient les armes contre les sujets du Roy, & remplissoient de sang & de meurtres des provinces tres paisibles. On luy voulut donner un grand baston, au bout duquel il y avoit un poinçon, afin qu'elle en piquast le martyr: mais elle protesta qu'elle l'enfonceroit plutost dans son cœur que d'en toucher seulement le corps du Saint. Un courage si peu attendu surprit les payens, & sa constance fut plus forte que leur cruauté.

b.

iapdr.

[Les

[Les autres Chrétiens n'ayant pas eu ce semble la mesme generosité,] le Saint se trouva accablé d'un si grand nombre de pierres, qu'on ne luy voyoit plus que la teste. Mais comme elle remuoit encore, un des sergents acheva de la luy casser d'un grand coup de pierre, & donna à son ame la liberté d'aller jouir pleinement de J. C. Son corps fut conservé durant trois jours par des gardes: mais le quatrieme il survint un grand tremblement de terre accompagné d'un tonnerre, qui reduisit en cendres & les gardes & les pierres mesmes; & le corps du Saint ne parut plus depuis.

b.

S. Aïthale ayant esté amené à un lieu nommé Patrie, il y fut lapidé de la mesme maniere au mois de juin. Son corps fut enterré secrettement par des moines de ce lieu. Il parut long-temps une grande lumiere au lieu où il avoit souffert, & il y naquit un myrte qui guerissoit de toutes sortes de maladies, jusqu'à ce que des payens l'arracherent cinq ans aprés. Voilà ce que porte l'histoire de ces Martyrs, [qui peuvent avoir souffert en 350, ou seulement en 364.]

d.e.

L'Eglise latine en honore la memoire avec celle de Saint Acepsime le 22 d'avril, depuis le IX. siecle, & met avec eux au rang des Martyrs le Prestre Jacque qui voulut suivre S. Acepsime son Evesque, & les Diacres Azadan & Abdiesus. L'Eglise greque honore seulement S. Acepsime, S. Joseph, & S. Aïthale ensemble le 3 de novembre, & les met les premiers dans l'office de ce jour. Mais le 14 d'avril, selon le menologe de Basile, ou le 10 selon les Ménées, elle honore S. Jacque Prestre & S. Aza Diacre martyrizez dans la persecution de Sapor. [Et il y a tout lieu de croire que ce sont les compagnons de S. Acepsime,] puisqu'ils souffrirent sous Acoscargan Prince des Mages, [qui peut bien estre celui que les actes de S. Acepsime appellent Adesquegar,] & les Ménées Andracoscar. Les Grecs disent donc que ces deux Saints ayant esté pris lorsqu'ils preschoient l'Evangile; [ce qui se peut raporter particulierement au dernier,] ils furent mis dans une prison, où on leur fit souffrir la faim durant plusieurs jours. Le Mage qui estoit leur juge, les ayant fait venir ensuite devant son tribunal, & voyant qu'ils estoient invincibles dans la foy de J.C, leur fit jetter dans le nez de la moutarde avec du vinaigre. Ils passerent la nuit suivante pendus tout nuds à des gibets, exposez au plus grand froid; & le matin avant que de les detacher, on les fouetta avec des verges. On les remena de là en prison; & comme leur foy estoit toujours victorieuse, on leur trancha enfin la teste.

22.apr.p.19.

Men.p.40|Ugh. t 6.p 1122.

Boll.1.apr. g p. 6.d|Men.p.83. 84.

Men.nov. p.40.

apr.p.84|Boll.1. apr.g.6.d,e.

On remarque que l'executeur ayant esté laver son épée dans un étang, l'eau de l'étang se changea en sang, & aprés qu'elle eut ainsi duré quelque temps, elle se secha tout à fait. [Nous avons cru pouvoir raporter ces particularitez, parcequ'elles nous ont paru venir d'un bon original.]

S. SPIRIDION, EVESQUE DE TRIMYTHONTE EN CYPRE, ET CONFESSEUR.

Socr.l.1.c.8.p. 20.a.

Ruf.l.10.c.5 p 160.2.

a Suid.7.p.947. 948.

SAINT SPIRIDION, ou Spyridon comme les Grecs le nomment, fut l'un des plus illustres Prelats qui assisterent au grand Concile de Nicée. 'Et Rufin semble mesme luy donner un rang eminent audessus de tous les autres.[a] Sa vie a esté écrite par S. Triphylle son disciple, comme on l'apprend, dit Suidas, d'une vie, [soit de S. Spiridion mesme, soit de S. Triphylle,] écrite en vers ïambes; & cette piece est à rechercher, ajoute Suidas, parcequ'elle est fort utile.

All.de Sim.p. 127.

b Nphr.l.8.c.42. p.628-631.

[Quoy qu'il en soit de cela, nous n'avons point aujourd'hui d'autre vie de S. Spiridion que celle qui est dans Surius,] 'composée par Metaphraste.[b] Elle est écrite avant Nicephore, qui en raporte quelques endroits. [Il y a en effet des choses assez belles, & qui peuvent estre tirées soit de Triphylle, soit de quelque autre ancien auteur. Mais elles sont mélées parmi d'autres "ou qui sont certainement fausses, ou qui ont peu d'apparence de verité. Il y manque aussi une partie des choses raportées par les plus anciens auteurs, & les autres y sont souvent alterées. C'est pourquoi, comme ce qu'il peut y avoir de meilleur dans cette vie est toujours fort peu assuré, ne venant que de Metaphraste, nous avons mieux aimé ne nous en point servir dutout, & nous contenter de ce que Rufin & Sozomene nous ont appris de S. Spiridion: ce qui suffira pour le faire paroistre l'un des plus grands Prelats de

Note 1.

son siecle. Le témoignage de Rufin est d'autant plus considerable en ceci,] 'qu'il ne dit que ce qu'il avoit appris de ceux qui avoient vu le Saint; '& Socrate qui raporte les mesmes choses que luy, témoigne qu'outre qu'il les avoit tirées de son histoire, elles luy avoient esté confirmées par plusieurs personnes de Cypre.

Ruf.p.160.2. Socr.l.1.c.12. p.41.c.

'Rufin met ce grand Saint au rang des Prophetes. Il semble dire aussi qu'il estoit du nombre "des saints Confesseurs à qui Maximien [Galere] avoit fait crever l'œil droit, & bruler le jarret gauche avant que de les envoyer travailler aux mines. Usuard & les autres martyrologes latins l'ont pris de la sorte.

Ruf.p.160.2. Note 2.

'Il demeuroit à la campagne avec une femme qu'il avoit epousée, & dont il avoit eu "plusieurs enfans, s'il faut s'arrester à l'expression de Sozomene. 'Mais au moins il avoit une fille nommée Irene qui le servoit, & qui demeura vierge jusques à la mort, 'se rendant imitatrice de sa vertu. 'Il estoit berger: [a] mais un état qui sembloit si vil, ne diminuoit rien de l'eminence de sa vertu; [b] & il fut estimé digne d'estre le pasteur des hommes. [c] Ainsi il fut fait Evesque de Trimythonte qui est une ville de Cypre, [sur la coste orientale de l'isle, & tout auprés de Salamine qui en estoit alors la capitale.]

Soz.l.1.c.11.p.415.b. παῖδας ἔχων. c|Ruf.p.160.2. Socr.p.41.a. p.40.c|Ruf.p.160 2. a Soz.p.415.b. b Socr.p.40.c. c c|Soz.p.415.a.

'Il eut assez d'humilité pour ne point quitter en cet état mesme le soin de ses premieres brebis, & il prenoit encore la peine de les mener paistre luy mesme. [d] Des voleurs estant venus la nuit à sa bergerie pour luy en enlever quelques unes, se trouverent liez par une main invisible, qui les arresta jusqu'au lendemain. Ainsi lorsque le Saint vint pour mener son troupeau aux champs, il les trouva en cet état. Il leur en demanda la cause: ils la luy avouerent; & il les delia aussi-tost par sa parole & par ses prieres, comme il les avoit liez auparavant par ses merites. Mais afin, leur dit-il agreablement, qu'ils n'eussent pas pris inutilement la peine de veiller si long-temps, il leur donna un mouton, en les avertissant qu'ils eussent mieux fait de le luy demander que de le vouloir voler. 'Car il ne vouloit pas que personne sortist mécontent d'avec luy, & il taschoit par cette bonté de leur faire changer de vie.

Ruf.p.160.2| Socr.p.40.b| Cotel.g.t.1.p.689. d Ruf.p.160.1| Soz.p.415 b.c| Socr.p 40.41. Soz.p 415.c.

[Il montroit la mesme douceur & le mesme desinteressement en toute autre chose.] 'Il divisoit tout son revenu en deux parties, dont il donnoit l'une aux pauvres, & l'autre estoit pour prester à ceux qui en avoient besoin. Il ne donnoit rien de ses mains à ceux qui luy venoient emprunter de l'argent; mais il

p.416.

leur montroit le cofre où estoit ce qu'il en avoit, & leur disoit d'y prendre eux mesmes ce qui leur estoit necessaire. Il faisoit la mesme chose lorsqu'ils le luy venoient raporter. Une personne crut pouvoir abuser de cette simplicité, & raportant au Saint quelque argent qu'il en avoit emprunté, il fit semblant de le remettre dans le cofre, mais le remporta. Dieu ne permit pas que son infidelité demeurast long-temps cachée. Il eut besoin peu de temps aprés de recourir de nouveau à la liberalité du Saint, qu'il trouva prest à le secourir. Mais luy ayant dit de prendre de l'argent dans son cofre, il le trouva vide, & le vint dire au Saint, qui luy répondit en ces termes : Il est bien étrange que vous seul " n'ayez pas trouvé ici ce qui vous estoit necessaire. Prenez donc " garde si vous n'avez point manqué à remettre ce que vous y avez " pris une autre fois : Car si cela n'est pas, vous ne manquerez " point d'y trouver ce qu'il vous faut. Je vous en assure, & vous " n'avez qu'à y retourner. Ainsi cet homme se voyant convaincu, " luy avoua aussi-tost sa faute. 'Metaphraste raconte une autre histoire sur le mesme sujet, qui est assez agreable.

Sur. 12. dec. p. 237. § 26.

[Mais il ne faut pas oublier celle que raporte Sozomene, qui fait voir & la maniere austere dont ce Saint vivoit avec sa famille, & la charité qu'il avoit pour le prochain.]'Il avoit accoutumé durant le Caresme, luy & toute sa maison, de ne manger qu'en de certains jours, & de passer à jeun tous les autres. Un étranger l'estant venu voir durant ce saint temps, fort las & fort fatigué du chemin, il dit à sa fille [Irene] de luy laver les piez, & de luy donner à manger. Cette sainte vierge luy dit qu'il n'y avoit dans la maison ni pain, ni farine; (car on n'y en avoit que faire à cause du jeûne,) mais seulement un peu de lard. Il se mit en oraison," & ayant prié Dieu de le dispenser [de la discipline de l'Eglise,] il dit à sa fille de faire cuire ce lard. Elle obeït ; & quand il fut prest, il fit asseoir son hoste avec luy, commença le premier à manger, & l'exhorta d'en faire autant. L'hoste le refusa, en disant qu'il estoit Chrétien. Mais c'est pour cela, luy dit le Saint, que vous " n'en devez faire aucune difficulté, puisque toutes choses sont pu- " res pour ceux qui sont purs. "

Soz. l. 1. c. 11. p. 417.

συγγνώμην αἰτήσας.

[Cette histoire est admirable, pour faire voir d'une part que l'abstinence de la chair durant le jeûne du Caresme, estoit une discipline publique & indispensable de l'Eglise dés le commencement du IV. siecle ; & de l'autre, que les coutumes sacrées de l'Eglise sont bien eloignées des superstitions Judaïques, & que n'estant toutes que pour l'utilité de ceux qui les pratiquent, les

loix les plus inviolables ne sont plus des loix quand elles sont contraires à cette utilité, estant toutes soumises à la charité, qui est la seule qu'on puisse appeller proprement la loy inviolable & indispensable de l'Eglise. Mais il faut mettre une grande difference entre les dispenses que la cupidité demande, & celles que la charité exige.]

'Le mesme Esprit de Dieu qui luy donnoit cette douceur & cette condescendance pour ses freres, luy inspiroit en mesme temps un zele exact & genereux pour les moindres choses de l'Eglise. Il le témoigna dans une assemblée des Evesques de Cypre; où il se trouvoit avec Triphylle Evesque de Ledres, 'ville de Cypre, autrement appellée Luteon. [a]Ce Prelat avoit passé beaucoup de temps à Beryte où il étudioit la jurisprudence; mais il avoit de plus tant d'eloquence, 'qu'il surpassoit en ce point tous ceux de son temps, c'est à dire du regne de Constance, sous lequel il se rendit tres celebre. S. Jerome dit qu'il avoit lu les commentaires de Saint Spiridion sur le Cantique des Cantiques, & qu'on luy attribuoit beaucoup d'autres ouvrages. 'Il loüe ses écrits comme remplis des beautez des lettres humaines, aussi-bien que des lumieres des Ecritures divines.

P.416.c. | Hier. v. ill. c. 92. p. 296. d. | a Soz. p. 416. d. | Hier. ut sup. | ep 84. p. 328. b.

'Cet Evesque se trouvant donc à l'assemblée dont nous parlons, & ayant receu la charge d'instruire le peuple; comme il voulut citer un endroit de l'Evangile où J. C. dit à un malade de porter son lit & de marcher, au lieu d'un "mot populaire qui estoit dans le texte, il en mit "un autre plus elegant. Spiridion ne put souffrir cette delicatesse. Il luy demanda s'il estoit meilleur que l'Evangeliste, pour avoir honte d'user de ses expressions. 'Et en mesme temps il se leva de sa chaire à la vuë de tout le monde, donnant cette leçon d'humilité à celui qui s'enfloit dans la vaine estime de sa science. Car cette action estoit soûtenuë par le respect universel qu'on avoit pour luy, & par la reputation que ses grandes actions luy avoient acquise: d'ailleurs, il estoit plus ancien d'âge & d'ordination que Triphylle, '& mesme il estoit son maistre & son conducteur, selon Suidas. 'Les actes du Saint le disent aussi, & ils ajoutent que par les divers avis qu'il luy donna pour le corriger de ses defauts, mesme depuis que Triphylle fut Evesque, il le porta à une vertu si eminente, qu'elle le rendit digne d'estre un vase d'election, & de recevoir de Dieu une infinité de faveurs.

Soz. l. 1. c. 11. p. 416. d. | κράβαττον. | σκίμποδα. | P. 417. a. | Suid. r. p. 947. f. | Sur. 12. dec. p. 236. § 20.

NOTE 3. 'En effet, le martyrologe Romain "& quelques autres Latins des derniers temps, l'honorent au nombre des Saints le treizieme de juin. 'Les actes de Saint Spiridion disent qu'il n'estoit pas encore

Bar. 13. jun. f. | Sur. § 20.

Evesque au commencement du regne de Constance, & qu'il estoit encore jeune. 'Mais je ne sçay pas pourquoi ils le font Evesque de Callinique. ᵃOn trouve un Triphelle entre les Evesques de Cypre qui ont signé le Concile de Sardique, [vers l'an 349. Nous avons déja dit]'que l'on cite de luy une histoire de la vie & des miracles de S. Spiridion en vers ïambiques.

§ 30|Bar.13.jun. f. — a Ath.ap.2.p. 768.c. — Suid.τ p.947. 948.

[L'amour que S. Spiridion avoit pour l'Eglise, le porta à faire le voyage de Nicée, afin d'y foudroyer l'impieté Arienne, comme nous l'avons déja dit par avance.]'Quelques uns veulent que ce soit luy"qui y confondit publiquement, & qui y convertit par une simple exposition de la foy Chrétienne, un philosophe payen que les plus habiles Prelats ne pouvoient convaincre par les meilleures raisons[Mais on a vu dans l'histoire du Concile, que ce sentiment qui d'abord a beaucoup d'apparence de verité, est trop fortement refuté par le silence de Rufin, pour s'y arrester.]

Bar.325.§ 48. — V. le Concile de Nicée § 18.

'Ce fut, selon ses actes, durant le temps qu'il estoit à Nicée, que sa fille Irene alla recevoir de Dieu la recompense de ses travaux, '& du service qu'elle avoit rendu à son pere. Elle avoit receu quelque temps auparavant, un depost fort considerable d'un homme de ses amis, & pour le garder plus surement elle l'avoit mis en terre. Quand elle fur morte, celui qui le luy avoit confié le vint demander à S. Spiridion qui n'avoit rien sçeu de cela. Il le chercha neanmoins par toute la maison, sans le trouver. L'autre persistoit toujours à redemander son depost, le pressant avec de grands cris de le luy rendre, & témoignoit mesme estre prés de se desesperer si on ne le luy trouvoit. Alors le Saint touché de son affliction, s'en va au sepulcre de sa fille, l'appelle par son nom; & comme elle luy eut répondu pour savoir ce qu'il vouloit, Il luy demanda où elle avoit mis le depost. Elle luy en marqua l'endroit, & l'assura qu'il l'y trouveroit caché dans la terre. En effet, estant retourné chez luy, il trouva le depost au lieu que sa fille avoit marqué, & le rendit à celui à qui il appartenoit.

Sur.12.dec.p. 235.§ 16. — Ruf p.160.161|Soz.p.415.416. Socr.l.1.c.12.p. 41|Cotel.g.t.1. p 690.

'On raporte, ajoute Rufin, beaucoup d'autres actions merveilleuses de ce Saint, lesquelles sont dans la bouche de tout le monde. 'Sozomene qui en ajoute plusieurs au recit de Rufin, dit aussi que ceux de Cypre en savoient sans doute beaucoup davantage, & il assure que la reputation qu'il avoit encore de son temps, c'est à dire au milieu du V. siecle, suffisoit seule pour faire l'eloge de sa vertu. 'Suidas, & les Grecs dans leurs Ménées luy donnent le titre de Thaumaturge.

Ruf.l.10.c.5.p. 161.1. — Soz l.1.c.11.p. 415.2. — Suid.p.947.f|Menæa,dec.p. 196.

'Son nom est mis par S. Athanase entre les Evesques de Cypre

Ath.ap.2.p. 768.c.

qui avoient atteſté par leurs ſignatures l'innocence de cet illuſtre Pere de la foy orthodoxe, reconnuë & declarée par le Concile de Sardique. ["Cela ne ſe fit que l'an 349, mais rien ne nous empeſche de croire que S. Spiridion a vécu juſqu'à ce temps là;]'& Baronius ne fait nulle difficulté de dire comme une choſe non conteſtée, que c'eſt luy qui eſt marqué dans ces ſouſcriptions. 'Puiſque Rufin qui vint en Orient ſur la fin du IV. ſiecle, dit qu'il l'avoit connu par le moyen de ceux qui l'avoient vu, [il eſt aiſé de croire qu'il a vécu juſques au milieu du meſme ſiecle.]

V. S. Athanaſe § 62. — Bar. 347. § 14. dec. e. — Ruf. p. 160 2.

['Les Latins en font la feſte le 14 de decembre depuis le IX. ſiecle,]'& les Grecs le douzieme, [a]quoique ſelon ſes actes, il ſoit mort au commencement de la moiſſon, à laquelle ils diſent qu'il travailloit encore. [b]Les Grecs en font leur principal office, & en quelques endroits avec vigile & d'autres marques d'une ſolennité extraordinaire. [c]Ils en faiſoient la feſte à Conſtantinople dans l'egliſe de S. Pierre, qui eſtoit auprés de Ste Sophie. 'Ils mettent ſon image dans leurs Ménées. 'Theopompe eſtoit Eveſque de Trimythonte en l'an 381, auquel il aſſiſta au ſecond Concile oecumenique.

1. — Menæa, p. 190. | Ugh. t. 6. p. 1157 — a Sur. 12. dec. p. 240. § 36 37. — b Men. dec. p. 190. — c p. 198. — p. 202. — Conc. t. 2. p. 956. d.

SAINT MAXIMIN,

EVESQUE DE TREVES.

[SAINT MAXIMIN ſe peut dire le premier Eveſque qui fuſt de ſon temps dans les Gaules, & le plus illuſtre Prelat qu'ait eu jamais l'Egliſe de Treves.]'Nous en avons deux vies, l'une compoſée au pluſtoſt ſous le regne de Pepin, [vers le milieu du VIII. ſiecle,]'l'autre écrite en l'an 839, [d]& adreſſée à Valdon par un nommé Loup, [e]que Voſſius & Mr Baluze croient eſtre le celebre Loup Servat Abbé de Ferrieres. [f]D'autres veulent que ce ſoit un Eveſque de Chaſlons celebre dans ce temps là. [Quel qu'il ſoit, le temps où a vécu tant cet auteur, que celui qui avoit écrit avant luy, & les mauvais memoires qu'ils ont ſuivis l'un & l'autre, "ne nous permettent

Boll 29. may, p. 22. c. — Sur. 29. may, p. 325. § 15. — d p 323. § 1. — e Voſſ. hiſ. lat. l. 2. c. 35 p. 316. 317 | Lup. n. p 480. — f Boll. 29. may, p. 20, § 3. — Note 1.

1. Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

pas de nous y arrester beaucoup. Ce que nous en pouvons tirer, sans neanmoins pretendre l'assurer,]c'est que Saint Maximin estoit d'une race illustre à Poitiers, [a]ou plutost dans le diocese. Car la tradition du pays est qu'il naquit à Sillé village prés de Loudun, dont l'eglise paroiciale est encore dediée sous son nom. 'Il estoit frere de Saint Maxence qui fut Evesque de Poitiers 'avant Saint Hilaire. [b]On pretend qu'il fut attiré à Treves par la sainteté & la reputation de S. Agrice ou Agrece qui en'estoit alors Evesque, [en l'an 314:]qu'aprés avoir esté elevé quelque temps sous sa discipline, il fut fait Clerc, & luy succeda enfin, selon que Dieu l'avoit predit par divers miracles; '& que son election se fit par le suffrage unanime du peuple & des Evesques voisins.'Il releva son episcopat tant par sa pieté que par ses miracles,'& selon les termes de S. Gregoire de Tours, il fut puissant en toute sainteté.

Sur.29. may,p. 323.§2. a Lup.p.482. p.276. Boll.13.jan.p. 782.§2. b Sur.p.323.§2. §3. 5.p.324. Gr.T.h Fr.l.1.c. 37.p.28.

V. les Donatistes § 20.

[On croit generalement qu'il estoit déja Evesque au commencement de l'an 336:]'& sa vie place son ordination en la 24[e] année de Constantin, ['c'est à dire en 329 ou 330.][c]Mais au moins il semble qu'il la faut mettre au plustard le 13 aoust 332['Lorsque Saint Athanase fut banni à Treves en l'an 336,]il y fut receu avec beaucoup d'honneur [par Constantin le jeune alors Cesar, &] par Maximin Evesque du lieu, qui estoit alors celebre dans l'Eglise, comme on le lit dans la chronique de S.Jerome, quoiqu'en un autre temps, [auquel il ne paroist pas que cela se puisse raporter.Dieu le donna donc alors à S.Athanase pour le consoler dans son exil,& depuis pour l'imiter dans la défense de la foy. Car comme la ville de Treves estoit alors le sejour ordinaire des Princes quand ils residoient dans les Gaules, ce qui donnoit à ses Evesques une autorité eminente audessus des autres de la mesme nation;S. Maximin se servit avantageusement de cette autorité] 'pour rejetter'& les deputez & les erreurs des Eusebiens,& pour faire rétablir ceux qu'ils avoient chassez pour la foy. On le marque entre autres non seulement de Saint Athanase, mais encore de'S. Paul de Constantinople. [Ce fut pour cela qu'il vint l'an 347 au Concile de Sardique, à la convocation duquel il avoit eu beaucoup de part. Ce qui luy fut encore plus glorieux,'c'est que son zele luy fit meriter les excommunications & les anathemes des Eusebiens. Il avoit presidé l'année precedente'au Concile de Cologne, si les actes que nous en avons ne sont pas une piece supposée.Ce n'est donc point par une simple reconnoissance,mais par une sincere persuasion de son merite,]que S.Athanase le met au

Boll.29. may,p. 232. c c|22.2. Hil.fr.2.p.26. Ath.in Ar.or.1. p.29.c.d.

Note 2. V S.Athanase note 32. V.les Ariens § 36. Ibid.§29. Ibid.§40. Ib. note 37.

au nombre des hommes apostoliques de son temps, dont la foy estoit à l'epreuve & de l'erreur & de la foiblesse.

'[S. Paulin son successeur, relevé audessus de luy par le bannissement que les Ariens luy firent souffrir, & qui luy acquit le titre de Confesseur, mais moins celebre pour le reste,] 'gouvernoit déja en l'an 349; ["d'où nous apprenons que S. Maximin mourut au plustard en la mesme année: & ainsi ce ne peut pas estre] l'Evesque Maxime deputé en Orient par Magnence l'an 350, 'comme quelques uns l'ont cru.ᵃSa vie raporte qu'ayant esté en Poitou voir ses parens, [peut-estre en revenant du Concile de Sardique, si l'on veut mettre sa mort en 347,]il y mourut peu de temps aprés, & qu'il y fut enterré,'ayant tenu, dit-on, le siege de Treves 17 ans & 30 jours,ᵇ depuis le 13 aoust 332,"selon Bollandus jusqu'au 12 septembre 349.ᶜCar les martyrologes de son Eglise,& d'autres ensuite, marquent"sa mort le 12 de septembre.

'Il est neamoins principalement honoré par l'Eglise le 29 de may auquel son nom se lit non seulement dans Bede, Florus, Usuard, & les autres posterieurs, 'mais encore dans les anciens martyrologes attribuez à Saint Jerome, lesquels ajoutent qu'il se fait beaucoup de guerisons & d'autres miracles à son tombeau. [Quelques "Eglises en font l'office ce jour là.] 'Mais on pretend que c'est le jour auquel son corps fut apporté à Treves, & non celui de sa mort.'Car on écrit que ceux de Treves allerent querir son corps en Poitou, & le raporterent en leur ville; & l'auteur de sa premiere vie décrit fort amplement cette translation,'mais avec des circonstances qui n'ont aucune apparence de verité, comme Loup auteur de la seconde l'a reconnu. On ajoute à cela divers miracles, qu'on assure avoir esté faits tant sur le chemin à Mouson, à Yvois, & à Arlon, qu'à Treves mesme.'Nous apprenons de S. Gregoire de Tours, qu'il fut enterré au fobourg de la ville, 'dans une cave, ᵈ & l'on y bastit une eglise, où Saint Nicet celebre entre les Evesques de Treves, fut depuis enterré.

'C'est là que le Saint faisoit voir par de frequens miracles, combien il estoit un puissant intercesseur auprés de Dieu pour son peuple. 'Saint Gregoire de Tours en raporte deux, faits pour punir un Prestre & un Archidiacre qui avoient fait de faux sermens sur son tombeau.'Il preserva aussi la ville contre la peste. ᵉSa vie raporte diverses guerisons tant de Charle Martel que de quelques autres.ᶠOn a encore un autre livre de ses miracles, écrit en l'an 962, par Sigehard moine de l'abbaye de Saint Maximin. ᵍIl y a d'abord quelques particularitez de la vie du Saint, 'qu'un

Marges : NOTE 3. — V. la note 3. — *depositio.* — Beauvais.

Ath.ap.2.p.775 d|sol.p.826.b. — ap.1.p.679.a. — Bar.350.§ 28. — ᵃSur.29.may,p.324.§6. — Boll.29.may,p.22 a. — ᵇ p.23.a.c. — ᶜ p.20.f. — c. — Florent.9 557.558. — Boll 29.may,p.20.f. — p.22. — Sur.29.may,p.374.§ 7.10. — Gr.T.gl.C.c 93.p.511. — p.511. — ᵈ c.94.p.512. — c.93.p.510. — p.510.512. — v.Pac.c.17.p.1040. — ᵉSur.29.may,p.325.§12-15|Boll.29.may,p.23.24. — ᶠBoll.29.may,p.20.d|25. — ᵍ p.26.

auteur du neuvieme siecle n'est pas pour autoriser beaucoup.

Sur. 29. may, p. 325. § 11.; a 19. jun. p. 277. § 12. b 29 may, p. 325. § 12. c Bult. l. 1. c. 4. § 32. p. 66. Boll. 29. may, p. 32. b.

'Son corps fut osté de la cave où il estoit auparavant, & transporté par Hidulphe[a] Evesque de Treves en l'an 667, en un autre lieu,[b] c'est à dire en l'abbaye qui porte son nom, [& que l'on voit encore aujourd'hui auprés de Treves au nord-est sur le bord de la Moselle.][c] Dés le temps de Dagobert on la faisoit commencer sous Constantin, & sous Saint Agrice: Et cela se peut croire de l'eglise, mais non pas du monastere. 'Le corps de S. Maximin y estoit dans un petit caveau derriere l'autel, lorsque les Normans ruinerent cette eglise en l'an 882, & on l'y trouva lorsqu'on la voulut rebastir quelque temps aprés, personne, dit-on, ne sachant alors le lieu où il estoit inhumé. [f.] 'On assure qu'il y fut trouvé tout entier, avec son étole & le Pallium qui estoient aussi sans aucune corruption. [p. 33. b.] 'On le conserva plusieurs années hors de terre, par devotion, & afin qu'il fust, dit-on, la protection & la sureté du lieu dans les dangers qu'on avoit à craindre. Mais enfin le Saint témoigna dans une vision qu'il vouloit qu'on le remist en terre comme les autres corps; [c.] '& pour luy obeïr, on le remit vers l'an 920 dans le mesme tombeau dont on l'avoit tiré auparavant. [f.] 'On l'en retira neanmoins le treizieme octobre 942, & on le mit avec les corps de S. Agrece & de S. Nicet l'un de ses successeurs, sous le grand autel de l'eglise qu'on avoit fait rebastir, & que l'on dedioit le mesme jour. [p. 34. f.] 'Ces corps furent mis dans une voute sous l'autel, où ils ont esté conservez lors mesme que l'eglise & l'abbaye ont esté ruinées en 1674, à cause des guerres. [p. 35.] 'On a depuis rétabli cette abbaye.

[p. 35. d. e.] 'On voit encore des eglises de S. Maximin à Sens, où on croit en avoir des reliques considerables, à Cologne, & à Besançon.

[On met entre les disciples de ce Saint, deux Prestres honorez publiquement par l'Eglise, S. Castor & S. Lubence. Nous avons la vie du premier où il n'y a rien de mauvais,] [13. feb. p. 664.] 'mais elle n'est écrite que plusieurs siecles aprés sa mort. Elle porte en abregé que ce Saint estant encore jeune, vint trouver S. Maximin qui le fit Diacre, & ensuite Prestre. L'amour de la solitude luy ayant fait quitter la ville, [lors peut-estre que S. Paulin eut esté banni,] il se retira à Caerden [sur la Moselle, beaucoup audessous de Treves,] & il y mourut le 13 de fevrier, auquel on fait sa feste. [p. 665.] 'Son corps fut trouvé par l'Evesque Weomade, [d] vers l'an 780, [e] & porté dans l'eglise collegiale de Saint Paulin du mesme lieu, [f] 'd'ou Hetti en transfera depuis une partie pour la mettre dans une autre collegiale de son nom à Coblentz, le treizieme de

d p. 663. § 7. e p. 666. § 11. f 12-14.

novembre, sous Louis le Debonnaire, 'vers l'an 837. p.663.§ 8.

'Bollandus cite la vie de S. Lubence, que nous n'avons pas. Il le qualifie Prestre. On fait sa feste le 13 d'octobre. Son corps a esté porté à douze lieuës audelà du Rhein sur la riviere de Lon[qui passe à Nassau,] dans l'eglise de Dietekirchen, chef d'un archidiaconé dependant de Treves, qui porte le nom de S. Lubence. 'Il en est parlé dans la vie de S. Maximin, qui le fait disciple de S. Martin avant que de l'estre de S. Maximin.ᵃBrowerus veut que le lieu de sa sepulture soit celui que S. Maximin avoit commis à ses soins pour y prescher l'Evangile, '& qu'on nomme Coverne auprés de Coblentz.

p.662.§ 4|Ferr. p.401. Lup.F p 282. 283. ᵃBrov.l.4.§ 70. p.235. Boll.29.may,p. 23.c.

'On donne encore pour disciple à S. Maximin, Saint Quiriac Prestre,'marqué dans Raban & diverses autres martyrologes le 6 de mars.ᵇBollandus en raporte diverses choses:[mais on n'y voit rien qui puisse paroistre un peu fondé.]ᶜ On pretend que les moines de l'abbaye de S. Maximin voyant que les miracles qui se faisoient continuellement à son tombeau, troubloient le repos de leur solitude, firent transporter son corps à un lieu nommé Tebenne sur la riviere de Sar.

Brov.§ 72. Boll.6.mars,p. 424.425. ᵇp.425.426|29. may,p.26. ᶜ 6.mars,p.425. § 5.

SAINT PAUL,

EVESQUE DE CONSTANTINOPLE,

ET MARTYR.

'SAINT PAUL estoit originaire de Thessalonique.*Les Grecs disent qu'il avoit esté notaire [ou Secretaire]de S.Alexandre son predecesseur. 'On pretend qu'il assista à la deposition de Saint Athanase,["qui se fit l'an 335 à Tyr,]& qu'il signa sa condannation de sa propre main: mais ce sont les Ariens qui le pretendent.[Et il est mesme assez difficile de voir en quelle qualité il auroit assisté au Concile de Tyr, n'estant point Evesque. Il est certain que s'il a fait cette faute, il l'a expiée par ce que les Ariens luy ont fait souffrir depuis.]

Socr.l.2.c.16.p. 93.b. Hil.fr.2.p.16. V.S.Alex. de CP.note 3.

'Il estoit encore assez jeune, lorsqu'il succeda dans le siege de

Socr.l.2.c.6.p. 83.c.d|Soz.l.3.c. 4.p.500.a.

* Menæa, 6. novemb. p. 88|Ughellus, t. 6. p.222.

Conſtantinople à S. Alexandre qui l'avoit fait [1] Preſtre: mais il avoit toute la prudence des perſonnes les plus âgées. Avec cela il eſtoit fort capable d'inſtruire le peuple, "propre pour le conduire à Dieu, & eſtimé de tout le monde pour la ſainteté de ſa vie. C'eſt le témoignage que S. Alexandre luy rendit, "ſelon les hiſtoriens, lorſqu'on luy demanda qui il jugeoit propre pour luy ſucceder; & ainſi il le fit en quelque ſorte Eveſque par ſon ſuffrage.

ἀγαθὸν τὰ θεῖα. — V. S. Alex. de CP.

Soz. l. 3. c. 4. p. 500 b. c.

'Les Ariens meſmes, ennemis de S. Paul, avouoient que Saint Alexandre avoit parlé de luy avantageuſement pour l'eloquence & la capacité dans les affaires. Surquoi Sozomene remarque qu'il demeure donc conſtant, par l'aveu des Ariens, que S Paul eſtoit eloquent & fort capable d'inſtruire le peuple; mais qu'il eſt ridicule de pretendre qu'il ait eſté fort habile pour les affaires du monde, & pour menager les Grands; puiſqu'une perſonne qui auroit eu ces qualitez, ſurtout eſtant animé du peuple comme il eſtoit, ne feroit pas tombé dans l'etat où il s'eſt vu reduit par les intrigues & les cabales des Ariens. [Ce raiſonnement n'eſt pas tout à fait juſte, puiſque des perſonnes peuvent avoir toute la prudence & toute la capacité poſſible, & ne réuſſir point ſelon les hommes, ſoit par d'autres raiſons, ſoit parcequ'eſtant fort rare d'eſtre heureux en ce monde & en l'autre, Dieu par une faveur particuliere veut qu'ils ſoient accablé d'afflictions ſur la terre, afin que leur patience leur acquiere un poids eternel de gloire dans le ciel. Et c'eſt ce que nous verrons dans S. Paul.]

c. 4. p. 501. a| Socr l. 2. c 6. p. 84. a.

'S. Alexandre dont l'autorité avoit comme accablé ceux qui ſuivoient les dogmes d'Arius, eſtant mort[en l'an 336 vers la fin d'aouſt,] ces heretiques reprirent cœur, & ſe mirent en état de tenir teſte aux Catholiques, eſtant appuyez du credit qu'Euſebe de Nicomedie, & les autres de ce parti, avoient à la Cour de Conſtantin. De ſorte que l'Egliſe de Conſtantinople ſe trouva toute en diviſion & en trouble ſur l'election de ſon ſucceſſeur.

Socr, p. 83. d.

Les Catholiques vouloient S. Paul, & les Ariens Macedone,'plus âgé que S Paul, mais qui n'avoit pas la meſme vertu, [& qui a enfin donné le nom à la ſecte des Macedoniens, ennemis de la divinité du Saint Eſprit.] 'Le parti des Orthodoxes l'emporta pour cette fois ſur les Ariens; '& S. Paul fut ſacré dans l'egliſe de la Paix,["qui eſtoit alors la cathedrale,] par les Eveſques qui ſe trouverent dans la ville.

Soz p. 501. a| c. 3. p. 500. a| Socr p. 84. a.

V. Conſtantin § 66.

[Ce fut ſous Conſtantin, & ſans doute dés le commencement de l'epiſcopat de S. Paul, ſi nous ne voulons le mettre auparavant,

1. Les Grecs veulent qu'il ne fuſt que Diacre *Menæa*, 6. *nov. p.* 88; *Ughellus*, *t.* 6. *p.* 1126.

qu'arriva ce que raporte Saint Athanase, 'que Macedone avoit formé quelque accusation contre ce Saint. La fausseté en fut bien aisée à reconnoistre, dit S. Athanase, puisque Macedone qui l'avoit formée [l'abandonna luy mesme,] & communiqua avec S. Paul, servant sous luy en qualité de Prestre. [Ces dernieres paroles de S. Athanase font que nous avons peine à croire] que Macedone ne fust que Diacre à la mort de S. Alexandre, comme dit Socrate: [Car il y a peu d'apparence que S Paul l'ait elevé au sacerdoce.]

Ath.fol p 813.b. | Socr.l.2.c.6 p. 83.d.

'Cette accusation de Macedone estoit ce semble une intrigue des Eusebiens. Aussi quelque fausse qu'elle fust, 'ils ne la negligerent pas. L'ambition avoit déja porté Eusebe, du siege de Beryte sur celui de Nicomedie; & comme, selon les termes d'un Concile, il mesuroit sa pieté par la grandeur & l'opulence des villes, 'il avoit encore jetté les yeux de sa concupiscence sur le throne de la nouvelle Rome. Il fit donc subsister l'action de Macedone, il la poursuivit luy & ses partisans, & fit tant enfin que Constantin relegua S. Paul dans le Pont, 'd'où il y a apparence qu'il ne revint qu'aprés la mort de ce Prince, avec les autres Prelats exilez, [en l'an 338.

Ath.fol.p.813.c c. | ap.2.p.727. | fol p.813.c. | Socr.n.p.185.1. d.

Les calomnies de Macedone regardoient apparemment les mœurs de Saint Paul,] puisque les Ariens accusoient ce Saint de vivre dans les delices, & mesme "dans le dereglement, & que Sozomene dit qu'il fut d'abord chassé de son Eglise sous pretexte qu'il n'avoit pas bien vécu. [Outre cela,] 'il dit encore que les Ariens l'accusoient de s'estre elevé à l'episcopat sans le consentement des Evesques d'Heraclée & de Nicomedie, qui pretendoient avoir droit, comme voisins, d'elire & d'ordonner celui de Constantinople. 'Celui d'Heraclée estoit en effet l'ancien metropolitain de la province. Mais on ne voit pas surquoi celui de Nicomedie se pouvoit fonder. 'Mr Valois ne doute pas que son bannissement n'ait esté precedé par le jugement de quelque synode. 'Les historiens le marquent expressément, lorsqu'il fut deposé sous Constance.

βίον ἀδιάφορον. | Soz.l 3.c.3.p. 500.b.c. | p.499.500. | n.p.114.1.c. | p.185.1.2. | Socr.l.2.c.7.p. 84 b|Soz.l.3.c 4. p.501.b.

'Quoique le dessein d'Eusebe, en faisant bannir S. Paul, fust de s'emparer de son siege, on croit neanmoins que Dieu ne permit pas qu'il réussist d'abord dans son ambition. 'Au moins Ammien Marcellin dit que Julien l'apostat avoit esté elevé à Nicomedie par l'Evesque Eusebe, 'ce que l'âge de Julien ne permet pas de mettre avant la mort de Constantin. S. Jerome dit aussi dans sa chronique, que Constantin fut battizé [auprés de Nicomedie,]

Socr.n.p.186.1. | Amm.l.22.p. 219.c. | Socr.n p.185. 186.

p.186.2.

par Eusebe Evesque de cette ville. 'Et en effet, Constantin n'aimoit pas à voir passer les Evesques d'un siege à un autre. [Il y a donc apparence qu'il traita S. Paul comme S. Athanase, en ne permettant point qu'on mist d'Evesque à sa place.

Ce Saint auroit en effet eu beaucoup de peine à chasser de Constantinople un adversaire aussi puissant & aussi ambitieux qu'estoit Eusebe:& cependant il est certain qu'il fut rétabli dans la jouissance de sa dignité. Cela arriva apparemment en l'an 338, lorsque tous les Evesques bannis par Constantin furent rétablis par ses enfans. S.Athanase passant par "Constantinople pour s'en retourner en Egypte,]le trouva en possession de son Eglise, & Macedone "qui l'avoit accusé [deux ans auparavant,]faisoit sous luy la fonction de Prestre. Il paroist que S. Athanase assista avec eux à la celebration des saints Mysteres: [& ainsi S. Paul repara la faute qu'il avoit faite]'en souscrivant, si nous en croyons les Ariens, à la condannation de S Athanase. [Cela fait voir encore que ces heretiques sont des imposteurs, en ce qu'ils disent]'qu'il avoit toujours persisté dans cette condannation d'Athanase tant qu'il estoit demeuré Evesque.

V.S Athanase § 31. Ath.fol.p.813.b.c. V.S.Alex. de CP.note 3. Bar.347. § 92. § 92.

['Constance passa bien-tost aprés à Constantinople;& il n'y fit rien apparemment, parcequ'il se hastoit alors d'aller en Syrie où les Perses assiegeoient Nisibe. Mais les ennemis s'estant retirez,] 'il vint à Constantinople; [& comme il s'estoit déja laissé gagner par les Eusebiens,]il témoigna estré fort indigné de voir cette Eglise entre les mains d'un homme indigne, disoit-il, de la dignité episcopale. 'Cela donne lieu de juger qu'on avoit fait revivre la vieille accusation que Macedone avoit formée, & ruinée luy mesme, contre la vie & les mœurs du Saint: [& on l'avoit fait revivre, parceque l'ambition qu'avoit Eusebe de se voir Evesque de Constantinople, vivoit toujours.]

V.Constance § 2,3. Socr.l.2.c.7.p.84.b|Soz.l.3.c.4.p.501.b. n.p.185.1.2.

'Constance fit donc assembler un Concile de Prelats infectez de l'Arianisme, & ennemis de S. Paul, qui deposerent ce saint Evesque & le chasserent de son Eglise; 'en laquelle ils installerent Eusebe de Nicomedie 'contre les regles de l'Ecriture, [a]& le Canon exprés du Concile de Nicée.[b] Les Ariens disent que Protogene de Sardique signa les actes de l'anatheme de Saint Paul. [c]Constance s'en alla ensuite[passer le reste de l'hiver]à Antioche, pour se preparer à marcher l'été suivant contre les Perses.]

Socr.p.84.|| Soz.p.501.b. Note 1. Ath.ap.2.p.727.a.b. a p.744.b.c| Thdrt.l.2.c.18.p.567.c. b Bar.347. § 96. c Socr.p.84.b| Soz.l.3.c.5.p.501.d.

[d]Mr Valois croit que ce fut en ce temps-ci plutost que dans le temps & de la maniere que marque Socrate, que S.Paul estant obligé de quitter Constantinople, se retira à Thessalonique sa

d Socr.l.2.c.16.p.93.b|n.p.22.2.c.d.

patrie, qui estoit de l'obeïssance de Constant, 'd'où faisant semblant, dit Socrate, de vouloir aller à Corinthe, il s'en alla en Italie trouver Constant. [Cela s'accorde assez avec ce qu'on tire de la lettre du faux Concile de Sardique,]'qu'il se retira dans les pays étrangers pour y exposer l'injustice de sa deposition, & pour obtenir son rétablissement. [Il vint apparemment à Treves trouver Constant devenu maistre des Gaules l'année suivante, ou Constantin son frere,]'puisque S. Maximim Evesque de Treves communiqua le premier avec luy. 'Il fut de là au Concile de Rome [tenu en 341,]si nous en croyons les historiens:[Et il est au moins tres probable, qu'il fit]ce qui firent certainement des Evesques de Thrace & de plusieurs autres provinces persecutez & deposez comme luy par les intrigues des Eusebiens.'Il est certain aussi que le Pape Jule le receut dans sa communion avant l'an 348, aussi-bien que Protogene [de Sardique,]qui avoit, dit-on, consenti auparavant à sa deposition, Osius [de Cordoue,] & Gaudence[de Naïsse]qui fut mesme l'un des plus ardens de ses défenseurs. ["Il y a encore d'autres raisons pour croire qu'il a effectivement esté declaré innocent par le Concile de Rome, & la seule chose qui nous empesche de l'assurer absolument, c'est que nous ne le trouvons pas en termes exprés dans les monumens originaux de ce Concile, & que nous nous fions peu à Socrate & à Sozomene, qui estant d'ailleurs fort pleins de fautes, ont particulierement brouillé ce qui se passa depuis la mort de Constantin jusqu'au Concile de Sardique.]

1.2.c.17.p.35.b.c | Bar.347.§91. | §102. | Soz.l.3.c.8.p.507.b.|Socr.l.2.c.15.p.91.b. | Ath.ap.2.p.751.a. | Hil.fr.2.p.25. | p.26. | V.la note 2.

'Ceux qui disent qu'il vint demander justice au Concile de Rome, disent aussi "qu'il y fut receu à la communion, comme faisant profession de la foy de Nicée, & rétabli dans son siege par l'autorité de Jule alors Evesque de Rome.

Socr.p.91.c.| Soz.p.507.c.d. | V.S.Jule Pape §4.

[Il fut effectivement rétabli, parceque "Dieu osta enfin la vie à Eusebe sur la fin de 341.] 'Car ce malheureux estant mort, le peuple de Constantinople zelé pour la foy, rétablit S Paul sur son siege. Mais comme en mesme temps les Ariens luy opposerent Macedone; il s'eleva dans la ville comme une guerre civile, où mesme beaucoup de personnes perdirent la vie. "Le General Hermogene y fut tué par le peuple [au commencement de]l'an 342, en voulant chasser S.Paul de la ville; ce qui y fit accourir Constance au milieu mesme de l'hiver. 'Socrate & Sozomene disent qu'il dechargea sa colere sur S.Paul, & que neanmoins il se contenta de le faire sortir de la ville. 'Cela ne s'accorde guere, ["& il y a plus d'apparence que ce Saint s'estoit retiré de lüy

V.les Ariens §35. | Socr.l.2.c.13.p.89.d|Soz.l.3.c.7.p.506.a. | Ibid. | Socr p.90 d | Soz.p.506.b. | n.p.186.2.c.d. | Note 2.

mesme, ou s'estoit caché, lorsqu'il apprit que Constance venoit à Constantinople.]

Socr.p.90.d| Soz.p.506.d.

'Ce Prince n'estoit pas non plus content de Macedone. Il rejettoit en partie sur luy le desordre qui estoit arrivé; & de plus, il n'estoit pas bien aise qu'on l'eust fait Evesque sans en avoir eu son consentement. C'est pourquoi il se contenta de le laisser tenir ses assembléesdans son eglise,[sans le mettre en possession des autres, qui demeurerent donc, autant qu'on en peut juger, dans la possession des Orthodoxes, gouvernées par les Prestres de S. Paul.] 'Et comme d'ailleurs ce Saint estoit extremement aimé du peuple, [il ne faut pas s'étonner si] [a]nous trouvons qu'il fut encore une fois rétabli sur son throne. ["Céla arriva assez probablement dés cette mesme année 342, peu aprés le depart de Constance,] 'qui sans s'arrester à Constantinople, s'en retourna aussi-tost à Antioche pour la guere de Perse.[b] Lorsqu'il eut sceu à Antioche le rétablissement de S.Paul, il en fut fort irrité: [c] & les Eusebiens qui avoient auparavant deposé le Saint, ne cesserent point de l'animer contre luy par de nouvelles calomnies.

Soz.l.3.c.3.p. 500.c. a c.9.p.509.a| Socr.l.2.c.16.p. 91.d. Socr.c.13.p.90. d|Lib.or.3.p. 128. b Socr.l.2.c.16. p.92.d. c Soz.l.3.c.9.p. 508.d. d|Socr.l.2.c.16. p.92.d. NOTE 3.

'Ce Prince envoya donc un ordre par écrit à Philippe, [qui estoit alors à Constantinople, de chasser le Saint de l'Eglise & de la ville,& d'établir Macedone au lieu de luy. Ce Philippe est celui qui fut long temps Prefet d'Orient:] & il l'estoit dés ce temps-ci, selon Socrate & Sozomene.[Nous en avons parlé plus amplement "en un autre endroit; & il suffit de dire ici,] 'que c'estoit un ardent protecteur de l'heresie des Ariens, & un fidele executeur de leurs resolutions les plus detestables. 'Mais comme il craignoit ici une sedition du peuple, il resolut d'employer l'adresse plutost que la force; & ainsi cachant l'ordre qu'il avoit receu,il s'en alla à un bain public nommé Zeuxippe qui estoit un lieu fort celebre dans Constantinople, comme pour y regler quelques affaires publiques; & là il envoya prier Saint Paul,avec toute sorte de respect, de le venir trouver, sous pretexte de luy vouloir communiquer une affaire.

Ath.fug.p.703. b. V.Constance § 11. Socr.p.92.93.

'Aussi-tost qu'il fut venu,il luy montra l'ordre de l'Empereur, ce que le Saint receut avec beaucoup de moderation, quoiqu'il se vist condanné sans aucune forme de justice. Mais comme on craignoit la violence du peuple, 'lequel sur quelque soupçon qu'il eut de ce qui se passoit, s'estoit déja assemblé en grand nombre à la porte de ce lieu; on rompit secrettement une fenestre 'du costé du palais qui en estoit proche: [d] Et le Saint estant sorti par là, on le mit sur un vaisseau qu'on tenoit tout prest.

p.93.a. b. Soz.l.3.c.9.p. 509.a. d a|Socr.l.2.c. 16.p.93 b.

[Nous

[Nous avons vu dans l'hiſtoire des Ariens les carnages qui ſe firent enſuite pour mettre Macedone en poſſeſſion des egliſes. Ainſi nous nous contentons de continuer ici le recit de ce qui regarde S.Paul.'Socrate en dit diverſes choſes que nous croyons ou fauſſes,ou ſe raporter à un autre temps. Et il faut aparemment dire que ce fut en cette occaſion] 'qu'il fut chargé de chaines par ordre de Conſtance, & relegué à Singare[à l'extremité] de la Meſopotamie,d'où il fut transferé à Emeſe[dans la Phenicie.] Saint Athanaſe nous en a appris ces particularitez importantes de ſes ſouffrances; [mais il ne nous en a point marqué le temps.

NOTE 4. — Ath.ſol.p 813.c.

Tout ceci peut s'eſtre paſſé dans le cours de l'année 342, en laquelle] 'les Euſebiens"envoyerent une deputation ſolennelle à Conſtant; & on pretend que ce Prince l'avoit demandée à Conſtance pour ſavoir les raiſons de la condannation de S. Athanaſe & de Saint Paul,dont le Pape Jule luy avoit fait des plaintes.'Les Euſebiens ne manquerent point de juſtifier leur conduite autant qu'ils purent; mais toutes leurs raiſons ne ſervirent qu'à perſuader de plus en plus Conſtant de leur injuſtice, & de l'innocence de ceux qu'ils avoient condannez.'On tint l'an 347 le Concile de Sardique, auquel Socrate pretend que S. Paul aſſiſta, & qu'il y fut rétabli: ["Mais il eſt bien difficile de le croire, & il y a bien plus d'apparence que Saint Paul eſtoit alors dans ſa captivité à Singare ou à Emeſe:]Ce qui n'empeſcha pas que les Euſebiens ne l'honoraſſent par les injures atroces dont ils le chargerent.

V. les Ariens § 36. — V. la note 4. — Socr.l.2.c.18.p. 95 c d|Soz.l.3.c. 10.p.510.c. — Soz.p.510. — p.511.a|Socr.p. 96.d. — Socr l.2.c.20.p. 102.b.d. — Hil.fr.2.p.13. &c.

'On aſſure neanmoins que Conſtance fut obligé d'accorder à Conſtant ſon frere,la liberté,"& meſme le rétabliſſement de Saint Paul, auſſi-bien que celui de S.Athanaſe, [en l'an 348,"vers Paſque.] 'Il luy manda de venir à ſa Cour,& il fut auſſi-toſt conduit à Conſtantinople, accompagné de deux Eveſques,& avec tout le reſpect dû à ſa dignité. Il y porta des lettres de l'Empereur,& meſme, dit Socrate, celles du Concile[de Sardique,] qui rendoient témoignage à ſon innocence. 'Macedone fut obligé de luy ceder, & de ſe contenter de tenir ſes aſſemblées dans une egliſe particuliere[que l'autorité des Euſebiens luy fit conſerver.

NOTE 5. — V.S.Athanaſe § 54. — Socr.l.2.c.22. 23.p.106.107. — c.23.p.107.b|111. d. — p.112.a|Soz.l.3. c.24 p.537.c.

Saint Paul gouverna donc enfin ſon Egliſe avec quelque paix.] 'Mais ce ne fut que fort peu de temps, [& durant deux ans au plus.]ᵃCar Conſtant eſtant mort au commencement de l'an 350, Conſtance renverſa auſſi-toſt tout ce qu'il avoit fait en faveur de l'Egliſe à ſa conſideration. 'Le premier effet de cette nouvelle perſecution tomba ſur S.Paul,& Conſtance ordonna de le mener

Socr.c.23.p.112. a. — a c 26.p.116.117. — p.117.a.

en exil. [Il se cacha, ou se retira. Mais Dieu voulant consommer bien-tost ses souffrances, permit] 'qu'il tomba entre les mains de ceux qui le poursuivoient.ᵃIl fut conduit à Cucuse, ᵇqui estoit une petite ville,ᶜou plutost un lieu presque inhabité, ᵈdans les deserts du mont Taurus. Elle estoit alors dans la Cappadoce, ᵉ& fut depuis mise dans la seconde Armenie. [C'est ce mesme lieu que l'exil de S Chrysostome, le plus illustre d'entre les successeurs de S. Paul, rendit peu de temps aprés si celebre.]

'Mais pour S. Paul, les Ariens non contens de l'avoir relegué dans ce desert, l'enfermerent dans un lieu tres étroit & tres obscur, pour l'y laisser mourir de faim. Ils revinrent au bout de six jours [voir s'il estoit mort;] & le trouvant qui respiroit encore un peu, 'ils l'étranglerent, & luy osterent ainsi la vie.ᶠLes nouveaux Grecs écrivent que le S. offroit alors le Sacrifice, revétu*des marques de la dignité episcopale; [ce qui paroist difficile à accorder avec ce que nous venons de dire.]ᵍLes Ariens se cacherent si peu de ce crime, ʰque tous ceux du lieu en estoient témoins: ⁱ& Philagre mesme qui estoit alors Vicaire de cette province, & qui estoit entierement acquis aux Ariens, assura neanmoins la chose comme nous l'avons raportée, à divers amis de Saint Athanase, & mesme à l'Evesque Serapion; soit qu'il fust surpris d'une si étrange cruauté, ou qu'il fust fasché de n'en avoir pas luy mesme esté le ministre. [de sorte qu'il ne faut pas fort s'arrester à l'incertitude de Sozomene]'qui doute s'il avoit esté étranglé par ceux du parti de Macedone, ou s'il estoit mort de quelque autre maniere. 'C'estoit un artifice des Ariens, qui, accoutumez aux mensonges, ne rougirent pas de publier celui-ci, que Saint Paul estoit mort de maladie.

[Voilà comme ce nouveau Paul remporta enfin la couronne, aprés avoir long-temps combatu selon les loix de J.C, par tant de fatigues & d'exils]'que les Ariens luy avoient fait endurer comme à un défenseur intrepide des dogmes apostoliques: ᵏCar l'histoire luy rend ce témoignage, que de tous les Evesques de l'Orient, ceux qui estoient les plus attachez à la doctrine du Concile de Nicée, & qui s'en declaroient plus hautement les défenseurs, estoient S. Paul & Athanase. [Ainsi il merite assurément l'honneur & le titre de Martyr,]'quoique les Grecs qui en font solennellement l'office le sixieme de novembre, se contentent de le qualifier Confesseur. 'Usuard, Adon, [Vandelbert,] & les autres Latins, en marquent la feste le settieme de juin, [ayant peut-estre cru que c'estoit un Saint Paul martyr à Byzance, qu'on

Ath.fug.p.703.b. ᵃ b|fol.p.813.d. ᵇ Thdrt.l.2.c.4.p.587.b. ᶜ Chry.ep.112.t.4.p.746 d. ᵈ Ath.fol.p.813.d. ᵉ Thdrt.p.587.b b. Ath fol.p.814.a a|fug.p.703.e| Socr.l.2.c.26.p.117.d|l.5.c.9.p.268 b. ᶠ Men.6.nov.p.28.Ugh t.6 p.1125. ᵍ Ath.fug p.703 b. ʰ fol.p.813.d. ⁱ d|814 a. Soz.l.4.c.2.p.539.a. Ath.fol.p.813 d Thdrt.l.2.c.4 p.587.a. ᵏ Soz.l.3.c.13.p.515.c. Menæa,p.88| Ugh.p.1125. Florent.p.584.a

* λειτουργῶν. * μετὰ τῆς ἱερατικῆς στολῆς.

trouve dans quelques martyrologes de Saint Jerome, [mais qui apparemment en est different.]

'Philippe qui avoit [encore] esté en cette occasion le persecuteur ou plutost le boureau de Saint Paul, [a]& le ministre de la cruauté des Ariens, eprouva bien-tost la juste vengeance de ses crimes. Car moins d'un an aprés le martyre du Saint, il fut depouillé honteusement de sa dignité, & demeura exposé aux insultes de tout le monde, reduit à trembler toujours comme Caïn, en attendant qu'on luy vinst oster la vie; & il mourut enfin hors de son pays & de la compagnie de ses proches.[C'est ce qui fixe en quelque sorte la mort de S.Paul,"que nous ne pouvons mettre plutost que sur la fin de l'an 350,]'puisque Philippe estoit encore environné du faux eclat des grandeurs du siecle au mois de septembre de l'année suivante: [Mais on ne voit pas aussi que sa faveur ait duré beaucoup davantage. Ainsi rien n'empesche mesme qu'on ne mette, si l'on veut, la mort de S.Paul le 6 novembre 350.]'Simplice fils de Philippe fut aussi banni en 359, comme coupable d'avoir consulté les demons pour parvenir à l'Empire.

'Long-temps depuis, le grand Theodose ayant appris quelle avoit esté la vie & la mort de S.Paul,[b]fit raporter à Constantinople son corps, d'Ancyre[où on l'avoit donc transferé de Cucuse.] Il le receut avec beaucoup d'honneur & de respect. 'Nectaire qui venoit d'estre fait Evesque de Constantinople, & tous les Prelats qui se trouvoient en cette ville, allerent audevant du corps beaucoup audelà de Calcedoine, le receurent avec le chant des pseaumes & les autres solennitez ordinaires, le porterent par le milieu de la ville, & le mirent dans l'ancienne eglise de la Paix, que Constantin avoit fort augmentée, & où ce Saint avoit tenu quelque temps son siege. On y passa la nuit à chanter des pseaumes; & le lendemain, on le porta avec la mesme solennité dans l'eglise de son nom, où il fut mis dans son tombeau en presence des Prelats, de tout le Clergé, de Theodose mesme, & de toute la ville.

'Ce lieu où il fut enterré estoit une eglise magnifique, que Theodose avoit ostée aux Macedoniens, & qui avoit esté bastie par Macedone mesme persecuteur du Saint, mais avant qu'il eust usurpé l'episcopat. Le nom de S. Paul qu'elle porta depuis que le corps de ce Saint y eut esté mis, 'faisoit croire à beaucoup de personnes, principalement des femmes & du simple peuple, que le corps de l'Apostre S.Paul y estoit. 'Et ainsi c'est apparemment le chef de S. Paul de Constantinople que les Grecs envoyerent

Notes marginales : Ath.fug.p.703.c. | [a] sol.p.814.b. | Note 6. | Zos.l.2.p.497. | Amm.l.19.p.151. | Soz.l.7.c.10.p.716.c. | [b] Socr.l.5.c.9.p.266.b. | Phot.c.257.p.1428. | Socr.l.5.c.9.p.266.b.c|Soz.l.7.c.10.p.716.d| Cang.de C.l.4.p.132.133. | Soz.p.716.d. | Bar.7.jun.

en France ſous Clement IV, comme le chef de S. Paul l'Apoſtre.

Socr.l.5.c.9.p.266.b|Soz.l.7.c.10.p.716.c. Phot.c.257.p.1428.

'Les hiſtoriens mettent cette tranſlation de S. Paul à Conſtantinople vers la fin du grand Concile de Conſtantinople, [c'eſt à dire vers le mois de juillet ou d'aouſt 381,] & ſelon l'auteur de la vie du Saint, il ſemble que le Concile duroit encore.

SAINT JACQUE,
EVESQUE DE NISIBE,
ET CONFESSEUR.

Bar.338. §26| Thdrt.l.2.c.26. p.633.c.

[LA Meſopotamie n'a point eu de Saints plus illuſtres que S. Jacque & S. Ephrem.] Le premier a eu audeſſus de l'autre non ſeulement l'honneur de l'antiquité, mais encore d'avoir eſté ſon premier maiſtre dans la vertu, "comme il y a tout ſujet de le croire; [outre l'avantage de la dignité epiſcopale, qu'il relevoit par une ſainteté eminente,] 'par une ſageſſe ſi extraordinaire qu'elle luy a acquis le ſurnom de Sage, '& par une effuſion tres abondante des dons apoſtoliques "& de la grace des miracles. ᵃEn un mot, ſon autorité & ſa reputation ont eſté ſi reconnuës, qu'on a écrit que pour confondre la folie des Ariens, il ſuffiſoit de conſiderer qu'un ſi grand homme s'eſtoit declaré le défenſeur de la doctrine Catholique, & avoit exterminé par la force de ſa priere l'auteur de ce dogme impie. Theodoret commence par luy ſon hiſtoire des *Amateurs de Dieu*, (car c'eſt le titre qu'il donne aux ſolitaires,) & il en raporte des choſes merveilleuſes, [que nous toucherons ſeulement en un mot pour faire une ſuite de ſa vie, & y pouvoir inſerer ce que nous trouverons de luy dans d'autres auteurs.]

&c. Genn.v.ill.c.1. Thdrt.l.1.c.6.p.540.d. &c. a v.Pat.c.1.p.770.b.

'Il eſtoit de Niſibe ville [celebre] "ſur les bornes de l'Empire des Romains dont elle dependoit alors, & de celui des Perſes, entre les mains deſquels nous verrons qu'elle paſſa quelque temps aprés. 'Niſibe eſtoit le nom que les Syriens & les Aſſyriens donnoient à cette ville. ᵇCar elle portoit auſſi le nom d'Antioche, avec le ſurnom de Mygdonie, à cauſe du fleuve Mygdone

p.764.d. V.Conſtance §4. hiſt.l.1.c.6.p.540.d. b d|2.c.26.p.632 b| Juli.or.2.p.114.

qui l'arrose,'& qui la divise en deux.[a]Il y en a aussi qui disent que toute cette partie de la Mesopotamie portoit le nom de Mygdonie. [b] D'autres croient que la ville de Nisibe est celle qui est nommée Achad dans l'Ecriture.'Cassiodore dit que de son temps il y avoit en cette ville une ecole établie par les Juifs pour l'explication des livres sacrez. [Mais il faut sans doute entendre des Chrétiens ce que dit Junilius Evesque du mesme temps,] 'qu'il y avoit à Nisibe une ecole pour les Syriens, où la loy divine estoit expliquée par des professeurs publics, comme on enseignoit dans les autres villes les lettres humaines & la rhetorique.

Thdrt.p 632.c. [a] Juli.n.p.261. [b] Hier.l.heb.n. 270.c|q.inG.p. 206.d. [c] Casd.inst.pr.p. 223.1. Juni.pr.p.2.

[S.Jacque naquit donc dans cette ville sur la fin du troisieme siecle, comme on le peut juger par la suite de sa vie.]'Il embrassa d'abord la vie solitaire des anacoretes, [& il en fut peut-estre le pere dans la Mesopotamie : car le temps où il a vécu ne permet guere qu'on dise que ce saint genre de vie y soit passé de l'Egypte.] 'Il demeuroit l'hiver dans une caverne,& le reste de l'année dans les bois sur les plus hautes montagnes sans aucun autre couvert. Sa nourriture estoit les fruits sauvages, & les herbes ou les grains qu'il rencontroit; & il les mangeoit sans les faire cuire, ne se servant jamais de feu. Il n'avoit pour habit qu'une tunique & "un manteau, l'une & l'autre de poil de chevre. 'Moins il avoit soin de son corps, plus il avoit soin"de donner à son ame une nourriture toute celeste, & de la rendre pure pour contempler Dieu. 'Aussi sa lumiere penetroit jusque dans le secret de l'avenir, & sa foy luy faisoit obtenir tout ce que sa sagesse luy permettoit de demander.

Thdrt.v.Pat.c. 1.p 764.d. d|765.a. σισύσακος. &c. p.765.b. b.c.

'Il fut fait[1]Prestre selon quelques uns, [& ce fut peut-estre en cette qualité] 'qu'il passa en Perse pour visiter les Chrétiens qui y estoient, & augmenter leur foy par le soin qu'il prit pour les animer & pour les instruire. 'Theodoret raporte deux miracles qu'il y fit, l'un contre des filles dont il fit blanchir les cheveux pour"punir leur immodestie, ayant en mesme temps fait secher une fontaine qu'il fit couler quelque temps aprés. 'L'autre miracle fut de"faire briser une pierre par sa malediction; ce qui obligea un juge de retracter une sentence injuste qu'il venoit de rendre. [On lit dans les Ménées] 'qu'il convertit beaucoup d'idolatres.

1. Genn.c.1. Thdrt.p.765.d. p.765.766. &c. p.766.767. &c. Men.31.oct.p. 397.

'Gennade dit qu'il fut du nombre des Confesseurs du nom de J.C. sous Maximien, [ou plutost sous Maximin à qui la Meso-

Genn.c.1.

1. selon l'edition d'Erasme dans S. Jerome,t.1 p.314.c. *Presbyter* n'est point dans l'edition d'Aubert le Mire.

Bar.15.jul.g. potamie obeïssoit.] 'Gennade est suivi par Usuard, Adon, & le Florent.p.662.s. martyrologe Romain. 'Quelques uns mesme des martyrologes qui portent le nom de S Jerome, disent qu'il souffrit beaucoup Men.p.397. en son corps. 'Les Ménées des Grecs assurent qu'il endura divers Nphr.l.8.c.14.p. 560.c. "maux de la part des Empereurs idolatres:'& Nicephore le met entre ceux qui portoient les marques glorieuses de la confession Thdrt.l.1.c.6.p. 540.d. du nom de J.C. 'Neanmoins Theodoret, [qui a esté le mieux instruit de ses actions,] n'en dit rien dutout, quoique son sujet le portast tout à fait à en parler lorsqu'il traite du Concile de Nicée :[ce qui donne assurément quelque sujet de douter de cette loüange que Gennade luy donne,quelque autorisée qu'elle soit.]

v.Patr.i.p.767.b. 'L'estime de sa vertu le fit enfin choisir pour Evesque de sa patrie. Ainsi il changea de demeure, mais sans changer de nourriture ni d'habit. Il jeûna & coucha sur la terre comme auparavant; mais il travailla beaucoup plus qu'il ne faisoit dans c. sa solitude.'Il prit soin des pauvres, des veuves, & des orfelins; il secourut ceux qu'on opprimoit, reprit avec force ceux qui les opprimoient; & s'acquita avec d'autant plus de zele de tous les autres devoirs d'une charge si penible, qu'il avoit plus de crainte & d'amour pour le souverain pasteur des ames qu'il luy avoit confiées. Aussi il trouva dans ces exercices de vertu, un renouvellement & une augmentation de la grace & de la puissance du c.d|768. Saint Esprit, 'dont on vit l'effet dans la mort réelle d'un homme qui avoit contrefait le mort pour le tromper, comme on le peut Nys.v.Th.t.3.p. 565. lire dans Theodoret. 'La mesme chose estoit arrivée avant luy a Soz.l.7.c.27. p.750. à S.Gregoire Thaumaturge, ᵃcomme elle arriva encore quelque temps aprés à S.Epiphane. [Mais au lieu que ces deux Saints laisserent les fourbes dans la mort qu'ils avoient si justement Thdrt.p.768.b.c. meritée,] 'S.Jacque ressuscita par sa priere celui que sa priere avoit fait mourir.

hist.l.1.c.6.p.540 d|Genn.c.1. 'Il se trouva en 325 avec les autres Peres au grand Concile de Nicée,où il parut comme un des principaux chefs de l'armée de JESUS CHRIST, & se signala des premiers à combatre les impietez d'Arius, en luy opposant la foy de la Consubstantialité. Conc.t.2.p.559. 'Il se trouva encore à un Concile d'Antioche, comme on le voit e.|b Bar.341.§4.5. par les souscriptions qui nous en restent. ᵇ On a pretendu que c'estoit dans celui de l'an 341,lequel aprés avoir fait la dedicace de la grande eglise de cette ville, condanna S.Athanase, substitua Gregoire en sa place, & signa trois nouveaux formulaires contre celui de Nicée : on pretend, dis-je, que les souscriptions où se trouvent celles de Saint Jacque de Nisibe, & de quelque autres

πεπαρμένος.

Saints, font de ce Concile; & en le fuppofant, on a affez de peine à exemter ces Saints de tant de crimes commis par cette affemblée.["Mais il eft peut-eftre auffi vraifemblable que ces foufcriptions font d'un autre Concile d'Antioche tenu fous S.Euftathe, & ainfi entre les années 325 & 330.

V.les Ariens note 25.

L'an de J.C 336, Conftantin fit venir Arius à Conftantinople,] '& commanda à Saint Alexandre qui en eftoit Evefque, de le recevoir à la communion de l'Eglife.S.Jacque qui fe trouva alors dans cette ville, fe joignit à S Alexandre contre l'herefiarque, & confeilla au peuple de celebrer un jeûne de fept jours, pour implorer dans une neceffité fi preffante la mifericorde divine. Dieu ne manqua pas en effet de fecourir fon Eglife par la mort funefte de l'herefiarque, comme nous l'avons raporté plus au long"en un autre endroit. Theodoret dans le recit qu'il en donne fait quelque faute contre l'exactitude de l'hiftoire,& le brouille avec le temps du Concile de Nicée[mais cela n'empefche pas que le fond de la chofe ne foit veritable.

Thdrt.v.Pat.c. 1.p.769.

V.les Ariens § 25|V Saint Alexandre de CP.

Ce fut peut eftre cette occafion qui fit connoiftre à Conftantin le merite extraordinaire de noftre Saint. Mais il faut qu'il ait conceu de luy une haute eftime,]s'il eft vray qu'il ait commandé à Conftance fon fils, comme Gennade le raporte, que quand ce Prelat feroit mort,il le fift enterrer dans la ville de Nifibe,[contre la coutume des Romains, qui n'enterroient jamais dans les villes,]afin qu'il en fuft le défenfeur auffi-bien aprés fa mort que durant fa vie.Sa foy ne fut pas trompée en cela.'Car Sapor Roy de Perfe,ayant affiegé trois fois la ville de Nifibe,["en 338,346, & 350,]il en fut toujours repouffé par les prieres du Saint qui vivoit encore alors.[a] Aprés qu'il fut mort, Conftance le fit enterrer dans la ville, felon l'ordre qu'il en avoit receu de fon pere.[b] Et lorfque Sapor vint attaquer la Mefopotamie en 360,aprés avoir pris & ruiné Singare, il evita fagement Nifibe, dit l'hiftorien, & aima mieux aller attaquer une autre place qu'il prit enfin.'Mais Julien eftant parvenu à l'Empire,[l'an 361,] commanda qu'on oftaft de la ville le corps de S.Jacque, foit qu'il ne puft fouffrir la gloire de cet illuftre mort,foit parce qu'il eftoit ennemi de tout ce qu'avoit fait Conftantin, auffi-bien que de fa foy.'Et quelques mois aprés, [vers la fin de l'an 363,] Jovien fucceffeur de Julien, fut contraint par la neceffité des affaires, de remettre cette ville aux Perfes, 'entre les mains defquels elle demeura toujours depuis.

Genn.v ill.c 1.

V.Conftance § 3,10,14.

Hier.an.339| Thdrt.p 632. 633 770-7 2| Thphn.p.28.d| Philg.l.3.c.23. p.56. a Genn.c.1. b Amm.l.20.p. 164.

Genn.c.1.

Ibid.

Ib|Amm.n.p. 309.

[Il y auroit bien des chofes à dire fur les trois fieges de Nifibe,

particulierement "sur celui de l'an 350, dans lequel S. Jacque parut comme le maistre de la nature, par les merveilles qu'il y opera. Mais il n'est point necessaire de repeter ici ce que nous n'avons pu nous dispenser de mettre sur l'histoire de Constance. Ainsi tout ce qui nous reste à dire de S. Jacque, 'c'est qu'en perseverant dans le service de Dieu, & s'avançant chaque jour de plus en plus dans la pieté, il finit sa vie comblé de gloire pour passer à une meilleure. [Les auteurs n'en marquent point le temps,] 'sinon que ce fut sous Constance.] "Il y a quelque apparence que ce fut dés l'an 350, aussi-tost aprés la levée du siege, & peut-estre le dernier jour d'octobre, 'auquel les Grecs en font la feste.[a] Les Latins la marquent le 15 de juillet.[b] Et les plus anciens martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, ajoutent qu'il a fait beaucoup de miracles durant sa vie. Ils disent qu'il a vu sur la montagne [d'Armenie] les restes de l'arche de Noé, mais qu'il les vit seul, cette grace n'ayant esté accordée à aucun de ceux qui l'accompagnoient. 'On lit la mesme chose dans Notker [Cela a bien l'air d'un bruit populaire, meprisé par Theodoret, ou né depuis luy.]

V. Constance § 14, 15.
Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 772. b.
Genn. c. 1.
Note.
Menæa, p. 397.
a Usu|Vand.
b Florent. p. 662.
p. 663. 2.

'Lorsque Jovien ceda Nisibe aux Perses, les habitans en sortirent tous pour se retirer l'un d'un costé, l'autre de l'autre.[c] Ils emporterent avec eux le corps de leur saint protecteur, dont ils ne laissoient pas de chanter les loüanges parmi les larmes qu'ils versoient en abandonnant leur patrie, s'assurant bien que s'il eust esté encore en vie, ils n'eussent pas esté reduits à cet état deplorable. [On ne lit point en quel endroit ils emporterent son corps. Mais ce fut apparemment dans] 'le bourg qu'ils bastirent auprés d'Amide sous le mesme nom de Nisibe, auquel la pluspart d'entre eux se retirerent.

Amm. l. 25. p. 303-305.
c Thdrt v. Pat. c. 1 p. 772. c.
Chr. Al. p. 696.

'Saint Jerome n'a pas mis ce Saint au nombre des écrivains ecclesiastiques, quoiqu'il ait fait un grand ouvrage pour l'Eglise. Mais Gennade assure que c'est parceque cet ouvrage estoit composé en langue syriaque, laquelle S. Jerome n'avoit pas apprise alors: & il n'estoit pas mesme encore traduit en grec du temps de Gennade, [c'est à dire à la fin du V. siecle.] Gennade dit que tout cet ouvrage estoit divisé en 26 livres, [qui sont peut-estre] ceux qu'il nomme ensuite, quoiqu'il n'en conte au plus que 23 ou 24, en y comprenant mesme une chronique faite par le Saint, qui estoit, dit Gennade, moins curieuse que celle des Grecs, mais plus certaine, parcequ'estant toute fondée sur les Ecritures, elle ferme la bouche à ceux qui nous debitent leurs imaginations touchant la venüe de JESUS CHRIST, & de l'Antechrist. 'Les Ménées des Grecs

Genn. c. 1.
Men. 31. oct. p. 397.

Grecs portent qu'il a composé un livre tres utile. Je n'entens pas ce qu'ils ajoutent, que Theodoret en a "representé quelque chose dans son histoire des solitaires.

ἐξεικονίζει.

'Entre les autres livres que Gennade luy attribuë, il y en a un pour montrer que J. C. est Fils de Dieu & consubstantiel à son Pere, un du royaume des Perses, & un de la persecution des Chrétiens. [Ce pouvoit bien estre sur le sujet de celle que Sapor excita vers l'an 344, "contre les Fideles de son royaume, où il fit un tres grand nombre de martyrs. 'Les combats de ces Saints furent recueillis en partie par les Chrétiens de Syrie; [& il nous en reste encore quelques actes qui ne paroissent pas indignes de l'extreme reputation de Saint Jacque de Nisibe. C'est peut-estre encore à cette persecution qu'il faut raporter ce que disent les Grecs dans leurs Ménées,] qu'il fit retourner à J. C. beaucoup de personnes qui l'avoient renoncé en craignant les hommes, [si l'on n'aime mieux le raporter à la persecution de Diocletien.]

Genn.v.ill.c.1.

V.S.Simeon de Perse § 1.

Soz.l.2.c.14 p. 463.a.

Men.31. oct.p. 397.

'Gennade reprend Jacque & les autres Syriens qui ont écrit que nous avons deux ames, une animale qui donne la vie au corps, & l'autre spirituelle qui est la source de la raison. [Il n'explique point qui est ce Jacque.] Les Orientaux ont une liturgie qu'ils attribuent à S. Jacque de Nisibe. ᵃVologese fut son successeur.

Gen. dog.l 1.c. 15.ap.Aug.t.3, p.381.1.a.

Bona.lit.l.1.c.9. p.64.

ᵃChr.Al.p.676.

SAINT JULE PAPE, AVEC S. SILVESTRE, ET SAINT MARC.

ARTICLE PREMIER.

de Saint Silvestre Pape.

[NOUS ne faisons qu'un seul corps des trois Papes Saint Silvestre, S. Marc, & S. Jule, parcequ'il y a trop peu de choses à dire des deux premiers, pour en faire une histoire à part.]

'Le Pape Miltiade ou Melchiade estant mort le dixieme de janvier 314, S. Silvestre fut mis en sa place le [dimanche] 31 du mesme mois. 'On le fait Romain, fils

Buch.cycl.p. 237.

Boll.apr.t.1.p. 30.1.

Aug.in Pet.c.16. p.87.2.c. d'un nommé Rufin. 'Les Donatistes disoient de luy, qu'estant Prestre sous le Pape Marcellin, il avoit livré les Ecritures sacrées aux persecuteurs, & avoit offert de l'encens aux idoles: surquoi S. Augustin répond que comme ils l'accusoient sans preuve luy &"quelques autres Papes, il n'avoit pas aussi besoin de preuves pour les juger innocens,"selon toutes les regles mesmes de l'humanité naturelle. &c. &c.

Conc.t.2.p.1425.c. 'La premiere année de son pontificat il se tint"un celebre Concile à Arles, où il paroist qu'il fut invité: mais il ne put quitter Rome. p.1429.d. 'Il y envoya au lieu de luy les Prestres Claudien & Vite, & les Diacres Eugene & Cyriaque. p.1426.a. 'Le Concile ayant terminé toutes les affaires qu'il avoit à traiter, p.1425.c. 'luy écrivit une lettre que nous avons encore,[mais imparfaite,& assez pleine de fautes.] p.1426.a|1427.b.c. 'Les Evesques luy joignirent à cette lettre un abregé des Canons qu'ils avoient faits, afin qu'il les pust envoyer aux autres, luy"dont l'autorité estoit plus grande & plus étenduë. p.1425.c. 'Ils luy mandent en mesme temps que toute l'assemblée eust esté fort rejouie, s'il eust pu y estre present pour y juger avec eux l'affaire des Donatistes, & qu'assurément ces schismatiques auroient esté condannez avec plus de severité. V. les Donatistes § 20. 22. *qui majores diœceses tenes.*

Epi 69.c.4.p.730.b| Socr.l.1.c.6 p.10.a| 13.c. 'Lorsque S. Alexandre eut chassé Arius de l'Eglise à cause de son dogme impie, il écrivit de tous costez aux Evesques pour leur faire connoistre quel estoit cet heresiarque: a Bar.318 § 59. a& l'on garda longtemps à Rome la lettre qu'il avoit adressée sur cela à S. Silvestre.

Eus.v. Const.l.3.c.7.p.487.a. 'Constantin ayant ensuite assemblé, [pour le mesme sujet,] le Concile œcumenique de Nicée, 'l'Evesque de la ville regnante, dit Eusebe, ne s'y trouva pas à cause de sa vieillesse; Thdrt.l.1.c.6.p.540.d|Soz.l.1.c.17.p.410.a. 'mais ses Prestres y remplirent sa place, 'savoir Vite[ou Victor,]& Vincent. tous deux Prestres de Rome. b Gel.Cyz.l.2.c.5.p.68. bQuelques uns pretendent qu'Osius de Cordoue y faisoit aussi la fonction de legat de S. Silvestre; [à quoy nous avons répondu"en un autre endroit.] c Bar.325.§171. cOn raporte une lettre du Concile au Pape, pour luy demander la confirmation de ce qu'on avoit fait à Nicée;& on y joint la réponse du Pape au Concile. V. le Concile de Niece § 2|note 4. Conc.t.2.p.58.b.c. 'Mais ces pieces sont visiblement supposées, [aussi-bien que] d p.410. dle Concile de Rome qu'on pretend avoir esté tenu ensuite, & où l'on veut qu'il se soit trouvé 275 Evesques.

Cod.Th.fir.p.18. 'Un Concile de Rome tenu sous Damase, nous apprend que le Pape Silvestre ayant esté accusé par des sacrileges, défendit sa cause devant Constantin. Com.pr.p.23|c.33 p.38. 'On croit que c'est luy que marque un ancien auteur"nommé Commodien, lorsqu'il exhorte les payens à entrer dans la bergerie du pasteur Silvestre. V. Constantin § 92.

[Voilà tout ce qu'on peut dire que nous savons de ce saint Pape. Nous en avons une ample histoire, qui apparemment est tres ancienne, puisque dés la fin du V. siecle,]le Pape Gelase parle des actes de S. Silvestre dont on ignoroit l'auteur ; [a]& la vie de S. Marcel de Paris,[écrite vers l'an 550,]cite l'histoire du serpent qui y est décrite fort au long. [Mais quels qu'ils fussent en ce temps là,& quoique Gelase semble les approuver,]en disant que plusieurs Catholiques les lisoient à Rome, & que diverses Eglises les imitoient ; "une personne tres sage a exprimé le sentiment de tous les savans sur ceux que nous avons aujourd'hui, en les qualifiant fables magnifiques.]C'est à peu prés le sentiment qu'en fait Bollandus. [b]Quelque favorable que leur soit Baronius,il est neanmoins contraint d'avouer qu'il y a diverses choses insoutenables : Et pour le fond qu'il pretend estre veritable,[c'est à luy à nous en donner des preuves,puisque des choses tres improbables en elles mesmes, ne doivent pas estre cruës sur une piece ou corrompuë, ou tout à fait supposée.]

Conc.t.4.p. 1263.d. | a Sur.1.nov.p.6. §7. | Conc.t.4.p. 1263.d. | M.r le Maistre. | Boll. pont.p.47. c.f. | b Bar.311.§59| 315.§12-17.

'Le Pere Combefis nous a donné en grec de nouveaux actes de S. Silvestre, [s'il faut appeller nouveau ce qui n'est different des communs que dans la phrase, & dans la diverse maniere de raconter les mesmes choses.]'Aussi ce Pere ne les soûtient guere que par des raisons qui conviennent aussi bien aux communs qu'aux siens. Mais il ne faut que voir la maniere dont il les défend,[pour juger qu'il n'y a pas moyen de les défendre.]

Combf.a&t.p. 258. | p.338.&c.

'S. Silvestre tint le siege de Rome durant 21 an & onze mois, jusque au "31 decembre de l'an 335, auquel il mourut; [& c'est le jour auquel l'Eglise latine fait encore aujourd'hui sa feste.]Elle est marquée ce jour là dans les martyrologes de S. Jerome, [dans celui de Bede,]dans [1] ceux du IX. siecle,[& dans tous les autres latins.]Elle est aussi marquée dans le Sacramentaire de Saint Gregoire,& dans le calendrier du Pere Fronto. [c]Le titre de la 9e homelie de S. Gregoire sur les Evangiles porte qu'elle a esté faite dans l'eglise de S. Silvestre le jour de sa feste. 'Les Grecs en font une partie de leur principal office le deuxieme de janvier.

Buch.cycl.p. 267.273. | Note 1. | Florent. p.214. 215. | Sacr.p.12|Front cal.p.4. | c Greg. t.1.p. 1368. | Men.p.25.36| Typic.p.33.1|

[d]Il fut enterré dans le cimetiere de Priscille. [e]On marque que le Pape Symmaque bastit l'eglise de S. Silvestre appellée le titre d'Equitius. Mais il faut plutost dire qu'il la rétablit, s'il est vray qu'elle eust esté bastie par S. Silvestre mesme, comme on le lit dans le Pontifical. On ajoute que le Pape Sergius le jeune mit le corps de S. Silvestre sous le grand autel de cette eglise. 'Il y en

Ugh.t.6.p.1177. | d Buch. cycl.p. 267. | e Bar.31.dec.2. | a|Front,cal,p.5.

1. Usuard, Adon, Vandelbert &c.

avoit encore d'autres à Rome qui portoient le nom du mesme Saint. 'On trouve un autel de S. Silvestre à Verone vers l'an 500.

Amm.an.p.485 a.
a Leon.sec.3.p. 505.

[a]Leonce de Byzance met ce Pape au rang des Docteurs & des Peres de l'Eglise, avec quelques autres [qui n'ayant pas écrit non plus que luy, n'ont esté les peres de l'Eglise que par leur dignité, & leur charité; & ses docteurs que par leur exemple, & par leurs paroles. Car Leonce mesme ne dit point que S. Silvestre ait rien écrit : & si nous avons aujourd'hui quelques lettres qui portent son nom, on reconnoist assez generalement qu'elles sont toutes supposées,]comme celle qui est adressée à tous les Evesques des Gaules en faveur de l'Eglise de Vienne, [qu'on n'a pas mesme mise dans les Conciles. Il faut dire la mesme chose non seulement du Concile qu'on pretend avoir confirmé celui de Nicée ; mais encore]de deux autres qu'on dit avoir esté tenus à Rome sous S. Silvestre, & dont on raporte quelques actes. [Ce seroit perdre le temps que de l'employer à examiner ces pieces, qui sont rejettées generalement par toutes les personnes un peu habiles.]

Laun.de Dio.t. 1.p.457| Bosc.t. 3.p.27.
Conc t 1.p. 1490. 15.2. 1546.

ARTICLE II.

De Saint Marc Pape.

Bar.336. §1.
Buch.p.273.
Thdrt. l.2 c.12. p.606.d.

'SAINT Marc que l'on fait Romain, & fils de Prisque, fut mis en la place de Saint Silvestre le[dimanche]18 janvier de l'an 336. 'Theodoret n'a pas connu ce Pape:*mais il est marqué par S. Optat par Rufin, par S. Augustin, par S. Jerome, par Sozomene, [aussi-bien que par les plus anciens Pontificaux. Nous ne savons rien dutout ni de sa vie, ni de son administration.]Il y en a qui croient que c'est luy à qui Constantin écrivit en l'an 313, conjointement avec le Pape Melchiade, soit qu'il fust alors Prestre de Rome selon les uns, 'soit qu'il fust seulement Archidiacre selon d'autres. ["Mais il y a plus d'apparence que c'est Saint Merocle Evesque de Milan.]

Eus.l.10. c.5.p. 391.a|n p.195.2. c.d.
Bosq.l.3. c.4 p. 107.
V. les Donatistes § 13|note 7.

'Le Pontifical d'Anastase dit que S. Marc institua la coutume dont parle Saint Augustin, que le Pape fust sacré par l'Evesque d'Ostie, 'lequel en cette solennité, dit le Pontifical, porteroit le *Pallium*. 'Baronius remarque que c'est la premiere fois que l'on parle du *Pallium* en ce sens. [Mais on ne peut rien fonder sur Anastase.]On raporte une lettre écrite à ce Pape par S. Athanase & les Evesques d'Egypte, avec la réponse du Pape: mais Baronius

Bar.336. §64|
Aug.col. d.3.c. 16 p.226.1.a.
Bar 336. §64. §65.
§60,61.

* Optat *l.2.p.48.b*|Rufin *l.10.c.22 p.172*| Aug *ep.160 p.287.1.a*|Hier.*chr. an.336*|Soz.*l.2.c.20.p.470.b.*

mesme, & les autres aprés luy, demeurent d'accord que ce sont des pieces entierement supposées. 'Celle qu'on attribuë à Saint Marc est datée de 18 jours aprés sa mort.

Boll. pont p. 50. f.

'Ce Pape ne gouverna que peu de temps, [a] c'est à dire huit ou [neuf] mois, [b] estant mort la mesme année en laquelle il avoit esté ordonné, le 7.e jour d'octobre, [c] auquel sa feste est encore marquée dans les martyrologes de S Jerome, [d] dans Bede, Usuard, Adon, & plusieurs autres. [e] Elle l'est mesme dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto. [f] Quelques exemplaires du martyrologe de S. Jerome & d'autres la marquent[1] le 6 du mesme mois. [g] Il fut enterré dans le cimetiere de S.te Balbine, [h] qu'on marque avoir fait une partie de celui de Callixte, & avoir pris dans la suite le nom de S. Marc. [i] Il y avoit aussi une eglise de son nom auprés de Rome sous Gregoire III. [k] On marque que son corps a esté transporté à S. Laurent de Florence.

Soz. l. 2 c. 20. p. 470. b. a Hier chr. b Buch. p. 267. 273. c Flor. p. 901. d p. 899. 2. e Sacr. p. 136| Front. cal. p. 140 f Flor. p. 897. 900. g Buch. p. 267. h Flor. p. 902 2. i Front. cal. p. 147. k Boll. pont. p. 50. b.

ARTICLE III.

S. Jule est fait Pape: Les Eusebiens luy écrivent contre S. Athanase, & demandent un Concile.

APRES la mort de S. Marc, [le saint Siege vaqua quatre mois;] & enfin le [dimanche] 6 fevrier de l'an 337, on elut le saint Pape Jule, [dont le nom est illustre dans l'histoire pour la generosité qu'il a fait paroistre dans la défense de l'Eglise.] 'On le fait citoyen de Rome, fils d'un Rustique. ["On pretend que dés le mois de septembre 337, il tint un Concile de cent-seize Evesques: mais les plus habiles ne doutent point que ce ne soit un Concile faux & supposé.

Buch. p. 273. NOTE 1. Bar. 336. §67.

Lorsque Jule fut elevé au pontificat, S. Athanase estoit banni à Treves, d'où il fut renvoyé l'année suivante à son Eglise par les trois Empereurs Constantin, Constance, & Constant, qui avoient succedé en l'an 337 au grand Constantin leur pere. Mais il n'y fut pas long-temps paisible. Les Eusebiens qui par leurs calomnies l'avoient fait bannir sous Constantin, continuoient à le persecuter. Ils écrivirent contre luy aux trois Empereurs: ils firent la mesme chose à l'égard du Pape Jule,] à qui ils envoyerent le Prestre Macaire, & les Diacres Martyre & Hesyque, pour luy porter les lettres qu'ils luy écrivoient contre S. Athanase. [Ce fut ce semble par les mesmes lettres] 'qu'ils luy écrivirent encore

Ath. ap. 2. p. 741. b|745 a. d. p. 745. d|761. c.

1. 'Le P. Pagi croit qu'il est mort le 6, & a esté enterré le 7. — Pagi, 336. §11.

contre Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaza, [qu'ils avoient aussi fait deposer, parcequ'ils soûtenoient la divinité de J.C.] 'Ils pouvoient bien y avoir joint quelque recommandation en faveur de Piste, [qu'ils avoient donné pour Evesque aux Ariens d'Alexandrie :] 'Au moins il est certain que leurs envoyez solliciterent pour luy, mais fort inutilement.

p.738.c. p.743.b.

[Ces envoyez ne venoient pas au nom de tous les Evesques de l'Orient,] mais seulement de la part "des Eusebiens, 'c'est à dire, selon le texte de Theodoret & des fragmens de S. Hilaire, 'au nom d'Eusebe [de Nicomedie, déja peut-estre transferé à Constantinople,] de Maris [de Calcedoine,] de Theognis [de Nicée,] d'Ursace [de Singidon,] de Valens [de Murse,] & de Theodore d'Heraclée. 'Theodoret ajoute Menophante [d'Ephese,] & un Estienne [qui est suspect, parceque nous n'en connoissons point d'autre que celui qui fut Evesque d'Antioche aprés Placille, lequel vivoit encore en 341.] 'On a encore des preuves particulieres qu'Ursace & Valens ont écrit à Jule contre S. Athanase. 'Il semble que Macaire estoit particulierement deputé d'Eusebe de Nicomedie.

Thdrt.l.2.c.6.p.589.d|Hil.fr.1.p.7.8. τῶν περὶ Εὐσέβιον. Thdrt.p.589.c. Hil.fr.1.p.24. Ath.ap.2.p.743.d.

'Les deputez des Eusebiens apporterent au Pape, outre leurs lettres, les actes de l'information faite "dans la Mareote [contre S. Athanase,] qui ne servirent pas peu pour convaincre leurs impostures; '& le Pape les envoya depuis à S. Athanase, de quoy ses ennemis furent extremement faschez.

p.746.c. V. S. Athanase § 24-32. p.800.d.

[Cependant Saint Athanase qui estoit obligé de veiller pour sa défense,] 'envoya quelques Prestres à Rome.[a] Lorsque l'on sceut qu'ils venoient, Macaire fut étrangement saisi de la crainte de voir ses mensonges confondus. Et quoiqu'il fust alors malade, & que le Pape l'attendist luy & ses collegues, [peut-estre pour quelque conference,] il se retira durant la nuit. Il craignoit surtout d'estre confondu sur le sujet de Piste, à qui il avoit tasché de persuader au Pape d'adresser des lettres. 'En effet quand les Prestres d'Alexandrie furent arrivez, ils firent voir quel estoit ce Piste. Martyre mesme ne put desavouer ce qu'ils en disoient. 'Ce ne fut pas la seule victoire que la verité remporta sur Martyre & Hesyque: dans une conference qui se fit en presence du Pape, les deputez de S. Athanase resisterent si fortement à ceux des Eusebiens, qu'ils les confondirent sur tout.

p.743.c. a d. b. c. p.741.c,d.

'Ce fut ce qui obligea ces derniers à demander un Concile, s'imaginant pas là epouventer S. Athanase. [b] Ils prierent le Pape de l'assembler, [c] pour y estre luy mesme leur juge, s'il le vouloit,

d. p.739.a. b a|741.c.&c. c p.739.a.

'& d'en écrire tant à S. Athanase qu'aux Eusebiens, afin qu'on puſt porter un jugement equitable en preſence de tout le monde, promettant de fournir alors toutes les preuves neceſſaires contre S. Athanaſe. 'La demande de ce Concile eſt quelquefois attribuée à Macaire, Martyre, & Heſyque, '& quelquefois aux deux derniers ſeulement; [& c'eſt ce qu'il faut ſuivre,] 'puiſque Macaire s'eſtoit retiré avant l'arrivée des Preſtres de Saint Athanaſe.

p.741.c. b.c. d. p.743.d.

ARTICLE IV.

S Jule indique le Concile à Rome: Les Euſebiens refuſent d'y venir.

'LE Pape accepta la propoſition que les Euſebiens luy avoient faite: il écrivit qu'il falloit en effet aſſembler le ſynode, afin que les Euſebiens y puſſent prouver ce qu'ils auroient à dire contre Athanaſe, & ſe défendre avec liberté des accuſations que l'on avoit à faire contre eux. 'Il manda donc pour cela S. Athanaſe, '& luy laiſſa meſme, "ce ſemble le choix du lieu où ſe devoit tenir le Concile, [ſoit qu'il cruſt devoir cet honneur à ſon merite, ſoit pour ſe conformer aux loix civiles, qui obligent l'accuſateur à agir dans le reſſort de l'accuſé, & devant les juges de ſa reſidence. Il manda auſſi ſans doute deſlors aux Euſebiens, ou leur fit mander par leurs deputez, qu'il acceptoit la propoſition qu'ils luy avoient faite d'un Concile, & qu'il ne manqueroit point de le faire tenir.

Ath.ſol.p.815.b. ap.2.p.748.c. ſol.p.815.b. Note 3.

S. Athanaſe ne manqua point de ſe rendre à Rome avant la fin de l'an 339. Il y apporta apparemment la lettre du Concile d'Alexandrie, par laquelle 80 Eveſques d'Egypte rendoient un témoignage authentique à ſon innocence. Il y apporta encore la connoiſſance de la vertu parfaite des ſolitaires, tant par ce qu'il apprit aux Romains de la conduite de Saint Antoine & de Saint Pacome, que par les exemples vivans de quelques uns de ces ſolitaires qu'il y amena. Ainſi ce fut par ſon moyen que la vie monaſtique fut connuë à Rome, & qu'elle y fut pratiquée enſuite. Il n'y fut pas luy meſme moins eſtimé que les autres.] 'Et le Pape Jule en conceut une eſtime tout à fait extraordinaire, comme il le témoigna depuis dans une lettre publique.

Socr.l.2.c.23.p. 109.110.

'S. Athanaſe ne fut pas le ſeul qui vint à Rome ſe plaindre des injuſtices qu'ils avoient ſouffertes. Marcel [& Aſclepas chaſſez l'un d'Ancire, l'autre de Gaza,] firent la meſme choſe, & avec

Ath.ap.2.p.751 a.

eux beaucoup d'autres Evesques ou Prestres de la Thrace, de la Palestine, & de la Syrie. 'On le dit nommément de Saint Paul de Constantinople, & de S. Luce d'Andrinople. [a] Les autres peuvent n'y estre venus [qu'en 341] pour le Concile. [b] Mais Marcel y arriva environ trois mois aprés S. Athanase, [vers le commencement de l'an 340.] [c] Les Eusebiens avoient écrit au Pape contre luy & contre Asclepas, aussi-bien que contre S. Athanase. [d] Mais Marcel au lieu de craindre leurs accusations, pria mesme le Pape de les mander.

[e] Jule n'eut garde de luy refuser une demande si juste; [f] & il écrivit [sur cela] aux Eusebiens ce que la charité & la connoissance de la verité luy suggererent. [g] Il n'écrivit qu'à ceux qui luy avoient écrit contre Saint Athanase par Martyre & Hesyque; [h] & comme ils n'avoient écrit qu'à luy seul, aussi il se contenta de leur écrire seul; [i] mais son sentiment estoit celui de tous les Evesques de l'Italie & des provinces voisines, qui l'en avouerent en effet lorsqu'ils furent assemblez. 'Il dit mesme en quelque sorte qu'il avoit eu avant que d'écrire, le sentiment de tous ces Evesques; '& s'il n'y a faute dans S. Hilaire, sa lettre fut la conclusion d'un synode.

'Il marquoit dans sa lettre le jour que se devoit tenir ce Concile; [k] & on juge par divers endroits de l'histoire qu'il l'indiqua "pour la fin de may ou pour le mois de juin de l'année suivante, [afin que les Evesques y pussent venir aprés avoir celebré chez eux la feste de Pasque.]'Il declaroit en mesme temps aux Eusebiens que s'ils ne venoient au temps qu'il leur marquoit, ils seroient presumez coupables de toutes les choses dont ils estoient accusez. 'Il leur reprochoit mesme de troubler l'Eglise en ne suivant pas les decrets du Concile de Nicée. [l] Cette lettre ne fut écrite qu'aprés que Saint Athanase [& Marcel] furent arrivez à Rome, [m] l'année de devant l'intrusion de Gregoire, [& ainsi en 340.]

Note 4.

'Jule ne se contentant pas de cette lettre, envoya deux de ses Prestres, Elpide & Philoxene pour [la porter, &] sommer les Eusebiens de satisfaire à la promesse de leurs deputez, [n] c'est à dire de justifier les accusations qu'ils avoient formées contre Athanase, '& de venir répondre aux accusations que Marcel d'Ancyre [& les autres] formoient contre eux. [o] Elpide & Philoxene estoient aussi envoyez pour consoler ceux qui estoient dans la persecution.

[Ils n'eurent que le merite de leur bonne volonté. Car les Eusebiens

Socr.l.2.c.15.p. 91.b.c|Soz l.3 c. 8 p.507.a.c.
a Ath.ap.2.p. 751.a.
b Epi.72.c.2.p. 835.a.
c a|Ath.ap.2.p. 761.c|762.a| Thdrt l.2.c.6 p. 589.b|Socr.l.2. c.15.p.91 b.c.
d Epi.72.c.2.p. 835 a.
e a.
f Ath.ap.2 p. 739.b|740.a.
g p 745.a.b.
h b.
i c.
c.
Hil fr.2.p.26.
Ath.ap.2.p.744 c.
k d|fol.p 816.b.
fol p.816.a.
Soz.l.3.c.8.p. 508.c.
l Ath.ap.2.p. 739. b|Socr.n.p.174. 2.
m Ath.orth.p. 950.a.
ap.2. p.739.b.d| 740.a|757.b|fol. p.816.a.
n ap.2. p.776.a.
Epi.72.c.2.p. 835.a.
o Ath.ap.2 p. 740.a.

sebiens au lieu de se venir justifier dans le Concile qu'ils avoient demandé eux mesmes, "ne songerent qu'à prevenir ce Concile par celui qu'ils tinrent à Antioche au commencement de l'an 341, où ils établirent Gregoire Evesque d'Alexandrie au lieu de S. Athanase, & firent plusieurs autres choses contraires à la discipline & à la foy de l'Eglise.] 'Ils retinrent mesme les legats du Pape jusques au mois de juin, & audelà mesme du terme marqué pour le Concile, [peut-estre pour avoir lieu] de pretendre, comme ils firent, que ce terme estoit trop court.

V. les Ariens §30.

p.744.d|sol.p. 816.b.

ARTICLE V.

Le Concile de Rome declare S. Athanase innocent.

'Quelques uns ont cru que Jule avoit differé le Concile pour attendre que ses legats fussent revenus, & luy eussent apporté la réponse des Orientaux. [Nous voudrions le pouvoir dire avec eux.] 'Mais Jule mesme nous assure que les Evesques s'assemblerent à Rome au jour qui avoit esté marqué ; [& il estoit difficile qu'ils y demeurassent du temps sans rien faire.] 'Ils estoient au nombre de plus de 50, * entre lesquels il semble qu'il faut mettre Osius de Cordoue, & Vincent de Capoue qui estant Prestre avoit esté legat de Saint Silvestre au Concile de Nicée, 'puisqu'ils furent souvent ensemble juges de l'affaire de S. Athanase & des Ariens. 'Le Concile se tint "dans l'eglise dont Viton estoit Curé, & où il assembloit le peuple. [C'estoit le compagnon de la legation de Vincent à Nicée,]& qui estoit toujours demeuré dans le rang de Prestre [Nous avons vu que]'beaucoup d'Evesques estoient venus à Rome demander justice à ce Concile contre les violences des Eusebiens. Il y vint aussi beaucoup de Prestres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits : 'plusieurs autres Prestres & Evesques qui vouloient y venir aussi, en furent empeschez, [apparemment par Constance.]

Socr.n.p.175.c. d.

Ath.ap 2.p.745 c.

p.720.b|739.b.c. * Bar.353.§21.

Hil.fr.1.p.47.

Note 5.

Ath. ap.2.p. 739.c.

p.751.a.

b.

'Le Concile estant assemblé, auprouva ce que Jule avoit mandé aux Eusebiens[par Elpide & Philoxene.]'Il examina la cause de Saint Athanase selon la loy de l'Eglise autorisée par le Concile de Nicée, qui permet de revoir dans un synode suivant, ce qui avoit esté ordonné dans un precedent : 'Aprés avoir receu sa justification, il confirma avec luy la communion & la charité.'Il témoigna estre tout à fait indigné contre les Eusebiens ses persecuteurs, '& declara les tenir pour suspects, puisqu'ils n'avoient

p.745.c.

p.741.a.b.

p.739.c.

c.

sol.p.818.a.

pas osé venir. Ainsi on n'eut aucun égard à leurs lettres [apportées par Martyre & Hesyque, que l'on avoit luës dans le Concile.]

ap 2 p.745.d| 746.a.b|747.b.c. 'Mais la lettre que les Evesques d'Egypte avoient écrite pour sa justification, fut jugée de bien plus grand poids, particulierement estant jointe aux témoignages que divers autres Evesques p.747.a.b. rendoient à l'innocence du Saint. 'Elle estoit encore appuyée par plusieurs Prestres & Diacres de la Mareote & d'ailleurs, qui estoient venus à Rome, [peut-estre pour défendre devant le p.746.b. Concile la cause de leur Evesque.] 'La vie d'Arsene faisoit voir b.c.d|747.c d| 748.a. la fausseté d'une de ses principales accusations. 'La nullité de l'information de la Mareote estoit manifeste par la piece mesme. Saint Athanase en détruisoit encore l'autorité par des preuves p 746.747.a. convaincantes. 'Il faisoit voir aussi par les lettres d'Alexandre de Thessalonique, & d'Isquyras, quelle estoit la cabale que l'on p.748.b. avoit formée contre luy à Tyr. 'Mais il n'y avoit rien de plus fort pour sa justification, que ces dixhuit mois qu'il avoit passez à Rome à attendre hardiment tous ceux qui vouloient venir l'accuser.

b. 'Le Concile le receut donc en qualité d'Evesque, ne pouvant p.757.a. pas faire autrement sans violer les loix de l'Eglise,'& comme ce jugement n'avoit esté rendu qu'avec beaucoup de consideration & d'examen, il leva toutes les difficultez que l'on pouvoit avoir Hil.fr.2.p.26. sur ce point. 'Ainsi le Pape Jule ouvrit le premier la porte de la communion à ceux qui avoient esté opprimez par la faction des Ariens: Il donna aux autres un illustre exemple, non de violer les loix de Dieu, mais de rendre inutiles les efforts de la malice Conc.t.2.p.194. b. des Eusebiens. 'Le Pape Celestin dit que Saint Athanase estant chassé de l'Orient, trouva sa consolation dans l'Occident, & le renouvellement de sa dignité & de son état; Qu'il receut le repos de la communion dans le mesme siege de Rome qui a toujours fait profession d'estre l'appui des Catholiques.

ARTICLE VI.

De ce qui se fit à Rome à l'égard de quelques autres Evesques.

[LA cause la plus importante que le Concile eut à traiter aprés celle de S. Athanase, estoit celle de Marcel d'Ancyre, qui avoit esté condanné comme heretique en 336 par le Con- Athap.2.p.750 b. cile de Constantinople.] 'Mais il protesta que tout ce que l'on

avoit dit contre luy, estoit faux. 'Et comme ses accusateurs ne comparoissoient point, quelque sommation qui leur en eust esté faite depuis 15 mois qu'il estoit à Rome, le Pape luy demanda une declaration de sa foy; '& l'ayant trouvé Catholique, [a] il se crut obligé avec "le Concile, de le recevoir dans la communion comme un Evesque tout à fait Orthodoxe, 'selon que les loix de la justice & les Canons l'y obligeoient. [C'est une question celebre & difficile à decider, si l'on ne jugea point trop favorablement de la foy de Marcel; mais ce n'est pas ici le lieu de l'examiner.

Epi.72.c.2.p. 835.a. | Ath ap.2.p.750 b.c. | a d|745.d. | p.752.d. | V. Marcel d'Ancyre

Nous ne trouvons point dans les auteurs originaux ce qui se fit touchant les autres Evesques. Nous voyons seulement] 'qu'ils firent de grandes plaintes au Concile contre la violence & la tyrannie des Eusebiens, 'declarant qu'ils estoient prests de soutenir leurs accusations, & d'en convaincre les Eusebiens, s'ils vouloient subir un jugement.

p.751.a.b|Bar. 341. § 52. | Ath ap.2.p.753 a.

'S'il en faut croire Socrate & Sozomene, Jule par l'autorité que luy donnoit son siege, rétablit tous les Evesques chassez, & "appuya leur innocence par des lettres pleines de vigueur & de liberté: Il y reprenoit severement ceux qui les avoient deposez, '& qui troubloient toute l'Eglise, parcequ'ils abandonnoient la foy de Nicée: Il y ordonnoit que quelques uns d'eux viendroient dans un certain jour pour justifier ce qu'ils avoient fait; & les menaçoit de ne pas souffrir davantage toutes les nouveautez & les brouilleries qu'ils introduisoient dans l'Eglise. 'Les Evesques rétablis, ajoute Socrate; s'en allerent en Orient sous l'autorité de ces lettres, & rentrerent dans leurs Eglises. 'Sozomene ne le dit expressément que de S. Athanase, & de S. Paul.

Socr.l.2.c.15.p. 91.d|Soz.l.3.c.8. p.507.2.d. | ὠχύρωσε αὐτούς. | Soz.p.507.d. | Socr.l.2.c.15 p. 91.c. | Soz p 507.d.

[Ces lettres de Jule dont parlent ces historiens, ne paroissent estre qu'un mélange confus de celle qu'il avoit écrite avant le Concile par Elpide & Philoxene, & de celle dont nous allons bien-tost parler.] 'Car autant que l'on en peut juger par S. Athanase, cette derniere fut la seule que Jule écrivit aprés le grand Concile de Rome. [Pour le rétablissement des Evesques, l'on peut presumer que le Concile les receut. S'il n'est parlé expressément que de S. Athanase, de Marcel & d'Asclepas, c'est que les Eusebiens n'avoient pas fait de plaintes particulieres contre les autres. Mais il y a peu d'apparence que Constance & les autres Orientaux, dans l'esprit où ils estoient alors, aient cedé au jugement du Concile, & leur aient permis de rentrer dans les eglises dont ils les avoient chassez. Il est certain que S. Athanase ne put retourner à Alexandrie qu'en l'an 349. S. Paul retourna

Ath.ap.2.p. 739.c.

pluftoft à Conftantinople ; mais ce ne fut que par la mort d'Eufebe de Nicomedie. Pour S. Luce d'Andrinople, quoique nous n'en puiffions rien dire d'affuré, neanmoins s'il a efté banni pour la derniere fois auffi-toft aprés le Concile de Sardique, comme S. Athanafe nous oblige prefque abfolument de le croire, il faut demeurer d'accord qu'il eftoit en poffeffion de fon evefché avant ce Concile, de quelque maniere qu'il y ait efté rétabli.

ARTICLE VII.

Lettres des Eufebiens au Pape.

[NOUS avons vu que les legats du Pape eftoient partis d'Orient vers le mefme temps que les Occidentaux s'affembloient à Rome. La fuite fait juger que le Concile duroit encore, lorfqu'ils arriverent] 'tous triftes de ce qu'ils avoient vu en Orient. [a] Ils rendirent à Jule une lettre de la part des Eufebiens, qui n'eftoit pas pour le confoler parmi tant de maux ; 'puifqu'on n'y voyoit qu'un efprit de contention, d'arrogance, de vanité, '& de moquerie. [b] Elle eftoit fort bien écrite, & faite avec toute l'adreffe des orateurs, mais pleine d'une raillerie fanglante, & mefme des plus grandes menaces.

Ath.ap.2 p.740 b. — a p.739.d. — p.740.a. — b. — b Soz.l.3 c.8.p. 507.d|508.a.

'Ils s'excufoient de n'eftre pas venus au Concile, fur ce que le terme donné par le Pape eftoit trop court. Ils alleguoient encore ridiculement la guerre de Perfe,'qui ne les empefchoit neanmoins ni de faire toutes fortes de maux à l'Eglife, [ni de s'affembler à Antioche,]'ni de courir de tous coftez dans l'Orient proche des lieux où eftoit la guerre. 'Ils fe plaignoient auffi de ce qu'il avoit écrit feul, '& de ce qu'il n'avoit écrit qu'à quelques uns d'eux. 'Voilà les pretextes par lefquels ils pretendoient s'excufer de ce qu'ils n'eftoient pas venus à Rome.

Ath.ap.2.p.744 c.d. — p.745.a. — fol.p 816.b c. — ap.2.p.745.b.c. — a.b. — d.

'Ils loüoient enfuite l'Eglife Romaine pour la condanner plus outrageufement ; & l'honneur qu'ils fembloient luy faire n'eftoit qu'une malicieufe ironie. 'Ils reconnoiffoient qu'elle avoit la primauté en toutes chofes, comme ayant toujours efté l'ecole des Apoftres, & la metropole de la pieté : c'eft leur expreffion. Ils ajoutoient que neanmoins les predicateurs de l'Evangile eftoient fortis de l'Orient ; & qu'aprés tout ils ne devoient pas eftre confiderez comme inferieurs, pour n'avoir pas une Eglife auffi grande & auffi nombreufe, puifque la vertu pouvoit bien fuppléer à ce defaut : 'Que tous les Evefques jouiffoient d'un mefme

p 740.b. — Soz.p.508.a. — Ath ap.2.p. 744.b.

honneur, leur dignité ne se mesurant pas par la grandeur de leurs villes. C'estoit sans doute pour dire que le Pape n'avoit pas droit de corriger & d'examiner de nouveau ce qu'ils avoient fait dans leur conciliabules de Tyr & de Constantinople, 'comme ils soûtenoient positivement que c'estoit faire injure à un Concile que de changer ses decrets, lesquels devoient estre immuables: '& ils alloient si avant sur ce point, qu'ils accusoient le Pape d'allumer le feu de la division, 'en mesme temps qu'ils disoient qu'Alexandrie & l'Egypte, où ils avoient causé de si grands maux, jouissoient d'une pleine paix'& d'une union parfaite.

p.742.a. p.744.a. p.749.d. p.752.a.

'Ils méloient à cela diverses accusations contre S. Athanase. 'Mais ce qu'ils en disoient alors ne s'accordoit pas avec ce qu'ils en avoient écrit dans leur premiere lettre au Pape:ainsi ces deux lettres se détruisoient mutuellement.'Ils accusoient aussi Marcel, comme coupable d'impieté envers JESUS CHRIST 'Enfin aprés avoir fait de grandes plaintes des injustices pretenduës qu'on leur avoit faites, ils declaroient au Pape que s'il consentoit à la deposition de ceux qu'ils avoient chassez, & à l'établissement de ceux qu'ils avoient mis en leur place, ils conserveroient avec luy la communion & la paix; mais que s'il s'opposoit à leurs decrets, ils seroient obligez d'agir d'une autre maniere: 'Que cela s'estoit ainsi pratiqué lorsque Novatien avoit esté excommunié par l'Eglise Romaine,'& Paul de Samosates par le Concile[d'Antioche.

p.745.d. p.746.a. p.750.b. Soz.l.3.c.8.p. 503.b. c|Ath.ap.2.p. 744.a. Ath.p.744.a.

Ils ne pouvoient choisir sur cela de plus mauvais exemple que celui de Novatien,] 'dont la condannation faite par un celebre Concile de Rome, "n'avoit esté receuë en Orient qu'avec assez de difficulté, & aprés divers Conciles tenus en chaque province. 'Ils ajouterent depuis à l'exemple de Novatien ceux de Sabellius & de Valentin, qui selon eux doivent avoir esté d'abord condannez à Rome, [quoiqu'il soit difficile de le croire de Sabellius.]

V. S. Corneille § 14. Eus.l.6 c.43.p. 242.a.b Hil.fr.2.p.25.

'Mais sur ce que Jule leur avoit reproché de violer les decrets du Concile de Nicée, ils luy répondirent seulement qu'ils avoient esté contraints par beaucoup de raisons d'en user comme ils avoient fait; mais qu'il leur seroit fort inutile de se justifier sur ce point particulier, puisqu'on vouloit qu'ils fussent coupables en toutes choses.

Soz l.3.c.8.p. 508.c.

[Voilà ce que nous trouvons du contenu de leur lettre, tant dans la réponse de Jule, que dans Sozomene.] 'Sabin Evesque de Heraclée pour les Macedoniens, l'avoit inserée dans sa collection des Synodes, parmi les autres qui favorisoient son heresie. [Cet ouvrage n'est pas venu jusques à nous.] 'Nous avons une lettre

Socr.l.2.c.17.p. 95.b. Bar.341.§ 50.

dans les Conciles parmi celles de Jule, qui tient lieu de celle là? Mais Baronius a fort bien remarqué que c'est une piece supposée, faite sur ce que Sozomene en avoit dit, & où il manque diverses choses remarquées par S. Athanase, & par Sozomene mesme.

ARTICLE VIII.

Réponse de S. Jule aux Eusebiens.

Ath.ap.2.p.740. b.c. QUAND Jule eut lu cette lettre, entre les diverses pensées qu'elle luy donna, celle qu'il jugea estre la meilleure fut de la supprimer durant quelque temps, pour voir s'il ne viendroit point quelques[deputez des Eusebiens,]qui pussent l'exemter de la faire paroistre, jugeant bien que beaucoup de personnes en seroient blessées. P.751.b.c. 'Ce retardement luy donna moyen avant que d'y répondre, d'apprendre les tristes nouvelles des cruautez que Gregoire exerçoit dans l'Egypte contre les saints Evesques, & generalement contre tout le Clergé & tout le peuple Catholique, comme nous le verrons "autrepart. b. 'Il les apprit par des Prestres venus d'Egypte & d'Alexandrie, qui luy en apporterent des lettres. V.S.Athanase § 37.

P.740.c. 'Voyant enfin qu'il ne venoit personne[de la part des Eusebiens,] il fut contraint de montrer ce qu'ils luy avoient écrit. Tout le monde fut extremement surpris & scandalizé à la lecture de cette lettre; & on avoit mesme de la peine à se persuader qu'elle vinst veritablement de ceux dont elle portoit le nom; tant il y paroissoit peu de charité, & beaucoup d'animosité & d'aigreur.

P.739.c. 'Le Concile,["qui duroit donc encore,]en fut indigné contre les Eusebiens; & il pria le Pape de leur récrire l'excellente lettre que nous avons encore sur ce sujet; [ou plutost] 'le Concile l'écrivit par luy, selon l'expression de S. Athanase. 'D'où vient que Jule assure que ce qu'il écrivoit seul, estoit le sentiment de tous les autres Evesques de l'Italie, & des provinces d'alentour. 'Le Comte Gabien en fut le porteur. [Elle ne peut guere avoir esté écrite que vers le mois d'aoust ou de septembre.]'S. Athanase nous l'a conservée toute entiere; [& on peu dire sans flaterie, que c'est un des plus beaux monumens de l'antiquité. On y voit un genie grand & elevé; & qui a en mesme temps beaucoup de solidité, d'adresse, & d'agrément. La verité y est défenduë avec une vigueur digne du chef des Evesques, & le vice representé dans toute sa difformité. Mais l'aigreur de ses reprehensions y est

Note 6. P.754.c. P.745.c.d. P.739.c. P.739.754.

tellement moderée par la charité qui y paroist partout, que bien que la force & la generosité episcopale domine dans cette lettre, on voit neanmoins que c'est un pere qui corrige, non un ennemi qui veut blesser.]

'Jule y fait voir l'injustice de l'animosité que les Eusebiens témoignoient dans leur lettre; 'Que s'ils estoient offensez de ce qu'il les avoient appellez au Concile, ils témoignoient evidemment qu'ils se défioient de leur cause; 'que pour luy il n'avoit fait que suivre en cela la coutume de l'Eglise autorisée par le Concile de Nicée, '& consentir à la demande que leurs propres deputez luy avoient faite: outre que quand mesme sans cette demande il les auroit exhortez de venir sur des plaintes que des Evesques faisoient d'avoir esté condannez injustement, il n'y auroit eu rien en cela, dit-il, que de raisonnable, que de juste, que de conforme aux loix de l'Eglise, & que d'agreable à Dieu.

p.740. | p.741.a. | a.b. | c.d.

'Il leur represente ensuite que s'il estoit défendu de rien changer au decret d'un Concile, ils s'estoient les premiers rendus coupables de cette faute en recevant les Ariens; ce qui estoit bien plus criminel que d'avoir receu Athanase & Marcel d'Ancyre.

p.742.744.

'Il leur reproche encore d'avoir violé les Canons de l'Eglise en changeant d'eveschez[comme avoit fait Eusebe:] surquoi il reprend adroitement ce qu'ils avoient dit dans leur lettre, que la dignité des villes ne changeoit pas la dignité des Evesques.

p.744 b.c.

'Il refute ensuite les divers pretextes qu'ils avoient pris pour ne pas venir au Concile: 'Et de là il passe à la justification de Saint Athanase, & aux motifs qui l'avoient obligé de le recevoir: 'Et comme les Eusebiens l'avoient accusé de violer les Canons, il leur fait voir que c'estoient eux mesme qui le violoient ouvertement par l'intrusion de Gregoire. 'Il fait ensuite une petite digression sur ce que l'information de la Mareote, où il s'agissoit du Corps & du Sang de J. C, s'estoit faite devant des catecumenes, des Juifs, & des idolatres. 'Comme il s'estoit justifié sur le sujet de S. Athanase, il fait la mesme chose de Marcel, montrant qu'il ne l'avoit receu que sur une confession de foy tres catholique; '& il y méle ce mot remarqué par Socrate & par Sozomene, [a] Qu'il estoit bon de les faire ressouvenir qu'il ne falloit pas que personne receust l'heresie Arienne, mais qu'elle devoit estre en horreur à tout le monde, comme contraire à la veritable doctrine.

Ibid. | p.745-748. | p.748.749. | p.749.750. | p.750. | Socr.l.2.c.17.p. 95.a.c|Soz.l.3.c 10.p.510.b. | a Ath.ap.2.p. 750.c.d.

'Le reste de sa lettre est une exhortation aussi douce que vehemente, pour les porter à corriger les desordres qui s'estoient commis dans l'Orient, dont il fait une vive peinture, '& dont il

p.750.d.547. | p.752.b.c.

d|753.a. rejette seulement la faute sur un petit nombre d'entre eux. 'Il ajoute que s'ils croient pouvoir convaincre leurs adversaires de quelque crime, ils n'ont qu'à le luy mander, & à venir à Rome, où il les assure qu'il fera venir ceux qu'ils accuseront, & qu'il fera [encore] assembler les Evesques pour y tenir un Concile.

p.753.c.d. 'La fin est considerable par la plainte qu'y fait le Pape de ce qu'on avoit condanné des Evesques, & surtout celui d'Alexandrie & d'autres qui tenoient des sieges fondez par les Apostres; sans en avoir averti auparavant "les Occidentaux; ce qui estoit πᾶσιν ἡμῖν. neanmoins commandé par les regles de l'Eglise, & établi par S. Pierre & S. Paul, afin qu'aprés cette communication, on pust ordonner d'un commun avis ce qui estoit juste & raisonnable. [Ce passage a donné occasion à beaucoup de disputes, dans lesquelles Socr.l.2.c.17.p. 95.a-b|Soz.l.3.c. 10.p.510.b. nous ne nous croyons pas obligez d'entrer.] 'Socrate suivi par Sozomene, dit que par cet endroit Jule se plaint de ce que les Orientaux ne l'avoient pas appellé à leur synode, parceque les Eglises ne peuvent rien ordonner contre la volonté de l'Evesque Socr.p.95.b. de Rome; [ce qui paroist different de ce que porte la lettre.] 'Cet historien se plaint aussi de la mauvaise foy de Sabin, qui avoit omis cette lettre dans sa collection des Conciles.

ARTICLE IX.

Saint Jule demande le Concile de Sardique qui luy écrit, se rejouit du rétablissement de S. Athanase; reçoit la retractation d'Ursace & de Valens. Sa mort.

Ath.ap.2.p.754. c. [NI la force & l'eloquence sainte de] cette lettre, [ni toute l'autorité de Jule,] n'eurent pas le pouvoir d'arrester l'impudence des Eusebiens [soûtenuë par la puissance de Constance.] Soz.l.3.c.10.p. 510.c. 'Jule eut soin d'informer l'Empereur Constant de la condannation injuste de S. Athanase, de S. Paul de Constantinople, [& des autres: Mais l'entremise de ce Prince n'eut par tout l'effet qu'il Hil.fr.2.p.16. souhaitoit.] 'Il fallut tenir un nouveau Concile à Sardique [l'an 347,] & Jule fut un de ceux qui y contribuerent en le demandant fr.1 p.15|Ath.ap. 2.p.767.a. a Hil.fr.1.p.15. à Constant. 'Il y assista aussi par les Prestres Archidame & Philoxene qui y signerent en son nom.ᵃ Il paroist qu'on l'avoit prié de s'y trouver en personne, mais il s'en excusa sur la crainte des maux qui pouvoient arriver à son Eglise par son absence; & le Concile témoigna estre satisfait de ses raisons [On y confirma tout ce qu'il p.16|Ath.ap.2.p. 757.a. avoit fait dans le Concile de Rome,] 'dont on opposa l'autorité aux

aux vaines pretentions des Eusebiens.[On y releva aussi beaucoup son siege par le pouvoir qu'on luy donna de faire revoir le jugement des Evesques condannez par les Conciles.] 'On luy manda enfin le resultat de ce qui y avoit esté decidé, par une lettre que tout le Concile luy adressa . [S'il fut honoré par les respects de ce Concile , "il ne le fut pas moins par les injures des Eusebiens assemblez en mesme temps à Philippople , qui entreprirent de l'excommunier & de luy dire anatheme .

Hil.fr.1.p.15-18. | V.les Ariens §40.

Saint Athanase fut enfin rétabli dans son siege l'an 349,]'mais avant que de s'y en retourner,il vint à Rome dire adieu à l'Eglise & à l'Evesque . 'Toute cette Eglise témoigna une extreme joie de son rétablissement ; & Jule , outre les autres marques qu'il luy en donna , écrivit une lettre de congratulation à l'Eglise d'Alexandrie, 'où il faisoit voir l'estime qu'il avoit pour ce grand Evesque que la persecution avoit encore rendu plus glorieux ; & où il se rejouissoit de la joie que cette Eglise alloit recevoir par le retour de son pasteur. 'Il y attribuoit le rétablissement du Saint tant à la pureté de sa vie,qu'aux prieres des Fideles de son Eglise. 'Nous avons cette lettre dans S.Athanase & dans Socrate, [mais amplifiée dans Socrate d'un fort bel eloge de S.Athanase, lequel a peut-estre retranché cet endroit par modestie.

Ath.ap.2.p.770. a. | b. | Soz.l.3.c.20.p. 531.b.c. | Ath.p 770.c. | p.770.771|Socr. l.2.c.23.p.109-111.

Jule eut encore bien-tost aprés la joie de recevoir "la retractation que firent Ursace & Valens , des calomnies qu'eux & les autres Eusebiens avoient publiées contre Saint Athanase. Nous raporterions ici toute cette histoire , si nous n'avions peur de derober à celle de S. Athanase un de ses principaux ornemens .

V.S.Athanase § 61.

Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de la mort de S Jule,]'qui arriva en l'an 352,le 12 d'avril,[a]aprés qu'il eut gouverné son Eglise durant quinze ans,[1]deux mois,& six jours. [b]Sa feste est marquée le 12 d'avril dans les martyrologes de S.Jerome,dans Bede,& les autres posterieurs.Raban,Notker, & quelques autres la mettent le huittieme de fevrier, [qu'ils ont peut-estre pris pour le jour de son ordination,au lieu du sixieme .] 'Il fut enterré à trois milles de Rome sur le chemin d'Aurele,dans le cimetiere de Calliste,où il avoit basti une eglise. 'Quelques uns disent dans le cimetiere de Calepode,[qui pouvoit faire partie de celui de Calliste .] 'On pretend qu'il a depuis esté transporté à S.te Praxede par Pascal I,en 817;'& à S.te Marie d'audelà du Tibre par Innocent II,vers 1140. 'On remarque que ce saint Pape fonda beaucoup d'eglises,deux

Buch.cycl.p. 267.273. | a Boll.12 apr.p. 82.f. | b p.86.f. | Buch.p.267. 273. | Flor.p.431. | Boll.12.apr.p. 86.§ 14. | § 11.12. | § 3|Buch.p.273| Mar.& F.p.4.

1. Le Pontifical de Bucherius, *p.* 273, qui luy donne *un mois & onze jours*, le contredit. 'Bollandus a fait imprimer dans le mesme Pontifical *deux mois & six jours*.

Boll.apr.t.1.p.31. a|12.apr.p.82.c.

pres de Rome, dont l'une portoit le nom de S.Valentin, outre celle de Callifte où il fut enterré, & deux dans la ville, qui portoient toutes deux fon nom, l'une auprés de la place de Trajan, 'Mar.&P.p.4. & l'autre audelà du Tibre. Il eft parlé de celle-ci dans l'hiftoire Boll.12 apr.p. 83 § 3. du Pape Libere[fon fucceffeur.]'On tient que c'eft celle qui porte aujourd'hui le nom de S.te Marie. Le Pape Adrien affure que l'eglife de S. Jule Pape eftoit pleine de peintures & d'images des Saints; & il femble vouloir dire que c'eftoit S. Jule Pape qui les y avoit fait mettre.

p.83.a|Bar.352.§ 2.3. 'Bede & plufieurs autres martyrologes, avec les nouveaux Pontificaux, difent qu'ils fouffrit l'exil & plufieurs autres maux durant dix mois, & jufqu'à la mort de Conftance Arien: ce que Baronius & Bollandus rejettent avec raifon, comme un conte impertinent & ridicule. Ils montrent fort bien qu'on ne peut dire que Jule ait jamais fouffert aucune perfecution ni aucun exil foit fous Conftance qui ne fut jamais maiftre de Rome du vivant de Jule, foit fous Conftant qui a toujours efté tres affectionné à l'Eglife & à la foy Catholique [Ainfi fi ce Pape a fouffert quelque chofe, ce n'a pu eftre que fous Magnence qui perfecutoit tous les amis de Conftant. Ce tyran demeura maiftre de Rome "au commencement de l'an 350, & y commit de grandes cruautez la mefme année aprés la mort de Nepotien.] V.Conftance § 19.

Conc.t.2.p 475-484. 'Nous avons deux epiftres decretales fous le nom de Jule, reconnuës pour fauffes. a Les divers decrets qu'on luy attribuë a p.524 527. [n'ont pas plus d'autorité. Ainfi il ne nous refte d'écrits de luy que les deux lettres, l'une aux Eufebiens, l'autre à l'Eglife d'Alexandrie, qui nous ont efté confervées par S.Athanafe. On luy en a attribué quelques autres dans l'antiquité,"dont il y en a Note 7. eu de fort celebres. Mais elles ne font pas venües jufques à nous; Bona,lit.l.1.c.9. p.64. & on a mefme foûtenu qu'elles n'eftoient pas de luy.]'Les Orientaux ont une liturgie qu'ils luy attribuent;[ce qui fans doute n'eft pas mieux fondé, & ne peut fervir qu'à montrer combien le nom de ce Pape a efté illuftre dans l'Orient.]

ARTICLE X.

De S.Amais de Tiano, & S.Severe de Ravenne, ordonnez Evefques par S.Jule.

Boll.23.jan.p. 484. § 2.3. 'L'Histoire de S.Amais porte que ce Saint ayant quitté l'Orient à caufe de la perfecution de Conftance, Jule l'envoya prefcher dans la Campanie,'où S.Paris premier Evefque de § 7.8.

Tiano eſtant mort quelque temps aprés, S.Amais fut elu pour
luy ſucceder, & envoyé à Jule qui le conſacra Eveſque. On en
Note 8. fait la feſte le 23 de janvier; ["mais ſon hiſtoire eſt peu authenti-
que.] 'S. Paris ſon predeceſſeur eſt honoré le cinquieme d'aouſt; Ugh.t.6.p.691.
comme le patron de Tiano. On en cite des actes que nous n'avons 692.
point, [& il ne paroiſt pas qu'ils ſoient meilleurs que ceux de S.
Amais.] On pretend qu'il avoit eſté ordonné par S Silveſtre, &
qu'il mourut vers l'an 346.

'Les vies de ces deux Saints parlent aſſez de S.Urbain ſucceſſeur p.692.a.
de S. Amais. On dit qu'il fut converti par Saint Paris, qui le fit
Diacre, '& qu'il arreſta S.Amais à Tiano lorſqu'il n'avoit deſſein p.693 a b.
que d'y paſſer, afin de le faire elire Eveſque aprés la mort de S.
Paris: de ſorte que S.Paris eſtant mort, & toute la ville deman-
dant S.Urbain pour Eveſque, il fit en ſorte qu'on elut S.Amais
au lieu de luy. 'Mais aprés la mort de S.Amais il ne put eviter p.694.b.
&c. l'epiſcopat, quelque effort qu'il fiſt encore, & s'en acquita "avec
beaucoup de zele & de pieté,'ſelon l'extrait que d'autres ont fait Ferr.p.750|Bar
de ſes actes:[car nous ne les avons point.] Sa feſte ſe fait le 7 de 7.dec.f.
decembre. 'On conſerve encore aujourd'hui ſon corps avec ceux Ugh.p.591.a.
de S.Paris & de S.Amais dans l'egliſe cathedrale de Tiano.

'On attribuë encore à Jule l'ordination de S Severe Eveſque Boll.1.feb.p 83.
de Ravenne, [qui paroiſt avoir eſté fort celebre dans les ſiecles § 7.
poſterieurs, mais qui n'eſt connu dans l'antiquité que parce]
'qu'il a aſſiſté en l'an 347 au grand Concile de Sardique. [Nous Hil.fr.1.p 20.
Note 9. avons pluſieurs hiſtoires de ſa vie: "mais elles ſont toutes peu
anciennes & peu authentiques.] 'Elles s'accordent à dire que ce Boll.1.feb.p.89.
Saint eſtoit un pauvre habitant de Ravenne, qui gagnoit ſa vie à § 5.
travailler en laine avec Vincence ſa femme, & une fille qu'il en
Note 10. avoit eue, nommée Innocence. 'Marcellin eſtoit "alors Eveſque, p.83.§ 6.
'comme il ſemble que tous les monumens de l'Egliſe de Ravenne p.80.§ 10.
en demeurent d'accord.'Il mourut ſous le quatrieme Conſulat de p.83.§ 6.
Conſtance, & le troiſieme de Conſtant,[c'eſt à dire en l'an 346.]
'Severe voulut ſe trouver à l'aſſemblée que tenoient les Eveſques § 6|89.§ 7.
pour luy donner un ſucceſſeur: & une colombe qui vint ſe placer
par trois fois ſur ſa teſte, le fit choiſir pour tenir ſon lieu. 'On l'en- p.83.§ 7.
voya à Rome, où il fut ſacré par le Pape Jule.'Aprés ſon election, ſa p.89.§ 8.
femme & ſa fille firent profeſſion, l'une de viduité, l'autre de vir-
ginité; '& l'Egliſe les honore toutes deux au nombre des Saintes § 10|79.§ 1,2,3.
le premier de fevrier, avec S.Severe, qui les avoit envoyées au
ciel avant luy. 'Son nom ſe trouve ce jour là dans les martyrologes p.79.§ 1.
de S.Jerome, dans Raban, & dans divers autres. 'On a quelques p.80. § 9.

indices, [mais fort foibles, "qu'il a vécu jusque vers l'an 390.] Note 11.

p.85.§4.15|p.87 §8. 'On raporte divers miracles de ce Saint faits par son intercession & à son tombeau, qui estoit [au port de Ravenne nommé] Classe, dans une eglise de son nom: & ces miracles y continuerent p.8.§17. depuis mesme que ses reliques en furent ostées. 'Car vers l'an p.90.§25. 836, 'un Ecclesiastique nommé Felix enleva secrettement son corps avec celui de sa femme & de sa fille, & les porta à Pavie, d'ou Otgaire Archevesque de Mayence les fit transporter à p.91.§6. Mayence dans l'eglise de S. Alban. 'Il fit encore transferer depuis le corps de S. Severe à Erford en Turinge, [sur la riviere de §6.7. Gera,] '& cette translation fut accompagnée de divers miracles p.91.§8.c.e. qui paroissent bien attestez. 'Charle petit fils de Charlemagne, qui fut fait Archevesque de Mayence en 856, aprés Raban suc§8. cesseur d'Otgaire, 'donna une partie des reliques de S.te Innocen p.81.§18. ce à un monastere de vierges de la mesme ville de Mayence.'On fait memoire de la translation de Saint Severe le 22 d'octobre. L'histoire en fut écrite par Luidolphe, qui témoigne avoir vu & connu une partie des personnes qui y ont eu part; de sorte que c'est une piece tout à fait authentique.

S. FRUMENCE,

EVESQUE D'AUXUME, ET APOSTRE DE L'ETHIOPIE.

Ruf.l.1.c.9.p. 165.1. 'RUFIN de qui toute l'Eglise a receu l'histoire de S. Frumence, l'avoit apprise, non d'une tradition populaire [& peu assurée,] mais de la bouche d'Edese Prestre de Tyr, p.164.2. 'parent ou frere du Saint, & le compagnon d'une partie de ses travaux. Thdrt.l.1.c.22.p 570|Socr.l.1.c. 19.p.50|Soz.l.2. c.24 p.477. 'Aussi Theodoret, Socrate, & Sozomene, le raportent aprés luy comme une histoire authentique.

["Au commencement du IV. siecle,] a un philosophe de Tyr Note 1. a Ruf.p.164.2. nommé Merope, ayant resolu d'aller par curiosité faire un voyage dans les Indes, y mena avec luy deux jeunes enfans Thdrt.p.570.d. 'nourris dans la pieté Chrétienne, Ruf.p 164.2. '& qu'il instruisoit dans les lettres humaines, parcequ'ils estoient ses parens, Thdrt.l.1.c.22.p 570.b. '& mesme "ses neveux se- ἀδελφιδοῖς.

lon Theodoret.'Les Grecs disent nettement que c'estoient deux freres. ªLe plus âgé s'appelloit Frumence, & l'autre Edese. Merope aprés s'estre satisfait autant qu'il luy plut à voir le pays, & s'estre instruit de ce qu'il vouloit savoir, se mit sur un vaisseau pour s'en revenir. Mais dans le cours de son voyage il fut obligé de prendre terre en un port ["de l'Ethiopie,] pour se pourvoir d'eau & de quelques autres rafraichissemens. Aussi-tost il fut attaqué par les barbares, dont la coutume estoit d'egorger tous les Romains qui se trouvoient dans leur pays, lorsque les peuples voisins [ou eux mesmes] avoient guerre avec l'Empire; & cela se rencontroit alors. Ainsi on se saisit du vaisseau de Merope, & on le tua avec tous ceux de sa compagnie, hors les deux enfans. Car les barbares les ayant trouvez sous un arbre où ils étudioient leur leçon, ils en eurent pitié, & les menerent à leur Roy.

Men.30.nov.p. 497.
ªRuf.p.164.2.
Note 2.

[Ce Prince les fit elever, & quand ils furent en âge,] & qu'il eut eprouvé par le temps les qualitez de leur esprit, il fit Edese son Echanson, & comme il vit que Frumence avoit beaucoup de genie & de conduite, il luy donna le soin"de ses finances & de ses registres. Ils furent toujours fort estimez par ce Prince tant qu'il vécut, & eurent beaucoup de part dans ses bonnes graces. Il mourut au bout de quelque temps, & laissa la Reine sa femme heritiere de son royaume avec [ses enfans] qui estoient tous petits. Rufin n'en met qu'un; 'mais"S. Athanase nous oblige d'en mettre deux, nommez Aïzan & Sazan, ᵇà qui l'histoire donne le titre de tyrans ou Princes d'Auxume ville capitale de l'Ethiopie, dont on trouve diverses choses dans les auteurs. On l'appelle aujourd'hui Caxume.

Thdrt.p.570 c.
Ruf.p.164.2.
rationes suas
scriniaque.
Note 3.
Ath ap 1.p.693. c d.695 a.
ᵇPhi.fg n.p 219. 220 Pearf.in Ign t.1.p.185.

'Le pere de ces Princes avoit ordonné en mourant que Frumence & Edese auroient la liberté de faire ce qu'il leur plairoit. Mais la Reine qui ne trouvoit point de plus fideles ministres dans son Etat, les pria avec tant d'instance de vouloir partager avec elle les soins du gouvernement, jusqu'à ce que ses enfans fussent plus avancez en âge, qu'ils ne purent s'en excuser. Ce fut particulierement à Frumence qu'elle fit cette priere, parceque'elle reconnoissoit en luy assez de prudence pour la conduite de son royaume; son compagnon ne faisant rien remarquer de plus considerable en sa personne qu'une fidelité pure & inviolable, & un esprit moderé. 'Ainsi l'on vit renouveller en eux les miracles que Dieu avoit faits en faveur de Joseph & de Daniel, qui de captifs estoient devenus ministres d'Etat. [Et il n'avoit pas aussi de moindres desseins sur Frumence que sur ces deux anciens Prophetes.]

Ruf p.164 2.
Thdrt.p.570 c. d.

Ruf.p.264.2. 'Car Frumence ne songeoit pas seulement à bien gouverner l'Etat dont il avoit toute la conduite; mais Dieu touchant luy mesme son esprit & son cœur par une secrette inspiration, il commença à s'informer avec soin si parmi les marchands Romains il ne se trouveroit pas de Chrétiens: & en ayant trouvé quelques uns, il leur donna aussi-tost un tres grand pouvoir, & les exhorta à s'assembler dans tous les lieux où il leur plairoit, pour y prier Dieu, selon l'usage & la pratique des Romains. C'est ce qu'il faisoit aussi luy mesme de son costé avec beaucoup plus d'application & de ferveur que les autres: Il les animoit par ses remontrances & ses exhortations: Il les attiroit par ses faveurs & par ses bienfaits: Il leur donnoit toutes les choses dont ils pouvoient avoir besoin: Il leur accordoit des lieux pour y bastir des oratoires, leur fournissoit toutes leurs autres necessitez, & témoignoit par sa conduite, qu'il n'avoit point de plus grande passion, que de voir la semence de la religion Chrétienne devenir Thdrt.p.570.d. feconde dans ce royaume.'Theodoret dit que ces Romains celebroient mesme la divine liturgie; [ce qui marque ordinairement le sacrifice de l'Eucaristie. Que si c'est le sens de cet endroit, 'il en faut conclure que parmi les Romains qui trafiquoient dans le pays d'Auxume, il s'estoit trouvé quelques Prestres. Et cela n'est pas difficile à croire, non plus que ce qu'ajoute Socrate,] Socr.l.1.c.19.p.51.b. 'que quelques uns de ceux du pays ayant esté instruits par les Romains, venoient prier avec eux. [1]

Ruf.p.265.1. 'Lorsque les jeunes Princes furent parvenus à un âge plus avancé, Frumence & Edese leur remirent entre les mains la conduite de leurs Etats, & s'en revinrent dans l'Empire Romain, quelques efforts que la Reine & ses enfans pussent faire pour les retenir; & pour obtenir d'eux qu'ils voulussent demeurer dans le pays. Le desir qu'avoit Edese de revoir son pere & sa mere, & ses plus proches parens, le porta à revenir en diligence à Tyr, où il fut depuis elevé au sacerdoce: Et Frumence prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'estoit pas à propos de cacher l'ouvrage de Dieu. Il raconta donc à S. Athanase, qui estoit alors Evesque d'Alexandrie, tout ce qui s'estoit passé, & luy proposa de jetter les yeux sur quelqu'un qui eust assez de merite pour estre envoyé en qualité d'Evesque vers les Chrétiens, qui estoient déja en tres grand nombre dans ce pays barbare, qui y avoient Thdrt.p.571.a. basti plusieurs eglises, '& qui avoient une soif ardente pour la lumiere spirituelle[de la verité & de la justice.]

1. Voyez les éclaircissemens de M. Hermant sur la vie de S. Athanase, l.3.c.9.p.699.

'Saint Athanase entendit avec beaucoup de joie ce recit de Frumence; & aprés y avoir fait une serieuse reflexion, il dit dans l'assemblée"de ses Prestres, en s'adressant à Frumence mesme, Ruf.p.165.1. sacerdotum

» Qui pouvons nous trouver en qui soit l'Esprit de Dieu comme il
» est dans vous, & qui soit aussi capable d'executer une entreprise
» si importante ? Sur cela il l'ordonna Evesque, & l'obligea de retourner avec la grace du Seigneur au pays dont il sortoit.[Ce pouvoit estre vers l'an 330,]puisque S.Athanase n'estoit Evesque que depuis peu.'Saint Frumence oubliant donc entierement son pays de Tyr, & sa famille, 's'en retourna en qualité d'Evesque [à Auxume:] Et on tient, dit Rufin,que Dieu luy accorda des dons si extraordinaires, qu'il opera par luy des miracles dignes d'un Apostre, & qu'il convertit à la foy un nombre infini de barbares. Ainsi c'est par l'heureux succés de ses travaux qu'on vit en ce pays des peuples entiers de Chrétiens; qu'il s'y forma plusieurs Eglises,& que l'episcopat commença à s'y établir. Thdrt.p.571.c. Ruf.p.165.1.

'Saint Athanase nous a conservé une lettre de l'Empereur Constance à Aïzan & à Sazan Princes d'Auxume,'écrite en 356. Il y parle de Frumence leur Evesque,qui avoit esté consacré par S.Athanase,& mande à ces Princes de l'envoyer à George, [alors intrus dans l'Eglise d'Alexandrie,]pour estre, dit-il, instruit par luy dans les veritables maximes de la foy,depeur qu'il n'ait esté empoisonné par la fausse doctrine d'Athanase.'Et il ajoute qu'il criant qu'Athanase ne se retire parmi eux. [C'estoit dans le temps que Constance, trompé par les Ariens, prenoit la verité pour l'erreur, & persecutoit S. Athanase, parcequ'il défendoit la consubstantialité du Verbe. Nous ne voyons pas ce qui se fit sur cela. Mais assurément S. Frumence estoit trop éclairé pour tomber dans ce piege que le demon tendoit à sa foy; & il se sera au contraire tenu heureux,si Saint Athanase a voulu chercher sa sureté auprés de luy,quand cela luy auroit dû procurer la gloire de couronner ses travaux apostoliques par la persecution, & de souffrir quelque chose pour la divinité de J.C, & pour l'innocence de S.Athanase. Ath ap.1.p.693 c.d| 696.a. a p.696. p.697.

Ce que nous apprenons encore de cette lettre, c'est que le merite de S.Frumence avoit déja extremement eclaté, puisqu'il estoit passé de l'Ethiopie jusqu'à la Cour de Constance;& qu'assurément il avoit eu le bonheur de convertir à la foy Chrétienne les deux Princes Aïzan & Sazan,]puisque Constance leur écrit comme à des Chrétiens.'La crainte que Constance témoigne avoir que les disputes de la religion ne troublent les Eglises, & p.696. p.697.a.

ne renversent encore tout l'Etat des Auxumites, [nous donne lieu de juger que tout le pays avoit embrassé la foy Chrétienne, & qu'il y avoit plusieurs Eglises, c'est à dire plusieurs diocéses gouvernez chacun par son Evesque.] 'On trouve peu de temps aprés, un Evesque d'Adule ville d'Ethiopie, & un des Blemmyes peuples du mesme pays, [extremememement cruels.] 'Constance regarde les Princes d'Auxume comme luy estant sujets: [& en effet tous les barbares voisins de l'Empire en estoient considerez comme sujets, quand ils n'en estoient pas ennemis, & estoient bien aises de se mettre sous la protection des Empereurs. Les Chrétiens le faisoient encore sans doute plus volontiers que les autres, & on le voit par l'exemple des Iberiens. Mais cela n'empeschoit pas que leurs Princes ne les gouvernassent avec une autorité absoluë & vraiement royale.] 'Le titre de frere que Constance donne à ceux d'Auxume, [suffit pour montrer qu'ils estoient alliez de l'Empire.] 'Une loy du 15 janvier 356, parle des deputez que l'on envoyoit aux Auxumites.]

Pearf.in Ign.t.1. p.186. Ath.p.696. V.Constance § 89. p.697.2. Pearf.p.185. Cod.Th.12.t.13. l.2.p.582.

'On pretend que S. Matthieu avoit autrefois annoncé l'Evangile dans l'Ethiopie. [On peut encore moins douter qu'il n'y ait esté presché par l'Eunuque de Candace Reine de ce pays. Mais soit que les fruits de cette semence eussent esté étoufez par la malice de l'homme ennemi, soit qu'il faille distinguer plusieurs Etats dans l'Ethiopie,] puisque Rufin dit que personne n'avoit encore porté la foy dans celui dont S. Frumence fut Evesque; 'il est visible selon la narration de cet auteur, qu'au moins il n'y avoit point de Chrétiens dans celui d'Auxume, lorsque S. Frumence y vint: '& les Arabes ne font commencer l'Eglise d'Ethiopie que du temps de Constantin. [Ainsi S. Frumence en doit estre veritablement consideré comme Apostre.] 'C'est en effet le titre que luy donnent encore aujourd'hui les Chrétiens du pays, qu'on appelle les Abyssins; & ils honorent solennellement sa memoire, comme de l'Apostre de leur nation. [On ne dit point en quel jour ils le font. Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 27 d'octobre, aprés Molanus.] 'Les Grecs en font le 30 de novembre, & raportent son histoire tout au long, y ajoutant mesme plusieurs choses. 'Ils disent qu'il vécut long-temps dans les fonctions de l'apostolat; 'qu'il convertit & le Prince, & tout le peuple; '& qu'aprés sa mort il s'est toujours fait beaucoup de miracles à son tombeau. 'On cite quelques autres particularitez de ses actions, tirées d'une histoire de sa vie écrite en grec, [qui n'est point encore venüe jusques à nous.]

Ruf.l.1.c.9.p. 164.1. Pearf.in Ign.t. 1.p.185 186. p.184. Holst.mart.p. 324. Men.p.497.499 p.499. p.498. p.479. God l.4.p 592.

Quoiqu'il

Quoiqu'il y ait lieu de croire que S. Frumence convertit tout à fait le pays d'Auxume,] 'on pretend neanmoins qu'aprés sa mort la religion s'affoiblit beaucoup dans l'Ethiopie; en sorte qu'il fallut l'y renouveller sous Justinien, & y renvoyer de nouveau un Evesque. 'Les modernes remarquent, que le chef de l'Eglise d'Ethiopie, qu'ils appellent l'Abuna, reçoit toujours l'ordination episcopale du Patriarche d'Alexandrie. [Je ne sçay si c'est à cause que Saint Frumence avoit receu sa mission de Saint Athanase.]

Pearf p.187.
p.183.

'Il semble que ce soit pour s'opposer à la gloire de S. Frumence, que 'Philostorge releve extraordinairement un Theophile Evesque Arien sans diocese, qu'il pretend avoir porté le premier la foy dans l'Arabie heureuse, qu'il dit avoir presché en diverses autres provinces, & mesme à Auxume, qu'il soûtient avoir fait une infinité de miracles tres considerables, & qu'il depeint comme un veritable apostre du diable, plein de zele pour le mensonge, & envoyé de tous costez pour dogmatizer contre la gloire du Fils de Dieu. 'Il est assez étrange qu'un homme si illustre, s'il faut l'en croire, n'ait pas seulement esté nommé par aucun des anciens historiens, [ou ne l'ait esté qu'à sa honte. Car c'est neanmoins apparemment] 'ce Theophile de Libye qui fut condanné par les Ariens mesme en 360, dans leur Concile de Constantinople, parcequ'il refusoit de signer la condannation d'Aece. 'Saint Gregoire de Nysse qui en parle comme d'un protecteur d'Aece, l'appelle Theophile le Blemmye: [& les Blemmyes estoient voisins de la Libye.] 'Philostorge en fait un Indien, [a]originaire d'une isle nommée Dibus ou Divus, qu'on croit devoir placer entre les Homerites d'Arabie, & les Indes. [b]Quelques uns pretendent que c'est Diu à l'embouchure de l'Inde. [S'il alla à Auxume, il n'y fut pas assurément aussi-bien receu que Saint Frumence.] Aussi il paroist qu'il n'y demeura pas fort long-temps.

&c.

Thdrt n.p134 2
Phisg.l.2 c.6.p. 13|l.3.c.4.5.6 p. 25-31|n.p 125.
Bar.354. § 15.
Thdrt.l.2.c.24. p.629 b.
n.p.130.1.d. Nys. in Eun.l.1.p. 204.b.
Phisg.l.2.c.6 p. 13.
a l.4.c.4.p.26|n. p.113.
b n. V.p.134.2.
c.6.p.29-31.

LA CONVERSION DE S. JOSEPH,

SURNOMMÉ LE COMTE.

Epi.30.c.4.p. 128.a.b.

'AU commencement du quatrieme siecle, les Juifs avoient pour chef de leur religion un nommé Ellel [ou Hillel,] auquel ils donnoient le titre de Patriarche. Il estoit de la race d'un Gamaliel qui avoit eu autrefois le mesme honneur, ou mesme, comme S. Epiphane semble le marquer, qui l'avoit possedé le premier: "& ce Gamaliel estoit descendu, selon l'opinion de plusieurs, de l'ancien Gamaliel, assez connu dans les Actes pour avoir sauvé les Apostres par son avis, lorsque les autres Juifs vouloient les condanner à la mort. [Mais si ces choses sont incertaines, il est constant que cet Ellel receut le battesme, & voulut mourir comme le dernier des Chrétiens, aprés avoir vécu comme le premier des Juifs. Voici comment la chose se passa.]

V.s.Gamaliel note 3.

c.d.

'Il estoit tombé malade; [& l'infirmité de son corps donnant de la force à son cœur, comme sa science avoit déja éclairé son esprit,] il envoya chez l'Evesque de Tiberiade qui estoit le plus proche du lieu où il demeuroit, le prier de le venir voir comme medecin. [Car cette profession ne passoit point pour contraire ni à la dignité, ni à la sainteté de l'episcopat.] 'Et nous apprenons d'Eusebe que dans le mesme temps, Theodote Evesque de Laodicée faisoit profession de la medecine. 'Ellel envoya donc un de ses amis nommé Joseph, vers l'Evesque; & ce Prelat ne fut pas sitost arrivé, que le Patriarche le conjura en secret de luy donner le seau du Seigneur. L'Evesque aprés l'avoir instruit de ce qu'il jugea necessaire, fit apporter de l'eau comme en ayant besoin pour l'exercice de son art. 'Le Patriarche fit ensuite retirer tout le monde, comme pour prendre quelque remede qui demandoit le secret, & trouva en effet la guerison de son ame dans l'eau du battesme; & il entra en mesme temps dans la participation des saints Mysteres.

Euf.l.7.c.32.p. 288.c.

Epi.p.128.c.

d.

'Joseph porté d'une curiosité qui ne luy fut pas inutile, considera attentivement toute cette action par les fentes qui estoient à la porte de la chambre. Il vit encore que le Patriarche mit entre les mains de l'Evesque une somme d'or assez considerable, » en luy disant ces paroles: Offrez pour moy le saint Sacrifice, » puisqu'il est écrit, que ce qui est lié ou delié sur la terre par les » "Prestres, sera lié & delié dans le ciel. c.6.p.130.a.

ἱερέων.

'Les portes ayant ensuite esté ouvertes, ceux qui le venoient visiter luy demandoient comme il se portoit, & si le remede qu'on luy avoit donné l'avoit soulagé: A quoy la joie qu'il avoit de la santé de son ame, luy faisoit répondre qu'il s'en trouvoit beaucoup mieux. Mais l'esprit participoit seul à ce soulagement: de sorte que son corps s'affoiblissant de plus en plus, il mourut deux ou trois jours aprés son battesme, assisté durant tout ce temps par le medecin de son ame, qui le visitoit souvent en qualité de medecin de son corps. En mourant il mit son fils, encore enfant, qui luy devoit succeder en sa dignité, entre les mains de Joseph, & d'une autre personne qui estoit, comme Joseph, d'une probité singuliere: & ils gouvernerent ainsi tous deux les affaires [des Juifs] durant la minorité de leur pupille. b.

'Joseph dont nous venons de parler, estoit de la ville de Tiberiade en Palestine, 'où il peut estre né vers l'an 285.[a] Il estoit des premiers d'entre les Juifs, de ceux qu'ils appelloient "Apostres, qui estoient comme les Assesseurs du Patriarche. 'Joseph ayant donc vu ce qui s'estoit passé dans le battesme d'Ellel, son esprit estoit troublé par les diverses pensées que luy causoient les ceremonies mystiques qu'il y avoit vu pratiquer: Et cette inquietude s'augmenta encore par une nouvelle occasion. c.4.p.128.a. c.5.p.128.d. a c.4.p.128.a. c.6.p.130.c.

V. la ruine des Juifs § 14.

'Il y avoit dans le thresor un petit cabinet qui estoit fermé, sans qu'on sçeust ce qui y estoit: & l'on desiroit d'autant plus de le savoir, qu'outre les serrures ordinaires, il estoit encore fermé par un seau. Joseph poussé de la mesme curiosité que les autres, & se confiant de plus [sur son autorité de tuteur du Patriarche,] ouvre secrettement le cabinet, & y trouve non de l'or ni de l'argent, mais des livres plus precieux que tous les thresors du monde. 'C'estoient l'Evangile de Saint Jean & les Actes des Apostres traduits en hebreu, avec l'Evangile de S. Matthieu en la mesme langue, où estoit mesme la genealogie de JESUS CHRIST, [qui ne se trouvoit pas dans l'Evangile des Nazaréens.] 'Joseph lit ces livres avec attention; & leur feu sacré rallume avec plus de violence l'agitation de son ame. Son esprit d'un costé se trouve c. c.d|c.3.p.127. c.d. c.6.p.130 d.

convaincu de la verité de nostre foy; mais son cœur de l'autre ne peut se resoudre à embrasser l'humilité de nostre religion; & la lumiere de sa raison n'est pas assez forte pour convaincre la dureté de son cœur.

[Son obstination, fondée peut-estre sur la probité exterieure de sa vie, rejetta encore beaucoup d'autres avertissemens par lesquels Dieu l'appelloit au salut. Nous en allons voir plusieurs preuves signalées.]

d|131.a|134.d. 'Le fils du Patriarche Ellel, qui s'appelloit[1] Judas, & qui devoit succeder à son pere, (car cette dignité n'estoit pas elective parmi les Juifs,) entroit dans la vigueur de la jeunesse. Ses tuteurs faisoient ce qu'ils pouvoient par leurs remontrances pour arrester l'impetuosité de ses passions. Mais la corruption naturelle de son esprit, fortifiée par la mauvaise compagnie de ceux de son c.7.8.p.131.132. âge, rendit tous leurs soins inutiles. 'Ces jeunes gents nourris dans l'oisiveté & dans toutes sortes de crimes, non seulement le poussoient à satisfaire toutes ses passions, mais aussi luy en fournissoient les moyens, jusques à employer pour luy les puissances de l'enfer. Ayant un jour conceu de l'affection pour une femme Chrétienne, & n'ayant pu rien gagner sur elle, ni par ses paroles, ni par ses presens; ses compagnons le menerent dans une caverne parmi les tombeaux des morts, afin "d'invoquer le Prince des &c. tenebres pour une action de tenebres. Mais le signe de la Croix, & l'invocation du nom de J. C, eurent plus de force que toutes leurs inventions diaboliques: De sorte que Judas ayant en vain attendu durant trois nuits l'effet de son dessein criminel, se mit en colere, & ne voulut plus ecouter ceux qui l'avoient ainsi trompé. Cet exemple si visible, dont Joseph sceut tout le particulier, ne luy put encore faire embrasser la foy de J. C, ni l'humilité glorieuse de sa Croix.

c.9.p.132.d. 'Le Fils de Dieu voulut encore estre luy mesme son predicateur. Il luy apparut durant la nuit, en luy disant ces paroles, "Je suis JESUS, que vos peres ont crucifié: croyez en moy. Joseph ne p.133.a. s'estant pas rendu à ses paroles, 'tomba dans une grande maladie, qui en peu de temps le reduisit à l'extremité. J. C. luy apparoist encore, & l'assure qu'il luy rendra la santé, pourvu qu'il se fasse Chrétien. Il promet de le faire: mais il n'est pas sitost relevé de maladie, qu'il retombe dans son endurcissement.

a.b. 'Dieu ne laissa pas cette infidelité impunie. Il luy renvoya le mesme mal, qui le mit en un état dont il ne sembloit pas pouvoir

1. S. Epiphane ne se souvenoit pas bien assurément si c'estoit son nom.

echaper. Lorſqu'on le crut entierement deſeſperé, un vieillard d'entre les Juifs, du nombre de ceux qu'ils appellent Docteurs
» de la loy, s'approcha de luy, & luy dit tout bas à l'oreille: Croyez
» en JESUS CHRIST crucifié ſous Ponce Pilate, qui eſt le Fils de
» Dieu, qui eſt né de Marie dans le temps, qui eſt le Chriſt du Sei-
» gneur, qui eſt reſſuſcité du tombeau: & croyez qu'il viendra
» juger les vivans & les morts.

[Le lecteur ne ſauroit manquer d'eſtre ſurpris de voir dans cette narration, que des Juifs demeurant dans leur endurciſſement, reconnoiſſent neanmoins la divinité de J.C, ſa reſurrection, ſa qualité de Chriſt & de Meſſie, & tout ce que l'Egliſe nous en apprend de plus grand & de plus auguſte.] Cependant S Epiphane nous aſſure qu'il l'avoit appris de la bouche meſme de Joſeph, [qui d'incredule eſtoit alors devenu fidele & ſaint.] 'Il nous aſſure encore que s'entretenant un jour avec un Juif, qui honoroit & aimoit les Chrétiens, mais que la crainte des autres Juifs faiſoit demeurer dans la profeſſion du Judaïſme, & voulant luy perſuader que le Chriſt eſt venu, & que c'eſt celui que nous adorons; il fut ſurpris de voir que ce Juif conſentoit à tout ce qu'il luy diſoit: car c'eſtoit un de leurs Docteurs, & un homme fort capable de ſoûtenir ſes ſentimens. Il luy en demanda la raiſon, & ce Juif luy dit [qu'il luy eſtoit arrivé la meſme choſe qu'à Joſeph, &] que s'eſtant un jour trouvé [comme] preſt à rendre l'eſprit, il
» entendit d'autres Juifs qui luy dirent tout bas à l'oreille: JESUS
» CHRIST Fils de Dieu, qui a eſté attaché à la Croix, eſt celui qui
» vous doit juger.

b.

b.c.

'Nous ne voyons aucun moyen de douter de la verité de ces deux hiſtoires, raportées par deux Saints, qui certainement ne nous ont point voulu tromper; & je ne ſçay s'il y a aucun lieu de croire qu'ils aient pu eſtre trompez, comme un Calviniſte les en accuſe avec l'impudence [ordinaire à ceux de ſa ſecte,] puiſqu'ils ne diſent que ce qu'ils ont entendu eux meſmes. C'eſt une autre choſe de ſavoir ſi S.Epiphane a dû avancer comme il fait, 'que les Juifs diſoient toujours aux mourans ces paroles myſterieuſes. [Mais nous ne voyons pas lieu de douter qu'ils ne le fiſſent au moins quelquefois. Il paroiſt bien étrange que les Juifs qui croyoient que JESUS eſtoit le Meſſie, demeuraſſent Juifs, & ne ſe fiſſent pas Chrétiens. Mais peut-eſtre que cela ne doit point paroiſtre incroyable, lorſque l'on conſidere d'une part l'evidence des preuves qui montrent la verité de la miſſion du Sauveur, & de l'autre le profond abyſme des tenebres & de la dureté du

n.p 58.

c.9.p.133.a.

cœur humain. On le voit par l'exemple de Joseph l'historien des Juifs, si le passage celebre sur J.C. est veritablement de luy. Mais on le voit au moins par l'autre Joseph dont nous parlons ici. Car ni les diverses apparitions de J. C,] 'ni le témoignage si formel que ses plus grands ennemis luy rendoient, ne purent vaincre son obstination. Le Sauveur luy apparut ensuite, & le guerit comme il avoit déja fait auparavant, en l'exhortant encore de croire en luy ; & cet effort de sa misericorde, s'il est permis de parler ainsi, ne fut pas moins inutile que tous les autres.

c.10.p.133.d.

[Voici enfin le comble des faveurs du ciel,]'si l'on en excepte les veritables graces du Sauveur, & l'operation interieure du S. Esprit, sans laquelle,[comme il est aisé de voir dans cet exemple,] toute autre predication de la verité,& la parole de Dieu mesme apparoissant visiblement aux hommes, comme il faisoit dans l'ancien Testament, demeure impuissante pour changer & pour convertir le cœur endurci.

Aug.civ.l.15.c.6 p.173.1.b.

[Nostre Seigneur aprés avoir si souvent rendu la santé à Joseph, aprés avoir si long-temps eprouvé ses infidelitez,]'voulut se montrer à luy pour la quatrieme fois. Il luy reprocha son incredulité, qui ne s'estoit pu rendre à tant de merveilles: & pour l'assurer davantage de la verité de nostre foy, il luy promet que s'il desiroit faire luy mesme quelque miracle en son nom, il n'avoit qu'à l'invoquer, & qu'il l'exauceroit aussi-tost. Joseph souhaitoit de voir l'accomplissement de cette promesse. Mais la crainte que l'effet ne suivist pas, l'empeschoit d'en faire l'experience. Voici ce qu'il fit. Il y avoit dans Tiberiade, ou il demeuroit, un fou qui estant toujours tout nud, couroit par toute la ville. On luy mettoit souvent des habits, qu'il dechiroit aussi-tost. Joseph fait amener cet homme en sa chambre, sans parler à personne de son dessein. Il prend de l'eau dans ses mains, fait dessus le signe de la Croix, & la jette sur ce fou en prononçant ces paroles: Je te commande, « demon, au nom de JESUS de Nazaret qui a esté crucifié, de sortir « de cet homme, & de le laisser dans une entiere santé. Ce fou en « mesme temps jette un grand cry, tombe par terre, écume par la bouche, & aprés s'estre bien tourmenté & bien debatu, demeure enfin sans mouvement durant une heure. Ce temps estant passé, lorsque Joseph le croyoit mort, il commence à s'essuyer le visage, & ensuite à se lever: & mesme ne pouvant plus souffrir de se voir nud comme il estoit, il cherche de honte quelque endroit pour se cacher. Et Joseph luy ayant donné l'un des vestemens qu'il avoit sur luy, cet homme qui avoit entierement recouvré le jugement &

Epi.30.c.10.p. 133.134.

la raison, sachant de qui il tenoit ce bien, en rendit graces à Dieu qui en estoit l'auteur, & à Joseph qui en avoit esté le ministre. Ce prodige se divulga à l'heure mesme dans toute la ville par la bouche de celui qui avoit esté gueri. De sorte que le bruit se repandit parmi les Juifs, que Joseph avoit lu dans le thresor le nom de Dieu, & qu'il faisoit par ce moyen beaucoup de merveilles. [Car c'estoit alors une opinion fort commune parmi ce peuple, que celui qui savoit la veritable prononciation de ce nom sacré,estoit maistre de la nature,& en disposoit à sa volonté jusque là mesme que quelques uns d'entre eux raportoient à cette cause tous les miracles de JESUS CHRIST. Je ne sçay si S.Basile avoit oui parler de cette histoire,] 'lorsqu'il dit que Dieu dans ce temps de sa misericorde & de sa patience, donne souvent le pouvoir de faire des miracles à des personnes qui en sont indignes ou pour l'utilité des autres, ou pour les convertir eux mesmes, & les porter à avoir honte de luy deplaire, aprés avoir receu tant de marques de la bonté qu'il a pour eux. [C'est le fruit que le miracle dont nous parlons eust pu produire dans Joseph,s'il eust esté moins endurci:] 'mais il ne fit pas pour lors plus d'effet que les precedens. Cependant comme Dieu n'abandonne pas pour toujours ceux[qu'il a predestinez à la vie eternelle, il vainquit enfin par ses chastimens celui qu'il n'avoit pu gagner par ses faveurs. C'est ce que S.Epiphane nous va apprendre.]

Bas.reg.br.179. p.686.

Epi.30 c.10.p. 134.d.

V.la ruine des Juifs § 84.

["Quoique l'Etat des Juifs eust esté entierement abatu par la ruine du Temple & de la ville de Jerusalem, ils ne laissoient pas de conserver encore entre eux quelque forme de Republique.] 'Ils avoient un chef, qui, comme nous avons déja dit, portoit le titre de Patriarche.Ce chef estoit assisté par quelques Assesseurs qui luy servoient de conseil, & qui quelquefois ne l'abandonnoient ni jour,ni nuit. On les nommoit Envoyez ou Apostres; car ils se servoient de ce terme: [Et je croy que ce nom leur estoit donné, parceque] pour les recompenser de leurs services on les envoyoit dans les provinces, avec pouvoir d'y lever les decimes & les premices que les Juifs estoient obligez de fournir. Ces commissions leur donnoient un ample pouvoir pour corriger les abus, & pour deposer de leur dignité les Princes des synagogues, les Sacrificateurs, les Prestres, & ceux qu'ils appellent Azanites, comme qui diroit Diacres ou ministres & serviteurs.

c.4.11.p.128.134. 135.

'Joseph fut envoyé en Cilicie avec cette qualité par le Patriarche Judas; & voulant y exercer sa charge avec plus d'integrité & d'exactitude que la corruption des hommes ne le permettoit,

c.11.p.134.135.

il s'attira l'envie & l'aversion des Juifs. Dieu se servit de ce moyen pour luy faire abandonner son erreur. Car les Juifs qui examinoient toutes ses actions pour y trouver quelque occasion de satisfaire leur animosité, estant un jour entrez en troupe en son logis, le surprirent appliqué à la lecture de l'Evangile. Cette rencontre aigrit leur passion; ils se saisissent de Joseph, le jettent par terre, le frapent de tous costez, & avec mille injures & mille indignitez le trainent en leur synagogue, où ils le fouetterent tres rudement: Et ils eussent peut-estre passé encore plus loin, si l'Evesque du lieu avec qui Joseph avoit lié une amitié tres étroite, & luy avoit mesme presté le texte hebreu de l'Evangile, ne l'eust tiré d'entre leurs mains.

p.135.c. 'Ce ne fut pas ici la seule persecution qu'il souffrit des Juifs. Ces furieux l'ayant surpris dans un voyage, lorsqu'il marchoit prés de la riviere du Cydne, l'attaquerent & le jetterent dans l'eau, croyant que le courant du fleuve l'emporteroit & le noyeroit par sa rapidité, ou le feroit mourir par la froideur de ses eaux. Mais l'heure de la misericorde divine estant enfin arrivée, il fut delivré de ce peril; & peu de temps aprés il noya heureusement tous ses pechez dans l'eau sacrée du battesme.

[Peut-estre que quelques personnes s'imagineront que cette conversion qui semble si forcée, fut plutost en luy un effet de politique, ou de la haine que les mauvais traitemens des Juifs luy pouvoient avoir causée pour leur religion, qu'un fruit de sa pieté & un veritable changement de son cœur. Mais tant de faveurs singulieres par lesquelles Dieu l'appelloit visiblement au salut, & la vie qu'il mena depuis son battesme, qui luy a fait meriter dans l'Eglise le titre de Saint, nous doivent persuader du contraire.

Ses affaires, ou plutost les persecutions des Juifs, l'ayant obligé]

c.d. 'd'aller à la Cour, la qualité de sa personne, & tant de merveilles qui avoient precedé sa conversion, l'y rendirent en peu de temps fort considerable. [Constantin regnoit alors en Orient depuis l'an 323.] Ce Prince, autant pour honorer la pieté de Joseph, que pour défendre sa personne contre les insultes des Juifs, luy donna

Bar.327.§35. le titre de Comte.'Baronius croit qu'il publia mesme de nouveau à son occasion, en l'an 329, un rescrit qu'il avoit fait dés l'an 315, pour condanner au feu les Juifs qui persecuteroient ceux qui

Cod.Th.t.6.p.214. seroient passez de leur religion au Christianisme. 'Mais on ne voit pas que cette pensée ait de fondement particulier.

[Constantin donna un autre rescrit qui témoigne autant le desinteressement

desintereſſement de Joſeph, que ſon zele pour la foy qu'il avoit embraſſée.] 'Car aſſuré par ce Prince qu'il pouvoit obtenir de luy tout ce qu'il deſireroit, [a] il le ſupplia ſeulement de luy donner par écrit un pouvoir de faire baſtir des egliſes dans Capharnaüm, Tiberiade, Nazaret, Dioceſarée, Sephoris, & quelques autres places que les Juifs tenoient [dans la Galilée,] ſans pouvoir ſouffrir que perſonne d'aucune autre religion que la leur y demeuraſt avec eux. Conſtantin non ſeulement luy accorda cette demande, mais y ajouta encore un ordre aux Gouverneurs du pays, de fournir des deniers de ſon Epargne tout ce qui ſeroit neceſſaire pour un ouvrage ſi ſaint.

Epi.30.c.11.p.135.d. a p.136.a.

'Joſeph eſtant de retour à Tiberiade, prit pour executer ſon entrepriſe, un vieux temple encore imparfait, qui portoit le nom d'Adrien: [En quoy il ne faiſoit que ſuivre l'intention du fondateur de ce temple.] 'Car un payen meſme nous apprend qu'il avoit fait baſtir de ces temples en diverſes villes, "pour les conſacrer, comme on croyoit, à JESUS CHRIST. Mais on luy dit que les oracles aſſuroient que tous les hommes ſe feroient Chrétiens, ſi cela arrivoit jamais; & que tous les autres temples ſe verroient abandonnez. [Dieu verifia depuis l'effet de cette prediction, vraie ou fauſſe, ſans permettre qu'un Empereur auſſi méchant qu'Adrien, euſt aucune part à cette gloire, qu'il reſervoit au grand Conſtantin.]

c.12.p.136.b.c. Alex.v.p.129.c. V. la perſ. d'Adrien § 6.

'Pour retourner à Joſeph, les Juifs s'efforcerent d'empeſcher ſon deſſein par un moyen qui leur eſtoit aſſez ordinaire. Comme il avoit fait faire quelques fourneaux autour de la ville, pour cuire la chaux dont il avoit beſoin; ils empeſchoient par leur magie que le feu ne priſt à ces fourneaux, quelque bois que l'on y puſt mettre. Joſeph averti de ce deſordre, & ſe doutant bien d'où il venoit, y accourut auſſi-toſt, ſuivi d'une foule de Juifs curieux de voir ce qu'il vouloit faire. Eſtant arrivé ſur le lieu, il demande de l'eau, & prenant le vaſe où elle eſtoit, [1] fait deſſus le ſigne de la Coix avec ſon doit, & d'une voix qui fut entenduë de tout le monde, il prononça ces paroles: » Au nom de JESUS de » Nazaret, que mes peres & les peres de ce peuple qui m'environne » ont crucifié, que cette eau ait la vertu d'arreſter toute la magie » & tous les ſorts qui empeſchent ce feu de bruler, afin qu'il faſſe » ſon effet naturel, & qu'il ſerve à baſtir la maiſon & le temple du » Seigneur. Il prit enſuite de cette eau dans ſa main: il en jetta ſur chaque fourneau: les ſorts furent diſſipez, & le feu commença

Epi.30.c.12.p.136.137. 1.

1. S. Epiphane dit qu'il fit auſſi le ſigne de la Croix ſur l'eau à haute voix.

en mesme temps à paroistre à la vuë & à la confusion de tous les Juifs. Nonobstant leur dureté naturelle, ils ne purent s'empescher de s'écrier en se retirant, que celui qui assistoit si puissamment les Chrétiens, estoit le seul veritable Dieu.

p.137.b. 'Joseph acheva heureusement les eglises qu'il avoit entreprises dans quelques autres villes. Mais dans Tiberiade la resistance des Juifs fut si opiniatre, & leurs persecutions si violentes, qu'il se contenta d'y bastir une partie de ce temple qu'il avoit entrepris tout entier. Il quitta mesme la ville pour ce sujet, & vint demeurer à Scythople; [d'où il eust encore esté contraint de se retirer, ou de ternir la pureté de sa foy, si la dignité de Comte ne l'eust maintenu contre les violences des heretiques, & si l'eminence de sa vertu ne l'eust defendu de leurs artifices & de leurs flateries.] 'Car cette ville avoit alors Patrophile pour Evesque, l'un des plus animez des Ariens, & des plus puissans des courtisans, qui s'assujettissoit tous les esprits ou par le credit de ses richesses, ou "par la rigueur avec laquelle il traitoit ceux qui s'opposoient à luy. De sorte qu'il ne s'y trouvoit alors que deux Catholiques, Joseph que son autorité rendoit inviolable à leurs attaques, & un autre aussi converti du Judaïsme, que son obscurité deroboit à leur fureur.

c.5.p.129.b,c. — αὐστηρείᾳ.

[Aussi Scythople estoit alors, comme autrefois les deserts de la Libye, un lieu de bannissement pour les Saints;] '& le grand Eusebe de Verceil, l'une des plus fermes colonnes de l'Eglise, y fut relegué [l'an 355,] par Constance. Mais il y eprouva plutost la douceur de sa patrie, que les rigueurs d'un exil. Car Joseph le receut dans "sa maison qui estoit fort belle, & le soûtint au moins durant quelque temps contre les violences de Patrophile. La renommée de ce saint Evesque y attira quantité de personnes des provinces d'alentour, qui y accouroient autant pour profiter de ses instructions, que pour se rejouir avec luy de la couronne que son courage luy avoit acquise. S. Epiphane fut de ce nombre: & ce fut par cette occasion qu'il appris de la bouche mesme de Joseph toute l'histoire si merveilleuse de sa conversion. Il l'insera depuis par occasion dans son grand ouvrage contre les heretiques, la jugeant trop considerable en elle mesme, & trop edifiante pour en priver la posterité. 'Baronius l'a mise aussi toute entiere dans ses Annales.

ἐν οἴκοις διαφανέσι.

Bar.327.§8.27.

Epi.30.c.5.p.128.d. 'Lorsque Saint Epiphane l'apprit de la bouche de Joseph, [vers l'an 355,] ce saint Comte estoit âgé de 70 ans, ou plus: [& peut-estre que Dieu ne l'avoit conservé jusques alors, que pour nous

faire savoir par la plume de Saint Epiphane, les miracles de la misericorde divine envers ses elus. Car on peut croire qu'il mourut peu de temps aprés cette visite de S. Epiphane, puisque Saint Eusebe de Verceil se plaint dans une lettre raportée par Baronius, d'avoir extremement souffert à Scythople de la cruauté de Patrophile: de quoy il n'auroit peut-estre pas eu de sujet durant la vie de son illustre protecteur. Nous n'avons rien de plus assuré touchant la mort de Joseph.

On ne parle point de ses enfans, quoiqu'on sache bien qu'il a esté marié deux fois.] 'Car sa premiere femme estant morte, il en epousa une seconde, pour se delivrer des poursuites importunes des Ariens, qui le pressoient de se joindre à eux, en luy promettant de l'elever à l'episcopat, [voulant que l'esperance de cette dignité sacrée servist de pretexte pour faire trahir la verité, de qui elle tient toute sa grandeur.] c.d.

'Baronius a mis S. Joseph dans le martyrologe Romain au 22 de juillet. Il cite pour cela l'autorité des Grecs, [qui n'en parlent pas neanmoins ce jour là dans leurs Ménées, & il n'est point du tout dans le menologe de Canisius.] Bar.22 jul.h.

'Isaac Vossius luy attribuë un ecrit intitulé Hypomnesticon, qui se trouve dans beaucoup de bibliotheques. [Je ne sçay ce que c'est que cet ouvrage, ni sur quel fondement on peut attribuer un écrit à un homme dont on n'en a point d'autre, & qui ne paroist point avoir esté de profession à écrire. Il faudroit voir l'ouvrage.] Voss.siby.c.3.p.18.

LE GRAND OSIUS, EVESQUE DE CORDOUE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Eloges donnez à Osius : Reflexions sur sa chute.

On peut dire avec verité qu'Osius "a paru jusqu'à l'âge de cent ans, la gloire & l'ornement de son siecle, l'étonnement & l'admiration de tous les hommes, la joie & l'amour de tous ceux qui aimoient la verité. Eusebe de Cesarée qui est mort vingt ans avant luy, & qui ne pouvoit pas aimer] 'son zele ardent pour la foy, [a] ne laisse pas de dire qu'il estoit illustre par la confession qu'il avoit faite du nom de J. C. durant les persecutions ; qu'on estoit assuré de sa pieté eminente, de sa foy, de sa vertu "ornée d'une sage prudence ; que c'estoit un homme excellent, digne d'estre employé à pacifier l'Eglise.' Entre tous les Evesques qui assisterent au Concile de Nicée, il ne marque en particulier que cet Espagnol "si celebre : c'est ainsi qu'il le designe.

ou Hosius. σώφρονα. ὁ πάνυ βοώμενος.

Pheb.bib.P.t.4. 2.p.180 b. a Eus.v.Const.l. 2.c.63.73.p.472 c.d|478.d. l.3.c.7.p.487.a.

'Le grand Concile de Sardique témoigne pour luy un respect tout particulier, & le loüe de ce que son extreme vieillesse ne l'empeschoit point d'entreprendre les plus grands travaux pour servir l'Eglise'.

Ath.ap.2.p.761. d.

[S. Athanase n'en parle presque jamais sans le qualifier le grand Osius, & en faire des eloges extraordinaires.]'Il le qualifie le pere des Evesques,[b] & l'homme le plus illustre qui fust alors. Quel est le Concile, dit-il, dont il n'ait point esté le chef & le conducteur ? Quelle Eglise ne conserve point les marques honorables de son soin & de sa protection ? Qui n'a cedé à la force & à la sagesse de ses discours ? Qui l'est venu trouver triste, & ne s'en est pas retourné consolé ? 'Qui a eu recours à luy dans son besoin, & n'en a pas

sol.p.837.c|842. a. b fug.p.703.d. p.704.a.

obtenu ce qu'il desiroit? 'Entre 400 Evesques par la communion fol.p.817.c.
desquels il défendoit son innocence, il ne nomme que le grand
Osius Confesseur de J.C.

'Il fait dire aux Ariens qu'ils n'ont encore rien fait en bannissant p.837.c.
le Pape & tant d'autres Evesques, & en remplissant toute la terre
de la terreur de leur puissance,'puisqu'Osius n'est pas banni; que d.
tous les Evesques sont dans leurs Eglises tant que luy conserve la
sienne; que ses discours & son"autorité sont capables de soulever
contre eux tout le monde; qu'il est le maistre des Conciles; que
quand il écrit[ou qu'il parle]toute la terre obeït; & qu'il publie
par toute la terre que les Ariens sont des heretiques; qu'enfin,
s'il n'est banni de l'Espagne, leur doctrine est entierement abolie
par tout le monde.

[On pourroit ajouter à cela les témoignages des historiens
ecclesiastiques,'& la lettre à Constance, où Osius, sans le vouloir, p.838.
a fait luy mesme son eloge mieux que tout autre ne l'auroit pu
faire. Car on y voit la gravité, l'autorité, la douceur, la sagesse,
la generosité, & tous les autres caracteres d'un grand esprit &
d'un grand Evesque.

Nous ne craignons donc pas de dire qu'Osius estoit le plus
grand homme de son temps mais il a esté homme. Il auroit esté
honoré jusques à la fin des siecles, comme l'un des plus grands
Saints de l'Eglise, s'il n'eust vécu que cent ans. Mais aprés avoir
esté consideré, comme le fleau des heretiques, comme le défenseur
de la verité, comme l'honneur des Orthodoxes, comme le pere
des Evesques & des Conciles, il a mis une tache à sa gloire: il est
tombé d'autant plus dangereusement, qu'il est tombé de plus
haut; & quoique nous soyons bien eloignez de dire que sa chute
ait esté mortelle, qu'elle ait fait oublier à Dieu toutes ses bonnes
œuvres, & qu'elle luy ait fait perdre tout le merite de tant de
services qu'il avoit rendus à l'Eglise, on ne peut desavouer qu'el-
le n'en ait diminué le prix, & qu'elle n'en ait terni l'eclat: & il est
bien fascheux que nous soyons reduits à dire que Dieu a peut-
estre fait misericorde à Osius par la penitence.]

'C'est un triste & terrible exemple de la foiblesse humaine, Bar.357.§17.18.
[c'est une preuve eclatante de cette verité de nostre foy, que
quelque force que nous ayons & de nature, & d'habitude, & de
vertu mesme, nous ne sommes neanmoins que foiblesse & capa-
bles des plus grandes fautes, dés que Dieu, la force souveraine,
nous laisse à nous mesmes.

Dieu a voulu montrer en luy que la perseverance est un pur don

de sa misericorde, & qu'il ne la doit à personne. Ainsi la vertu d'Osius nous sert d'exemple, & sa faute d'instruction: de sorte qu'il ne nous reste que de loüer la sagesse de Dieu dans toutes ses œuvres.

Peut-estre neanmoins que sa faute n'a pas seulement esté avantageuse aux autres pour les tenir dans une juste frayeur des jugemens de Dieu, mais qu'elle luy a esté favorable à luy mesme. Une vertu aussi glorieuse qu'estoit la sienne, estoit capable de le perdre aux yeux de Dieu par la vanité, pendant qu'il estoit estimé & loüé de tous les hommes. Ainsi il pouvoit avoir besoin d'estre humilié par une foiblesse humaine, depeur qu'il ne tombast par l'orgueil dans un abysme plus dangereux.]

ARTICLE II.

Osius est fait Evesque: Il assiste au Concile d'Elvire.

Ath.fol.p.838.a

'OSIUS estoit d'Espagne,[& peut-estre de Cordoue mesme, dont il fut ensuite Evesque. Il naquit, comme nous le verrons par le temps de sa mort, vers l'an 256, & il peut avoir esté fait Evesque en 295.]Il estoit illustre & par la fermeté de sa foy, & par la pureté de sa vie.[a]Il estoit vraiement saint, selon la signification greque de son nom; & jamais ses plus grands ennemis ne purent rien trouver à reprendre dans sa conduite, parceque sa vie estoit irreprehensible, & sa reputation sans aucun reproche. 'On avoit aussi une estime extraordinaire de sa prudence & de sa sagesse.

Soz.l.1.c.16.p. 429.c.
a Ath p 841 a.
Thdrt.l.1.c.6 p. 540.b|Eus.v.C. l.2.c.63 p.472.c. d.

[Une des premieres actions de son episcopat, fut peut-estre d'assister au Concile d'Elvire, devenu tres fameux"& par les divers jugemens qu'on a faits de la severité de sa discipline, & par les differens sentimens qui ont partagé les plus habiles sur le temps où il a esté tenu. Les uns le mettent un peu avant S. Cyprien & la persecution de Dece: les autres un peu avant celle de Dioclétien vers l'an 300: les autres aprés cette persecution, soit aussitost aprés, soit seulement en 324. Toutes ces opinions ont leurs raisons, mais celle de l'an 300 nous paroist encore mieux établie que les autres.]'Un manuscrit luy assigne pour jour le 15 de may: & le quatrieme Concile de Tolede a depuis ordonné qu'on tiendroit vers ce temps là les Conciles provinciaux en Espagne.

NOTE 1.

Conc.t.1.p. 1027.d.

p.1012.1013.

[Celui-ci n'estoit pas un simple Concile provincial:]Car on y trouve S. Valere de çaragoce[dans la Tarragonoise,] quelques

Evesques de la Carthaginoise, plusieurs de la Lusitanie ; mais la pluspart sont de la Betique: 'ce qui fait juger que le lieu du Concile appellé en Latin *Eliberis* ou *Illiberis*, n'est pas la ville de ce nom qui a esté autrefois fort celebre au pié des Pyrenées, qui estoit alors ruinée depuis plusieurs siecles, '& qui ayant ensuite esté rétablie vers l'an 980, est connüe aujourd'hui sous le nom de Collioure dans le Roussillon. Il n'y a pas, dis-je, apparence que le Concile ait esté tenu dans cette extremité septentrionale de l'Espagne, mais plutost dans une autre ville de ce nom, 'que Pline & les autres anciens geographes placent dans la Betique, & dont les Evesques ont assisté à plusieurs Conciles d'Espagne. On n'en voit plus que quelques restes sur une montagne qui porte aujourd'hui le nom d'Elbire ou d'Elvire à deux ou trois lieuës de Grenade, où le siege episcopal a depuis esté transferé ; & où l'on trouve encore quelques inscriptions de l'ancienne *Illiberis*, [qui y ont apparemment esté transportées.] La porte de la ville du costé de la montagne, porte aussi le nom d'Elvire.

p.1012.d.e. p.1014.b. p.1010.c d.

'Nous avons aujourd'hui à la teste du Concile d'Elvire, les noms de 19 Evesques, que l'on marque y avoir pris seance dans l'eglise du lieu. Osius de Cordoue[au sujet duquel nous en parlons ici,]est mis le second dans quelques exemplaires aprés Felix 'd'Acci[dans la Carthaginoise, aujourd'hui Guadix dans l'Andalousie,]qui est toujours mis le premier, '& qui pouvoit presider comme plus ancien que les autres;[si nous voulons que les Evesques aient tenu le rang qu'on leur donne, car il ne s'y faut pas toujours arrester.]'Entre les autres Evesques on peut remarquer Sabin de Seville & Melanthe de Tolede, 'dont on trouve les noms dans les histoires de S.te Rufine & S.te Leocadie martyrizées vers l'an 304; S. Valere de çaragoce, qui confessa J. C. dans la mesme persecution avec S. Vincent son Diacre, & fut ensuite banni; '& Libere Evesque de Meride [metropole de la Lusitanie,]qui n'est neanmoins placé que le dixieme. 'Il assista aussi en l'an 314 au Concile d'Arles.

p.969 b. p.1047.c. p.1046.b c. p.969.c. p.1012.d. p.696.c. p.1430.c.

Il s'y trouva encore 24 Evesques qui ne sont pas nommez,]'si l'on a égard à un manuscrit où on lit qu'il y en eut 43.'Le titre du Concile porte que 26 Prestres y furent assis avec les Evesques: '& un manuscrit marque encore les noms de 24 avec les lieux dont ils estoient Prestres. Il y en a dont les Evesques estoient au Concile ;& ainsi ils n'estoient venus que pour les accompagner. 'Le titre ajoute que les Diacres furent aussi presens, mais debout avec tout le peuple,'qui assista seulement, dit Mendoza, à la pu-

p.969.b. d. p.1063.1064. p.969.d. p.1065.b.

blication solennelle qui se fit des decrets du Concile, & non aux deliberations dans lesquelles ils furent conclus. [C'est de quoy nous laissons le jugement à d'autres.] Le Concile de Soissons en 853, ou au moins celui qui en a fait une relation historique, citant un Canon de celui d'Elvire, dit que les legats du siege Apostolique y avoient esté presens. [C'est une autorité bien nouvelle pour un fait de cette importance; & il est rare en ces temps là de voir des legats du Pape dans des Conciles provinciaux ou nationaux. Il falloit qu'il y eust quelque raison particuliere qui le demandast; & on n'en voit point ici.]

t.1.p.89.d.

ARTCLE III.

Des premiers Canons du Concile d'Elvire.

Conc.t.1.p.969. 979.

NOus avons encore aujourd'hui 81 Canon de ce Concile, qu'on peut dire importans pour la discipline: Et aussi ils ont esté celebres dans l'Eglise, au moins depuis le IX. siecle. Il y en a quelques uns difficiles, soit pour en voir le sens, soit pour penetrer les raisons que les Evesques eurent de les faire. Mais ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ces sortes de difficultez, qui demanderoient une étude differente de la nostre.]On peut voir dans la derniere edition des Conciles, ce que Mendoza Espagnol, & M.r de l'Aubespine Evesque d'Orleans, ont écrit sur ce sujet, 'pour montrer que tous ces Canons n'ont rien que d'utile & de saint: [Nous eu pourrons seulement marquer quelques uns qui regardent plus particulierement l'histoire.]

p.987-1378.

Alex.t.6.p.679-687.

'On voit dans plusieurs non seulement des magistrats des villes, mais mesme"des pontifes des idoles, qui estoient Chrétiens. [C'est que ces dignitez ou ces titres estoient tellement onereux à cause des depenses qu'il falloit faire,]surtout pour donner des spectacles, qu'on y obligeoit les personnes par l'autorité des loix. "Les gladiateurs & les comediens toujours pleins de choses contraires à la pureté, faisoient partie des spectacles que les pontifes estoient obligez de donner. Et c'est peut-estre pour cela que le Concile les suppose coupables ordinairement d'homicide & d'adultere.

Can.2.3-55 58. *Flamines* Conc.p.989.b.c. *munus.*

'Le 13e Canon fait voir combien l'Eglise avoit horreur du crime de celles qui violoient la virginité qu'elles avoient consacrée à Dieu; puisque pour une seule faute, ce Canon les prive de la communion jusqu'à la mort; & les en prive mesme à la mort si elles ont

p.972.b.c.

ont continué dans leur faute, sans comprendre le bien qu'elles ont perdu ; [ce qui peut marquer particulierement celles qui se marioient.] 'Le Canon suivant parle aussi des vierges, mais non de celles qui estoient consacrées à Dieu ; & il nous apprend encore qu'il y avoit des personnes que l'on privoit pour quelque temps de l'Eucaristie, sans les obliger aux exercices laborieux & publics de la penitence. p.989.c.

'Le 15.e,16.e,& 17, défendent aux peres de marier leurs filles à des payens, à des heretiques, à des Juifs, & surtout à des prestres des idoles, sur peine d'estre soumis à la penitence, sans s'arrester à la difficulté de leur trouver d'autres partis. p.972.

'Le 20.e prive de la communion non seulement les Ecclesiastiques qui prestoient à usure, mais aussi les laïques qui retomboient dans cette faute aprés en avoir esté une fois repris. p.973.a.

'Le 21.e separe pour quelque temps du saint autel les laïques qui estant dans une ville ou il y a une eglise, auront manqué trois dimanches à s'y trouver avec les Fideles. 'Osius cita depuis ce decret devant les Peres de Sardique, & les porta par là à imposer par leur 14.e Canon la mesme peine à un Evesque qui passe trois dimanches sans se trouver à son eglise, hors les necessitez extraordinaires. [Je pense que c'est aussi de là que l'Eglise à tiré l'ordonnance qu'elle fait, de se trouver au moins de trois dimanches l'un à la Messe de paroice, en laquelle seule on celebre l'assemblée, comme parle Osius en citant le Canon d'Elvire.] 'Pour ceux qui faisoient une coutume de ne venir jamais à l'eglise, le Concile les traite d'apostats, & ordonne par son 46.e Canon, qu'on ne leur accordera la communion qu'aprés qu'ils auront passé dix ans [dans les exercices de la penitence.] b. t.1.p.656.c,d. t.1.p.975.d.

'Le 23 ordonne qu'on fera tous les mois quelques jeûnes,"mais des jeûnes où l'on ne mangeoit point ce semble jusqu'au lendemain. Il excepte les mois de juillet & d'aoust, [sans doute à cause des chaleurs, & ne parle point du temps pascal, peut-estre parceque c'estoit une exception generale, & connüe de tout le monde. 'Le 26.e veut qu'on observe ces sortes de jeûnes tous les samedis, contre l'erreur de ceux qui ne le pratiquoient pas. [Ainsi il faut mettre une partie au moins des Eglises d'Espagne entre celles] 'qui, selon Saint Augustin, suivoient la coutume de Rome pour le jeûne du samedi ; au lieu que Milan avec plusieurs autres de l'Occident, & toutes celles de l'Orient ne le jeûnoient jamais, hors la veille de Pasque. superpositione. t.1.p.973.c. d. Aug.ep.86.p. 81.c|71.d.

[Nous avons parlé "sur le Concile de Carthage en 349, du 24.e V.les Donatistes § 51.

Canon d'Elvire, qui défend d'ordonner ceux qui auront esté battizez dans une autre province;&"sur celui d'Arles en 314, du 25[e] qui oste aux Confesseurs le droit qu'ils usurpoient de donner aux Fideles des lettres de recommandation au lieu des lettres de communion qu'ils devoient recevoir des Evesques.] Ibid. § 22.

Conc. t. 1. p. 973. e| 995. 'Le desinteressement de l'Eglise paroist dans le 28[e], qui défend aux Evesques de recevoir des presens de ceux qui ne sont point admis à la participation de l' Eucaristie:' & dans le 48[e], qui ne veut point que ceux que l'on battizoit missent rien"dans le tronc de l'eglise, quoique cela fust déja passé en coutume; depeur, disent les Peres, que l'Evesque ne semble vouloir vendre ce qu' il a receu gratuitement. p. 975. 976. *in concham.*

p. 974 b. 'Le 32[e] veut que l'Evesque reçoive la penitence de ceux qui sont tombez dans de grandes fautes, & non le Prestre, hors le cas de necessité.

c. p. 1210. 'Le 33[e] défend l'usage du mariage à tous les Ecclesiastiques generalement sur peine de deposition. 'C'est la plus ancienne loy que nous trouvions dans l'Eglise sur cette importante matiere. [Et mesme toutes les autres n'ont étendu l'obligation à la continence premierement que jusqu'aux Diacres, & ensuite jusqu'aux Soudiacres.]

p 974. d. p. 998. c. 'Le 36[e] qui défend les peintures dans les Eglises [a donné matiere à beaucoup de conjectures & de contestations.] Il est fort aisé de soûtenir que le Canon défend seulement de representer Dieu sous des figures corporelles, depeur d'en avilir la majesté divine. 'Mais quand il s'agiroit mesme des images des Saints, si l'Eglise a jugé a propos de ne s'en pas servir en un temps où elles eussent pu donner aux idolatres quelque pretexte d'accuser les Chrétiens d'idolatrie, & où elles eussent pu estre profanées sans cesse par les persecuteurs; cela n'empesche pas qu'elle n'ait pu s'en servir lorsque ces inconveniens sont cessez, [comme il est certain qu'elle a fait en Italie & en Afrique environ cent ans aprés. Si les heretiques veulent nous obliger à suivre les Peres d'Elvire, pourquoi ne suivent-ils pas eux mesmes S. Paulin & les Evesques d'Afrique, qu'ils ne peuvent nier avoir autorisé les peintures dans les eglises? Mais plutost suivons-les tous les uns & les autres, & ne mettons point de discorde entre ceux qui ont esté egalement animez durant leur vie par l'esprit d'union & de charité, & qui se reposent aprés leur mort dans la paix & dans l'unité souveraine.] Alex. t. 6. p. 692.

ARTICLE IV.

Des derniers Canons du Concile d'Elvire.

'LE 32e Canon d'Elvire ouvre l'Eglise aux gentils qui demandoient à estre faits Chrétiens estant malades, & ordonne qu'on leur imposera les mains[pour les mettre au rang des catecumenes. Il ne parle point du battesme, parcequ'il ne les suppose point en danger de mort, sans quoy selon la regle ordinaire, on n'accordoit pas le battesme à ceux qui n'avoient point passé par tous les exercices du catecumenat,]'qui duroit deux ans pour ceux mesmes dont la vie estoit bonne & innocente. Conc.t.1.p.675. a. b.

'Le 40e separe de la communion pour cinq ans ceux qui souffriront qu'on emploie quelque chose de ce qui leur appartient pour le culte des idoles. a.

'Le 43e ordonne de celebrer la feste de la Pentecoste, non le quarantieme jour aprés Pasque, comme quelques uns le faisoient, mais le cinquantieme. c.

'Le 49e en défendant de laisser benir les biens de la terre par les Juifs, donne sujet de croire que l'Eglise avoit accoutumé d'y donner sa benediction. p.976.a.

'Le 50e défend de manger[non seulement avec les heretiques, ce que Saint Augustin marque comme la pratique commune de l'Eglise, mais encore]avec les Juifs. b.

'Le 51e établit la regle[ordinaire de l'Eglise,] de n'ordonner jamais ceux qui auront esté battizez dans l'heresie. b.

'Le 53e[est encore plus important, & établit le plus ferme appui de la discipline,]en menaçant de la deposition tout Evesque qui aura donné la communion à ceux qui en auront esté privez par un autre. c.

'Le 52e frape d'anatheme ceux qui repandoient dans l'Eglise des libelles diffamatoires. Le 73e, 74e, & 75e, regardent la mesme matiere: mais il y a quelque chose de fort obscur. b.

'Le 59e condanne du crime d'idolatrie celui qui faisant semblant d'estre payen, sera allé voir les sacrifices des payens, quoiqu'il n'ait pas sacrifié. c.

'Le 60e défend de recevoir au nombre des Martyrs, ceux qui auront esté tuez en brisant les idoles[dans les lieux dont ils ne sont pas maistres, ou sans estre appuyez par l'autorité publique.] p.977.a.

'Ce Canon nous donne lieu de croire, [avec un endroit de Saint p.1004.

Optat,]qu'on n'honoroit pas comme Martyrs tous ceux qui mouroient comme Chrétiens, mais qu'on attendoit quelque ordre & quelque declaration de l'Egliſe,[au moins lorſqu'il y avoit ſujet de douter s'il les falloit honorer, comme un Victor dont parle l'hiſtoire de S. Theodote d'Ancyre : car il faut avouer que pour l'ordinaire on n'attendoit aucun examen. C'eſt l'idée que nous en donnent preſque toujours les actes les plus authentiques. C'eſtoit peut-eſtre pour celebrer tous les ans leur feſte & leur memoire qu'il falloit un mandement de l'Eveſque. Le Canon ne regarde point ſans doute ceux qui ayant déja eſté pris & amenez devant le juge, renverſoient & briſoient les idoles qu'on leur vouloit faire adorer, comme on le dit de S. Victor de Marſeille, de Ste Eulalie, & de quelques autres.]

p.977.b. 'Le 62.e exclud abſolument de l'eſperance du batteſme "les comediens & meſme les cochers du cirque, [en qui on ne voit rien qui ſoit tout à fait criminel, s'il eſtoit permis de ſervir à ces divertiſſemens publics:] il les exclud, dis-je, du batteſme, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier, & veut qu'on les chaſſe de l'egliſe s'ils y retournent. *pantamimos*

d. 'Le 65e prive de la communion, meſme à la mort, un Eccleſiaſtique dont la femme eſt tombée en adultere, s'il ne la chaſſe [de chez luy]dés qu'il le ſçait, parcequ'il ſemble autoriſer le crime en le tolerant, luy qui doit donner aux autres l'exemple de la vertu. 'Non ſeulement l'Egliſe, mais les payens meſmes ont ſouvent condanné ces maris trop indulgens que l'Ecriture appelle des ſous & des impies. [On ne voit pas qu'on ait condanné de meſme les femmes qui ſouffrent les crimes de leurs maris, peut-eſtre parcequ'elles n'ont pas les meſmes moyens de les pourſuivre.] p.1329.

p.978.e. 'Le 77e nous apprend qu'il y avoit alors des Diacres en Eſpagne qui gouvernoient des peuples & des Egliſes. Il nous apprend encore qu'on peut eſtre juſtifié [& ſauvé] par le batteſme ſans la benediction de l'Eveſque, [c'eſt à dire ſans la Confirmation,] mais que c'eſt cette benediction qui nous rends parfaits [Chrétiens.]M^r^ de l'Aubeſpine croit que le Canon ordonne de traiter ceux qui mouroient ſans l'avoir receuë, comme juſtes & comme fideles, en recevant ce qu'on offroit pour eux à l'autel, quoiqu'ils n'euſſent point participé à l'Eucariſtie, qu'on ne donnoit qu'à ceux qui avoient eſté confirmez.

p.979.a. 'Le 79e impoſe un an de penitence à ceux qui jouent de l'argent p.1007. "aux dez. [Outre les autres dangers du jeu,] on croit qu'il y avoit quelque idolatrie mélée dans les dez. *alea, id eſt tabula.*

'Outre les 81 Canons du Concile, Gratien & d'autres Canonistes luy en attribuent dix ou douze autres, 'dont quelques uns au moins sont beaucoup posterieurs.

p.979,980. p.1038-1042.

[Nous avons déja remarqué que le 21.e Canon d'Elvire fut cité par Osius en 347, dans le Concile de Sardique.] 'Baronius croit que le Pape Innocent I. fait allusion au premier & à quelques autres, lorsqu'il dit dans sa troisieme epistre, que la discipline de la penitence avoit autrefois esté plus severe, parceque cette severité estoit necessaire durant les persecutions. [Je ne voy pas neanmoins que le cas particulier dont parle Innocent soit celui du Concile.] 'On assure que S. Martin de Brague & S. Isidore de Seville en ont autorisé plusieurs decrets dans leurs collections des Canons de l'Eglise. 'Ils ont esté citez nommément dans plusieurs Conciles tenus au IX siecle dans les Gaules, '& ensuite employez souvent par les nouveaux Canonistes.

Bar.305 §41.42. Conc.t.1.p.1036.b. a|1035. p.1034.1035.

ARTICLE V.

Osius confesse J. C. sous Maximien, est aimé de Constantin, dresse le symbole de Nicée, & rend plusieurs autres services à l'Eglise.

[OSIUS aprés avoir travaillé dans ce Concile à maintenir la discipline de l'Eglise, en défendit la foy & l'honneur par ses souffrances.] 'Car la persecution estant arrivée sous Maximien Hercule [l'an 303,] il confessa glorieusement la foy devant tout le monde. [a] C'est pourquoi le Concile de Sardique, Saint Athanase, & les autres luy donnent souvent le titre de Confesseur. [b] Baronius croit que la demission que Diocletien & Maximien firent de l'Empire [le premier may 305,] fut ce qui empescha de consommer son martyre, Constance Chlore n'ayant pas manqué de mettre en liberté tous les Confesseurs qui se trouverent dans les prisons de son ressort.

Ath.fol.p.838.c.d|Eus.v.Cons.l.2.c.63.p.472.c.d [a] Ath.p.837.c|ap.2.p.760.d.& alibi [b] Bar.303.§13

'Constantin avoit pour luy une affection & un respect tout particulier, tant pour l'honneur qu'il avoit eu de confesser J.C, que parcequ'il connoissoit sa sagesse & sa vertu eprouvée. [c] C'est pourquoi S. Athanase reproche à Constance fils de Constantin, qu'en persecutant Osius il oublioit & les sentimens de la crainte de Dieu, & le respect dû à son pere qui avoit si fort aimé cet Evesque. [Il fut apparemment l'un]'des Prelats que Constantin consulta en l'an 311,]aprés l'apparition de la Croix, & qu'il fit demeurer auprés de luy pour le confirmer dans son nouveau

Eus.v.Cons.l.2.c.63.p.472.c.d|Socr.l.1.c.7.p.15.c. [c] Ath.fol.p.841. Eus.v.Cons.l.1.c.32.p.423.424.

Zos.l.2.p.435. Christianisme. [Car il semble que ce soit] 'cet Egyptien venu d'Espagne que Zosime dit avoir esté cause du changement de ce Prince. [Nous voyons aussi que dans une lettre écrite au commen- Eus.l.10.c.6.p. 393.b. cement de l'an 313,]Constantin mande au Gouverneur d'Afrique de distribuer une certaine somme aux Eglises de son gouvernement, selon l'ordre & le billet qui luy estoit envoyé par Osius. Bar 312. § 92. 'Car Baronius ne doute pas que cet Osius ne soit celui de Cor- Cod.Th.4.t.7.l. 1.p.65.62. doue. 'Nous avons une loy qu'il luy adressa le 18 d'avril 321, pour declarer libres ceux qui seroient affranchis en presence des Evesques & de l'Eglise, ou par des Ecclesiastiques en quelque maniere que ce fust.

[Nous ne pouvons douter que Constantin qui se plaisoit à enrichir les Eglises, n'ait fait de grandes liberalitez à Osius pour Mar.& F.p.34. celle de Cordoue,] 'd'où vient qu'on marque qu'il estoit fort riche. Quelques schismatiques l'accusent mesme d'avoir esté trop attaché à ses richesses: [mais il vaut mieux apprendre l'usage Ath.de fug.p. 704.a. qu'il en faisoit de ce que nous avons rapporté de S. Athanase,] 'que tout homme qui s'adressoit à luy dans son besoin, ne s'en retournoit point sans avoir obtenu le secours qu'il demandoit.

[Il faut qu'Osius se fust declaré assez ouvertement en faveur Aug.in Parm.l. 1 c.5.p.8.1.d. des Catholiques d'Afrique contre les Donatistes,] 'puisque ces schismatiques se plaignent qu'il avoit assisté Cecilien, en con- c.8.p.9.1.c. traignant beaucoup de personnes à communiquer avec luy, '& mesme en portant Constantin à les condanner à mort; de quoy neanmoins ils n'avoient aucune preuve, estant bien plus probable & bien plus raisonnable de croire, puisqu'il estoit Evesque, qu'il avoit porté Constantin à se contenter d'une punition moins rigoureuse.

[Lorsque Constantin fut devenu maistre de l'Orient à la fin de 323, "& qu'il eut sçeu les troubles qu'y causoient les disputes tou- V.S.Alex. d'Alex.§10. 11. chant la Pasque, & l'heresie d'Arius, & plusieurs autres divisions, il envoya Osius à Alexandrie comme un homme en qui il avoit une confiance particuliere, pous travailler à réunir les esprits.] Eus.v.Const.l.2. c.73.p.478.a.b| Socr.l.1.c.8.p. 18.c. 'Osius s'appliqua à cette commission importante avec toute la fidelité & tout le soin qu'on pouvoit attendre de sa pieté. [Il tint pour cela un grand Concile à Alexandrie, où il étoufa le schisme d'un nommé Colluthe, & condanna le dogme des Sabelliens, mais l'heresie d'Arius & les questions de la Pasque demandant nn plus fort remede, Osius fut obligé de s'en retourner auprés de Constantin, qu'il detrompa des impressions qu'on luy avoit données en faveur d'Arius.

'On croit que ce fut luy qui luy conseilla d'assembler en 325 le Concile de Nicée. Il y assista certainement : & il y parut beaucoup [selon ce que dit Saint Athanase,] ᵃ qu'il avoit esté le chef & le conducteur de tous les Conciles. [Il y a quelques preuves, mais foibles "pour croire qu'il y presida, & ce que quelques uns veulent qu'il y porta la qualité de legat du Pape Saint Silvestre, n'est pas non plus bien autorisé. Nous sommes mieux fondez pour croire] 'que ce fut luy "qui dressa le celebre symbole de Nicée, puisque Saint Athanase le dit assez nettement. [Il est certain qu'il en fut toujours depuis le défenseur,] '& l'ennemi irreconciliable des Ariens, 'qu'il declaroit partout devoir estre traitez d'heretiques. 'Gelase de Cyzic dit qu'il fut choisi par le mesme Concile avec Viton & Vincent legats de Saint Silvestre, pour en publier les decrets à Rome, en Italie, en Espagne, & dans tout le reste de l'Occident. [Cela n'est pas beaucoup fondé, ne l'estant que sur "cet auteur. C'est pourquoi nous ne parlons point des disputes qu'on pretend qu'il eut dans le Concile avec un philosophe payen, parceque cela ne se trouve que dans ce Gelase.]

'Nous ne voyons pas non plus qu'il y ait lieu de croire qu'il ait assisté au Concile de Gangres, quoique son nom se lise à la teste dans quelques editions, & que ce Concile se soit tenu, selon l'opinion commune, peu aprés celui de Nicée.

Sulp.l.2.c.55.p.162|Thdrt.l.2.c.12 p.606.c|Euf.v.Conf.l.3.c.8.p.487.a.
ᵃ Ath.fug.p.703.d|fol.p.837.d.
V. le Concile de Nicée § 2.
τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ἐξέθετο.
Ath.fol.p.837.d
p.841.a.
p.847.d.
Gel.C.l.2.p.200.
V. l'Empereur Zenon.
P.Aur.in Spon.p.194.195.

ARTICLE VI.

Osius preside au Concile de Sardique : Constance ne peut l'obliger à condanner S. Athanase, & le renvoie à son Eglise.

[OSIUS peut estre retourné dans son diocese aprés le Concile de Nicée, & y estre demeuré jusqu'en l'an 341,] auquel nous avons quelque sujet de croire qu'il se trouva au Concile de Rome pour soûtenir l'innocence de Saint Athanase "contre les calomnies des Ariens. 'Il fut quelquefois present aux entretiens que le mesme Saint eut avec l'Empereur Constant [en l'an 345, ou depuis.] 'Il contribua aussi [en 345] à obtenir du mesme Prince le Concile de Sardique [tenu en 347, pour appaiser tous les troubles de l'Eglise.] 'Il partit des Gaules, où Constant & Saint Athanase estoient alors, pour venir à ce Concile. ["Il y presida, & on peut dire qu'il en fut l'ame, le chef, & le tout. Il y fit paroistre son zele pour la justice dans la force avec la quelle il s'opposa aux Ariens, & son amour pour la paix] en faisant consentir Saint Athanase à se

Hil.fr.2.p.26.
V. le Pape Jule § 5.
Ath.ap.1.p.675.c.
Hil fr.2.p.16.
Ath.ap.1.p.676.b.
V. S. Athanase § 42.
fol.p.839.b.

retirer avec luy en Espagne, si cela eust pu remedier aux maux de l'Eglise. [En un mot, il faudroit transcrire presque toute l'histoire de ce Concile, pour marquer ce qu'il y a fait. Le demon s'en voulut venger par les injures & les anathemes que luy dirent "les Ariens dans leur conciliabule de Philippople, & ils entreprirent mesme de le deposer ; mais Dieu ne leur avoit pas encore donné le pouvoir d'executer leur mauvaise volonté.]'On pretend qu'estant retourné en Espagne, il assembla un Concile à Cordoue, où l'on confirma tout ce qui avoit esté fait à Sardique.

V. les Ariens § 40.

Conc. t. 2. p. 94. d

[Nous ne trouvons rien d'Osius dans les années suivantes jusqu'en l'an 354,] 'auquel le Pape Libere accablé d'affliction, parceque les legats qu'il avoit envoyez au Concile d'Arles avoient abandonné laschement la verité, dechargea sa douleur dans le cœur d'Osius par une lettre qu'il luy en écrivit, comme à celui à qui il ne devoit rien cacher, [& qui estant un des principaux membres de l'Eglise, resentoit plus vivement tous les maux qui luy arrivoient.

Hil. fr. 1. p. 47.

"L'année suivante Constance maistre de l'Occident aussi-bien que de l'Orient, entreprit de faire condanner Saint Athanase par tous les Evesques, & bannit ceux qui le refuserent, sans en excepter le Pape Libere.]'Mais quelque persecution qu'il fist aux autres Evesques, ce n'estoit encore rien pour les Ariens tant que le grand Osius echapoit à leur malice. 'Il gouvernoit alors paisiblement l'Eglise que Dieu luy avoit confiée depuis plus de 60 ans: '& ne se contentant pas de ne point signer contre S. Athanase, il écrivoit aux autres pour les conjurer de souffrir plutost la mort que de trahir la verité, les assurant que S. Athanase & les autres n'estoient persecutez que pour ce sujet. 'Son âge qui le faisoit nommer le pere des Evesques, sa qualité de Confesseur, & les illustres emplois où il avoit paru dans l'Eglise, le rendoient capable d'inspirer à tout le monde l'aversion des Ariens, qu'il soûtenoit hautement estre heretiques. On avoit partout une extreme deference pour ses lettres, '& il maintenoit divers Evesques d'Espagne dans l'amour de la verité.

Ib. § 57. 58.

Ath. sol. p. 837. b

c.

d.

p. 841. b.

p. 837. c.

p. 841. b.

'Les Ariens croyant donc avoir banni inutilement tous les autres tant que celui-ci demeuroit, s'adresserent à Constance pour le prier de ne le pas laisser davantage en repos. 'Constance qui connoissoit de quoy cet illustre vieillard estoit capable, [& qu'il n'estoit pas pour s'epouvanter par des lettres de menaces,] luy commanda de le venir trouver ; ce qu'il fit vers le mesme temps que Constance commençoit à tenter Libere [par l'eunu-

p. 837. d. b.

p. 838. a.

que

que Eusebe vers le milieu de l'an 355, ou un peu aprés.] 'Osius estant arrivé [à Milan, où Constance faisoit alors sa residence ordinaire,] ce Prince employa les prieres, les exhortations, & tous les moyens dont il se servoit pour tromper les autres, afin de tirer de luy qu'il signast la condannation d'Athanase, & qu'il communiquast avec les Ariens. Mais il ne put pas seulement souffrir cette proposition : Il reprit Constance avec force, & l'ayant enfin persuadé [de ses raisons,] il en obtint la permission de s'en retourner en son pays & en son Eglise.

Ath.sol.p.838.a

ARTICLE VII.

Osius tenté de nouveau par Constance, luy écrit une excellente lettre: Il est retenu un an à Sirmich comme en exil.

'Les heretiques furent fort sensiblement touchez de son retour. Ils en firent de grandes plaintes à Constance, & firent de nouveaux efforts pour échaufer son esprit ; en quoy ils furent bien secondez par les eunuques, qui luy repetoient continuellement les mesmes plaintes pour l'irriter. Ils en obtinrent donc enfin des lettres menaçantes & injurieuses contre Osius : mais la crainte ne put ebranler sa fermeté ni diminuer la hardiesse avec laquelle il combatoit l'Arianisme. 'Constance luy écrivit plusieurs fois, tantost le flatant comme son pere, tantost le menaçant & luy nommant tous ceux qu'il avoit bannis ; & tout cela pour luy persuader de signer contre Athanase ; sachant bien que quiconque le faisoit ne pouvoit manquer de suivre les sentimens des heretiques.

Ath.sol.p.838.b.

c.

'Osius au lieu de s'effrayer & de s'affoiblir, luy récrivit une lettre [qui est la seule que nous ayons de luy, mais qui certes est digne de la haute reputation qu'il avoit acquise. Il n'y a rien de si grand, rien de si sage, rien de si genereux, en un mot rien de si episcopal. On n'en peut pas mieux representer l'excellence qu'en la raportant toute entiere, quoique cela ne soit pas de nostre dessein.] J'ay confessé [J.C.] dans la persecution que Maximien vostre ayeul excita contre l'Eglise. Si vous voulez la renouveller, vous me trouverez disposé à tout souffrir plutost que de trahir la verité & de repandre le sang de l'innocent [en consentant à sa condannation.] Je ne suis ebranlé ni par vos lettres, ni par vos menaces: il est inutile de les continuer. Il vous sera plus avantageux de renoncer aux sentimens d'Arius, de ne point

p.838-840.

ecouter les Orientaux, de ne point ajouter foy à Ursace ni à Valens. Ils n'ont pas tant en vuë dans ce qu'ils disent d'attaquer Athanase que d'établir leur heresie. Mon âge doit me donner de la croyance dans vostre esprit. Croyez moy donc je vous supplie. Dans le Concile de Sardique assemblé par vostre ordre & par celui du bienheureux Constant vostre frere, je sommai moy mesme les ennemis d'Athanase, lorsqu'ils vinrent dans l'eglise où j'estois, de produire ce qu'ils avoient à dire contre ce Prelat. Je leur declarai qu'ils le pouvoient faire en toute assurance. Je leur promis qu'on leur rendroit justice dans toutes choses. C'est ce que je leur témoignai deux differentes fois. J'ajoutai que s'ils ne vouloient pas faire examiner leurs accusations en plein Concile, ils pouvoient agir avec moy en particulier. Je leur protestai que si Athanase se trouvoit coupable, nous [l'abandonnerions &] le rejetterions entierement. Je leur dis mesme que s'il se justifioit & les convainquoit d'estre eux mesmes des calomniateurs, je luy persuaderois de s'en venir avec moy en Espagne. Athanase accepta ces conditions sans difficulté: Eux au contraire n'osant hazarder leur mauvaise cause, se retirerent. Athanase alla ensuite, suivant vos ordres, vous trouver à Antioche. Il vous pria d'ordonner que tous ou quelques uns de ses ennemis qui estoient alors dans cette ville, comparussent devant vous pour soûtenir leurs accusations, & le convaincre des crimes qu'ils luy reprochoient, comme ils le pouvoient aisément, s'il estoit coupable, ou estre declarez des calomniateurs indignes d'estre ecoutez, s'ils vouloient encore parler contre luy dans son absence. Vous rejettastes bien fort cette proposition: & pour eux ils n'eurent garde de l'accepter. Pourquoi ecoutez vous donc encore ces calomniateurs? Comment souffrez vous encore Valens & Ursace, aprés qu'il ont protesté par écrit, que toutes leurs accusations n'estoient que des calomnies dont ils se repentoient? On ne leur a point extorqué cette retractation par force comme ils le veulent faire croire. On n'a point employé la violence des soldats pour les y contraindre. Ils la firent à l'insçeu mesme de [l'Empereur Constant] vostre frere: Et on n'a jamais vu dans les Etats de ce Prince les violences qu'on exerce aujourd'hui. Ils allerent d'eux mesmes à Rome, & écrivirent leur retractation en presence de l'Evesque & des Prestres, aprés avoir écrit à Athanase une lettre d'amitié & de paix. S'ils se plaignent qu'on leur ait fait violence; s'ils reconnoissent que c'est un mal; si vous le desapprouvez, arrestez vous mesme vos violences: n'écrivez

» plus de lettres, n'envoyez plus de Comtes: rappellez les exilez;
» de peur que lorsque vous vous plaignez de ces violences preten-
» duës,[vos ministres]n'en fassent eux mesmes de réelles & de plus
» grandes. Qu'est-ce que Constant a fait de semblable à ce que
» nous voyons? Quel Evesque a t-il banni? A quels jugemens eccle-
» siastiques a t-il voulu presider luy mesme? Ses officiers ont-ils ja-
» mais contraint de signer la condannation de personne, pour que
» Valens & les siens puissent avec quelque vraisemblance avancer
» ce qu'ils disent? Ne vous engagez pas davantage, je vous en con-
» jure. Souvenez vous que vous estes un homme mortel. Craignez
» le jour du jugement. Disposez vous à y paroistre pur & irrepre-
» hensible. Ne vous ingerez point dans les affaires ecclesiastiques.
» Ne nous prescrivez rien là dessus. Apprenez plutost de nous ce
» que vous en devez croire. Dieu vous a donné le gouvernement
» de l'Empire, & à nous celui de l'Eglise. Quiconque ose attenter
» à vostre autorité, s'oppose à l'ordre de Dieu. Prenez garde de
» mesme de vous rendre coupable d'un grand crime en usurpant
» l'autorité de l'Eglise. Il nous est ordonné de rendre à Cesar ce
» qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. Il
» ne nous est pas permis de nous attribuer l'autorité imperiale.
» Vous n'avez aussi aucun pouvoir dans le ministere des choses
» saintes. Voilà ce que j'ay cru devoir vous écrire, dans le desir
» que j'ay de vostre salut. C'est toute la réponse que j'ay à faire à
» vos lettres. Je ne communiquerai point avec les Ariens. Au
» contraire j'anathematize leur heresie. Je ne souscrirai point à
» la condannation d'Athanase dont nous avons reconnu l'inno-
» cence, avec l'Eglise de Rome, & avec tout un Concile. Vous
» l'avez reconnuë vous mesme, lorsque vous l'avez rappellé, & que
» vous luy avez permis de s'en retourner avec honneur en son pays,
» & de rentrer dans le gouvernement de son Eglise. D'où vient
» donc ce changement? Qu'est-il arrivé de nouveau? Les accu-
» sateurs qui paroissent aujourd'hui contre luy sont les mesmes qui
» l'attaquoient en ce temps là. Les calomnies secrettes; (car ils
» n'osent pas parler en sa presence;) les calomnies, dis-je, qu'ils con-
» tinuent à repandre contre luy sont les mesmes qu'ils publioient
» avant que vous le rappellassiez, les mesmes qu'ils objectoient
» contre luy à Sardique, & dont ils ne me purent donner aucune
» preuve quand je leur en demandai. S'ils en avoient eu, ils ne se
» seroient pas retirez si honteusement. Avez-vous oublié ce que
» vous distes & ce que vous écrivistes alors? Pensez à vous, je vous
» en conjure. Ne vous laissez pas aller aux volontez de ces hom-

mes perdus d'honneur & de religion. En voulant les obliger pour « vous les rendre amis, vous vous rendrez coupable. Vous rendrez « conte tout seul au jour du jugement de ce que vous faites en leur « faveur. Ils emploient vostre autorité pour accabler celui qu'ils « haïssent. Ils veulent vous rendre l'instrument & le ministre de « leurs desseins criminels. Ils cherchent à introduire l'heresie dans « l'Eglise par vostre moyen. Il n'y a pas de prudence à se jetter « dans de si grands perils pour servir la passion des autres. Cessez « donc, Prince, cessez & m'en croyez. C'est le langage que je dois « vous tenir; & vous ne devez pas le mepriser. «

Ath.sol.p.840.d 'Voilà, ajoute S. Athanase, quels estoient les sentimens & les paroles de ce vieillard, "qui nous represente un second Abraham; A'Αβραμιαῖος. d|841.a. de cet homme veritablement saint selon son nom: 'Et neanmoins une lettre si admirable n'empescha pas Constance de continuer à le menacer, & à chercher quelque pretexte contre luy pour pouvoir ou le contraindre par force de luy obeïr, ou avoir sujet p.841.a. de le bannir. 'Mais la sainteté de sa conduite estoit trop connuë & trops hors d'atteinte pour y trouver seulement quelque apparence de crime, si ce n'est dans la haine extreme qu'il avoit pour l'heresie.

a.b. 'Ce fut donc le seul point qui put servir de matiere aux accu-b.c. sateurs de ce Prelat, '& pour en augmenter le poids, ils firent entendre à l'Empereur qu'il y avoit encore d'autres Evesques qui embrassoient ses sentimens. Constance tenta premierement ceux-ci; mais ne les ayant pu obliger à souscrire, "il manda enfin Note 2. fug.p.703.d. Osius, & le retint un an entier à Sirmich comme en exil. 'C'est pourquoi il est dit en "d'autres endroits que les Ariens le firent V. les Ariens Mar.&F.p.34. bannir. 'Les Prestres Marcellin & Faustin disent que Constance § 60. le manda à la sollicitation de Potame Evesque de Lisbone, "dont Ibid. § 68. il avoit decouvert aux Eglises d'Espagne & condanné hautement la prevarication.

ARTICLE VIII.

Chute d'Osius.

[JUSQUES ici nous n'avons rien vu dans Osius que de saint, que de grand, que de digne des eloges qu'il a receus: mais il faut venir enfin à ce qui doit faire le sujet de nostre douleur, si nous sommes Chrétiens, & de nostre tremblement si nous sommes humbles.]

'La peine de l'exil qu'Osius souffroit à Sirmich depuis un an, ne parut pas encore assez grande aux Ariens pour un homme âgé de cent ans & plus, selon Saint Hilaire. [a]Constance l'accabla encore d'afflictions, [b]d'injures, & de menaces, [c]s'imaginant que ce seroit un grand témoignage pour la verité de sa foy, s'il la faisoit embrasser a cet Evesque de gré ou de force [d]On persecuta à cause de luy tous ses parens: [e]on en vint mesme jusques à une violence ouverte: on luy fit endurer une infinité de coups, [f]de gesnes, & de contorsions tres douloureuses; [g]de sorte que la foiblesse de son corps ceda enfin à cette tyrannie, [h]& il consentit à communiquer avec Ursace & Valens. [i]S. Athanase semble dire quelquefois qu'il signa aussi sa condannation: [k]mais il le nie formellement dans un autre endroit.

Ath.fol.p.841.c
Sulp.l.2.p.162.
a Ath.fol.p.841 c.
b ap.2.p.807.b.
c Socr.l.2.c.31. p.126.d.
d Ath.fug.p. 704.a.
e ap.2.p.807.b| fol.p.841|fug.p. 704.a.
f Socr.p.127.a.
g Ath.fug.p. 704.a.& alibi.
h fol.p.841.c.
i fug.p.704.a| ap.2.p.807.b.
k fol.p.841.c.d.

[Il ne dit point qu'il eust rien souscrit contre la foy, & nous voudrions qu'il nous fust permis de croire qu'il ne l'a point fait; que toute sa faute a esté de communiquer avec Ursace & Valens; & que si l'on dit qu'il a fait quelque chose de plus, c'est un bruit que les Ariens pouvoient avoir fait courir sans qu'il fust veritable, pour s'autoriser d'un si grand nom,] 'comme ils firent croire peu aprés que Libere avoit souscrit le dogme des Anoméens. [l]Sulpice Severe ne parle en effet de la chute d'Osius que comme d'un bruit commun, & qui luy paroissoit incroyable, si ce n'est peut-estre, dit-il, que son grand âge luy eust affoibli son jugement.

Soz.l.4.c.15.p. 557.558.
l Sulp.l.2.p.161. 162.

Note 3.

["Mais il faudroit dementir trop d'autoritez pour douter] 'que ce grand Osius qui avoit défendu si long-temps & avec tant de vigueur la foy Catholique, ne l'ait enfin condannée [par une signature, qui quelque forcée qu'elle fust ne laissoit pas d'estre criminelle,] '& qu'il n'ait donné les mains à l'impieté, [quoiqu'il n'y ait pas donné son coeur. Nous ne saurions nous persuader ni] 'qu'il ait esté auteur de la seconde confession de Sirmich, quoique S. Hilaire le dise plusieurs fois, [ni que ce Saint l'en eust pu croire auteur, s'il ne l'avoit au moins signée. Nous avons mesme lieu de craindre qu'il n'ait signé "un autre écrit encore plus criminel: Il est bien difficile de s'arrester quand on est une fois sur le penchant d'un precipice.

Pheb.p.180.a.b.
Mar.&F.p.34.
Hil.de syn.p. 124.1 c|125.1.c| 133.a|in Const.l. 1.p.116.1.c,

V. les Ariens § 68.

On peut juger quel fut l'étonnement de tout le monde à la nouvelle de cet accident.] 'Les Ariens en firent des trophées jusqu'à Antioche. [m]C'estoit le plus fort argument qu'ils eussent à alleguer en France contre toutes les raisons des Catholiques: mais nos saints Evesques qui ne mettoient pas leur confiance en un homme, quelque grand qu'il fust, ne s'ebranloient pas par

Soz.l.4.c.12.15. p.554.a.b|557.c.
m Pheb.p.180.a. b.

ces coups, & trouvoient bien le moyen de les repousser.

[Saint Hilaire que son zele animoit en ces rencontres, & qui estant au milieu des Ariens, pouvoit ne savoir pas si exactement les choses, en parle avec plus de chaleur que S. Athanase.] 'Il qualifie, comme nous avons dit, la seconde confession de Sirmich du nom de blaspheme écrit par Osius & par Potame, '& autrepart, la folie & le delire d'Osius.

Hil. syn. p. 151. c.

in Const. l. 1. p. 116. 2. c.

syn p. 133. 2. a.

'Il dit que Dieu l'avoit laissé vivre jusques à ce temps là, afin que les hommes mesmes sçeussent quel il avoit esté dés devant sa chute; 'ce qui a quelque raport avec ce que les Donatistes accusoient Osius de quelque crime, dont ils disoient qu'il avoit esté condanné par les Evesques d'Espagne, & absous par ceux de France. S. Augustin dit que supposé que cela fust, il y avoit lieu de juger que les Evesques d'Espagne l'avoient condanné sur des accusations fausses & calomnieuses, & que ceux de France l'avoient absous sur les preuves qu'ils avoient eues de son innocence, à quoy ceux d'Espagne s'estoient rendus. 'Car les Donatistes demeuroient d'accord qu'ils l'avoient depuis receu dans leur communion. 'Il est certain que les Ariens dans leur faux Concile de Sardique, n'ont rien eu à luy reprocher, que d'avoir esté lié d'amitié en Orient avec quelques personnes qu'ils pretendoient estre des méchans, comme S. Eustathe d'Antioche: 'Et S. Athanase dit que tout le monde connoissoit que sa vie estoit entierement irreprochable.

Aug. in Parm. l. 1. p. 2. c. d.

p. 8. 1. 2.

Hil. fr. 2. p. 26.

Ath. sol. p. 841. a.

'S. Hilaire attribuë la faute d'Osius à un trop grand amour de son sepulcre, [c'est à dire apparemment au desir qu'il avoit de mourir en son pays, & non pas en un exil,] 'de mesme que les Prestres Luciferiens Marcellin & Faustin disent qu'il ceda aux menaces de Constance, parcequ'estant vieil & riche, il craignoit d'estre banni ou depouillé de ses biens.

Hil. syn. p. 137. 2. c.

Mar. & F. p. 34.

ARTICLE IX.

De la mort d'Osius.

"APRES qu'il eut signé on le renvoya en Espagne gouverner son Eglise de Cordoue. 'Les mesmes Luciferiens raportent de luy une histoire bien remarquable, [si elle est vraie;] arrivée, disent-ils, aussi-tost aprés son retour, & lorsque la plusparl du monde ignoroit encore sa chute: 'Elle se trouve aussi dans "quelques écrivains posterieurs qui l'ont prise d'eux. 'Ils raportent

Phils. l. 4. c. 3. p. 65.

a Mar. & F. p. 35.

Bar. 357. § 29.

Mar. & F. p. 34.

NOTE 4.

donc qu'Osius estant retourné en Espagne aprés sa prevarication, avec encore plus d'autorité qu'auparavant, & avec un ordre de Constance pour faire bannir tous ceux qui refuseroient de communiquer avec luy, Gregoire Evesque d'Elvire dont ces Prestres disent des merveilles, refusa absolument sa communion. Osius en colere l'ayant fait appeller à Cordoue devant Clementin gouverneur de la province; '& quantité de personnes s'estant assemblées pour voir quelle seroit l'issuë de cette affaire, ils disputerent long-temps l'un contre l'autre: '& enfin Osius somma Clementin d'envoyer Gregoire en exil conformément à l'ordre du Prince. Clementin soit par le respect qu'il portoit à l'episcopat, quoiqu'il fust payen, soit qu'il trouvast que Gregoire avoit raison, dit à Osius qu'il n'osoit pas bannir un Evesque; mais que quand il l'auroit deposé il le banniroit aussi-tost.' Gregoire voyant qu'Osius se mettoit sur cela en état de le deposer, invoqua Dieu à son secours; '& lorsqu'Osius voulut prononcer la sentence, sa teste & sa bouche se tournerent, il tomba de son siege à terre, & fut emporté ou mort ou muet, & le juge craignant d'eprouver aussi l'effet de la justice de Dieu, se jetta aux piez de Gregoire, & luy demanda pardon.

P. 35. P. 36. 37. P. 37. P. 38. P. 39.

[Voilà ce que raportent ces deux Prestres. Il est difficile de douter que ce qu'ils disent n'ait quelque fondement veritable;] '& nous avons encore une réponse de Saint Eusebe de Verceil à Gregoire Evesque d'Espagne, (que l'on ne peut douter estre celui d'Elvire,) dans laquelle il se rejouit d'avoir appris par ses lettres qu'il avoit resisté au transgresseur Osius, comme un Evesque & un Prelat le devoit faire. [Aprés tout, quelque forcée que pust estre la faute d'Osius, elle meritoit bien au moins que Dieu la punist par une mort telle que celle-ci.

Hilfr. 2. p. 4.

Mais quand on considere d'autre part qu'aucun autre auteur contemporain ne parle d'un evenement si memorable, qui devoit estre aussi connu qu'Osius; & que ceux qui le raportent sont des Luciferiens de profession, qui s'estoient separez de l'Eglise plutost que de communiquer avec les Evesques qui estoient tombez par infirmité; & qu'ils ne craignent pas pour ce sujet de condanner Saint Athanase mesme & S. Hilaire; on peut assez legitimement avoir pour suspectes les punitions qu'ils pretendent que Dieu a faites contre les Evesques tombez, ou contre ceux qui communiquoient avec eux, aussi-bien que les miracles qu'ils attribuent aux principaux défenseurs de leur dureté schismatique.

A ne considerer cette histoire qu'en elle mesme, on peut trouver

un peu étrange qu'un juge payen fiſt difficulté de bannir un Eveſque ſur l'ordre de l'Empereur en un temps où l'on en banniſſoit tant d'autres;& on n'aura guere moins de peine à croire qu'Oſius ait pretendu depoſer un Eveſque par ſa ſeule autorité: car on ne dit point qu'il fuſt appuyé d'aucun autre.]'Il y a encore tres peu d'apparence qu'Oſius ſe ſoit declaré denonciateur contre un Eveſque devant un payen pour demander ſon exil, 'luy qui avoit demandé ſi fortement à Conſtance un an ou deux auparavant, que les magiſtrats ni l'Empereur meſme ne ſe mélaſſent point des affaires de l'Egliſe, & ne menaçaſſent point les Eveſques du banniſſement.

Conc.t.1.p. 1056.c.

Ath.fol.p.840.

[Mais ſi nous voulons conſiderer cette narration par raport aux autres auteurs un peu plus croyables que Marcellin & Fauſtin, ce n'eſtoit pas un petit avantage à Saint Athanaſe, de faire voir que Oſius aprés avoir abandonné la défenſe de la Conſubſtantialité, en avoit auſſi-toſt eſté puni d'une maniere terrible; & neanmoins au lieu d'employer cette preuve pour la verité, il parle toujours d'Oſius avec grand honneur.]'C'eſt dans les endroits meſmes'où il parle de ſa faute, qu'il en fait les plus grands eloges. ᵃEt pour ce qui eſt de ſa mort, le meſme Saint nous apprend qu'il ne negligea point la faute qu'il avoit faite, mais qu'eſtant prés de mourir, il proteſta, comme par ſon teſtament, de la violence qu'il avoit ſoufferte, il anathematiza l'hereſie des Ariens, & exhorta tout le monde à la rejetter.'Auſſi Saint Athanaſe aſſure diverſes fois qu'il ne ceda que pour un temps, [ce que nous ne trouvons point qu'il diſe ni de Libere, ni d'aucun autre.

de ſug.p.703. 704|ap.2.p 807. a.c|ſol.p.841. 842.

ᵃ ſol.p.841.d.

fug.p.704.a|ap. 2.p.807.a.b.

NOTE 5.

S.Auguſtin peut auſſi eſtre mis entre les défenſeurs de ſa memoire.]'Car outre qu'il le défend contre diverſes calomnies des Donatiſtes, qu'il avoit combatus auſſi-bien que les Ariens, ᵇil reconnoiſt qu'il eſtoit mort dans la communion de l'Egliſe: [mais ce qui eſt encore plus fort pour refuter l'hiſtoire de Marcellin, & qui montre que moins de 50 ans aprés elle eſtoit encore entierement inconnuë en Afrique & aux Catholiques & aux Donatiſtes, c'eſt ce que]Saint Auguſtin nous aſſure que par l'aveu meſme des Donatiſtes, qui vouloient noircir ſa reputation, [il eſtoit mort dans la communion des Eveſques d'Eſpagne:]'Car il dit que ces heretiques deteſtoient ces Eveſques, parcequ'aprés avoir condanné Oſius, ils avoient cedé au jugement de ceux de France qui l'avoient abſous.'Les Grecs l'honorent meſme publiquement le 27 d'aouſt comme un ſaint Confeſſeur, quoiqu'ils ſe trompent quand ils diſent qu'il eſt mort dans ſon exil.

Aug.in Par.c.5. p.8.1.d|8.p.9.1.c. ᵇ c 4.p.7.2.c.

8p.1.a.

Menæa,p.293.

Baronius

'Baronius differe la mort d'Osius jusqu'en l'an 360,à cause de la lettre où Saint Eusebe de Verceil parle de la resistance que Gregoire luy avoit faite : & cette lettre n'a en effet esté écrite qu'en 360. [Mais il n'est pas difficile que Gregoire écrivant en 359 ou 360,à S.Eusebe,luy eust parlé par occasion de ce qu'il avoit fait deux ou trois ans auparavant contre Osius. Ce qui nous empesche de differer si long-temps sa mort, n'est pas tant l'autorité de Marcellin]qui dit qu'elle arriva aussi-tost aprés son retour en Espagne, avant que la pluspart y eussent oui parler de sa faute, 'que de ce que S.Athanase parle de sa mort dans son ouvrage aux solitaires: ["& nous ne voyons pas moyen de mettre cet ouvrage plustard qu'au commencement de l'an 358: de sorte qu'il faut qu'Osius soit mort vers la fin de 357.]'Il avoit alors,comme nous avons dit,plus de cent ans, 'quoique S.Phebade ne luy en donne qu'environ 90,jusqu'à sa chute;'& il en avoit passé 62 ou 63 dans l'episcopat. C'est ce qui nous a fait dire qu'il estoit né vers l'an 256,& qu'il avoit esté fait Evesque en 295.

[Il ne nous reste de luy que]'son excellente lettre à Constance. 'On luy a attribué un livre de la loüange de la virginité, adressé à sa sœur, fort bien écrit. 'Quelques manuscrits y ajoutent une explication des vétemens sacerdotaux du grand Pontife des Juifs, où il faisoit paroistre beaucoup d'esprit,& donnoit de tres beaux sens à l'Ecriture.

Bar.357.§ 34. 37.

Mar.& F.p.35. 39.

Ath fol.p.841. d.

V.la note 5.

c|Sulp.l.2.p.162.

Pheb.p.180.2.b.

Ath.fol p.837.c

p.838.

Bar.357§ 37.

Conc.t.1.p.1054. e.

PERSECUTION DE L'EGLISE PAR JULIEN L'APOSTAT.

ARTICLE PREMIER.

Les pechez des Chrétiens attirent la persecution. Julien renonce à J.C. & efface son battesme par des sacrileges.

L'AN DE JESUS CHRIST 361.

[LA paix que la conversion de Constantin avoit donnée à l'Eglise, y produisit son effet ordinaire, qui fut le relaschement & la corruption des mœurs.] Comme il est fort difficile de bien user de la prosperité, les Chrétiens qui se trouvoient dans le comble du bonheur, des dignitez, & de la puissance, tomboient dans l'insolence & les autres vices qui sont des suites de cet état; '& ils avoient besoin de quelque chastiment pour rabaisser leur orgueil. [Ils avoient irrité Dieu, mais non pas jusques à meriter qu'il les punist par ce silence qui est l'effet le plus terrible de sa colere, & qu'il les abandonnast à leurs pechez en les dissimulant & ne les chastiant pas. Il en avoit déja puni plusieurs par la persecution que Constance avoit faite aux Catholiques: mais cette persecution n'estoit presque que pour les Evesques; & les laïques au moins y avoient assez peu de part. Il falloit un feu qui eprouvast pour ainsi dire toute la masse de l'Eglise, & ce fut ce qui arriva par la persecution de Julien.] 'Le grand nombre de pechez dont beaucoup de Chrétiens estoient coupables, fut cause que Dieu donna à ce Prince la puissance imperiale pour les punir; '& sa malice fut comme une verge entre les mains de Dieu pour les corriger.

'Il les livra donc pour quelque temps à la puissance des pecheurs, non pour les eprouver comme justes, & pour confondre le tentateur par une illustre victoire, (car c'est une grace qu'il n'accorde que rarement, & à un petit nombre de personnes,)

Naz.or 3.p.62.a

ὕβρεις.

p.69.b.

p.61.d.

p.55.b.c.

c.

mais pour les punir comme des coupables que la justice met entre les mains des executeurs. Il ne les y livra neanmoins que pour leur faire misericorde; parceque c'estoit un pere qui les chastioit par l'amour qu'il avoit pour eux, afin de les rendre plus sages par ce chastiment, & les obliger de se convertir à luy. Il les reprit, mais non dans sa fureur; il les corrigea, mais non dans sa colere. Il fit eclater egalement sa bonté par la rigueur de ses reprehensions & par la douceur de son indulgence.

[Julien avoit esté elevé par le soin de l'Empereur Constance son cousin germain, dans la religion Chrétienne, dont il fit profession jusqu'à l'âge de vingt ans. Il avoit mesme pris rang dans le clergé, & dans l'ordre saint des Lecteurs. Mais depuis cela le commerce qu'il eut avec Maxime, qui sous le titre de philosophe faisoit une veritable profession de magie, luy ayant fait esperer de parvenir à l'Empire, il se rendit avec joie "le disciple de toutes ses impietez les plus detestables. Il cacha neanmoins quelque temps son changement, & par une hypocrisie que des payens sont autant obligez de condanner que des Chrétiens, il adoroit le demon en secret durant la nuit, & J. C. publiquement dans nos eglises. C'est ce qu'il fit encore à Vienne au commencement de l'an 361, plusieurs mois aprés avoir pris le titre d'Auguste. Il peut s'estre declaré contre JESUS CHRIST bien-tost aprés, & avant mesme que de sortir des Gaules.] 'Mais il est certain au moins que 'dans l'Illyrie où il fut ensuite, il sacrifioit publiquement aux idoles, ouvroit leurs temples, & exhortoit les autres à l'imiter; à quoy les Atheniens & d'autres Grecs ne manquerent pas d'obeïr. 'Il fit la mesme chose à Constantinople lorsqu'il y fut arrivé aprés la mort de Constance, sur la fin de l'an 361, "& il publia des edits solennels pour faire ouvrir les temples, offrir des sacrifices, & rétablir le culte des Dieux.

[Marginal notes: vers l'an 351. — V. Julien § 20. — NOTE 1. — Lib. or. 12. p. 18. b. c| Juli. ad Ath. p. 309. — Amm l. 22. p. 208. d.]

'Ce fut dés le commencement ou de son regne, [ou de son apostasie,] que ce malheureux apostat s'efforça d'effacer par des ceremonies execrables le battesme qu'il avoit receu, & le sacrifice non sanglant dont [1] ses mains avoient esté sanctifiées, par le sang impur de ses sacrifices. Il n'osa le faire que secrettement, [sans quoy on se porteroit aisément à croire qu'il l'avoit fait par] 'ces sacrifices que les payens appelloient *Tauroboles*, & ausquels ils donnoient le titre de regeneration, comme nous le donnons au battesme. 'On raporte à ces Tauroboles la description horrible que fait Prudence, d'un sacrifice où "le grand pontife recevoit le

[Marginal notes: Naz. or. 3. p. 70. b. — Dale, p. 157. 162. 171. 174. — *summus sacerdos* — p. 159-161| Prud. de M. 10. p. 135. 136.]

1. On recevoit alors l'Eucaristie sur la main.

Bar.361. § 4. sang d'un taureau que l'on immoloit audessus de luy, 'ce que Baronius avoit entendu de la consecration du souverain pontife de l'idolatrie Romaine; '& comme il est certain que Julien en a pris le titre, & en a fait les fonctions, [a]il a cru qu'il avoit aussi voulu estre consacré par cette ceremonie. Quelque honteuse & quelque ridicule qu'elle fust, cela n'estoit pas pour empescher Julien de l'observer; 'luy qui vouloit bien"allumer & souffler le feu des sacrifices avec les vieilles.[Mais nous ne pretendons point examiner qui a le mieux entendu Prudence, dont les termes sont assez favorables à Baronius. Il faudroit pour cela plus de connoissance que nous n'en avons de ces folies sacrileges que le nom de J.C. a abolies.] 'Il est bon neanmoins de remarquer que Prudence en marquant les idolatries ausquelles Julien se rabaissoit, ne parle point de celle-ci.

Juli.ep.62.p.237. a Bar.361 § 4. Naz.or.4.p.121.b,c. V.§ 2. Dale,p.165,166.

'Beaucoup"de personnes disoient que dans un sacrifice que Julien offroit à ses demons, il avoit trouvé dans les entrailles de la victime une croix environnée d'une couronne; "ce qui effraya les assistans. S.Gregoire de Nazianze raporte ce fait, mais ne le donne pas pour certain, 'quoique Dieu n'ait pas jugé indigne de luy de faire rendre témoignage à la verité par Balaam,& quelquefois par les demons mesmes,'& quoiqu'il ait assez accoutumé de condanner les nouveaux crimes par quelque evenement extraordinaire.

Naz.or.3.p.70.c.d. τῶ ϑύοντι &c. p.71.a. p.70.c.d.

'Une autre chose moins incroyable que celle là, & encore mieux attestée, c'est que Julien voulant une fois consulter les demons, "ils luy firent une extreme peur;ce qui l'obligea par une ancienne habitude qu'il n'avoit pas encore tout à fait perduë, de recourir au signe de la Croix;& aussi-tost les demons disparurent avec toutes leurs illusions. La mesme chose arriva deux fois de suite.

p.71.|Thdrt.l.3.c.1.p.637.638. &c.

'Le maistre magicien qui conduisoit Julien dans cette occasion, [& qui pouvoit estre Maxime,] voulant couvrir la honte & la foiblesse de ses demons, qui ne pouvoient resister au simple signe de la Croix de J. C, dit à Julien que les demons s'estoient enfuis non par la crainte,mais par l'aversion de la Croix;'& c'est ce que les payens avoient accoutumé de répondre quand on leur objectoit cet empire que le nom de J.C. avoit sur leurs Dieux. 'Julien s'en satisfit; [& n'ayant pas profité de cet avertissement que Dieu luy donnoit,]il se precipita de plus en plus"dans l'abysme de la perdition. Theodoret raporte ceci au temps que Julien estoit encore particulier,[avant l'an 356.]'S.Gregoire de Nazian-

Thdrt.p.637.638. Arn in.gent.l.1.p.27. Naz.p.71.d| Thdrt.p.638. &c. Naz.p.70.a.b| 72.a.

ze paroist l'avoir voulu mettre dans le temps qu'il regnoit déja.

[Mais il exerçoit publiquement l'idolatrie,] 'lorsqu'il luy arriva une chose presque semblable raportée par Prudence, qui vivoit en ce temps-ci, quoiqu'il fust encore enfant. 'Car dans un sacrifice solennel qu'il faisoit à Proserpine pour consulter "les demons, la presence d'un seul Chrétien y dissipa tout cet appareil, fit fuir les demons & Julien mesme, & obligea tous les autres à invoquer le nom & la puissance de J. C.

Pru.l.apo 4.p. 163. p.163.164. &c.

ARTICLE II.

Zele de Julien pour l'idolatrie : Il travaille à la rétablir.

'JULIEN ne se contenta pas d'estre souverain pontife des superstitions Romaines,[comme les autres Empereurs:]Il se fit encore prophete du temple d'Apollon Didyme. 'Baronius dit qu'il se fit aussi grand pontife d'Eleusine. [Mais s'il eust bien consulté le grec d'Eunape qu'il cite, quelque obscur qu'il soit, je croy qu'il eust trouvé] 'que cet auteur ne parle point de Julien en cet endroit; mais qu'il dit que celui qui estoit pontife d'Eleusine avant le regne de Julien, le fut presque jusqu'à la ruine de ces ceremonies sacrileges, laquelle apparemment n'arriva que [sous Theodose,] peu de temps avant les ravages d'Alaric; '& que c'est ce mesme pontife de la Grece que Julien avoit appellé dans les Gaules, '& qu'il renvoya en Grece aprés la mort de Constance, honoré comme un Dieu, & chargé de magnifiques presens, avec ordre d'avoir soin de reparer les temples de cette province.

Juli.ep.62 p.237 Bar.361. 65. Eun.c.5.p 74 75 p.76. p.77.

[Dans le dessein qu'avoit Julien de rétablir l'idolatrie, il vouloit donner le premier l'exemple du zele qu'il eust souhaité d'inspirer aux autres.] 'Comme donc sa qualité & ses affaires ne luy permettoient point d'aller tous les jours sacrifier dans ses temples, il faisoit un temple de son jardin par les autels qu'il y dressoit à tous ses Dieux; '& il avoit encore dans le palais mesme auprés de sa chambre une espece de chapelle ou un temple dedié au soleil, [dont il faisoit sa grande divinité.] 'Sa premiere action dés qu'il estoit levé, estoit de sacrifier à ses Dieux dans son jardin. 'Il ne manquoit point aussi tous les jours d'offrir des victimes au soleil, lorsque cet astre se levoit & qu'il se couchoit; & durant la nuit il en offroit encore d'autres à ceux qu'il appelloit des demons nocturnes[& de tenebres.] 'Il ne passoit aucune de leurs festes sans leur en aller offrir dans leurs temples. 'On le voyoit

Lib.or.10.p. 245.d. or.12.p.292.a.b. a|10 p.245.d|vit. p.41.c. p.245.d. Juli.mis.p.70. Prud.apo.p.163

aux piez de toutes ses idoles, sans rougir de se prosterner *devant de la terre & du plastre, de baiser les souliez de Junon, & de faire d'autres actions semblables.

* &c.

Lib. or. 10. p. 245 b.
a p. 246. a.
b or. 10. p. 246. a.
Naz. or. 4. p. 121. b. c.

'Il témoignoit aimer autant le titre de pontife que celui d'Auguste. a Aussi ne se contentoit-il pas d'assister aux sacrifices : b Il vouloit honorer ses demons non par les mains des autres, mais par les siennes propres. Il alloit, couroit, portoit le bois, 'allumoit, & soufloit le feu avec des postures entierement indecentes, ce qui l'exposoit à la raillerie des plus zelez d'entre les payens, à qui il s'imaginoit plaire par ces bassesses. 'Nous le voyons encore"par la maniere dont Ammien[& le jeune Victor] en parlent. 'Il prenoit luy mesme le couteau pour egorger les victimes, & fouilloit de ses mains dans leurs entrailles, s'imaginant y trouver la connoissance de l'avenir.

Amm. l. 22. 25 p. 225 a. b| 294. b.
&c.
Lib. or. 10. p. 246. a.

'Il commença, dit Libanius, le culte de ses Dieux par ceux de la ville de Constantinople où il estoit, & il leur offroit publiquement des sacrifices, [particulierement]à la fortune de la ville, à laquelle il avoit fait dresser une statuë"dans le palais: c & ce fut en cette seule rencontre que la nouvelle Rome fut souillée par ces abominations detestables. [Il voulut, comme nous avons dit, qu'on fist la mesme chose dans les autres villes;]qu'on ouvrist les temples partout ; qu'on reparast ceux qui avoient esté negligez : qu'on rétablist ceux qui avoient esté demolis ; qu'on relevast les autels, 'qu'on renouvellast les coutumes, les superstitions, les sacrifices particuliers établis autrefois en chaque lieu ; que ceux qui selon les regles de leur fausse religion font profession de chasteté, s'abstinssent de toutes les viandes qui leur estoient interdites. [Pour animer le zele des payens,] 'il assigna divers"revenus à leurs temples ; il fit rentrer les prestres, les sacrificateurs, "les devins, & les ministres des idoles, dans les honneurs [dont Constantin & Constance les avoient privez:]Il confirma tous les privileges que les Princes[payens] leur avoient autrefois donnez, l'immunité des charges & des fonctions publiques, les distributions accordées "aux gardiens & aux officiers des temples.

or. 12. p. 289. d.
Socr. l. 3. c. 11. p. 183. b. c.
c Soz. l. 2. c. 3. p. 445. c| Aug. civ.
ἐν τῇ βασιλικῇ.
Soz. l. 5. c. 3 p. 596 c| Lib. or. 12. p. 291. c. d.
Soz. p. 596. d.
c. d.
φόρους.
ἱεροφάντας.
νεωκόροις.

[Nous avons plusieurs lettres qu'il écrit, soit à ses pontifes pour leur apprendre leur devoir, de quoy nous parlerons dans la suite, soit à d'autres pour établir les respects qu'il vouloit qu'on leur rendist. 'Car il pretendoit que ceux de la premiere qualité leur cedassent le rang: & une personne de cette sorte ayant battu un de ces prestres, il luy en fait une reprimende tres severe, 'où il le traite mesme de sacrilege. Il luy défend en qualité de grand

Juli. ep. 62. p. 236.
p. 237.

pontife, de se méler durant trois mois de tout ce qui regarde les sacrifices; & qu'aprés cela, si le pontife de la ville luy rend un bon témoignage de luy, il consultera ses Dieux pour voir s'il le recevra : [En quoy l'on voit que ce singe des Chrétiens s'efforçoit d'imiter la discipline de l'Eglise sur la penitence.]

'Au lieu que Constantin avoit ordonné de garder dans l'eglise d'Alexandrie, la toise dont on se servoit pour mesurer la hauteur de l'inondation du Nil, Julien la fit reporter dans le temple de Serapis, où elle avoit esté autrefois. 'Il marque dans une lettre à Ecdice Prefet d'Egypte, que la hauteur du debordement du Nil s'estoit trouvée de quinze coudées le 20 septembre [en 362.]

Soz.l.5.c.3.p. 597.a.

Juli.ep.50.p. 206.207.

'Il ne faut pas douter que beaucoup de personnes n'aient imité Julien dans son zele pour les idoles, ["& mesme dans son apostasie.] 'Il taschoit d'en augmenter le nombre par ses persuasions, par la joie qu'il témoignoit à ceux qui avoient pour luy cette malheureuse complaisance, & par les honneurs qu'il leur faisoit. 'Quand il savoit qu'une ville avoit de l'inclination pour le paganisme, il s'offroit à luy accorder tout ce qu'elle demanderoit.

V. § 4.

Soz.p.596.d. d|Lib.or.12.p. 289.290.

Soz.p.597.a.

ARTICLE III.

Julien pour entretenir la division dans l'Eglise, rappelle ceux qui avoient esté bannis sous Constance.

[JULIEN ne pouvoit pas avoir tant de zele pour sa fausse religion, sans en avoir beaucoup contre la veritable qu'il avoit abandonnée. Aussi nous apprenons de l'antiquité que] 'ce Prince qui avoit changé en des sacrifices abominables la lecture des livres saints qu'il faisoit autrefois au peuple, '& qui rendoit au demon les actions de graces qu'il ne devoit qu'à J. C. pour la couronne qu'il se voyoit sur la teste, n'avoit point de plus grande ambition que de ruiner la religion Chrétienne. Il negligeoit pour cela toutes les affaires de l'Etat, & la passion qu'il avoit de faire la guerre contre les Perses, n'estoit rien en comparaison de celle là. 'On eust dit que la honte d'avoir autrefois esté du nombre des Chrétiens, &"d'avoir esté sauvé par J.C, estoit ce qui l'animoit contre l'Eglise.

Naz.or.3.p. 52.a. or.3.19.p.79.d| 307.c.

or.3.32.p.70.a. b|52.a.

V.Julien § 2.

[Le premier moyen dont il se servit pour la ruiner, s'il eust pu, fut d'entretenir & d'augmenter les divisions que les differentes sectes avoient allumées parmi les Chrétiens.] 'Il faisoit venir dans son palais les Evesques & les peuples divisez sur leur reli-

Amm l.22.p. 208.209.

gion, & les exhortoit fort de paroles à assoupir tous les differends qu'ils avoient entre eux, pour s'appliquer sans crainte & sans obstacle chacun à la religion qu'il voudroit. Mais le veritable dessein qu'il avoit en cela, comme Ammien le dit positivement, estoit de fomenter leurs divisions par la liberté entiere qu'il leur laissoit, pour se delivrer de la crainte que leur union luy eust pu donner; sachant par experience, ajoute Ammien, que les Chrétiens sont la plus part plus cruels les uns aux autres, que les bestes les plus farouches ne le sont aux hommes. [Ammien & Julien qui avoient vu sous Constance les cruautez des Ariens contre les Catholiques, avoient quelque raison de parler ainsi.]

Sot.l.5.c.5.p. 601.a.

'Ce fut sans doute dans la mesme vuë qu'il rappella tous ceux que Constance avoit bannis pour les disputes de la religion, [& qui estoient pour la plus part les plus saints Prelats d'entre les Orthodoxes: de sorte qu'ils furent en état de resister aux Ariens, qui avoient paru demeurer les maistres de l'Eglise dans les dernieres années de Constance. Le parti des Semiariens ou Macedoniens se trouva de mesme fortifié par le retour de ses principaux chefs: Comme les Eunomiens estoient beaucoup plus foibles que les autres, Julien ne se contenta pas de comprendre Aece, le maistre de leur impieté, dans le rappel qu'il avoit accordé aux exilez,] mais il luy écrivit en particulier comme à l'un de ses anciens amis, l'appella à la Cour, & luy donna une terre prés de Mitylene dans l'isle de Lesbos. [a] Il écrivit de mesme à [l'heresiarque] Photin une lettre pleine d'eloges, dont le sujet est la doctrine impie qu'il enseignoit; & il s'y emporte au contraire contre Diodore [alors Prestre d'Antioche,] & depuis Evesque de Tarse, qui défendoit la foy Catholique plus fortement que cet apostat n'eust souhaité. [Nous verrons aussi qu'il soûtint les Novatiens contre ceux qui les avoient opprimez sous l'autorité de Constance.]

V. les Ariens § 102.

Juli.ep 31.p.164. Philg.l.9.c.4.p. 121.
a Fac.l.4 c.2.p. 163.164.

'Ce fut par le mesme esprit de troubler la paix de l'Eglise, qu'il receut la requeste des Donatistes contre les Catholiques; [b] & il fut sans doute bien glorieux, lorsqu'il vit des Evesques qui faisoient profession d'adorer J.C, luy dire au nom de tout leur parti, que la Justice seule pouvoit quelque chose sur son esprit. Aussi il ne manqua pas de leur accorder tout ce qu'ils vouloient, qui estoit d'estre rappellez de l'exil auquel ils avoient esté condannez par Constantin & par ses enfans, & de rentrer dans la possession des eglises que Constantin ou plutost Constant leur avoit ostées; 'ensuite de quoy ils firent d'étranges ravages dans l'Afrique.

Aug.lit.P.l.2.c. 83 p.114.1.d| Opt.l.2.p.54.
b Aug.c.92 97.p 117.1.c|118.a.b| 120 121.&c.

Aug.c.83.p.114. 1.d|Opt.p.54.55

que. 'Cet edit de Julien estoit si honteux pour les Donatistes, que pour les couvrir de confusion, l'Empereur Honoré ordonna depuis qu'on l'afficheroit partout.

Bar.362.§282.

[Julien témoigna aussi de l'affection pour les Juifs, comme nous le dirons dans la suite; & ce ne fut apparemment que dans le mesme dessein de les animer contre les Chrétiens.]

'Quand il savoit quelques personnes qui avoient esté punies de leurs crimes par les Prelats de l'Eglise, & deposées de leurs dignité, il les rappelloit de quelque costé qu'ils fussent, [& leur donnoit une liberté entiere de poursuivre leurs pretentions.] Et par ce moyen ce Prince malin & dangereux armoit tous les plus méchans contre l'Eglise, pour en renverser les loix, ou au moins pour y mettre la division & la guerre; esperant de vaincre aisément les Chrétiens, quand ils se feroient consumez les uns les autres par leurs divisions domestiques.

Chry.gent.t.1.p.694.c.

'S.Chrysostome remarque particulierement qu'il fit remonter sur le siege episcopal un nommé Estienne, qui avoit esté deposé, tant pour sa méchante doctrine, que pour la corruption de ses mœurs. [Cet Estienne est selon toutes les apparences celui que les Ariens mesmes avoient esté 'contraints de deposer du siege d'Antioche en 348, pour des raisons qui sont assez connuës. Il n'est pas étonnant que Julien ait voulu prendre la protection d'un homme de cette sorte, pour former, s'il eust pu, un quatrieme ou cinquieme parti dans Antioche, ni que cela n'ait pas fait grand bruit dans l'Eglise, cette pretention s'estant bien-tost evanouie avec la vie de son auteur.]

e.d.

V.S.Athanase § 55.

ARTICLE IV.

Il fait tomber beaucoup de Chrétiens par une douceur apparente: Histoire d'Ecebole.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

'SI la haine de Julien contre l'Eglise estoit trop honteuse pour la decouvrir entierement, elle estoit aussi trop violente pour qu'il la tinst toujours cachée, & qu'il pust s'empescher de la faire paroistre dans les occasions qui s'en presentoient. 'Il ne voulut pas neanmoins exciter contre eux une persecution toute ouverte, tant parceque cela pouvoit estre dangereux [dans la puissance qu'ils avoient alors, tous n'estant pas assez saints pour aimer mieux se laisser tuer que de se défendre;] que parceque l'expe-

Naz.or.3.p.80.a

p.72.b.c|Soz.l.5.c.4.p.599.b.c|Chry.t.1.or.40.p.486|Lib.or.12.p.290.

rience de ce qui estoit arrivé sous les autres Empereurs payens, luy faisoit juger que la violence ne faisoit qu'animer leur courage, & fortifier leur pieté, mais que l'artifice & une apparence de douceur seroit plus capable de les gagner que toute autre chose.

Soz.l.5.c.17.p. 621 a. 'Il craignoit aussi de se rendre odieux au peuple, & de passer pour tyran.

Naz.or.3.10.p. 72.d|167.a. 'Mais il evitoit encore de les faire souffrir comme Chrétiens, parcequ'il leur envioit l'honneur & le titre de Martyrs, [a] voulant bien les tourmenter pour la foy, pourvu qu'on crust qu'ils fussent punis pour quelque autre crime, 'comme si les Chrétiens eussent voulu souffrir pour la gloire, & non pas pour la verité. Cette vanité estoit bonne pour des philosophes, dit Saint Gregoire de Nazianze : mais les Chrétiens trouvent leur recompense dans les souffrances qu'ils endurent pour la pieté. Elles leurs sont plus agreables, quand elles seroient inconnuës à tous les hommes, que toute l'estime que les autres peuvent acquerir dans l'impieté. 'Nous nous mettons fort peu en peine de plaire aux hommes ajoute le mesme Saint : tout nostre desir ne tend qu'à la gloire que nous attendons de Dieu : Et mesme ceux qui ont un amour plus pur de Dieu & de la veritable sagesse, s'elevent encore audessus de ce desir, & aiment le bien pour le bien mesme, sans songer à l'honneur & à la gloire qui en sont les suites.

a p.167.a. | p.73.a. | c.

or 10.p.166.167. | or.3.p.72.c.d|74.a.b. | b or.10.p.167.a. 'Ces raisons obligerent donc Julien à suivre la conduite du serpent, comme il en suivoit les impressions. 'Il prit le parti de l'artifice & d'une fausse douceur, [b] afin que la faute de ceux qui tomberoient fust d'autant plus honteuse qu'elle paroistroit plus volontaire & moins forcée. 'Il s'est attiré par là les loüanges des payens, qui ont rendu cette raison de sa conduite, qu'on peut guerir les maux du corps contre la volonté mesme des malades, mais non ceux de l'ame ; que les violences en matiere de religion ne peuvent faire au plus que des hypocrites, qui condannent leur propre lascheté, & dont le malheur fait pitié aux autres.

Lib.or.12.p.290.

Juli.ep.43.52.p. 196.215.216. 'Julien proteste luy mesme plusieurs fois, qu'il ne veut point qu'on fasse aucune violence aux Galiléens, (c'est le nom qu'il donnoit ordinairement aux Chrétiens,) qu'on les traine aux temples, ni qu'on leur fasse aucun mauvais traitement pour les forcer dans leurs sentimens. 'Il veut qu'on tasche de les persuader par des raisons, qu'on ne les haïsse pas, mais qu'on les plaigne comme les plus miserables des hommes, puisqu'il n'y a point de plus grand bien que la vraie religion, ni de plus grand mal que la fausse. [C'estoit assez bien raisonner, s'il ne se fust pas

p.216|Lib.or.12. p.290.d.

trompé dans son principe, & s'il ne fust pas tombé luy mesme dans ce qu'il reconnoissoit avec verité estre le comble des maux.]

'Cependant il réussit presque dans son dessein: Car en employant les recompenses, les honneurs, les caresses, & les persuasions, il pervertit peut-estre plus de personnes, qu'il n'eust pu faire par toute la violence des tourmens; les uns dés la premiere parole, les autres par des sollicitations reïterées. 'Il n'emporta neanmoins que ceux qui n'estoient pas affermis sur la pierre solide & immobile [qui est J.C.] mais qui ressembloient à la semence repanduë sur une terre seche & sterile. Car ces personnes n'ayant embrassé la parole de Dieu que par une conversion toute superficielle & une foy sans force & sans vigueur, avoient germé en peu de temps, & fait paroistre audehors quelque commencement de pieté pour plaire aux autres: mais la premiere attaque de l'ennemi, & la plus foible chaleur de la tentation les secha & les fit perir. Quelques uns plus malheureux que les autres, n'attendirent pas seulement qu'on les attaquast. Ils eurent plus de lascheté qu'on n'en demandoit, & vendirent leur propre salut pour un gain temporel, ou pour quelque dignité vile & meprisable.

Ruf.l.10.c.32.p. 175.1|Lib p.291. b.c|Anal.t.4.p. 127.

Naz.or.3.p 53. 54|Socr.l.3.c.13. p.184.c.d.

'On comprit donc alors la verité de ce que dit S. Paul, Que l'avarice est une idolatrie, & que l'amour de l'argent est la racine de tous les maux. 'Car dés que l'apostat eut quitté le masque de religion qu'il avoit porté si long-temps, & dés qu'il eut proposé l'argent, les charges, & les dignitez du siecle, pour acheter les amis qu'il vouloit precipiter avec luy dans la mort, on vit "une foule de personnes sans faire aucune resistance, quitter J.C pour un peu d'argent, & abandonner l'Eglise pour courir aux autels profanes.

Ast.or.3.p.56.c. b.c.

" [illegible]

'L'histoire nous a conservé la honte d'Ecebole professeur en eloquence à Constantinople, & "qui l'avoit autrefois enseignée à Julien. Il fit voir par son inconstance qu'il avoit plus d'attache aux inclinations des Princes qu'à la loy de Dieu, & qu'il preferoit à la felicité du ciel les richesses & les honneurs de la terre. Car ayant paru l'un des plus zelez d'entre les Chrétiens sous le regne de Constance, il ne fit pas moins paroistre d'ardeur pour le paganisme durant celui de Julien. Mais quand ce tyran fut mort, il demanda à estre encore receu parmi les Chrétiens; & se jettant par terre à la porte de l'eglise, Foulez moy aux piez, s'écrioit-il, moy qui suis un sel affadi & sans saveur. 'Nous avons une lettre de badineries & de complimens que Julien écrit à ce sophiste.

Socr.l.3.c.13.p. 184.d.

V.Julien § 2, 3.

Juli.ep.19.p. 136-138.

ARTICLE V.

De Maris de Calcedoine: Julien casse les officiers Chrétiens; admire la generosité de Cesaire.

Juli.ep.43.p. 196.197.

LA lettre 43.e de Julien s'adresse à un Ecebole, mais qui paroist avoir esté quelqu'un des principaux habitans d'Edesse [en Mesopotamie, different du sophiste dont nous venons de parler,] & plus constant dans la pieté. [Car Julien ne trouva pas la mesme foiblesse dans tous les Chrétiens, comme nous le verrons dans la suite;] & il y eut mesme un Evesque qui ne pouvant l'aller trouver, parceque la vieillesse l'avoit rendu aveugle, se fit mener par la main dans le temple de la Fortune à Constantinople, où Julien sacrifioit aux demons; & fut assez hardi pour le traiter devant tout le monde d'impie, d'athée, & d'apostat. Julien à son ordinaire tourna la chose en raillerie, en luy disant que son Dieu le Galiléen, (car c'est le nom qu'il donnoit à J. C, & à tous ceux qui l'adoroient,) ne le delivreroit pas de son aveuglement: Mais l'Evesque repartit encore avec plus de hardiesse qu'auparavant: « Je remercie Dieu de m'avoir rendu aveugle, & « de m'avoir empesché de voir le visage d'un homme tombé dans « l'impieté comme vous. [Cette generosité eust sans doute merité beaucoup de loüanges, si elle fust venüe de l'Esprit de Dieu.] Mais cet Evesque est Maris de Calcedoine, [l'un des plus obstinez des Ariens,] qui peu de temps auparavant avoit ordonné Eunome l'heresiarque Evesque de Cyzic, a & qui aprés la mort de Julien estoit encore uni à Eudoxe chef des Ariens.

Socr.l.3.c.12.p. 183.c.d|Soz.l.5. c.4.p.599.c.d.

Phisg.l.5.c.3.p. 79.

a l.8.c.4.p.110.

Soz.p.599.d.

Julien ne luy répondit rien pour lors, s'imaginant qu'il ne pouvoit mieux établir le paganisme, qu'en témoignant de la douceur & de la patience aux Chrétiens; mais il s'en vengea depuis bien severement, [quoiqu'on n'en sache pas la maniere.] Car il ne garda pas toujours cette apparence de douceur, ne pouvant pas forcer entierement son naturel [porté à la cruauté,] ni reprimer la passion qu'il avoit contre les Chrétiens. Son humanité mesme estoit inhumaine, & ses persuasions mélées de violence, puisqu'il n'usoit de douceur que pour avoir pretexte d'employer la cruauté, en disant que s'il se servoit de la rigueur contre les Chrétiens, c'estoit parceque les persuasions leur avoit esté inutiles.

Socr.p.183.d.

Naz.or.3.p.74. b.

c.

Il commença la persecution, comme les autres l'avoient toujours fait, par les officiers de la Cour. Il en fit mourir quelques

d.

p.75.a.

uns, & en chassa d'autres, non tant à cause de l'affection qu'ils avoient eue pour Constance, qu'à cause de l'obeïssance qu'ils rendoient à Dieu leur premier & souverain Roy.[Ainsi sa haine pour le Christianisme peut avoir eu quelque part]'à la condannation"qu'il fit faire par ses Commissaires, des principales personnes de l'Empire, & au retranchement d'un tres grand nombre d'officiers, de quoy Ammien parle amplement, sans dire neanmoins que la religion y fust mélée. 'Socrate ne le remarque point non plus, lorsqu'il parle du mesme retranchement.

Amm l.22.p. 205-208.

V.Julien § 10, 11.

Socr.l.3.c.1.p. 168.169.

V.S.Greg. de Naz. § 32.

["Cesaire frere de Saint Gregoire de Nazianze estoit alors à la Cour en qualité de medecin de l'Empereur. Il estoit tres ferme dans la foy, quoiqu'il ne fust pas encore battizé. Julien ne laissa pas de le conserver;mais il ne fut pas long-temps]'sans l'attaquer aussi-bien que beaucoup d'autres, pour tascher de perdre son ame; & S. Gregoire fait une belle description de ce combat,qui se passa à la vuë d'un grand nombre de personnes. 'Julien pensoit l'embarasser par ses discours artificieux;mais il luy répondit avec la mesme facilité qu'il eust fait à un enfant,& s'écria enfin qu'il estoit Chrétien, & qu'il vouloit toujours l'estre. Cela fit dire tout haut à Julien cette parole qui fut remarquée de tout le monde: Heureux pere[d'avoir de si genereux enfans;]mais malheureux enfans[de perdre leur fortune par leur obstination.]

Naz.or.10.p. 167.

p.168.a.

'Il disoit cela de Cesaire,& de S. Gregoire qu'il joignoit à son frere, parcequ'il avoit assez connu à Athenes l'immobilité de sa foy, aussi-bien que son erudition profonde. 'D'où vient qu'il le consideroit,& vouloit que les autres le considerassent comme un homme entierement opposé & ennemi de ses desseins. Il disoit la mesme chose de S.Basile; & il leur faisoit pour ce sujet à tous deux de grandes menaces,qui ne servoient qu'à les relever, & à animer davantage leur pieté. Il leur faisoit neanmoins l'honneur de les reserver pour les derniers, afin de les immoler aux demons aprés qu'il auroit vaincu les Perses. ["Il avoit d'abord tenté S. Basile en l'appellant auprés de luy par une lettre obligeante,comme il y appelloit toutes les personnes de lettres: mais ce Saint s'en estoit moqué. Que s'il en usa de mesme à l'égard de S. Gregoire, il en receut sans doute une réponse aussi genereuse & aussi forte.]'Car on voit avec quel mepris il parle de luy dans son apologetique,[qu'il fit apparemment vers le milieu de l'an 362,c'est à dire durant la plus grande ardeur de sa persecution.]

a.

or.4.p.132.c.d.

V.S.Basile § 28.

or.1.p.35.c.d.

'Ce n'estoit donc pas sans sujet que Julien le joignoit à Cesaire, dans lequel il trouvoit une si sainte & si vigoureuse resistance

or.10.p.168.a,b. à ses volontez.]Il ne voulut pas neanmoins condanner Cesaire, parcequ'il eust esté bien aise d'avoir auprés de luy une personne si capable & si habile; & il remit à une seconde audience, qu'il differoit à cause qu'il estoit occupé à se preparer à la guerre de Perse.

ARTICLE VI.

Julien tasche de pervertir les soldats: Artifice dont il use pour cela: Generosité de Romain.

[CE Prince non content d'avoir banni la pieté de sa Cour, la voulut aussi exiler de ses armées. Dans une lettre qui paroist écrite dés la fin de l'an 361,] il dit qu'il honoroit ses Dieux par un culte tout public, qu'il leur avoit immolé plusieurs hecatombes, & que toutes les troupes qui estoient venües [des Gaules & d'Illyrie] avec luy, avoient embrassé la mesme pieté dont il faisoit profession. 'Il gagna en effet une grande partie des soldats, soit par luy mesme, soit par les principaux officiers; & il y trouva d'autant plus de facilité, que les uns ayant beaucoup d'ambition, les autres n'avoient point d'autre loy que la volonté du Prince. 'Il ne se contenta pas d'y employer les persuasions, & il y joignit une loy expresse pour chasser de ses armées tous les Chrétiens, 's'ils ne vouloient abandonner leur foy, & sacrifier.

Juli.ep.38.p.182 — Naz.or.3.p.75.a.b. — Thdrt l.3.c.4.p.643.b. — Socr.l.3.c.11,13.p.184.b.

[a]Il n'eut pas neanmoins la joie de les gagner tous; & JESUS CHRIST se reserva, selon l'expression de l'Ecriture plus de sept mille personnes qui ne flechirent point le genou devant Baal, & n'adorerent point la statuë d'or de Babylone. 'Cette loy fut comme un creuset qui fit discerner les veritables Chrétiens de ceux qui ne l'estoient qu'en apparence Car ceux qui avoient plus d'attache aux richesses & aux honneurs de la terre qu'à leur veritable felicité, cederent aussi-tost, & tomberent sans resistance. Mais les autres quitterent l'epée avec joie, & firent voir qu'ils estoient prests de tout souffrir plutost que de renoncer à J. C.

a Naz p.75.b. — Socr.p.184.c.

[L'histoire nous a conservé un artifice dont Julien se servit pour corrompre son armée, & la faire tomber dans l'idolatrie.] 'Saint Gregoire le décrit avec toute la force & toutes les beautez de son eloquence, & Theodoret en fait cet excellent abregé Ayant à distribuer de l'argent à ses soldats, il s'assit à l'ordinaire sur son throne: mais ce qui ne fut pas ordinaire, c'est qu'il fit mettre auprés de luy un autel plein de feu, & de l'encens sur une autre

Naz p.84-86| Soz l.5.c.17.p.622 Thdrt.l.3.c.12.p.650,651.

table ; & il ordonna que ceux qui viendroient pour recevoir de l'or,prendroient chacun de l'encens & en jetteroient sur le feu . On disoit aux soldats que c'estoit simplement une ancienne coutume qu'on rétablissoit: [& il paroist qu'il n'y avoit point d'idoles sur l'autel. Mais je ne sçay s'il n'auroit point esté environné de drapeaux & d'étendars, ou il y en pouvoit avoir, comme on le verra dans la suite] Quelques soldats ayant sçeu comment la chose se devoit passer , eviterent ce piege en feignant d'estre malades.Ceux qui ne l'avoient pas prevu y tomberent malheureusement , soit en preferant l'or à leur salut , soit en trahissant leur religion par timidité & par foiblesse .

Ce fut ainsi,dit Saint Gregoire,qu'un peu de feu,d'or, & d'encens , défirent en tres peu de temps une armée qui avoit vaincu tout l'univers; & que ces malheureux soldats baiserent la main du boureau & du meurtrier de leurs ames,en baisant celle de l'Empereur.'Cet artifice leur fut d'autant plus funeste,que[la pluspart]se trouvant une fois engagez dans le mal, crurent que la folie qu'ils avoient faite leur devoit estre une loy inviolable,[& aimerent mieux perir que de recourir à la honte salutaire de la penitence.]'Sozomene dit qu'il y en eut qui reconnoissant le piege qu'on leur dressoit, eurent assez de generosité pour refuser de jetter de l'encens , & de recevoir l'argent du Prince.

Naz.p.85.a.
a.b.
Soz.p.612.b.

'Il y en eut d'autres qui firent ce qu'on exigea d'eux sans en connoistre le mal . Estant donc retournez chez eux, & s'estant mis à table avec leurs compagnons,lorsqu'ils voulurent boire , ils firent à leur ordinaire le signe de la Croix sur leur verre en levant les yeux vers le ciel, & en invoquant le saint nom de JESUS CHRIST. Quelqu'un de la compagnie témoigna en estre surpris; & leur demanda pourquoi ils invoquoient encore J.C. aprés l'avoir renoncé. Cette parole les étonna si fort, qu'ils en parurent à demi morts. Ils demanderent ce qu'on vouloit dire, & on leur répondit que c'estoit avoir renié J.C. que d'avoir mis de l'encens sur cet autel. Alors tout transportez hors d'euxmesmes,& comme des hommes furieux & desesperez,ils sortirent de table à l'instant pleins d'indignation & de zele ; & courant à la place publique, ils crierent à haute voix: Nous sommes Chrétiens,oui nous le sommes" de tout „ notre cœur.Nous voulons bien que tout le monde ecoute la con- „ fession que nous en faisons,& que surtout le Dieu pour lequel nous „ vivons & nous mourons , ait la bonté de l'entendre . JESUS „ CHRIST nostre Sauveur , nous ne vous avons pas renié . Nous „ n'avons point abjuré la bienheureuse confession que nous avons „

Naz.p.85.86|Thdrt.p.651.b.c

τῆς ψυχῆς.

faite dans nostre battesme. Si nostre main a fait une faute, nostre volonté n'y a pris aucune part. C'est l'artifice de l'Empereur qui nous a trompez, sans que l'or ait esté capable de nous eblouir & de nous blesser. Nous nous depouillons d'une si horrible impieté; & nous sommes prests de l'expier & de la laver dans nostre sang. « « « « «

Ibid. 'La juste douleur de leur chute les porta encore plus loin. Car courant de toute leur force vers Julien, & jettant à ses piez par un genereux dedain l'or qu'ils avoient receu, ils luy dirent en s'écriant à haute voix: Ce n'est point un don, seigneur, que vous nous avez fait,"mais vous nous avez condannez à la mort. Gardez vos dons & vos liberalitez pour vos soldats, & immolez nous à J.C. que nous voulons seul avoir pour Roy. Reservez vostre or pour des personnes qui n'aient point regret de l'avoir receu: J.C. nous suffit, & luy seul nous tient lieu de toutes choses. En mesme temps ils exhortoient leurs compagnons à reconnoistre la fourberie qu'on leur avoit faite, à revenir à eux mesmes, & à reparer leur faute par l'effusion de leur sang. « « &c. « « « «

Naz.p.86.b. a Thdrt.p.651.c d. 'Leur constance irrita tellement Julien,[a] qu'il commanda qu'on leur allast trancher la teste. Ils furent conduits hors la ville, 'suivis de tout le peuple, qui admiroit leur courage, & le témoignage si glorieux qu'ils avoient rendu à la verité. Lorsqu'ils furent arrivez au lieu ordinaire de l'execution, celui qui estoit le plus âgé pria le boureau de commencer par le plus jeune" nommé Romain: car il craignoit que la vuë du supplice des autres ne l'epouventast. Aussi-tost celui pour qui on demandoit cette grace se mit à genoux, & le boureau avoit déja l'épée tiré, lorsqu'on entendit de loin un homme qui ordonnoit de la part de l'Empereur de ne pas executer: 'surquoi ce genereux soldat, affligé d'estre privé de l'avantage d'une si heureuse mort; Helas, dit-il, Romain n'estoit pas digne de porter le nom de Martyr de J. C. « « NOTE 2. p.652.a.

a|Naz.p.86.b. 'C'est en effet cette gloire que Julien leur envioit, quoiqu'il ne leur pust oster le merite du martyre, auquel ils s'estoient trouvez preparez; ce fut pour cela qu'il leur donna la vie. Mais en mesme temps il les relegua aux extremitez de l'Empire, & leur défendit d'entrer dans les villes: ce qui leur procura l'avantage de ne point voir ses impietez, & de n'estre plus exposez à ses artifices.

[Ces genereux soldats verifierent ainsi ces paroles de Saint Augustin, qui nous donne une excellente regle de la maniere dont nous devons obeïr aux Princes.]Il y a eu, dit ce Saint, un Empereur infidele nommé Julien. C'estoit un idolatre, un méchant, un apostat. Il avoit des soldats Chrétiens, & ces soldats « « «

Aug.ps.124 p. 600.2.c.

servoient

» servoient un Prince infidele. Lorsqu'il s'agissoit de la cause de
» JESUS CHRIST, ils ne reconnoissoient pour Roy que celui qui
» est dans le ciel. Quand Julien vouloit qu'ils adorassent des idoles,
» qu'ils leur offrissent de l'encens, ils preferoient Dieu à Julien.
» Mais quand il leur disoit; Allez combatre, marchez contre une
» telle nation; ils obeïssoient aussi-tost. Ils distinguoient fort bien
» entre le Seigneur qui est eternel, & le seigneur qui est temporel,
» & neanmoins ils demeuroient mesme soumis au seigneur tempo-
» rel à cause de celui qui est eternel. Mais cela ne sera pas toujours
» ainsi; les injustes ne commanderont pas toujours aux justes.

'Les simples soldats ne furent pas les seuls qui témoignerent peu de crainte pour Julien, parcequ'ils en avoient beaucoup pour Dieu: Plusieurs de ceux mesmes qui possedoient les premieres charges, & qui ne sembloient pas devoir resister à la tentation de l'esperance & de la crainte, eurent part à leur generosité & à leur gloire.' L'histoire met au nombre de ces illustres Confesseurs "Jovien & Valentinien, à qui Dieu rendit dés ce monde le centuple de ce qu'ils avoient perdu pour luy, en les honorant de la pourpre imperiale dont il avoit depouillé leur persecuteur. Socrate seul y joint Valens. La necessité des affaires obligea neanmoins Julien de les retenir, ou de les rappeller aprés les avoir bannis. Il est certain au moins qu'il mena Jovien à la guerre de Perse.

[Margin: Naz.p.75.b.c. — Thdrt.l.4 c.1.p. 660.c|Socr.l.3. c.22.p.195.c|l.4. c.1.p.211.a|Suid. 1.p.1244.Nphr. l.10.c.38.p.94.a. — V. leurs titres.]

'Julien voulut abolir toutes les marques de la religion Chrétienne, pour ne rien laisser aux yeux des soldats qui pust les detourner de l'impieté qu'il leur avoit fait embrasser. 'C'est pourquoi il changea le principal étendar de l'armée appellé *Labarum*, fait en forme de croix. 'Constantin l'avoit fait ensuite de l'apparition celebre de la Croix qu'il avoit vuë dans les Gaules: Julien le remit dans son ancienne forme; 'c'est à dire autant que l'on en peut juger par les medailles que raporte Baronius, 'qu'il osta la couronne qui estoit en haut, selon Eusebe, avec le chifre qu'elle enfermoit, & qui marquoit le nom de CHRIST, 'ou la Croix qui y estoit quelquefois en la mesme place; '& qu'au lieu du mesme chifre écrit en broderie sur le voile qui pendoit de la croix, [a] il mit ces lettres ordinaires de la republique Romaine, S. P. Q. R. 'Valentinien rétablit depuis le nom de J. C. sur cet étendar, [b] & Jovien mesme l'avoit déja fait, selon une medaille.

[Margin: Soz.l.5.c.17.p. 621.a. — a|Naz.p.75.c.d. — Soz.p.621.a.b. — Bar.312.§26.27. — Eus.v.Cons.l.1. c.31.p.423.b. — Bar.312.§27. — Prud.in S. m.l.1.p.220. — a Bar.362.§31. 364.§30. — b 312.§27.]

["Il y avoit plusieurs étendars de cette sorte, & un au moins pour chaque armée.']Quelques uns croient que mesme chaque legion & chaque cohorte avoit le sien, puisque S. Bonose & Saint

[Margin: V. Constantin §23. — Act M.p.664.]

Maximilien furent martyrizez à la fin de cette persecution, selon leurs actes[que nous examinerons en leur lieu,] pour n'avoir pas voulu changer le signe [de J.C.] qui estoit sur le Labarum des Herculiens, & y mettre le signe des idoles.

p.665.a.

ARTICLE VII.

Julien chasse Eleuse de Cyzic; depouille les Ecclesiastiques & les vierges de leurs privileges; veut faire rebastir les temples; tourmente les moines.

Naz.or.3 p.76.a. JULIEN s'imaginant avoir bien affermi son autorité, & estre en état de ne rien craindre, parcequ'il avoit banni de sa Cour & de ses armées les adorateurs du vray Dieu, se resolut d'entreprendre quelque chose de plus grand, c'est à dire la ruine entiere du Christianisme, sans considerer que ce dessein n'estoit pas moins impossible que criminel. Il conceut bien neanmoins que c'eust esté une trop grande imprudence d'employer la violence & de punir par les supplices ceux qui ne voudroient pas sacrifier, puisqu'ils estoient en si grand nombre que les magistrats eussent eu beaucoup de peine seulement à les conter.

p.76.81.

Soz.l.5.c.15.p.616.a.

a. Il n'osa pas non plus leur défendre de s'assembler, & de faire l'office divin à l'ordinaire, jugeant bien que cela dependoit d'eux, & qu'ils le feroient toujours malgré luy quand ils voudroient. Mais il voulut les en empescher par une autre voie, qui fut de chasser des villes les Evesques & les autres Ecclesiastiques, afin que les peuples n'ayant personne pour tenir les assemblées, ni pour les instruire, ni ponr leur administrer les Mysteres, & ne pouvant faire aucun exercice de leur religion, l'oubliassent peu à peu. Mais il taschoit de couvrir ses mauvais desseins par quelque pretexte plus specieux, comme de dire que les Ecclesiastiques causoient des seditions dans les villes, quoique souvent il n'y eust ni sedition ni rien qui la pust faire craindre.

συχιθαι.

b.

b. C'est ainsi qu'il traita l'Eglise de Cyzic gouvernée alors par Eleuse,[qui suivoit le parti des Semiariens & des Macedoniens.] Ceux de cette ville luy avoient deputé sur quelques affaires, & aussi pour recevoir ses ordres touchant le rétablissement de leurs temples. Il les loüa de l'affection qu'ils témoignoient pour sa religion; & aprés leur avoir accordé tout ce qu'ils demandoient, il y ajouta une défense à Eleuse d'entrer dans la ville, parcequ'il avoit ruiné les temples, profané les lieux consacrez, établi des

p.615.c.

hospitaux pour entretenir les veuves, formé des compagnies de vierges sacrées,& porté les Gentils par ses discours à abandonner la religion de leurs ancestres. ["Qu'Eleuse seroit heureux si l'on n'avoit que des crimes de cette nature à luy reprocher!] 'Julien fit la mesme défense d'entrer dans Cyzic à divers Chrétiens que Eleuse avoit avec luy, & qui n'estoient pas de la ville,[c'estoient peut-estre des moines,] parce, disoit-il,qu'ils ne pouvoient s'empescher d'y faire du trouble pour leur religion, estant soûtenus par ceux de la ville qui suivoient leur croyance tant parmi le simple peuple, que dans les deux compagnies de drapiers & des monnoyeurs qui y estoient tres puissantes.

V. les Ariens § 61,66. — d.

'Il condamna encore le mesme Eleuse à une tres grosse amende, si dans deux mois il ne faisoit rebastir à Cyzic une eglise des Novatiens qu'il avoit fait ruiner sous Constance;[non que cet apostat favorisast plus les Novatiens que les Ariens ou les Catholiques, mais parcequ'il estoit bien aise de les armer les uns contre les autres,]& qu'il cherchoit tous les moyens de décrier les actions & la memoire de Constance. [Ce fut sans doute par les mesmes principes,]qu'il fit encore rendre aux Novatiens une place dans Constantinople, & qu'il leur permit d'y rebastir leur eglise que Macedone avoit fait demolir sous l'autorité de Constance. [L'histoire ne nous apprend point si Euleuse obeït au commandement injuste de Julien, ou s'il imita la generosité de Marc d'Arethuse dont nous parlerons"en un autre endroit.

c.5.p.601.c| Socr l.2.c.38.p.144.b|3.c.11.p.183.b. — Socr.p.183.a. — l.2.c.38.p.143.144. — V. § 22.

Eleuse ne fut pas le seul banni de son siege par l'injustice de Julien.]'Il y a bien de l'apparence que la mesme chose arriva en beaucoup d'autres endroits, soit par les ordres exprés de Julien, soit par les mutineries des peuples qu'il soûtenoit par sa dissimulation. 'Sozomene marque en particulier la persecution de S. Tite de Bostres [Mais nous en parlerons en son temps,aprés l'arrivée de Julien à Antioche.]

Soz l.5.c.15.p.616.d. — b.c.

'Julien trouva encore une autre invention pour tourmenter les Ecclesiastiques,qui fut de casser toutes les loix que Constantin & Constance avoient faites en leur faveur; & ainsi il les priva de l'immunité,"des prerogatives,& de la distribution du blé dont ils jouissoient auparavant,& les soumit aux charges & aux fonctions publiques,[lorsqu'ils n'en estoient pas exemts par d'autres titres.] 'Nous avons encore un rescrit adressé à ceux de Constantinople, où il soumet aux charges du Conseil tous ceux qui s'en estoient exemtez,soit comme Chrétiens,[c'est à dire comme Clercs,]soit sous quelque autre pretexte que ce fust.

c.5.p.600.b. — τιμῶν. — Juli.ep.11.p.127.

Soz.p.600.b.c. 'Il cassa de mesme tous les privileges accordez aux vierges & aux veuves que leur pauvreté avoit fait mettre sur le role de l'Eglise. Non seulement il fit perdre aux uns & aux autres les grains que Constantin leur avoit assignez sur les tributs des villes par des loix expresses; il les obligea mesme encore de rendre ce qui leur avoit esté donné auparavant, & le fit exiger "avec une &c. rigueur & une cruauté incroyable.

d. 'Le mesme desir qu'il avoit de renverser l'Eglise, luy fit ordonner que ceux qui auroient demoli les temples sous Constantin & sous Chry t.1.or.40. p.486.487. Constance, 'renversé des autels, pris quelque don consacré aux idoles, ou fait quelque chose de cette nature, [a] seroient obligez de a Soz p 600.d. rebastir ce qu'ils avoient ruiné, ou de fournir l'argent necessaire: Et comme ils ne pouvoient faire ni l'un ni l'autre, les Prelats, les Clercs, & beaucoup d'autre Chrétiens estoient mis dans les Chry.p.487 2. prisons, appliquez à des questions tres cruelles, '& mesme condannez à mort, non sur la conviction, mais sur la simple accusa- Lib.or.12.p.291. c.d. tion de quelqu'une de ces choses. 'Il faisoit aussi "payer ceux qui &c. s'estoient servis des pierres tirées des temples [que d'autres avoient demolis.]

Soz.p.600.d. 'On traitoit les Ecclesiastiques avec la mesme rigueur, pour les obliger de decouvrir les richesses de l'Eglise: Car Julien vouloit luy oster tout ce qu'elle avoit d'argent, d'offrandes, & mesme de Naz.or.3.p.86. 87. vases sacrez, 'pour satisfaire autant son avarice que sa haine contre J.C. C'est ce que S. Gregoire de Nazianze décrit amplement; & il remarque que les colonnes estoient toutes rouges du sang des ministres de l'autel que l'on y avoit attachez pour les fouetter. or.19.p.307.308 'Les Gouverneurs venoient avec des archers se saisir des eglises pour s'en emparer ou les ruiner.

Juli fr.p.529|or. 7.p.417. 'Julien se moque dans ses ouvrages de la profession toute sainte des solitaires qui abandonnoient les villes pour se retirer dans les deserts, & dont la pluspart se chargeoient de chaines & de colliers de fer: [Et certes haïssant l'Eglise comme il faisoit, il n'avoit pas sujet d'aimer] ceux qui en estoient un si illustre ornement, [b] & dont les prieres le devoient bien-tost terrasser luy mesme avec Naz.or.3.p.77. 78. tous ses demons. 'S. Gregoire de Nazianze semble marquer ces b p.78 b. railleries qu'il faisoit des personnes & des pratiques les plus saintes or.4.p.122.123. de l'Eglise, lorsqu'il luy adresse ces paroles: Voilà ce que nous « vous disons, nous qui nous amusons à chanter avec des vieilles, « qui nous dessechons par de longs jeûnes, jusqu'à paroistre com- « me des cadavres, qui passons les nuits sans dormir, quoique nous « n'ayons rien à faire, qui aimons mieux les employer à des baga- «

„ telles & à des contes, qu'à reparer nos forces; & qui avec cela ne
„ laissons pas de vous terrasser. [Mais son aversion n'estoit pas pour se satisfaire par des railleries; & c'estoit sans doute par son ordre qu'on troubloit le repos de leur solitude en les faisant enroler pour les mener à la guerre,] comme nous le voyons dans l'histoire de S. Apollone. Ruf.v.P.c.7.p. 460.2.

ARTICLE VIII.

Il exclud les Chrétiens des charges les tourmente en plusieurs manieres; maltraite diverses villes.

[SI Julien tourmentoit le Clergé, les solitaires, & les vierges, tantost par des voies indirectes, tantost par une persecution ouverte, il agissoit de la mesme maniere à l'égard de tous les Chrétiens en general.] 'Il disoit toujours à la verité qu'il ne vouloit pas qu'on les fist mourir, ni qu'on les maltraitast injustement, ni qu'on leur fist aucun tort. 'Il n'ordonnoit pas aussi qu'on les trainast par force aux autels des idoles pour sacrifier. [Mais il trouvoit mille autres moyens de les tourmenter, soit par luy mesme, soit par ses ministres, soit par les soulevemens des peuples.] 'Si l'on pouvoit donc dire que sa persecution estoit un peu moins cruelle pour les supplices que celle des Diocletiens & des Deces, elle estoit pour le reste plus dure & plus fascheuse que toutes les autres. 'Beaucoup de Fideles y soûtinrent de grands combats à la vuë des hommes & des Anges, & y souffrirent beaucoup dans leurs corps en mesme temps que leur ame demeuroit invincible par la force qu'elle recevoit de Dieu. 'Les uns perdirent l'autorité & les dignitez qu'ils possedoient dans le siecle; d'autres se virent avec joie ravir toutes leurs richesses: d'autres furent separez par l'exil & de leurs patries & de toutes les personnes qui leur estoient les plus cheres. Juli.ep.7.p.120. Jp.43.p196|Soz l.5.c.5.p.600.2. Soz.p.601.a. Naz.or.3 p.52 c c.d.

[C'eust esté peu de chose s'il se fust contenté] de dire qu'il leur falloit preferer ceux qui honoroient ses Dieux. Ils n'eussent pas eu beaucoup de peine à souffrir qu'il les appellast, & eust ordonné aux autres de les appeller Galiléens au lieu de Chrétiens, puisque ce n'estoit qu'un témoignage de la legereté de son esprit, ou de la peur que luy & ses demons avoient du nom de Christ; '& quelque facilité qu'ils eussent de donner aussi à Julien quelque nom de raillerie & de mepris, ils eussent mieux aimé souffrir cette petite injure, à l'exemple de leur maistre. Juli.ep.7.p.120. Naz.or 3.p.81.a b|Thdrt.l.3.c.16 p.655.a.b|Chry. t.1.h.59.p.642. 643. Naz.p.81.82.

[Mais ceux d'entre eux qui estoient encore foibles, furent sans doute plus sensibles] à l'ordonnance qu'il fit, qu'aucun Chrétien ne pourroit posseder aucun office dans la Cour, ni avoir le gouvernement d'aucune province, dautant, disoit-il, que leur loy leur défendant l'usage du glaive, ils ne pouvoient pas punir les coupables qui auroient merité la mort. Sozomene ajoute qu'il les priva encore [1] de tous les droits de citoyens, & de tout le secours qu'ils peuvent attendre des loix & de la justice, [comme avoit fait Diocletien par le premier edit de la persecution. Mais un fait de cette importance devroit estre encore attesté par d'autres.]

Socr.l.3.c.13 p. 184 b|Soz.l.5.c. 18 p.623.b.

'La guerre de Perse luy fournit encore une autre matiere de persecution. Car comme elle demandoit de tres grands apprests & des depenses excessives, il fit état de tirer des Chrétiens tout l'argent dont il avoit besoin; & mit une taxe sur tous ceux qui refuseroient de sacrifier, laquelle il faisoit payer avec beaucoup de rigueur: & ainsi en peu de temps il se rendit extremement riche. [Mais comme il cherchoit encore moins à s'enrichir de leurs biens qu'à perdre leurs ames,] 'il ne craignoit pas, "comme on a dit, d'employer les presens & les caresses pour faire des apostats. 'Il s'efforçoit de gagner les uns par de l'argent, les autres par des charges, d'autres par ses promesses, & d'autres par toutes sortes de civilitez & d'amitiez qu'il leur faisoit devant tout le monde, plutost avec une bassesse puerile, qu'avec la gravité d'un grand Empereur.

Socr.p.185.a.b. | p.184.c. | V. § 4. | Naz.or.10.p. 167.a b.

'C'estoit pour ce sujet encore que, comme nous avons dit, lorsqu'une ville faisoit paroistre une inclination particuliere pour le paganisme, il luy écrivoit pour l'exhorter à luy demander toutes les graces dont elle avoit besoin: & au contraire il se declaroit ouvertement ennemi de celles qui demeuroient dans la religion Chrétienne: Il ne vouloit point aller dans ces villes, ni ecouter ceux qu'elles luy deputoient pour leurs affaires. 'Il traita ainsi ceux de Nisibe, qu'il menaça mesme de ne pas secourir si les Perses les venoient assieger, comme on le craignoit; & cela parcequ'ils estoient tous Chrétiens, que personne n'entroit dans les temples, & qu'on ne les avoit pas seulement ouverts. 'Il fit aussi oster de leur ville le corps de "Saint Jacque leur protecteur, que Constance y avoit fait enterrer.

Soz.l.5.c.3.p. 597.a. | b.c. | Genn.v.ill.c.1. | V. son titre.

'Quand il alla en Perse, il laissa Edesse à gauche, [& ne voulut point y entrer,] à cause de la pieté qui y fleurissoit. [Il avoit dés auparavant fort maltraité cette Eglise.] 'Car les Ariens qui en

Thdrt.l.3.c.21. p.658.d. | Juli.ep 43 p. 196.

1. ἰσοπολιτείας, καὶ συλλόγων, καὶ δικαστηρίων.

possedoient les revenus, s'estant soulevez contre les Valentiniens de la mesme ville, & ayant fait quelque desordre, il ordonna qu'on prendroit toutes les richesses de cette Eglise pour les donner aux soldats, & que les terres qu'elle possedoit seroient confisquées à son domaine particulier. Il couronna son injustice par cette raillerie, que c'estoit afin que la pauvreté les rendist plus sages, & qu'ils pussent acquerir plus aisément le royaume des cieux, que l'Evangile promet aux pauvres.[Il y a apparence que la ville d'Edesse luy fit quelque remontrance sur ce sujet, & que ce fut sur cela qu'il répondit à Ecebole, qu'on peut croire avoir esté l'un des principaux de cette ville, & par luy à tout leur Conseil:] 'Il luy mande donc que si les habitans d'Edesse ne cessent d'irriter sa clemence par leurs seditions & leurs querelles, il fera porter à ceux mesmes à qui il écrit la faute du public, & les punira par l'exil, par le fer, & par le feu.[L'illustre S. Barse estoit peut-estre deslors Evesque de cette Eglise pour les Catholiques: & elle estoit soûtenuë par les prieres de beaucoup de saints solitaires, entre lesquels Saint Julien Sabas & S. Ephrem estoient sans contestation les plus celebres.]

p.196.197.

'Il mande au pontife payen de la Galacie, qu'il est tout prest de secourir la ville de Pessinonte, pourvu que ses habitans adressent tous ensemble leurs vœux à Cibele; & que s'ils negligent d'appaiser cette deesse, non seulement il ne pourra pas les assister, mais qu'il leur fera mesme ressentir les effets de son indignation.

ep.49.p.206.

'Les villes de Maïume & de Gaza en Palestine estoient tres proches l'une de l'autre pour la distance des lieux, n'estant eloignées que d'environ une lieuë, & la premiere servant de port à la seconde; mais elles estoient tres separées pour ce qui est de la religion. 'Car du temps de Constantin "tous ceux de Maïume ayant abandonné le culte des demons ausquels ils avoient esté jusqu'alors extremement attachez, embrasserent avec beaucoup de zele & d'ardeur la religion Chrétienne. Constantin en fut ravi, & pour recompenser leur pieté, il donna à Maïume le titre de ville, (car ce n'estoit auparavant qu'un bourg dependant de Gaza,) & luy fit porter le nom de Constancie à cause de Constance qu'il aimoit pardessus tous ses enfans. 'Ceux de Gaza au contraire demeurerent toujours fort obstinez dans le paganisme, '& dans le culte de l'idole de Marnas,[a] & l'on voit par la vie de S. Porphyre, que mesme sous Arcade il y avoit encore fort peu de Chrétiens dans cette ville, quoiqu'elle eust eu déja plusieurs

Soz.p.597.c.d.

V. Constantin § 56.

c|l.2.c.5.p.450. b c.

l.5.c.3 p.597.c.

Hier.v Hil.p. 244.c|245 b.

a Boll.26 feb.p. 647.c|648.c.

saints Evesques, comme [Silvain,] Asclepas, & Irenion.

Naz.or.3.p.87.b.c. 'Ceux de Gaza secondant donc avec tant de soin l'ardeur que Julien avoit pour le paganisme, ils ne manquerent pas d'estre Hier.p.249.b. estimez, honorez & cheris de luy. 'Aussi il leur accorda la mort de S. Hilarion & d'Hesyque son disciple, avec la destruction de son monastere, & des lettres pour chercher ce Saint par toute la terre; comme ils furent en effet le chercher jusqu'au monastere de Bruchium prés d'Alexandrie dont il estoit sorti la veille. Soz.l.5.c.3.p.597.c.d. [Mais ce qui leur fut bien plus agreable,] 'c'est que comme ils eurent intenté procés devant luy contre la ville de Maïume, ce juge equitable priva celle-ci des droits de ville, & du nom de Constancie, & la soumit à ceux de Gaza sous le nom de basse Amm.l.22.p.221.d. ville. [Ammien ignoroit sans doute cette sentence,] 'lorsqu'en blasmant son Julien de ce que dans le jugement des procés il s'informoit à contre temps de la religion des parties, il pretend que jamais neanmoins ni cette consideration, ni aucune autre, ne luy a fait rendre un arrest injuste.

Soz.p.597.d. 'Depuis ce temps, Maïume & Gaza ne firent plus qu'un corps de ville pour le civil: mais pour l'ecclesiastique elles firent toujours deux villes, qui avoient chacune leur Evesque, leur Clergé, leurs autels [ou leurs paroices,]leur diocese,les festes de leurs Martyrs, & les memoires de ceux qui avoient esté leurs Eves- p.598.a. ques.'Un Evesque de Maïume estant mort, celui de Gaza pretendit réunir cette Eglise à sa jurisdiction, comme ne faisant qu'une mesme ville, & par consequent ne devant avoir qu'un Evesque selon les Canons. Mais le Concile de Palestine jugea que Maïume ayant acquis le titre de ville par sa pieté, & ne l'ayant perdu que pour la mesme raison, par le jugement d'un Prince payen, & en haine de la religion Chrétienne, elle n'en devoit point perdre ce droit dans l'Eglise; & ainsi le Concile luy ordonna un Evesque.

ARTICLE IX.

Julien défend aux Chrétiens d'enseigner, & mesme d'étudier les lettres humaines.

Naz.or.3.p.96.d. p.52.a. a p.51.a|Aug.civ.l.18.c.52.p.239.1.c. b Ruf.l.10.c.32.p.175.1. [IL n'y a rien de plus celebre dans toute la persecution de Julien,]que la défense qu'il fit aux Chrétiens par une loy expresse 'dés le commencement de son regne, a d'apprendre les lettres humaines, b& "d'étudier les auteurs payens, voulant que l'on NOTE 3.

l'on ne receust dans les colleges que ceux qui adoreroient les idoles.

[Cette loy suivit apparemment]'celle qu'il publia pour défendre aux Chrétiens d'enseigner la rhetorique, la grammaire, [a] & mesme [1]la medecine; [b] & encore plus de faire la fonction de sophistes, qui estoient ceux qui formoient les jeunes gents pour les mœurs aussi-bien que pour l'eloquence, faisant profession d'enseigner une philosophie civile, [& de montrer comment on se doit conduire dans le monde.]

Amm.l.22 p. 222.c. a Chry.t.1 or. 40.p.486.d. b Juli.epi.42.p. 193.

'Nous avons encore l'edit tout entier qu'il publia pour défendre aux Chrétiens d'enseigner les sciences. 'Il y tasche tant qu'il peut de couvrir la veritable raison qui le luy fit faire, c'est à dire la crainte qu'il avoit que les professeurs Chrétiens ne fissent voir en expliquant les auteurs payens, combien leur religion estoit mal fondée: 'Il couvre, dis-je, cette crainte sous le pretexte pitoyable qu'il ne falloit pas que ceux qui témoignoient honorer Homere & les autres auteurs semblables, en prenant la peine de les expliquer, se moquassent des Dieux que ces auteurs avoient adorez, & traitassent d'impies ceux par le moyen desquels ils vivoient. 'Ainsi il leur donne le choix ou d'enseigner les poëtes, s'ils croient qu'ils ont eu raison, & s'ils veulent adorer leur divinitez, ou de s'en aller expliquer Saint Matthieu & Saint Luc dans les eglises, & de purifier par ce moyen leurs oreilles & leur langue, d'une doctrine qu'ils croyoient fausse & impie, [comme si c'estoit à un persecuteur des Chrétiens à leur prescrire ce qu'ils doivent faire pour pratiquer les regles de leur religion. Ce fut peut-estre pour faire executer plus exactement cette loy,]'qu'il ordonna le 17 juin de l'année 362, que non seulement tous les professeurs des lettres seroient choisis par le Conseil & les principaux habitans des villes, mais encore que le decret de leur election luy seroit envoyé, afin qu'il y ajoutast son jugement.

p.192-195. Bar.362. § 303-307. Juli.p.194. p.194.195. Bar.362. § 304.

'Orose assure qu'on tenoit que presque tous les professeurs aimerent mieux abandonner leur chaire que leur foy. [c] Cela est certain de"Marius Victorinus qui professoit l'eloquence à Rome avec grand eclat. Car il aima mieux abandonner cette profession, que de manquer de fidelité à J.C. Et il me semble, dit Saint Augustin, que s'estant montré si genereux en cette rencontre, il n'avoit pas d'autre part esté moins heureux d'avoir trouvé une occasion si favorable "de ne travailler plus que pour Dieu seul.

Oros.l.7.c.30.p 218.2 a. c Aug.conf.l.8. c.2.5.p.59.60.1. d. V. S. Simplicien. vacandi tibi

NOTE 4. 'Le sophiste"Proerese eut aussi assez de generosité pour renoncer

Hier.chr|Eun. c.8.p.126.

1. Je pense qu'il defendoit mesme de l'exercer.

à la mesme profession, de laquelle il s'acquitoit à Athenes avec beaucoup de succés, quoique Julien luy accordast de la garder par une grace particuliere, [peut-estre parcequ'il avoit pris ses leçons.]

Juli.ep.42.p.195. 'Dans l'edit où Julien défend aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines, il en permet l'étude à tous ceux qui le voudront, mais il ajoute aussi-tost que c'est parcequ'il ne falloit point fermer l'entrée des sciences aux jeunes gents qui ne sont point encore determinez à rien, ni les amener par force au culte de ses Dieux; & qu'encore qu'il fust assez juste de les guerir mesme malgré eux, il falloit neanmoins instruire les fous plutost que de les punir. Il est difficile de juger du sens de ces paroles embarassées, & de voir s'il permet l'étude à ceux mesmes qui faisoient ouvertement profession du Christianisme, ou s'il se contente de ne pas obliger tous ceux qui vouloient étudier dans les ecoles, à Ruf.l.10.c.32.p.256. faire une profession publique du paganisme, 'comme Rufin dit assez clairement qu'il fit.

[Mais s'il ne défend pas aux Chrétiens l'étude des lettres par cet edit, il la leur défendit bien-tost aprés par un autre, comme Amb.ep.11.p.193.c. nous venons de le dire,] '& semble leur vouloir interdire l'usage mesme de la parole. [Cet edit, ou le premier mesme, a paru honteux aux plus grands admirateurs de Julien, comme nous le Amm.l.22.25.p.222.c|294.c.d. voyons par Ammien,] 'qui l'accuse en plus d'un endroit d'une dureté excessive, & avoue qu'il n'est digne que d'un eternel oubli.

Naz.or.3.p.97.b. 'Le pretexte que Julien prit pour le faire, fut que des Chrétiens ne devoient point chercher d'autre science que la simpli-b.d|51.a.b. cité de leur foy, '& laisser là les lettres humaines, qui estant alors appellées les lettres greques, n'appartenoient, disoit-il, qu'à ceux qui suivoient la religion greque, c'est à dire le paganisme; se p.98 99. jouant ainsi ridiculement sur une equivoque de mots. 'Mais ce raisonnement si puerile, selon lequel il eust du interdire aux Chrétiens non seulement l'étude de l'eloquence, mais l'usage p.51.b. entier de la langue greque, '& de tous les arts inventez par les p.99.1.c.o. Grecs; '& qui eust en mesme temps interdit aux payens tout ce p.51.b.c.d. que les Grecs avoient receu des autres nations: 'cette raison, dis-je, si frivole, estoit une preuve convaincante, que Julien reconnoissoit luy mesme la foiblesse du paganisme, & qu'il jugeoit qu'on ne le pouvoit soûtenir qu'en ostant aux Chrétiens les armes & l'appui de l'eloquence. Mais on ne le pouvoit pas soûtenir par cette voie, non plus que par aucune autre, puisque la force

des Chrétiens ne consiste pas dans cette vaine eloquence des paroles, pour laquelle ils ont plutost du mepris que de l'estime, mais dans la connoissance de la verité, & dans les raisonnemens que leur solidité rend invincibles.

Theodoret raporte une raison presque semblable de cette défense; & il semble que Julien mesme l'avouoit; savoir que c'estoit parceque les Chrétiens tiroient des grands avantages contre les payens de leurs livres mesmes, & les combatoient par leurs propres armes. Thdrt.l.3.c.4.p. 643.b.

'Sozomene nous en apprend une troisieme, & dit que ce fut par la jalousie qu'il conceut de voir parmi les Chrétiens un grand nombre de personnes qui honoroient l'Eglise par leur science & leur eloquence, entre lesquels excelloient particulierement Apollinaire, S. Basile, & S. Gregoire de Nazianze, dont la reputation effaçoit l'eclat de tous les sophistes payens. 'Mais son envie contre la gloire de ces personnes ne servit qu'à la rehausser davantage. Car Apollinaire voyant qu'on défendoit aux Chrétiens la lecture des auteurs payens, employa tout ce qu'il avoit de science & de naturel à reparer ce defaut "par un grand nombre d'ouvrages qu'il composa sur toutes sortes de matieres, tant en vers qu'en prose.'Le Prestre Gregoire dit que celui de Nazianze s'appliqua pour la mesme raison à la poësie.[Nous ne voyons neanmoins aucune de ses pieces qu'on puisse assurer avoir esté faite en ce temps-ci.]Il semble qu'un laïque nommé Origene ait fait alors quelque écrit pour la religion, dont Saint Basile à qui il l'avoit envoyé, témoigne faire de l'estime. Soz.l.5.c.18.p. 623.a.b. d|Socr.l.3.c.16. p.187.b.c. V les Apollinaristes § 6. Naz.vit.p.12.b. Bas.ep.384.p. 377.

'Socrate forme ici une question considerable, savoir s'il n'eust point esté plus utile pour l'Eglise, que la défense que Julien avoit faite aux Chrétiens de lire les auteurs profanes, eust subsisté; & qu'on se fust contenté des Peres & des auteurs ecclesiastiques. Pour luy il croit que non & remarque d'abord que J. C. & les Apostres considerant & le desavantage & l'avantage qu'on pouvoit retirer de cette étude, ne l'ont voulu ni approuver ni condanner, mais l'ont laissée à la discretion de chaque personne, parceque le bien, quelquepart qu'il soit, est toujours à la verité; que mesme S. Paul n'avoit pas negligé cette science; qu'elle est tres utile pour établir certaines veritez que les philosophes ont soûtenues fort solidement; que d'ailleurs nous y apprenons les regles de l'eloquence & du raisonnement, necessaires pour défendre la verité contre ceux qui la combatent; & qu'enfin il n'y avoit pas de meilleur moyen de ruiner le paganisme, qu'en pro- Socr.p.187.188

duisant ce que les payens en avoient écrit, & faisant rougir les défenseurs de l'idolatrie par la honte de leurs propres fables.

[Ces raisons estoient sans doute tres fortes dans les premiers siecles de l'Eglise. Elles le sont moins pour la pluspart au temps où nous sommes, où nous n'avons plus de payens à combatre, où tout ce que les philosophes ont jamais dit de plus beau & de plus solide, se trouve renfermé dans les écrits des Peres, où nous pouvons tres aisément nous passer des anciens pour ce qui regarde les regles du raisonnement & mesme pour l'eloquence, nous en trouverions suffisamment, soit dans quelques anciens Peres, particulierement dans les Grecs, soit dans quelques modernes, qui cedent peu aux anciens. De sorte qu'il semble que la necessité d'étudier les auteurs payens, se reduit à apprendre la pureté de la langue latine, & à estre capable d'entendre ce que les Peres ont mélé dans leurs écrits, des fables des poëtes, ce qui pourroit paroistre assez peu important à ceux qui n'aiment que la solidité & non l'eclat de la science, s'il n'estoit vray qu'en n'entendant pas avec facilité les ouvrages des Peres, on ne les liroit pas avec plaisir, on s'en degousteroit, & on viendroit peut-estre jusqu'à les negliger, à les mepriser, & à les oublier entierement. Ainsi on abandonneroit la source de la tradition de l'Eglise, par laquelle on connoist la verité, & on se trouveroit reduit aux fausses lueurs de nos imaginations & du raisonnement humain, qu'on sçait par raison, aussi-bien que par experience, estre une source de toutes sortes d'egaremens dans la morale & dans la foy.]

ARTICLE X.

Julien veut faire honorer les demons avec luy: Il fait persecuter les Chrétiens par les Gouverneurs.

Chry.t.1.or.40. p.486.c.

JULIEN ne faisoit encore qu'escarmoucher, pour me servir de ce terme, lorsqu'il interdisoit aux Chrétiens la profession des sciences. Car comme c'eust esté une grande honte aux professeurs Chrétiens, de quitter leur religion pour un peu de gain, aussi il n'y avoit pas beaucoup de gloire à perdre son emploi & son établissement plutost que sa foy. [Il eust bien voulu ne se pas contenter de cette persecution secrette & couverte.] Mais si d'une part il n'avoit pas le moyen de persuader l'idolatrie par ses raisons, il craignoit de l'autre la honte d'estre accusé de tyrannie. Ainsi il chercha des adresses, ou plutost des malices, pour estre cruel sans cesser de paroistre doux.

Naz.or.3.p.82. d.

'Il le fit en plusieurs autres manieres;[a] mais une des plus celebres & des plus memorables, fut l'artifice dont il usa dans les images qu'il fit faire pour estre reverées des villes, des peuples, & des magistrats, selon la coutume qu'avoient alors les Romains. Car au lieu des ornemens simples & innocens qu'on avoit accoutumé d'y mettre, il fit peindre avec son portrait, les images des demons qu'il vouloit faire adorer. 'Il y avoit dans quelques unes un Jupiter sortant des nuées, qui luy mettoit le diademe sur la teste, & le revétoit de la pourpre; avec un Mars & un Mercure qui le regardoient, pour dire qu'il excelloit egalement dans la science de la guerre & dans celle des belles lettres.

d. a p.83. Soz.l.5.c.17.p. 621.b.

'Son dessein en cela estoit d'engager les peuples dans l'idolatrie sans qu'ils le sceussent, en leur faisant rendre aux demons l'honneur qu'ils rendoient à son image, ne doutant point qu'aprés avoir fait ce pas, il ne les portast aisément à des actions plus criminelles: ou d'avoir pretexte de punir ceux qui refuseroient de rendre cet honneur aux demons, non comme Chrétiens, mais comme criminels d'Etat. Peu de personnes eurent assez de pieté & d'intelligence pour echaper ce piege si artificieux; & ceux là furent punis pour avoir esté trop éclairez & trop fideles a leur veritable Roy: Les autres qui estoient plus simples & moins spirituels, furent entrainez dans cette impieté, dont leur ignorance leur aura peut-estre fait obtenir le pardon.'Nous trouvons encore quelques vestiges de cet artifice de Julien dans des medailles, où l'on avoit son image gravée sous le nom de Serapis conjointement avec la figure d'Isis. 'On dit que dans le mesme dessein, il fit mettre à Nicomedie"des statuës de luy & de sa femme[Helene qui estoit morte,] sous les figures d'Apollon & de Diane;ce qui fit tomber un grand nombre de personnes dans l'idolatrie. [Ce fut apparemment pour cela que]le grand Theodose fit abatre "quelques unes de ses statuës, & décria ses monnoies.

b.c.Naz.p.83.84. Bar.362.§28| Byz.fam. Codi.ori C.P. 97.b. ἀγάλματα Κυνηγετοῦσιν. &c.

'Julien ne put pas demeurer toujours dans sa dissimulation, ni se contenter d'attirer les Chrétiens au paganisme par ses persuasions ou ses tromperies: Il falloit que le feu qu'il nourrissoit au dedans de luy, aprés avoir jetté tant de fumée & tant d'étincelles, vomist enfin quelques flammes, & parust à decouvert.'On en vit quelque chose dans les edits qu'il publia, comme nous avons dit, pour depouiller les eglises. [Nous en verrons encore de plus grands effets à Antioche.

Naz.or.3.p.86. b.c.d. d|87.a.

Mais ce que nous ne pouvons differer à dire, c'est la maniere dont il se conduisoit à l'égard des Gouverneurs & des peuples.

Il estoit ravi que les Chrétiens fussent persecutez avec les 'cruautez les plus inhumaines; mais il vouloit se decharger de la haine de ces cruautez.] 'C'est pourquoi il laissoit d'une part la tyrannie & la violence au peuple, dont la fureur est d'autant plus difficile à appaiser, qu'il se conduit moins par la raison que par un emportement aveugle; '& de l'autre il donnoit ordinairement les charges tant civiles que militaires, aux personnes les plus inhumaines & les plus impies. ᵃ L'apostasie estoit un degré tres assuré pour arriver aux dignitez & aux plus grandes faveurs du Prince, quelque indigne qu'un homme en fust & par ses crimes & par sa mauvaise conduite.

p.74.a. | or.4.p.120.b.c| Thdrt.l.3.c.3.p 641.a. | a.Naz.p.120.c.

'Ainsi les Gouverneurs considerant l'amour du Prince pour le paganisme, comme une occasion favorable à leurs interests, encherissoient souvent sur ses ordres, tantost en augmentant les taxes qu'il faisoit payer aux Fideles, tantost en leur faisant endurer divers supplices. 'Il est vray qu'ils ne contraignoient pas ouvertement les Chrétiens de sacrifier: mais ils s'efforçoient de les y reduire par toutes sortes de mauvais traitemens qu'ils leur faisoient [sous d'autres pretextes.] 'Julien bien loin de les punir de cette injustice, les deposoit & les bannissoit lorsqu'ils ne témoignoient qu'une inhumanité mediocre. '& quand les Chrétiens luy venoient faire des plaintes des injustes violences de ses officiers, il leur répondoit que la loy de leur Evangile les obligeoit à souffrir les maux qu'on leur faisoit. 'Il autorisoit de mesme les plus grandes violences des peuples, par une tolerance plus forte pour eux qu'une loy, parcequ'elle marquoit mieux quelle estoit sa vraie volonté.

Socr.l.3.c.14.p. 186.b. | Thdrt.l.3.c.3.p. 641.a. | Naz.or.3.p.92.a | Socr.186.b. | Naz.p.74.a.

ARTICLE XI.

De S. Jean & S. Paul, & de quelques autres qu'on dit avoir souffert à Rome & dans l'Italie sous Julien.

'CE fut par ces divers artifices que sans qu'il y eust de persecution ouverte, ni d'edits publiez contre les Chrétiens, ils estoient neanmoins contraints de s'enfuir & de se cacher partout, [& qu'on voyoit mesme des martyrs en diverses provinces de l'Empire. Nous en marquerons ici le principaux, en commençant par Rome & par l'Occident, où il y a moins de choses à en dire.]

Socr.l.3.c.15.p. 616,617.

'Tertulle fait Prefet de Rome par Constance, avoit encore

Amm.l.19.21.p. 146.d|190.c.

cette dignité lorsque Julien se rendit maistre de l'Italie, avant le milieu de l'an 361. 'Maxime luy succeda dés la fin de la mesme année ; '& "Apronien qui receut la mesme dignité au commencement de 363, 'la possedoit encore sous le regne de Valentinien. 'Le premier estoit certainement payen. [On peut sans crainte l'assurer des deux autres : & ainsi il n'est point étonnant qu'ils aient fait quelques martyrs. On en marque en effet plusieurs à Rome sous Julien, quoiqu'il n'y en ait point dont nous ayons des preuves bien assurées. Les plus celebres sont Saint Jean & S.Paul dont l'Eglise fait la feste le 26 de juin, & qu'elle honore tous les jours dans la celebration du Sacrifice.] 'Saint Gregoire de Tours nous apprend qu'ils estoient freres, & qu'ils ont souffert à Rome: [& aussi ils sont celebres dans tous les monumens de l'Eglise Romaine.] 'Leur feste est marquée dans le Sacramentaire de Saint Gregoire, avec une Preface qui porte aussi qu'ils estoient freres. Quelques exemplaires y ajoutent une vigile, 'qui est encore marquée dans le Missel de Thomasius, & dans d'autres monumens. [a] Le calendrier du P.Fronto met seulement la feste de ces deux Saints. [b] Nous trouvons une eglise de leur nom que S. Leon fit, dit-on, bastir auprés de celle de Saint Pierre pour servir à un monastere: 'Saint Gregoire le Grand dont le monastere en estoit proche, y prononça la 34.e homelie sur les Evangiles, selon que le titre le porte. 'Et dans un Concile tenu par le mesme Pape, Deusdedit & Jean s'intitulent Prestres de S. Jean & S. Paul.

[Leur veneration n'estoit pas renfermée dans cette ville de Rome.] 'Ils sont marquez entre les martyrs de Rome dans les martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, dans ceux [de Bede] [1] & du IX. siecle, & dans presque tous les autres Latins. 'Il y avoit dans le VI. siecle une celebre eglise de leur nom à Ravenne. [c] Le Pape Pelage II. envoya de leurs reliques, & de celles de quelques autres martyrs, à S.Gregoire de Tours, qui raconte comment le vaisseau où estoient ces reliques fut sauvé d'un grand danger comme par miracle. [C'est peut-estre ce qui les rendit encore plus celebres en France,] 'où nous trouvons un office propre pour leur feste dans l'ancien Missel: & cet office marque encore qu'ils estoient freres. Mais elle y est mise [au mois de septembre,] entre la feste de S.Cyprien & celle de Saint Maurice. 'Jean Abbé de Casemare raporte à Saint Bernard une apparition de ces Saints sur le malheureux succés de la Croisade de Louis le jeune. C'estoient les patrons de son eglise. [Nous ne disons rien

Marginal notes: Note 5. — l.21.p.195 b.c. — l.23.p.238.2. — l.26.p.313 c. — l.19 p.147.b. — Gr.T gl.M.c. 83.p.189 190. — Sacr.p.111.112| n.p.167. — Thomasf p.155.156|Flor.p.626.2. — a Front.cal p.97. — b Anast.c.46.p.27. — Greg.in Ev.h.19.34.p.1407.c| 1475. — l.4.ep.44.p.631.b. — Flor p.626. — 1. — Fort.v Mart.l.4.p.341. — c Gr.T.p.188-190. — Thomasf.p.370.371. — Bern.ep.386.p.344.

1. Usuard, Adon, Raban, Notker, Vandelbert

de l'histoire de ces Saints, quoique nous en ayons des actes fort amples, parceque"nous ne voyons pas qu'on y puisse rien fonder avec quelque solidité. Note 6.

On marque, comme nous avons dit, la feste de S. Jean & S. Paul le 26 de juin: & le 23 du mesme mois, Usuard & Adon mettent à Rome Saint Jean Prestre & Martyr, decapité par ordre de l'impie Julien, qu'ils supposent visiblement avoir esté alors à Rome. Mais aussi je ne sçay si rien nous oblige de l'entendre de Iulien l'apostat,]'comme Baronius. l'a mis dans ses Annales & dans le martyrologe Romain. ["Il y en a qui croient que le chef qu'on garde à Rome dans l'eglise de Saint Silvestre du champ de Mars, comme le chef de S. Jean Battiste, est celui de ce saint Prestre.]

Bar.362 §27 |23 jun.b. — V. S. Jean Battiste note 24.

'Les actes de S. Gordien mettent nettement son martyre sous Julien l'apostat: ["Mais c'est une piece visiblement fausse. Ainsi il faut se contenter de savoir que Saint Gordien est un celebre Martyr de Rome; ce qu'il est aisé de juger]'par les plus anciens martyrologes, qui marquent sa feste à Rome le dixieme de may, sur le chemin Latin & dans un cimetiere de son nom. 'Ils sont suivis par ceux du IX. siecle, & par les autres Latins.'Les Grecs l'honorent aussi le jour precedent, mais ne disent point sous qui il souffrit. 'Sa feste est encore marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le calendrier du P. Fronto.[a]On pretend que sous Adrien I. on rétablit une ancienne eglise de Saint Gordien. Dés l'an 774, le corps de ce Saint fut transferé en Allemagne, & distribué [1] à divers monasteres de ce pays.

Boll. 10 may, p. 551. § 1. — Note 7. — § 3. — § 4. — § 2. — Sacr. p 88| Front. cal. p. 77. a Boll 10 may, p. 554. § 1.

'Le martyrologe Romain fait memoire le 30 de septembre de Saint Leopard, qu'il appelle domestique de Julien, & dont il dit que le corps a esté transporté à Aix la Chapelle. On ne le fonde que sur Molanus. [Pour Saint Pigmene, S. Flavien, & beaucoup d'autres qu'on dit avoir souffert avec eux sous Julien, nous avons cru qu'il y avoit plus de raison de les raporter à la persecution de Diocletien.

Bar. 30. sept. b.

Le reste de l'Italie croit aussi-bien que Rome avoir eu quelques martyrs sous le regne de Julien. Le plus celebre est Saint Donat Evesque d'Arezzo en Toscane, dont on fait le 7 d'aoust. Usuard & Adon disent effectivement qu'il a esté couronné du martyre sous l'Empereur Julien. "Cependant il y a bien sujet de croire qu'on ne luy doit point donner d'autre titre que celui de Confesseur. Bede, & ses actes, avec tous ceux qui les ont abregez, luy attribuent]'ce que S. Gregoire le Grand dit qu'un S. Donat avoit autrefois refait par miracle un calice rompu en pieces. [b]Le nom

Note 8. — Greg. dial. l. 1. c. 7. p. 30 c. b Flor. p. 736. 737.

1. *Campidonensi*, *Vueingartensi*, *Prumiensi*.

de

de ce Saint se lit dans les plus anciens martyrologes, [& ensuite dans Bede, Usuard, Vandelbert, & les autres posterieurs.]Sa feste est aussi marquée dans le Missel Romain de Thomasius. 'On trouve une eglise de son nom au diocese de Luque dans un acte de l'an 766.'Des villes entieres se sont cruës honorées de le porter; '& celle d'Arezzo le revere comme son patron.

Thom.p.162. Flor.p.737.2. Ferr. it.p.491. Ugh.t2.p.451.a.

'On joint à son histoire celle de S. Hilarin, qu'on dit avoir esté moine d'Arezzo, & avoir esté aussi martyrizé au mesme lieu quelque temps avant S. Donat. On pretend que son corps a esté transporté à Ostie,où Usuard & Adon marquent le 16 de juillet S. Hilarin moine martyrizé sous Julien. ["Mais il y a des raisons de croire que ce sont deux Saints differens. Vandelbert met aussi S. Hilarin Martyr le 16 de juillet.]

Ado,7.aug. NOTE 9.

'L'Eglise de Brinde celebre le 5 de decembre"Saint Pelin son Evesque, qu'elle croit avoir esté martyrizé sous Julien. 'Un écrit fait aprés l'an 1124, en raporte divers miracles.

NOTE 10. Bar.5.dec.f. Ugh.t.9.p.31-39

'On pretend que Saint Valentin Evesque de Terracine, & Saint Damien son Diacre, ont esté martyrizez sous Julien dans l'Abruzze citerieure vers Citta di Chieti, & que leurs corps sont aujourd'hui dans une ville de ces quartiers là qui porte le nom de S. Valentin.On fait de ces Saints le 16 de mars.Nous ne trouvons rien d'eux'que dans les actes qu'en donne Bollandus, divisez en douze leçons, 'écrits depuis que les Normans se furent rendus maistres de ce pays,'c'est à dire dans l'onzieme siecle,ou depuis. [Il y a quantité de fautes contre l'histoire.]

Boll.16.mars,p.428.a. p.428-431. p.431.d. f.

ARTICLE XII.

De S. Eliphe & de S. Emilien.

'BARONIUS croit que les Chrétiens des Gaules souffrirent beaucoup sous Julien par la cruauté de Saluste Prefet du Pretoire,& de Dioscore son Vicaire. ["Mais cela n'a pas de fondement.]Il y en a davantage à raporter & aux Gaules & au temps de Julien la confession de "S. Victrice,depuis Evesque de Rouen, 'qui eust acquis la couronne du martyre,si Dieu ne luy eust conservé la vie par plusieurs miracles, comme nous l'apprenons de S. Paulin.

Bar.362.§277.280. NOTE 11. §277. V.son titre. Paul.ep.28.p.251.252.

'On croit que Saint Eliphe fut alors martyrizé sur la riviere de Voire,au diocese de Toul en Lorraine. Il paroist par sa vie, ["qui est fort nouvelle,]& par quelques autres pieces, que son corps a

Sur.16.oct.p.249.§12. NOTE 12.

p.249.250. esté transferé en l'abbaye de Saint Martin à Cologne, 'où il fut
§ 1.p.246. reconnu par l'Archevesque Herman l'an 1485.'Ce fut à la priere d'Alban Abbé de ce lieu, que Rupert Abbé de Duitz pres de
p.246.§ 1. Cologne composa l'histoire'qu'il en a faite.'Il dit que Saint Eliphe eut un frere nommé Eucaire, qui fut Evesque & Martyr.[Il ne dit pas d'où il fut Evesque.]Il ajoute que de trois de ses sœurs qui demeurerent vierges, on savoit que Libarie & Susanne avoient acquis la couronne du martyre, & que l'on doutoit si Menne qui estoit l'aisnée n'avoit pas eu le mesme bonheur. Il marque la sepulture de Susanne en Champagne, & celle des deux autres en d'autres lieux aussi peu connus que le sont ces Martyres,[& il est difficile de juger si les ravages que les Gaules ont soufferts depuis ce temps là, ont aboli leurs veritables histoires, ou s'ils ont donné lieu à en inventer de fausses. Le nom de S. Eliphe seul a esté inseré dans le martyrologe Romain au 16 d'octobre, & ne se trouve
Sauss.p.727. point dans Adon ni dans Usuard.]Mr du Saussay le met le 11 du mesme mois.

[Nous ne trouvons point que la persecution de Julien ait fait des Martyrs dans l'Espagne, ni dans l'Afrique, ni'dans la Grece & NOTE 13.
Thdrt.l.3.c.3.p.641.642.|Hier.chr.|Chr Alex.p.690 Amm.l.27.p.340. les autres provinces de l'Illyrie.]'Mais le triomphe de S. Emilien à Dorostole ou Dorostore ville considerable de la Thrace, dans la province de Mesie, a esté remarqué par Saint Jerome, aussi-bien que par Theodoret. Il fut brulé tout vif par ordre du Vicaire
Hier.chr. de Thrace, nommé Capitolin,'pour avoir renversé des autels,
Men.18.jul p.176.177. 'brisé des statuës, &'jetté par terre tout l'appareil des sacrifices. τὰς θυσίας
Les Grecs disent qu'il fit cette action durant la nuit, & que comme on eut arresté sur cela diverses personnes, à qui on donnoit déja la question, il se vint presenter luy mesme, qu'on le battit avec des nerfs de bœufs, & qu'on le jetta dans une fournaise où il mourut sans que son corps fust brulé, [comme S. Polycarpe.] Ils
Chr.Al.p.690| Thphn p.43.c. assurent qu'il estoit esclave d'un payen. 'Mais des auteurs plus anciens nous apprennent'qu'il avoit porté les armes. 1.
Bar.362.§ 87. 'On croit avec toute sorte de sujet que c'est luy que marque S.
Amb.ep.17.p.214.2.b. Ambroise, 'lorsque parlant de ceux qu'on vouloit punir pour avoir brulé un temple des Valentiniens, il dit que beaucoup de Chrétiens seroient ravis de souffrir pour une cause si juste; qu'on se souvenoit encore qu'un Fidele avoit remporté la couronne du martyre sous Julien, ayant esté condanné à mort pour avoir abatu un autel & troublé le sacrifice; & que le juge

1. Au lieu de ὑπὸ στρατιωτῶν, qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, mesme selon l'edition de Mr du Cange p.297.b. il faut apparemment ἀπὸ στρ. comme on le lit dans Theophane.

au contraire qui l'avoit condanné, avoit toujours esté regardé, non comme un ministre de la justice, mais comme un persecuteur; que personne ne luy avoit jamais voulu parler, ne l'avoit jamais salué,& que Dieu l'avoit puni par la perte du fils qui devoit estre son heritier.

[L'Eglise a donc jugé devoir canonizer l'action de S. Emilien, quoiqu'elle soit hors des regles ordinaires.]'Aussi les Grecs honorent ce Saint le 18 de juillet, & en font leur grand office. 'Les plus anciens martyrologes latins le marquent le mesme jour, en quoy ils sont suivis par Usuard & par divers autres[Ainsi l'on est comme assuré que c'est le veritable jour de sa mort; & ce jour ne se rencontre sous Julien qu'en l'an 362.]Les martyrologes de Saint Jerome luy joignent divers autres Martyrs, [& c'est une preuve qu'ils ont souffert au mesme jour & au mesme lieu; mais je ne sçay si l'on en peut conclure qu'ils aient aussi souffert dans le mesme temps.]'Il y a eu à Constantinople une eglise de Saint Emilien, qui donnoit mesme le nom à une porte de la ville qui en estoit proche. Elle a esté rebastie par Basile le Macedonien. [C'estoit d'un autre S. Emilien,si l'on s'en raporte à ce que disent les nouveaux Grecs,]que cette eglise estoit plus ancienne que Constantin mesme,'& qu'il l'augmenta encore. [Cependant selon le menologe de Canisius, ils n'honorent que Saint Emilien de Dorostole, & celui de Cyzic qui est encore beaucoup plus nouveau.]

Men.p.173-178. Flor.p.669. Ibid. Cod.orl.C.p.51 d|Cang.de C.l. 4 p.119. &c.

V. son titre. 'Il y en a qui mettent sous Julien le martyre que'S. Philippe Evesque d'Heraclée endura à Andrinople,avec quelques autres de son Eglise: [mais nous croyons qu'il appartient plutost à la persecution de Diocletien.]

Bar.362.§17.

ARTICLE XIII.

Des Martyrs d'Egypte.

[NOUS allons voir dans l'Orient bien d'autres effets de l'apostasie de Julien, arrivez en partie]'par les emotions & les soulevemens que les peuples payens y exciterent de tous costez.Car ceux qui estoient esclaves de l'erreur & de l'idolatrie ne se contentoient pas d'ouvrir les temples, de celebrer ces mysteres abominables qui meritoient d'estre ensevelis sous un eternel oubli, de souiller le feu par celui qu'ils allumoient sur les autels, la terre en la trempant du sang des victimes, & l'air

Thdrt.l.3.c.3.p. 640.c.d.

en le rempliſſant de la fumée & de l'odeur de tant d'animaux ſacrifiez aux demons. Comme ils eſtoient agitez avec violence par ces Dieux qu'ils adoroient, ils couroient avec fureur par les ruës, offenſoient les perſonnes de pieté par toutes ſortes de railleries & d'outrages, & n'omettoient aucune des inſultes qu'ils leur pouvoient faire. D'autre part les Chrétiens ne pouvant pas [toujours] ſouffrir leur inſolence & leurs blaſphemes, "repouſſoient leurs injures par les juſtes reproches que meritoient leurs egaremens, & faiſoient voir la vanité inſoûtenable & ridicule de leur fauſſe religion. Les payens vivement piquez de ces reproches,'uſoient de la licence que la protection du Prince leur donnoit,& en venoient juſques aux coups & aux meurtres. Et Julien au lieu de maintenir la paix entre les peuples[par la punition des coupables,] les excitoit les uns contre les autres, & diſſimuloit toutes les violences que les plus furieux faiſoient contre les plus moderez.

p.641.a.

[Saint Gregoire de Nazianze commence le recit abregé de ces tragedies, par ce qui arriva à Alexandrie. On verra"en un autre endroit tout ce qui regarde la mort de George uſurpateur du ſiege d'Alexandrie,tué par les payens en 362 vers le mois d'aouſt. Mais les Alexandrins ne s'en contenterent pas.]'Ce peuple naturellement porté à la fureur & au tumulte, abuſa avec une extreme inſolence de la facilité que le temps luy donnoit pour ſe ſatisfaire: & outre beaucoup d'autres emportemens, on tient qu'ils y ajouterent cette impieté, de remplir l'egliſe du ſang des animaux qu'ils immoloient au demon, & de celui des hommes qu'ils ſacrifioient à leur cruauté. Ils avoient pour chef dans cette entrepriſe un philoſophe de Cour qui ne s'eſt jamais fait connoiſtre que dans cette occaſion. 'Quelques manuſcrits l'appellent Pythiodore;'& il paroiſt qu'Elie de Crete a lu ainſi. ᵃAprés ces profanations, les Juifs & les payens reduiſirent en cendres cette egliſe, qui eſtoit la principale de la ville,'& qu'on nommoit"la Ceſarée.

V.S.Athanaſe § 93. Naz.or.3.p.87.b. n.t.1.p.18.b. t.2.p.347.a. a Amb.ep.17.p.213.f. Ep.l.69.c.2.p.718.b. Ibid.§ 68.

[Le reſte de l'Egypte ſe ſentit auſſi de la violence des payens. Outre la perſecution qu'on fit aux ſaints ſolitaires qui en eſtoient l'ornement, les actes de S. Jean & S. Paul portent que"S. Gallican qui eſtoit un homme de qualité, s'eſtant retiré dans cette province,y eut la teſte tranchée par ordre de Julien. Sa feſte eſt marquée le 25 de juin dans Uſuard & les autres poſterieurs.]

V.la note 6.

Men.p.81.

'Les Grecs font memoire le 9 de juillet de S. Patermuthe & S. Coprés ſolitaires d'Egypte, & de S. Alexandre ſoldat, qu'ils

disent avoir esté martyrizez ensemble par ordre de Julien; & ils en raportent une histoire [qui seroit considerable, quoiqu'un peu Metaphrastique, si elle estoit mieux autorisée.] 'Baronius les a imitez: & il dit qu'il avoit vu des actes de ces Saints dans un manuscrit de Rome, mais qui meritoient d'estre censurez & corrigez. [Les Grecs ne disent point où ils ont souffert; & ils supposent que ce fut au lieu où estoit Julien.]

Bar.9.jul.e.

ARTICLE XIV.

De S. Eusebe & ses compagnons Martyrs à Gazan, & de S. Zenon Evesque de Maiume.

'RIEN ne fit plus d'eclat dans la persecution de Julien que la fureur des habitans de Gaza dans la Palestine. [Ils ne se contenterent pas]de la persecution qu'ils avoient faite à Saint Hilarion, [a] ni d'avoir brulé l'eglise que les Chrétiens avoient dans leur ville, [b] ni d'avoir contraint plusieurs Chrétiens de leur territoire à s'enfuir, entre lesquels se trouva le grand pere de Sozomene l'historien, que Saint Hilarion avoit converti, & plusieurs autres de ses parens: 'Ils commirent encore des cruautez étranges contre trois freres, Eusebe, Nestabe, & Zenon, qui se tenant enfermez & cachez chez eux, 'y furent pris, chargez de coups, & mis dans une prison. Aprés cela, les infideles assemblez dans leur theatre, commencerent à declamer contre eux, & à se plaindre que sous le regne de Constance ils avoient fait quelque tort à leurs temples, & avoient tasché de ruiner leur religion. En criant de la sorte, ils s'animerent si fort les uns les autres, qu'ils coururent en foule à la prison, en tirerent les Saints, 'les trainerent par les ruës, leur firent "tous les maux imaginables, ausquels les femmes mesmes voulurent prendre part, jusqu'à ce qu'enfin ils les mirent tout à fait en pieces: '& alors ils les allerent bruler hors de la ville; & ce qui resta de leurs os, ils les mélerent parmi ceux des animaux qu'on avoit accoutumé d'aller jetter au mesme endroit, afin que les Chrétiens ne les pussent pas distinguer. Mais Dieu [qui se plaist à faire des miracles en ces rencontres,] les fit trouver bien tost aprés à une femme Chrétienne. [On ne dit point en quelle maniere,] 'sinonque Dieu luy commanda en songe de donner ces reliques "à Zenon cousin des Martyrs.

'Ce Zenon avoit esté pris avec ses cousins, ou prés d'estre pris

Naz.or.3.p.87.b
Hier.v.Hil.p. 249.b.
a Amb.ep.17.p. 213.f.
b Soz.l.5.c.15.p. 617.a.
c.9.p.605.c.
d.
p.605.a.
&c.
b.
b.c.
&c.
c.

& d'estre martyrizé avec eux. Mais durant le tumulte il trouva moyen de s'echaper, & s'enfuit à Anthedon, ville maritime qui n'est "qu'environ à une lieuë de Gaza, s'il n'y a point de faute dans Sozomene. Mais comme cette ville n'estoit guere moins zelée pour les idoles que celle de Gaza, 'il y fut decouvert & foueté tres cruellement par les habitans, qui le chasserent ensuite. Il se retira donc à Maïume, où la femme qui avoit ramassé les restes des corps de ses cousins, les luy vint apporter 'suivant l'ordre qu'elle en avoit receu de Dieu. 'Il garda quelque temps chez luy ces sacrées reliques; '& ayant depuis esté fait Evesque de Maïume sous Theodose, il bastit une eglise auprés de la ville, sous l'autel de laquelle il mit les reliques des trois Martyrs ses cousins, auprés du tombeau de S. Nestor qui estoit mort chez luy.

'Ce S. Nestor estoit, [comme luy,] cousin de S. Eusebe & de ses freres: Il vivoit avec eux, '& fut aussi pris avec eux, emprisonné, battu, trainé comme eux. Mais durant qu'on le trainoit, quelques uns eurent pitié de luy. [On le retira,] & on l'alla porter ou jetter hors de la ville à demi mort. Quelques personnes l'enleverent, & le porterent chez S. Zenon, où il mourut des blessures qu'il avoit receuës, quelque soin qu'on prist de le panser: [de sorte qu'il merite bien le nom de Martyr que luy donne le martyrologe Romain dans la memoire qu'il en fait le 8 de septembre, conjointement avec les trois autres;] 'quoique Sozomene se soit contenté de l'appeller Confesseur.

[Puisque nous avons commencé à parler de Saint Zenon de Maïume, nous ajouterons ici le reste de ce que nous en apprend Sozomene,] 'témoin oculaire de ses actions. Il renonça dés sa jeunesse & au mariage & à la vie seculiere, & s'appliqua avec grand soin "au ministere de Dieu, selon les termes de Sozomene, [qui semblent pouvoir marquer qu'il faisoit la fonction de Diacre.] 'Il "pratiquoit neanmoins la vie solitaire avec un frere qu'il avoit nommé Ajax, mais dans Maïume, & non dans les deserts. Cet Ajax avoit esté marié: on pretend qu'il avoit eu trois enfans, 'dont l'un fut marié, & deux embrasserent la continence, & une vie toute occupée de Dieu, selon l'education qu'ils avoient receuë de leur pere. 'Ajax aprés avoir eu ces trois enfans, avoit renoncé tout à fait à l'usage du mariage, & embrassé la vie monastique avec son frere. Ils avoient tous deux une foy tres pure; & par la profession ouverte & genereuse qu'ils en faisoient, ils meriterent la haine des payens, qui les "battirent plusieurs fois avec une extreme inhumanité.

Marginal notes: 20. stades. — d. — b.c. — d. — d|l.7.c.28.p.751. d. — l.5.c.9.p.606.d. — p.607.a. — p.607.d. — b. — l.7.c.28.p.751.d. — περὶ τὴν διακονίαν. — c. — φιλοσόφων. — d. — e. — αἰκισθῆναι.

'Ajax gouverna depuis sous Theodose I. avec beaucoup de sagesse & de reputation l'Eglise de Botolie. [Je ne sçay si ce seroit quelque ville de la Palestine, qui n'est pas connuë, ou seulement] 'la paroice de Betheléе au diocese de Gaza, [quoique les termes de Sozomene conviennent mieux à un Evesque.] 'Pour S. Zenon il est certain qu'il fut fait Evesque de Maïume sous Theodose I, '& qu'il gouverna si long-temps cette Eglise, qu'il devint le plus ancien Evesque de la Palestine, 'ayant vécu au moins environ cent ans. A cet âge mesme il ne manquoit jamais de se trouver à l'office du matin & du soir, 'à moins qu'il ne fust malade. Il continua toujours dans [les austeritez de] la vie monastique; & quoique son Eglise fust fort nombreuse & fort riche, il ne cessa point tant qu'il vécut de faire de la toile, & de gagner par ce travail de quoy s'entretenir & de quoy donner encore l'aumosne. [On peut juger par la durée de son episcopat qu'il n'est mort que sous Theodose II, & assez avant dans le V. siecle. Le martyrologe Romain marque sa feste le 26 de decembre.]

c.d. l.6.c.32.p.689.d. l.5.c.9.p.686.d| l.7.c.28.p.751.d. p.752.a. p.751.d. p.752.a.

ARTICLE XV.

Ceux de Gaza autorisez par Julien, font de nouvelles cruautez.

[POUR retourner à ce qui se passoit à Gaza sous Julien, quand la premiere chaleur des payens qui avoient massacré si cruellement les Martyrs, fut un peu passée,] '& qu'ils vinrent à considerer à quels excés ils s'estoient laissé emporter, ils eurent peur que l'Empereur ne les laissast pas sans chastiment. 'Il couroit mesme déja parmi eux un bruit, que le remords de leur conscience leur faisoit croire veritable, que Julien en estoit fort en colere, & qu'il vouloit decimer le peuple: '& le Gouverneur de la province en avoit fait arrester quelques uns qu'on croyoit auteurs de la sedition', pour les faire punir & juger selon les loix, 'ou bien, comme dit Saint Gregoire, il avoit fait executer plusieurs Chrétiens, & chastier legerement quelques payens, pour arrester la sedition qui estoit preste à s'augmenter, & tenir le milieu entre le temps & la justice, en satisfaisant d'un costé celui qui dominoit, & donnant de l'autre quelque chose à l'autorité des loix.

Soz.l.5.c.9 p. 607.a. b. c. Naz.or.3.p.91. 92.

'Mais Julien bien loin de chastier, comme il devoit, l'insolence de ceux de Gaza, ne leur en fit pas seulement une reprimende par lettre, quoiqu'il l'eust fait à ceux d'Alexandrie quand ils avoient tué George l'Evesque des Ariens. 'Au contraire, il fit

Soz.p.607.b. d|Naz.p.92.a.

venir le Gouverneur, luy osta sa charge, & l'envoya en exil, luy accordant seulement la vie comme par grace: & sur ce que ce gouverneur luy representoit qu'il n'avoit fait que ce que les loix luy commandoient, il luy fit cette réponse si digne d'un Prince qui vouloit passer pour observateur des loix, & qui se vantoit de ne vouloir pas qu'on fist aucune injustice aux Chrétiens: Est-« ce si grande chose quand un Grec aura tué dix Galiléens? «

Naz.or.3.p.92.a. 'Rien ne fait mieux voir la veritable cruauté de Julien, [couverte sous une fausse douceur, & l'injustice de ce pretendu philosophe qui se faisoit un honneur de ne pas persecuter les Chrétiens, b. pendant qu'il les persecutoit effectivement.] 'Car n'estoit-ce pas là, dit S. Gregoire, un edit de persecution encore plus exprés & plus pressant que ceux qu'on affiche & qu'on publie dans les villes? Quelle difference y a-t-il, entre declarer les Chrétiens coupables de mort, & témoigner estre bien aise qu'on leur oste la vie, [mesme par des seditions qui ne se doivent jamais approuver,] jusqu'à faire un crime capital à ceux qui veulent donner quelques bornes à la persecution qu'on leur fait? La volonté du Prince est une loy, & une loy plus forte que les loix publiques, lorsqu'elles ne sont pas appuyées de l'autorité souveraine; [plus forte mesme que celles que le Prince auroit faites; puisque souvent les Rois ne se mettent pas en peine de faire executer leurs propres loix.

Aussi ceux de Gaza commirent de nouvelles cruautez bien or.3.p.87.88| Thdrt l.3.c.3.p. 641.b. plus horribles que les premieres.] 'Ils ouvrirent le ventre à des hommes honorez de la dignité du sacerdoce, & à des femmes venerables par la virginité inviolable qu'elles gardoient; & ayant mis à nud toutes leurs entrailles, ils les remplirent d'orge, pour se donner le divertissement de faire manger aux pourceaux l'un & l'autre ensemble, & les engraisser, [ou plutost se rassasier eux mesmes par le plaisir qu'ils prenoient à ce spectacle,] d'une nourriture qui n'est digne que des demons ou de ceux dont ils sont Thdrt.p.641.b| Chr.Alex.p.686 a Amb.ep.17.p. 213.f. b Men.p.259| Boll.mars,t.1.p. 874.e. absolument maistres. 'Theodoret & la chronique d'Alexandrie, attribuent la mesme cruauté à ceux d'Ascalon [a] qui brulerent aussi l'eglise des Chrétiens. [b] Les Grecs les suivent dans leurs Ménées, où ils honorent ces saintes vierges & ces dignes ministres de l'autel, le 29 de mars.

ART. XVI.

ARTICLE XVI.

Les payens deterrent & brulent les os de S. Jean Battiste & d'Elisée.

[PUISQUE nous sommes dans la Palestine, il faut voir une autre espece de crime que les payens y commirent dans la ville de Sebaste ou Samarie.] 'Car comme le regne de Julien sembloit leur lascher entierement la bride, & leur permettre toutes sortes de violences; leur insolence se porta jusqu'à violer le tombeau du saint Precurseur, qui estoit à Sebaste, & à en jetter les os de costé & d'autre. Ils ramasserent ensuite ces mesmes os, les brulerent avec des os de bestes selon Philostorge, en mélerent les cendres avec la poussiere, & les repandirent ensuite en divers endroits de la campagne. 'Dieu ne laissa pas d'en conserver une partie [pour la consolation de son Eglise.] Car il se rencontra là quelques moines de Jerusalem qui y estoient venus pour prier, & qui voyant commettre un crime si detestable, crurent se devoir exposer à la mort pour conserver au moins une partie de ces os sacrez. Ainsi se mélant parmi ceux qui les ramassoient pour les bruler, ils en ramasserent eux mesmes autant qu'ils purent, '& puis se retirerent, sans que les autres ou étonnez [de leur courage,] ou occupez à leurs folies, se missent en état de les arrester. Ils porterent donc ce thresor à leur Abbé nommé Philippe, qui ne se croyant pas digne de le garder luy mesme, l'envoya à S. Athanase par Julien alors Diacre & depuis Evesque dans la Palestine. [C'estoit dans le temps que Saint Athanase estoit à Alexandrie, où il ne revint qu'en 362 vers le mois d'aoust, & il fut obligé d'en sortir avant la fin de la mesme année.] Il receut [avec joie] les reliques que Philippe luy envoyoit, & il les mit en presence de peu de personnes dans la muraille d'une eglise que l'on avoit creusée, afin de les conserver pour un meilleur temps. [Divers autres lieux furent encore enrichis alors des reliques de Saint Jean Battiste; & il paroist qu'il en demeura aussi quelques unes à Sebaste dans son tombeau.]

'Philostorge dit que les payens firent le mesme traitement aux reliques du Prophete Elisée, [a] dont le tombeau estoit aussi à Sebaste, [qu'à celles de S. Jean Battiste.

Saint Gregoire de Nazianze paroist marquer ce que ceux de Sebaste avoient fait,] 'lorsque parlant des crimes que le regne de Jovien empeschoit les payens de commettre, il dit qu'ils ne met-

Ruf. l. 11. c. 28 p. 190. 1 | Thdrt. l. 3. c. 3. p. 641 c | Chr. Al. p. 686 | Phil. l. 7. c. 4. p. 89.

Ruf. p. 190. 1.

2.

V. S. Jean. B. § 8, 9.

Phil. l. 7. c. 4. p. 89.

a Hier. ep. 17. 27. p. 127. b | 174. d.

Naz. or. 4. p. 126. b c.

tront plus le feu aux tombeaux des Martyrs, dans l'imagination qu'en deshonorant les soldats de J. C, ils empescheroient les autres d'entrer dans les mesmes combats ; qu'ils ne consumeront plus par le feu les reliques des Saints mélées pour les faire mepriser avec des os infames ; & qu'ils ne les jetteront plus au vent, ἀτιμωτάτως. pour les priver de l'honneur qui leur est dû.

Bar.362.§156. Juli.mis.p.95. 'Ceux de Sebaste ne firent apparemment qu'executer les ordres de Julien, 'qui dit que les villes voisines d'Antioche avoient ruiné par son ordre tous les tombeaux des athées. [Cela peut marquer aussi les eglises, ou estoient ordinairement ces tombeaux;] Amb.ep.17.p.213. '& en effet, la pluspart des eglises de ces quartiers là furent brulées. a Juli.p.95. [a] Julien ajoute que les peuples s'estoient portez avec tant d'excés dans ces rencontres contre les Chrétiens, qu'ils en avoient encore plus fait qu'il ne vouloit.

[Les payens de la Palestine commirent encore la mesme inhumanité à Scythople, quoique dans un sujet bien different, puisque c'estoit contre Patrophile Evesque de la mesme ville, ce vieux & obstiné défenseur des Ariens,] Ath.de syn.p.880.c.881. 'dont il avoit encore appuyé la plus noire impieté en l'an 359, dans le Concile de Seleucie qui le deposa. Chr.Al.p.686| Nphr.l.10.c.13.p.32.c. 'Les payens le deterrerent, jetterent ses os de costé & d'autre, & suspendirent sa teste par raillerie comme pour servir de lanterne.

Thphn.p.41.d| Soz.l.5.c.21.p.630.a.b. 'Theophane dit que Julien fit boucher une fontaine qui estoit à Nicople, ou Emmaüs comme l'appelle l'Evangile, parceque J. C. s'y estant une fois lavé les piez, à ce que tenoient ceux du pays, son eau guerissoit toutes sortes de maladies, soit des hommes, soit des bestes. [Mais si Julien fit boucher cette fontaine, on la deboucha aprés luy, & Dieu continua à y faire les mesmes miracles.] Car Sozomene en parle comme d'une chose qui se voyoit encore de son temps.

ARTICLE XVII.

De la statuë de J. C. à Paneade.

Phot c 271.p.1508. [AVANT que de sortir de la Palestine, il faut voir une nouvelle impieté que Julien y commit.] 'A l'extremité de cette province, b Soz.l.5.c.21.p.629.d. [b] ou selon d'autres dans la Phenicie, c Judic.18 v.29. [c] il y a une ville à qui ceux de la Tribu de Dan avoient autrefois donné leur nom au lieu de celui de Laïs qu'elle portoit auparavant. d Phisg.l.7.c.3.p.89. [d] On l'a aussi appellée Paneade, selon quelques uns, e n p 283|Jos. bel.l 2.c 8.p 789 [e] & on a donné le mesme

nom à tout le pays d'alentour, 'soit à cause de l'idole de Pan que les payens y adoroient, 'soit à cause de la montagne voisine appellée Panion, [a] ou à cause de la fontaine de mesme nom dont sort le Jourdain, comme le décrit Joseph.[b] Saint Jerome distingue Dan reduite, dit-il, à un petit village qui gardoit ce nom, & Paneade, comme deux lieux differens, & eloignez"d'une lieuë & demie. 'Philippe le Tetrarque fils d'Herode ayant"rebasti & orné cette ville de Paneade, la nomma Cesarée[c] de Philippe, [qui est le nom que l'Evangile luy donne;] & le jeune Agrippa 'l'ayant encore augmentée, la nomma Neroniade, à cause de Neron qui regnoit alors. 'On croit que les Romains en ont fait peu aprés une colonie, & on le tire de ce qu'on en trouve diverses medailles latines. 'Elle y est appellé Cesarée"sous [le mont] Panion, ou Cesarée Paneade. 'Les Pheniciens continuoient toujours à la nommer Paneade: [d] & c'est sous ce nom qu'elle est connuë dans les Concile, où elle est contée de la premiere Phenicie. On pretend que c'est celle qu'on appelloit Belinas au XIII. siecle.

'C'estoit la tradition du 3[e] & du 4[e] siecle, que l'Hemorrhoïsse qui fut guerie en touchant la robe de nostre Seigneur, estoit de cette ville de Cesarée ou Paneade. L'on y montroit la maison où l'on tenoit qu'elle avoit demeuré, '& l'on y voyoit devant la porte de cette maison un trophée admirable & un monument illustre tant de la grace qu'elle avoit receuë du Sauveur, 'que de la reconnoissance qu'elle en avoit eue. Car pour témoigner sa gratitude & sa foy, d'une maniere qui ne luy parust pas indigne de la grace qu'il avoit faite, 'elle fit faire une statuë d'airain qui representoit une femme à genoux, les mains étenduës en posture de suppliante, & vis à vis une autre statuë aussi d'airain d'un homme tout debout, vestu d'une robe longue & majestueuse, qui tendoit la main à la femme. Ces deux figures 'estoient dans la ville mesme, auprés d'une fontaine, entre plusieurs autres statuës qui servoient d'embellissement à ce lieu.

'Au pié de la statuë du Sauveur, il naissoit une espece d'herbe toute particuliere, [e] inconnuë aux medecins & aux plus curieux herbolistes, 'qui s'elevoit jusques à la frange de la robe, & servoit de remede contre toutes sortes de maladies, 'principalement contre"celles qui viennent de corruption. 'Rufin dit positivement qu'elle n'avoit cette vertu que quand elle avoit atteint le bord de la robe. 'D'autres croient qu'Eusebe dit qu'elle ne montoit jamais plus haut. 'Rufin ajoute encore qu'elle guerissoit lorsqu'on buvoit l'eau où on l'avoit fait tremper.

4. milles. | κατασκευάσας. | &c. | τῆς φθορᾶς.

Phisg.p.89. | Eus.l 7.c.17 p. 264.c. | a Jos.bel.l.1.c.16. p.746.f.g'l. 3.c. 18 p.860.861. | b Hier.loc.h.p. 280 c|287.a. | Jos.ant.l.18.c.3. p.618.f. | cl.20.c.8.p.698. g. | Spanh.l.9.p. 913.914. | p.895. | Eus.l.7.c.17.p. 264.c. | d Geo.sac.p. 304. | Eus.l.7.c.18.p. 265.a. | b. | Phot.p.1508| Phisg p.87. | Eus.p.265.b. | Phisg p.87. | p.87|Eus.p.265 b. | e Soz.p 619.d. c|Eus.p.265.b.c. | Phisg.p.87. | n.p.274|Ruf.l. 7.c.14.p.121.1. | Eus.n.p.150.2 b. | Ruf.p.121.1.

Euf.p.265.b. a Phifg.p.88.

'Cette ftatuë eftoit pofée fur un piédeftal affez elevé, a où eftoit, dit Philoftorge, "une infcription qui en marquoit toute l'hiftoire. On pretend qu'elle fut tranfportée [fur la fin de Conftantin ou fous Conftance] dans 'la facriftie de l'eglife, comme en un lieu plus honorable, & en mefme temps plus commode pour ceux qui la venoient voir. [Car beaucoup de perfonnes y venoient] pour montrer l'amour qu'ils avoient pour celui qu'elle reprefentoit.

Note 14. τῷ διακονικῷ.

p.88|Soz.p.629.b. b Phot.c.271.p.1208. Phifg.p.88. Ib|Soz.p.629.c. Soz.p.629.c. Phifg.p.503. Phot.p.1508.

[Quoy qu'il en foit, il eft certain que]'cette celebre ftatuë "fubfifta jufques au regne de Julien, qui b voulant decharger fur cette figure de J. C. la haine qu'il portoit à fa perfonne, la fit enlever de la ville 'par les payens du lieu. Ces payens l'ayant donc oftée de fa bafe, & luy ayant mis une corde aux piez, 'la trainerent par les ruës, & la briferent en pieces. 'Les Chrétiens en ayant ramaffé les morceaux, les mirent dans l'eglife, où ils furent confervez. 'Philoftorge dit feulement qu'on fauva la tefte; & il affure qu'il l'avoit vuë. 'S. Aftere fe contente de dire qu'on enleva fecrettement cette ftatuë; [ce qui n'empefche pas qu'on n'ait fait enfuite le refte. "Et il paroift n'avoir pas efté tout à fait informé de ce qui fe paffa alors.]

Note 15. V. la note 15.

Soz.p.629.c| Thphn.p.41.d

'Sozomene ajoute que Julien fit mettre fa ftatu à la place de celle de J C, mais que le tonnerre eftant tombé deffus, avoit jetté par terre la tefte & la moitié de la poitrine, le refte eftant demeuré jufqu'au temps que cet auteur écrivoit, auquel on voyoit encore ce tronc tout noir du feu qui eftoit tombé deffus. [C'eftoit une image de ce qui arriva autrefois à Dagon.] 'Les nouveaux Grecs difent qu'il fit mettre non feulement fa ftatuë à la place de celle de J. C, & de l'Hemorrhoïffe qu'ils appellent Beronique, mais encore celles de Jupiter & de Venus, & qu'il y fit auffi baftir un temple de Jupiter. Ils ajoutent que Martyre Evefque du lieu "ayant parlé fur cela de Julien avec beaucoup de liberté, fut brulé auprés du temple.

Codi.ori.C.p.97

πολλὰ ἐξ. ἐν.. ὡρας.

ARTICLE XVIII.

Les eglifes brulées ou profanées dans la Phenicie : Cruauté de ceux d'Heliople contre S. Cyrille & contre les vierges.

[IL eft temps de paffer dans la Phenicie & dans la Syrie, où nous trouverons des fpectacles auffi barbares que ceux de la Paleftine.]'Les Juifs brulerent deux bafiliques à Damas, dont

Amb.ep.17.p.213.f.

l'une fut à peine rebastie aux depens de l'eglise, & l'autre demeuroit encore dans ses ruines sous l'Empire de Theodose. L'eglise de Beryte fut aussi brulée 'par le Comte Magnus : mais ce Comte en pensa perdre la teste sous Jovien, & fut obligé de la rebastir à ses depens. 'La grande eglise d'Emese qui n'estoit bastie que depuis peu,[ne fut pas brulée à la verité;]mais elle fut profanée par l'idole abominable de Bacchus que le payens y mirent, & auquel ils la consacrerent, [On brula apparemment les autres eglises où estoient les tombeaux des martyrs,]'puisque Julien dit que ceux d'Emese avoient mis le feu aux sepulcres des Galiléens.

Thdrt.l.4.c.19. p.689 a.b.
l 3 c.3.p.641.d| Chr.Al.p 686.
Juli.mis.p 90.

'L'eglise d'Epiphanie en Syrie fut traitée de la mesme maniere que celle d'Emese. Elle avoit alors Eustathe pour Evesque, 'qui avoit paru au Concile de Seleucie entre les plus purs Ariens. [C'est pourquoi il se faut défier des loüanges que luy donne la chronique d'Alexandrie, faite ou alterée par un Arien,] 'qui l'appelle le bienheureux Eustathe, qui le loüe comme un homme saint & religieux, & qui dit qu'ayant entendu le son des sistres & des autres instrumens dont on avoit accoutumé d'accompagner la statuë de Bacchus, & ayant sçeu qu'ils jouoient dans l'eglise, il expira à l'heure mesme ; la ferveur de sa pieté & de sa foy luy ayant fait demander à Dieu la grace de mourir plutost que de voir cette abomination.

Chr.Al.p.686.
Epi.73.c.26.p. 874 b.
Chr.Al.p 686. 688.

[S. Gregoire marque en general ces profanations des eglises, » lorsqu'il dit des payens aprés la mort de Julien;] 'Ils ne regarde- » ront plus nos maisons sacrées avec un œil de malignité [& de » fureur pour les détruire.] ils ne souilleront plus avec un sang de- » testable des autels dediez à un sacrifice parfaitemeet pur, & où » l'on ne repand point de sang. 'Ils ne deshonoreront plus nos » sanctuaires par des autels sa crileges: Ils ne pilleront plus & ne » profaneront plus par une impieté mélée d'avarice des richesses » consacrées à Dieu. Ils ne feront plus d'outrage à la vieillesse ve- » nerable des Prestres, à "la sainteté des Diacres, à la pudeur des » vierges saintes.

Naz.or.4.p.126. a.b.
b.
σεμνότητι

'Mais qui ignore, dit le mesme Saint, ou qui pourroit raconter sans larmes le crime de ceux d'Heliople, ville de la Phenicie au pié du mont Liban? 'Comme on y adoroit la deesse de l'impudicité, les femmes & les filles y en faisoient une profession toute publique. 'Le crime estoit dans cette ville "un acte de religion autorisé par les loix & par une coutume immemoriale. [a]Constantin avoit fait ce qu'il avoit pu pour en convertir les habitans, [b]&

or 3 p.87.b| Thdrt p.641.c.
Eus.v Consf.l.3. c.58.p.514.c.
Soz l.5.c 10 p. 608.d.
a Eus.p 514.d.
b Soz p.608.d.
V.Constantin § 55.

il avoit fait abatre pour cela le celebre temple de Venus. [Cependant ses soins furent assez inutiles.] 'Car du temps de Valens ils estoient encore tous attachez à l'idolatrie, & personne dans cette ville ne pouvoit seulement souffrir d'entendre parler de JESUS CHRIST.

Thdrt.l.4.c.19. p.691.d.

[Il ne faut pas trop s'étonner que des idolatres vendus au peché comme estoient ceux-ci,] 'aient fait sous Julien des inhumanitez capables de faire horreur mesme à des athées. 'Et neanmoins un historien dit qu'elles luy auroient paru incroyables, si elles n'estoient attestées par des personnes de ce temps là; [& d'une autorité aussi grande qu'est celle de Saint Gregoire de Nazianze.] 'Ces miserables donc soit pour se venger de ce que Constantin avoit aboli leurs loix infames, [soit par d'autres raisons encore plus criminelles,] 'se saisirent de quelques vierges Chrétiennes, si chastes qu'à peine un homme les avoit-il jamais vuës. Cependant au lieu de respecter leur pureté, ils les exposerent toutes nuës aux yeux de tout le monde; & aprés les avoir rasées ils les fendirent en deux : & quelques uns mesme voulurent assouvir leur cruauté en mangeant de leurs entrailles. Sozomene ajoute qu'on en fit manger le reste aux pourceaux avec de l'orge, [comme on avoit fait à Gaza & à Ascalon: mais j'ay peur que cela ne vienne de ce qu'il n'a pas bien entendu S. Gregoire.]

Naz.p.87.c. Soz.p.608.b. d. c|Naz.p.87 c.d.

'Ils traiterent avec la mesme barbarie le saint Diacre Cyrille, ministre de l'Eglise d'Heliople, qui animé du zele de Dieu, avoit brulé quantité de leurs idoles sous Constantin. Ils s'en ressouvinrent en ce temps-ci, & ne se contentant pas de luy oster la vie, ils luy ouvrirent le ventre pour se nourrir de son foie. La justice divine ne manqua pas de voir & de chastier une inhumanité si barbare. 'Car tous ceux qui y prirent part perdirent les dents qui leur tomberent tout à la fois, perdirent la langue qui leur pourrit dans la bouche jusqu'à s'en aller par morceaux, & perdirent encore les jeux; publiant par tant de disgraces la grandeur de la religion qu'ils avoient si outrageusement persecutée. 'Quelques uns le disent particulierement de celui qui ouvrit le ventre du Saint pour en tirer le foie & le manger. On ajoute qu'il souffrit long-temps de violentes douleurs aux yeux, avant que de demeurer aveugle, & qu'il finit enfin miserablement sa vie parmi de cruels tourmens qu'il sentoit dans tout le corps. 'L'Eglise greque honore Saint Cyrille le 29 de mars; en quoy elle est suivie par le martyrologe Romain.

Thdrt.l.3.c.3 p. 641.c.d|Suid.κ. p.1554.c.d. Suid.κ.p.1554.d Chr.Al.p.686| Thphn.p.40 c. d. Men.p.259| Boll.29.mars.p. 776.§ 16.17.

[L'Eglise de Samosates dans la Syrie Euphratesienne, eprouva

362. aussi l'inhumanité de Julien ou de ses ministres en la personne du grand Saint Eusebe son Evesque,] 'si c'est de luy que parle Saint Gregoire de Nazianze en un endroit que nous mettrons sur Saint Theodore d'Antioche, 'auquel d'autres le raportent.

Naz.or.4.p.133.b.c|n.p 481.d|482.d|498.b.

V. la note 25.

ARTICLE XIX.

Cruautez commises contre Marc Evesque d'Arethuse.

'Il faudroit avoir, dit Theodoret, toute la sublimité & toute la force des plus celebres poëtes tragiques, pour pouvoir representer la fureur des habitans d'Arethuse [petite ville de Syrie.] Ils avoient esté jusques alors inconnus. Mais ils se rendirent celebres dans toute la terre par les cruautez qu'ils exercerent contre Marc leur Evesque. 'Il y avoit long-temps qu'ils haïssoient ce Prelat, dautant qu'il avoit converti beaucoup de payens, ou au moins les avoit persuadez ou forcez de prendre le nom de Chrétiens; & que sous le regne de Constance usant de la permission que les loix donnoient alors aux Chrétiens, il avoit demoli un temple des idoles, extremement riche, pour lequel ils avoient beaucoup de veneration; '& au lieu de ce temple il avoit basti une eglise.

Thdrt.l.3.c.3.p 642.a|Naz.or.3.p.87.c|88.a.

Naz.p.88.b|Soz.l.5.c.10.p.609.a.

Thdrt.p.642.a.

'Aussi-tost donc qu'ils eurent appris l'inclination de Julien pour les idolatres, 'leur fureur se deborda avec d'autant plus de violence, qu'ils l'avoient tenuë plus resserrée, [& qu'ils se trouvoient tout à fait appuyez par Julien contre cet Evesque.] 'Car Julien l'avoit condanné à faire rebastir le temple qu'il avoit demoli, ou à en payer le prix. Marc jugeant qu'il ne luy estoit ni permis ni possible d'obeïr à cet arrest; '& voyant combien le peuple estoit animé contre luy, crut estre obligé de se retirer, pour obeïr à l'Evangile qui nous le commande, & eviter, autant qu'il luy estoit possible, de contribuer au crime de ceux qui le poursuivoient. 'Mais quand il eut appris que beaucoup de personnes estoient arrestées & mises en justice à cause de luy, 'en danger d'eprouver toute la rigueur des gesnes & des tortures; '& que d'autres estoient en peril de perdre la foy par la violence de la persecution; il ne put souffrir d'exposer ses brebis pour se mettre en sureté, & prit un dessein aussi sage que genereux. Il revint du lieu où il s'estoit retiré: il se presenta au peuple, & se livra à tous les tourmens que sa cruauté luy voudroit faire endurer.

a. Naz.p.88.b.c. Soz.p.609.a. Naz p.86.c. d. Soz p.609.b. Naz.p.88.d.

'Une action si heroïque au lieu de flechir les payens, les anima

or.3.p 89.a|Soz.p 609.b.

davantage, parcequ'ils la prirent pour une marque de mepris qu'il faisoit d'eux. 'On se mit donc à trainer par le milieu de la ville un homme venerable par son âge, par sa dignité, & encore plus, dit S. Gregoire, par sa sage conduite qui le faisoit respecter de tout le monde, hormis de ces furieux. Tout prit part à cette action indigne, hommes, femmes, enfans, les magistrats mesmes, & les personnes les plus qualifiées: tant un faux zele de religion fait perdre tout sentiment d'honneur & d'humanité! On le traine ainsi dans toutes les ruës, [tantost par les piez,] & tantost par les cheveux. On le jette dans les cloaques. En un mot, on ne laisse aucun de ses membres à qui on ne fasse souffrir des tourmens aussi ignominieux que cruels. Les enfans se le jettoient les uns aux autres, & le recevoient sur les pointes de leurs stylets, se faisant un divertissement de leur cruauté. On luy serroit les cuisses [avec des cordes qui entroient] jusques aux os. On cherchoit les fils les plus forts & les plus deliez pour luy couper les oreilles. On l'eleva en haut envelopé dans un "filet, & tout couvert de miel &"de saumure, exposé à tous les aiguillons des mousches à miel & des guespes. Et l'on choisit pour cela l'heure de la plus grande ardeur du soleil, afin que sa chair fust plus sensible, & les piqures de ces animaux plus violentes. On tient qu'en cet état ce genereux vieillard aussi ferme dans le combat que s'il eust esté dans l'âge le plus vigoureux, dit qu'il estoit bien aise de se voir ainsi audessus d'eux, & elevé vers le ciel, pendant qu'eux rampoient sur la terre, parole qui devint celebre. Et rien ne marquoit mieux la constance de son ame, qui bien loin de s'abatre, estoit si fort audessus de ses douleurs & de ceux qui les luy faisoient souffrir, qu'elle sembloit s'en divertir, & ne perdre pas mesme sa gayeté.

Naz or. 3. p. 89| Thdrt. l. 3. c. 3. p. 642| Soz. p. 609.

σαργάνη. γάρῳ.

'Ce qui est admirable, c'est qu'il pouvoit se delivrer de ces tourmens pour une piece d'or. Car tant qu'on l'avoit voulu obliger à payer le temple, qu'on faisoit monter à une somme excessive, 'on pouvoit croire qu'il le refusoit parceque cela luy estoit impossible. Mais sa constance l'emportant sur leur cruauté, ils diminuoient toujours peu à peu la somme qu'ils luy demandoient, & la reduisirent enfin à si peu de chose, qu'il luy eust esté aisé de la payer. Il ne manquoit pas mesme de personnes qui "touchées de compassion pour ses maux, & d'admiration pour son courage invincible, luy en offroient beaucoup davantage. Cependant si les persecuteurs s'opinatroient à tirer de luy quelque chose, si peu que ce fust, pour se pouvoir vanter de l'avoir vaincu, il n'eut pas

Naz. p. 90. a.

b.

διὰ τὸ εὐσεβές.

pas moins de fermeté à ne vouloir jamais rien donner, 'montrant ainsi qu'il ne souffroit pas pour de l'argent, mais pour ne pas violer les regles de la religion, 'qui défendent non seulement à un Evesque, mais mesme à tout Chrétien, [de contribuer en quoy que ce soit à l'idolatrie, comme Saint Ambroise l'a soutenu si hautement contre Theodose, & l'a prouvé mesme par ce qui est dit des Juifs dans les Macabées. Il est seulement à craindre que comme le peuple se faisoit un point d'honneur de le vaincre, il ne s'en fist aussi un de vaincre le peuple, plutost par une obstination de philosophe, que par un courage de Martyr. Quoy qu'il en soit,]'les payens furent vaincus par sa constance, & de ses persecuteurs ils devinrent ses admirateurs. Ils le laisserent libres; &[dans la suite] ils devinrent mesme ses disciples & ses brebis, ayant embrassé la religion Chrétienne qu'il leur enseignoit.

a.c. | Soz.l.5.c.10.p. 609.b. | Thdrt l.3 c.3. p.642 d.

[Tant de cruautez exercées en divers endroits par l'ordre ou avec le consentement de Julien, dementoient bien cette fausse douceur dont il faisoit profession.]'Mais les souffrances de Marc d'Arethuse luy estoient encore plus honteuses que toutes les autres, parceque ce vieillard mesme avoit esté un de ceux qui luy avoient sauvé la vie, en l'enlevant secrettement, dans le malheur qui fit perir presque toute sa maison[aprés la mort de Constantin]

Naz p.90.c.d.

'On tient que le Prefet du Pretoire qui estoit payen, "mais homme d'honneur, eut autant d'admiration pour son courage, que d'horreur pour la maniere dont il sceut qu'on l'avoit traité; de sorte qu'il dit librement à Julien mesme: Ne rougissons-nous point, mon Prince, de nous voir tellement audessous des Chrétiens, quels qu'ils soient, que nous n'ayons pas seulement pu surmonter un vieillard, par tous les tourmens que nous luy avons fait souffrir? Ce ne seroit pas une grande gloire de l'avoir vaincu, mais quelle honte est ce d'en avoir esté vaincus? On se moque de nous; & plus nous maltraitons les Chrétiens, plus on les estime. Il vouloit ainsi le faire rougir de ce dont il rougissoit luy mesme, pendant que Julien en faisoit sa vanité,[& l'empescher de s'obstiner à pretendre vaincre les Chrétiens par la violence.] S.Gregoire dit que ce Prefet payen de religion, n'estoit point du tout payen d'esprit & de mœurs, mais qu'il egaloit ceux qui ont esté les plus estimez dans l'antiquité. 'Aussi nous apprenons de l'histoire que c'estoit Saluste[Second, fort loué par Ammien,]& qui témoigna encore en d'autres rencontres quelque humanité pour les Chrétiens: 'de sorte que les payens moins moderez se plaignoient qu'il n'estoit pas aussi emporté qu'ils eussent voulu,

ὕπαρχος. | d|91.a|Soz.l.5.c. 9.p.609.610. | Ruf.l.10.c.36.p. 176.1. | Eun.c.5.p.85.86

& ne laissent pas de reconnoistre qu'il faisoit honneur aux grandes dignitez qu'il possedoit. 'Sa reputation estoit encore fort grande prés d'un siecle aprés.

Soz.p.609.d.

[Voilà ce que Saint Gregoire de Nazianze, Theodoret, & Sozoment, nous apprennent de la generosité de Marc d'Arethuse. Le fait est trop appuyé pour en douter. Mais "ce n'est pas une petite difficulté de savoir si cette generosité estoit une vertu toute humaine comme celle des Regules, des Scevoles, & des autres heros du paganisme,]qui n'estoit proprement qu'un effet de leur orgueil, & plutost une dureté qu'un vray courage; [ou si c'estoit une vertu Chrétienne, un don de la grace du Sauveur, & une operation de la charité qui fait les Saints. Car le fondement de la vraie vertu est la vraie foy, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu; comme il est impossible aussi que la vraie vertu ne luy plaise pas. Et l'histoire nous represente partout ce Prelat comme engagé dans la croyance, dans la faction, dans les intrigues des Ariens.]

Note 16.

Aug.

ARTICLE XX.

Julien maltraite Cesarée en Cappadoce pour avoir abatu un temple: Martyre de S. Eupsyque.

[NOus ne disons rien ici des cruautez que Julien exerça en personne dans la Syrie, parceque nous en parlerons amplement dans la suite. Ainsi nous allons passer à ce qui arriva dans la Cappadoce,] 'dont nous trouvons que Candidien a esté gouverneur sous Julien; & Saint Gregoire de Nazianze le loüe d'agir avec beaucoup de douceur, malgré la persecution que les autres exerçoient. [Il ne marque point s'il estoit gouverneur en 362, ou seulement en 363, & il vaut mieux croire le dernier puisqu'on voit que la Cappadoce fut aussi maltraitée que les autres sous Julien.

Naz.ep.194.p.893.a.

S Basile y paroissoit déja beaucoup, & il s'estoit attiré par sa generosité la haine de ce persecuteur, mais il n'estoit pas le seul. Le haine de Julien s'étendoit aussi sur tous ses concitoyens, c'est à dire sur tous les habitans de Cesarée.] 'Il effaça cette ville celebre & metropole de toute la Cappadoce, du catalogue des villes, & luy osta mesme le nom de Cesarée qu'elle portoit depuis le temps de Claude, [pour luy rendre apparemment]son ancien nom de Mazaca. 'Il obligea les eglises de la ville & de tout son

Soz.l.5.c.4.p.598.b.c.

d.

territoire, & de donner une declaration des terres & de l'argent qui leur appartenoit, ayant mesme employé les gesnes & les tortures pour en avoir la connoissance: & aussitost il leur fit encore payer une taxe de 300 livres d'or pour le fisc Il fit enroler tous les Ecclesiastiques comme soldats & archers de la police, qui estoit une milice de grande depense, & honteuse parmi les Romains; '& [1] 'mit à la taille tous les Chrétiens [de la ville,] avec leurs femmes & leurs enfans, comme s'ils eussent esté des paysans. P.599.a.

'La cause de cette haine implacable, estoit que toute la ville estoit Chrétienne, 'hormis un fort petit nombre de payens, [a] & tres zelée pour la foy. [b] De trois temples qu'il y avoit eu dans cette ville, les Chrétiens avoient abatu dés auparavant ceux de Jupiter & d'Apollon. Mais Julien estant venu à l'Empire, ils abatirent le seul qui restast, qui estoit celui de la Fortune. Julien qui les avoit toujours haïs à cause de la ruine des deux premiers, s'irrita encore bien davantage par cette derniere injure 'qu'ils avoient faite à sa Fortune infortunée, dans le temps qu'elle attendoit de luy sa plus heureuse fortune. 'Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il s'en vengea autant qu'il put: On doit donner quelque chose à l'injustice dominante, dit un Saint pour se moquer de sa colere.

P.598.c. d. a Naz.or.3.19.p.91.c|308.c. b Soz.p 598.c. Naz.p 91.d|309 d. p 91.d.

'Il blasma fort le peu de payens qui restoient dans la ville, de n'avoir pas défendu leur deesse, & de ne s'estre pas exposez avec joie pour leur Fortune, quand mesme il y auroit eu quelque chose à craindre.'Mais il jura qu'il ne cesseroit point d'estre en colere contre la ville, de luy faire tout le mal qu'il pourroit, & de ne pas laisser la vie mesme aux Galiléens, s'ils ne se hastoient de faire rebastir ses temples, & il eust peutestre executé ces menaces, s'il ne fust pas mort dans le voyage de Perse.

Soz.p.598.d. p.599.a.

[Il traita le reste du peuple comme nous avons dit.]'Mais pour ceux qui avoient eu part à la demolition du temple de sa Fortune, les uns furent executez à mort, & les autres bannis du pays.

c.11.p.611.b.

'On croit que ce fut à cette occasion que S. Eupsyque souffrit le martyre. Il estoit d'une des meilleures maisons de la ville; & ce qui rendit encore plus considerable le courage avec lequel il voulut mourir pour JESUS CHRIST, c'est qu'il n'estoit marié que depuis fort peu de temps. [C'est tout ce que les auteurs nous apprennent de sa vie & de sa mort.]

b.

'Le menologe de Basile le fait auteur de la destruction du tempe de la Fortune. Car le zele de Dieu dont il estoit rempli,

Boll.9.apr.g.p.4.d.

[1]. ἀπογράψασθαι ἐν φόρῳ τέλει προσέταξε.

luy ayant fait concevoir une sainte indignation de voir les payens courir à ce temple pour y offrir des sacrifices au demon; il prit avec luy quelques Chrétiens,s'en alla briser toutes les idoles qui y estoient, & renversa le temple mesme jusqu'aux fondemens: ce qui ayant esté sceu, il fut arresté, ; souffrit divers tourmens plutost que de renoncer à J. C,& eut enfin la teste tranchée par ordre de Julien.

[Son action n'est point sans doute dans l'ordre commun. Car les loix que Constantin & Constance avoient faites pour la demolition des temples,avoient esté revoquées par Julien; & ainsi ne donnoient plus de droit de faire ce qui ne se doit point faire contre la disposition des loix. Mais ce n'est pas à nous à juger des mouvemens extraordinaires de l'Esprit de Dieu,ausquels il faut sans doute raporter cette action de S. Eupsyque,puisqu'il receut la grace de souffrir la mort pour J.C, & qu'il a esté reconnu de l'Eglise pour un saint Martyr.] 'On peut voir encore diverses choses de luy dans les eloges que luy donnent les Grecs le jour de sa feste,'& qu'on pretend avoir esté composez au IX. siecle par Saint Joseph frere de S.Theodore Studite. [Mais il s'y rencontre quelques circonstances assez difficiles à croire, & qu'un auteur du IX. siecle n'est pas capable d'autoriser.

9.apr.p.823.§6. | §5.

Saint Basile qui parle assez souvent de S. Eupsyque,]& qui l'appelle le tres heureux Martyr, [le met ordinairement seul.] 'Il luy donne quelquefois pour compagnons, Saint Damas, & d'autres qu'il ne nomme point, & les qualifie les plus illustres d'entre les Martyrs. [C'estoient assez problablement les autres qui avoient esté executez à cause de la demolition du temple de la Fortune.]La ville de Cesarée & tout le pays d'alentour faisoit tous les ans la feste de ces Martyrs, qui avoient trouvé leur perfection dans leur genereuse patience.'S.Basile y invitoit les plus illustres des Prelats,tantost S.Eusebe Evesque de Samosates 'tantost Saint Amphiloque, [a] tantost tous les Evesques du Pont. [b]S.Gregoire parle aussi d'un sermon de S.t Basile à la feste de S. Eupsyque Martyr.

Bas.ep.256.p.254.d. | ep.291.p.280.c. | ep.256.p.254.d. | ep 394.p.404. | a ep.291.p.280. | b Naz ep.26.p.789.c.d.

'S.Basile met cette feste le 7.e ou le 5 de septembre. [Il est aisé d'inferer de là que c'estoit le jour de son martyre, qu'il faut par consequent mettre en l'an 362; n'y ayant pas d'autre mois que septembre sous le regne de Julien. 'Les Grecs honorent aujourd'hui le 9 d'avril S.Eupsyque martyrizé sous Julien, & ils en font ce jour là leur grand office. 'Quelques nouveaux Latins le marquent le mesme jour.'Les Grecs font encore le 7.e de septembre

Bas.ep.256.p.254.d. | r ep.394.p.404.e. | Men.p.72-78. | Boll.p.824.§9. | Men.p.109.

L'an de J.C. 362. * Note 17.

d'un S. Eupsyque Martyr à Cesarée en Cappadoce, [*qui peut bien estre le mesme,]quoiqu'ils le mettent sous Adrien.

ARTICLE XXI.

Des Martyrs de Mere, & de quelques autres de l'Asie Mineure.

'ON dit qu'un Chrétien nommé Busiris se signala à Ancyre en Galacie, par la generosité avec laquelle il fit profession de la foy. Le Gouverneur le fit arrester,"sur quelque insulte qu'on disoit qu'il avoit faite aux payens; & luy voulant faire donner la question, il commanda qu'on l'étendist sur le chevalet. Alors Busiris levant ses mains sur sa teste, & decouvrant ainsi ses costez, luy dit qu'il pouvoit epargner à ses officiers la peine de l'étendre sur le chevalet, parcequ'il se tiendroit bien luy mesme en état de souffrir les tourmens autant qu'il voudroit. 'Le juge fut surpris de la promesse, & plus encore de l'execution. Car Busiris tint toujours ses mains levées & ses costez decouverts tout autant qu'il plut au juge de le faire dechirer avec des ongles de fer, sans témoigner que les tourmens luy fissent aucune peine. Il fut ensuite mené en prison & delivré peu de temps aprés sur la nouvelle de la mort de Julien,[ce qui peut porter à ne mettre sa confession qu'en 363.] Il vécut jusques au regne de Theodose;'& Dieu luy fit enfin la grace d'abandonner la secte des Encratites dont il faisoit profession sous Julien, pour entrer dans l'unité de l'Eglise Catholique. 'Ainsi c'est avec quelque raison que quelques nouveaux martyrologes le mettent au nombre des saints Confesseurs le 21 de janvier.

Soz.l.5.c.11 p. 610 c.d. | ἐς ναυιδέ... | p.611 a. | a|610 d. | Boll.21.jan.p. 364.

[La gloire que Basile acquit dans la mesme ville d'Ancyre dont il estoit Prestre, est encore plus pure & plus eclatante: mais nous le reservons pour la suite des voyages de Julien, aussibien que quelques autres Saints qui appartiennent encore à la ville d'Ancyre.]

'Les Grecs font le dixieme de juin memoire de S. Timothée Evesque de Pruse en Bithynie, qu'ils disent avoir esté celebre"par ses miracles, & avoir eu la teste tranchée sous Julien. Il y avoit à Constantinople une eglise de son nom dans un hospital.

Men.p.72. | &c.

'A Mere ville de la Phrygie Salutaire, nommée autrement Comople, il y avoit un vieux temple plein d'ordures, qu'Amaque gouverneur de la province fit ouvrir [selon les ordres de Julien,] pour le faire nettoyer, avec les idoles qui y estoient encore, [& y

Socr.l.3.c.15 p. 186.187|Soz l.5. c.11.p 610.b.c|n. p 133.2.b|Suid. p.195.b.c.

offrir des sacrifices] Cela fut extremement sensible aux Chrétiens, surtout à Macedone, Theodule, & Tatien, qui avoient un etreme zele pour la vertu, & pour l'honneur de J.C. Ces trois Chrétiens entrerent donc la nuit dans le temple, & en briserent les idoles, ce qui mit Amaque dans une extreme colere, & il fit prendre diverses personnes pour les punir comme coupables de cette action. Les trois Saints qui en eurent la nouvelle, vinrent aussitost se decouvrir, prests à mourir pour la verité, mais non pas à en voir d'autres mourir pour eux. Le Gouverneur leur offrit le pardon s'ils vouloient sacrifier : mais ils le refuserent genereusement: de sorte qu'Amaque leur fit souffrir divers tormens, & enfin les fit étendre sur des grils sous lesquels on alluma du feu. En cet état, les Saints firent paroistre la grandeur de leur courage, par ces paroles qu'ils dirent au juge, [toutes semblables à celles de S. Laurent:] Si tu as envie de manger de la chair rostie, « tourne nous de l'autre costé, de peur que nostre chair à demi « grillée ne te degouste. C'est ainsi qu'ils consommerent leur vie « [& leur holocauste.] 'Les Grecs font memoire de ces Saints le 12 de septembre; [ce que le martyrologe Romain a suivi.]

Men.p.175.

ARTICLE XXII.

Des Martyrs que fit Julien depuis Constantinople jusqu'à Ancyre : Confession de S. Basile d'Ancyre

[NOus avons ramassé jusques ici les differens evenemens de la persecution de Julien, qu'il estoit difficile de reduire dans l'ordre du temps; quoiqu'on doive presumer qu'ils se raportent presque tous à l'an 362, puisque Julien n'a regné qu'un mois en 361, & n'en a pas regné six en 363. Nous allons maintenant nous attacher à l'ordre du temps, en suivant Julien depuis Constantinople jusqu'à Antioche, & mesme jusques en Perse, où il finit sa persecution avec sa vie.]'Les nouveaux Grecs disent qu'il fit mourir beaucoup de Chrétiens à Constantinople comme coupables de divers crimes, & les fit jetter dans une fournaise qu'on appelloit le bœuf, parcequ'elle avoit quelque raport à la figure de cet animal. [Nous n'en trouvons rien dans le anciens.]

Codi.ori.C.p. 25 d|95.

'Il partit de Constantinople sur la fin du mois de may, & passa à Calcedoine, ᵃoù l'on pretend que, [soit en cette occasion, soit en quelque autre precedente,] il condanna à la mort trois Chrétiens de Perse, nommez Manuel, Sabel, & Ismael, qui estoient freres.

Amm.l.22.p. 219 b.
a Sur.17.jun.p. 145.&c|Men.p. 129.

Mais on dit qu'ils furent decapitez 'ou brulez dans la Thrace auprés de Constantinople, où leurs corps furent aussi enterrez, & où Theodose I leur fit ensuite bastir une eglise. ["C'est tout ce que nous croyons se pouvoir recevoir entre beaucoup d'autres choses que les nouveaux Grecs en disent.] 'Il en font une partie de leur grand office le 17 de juin,[auquel Baronius les a mis dans le martyrologe Romain.]

Codi.ori.C p. 22.c|61.2.

Note 18.

Men.p.124.

'Julien interrompit un peu sa marche vers Antioche, pour aller voir à Pessinonte le temple de sa Cibele.[L'honneur qu'il rendoit à cette pretenduë mere des dieux, le rendant sensible à ses injures;] 'comme il eut appris qu'un Chrétien luy avoit fait affront, & avoit renversé son autel, il voulut le juger luy mesme. Ce Chrétien fut amené devant luy comme un criminel, mais il entra comme un victorieux. Il se moqua de sa pourpre & de tous ses beaux discours, comme d'une badinerie & d'un jeu d'enfant; & sortit ensuite[pour aller sans doute à la mort] avec un visage plus libre & plus gay que s'il fust venu d'un grand festin. ['Ce pouvoit bien estre un Chrétien de la ville mesme de Pessinonte;] '& il paroist assez que Julien n'estoit point dutout satisfait de la devotion des habitans de cette ville pour sa deesse.

Amm.p.219.c| Lib.or.10.p 247 b.

Naz.or.4.p.133. a.b.

Note 19.

Juli.ep 49.p. 206.

'De Pessinonte Julien vint à Ancyre metropole de la Galacie, 'où les prestre du demon vinrent au devant de luy avec l'idole de Proserpine; & ils furent aussitost recompensez par l'argent que Julien leur distribua.

Amm.l.21.p. 220.a. a Boll.22.mai, g p.16.e.

'Dés le lendemain on luy parla d'un saint Prestre de J.C. nommé Basile, "qui estoit alors dans les prisons. 'C'estoit un Prestre de l'Eglise mesme d'Ancyre, [b] qui ne s'estoit jamais soüillé par les sacrifices des demons, [ayant toujours esté elevé dans la pieté & dans le Christianisme,] 'qui menoit une vie sainte & irreprochable devant Dieu, & qui ayant eu des Saints "pour maistres, estoit tres pur & tres exact dans sa foy.'Il n'avoit pas moins de zele que de lumiere, & il s'estoit toujours opposé aux Ariens durant le regne de Constance. 'Dans le temps que la persecution de ce prince "eprouvoit & cribloit, selon l'expression de l'Evangile, tous les Chrétiens, il avoit conservé dans une pureté toute entiere la tradition des Peres, & avoit toujours confessé genereusement la verité. Il l'avoit soutenuë avec beaucoup de constance & de force dans la Palestine, & devant 230 Evesques,[c'est à dire apparemment dans le Concile de Jerusalem en 335.] Sa generosité le fit connoistre à la Cour de Constance; [quoiqu'une Cour Arienne ne fust pas digne de connoistre & d'estimer son merite.

c.

Note 20.

Soz.l.5.c.11.p. 611.b. b Boll.p.16. § 7.

p.15. § 2.

Note 21.

Soz.p.611.b.c.

Boll.p.15. § 2.

ἐσινίαζε.

Aussi]on avertissoit tous les Gouverneurs de la Galacie de prendre garde à luy comme à un seditieux; & ils l'obligeoient tous de leur venir rendre raison de sa conduite: mais plusieurs aprés l'avoir entendu estoient persuadez qu'il avoit raison. 'Le Concile qu'Eudoxe & les autres Ariens tinrent à Constantinople, [l'an 360,] luy défendit de tenir aucune assemblé ecclesiastique.

2|Soz.p.611.c.

Soz.p.611 c| Boll.p.15.§1.2.

'Lorsque Julien fut devenu maistre de l'Empire, Basile alloit tous les jours par toute la ville, où il exhortoit publiquement les Chrétiens à conserver le precieux thresor de leur foy, & à mepriser toutes les promesses de Julien, qui ne pouvoit leur donner que des qiens fragiles & de tres peu de durée, & qui les leur feroit acheter par la perte de leur ame, & par des maux eternels.'Il les assuroit mesme que cette tempeste passeroit bientost, & qu'on en verroit la fin dans peu de temps.'Son zele commença à le rendre suspect & odieux aux payens: '& luy [au lieu de craindre leur haine,] les voyant un jour qu'ils sacrifioient, il jetta un profond soupir, '& pria Dieu de confondre ces ennemis de la verité,"sans souffrir que ses serviteurs tombassent dans un piege si funeste.

Boll.p.15.§1.14. Soz.p.611.c. d. d|Boll.p.15.§3. &c.

Boll.p.15.§4.

'Les payens l'entendirent, & entrerent en fureur contre luy. L'un d'eux nommé Macaire luy vint demander qui il estoit, pour renverser toute ce que l'Empereur avoit ordonné en faveur du culte des dieux: & le Saint luy répondit sans s'étonner; Ce n'est pas « moy, mais c'est le Dieu du ciel qui renversera toute vostre fausse « religion. «

§5|Soz.p.611.d. Boll.p.15.§5.

'Sur cela les payens se saisirent de luy, & le presenterent au Gouverneur Saturnin, 'comme un homme qui renversoit toute la ville, qui abusoit bien du monde, qui avoit voulu abatre les autels, & qui parloit injurieusement contre l'Empereur. Saturnin luy reprocha que ce n'estoit pas là la conduite d'un Chrétien; surquoi Basile luy répondit qu'il avoit raison de vouloir qu'un Chrétien parust Chrétien dans toute sa conduite, & à la vuë de tout le monde Mais au lieu de faire des excuses de ce qu'il avoit dit, il soutint que Dieu pouvoit en un moment renverser toutes leurs loix, & faire finir leur injustice. 'Saturnin luy demanda ce qu'il avoit à dire contre leur religion; & S. Basile le satisfit par la fureur des Baccantes, [dont le sacrifice qui l'avoit fait gemir, estoit apparemment un exemple.] Saturnin n'ayant rien à répondre, luy dit qu'il falloit laisser les badineries, & obeïr à l'Empereur: Oui, luy répondit le Saint, il faut obeïr à l'Empereur, « mais à celui qui est dans le ciel, & entre les mains duquel celui « qui est sur la terre, & qui est homme[comme nous,]va tomber « dans un moment. [Saturnin «

§6.

[Saturnin s'imagina que la majesté du Prince estoit blessée par ce discours.]Il crut ne le devoir pas souffrir, fit suspendre le Saint § 7. sur le chevalet, & ordonna de luy dechirer les costez. Le Saint en cet état remercia Dieu de ce qu'il le faisoit entrer par ces souffrances dans le chemin de la vie; & comme Saturnin luy demanda si l'Empereur ne savoit pas bien chastier ceux qui luy desobeïssoient, & s'il ne vouloit pas enfin se soumettre; il luy » répondit en un mot: Ma confiance est au veritable Roy, & rien » ne me sauroit faire changer. Quand les Boureaux furent las de le &c. tourmenter, "on le dependit, '& on le mena en prison; ou durant § 8. qu'on le conduisoit, un méchant homme nommé Felix voulut se méler de luy conseiller d'obeïr pour eviter les tourmens qu'il » meritoit: sourquoi le Saint luy dit avec fermeté: Allez, miserable, » [avec tous vos beaux conseils :] Vous estes dans les tenebres, » incapable de voir la lumiere, & de voir mesme vos tenebres. Il entra ensuite [avec joie] dans la prison, 'où il ne s'occupa jour & § 9. nuit qu'à chanter & à glorifier Dieu.

ARTICLE XXIII.

Saint Basile d'Ancyre est martyrizé.

'SATURNIN crut devoir informer Julien, qui pouvoit estre Boll.22.mars,g. encore à Constantinople, de ce qui regardoit Basile. Julien p.15 § 9. en commit le soin à Elpide qualifié un docteur de perdition, & à &c. Pegase, tous deux apostats "qu'il envoya à Ancyre [pour cette affaire, & peut-estre encore pour quelques autres.] 'Dés qu'ils y § 10. furent arrivez, Pegase vint à la prison voir le Saint, qui le receut &c. avec "les justes reproches que meritoit son apostasie, '& puis se § 11. mit en prieres pour glorifier Dieu, & le prier de conserver son ame contre toute la puissance des hommes & des demons. Pegase &c. sortit de la prison tout en colere, & alla faire ses plaintes "à Saturnin, 'qui pour le satisfaire se fit amener Basile, afin de l'obli- § 12. ger de sacrifier. Basile ayant esté presenté devant le tribunal, » fit le signe de la Croix, & dit seulement ces mots: Faites tout ce » qu'il vous plaira. On jugea bien de là qu'il ne falloit pas esperer de le gagner. On l'étendit [sur le chevalet [avec une extreme vio- 1. » lence; [1] & dans ce tourmenr il repeta encore; Faites tout ce que » vous voudrez. Je ne vous crains point, parceque j'ay J. C. qui » m'assiste. Saturnin n'en pouvant tirer autre chose, luy fit mettre

1. Les Ménées ajoutent, 22. *mars*, p. 191. qu'il fut alors dechiré long-temps, & avec beaucoup de violence.

aux mains & au cou de grosses chaines pour estre gardé en cet état dans la prison, jusqu'à ce qu'on le pust presenter à l'Empereur.

§ 13. 'Julien arriva, comme nous avons dit, à Ancyre, ' peu de jours [1] aprés ceci: & dés le lendemain de son arrivée, Elpide luy parla de Basile. Il se le fit aussi-tost amener; & le Saint entra au palais avec un visage plein de joie. Julien luy ayant demandé son nom, il répondit que son premier nom estoit celui de Chrétien; & que s'il estoit assez heureux pour le conserver sans tache, il esperoit recevoir de J. C, au jour de son jugement, une immortalité [bienhereuse.] 'Julien voulut à son ordinaire blasphemer contre § 14. JESUS CHRIST; Surquoi le Saint luy reprocha nettement son apostasie, & son ingratitude, d'avoir abandonné celui dont les autels luy avoient conservé la vie dans son enfance, dont il avoit souvent annoncé les loix [au peuple,] qui luy avoit donné l'Empire, mais qui le luy osteroit bien-tost pour le punir, & qui luy feroit finir sa vie dans une douleur extreme: [& cela se verifia au bout d'un an.]

§ 15. 'Julien avoua qu'il se tenoit offensé de ces reproches, & mit le Saint entre les mains du Comte [2] Frementin, avec ordre de luy lever tous les jours sept "morceaux de chair. Le Saint souffrit (λῶρα.) avec courage ce cruel supplice, & dit neanmoins au Comte qu'il eust bien voulu parler à l'Empereur. Le Comte s'imagina qu'il estoit prest de sacrifier, & l'alla aussi-tost dire avec joie à Julien,

16. 'qui se fit amener le Saint dans le temple d'Esculape. Basile luy demanda d'abord si ses devins ne luy avoient point dit pourquoi il avoit souhaité de luy parler. Julien luy répondit qu'il le croyoit assez sage pour avoir reconnu son erreur, & s'estre resolu à venir adorer les Dieux. Je n'ay garde, luy repartit Basile; vos " Dieux ne sont que des "statuës sourdes & aveugles: & en mesme " &c. temps il prit un des morceaux de la chair qu'on luy avoit coupée, & la jetta au visage [3] de Julien, en luy disant que c'estoit là de quoy le nourrir; "mais que pour luy J.C. estoit sa vie. [Cette action &c. est assurément extraordinaire; mait Dieu qui parle par ses Martyrs, agit aussi par eux. Il peut leur inspirer, aussi-bien qu'à Saint Estienne, de traiter les persecuteurs comme ils le meritent; & ce n'est point à nous à luy demander raison de ce qu'il fait.] L'histoire du Saint nous assure sur cela que les Chrétiens estime-

1. Le texte porte, *Peu de jours apres, Julien alla en Orient; & lorsqu'il fut arrivé à Ancyre &c.*

Boll. 22. mars, g p. 18 d. 2. Les Ménées l'appellent Flaventius. Les actes l'appellent *κόμητα νουατίων* Quoy qu'en dise Bollandus, [il faut visiblement *σπαταρίων*, qui estoit une compagnie des gardes de l'Empereur,] a ou *νουατίων* selon M.r du Cange.

a Act M. p. 654. 2.

Men. p. 192. 3. Les Ménées disent *de Frementin*.

rent beaucoup le courage que le Saint avoit fait paroistre dans sa confession.

[On ne dit point ce que Julien fit alors, sinon] 'qu'on vit bien qu'il estoit fasché, & mesme contre Fromentin [qui luy avoit presenté Basile.] Fromentin qui s'en apperceut, sortit couvert de confusion, & plein de colere contre le Saint. Il se le fit amener ensuite, & le fit écorcher bien plus "cruellement que Julien n'avoit ordonné: 'de sorte que tous les assistans en témoignoient de la compassion, & versoient mesme des larmes. 'Le Saint cependant benissoit Dieu qui donne de la force aux foibles, & luy demandoit la grace d'achever sa course. 'On le ramena le soir dans la prison; & le lendemain dés le matin Julien partit pour continuer son voyage, sans avoir voulu voir Fromentin. Ce Comte dechargea sa mauvaise humeur sur Basile, & se le fit amener dés le jour mesme en presence de tout le monde. L'on vit alors le Saint gueri de tout ce qu'il avoit souffert la veille, par un miracle que Dieu a fait [encore en faveur de plusieurs autres de ses Martyrs] Le Comte luy demanda avec fureur s'il ne vouloit pas enfin sacrifier, à quoy le Saint répondit par le miracle que Dieu avoit fait en le guerissant, ajoutant que le Comte n'avoit "qu'à le mander à Julien.

'Fromentin "luy reprocha avec aigreur l'affront qu'il avoit fait à l'Empereur & à luy mesme; & pour l'en punir, disoit-il, 'il ordonna qu'on fist rougir dans le feu des pointes de fer, & qu'on les luy enfonçast dans le dos. [1] Le Saint, couché sur le ventre durant ce supplice, eut recours à la misericorde de Dieu, luy rendit graces à haute voix de la faveur qu'il luy avoit faite de confesser son nom, le pria de la luy continuer jusques au bout; & aprés avoir achevé sa priere, il rendit l'esprit avec la mesme tranquillité que s'il se fust endormi. Il consomma ainsi son martyre le 29 'jour [2] de juin; 'quoique l'Eglise greque, suivie par le martyrologe Romain, marque sa feste le 22 de mars, peut-estre à cause de quelque translation. 'Les Grecs en font ce jour la leur grand office. 'On croit que c'est celui que les Syriens & d'autres Orientaux honorent le 22 & le 28 de mars. 'Il y avoit à Scythople dans la Palestine au V. siecle, une eglise "fort respectée de Saint Basile Martyr: 'mais on ne voit pas si c'est de celui-ci, ou de celui d'Amasée, [ou de quelque autre martyrizé peut-estre dans le pays mesme.]

Marginal notes: § 17. &c. § 18. § 17. § 18. &c. &c. § 19. § 20. 1. 2. 22 mars, p. 380 § 6. Men. p. 179. Boll. p. 380 § 4. Anal g. p. 31. b. σεβάσμιος. Boll. 20. jan. p. 308. d.

1. Les Ménées p. 192. amplifient ce supplice.
2. Bollandus 22. mars, p. 380. c. veut qu'on lise de janvier. [Mais cela ne se peut absolument accorder avec le voyage de Julien.]

ARTICLE XXVI.

De Philorome, du Duc Arteme, & de quelques autres.

Men.p.102| Ugh.t.6.p.1126.

[SAINT Basile ne fut pas le seul dont le courage confondit Julien à Ancyre.] 'Les Grecs, & le martyrologe Romain ensuite, marquent le 7 de novembre S. Melasippe, & S.te Casine sa femme, qui souffrirent "beaucoup de tourmens, & furent couronnez du martyre dans la mesme ville en presence de Julien. Saint Antoine leur fils y fut aussi tourmenté avec eux, & puis envoyé au Duc Agrippin, qui luy fit encore souffrir d'horribles supplices, jusqu'à ce qu'enfin il eut, dit-on, la teste tranchée avec quarante personnes que ses souffrances avoient converties. On peut voir leur histoire plus étenduë dans les livres de l'office des Grecs, [à la foy desquels il s'en faut raporter, n'en ayant pas de meilleurs memoires.]

&c.

Men.10.dec.p. 171.172|Ugh.p. 1156.

'On pretend que Saint Gemelle qui estoit de Paphlagonie, commença aussi son martyre à Ancyre lorsque Julien y estoit, mais il ne l'acheva qu'en une petite ville nommée Edesse où Julien fut ensuite, & où l'on pretend qu'il le fit clouer à une croix. Les Grecs en disent bien des choses qu'on peut voir dans leurs livres Ils en font memoire le 10 de decembre.

Bar.362.§76. Lauf.c.113 p. 1027.d.e.

'Baronius met en ce temps-ci, lorsque Julien estoit en Galacie, la confession du bienhereux Philorome, 'qui ayant parlé à cet apostat avec beaucoup de liberté, ce Prince impie luy fit raser la teste, & le mit entre les mains de quelques enfans pour estre "souffleté & maltraité d'eux: Ce qu'il souffrit avec tant de generosité, que mesme il en remercia le tyran. 'Il fut depuis "fort cheri de S.Basile:'& Pallade qui demeura assez long-temps avec luy dans la Galacie, 'en raconte de fort belles choses. Il estoit Prestre.' Il vivoit encore âgé de 80 ans, lorsque Pallade écrivoit son histoire Lausiaque, [en 420.

κονδυλίζεσθαι. V.S.Basile § 53.

p.1028.b.c. p.1027.d. p.1027.1028. p.1028.b.d.

Les femmes mesmes ne purent s'exemter, par la foiblesse de leur sexe, de la cruauté de Julien, s'il est vray qu'estant à Tarse où il passa dans son voyage d'Antioche, il y ait fait souffrir un cruel martyre à la sainte vierge Eustoquie, dont la feste est marquée par le martyrologe Romain le 2 de novembre; quoique Julien doive avoir passé à Tarse vers la mi-juillet.] 'Mais Baronius ne fonde l'histoire de cette Sainte que sur Pierre des Noels, 'où on la peut voir plus amplement.

Bar.2.nov.g. P.de N.l.10.c. 10.p.193.c.

V. Julien note 6.

[Julien arriva enfin à Antioche sur la fin du mois de juillet; au"moins c'est l'opinion qui paroist la mieux appuyée.]'Une des premieres choses qu'il y fit, autant qu'on en peut juger par la suite de l'histoire d'Ammien, [& par la vie de Saint Athanase,] fut la condannation d'Arteme Duc d'Egypte. [Je ne sçay s'il est aisé de croire que ce soit le mesme]'qu'Arteme Vicaire de Rome ["en l'an 359,] & qui y exerça quelque temps en la mesme année la charge de Prefet de la ville. 'Ce qui est certain, c'est qu'il succeda, sous Constance, à Sebastien dans la charge de Duc d'Egypte, c'est à dire de General des troupes de cette province.

Amm.l.22.p. 222.d. | l.17.p.103.d. | V.Constance § 50. | Boll.14 may.g. p 70.f|Thdrt l. 3 c 14.p.652.b.

&c.

'On assure qu'il exerça cette charge comme son predecesseur"à l'égard des Orthodoxes, [a] & qu'il ne laissa pas de témoigner un grand zele pour les eglises. 'Il brisa beaucoup d'idoles. [b] On croit que c'est luy que Julien appelle par derision le Roy d'Egypte; & dont il dit qu'estant entré dans le temple du Dieu [Serapis,] il en avoit enlevé les statuës, les offrandes, & tous les ornemens qui y estoient, que les payens d'Alexandrie s'estant mutinez sur cela, & mis en état de défendre leur Dieu, il avoit envoyé des soldats contre eux, estant obligé, dit Julien, d'user de ces voies tyranniques pour se conserver dans l'esprit de Constance, ou plutost de George [qui tenoit la place d'Evesque dans Alexandrie pour les Ariens.]

Boll p.48.c.d e| 70 f. a Chr.Al.p 690. Thdrt.p 652 b. b Amm.n.p.228| Jul.ep 10.p.124.

'Julien estant donc animé contre luy pour ce sujet, ne se contenta pas de confisquer tous ses biens, mais luy fit encore trancher la teste, [non] à Alexandrie, comme la chronique d'Alexandrie le semble dire; 'mais à Antioche, comme on le tire d'Ammien, 'qui ajoute que peu de temps aprés, les Alexandrins ayant appris sa mort, & se voyant delivrez de la crainte qu'ils avoient eue qu'il ne revinst avec la mesme autorité, & ne punist ceux qui l'avoient offensé, comme il les en avoit menacez, se jetterent sur George & le massacrerent.

Chr Al. Thdrt. p.652.b. | Amm.l.22.p. 222. | p.223.a.c.d.

'Cet historien payen dit qu'il fut condanné à la poursuite des Alexandrins, qui l'accusoient d'un grand nombre de crimes atroces. [Mais comme il n'en exprime aucun, c'est une grande marque qu'Arteme n'avoit guere d'autre crime à l'égard de Julien, que son zele contre les idoles.]'Ses"actes [qui sont tirez en partie de Philostorge,] disent neanmoins que Julien le fit mourir comme coupable de la mort de Gallus son frere: [& il est certain que Julien cherchoit divers pretextes contre ceux mesmes qu'il persecutoit en haine de la religion Chrétienne.]

p.222.d. | Note 22. | Sur.20.oct.p. 314. § 23.

'Les Grecs l'honorent solennellement le 20 d'octobre comme

Men.p.240.245| Ugh.p.1109.

un grand Martyr; & ils luy attribuent divers miracles. Ils croient avoir son corps à Constantinople 'dans une eglise qui a ensuite porté son nom:[a] Et il paroist qu'ils croient l'avoir eu dés le temps que l'Afrique leur estoit encore soumise,[c'est à dire avant la fin du VII. siecle. Cette veneration que les Grecs ont eue pour luy, l'a fait aussi honorer depuis quelque temps par les Latins. "Mais avec tout cela, il est à craindre qu'en pensant honorer un saint Martyr de J. C, on n'honore un Arien, un persecuteur de l'Eglise, & un ennemi de la divinité de J. C.

Codi.ori.C.p. 46.b.
a Men.p.246.
Note 23.

La nouvelle de la mort d'Arteme arrivée à Alexandrie, fut aussi-tost suivie, comme nous venons de voir, de la mort de George qui y faisoit la fonction d'Evesque pour les Ariens; & celle-ci du retour de Saint Athanase, que Julien en chassa peu de mois aprés, avant la fin de 362, comme on le verra en d'autres endroits. Tout cela confirme ce que nous avons dit, qu'Arteme mourut fort peu aprés que Julien fut arrivé à Antioche, c'est à dire au mois de juillet ou d'aoust.]

ARTICLE XXV.

De Tite Evesque de Bostres.

[L'AFFAIRE de Tite Evesque de Bostres doit avoir suivi de bien prés l'arrivée de Julien à Antioche aussi-bien que celle d'Arteme.] 'Tite estoit l'un"des plus savants Prelats de son temps, comme les livres qu'il avoit écrits le témoignoient,[b] & l'un des plus excellens défenseurs de la verité,[c] habile dans les lettres humaines aussi-bien que dans la doctrine de l'Eglise.[d] Sozomene le met entre ceux qui fleurissoient dés devant la mort de Constant [tué en 350. Bostres ou Bosra dont il estoit Evesque, estoit alors la metropole de l'Arabie. Elle est celebre dans l'Ecriture.] 'Mais on pretend qu'elle se trouvoit reduite à l'état d'un simple chasteau lorsque l'Empereur Severe la fit rétablir; d'où vient qu'on l'en qualifie le fondateur. 'On croit qu'Alexandre Severe y avoit mis une colonie.

Soz.l.3.c.14.p. 522.c.
b Thdrt.h.l.1.c. 26.p.215.a.
c Hier.ep.84.p. 3:7.b.
d Soz.p.522.c.
ἐλλόγιμοι.
Phot.c.242.p. 1060.f.
Spanh.l.9.p.776.

[Comme la vertu de Tite meritoit d'estre eprouvée par la tribulation & la patience, Dieu en tira l'occasion d'une chose qui ne paroissoit pas y devoir donner aucun lieu. Julien qui cherchoit sans doute quelque pretexte pour le persecuter, prenant peut-estre occasion de quelque petite emotion arrivée dans Bostres,] 'le menaça luy & son Clergé, que si le peuple excitoit

Soz.l.5.c.15.p. 616.c.

du trouble dans la ville, il s'en prendroit à eux mesmes. Sur cela Tite luy envoya ou luy presenta une requeste au nom de luy & de ses Ecclesiastiques, qui contenoit entre autres choses, que quoique les Chrétiens ne cedassent point aux Grecs [en nombre & en forces dans Bostres,] neanmoins les exhortations des Ecclesiastiques les retenoient dans le devoir, & empeschoient qu'aucun ne troublast la paix de la ville.

c Juli.ep.52.p.215.

[Il estoit difficile de rendre Tite criminel sur ces paroles:] 'Et neanmoins Julien voulant soulever le peuple contre luy, 'écrivit une lettre à ceux de Bostres, pour leur declarer que Tite estoit leur ennemi, qu'il se portoit pour leur accusateur, qu'il pretendoit dire par ces paroles que la paix qu'ils entretenoient ne venoit pas de leur volonté, mais de ses exhortations, & que c'estoit luy qui les retenoit malgré eux; qu'ainsi ils devoient eux mesmes le chasser volontairement de leur ville.

Soz.p.616.c. b.c|Juli.p.215.

[Une si étrange extravagance dans un Prince qui se piquoit de raison, pourroit passer pour incroyable, si nous n'avions encore la lettre entiere qu'il écrivit à ceux de Bostres, où son injustice est d'autant plus ridicule,]'qu'il y fait les plus grandes protestations de vouloir garder l'equité envers les Chrétiens, [& d'empescher qu'on ne leur fasse aucun tort.] 'Il y accuse en general tous les Ecclesiastiques de porter les peuples au soulevement & à la sedition. 'Cette lettre est datée d'Antioche le premier jour d'aoust ; [ce qui ne peut estre qu'en 362. Nous ne savons pas ce qui arriva de cette affaire.]

Juli.p.215.216. P.213. P.216.

'L'année suivante, Tite se trouva au Concile que Saint Melece tint à Antioche pour l'établissement de la Consubstantialité. [a] Il mourut sous Valens, [& ce fut sous luy] [b] qu'il composa son ouvrage contre les Manichéens, où il parle des tremblemens de terre arrivez depuis peu, lorsque [Julien] ce Prince impie vouloit renouveller l'erreur de l'idolatrie. 'Cet ouvrage a esté celebre dans l'antiquité, & connu de Saint Epiphane, [c] qui écrivoit l'an 376; [d] de S. Jerome qui l'appelle des livres forts contre Manichée, [e] de Theodoret, [f] d'un Heraclien Evesque de Calcedoine, & d'Estiene Gobar [heretique Eutychien.] Heraclien remarque que Tite croyant écrire contre Manichée mesme, écrivoit contre les livres d'Adda son disciple. [g] Gobar, ou Photius en parlant de Gobar, cite un endroit du premier discours de Tite contre les Manichéens. 'Gobar citoit encore quelques passages de Tite, dont il pretendoit tirer que J. C. dans son second avenement, ne paroistra que dans sa divinité sans avoir de corps. 'Nous avons en-

Socr.l.3.c.25.p.204.d. a Hier.v.ill.c.102.p.298. b Tit.B.l.1.bib.P.t.4.2.p 911.a.b. Epi.66 c.21.p.638.c. c 20 p.638.a. d Hier.v.ill c.102.p.298. e Thdrt h.l.1.c.26.p.215.a. f Phot.c 85.232.p.204.893.c. g p.893.c. p.896.b. Bib.P t.4.2.p.877.&c|Canis.t 5.

core cet ouvrage divisé en quatre livres, dont le dernier s'est perdu : 'mais nous ne l'avons que traduit en latin par Turrien. [a] Il a écrit ses deux premiers pour detourner les payens des réveries de Manichée. C'est pourquoi il n'y emploie que le raisonnement, & non l'autorité des Ecritures. 'D'autres ont ramassé ce qu'ils ont jugé de plus remarquable dans cet ouvrage, [b] & l'abregé de ce qu'il contient. On trouve que le style en est assez net pour une matiere embarassée d'elle mesme, & que les raisonnemens en sont solides aussi-bien que subtils.

Du Pin, t. 2. p. 378. 379. | a Tit. B. l. 3. pr. p. 928. a. | S. Vant. t. 2. p. 366. 367. | b Du Pin, p. 379. 380.

[Les anciens ne marquent en particulier aucun autre écrit de Tite de Bostres.]'& le commentaire sur S. Luc qui porte son nom, "cite des Peres qui n'ont écrit qu'aprés sa mort. [c] Il cite mesme &c. S. Denys l'Areopagite : de sorte qu'il ne peut avoir esté fait au plustost que vers le milieu du VI. siecle. On y remarque encore diverses choses que l'on croit estre du moyen âge. Aussi l'on y trouve plusieurs endroits que l'on ne peut pas approuver. 'Il y en a neanmoins plusieurs qui sont utiles. [d] Il renvoie souvent à un commentaire qu'il avoit fait auparavant sur S. Matthieu, [e] & que Bellarmin dit avoir esté imprimé avec l'autre à Ingolstad ; [de quoy M.r du Pin ne parle pas.] 'Il y a plusieurs passages du commentaire sur S. Luc citez dans la Chaine des auteurs Grecs sur le mesme Evangeliste, aussi-bien que de ses autres ouvrages, dit Miræus. 'Le P. Combefis croit qu'il y a eu dans les siecles suivans un second Tite aussi Evesque de Bostres, auteur du commentaire sur S. Luc ; de quoy neanmoins il ne dit pas que nous ayons aucune preuve.

Bell. p. 118 | Du Pin, p. 381. | c S. Van. t. 2. p. 368-373. | p. 373-377 | Du Pin, t. 2. p. 381. | d S. Van. p. 377. | e Bell. p. 118. | Mir. n. Hier. p. 30. | Auct. 1. p. 651. b. c.

'Il dit que ce second Tite peut estre encore auteur d'une oraison sur les Rameaux, qu'il nous a donnée sous le nom de Tite de Bostres qu'elle porte dans les manuscrits. Il en fait beaucoup d'état. 'M.r du Pin trouve neanmoins qu'elle n'a aucun raport au genie & au style soit des livres contre les Manichéens, soit du commentaire sur S. Luc.

c | 636 | All. de Sim. p. 115. | Du Pin, t. 2. p. 382.

'Gobar a remarqué que Tite de Bostres témoignoit dans ses écrits, avoir de l'estime pour Origene & pour Theognoste. [f] Il semble mesme avoir suivi l'erreur dangereuse qu'on attribuë à Origene, que les peines des dannez, & mesme celles des demons, ne seroient pas eternelles ; [& je ne voy pas comment on l'en peut justifier.] 'Il semble aussi permettre le mensonge officieux.

Phot. c. 232. p. 904. | f Tit. B. l. 1. ap. Canis. t. 5. p. 62. c. | p. 57. b.

'Bagade de Bostres qui ayant esté deposé par deux Evesques, poursuivit son rétablissement l'an 394, devant le Concile de Constantinople, [pouvoit estre le successeur de Tite connu par les anciens.]

Conc. t. 2. p. 1151.

ART. XXVI.

ARTICLE XXVI.

Julien fait polluer les fontaines & les vivres à Antioche: S. Juvetin & S. Maximin s'en plaignent, & confessent la foy publiquement.

'LEs Grecs, & les Latins à leur imitation, celebrent le cinquieme d'aoust la feste de S. Eusigne soldat âgé de 110 ans, qui reprochant, disent-ils, à Julien "d'avoir abandonné la foy du grand Constantin, fut condanné par luy à avoir la teste tranchée à Antioche. 'Bollandus promet de justifier par ses actes cette histoire remarquable, [qui accuse Julien d'une cruauté tout à fait basse, & indigne d'un philosophe.]

Bar. 362. § 135. 143 | Menæa, p. 58. &c. Boll. 3 mars, p. 336. e. f.

'Ce Prince qui de jour en jour se declaroit plus ouvertement, ou plutost plus insolemment ennemi de la pieté, vouloit toujours neanmoins conserver dans sa haine une apparence de douceur; & il cherchoit à tuer les ames avec adresse, en leur tendant des pieges pour les surprendre. Il commença donc par les fontaines qui estoient dans la ville, & à Daphné [lieu celebre auprés d'Antioche,] & les souilla par ses sacrifices abominables, [dont il y faisoit jetter quelque partie,] afin que personne n'en pust prendre de l'eau, sans prendre part à l'idolatrie, en buvant d'une eau consacrée à ses fausses divinitez. 'Il en fut bien-tost puni luy mesme. Car ces fontaines qui estoient aussi grosses & aussi fortes que des rivieres, & qu'on n'avoit jamais vu tarir, se secherent neanmoins & se perdirent en fort peu de temps, depuis qu'il les eut souillées par ses libations & ses sacrifices. 'Aprés qu'il eut profané les eaux, il fit la mesme chose pour le pain, la viande, les fruits, les herbes, & tout ce qui sert à la nourriture, faisant jetter de l'eau consacrée aux demons sur tout ce qui se vendoit dans les marchez; [& ce fut peut-estre en partie pour venger cette profanation, que Dieu "affligea tout l'Orient par la famine, & surtout la ville d'Antioche.]

Thdrt. l. 3. c. 11. p. 649. a. Chry. t. 5. or. 45. p. 510 c. d | gent. t. 1. p. 693. b. Thdrt. p. 649. b. V Julien § 17.

'Les Chrétiens voyoient ces choses avec douleur, & detestoient cette pollution des creatures de Dieu qu'on pretendoit consacrer à son ennemi. Ils ne laissoient pas neanmoins d'user des alimens qui leur estoient necessaires, selon la regle de S. Paul, '*Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous informer d'où il vient par* [un scrupule de]*conscience*. C'est de quoy Theodoret nous assure: [& ce raport d'un auteur qu'on ne peut accuser de fausseté, ruine ce que dit Nicephore,]'que S. Theodore Martyr s'estant apparu à Euzoïus, [qui estoit l'Evesque des Ariens,] leur défendit de rien

b. 1. Cor. 10. v. 25. Nphr. l. 10. c. 12. p. 31. a. b.

acheter de ce qui se vendoit dans le marché : ["outre que cette narration n'est déja que trop suspecte par elle mesme.] Saint Augustin decide aussi qu'il est permis de se servir des fontaines qui sont dans les temples des payens, & où mesme ils ont jetté quelque chose de leurs sacrifices.

V. Theodore d'Heraclée.

Aug. ep. 154. p. 269. 1. a. b.

Chry. t. 1. or. 40. p. 485. b.
a Thdrt. p. 650.
a|Boll 25. jan. p. 618. 619.
b Thdrt. p. 649.
b|n. p. 18 2. c.
c Chry. p 487. b. c.
d Thdrt. p. 649. b. c.
Chry p 487. c. d

'Il y avoit alors à la Cour deux officiers, 'a nommez Juventin & Maximin ou Maxime, b qui y tenoient un rang assez considerable entre les gardes à pié nommez "Ecuyers. c Comme ils estoient un jours en festin avec d'autres officiers, ils vinrent à deplorer l'état où Julien mettoit la religion Chrétienne, d mesme par cette pollution des choses les plus necessaires & les plus communes; & ils se servirent des paroles des trois jeunes hommes de Babylone: *Vous nous avez abandonnez à un Prince apostat plus ennemi de vos loix que tous les hommes de la terre.*' Ces plaintes qui partoient d'une ame apostolique, faisoient bien voir avec quelle ardeur ils deploroient entre eux & dans leurs prieres les maux de l'Eglise, puisque le zele dont ils bruloient pour son honneur, & leur douleur de la perte de leurs freres, ne pouvoit se cacher mesme au milieu des festins.

Scutarii.

e|Thdrt. l. 3. c. 11. p 649. c.
e Chry. p. 487. a. c.
Thdrt. p. 650. a.

'Ce qu'ils avoient dit fut aussi-tost raporté à Julien par un des conviez, qui en voulut faire sa cour; e & Julien qui ne demandoit qu'à repandre le sang des Chrétiens, pourvu qu'il eust quelque autre pretexte, afin de leur oster en mesme temps & la vie, & l'honneur du martyre, fut ravi d'avoir cette occasion de satisfaire sa cruauté, 'en les punissant [non comme Chrétiens, mais] pour avoir violé le respect qu'ils luy devoient.

p 649. c. d.

'Il commanda donc qu'on les luy amenast, & leur ayant demandé ce qu'ils avoient dit, leur zele s'anima de nouveau, & ils luy declarerent que ne trouvant rien à redire dans tout le reste du gouvernement, ils n'avoient pu & ne pouvoient encore s'empescher de deplorer l'état où ils voyoient la religion dans laquelle ils avoient esté nourris, aprés l'avoir vûe si glorieusement autorisée par les loix saintes de Constantin & de ses enfans. Ils se plaignirent particulierement de la profanation qu'il avoit pretendu faire de tous les vivres. Ce Prince si doux & si moderé, s'il en faut croire les compagnons de son impieté, leva neanmoins en cette rencontre le masque de sa bonté apparente, & decouvrit à nud son impieté. Car aprés avoir fait fouetter cruellement les deux Saints, 'il les fit mener en prison, & confisqua tous leurs biens, 'qui furent aussi-tost saisis & enlevez. f Les Saints s'en rejouirent au lieu de s'en affliger, g & crurent qu'en souffrant cette

Chry. p 487. e.
p. 488. a.
f p. 487. e.
g p. 488. a. b.

perte de leurs biens, ils ne les envoyoient pas moins au ciel avant eux, que s'ils les eussent distribuez en aumosnes.

ARTICLE XXVII.

Saint Juventin & S. Maximin sont martyrizez.

'LEs deux Martyrs estoient en prison[comme des criminels;] & toute la ville y accouroit[pour les honorer comme des Saints,] 'malgré les menaces terribles & les ordres effroyables qu'on avoit donnez pour empescher que personne ne les vist, ne leur parlast, n'eust aucune communication avec eux. Car la crainte de Dieu faisoit mepriser toutes ces choses ; & S.Chrysostome dit que beaucoup de personnes acquirent à cause d'eux la couronne du martyre, ayant preferé à leur vie mesme le bonheur d'estre avec ces Saints. [Mais je pense qu'il marque plutost la disposition de leur cœur, que non pas que Julien ait osé faire mourir personne pour ce sujet.] Comme donc la prison estoit toujours pleine de Chrétiens, 'on y chantoit sans cesse les loüanges de Dieu, on y celebroit les veilles saintes de la nuit: on y faisoit des conferences pleines de pieté & d'edification. Ainsi pendant que l'eglise estoit fermée, la prison estoit devenüe une eglise. Car la patience & la foy des deux Martyrs servit beaucoup aux [criminels] mesmes qui estoient avec eux dans la prison, pour leur faire embrasser une vie sainte & Chrétienne.

Chry t.1.or.40. p.488.b c.
c.

'La gloire des Saints estoit le tourment de Julien. Pour trouver donc quelque autre moyen de les faire succomber, & d'abatre leur courage, il envoya sous main des gents 'sans honneur adroits à fourber, qui sous pretexte de leur tenir compagnie, ne manquoient pas lorsqu'ils les trouvoient seuls, de leur conseiller comme leurs amis, de quitter une religion [qui les exposoit à tant de maux;]qu'en le faisant ils gagneroient mesme les bonnes graces du Prince, & s'eleveroient à de plus grands honneurs, » comme ils le voyoient par l'exemple de leurs compagnons. Nos » compagnons 'répondirent les Saints. C'est leur malheur qui nous » oblige à souffrir constamment[jusqu'à la mort mesme,]& à nous » offrir à Dieu comme des victimes pour]l'expiation de]leur faute. » Car nous avons un maistre qui est plein de misericorde, & un seul » sacrifice est capable de le reconcilier avec tout un monde.

d.e.
μαχρύς.

'Julien apprit[avec douleur]leur resistance genereuse, & ne laissa pas de continuer à les tenter par les mesme personnes.

p.489.d.

[Mais tous ses artifices ne servirent qu'à augmenter sa honte & la gloire des Martyrs,] 'lorsqu'on eut connu cette machine secrette qu'on avoit employée pour s'efforcer de les perdre. Enfin quand aprés l'espace de beaucoup de jours, on vit qu'au lieu de s'affoiblir par le temps, ils en devenoient plus genereux & s'attiroient un plus grand nombre d'imitateurs, il les fit mener au milieu de la nuit dans une fosse,[c'estoit peut-estre un cachot,] où on leur trancha la teste:'& on publia ensuite qu'ils avoient esté executez pour avoir mal parlé de l'Empereur.

p.490.a. — Thdrt.l.3.c.11.p. 650.a. — εἰς τὸ βάραθρον.

'Les Chrétiens enleverent leurs corps malgré le danger où ils s'exposoient de perdre la vie s'ils eussent esté decouverts; d'où vient que Saint Chrysostome leur attribuë le nom & le merite de martyrs. Ils témoignerent depuis, que lorsqu'ils eurent mis les deux Saints l'un auprés de l'autre, avant que de les enterrer, ils avoient paru si pleins de beauté & de majesté, qu'on ne les pouvoit regarder sans estre touché de respect & d'une espece de frayeur. 'Ils furent mis dans un mesme tombeau, [a] que la ville d'Antioche orna avec beaucoup de magnificence [aprés la mort de Julien;] & elle celebroit tous les ans une feste publique en leur honneur,'aussi-tost aprés celle de S. Babylas, qui avoit souffert long-temps auparavant [sous Dece.]

Chry.p.490.b. c. — d. — a Thdrt.p.650.a — Chry.p.485.b.c

'Saint Chrysostome estant Prestre d'Antioche, interrompit les discours qu'il faisoit sur Lazare & le mauvais riche, pour prononcer leur panegyrique. 'Il les y appelle des colonnes, des rochers, des tours, & des astres.[b] Il exhorte le peuple à les aller souvent visiter, & à embrasser avec soy leur tombeau pour en tirer quelque benediction; 'assurez que ces Saints portant entre leurs mains, & presentant à Dieu la teste qu'on leur avoit coupée à cause de luy, ne pouvoient manquer d'obtenir tout ce qu'ils luy demanderoient.[On croit que cette expression ou d'autres semblables, ont donné lieu aux peintres de representer divers Martyrs avec leurs testes entre les mains; & au peuple de prendre la fantaisie des peintres pour une veritable histoire.]

t.5.h.5.p.74.a. — t.1.h.40.p.490. d. — b e. — p.491.a.

'La feste des Saints dont nous parlons, se faisoit encore du temps de Theodoret,[vers l'an 450.]C'est pourquoi il y a veritablement lieu de s'étonner de ce que leur nom ne se trouve point dans les menologes des Grecs. 'Les Latins ne les ont inserez que depuis peu dans leurs martyrologes au 25 de janvier,["qui peut bien avoir esté le jour de leur mort en l'an 363, puisque les plus anciens martyrologes latins marquent la veille la feste de Saint Babylas, quoique les Grecs la fassent aujourd'hui le quatrieme de septembre.]

Thdrt.p.650.a. — Boll.25 jan.p. 618.§1. — §2. — Note 24.

ARTICLE XXVIII.

Le temple de Daphné brulé: Julien surmonté par la constance du Confesseur Theodore.

[DE tout ce qui arriva à Antioche durant que Julien y estoit, rien n'est plus celebre que ce qui regarde le temple de Daphné, & les reliques de S. Babylas.] 'Le lieu voisin de cette ville, qu'on appelle Daphné, estoit celebre "entre autres choses 'pour un temple dedié à Apollon, & pour la fontaine de Castalie, qu'on s'imaginoit avoir eu la vertu de prophetizer, aussi-bien qu'une autre de mesme nom qui estoit à Delphes. 'Adrien avoit fait boucher cette fontaine, depeur que comme il y avoit appris, à ce qu'on pretend, qu'il deviendroit un jour maistre de l'Empire, d'autres n'y apprissent aussi la mesme chose. 'Julien que sa curiosité portoit à tenter tout, se resolut de la deboucher; & tant pour cette raison selon Ammien, [que pour recevoir quelque réponse de la statuë d'Apollon,] il commanda aux Chrétiens d'oster de Daphné le corps[de Saint Babylas autrefois Evesque d'Antioche, & Martyr sous Dece, que Gallus y avoit fait apporter. Ainsi les Chrétiens le transporterent à Antioche.]

Soz.l.5.c 19 p. 615.b.c. &c. p.616.a.b. b|Amm.l.22.p. 225 c. Amm.p.225.c.

'Julien aprés avoir delivré son Apollon du méchant voisinage, [ce sont les termes de Libanius,]d'un mort qui l'importunoit,[& dont ce Dieu sans force n'avoit pu se delivrer luy mesme,] aprés luy avoir baisé les piez, ['car cette ceremonie luy estoit assez ordinaire,]'luy preparoit bien des moutons & bien des bœufs pour luy faire un grand sacrifice, & l'indemniser de toutes ses pertes. [Mais dés que le corps de S. Babylas eut esté osté de Daphné,]'le feu[du ciel estant tombé sur le temple,] reduisit en cendres & l'idole & tout le reste, [hormis les murailles & les colonnes du temple. Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parcequ'on en peut voir le détail sur l'histoire de Saint Babylas.] 'Cela arriva le 22 d'octobre un peu aprés minuit.

Lib.or.5.p.185 d. Prud apo.c 4.p 163. a Lib.p.185.d 188.b. Amm.p.225 d. Memoires tome 3. d|226 b.

'On croit que ce fut à l'occasion de ce temple & de l'eglise de S. Babylas, que Julien ayant appris qu'auprés du temple d'Apollon surnommé Didymée, qui estoit à Milet, il y avoit quelques chapelles de Martyrs, il écrivit au Gouverneur de Carie de mettre le feu à ces oratoires, s'ils estoient couverts, & qu'on y eust mis un autel, ou de les demolir entierement s'ils n'estoient pas encore achevez. 'Il avoit pris le titre de prestre ou prophete de cet Apollon Didymée.

Soz.l.5.c.20.p. 628.629. Jul.ep.62 p.237

Ruf.l.10.c.35 p. 176.1.

'Julien eut un extreme depit,[tant de l'ambrasement du temple de Daphné,]que de ce que les Chrétiens en transportant comme en triomphe le corps de S. Babylas, n'avoient cessé de se moquer de ses Dieux,& de chanter ce verset du pseaume 96, *Que tous ceux qui adorent des statues, & qui se glorifient en leurs idoles, rougissent de confusion & de honte*. Ainsi la colere dont il estoit animé, fit que dés le lendemain de cet accident, il commanda de prendre, d'emprisonner, de tourmenter tous les Chrétiens qu'on rencontreroit ;

Amm.p.225. 226. Thdrt.l.3 c.7 p. 644.d. a Socr l.3.c.19. p 191.d.

'soit ceux qu'on vouloit faire croire avoir mis le feu au temple, 'soit ceux qui avoient esté les chefs des autres dans le triomphe de S. Babylas,[a]& qui les avoient animez à se moquer des idoles. Sa fureur l'eust emporté encore plus loin, & luy eust fait ordonner une persecution universelle, & telle que celle de Diocletien: mais la guerre des Perses ne le luy permettant pas pour lors, il se contenta d'ordonner qu'on punist les principaux.

d|Ruf.c.36.p. 175.1|Soz.l.5.c. 20.p.627.d. Thdrt.p 645.a.

'Le Prefet Saluste[Second] à qui il en donna l'ordre, quoiqu'il fust payen comme luy, ne put neanmoins approuver son dessein, '& mesme s'efforça de luy persuader de ne point donner aux Chrétiens cette occasion d'acquerir la gloire [du martyre,] laquelle ils desiroient si fort: mais voyant enfin qu'il ne pouvoit pas

Socr.p.192.a| Soz.p.627.d. Socr|Soz|Ruf| Thdrt. b Thdrt.p.645.a c Ruf.p.176. d Thdrt.p.645.a. e Socr.p.192.a. f Thdrt.p.645 a. g Ruf.p.176. Thdrt.p.645 a.

estre maistre de la colere du Prince, 'ni s'opposer davantage à sa volonté, il fit prendre & mettre en prison plusieurs Chrétiens,& entre autres 'un jeune homme nommé Theodore, [b]plein de zele pour la religion,[c]qu'il rencontra le premier[d]se promenant dans la place;[e]& qui luy fut mis entre les mains par les Gentils. [f]Il le fit aussi-tost mettre sur le chevalet, & appliquer devant tout le monde à la question,[g]où les boureaux se succedant les uns aux autres, le tourmenterent si cruellement depuis le matin jusques à quatre heures du soir, tantost en luy mettant le dos tout en pieces à coups de fouet, tantost luy dechirant les costez avec

Ruf.p.176.

des ongles [de fer, 'qu'on ne croyoit pas qu'il se fust jamais rien vu de semblable.] Cependant au milieu de tous ces supplices, Theodore conservoit toujours un visage tranquille & gay, ne faisant autre chose que chanter le pseaume que tous les Fideles ensemble avoient chanté la veille[pour se moquer des idoles,]

Soz.p.628.a.

'tout de mesme que s'il eust regardé tourmenter un autre sans rien souffrir: & il ne dit pas mesme une parole à Saluste pour le prier[de le delivrer.]

Naz.or.4.p.133. b c|n.p.498 b.

'Quelques "uns raportent à ceci ce que Saint Gregoire de Nazianze dit estre arrivé sous Julien, qu'un Chrétien estant tellement dechiré par les ongles de fer, qu'il sembloit estre prés de rendre l'esprit, fit bien voir neanmoins que rien

Note 25.

n'estoit capable d'abatre son cœur. Car voyant une de ses jambes où l'on n'avoit pas touché, il la montra aux boureaux, en leur reprochant qu'ils faisoient injure à un de ses membres de ne l'avoir pas consacré comme les autres par les souffrances.

'Enfin le Prefet voyant toute sa cruauté inutile, fit mener en prison Theodore,'chargé de chaines; [a] & tout étonné de la constance de ce Confesseur, [b] il alla dés le lendemain matin trouver Julien;[c] à qui ayant raporté le succés du combat qu'il avoit eu contre Theodore, il l'assura que plus il poufferoit cette affaire, plus ils augmenteroit le triomphe des Chrétiens, & la honte des adorateurs des Dieux: 'de sorte que Julien se crut obligé de faire cesser cette poursuite, & de mettre hors de prison Theodore,'avec tous les autres qui avoient esté arrestez pour ce sujet.

Ruf.p.176. Thdrt.p 645.2. a Soz.p.628 a. b Thdrt.p 645 a c a.Ruf.p.176| Soz p.628 a. Thdrt.p.545.b. Soz.p.628.a.

[Ce saint Confesseur vécut encore long-temps depuis;]& Rufin estant venu quelques années aprés à Antioche, eut le bonheur de l'y voir. Il luy demanda s'il avoit senti toute la violence des tourmens qu'on luy avoit fait endurer: à quoy il répondit qu'il en avoit bien senti quelque chose au commencement: [d] Mais qu'un jeune homme qui estoit auprés de luy,[e] essuyoit toutes ses sueurs avec un linge tres blanc, & luy jettoit souvent de l'eau fraische [pour luy donner une nouvelle vigueur,] ce qui le remplissoit d'une telle joie, qu'il avoit esté fasché lorsqu'on l'eut fait oster du chevalet.

Ruf.p.176. Thdrt.p.645.b. d Ruf.p.176 a. e a.

[Saint Augustin marque visiblement ce Saint,]lorsqu'il dit que Julien estoit prés de persecuter ouvertement les Chrétiens à Antioche, s'il n'eust esté effrayé par la constance d'un jeune homme aussi genereux que fidele; lequel ayant esté tourmenté le premier d'entre beaucoup de Chrétiens qui avoient esté pris pour estre mis à la question, souffrit tout un jour les supplices, avec tant de gayeté & de liberté d'esprit, qu'ils ne l'empeschoient pas de chanter: ce qui ayant surpris & étonné Julien, il eut peur d'augmenter encore sa confusion & sa honte, s'il faisoit tourmenter les autres. [Saint Chrysostome le marque peut-estre encore,]lorsqu'il dit que Julien considera comme un malheur insupportable de ce qu'un Chrétien ayant esté mis publiquement à la gesne, souffrit genereusemen pour la verité jusques à la mort.

Aug civ.l.18.c. 52.p.239 2.c. Chry.gent.p. 694 b.

ARTICLE XXIX.

Julien fait fermer & piller l'eglise d'Antioche: Du Comte Julien son oncle: Martyre de S. Theodoret.

Amm.l.22.p. 226.a. ªThdrt l.3.c.8. p.646.a.b. ᵇ Chry.t.1.or. 40.p.588.c. ᶜ p 489.a. Hier.chr.

[JULIEN ne se contenta pas de decharger sa colere sur Theodore.]Il fit aussi fermer la grande eglise d'Antioche;ª & en fit clouer les portes pour empescher qu'on n'y entrast. ᵇ Saint Chrysostome dit que lorsque Saint Juventin & S. Maximin estoient en prison, l'eglise estoit fermée; ᶜ que les martyrs voyoient alors les autels demolis, les eglises fermées, les ministres du Seigneur chassez, tous les Fideles en fuite.'Saint Jerome nous apprend que l'eglise d'Antioche fut mesme fermée par deux fois durant cette persecution; [Julien l'ayant peut-estre fait ouvrir lorsqu'il vint à Antioche, pour s'acquerir l'affection du peuple, aprés que le Comte d'Orient l'avoit fait fermer avec toutes les autres, comme nous le dirons dans la suite.]

Thdrt.p.646.a| Soz.l.5.c.8.p. 604 d. Thdrt.p.646.b.

'Julien fit encore enlever tous les vases sacrez, & toutes les richesses de la grande eglise pour estre mises dans le thresor imperial;[& il traita sans doute de mesme toutes les autres.]Il chargea de cette commission le Comte Julien son oncle["maternel,]Felix Surintendant des finances, & Elpide thresorier de son domaine particulier; dont les deux derniers avoient, dit-on, esté Chrétiens, mais avoient renoncé la foy pour plaire à Julien. 'Libanius le témoigne de Felix,ᵈ & les actes de S. Basile Prestre d'Ancyre, le disent d'un Elpide envoyé par Julien. ᵉ On l'assure aussi "du Comte Julien, qui aprés avoir abandonné JESUS CHRIST pour plaire à son neveu,ᶠdevint mesme extremement attaché au paganisme, & tres grand ennemi des Chrétiens, faisant ce qu'il pouvoit pour les persecuter jusques au sang, mesme contre la volonté de l'Empereur.'Il avoit esté Prefet d'Egypte,ᵍ& il estoit alors Comte [ou Gouverneur] de l'Orient.ʰ Dés qu'il eut receu cette dignité de son neveu, il avoit relevé les idoles,ⁱ& il pouvoit bien avoir fait fermer ["dés ce temps là] toutes les eglises à Antioche, quoique l'Empereur ne le luy eust point ordonné, sous pretexte ce semble d'estre maistre de leurs richesses en cas que l'Empereur en voulust disposer. 'Il avoit aussi chassé tous les Clercs, qui s'estoient dispersez de costé & d'autre.

NOTE 26. Amm.n.p.251| Lib or 9.p.218.d ᵈ Boll.22 mars, g.p.16.§9. ᵉ Philsg.l 7.c.10. p.96|Anal.t.4 p. 127.128. ᶠ Soz.l 5.c 7.p. 604.c. NOTE 27. Juli ep.10.p. 126. ᵍ Amm l.23.p. 236.a|Thdrt.p. 642.b. ʰ Anal.p 127. ⁱ p.127.133|Soz. l.5.c.8.p.604.d. V. la note 30. Ib|Chry p 489. a.

Thdrt.l.3 c 8.p 646 a|Soz.p.604 b|Anal.p.132.

'L'Empereur ayant donc ordonné[aussi-tost]aprés le malheur de son Apollon, que l'on portast les richesses de l'eglise dans son thresor;

NOTE 28. thresor; ce Comte fit chercher 'S. Theodoret Prestre d'Antioche, parcequ'il estoit thresorier des meubles sacrez, [non de la grande eglise d'Antioche,] 'laquelle estoit alors entre les mains des Ariens, [mais de quelque autre qui servoit aux Orthodoxes de la communion de S. Melece, ou de celle des Eustathiens.] 'Julien Comte d'Orient se chargea d'autant plus volontiers de prendre Theodoret, qu'il haïssoit son courage. Car lorsque les autres Ecclesiastiques s'estoient enfuis, il estoit demeuré seul dans la ville. 'Il y rassembloit divers Chrétiens. Il offroit sans cesse à Dieu avec eux des prieres "& des sacrifices qui luy estoient agreables'. 'Il animoit ses freres par son eloquence sainte, qu'il avoit apprise non à Athenes, ni dans les livres des orateurs, mais par l'étude de l'Ecriture, & dans l'ecole du Saint Esprit.

Thdrt. p. 646. b. — Anal. p. 127. 128 | Soz. p. 604. d. — Anal. p. 127. — *collectam faciens.* — p. 128.

'Sozomene dit que le Comte le fit appliquer à une question tres rigoureuse; qu'il la souffrit avec une merveilleuse constance; & qu'il soutint toujours tres genereusement la foy qu'il avoit embrassée; ce qui obligea le Comte à luy faire enfin trancher la teste. [C'est l'abregé des actes de ce Saint,] 'qu'on nous a donnez depuis peu, "écrits par des officiers mesmes du palais de Julien; [& on sera sans doute bien aise de voir ici quelque chose de ce qu'ils contiennent.]

Soz. p. 604 605. — Anal. t. 4. p. 133. — NOTE 29.

'Ce Saint s'estoit signalé dés le temps de Constance par le zele avec lequel il avoit basti des eglises & des basiliques des Martyrs, & détruit au contraire les idoles & les autels des demons, usant de la liberté que le Prince en donnoit alors, afin de delivrer les ames qui estoient dans l'egarement. Lors donc qu'on l'eut amené les mains liées derriere le dos, à l'audience du Comte Julien, ce Comte luy ayant voulu faire un crime de son zele, il l'avoua hautement, & reprocha luy-mesme au Comte de ce qu'aprés avoir esté adorateur de J. C, il estoit devenu par une prevarication honteuse "le protecteur des demons. Le Comte irrité de sa liberté le fit battre sous la plante des piez & sur le visage, sans le pouvoir empescher de soûtenir hautement la verité. 'On l'étendit si fort avec des poulies sur le chevalet, qu'il sembloit avoir huit piez de long: mais au milieu de ce tourment il parut toujours plein de gayeté; & le Comte s'estant voulu moquer de ce qu'il s'arrestoit à un mort; il l'exhorta avec une voix forte & animée à reconnoistre luy mesme de nouveau la puissance de ce mort, mais de ce mort ressuscité, qu'il avoit adoré [peu auparavant] comme le Verbe, la Sagesse, & le Fils de celui qui a creé le ciel & la terre.

p. 128. — *vindex.* — p. 129.

p.129. 'Comme le Saint se mettoit fort peu en peine de tous les Dieux des payens, le Comte voulut le presser par l'autorité de l'Empereur, que le Saint ne craignit point d'appeller un tyran, & le plus miserable de tous les hommes, s'il ordonnoit d'adorer du bois & des pierres. Sur cela le Comte fit commencer la question [avec les ongles de fer,] qui firent couler beaucoup de sang du corps du Martyr, sans diminuer ni la gayeté de son visage, ni la liberté de ses paroles: & le Comte luy demandant [par insulte] si c'estoit qu'il ne sentist point de mal, il répondit qu'il n'en sentoit point, parceque Dieu estoit avec luy. p.130. 'Le Comte voulut traiter son courage de desespoir; & supposant qu'il estoit redevable au fisc, [peut-estre qu'on l'accusoit d'avoir caché quelques vaisseaux sacrez,] il dit que si c'estoit pour cela qu'il vouloit mourir, il demanderoit sa decharge à l'Empereur. Mais le Saint luy répondit: « Gardez vostre or & vostre argent pour vous à vostre malheur: Je « ne dois rien qu'à Dieu seul, à qui je tasche d'offrir une conscience « pure pour obtenir l'effet de ses promesses.

p.130. 'Le Comte le voulut encore traiter de fou, d'obeïr à un mort crucifié plutost qu'à un Empereur; surquoi le Saint l'appella luy mesme un malheureux, & le fit souvenir que ce Crucifié le feroit un jour bruler dans l'enfer avec son tyran. Le Comte se tira de là par une cruelle raillerie. « Nous verrons, dit-il, alors ce qui en « sera; cependant vous eprouverez le feu dont vous nous menacez. Et en effet, ne se contentant pas de l'avoir fait tourmenter à trois reprises [avec les ongles de fer,] il luy fit appliquer aux costez deux torches ardentes. Le Saint eut recours à Dieu, & le pria mesme de glorifier son nom en cette rencontre, pour faire voir sa bonté envers ceux qui le craignent, & faire apprehender aux apostats les supplices qu'il leur prepare. Il fut exaucé, & le Comte fut bien surpris de voir tomber les boureaux par terre. Il les fit relever, & leur dit de continuer la question: mais ils luy répondirent qu'ils ne le pouvoient, parceque ce qui les avoit fait tomber estoit qu'ils avoient vu quatre Anges habillez de blanc qui parloient au Saint. p.131. 'Le Comte plus irrité qu'étonné, ordonna qu'on les allast jetter dans l'eau: & comme on les emmenoit, « Theodoret leur dit: Allez, mes freres, allez avant moy trouver « le Seigneur; je vous y suivrai quand j'aurai vaincu l'ennemi.

Ado, 23 oct. 'Adon a inseré dans son martyrologe cet endroit des actes du Saint.

Anal. p.131. 'Le Comte voulut encore blaspheme contre J. C, surquoi le Saint expliqua en un mot le mystere de l'Incarnation, en decla-

rant qu'il ne le faisoit pas pour l'amour du Comte, indigne d'entendre la parole de Dieu, mais pour la consolation des Chrétiens qui estoient presens. Le Comte commença alors à le menacer de la mort ; & le Saint au lieu de s'effrayer, luy dit qu'il ne souhaitoit rien tant que de consommer sa course. Mais il luy declara en mesme temps, que pour luy il mourroit dans son lit parmi de cruelles douleurs, & que son Empereur au lieu de remporter la victoire sur son ennemi, comme il se l'imaginoit, seroit tué dans leur pays sans qu'on sçeust mesme qui l'auroit tué. Le Comte entendant ces menaces, 'qui se trouverent de veritables propheties, 'craignit quelque chose de pis, & se hasta de prononcer la sentence par laquelle il le condanna à perdre la teste. 'Le Saint rendit graces à Dieu qui luy avoit donné 'la patience jusques à la fin, & consomma ainsi son martyre. [* Il paroist que ce fut le 23.e d'octobre, un jour seulement aprés l'embrasement du temple d'Apollon.] Usuard, Adon, & plusieurs autres marquent ce jour là sa feste. 'Les martyrologes de Saint Jerome, [Florus, Vandelbert,] & beaucoup d'autres des plus anciens, la mettent le 23 de mars, [ce qui donne lieu de juger qu'il s'est fait ce jour là, peu aprés sa mort, quelque translation solennelle de son corps, ou qu'on y a dedié quelque eglise bastie sous son nom.] 'Les Grecs en font memoire le 6 de may.

p.133. p.131. p.132. *toleramia finem.* * NOTE 30. Flor.p.393.394| Boll.23.mars,p 442.d. Men.p.45.

ARTICLE XXX.

Crimes de Comte Julien, & sa mort funeste.

[NOus avons dit que] 'le Comte Julien, avec Felix Surintendant des finances, & Elpide thresorier du domaine, [tous trois apostats,] avoient eu ordre d'aller saisir les richesses de l'Eglise d'Antioche pour les porter au thresor imperial. 'Ils le firent le jour mesme du martyre de S. Theodoret, & dresserent un état de ce qu'ils y avoient trouvé. 'Mais le Comte Julien ne se contenta pas de ravir les vaisseaux sacrez de l'Eglise, & de les profaner par l'attouchement de ses mains impures : Car portant encore plus loin l'outrage qu'il faisoit à J. C, il les renversa, les mit à terre, & s'assit dessus d'une maniere criminelle, jusqu'à faire 'des actions que l'on n'oseroit exprimer ; 'y ajoutant toutes les railleries & tous les blasphemes dont il put s'aviser contre J. C, '& contre les Chrétiens qu'il disoit avoir esté abandonnez de Dieu. Euzoïus Evesque des Ariens qui estoient en-

Thdrt.l.3.c.8.p 646.a b|Soz.l.5 c.8.p.604.d. Anal.t.4.p.132. Soz p.605.a| Philsg.l.7 c.10. p.98|Chry.in gent.p.681.d,e. NOTE 31. Soz.p.605.a. Thdrt.p.646.b, c.

core en possession de la grande eglise, s'estant voulu opposer à ses sacrileges, en receut, un soufflet.

Chry.gent.p. 682.a|t.5.or.45. p.510.c. a Thdrt.p.646.c. Thphn.p.42.c.

'Felix le Surintendant s'y signala aussi par une autre impieté: a car considerant les riches & les magnifiques vases que les Empereurs Constantin & Constance avoient donnez à l'Eglise; Voyez, dit-il, dans quelle vaisselle on sert le Fils de Marie. 'On « pretend que le Comte Julien & luy faisoient des railleries de ce que Dieu les laissoit profaner son temple, sans les en empescher par des miracles visibles.

Thdrt.p.646.c. d|Chry.gent p. 681.e|Soz.p. 605.a. b Anal.p 132.

'Cependant leurs impietez ne demeurerent pas long-temps impunies, '& Julien n'eut pas plustost profané les vaisseaux sacrez en s'y asseyant, qu'il ressentit l'effet de la vengeance divine. b Il passa la nuit suivante avec beaucoup d'inquietude: & le lendemain aprés avoir presenté à l'Empereur le memoire de tout ce qu'on avoit saisi dans l'eglise, il luy dit ce qu'il avoit fait la veille à l'égard de S.Theodoret. 'Il l'avoit fait dans la pensée de plaire à ce Prince. 'Mais l'Empereur luy témoigna nettement n'approuver point dutout qu'il eust fait mourir un Chrétien, [sans autre raison que celle de la religion, & dans le lieu mesme où il estoit, ce qui donnoit sujet de croire qu'il l'avoit fait par son ordre.] Il se plaignit qu'il eust donné occasion aux Galiléens d'écrire contre luy, comme ils avoient fait contre ses predecesseurs, & de traiter Theodoret comme un Martyr. Il luy ordonna enfin de ne plus faire mourir aucun Chrétien, & d'empescher mesme les autres de le faire.

p.128. p.132. p.132.

'Le Comte qui s'attendoit si peu à cette réponse, demeura tout interdit & presque mort. L'Empereur pour le consoler luy dit de venir avec luy sacrifier afin d'obtenir le pardon de sa faute. Et les prestres des idoles luy ayant presenté des oiseaux & d'autres choses offertes au demon, il en mangea, & en donna à son oncle. Le respect, & la frayeur dont le Comte estoit saisi, ne luy permirent pas d'en manger beaucoup. Il se retira ensuite chez luy plein de chagrin d'avoir fait une action odieuse, & d'avoir encore mecontenté l'Empereur; de sorte qu'il ne voulut prendre aucune nourriture.

p.132. Thdrt l.3.c.9.p. 646 d|Phils l.7. c.10.p.97. c Thdrt|Anal.p. 132.

'Cependant le peu qu'il avoit mangé ne se digeroit point; & dés le soir il luy prit un mal de ventre qui luy causa d'extremes douleurs. 'Il tomba dans une maladie fascheuse & inconnuë, dont toutes ses entrailles ayant esté corrompuës & pourries, c il jettoit son foie & ses excremens non par les conduits ordinaires, mais par sa malheureuse bouche qui avoit prononcé tant de blas-

phemes. 'Ses parties secrettes & toutes les chairs d'alentour se corrompirent aussi de telle sorte, que les vers s'y mirent; [a]& pour montrer que c'estoit une punition de Dieu, tout l'art des medecins ne luy put apporter de soulagement, 'quoiqu'à cause de sa qualité d'oncle de l'Empereur, ils y employassent toutes sortes de remedes. 'Ils tuoient un grand nombre d'oiseaux les plus rares & les plus gras, qu'ils mettoient auprés des endroits pourris, pour en attirer les vers sur ces oiseaux, '& sur leur graisse dont ils frotoient ces mesmes endroits: 'mais les vers au lieu de sortir, se cachoient dans sa chair, rongeant sans cesse ce qui estoit pourri, & penetrant jusqu'au vif, sans qu'on les pust arrester. 'Ils remontoient mesme par son estomac, & luy sortoient de temps en temps par la bouche; de quoy il avoit encore la douleur de voir que les payens luy faisoient des railleries.

Chry.gent.p. 681.e|Soz.p. 605.a. [a]Chry.p.681.e. Soz.p.605.a. Chry.p.681.e. Soz.p.605 b. [b]Chry p 681 a Act.M.p.667.a.

'Philostorge dit qu'il fut durant quarante jours sans parole & sans sentiment. Il revint un peu; '& sa femme, qui à ce que l'on tient estoit illustre par sa foy, '& qui l'avoit averti d'epargner au moins le sang des Chrétiens, [b]luy representa qu'il devoit reconnoistre & benir la misericorde de J.C, qui en le chastiant luy faisoit voir sa puissance; au lieu que s'il eust voulu le laisser sans le punir, & user de sa patience ordinaire, il n'eust jamais reconnu quel estoit celuy à qui il avoit fait la guerre. Ce miserable pressé par ces remontrances de sa femme, & par le sentiment de sa douleur, reconnut quelle estoit la veritable cause de son mal: 'Il detesta luy mesme le crime dont il se voyoit puni si severement, & porta témoignage contre sa propre impieté. 'Il invoquoit le Dieu des Chrétiens, le conjuroit d'avoir pitié de luy, ou au moins de le retirer promtement du monde, & pressoit sa femme d'aller prier pour luy à l'eglise, '& de demander les prieres des Chrétiens. [Mais avec cela il ne paroissoit pas plus converti qu'Antiochus.] 'Il semble mesme que trois jours seulement avant sa mort il fit encore mourir plusieurs Chrétiens. 'Aussi sa femme luy declaroit qu'elle n'osoit prier pour sa guerison, de peur d'attirer la colere de Dieu sur elle mesme.

Phisg.p.97. Thdrt.p.646.d. Act.M.p.667. 668. [b]Thdrt.p 646. 647. Phisg p.97. Act.M.p.668.a p 667.c. p.667.668. p.668.a.

'Il ne laissa pas de supplier l'Empereur de rendre aux Chrétiens les eglises qu'il leur avoit ostées, & de les faire ouvrir: mais il ne put pas mesme obtenir de luy cette grace, '& il n'en receut » que cette réponse: Je ne les ay pas fait fermer, [hors la princi- » pale,] mais aussi je ne les ferai pas ouvrir. Le Comte luy fit dire une autre fois que c'estoit à cause de luy, [& pour avoir à sa consideration quitté la religion Chrétienne,] qu'il souffroit de si

Thdrt.p.647 a| Anal.p.133. Anal p.133.

grandes douleurs, & qu'il perissoit malheureusement : & luy[au lieu de craindre la main de Dieu, ou de témoigner au moins quelque compassion pour une personne qui luy estoit si proche,]luy fit porter cette parole: Vous n'avez pas esté fidele aux dieux, & c'est « pour cela que vous souffrez vos tourmens. «

Phisg.p.97. a Chry.in Matt. h.4.p.35.e|t.5. or.45 p.510.c| Anal.p.133. b Act.M.p.667. c. c Chry.gent.p. 682.a|Soz.p.605 b. d Phisg.c.12.p. 99.100.

'Enfin les abcés dont tout son corps estoit rempli, a& les vers qui le rongeoient continuellement, le reduisirent à la derniere extremité. bIl en vomissoit sans cesse les trois derniers jours de sa vie, avec une puanteur qu'il ne pouvoit souffrir luy mesme. cEt il finit ainsi sa vie par une mort honteuse & malheureuse, qui le fit passer d'un supplice de beaucoup de jours à un supplice eternel.]dIl mourut, s'il en faut croire Philostorge, durant qu'on luy lisoit diverses réponses que les oracles avoient renduës depuis peu, & qui promettoient toutes qu'il ne mourroit point de maladie. ["Il mourut en l'an 363, aprés le 9 de janvier, mais apparemment bien-tost aprés. Julien son neveu le plaignit aussi peu aprés sa mort que durant sa vie, & ne voulant pas encore rendre gloire à J. C:]Il continua à dire que son malheur venoit de n'avoir pas esté fidele aux Dieux. 'Dans un écrit[fait vers la fin de fevrier,] il dit qu'il avoit gouverné la ville d'Antioche avec beaucoup de justice; mais il ajoute aussi-tost, que ce n'avoit pas toujours esté avec assez de prudence. Il y parle de sa mort sans en oser dire aucune circonstance.

Note 32. Anal.p.133. Juli, mis.p.103.

ARTICLE XXXI.

Punition de quelques autres payens sacrileges ou apostats.

Thdrt.l.3.c 9.p. 647.a. e Phisg.l.7.c.10. p.97. f Chry.gent.p. 682.a|t.5 or.45. p.510.c. g Phisg p.97. h Thdrt.p.647. a.b. i Phisg.p.97. k Thdrt.p.647. b. l Amm.l.23.p. 238.a. m b. n a.

[LA maladie dont Dieu punit Felix le Surintendant, ne fut pas si longue:]Car elle l'emporta en l'espace d'un jour, eou moins encore. fSaint Chrysostome dit "qu'il creva tout d'un coup par le milieu du corps; [par où il a peut-estre voulu marquer ce que dit Philostorge,]gqu'une de ses grosses veines s'estant rompuë sans qu'il eust fait aucun effort, le sang luy sortit par la bouche hdurant toute la nuit & tout le jour selon Theodoret: iDe sorte que le soir son sang s'estant entierement ecoulé, il perdit la vie aussi-bien que le Comte Julien, k& tomba dans une mort eternelle. lAmmien s'accorde tout à fait à ceci, disant qu'il mourut tout d'un coup d'une perte de sang, un peu avant le Comte Julien, mmais "aprés le commencement de l'an 363.

ἐλάκησε μέσος. Note 33

nIl y avoit ce semble un lieu public, où l'on mettoit les noms

de ceux qui estoient morts ; '& le peuple y lisant les noms de a. Felix,[titre que l'on donnoit ordinairement aux Empereurs,]& de Julien, y ajoutoit celui d'Auguste, comme si c'eust esté l'Empereur mesme qui fust mort : & on regarda cela comme un presage qu'il mourroit bien-tost.

'Elpide thresorier du domaine qui estoit venu enlever les thresors de l'Eglise avec Julien & Felix, 'en fut puni aussi-bien qu'eux, quoiqu'un peu plustard : Car ayant esté convaincu d'avoir favorisé la revolte de Procope contre Valens[en 366.]Il fut depouillé de tous ses biens,& resserré dans des prisons,où aprés avoir vécu quelque temps, il mourut sans reputation & sans honneur,maudit de tout le monde, & avec le surnom d'Elpide le sacrificateur [ou l'apostat.]

Thdrt.l.3.c.8 p. 646 b. a Phisg.p.97.98.

'Un quatrieme,qui,selon Philostorge, avoit eu part au mesme sacrilege, & qui avoit profané honteusement l'autel sacré, fut puni sur le champ, [comme le Comte Julien,]par la corruption des mesmes parties dont il avoit abusé pour commettre son sacrilege, & par les vers qui s'y engendrerent & le firent perir miserablement.

p.98.

'Dieu fit eclater sa justice contre les apostats par beaucoup d'autres punitions semblables ; [& il ne sera pas mauvais de ramasser ici ce qui s'en est conservé dans l'histoire .]Un nommé Heron natif de Thebes en Egypte, & qui avoit esté fait Evesque 'de Thebes mesme,comme la chronique d'Alexandrie le semble dire,ayant renoncé volontairement la foy à Antioche , 'fut aussitost saisi d'une maladie qui luy pourrit tout le corps, & le rendit un spectacle hideux à voir à tout le monde,& un exemple terrible de la justice divine.On le voyoit couché dans les ruës & dans les places publiques, privé de tout secours , & sans mesme faire compassion à personne . Les Chrétiens n'avoient que de l'horreur pour sa perfidie , & les payens ne se soucioient plus de luy depuis qu'ils l'avoient fait tomber dans leurs filets . Ainsi il mourut miserablement à la vuë de tout le monde.[Cet Heron pouvoit bien estre un de ceux que les Meleciens avoient fourni aux Ariens pour deshonorer le titre d'Evesque .]

p.98|Soz.l.5.c. 8.p.605 b. Phisg.l.7.c.13. p.100. Chr.Al.p.682. p.688.690| Phisg.p.100.

'Theotecne Prestre d'Antioche, "titulaire d'une eglise dans les foboburgs,tomba volontairement dans le mesme crime , trompé par les promesses qu'on luy faisoit; & il en fut aussi-tost puni non moins severement qu'Heron . 'Sa chair se corrompit toute en fort peu de temps,& devint pleine de vers;qui luy firent mesme perdre les yeux. Enfin il tomba dans une rage dans laquelle il se

πιτιςευμένος. Chr.Al.p 688| Thphn.p 43.2. Ib|Phisg.p.100 101.

mangeoit luy mesme la langue, & passa de ce supplice à un autre bien plus effroyable.

Chr.Al.p.690| Thphn.p.43.c.d. 'Nous ne devons pas aussi oublier la punition d'un Thalasse surnommé "le Manchot, homme renommé pour ses impuretez & ses debauches infames, jusques à avoir prostitué sa propre fille. Il mourut accablé sous les ruines de sa maison qui tomba sur luy. Theophane assure que sa femme & tous les siens qui faisoient profession de la religion Chrétienne, furent conservez dans ce malheur, & un enfant de sept ans à qui l'on demanda qui l'avoit sauvé, dit qu'il avoit esté porté par un Ange. 'Ammien parle d'un "Thalasse, qui avoit esté officier sous Constance, & duquel Julien se tenoit offensé, parcequ'il avoit contribué à la mort de Gallus son frere. Et à cause de cela il ne voulut ni juger, ni laisser juger un procés qu'il avoit, qu'aprés s'estre reconcilié avec luy. 'M[r] Valois dit qu'il rentra dans les bonnes graces de Julien en devenant apostat : [& cela peut estre, mais nous voudrions en avoir quelque autorité, aussi-bien que de ce que] son frere ajoute, que c'est le mesme Thalasse dont nous avons raporté la fin malheureuse. [La chronique d'Alexandrie raconte ces morts de Theotecne, Heron, & Thalasse, en l'année 363: mais elle y méle la mort d'Arteme arrivée assurément en l'an 362.

ὁ ϗ μάγκος. Amm.l.22.p.221|n.p.184. V. Julien § 15. n.p.227. n.f.p.323.

S. Gregoire de Nazianze marque en general les histoires que nous venons de raporter, & y ajoute mesme diverses particularitez, mais sans nommer les personnes :]'Qui pourroit, dit-il, " representer tant d'accidens tragiques; les maladies, les differentes plaies, & les divers fleaux dont la justice de Dieu a puni les impies, chacun d'une maniere proportionnée à son crime; les uns "crevez à la vuë [de toute le monde,] les autres emportez par d'autres morts extraordinaires; Ils confessoient alors leurs crimes au milieu de leurs tourmens, & en témoignoient une douleur infructueuse & inutile. Les uns avoient des songes la nuit, d'autres des visions durant le jour, "où on leur faisoit sentir leur impieté. Qui pourroit, dis-je, raconter tant d'autres malheurs dont Dieu a puni visiblement la demolition des eglises, les injures faites à la sainte table, la profanation des vaisseaux qui servoient aux divins Mysteres, les cruautez commises contre la personne des serviteurs de J. C, tant d'autres crimes dont ils se sont rendu coupables? "

Naz.or.4.p.110.b.c. ῥαγέντες. παιδεύοντες.

[Dieu fit encore alors paroistre sa colere par des feux, par des tremblemens, par des secheresses, & par d'autres evenemens extraordinaires, que nous omettons ici, parcequ'on les a pu voir

sur

* V. Julien § 17. sur l'histoire*de Julien.]'Il suspendoit cependant & differoit les effets de sa justice à l'égard de la personne de Julien. Il n'allumoit pas encore tout son zele, & se contentoit de tenir la main elevée contre l'impie. Il bandoit son arc & le tenoit prest à tirer; mais il se retenoit luy mesme par une espece de violence. Il attendoit que cette peste maligne crevast, s'il faut ainsi dire, & poussast audehors tout son venin, pour sauver le malade par la penitence, s'il estoit assez heureux pour l'embrasser, ou le punir par une justice plus visible & plus eclatante, s'il demeuroit dans son endurcissement. 'Dieu laissa vivre quelques uns de ceux qui luy avoient preferé un peu d'argent, mais pour prolonger leur honte; [& les faire servir d'exemple aux autres.] Car"on les voyoit errer de ville en ville,[meprisez &] haïs de tout le monde; on les montroit au doit comme"des infames & comme des traitres; on ne les connoissoit que sous le titre d'apostats, ou de disciples"de l'apostat. 'A peine Julien fut-il mort, que les peuples & les villes crioient partout contre les persecuteurs, & leur reprochoient tous les maux qu'ils avoient faits. Ceux qui avoient pris part à la persecution prenoient part à ces reproches, & n'epargnoient pas leurs dieux mesmes, qu'ils accusoient hautement d'estre injustes & imposteurs.

p.124.a.b. — Ast.h.3.p.56.b.c. — πιεισεύουσι. — στιγματίαι. — τοῦ παραβάτου. — Naz.or.4.p.131.d.

ARTICLE XXXII.

De Sainte Publie: Le fils d'un prestre des idoles converti.

[PENDANT que Dieu faisoit admirer sa justice par la punition des apostats, & sa patience à l'égard de Julien, il glorifioit aussi sa misericorde par la constance qu'il donnoit à des femmes & à des enfans, & par le triomphe qu'il leur faisoit remporter sur l'idolatrie.] 'Publie cette illustre veuve que l'Eglise greque, [& la latine à son exemple,] honorent au nombre des Saintes le 9 d'octobre, [fit voir qu'un exercice continuel de vertu luy avoit acquis assez de force pour mepriser aussibien la cruauté que la majesté d'un Empereur idolatre, malgré mesme tous les interests de communauté.] 'Elle avoit esté mariée, & ayant perdu son mari, elle avoit vieilli dans la continence & dans toutes sortes de bonnes œuvres. 'Les Grecs disent que l'estime de sa pieté luy fit donner le rang de Diaconisse. 'Elle eut aussi la conduite d'une compagnie de vierges, avec qui elle chantoit sans cesse les louanges de Dieu.

Men.p.107| Ugh.p.1098. — Thdrt.l.3.c 14. p.652.c. — Ugh.p.1098.a. — Thdrt.p.652.d.

d|653.a. ·Julien passant donc un jour prés de leur petite maison, il les entendit qui chantoient à pleines voix ces paroles du pseaume; *Les idoles des nations ne sont que de l'or & de l'argent*, & le reste de ce qui suit. Il le trouva fort mauvais, & leur ordonna de se taire une autrefois quand il passeroit. Mais Publie au lieu de luy obeïr, inspira une nouvelle ardeur à ses filles; & sachant que Julien passoit encore, elle leur fit chanter ces autres paroles : *Que Dieu se leve, & que ses ennemis soient dissipez*. Julien fort en colere, se fit amener la Superieure, egalement venerable par son age & par sa vertu ; ce qui ne l'empescha pas de la faire tellement battre par ses gardes sur le visage, qu'ils le luy mirent tout en sang. Publie receut cet outrage comme le plus grand de tous les honneurs, Men.9.oct.p.107. '& il luy a fait donner le titre de Martyre par les Grecs. a Thdrt.p.653.a Elle continua à combatre Julien par ses chants sacrez, comme David avoit fait le demon dans Saül.

p.652.c. 'Cette Sainte avoit eu un fils nommé Jean, qui fut long-temps le premier des Prestres de l'Eglise d'Antioche. Sa vertu fit qu'on le voulut plusieurs fois faire Evesque ["ou de cette Eglise ou de Note 34. quelques autres ;] & elle fut aussi cause qu'on ne le put jamais Bar.362. § 142. faire. 'Baronius doute si ce n'est point le grand S. Jean Chrysostome : mais il reconnoist qu'il y a bien des choses qui combatent cette conjecture, [ou plutost qui la détruisent absolument.

Le mesme Theodoret qui raporte l'histoire de S.te Publie,] Thdrt.l.3.c.10. p.647. 'nous apprend aussi celle de la conversion d'un jeune homme, fils d'un prestre des idoles, [& assez vraisemblablement du tem-Bar.362. § 131. ple de Daphné, ['comme l'a cru Baronius. [Il n'y en peut avoir ni de plus agreable, ni de plus edifiante, ni de plus assurée,] Thdrt.p.648.c. 'puisque Theodoret l'avoit apprise de ce jeune homme mesme p.647.b.c. alors devenu vieux. 'Il avoit esté elevé dans l'idolatrie par son pere. Mais sa mere avoit une habitude particuliere avec une Diaconisse de grande pieté, qui en la venant voir, voyoit aussi son fils alors encore tout jeune, & en le caressant l'exhortoit à embrasser la veritable religion. La mere estant morte, le fils continua à honorer la Diaconisse. Il la visitoit & ecoutoit ses instructions; & elles firent une si forte impression dans son ame, qu'enfin il luy demanda par quel moyen il pourroit se delivrer d. de la superstition où son pere l'avoit elevé. 'Elle luy répondit qu'il devoit sortir de la maison de son pere, preferer à son pere le Dieu qui avoit creé & son pere & luy, se retirer en une autre ville, où il pust se cacher, & eviter de tomber entre les mains de l'Empereur. Elle luy promit de prendre le soin de l'execution de

» ce dessein. Il la remercia de sa bonté,& luy dit:Je viendrai donc
» chez vous, & je vous mettrai ma vie entre les mains.

Quelques jours aprés, Julien alla à Daphné pour y faire une feste & un festin. [C'estoit sans doute avant que le temple eust esté brulé.]Le pere du jeune homme ne manqua pas de s'y trouver avec Julien, tant parcequ'il estoit prestre de ses dieux, que parcequ'il le suivoit ordinairement [dans ses ceremonies sacrileges.] Il mena avec luy son fils dont nous parlons,& un autre qu'il avoit encore: Car ils estoient déja"consacrez au service des demons, & ils devoient jetter sur les viandes l'eau [destinée à les purifier ou plutost à les soüiller.]'Celui qui ne songeoit qu'à se convertir ne put encore s'exemter de faire cette fonction à la table de l'Empereur le premier jour de la feste. Mais aussi-tost aprés il s'enfuit tout en courant à Antioche chez la Diaconisse ;
» & il luy dit: Me voilà venu selon ma parole; acquitez vous de la
» vostre,& mettez ma vie & mon salut en sureté. Elle le mena sans differer chez S.Melece [Evesque de la ville,]'qui le mit en haut dans une chambre,en attendant [qu'on eust trouvé quelque autre lieu pour le cacher.]

νεωκόρω. p.648.a. b.

'Le pere cependant couroit tout Daphné pour chercher son fils; & ne l'y trouvant point, il le vint chercher à Antioche, où de la ruë il l'apperceut qui regardoit [comme un enfant] par les bareaux de la fenestre. Il entra dans la maison,le prit,l'emmena, luy donna plusieurs coups,luy piqua les pieds,les mains,& le dos avec de petites pointes de fer rouge,l'enferma dans une chambre qu'il baricada par dehors,& retourna à Daphné[pour achever la feste]'qui devoit durer sept jours.

b. c. a.

'Durant son absence, l'enfant animé de l'Esprit de Dieu, & rempli de sa grace, brisa toutes les idoles qu'avoit son pere [dans le lieu où il l'avoit enfermé,] en se moquant de ces dieux qui ne se pouvoient défendre. Mais venant ensuite à considerer ce qu'il avoit fait, & combien son pere seroit en colere ; il pria J. C. de l'assister, & de luy ouvrir la porte,puisqu'il n'avoit rien fait,& ne souffroit rien que pour luy.Lorsqu'il achevoit ces paroles, les portes s'ouvrirent tout d'un coup, & les baricades se rompirent. 'Il courut aussi tost chez la Diaconisse,qui luy fit prendre un habit de fille,& le mena avec elle dans sa littiere chez Saint Melece. Ce Saint le mit entre les mains de S.Cyrille de Jerusalem [qui estoit alors à Antioche,] & qui partit [bientost] aprés durant la nuit pour l'emmener dans la Palestine.[Il evita ainsi la fureur de son pere, & de Julien,] aprés la mort duquel il convertit mesme son pere.

c. d.

ARTICLE XXXIII.

Le peuple d'Antioche ferme dans la foy: Julien écrit contre les Chrétiens.

Thdrt.l.3.c.22. p.659.c.d|Juli. mif.p.88,89.95.

[NON seulement quelques particuliers,] 'mais generalement tout le peuple d'Antioche, qui se souvenoit d'avoir receu la foy des deux grands Apostres S Pierre & S.Paul,& qui la conservoit toujours avec beaucoup de soin & d'ardeur, témoignoit de l'horreur pour l'idolatrie de Julien. Ce Prince le reconnoist assez luy mesme: & 'il avoüe avec regret que la pluspart, ou plutost tous ceux d'Antioche, estoit ennemis de ses dieux, [a] & aimoient mieux avoir J.C. pour patron & pour protecteur de leur ville, que ni son Jupiter, ni son Apollon, ni toutes ses Muses. 'Il ne les voyoit guere aller dans les temples des idoles, à moins que ce ne fust pour l'y accompagner, & luy faire honneur, [sans participer à ses sacrifices.] Pour les femmes elles alloient bien plutost prier aux tombeaux des Martyrs,& y demander d'estre delivrées de sa persecution. Au moins c'est ce qu'il en croyoit luy mesme. 'Il ne leur pouvoit persuader d'offrir seulement un bœuf à son Apollon de Daphné, pendant que les dames tiroient de grandes sommes de leurs maris pour les distribuer aux pauvres, & honoroient par leur charité la religion Chrétienne.

Juli.mif.p.71. 90. a p.89. p.67. p.98.99.

'Il estoit allé vers le mois d'aoust à un temple de Jupiter Cassien, 'qui estoit sur la montagne auprés d'Antioche; [b] & comme il eut appris que l'on devoit bientost celebrer la feste d'Apollon à Daphné, il y vint en diligence, s'imaginant, dit-il, trouver là toute la magnificence de la ville, des victimes sans nombre, des parfums, & tout le reste. Cependant quand il fut arrivé, il n'y trouva quoy que ce soit, sinon que le prestre luy dit qu'il avoit apporté de chez luy un oison pour sacrifier, mais que la ville n'avoit encore rien preparé. 'Il en fit de grands reproches au Conseil de ville, '& fut reduit neanmoins à s'en aller se posterner aux pieds de sa statuë, suivi de fort peu d'habitans.

p.96.97. Amm n.p.234. b Juli.p.96.97. p.97.100. p.100.

'Les villes d'alentour relevoient, s'il l'en faut croire, les temples de ses dieux, & ruinoient les tombeaux des athées, [c'est à dire des Martyrs;] & ceux d'Antioche au contraire demolissoient les nouveaux autels qu'il avoit dressez. [Il ne faut pas douter que cela n'ait fait des martyrs:] '& Saint Gregoire de Nazianze assure que "son palais à Antioche cachoit un fort grand nombre de

p.95. Naz or.3.p.91.c. V.Julien § 16.

morts qu'il avoit fait tuer secrettement, les uns pour ses sacrifices magiques, les autres à cause de leur zele pour la pieté.[Ce sont sans doute aussi des Chrétiens] 'qu'il faisoit jétter ou noyer la nuit dans l'Oronte, selon le mesme Pere, en sorte que l'eau avoit peine à y couler. 'Theodoret dit que plusieurs personnes de qualité,& de ceux qui estoient dans les charges, ayant imité la genereuse liberté de S Juventin & Saint Maximin, receurent aussi la mesme couronne. [Mais nous n'avons pas de connoissance particuliere de tout cela.] 'Julien dit seulement que sa douceur avoit à peine appris au peuple d'Antioche à demeurer en repos.

b.
Thdrt.l.3.c.11.p. 650.
Juli.mis.p.96.

[Ceux de cette ville avoient encore d'autres sujets de ne pas aimer Julien.'Ils le témoignerent par des railleries assez piquantes qu'ils en firent, ausquelles Julien répondit par une satyre sanglante qu'il fit contre la ville. Il dechargea aussi la haine qu'il avoit contre les Chrétiens en particulier par un ouvrage qu'il fit exprés. Car non content de les persecuter durant le jour par ses actions,& par les ordres qu'il donnoit contre eux:]'il y employoit encore la plume & les longues nuits de l'hiver, durant lesquelles il écrivit quelques livres contre l'Evangile pour combatre la divinité de J. C, 'ou plutost pour se percer luy mesme de ses propres armes. Saint Jerome dit qu'il les composa dans son expedition contre les Perses; [ce qui est fort difficile à croire, si par cette expedition nous n'entendons le temps qu'il mit à s'y preparer dans Antioche.] Ce Pere dit que son ouvrage contenoit sept livres,'& il cite un endroit du settieme.ªSaint Cyrille d'Alexandrie qui les refuta amplement environ cinquante ans aprés, n'en conte que trois; ce qui vient, à ce qu'on croit, de ce qu'on les divisoit differemment.

V. Julien § 18,19.
Socr.l.3.c.23 p. 196.c.d.
Hier.ep.84.p. 327 a.
in Os11.t.6 p. 41.d.
ªBar.363.§ 16| Cyr.in Jul.pr.p. 3.e.

'Socrate raporte quelques lignes du troisieme de ces livres, & nous apprend qu'il n'attaquoit la divinité de J.C. que par les passages qui regardent son humanité, 'montrant assez qu'il ne pretendoit pas persuader les personnes intelligentes & exercées dans la lecture des Ecritures, mais abuser de la simplicité des ignorans,'& qu'il songeoit moins à refuter ces livres sacrez, qu'à y trouver des sujets de divertissement & de raillerie. 'Il pretendoit trouver de la contradiction dans ce que les Evangelistes disent de la resurrection de J. C, parcequ'il ne les entendoit pas. 'Mais quelque foibles que fussent ces livres, cependant comme Julien écrivoit d'une maniere elegante,[gaie & agreable,] ils firent tort à beaucoup d'esprits foibles & legers; & ils embarassoient mesme quelquefois ceux qui avoient plus de solidité. Car on s'imaginoit

Socr.l.3.c.23.p. 199.d.
c.d.
p.197.b.c.
Chry.s.t.5 h. 115.p.745.c.
Cyr.in Jul.p.34.

qu'il savoit bien l'Ecriture, [& qu'il la combatoit avec quelque force,] parcequ'il en entassoit beaucoup de passages sans jugement. Aussi les payens les objectoient sans cesse, surtout parceque l'on avoit negligé de les refuter. Et ce fut ce qui obligea S. Cyrille d'y répondre, comme beaucoup de personnes l'en avoient prié.

ARTICLE XXXIV.

Martyre de S. Bonose & de S. Maximilien.

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

[NOUS commençons l'an 363 par le martyre de S. Bonose & de S. Maximilien, * parcequ'il y a lieu de juger qu'ils ne souffrirent que trois jours avant la mort du Comte Julien.] Nous avions à peine connu jusqu'ici les noms de ces Saints dans quelques martyrologes qui les mettent le 21 d'aoust: mais le P. Ruinart nous en a donné une histoire [citée par Usuard, qui est assez longue, & qui paroist neanmoins n'estre qu'un abregé d'une autre plus ample tout à fait originale; ce qui fait qu'il y a quelques endroits un peu obscurs: & il est mesme à craindre qu'on n'y ait ajouté quelques miracles, dont nous ne parlerons point ici.]

Bar. 21. aug. f. — Act. M. p. 664. — 1. *Note 35. — Note 36.

'Bonose & Maximilien estoient soldats ou officiers dans le corps des Herculiens, 'formé par Maximien Hercule. *Il paroist qu'ils estoient chargez d'en garder le principal étendar, [b]orné du signe des Chrétiens, [c'est à dire sans doute de la Croix, ou du caractere du nom de CHRIST.] Ils eurent ordre de changer ce signe pour y mettre celui des idoles: 'mais ils estoient Chrétiens, & instruits dans la pieté par leurs peres. Ainsi non seulement ils refuserent d'obeïr, 'mais ils animerent mesme tous leurs compagnons à ne rien faire contre ce qu'ils devoient à Dieu. [Il semble que leur corps n'estoit arrivé que depuis peu à Antioche, & que c'est pour cela qu'on les pressa si tard d'executer un ordre que Julien avoit sans doute donné plusieurs mois auparavant.

p. 664. 2. — Miscel. t. 2. p. 462. — a Act. M. p. 664. — b p. 667. b. — Labarum. ☧ — p. 664. b. — p. 665.

Julien souhaitoit surtout que les soldats embrassassent l'idolatrie. Ainsi soit par cette raison, soit par un effet de sa legereté ordinaire:] 'ce Prince qui avoit trouvé si mauvais que le Comte Julien eust fait mourir S. Theodore, 'voulut bien qu'il usast des dernieres rigueurs contre les deux Saints, '& contre quelques autres prisonniers, [qui pouvoient estre des soldats du mesme corps.] 'Et le Comte nonobstant les maux dont Dieu le punissoit

p. 661. — p. 664. b. — p. 667. b. — 2.

1. Usuard. 21. *Aug.* l'appelle Maximien.

[depuis deux mois, trouva encore assez de force pour executer cette commission si conforme à son genie.]

'Ayant donc fait venir les deux Saints devant son tribunal, il tenta inutilment de les obliger par ses menaces à changer leur étendar, & à adorer des dieux faits par des hommes. Irrité de leur courage, il fit donner à Bonose plus de trois-cents coups "de lanieres plombées, sans que ce Saint fist autre chose que sourire, ne daignant pas mesme luy répondre. Il s'adressa donc à Maximilien, 'qui le fit ressouvenir de ce qu'il avoit appris [estant Chrétien,] que Dieu nous défend d'adorer des idoles muettes, luy promettant d'adorer ses dieux quand ils luy auroient parlé.

p.664. *plumbatis* p.665.c.

'Il fit battre une seconde fois Bonose & Maximilien avec luy:"& ils ne témoignerent pas mesme sentir ce tourment, 'soit que Dieu leur en ostast par miracle le sentiment [comme à Theodore,] soit que leur cœur elevé en luy, meprisast tout ce que la chair souffroit. 'Mais ce fut par un miracle visible, qu'ayant esté plongez dans de la poix toute boüillante, cette poix se trouva froide pour eux, & ne leur causa aucune douleur, mais seulement "quelques ampoulles pour servir de preuve à la verité de ce miracle, dont on assure que le Prefet Second "voulut luy mesme estre témoin,

nec sentirent. a.b. a.b. p.665.b.c. *tormentorum nota,* &c.

'Le Comte plein de confusion les fit mener en prison, où il y avoit encore d'autres Chrétiens. Il leur y envoyoit du pain où il avoit fait imprimer quelque marque d'idolatrie. Aussi les Saints n'en voulurent point manger, & se contenterent de la nourriture que Dieu leur donnoit, [soit par sa seule grace, comme toute la suite le semble marquer, soit par quelques uns de ses serviteurs,] malgré "les ordres & les percautions du Comte. Au bout de sept jours le Comte les fit encore venir pour les interroger avec le Prefet Second, "& fut obligé de les renvoyer dans la prison, dont il [se] fit apporter les clefs dans le palais, & on ne la vint ouvrir qu'au bout de douze jours, [s'il n'y a faute dans les actes.] On crut que dans l'extreme faim qu'on s'imaginoit qu'ils souffroient, ils mangeroient des pains offerts aux idoles, qu'on leur presenta. Mais eux qui s'estoient remplis du S. Esprit, rejetterent ces pains impurs. On les laissa encore dans la prison, 'où "le Prince Hormisda que nous apprenons par cet endroit avoir esté Chrétien, les vint visiter, son autorité luy en ayant fait ouvrir les portes. Il les y trouva pleins de vigueur & de joie, occupez à rendre graces à Dieu & à J.C; & il les conjura de prier pour son salut.

c|666. *carcere clauso,* &c. V. Constantin § 51. p.666.b.

'Le Comte estoit confus de se voir vaincu par la puissance du Seigneur, & s'irritoit neanmoins de plus en plus contre ses servi-

c.

p.667.2. teurs. Il se les fit amener [en une troisieme audience,] à laquelle le Prefet Second se trouva encore. On y amena aussi plusieurs b. autres Chrétiens, & peutestre tous ceux du mesme corps. 'On ne nomme entre eux que Jovien & Herculien, qui avoient ce semble servi dés le temps de Constantin, & qui estoient aussi chargez de la garde de l'étendar. a|666.c. 'Dans cette audience le Comte menaça Bonose & Maximilien tantost des bestes, tantost du feu; & ils répondirent toujours que Dieu pouvoit les delivrer de ses mains s'il le vouloit, mais qu'ils estoient prests de tout souffrir pour son p.667.2. nom, 'puisqu'ils avoient [en eux] Dieu le Pere, JESUS CHRIST son Fils, & le Saint Esprit par lequel ils surmontoient tout. [C'estoit faire une profession bien claire de la divinité du Saint Esprit, & condanner par consequent les blasphemes des Ariens c. & des Macedoniens.] 'Aussi ils furent assistez dans leur martyre par S. Melece Evesque [du principal corps des Orthodoxes dans Antioche.]

a. 'Il y avoit là, comme nous avons dit, plusieurs autres Chrétiens [entre lesquels] tous ceux qui avoient esté choisis [pour la vie eternelle,] declarerent qu'ils n'adoroient que le seul Dieu qui signaloit sa puissance par les deux Martyrs leurs freres, & qu'ils n'obeïroient qu'a luy seul. [Le Comte vouloit apparemment en venir encore aux tourmens.] Mais Second luy declara que pour luy il ne pouvoit pas s'y resoudre: Et je ne pretens pas, ajouta t-il, « vomir les vers comme vous. Il se recommanda mesme avec res- « pect aux prieres de Bonose, [& apparemment se retira.]

b. 'Le Comte s'dressant à Jovien & Herculien, voulut les presser d'oster la croix de leur érendar; mais ils luy répondirent constamment qu'ils estoient Chrétiens, & qu'ils ne violeroient point le serment que Constantin leur avoit fait prester lorsqu'il receut [1] le battesme à la fin de sa vie, de ne faire jamais rien contre ses enfans c. & contre l'Eglise. 'Le Comte vaincu par sa colere, condanna enfin Bonose & Maximilien à perdre la teste, & avec eux tous ceux qui estoient enfermez dans la prison, disent les actes, [sans s'expliquer davantage, & sans nous dire si Jovien & Herculien estoient de ce nombre, comme il y a bien de l'apparence.] Ces heureux criminels allerent au lieu du supplice pleins d'une joie divine, à laquelle toute la ville prenoit part: & ils furent accompagnez dans leur triomphe par Saint Melece & par plusieurs autres Evesques. Trois jours aprés, le Comte Julien commença à vomir

1. *testamentum.* Il marquent visiblement le battesme, mais d'une maniere obscure pour conserver le respect dû aux Sacremens.

des

des vers non par intervalles, mais sans discontinuation, '& expira dans ce supplice. p.668.

ARTICLE XXXV.

Julien favorise les Juifs, & leur persuade de rebastir le Temple.

[IL faut enfin quitter Antioche, & repasser en Palestine, où nous verrons l'artifice dont Julien s'avisa pour persecuter l'Eglise d'une maniere toute nouvelle.] Car sa fureur s'enflammant toujours de plus en plus, comme on voit quelquefois les vagues s'enfler & s'elever les unes audessus des autres; 'aprés avoir epuisé toutes les malices que son esprit, fertile en ces sortes de productions, luy avoit pu suggerer, enfin il se resolut d'armer les Juifs contre l'Eglise, & de faire servir à sa haine celle que cette nation legere a toujours eue contre les adorateurs de J. C. Naz.or.4.p.110.d. p.111.a.

[Nous avons encore une lettre qu'il leur écrivit, & ce semble, au commencement de son regne:] Sozomene 'en parle. [a]Il la fit [pour les attacher à son parti,] en les assurant qu'il avoit arresté un nouvel impost dont Constance avoit voulu les charger, qu'il en avoit brulé tous les memoires, & fait perir ceux qui en avoient donné l'avis. 'Il ajoute à cela qu'il avoit fort exhorté son frere [2] Jule leur reverendissime Patriarche, à abolir ceux qu'ils appelloient "Apostres [ou Envoyez,] afin qu'on cessast d'exiger d'eux les tributs qu'on tiroit par cette voie. 'Il finit en leur promettant que s'il revenoit de la guerre de Perse, il rebastiroit la sainte cité de Jerusalem, comme ils le souhaitoient depuis si long-temps; qu'il iroit y demeurer, & qu'il y celebreroit avec eux la gloire du Toutpuissant. [1] Soz.l.5.c.22.p.631.b. a Juli.ep.25.p.152.153. p.153. V. le Comte Joseph. p.154.

[C'est ainsi que Julien se moquoit sans scrupule de Dieu & des hommes.] Car il n'estoit pas moins ennemi de la religion des Juifs que de celle des Chrétiens, 'comme on le voit par la maniere injurieuse dont il parle des Prophetes. [b]Mais il s'efforçoit de ruiner les Chrétiens par les Juifs, esperant qu'il luy seroit aisé de reduire les Juifs quand il n'auroit plus qu'eux à combatre. [Les Juifs le servirent en effet fort fidelement.] Car ce furent eux qui brulerent la grande eglise d'Alexandrie, deux à Damas, & beaucoup d'autres en divers lieux. Soz.p.631.b. Juli.fr.p.541.542. b Soz.p.631.b.c. Amb.ep.17.p.213.f.

1. Ainsi il ne faut pas s'arrester 'à ce qu'on trouve à la teste, εἰ γνήσιος, comme s'il y avoit sujet de douter qu'elle fust vraie. 'Le P. Petau paroist la recevoir comme une piece indubitable. Juli.ep.25.p.152. p.328.

2. Ἰουλον. Ne faudroit-il point Ἴλλον pour Hillel, nom celebre parmi les Juifs?

Soz.p.631.c| Chry.gent.p. 693.d|in jud.3. t.1.p.435.d|Ruf l.10.c 37 p.176. a Ruf.p.176. b Chry.p.435.d| 693.e. c p.435 d. d Juli ep.63.p. 240.

'Mais Julien ne se contentant pas de cela, il en fit assembler les principaux, pour leur dire qu'ils devoient immoler des victimes, a& qu'il s'étonnoit de ce qu'ils ne le faisoient plus ; bvu, leur disoit-il, que vostre Loy & vos ancestres vous ont appris à adorer Dieu de cette maniere. cSaint Chrysostome semble dire qu'il leur vouloit persuader de sacrifier aux idoles. [Et cela pourroit ne paroistre pas incroyable,] dpuisqu'il pretendoit, aussi bien que quelques autres, que le Dieu des Juifs estoit celui mesme que les payens adoroient sous d'autres noms : d'où vient qu'il l'appelle un Dieu tres puissant, & tres bon, qui gouverne le monde sensible; & il fait profession de l'honorer comme un grand Dieu. [Il pouvoit donc bien sous ce pretexte vouloir persuader aux Juifs d'adorer les idoles, & de leur offrir des sacrifices. Mais neanmoins il est plus probable que Saint Chrysostome a voulu dire seulement] que c'estoit à quoy il tendoit par la proposition qu'il leur faisoit de rétablir les sacrifices de la Loy ancienne, comme il le dit positivement dans la suite.

fr.p 541.

Chry.p 436.b.c.

p 435.d.e|693.e. p.693.e|Ruf.p. 176. eChry.p.435.c.

'Les Juifs ne purent faire autre chose sur cette proposition, que de luy avouer malgré eux qu'il ne leur estoit pas permis de sacrifier hors de leur pays & de leur metropole, 'ni sans leur Temple de Jerusalem qui avoit esté ruiné. eSi vous voulez donc, " luy dirent-ils, que nous offrions des sacrifices, rendez nous la ville " de Jerusalem, rétablissez nostre Temple, relevez nostre Autel, " faites nous revoir le Saint des Saints; & alors nous sacrifierons " [avec autant de zele] que nous avons fait autrefois. "

Juli.fr.p.541. Amm.l.23.p. 217 b. Chry.p 436.c| Thdrt.l.3.c.15. p.653.c. Chry.p.436.b.c.

[C'estoit apparemment le dessein de Julien de leur faire demander ce qu'il vouloit leur faire.]Il témoigne dans un de ses écrits qu'il vouloit rebastir le Temple des Juifs en l'honneur du Dieu à qui il avoit esté dedié. 'Il songeoit encore davantage, selon la pensée d'Ammien, à laisser à la posterité un monument illustre & memorable de son regne. 'Mais sa veritable raison estoit qu'il s'imaginoit pouvoir rendre vaine la sentence que J.C. avoit prononcée, que ce Temple ne se rebastiroit jamais. 'Il croyoit encore que par ce moyen les Juifs se porteroient peu à peu à immoler des victimes, & tomberoient aisément ensuite dans l'idolatrie.

Naz.or.4.p.111. b. Chry.gent.p. 693.e|Thdrt.p. 653.d. Amm.p.237.

[Pour les encourager donc à cette entreprise,] 'il leur fit croire qu'il avoit trouvé dans leurs livres sacrez & secrets, que c'estoit alors le temps qu'ils devoient retourner en leur patrie, rebastir le Temple, & remettre leur Loy en son ancienne vigueur. 'Il ajouta à cela un ordre à ses thresoriers de fournir l'argent & les autres choses necessaires pour ce bastiment, 'qui devoit aller à des frais

immenses ; & au Gouverneur de la province d'y contribuer de ses soins & de son autorité. 'Il fit venir de tous costez des ouvriers, & commit pour avoir soin de l'ouvrage, des personnes de la plus haute qualité,'dignes d'estre ministres de cette entreprise impie, 'c'est à dire le Comte[a] Alype d'Antioche, qui avoit esté Vicaire du Pretoire dans l'Angleterre, [b]& qui estoit l'un de ses plus intimes confidens, comme on le voit par les deux lettres qu'il luy adresse.'Ce fut alors, selon quelques uns, que fut accomplie cette » prediction de Daniel ; Lorsqu'ils seront tombez, ils seront un » peu relevez par un petit secours, & beaucoup se joindront à eux » avec de mauvais desseins : ce que S. Jerome éclaircit davantage dans son explication.

Chry.p.436.b. Thdrt.p.653.d. Ruf.p.176. a Amm.p.237. b Juli.ep.29.30. p.162-164. Hier.in Dan.4. p.602.d.

ARTICLE XXXVI.

Dieu arreste le dessein de Julien & des Juifs par des feux & des tremblemens de terre.

SI Julien témoignoit beaucoup d'empressement pour le rétablissement du Temple, 'les Juifs n'y agirent pas de leur part avec moins d'ardeur. 'Ils firent savoir par toute la terre à ceux de leur nation, l'ordre qu'ils avoient: [d]& aussi-tost on les vit accourir de toutes les parties du monde, pour contribuer à ce bastiment de toutes leurs richesses, aussi bien que de tout leur cœur. 'On dit que les femmes non contentes de donner avec joie leurs parures & leurs ornemens, portoient elles mesmes la terre, sans se soucier ni de leurs riches habits, ni de la delicatesse de leurs corps, croyant faire une action de pieté. 'On dit encore qu'ils avoient fait des besches, des hoyaux, des panniers d'argent.

Naz.or.4.p.111. b. c Thdrt.l.3.c.15. p.653.d. d Ruf.l.10.c. 37.p.176. Naz.p.111.b.c. Thdrt.p.653 d.

'Ils estoient si glorieux, qu'il sembloit, dit Rufin, qu'ils eussent encore parmi eux quelqu'un des anciens Prophetes. 'Ils insultoient aux Chrétiens, ils les menaçoient de les traiter de la mesme maniere qu'ils avoient eux mesmes esté traitez par les Romains ; 'comme s'ils eussent déja esté rétablis dans leur ancienne autorité : Ils ne parloient que de sang & de carnage, & faisoient paroistre en toutes rencontres une vanité & une fierté insupportable.

Ruf.p.176. Socr.l.3.c.20.p. 193.a. Ruf.p.176.

'S. Cyrille qui estoit alors Evesque de Jerusalem, [ne laissoit pas de se moquer de leur entreprise,]& comme il avoit examiné avec soin ce que le Prophete Daniel, & J.C. mesme dans l'Evangile, ont dit de la destruction du Temple, il soûtint toujours qu'il

Ibid.

estoit impossible que les Juifs elevassent seulement une pierre sur une autre. [L'evenement fit bien-tost voir qu'il avoit raison.]

p.176. Thdrt.p.654.a. 'Les Juifs commencerent à travailler dans le mesme endroit où le Temple avoit esté autrefois. 'Ils demolirent ce qui en restoit encore, afin de faire un ouvrage tout neuf; [& ainsi verifierent de plus en plus ce que J. C. avoit predit, qu'il n'en resteroit pas C. r.cat.15 p. 165 a. pierre sur pierre :]Car cela n'estoit pas encore entierement accompli en l'an 347, lorsque S. Cyrille faisoit ses Catecheses, où Thdrt.p.653. 654. il semble predire cet evenement : 'Ils commencerent ensuite à creuser la terre[pour faire de nouveaux fondemens.]Mais aprés qu'une infinité de personnes y avoient travaillé durant tout le jour, la terre retomboit la nuit dans ce qu'ils avoient creusé. p.654 a. 'Ils avoient amassé une quantité prodigieuse de plastre & de chaux : mais une tempeste qui s'eleva tout d'un coup avec des vents tres violens & des tourbillons impetueux, dissipa tout en un moment.

a. Chry.in.Jud.3. p.436.c.d. a Ruf.c.38.p. 177. b Ib|Thdrt.p. 654.a b|Naz.p. 111.c. c Ruf.p.177. 'Leur obstination ne cedant pas encore,& la patience de Dieu ne les faisant point rentrer en eux mesmes; 'lorsqu'aprés avoir creusé les fondemens, ils estoient prests à bastir, a& la nuit mesme aprés laquelle ils devoient commencer, bil se fit un grand tremblement de terre, capable d'epouventer ceux qui avoient le moins de sentiment de Dieu, cqui non seulement jetta bien loin de là toutes les pierres[destinées]pour les fondemens, mais fit tomber presque tous les edifices d'alentour.Il abatit entre autres la mesme nuit divers portiques publics, où couchoient un grand nombre de Juifs de ceux qui travailloient au Temple; & Thdrt.p.654.b. ils furent tous accablez sous les ruines. 'Theodoret ne met qu'un portique,& dit que cela arriva la nuit suivante.

b. dSoz l.5.c.22.p. 632.b.c. 'Les Juifs ne perdant point courage pour cet accident, d& poussez tant par leur propre ardeur qui les aveugloit, que par les ordres pressans de Julien, recommencerent à travailler des Thdrt.p.654.b. b|Chry.p.436.d| inMatt.h.4 p. 53.e|div.Ch.p. 753.2|gent.p. 694.a|Soz.p. 632.c. que le tremblement cessa. 'Mais durant qu'ils creusoient encore [les endroits que le tremblement avoit remplis,]'le feu sortit des fondemens,'& s'elançant sur ceux qui travailloient, *il brula un grand nombre de personnes,'le reste s'estant sauvé à la fuite.

e Chry.t.5.or. 4?.p.51c.b. Thdrt.p.654.b gNaz.p 111.c.d. gCeux qui s'enfuirent pour eviter[ou ce feu,] ou le tremblement, voulurent s'en aller dans une eglise voisine, les uns pour prier, les autres parcequ'ils ne trouvoient pas de retraite plus proche, & quelques uns emportez par la foule de ceux qui alloient devant. Il y en a qui disent que cette eglise ne les voulut

* Chry. in Jud. h. 3. p. 436. d| en gent. t.1. p. 694. a|t. 5. or. 45. p. 510. a. b| Amb. ep. 17. p. 213. e| Thdrt. hist. l. 3. c. 15. p. 654. b.

point recevoir, & que les portes estant ouvertes, ils les trouverent fermées par une puissance invisible. Mais tout le monde assure, & croit comme une chose tres veritable, que comme ils se poussoient & faisoient des efforts pour entrer dans l'eglise, il en sortit une flamme qui brula & consuma entierement les uns, '& fit perdre divers membres aux autres, afin qu'ils fussent des images vivantes de la justice de Dieu sur les pecheurs. p.112.a.

[Cela n'arriva pas en ce seul endroit.] 'Il y avoit dans le bas de l'ancien Temple, une cave entre deux des portiques qui estoient tombez la nuit precedente; & c'estoit en ce lieu que les Juifs serroient leurs fers & les autres outils dont ils se servoient pour travailler. 'Comme donc ils estoient accourus dés le point du jour pour voir les corps de ceux qui avoient esté accablez sous ces portiques, 'un globe de feu sortant de la cave, & courant de costé & d'autre dans la place, en tua & brula un grand nombre; & la mesme chose arriva non une & deux fois, mais tres souvent dans tout ce jour: 'De sorte que tous ceux qui estoient presens, saisis de frayeur, furent contraints de confesser malgré eux, que J. C. estoit le seul veritable Dieu. 'Socrate ajoute que le feu descendit du ciel, & consuma tous leurs instrumens. Ruf.c.38.39.p.177. c.38.p.177. c.39.p.177. p.177|Naz.p.113.b. Socr.p.193.c.

[Un evenement si considerable en luy mesme, & si important pour la gloire de J. C, n'est pas seulement attesté par tous les historiens ecclesiastiques, comme Rufin & Theodoret Catholiques, Socrate & Sozomene qu'on accuse d'estre Novatiens, & Philostorge attaché à la secte d'Eunome; ni par les principaux des Peres de ce temps là, comme S. Gregoire de Nazianze dans la Cappadoce, S. Ambroise dans l'Italie, & S. Chrysostome dans la Syrie, qui sont trois auteurs originaux,] 'en sorte que le moins ancien en parloit publiquement 20 [ou 25] ans aprés devant un grand nombre d'auditeurs, dont les plus jeunes, comme il dit, l'avoient pu voir de leur yeux. [Il a encore pour témoins les ennemis mesmes du Christianisme,] 'puisqu'Ammien reconnoist avec les autres, qu'Alype commis par Julien pour avoir soin de ce bastiment, s'y employant avec beaucoup d'ardeur, on fut neanmoins contraint de l'abandonner, parcequ'il sortit plusieurs fois des fondemens des globes de flammes qui bruloient les ouvriers, & rendoient ce lieu inaccessible. 'Sozomene dit que lorsqu'il écrivoit, il y avoit encore plusieurs personnes qui avoient appris ce miracle de ceux qui l'avoient vu de leurs yeux; & qu'aprés tout, il n'en falloit point d'autre preuve que les restes de cette entreprise abandonnée qu'on voyoit encore alors à Jerusa- Chry.in Jud.3.p.435.c.d. Amm.l.23.p.237. Soz p.633.b.

Chr.p.434.d.e. lem; 'comme S.Chryfoftome le témoigne auffi de fon temps.[a] On [a] div.Ch.t.5.p. 753.c. y voyoit les fondemens qu'ils avoient creufez, encore tout ouverts, afin qu'on ne puft douter de ce qu'ils avoient voulu faire; "& de ce que Dieu avoit empefché. &c.

ARTICLE XXXVII.

Apparition de la Croix en l'air & fur les habits.

Ruf l.10.c.39.p. 177. [MAIS afin qu'on ne puft pas dire que ces prodiges eftoient un effet du hazard [plutoft que de la puiffance de J.C;] Ib'Thdrt.l.3.c. 15 p.654.b|Socr. l.3.c.20.p.193.d. 'dés la nuit qui fuivit ces prodiges des globes de feu, [b] & le jour d'aprés, on vit paroiftre dans l'air la figure d'une croix toute b Thdrt.p.654.a eclatante de lumiere, [c] environnée d'un cercle femblable; & ce c Naz or.4.p. 112.a. fut comme un trophée de la victoire que J.C. venoit de remporter fur les impies. Thphn.p.44.a. b. 'Theophane dit que cette croix brilloit beaucoup plus que celle qui eftoit apparuë fous Conftance [en 351.] Il ajoute qu'elle s'étendoit depuis le Calvaire jufques à la montagne des Olives.

Ruf.p.177|Socr. p.193.d. [Pour augmenter la gloire de ce trophée,] 'tous les habits fe trouverent la mefme nuit marquez du figne de la Croix, [d] imprid Thdrt.p.654. b|Thphn.p.44. b. mé d'une couleur tantoft plus claire, tantoft plus fombre. Theodoret qui ne parle que des Juifs, dit que leurs habits en furent Naz.p.113.a. tous femez. 'Mais de plus, dés que des perfonnes s'entretenoient de ces merveilles, foit Chrétiens, foit autres, ils voyoient auffi-toft leurs habits, ou ceux des perfonnes à qui ils parloient, remplis de ces croix, dont il n'y avoit point de broderie qui puft egaler la Ruf p.177| Socr p.193.d. beauté. 'Quelques uns furent affez infideles pour tafcher de les effacer en lavant leurs habits; mais toute leur peine fut inutile; Naz p.113.a. '& Saint Gregoire qui cite ces habits mefmes pour preuve de ce miracle, témoigne affez qu'ils demeurerent toujours marquez du figne de la Croix.

Bar.362.§296. [Ce miracle refutoit bien] 'toutes les railleries que faifoit Julien de ce que les Chrétiens adoroient le bois de la Croix, en imprimoient le figne fur leur front, & en peignoient l'image fur leurs Thphn.p.44.b. maifons. 'Theophane dit qu'il n'arriva pas feulement à Jerufalem, mais encore à Antioche & en d'autres villes, & que les livres, les veftemens des eglifes, & tout "ce qui couvroit les autels, s'y trouverent marquez du feau de la Croix. ἁπλώματα.

Ruf.p.177. Tant de prodiges obligerent enfin les Juifs & les payens Thdrt.p.654.c. d'abandonner leur deffein: '& Julien en ayant appris la nouvelle,

[car la renommée la porta aussi-tost partout,] quelque passion qu'il eust de le voir executé, il aima mieux se confesser vaincu avec toute la nation des Juifs, de peur d'attirer les foudres des Dieu sur sa propre teste. 'Il ne put neanmoins secouer le joug de demons, à la tyrannie desquels il s'estoit une fois assujetti, '& demeura endurci comme un nouveau Pharaon.

Chry.in Jud. 3. p.436.d. gent.p.694.a. Thdrt.p.654.c.

'Les Juifs demeurerent aussi [pour la pluspart] dans leur premier aveuglement, ᵃ & ne purent se soumettre à la volonté de celui dont ils reconnoissoient malgré eux la divinité. 'Il y en eut neanmoins beaucoup qui ne se contentant pas de faire cette confession de bouche comme tous les autres, s'allerent aussi-tost jetter aux piez des Prestres, pour leur demander avec instance d'estre faits membres de l'Eglise, & de recevoir la grace du saint battesme. Ils obtinrent ce qu'ils demanderent, & la crainte [qui leur avoit fait enfanter le salut,] les mit en état de ne rien craindre à l'avenir. Ainsi "ils ne songerent plus qu'à attirer sur eux de plus en plus, par des prieres mélées de cantiques, la misericorde [& la grace] de J.C, qu'ils avoient irrité dans le temps de leur infidelité. 'Mais comme entre les Platoniciens ceux que leur orgueil empeschoit de se soumettre à la Croix de J.C, tomboient par le mesme orgueil dans les sacrileges de la magie, 'aussi il y eut sous Julien beaucoup de Juifs, qui par un effet de l'abandonnement & de la malediction de Dieu, se joignirent aux Gentils & "embrasserent leur idolatrie, [surtout sans doute aprés qu'ils eurent perdu l'esperance de voir rétablir l'exercice de la Loy.]

Chry.t.5.or.43. p.510.b. ᵃ Socr.p.193.d. Naz.p.113.b.c. ἱλάσκοντο. Soz.p.633.b. Aug. Chry.in Matt. h.44.p.491.b.c. τὰ ἐκείνων ἐδραπτεῦον.

Alype qui avoit voulu servir d'instrument à leur passion & à celle de Julien, receut dix ou douze ans aprés la punition qu'il meritoit. 'Car lorsqu'il ne songeoit qu'à vivre dans la douceur & le repos qu'il aimoit, il se vit banni sur une fausse accusation de sortilege, ses biens confisquez, & son fils Hierocle condanné à la mort, dont il fut neanmoins sauvé.

Amm.l.29.p. 390.b.c.

'S. Chrysostome en parlant de ce qui arriva aux Juifs, dit que Dieu se plaisoit alors à signaler sa puissance "par divers prodiges pour s'opposer à l'impieté de Julien; 'ayant accoutumé d'en user ainsi lorsqu'il voit croistre les pechez; & que les méchans enflez d'orgueil s'elevent avec insolence contre ceux qui sont à luy.

Chry in Matt. h.4.p.35.a. &c. p.36.a.

'Ammien assure que ce grand evenement arriva au commencement de l'an 363, ["& nous ne voyons rien qui nous empesche de le suivre.]

Amm.l.23.p. 237. Note 37.

ARTICLE XXXVIII.

Julien tasche de transferer au paganisme les pratiques de l'Eglise. Regles qu'il donne à ses pontifes.

[COMME le principal desir de Julien estoit de ruiner l'Eglise par quelque voie que ce fust, il crut en avoir trouvé une aussi facile qu'honorable pour le paganisme, qui fut de prendre contre J. C. les armes de J. C. mesme,] '& d'imiter cet ancien ennemi du peuple de Dieu, qui pour gagner par la douceur & par l'artifice ceux qu'il ne pouvoit vaincre par la force, se servit du langage des Hebreux au lieu du syriaque. 'Il voyoit que nostre foy n'estoit pas seulement appuyée sur la majesté de ses dogmes & sur les oracles des Prophetes qui l'avoient predite si long-temps auparavant; 'mais que ce qui la rendoit encore plus venerable & plus celebre, estoient des regles admirables qu'elle avoit receuës, & qu'elle pratiquoit avec soin dans sa discipline.

N az, or. 3. p. 101. c. d.

b.

c; Soz. l. 5. c. 16. p. 618. b.

'Voulant donc nous dresser aussi une attaque de ce costé là mesme, 'il prit la resolution d'instituer "des ecoles dans chaque ville, dit S. Gregoire de Nazianze, d'y faire faire "une estrade où il y auroit des sieges les uns plus elevez, les autres plus bas, d'y établir des lectures des livres payens, '& des instructions où l'on expliqueroit ce qui concerne soit le reglement des mœurs, soit leurs mysteres sacrileges. 'Sozomene dit qu'il pretendoit établir tout cela dans ses temples, les rendre semblables à nos eglises, y mettre des predicateurs & des lecteurs. 'Il vouloit prescrire une formule de prieres qu'on chanteroit à deux chœurs, selon les temps & les jours; regler, comme faisoit l'Eglise, les peines qu'on devoit imposer à proportion des fautes volontaires & involontaires, dit Sozomene; ce qu'il faudroit faire avant & aprés qu'on seroit admis aux mysteres; enfin tout ce bel ordre qui se pratiquoit dans la discipline de l'Eglise. Il avoit aussi dessein de fonder des "hospitaux pour les étrangers & les pauvres, de bastir des monasteres d'hommes & de vierges, d'établir les aumosnes & le soin des pauvres; & entre autres moyens de les soulager, d'introduire les lettres [de recommandation & de communion] que les Evesques donnoient, avec lesquelles on alloit alors de pays en pays sans manquer de rien, parcequ'on estoit receu partout comme un ami & comme un frere. Car entre les differentes pratiques des Chrétiens, c'estoient là celles que Julien admiroit le plus.

Ibid.
Naz. p. 101. d.
p. 102. a.
Soz. p. 618. b. c.
c, Naz. p. 102. a.

διδασκαλεῖς.
βήματα.
καταγώγια.

Nous

'Nous avons encore deux endroits de Julien mesme, *qui sont une preuve illustre de la pretention qu'il avoit de faire observer aux payens les vertus, dont la vuë des Chrétiens & la lecture des livres sacrez luy avoit donné la connoissance. Le premier de ces endroits n'est qu'un fragment: mais long & considerable, 'd'une fameuse lettre qu'il écrit à un pontife idolatre, pour luy marquer les devoirs de la charge pontificale. 'Il veut que sa premire & sa principale qualité soit la douceur & l'humanité, qu'il témoignera d'une part en punissant avec moderation ceux qui auront failli, dans le dessein de les corriger, & de l'autre en prenant le soin de soulager ceux qui sont dans le besoin, '& le faisant "avec joie, autant que sa pauvreté le luy permettra, s'il manque de richesses, 'depeur que leur misere ne retombe, dit-il, sur les dieux mesme qui les ont fait pauvres. 'Il veut que ces aumosnes soient pour toutes sortes de personnes, mais qu'elles se repandent abondamment sur ceux qui ont de la probité & de la vertu, qu'elles comprennent aussi les prisonniers, & qu'elles s'étendent mesme jusqu'aux ennemis.

Aum.t.1.p.80-100. Juli.fr p.545. p.530. ἱλαρῶς. p.557. p.531. p.533.

[Il fonde tout cela sur des raisons partie payennes, partie humaines:]mais il avoüe enfin que ce qui l'oblige à recommander si fort aux pontifes cette partie de leur ministere, c'est pour apporter quelque remede à la decadence du paganisme Car à « cause, dit cet impie, qu'il est arrivé que les pontifes n'avoient « aucun soin d'assister les pauvres ; les abominables Galiléens qui « ont reconnu ce defaut, se sont attachez aux exercices de la cha- « rité, & ont établi & fortifié leur erreur pernicieuse par ces té- « moignages specieux d'une bonté apparente. C'est ce qui a « donné lieu à leurs agapes, a leurs banquets d'hospitalité, & à « leurs tables des pauvres: car ces choses sont ordinaire parmi eux. « C'est par là qu'ils ont commencé, & c'est par là qu'ils continuent « encore à porter les fideles au mepris des dieux, & à les engager à « l'impieté.

p.557.558.

'La seconde qualité qu'il demande dans celui qu'on choisira pour estre pontife, c'est l'amour pour les choses de la religion : 'ce que l'on connoistra, dit-il, s'il imprime ce mesme amour dans tous ceux qui luy appartiennent. 'Il luy demande encore la pureté du corps, '& pour cela il veut qu'il bannisse toutes les railleries & tous les entretiens sales & honteux, & qu'il ne lise point les anciens poëtes qui tombent dans ces defauts, 'qu'il rejette entierement les romans & tous les discours d'amour, parceque les paroles forment dans nostre ame la mesme disposition qu'elles si-

p.536.557. p.557. p.536. p.549. p.550.

gnifient. Ainsi les mauvaises enflamment peu à peu nos mauvais desirs, & produisent enfin en un moment une flamme tres dangereuse.

p.555.556. 'Il ne veut pas aussi qu'un prestre aille jamais au theatre, ni au cirque, ni aux combats des bestes ou des gladiateurs. 'Il luy défend encore la lecture des poëtes & des philosophes qui ruinent la divinité, ou font paroistre les dieux comme des hommes; ce qui fait, dit-il, mepriser nos poëtes, comme le contraire fait admirer par les Galiléens les Profetes des Juifs. [Il avoit encore pris de la discipline de l'Eglise,] ce qu'il dit, que si un prestre est indigne de sa charge, il faut le deposer; mais que tant qu'il exerce son ministere, il faut le respecter & l'honorer tel qu'il soit, à cause de celui à qui il est consacré. 'Il veut qu'il prie souvent & en particulier & en public. 'Il ne veut pas qu'il use d'habits riches & magnifiques hors de ses fonctions, n'estant pas raisonnable que nous abusions pour nostre vanité & nostre faste, de ce qui a esté donné pour honorer la divinité.

p.549.550. p.543.544. p.551.552. p.554.

'L'autre endroit de Julien que nous marque le dessein qu'il avoit de regler le paganisme sur le modele de l'Eglise, est sa lettre à Arsace pontife de Galacie, laquelle merite bien d'estre traduite ici presque toute entiere, 'de mesme que Sozomene l'a inserée sur ce sujet dans son histoire.

ep.49.p.202. 203. Soz.l.5.c.16.p. 619.620.

« 'Le culte des dieux, dit-il, n'a point encore le succés que nous voudrions, & cela par la faute de nous autres qui en faisons profession. 'Personne n'eust osé esperer de voir un changement aussi grand & aussi promt que celui que nous voyons; mais croyons-nous que tout soit fait? Que ne considerons-nous que ce qui à donné le plus de cours à l'impieté [de nos adversaires,] c'est leur bonté pour les étrangers, leur sollicitude pour enterrer les morts, & cette affectation de gravité qu'on avoit dans toute leur vie? Voilà ce que je croy que nous devons pratiquer par un amour sincere de la vertu.

Juli.ep.49.p. 202. p.203.

« 'Obligez donc tous les prestres de la Galacie, soit par vos prieres, soit pas vos raisons, à pratiquer la vertu, ou deposez-les des fonctions du sacerdoce, s'ils ne s'appliquent au culte des dieux, & si leurs femmes, leurs enfans, & leurs domstiques, ne le font de mesme. 'Exhortez-les à n'aller ni dans les cabarets, ni aux theatres, & à n'exercer aucun emploi, ni aucun métiers honteux & indigne de leur état. Honorez ceux qui vous obeiront, chassez les autres.

Ibid. p.204.

« 'Etablissez plusieurs maisons dans chaque ville pour recevoir

p.204.

» les étrangers & les pauvres, afin que tous ceux qui sont dans le
» besoin se sentent de nostre bonté. Et afin que vous en ayez le
» moyen voici ce qne j'ay pu faire pour le present. J'ay ordonné
» qu'on fournist pour la Galacie trente mille mesures de blé, &
» soixante mille de vin, dont la cinquieme partie sera pour les
» pauvres qui servent les prestres, & le reste sera distribué par vous
» aux étangers & aux mendians. Car il est honteux de voir que
» nul ne mendie parmi les Juifs; que les impies Galiléens nourris-
» sent non seulement leurs pauvres, mais aussi les nostres, & que
» nous seuls n'ayons pas soin de ceux de nostre religion. 'Apprenez
» aux Grecs à contribuer à ces sortes de depenses, & que leurs
» villages offrent les premices de leurs fruits aux dieux. Accoutu-
» mez-les à ces sortes de bonnes œuvres, en leur apprenant que
» nous les avons pratiquées avant tous les autres. Ne souffrons
» pas que ces nouveaux venus, en imitant des vertus dont nous
» avons parmi nous l'original & le modele, couvrent d'oppobre &
» d'infamie nostre negligence & nostre inhumanité; ou plutost ne
» trahissons pas nous mesmes nostre religion & le culte de nos dieux.
» Si je puis apprendre que vous pratiquez toutes ces choses, je vous
» assure que s'en aurai une extreme joie.

» 'Allez rarement voir chez eux les Gouverneurs des provinces,
» & contentez vous pour l'ordinaire de leur écrire. Qu'aucun des
» prestres n'aille audevant d'eux quand ils feront leur entrée dans
» une ville, mais qu'on les reçoive seulement dans les vestibules
» des temples quand ils y viendront. Qu'ils ne se fassent point alors
» preceder par ses soldats, & que ceux qui les voudront accompa-
» gner aillent aprés eux. Car dés qu'ils entrent dans le temple ils
» ne sont que particuliers. C'est vous qui estes là le maistre, puisque
» les dieux l'ordonnent ainsi. Ceux qui obeïront sincerement à
» cette loy, sont veritablement religieux. Les autres qui ne peuvent
» quitter leur faste & leur grandeur, ne peuvent passer que pour
» des hommes vains & superbes.

P.205. P.205. P.206.

'On peut voir dans un excellent ouvrage touchant l'Aumosne diverses reflexions sur cette lettre, & sur le desir qu'avoit eu Julien, de joindre la morale & la discipline de l'Eglise avec le culte des demons. 'Dieu ne permit pas qu'il vécust assez pour executer son projet; & il est difficile de dire si ce fut l'avantage de l'Eglise. Car si d'un costé sa promte mort la delivra des maux qu'il luy faisoit souffrir, de l'autre on eust eu le plaisir de voir la difference qu'il y eust eu entre la vertu solide & toute divine des Chrétiens, & cette image trompeuse & forcée qu'il en vouloit

Aum. t. 1. p. 89. 100.
Naz. or. 3. p. 102. b.

faire ; c'est à dire selon l'expression de Saint Gregoire, entre les mouvemens naturels des hommes & cette imitation ridicule qu'en font quelquefois les singes.

ARTICLE XXXIX.

Desseins furieux de Julien contre l'Eglise, qui ne se défend que par les prieres.

Naz.or.3.p.93.b. SI Julien à témoigné beaucoup d'emportement & de fureur contre les Chrétiens, ce n'estoit rien neanmoins encore au prix de ce qu'il avoit envie de faire. b,c. Car ses desseins, ses menaces, sa cruauté, alloient toujours en augmentant : ce qui fait que Saint Gregoire de Nazianze le compare à un dragon qui commençant à s'elancer, herisse déja ses premieres écailles, & met celles d'aprés en mouvement, pendant que les dernieres sont encore dans le repos, mais prestes à suivre les autres. Il le compare aussi à un feu qui s'avançant toujours, [& s'augmentant à mesme qu'il s'avance,] consume ce qu'il rencontre, seche & noircit ce qu'il n'a pas encore atteint, [& fait trembler pour ce qui en paroist mesme bien eloigné.]

d. Il pretendoit faire ce que ni Diocletien, ni Maximien [Galere,] ni Maximin les plus cruel d'eux tous, n'avoient jamais fait. Car on a sceu par ceux qui avoient part à ses secrets, p.94.a|Soz.l.5.c.18.p.623.b. qu'il vouloit priver les Chrétiens de toute sorte de liberté & de commerce, & leur interdire les assemblées, les places publiques, les marchez, Naz.p.94.a. les tribunaux mesme de la justice, par un edit public qui défendroit l'usage de toutes ces choses à quiconque n'auroit pas auparavant offert de l'encens sur les autels. b. De sorte que les Chrétiens se fussent trouvez exposez à toutes sortes de violences, tant en leurs biens qu'en leur corps mesme, sans pouvoir esperer aucun secours de l'autorité des loix. Ce n'est pas que ce traitemenr ne leur eust acquis beaucoup d'honneur [devant les hommes,] & beaucoup de confiance devant Dieu ; mais ceux qui en estoient les auteurs, ne pouvoient rien faire ni de plus injuste, ni de plus honteux pour eux mesmes.

c,d. Cependant Julien n'avoit point de honte d'ajouter une raillerie impie à sa cruauté, & de dire que les Chrétiens ne devoient pas trouver cela étrange, puisque c'estoit seulement les obliger de pratiquer les regles de l'Evangile ; Juli.ep.43.p.106. ce qu'il n'a pas rougi d'écrire dans une lettre dont nous avons déja parlé : a Naz.p.94.95. [a] comme si

le mesme Evangile ne menaçoit pas de l'enfer les méchans & les apostats. 'Il devoit aussi ajouter que ses dieux luy avoient commandé d'estre le plus méchant homme de la terre, & que comme la vertu & la patience estoient le partage des Chrétiens, les crimes & la violence estoient celui des idolatres. P.95.a.b.

[Ce n'estoit pas encore là le dernier terme de sa cruauté:] Et il ne pretendoit pas moins, s'il fust revenu victorieux des Perses, que de faire un holocauste agreable à ses demons de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans son empire,'& de placer dans les eglises l'idole de son infame Venus.[a] Il avoit déja marqué un jour pour détruire le Christianisme, & en abolir mesme le nom. [b] Il avoit voüé le sang des Fideles à ses demons; & s'il en faut croire Orose, il avoit commandé de faire un amphitheatre dans Jerusalem, pour y exposer aux bestes à son retour les Evesques, les moines, & tous les Saints de ce quartier là, & se donner le plaisir de les voir dechirer par ces animaux, dont il agaceroit encore la fureur naturelle par ses artifices.'Baronius veut que cet amphitheatre ait esté basti des pierres qu'on avoit destinées pour le Temple. [Mais Orose ne le dit pas,] comme il le suppose.'S. Optat dit que quand il mourut, il estoit sur le point d'envoyer en Afrique un edit de persecution; & il doute s'il ne l'avoit point déja fait. or.4 p.114.c|124.a. Thdrt.l.3.c.16.p.655.c. a Naz.or.4.p.123.b. b Oros.l.7.c.30.p.218.a.b. Bar.363.§19. Opt.l.2.p.54.b.

'Il n'eust pas attendu si trad à faire paroistre sa cruauté, s'il n'eust esté contraint de songer à se preparer pour la guerre de Perse; 'ce qui l'obligeoit de dissimuler bien des choses: [c] mais il disoit par une cruelle raillerie, que comme celle-ci luy estoit moins importante que l'autre, il vouloit vistement s'en debarasser, pour n'avoir plus à songer qu'à la ruine des Chrétiens. Socr.l.3.c.19.p.191.d. Amm.l.22.p.226.d. c Chry.gent.p.694.e.

'L'Eglise cependant destituée de tous les secours humains, n'avoit point d'autres armes pour se défendre, que l'esperance en son divin protecteur, & les larmes que ses enfans versoient continuellement en sa presence,'dans l'accablement où les mettoit la douleur des maux presens, & dans la crainte de ceux dont ils se voyoient menacez. 'Ils employoient nuit & jour les jeûnes, les gemissemens, & les supplications les plus humbles, pour flechir la misericorde divine.'Ils ne demandoient pas seulement à Dieu qu'il les secourust dans un si extreme danger, mais ils le prioient encore de faire paroistre l'épée de sa justice & tous les fleaux dont il avoit autrefois puni les Egyptiens. Naz.or.3.4.p.94.a|123.124. or.4.p.124.b. or.3.p.52.b.c. or.4.p.124.b.c.d.

[Les femmes alloient aussi avec ardeur prier pour ce sujet aux tombeaux des Martyrs; ce que Julien marque luy mesme avec ses boufonneries ordinaires,] 'lorsqu'il dit que ceux d'Antioche Juli.mis.p.66.67.

estant bien las de le souffrir, le piquoient par leurs railleries, pendant qu'ils laissoient à leurs vieilles le soin de se rouler devant les tombaux, pour demander d'estre delivrées de luy de quelque maniere que ce fust. 'Le grand Julien Sabbas ayant appris les menaces qu'il faisoit de détruire le Christianisme, employa le repos de sa solitude, & la ferveur de ses prieres & de ses larmes, à demander à Dieu la delivrance de l'Eglise.

Thdrt.l.3.c.19. p 657.a.b|v.Pat. c.2.p.779.b.c.

ARTICLE XL.

Martyre de St Domice.

[L'ECRITURE qui nous assure que Dieu 'ne rejette point la priere des humbles, que la patience des pauvres ne peut demeurer sans effet, & que ceux qui mettent leur esperance en luy ne sont jamais confondus, se trouva veritable en cette rencontre; & la guerre de Perse qui devoit estre la ruine de l'Eglise, en fut l'affermissement. Nous n'en raporterons point ici l'histoire, ni mesme celle de la mort de Julien, qui en fut l'effet, parceque tout cela se put voir sur le titre de ce prince. Nous le suivrons seulement jusques en Perse, pour remarquer quelques evenemens qui appartiennent encore à la persecution: Nous avons déja marqué "autrepart] 'le zele qu'il trouva pour J. C. à Berée dans tout le Conseil, & particulierement dans celui qui en estoit le chef.

Juli.ep.27.p. 157|Thdrt.l.3.c. 17.p.655.656.

V. Julien § 22.

[Pour aller de Berée à Hieraple, "où il arriva le neuvieme de mars de l'an 363, il passa sans doute par le territoire de Cyr.] 'Car on raconte que traversant ce pays pour aller faire la guerre [aux Perses,] il vit beaucoup de monde assemblé devant une caverne. Il demanda ce que c'estoit; & 'comme on luy eut dit qu'un solitaire nommé Domice demeuroit dans cette caverne, & que tout le monde le venoit trouver pour recevoir sa benediction, & estre gueri par luy de divers maux; il luy fit dire par un Referendaire Chrétien, comme porte la chronique d'Alexandrie, que s'il s'estoit retiré dans cette caverne pour plaire à son Dieu, il ne devoit pas chercher de plaire aux hommes, mais 'demeurer dans sa retraite. Le Saint répondit qu'il y avoit longtemps qu'ayant consacré à Dieu son corps & son ame, il s'estoit renfermé en ce lieu; mais qu'il ne pouvoit pas chasser ceux que leur foy faisoit venir vers luy. [Il n'y avoit rien de plus simple ni de plus humble que cette réponse: Mais Julien au lieu de s'en satisfaire,] fit bou-

Ibid. § 23.

Chr.Al.p.690. 692.

ἰδίαζε.

cher l'entrée de la caverne, & le Saint qui y demeura enfermé, consomma sa vie par un illustre martyre.[L'autorité de la chronique d'Alexandrie, & la conformité qu'a cette histoire avec la maniere d'agir de Julien, semblent des preuves suffisantes pour nous assurer de la verité de ce recit, quoique nous n'en trouvions rien dans Thodoret ni dans les autres auteurs de ce temps là.]

'S. Gregoire de Tours parle de Saint Domice Martyr de Syrie, qui faisoit beaucoup de miracles, surtout pour guerir de la goutte dont on disoit qu'il avoit esté incommodé durant sa vie.'Il raconte particulierement la guerison d'un Juif, suivie de celle de plusieurs Chrétiens; & cette derniere a quelque chose de surprenant. [Je ne sçay pourquoi]'Baronius dit qu'il croit que ce Saint est different de celui qu'Usuard, Adon,[& Vandelbert,]mettent le 5 de juillet,[en des termes qu'ils ont empruntez visiblement de Saint Gregoire de Tours. Celui dont parle de la chronique d'Alexandrie doit avoir souffert au commencement de mars: ce qui n'empesche point que ce ne soit le mesme Saint.

Je ne voy rien encore qui nous empesche de croire que c'est]

'S. Domice "moine Persan dont les Grecs font leur grand office le 7 d'aoust; & Baronius l'a mis ce jour là dans le martyrologe Romain: Les Grecs en font une assez longue histoire, [dans laquelle nous ne voyons rien de mauvais: mais nous nous contentons de ce que nous en trouvons de plus ancien.]

'Les Grecs mettent encore le 23 de mars un S. Domice originaire de Phrygie, decapité sous Julien, à qui avoit reproché dans une assemblée que publique, le crime de son apostasie, en luy prononçant des anathemes.

Gr.T.gl.M.c. 100.p.223.
p.223-225.
Bar.5.jul.b.
NOTE 38.
Men.p.86.
Boll.23 mars,p. 450.460|t.1.p. 871.f.

MUCE,

ABBÉ EN THEBAÏDE,

ET DIVERS AUTRES DU MESME QUARTIER.

Ruf.v.Pat.c.7. p.460.1. c.8.p.465 1. c.9.p.466. [PETRONE au nom duquel Rufin écrit les vies des Peres,] 'ayant visité le monastere de Saint Appollon prés d'Hermopole en Thebaïde,[en l'an 394,]& continuant à marcher vers le midi, 'y rencontra l'Abbé Coprés agé d'environ 80 ans, qui luy raporta l'histoire de quelques solitaires plus anciens que luy, savoir "de Muce ou Patermuce,'Syr, Isaïe,Paul,Anuph,& Helene,[qu'on peut juger par là estre tous morts avant l'an 394. p.469.470. Note 1.

'Muce fut d'abord payen, chef de voleurs, & couvert de toutes sortes de crimes, au milieu desquels, & lorsqu'il travailloit actuellement à voler une vierge consacrée à J.C, [Dieu changeant son cœur comme à un autre Paul,]luy ordonna dans une vision d'embrasser la vertu, "& la vie monastique, luy promettant dès lors de le faire le guide & le conducteur des autres. Aprés cela il ne chercha plus que l'Eglise où il fut conduit & presenté aux Prestres par la mesme vierge qu'il estoit venu voler. On eut peine d'abord à se persuader de la verité de sa conversion,[aussibien que de celle de Saint Paul:]mais enfin sa perseverance leva tous les doutes.'Il fut admis aux Sacremens de l'Eglise, & pour la conduite de ses mœurs on luy donna pour regle trois versets du premier pseaume. Il ne luy en fallut pas davantage; & au bout de trois jours il les alla pratiquer dans le desert, où son occupation fut de prier & de verser des larmes le jour & la nuit, & sa nourriture des racines d'herbes. p.466.2. &c. p.467.1.

'Au bout de quelques temps il vint trouver les Prestres,qui furent surpris de voir une vertu si parfaite dés son commencement. Ils l'instruisirent plus à fond de la doctrine des Ecritures, mais ne purent le retenir que sept jours. Il s'en retourna aussitost dans le desert,'& fut le premier habitant de celui où Petrone trouva ensuite l'Abbé Coprés. 'Il y passa sept ans dans une tres étroite abstinence, 2. p.466.2. p.467.1.

abstinence, 'jeûnant [quelquefois] des semaines entiers; ce qui luy estant arrivé une fois dans les premiers temps de sa conversion, au bout de la semaine il rencontra un homme qui luy presenta des pains & de l'eau, & l'exhorta à recevoir cette nourriture qui luy estoit envoyée du ciel. 'Aprés ces sept années il se trouva rempli d'un grace extraordinaire. Il savoit par cœur presque toute l'Ecriture sainte, & il n'avoit point d'autre nourriture que celle qu'il recevoit du ciel. Car tous les dimanches au sortir de la priere, il trouvoit devant luy un pain qu'aucun homme n'avoit apporté; & aprés qu'il avoit mangé, cela luy suffisoit jusqu'au dimanche suivant.

p.468.1. p.467.1.

'Long-temps aprés, il quitta encore [un peu] sa solitude; & l'exemple de sa vie ayant porté plusieurs personnes à l'imiter, [il les mena dans son desert,] 'où il ouvrit ainsi le chemin de la vie à Coprés & à beaucoup d'autres. 'Il les revétoit de l'habit monastique, qui estoit, dit Rufin, "une tunique de gros lin, un capuce, & un" manteau de peau de chevre, & leur donnoit les instructions dont ils avoient besoin. 'Il avoit aussi des disciples dans les villages voisins, & il les alloit visiter de temps en temps. On remarque de luy, qu'il avoit une devotion particuliere à ensevelir ses disciples ou d'autres Chrétiens, & à revétir leurs corps avec le plus d'ornement qu'il pouvoit. [Car on ne se contentoit pas alors de les enveloper dans un drap.] 'Le demon, à ce qu'on pretend, luy montra un jour de grands thresors cachez sous terre, qu'il disoit y avoir esté mis par un Pharaon: & il se moqua de luy, en luy „ disant, Que ton argent perisse avec toy.

1. p.466.2. p.467.1. *lobetam melotem &c.* 2. p.468.2.

'On raporte de luy qu'il a fait parler plusieurs morts, & operé beaucoup d'autres miracles tout à fait extraordiinaires, [qu'il n'est pas necessaire de specifier ici. Mais nous ne pouvons pas taire ce qu'on assure,] 'qu'allant voir un de ses disciples qui se mouroit, "il fit arrester durant plusieurs heures le soleil déja à moitié couché, afin de pouvoir arriver de jour; & ce miracle convertit un grand nombre de personnes qui se rendirent imitateurs de sa pieté. 'On raporte un miracle semblable "de Saint Besarion en Sceté. [Pour savoir comment cela se peut accorder avec les observations astronomiques faites avant ce temps là, c'est ce que nous n'entreprenons point d'examiner.]

1.467. p.467.2. &c. V. son titre. Cotel.g.t.1.p.404.2.

'Muce allant visiter un autre de ses disciples, le trouva extremement malade, & fort tourmenté, parcequ'il ne se sentoit pas encore prest à aller rendre conte à Dieu; ce qui l'obligea de prier Muce de luy obtenir un peu de temps pour se corriger de ses

Ruf.v.Pat.p.468.1.

fautes. Il luy dit "qu'il estoit bien tard d'y songer. Il ne laissa pas &c. de prier pour luy, & luy declara ensuite que Dieu luy accordoit trois années de vie, à condition qu'il se convertiroit de tout son cœur, & qu'il embrasseroit serieusement la penitence. Il luy prit la main, comme pour le tirer du lit; & le malade se levant aussitost, le suit dans le desert. Quand les trois années furent accomplies, il le ramena au mesme lieu, mais tellement changé, qu'on ne pouvoit assez admirer une si grande conversion. Muce en prit sujet de faire un long discours sur la penitence à diverses personnes qui s'y estoient assemblées, & durant qu'il parloit, ce frere ayant un peu fermé les yeux comme pour dormir, s'endormit effectivement du sommeil des justes.

p.470.1|Lauf.c. 58.p.990.b. 'ANUPH, ou Anub comme on lit dans la traduction greque de Rufin, & dont Coprés raportoit aussi l'histoire, avoit confessé JESUS CHRIST dans la persecution [de Diocletien:]& depuis cela, il avoit toujours eu un extreme soin de ne souiller ni sa bouche, ni son cœur, par l'amour d'aucune chose de la terre. On assure que Dieu luy avoit accordé "de grandes revelations, &c. beaucoup de faveurs extraordinaires, & generalement tout ce soz.l.3.c.14.p. 518.d. qu'il luy avoit demandé. 'Sozomene le met par conjecture sous Constance ou Constant. [Il peut avoir encore esté plus loin. Il ne le faut pas confondre avec "Anub ou Anuph frere de Saint V.S.Pemen Pemen, qui n'a paru qu'à la fin du IV siecle dans la basse Egypte.]

Ruf.v.Pat.p. 469.2. 'SYR, ISAÏE, & PAUL, estoient des hommes justes, d'une vie tres austere, & d'une pieté tres accomplie. Ils se rencontrerent un jour sur le bord du Nil dans le mesme dessein d'aller visiter le Confesseur Anuph, qui demeuroit à trois journées audessus. Il ne se trouva point là de bateau [où ils se pussent mettre pour ce voyage.] Mais Syr qui estoit ce semble le plus avancé [dans la pieté,] s'estant prosterné le visage contre terre, & les autres avec luy; en se relevant aprés leur priere, ils virent aborder un bateau; [& par un second miracle,] ils se trouverent en une heure, en remontant le fleuve, prés de la demeure d'Anuph. Ayant mis pié à terre, Isaïe dit que Dieu luy avoit fait voir qu'Anuph venoit audevant d'eux, & Paul ajouta: Le Seigneur « m'a fait voir aussi que dans trois jours il le retirera du monde. « p.470.1. Cela arriva de la sorte: '& aprés qu'Anuph les eut entretenus durant trois jours, & leur eut dit, comme ils l'en presserent, une partie des graces que Dieu luy avoit faites, il rendit l'esprit en leur presence. Dans le mesme moment ils virent les Anges enlever son ame, & la porter dans le ciel, & ils entendirent les cantiques de loüanges qu'elle chantoit à Dieu avec eux.

HELENE a encore esté un Saint tout de miracles & de prodiges, [qu'il n'est pas necessaire de raporter, quoiqu'ils soient d'autant moins incroyables,] qu'il avoit toujours vécu dans le service de Dieu, dans une pureté & une chasteté parfaite. 'Ayant une fois"souhaité de manger du miel, il se punit de ce desir en passant trois ou quatre semaines sans manger. "Il donnoit une partie de son temps à aller visiter les freres qui estoient malades, & à leur porter"tout ce qui leur estoit necessaire. 'Se rencontrant le dimanche dans un monastere, & voyant qu'on n'y celebroit point ce saint jour [par l'oblation du Sacrifice,] dautant que le Prestre qui demeuroit de l'autre costé du Nil, n'osoit le passer par la crainte d'un crocodile qui estoit en cet endroit; il passa & repassa le Nil sur le dos mesme de ce crocodile pour l'aller querir: mais on ne voit pas bien si le Prestre osa faire la mesme chose. Le crocodile expira ensuite par l'ordre d'Helene. Le Saint demeura trois jours dans ce monastere à instruire les Religieux; & ce qui leur servit beaucoup, c'est qu'ils virent tous qu'il connoissoit les vices ausquels chacun d'eux estoit sujet, ou les vertus que Dieu leur avoit données.

c.11.p.470.471. p.470.2. &c. &c. &c. p.471.1.

COPRE's qui raportoit, [à Petrone en 394,] les vertus de tous ces Saints dont il estoit le successeur, 'estoit Prestre alors, & âgé, comme nous avons dit, d'environ 80 ans, selon le texte latin de Rufin, 'ou mesme de 90 selon la traduction greque, qui le fait aussi Superieur de cinquante moines. [a] Il se regardoit comme beaucoup inferieur à ceux dont nous avons parlé, [b] & ne contoit pour rien de guerir, comme il faisoit, les aveugles & les boiteux. 'Il chassoit aussi les demons, & faisoit un grand nombre d'autres merveilles.

c.9.p.466.2. 1. Lauf.c.54.p. 987.d. a Ruf.p.466 1. b p.468.2. p.466.1.

'Il ne demeuroit pas loin des pays habitez, mais habitez jusques à luy par des payens, à qui il apprit enfin à croire en J. C. Leur pays estoit fort sterile: & neanmoins ayant eu recours à ses prieres aprés qu'ils eurent esté convertis, '& l'ayant obligé de donner sa benediction à du sable qu'ils prenoient sous ses piez, & qu'ils méloient ensuite avec leur semence, ou qu'ils repandoient sur leurs terres, ils recueillirement des moissons tres abondantes. Cela leur fit prendre la coutume de venir deux fois l'année luy apporter du sable à benir: & il prioit Dieu d'exaucer la foy qu'ils avoient en son nom. 'La foy de ces paysans le porta, disoit-il, à faire un petit jardin où il planta des palmiers, divers arbres fruitiers, '& des herbes pour donner à ceux qui le venoient visiter. Un payen y vint une fois voler des herbes; mais

p.468.2. p.469.1|471.2. c.11.p.471.2. c.9.p.569.2.

ne pouvant les faire cuire, il les raporta en avouant la faute, & se &c. fit Chrétien. Coprés en convertit beaucoup d'autres, à qui Dieu ouvrit les yeux de l'esprit par un discours qu'il leur fit en passant devant un de leurs temples, & leur representant la folie des sacrifices qu'ils y offroient actuellement.

1.2.

1.

Il raportoit luy mesme en ces termes un autre avantage que l'Eglise avoit remporté par sa foy sur l'heresie. Estant un jour " allé à la ville, & y ayant trouvé un docteur des Manichéens qui " seduisoit les habitans, j'entrai en dispute avec luy. Et parcequ'il " estoit si artificieux, qu'il s'echapoit de tout ce que je luy pou- " vois dire de plus convaincant; la crainte que j'eus qu'une gran- " de multitude de gents qui nous ecoutoient ne se retirassent, dans " la croyance que l'avantage de la parole luy fust demeuré, ce qui " leur auroit beaucoup nui, je dis tout haut : Allumez un grand " feu au milieu de cette place, dans lequel nous entrerons tous " deux : & s'il arrive que l'un de nous n'en soit point brulé, que " la foy qu'il professe soit tenuë pour estre la foy veritable. Ces pa- " roles plurent extremement à ce peuple, & on alluma aussitost un " fort grand feu. Alors je pris le Manichéen par la main pour l'y " entrainer avec moy: mais il dit que cela ne se devoit pas passer de " la sorte; qu'il falloit que chacun de nous y entrast separément, " & que j'y devois entrer le premier, puisque c'estoit moy qui en " avoit fait la proposition. Soudain faisant le signe de la Croix, & " invoquant le nom de J. C. nostre Sauveur, je me jettai au travers " des flammes, qui s'écarterent à l'instant de costé & d'autre, & " s'enfuirent tout à fait de moy. Je demeurai ainsi au milieu de ce " feu durant l'espace d'environ une demie heure ; & le nom du " Sauveur auquel j'avois mis ma confiance, fit que je n'en receus " pas le moindre dommage. Le peuple vit ce miracle avec une mer- " veilleuse admiration, jetta de grands cris, & dit en benissant " Dieu. Le Seigneur est admirable en ses Saints. Ils presserent en- " suite le Manicheen d'entrer dans le feu, & voyant qu'il ne pou- " voit s'y resoudre, mais taschoit à s'echaper, ils le prirent & le " pousserent dedans, où estant à l'heure mesme environné de la flam- " me, il en sortit à demi brulé. Ils le chasserent aprés de la ville avec " infamie, & en criant; Que cet affronteur soit brulé vif. Quant " à moy ils me menerent au milieu d'eux, & en benissant nostre Sei- " gneur, me menerent à l'eglise. "

p.466.2.

[Petrone] & ceux qui l'accompagnoient, l'estant donc venu voir, il les salua en leur donnant le baiser de paix, fit la priere, leur lava les piez, & puis s'entretint avec eux. Pendant qu'il leur

racontoit l'histoire de Muce & des autres ; l'un d'eux s'ennuyant de ce discours auquel il n'ajoutoit pas une foy entiere ; s'endormit un peu;& l'on assure qu'il vit en songe entre les mains de ce saint homme, un livre écrit en lettres d'or, où tout ce qu'il avoit raporté estoit de suite, & auprés de luy un vieillard tres venerable dont le regard étinceloit de lumiere, qui luy dit en le
» menaçant: Pourquoi n'ecoutes tu pas attentivement ce que l'on
» vient de te raconter, & pourquoi t'endors tu par le degoust que
» ton incredulité t'en donne ? A ces paroles il s'eveilla tout troublé, & raconta en latin à ceux de sa compagnie ce qu'il avoit vu & entendu.

'Coprés les mena aussi en son petit jardin, [a] & fit devant eux divers miracles [que Rufin n'a pas specifiez.] [b]Sozomene qui parle de Coprés, & d'Helene qu'il appelle Hellés, les met entre ceux qui fleurissoient du temps de Valentinien & de Valens.

P.471.2.
a P.466 1.
b Soz.l.6.c.28.
p.678.b.c.

'On parle d'un Coprés ou Copris qui demeuroit à Sceté ; [& ainsi il estoit different de celui de Thebaïde. Il estoit au moins aussi ancien que S. Pemen,]'qui estimoit beaucoup sa vertu, dont il donnoit pour preuve qu'estant malade,& reduit à garder le lit, il rendoit graces à Dieu [de son état,] & ne songeit qu'à rompre sa volonté propre. 'Les [principaux] Peres de Sceté estant un jour assemblez, examinerent diverses questions sur Melchisedec. On avoit oublié d'abord d'appeller Coprés à cette assemblée. On le pria ensuite d'y venir, & de dire son sentiment sur les mesmes difficultez. Mais au lieu de leur répondre, il frapa trois fois sur ses
» levres, & dit ensuite : Malheur à toy, Coprés, qui negliges de
» faire ce que Dieu t'ordonne, & oses t'enquerir des choses qu'il ne
» t'oblige point de savoir. Tous les freres l'entendant parler de la sorte, s'enfuirent dans leurs cellules.

Cotel.g.t.1.p. 519.2.
p.518.c.
p.519.2.

[Il faut aussi distinguer Muce, dont nous venons de parler, de Moce ou Motoïs, qui de solitaire fut elevé à l'episcopat ; & de MUCE dont parle Cassien; les histoires de ces trois personnes estant entierement differentes l'une de l'autre.

V.Muthues

Celle du dernier est tout à fait extraordinaire.] 'Car on raporte qu'ayant demandé à estre receu dans un monastere, (c'estoit sans doute en Egypte,) avec son fils âgé seulement de huit ans, il ne l'obtint qu'avec une extreme difficulté, parceque c'estoit une chose extremement opposée à la pratique des monasteres, [quoique non sans exemple, d'y recevoir des enfans si jeunes, & surtout avec leur pere.] Mais dés qu'il fut receu, on le separa de son fils, qu'on negligeoit exprés,'& qu'on maltrai-

Cassn inst.l.4.c. 27.p.83.
&c.

toit mesme souvent, pour mieux eprouver le pere. Comme on eut vu par beaucoup d'epreuves la solidité de sa patience & de son détachement, enfin l'Abbé pour s'en assurer entierement, luy commanda un jour à luy mesme d'aller jetter son fils dans la riviere; & il fut obeï à l'instant: mais d'autres freres qu'il avoit envoyez pour cela, retinrent l'enfant au moment qu'il le jettoit.

c.28.p.84. 'L'Abbé apprit aussi-tost dans une revelation, que Muce avoit "egalé par son obeïssance celle d'Abraham, & peu de temps aprés se voyant prés de mourir, il le choisit pour luy succeder, comme le plus capable de gouverner les autres, puisqu'il savoit si bien obeïr. [" implesse.]

[Je ne sçay si Syr & Paul qui vinrent voir Anuph avec Isaïe, selon Rufin, & qui demeuroient à trois journées au moins audessous de luy de l'autre costé du Nil, seroient les mesmes que]

Ruf l.11.c.8.p.181.2. 'SCYRION & PAUL que Rufin dit avoir vus [vers l'an 374,] en un lieu inconnu qu'il nomme Apeliote, & qu'il met entre les plus illustres Peres des solitaires de l'Egypte.

Cotel g.t.1.p.519|Vit.P.l.5 c.5.§5.p.574. 'On raporte quelques paroles de l'Abbé CYR ou SYR d'Alexandrie, dites pour la consolation d'un frere tenté par des pensées d'impureté; [a] & d'autres d'un SQUIRION sur la decadence de la pieté parmi les moines dans les derniers temps; en sorte neanmoins que lors mesme que leur vertu seroit tout à fait abatuë, il y en auroit quelques uns qui surmonteroient "toutes les tentations de ces temps malheureux, & s'eleveroient à une vertu encore plus excellente que celle mesme des plus anciens solitaires.

a Cotel.p.509|Vit.P.l.3.c.197.p.529|l.6.c.1.§14.p.646.

[" &c.]

Boll.14.may,g.p.37 a b|56.§17. 'Dieu revela la mesme chose à "Saint Pacome. [b] Ce Squirion est aussi nommé Cyrion & Isquirion; & quelques uns le mettent entre les principaux Peres de Sceté: [Ainsi il le faudra distinguer de Syr.]

b Cotel.p.509|Vit.P.p.646.

[" V.son titre, §11.]

Boll.14.may,g.p.71.e. 'Pour Isaïe il y en avoit un celebre dés devant la mort de S. Athanase, mais c'estoit aussi en Sceté. ["Isaïe frere de Paese pouvoit estre aussi ancien que celui là, quoiqu'on ne puisse pas dire que ce soit le mesme.]

[" V.S.Pambon.]

Cotel.g.t.1.p.596.a. 'Celui qui interrogeoit Saint Pemen comme son maistre, [estoit assurément beaucoup posterieur. Ce pourroit estre cet]

p.388.b.c. 'Isaïe de Sceté dont on parle comme d'une personne qui estoit encore peu avancée dans la vertu.

p.445.a.b. 'Nous avons "diverses paroles d'un ISAÏE dont plusieurs regardent les novices. Il vouloit qu'on les exerçast beaucoup à la penitence. [" &c.]

p.446.c. 'Il disoit quelquefois, que quand Dieu veut faire misericorde à une ame qui resiste [à sa volonté,] pour suivre la sienne propre, il la laisse tomber dans ce qu'elle abhorre le plus, afin qu'elle soit obligée de rechercher son secours. Comme on luy demanda ce

» que c'eftoit que l'avarice, il répondit : C'eft n'avoir point de » confiance en Dieu; c'eft ne pas croire qu'il prendra foin de vous; » 'c'eft defefperer des promeffes de Dieu; c'eft "defirer d'eftre au » large[dans les commoditez de la terre.] 'Il paroift qu'il eftoit fort auftere dans fon manger, & des lentilles à demi cuites eftoient pour luy un feftin delicieux.

φιλοπλα-συνῆσαι. | P.447.a. | P.446.b.

'Voulant apprendre [à un laboureur] qu'il ne faut point attendre de recompenfe de Dieu fi l'on ne travaille, il s'en alla trouver ce laboureur aprés la moiffon, & luy demanda du blé. L'au» tre luy dit, Mais mon Pere, avez vous travaillé à la moiffon ? » Non, luy dit le vieillard: Et comment donc, ajouta l'autre, de» mandez vous du blé ? Ifaïe luy répondit, C'eft donc qu'on n'a » point de blé fi on n'a fait la moiffon? Et il fe retira enfuite.

a.

'Il raportoit qu'en une agape qu'on donnoit dans l'eglife de Pelufe à des moines, comme ils s'y entretenoient enfemble [avec » affez de liberté,] un Preftre du lieu leur dit, Gardez le filence, » mes freres : car j'en voy un qui mange avec vous, & qui boit » comme vous ; mais dont la priere s'eleve devant Dieu comme » une flamme.

P.445.c.

'Nous avons vingt-huit homelies ou difcours dans la bibliotheque des Peres, [a] & une regle dans le recueil de Saint Benoift d'Agnane, fous le nom de l'Abbé Ifaïe. [b] Bellarmin dit que ces 28 difcours, parmi lefquels il y a une inftruction en forme de lettre à l'Abbé Pierre fon difciple, font tres utiles, furtout pour les moines qui afpirent à la perfection ; mais qu'il ne fçait en quel temps vivoit cet Ifaïe. 'Quelques uns femblent croire que c'eft celui qui vifita Anuph vers le milieu du IV. fiecle: ["& fa regle, qui eft proprement un recueil de divers preceptes ou confeils de morale, fait, felon le titre, pour ceux qui entrent dans la vie folitaire, eft digne des temps les plus anciens.] 'M.r Bulteau croit que c'eft celui dont nous avons raporté diverfes paroles, & qui fans doute vivoit en Egypte[au milieu du V. fiecle au pluftard.] 'On veut que le mefme Ifaïe foit encore auteur d'un autre opufcule de morale, 'que le P. Poffin nous a donné depuis peu.

Bib.P.t.2.p.181. 247. | a.Cod.reg.t.1.p. 7. | b Boll.p.239. | Du Pin,t.2.p. 212. | Note 2. | Bult.ori.p.131. | Du Pin,p.212. | Poff.afc.14.p. 315|pr.p.24.

SAINT HILAIRE,
EVESQUE DE POITIERS, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Grands eloges donnez à ce Saint.

[DURANT que toute l'Eglise combatoit pour la divinité de J.C. par les croix & par les souffrances; que Saint Athanase estoit reduit à se cacher dans les deserts avec beaucoup d'autres Evesques d'Egypte; que l'Orient estoit depouillé de presque tout ce qu'il avoit d'Evesques saints & genereux; que l'Italie gemissoit de voir le Pape Libere, S. Denys de Milan, S. Eusebe de Verceil, & Lucifer de Cagliari, bannis aux extremitez de l'Empire; que l'Espagne se voyoit arracher plusieurs de ses Prelats, & le grand Osius son plus illustre ornement; l'Eglise Gallicane n'avoit garde de manquer de prendre part à ces saints combats. Elle en avoit mesme donné l'exemple à tout l'Occident, par la generosité de S. Paulin de Treves, qui avoit resisté le premier à la tyrannie des Ariens, & qui avoit preferé l'exil à une lasche complaisance pour un Prince tout puissant. Mais elle fournit encore un plus illustre exemple de courage en la personne de S. Hilaire,] qu'elle a qualifié de son vivant, dans le Concile de Paris, un predicateur fidele du nom du Seigneur.

Hil.fr.2.p.3.

[Mais si elle a esté la premiere à loüer ce Saint, elle n'a pas esté la seule.]S. Jerome l'appelle la trompette des Latins contre l'Arianisme, [a] le grand soûtien de l'Eglise dans les plus horribles tempestes, [b] le torrent de l'eloquence latine. [c] Il le consideroit si fort, qu'il n'osoit pas le reprendre dans les choses mesmes qu'il n'approuvoit pas. [d] Il décrivit de sa main ses plus longs ouvrages:

Hier.in Ruf.l.2.p.221 b.
a in ps 57 p.83.b.
b in Gal.l.2.pr.p.173 a.
c ep.141.p.114 c.
d ep.6.p 53 b.

Il

'Il conseille aux vierges de lire de ses livres, sans crainte d'y rien trouver qui les blesse; '& il dit de luy qu'il s'estoit rendu celebre partout où alloit le nom Romain, soit par le merite de sa confession, soit par la sagesse de sa conduite, soit par l'eclat de son eloquence: 'S. Augustin dit que ce Saint n'avoit pas une autorité mediocre dans l'explication de l'Ecriture & dans la défense de la foy; 'que personne ne pouvoit ignorer cet Evesque si venerable, & ce défenseur si invincible de l'Eglise Catholique contre l'heresie, ce Prelat si relevé entre tous les autres par ses merites, si connu & si illustre dans tout le monde, 'cet insigne docteur des Eglises. 'Il l'appelle autrepart un homme docte, & luy attribuë les paroles les plus tendres de la charité de S. Paul.

ep.7.p.38.c. ep.141.p.114.c. vita industria. Aug.de Trin.l.6.c.10 p.126 1.c. in Juli.l.1.c.3 p.366 2.c. l.2 c.8 p 383 2.b ep.48.p.69.2.a.

[Le témoignage de ces deux Peres suffit pour nous assurer du respect que l'on a eu pour luy dans l'Orient & dans l'Occident. Nous y ajouterons neanmoins encore un excellent passage de » Cassien:]'Hilaire, dit-il, a possedé toutes les vertus, avec tout ce » qui peut relever le merite d'un grand homme. 'Il a esté illustre » par son eloquence aussibien que par sa vie: Comme il estoit l'E- » vesque & le Docteur des Eglises, il a ajouté aux fruits de sa pro- » pre justice, ceux que ses instructions & ses écrits ont produit » dans les autres. Il a esté si ferme & si immobile parmi les tem- » pestes des persecutions, que la force de sa foy toujours invinci- » ble, luy a fait acquerir la dignité de Confesseur, [pendant que » tant d'autres ne meritoient que le titre de lasches ou d'apostats.]

Cass.de Inc.l.7 c.24.p.1053.1054.

'On peut voir l'estime que Rufin & Sozomene font de ses ouvrages.

Ruf.l.1.c.31.p.249. Soz.l.5.c.13 p.614.a.

'Rufin loüe en luy non seulement son erudition, mais encore un don particulier qu'il avoit de persuader; & un naturel doux & paisible: [ce qui parut en effet par les condescendances dans lesquelles il entra avant & aprés le Concile de Rimini: Et cette douceur qu'il avoit ne sert pas peu à nous faire comprendre, que ce zele tout de feu qui paroist dans ses écrits, n'estoit point un effet de la chaleur de son naturel, mais de l'ardeur de sa charité.]

Ruf p 219.

'L'Empereur Marcien le mettoit entre les plus illustres Peres qu'il prenoit pour les regles de sa foy. [a] Un Evesque fait la mesme chose dans le Concile de Calcedoine, comme au nom de tout le Concile.

Conc.t.4.p.321.d. a p.339.c.

'S. Fulgence le met avec S. Athanase, S. Augustin, & quelques autres, entre ceux qui ont gouverné les Eglises de Dieu avec une extreme vigilance; entre ceux qui ayant en eux la force du Saint Esprit, s'estoient opposez aux heresies ou naissantes, ou déja

Ful.de grat.l.2.§ 42.p.478.

nées ; entre ceux qui n'avoient point souffert ni que les anciens loups se glissassent dans le troupeau de J. C, ni que les nouveaux y demeurassent cachez pour dechirer les brebis,entre ceux dont personne ne peut douter qu'ils n'aient esté des vases de misericorde que Dieu a preparez pour la gloire.

Fac. in Moc. p. 566. c. a ad Just. l. 1. c. 4. p. 28. b. c. b l. 10. c. 6. p. 450. a. in Moc. p. 568. c.

'Facundus l'appelle un excellent Docteur des Eglises', [a] un Evesque tres docte, un tres genereux Confesseur. [b] Il a loüé, non seulement la constance avec laquelle ce Saint a confessé la foy Catholique [au milieu des persecutions,] la force & "la vigueur avec laquelle il a terrassé les Ariens, 'mais encore la prudence & la moderation dont il a usé dans le gouvernement de l'Eglise.

acerrimus.

Casd. inst. c. 18. p. 550.

'Cassiodore dit que cette brillante étoile de l'Eglise, ce Docteur subtil & profond, cet interprete sage & discret des Ecritures, en fonde avec respect les divins abysmes, en develope par le secours de Dieu les paraboles & les enigmes, & y rend clair à ceux dont l'esprit est éclairé [par la foy,] ce qu'elles ont plus d'obscur & de caché. Il dit en un autre endroit, que ce Saint penetre dans les choses divines avec beaucoup de lumiere & de profondeur.

in ps. pr. c. 12. p. 52.

Arr. ser. p. 548. d c Fort. l. 6. c. 7. p. 151 | l. 8. c. 1. p. 183 | v. Mart. l. 1. p. 283.

'Arnobe releve la vivacité & la penetration de son esprit. [c] Venance Fortunat dit qu'il estoit connu & reveré depuis l'Angleterre jusqu'aux Indes, & qu'il animoit à la pieté tous les peuples, mesme les plus barbares par le feu de ses ouvrages. Il luy donne encore d'autres grands eloges.

ARTICLE II.

De l'ancienne histoire de S. Hilaire : Sa science & son eloquence.

[CE Saint est donc trop considerable à toute l'Eglise, & principalement à celle de France dont il a esté membre, : pour ne pas remarquer avec un soin particulier tout ce que nous trouvons de luy.] On pretend que Saint Jerome n'avoit osé entreprendre d'écrire sa vie. [d] S. Gregoire de Tours témoigne qu'elle avoit esté écrite avant luy, mais sans en marquer l'auteur. [C'est sans doute celle que nous avons encore, écrite] par un Fortunat ["vers l'an 565,] à la priere de Pascence alors Evesque de Poitiers. [Ce n'est pas neanmoins apparemment le celebre Venance Fortunat, qui fut luy mesme Evesque de Poitiers sur la fin du mesme siecle, mais un autre Evesque un peu plus ancien qui a aussi écrit la vie de S. Marcel de Paris, & qui est luy mesme honoré comme un Saint le 5 de may, & le 18 de juin.

Boll. 13. jan. p. 790. § 2 d Gr. T. gl. C. c. 2. p. 339. Boll. 13. jan. p. 790. § 1.

NOTE 1.

Pour tirer donc tant de cet auteur que des autres plus anciens, ce qui regarde Saint Hilaire,]'nous trouvons que ce Saint estoit Gaulois d'origine, [a]né à Poitiers,[b] d'une des meilleures familles des Gaules, selon sa vie.[c] Du Bouchet dit que l'on a trouvé en 1500 le tombeau de son pere & de sa mere dans l'eglise d'un village de Clesse prés de Mortagne en Poitou,& que son pere s'appelloit Francaire : [mais il n'y a pas d'apparence de faire grand fond sur toutes ces decouvertes.]'Les Benedictins citent la mesme chose d'un manuscrit qui n'est pas fort ancien.[d]Il se maria & eut une fille,[e]nommée Apre,[dont nous parlerons davantage dans la suite. Sa femme & sa fille le precederent ou le suivirent dans la foy.Car pour nous servir de l'expression de Tertullien, S. "Hilaire ne naquit pas Chrétien, mais le devint.]

Hier.in Gal. pr. p.173.a. a a|Fort l.2.c.15. p.63|l.8.c.1 p. 183|l 6.c.7.p 152. b Boll.13.jan. § 3.p.790. c p.785. § 22. Hil.vit.B.p.83. b. d Boll.p.790. § 2. e p.791. § 7.

NOTE 2.

'Estant encore payen il s'enrichit extremement de toutes les richesses des Egyptiens, c'est à dire tout de ce que les auteurs payens avoient de bon, soit pour la connoissance de Dieu, soit pour les regles de la morale, soit pour l'art de la parole,soit pour les autres sciences qui peuvent contribuer à la societé humaine : '& il parut dans le siecle comme un des plus hauts cedres du Liban,selon l'expression de l'Ecriture.

Aug.doct.chr l. 2 c.40.p.19.2 b. c. Hier.in Is. 60 p 229.b.

'Il s'est fait particulierement remarquer par son eloquence, que Saint Jerome loüe souvent,en l'appellant un homme tres eloquent.'Il dit qu'il a principalement imité le style de Quintilien : 'Il reconnoist neanmoins qu'il est un peu trop enflé, & que les longues periodes qu'il méle avec les beautez de la Grece,embarassent son discours, & le rendent peu intelligibile à ceux qui n'ont qu'une erudition mediocre;[outre qu'il est tres serré.]' Saint Sidoine luy attribuë "l'elevation comme son caractere propre.

in Ruf.l.2.p.211 b|ep.141.p114 c. & alibi. ep.84 p.328.c. ep 13.p.104.d. Sid.l.4.ep.3.p. 90.

attollitur.

[Il se rendit encore celebre par la poësie;]& Saint Jerome nous apprend qu'il avoit publié, depuis qu'il fut Chrétien, un livre d'hymnes, 'dont on en a chanté quelques unes dans l'Eglise, comme nous l'apprenons du IV. Concile de Tolede en 633. Il y en a qui disent que *Ut queant laxis*,& *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*,sont de ce Saint.[On attribuë neanmoins la derniere"à d'autres.]Il étudia encore la langue greque ; mais * ne s'y rendit pas habile,[f] & lorsqu'il voulut traduire quelque chose d'Origene il se servit pour cela d'un de ses amis nommé Heliodore,qui estoit Prestre.

Hier v.ill.c.100. p.298.d. Boll.13 jan.p. 788.a.b. Hier.ep.141 p. 114.c. f ex Ruf.l 2.p. 229.2.

"V. S. Mamert. * NOTE 3.

'Il transfera enfin à la construction de l'Arche,[g] & à l'edification de l'Eglise, toutes ces richesses qu'il avoit amassées dans l'Egypte,comme avoient fait avant luy S. Cyprien, [h] & d'autres

Aug.doct.chr.l. 2.c.40.p19.2.b.c. g Hier.in.Is.60. p.229 b. h Aug.doct chr. l.2.c.40.p.19.2. c.

grands personnages qui avoient honoré & défendu l'Eglise par les sciences mesmes qu'ils avoient apprises dans le paganisme.

ARTICLE III.

Conversion de S. Hilaire.

Hil.de Trin.l.1, p.1.

'LE premier pas de la conversion de ce Saint, selon qu'il en parle luy mesme, fut de reconnoistre que l'abondance & le repos ensemble, qui sont les choses les plus desiderables selon les sens, ne pouvoient neanmoins faire le bonheur des hommes, puisqu'elles ne convenoient pas moins aux bestes qu'à eux: Qu'ainsi n'y ayant aucun bonheur corporel qui fust veritable, il en falloit necessairement chercher un plus relevé & plus solide, qui ne pouvoit estre que la pratique de la vertu & la connoissance de la verité: Et que cette vie n'estant qu'une suite continuelle d'afflictions & de miseres, il falloit que Dieu nous l'eust donnée pour y exercer la patience, & la continence, la douceur, & pour meriter par là une autre vie qui fust eternelle, parcequ'il n'y avoit point d'apparence que Dieu qui est si bon, ne nous eust donné la vie pour nous rendre plus miserables en nous l'ostant.

p.1.2.a b.

'Quelque raisonnables que ces sentimens pussent paroistre, ils ne satisfaisoient pas encore nostre Saint, dont le cœur ne se pouvoit contenter que par la connoissance de Dieu mesme, comme il l'exprime d'une maniere tres belle & tres touchante: Et c'est à quoy il aspiroit avec des desirs tres ardens. 'Il connut d'abord l'absurdité de tout ce que les payens enseignoient sur ce sujet, '& vit avec une entiere certitude, qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, un seul Eternel, un seul Toutpuissant, toujours semblable à luy mesme, & qui comprenoit tout ce qu'il y avoit de plus excellent.

c.d.
p.2.1.a.

'Il estoit dans ces pensées & dans d'autres semblables, lorsqu'il recontra les livres de Moyse & des Prophetes: 'Ce fut dans ces livres sacrez qu'il trouva la veritable science. 'Il y lut avec admiration ces paroles de Dieu à Moyse; *Je suis celui qui suis*; '& ces autres dans Isaïe; *Il tient le ciel dans sa main, & y renferme la terre*; & dans le mesme: *Le ciel est mon thrône, & la terre est l'escabeau de mes pieds.* 'Il pesoit le sens & la force de ces paroles, & son esprit s'en nourrissoit avec joie. 'Il n'y connut pas seulement la grandeur & l'immensité d'un seul Dieu, mais aussi qu'il avoit un Fils Dieu comme luy, sans cesser d'estre un seul Dieu.

p.2.1.a.
l.6.p.39.1.b.
l.1.p.2.1.a.
c.
1.c|2 d.
l.6.p.39.1.b.

'Il souhaitoit encore quelque chose outre l'adoration du vray Dieu : Car il eust bien voulu que cette pieté & une vie sainte luy pussent faire meriter une beatitude eternelle: La raison d'un costé luy faisoit voir que cela estoit juste, & l'infirmité de son ame & de son corps luy donnoit de l'autre de l'inquietude & de la crainte. 'Mais tous ses doutes s'avanouirent quand il eut lu les écrits des Evangelistes & des Apostres; '& il trouva dans le commencement de l'Evangile de S. Jean, plus qu'il n'eust osé esperer; 'parcequ'y ayant appris l'Incarnation, il y connut que la chair avoit esté elevée jusqu'à estre unie au Verbe, puisque le Verbe s'estoit fait chair. 'Ce fut là encore qu'il apprit, [a] ou qu'il se confirma dans la connoissance d'un Dieu Fils unique de Dieu, coeternel & consubstantiel à son Pere.'Ainsi il apprit la doctrine de la Consubstantialité, non du symbole de Nicée, dont il n'entendit parler que quand on l'envoya en exil, mais de l'Evangile & des Apostres. 'Il embrassa cette foy avec beaucoup de joie, & ce fut dans cette croyance qu'il receut une nouvelle naissance [par le battesme.] 'Pour les difficultez que la prudence du siecle luy pouvoit encore suggerer, il les ruina par l'avis que donne l'Apostre, de ne nous pas laisser surprendre par toutes les fausses lumieres de la philosophie & de la raison humaine.

L.1.p.2.2.d.e. — p.3.1.a. — c. — c. — c.d. — a l.6.p.39.1.c. — de syn.p.138.1.a. — a|de Trin.l.1.p.3.2 a|l.6.p 39.2.c. — l.1.p.3.2.b.

ARTICLE IV.

Saint Hilaire est fait Evesque : S. Martin le vient trouver.

'IL se passa depuis le battesme de S. Hilaire jusqu'à son episcopat, un assez long espace de temps, [dont il ne nous a rien appris.]'Il estoit si plein de Dieu, dit Fortunant, & il avoit tant de soin de former ses mœurs sur les regles de l'Eglise, qu'il sembloit estant laïque & marié, posseder déja la grace du sacerdoce. Il veilloit deslors avec tant d'attention sur ses actions & sur sa conduite, qu'il estoit aisé de juger que Dieu le preparoit pour estre un ministre irreprehensible dans son Eglise.'Bien loin de vouloir jamais manger avec des Juifs ou des heretiques, il ne leur rendoit pas mesme en passant les civilitez communes; ce qu'il ne faisoit que par le zele qu'il avoit pour la foy: 'car comme nous avons dit, il estoit naturellement doux & paisible.[b]Son zele le portoit encore à semer partout les paroles de la verité: Tantost il instruisoit les uns de la veritable croyance touchant la Trinité: Tantost il animoit les autres par les promesses du royaume des cieux; & sa foy en recueilloit une abondante moisson.

Hil.de syn.p.138.1.a. — Boll.13.jan.p.790.§ 3. — § 4. — Ruf.l 1.c 31 p.249. — b Boll.13.jan.§ 4 p.791.

§ 5. p. 791.

'La lumiere que Dieu avoit mise dans son ame, se repandant ainsi audehors, tout le peuple d'un commun accord, ou plutost l'Esprit de Dieu qui parloit par eux, l'eleva à la dignité du sacerdoce à laquelle il estoit destiné depuis si longtemps. 'Il semble dire qu'il passa de l'état laïque à la prelature: mais il dit clairement que ce fut peu d'années avant son exil; [c'est à dire avant l'an 356.]Il peut avoir succedé à Maxence, qu'on pretend avoir esté frere de S. Maximin de Treves.

Hil. de syn. p. 138. 1. a.

Boll. 13. jan. p. 782. § 2 | Sur. 29. may, p. 323. § 2.

Hil de Trin. l. 1. p. 4. 1. b. c.

'Lorsqu'il fut obligé par sa charge de s'appliquer au salut des autres, il prescha publiquement les veritez dont il se nourrissoit auparavant dans le secret. 'Ce fut par ce moyen qu'il repandit sa reputation audelà des Gaules, & mesme dans toute la terre. 'Les preuves qu'il donnoit de sa foy & de son zele pour le service de Dieu, attirerent auprés de luy le grand S. Martin,[qui devoit estre aprés luy la gloire & l'ornement de l'Eglise de France.] 'S. Hilaire pour le lier davantage auprés de luy, le fit Exorciste, aprés avoir tenté plusieurs fois inutilement de luy faire accepter le diaconat. S. Martin voulut aller quelque temps aprés en Pannonie travailler à la conversion de ses parens qui estoient payens. Mais S. Hilaire ne luy en accorda la permission qu'aprés l'avoir obligé par ses prieres, & mesme par ses larmes, de luy promettre qu'il le reviendroit trouver. 'En effet, aprés que Saint Martin eut passé quelque temps dans l'Illyrie, il vint en Italie, [dans le dessein de retourner à Poitiers.] Mais comme il apprit que l'Eglise des Gaules estoit alors en trouble à cause de l'exil de S. Hilaire, il s'arresta à Milan. [On peut donc juger par là, qu'il y eut bien quatre ou cinq ans entre son ordination & son exil. Ainsi il ne peut pas avoir esté fait Evesque beaucoup plustard qu'en l'an 350.]

Boll. 13. jan. p. 791. § 5.

Sulp. v. Mart. l. 4. p. 187. 188.

p. 188.

p. 190.

ARTICLE V.

Saint Hilaire entreprend la défense de la verité, adresse une requeste à Constance.

[PUISQUE tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C, doivent estre persecutez, il ne falloit pas que la vertu de S. Hilaire manquast d'estre eprouvée par le feu des tribulations. Sa generosité en fut la matiere.]Il pouvoit aussibien que beaucoup d'autres, paroistre avec eclat dans le siecle, joüir chez luy de la tranquillité la plus douce, avoir en abondance toutes sortes de

Hil. fr. 1. p. 3.

commoditez, s'elever par la familiarité & la faveur du Prince, & sous un faux nom d'Evesque dominer dans l'Eglise, & se rendre la terreur de tout le monde ; 's'il eust voulu alterer la verité evangelique par quelque fausseté ; étoufer les remords de sa conscience en se flatant d'une ignorance volontaire ; excuser ce qu'un jugement corrompu luy eust fait faire par [l'obligation] de se soumettre à la volonté d'autrui ; passer pour Catholique, parceque les personnes peu éclairées eussent eu peine à discerner la vraie foy de l'heresie dont il auroit souillé son ame ; se faire mesme honneur d'une probité apparente, sous pretexte de la difficulté que le peuple avoit de concevoir les mauvais desseins des heretiques. p.4.

'Mais la charité de J C qui vivoit en luy par la foy & l'esperance, ne peut souffrir ce deguisement. Il avoit appris de l'Apostre que nous n'avons pas receu un esprit de crainte, & de J.C quel est le bonheur de ceux qui sont persecutez pour luy. Il ne put donc se resoudre à entendre continuellement les reproches que sa conscience luy eust faits d'avoir mieux aimé ceder honteusement que de confesser J.C. Et il ne voulut pas couvrir son peche par un silence affecté pour favoriser son ambition. p.4.

'Il commença à se declarer, selon Baronius, dés l'an 355, aprés le Concile de Milan, par une requeste qu'il envoya à Constance, 'pour le conjurer autant par ses larmes que par ses paroles, d'arrester les persecutions insupportables dont les Eglises Catholiques estoient affligées par des Evesques; de défendre aux juges seculiers de se méler des affaires de l'Eglise, 'qui ne doivent pas estre gouvernées par la terreur,'ou de donner aucun support aux Ariens. Il le supplie encore de permettre aux Fideles d'ecouter la parole de Dieu, & de celebrer les Mysteres avec les pasteurs qu'ils choisiroient, '& de rappeller les Evesques exilez, ou qui avoient esté obligez de s'enfuir dans les deserts. Il s'étend ensuite à faire voir la tyrannie des Ariens, & les violences qu'ils faisoient souffrir à toute l'Eglise,["si neanmoins cette suite appartient à la mesme piece. Bar.355 §72. Hil ad Const.l. 2.p.118.1.c. d.e. 2.2. b.c. V.la note 4.

Il parle dans cette requeste au nom de plusieurs: & il pouvoit bien avoir porté plusieurs Evesques de France à la signer ou à la presenter avec luy, afin qu'elle eust plus de force. Il estoit digne de S.Hilaire de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israel, & de ne pas attendre qu'on le vinst attaquer, mais de prevenir l'ennemi, & de s'exposer luy mesme au peril pour tascher d'en tirer les autres, se considerant en qualité d'Evesque comme pere

de toute l'Eglise, sinon par jurisdiction, au moins par charité; puisqu'il n'y a qu'un episcopat dans tous les Evesques. Nous ne savons ni les circonstances de cette requeste, ni les suites qu'elle put avoir. "Nous n'osons pas mesme assurer absolument qu'elle ait esté presentée dés l'an 355, quoiqu'il y ait tout lieu de le croire. Mais si S. Hilaire se declara dessors si fortement pour la verité, il est certain neanmoins qu'il fit particulierement paroistre sa generosité en l'an 356, dans le Concile de Beziers, dont voici l'occasion.] NOTE 4.

ARTICLE VI.

Histoire du Concile de Beziers.

Hil. de syn. p. 133. 2. b, c. 'L'EGLISE Gallicane se conservoit encore en ce temps là dans le bonheur & dans la gloire d'avoir la vebritable foy écrite sur le cœur dans toute sa pureté, sans se mettre en peine des confessions de foy écrites sur le papier. Les Prelats n'avoient pas besoin de cette lettre, parcequ'ils en possedoient l'esprit, & qu'ils confessoient hautement de bouche pour le salut, ce qu'ils croyoient dans le cœur pour la justice. Ils n'avoient que faire de lire estant Evesques, ce qu'ils avoient sceu lorsqu'ils n'estoient encore que neophytes. 'Toutes les persecutions des Ariens ne les empescherent point de demeurer fideles à J. C. p. 124. 1. b.

[Saturnin Evesque d'Arles ternissoit neanmoins la gloire de cette Eglise, & en troubloit toute la paix.]'C'estoit un tres méchant homme, d'un esprit entierement corrompu, & qui outre l'infamie de l'heresie Arienne, s'estoit rendu coupable de beaucoup de crimes tout à fait enormes. 'Cet Evesque emporté & factieux, tyrannizoit alors les Gaules, 'par les menaces, par la terreur des magistrats, & par les violences. Mais les Prelats de cette province, bien loin de ceder à sa fureur, 'ne furent pas mesme intimidez par le bannissement de S. Paulin, de de S. Eusebe de Lucifer, & de S. Denys. 'Il se separerent avec S. Hilaire, qui fut ce semble auteur de cette resolution, de la communion de Saturnin, & de celle d'Ursace & de Valens[chefs de l'Arianisme dans l'Illyrie.] Mais ils accorderent aux autres qui estoient entrez dans le parti de ces Ariens, le pardon de leurs fautes, s'ils vouloient s'en corriger, pourvu neanmoins que cette indulgence fut autorisée par le jugement des Confesseurs.[Ce fut apparemment ici l'une]'des deux occasions, où les Evesques de Gaules dirent

fr. 2. p. 4|Sulp. l. 2. p. 169. Sulp. l. 2. p. 161. Hil. de syn. p. 124. 1. b. in Conf. l. 1. p. 112. 2. d. p. 113. 1. a. fr. 2. p. 4.

dirent qu'ils avoient publié par leurs lettres l'excommunication de Saturnin.

'Ces faux Apostres [ne pouvant souffrir de se voir fletris par ce decret,] obligerent les Evesques de se trouver au synode assemblé à Beziers [en Languedoc, 'où Saturnin voulut estre present avec d'autres Evesques Ariens.'Paterne Evesque de Perigueux pouvoit estre de ce nombre. 'Il y a aparence que Saturnin y presidoit.

in Conf.l.1.p. 113.1.a.
Hier.chr.
Sulp p.169.
Hil.in Aux p. 122.1.c.

[Les actes de ce conciliabule ne sont pas venus jusques à nous. Ainsi nous sommes reduits à nous contenter du peu que nous en trouvons dans S.Hilaire.] 'Ce Saint s'opposa alors ouvertement aux blasphemes des heretiques. Car, comme il nous l'apprend luy mesme, il s'y rendit denonciateur devant les Evesques des Gaules, contre ceux qu'il croyoit estre les propagateurs de l'Arianisme. Il presenta des témoins contre eux. 'Il s'offrit de justifier comment ils estoient heretiques: [a] ce qui regardoit principalement Saturnin. [b] Il representa que sous le nom de S. Athanase, [dont Constance vouloit que tous les Evesques signassent la condannation,] on ne pretendoit pas moins que de condanner la verité de la foy. Il fit voir que l'on corrompoit l'Evangile que l'on ruinoit la foy, & que par une fausse confession du nom de J.C, on introduisoit le blaspheme dans l'Eglise.

de syn.p.124.1.d
In Conf l.1.p. 113.1.a.
a de syn p 123.2.c.
b fr.1.p 5.

'Mais le peu de liberté qu'on luy donnoit ne luy permit pas de representer ces choses avec l'étenduë, l'ordre, & la netteté que elles demandoient. Plus il pressoit qu'on luy donnast audience, plus les ennemis de la verité s'obstinoient à la luy faire refuser. 'Comme ils craignoient de se voir confondus à la lumiere du public, ils ne voulurent point ecouter ce que ce Saint avoit envie de leur dire. Ils s'imaginoient tromper J.C, & paroistre devant luy comme innocens, s'ils refusoient d'apprendre d'un autre ce qu'ils estoient prests de faire eux mesmes.

p.6.
in Conf.p.113.2.b.

'Ils deposerent mesme le Saint, s'il en faut croire Auxence Evesque Arien de Milan. [c] Non content de leurs violences propres, ils tromperent Julien Cesar, [d] venu en France l'an 355, à la fin de decembre. [Ils l'engagerent, ce semble, à donner quelque ordre contre S.Hilaire,] 'quoiqu'il eust esté témoin de l'injustice avec laquelle on l'avoit traité: & on fit en cela une tres grande injure à ce Prince mesme. 'Saturnin trompa aussi l'Empereur Constance [qui pouvoit estre alors à Milan,]'à quoy Ursace & Valens eurent quelque part. [e] Car on envoya une fausse relation à ce Prince au nom du Concile, pour procurer l'exil du Saint; ce qui se justifioit par les lettres mesmes de Constance, [qui ordonnoient cet exil.]

in Aux.p.122.1.
d|123.2.b.
c adConf.l.3.p. 119.2.c.
d Amm.l 15.p. 50.
Hil.ad Conf.l. 3.p.119.2.c.
c|de syn.p.123.1.c
Boll.13 jan. § 6. p 771.
e Hil.adConf.l. 3.p.119.2.c.

ARTICLE VII.

Banniſſement de Saint Hilaire & de Rhodane de Toulouſe : Les autres Eveſques de France continuënt à ſoûtenir la foy : Conduite de S. Hilaire dans ſon exil.

Hil in Conſl. 1 p.113.1 b|Hier. v ill.c.100.p. 298 c. a Hier.v.ill.c. 100 p.298.c. b chr. c Hil de ſyn.p. 135 2.c.

'SAINT Hilaire fut donc banni au ſortir du Concile de Beziers, [a] par la faction de Saturnin, [b] & des autres Ariens qui eſtoient avec luy, ["en l'an 356, avant le mois de juin.] [c] Il ſe reſolut fort volontiers à l'exil, plutoſt que de ceder à ceux qui le vouloient contraindre de conſentir à l'impieté. Il euſt meſme eſté fort content de demeurer toujours banni, pourvu qu'il puſt contribuer à l'éclairciſſement de la verité. NOTE 5.

Sulp.l.2.p.160.

'Il eut pour aſſocié dans ſon exil"Rhodane Eveſque de Toulouſe. Ce Prelat qui eſtoit d'un naturel plus doux [& plus facile à emporter,] reſiſta aux ennemis de la foy, plutoſt, dit Sulpice Severe, par l'union qu'il avoit avec S. Hilaire, que par ſon propre courage. 'Il remporta neanmoins une couronne"qui approchoit plus de celle des martyrs que S. Hilaire meſme. [d] Car il mourut dans la Phrygie, [e] où il avoit eſté relegué auſſi-bien que S. Hilaire. [f] Selon ce qu'on trouve des anciens Eveſques de Toulouſe, Rhodane peut avoir ſuccedé à un S Hilaire honoré le premier jour de juin. [g] Cet Hilaire decouvrit & honora le premier le tombeau de S. Saturnin. Il y fit une voute & une petite egliſe, ſans oſer tranſporter ſes reliques. [h] Le corps de ce S Hilaire fut trouvé auprés de celui de Saint Saturnin, le 7 octobre 1265. [Nous donnerions encore plus volontiers à Rhodane le titre de Saint, mais nous ne trouvons point qu'il ſoit honoré par ſon Egliſe ni par aucune autre. Que ſi cela eſt arrivé, comme il y a bien de l'apparence, parcequ'il eſt mort loin de ſon peuple, qui a eſté ainſi privé de ſes reliques, on peut aſſurer que ſa ſainteté eſt d'autant plus honorée dans le ciel, qu'elle eſt moins connuë ſur la terre. "Silvie peut avoir eſté ſon ſucceſſeur. NOTE 6.

Amb.ep.25.p. 247.b. d Sulp.p.169. 170. e Hil.chr.v.ill. c.100.p.298.c. f Gall chr.t.1.p. 673 2.a. g Sur.29.nov.p. 650.§5. h Du Ch.t 5.p. 783.c. V. Saint Exupere.

Conſtance non content d'avoir privé l'Egliſe de Toulouſe de ſon paſteur,] 'y exerça ſa fureur par d'étranges violences. Les Clers furent battus à coups de baſtons; les Diacres eurent tout le corps meurtri avec des fouets armez de plomb; & les ſacrileges porterent leurs mains juſque ſur J. C. meſme.

Hil.in Conſl. 1.p.114.2.b.

'Neanmoins rien ne fut capable d'ebranler la fermeté des Prelats de France. Quelque violence que Saturnin puſt faire,

de ſyn.p.224.1. 2.b.

ʼIls ne voulurent jamais le recevoir dans leur communion. [a] Ils demeurerent au contraire tres fermes & dans la foy & dans la communion de Saint Hilaire. [b] Ils prirent à son exil la part qu'y doivent prendre des freres, [& ils ne souffrirent point que l'on mist un autre Evesque en sa place,] [c] puisque ce Saint témoigne à Constance en l'an 360, qu'il distribuoit tous les jours la communion à son Eglise par ses Prestres.

p.123.2.e.
a p.123.2.c.&c| ad Const.l.3 p. 119.2.b.
b de syn.p.123.2. c.
c ad Const.l.3.p. 119.2 c.

ʼLe Saint de sa part prit le soin de leur écrire souvent de divers endroits, pour les informer des desseins qu'il prenoit avec les bons Evesques d'Orient pour la défense de la foy; & combien parmi tous ces troubles, le diable faisoit produire d'impietez & de blasphemes. ʼIl en receut aussi des réponses dignes de ces grands Prelats, quoiqu'elles vinssent plus rarement & plustard qu'il ne souhaitoit, à cause de l'eloignement des lieux ʼ& de la difficulté qu'il y avoit de le trouver dans le secret de sa retraite.

de syn.p.123.2.c. d.
2.c.
b.c.

[L'eloignement où S. Hilaire estoit de son Eglise & de tous ses amis, ne luy estoit pas si sensible, que l'état deplorable des provinces où on l'avoit relegué, comme nous l'avons marqué ʼautrement.] ʼCar il ne trouvoit presque pas un Evesque qui connust Dieu, & qui conservast quelque reste de la vraie foy. ʼCe qu'il observa dans cette confusion, fut de se tenir tres ferme dans la confession de J. C. & neanmoins de ne rejetter aucun accommodement, ni aucun moyen de pacifier les choses, qui fust honneste & raisonnable. ʼDans les premieres années de son exil il ne voulut rien dire ni rien écrire de bien fort, ni qui fust digne de l'impieté des Ariens, ʼafin qu'on ne pust pas dire que sa force venoit plustost du ressentiment de l'injure qu'on luy avoit faite, que de son amour pour la verité. ʼIl crut aussi qu'on pouvoit sans crime parler avec ces heretiques, & mesme prier avec eux dans les eglises, & [1] leur donner le salut & la paix, sans neanmoins s'unir avec eux par la communion [des mysteres,] afin de les faire retourner de l'Antechrist à JESUS CHRIST, & leur faire obtenir le pardon de leur erreur par la penitence. [Voilà la premiere preuve que l'histoire nous donne de cet esprit de douceur & de bonté que Rufin a remarqué dans nostre Saint: mais ce ne sera pas la derniere.]

V les Ariens § 61.
p.133.1.e|2.a.
in Const.l.1.p. 113.1.b.
b.
1.c.
b.c.

ʼIl y en a qui croient qu'il a pu écrire ses commentaires sur Job durant le temps de son exil. Et leur raison est qu'entre les livres de l'Ecriture sainte, il n'y en a pas dont la meditation soit plus utile & plus propre à inspirer du courage au milieu des peines & des travaux de l'exil.

Hil.B.vit.p.97. 98.

1. *pacis optanda sperare suspensa licet communionis societate.*

ARTICLE VIII.

Les Evesques des Gaules écrivent à Saint Hilaire : Il fait pour eux son livre des Synodes.

Note 7.

[CE fut 'à la fin de l'an 357, ou fort peu aprés, que S.Hilaire receut les nouvelles de l'amour genereux que les Evesques des Gaules conservoient pour luy & pour la foy:] 'Car ils luy manderent en mesme temps qu'ils avoient rejetté la profession de foy que les Ariens avoient faite la mesme année à Sirmich.'Quelques uns d'entre eux le prierent aussi de leur expliquer ce que pretendoient les Orientaux avec toutes leurs differentes confessions de foy, & de leur faire connoistre quel sentiment il avoit de toutes ces pieces. 'Ces lettres estoient envoyées par les Evesques de la Germanie, de la Belgique, de l'Aquitaine, de la Lionnoise, par l'Eglise de Toulouse, & mesme par les Evesques d'Angleterre, comme on le juge par le titre du livre des Synodes, [qu'il fit pour répondre à ces Prelats. Ainsi c'est proprement aux Evesques de ces provinces, qu'il faut raporter ce que nous avons dit en general de la conduite de ceux des Gaules à l'égard de S. Hilaire & des Ariens. Car nous n'avons pas de preuve que ceux de la Narbonoise & de la Viennoise, qui estoient plus prés des craintes & des esperances de la Cour, aient témoigné le mesme courage, hors l'Eglise de Toulouse.

Hil de syn.p. 123.2.e.

p.124.1.e.

p.123.2.c.

Comme ce fut la premiere fois que les Evesques de France trouverent occasion d'écrire à S. Hilaire, ce fut peut-estre aussi alors qu'il receut des nouvelles de sa famille, & la lettre que sa fille luy écrivoit, comme nous verrons en parlant de la réponse qu'il luy fit.]

p.124.1.b.

'Le bruit de la fermeté des Evesques des Gaules se repandit dans l'Orient, & y ranima la vigueur de ceux qui n'estoient pas encore entierement corrompus par le poison de l'Arianisme. ["Basile d'Ancyre, & quelques autres de ceux qui passent dans l'histoire pour Semiariens, tinrent un Concile à Ancyre l'an 358, un peu avant Pasque. Ils y condannerent les blasphemes les plus grossiers de l'Arianisme. Mais ils y firent aussi un anatheme contre la Consubstantialité. Ils le supprimerent neanmoins aussi-tost aprés Ils deputerent ensuite à Constance, en obtinrent la suppression de la seconde confession de Sirmich, & l'exil des principaux & des plus impies des Ariens.

V.les Ariens § 73.

Il est aisé de presumer que S. Hilaire eut quelque part à ce qui se fit alors en faveur de la verité, quoiqu'il ne nous en ait rien voulu marquer dans ses livres.]On y voit seulement la joie qu'il ressentit de recevoir les lettres de ses confreres. Elle fut d'autant plus grande, que leur ayant écrit plusieurs fois, il n'en avoit encore receu aucune réponse. Ce silence luy faisoit craindre, qu'ils ne se ressentissent de la foiblesse & de la lascheté presque universelle des Evesques, & l'avoit fait resoudre à ne leur pas écrire davantage. Mais quand il eut sçeu ce qu'ils avoient fait, il se crut obligé de leur écrire comme à des Evesques, liez comme luy avec J. C, par le nœu sacré de la communion ecclesiastique.

p.123.2.c.d.e.

Note 8.

'Ce fut pour cela qu'il leur écrivit son livre des Synodes, ['vers la fin de l'an 358.]Il voulut satisfaire par ce traité à la priere que quelques uns de ces Prelats luy avoient faite, de leur mander quel estoit le dessein des Orientaux dans tant de diverses professions de foy qu'ils avoient faites, & quel estoit son sentiment sur ces professions: 'ce qu'il ne put refuser à leur charité, quoiqu'il s'estimast plus ignorant que personne, '& qu'il trouvast beaucoup de difficulté dans ce sujet.

p.124.2.d. | 1.e. | e. | 2.a.

'Mais ce qui le porta principalement à l'écrire, fut pour éclaircir les differens soupçons que les Evesques de France & ceux d'Orient avoient les uns contre les autres: [Car ceux d'Orient estoient coupables ou suspects d'Arianisme;]& les Ariens accusoient ceux de France d'estre dans les sentimens des Sabelliens. 'S. Hilaire voulut donc éclaircir ces difficultez, & instruire à fond les Evesques de France, afin que dans les Conciles qui se devoient bien-tost tenir, ils sçeussent de quelle maniere ils se devoient conduire avec les autres, & connoistre le veritable sens de tous les termes, pour y défendre la verité sans ambiguité & sans foiblesse.

1.e. | Sulp.l.2.p.164. | Hil.de syn.p. 124.2.e.

ARTICLE IX.

Contenu du livre des Synodes.

[COMME ce traité n'est pas pour soûtenir la foy contre les heretiques, mais pour en éclaircir les difficultez, il y fait paroistre toute la moderation & la douceur d'esprit que l'histoire luy attribuë. Il excuse tout ce qui se peut excuser. Il donne un bon sens à tout ce qui en peut recevoir. Il justifie tout ce qui n'est pas absolument mauvais, tant pour ne pas aigrir les Orien-

Bar.358.§17. taux,]'& les pouvoir porter d'un état qui luy sembloit tolerable, mais dangereux, à un autre qui fust entierement parfait, [que pour empescher les Evesques de France, de rompre sans necessité avec des personnes qui pouvoient servir la verité.] 'Car il paroist les croire veritablement orthodoxes; en quoy il a esté suivi par Theodoret, '& par Saint Athanase mesme; [& peut estre que Silvain de Tarse & quelque autres l'estoient effectivement.

Hil.de syn.p.135 2.a. — Ath.de syn.p. 915.916.

Mais comme d'autre part, il ne trouvoit pas que leurs expressions, quoique bonnes, fussent suffisantes, il a soin de marquer souvent ce doute, de peur qu'on ne se laissast aller à leurs façons de parler, en abandonnant la confession de Nicée & le terme de Consubstantiel.]'C'est pourquoi il recommande plus d'une fois qu'on ne juge point de son sentiment que par la fin de son livre, où il se declare tout à fait pour la Consubstantialité.

Hil.de syn.p. 124.2.a|134.1.a.

'Il soumet aux Prelats à qui il écrit, les confessions de foy qu'il défend, & leur laisse à juger si elles sont Catholiques ou heretiques. 'Il declare que s'il y a des fautes, il ne pretend point en répondre, parcequ'il ne fait que raporter ce qui s'est passé; '& il reconnoist mesme en quelques endroits qu'il y avoit des choses difficiles à bien expliquer. 'Il dit que les Orientaux se sont opposez à l'impieté de Sirmich "selon la portée de leur intelligence & de leur lumiere. 'Mais il ne peut souffrir dutout qu'ils eussent prononcé anatheme contre la Consubstantialité, sous pretexte des mauvais sens qu'ils luy donnoient. Il dit que c'est une impieté, & une entreprise intolerable, & son zele s'anime là dessus, avec une chaleur egalement admirable pour sa vehemence & pour sa douceur. [Aussi la condescendance dont il use dans cet ouvrage,]ne l'a pas empesché dans un ouvrage qu'il fit depuis, de joindre le Concile d'Ancyre aux autres assemblées des Ariens.

p.124.2.c|133.1.c. — p.124.2.c. — p.128.1.e|132.1.b. — p.125.1.e. — p.137.2.e. — "secundum intelligentiæ suæ sensum. — in Const.1.p. 116.1.2.

'Il témoigne avoir beaucoup prié Dieu pour faire ce livre. 'Il y releve extremement la generosité des Evesques de France; '& aprés leur avoir expliqué les causes & le dessein de son ouvrage, 'il y raporte, quoique malgré luy, le blaspheme, c'est à dire la seconde confession de Sirmich, afin qu'on puisse mieux entendre les anathematismes du Concile d'Ancyre, 'qu'il raporte & qu'il explique ensuite. 'Il raporte de mesme & explique le formulaire du Concile d'Antioche en 341, celui du faux Concile de Sardique en 347, & celui du Concile de Sirmich contre Photin en 351. 'Il tasche d'excuser cette multiplicité de formulaires, mais c'est en loüant le bonheur de la France, qui s'estoit

de syn.p.133.2.e. — p.123.124. — p.124.2. — p.125.1.b.c. — p.125-128. — p.128-133. — p.133.

toujours contentée de la simplicité de la foy.

'Le reste de son traité est sur la Consubstantialité, dont il montre l'abus qu'on peut faire, & rejette les mauvais sens qu'on luy peut donner, pour oster tout pretexte de soupçonner la foy des Gaulois, & les avertir aussi de ne se pas contenter de ce terme, 'qu'on ne peut, dit-il, recevoir avec pieté, lorsqu'on ne l'a pas éclairci auparavant, ni rejetter qu'avec impieté, lorsque ce qui precede l'a suffisamment éclairci. p.134 135. p.134.2.b.

'Il adresse ensuite son discours aux Orientaux, & aprés les avoir loüez de s'estre opposez à l'impieté de Sirmich, & d'avoir obligé ceux qui en estoient auteurs à se retracter, il leur fait voir qu'on ne peut en aucune maniere rejetter la Consubstantialité, sous pretexte de quelques mauvais sens que ce fust, puisque le symbole de Nicée qu'il raporte, les excluoit suffisamment. Cette derniere partie de son traité est la plus belle. p.135.138.

'Il emploie les dernieres lignes à demander pardon à ses confreres, d'avoir entrepris une matiere si relevée & si difficile. Il dit que c'est son amour pour eux qui l'y a contraint, & qu'il n'a pu refuser à l'Eglise ce devoir, auquel le service qu'il luy avoit voué, l'engageoit, ni ce témoignage que sa qualité d'Evesque l'obligeoit de rendre à la verité; apres lequel il doute, s'il ne luy seroit point encore plus avantageux de mourir, qu'il ne luy seroit agreable de retourner avec eux. Il les prie de se souvenir de son exil dans leurs prieres, & les exhorte à conserver toujours leur foy inviolable & sans tache, comme ils avoient fait jusques alors. p.138.

'Saint Jerome appelle ce traité des Synodes, un livre tres long, & neanmoins il ne laissa pas de le copier de sa main à Treves. 'C'est dans ce livre que S. Hilaire parle du mauvais état des dix provinces d'Asie, [a]qui est l'endroit que Vincent le Rogatiste alleguoit contre l'Eglise. [b]Facundus en cite plusieurs passages, & approuve la condescendance dont ce Saint y use pour tascher de diminuer le nombre des ennemis de la verité. Hier ep.6.p.53. b. Hil.de syn.p. 113.2.a. a Aug.ep.48.p. 67.2.c|69.2.d. b Fac.l.10.c.6.p. 430-453|l.11.c.3. p.513.

NOTE 9. 'Il y en eut au contraire qui condannerent cette conduite charitable: & le Saint se crut obligé d'en faire l'apologie par de petites notes marginales qu'il mit aux endroits que ces personnes blasmoient. [Il leur répond avec le mesme esprit de paix & de douceur qui l'avoit porté à menager les Orientaux:]'il leur montre qu'ils n'ont pas assez bien compris ce qu'ils blasment; 'que s'il tasche d'excuser certaines expressions des Orientaux, il fait assez voir qu'elles ne suffisent pas pour exprimer la verité de la foy, puisqu'elles ont besoin d'estre justifiées, comme estant Hil.B.pr.syn p. 1146.1147. resp.apo.p.1205 c|1207.a. p.1206.c.

p.1207.b. naturellement susceptibles d'un mauvais sens ; 'qu'en priant les Orientaux de bien recevoir ce qu'il leur dit, il donne assez à p.1208.b. entendre qu'il ne les approuve pas ;'qu'il témoigne assez dans son ouvrage qu'il ne les veut pas loüer, puisqu'il dit expressément p.1207.a. qu'il les epargne ; 'qu'il leur declare assez ouvertement qu'ils ne sont point encore dans la vraie foy, lorsqu'il dit, qu'ils donnent une grande esperance de la rétablir; que s'il ne s'éleve pas par, tout avec vehemence contre eux, ce n'est point par foiblesse ni par lascheté, & qu'il le marque assez en quelques endroits, où raportant des erreurs inexcusables de leurs professions de foy, il les combat avec toute la force possible, & en inspire une extre- p.1206.c|1207.c. me horreur. 'Il s'y adresse quelquefois à un Lucifer qu'il appelle son seigneur & son frere : [ce qui marque que c'estoit un Evesque :]Et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit l'Evesque de pr.p.1146. §9. Mar,& F.p.49. Cagliari[que sa dureté rendit schismatique.] Aussi Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, ne font pas de difficulté d'appeller S. Hilaire, le fauteur des heretiques.

ARTICLE X.

S. Hilaire écrit à sa fille : Compose les livres de la Trinité.

[NOUS pouvons mettre en ce mesme temps la lettre qu'il NOTE 10 Boll.13.jan.p. 791.§7. écrivit à sa fille nommée Apre.]Il avoit appris par une revelation, selon Fortunat auteur de sa vie,[ou plus probablement par une lettre de sa femme,]qu'il avoit laissée à Poitiers avec sa fille, qu'un jeune homme de condition, fort riche & fort bien Hil.ad fil.p.22. a. fait, recherchoit sa fille en mariage,'& il avoit aussi receu une lettre de cette fille unique, comme il l'appelle, qui luy témoignoit estre bien faschée de ne le point voir depuis si long-temps. Boll.13.jan.p. 791.§7. [Elle n'avoit apparemment alors que 12 ou 13 ans.]'Le Saint luy souhaitoit par des prieres continuelles, la grace de n'avoir que J.C. pour epoux.[Ainsi prenant l'occasion qui se presentoit pour la porter en la maniere dont son âge estoit capable, à n'aimer que luy,]il le luy depeint sous la figure d'une robe & d'une pierrerie, dont il luy dit des merveilles, & qu'on luy avoit, dit il, promises pour elle, pourvu qu'elle meprisast & qu'elle rejettast tous les autres habits magnifiques, & toutes les pierreries qu'on luy voudroit donner; surquoi il luy demande sa réponse, mais il veut qu'elle la fasse elle mesme, sans rien demander à personne. Il luy envoie aussi deux hymnes, l'une pour le matin, & l'autre pour le

soir

soir. 'Car S Jerome nous apprend qu'il a composé diverses poësies. Nous n'avons que l'hymne du matin, dont la derniere strophe a bien pu estre ajoutée depuis. Il dit encore à sa fille, que s'il y a quelque chose dans les hymnes ou dans la lettre qu'elle n'entende pas, elle le demande à la mere, dont il parle avec estime.

Hier.v.ill.c.100 p.295.

'Fortunat assure que cette lettre se gardoit encore à Poitiers comme un thresor, [deux-cents ans aprés.] [a] Il ajoute que quand S. Hilaire fut revenu à Poitiers [en 360,] il demanda à sa fille, si elle vouloit bien un mari qu'il luy avoit trouvé; à quoy ayant répondu qu'elle estoit toute preste, il obtint par ses prieres, que Dieu la retirast à luy sans douleur & sans maladie. 'On l'honore comme une [1] sainte vierge le 13 de decembre.

Boll.13.jan.p. 791 §7. a § 17. p.791.d|Sauss.p. 1002.

'Les douze livres de la Trinité furent un fruit de l'exil de S. Hilaire, [quoique nous n'en puissions pas marquer l'année.] [b] Il y a neanmoins apparence que ce fut seulement depuis que Macedone eut commencé à dogmatizer contre le S. Esprit, dont Saint Hilaire fut obligé de soûtenir la divinité dans son dernier livre. 'Les seules raisons qui le porterent à composer cet ouvrage, fut l'obligation de prescher la verité que l'Eglise luy avoit imposée en l'elevant à l'episcopat; & le desir de servir au salut de plusieurs ames, dans la confusion où l'heresie, qui dominoit presque partout, avoit mis l'Eglise. 'Il témoigne s'estre entierement consacré à cet emploi; mais qu'il n'y pouvoit réussir que par la grace & la misericorde de Dieu, laquelle il demande par une fort belle priere. 'Il marque que c'est avec regret & par la seule necessité de resister aux heretiques, qu'il entreprend en tremblant de traiter d'une matiere si difficile & si relevée, & de défendre des veritez qui ne devroient estre l'objet que d'une humble foy & d'une profonde adoration. Il semble avoir fait cet ouvrage à deux fois. 'Car il dit que son quatrieme livre est fait long-temps aprés les autres; '& il parle du cinquieme comme s'il estoit le second. [c] Il refute particulierement dans ces douze livres, la lettre qu'Arius écrivit de Nicomedie à S. Alexandre son Evesque, dés le commencement de son heresie.

Hil.de Trin l. 10.p.83.1.b. b l.1.p.7.2 c. l.6.p.35 2.a.b. l.1 p.7.8. l.2.p.8 c. l.4.p.19.e.d. l.5.p.28.1.c. c l.4.p 21.2|l.6.p. 35.1.

'Saint Jerome intitule ces livres, *Contre les Ariens*. [d] Il dit qu'ils imitent le style aussi-bien que le nombre de ceux de Quintilien. [e] Il marque particulierement le sujet de l'onzieme livre. [f] Saint Augustin cite & approuve la maniere dont il explique [2] ces paroles celebres; Que le Fils de l'homme ne sçait pas le jour du

Hier.v.ill.c. 100 p.298.c. d ep 84.t 2.p. 328.c. e ep.147.t.3.p. 135.b. f Aug.ep.260.p. 364.2.a.

1. Je ne la trouve ni dans le martyrologe Romain, ni dans celui de Ferrarius.
2. dans le neuvieme livre, p. 79. 2.

Cafn.de Inc.l.7. c.24 p.1054. a Leo,ep.134.p. 704-707. Cafd.inft.c.16 p.549.2.

jugement. 'Caffien en cite divers paffages contre Neftorius, & les appelle les livres De la foy. a Saint Leon en cite auffi plufieurs, tirez du deuxieme & du neuvieme livre fur la foy, contre les Neftoriens & les Eutychiens. 'Caffiodore met ces livres fur la Trinité, à la tefte de tous ceux qu'il faut lire, pour confirmer la foy de l'Eglife fur ce myftere, & eviter les pieges des heretiques. Il dit qu'ils font écrits avec beaucoup d'eloquence & de profondeur, s'il faut ufer de ce terme; mais je ne fçay pourquoi il en conte 13 au lieu de 12. 'Vigile de Tapfe cite auffi fon neuvieme livre, pour défendre contre les Eutychiens la celebre epiftre de S. Leon. 'Facundus allegue un endroit du troifieme.

Vig.in Eut.l.5. § 22.23 p.79. Fac.l 1.c.4.p. 28.2.

[Divers Grecs ont auffi cité les livres de S. Hilaire fur la Trinité, comme]'Leonce de Byzance & S. Ephrem d'Antioche, qui les intitulent Sur la foy. Le dernier donne à S. Hilaire le titre de Confeffeur.

Leont.in Neft. & Eut.l.1.c.4.2. p 976.d.e|Phot. c.229.p.808.2.

ARTICLE XI.

S. Hilaire affifte au Concile de Seleucie; va enfuite à Conftantinople.

[ON tint en 359. les Conciles dont on avoit parlé l'année precedente. Les Occidentaux s'affemblerent à Rimini,"où S. Phebade d'Agen & S. Servais de Tongres, témoignerent plus de fermeté & de lumiere que tous les autres, & neanmoins ils tomberent enfin eux mefmes dans le piege que les Ariens leur avoient tendu, & autoriferent, fans y penfer, par leur fignature, les blafphemes de l'Arianifme.

V. les Ariens § 78-82.

Le Concile des Orientaux fut affemblé"fur la fin de feptembre à Seleucie en Ifaurie.] 'Saint Hilaire y fut envoyé avec les autres. c Ce n'eft pas que l'Empereur euft rien ordonné de luy en particulier: mais comme les ordres de la convocation du Concile comprenoient tous les Evefques, le Vicaire du Prefet, & le Gouverneur de Phrygie où il eftoit depuis quatre ans, l'obligerent d'y aller comme les autres, & luy fournirent pour cela les commoditez publiques. [Neanmoins nous ne trouvons point que les autres Evefques, qui avoient efté bannis comme luy dans la mefme province, ou aux environs, y aient efté appellez. On peut croire de quelques uns d'eux qu'ils eftoient déja morts. Mais S. Eufebe de Verceil, & Lucifer, ont furvécu de beaucoup; & ils n'y paroiffent point non plus que ceux-ci. Il feroit peut-eftre difficile de dire, qu'ils peuvent y avoir affifté, quoique les hifto-

Ibid. § 85. Hil.in Conf.l.1. p.114 2.c. c Sulp.l.2.p.164.

riens ne le marquent pas.] 'Les Benedictins croient que Basile d'Ancyre peut avoir contribué à y faire venir S. Hilaire, dont il pouvoit esperer d'estre appuyé, parceque ce Saint l'avoit loüé peu auparavant. 'Mais S. Sulpice Severe n'en donne point d'autre raison que la convocation generale des Evesques. Ce fut une conduite bien particuliere de la providence, de faire venir en ce lieu où l'on devoit traiter des matieres de la foy, un homme aussi éclairé sur cela que S. Hilaire.

Hil.vit.P.p. 1031.

Sulp p.164.

'On raporte qu'estant entré un dimanche dans l'eglise d'un bourg qui se rencontroit sur le chemin, une fille payenne nommée Florence, fendit la presse du peuple, criant à haute voix, que le serviteur de Dieu estoit là;& que prosternée à ses piez,elle le pria instamment de faire le signe de la Croix sur elle, [pour la faire catecumene.] Florent son pere & toute sa famille, imiterent & receurent tous ensemble le saint battesme. Depuis ce temps là Florence ne voulut plus quitter le Saint. Elle abandonna son pere & tous ses parens, & le suivit jusqu'à Poitiers, 'où l'on dit qu'on l'honore aujourd'hui comme une Sainte le premier de decembre. Ferrarius[1] met le 17 de juillet une Sainte Florence disciple de S. Hilaire Evesque.

Boll. 13. jan. p. 791. § 9.

p. 792 c.

'Saint Hilaire fut receu tres favorablement de tout le monde à Seleucie, & s'y acquit une affection & une estime universelle : de sorte que tout banni qu'il estoit, on le mit au rang de ceux qui devoient opiner dans le Concile. Ce fut là qu'il rendit un témoignage authentique à la pureté de la foy des Occidentaux, en protestant qu'ils n'avoient point d'autre doctrine que celle du Concile de Nicée: 'Mais il eut la douleur d'y entendre proferer des blasphemes qui luy firent une extreme horreur. [Ainsi il se retira bien-tost de ces assemblées, où tout blessoit sa sagesse & sa pieté;& où il pouvoit craindre de se voir engagé à des choses qui eussent pu mesme blesser sa conscience. On ne dit point que parmi tant d'ennemis de la verité, il ait jamais caché sa foy.] 'Mais il cachoit quelquefois sa science pour faire parler les heretiques, & voir jusqu'où pouvoit aller leur impieté.

Sulp. p. 164.

V. les Ariens § 86, 87.

Hil. in Const. l. 1. p. 114. 2. d. e.

p. 115 1. a b.

'Aprés que le Concile fut fini, & eut envoyé des deputez à Constance, S. Hilaire alla avec ces deputez à Constantinople, pour savoir ce que l'Empereur ordonneroit de luy, & s'il le vouloit renvoyer en son exil [de Phrygie. Il y vit la verité entierement opprimée par le credit des purs Ariens, qui dominoient absolument à la Cour.] 'Les deputez mesme du Concile de Ri-

Sulp. l. 2. p. 168.

Hil. fr. 1. p. 53-54.

1. Il la met *in Dania*, Je ne sçay ce qu'il veut dire. Il cite Canisius.

mini"se joignirent à eux, & ils s'eleverent mesme avec de grands cris contre S. Hilaire, lorsque mal gré la violence de ce torrent qui emportoit tout le monde, il eut la hardiesse de soûtenir publiquement la divinité de J. C. ["Le Concile tenu à Constantinople l'an 360, au mois de janvier, augmenta encore les maux de l'Eglise, en deposant & faisant bannir divers Evesques de l'Orient, qui estoient moins impies que les autres.]

Ib. § 91.
Ib. § 92.

ARTICLE XII.

S. Hilaire demande audience pour défendre la foy opprimée: On le renvoie à son Eglise.

Hil.adConf.l.3.p.120.2.c|121.1.a.
a Hier.v.ill.c.100.p.298.c|
Sulp.l.2.p.168.
b Hil.adConf.l.3.p.119.2.c.d.

[AU milieu de ce feu,&]'lorsque le Concile de Constantinople se tenoit encore, [a] S. Hilaire voyant l'extreme peril où estoit la verité, presenta luy mesme publiquement à Constance "une requeste celebre dans l'antiquité, [& qu'il a plu à Dieu de conserver jusques à nous.] [b] Le Saint y demande premierement de conferer avec l'auteur de son exil, (c'estoit Saturnin d'Arles,) qui estoit alors dans la mesme ville [de Constantinople.] Il laisse à l'Empereur le choix du lieu, & de la maniere que se devroit faire cette conference. 'Il se promet d'obliger son adversaire à avouer les faussetez qu'il avoit commises contre luy, & s'engage, non à demander par grace la conservation de son evesché, mais de vieillir dans la penitence au rang des laïques, si on pouvoit prouver qu'il eust commis quelque chose d'indigne ou de la sainteté d'un Evesque, ou de la pieté d'un laïque.

Note 11.
d.

'Il declare ensuite qu'il ne s'arreste pas beaucoup à cette demande; mais que voyant l'état deplorable où la religion estoit reduite, 'il supplie l'Empereur de luy accorder une audience, dans laquelle il pust traiter la matiere de la foy selon les Ecritures, en presence tant de luy que de tout le Concile, '& mesme à la vuë de tout le monde: 'Il demande cette grace pour les Eglises & pour l'Empereur mesme, n'en ayant nul besoin pour luy, parcequ'il n'avoit rien changé de la foy qu'il avoit receuë de Dieu, 'en sorte qu'il n'avoit rien à apprendre de nouveau sur ce sujet. 'Il promet qu'ayant à parler en une affaire si celebre, à la vuë de tout le public, & en la presence d'un synode où l'on estoit encore divisé sur cette matiere, il ne dira rien qui ne soit pour l'honneur de l'Empereur, pour le maintien de la foy, & pour l'union & la paix de l'Orient & de l'Occident.

d|120.2.c.
p 120.2.c.
p.121.1.a.
p.120.2.d.
p.121.1.b.
a.

'Il y parle de luy mesme avec beaucoup d'humilité, mais il se releve en mesme temps en Dieu d'une maniere tout à fait digne d'un Saint & d'un Pere de l'Eglise. 'Il y décrit aussi admirablement le desordre de tant de symboles & de formulaires, qu'on avoit faits depuis le Concile de Nicée, 'particulierement, dit-il, l'année precedente, où l'on en avoit vu quatre differens, [dont le premier paroist estre celui de Sirmich, daté du 22 may, le second celui d'Antioche renouvellé par les Semiariens à Seleucie, le troisieme celui de Nicé ou de Rimini, le quatrieme celui des Acaciens à Seleucie.]

p.120.a.c.d. 1. 1 c.

'Sulpice Severe nous apprend que les Ariens rejetterent bien loin la proposition de Saint Hilaire, & qu'ils aimerent mieux se resoudre à le renvoyer en France, comme un homme qui semoit partout la discorde, & qui troubloit la paix de l'Orient. Il dit qu'on le renvoya en France sans le relascher de son exil. [On luy laissa peut-estre toujours quelque garde, ou quelque autre marque d'exilé. Car il est difficile]'de croire avec quelques modernes, que cela se puisse expliquer simplement par ce que dit Fortunat, que ce Saint regarda son retour en France, comme un joug plus dur que son exil, parceque les disputes n'estant pas finies, il laissoit encore l'Eglise dans le trouble.

Sulp.l.2.p.168. Hil.vit.B.p.112. d.

ARTICLE XIII.

S. Hilaire écrit contre Constance, Ursace, & Valens.

Note 12. AVANT 'que la colere des Ariens fist accorder à S. Hilaire son retour en France, voyant, comme l'on croit, que sa requeste, & toute la moderation dont il avoit usé jusques alors, avoient esté inutiles, il crut ne devoir plus rien menager, & écrivit le livre, ou plutost l'invective contre Constance, que nous avons encore; [dont le style qui n'est propre qu'à un homme qui a le martyre dans le cœur, offenseroit ceux qui ont plus d'amour pour leur repos, que de zele pour la verité, & qui mesurent la sainteté par les regles d'une prudence, que les Saints eussent peut-estre appellé une lasche timidité.]

B.r.360.c.8.

'Il rend luy mesme admirablement raison de cette force si extraordinaire, & dont il n'avoit point encore usé jusques alors: '& il finit cette apologie de son zele, en disant que si les faits qu'il avançoit estoient faux, il vouloit bien passer pour un infame medisant; mais que s'il n'avançoit rien que de veritable, il ne passoit

Hil.in Conf.l 1. p.112.113. p.113.a.2.b.

pas aussi les bornes de la liberté & de la modestie apostolique, dans la maniere dont il reprenoit des desordres, sur lesquels il s'estoit tû si long-temps. 'Il se défend particulierement sur le titre d'Antechrist qu'il donne à Constance, & il le prouve fort bien; en décrivant la persecution qu'il avoit excitée contre l'Eglise.

a.b.114.2.c.

'Il raporte ensuite ce qui s'estoit passé au Concile de Seleucie, 'd'où il prend sujet de traiter divers points de la foy, commençant par le faux principe de Constance, qui vouloit rejetter tous les termes qui n'estoient pas de l'Ecriture. 'Il refute le terme de semblable que Constance vouloit seulement que l'on accordast à J. C. 'Il montre la confusion & l'indignité de tant de formulaires que l'on faisoit & que l'on abolissoit tous les ans, '& passe à la défense de celui de Nicée. Il finit par là cet écrit qui a paru imparfait à plusieurs personnes. 'Les Benedictins au contraire, montrent que ce sont des additions tirées des livres de la Trinité, mais mal ajustées, qui le font paroistre imparfait: '& ils citent les endroits d'où ces passages sont tirez. 'Arnobe dans sa dispute avec Serapion, cite ce que S. Hilaire avoit écrit contre Constance. Mais il en raporte un passage [que je ne trouve point dans cet ouvrage de S. Hilaire. Et il est plus digne d'un ouvrage supposé, que d'un veritable de ce Pere.

p.114.c-115.1.c. p.115.d-2.e. 2.c-116.1.c. p.116.c-2.e. p.117.118. Hil.B.in Conf. pr.p.1236. § 15. p.1258-1260. Arn.ser.p.548.d.

Ce fut peut-estre aussi en ce mesme temps,]'que Saint Hilaire écrivit son livre contre Ursace & Valens, où il faisoit l'histoire des Conciles de Rimini & de Seleucie. [Et c'est apparemment ce livre que marque Rufin,]'lorsqu'il dit que S. Hilaire avoit fait un livre plein d'une instruction tres ample, pour corriger ceux qui estoient tombez dans le Concile de Rimini. Il en raconte une histoire assez celebre, 'que Saint Jerome soûtient estre fausse; [& tout le monde suit son sentiment; ce qui nous dispense de la raporter. S'il y avoit quelque lieu de la soûtenir, il semble qu'on la pourroit mettre dans la conference de Milan en 364. Mais cela mesme a peu ou point de probabilité.]

Hier.v.ill.c. 100.p.298.d. Ruf.de Ori.p. 196.d. Hier.in Ruf.l. 2.t.2.p.221.b.

'On croit que c'est ce livre contre Ursace & Valens, dont on nous a donné des fragmens en 1598, 'dautant que le titre du manuscrit porte, que c'est le livre de S. Hilaire de Poitiers, qui explique exactement comment, pour quelles raisons, & à l'instance de qui on a assemblé le Concile de Rimini contre le symbole de Nicée. 'On voit par la preface & par d'autres endroits de cet ouvrage, qu'il a esté écrit lorsque la persecution de l'Eglise duroit encore, [& par consequent du vivant de Constance.] 'Il contenoit beaucoup de lettres & d'actes de Conciles, & com-

Hil.fr.pr.p.4.1. fr.1.p.1. fr.1.p.4.5.27| Blond.prim.p. 480. Hil.fr.1.p.6.

mençoit par l'histoire du Concile d'Arles, dont il y est parlé comme d'une chose fort recente. 'Il devoit contenir la justification entiere de S.Athanase.'Il y est aussi parlé de ce qui se passa à Constantinople aprés les Conciles de Rimini & de Seleucie. p.23. p.51.&c.

[Ce qui nous en reste aujourd'hui,consiste principalement en diverses lettres dont la pluspart ne se trouvent nulle autre part; & en quelques discours mélez de costé & d'autre,] 'sans qu'on y voie presque aucune suite: 'quoique le style & le genie de Saint Hilaire s'y remarque assez, pour ne pouvoir douter que cet ouvrage ne soit de luy. 'Blondel croit que la fin[1] en est tirée de quelque autre ouvrage, fait plusieurs années depuis par Saint Hilaire, & qui contenoit, comme on le voit par la fin, les suites des Conciles de Rimini & de Seleucie: 'ce qu'il juge par quelques lettres qui y sont, écrites en 363, & mesme en 366. pr.2. p.3|Blond. prim.p.479. Blond.prim.p.479. Hil.fr.3 p.37.41.

'Ensuite de ces fragmens il y a comme un nouveau livre qui contient aussi diverses pieces du mesme temps,& qu'on attribuë, comme le precedent, à S.Hilaire.'Blondel ne croit pas neanmoins qu'il soit de luy, parceque les paroles qui en lient quelquefois les pieces, sont indignes du style de ce saint Docteur. 'Les deux autres raisons qu'il en allegue, aprés le Cardinal du Perron, ne le prouvent point dutout. [Mais cela ne diminuë pas l'autorité des pieces de ce recueil, qui se défendent assez d'elles mesmes: & nous ne laissons pas de citer ce recueil comme la seconde partie des fragmens de S. Hilaire.] fr.2. Blond.prim.p.486. p.485.

ARTICLE XIV.

Quelques miracles de S. Hilaire dans les Gaules: Il y rétablit l'Eglise & la foy: Concile de Paris.

[POUR reprendre l'histoire de Saint Hilaire, il faut, selon ce que nous avons dit,qu'il soit revenu à Poitiers dés l'an 360, & on le peut encore montrer par divers témoignages de l'antiquité. On peut juger quelle joie toute l'Eglise de France, & celle de Poitiers en particulier, eut du retour de ce saint Confesseur.] 'Les peuples qui se regardoient comme exilez par la privation de leur pasteur, crurent recevoir la liberté de revoir leur patrie, lorsqu'ils virent revenir ce grand Evesque. 'S. Martin qui estoit alors retiré dans l'isle Gallinaire [prés d'Arbenga sur la coste de Genes,] ayant appris qu'il avoit eu permission de revenir à son NOTE 13. Boll.13.jan.p.792.§15. Sulp.v.Mart c.4.p.190.

1. depuis la page 37. de la premiere impression.

c.5.p.190.191. Eglise, voulut aller à Rome audevant de luy: 'mais ayant trouvé qu'il estoit déja passé, il le suivit par le chemin qu'il savoit que ce Saint devoit tenir. Il fut receu de S.Hilaire avec beaucoup de joie, & bastit un monastere auprés de la ville [de Poitiers.]

Boll.13.ian.p. 792.§16. aGr.T.h.Fr.l.1. c.39.p.29. Boll.13.jan.p. 792.793§17.18. p.792§14. 'Ce fut peu de temps aprés ceci, que Saint Hilaire ressuscita un enfant mort sans battesme, comme il est porté dans sa vie.ª Saint Gregoire de Tours témoigne qu'on lisoit que ce Saint avoit ressuscité des morts. 'Fortunat parle ensuite de la mort de sa fille & de sa femme, [& il faut avouer que ce qu'il en dit n'est pas tout à fait aisé à croire.] 'Il raporte aussi qu'y ayant "une isle inhabitable à cause des serpens dont elle estoit pleine, le Saint y alla, & y planta un baston, audelà duquel les serpens n'oserent jamais passer depuis. Note 14.

S. Hilaire que Dieu par un miracle tout extraordinaire avoit rétabli dans son Eglise au mesme temps qu'on en chassoit les autres, n'eut pas sans doute de desir plus pressant que de reparer les ruines que le Concile de Rimini avoit faites à l'Eglise.]Saint Jerome dit qu'en cette année là mesme, qui est l'an 360, la France condanna par son moyen les fourberies de ce Concile: [& assurément la revolte de Julien, qui prit le titre d'Auguste dans les Gaules l'an 360, put bien faciliter cette condannation, & donner moyen à la France de se rendre en cela l'exemple de toute l'Eglise. Mais quoy qu'il en soit pour le temps, voici ce que Sulpice Severe nous apprend sur ce sujet des travaux de S. Hilaire.] Hier.chr.

Sulp l.2.p.169. 'Aprés avoir, dit-il, parcouru presque toute la terre, infectée par la contagion de l'heresie, il ne savoit à quoy se resoudre, & se trouvoit accablé de mille inquietudes. La pluspart estoient d'avis de n'admettre point dutout à la communion ceux qui avoient approuvé le Concile de Rimini. Mais pour luy, il jugea plus à propos de rappeller tout le monde à la penitence & à la correction de leur faute. Il assembla pour ce sujet divers Conciles dans les Gaules; & là presque tous les Evesques ayant reconnu l'erreur où ils estoient tombez, [1] il fit condanner ce qui s'estoit fait à Rimini, & rétablir la foy de l'Eglise en l'état où elle estoit auparavant. 1.

Ib|Hil,fr.2.p.4. 'Saturnin Evesque d'Arles, qui estoit certainement un tres méchant homme, & un esprit tres dereglé & tres corrompu, s'opposoit à un dessein si salutaire. Mais ayant esté convaincu de

Hil.vit.P.p.113.c. 1. *condemnant, reformant*: 'Les Benedictins assurent qu'il faut lire *condemnavit*, *reformavit*, [sans dire s'ils l'ont trouvé ainsi dans quelques manuscrits. Mais la construction du texte de S. Sulpice le demande, & le sens y est tout à fait conforme.]

plusieurs

plusieurs crimes abominables que l'on dissimuloit depuis longtemps, outre la tache infame de son heresie, dont ses propres écrits le convainquoient, il fut chassé de l'Eglise [1] par tous les Evesques de France:[d'où vient sans doute que] 'son nom ne se trouve point dans une ancienne liste des Evesques d'Arles, tirée, comme on croit, des diptyques de cette Eglise, comme on n'y trouve point non plus celui de Marcien [qui s'estoit joint à Novatien cent ans auparavant.] 'On croit que Saint Concorde qui assista l'an 374 au Concile de Valence, fut son successeur.

Anal.t 3 p.432.

Gall.chr.t.1 p. 332.b.

'Ainsi les forces du parti des Ariens se trouverent abatuës, par la perte de celui qui en estoit le chef[en France.] Paterne de Perigueux qui n'avoit pas moins de fureur que luy, & qui faisoit une profession ouverte de l'heresie, fut aussi deposé de l'episcopat; & on pardonna à tous les autres. Mais tout le monde a reconnu comme une verité constante, que nostre France fut redevable à S.Hilaire seul du bonheur qu'elle eut d'estre delivrée du crime de l'heresie.

Sulp.l.2.p.169.

'Baronius croit que l'un des Conciles qui furent alors tenus en France, est celui de Paris dont nous avons la lettre dans les fragmens de Saint Hilaire. ["On ne convient pas tout à fait de l'année où on le doit raporter : mais il y a assez d'apparence qu'il le faut mettre dés l'année 360, quelque temps aprés que Julien eut esté declaré Auguste, & que S.Hilaire fut revenu dans les Gaules, ou au plustard en 361.]

Bar.362.§ 245. 246.

Note 15.

'La lettre que nous avons de ce Concile est comme la réponse à une autre que les Evesques d'Orient deposez & bannis [au commencement de l'an 360,] avoient écrite à Saint Hilaire, 'par laquelle ils approuvoient le terme de substance, 'demandoient que l'on tinst pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin; & qu'on rejettast aussi tous les Evesques apostats mis à la place de ceux qu'on avoit chassez, & que l'on condannast quelques propositions qu'ils avoient attachées à leur lettre.

Hil.fr.2.p.1. p.2. p.3.

'Les Prelats de France écrivant à ces Evesques d'Orient en general, aprés avoir rendu graces à Dieu de les avoir delivrez eux mesmes de l'heresie, '& de leur avoir fait connoistre les veritables sentimens des Orientaux, font une profession ouverte, & une explication tres claire de la Consubstantialité, 'renoncent & se retractent de tout ce qui s'estoit fait par ignorance contre leur

fr.1.p.1. p.2. p.3.

1. 'Je ne sçay pourquoi quelques nouveaux auteurs mettent cette deposition dans un Concile de Beziers, [dont les anciens ne parlent point.] Hil.vit.P.p.113.e.

devoir[à Rimini,]promettent d'executer tout ce que les Orientaux demandoient d'eux 'sur peine de deposition & d'excommunication contre ceux qui y contreviendroient dans les Gaules, 'particulierement touchant l'excommunication d'Auxence & des autres; parceque S. Hilaire qu'ils appellent un fidele predicateur du nom de Dieu, avoit declaré qu'il ne pourroit avoir de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. 'Ils leur font savoir aussi que Saturnin avoit esté excommunié par tous les Evesques de France qui en avoient déja écrit deux lettres, tant à cause de ses anciens crimes, qu'à cause de son heresie.

p.4. p.3. p.4.

ARTICLE XV.

S.Hilaire & S. Eusebe travaillent pour l'Eglise en Italie.

[SAINT Hilaire ayant donc affermi l'état de la religion dans les Gaules, passa en Italie,]'où il travailloit pour le mesme sujet lorsque S. Eusebe de Verceil y arriva; [ce qui selon la suite de l'histoire, ne sauroit se mettre avant l'an 363. Ces deux grands Saints s'unirent donc ensemble pour rétablir & pacifier toutes choses:]'C'estoient comme deux grandes lumieres de l'univers, qui éclairerent par la splendeur de leurs rayons, l'Illyrie, l'Italie, & les Gaules, & qui bannirent des lieux mesmes les plus reculez & les plus secrets, les tenebres de l'heresie. 'Mais Rufin, quoique Italien, reconnoist que Saint Hilaire agissoit avec encore plus d'application & de succés; tant à cause de la douceur & de la moderation de son naturel qui luy faisoit aimer la paix, que pour la reputation de sa doctrine, & l'adresse avec laquelle il savoit persuader les autres.

Ruf.l.1.c.30.p.249. c.31.p.249. c.31.p.249.

'S. Hilaire dit qu'il avoit cherché tous les moyens possibles pour établir la paix dans les lieux d'où elle avoit esté bannie, pour la faire fleurir où il la trouvoit troublée & pour la rendre inebranlable où il l'avoit trouvée établie; mais que les pechez des hommes & la malice des precurseurs de l'Antechrist, ne luy avoient pas permis d'estre l'auteur ou le ministre d'un si grand bien. [C'est ce qu'il dit à l'égard de l'Eglise de Milan, dont il n'avoit pu empescher qu'Auxence ne troublast encore le repos, mais cela n'empesche pas qu'il n'ait réussi à l'égard de plusieurs autres.]

Hil. in Aux p. 221.1.

'Zosime intrus par les Ariens dans l'Eglise de Naple,"fut un de ceux qui se réunirent à l'Eglise; & il fut receu comme Evesque.

Mar.& F.p.54. V. les Ariens § 60.

[Ce fut peut-estre en ce temps-ci que le Pape Libere écrivit à

tous les Evesques Catholiques de l'Italie la lettre qui nous a esté conservée dans les fragmens de S.Hilaire.]Il y declare que ceux que leur ignorance fait tomber dans les pieges des heretiques, peuvent s'en relever par la confession du symbole de Nicée, & rentrer par ce moyen dans leur premier état, conformément au sentiment de tous ceux de l'Egypte & de l'Acaïe;quoique,dit-il, quelques uns trouvent cette conduite foible & lasche, & taschent de s'y opposer par une censure trop rigoureuse; [par où il semble taxer Lucifer.] Il exhorte ceux envers qui l'on usoit de cette indulgence, à témoigner d'autant plus de zele contre les auteurs des maux de l'Eglise, qu'ils auront plus de douleur de la faute où ces heretiques les ont fait tomber,& qu'ils les doivent regarder comme les homicides de leur ame.

Hil.fr.1.p 37. 38.

[Nous avons encore dans S. Hilaire une lettre des Evesques d'Italie à ceux d'Illyrie, par où S. Eusebe de Verceil venoit de passer.] Ils y témoignent leur joie de ce que Dieu avoit aussi regardé l'Illyrie d'un œil favorable, de ce que cette province commençoit à rejetter l'infidelité sous le joug de laquelle elle avoit gemi, & de ce qu'elle entroit enfin dans les sentimens de la veritable foy. Ils les assurent que pour eux, ayant reconnu le malheur où ils estoient tombez à Rimini, ils avoient cassé par un consentement de toutes leurs provinces les decrets de ce Concile,& estoient revenus à la foy de leurs peres, c'est à dire à celle de Nicée. Ils les prient de faire la mesme chose,ou de le faire faire aux autres qui ne s'estoient pas encore acquitez de ce devoir; parceque sans cela ils ne peuvent avoir la paix ni la communion avec personne. Ils ajoutent qu'il y a long-temps qu'ils savent que Ursace,Valens, & leurs associez,s'estoient declarez dans l'Illyrie chefs des Ariens & des Aeciens, & qu'ils avoient esté condannez: [d'où l'on peut tirer avec assez de vraisemblance, que les Prelats d'Illyrie avoient écrit les premiers à ceux d'Italie,& leur avoient parlé de l'heresie d'Ursace & des autres.]

P 39.

ARTICLE XVI.

Saint Hilaire reduit Auxence à confesser de bouche la divinité de J.C. dans la Conference de Milan:

Note 16.

[SAINT Hilaire estoit encore en Italie, lorsque Valentinien, fait Empereur le 26 fevrier de l'an 364, vint en Italie la mesme année. Il arriva à Milan vers les mois de novembre, & y

ayant sans doute trouvé le peuple Catholique qui ne s'assembloit point dans les eglises pour ne pas communiquer avec Auxence, il fut d'autant plus fasché de cette division, que voulant faire quelque sejour à Milan, il estoit contraint d'y prendre part luy mesme, de se declarer pour l'un des deux partis, & mesme de s'assembler hors de l'eglise contre l'honneur & la dignité imperiale, ou d'oster l'eglise à Auxence, ce qui estoit contre la volonté qu'il avoit de ne faire aucune violence à personne sur le sujet de la religion. Il ne faut pas douter d'ailleurs qu'Auxence ne renonçast en apparence à l'Arianisme, & que par quelques termes ambigus, il ne s'efforçast de tromper des personnes instruites de ces choses, comme le peuvent estre un Empereur & des gents de Cour. A cela il faut joindre un defaut assez ordinaire aux gents de bien qui sont dans le monde, d'aimer beaucoup la paix & l'unité qui est toujours fort commode, & d'avoir plus de chaleur pour elle que pour la verité, lorsqu'on ne peut la défendre sans quelque petite peine de corps ou d'esprit.

La suite naturelle de ces principes dans l'état où estoit alors Valentinien, estoit de réunir l'Eglise de Milan, & d'obliger tout le monde à se soumettre à Auxence. C'est en effet ce qu'il voulut faire:] '& ce saint Roy, dit S. Hilaire, troubla l'Eglise de Milan qui soûtenoit la Consubstantialité, par un edit tres fascheux, coloré du pretexte & de l'amour de l'unité. 'S Hilaire & S. Eusebe ne le purent souffrir. Ils exciterent le peuple Catholique, [qui refusa apparemment d'y obeïr, &] traita Auxence d'heretique. 'S Hilaire [ne se contenta pas de cela;] & sans crainte de passer pour importun, il presenta une requeste [à Valentinien,] par laquelle il declaroit qu'Auxence estoit un blasphemateur, qu'il le falloit tenir pour entierement ennemi de JESUS CHRIST, & qu'il n'estoit point du tout dans la foy où le Prince & tous les autres le croyoient.

Hil. in Aux. p. 122. 1. b c.
p. 123. 1. c | 2. b.
p. 122. 2. c.

'L'Empereur touché de cette declaration, ordonna qu'Hilaire & Auxence confereroient ensemble avec environ dix autres Evesques, 'au nombre desquels estoit apparemment S. Eusebe, [a]en presence du Questeur & du Grand-maistre du Palais. Auxence commença par des formalitez du bareau, disant qu'Hilaire qui avoit esté deposé par Saturnin, ne devoit pas paroistre là comme Evesque, '& qu'il ne pouvoit tenir rang ni d'accusateur, ni de juge. 'Saint Hilaire ne s'arreste pas à raporter ce qu'il répondit à cela; car on jugea qu'il ne falloit pas s'amuser à ces circonstances, mais traiter de la foy comme l'Empereur l'avoit ordonné. 'Ce fut

c.
p 123. 1. c.
a p. 122. 1. c.
p 123 1 c.
p. 122. 1. c. d.
d.

où Auxence se trouva fort embarassé; & voyant le danger qu'il y avoit à se declarer contre la foy Catholique, il aima mieux dire qu'il croyoit que le Fils estoit vray Dieu, & avoit la mesme substance & la mesme divinité que le Pere. On fit écrire cette confession, & depeur que la memoire ne s'en perdist, Saint Hilaire presenta aussi-tost à Valentinien, par le moyen du Questeur, une relation de ce qui s'estoit passé. Il avoit joint cette relation au livre qu'il fit depuis contre Auxence;[mais elle ne s'y trouve plus.]

ARTICLE XVII.

Auxence fourbe, fait chasser Saint Hilaire de Milan: Le Saint écrit contre luy.

TOUTE l'assemblée fut aussi d'avis que comme Auxence avoit esté obligé d'écrire luy mesme cette declaration, il en fist une profession publique:mais aprés avoir long-temps deliberé, il trompa le Prince par une subtilité digne de l'esprit qui le possedoit. [Car au lieu de se servir des termes dont on estoit convenu,] il donna un écrit, composé, dit S. Hilaire, dans le style de l'Antechrist, & de satan,[a] où il declaroit d'abord qu'il tenoit pour saint & pour veritable ce qui s'estoit fait à Nicée en Thrace.[b] Il disoit qu'il ne connoissoit point Arius, luy qui avoit esté fait Prestre d'Alexandrie par Gregoire dans l'Eglise Arienne; & il y approuvoit le Concile de Rimini. Pour ce qui est de la foy, la construction de son discours signifioit egalement ou que le Fils estoit veritablement Dieu, comme on estoit convenu qu'il diroit, ou qu'il estoit veritablement Fils, ce que les Ariens accordoient sans peine. Il y confessoit aussi une seule divinité, mais dans le Pere seul, comme toute la suite de son discours le montroit, & non dans le Pere & dans le Fils, comme il avoit promis de le dire.

S. Hilaire avoit mis cet écrit avec le precedent,[c] & nous avons en effet une lettre d'Auxence écrite à Valentinien & Valens, ensuite de cette conference. ["On n'y trouve pas tout ce que S. Hilaire cite de sa declaration; & cela n'empesche pas neanmoins] que Baronius ne croie que c'est la mesme chose.[d] Mais on y voit beaucoup d'aigreur & de venin contre S. Hilaire & contre Saint Eusebe. Auxence les accuse de causer partout des divisions & des schismes. Il dit aussi qu'il envoie à l'Empereur les actes du Concile de Rimini.

[Une lettre si visiblement Arienne, devoit bien faire connoistre

Hil. in Aux. p. 122. 1. c. d.
2. b.
a 1. d. e.
b e.
1. e.
2.
2. b.
c p. 123.
NOTE 17.
Bar. 369. § 15.
d Hil in Aux. p. 123 2 a. b.

& abhorrer celui qui l'avoit écrite: cependant il arriva tout le contraire.] Le bruit se repandit partout qu'Auxence avoit reconnu par écrit que J.C. estoit vray Dieu, de la mesme substance & de la mesme divinité que le Pere, & qu'il estoit tout à fait d'accord avec S. Hilaire sur tous les points de la foy: & enfin l'Empereur qui en jugeoit par la sincerité de sa foy, se joignit à sa communion.

p.121.2.a.

a.b.

'Ce mystere d'iniquité demeura quelque temps caché, mais il ne le put estre toujours. S. Hilaire[s'en apperceut des premiers, &]ne manqua pas de crier que ce n'estoit qu'une fiction & qu'un deguisement, qu'on renioit la foy, qu'on se jouoit de Dieu & des hommes. [La chose estoit assez importante pour s'en éclaircir,& on l'eust fait si on n'eust aimé que la verité. Cependant comme Saint Hilaire troubloit la paix dont on estoit bien aise de jouir;au lieu de l'ecouter,]on luy donna bien tost ordre de quitter Milan, où il ne pouvoit plus demeurer, parceque l'Empereur ne le vouloit pas.

p.121.1.c.

[Ne pouvant donc plus parler à ce Prince,]il adressa sa voix à tous les Evesques & à tous les peuples Catholiques, pour leur apprendre ce qui s'estoit passé en cette rencontre, pour les exhorter à ne pas rechercher la protection des Rois de la terre, puisque l'Eglise ne s'estoit accruë qu'au milieu de leurs persecutions & de leurs haines;'& pour les conjurer de ne pas mettre la paix dans des bastimens de bois & de pierre, depeur de tomber dans l'heresie en s'attachant avec excés à ces eglises materielles ou l'Antechrist doit s'asseoir un jour.'Il les conjure de s'abstenir de la communion d'Auxence, qu'il appelle un ange de satan, & qu'il ne considerera jamais, dit-il, que comme un demon, parcequ'il est Arien, sans se mettre en peine ni qu'il assemblast contre luy tant de synodes qu'il voudroit, ni qu'il le traitast publiquement d'heretique comme il avoit fait souvent, 'quoiqu'il n'en eust jamais pu alleguer de preuve; 'ni qu'il excitast contre luy la haine & la persecution des puissances. 'S. Jerome appelle cette lettre contre Auxence "un écrit fort beau & fort bien fait.[a] Facundus la cite aussi; mais il se trompe de la raporter au temps de Constance.

p.122.123.

p.123.1.a.

p.122.2.d.

p.123.1.a.

Hier.v.ill.c. 100.p.298.d.

a Spicil.t.3.p. 118.

* elegantem libellum.

[Auxence demeura encore quelque temps dans son siege, sans estre excommunié par les Prelats, comme nous le verrons "en un autre endroit, & il n'en put estre entierement depouillé que par la mort, en l'an 347.]

V.S.Ambroise § 7-9.

ARTICLE XVIII.

Mort de S. Hilaire: De ses reliques, de ses miracles.

[NOus ne trouvons plus rien de ce qu'a fait Saint Hilaire jusqu'à sa mort, dont le temps n'est pas tout à fait certain: & neanmoins "on la peut mettre avec assez de probabilité le 13de janvier 368. Mais en quelque jour & en quelque année que soit mort ce Saint,] 'il mourut à Poitiers [a] dans sa patrie, [b] plein de sainteté & de foy, aprés avoir fait partout beaucoup de miracles. [c]Quelques manuscrits de sa vie par Fortunat, marquent que dans le moment de sa mort, il entra dans sa chambre une lumiere si brillante, qu'on n'en pouvoit supporter l'eclat. [Nous avons quelques particularitez de sa mort "dans un écrit qui ne nous a pas paru assez autorisé pour nous en servir.]

(Note 18. — Note 19. — Hier.chr;Gr. T.h Fr.l.1.c. 39.p.29. a Sulp.l.2.p 170. b Gr.T p.29. c Hil.vit.B.p. 134.e.)

'On pretend que sous le regne de Clovis, aprés l'an 507, il se fit une celebre translation du corps de S. Hilaire dans une eglise qu'on avoit bastie de nouveau dans la ville. On raporte sur cela un sermon de Pierre Damien, où on aura peine à croire ce qui y est dit, que le corps du Saint fut transporté par les Anges. 'On lit la mesme chose dans un écrit fait vers le milieu du IX. siecle, 'qui ajoute que depuis cette translation personne n'avoit osé toucher au corps du Saint, ni le transferer, ni en prendre quoy que ce fust: ce qui faisoit qu'on n'avoit point de ses reliques, à moins que ce ne fust de ses habits pontificaux, ou de la poussiere qu'on ramassoit de dessus & d'auprés de son tombeau, qui estoit couvert d'argent.

(Boll.13.jan.p. 798 801. — MS.p.45. — p.44.)

'Il paroist [par cet endroit,] & par d'autres encore, qu'on croyoit à Poitiers au IX & au X. siecle avoir le corps de S. Hilaire: [d] & on écrit en effet qu'il a esté brulé en 1562, par les Calvinistes. 'D'autres veulent neanmoins qu'il ait esté apporté par Dagobert à S. Denys prés de Paris. ["Mais il est certain au moins que cette translation est tres peu fondée.] 'On croit qu'il y a quelque relique de luy en un village du Hainaut, nommé Wallers, dont l'eglise est dediée sous son nom, & honorée par un grand concours de tous les peuples circonvoisins. 'La vie de Saint Hirier porte que ce Saint voulant ressusciter un enfant, le fit porter devant les reliques de S. Hilaire. [On peut mettre encore entre les reliques de ce Saint,] 'le livre des Evangiles qu'il avoit écrit de sa main, & que S. Perpetue Evesque de Tours, legue par testament en 474,

(Boll.13.jan.p. 801. § 1. d § 6. — § 5. — Note 20. — p.803. § 16.17. — Anal.t.4. p 219 — Spi.t.5.p.106.)

à Saint Euphrone d'Autun, avec une chasse de reliques.[1]

[Les martyrologes appellez de Saint Jerome, Bede, Florus,& generalement tous les Latins, marquent la feste de Saint Hilaire le 13 de janvier, quoique la pluspart des Eglises n'en fassent que le 14, à cause que le treizieme est employé à honorer l'octave de l'Epiphanie, & le mystere du Battesme de JESUS CHRIST.] On en fait encore quelque memoire le 26 de juin & le premier de novembre, & on pretend que c'est en memoire de la translation de son corps faite sous Clovis. 'On a encore aujourd'hui les prieres qui se disoient en France au saint Sacrifice le jour de sa feste, avant Charlemagne. 'Diverses Eglises ont mis son nom dans le Canon de la Messe.

Thom.p.418-420.
Bona,lit.l.2.c.12.p.437.

[La veneration qu'on a eue pour sa memoire à cause des grands services qu'il a rendus à l'Eglise, a esté entretenuë par les miracles qui se font faits à son tombeau.] Fortunat qui a fait un livre de sa vie dans le VI. siecle, y en a ajouté un second des miracles qu'il avoit faits aprés sa mort. 'S. Gregoire de Tours en raporte un, fait en Givaudan, que Fortunat n'a pas mis. [a] Flodoard en marque quelques uns faits depuis à Reims dans deux eglises de son nom. 'Du Bouchet dans ses annales d'Aquitaine, y en ajoute beaucoup d'autres, dont quelques uns se lisent dans Vincent de Beauvais, & dans une relation manuscrite qui peut estre du milieu du IX siecle.'Enfin, ils estoient si frequens & si connus du temps de S. Nicet Evesque de Treves, qu'il s'en sert pour prouver contre les Ariens, la verité de la foy que ce saint Confesseur avoit soutenuë contre eux durant sa vie.

Boll.13.jan.p.793-795.
Gr.T.gl C.c.2.p.338-341.
a Boll.13.jan.p.796.
p.796 798|Vinc.B.l.14.c.51.p.160|MS.p.35-46.
Conc.t.5.p.835.

[Nous n'avons pas cru qu'il fust besoin de raporter toutes ces choses en particulier. Mais nous ne pouvons pas oublier, que] 'Clovis marchant contre Alaric Roy des Gots, & Arien, receut dans l'eglise de Saint Hilaire de Poitiers, un presage de la victoire qu'il devoit bien-tost remporter prés de cette ville; & c'est pourquoi il défendit à son armée de prendre quoy que ce soit en ce pays là.

Gr.T.h.Fr.l.2.c.37.p.98|Boll.13.jan.p.794.d.e|795.d.

1. On croit garder encore ce livre à S. Gatien de Tours: Mais une personne qui l'a vu, assure qu'on reconnoist par la derniere page, qu'il est écrit par Holeundus, & non pas par S. Hilaire.

ART. XIX.

ARTICLE XIX.

Des écrits de S. Hilaire.

[SAINT Hilaire n'a pas seulement esté utile à l'Eglise durant qu'il a esté sur la terre, par ses lumieres, par sa sagesse, & par son courage. Il l'a encore servie aprés sa mort par ses écrits, qui le font honorer comme l'un des plus illustres d'entre ses Docteurs & ses Peres Nous avons déja parlé d'une partie de ses ouvrages, "comme de celui des Synodes, des douze livres de la Trinité, des trois qu'il adressa à Constance, de celui des Conciles de Rimini & de Seleucie, & de celui qu'il publia contre Auxence.] 'Saint Jerome nous apprend, qu'il avoit particulierement montré jusques où alloit son erudition & son eloquence, dans un petit livre qu'il avoit fait contre le medecin Dioscore, '& contre le Prefet Sallusle, ou adressé à ce Prefet[qui gouverna les Gaules en cette qualité durant tout le regne de Julien l'apostat.]'Baronius a cru que ce livre, qui n'est pas venu jusques à nous, estoit fait contre les violences que Sallusle exerçoit dans les Gaules à l'égard des Chrétiens, & que Dioscore estoit son Vicaire ou Lieutenant de la Prefecture. ['Mais cette conjecture n'est pas fondée.]

V. § 8, 10, 13. 17.

Hier. ep. 84. p. 318. c.

v. ill c. 100. p. 298. d.

Bar. 362. § 287.

V. la pers. de Julien note 11.

'S. Hilaire a fait aussi divers commentaires sur l'Ecriture, comme sur une partie des Pseaumes, sur Saint Matthieu, & sur Job. Il les avoit tirez d'Origene, au moins pour les pseaumes & Job, 'se servant pour cela du Prestre Heliodore, sur qui S Jerome rejette quelques fautes qu'il trouvoit dans ces commentaires: 'car il y en remarque quelques unes; [ce qui n'empeschoit pas qu'il ne les estimast beaucoup, comme on le voit] [a] par le soin qu'il a de demander qu'on luy envoie son interpretation sur les Pseaumes. 'Il loüe particulierement sa maniere de traduire, en ce que ne s'attachant pas servilement & bassement à la lettre, il se rendoit comme le maistre de son auteur, & traduisoit son sens par les expressions qui luy sembloient les meilleures. 'Saint Jerome dit mesme qu'il avoit traduit les discours d'Origene, non avec la contrainte & l'exactitude d'un interprete; mais avec la liberté d'un auteur qui compose de luy mesme, 'qu'il y ajoutoit ce qu'il jugeoit à propos, [b] & y retranchoit ce qu'il y trouvoit de mauvais. Il paroist seulement qu'il avoit aussi traduit quelques homelies d'Origene sous le nom d'Origene mesme, 'puisque S. Jerome dit, qu'il les avoit traduites en sorte que le bien ou le mal qui s'y

Hier. v. ill c. 100. p. 298. c. d.

ep. 141. p. 114. c. d.

c d|ep. 145. p 123. a|qu heb. in Gen. p. 201. b.

a ep. 6 p 53. b.

ep. 101. p. 357. b.

ep. 65. p. 192. e.

v. ill. c. 100. p. 298 c.

b ep. 75. t. 2. p. 313 a.

Ruf. l. 3. p. 237. a.

trouvoit, ne pouvoit pas estre attribué à l'interprete, mais à l'auteur.

[Nous avons encore les commentaires['que cet homme si eloquent, dit S. Jerome, a écrits sur S. Matthieu par la grace du S. Esprit. 'Cassiodore le marque; [a]& Cassien cite quelques endroits de la preface sur ce commentaire, [laquelle nous n'avons pas.] 'Vincent de Lerins a remarqué la maniere dont ce bienheureux Confesseur y parle de Tertullien dans son Canon ou chapitre cinquieme. [Nous avons aussi ce qu'il fait sur les Pseaumes,]& mesme sur quelques pseaumes que Saint Jerome ne marque point. 'Il cite son commentaire sur le 44[e], que nous n'avons point : [de sorte qu'il avoit apparemment expliqué tout le pseautier.][b]Pelage citoit un passage de S. Hilaire sur S. Matthieu; [c]& S. Augustin luy en objecte un du commentaire de ce Saint sur le pseaume 118.[d]Il cite encore contre Julien son commentaire sur le premier pseaume,[e]& sur le 51.[f]Il cite en ce mesme endroit plusieurs passages de ses commentaires sur les Pseaumes, [g]pour refuter les Pelagiens par les paroles de cet homme de Dieu,[h]& de cet illustre Docteur des Eglises. [i]Cassiodore cite ce qui est dit sur le nombre de huit dans la preface.

[Nous avons perdu ce qu'il avoit fait sur Job.][k]S. Augustin en cite un passage, tiré, dit-il, d'une homelie sur ce Prophete. [C'est sans doute de son commentaire sur Job, que][l]Pelage avoit tiré un passage de ce Saint qu'il citoit. [m]Cassiodore parle d'un livre anonyme sur Job, qu'il jugeoit par le style pouvoir estre de Saint Hilaire. 'Le P. Mabillon a trouvé dans un monastere prés de Mantoüe, un manuscrit qui contient trois livres sur Job tirez d'Origene, avec une preface. Et il y est marqué que ces livres ont esté traduits par l'Evesque Hilaire. [C'est sans doute nostre Saint Hilaire qu'on veut designer.] Mais le P. Mabillon ne juge pas que ce soit son style : & il nous assure qu'on n'y trouve point le passage cité par S. Augustin.

'Quelques uns ont attribué à S. Hilaire un ouvrage sur les Cantiques, que S. Jerome n'a point connu. [n] Il avoit aussi écrit un livre intitulé des Mysteres, & quelques lettres[mais il ne nous reste rien de tout cela que sa lettre à sa fille.]

'On ne trouve point dans ce que nous avons aujourd'hui de S. Hilaire, un passage que S. Augustin en cite deux fois contre les Pelagiens, ajoutant qu'il luy estoit glorieux de souffrir les injures de ces heretiques avec ce Saint, que personne n'osoit dire avoir esté Manichéen.

i 1 Luc ap. Ori. t.2.p.208.
Casd.inst.c.7.
a Casn.de Inc.l.7.c 24.p.1054.
Vinc L.c.24 p.354|Hil.p.185.2.d.
Boll 13.jan.p.787.f.
Hil.ps 59.p.221.c.
b Aug.de nat.& gr.c.26.p.322.1.2.
c 2.b|in Jul.l.1.c.3.p.366 2 c|l.2 c.8.p.383.1.b c.
d in Jul.l.2.c.8.p.383 2.a.
e c.
f p 383.
g p.383.2.c.
h b.
i Casd ps.6.p.27.1.
k Aug.in Jul.l.2.c.8 p.383.
l de nat.& gr.c.62.p.322 2.a.
m Casd.inst.c.6.
Mabi.it.It p.208.
Hier.v.ill c.100.p.298.d.
n d.
Aug.op.imp.l.6.c.33.p.311.1.b.c|in Jul.l.1.c.3.p.366.2.c|not.

'Saint Ephrem d'Antioche appuie la foy des deux natures par le livre d'Hilaire le Confesseur Evesque des Gaules, sur l'Union, [Je ne sçay s'il entend le livre des Synodes, qui est fait pour la réunion des Eglises.]

Phot.c.229.p. 808.a.

Γαβάλων. pour Γαλλιῶν.

'Alcuin & plusieurs autres qui l'ont suivi, font S. Hilaire auteur de l'hymne *Gloria in excelsis* que nous chantons à la Messe. Mais on ne voit point surquoi Alcuin a pu se fonder; & il semble que cette hymne soit encore plus ancienne que Saint Hilaire, puisqu'elle est dans les Constitutions apostoliques. Elle se trouve aussi dans le livre de la Virginité, attibué à S. Athanase, [quoiqu'il puisse estre d'un autre auteur.]

Mab.lit.l 3.c.4. p.341.

'On a ajouté dans les dernieres editions de S. Hilaire, un livre sur l'Essence & un autre sur l'Unité du Pere & du Fils, 'qui ne sont presque que des extraits de ses livres sur la Trinité. [Pour les lettres à S. Augustin, chacun demeure d'accord qu'elles sont d'un autre Hilaire.]'S. Jerome sembl e aussi attribuer à S. Hilaire un livre Du martyre à Fortunat : ["mais il y a peu ou point de lieu de douter qu'il ne soit de S. Cyprien.]

Lab.scri.t.1.p. 457.

&c.

Hier.ep.50.p. 110 c.

V.S.Cypr. note 46.

'Rufin parlant en general des écrits de S Hilaire, dit qu'il avoit publié des ouvrages écrits d'une maniere tres belle & tres noble, où il a representé avec beaucoup de soin les ruses des heretiques, "la surprise des nostres, & l'excés de leur simplicité trop credule; & qu'il instruit tres parfaitement par ces livres, ceux qui ne pouvoient pas l'entendre parler de vive voix.'Sozomene mesme loüe diverses fois ses écrits contre les heretiques, comme egalement remplis d'eloquence & de force,ᵃ& il dit que ce Saint n'estoit pas moins admirable pour son eloquence que pour sa vie; [quoiqu'il soit peu ordinaire aux Grecs de trouver de l'eloquence dans les Latins.

Ruf.l.1.c 31 p. 249.

deceptiones

Soz.l.3.c.14.p. 522 c|l 5.c.13.p. 614.a. a.l.3 c.14.p.523. c.

Nous avons vu ci dessus entre les eloges qu'on a donnez à S. Hilaire,]que Saint Jerome exhorte les femmes mesmes à lire ses écrits, sans craindre d'y rien trouver qui les blesse [Ce n'est pas que ce Pere mesme n'y ait reconnu quelques fautes, & qu'on n'ait pretendu y en trouver encore d'autres : mais elles sont couvertes & commes effacées par la splendeur de tant de veritez qui y eclatent de toutes parts.]'Elles sont abolies, dit un ancien auteur, par la gloire de ses souffrances; & tout ce qu'on peut reprendre en luy, ne diminue rien de son merite. 'Il n'empesche pas mesme qu'on ne soutienne encore qu'on peut lire tous ses ouvrages sans craindre de s'egarer, parceque les fautes qu'on reprend en luy, ou ne sont point des fautes, ou ne regardent au-

Hier ep.7.p.58. c.

M.Claud.ma. ani l.2.c.9 bib. P.t.4.1.p.637.a. Alex.t.7.p.517.

p.517-518. cun point considerable de la foy. 'C'est ce que le Pere Alexandre, & les Benedictins dans la preface de leur nouvelle edition de S. Hilaire, ont entrepris de montrer, [& ce que nous laissons à examiner à d'autres.

Le Prestre Heliodore dont S. Hilaire se servoit pour les livres grecs, ne peut pas estre le celebre Heliodore Evesque d'Altino, "qui n'estoit pas encore Clerc en 373, plusieurs années apres la mort de S. Hilaire mais je ne sçay si ce ne seroit point le mesme]. V.S.Jerome

Genn.c.6. 'Heliodore Prestre, à qui Gennade attribuë un livre des Principes, pour montrer que Dieu est le seul auteur de tous les estres, & neanmoins ne l'est pas du mal.

ARTICLE XX.

De quelques Saints qu'on dit avoir esté disciples de S. Hilaire.

Bouchet, l.1.c. 10.p.15.1. 'ON a pretendu avoir à Poitiers dans le thresor de S. Hilaire le grand, une histoire de ce Saint écrite par S. Just son disciple, 'qu'il avoit envoyé en Perigord. 'On cite une histoire de sa vie, qui porte qu'il mourut en ce pays là, & qu'il fut enterré à quatre lieues de Limoges. 'M.r du Saussay qui a mis sa feste le 25 de novembre, dit qu'il fut fait Prestre par Saint Hilaire, & en raporte beaucoup d'autres choses, [dont l'autorité depend des pieces qu'il a vuës & que nous n'avons point. Mais pour l'histoire de Saint Hilaire qu'on luy attribuë, "on en raporte des choses trop étranges, pour avoir aucun égard a tout ce qu'on en peut citer : car nous ne l'avons pas non plus.]

c.14.p.19.2. ap.220.2. Saussay, p.930. V. la note 18.

Boll.1.feb.p.91. 92|Hil.vit.B p. 134.c. 'On parle d'un S. Leonie ou Lienne Prestre, qu'on dit avoit esté le compagnon de tous les travaux de S. Hilaire, & avoir assisté à sa mort avec S. Just. Il est celebre à Poitiers le premier de fevrier, & l'on en raporte diverses choses; mais on n'en voit rien dans aucun auteur avant Vincent de Beauvais.

Gr.T.gl.C.c. 54.p.437. 'S. Gregoire de Tours marque un autre disciple de S. Hilaire, nommé Lupien, qui ayant receu de luy le battesme, mourut aussitost, & fut enterré dans le pays de Retz, 'où Dieu fit plusieurs miracles à son tombeau. 'On honore dans quelques Eglises un S. Lupien le premier de juillet, '& on marque sa translation à Clermont le 17 de fevrier, [quoiqu'il ne soit pas marqué dans les Saints d'Auvergne.] Bollandus doute si c'est le mesme. &c.

Boll.13.jan.p. 798.e.

Bouchet, l.1.c.15. p.19.1|Sauss.p. 517. 'Du Bouchet parle fort d'une sainte vierge nommée "Triaise, *Trejacia.*

1. Je ne le trouve plus dans M.r du Saussay que le 17. de fevrier, p. 113. & point dutout dans Ferrarius.

qui abandonna ses parens & ses richesses, pour venir à Potiers se faire instruire par S. Hilaire; ensuite de quoy elle s'enferma dans une cellule auprés de Poitiers, & n'en sortit point jusques à sa mort. Il y a aujourd'hui une eglise paroissiale de son nom, au lieu où l'on croit qu'elle a terminé saintement sa vie, & on fait sa feste dans le diocese de Poitiers le 16 d'aoust. Quelques uns pretendent que c'est cette vierge que S Martin loüoit si fort, parcequ'elle s'estoit excusée de le voir. [Mais on ne raporte aucun fondement de cette opinion, & M.r du Saussay ne l'a osé suivre.]

Sulp. dial. 2. c. 13. p. 299 300.

'On cite une histoire de S. Lucain, qui porte que ce Saint vint d'Orient à Poitiers, attiré par la reputation de S. Hilaire, qui l'instruisit & le battiza. ["Je ne sçay si ce seroit celui que l'Eglise de Paris honore comme un Martyr le 30 d'octobre.

Bouchet, l. 1. c. 13. p. 18. 2.

V. S. Denys de Paris. § 5.

Mais si nous voulons honorer le maistre par ses disciples, il suffit de nous ressouvenir que S. Martin à esté instruit & formé par S. Hilaire.]

S. THEODORE,

ABBÉ DE LA CONGREGATION DE TABENNE.

ARTICLE PREMIER.

S. Theodore se retire à Tabenne, est suivi de sa mere & de ses freres.

[ON peut dire que S. Theodore a esté la gloire de Saint Pacome, & le plus grand ornement de la Congregation de Tabenne.] 'Les Grecs luy donnent dans leur office le titre de *Sanctifié*, comme son titre propre & ordinaire; [peut-estre parcequ'il a paru saint & consacré à Dieu dés l'enfance.] 'Il estoit né d'une famille Chrétienne, riche, & illustre, apparemment dans le diocese de Latople [en la haute Thebaïde. On ne parle jamais de son pere dans son histoire, mais seulement de sa mere, qui apparemment estoit veuve.] 'Il avoit deux freres,

Vit. P. n p 143. 1 | Men. 16. may, p. 136.

Boll. 14 may, g. 31. § 23.

g. 36. a | 67. e.

Ce g marque ici, comme dans Saint Pacome, les pages de ce que Bollandus donne en grec à la fin du volume, & le § ce qui est en latin.

qui furent aussi Religieux de Tabenne, & Macaire & Paphnuce. Macaire estoit plus agé que luy, mais estoit d'un autre pere.

g 31.b.c. 'La splendeur mesme de la maison de Theodore contribua à luy faire mepriser toute la grandeur du monde, dans la crainte que la joüissance des vaines joies du siecle ne luy fist perdre celles du ciel; parcequ'il jugeoit bien qu'il estoit impossible de joüir des unes & des autres. "Il fut particulierement touché de cette pensée en une &c. feste qu'on celebroit le sixieme jour de janvier, [c'est à dire en celle "de l'Epiphanie. Il n'avoit encore que 11 ou 12 ans;] & il prit Note 1. Dieu à témoin qu'il n'avoit jamais preferé quoy que ce soit à son amour. Il commença deslors à s'abstenir de toutes les viandes delicates, & à passer des journées entieres sans manger, & souvent mesme deux de suite.

c. a Vit.P.l.1.c. 20 p.125.1. b Boll.g.31.c. c c|65 b. d g.31.c.d. 'Il vécut ainsi durant deux ans avec sa mere, [a] allant à l'ecole apprendre les lettres; [b] jusqu'à ce qu'on luy permit de se retirer avec quelques solitaires du diocese de Latople, [c] lorsqu'il n'avoit encore que 13 au 14 ans. [d] Il y entendit [bientost] parler avec estime de S. Pacome & des moines de Tabenne, dans une conference que ces solitaires tenoient le soir selon leur coutume: 'de sorte d,e|65.b. que Pecuse l'un des plus excellens disciples de ce Saint, ayant esté envoyé par luy quelques jours aprés à Latople pour quelque affaire de charité, & estant venu au monastere où estoit Theodore, celui-ci le pria de le mener avec luy chez Saint Pacome. 'Le g 65.b. jour qu'il y devoit arriver, S. Pacome dit à ses disciples, que Pecuse luy amenoit un enfant de treize [à quatorze] ans, mais qui estoit un vase d'election rempli de l'Esprit de Dieu. ["C'estoit Note 2. apparemment en l'an 328; S. Theodore pouvant estre né vers l'an 314, en mesme temps que Saint Pacome s'estoit retiré dans la solitude.]

b|20 d|31.d.e. g.52.b. e g 31.e. 'Il fut "receu avec beaucoup de bonté par ce Saint, qui l'aima &c. & l'eleva comme son vray fils '& son cher disciple. '[e] Theodore de son costé bruloit d'ardeur, pour imiter le bien qu'il voyoit dans ses freres. Il les egaloit tous dans la mortification, & dans g.40.b. l'assiduité à la priere. 'Souvent dans le grand chaud lorsqu'il estoit le plus pressé de la soif, il se contentoit de boire quelques g.31.c. gouttes d'eau. 'Mais il travailloit particulierement à purifier son cœur, à ne rien dire qui ne fust dans l'ordre "& pour l'edifica- κατὰ λόγον. e|40.b. tion, & à obeir sans discernement jusques à la mort. 'Quelque jeune qu'il fust, il estoit sage & prudent. L'Esprit de Dieu qui souffle où il veut, luy avoit mesme accordé un don particulier, pour consoler ceux qui estoient dans quelque peine, & pour cor-

tiger ceux qui estoient plus agez que luy, 'par des remontrances humbles & charitables. [a] S.Pacome voyoit avec joie ces progrés extraordinaires, & regardoit déja Theodore comme devant estre un jour son successeur dans le soin des ames.

Vit.P.c.130.p. 125.2. [a] Boll.g.31.c.

'La mere de Theodore ayant appris qu'il estoit à Tabenne, y vint avec des lettres des Evesques, pour demander qu'on luy rendist son fils.S.Pacome dit à Theodore de luy aller parler.Mais Theodore luy ayant demandé si Dieu en son jugement ne luy feroit point rendre conte de cette visite, & du scandale qu'elle causeroit aux freres, "jugea par sa réponse que le Saint ne luy avoit dit que par condescendance d'aller voir sa mere, & refusa d'y aller. 'Cette dureté apparente, produite par l'amour de J. C, & non par la vanité, [fut imitée depuis par Saint Fulgence & par d'autres Saints: & Dieu fit voir par l'heureux succés qu'il y donna, qu'elle venoit de son Esprit.] 'Car l'esperance qu'eut la mere de Theodore de voir quelquefois son fils avec les autres Religeux, jointe au desir de sauver elle mesme son ame, la fit resoudre à demeurer dans le monastere des vierges[que Saint Pacome avoit établi auprés du sien.]'Quelques uns disent la mesme chose de la sœur du Saint, venuë avant sa mere pour le voir. 'Mais il est à craindre qu'on n'ait attribué à la sœur de S. Theodore, 'ce qui est dit de la sœur de S. Pacome.

d.elVit.P.l.3.c. 34.p.505.1. &c. Vit.P.l.1.c.31.p. 126.1. Boll.g.32.a. Vit.P.p.505.1. Boll.p.306.e. g.30.e.f.

[Theodore croissant en age croissoit aussi en vertu.] 'Il avoit une grande crainte de Dieu, & le servoit de tout son cœur. 'Il se nourrissoit avec joie de la plus pure parole de ses Ecritures, se fortifioit de jour en jour par [la grace] du Saint Esprit,'suivoit la verité avec un cœur humble & docile, 'ne pensoit qu'à imiter la vertu de S.Pacome,& à luy obeïr comme à Dieu mesme. Quand ce Saint le reprenoit, au lieu de se justifier lors mesme qu'il estoit innocent, il ne songeoit "qu'à s'humilier devant Dieu, qu'il regardoit comme auteurs ou de l'oubli du Saint, "ou des ordres contraires qu'il en recevoit en quelques rencontres; croyant que tout cela se faisoit à cause de ses defauts, & afin de l'en corriger. On luy donnoit quelquefois le soin de preparer la table pour le repas des Religeux, & "de donner à manger aux survenans.[b] Saint Pacome le menoit avec luy dans la visite de ses monasteres,& se servoit "des choses qu'il rencontroit en chemin, pour luy donner diverses instructions. 'Il trouvoit bon qu'en le servant il luy demandast pourquoi il faisoit certaines choses; & il luy en donnoit la raison.

g.50.e. g.53.f. g.36.e. g.33.f. &c. &c. &c. g.37.b. [b] g.35.e.f. &c. g.36.a.

'Theodore eut la consolation de voir Paphnuce son frere se

a.

retirer avec luy. Pour luy, comme il estoit déja depoüillé du vieil homme, [g 31.f.] '& qu'il avoit appris de S. Pacome que nous devons aimer nos proches, non comme nos proches, mais comme les membres de J.C, de mesme que les autres fideles, [g.36.a.] "il n'agissoit avec ce frere que comme avec les autres Religieux; jusqu'à ce que S. Pacome voyant que cela faisoit tort à Paphnuce qui estoit encore foible, luy dit d'en user avec plus de condescendance. [g.38.b|42.a.] 'On trouve "un Paphnuce mis entre les principaux & les plus parfaits disciples S. Pacome, [V. S. Pacome § 24.] [g.44.d|46.a.] 'qu'on appelle mesme le grand Paphnuce, qui estoit grand œconome de ses monasteres, & qui mourut avec luy [en 348. Mais je douterois que ce fust le mesme.]

ARTICLE II.

S. Pacome emploie beaucoup S. Theodore, mesme à prescher.

[Boll.14.may,g.36.b c.] 'ON loue particulierement la prudence & l'adresse de Theodore, & l'on en raporte divers exemples [où il sembloit un peu manquer de sincerité: la charité couvroit sans doute avantageusement ce defaut.] [b.] 'Un frere estant resolu de quitter le monastere, parcequ'il ne pouvoit plus souffrir la sainte severité des reprimendes de S Pacome, Theodore fit semblant d'estre dans la mesme disposition que luy, & qu'il vouloit seulement tenter encore une fois s'ils ne pourroient point se rendre leur Abbé plus favorable. "Il avertit en mesme temps S. Pacome de son dessein, [&c.] & puis le vint trouver auec l'autre. Il commença à l'entreprendre sur diverses choses: & quoique S. Pacome ne luy répondist que par des paroles d'humilité & de douceur, [c.] 'il continua toujours jusqu'à ce que l'autre luy fit signe de cesser, parcequ'il estoit entierement satisfait & resolu de demeurer. [c.d.]

'Une autrefois Saint Pacome l'ayant donné pour compagnon à un ancien Religieux trop attaché à ses parens, qui avoit demandé à les aller voir [assez prés de là,] comme il faisoit assez souvent, & ce frere ayant voulu manger chez eux, quoique l'ordre fust de ne point manger chez les seculiers; Theodore par condescendance mangea aussi un peu avec luy, depeur de ne pouvoir pas le ramener au monastere: & quand il y fut retourné, il dit à Saint Pacome ce qui s'estoit passé. Ce Saint n'improuva point sa conduite, [& luy ordonna peut-estre ce qu'il fit ensuite.] Car Saint Pacome ayant demandé à l'ancien, comment il entendoit ce qu' ordonne l'Evangile, de haïr son son pere & sa mere; & luy qui se sentoit

sentoit coupable, ayant répondu que l'Evangile demandoit de grandes choses afin qu'on en fist une partie; Theodore se leva & demanda si c'estoit là la foy de ceux de Tabenne, & qui puisqu'on y corrompoit ainsi l'Evangile, il s'en alloit autrepart. Il se cacha en effet, afin que Saint Pacome l'envoyast chercher par l'autre frere; qui l'ayant bien-tost trouvé, & l'exhortant à revenir: » Je ne le puis, luy répondit Theodore, si vous ne me promettez » devant tous les freres de suivre la regle de l'Evangile. Il le fit; & depuis ce temps là il ne songea plus à aller voir ses parens.

V.S.Pacome § 16. * &c. 'Saint Pacome l'employa encore pour guerir"un autre Religieux tenté*par le demon de la vanité, qui s'estoit emparé de son corps aussi-bien que de son ame: de sorte qu'il voulut mesme une fois assommer Theodore. Mais ce Saint arresta sa fureur par l'autorité du nom de J. C. qu'il luy opposa; & il se servit du malheureux état de cet homme, pour comprendre avec quel soin nous devons veiller sur nous mesmes, afin de n'estre pas surpris par les differentes ruses du demon. e.f.

V.S.Pacome note 23. 'Il n'avoit encore que vingt ans, selon quelques uns, lorsque S. Pacome"l'obligea de faire l'instruction qu'il avoit accoutumé de faire luy mesme le soir aux freres; & il ne luy donna pas mesme le loisir de s'y preparer. Theodore la fit neanmoins selon ce que Dieu luy donna: Et lorsqu'aprés la priere il se fut assis, Saint Pacome declara qu'il avoit trouvé beaucoup à profiter dans son discours, "&c. & reprit fort severement quelques anciens qui s'estoient retirez, n'ayant que faire, disoient-ils, d'estre instruits par un enfant. g.37.§51 §5 Sur. 14.may,p.205. 53.

&c. V. S. Pacome § 21. 'Peu de jours auparavant, Theodore avoit fait paroistre"sa charité envers un ancien, qui avoit fait"une faute considerable. Boll.g.37.f.

&c. † Ibid. § 23. 'Il avoit 22 ans[en l'an 366,] lorsqu'il fut present à une priere ardente"que fit S Pacome† pour attirer la misericorde de Dieu sur toute l'Eglise, & qui fut accompagnée d'un tremblement de terre. 'Sept jours aprés il apprit de quelques personnes qui estoient venües d'Alexandrie, les blasphemes que les Ariens proferoient alors contre le Fils de Dieu, [avec d'autant plus de liberté, que Saint Athanase ayant esté relegué à Treves, & Arius receu dans la communion par le Concile de Jerusalem, ils sembloient estre en état de triompher de toute l'Eglise.] Theodore se mit alors en prieres, pour demander à Dieu qu'il delivrast les hommes d'une impieté si dangereuse, [& l'on peut croire que cette priere contribua à la mort honteuse d'Arius] Dieu le favorisa en mesme temps"d'une vision, pour luy donner une image de g.165.§5. §6. &c.

la parfaite egalité des trois personnes divines. Il estoit alors dans un des monasteres de l'Ordre nommé Bau [ou Pabau,]où Saint Pacome luy avoit donné quelque chose à faire pendant qu'il alloit visiter les autres maisons. [Quand il fut revenu,] Theodore luy raporta la vision qu'il avoit eue : & S. Pacome[pour le tenir dans les bornes de l'humilité,] luy dit que Dieu luy avoit fait connoistre la verité en la maniere dont il estoit capable de la concevoir. Il luy raporta aussi quelques visions qu'il avoit eues luy mesme,& qui l'avoient assuré de la verité défenduë par Saint Athanase.

§ 7. 'Quelque temps aprés,Theodore estant à Tabenne avec Saint Pacome, il y eut"une nouvelle vision, qui le remplit d'une ex- &c. treme joie. Il se hasta d'en aller faire part à Saint Pacome,qui se contenta de luy dire : Celui qui receut deux talens en raporta « quatre,& celui qui en receut cinq en raporta dix; c'est pourquoi « songez à travailler pour reconnoistre par de dignes fruits la « grace que vous avez receuë. Ces paroles changerent la joie de « Theodore en gemissemens, & le firent entrer dans des sentimens de componction & d'humilité.Depuis ce jour là Dieu ne cessoit point d'éclairer son ame par de nouvelles faveurs.

ARTICLE III.

Saint Theodore visite les monasteres deS.Pacome; est faitSuperieur de Tabenne.

Boll 14 may,g. 40.a|42.e.f. [THEODORE n'avoit environ que 25 ans, lorsque] 'Saint Pacome, neuf ans avant sa mort,[c'est à dire en 339,]commença à l'employer dans ses monasteres, pour les visiter,pour y consoler les freres, pour y regler toutes choses comme il eust pu faire luy mesme; en sorte qu'il estoit déja comme le premier aprés luy, sans que neanmoins il fist jamais la moindre reflexion sur ce g.50.e. rang elevé où il se voyoit [dans un âge si peu avancé.]'Il estoit f.31|35.50.58. 78|83. plein de bonté pour tout le monde ; '& il apportoit la consolation & la joie partout où il alloit, selon le don particulier qu'il en avoit receu de Dieu. Il n'effrayoit pas tant que Saint Pacome, qui parloit toujours de l'enfer; & cela contribuoit à le faire g.46.f. aimer. 'Mais il ne laissoit pas d'avoir une grande fermeté pour soûtenir la discipline malgré toute la contradiction des méchans. g.54.f. 'Il visitoit aussi quelquefois un des freres que Saint Pacome avoit mis en penitence, parceque le desir presomptueux du martyre

l'avoit fait tomber dans le crime de l'apostasie.

'Lorsqu'il eut environ trente ans [vers l'an 344,] Saint Pacome qui demeuroit ordinairement à Pabau, le fit œconome [& Superieur] de Tabenne, 'sans le dispenser d'aller visiter les autres maisons,'jugeant qu'il avoit une assez grande plenitude de l'Esprit saint. Et en effet, il estoit tout enflammé de la parole de Dieu, & tres ferme dans l'amour & dans le goust des choses du Ciel. Toute son application estoit à aimer Dieu de tout son cœur, à s'avancer luy mesme dans la vertu, & à y faire avancer les autres par ses exhortations, ausquelles [Dieu donnoit] une grace & une force particuliere.'Il se rabaissoit en mesme temps jusqu'à montrer à des enfans à faire des nattes.

g.38.b. g.40 a|42.f. g.38.b. g.39.c.

'Au reste il sembloit estre Superieur sans l'estre, n'ayant aucune volonté propre.'Sa coûtume estoit d'aller tous les jours sur le soir à Pabau pour y assister à l'exhortation de Saint Pacome, qu'il venoit ensuite raporter à ceux de Tabenne avant l'heure du coucher.'On remarque qu'estant venu ainsi un soir à Pabau, & ne trouvant point Saint Pacome qui s'estoit retiré"dans l'eglise pour prier, il s'occupa de son costé à mediter; & que comme Saint Pacome eut cette nuit là des visions qui l'effrayerent beaucoup, aussi Saint Theodore"se trouva saisi d'un tremblement & d'une frayeur extraordinaire. 'Quand S. Pacome venoit à Tabenne, il y faisoit les instructions,"& y donnoit les ordres qu'il jugeoit 'necessaires, Theodore prenant soin de les faire executer.

g.38.b. g.39.d. e. εἰς τῇ συνάξει. &c. &c. g.40.f.

'S. Pacome le mena avec luy lorsqu'il alla fonder le monastere de Pane. Un philosophe y vint demander Saint Pacome, pretendant l'embarasser par ses questions. S. Pacome luy envoya Theodore, qui n'y alla qu'en tremblant, se croyant bien moins habile que Corneille, qui avoit esté employé dans une occasion semblable: & neanmoins"il satisfit si facilement à toutes les questions qu'on luy fit, 'que le philosophe s'en retourna tout surpris de la vivacité de son genie.

g.38.e.f. &c. Vit.P.l.1.c.42.p.131.1|Sur 14.may,p 208 §6.

'S. Pacome en allant à Pane, fut appellé à Chenobosque, pour donner la derniere benediction à un frere qui se mouroit. Il y courut aussi-tost: mais lorsqu'il n'en estoit plus qu'environ à une lieuë, luy & Theodore entendirent des voix en l'air qui chantoient, d'où S. Pacome jugea que le Religieux qu'ils alloient visiter, venoit de mourir. Les autres freres qui l'accompagnoient n'entendirent rien.

Rosv.c.40.p.130.1|Sur §04| Boll.g.40.c|55.b.

'Une autre fois estant deux presens à la mort d'un frere, ils connurent par une lumiere divine l'état du mourant, & virent

Boll.g.40.c.

quelques Saints qui se rendirent presens à sa mort. Mais ils ne decouvrirent rien de ces mysteres qu'autant qu'ils furent obligez d'en dire pour satisfaire quelques uns des principaux Religieux qui s'estoient apperceus que les deux Saints voyoient quelque chose de particulier. Ils decouvroient ainsi quelques unes de ces faveurs extraordinaires, quand ils le jugeoient utile pour l'avancement des autres: mais hors cela ils les conservoient dans le secret.

g.47.f. 'La peine qu'on fit sur cela à S. Pacome dans le Concile de Latople [en 348,] fit encore connoistre davantage à Theodore combien il est utile de cacher ces sortes de choses: & il disoit quelquefois que ce n'estoit pas un grand avantage de recevoir [ces dons extraordinaires] du Saint Esprit, puisque c'est la foy & l'observation des commandemens de Dieu qui nous rendent son temple;

g.48.a. 'Qu'il ne faut point s'étonner qu'un homme de Dieu ait des visions; mais qu'il est aisé d'y estre trompé par l'illusion de l'ennemi, si on n'a un grand esprit de discernement; Qu'on est bien en danger de les desirer par vanité, & de se croire estre quelque chose [quand on les a;] Qu'ainsi nous ne devons demander que l'humilité, & d'estre delivrez de l'enfer.

Sur.p.211. § 81. Vit.P.c.49.p. 153.1. 'Il accompagnoit S. Pacome lorsque le demon leur apparut la nuit sous la forme d'une femme; & Theodore en fut d'abord fort effrayé jusqu'à changer de visage: mais S. Pacome le rassura," & &c.

Boll.g.58. § 25. ils se mirent tous deux en priere. 'S. Theodore parla ensuite avec S. Pacome à ce demon, qui avoua qu'il avoit receu le pouvoir de les tenter l'un & l'autre, mais qu'il ne pouvoit en approcher, parceque tous ses efforts leur profitoient au lieu de leur nuire. Il en fit encore d'autres grands eloges, [soit pour leur donner de la vanité, soit que la verité le fist parler malgré luy.]

g.40.a. § 58. 'Theodore pria un jour S. Pacome de le guerir d'un grand mal de teste qu'il souffroit. Mais le Saint aima mieux" l'exhorter à &c. recevoir avec joie cette epreuve que Dieu luy envoyoit: & il sçeut profiter de cette leçon.

g.40.g. [Il pouvoit estre Superieur de Tabenne;] lorsqu'on luy amena un Religieux soupçonné d'avoir fait un vol, parceque c'estoit" un χυδαῖος ἦν. esprit un peu leger; & on demandoit qu'il le chassast du monastere. Il ne voulut pas en user avec cette rigueur. & en effet l'accusé estoit innocent du vol. Cette douceur fit esperer grace au veritable voleur, qui estoit un autre Religieux qu'on n'eust jamais supçonné d'une telle faute; & il avoua en particulier à Theodore ce qu'il avoit fait. Le Saint luy dit qu'il purgeoit la faute en dechargeant l'innocent: & ayant appellé celui que l'on croyoit

coupable, il luy dit qu'il sçavoit son innocence, mais qu'il estoit redevable à Dieu pour d'autres fautes,& qu'il songeast à satisfaire à sa justice. Il parla [ensuite] à tous les freres,& leur dit que Dieu vouloit qu'ils pardonnassent au coupable,& qu'ils oubliassent sa faute, puisqu'ils avoient tous besoin de misericorde.

'S.Pacome ayant dit un jour en presence de tous les Religieux, qu'il y en avoit un entre eux qui surpassoit tous ceux qu'il avoit jamais vu parmi les moines; plusieurs crurent qu'il parloit de Theodore. Theodore [qui vouloit peut-estre eloigner cette pensée,] le pria de dire de qui il parloit. Il le refusa d'abord: mais tous les principaux s'estant joints à Theodore pour l'en presser, & Theodore luy demandant si celui dont il parloit estoit plus » grand que Petrone & que Corneille; le Saint luy dit: Il est plus » grand que vous mesme. Il declara aussi qu'il parloit d'un Religieux tres humble nommé Silvain. g.42.d.e|91.f.

ARTICLE IV.

Saint Pacome sanctifie S. Theodore en l'humiliant.

[ON peut juger que Saint Pacome qui elevoit Theodore aux premiers emplois dans un âge tres peu avancé, avoit de grandes preuves de toutes ses vertus,& particulierement de son humilité. Neanmoins Dieu voulant confirmer encore davantage S. Theodore dans cette vertu qui luy estoit si importante, permit qu'il fust tenté une fois par le demon de l'orgueil.]'C'estoit deux ans avant la mort de S Pacome,[& ainsi en 346.]'S.Pacome estoit alors malade à Pabau; & les principaux de ses disciples s'estoient assemblez auprés de luy pleins de douleur & d'inquietude, dans la crainte qu'ils avoient de s'en voir privez. Cela leur faisant examiner qui pourroit luy succeder dans sa charge, comme ils estoient persuadez que personne ne possedoit mieux son esprit & sa conduite que Theodore, ils le presserent de leur promettre qu'il ne les abandonneroit point, & qu'il accepteroit cette charge afin de les maintenir dans l'union. Il le refusa plusieurs fois, & enfin neanmoins il se laissa vaincre. 'Les plus éclairez d'entre les autres ne trouvoient point de faute en cela: 'Mais S. Pacome y en vit; & Theodore mesme se sentit aussi-tost attaqué par des pensées de vanité dont il avoit esté exemt jusques alors. Boll.14.may.g.43.a. a e|42.e.f. g 43.a. e|42.f.

'S. Pacome voulant donc rendre sa vertu parfaite, & le guerir des moindres sentimens d'ambition, l'envoya querir avec tous g.43.a. g.42.f.

les autres Superieurs, & il les exhorta à avouer chacun les fautes dont ils se sentoient coupables. Il leur en donna le premier l'exemple, & puis demanda à Theodore s'il n'avoit rien aussi qui luy fist peine. Theodore luy avoua les pensées de vanité qui le tourmentoient; & le Saint luy faisant une forte reprimende, luy dit que [pour le delivrer de ces mauvaises pensées,] il le dechargeoit tout à fait du soin des autres; qu'il n'avoit qu'à vivre dans la retraite, & à demander pardon à Dieu. Theodore sortit plein de sentimens d'une tres vive douleur, non d'avoir esté repris, [ou de ne plus estre dans les charges,] mais d'avoir donné entrée dans son cœur à de mauvaises pensées, d'avoir offensé Dieu dans la personne de son serviteur, & d'avoir sujet de craindre qu'il ne le rejettast entierement.

Avant que d'entrer dans la retraite, il demanda permission d'aller faire un tour à Moncose pour quelque affaire: & il rencontra en chemin deux vieillars, qui luy firent esperer qu'il seroit heritier de la vertu de Saint Pacome, s'il demeuroit parfaitement soumis à ses ordres & à ceux de Dieu; ce qui le consola d'autant plus, qu'il eut quelque sujet de croire que c'estoient des Anges: & Saint Pacome en jugea ainsi. Il demeura deux ans dans cette penitence, [c'est à dire au moins jusques à la mort de S. Pacome:] & elle fut telle, que S. Pacome ne craignoit pas de dire, lorsqu'il estoit absent, que Dieu l'avoit rendu par la faute qu'il avoit faite, beaucoup plus saint qu'il n'estoit auparavant. Il agissoit en tout comme un novice, ne faisant paroistre que de l'humilité & de la douceur, & versant une si grande abondance de larmes, qu'on craignit mesme que sa vuë n'en fust offensée. [C'est ainsi qu'il profita] de l'epreuve où Dieu l'avoit mis par S. Pacome, pour le rendre un veritable vaisseau d'election.

[Sur la fin de l'an 347, Zachée procureur de la Congregation, qui estoit] un homme de Dieu, demanda permission à S. Pacome de l'emmener à Alexandrie. Saint Pacome l'agrea; & dans ce voyage il edifia tout le monde par sa pieté. Il en revint aprés le Concile de Latople, & alla trouver S. Pacome à Pacaum, où il luy fit part de ce qu'il avoit appris de l'état de l'Eglise à Alexandrie, & sceut de luy ce qui s'estoit passé à Latople.

Saint Pacome tomba [bien-tost aprés] dans la maladie, dont il mourut le neuvieme may [348,] & dans laquelle il fut assisté par Theodore. S. Pacome luy témoigna en cette occasion beaucoup de tendresse. Il le pria par trois fois de ne point laisser ses os où on les auroit cachez, par où Theodore crut qu'il luy ordonnoit

§ 43. a. | a. | a. | a. | b. c. | c. | a. | d. § 46. b. | § 43. d. | § 46. a. | § 43. d. | § 44. d. § 47. f. | § 44. b. | d. | e. f.

&c. | sept fois. | V. S. Pacome § 17. | Ibid. § 16.

de tranſporter ſon corps lorſqu'il ſeroit enterré, pour le mettre ſecrettement en un autre endroit : & il le fit effectivement avec trois autres. 'Mais S. Pacome vouloit par là luy recommander de prendre ſoin de ſes freres qui s'écarteroient de la loy de Dieu, comme il le luy dit ce ſemble enſuite plus clairement ; & par là il l'établiſſoit en quelque ſorte pour eſtre un jour Abbé aprés luy. [Il ne voulut pas neanmoins le choiſir pour ſon ſucceſſeur immediat, afin de luy donner plus de temps pour s'affermir dans l'humilité :] '& il nomma pour cela Petrone. Celui-ci ne luy ayant ſurvécu que [treize jours,] juſques au 22 de may, nomma en ſa place Orſiſe, [dont nous ferons ici l'hiſtoire, parcequ'elle eſt preſque toujours jointe avec celle de S. Theodore.]

c.§47.a.

g 44 e.f.

ARTICLE V.

Orſiſe eſt fait Abbé de Tabenne ; eſtimé de S. Antoine & de S. Athanaſe : Il emploie S. Theodore.

'ORSISE que l'on appelle auſſi Orceſe, Orſieſe, & Orieſe, [n'eſt point mis entre les premiers ſolitaires de Tabenne, & il n'eſt preſque point parlé de luy juſqu'à la mort de S. Pacome.] 'Il paroiſt en effet qu'il eſtoit encore alors aſſez jeune ou d'âge ou de profeſſion. 'Il avoit neanmoins eſté long-temps avec Saint Pacome, qui l'avoit meſme fait Superieur de Chenoboſque : & comme quelques uns en murmuroient parcequ'il n'eſtoit pas "des plus anciens ; 'Saint Pacome dit que s'avançant comme il faiſoit, il eſtoit une lampe d'or dans la maiſon de Dieu. 'Il marqua meſme & en cette occaſion & en une autre, que Dieu le deſtinoit pour eſtre un jour ſon ſucceſſeur. 'Il paſſoit pour l'un des plus ſaints & des plus parfaits diſciples de S. Pacome, 'dont l'hiſtorien l'appelle un homme puiſſant en foy, tres humble, plein de bonté, '& tres zelé pour le ſalut de ſes freres. [Auſſi] 'S. Antoine vouloit qu'on luy donnaſt par honneur le nom d'Iſraelite.

Vit P.n.p.144.2. — Boll.14.may,g.45.b. — κατέλαβεν αὐτὸν χρόνον. — τῶν ἀρχαίων. — c. — a.c. — g.52.f. — g.44 d f. — g.50.c. — g 45 d.

'S. Pacome eſtant prés de mourir, l'envoya aux freres pour ſavoir qui ils ſouhaitoient d'avoir pour Abbé aprés luy. 'Il fut témoin des dernieres paroles que ce Saint dit à Theodore. [Mais il fut bien ſurpris] 'lorſque tous les freres ayant prié Petrone de choiſir luy meſme celui qui luy devoit ſucceder, il s'entendit nommer pour cette charge. Il proteſta en pleurant qu'il n'avoit point aſſez de force pour cela. [Et veritablement il pouvoit n'avoir pas aſſez de vigueur & d'autorité pour reprimer les méchans.]

g 44.d. — g 47.a. — g.44.§40.c.

g.44.45. 'Il imita avec zele S.Pacome dans sa conduite, [& dans l'exercice de sa charge.] Il visitoit comme luy avec grand soin tous les monasteres, pour y instruire les Religieux. Il n'avoit pas encore receu de Dieu la mesme lumiere que S.Pacome, mais il se servoit de comparaisons & de paraboles, qui le faisoient ecouter avec plaisir, & imprimoient la verité dans les esprits: de sorte que ses instructions estoient fort utiles aux freres. g.46.b. 'Il les faisoit le soir aprés le travail & le repas, d|45.b. '& les finissoit par la priere, [a] g 45.a. sachant que c'estoit Dieu qui y donnoit toute la force. [b] b a b|46.c. On raporte une ou deux de ses paraboles. g.45.f. 'C'est ainsi qu'il nourrissoit ses freres selon la grace que Dieu luy avoit donnée, & qu'il luy augmenta [par l'usage qu'il en fit,] pour la consolation de ceux dont il l'avoit chargé. Il ne les instruisoit pas simplement par des paraboles; mais leur expliquoit encore "les endroits les plus difficiles de l'Ecriture, en les comparant les uns aux autres pour les éclaircir. τῶν φαρὰν συνκείου. Il leur recommandoit l'observation des regles que Saint Pacome avoit établies, & de tous les ordres que leur donnoient leurs Superieurs. g.46.b.c. 'Il "s'elevoit surtout avec force contre la presomption de &c. ceux qui souhaitoient d'estre employez & mis dans les charges; car quelques uns avoient déja cette ambition.

b. 'Pendant qu'il parloit, Theodore l'ecoutoit assis comme les autres, avec l'humilité & la simplicité d'un enfant, croyant avoir perdu toute sa lumiere, depuis qu'il avoit, disoit-il, "attristé Dieu λυπήσας. en offensant Saint Pacome. Quand les freres luy demandoient quelque instruction, comme cela arrivoit souvent, sur les choses spirituelles & sur les visions de S.Pacome, il les renvoyoit à Orsise comme à leur pere, disant que c'estoit à luy à les instruire.

g.44.c. 'Comme il estoit mort plus de cent Religieux avec S.Pacome, & des principaux, g.46.a. [Orsise eut bien des charges à remplir.] 'Il donna celle de grand œconome à Psarphin, ancien Religieux qui estoit infatigable au travail, & qui s'acquitoit de cet emploi avec la gayeté d'esprit [que Saint Paul demande de ceux qui exercent les œuvres de misericorde.] g.48.e. 'Il estoit encore dans cette charge vers l'an 360.

g.45.c.d. 'Lorsque S. Athanase eut esté rétabli glorieusement dans son siege [l'an 349,] Orsise envoya à Alexandrie quelque Religieux, dont l'un estoit Zachée procureur de l'Ordre. Ils allerent en passant visiter Saint Antoine, "qui les receut avec beaucoup de &c. bonté, & leur fit l'eloge de Saint Pacome & d'Orsise. e. 'Il écrivit en leur faveur à Saint Athanase, qui à sa consideration leur donna toutes les marques possibles d'affection.

Aprés

'Aprés cela, dit l'hiſtorien, Orſiſe donna à Theodore l'intendance 'des ouvriers de Pabau. Il fut bientoſt envoyé de là à Pacnum [au dioceſe de Latople,] 'Macaire Superieur de ce lieu l'ayant demandé comme "pour y faire la boulangerie, mais en effet pour y eſtre la conſolation de ſes freres. [Il y alla l'an 350,] un peu aprés Paſque, dans un batteau où il ſe rencontra un autre moine qui ne le connoiſſoit pas. Ce moine le voyant toujours recueilli en ſilence dans une poſture fort humble, le prit pour un novice, & luy donna quelques leçons que le Saint receut auſſi comme un novice. Mais il fut bien confus lorſqu'il vit enſuite tous les Religieux venir audevant de Theodore, & le recevoir avec l'honneur qu'il meritoit.

c.
τῶν τεχνιτῶν.
Note 3.

ARTICLE VI.

Orſiſe oblige S. Theodore d'accepter en ſa place la charge d'abbé.

'LA Congregation de Tabenne perſevera quelque temps, ſous Orſiſe, dans la charité, dans la pieté, & dans l'union où Saint Pacome l'avoit laiſſée, ſe trouvant ſoûtenuë par les anciens diſciples de ce Saint, dont la pluſpart vivoient encore. 'Le nombre des Religieux s'augmenta meſme beaucoup. Mais cette multiplication y multipliant auſſi le ſoin des choſes temporelles, & les engageant à acquerir des terres & d'autres choſes qui ſembloient neceſſaires pour les faire ſubſiſter; la vigueur de la diſcipline commença à ſe relaſcher un peu: '& au lieu que ſelon l'inſtitution de Saint Pacome, la Congregation ne devoit rien avoir qu'en commun, Apollone Superieur de Moncoſe voulut faire quelques acquiſitions particulieres, dont meſme il n'avoit pas beſoin Orſiſe en ayant eſté informé, le reprit de cette faute; mais Apollone en colere, entreprit de ſe ſeparer du reſte de la Congregation, & ne trouva que trop de correſpondance dans la pluſpart de ſes Religieux; ce qui cauſa "beaucoup de deſordre dans les autres monaſteres. Orſiſe fit ce qu'il put pour remedier à ce mal; mais Apollone demeura toujours opiniatre.

Boll. 14. may, § 46. a.
d|50. a.
g 46. d.
&c.

'Enfin Orſiſe aprés avoir ſouffert quelque temps, voyant que ſa patience eſtoit inutile, & ſe jugeant incapable de ſoûtenir ſeul un ſi grand fardeau, il reſolut de s'aſſocier une perſonne qui puſt l'aider. Il eut recours à la priere pour faire un choix ſi important, '& il vit la nuit en ſonge deux lits tous deux fort beaux, mais l'un vieil, & l'autre neuf, & il entendit une voix qui luy diſoit,

e.
f.

Repofez vous fur le neuf. Il jugea auffi-toft que ce lit neuf eftoit Theodore, dont il connoiffoit & aimoit la vertu: & fur cela il fe refolut, [non de l'affocier à fa charge,] 'mais de la luy remettre entierement. 'Il fit donc auffi-toft affembler tous les Superieurs, leur reprefenta l'état fafcheux où la Congregation fe trouvoit; que pour luy il fe voyoit trop foible pour la foûtenir; qu'ainfi on ne devoit point trouver mauvais qu'il fe retiraft, & qu'il mift en fa place Theodore qui avoit déja exercé les fonctions de Superieur [fous S. Pacome.] Cet avis fut receu de tous avec joie; l'on envoya querir Theodore qui n'avoit pas efté appellé à l'affemblée, [& durant qu'on l'attendoit,] Orfife fe retira la nuit à Chenobofque, où il vouloit demeurer.

g.47.b. g.46.f.

'Theodore eftant arrivé, fut receu avec joie de tout le monde. [Mais ayant appris ce qu'on pretendoit faire,] 'il protefta qu'il n'y confentiroit point, & qu'il demeureroit plutoft fans boire & fans manger, jufqu'à ce qu'il euft parlé à Orfife. [On ne vouloit pas le laiffer aller à Chenobofque, depeur qu'il ne s'echapaft: Orfife de fon cofté avoit peine à revenir à l'affemblée:] de forte que Theodore paffa effectivement trois jours fans prendre aucune nourriture. Orfife vint enfin, & declara à Theodore devant toute l'affemblée, qu'on ne faifoit qu'executer ce que S. Pacome avoit ordonné, en luy recommandant de ne point laiffer fes os enterrez. Theodore ceda anfin, & fut établi Abbé de toute la Congregation de Tabenne; ce qui caufa une joie generale à tous les Religieux, furtout à ceux qui l'avoient vu agir fous S.Pacome.'Cela arriva "dans les premiers mois de l'an 352, 'lorfqu'il n'y avoit pas encore cinq ans que Saint Pacome eftoit mort: ["& Theodore ne pouvoit avoir que 38 ans.]

g.47.a. g.55.a. g.47.b. Note 4. Note 5.

'Orfife fe retira à Chenobofque, & [enfuite] à Moncofe. [a] Mais quoique Chenobofque fuft affez loin [de Pabau,] [b] & Moncofe encore plus, 'Theodore ne laiffoit pas d'aller prendre fon avis fur tous les ordres qu'il avoit à donner, voulant luy obeïr en tout, & ne fe regardant que comme fon fecond & fon miniftre. De forte qu'Orfife difoit que felon la vifion qu'il avoit eue, il fe repofoit veritablement fur Theodore, & qu'il gouvernoit plus par luy, que quand il gouvernoit luy mefme. Theodore eftoit de mefme la joie & le repos de tous les autres. Quoiqu'il travaillaft nuit & jour pour le falut de fes freres, jamais il ne fe regarda comme leur Superieur & leur pere; 'eftant perfuadé qu'il n'y a proprement que J. C. qui foit le vray pafteur des ames, & dont tous les hommes doivent fe tenir heureux d'eftre les brebis. 'Il

a|50.a. a g.47.b. b g.43.a. g.47.b. g.48.b. g.47.b.

faisoit voir par là que la reprimende de S. Pacome avoit deraciné de son cœur l'esprit d'ambition, d'orgueil, & d'empire; qu'il avoit appris de Dieu [à estre doux & humble de cœur;] & que sa grace l'avoit elevé à la perfection [de la vertu.

Ses Religieux avoient en luy une telle confiance,] 'qu'ils luy decouvroient dans le particulier toutes les dispositions de leur cœur. Aussi il les encourageoit [& tous ensemble, &] chacun en particulier, les consoloit, les animoit, traitoit leurs plaies comme un homme experimenté en cet art [des arts.] Que si quelques uns meprisoient ses avis & leur salut propre, il les supportoit avec patience, mais "sans negliger aucun des moyens propres pour les guerir, comme estant responsable de leurs ames, & de celles mesmes que leur mauvais exemple pourroit corrompre. Alors il avoit recours à Dieu, devant qui il s'humilioit dans la priere pour obtenir son secours. 'On pretend que sa voix imprimoit des mouvemens de joie, de tristesse, & de crainte, dans ceux mesmes qui n'entendoient pas le sens de ses paroles, ou pour estre trop eloignez, 'ou pour ne savoir pas l'egyptien qu'il parloit.

[Son humilité] 'luy donnoit un grand respect pour les Evesques, qu'il consideroit comme ses peres, que J. C. a établi ses successeurs en la personne "de ses Apostres. "Elle luy faisoit aussi cacher autant qu'il pouvoit ses revelations & les autres graces extraordinaires que Dieu luy faisoit. 'Quand on le supplioit de prier pour quelque possedé ou d'autres malades, il s'en défendoit autant qu'il pouvoit; & quand il ne pouvoit plus s'excuser, [il imitoit ce qu'il avoit vu "pratiquer à Saint Pacome, &] prioit Dieu de faire ce qu'il luy plairoit, & ce qui seroit le plus utile : Et Dieu, dit l'historien, les guerissoit.

c.d. | &c. | g.65 a|66 c. | g 64.c. | g 48.b. | &c. | g.47.48. | g.47.c. | V.S.Pacome § 18.

ARTICLE VII.

Respect de S. Theodore pour S. Pacome: Il réunit la Congregation, predit la persecution des Ariens.

[ON voit que Theodore dans ce qu'il disoit & ce qu'il faisoit, s'autorisoit presque toujours de Saint Pacome, comme s'il n'eust rien sceu que ce qu'il avoit appris de luy.] 'Gennade dit qu'il écrivit quelques lettres à ses monasteres, du style qu'il avoit puisé dans les saintes Ecritures, qu'il y faisoit souvent mention de S. Pacome son maistre, sous la discipline duquel il avoit esté elevé; qu'il y proposoit les exemples de sa vie & de sa doctri-

Genn.c.8.

ne, & les preceptes que ce Saint avoit receus de Dieu par le ministere d'un Ange. Boll.14.may,g.48.c. 'Il n'apprit ce semble qu'aprés sa promotion à la superiorité, la maniere dont S. Antoine avoit receu [en l'an 349] les moines de Tabenne. Il sçeut en mesme temps que Saint Athanase n'avoit pas moins d'affection pour eux deux [Orsise & luy,] qu'il en avoit eu pour S. Pacome: [& aussi-tost sans s'arrester à ce qui le regardoit,] il se mit à parler des eloges que S. Pacome avoit autrefois donnez à S. Athanase & à S. Antoine. [Il avoit particulierement esté fait Abbé pour rétablir la paix dans la Congregation.] g.47.b.c. 'Aussi dés la premiere fois qu'il assembla les freres pour leur parler, il leur representa 'l'état heureux où ils &c. s'estoient vus sous S. Pacome, pour les conjurer de reprendre le mesme esprit d'union & de charité, & le leur faire esperer de la misericorde de Dieu. c. 'Il anima son discours par ses larmes, qui furent suivies de celles de tous ceux qui l'ecoutoient; & on finit enfin par la priere. Il alla aussi-tost aprés visiter les monasteres, accompagné de quelques Religieux; & enfin avec bien des peines & toutes les adresses que l'Esprit de Dieu luy inspira, il reduisit Apollone Superieur de Moncose, à rentrer dans l'ordre & dans la paix: de sorte que l'ennemi [de la paix] se trouva vaincu & confondu.

Genn.c.8. [Ce fut sans doute au sujet d'Apollone,] 'que Theodore écrivit les trois lettres dont parle Gennade. Car il les écrivit sur ce que quelques uns des solitaires s'estoient separez de l'union des autres, & avoient fait une espece de schisme aprés la mort de l'Abbé [S. Pacome.] Il les exhortoit de rentrer dans l'union & dans la concorde qu'ils avoient abandonnée, pour n'avoir plus à l'avenir qu'un mesme esprit & un mesme cœur. [Je ne sçay si l'on doit conter parmi ces trois lettres la seule qui nous reste aujourd'hui de S. Theodore, traduite en latin par Saint Jerome en l'an 404.] Cod.reg.t.1.p.66. 'Cette lettre est pour exhorter tous les solitaires de l'Ordre, à venir celebrer tous ensemble la solennité de Pasque [au grand monastere de Pabau,] selon la regle que Saint Pacome leur en avoit laissée. Il y parle comme Superieur des monasteres de Tabenne. Il les exhorte de s'assembler en paix & en union; mais il n'y donne point d'autre marque qu'il y eust aucune division dans l'Ordre. Il témoigne qu'il y avoit des catecumenes dans ses monasteres.

Boll.g.63.64. [Dés que Theodore fut établi Abbé,] 'il envoya deux Religieux, Theophile & Coprés, à Saint Athanase, à qui il écrivit par eux. g.75.a. En s'en revenant ils amenerent d'Alexandrie, 'vers le mi-

lieu de l'an 352,'un jeune homme de 17 ans nommé Ammon,qui g.63.f. aprés s'estre fait Chrétien, s'estoit resolu à embrasser la vie solitaire, sur les eloges que S. Athanase en avoit faits dans un sermon. Il s'estoit d'abord voulu mettre avec un moine de Thebaïde qui estoit alors à Alexandrie. Mais un Curé de la ville à qui il demanda conseil, luy dit que ce moine estoit heretique, & le porta à aller trouver Theodore. 'S. Theodore vint luy mesme le g.64.a. recevoir à la porte du monastere de Bau[ou Pabau,]luy parla, luy fit changer d'habit, l'amena au lieu où les freres estoient assemblez au nombre d'environ six-cents, & le fit asseoir auprés de luy sous un palmier.

'Ammon vit alors plusieurs des Religieux qui se levoient l'un a.b.c. aprés l'autre, pour le venir prier de leur dire devant tous les autres, quels estoient leurs defauts. "Il leur disoit une parole de l'Ecriture, & y ajoutoit un mot pour la leur appliquer davantage. &c. Il y en avoit qui s'en retournoient s'asseoir en pleurant, & beaucoup d'autres pleuroient avec eux. 'Il dit d'un nommé Patelloli, c. que c'estoit un homme terrible aux demons. Il parloit en egyptien; mais un autre"Theodore autrefois Lecteur à Alexandrie, V.S.Pacome § 30. expliquoit en grec ce qu'il avoit dit.

'Un des freres venoit encore prier l'Abbé de luy faire connoistre d. ses fautes, lorsqu'aprés avoir elevé les yeux au Ciel, il se leva & 1. » commença à dire, Je sçay que si les gents charnels apprennent ceci, » ils s'en scandalizeront encore: [1]mais je parlerai neanmoins, puis- » que l'Esprit de Dieu me l'ordonne: Il dit ensuite que la persecution que les Ariens faisoient alors à l'Eglise, s'augmenteroit beaucoup, qu'au milieu de ce trouble un Prince payen s'eleveroit, "& feroit ses efforts pour abolir le Christianisme, mais qu'il seroit f.c. confondu; qu'il falloit donc crier vers Dieu, afin qu'il fist misericorde à l'Eglise pour empescher la perte de beaucoup d'ames. Ammon"excité par un des solitaires nommé Elurion, prit la &c. liberté de luy demander quand cela arriveroit. Le Saint l'ecouta avec bonté comme un novice, & luy dit que cela seroit bien-tost, comme il le verroit luy mesme; mais que Dieu auroit enfin pitié de son Eglise, & qu'aprés que la persecution des payens seroit cessée, celle des Ariens cesseroit aussi.

1. Il faisoit peut-estre allusion au Concile de Latople. V. S.Pacome § 26.

ARTICLE VIII.

Saint Theodore predit l'episcopat d'Ammon, & d'autres choses: Dieu l'autorise par divers miracles.

Boll. 14. may, g. 64. f.

'APRES que l'assemblée eut esté terminée par la priere, Theodore mit Ammon entre les mains de l'autre Theodore d'Alexandrie, chef d'un logement où demeuroient environ vingt solitaires Grecs. Ausone en estoit le second: & le saint Abbé luy recommanda de se haster d'instruire Ammon dans les divines Ecritures: Car il ne nous demeurera pas long-temps, dit-il « [par esprit de prophetie,] & il entrera dans le Clergé pour servir « l'Eglise. C'est Ammon mesme qui nous raporte ceci dans une « lettre qu'il écrivit estant Evesque, à Theophile d'Alexandrie. Il ajoute que ce Theodore & Ausone l'ayant mené dans leur logement, ils y demanderent à chacun de ceux qui y estoient avec eux, ce qu'ils avoient retenu du discours de l'Abbé: '& ainsi Ammon n'eut pas de peine à le retenir, & à le mettre ensuite par écrit.

g. 65. a.

g. 66. c. e.

'Il eut d'abord quelque difficulté à se persuader que Dieu revelast à Theodore le secret des cœurs. 'Mais estant sorti une nuit pour quelque besoin, Theodore l'appella '& le fit venir auprés de luy; puis s'adressant à un de ses Religieux, il le reprit fort severement de diverses pensées qu'il entretenoit dans son esprit: '& le Religieux s'estant jetté à ses piez, luy avoua que tout cela estoit veritable. Le Saint l'exhorta à la penitence, le menaçant de la colere de Dieu s'il ne le faisoit: & quatre mois aprés, ce Religieux quitta la maison & se jetta dans les troupes. Mais il tomba dans une hydropisie, qui aprés l'avoir long-temps fait languir, l'emporta au bout de l'an, [en 354.] Car ce fut au mois de janvier [l'an 353,] que Theodore le menaça de ce funeste evenement. Il paroist qu'il luy parla en thebéen [ou egyptien,] & qu'Ammon qui ne savoit pas cette langue, ne laissoit pas de l'entendre.

&c. c. c.

g. 67. a, b, c.

'Ammon estant allé à Tabenne avec Saint Theodore, y fut témoin d'un grand miracle qu'il fit, en guerissant une jeune femme mariée de la veille, & qui se mouroit dans un village voisin. Les circonstances de ce miracle sont considerables: mais on les peut voir dans la lettre d'Ammon mesme. 'Un Arien d'Alexandrie nommé Silvain en fut témoin aussi-bien qu'Ammon, & il en glorifia Dieu: [mais on ne dit pas s'il se convertit.]

e.

'Quelque temps aprés, le Saint estant retourné à Pabau, s'en alla avec environ 120 de ses Religieux dans une isle voisine, pour y amasser des jones dont on se servoit à faire des nattes. 'Il y demeura environ quinze jours, [durant lesquels le travail ne l'empeschoit pas de faire des exhortations à ses Religieux.]Un mécredi durant qu'il parloit, deux petites viperes se mirent autour de ses piez: & il se contenta de mettre le pié dessus, & de les tenir ainsi enfermées, jusqu'à ce qu'il eust achevé son discours, depeur de troubler ceux qui l'ecoutoient. Et quand il eut cessé de parler, il leva son pié de dessus ces viperes, & les fit tuer 'S. Nil a marqué cet evenement, [1]qu'il cite des vies des moines de Tabenne.

c. | 11.12.c.f. | e. | Nil.or.108 p. 505.

S. Theodore ajouta ensuite qu'un Ange luy estoit apparu, & qu'il luy avoit nommé quelques uns des freres qui ne prenoient point assez soin de leur salut, & un entre autres contre lequel Dieu avoit prononcé la sentence, & ordonné qu'il seroit chassé du monastere. L'un de ceux qui l'ecoutoient estoit Silvain'chef d'une compagnie de 22 Religieux "destinez à faire les toiles; & le second de cette compagnie estoit Macaire frere du Saint. 'Ce Silvain enflé, ce semble, d'avoir audessous de luy le frere de l'Abbé, se moqua en luy mesme de ce que le Saint avoit dit, comme d'une vanité & d'une folie. Mais en mesme temps il apperceut un homme d'un regard terrible, qui luy dit ces paroles: Est-ce ainsi que vous meprisez Dieu dans son serviteur?'& qui luy donna un soufflet. Aussi-tost il tomba dans une apoplexie'qui luy osta la parole & toute connoissance. On le mit sur un lit, & on le raporta à Pabau. Pecuse & les autres qui y estoient demeurez, du nombre desquels estoit Ammon, se mirent en prieres pour luy. Enfin au bout de six jours il revint, & dit ces paroles: Beni soit Dieu qui m'a chastié, & qui m'a fait misericorde.[Le lendemain] au matin il fit assembler tous les Religieux, & leur raporta ce que nous venons de dire. Ammon de qui nous l'avons appris, estoit tout auprés de luy, & l'entendit de sa bouche.

Boll.g.67.c. | e. | λινούφων. | e. | f. | d.

'Peu de jours aprés S. Theodore revint [de l'isle,]& aprés avoir parlé aux freres, il sortit, & pria les freres d'attendre qu'il fust revenu. Il s'en alla cependant avec deux autres au refectoire, où il arresta un jeune Religieux qui en sortoit: & c'estoit celui mesme que l'Ange luy avoit dit de chasser. Il le tira à part, luy ordonna de luy avouer les fautes dont il estoit coupable:'& comme il le refusoit, il commença à les luy dire luy mesme. L'autre

f. | &c.

1. Le texte grec ne nomme point l'Abbé, mais le nom de Theodore est dans toutes les traductions.

g.68.a. ne le laissa pas achever, & aima mieux qu'on le chassast,'avouant publiquement qu'il meritoit bien cette punition: surquoi le Saint fit une grande exhortation à toute la communauté.

a. 'La nuit suivante il alla trouver les autres que l'Ange luy avoit marquez, & leur dit à chacun les fautes où ils estoient tombez depuis leur battesme. Ils se reconnurent, benirent Dieu qui leur donnoit le temps de faire penitence, & offrirent mesme de confesser leurs fautes publiquement. Mais le Saint eut peur que cela ne fist tort à beaucoup d'ames encore foibles; "& se contenta qu'ils allassent, chacun en particulier, avouer à Pecuse & à Psentaese [qui estoient tous deux des premiers disciples de Saint Pacome,] les choses dont ils se reconnoissoient coupables, & leur demander leurs prieres. 'Tout cela se passa durant le Caresme [de l'an 353.] &c. | ∮13.a.

ARTICLE IX.

Dieu decouvre à S. Theodore l'état de ses Religieux.

Boll.14.may, g. 68.b.c. 'Le mardi de Pasque, [c'est à dire de la semaine sainte, qui en 353 estoit le 6 d'avril,] tous les Religieux "des dix monasteres qui composoient alors la Congregation, estant assemblez à Pabau au nombre de plus de deux mille, pour celebrer ensemble ces saints jours selon leur coutume; Theodore leur expliqua les difficultez que chacun voulut luy proposer sur l'Ecriture; & puis il leur fit un discours, où il conseilla à ceux qui estoient les plus foibles, de manger tous les jours [de cette semaine] au soir, & de n'en passer aucun sans manger, excepté le vendredi. Il ajouta que la nuit precedente, lorsque l'on estoit à table, il avoit remarqué un des freres à qui le demon avoit persuadé de prendre quelques pains pour les manger en cachette, "& faire semblant de passer des journées entieres sans manger comme les autres. Le coupable vint aussi-tost se jetter à ses piez, & Theodore au contraire luy couvrit le visage, afin qu'il ne fust pas reconnu, disant "qu'il epargnoit sa foiblesse propre en epargnant celle de ce Religieux. | V. S. Pacome note 24. | ὡς ὑπερθέμενος. | Quis infirmatur &c.

c. 'Il alla un jour avec 40 Religieux sur la montagne couper du bois dont il avoit besoin "pour bastir, & en envoya 40 autres pour le mesme sujet à une journée de là. Le soir du premier jour, lorsqu'il se mettoit à genoux pour faire la douzieme priere de Vespres, 'Dieu luy fit connoistre que quatre de l'autre compagnie, qui | ἐργασίμων. | g.d.

qui estoient d'ailleurs fort reglez, s'estoient un peu amusez à rire & à railler ensemble. Sur cela il quitta le travail qu'il avoit entrepris, pour s'en retourner à Pabau;& envoya dire aux autres de s'y rendre en mesme temps. Quand on fut arrivé, 'il fit une exhortation sur la maniere dont doivent vivre des Religeux; representa fortement par beaucoup de passages de l'Ecriture la faute de ceux qui avoient contristé le S.Esprit,& les exhorta à recourir aux larmes de la penitence. 'Il parloit encore lorsque les quatre coupables se prosternerent à terre avec de [grands gemissemens, en conjurant leurs freres de prier pour eux.Tous les autres se mirent aussi à pleurer; & l'assemblée finit ainsi. Mais depuis ce temps là ces quatre Religieux firent un tel progrés dans la vertu, qu'ils servoient d'exemple à tous les autres.

d.e.f.

§69.a.

'Une autre fois que quelques freres estoient allez dans l'isle ramasser "des herbes qu'on avoit accoutumé de saler pour la provision; au bout de cinq jours Theodore envoya querir l'un d'eux nommé Moyse.Il dit qu'il viendroit avec les autres quand on auroit achevé.On l'amena neanmoins malgré luy au saint Abbé, qu'il trouva accompagné de deux des plus saints de la maison, Psentaese & Isidore, mais fondant en larmes à son sujet.'Il luy reprocha sa negligence à se corriger de ses mauvaises pensées, dont il l'avoit "souvent repris, l'estant allé cherchet pour cela nuit & jour dans sa cellule. Moyse voulut s'excuser, & dire comme il avoit déja fait d'autres fois, que ce n'estoit que des suggestions du demon:surquoi le Saint luy declara que jusques alors les demons n'avoient point encore eu la permission de l'attaquer; mais que puisqu'il meritoit de leur estre abandonné,il avoit receu ordre de le chasser. Il dit en mesme temps à quatre Religieux bien forts de le prendre & de le mener à un village assez proche dont il estoit: & dés qu'il fut à la porte du monastere,il fut possedé du demon.'Il paroist que Theodore avoit eu revelation de la perte de cette ame.

g.69.a. λαχάνας. b. &c. d.

['Psentaese que Theodore voulut avoir en cette occasion pour témoin de sa conduite,]estoit le plus ancien de tous les disciples de Saint Pacome.'Isidore aussi estoit assez agreable à Dieu pour en obtenir des graces extraordinaires. 'Il estoit encore rempli de la prudence de Dieu, & d'une extreme douceur, de sorte que Theodore luy confioit quelquefois le soin des autres.

V.S.Pacome §28. g.29.e. g.67.d. g.68.c.

'Une autre fois S.Theodore estant le soir avec ses Religieux à Pabau, il parut tout d'un coup plein de joie: [& comme on luy en demanda le sujet,]il dit qu'un Religieux d'un monastere qu'il

g.69.c.

avoit établi prés de Ptolemaïde, venoit d'entrer dans le ciel, 'parcequ'il avoit toujours esté fort pur dans sa foy, qu'il avoit conservé son corps dans une chasteté toute entiere; '& que pour les defauts qu'on avoit "remarquez en luy, 'Dieu les avoit purifiez par diverses maladies qu'il luy avoit envoyées. 'Ce moine se nommoit Parour.

d. e. c. d. c. &c.

'Dieu luy decouvrit de mesme qu'un nommé Patquelse Religieux de Pabau où il avoit un fils, enseignoit à ce fils & à un autre jeune Religieux, une doctrine contraire à celle de la Resurrection. "Il l'en convainquit publiquement, & luy fit reconnoistre la verité par l'autorité des Ecritures. Patquelse non seulement convaincu, mais converti, se jetta en pleurant aux piez de ses freres, en les conjurant de demander à Dieu qu'il luy pardonnast cette faute avec les autres dont il estoit coupable; '& tous l'ayant aussi-tost fait avec joie, il accompagna leurs prieres de ses larmes; "rendant en mesme temps gloire à Dieu, [qui l'avoit tiré de son erreur.]

d, e. &c. f. ἐξωμολογῶν.

ARTICLE X.

S. Theodore & S. Antoine promettent l'indulgence de Dieu aux penitens: Le premier predit la paix de l'Eglise.

Au mois de novembre [de l'année 353, ou 354,] 'Theodore ayant encore mené divers Religieux dans une isle, afin d'y amasser du bois pour bruler; l'un d'eux nommé Patrice y fut piqué d'un grand aspic qui luy avoit tellement enfoncé les dents dans le pié, qu'un autre moine ne put l'en arracher qu'avec beaucoup de peine, '& de danger pour luy mesme.[b] Tout le monde crut que Patrice alloit tomber mort: mais Theodore y estant accouru, fit le signe de la Croix sur la plaie, & dit à Patrice qui pleuroit, [car il estoit encore fort jeune,] qu'il ne craignist point, parceque J. C. l'avoit gueri: & cela se trouva veritable, quoique plusieurs des Religieux eussent eu peine à l'esperer. Ammon qui raporte ce miracle y estoit luy mesme present; '& il y ajoute une autre chose [encore plus difficile à croire,] dont il assure avoir aussi esté témoin. [C'est pourquoi nous raporterons ce qu'il en dit, laissant aux personnes de pieté, éclairées dans l'esprit & la discipline de l'Eglise, à en juger, & à y faire les reflexions qu'ils trouveront à propos.]

Boll. 14. may, g. 70 a. a g. 69. f. g. 70. a. b g. 69. f. g. 70. a.

'Le "22 du mesme mois de novembre, Theodore fit assembler

a. 26. d'Athyr.

auprés de luy tous les Religieux qui estoient venus dans l'isle au nombre de cent, & il leur dit qu'il y avoit long-temps que Dieu luy avoit revelé une chose, & qu'il venoit de luy ordonner encore de la leur dire: c'est que presque dans tous les lieux où le nom de J.C. estoit adoré, ceux qui gardoient comme eux la foy apostolique, avoient repandu des larmes pour leurs pechez, & que Dieu » agreant leur penitence sincere, avoit effacé leurs offenses. Vous » donc, ajouta t-il, qui avez pleuré veritablement jusques aujour» d'hui les fautes que vous avez commises depuis le battesme, sa» chez tous que vous en avez obtenu le pardon. 'Que chacun de b. &c. » vous" loüe donc la misericorde du Seigneur.

'Deux heures aprés il dit à quatre des freres d'aller à la pointe b. de l'isle attendre Theophile & Coprés qu'il avoit [encore] envoyez à Alexandrie. Ces quatre ayant obeï, apperceurent bientost le bateau où estoient les deux autres, & leur firent signe d'aborder dans l'isle parceque Theodore y estoit. Ils s'embrasserent tous avec un extreme étonnement, [de ce que Dieu relevoit si precisément toutes choses à leur saint Abbé. Et leur admiration s'augmenta encore dans la suite.] 'Car Theodore dit à ceux qui c. venoient d'arriver, qu'ils avoient vu Saint Antoine; & ils luy en apportoient mesme une lettre écrite en egyptien. Elle contenoit la mesme chose que ce que le Saint venoit de dire, savoir que Dieu luy avoit ordonné de luy mander ce qu'il luy avoit revelé longtemps auparavant, que beaucoup de ceux qui adoroient J.C. avec une vraie [foy,] ayant gemi & pleuré presque dans toute la terre pour les pechez qu'ils avoient commis depuis leur battesme, Dieu avoit accepté leurs gemissemens & leurs larmes, & avoit effacé les pechez de tous ces vrais penitens commis jusqu'au jour que sa lettre luy seroit renduë.

'Theodore aprés avoir lu cette lettre, la fit lire devant tous les c. freres, 'qui se jetterent le visage contre terre, & pleurerent en la d. presence de Dieu jusqu'à ce que le Prestre qui estoit present finit la priere: aprés quoy Theodore ajouta, que tous les esprits celestes s'estoient rejouis de leurs pleurs; que Dieu avoit ecouté leurs prieres, & avoit effacé les pechez que quelques uns d'eux avoient commis, mais qu'ils avoient lavé par ces larmes sorties du fond de leurs cœurs; & que c'estoit en leur faveur que Dieu "avoir accordé le pardon que S. Antoine & luy venoient de leur declarer de sa part. Ces paroles causerent une grande joie parmi tous ceux qui les entendirent: & Theodore [1] ordonna en mesme temps à Am-

" τας ἐλαλήσεν.

1. ou luy predit qu'il le feroit, s'il faut λαλήσεις au lieu de λαλήσης, comme il y a assez d'apparence.

mon de publier un jour ce qu'il avoit vu & entendu parmi eux, soit en cette occasion, soit dans les autres.

d.|63 f|71.e. 'Aprés qu'Ammon eut demeuré trois ans avec Saint Theodore, g.70.d. 'il apprit par hasard des nouvelles de son pere & de sa mere, qui e. ne pouvoient se consoler de ne savoir ce qu'il estoit devenu.'Il pria S. Theodore de luy donner deux Religeux pour aller consoler sa mere, & revenir; & Theodore luy dit que sa mere estoit devenuë Chrétienne,[ce qui luy rendoit cette consolation moins necessaire;]mais qu'il falloit qu'il s'approchast d'Alexandrie, & qu'ainsi il luy conseilloit d'aller demeurer à Nitrie avec les Saints de ce quartier là. Ainsi Ammon l'ayant embrassé le conjura avec beaucoup de larmes de prier pour luy,& s'en alla voir ses parens; aprés quoy il se retira à Nitrie[vers le mois d'aoust de l'an 355.]

e. 'Six mois aprés,Saint Athanase fut chassé d'Alexandrie"par les Ariens, qui exercerent ensuite * une horrible persecution contre f. tous les Catholiques:'& cela donna occasion a Ammon de raporter à ceux de Nitrie ce que Theodore avoit predit[en 353,]de la g.71.a. violence & de la fin de cette persecution.'Saint Theodore écrivit aussi luy mesme aux Prestres, aux Diacres & moines de Nitrie, pour les assurer "que Dieu abatroit enfin l'orgueil des Ariens,& auroit pitié de son Eglise,& qu'ainsi il falloit souffrir sans perdre courage, en attendant que les iniquitez des Ariens fussent con- g.70.f. sommées. 'Il envoya cette lettre par quatre de ses freres, qui avoient ordre de la rendre à Ammon. Ammon la montra aux Prestres, & par leur ordre la lut le dimanche devant tous les g.71.a.b. solitaires, 'qui en glorifierent Dieu: & l'un d'eux l'alla porter à Dracone Evesque d'Hermopole[& de Nitrie,] que les Ariens avoient fait bannir.

le 9.fevrier 356. * &c. &c.

[Voilà en abregé ce qu'Ammon mesme raporte dans sa lettre à b.c|63,e.f. Theophile d'Alexandrie,]qui l'avoit prié de luy mander ce qu'il g.71.e. savoit de Theodore.'Il en avoit déja dit une partie à S.Athanase, qui selon la connoissance qu'il avoit par luy mesme de la vertu de ce Saint, [comme nous le verrons bien-tost,] n'y trouva rien d'in- f. croyable: '& Theophile le remerciant de ce qu'il luy avoit envoyé,assure qu'il avoit déja souvent oui raporter les mesmes choses. [Mais quelques grandes que soient les merveilles qu'Ammon e. à mises par écrit,]il en a supprimé beaucoup d'autres qu'il avoit vües aussi,mais qu'il a cru estre audessus des personnes foibles, entre les mains desquelles son écrit pourroit tomber.

ARTICLE · XI.

Saint Theodore, fonde cinq nouveaux monasteres, apprend de Dieu la mort de Julien: Arteme vient chercher S. Athanase à Pabau.

[POUR continuer maintenant ce que nous trouvons ailleurs sur Saint Theodore, nous pouvons commencer] par les monasteres qu'il a ajoutez aux neuf dont la Congregation de Tabenne estoit composé à la mort de Saint Pacome. Nous en avons vu un dixieme formé dés devant Pasque de l'an 353, [c'est à dire des la premiere année de S. Theodore. Ce peut estre celui] qu'il avoit basti [avant 355,] fort loin de Pabau, auprés de Ptolemaïde ville de la [haute] Thebaïde, dont on la fait metropole. [a] On en marque [encore] trois, [autres,] l'un au territoire d'Hermothis [ou Hermonthis entre la grande Diospolis & Latople,] & deux nommez Caïs & Obi vers [la grande] Hermopole [à l'extremité septentrionale de la basse Thebaïde.] Il y établit la mesme discipline que dans les autres monasteres: [Le premier pouvoit estre entre Hermothis & Ptolemaïde.] On remarque particulierement des deux derniers, qu'il les fonda par l'avis d'Orsise, [peut-estre parcequ'ils estoient dans une autre province que les autres. Il fonda aussi un monastere de filles à Bechré, à une petite demi-lieuë de Pabau, & les sœurs de ce monastere avec celles de celui de Men fondé par Saint Pacome, faisoient les étofes de lin & de laine dont les Religieux avoient besoin, [1] suivant l'ordre du grand œconome, qu'elles recevoient de Pierre établi leur Superieur [par S. Pacome,] & d'Eponyque son successeur.

Boll. 14. may, g. 44. a | 47. c.
g. 62. b.
g. 69. c.
Geo. sac. p 283.
a Boll. g. 47. e. f.
&c.
à un mille

Theodore alloit visiter les monasteres de Caïs & d'Obi, [en l'an 361 au plustard,] lorsqu'il rencontra, sur le Nil prés de Caïs, Arteme Duc d'Egypte, qui s'en alloit chercher S. Athanase à Pabau parmi les moines de Tabenne, les Ariens s'estant persuadez que comme il aimoit beaucoup ces saints moines, il pouvoit s'estre caché parmi eux. Dieu revela à Theodore ce qu'il venoit faire, & Theodore le dit à ceux qui l'accompagnoient. Ils vouloient retourner aussi-tost à Pabau, pour ne pas laisser les freres dans les troubles où les recherches d'Arteme les alloient mettre. Mais Theodore voulut continuer ses visites, esperant que Dieu auroit soin du reste: [& Dieu pouvoit luy avoir revelé ce qui arriva.]

g. 48. c.
d.

1. πέμπτοντος ἔργυ. Je ne sçay si ce ne seroit point qu'il leur fournissoit la laine & le lin.

d.e. 'Car Arteme ayant fait ranger ses soldats en armes durant la nuit autour du monastere, y entra avec des archers, & y causa d'abord quelque frayeur, que Pecuse appaisa bien-tost. Il demanda celui qui gouvernoit, "& Psarphin grand œconome s'estant &c. presenté, il luy dit l'ordre qu'il avoit de l'Empereur de chercher Athanase, qu'on disoit estre chez eux. Psarphin luy répondit qu'Athanase estoit veritablement leur Pere, mais qu'il ne l'avoit jamais vu; Arteme ne laissa pas de le chercher inutilement dans le monastere; aprés quoy il demanda que les Religieux vinssent à l'eglise prier pour luy: mais ils répondirent que l'Abbé [Theodore, ou S. Pacome,] leur avoit défendu de prier avec ceux du parti des Ariens; & Arteme avoit avec luy un Evesque de cette secte. Ainsi ils se retirerent, & Arteme alla faire tout seul sa priere dans l'eglise, dont il sortit ensuite tout effrayé, en disant qu'il estoit presque mort dans une vision qu'il avoit eue. Il quitta aussitost le monastere, où Theodore estant revenu, & ayant appris ce qui estoit arrivé, il en glorifia Dieu.

g.64.d.e. g.71.b. 'Ce que Thodore avoit dit en l'an 352, de la persecution qu'un Prince payen devoit bien-tost faire à l'Eglise, 'se verifia dans Julien, [qui aprés s'estre revolté dans les Gaules contre Constance en 360, se trouva maistre de tout l'Empire au mois de novembre 361,] cinq ans & neuf mois depuis que S. Athanase eut esté chassé d'Alexandrie, [l'an 356 au mois de fevrier.] Il ne put persecuter l'Eglise que jusqu'au [26 juin 363,] qu'il fut tué dans la guerre de Perse. c. 'S. Athanase chassé d'Alexandrie par Julien, estoit alors à Antinoé [dans la basse Thebaïde,] où S. Theodore & un autre saint Abbé nommé Pammon, le vinrent trouver tous deux en un mesme jour. Comme Julien avoit envoyé des ordres pour oster la vie mesme à S. Athanase, il se mit avec Pammon dans le bateau de Theodore qui estoit couvert, pour aller dans ses monasteres d. [vers Hermopole,] '& les moines de Theodore se mirent à terre pour tirer le bateau. Au bout de quelque temps Saint Athanase remarquant que Theodore & Pammon sourioient "entre eux, il &c. en demanda le sujet: Ils se prierent l'un l'autre de le dire; & enfin Theodore l'assura que Julien venoit d'estre tué; qu'il auroit pour successeur un homme excellent, qui le rétabliroit dans son Eglise, c. mais qui vivroit peu: & tout cela se verifia [dans Jovien.] 'C'est ce qu'Ammon dit avoir appris de la bouche mesme de S. Athanase peu aprés la mort de S. Theodore.

g.49.d. a g.48.e. 'Lorsque l'Eglise jouissoit de la paix aprés la mort de Julien, [a]la mortalité se mit parmi les moines de Tabenne, en sorte qu'il n'y

avoit point de jour qu'il n'en mouruſt un ou deux. C'eſtoit [vers le mois de juin,] lorſque le Nil commençoit à inonder les terres; de ſorte que les Religieux avoient peine à gagner la montagne où ils avoient accoutumé d'aller enterrer leurs morts. Comme les eaux croiſſoient toujours, ils demanderent à Theodore ce qu'ils feroient pour le premier qui mourroit, parcequ'il n'y avoit plus moyen de le porter à la montagne. 'Theodore leur répondit que Dieu leur epargneroit cette peine: Et en effet, il ne mourut plus perſonne juſqu'à ce que les eaux fuſſent retirées. f.

'Au milieu de tant de merveilles que faiſoit Theodore, il ne ſongeoit qu'à la guerre que le demon luy faiſoit ſans ceſſe; & il ne rougiſſoit point d'avouer à ſes diſciples qu'il craignoit meſme d'y ſuccomber & d'eſtre rejetté de Dieu, ſe conſiderant comme dans un chemin fort étroit bordé de deux precipices, "de toutes les mauvaiſes inclinations de la chair à gauche, & à droit des tentations de la vanité.' Ainſi les plus grandes conſolations qu'il puſt recevoir, eſtoient les humiliations & les traverſes. Il vouloit qu'on les receuſt comme autant de perles, afin d'eſtre toujours diſpoſé à en recevoir de nouvelles & à aimer ceux qui nous les cauſent comme les auteurs de noſtre bonheur, au lieu que quand on les ſouffre avec patience, mais avec peine, il eſt difficile de conſerver la charité pour ceux qui nous font ſouffrir; & il eſt à craindre que noſtre peine s'augmentant par la continuation des afflictions, noſtre patience ne diminuë & ne ſuccombe enfin tout à fait. f. &c. g.49.b.c.

ARTICLE XII.

Saint Theodore reçoit S. Athanaſe, & demande à Dieu de mourir.

Note 6. Boll.14.may.g.49.d.f.

VERS le commencement de l'an ["365,] Theodore ayant appris que S. Athanaſe venoit en Thebaïde par le Nil, il prit la meſme voie pour aller audevant de luy avec ſes principaux Religieux. Ils le rencontrerent audeſſous du dioceſe d'Hermopole; & quand le Saint les vit approcher, il dit d'eux ces paroles » du Prophete: Qui ſont ceux-ci qui volent comme des nuées, & » qui viennent "à moy comme des colombes avec leurs petits? Theodore le fit ſaluer d'abord par les plus anciens des freres, aprés leſquels il le ſalua auſſi: & le Saint ſachant que c'eſtoit luy, luy prit la main, & luy demanda des nouvelles de ſa Congregation. Les moines [de Tabenne] qui eſtoient environ cent, commencerent enſuite à chanter & à glorifier Dieu.

ſelon les Septante.

[S. Athanase s'estant mis à terre pour arriver en quelque ville,] 'Theodore prit la bride de l'asne sur lequel il estoit monté, durant que les freres continuoient à chanter; & marcha toujours ainsi auprés, de luy, au milieu d'une foule innombrable de personnes, & de quantité de flambeaux, [car c'estoit ce semble la nuit,] avec un courage & une humilité que "S. Athanase ne pouvoit se lasser d'admirer & de faire admirer aux autres. Aprés qu'il eut employé quelques jours à visiter les villes d'Antinoé & d'Hermopole, il vint aux monasteres [de Caïs & d'Obi,] où il fut fort satisfait de l'affection sincere qu'il vit que tous les freres avoient pour luy : & il en glorifia le Seigneur. Il voulut voir l'eglise, le refectoire, les cellules & tout ce qui estoit dans la maison; & il fut extremement edifié de tout; de sorte qu'il dit ces paroles a Theodore : Vous faites une grande œuvre d'assister ainsi les ames : J'ay souvent oui parler de vos reglemens; & tout y est parfaitement bien: Je croy voir JESUS CHRIST en vous voyant.

'Il passa quelques jours dans ces monasteres: & comme la feste de Pasque estoit proche, il exhorta Theodore à s'en retourner pour la celebrer [à Pabau] avec tous ses freres, selon la coutume de leur Ordre: & lorsque Theodore le pria, en le quittant, de se souvenir de luy, il luy répondit par les paroles du pseaume; Si je vous oublie, Jerusalem, je consens que ma main droite soit mise en oubli. "Il écrivit par luy à Orsise & à tous les freres, pour leur témoigner la joie qu'il avoit eue devoir Theodore, & de voir en luy le Seigneur & le Dieu de Saint Pacome. Theodore luy laissa son bateau avec les moines qui le conduisoient, à qui il ordonna d'obeïr au Saint comme à celui qui estoit le maistre de leurs corps mesme.

'L'histoire ajoute ensuite, que Theodore faisoit ce qu'il pouvoit pour consoler Orsise, & luy faire oublier les peines qui l'avoient obligé de quitter la conduite des moines. 'Il le tira enfin peu à peu de sa retraite de Moncose, & le fit venir à Pabau pour y visiter les freres comme leur veritable Abbé. Il vint audevant de luy avec tous ceux de la maison pour le recevoir, & obligea de faire l'instruction, laquelle il ecouta comme son disciple. 'Depuis cela ils furent encore plus unis qu'il n'avoient jamais esté, "n'estant veritablement qu'un cœur & qu'une ame selon la grace qu'ils avoient receuë du Seigneur. 'Theodore ne vouloit paroistre en tout que comme second, ne faisant rien qu'il n'en eust pris avis d'Orsise. Ils alloient l'un aprés l'autre visiter les monasteres.

[Tous leurs soins ne purent neanmoins empescher que] la multiplication

tiplication des terres, des bateaux,[& des autres commoditez,] n'augmentast dans la Congregation le soin des choses temporelles, & ne diminuast celui des spirituelles. 'Theodore en estoit b. percé de douleur. Il repandoit des larmes, faisoit des jeûnes & des veilles extraordinaires, se revétoit d'un cilice durant la nuit. Il alloit souvent prier à trois milles du monastere, sur la montagne où estoient tous les tombeaux des freres,& un Religieux l'y ayant une fois suivi de loin, entendit une longue priere qu'il fit sur le tombeau de Saint Pacome, où il demandoit à Dieu qu'il le retirast de ce monde, puisque l'on n'avoit plus soin d'y faire du bien ;& qu'il n'abandonnast pas neanmoins ses serviteurs, mais qu'il leur inspirast la crainte des supplices eternels, & la volonté de ne point sortir de sa voie.

'La feste de Pasque estant venüe, un de Religieux nommé c. Heron, qui estoit de la ville [d'Alexandrie,]se trouva extremement malade; de sorte que le samedi saint au soir, Theodore ayant quitté l'office pour le venir voir, eut à peine le loisir de luy dire quelques paroles avant qu'il expirast. Il luy ferma les yeux,& dit aux assistans que cette mort seroit suivie d'une autre à laquelle on ne s'attendoit pas. Les freres passerent la nuit à veiller & à lire auprés du corps: & le lendemain au matin qui estoit le dimanche de la joie, selon l'expression de l'historien, on l'enterra en chantant [des pseaumes.]

ARTICLE XIII.

Mort de S.Theodore: Il est honoré par les Saints & par l'Eglise

[APRES que les festes furent passées,] Theodore parla à Boll.14.may,g. 30.c. tous les freres qui estoient venus de tous les monasteres les celebrer avec luy les exhorta à la vertu avec d'autant plus d'ardeur, qu'il savoit que sa fin estoit plus proche,& les renvoya chacun chez eux. Il tomba malade ensuite,& Orsise qui l'assistoit avec les principaux des freres, voyant que sa maladie augmentoit, fit assembler tous les Religieux, & se prosternant en terre avec eux, il demanda à Dieu autant par ses cris que par ses paroles, qu'il luy plust de l'oster du monde, & d'y conserver Theodore; puisque nul n'estoit si capable de conduire les autres, de les encourager, & de les corriger de leurs defauts. Ils passerent trois jours de la sorte, [mais ne purent retenir sur la terre celui que Dieu se hastoit de couronner dans le ciel.]

d. 'Ainsi Theodore arriva à sa derniere heure,& pria Orsise de luy dire s'il l'avoit blessé en quelque chose. La douleur & les larmes empescherent Orsise de luy répondre, & Theodore ajouta : Ma " conscience ne me reproche point d'avoir jamais offensé ni vous " ni aucun des freres : car Dieu m'est témoin qu'autant qu'il m'a " esté possible, je n'ay jamais negligé mon salut ni celui des autres; " & cela ne m'est pas venu de moy,"mais de la misericorde de Dieu. " &c. En achevant ces paroles il rendit l'esprit, le "27.e jour d'avril [en " l'an 367,"autant que l'on en peut juger par diverses circonstances 2.de Pacon. c. de l'histoire,& ainsi n'estant encore âgé que d'environ 53 ans.]Il Note 7. fut porté avec le chant des pseaumes sur la montagne,& enterré au lieu où l'on avoit accoutumé d'enterrer les freres: mais quelques uns des principaux le transfererent de là, & le mirent auprés du corps de S. Pacome.

d.e. 'On ne sauroit exprimer quelle fut la douleur que ses Religieux eurent de le perdre. Dés qu'il fut expiré, leurs pleurs & leurs gemissemens se firent entendre jusque de l'autre costé du Nil: & ils demeurerent plusieurs jours comme accablez d'une profonde tristesse: outre qu'ils aimoient sa vertu, ils voyoient qu'ils estoient eux mesmes privez d'un si grand bien, & que c'estoient leurs fautes qui l'avoient obligé de demander à Dieu de mourir. Saint Athanase mesme n'apprit sa mort qu'avec beaucoup de douleur, f. '& il la témoigna dans une lettre qu'il écrivit à Orsise & à tous les Religieux:"mais il les exhorta en mesme temps à se consoler par &c. g.51.a. la vuë de la beatitude dont ce bienheureux jouissoit, '& à songer moins à pleurer la mort d'un si grand homme, qu'à imiter sa vertu g.71.c.e. pour arriver à une mort aussi heureuse que la sienne.'Il témoigna peu aprés en presence de quelques Evesques & de tout son Clergé, une veneration extraordinaire pour son merite, jusqu'à sembler c. l'egaler à Saint Antoine, quoiqu'il eust moins eclaté. 'Il prenoit plaisir à se faire entretenir de ce qu'il avoit fait de plus grand; dans tout ce qu'on luy en disoit, il ne trouvoit rien qui ne luy parust croyable, ni qui fust audessus de l'idée qu'il en avoit conceuë lorsqu'il l'avoit vu.

g.63 e.f. Theophile d'Alexandrie le regardoit comme un homme admirable, sur ce qu'il en avoit oui dire à differentes personnes; & pour s'en assurer davantage; il obligea Ammon de mettre par écrit ce qu'il avoit sceu de luy dans les trois ans qu'il avoit passez Genn.c.8. dans son monastere.'Gennade dit qu'il a esté aussi-bien le successeur de la grace que de l'autorité de S. Pacome. Il luy donne le Boll.p.292 b. titre de Prestre,'quoique les histoires originales de sa vie ne disent

point qu'il l'ait eu.'Il est au moins assez clair qu'il ne l'avoit pas à la fin de l'an 353.[Nous avons déja parlé]de trois lettres que cet auteur dit qu'il écrivit à ses Religieux,'& dont l'une s'est conservée jusques à nous. [Elle peut avoir esté mise en latin par Saint Jerome,]puisqu'il dit qu'on l'avoit prié de traduire quelques écrits pour des Religieux de la Thebaïde, qui n'entendant pas le grec ni l'egyptien,ne pouvoient profiter des preceptes de Pacome, de Theodore, & d'Orsise, écrits en ces langues.

g 70.d. Genn.c.8. Cod.reg t 1.p. 66. p.33.

V.Theodore de Pherme.

["Quelques uns raportent à ce Saint les eloges que Cassien donne à un Theodore qu'il avoit vu: Mais il parle d'un solitaire des Cellules, & non d'un Abbé de Tabenne.]'Quoique celui-ci soit mort le 27 d'avril, neanmoins les Grecs en font la feste le 16 de may,comme pour la joindre à celle de S.Pacome dont ils font la veille.On trouve le mesme jour dans un calendrier des Cophtes la memoire de Saint Theodore fils de S.Pacome:[& c'est un titre que nostre Saint a bien merité.]'Les Grecs en font leur grand office,où ils luy donnent des eloges fort magnifiques. [a]On ne sçait pourquoi Baronius l'a mis le 28 de decembre dans le martyrologe Romain.

Boll.14.may,p. 289.c. Menæa,p.135-136. a Boll.p 289.c.

ARTICLE XIV.

Orsise reprend la conduite de ceux de Tabenne: Leur état à la fin du IV. siecle: Monastere de la Penitence à Canope.

'SAINT Athanase dans la lettre qu'il écrivit aux moines de Tabenne aprés la mort de S. Theodore, prie extremement Orsise de remplir sa place,& de se charger du soin des freres[Il luy eust esté difficile de s'en excuser,]'& ainsi il s'en acquita avec toute la fidelité qui luy fut possible.Dieu luy donna une nouvelle force pour cela,avec une plus grande intelligence des Ecritures, [& luy fit la grace]de gouverner long-temps toute la Congregation dans une heureuse tranquillité. 'Il peut estre mort le 15 de juin, auquel quelques offices manuscrits des Grecs marquent un S.Orsise.

Boll.14.may,p. 51.a. g.50 c. p.334.b.

'Gennade dit que ce saint[successeur &]collegue de S.Pacome & de Saint Theodore, estant parfaitement instruit des saintes Ecritures, composa un ouvrage assaisonné d'une sagesse divine, où l'on trouvoit tout ce qui estoit necessaire pour la perfection de la discipline monastique, & où presque tout l'ancien & le nouveau Testament estoit expliqué d'une maniere fort abregée,

Genn c.9.

& propre au besoin que des moines en peuvent avoir. 'Il donna, dit-on, cet ouvrage à ses freres un peu avant que de mourir, comme son testament. [Ce sont apparemment ces] 'preceptes d'Orsise que S. Jerome témoigne avoir traduits en latin, avec ceux de S. Pacome & de S. Theodore: ["& nous ne voyons point non plus de difficulté à croire que c'est]l'ouvrage inutilé *La doctrine d'Orsise*, que nous avons aujourd'hui tant dans la bibliotheque des Peres, que dans le recueil des regles faites il y a plus de 800 ans par S. Benoist d'Agnane, qui en a aussi inseré diverses choses dans sa Concorde des regles. Cet écrit est une exhortation à la vie & à la vertu monastique, 'adressée particulierement aux Superieurs. [a] Il y cite souvent les instructions de leur saint Pere, [c'est à dire de S. Pacome,] 'qu'il y nomme en divers endroits avec ce titre.[b] Il estoit alors, ou au moins il croyoit estre, prés de consommer son sacrifice, & il proteste à ses freres que depuis que Dieu luy avoit confié le soin de leur conduite, il n'avoit point cessé, [non plus que Saint Paul,] de les animer tous en particulier & par ses paroles & par ses larmes, à s'acquiter de leur devoir.

[Orsise peut avoir eu pour successeur un nommé Ammon. Car Rufin, ou S. Petrone dont il décrit les voyages faits vers l'an 394,] 'dit qu'il avoit vu dans la Thebaïde Ammon Pere d'environ trois mille solitaires de Tabenne. [Il l'avoit vu sans doute dans les monasteres d'auprés d'Hermopole:] 'Car Petrone n'alla point jusque dans la haute Thebaïde, & ne passa point ce semble la ville de Lyque, [qui est un peu audessus d'Hermopole.]

'Pallade auteur de l'histoire Lausiaque, qui avoit penetré jusqu'au pays de ceux de Tabenne, '& qui avoit entré dans le monastere qu'ils avoient à Pane, dit qu'il y avoit dans cette maison 300 Religieux, qui s'occupoient à toutes sortes de métiers. 'Il ajoute qu'il y avoit bien sept mille solitaires de cet Ordre, repandus en diverses maisons de deux ou trois cents Religieux chacune, que dans le grand monastere [de Pabau] il y en avoit treize ou quatorze-cents, '& que ce nombre qui avoit commencé du temps de Saint Pacome, s'y estoit toujours entretenu depuis jusques au temps qu'il écrivoit, [c'est a dire jusques en 420.] 'Sozomene l'a suivi en cela, disant que le grand monastere de Tabenne, [ou plutost Pabau,] estoit composé d'environ 1300 Religieux, & toute la Congregation ensemble de sept mille. [Ils encherissent tous deux beaucoup audessus de Rufin: & neanmoins ils ont encore beaucoup affoibli la verité, si l'on suit] 'ce que dit Cassien, que dans le monastere de Tabenne il y avoit plus de cinq mille

Cod.reg.t.1.p. 33.
Nota 1.
p 67|Bib.P.t.5. p.671.
Cod.reg.p.69. § 7.
a § 5.&c. § 21.&c.
b § 56.
Vit.P.l.2.c.3.p. 458.
c 34.p 485.1.
Lauf.pr.p.897. b.
c.39.p.957.b.
c.38 39.p.956. 957.
c 20.p.928.d.
Soz.l.3.c.14.p. 518.b.
Cass.inst.l.4.c. 1.p.61.

Religieux sous un seul Abbé;[ou ce que dit S Jerome en l'an 404, & qui est encore plus exprés,]'qu'il s'y en rassembloit prés de cinquante mille pour celebrer la feste de la Passion & de la Resurrection de nostre Seigneur, '& que chaque monastere "avoit environ douze ou seize-cents Religieux. [Mais Pallade qui écrivoit vers le mesme temps que Cassien, & seize ans aprés Saint Jerome, paroist avoir esté mieux informé de ce qu'il dit.] 'Car outre qu'il avoit esté luy mesme dans le monastere de Pane, 'Aphthone qui tenoit 'le second rang dans le grand monastere [de Pabau,]estoit son ami particulier.'Ammon n'en conte qu'un peu plus de deux mille assemblez à Pabau en 353 pour celebrer la feste de Pasque.

Cod.reg.p.34. 7.
P 33.
V. T. Pacome note 9.
Lauf.c.39.p. 957.b.
a.
Boll.14.may,g. 63.c.

'La traduction que fit S. Jerome en l'an 404, des ouvrages de S. Pacome, de Saint Theodore, & d'Orsise, paroist avoir esté faite particulierement pour les moines du monastere de la Penitence, fondé en un lieu appellé Canobe. [Ainsi on ne fera pas sans doute difficulté de croire que ce monastere estoit de l'Ordre de Tabenne, & que c'est celui mesme]qu'Eunape dit avoir esté établi par Theophile à Canope auprés d'Alexandrie, "lorsque l'on y eut ruiné l'idolatrie par ordre de Theodose.'Cela se confirme tout à fait par ce qui est dit dans la III. action du Concile de Calcedoine, que le fobourg d'Alexandrie nommé autrefois Canope s'appelloit alors la Penitence, & que c'estoit un lieu d'asyle & de refuge, parcequ'il estoit tout entier sous la protection du saint monastere des Religieux de Tabenne.

Cod.reg.p.33.
Eun.c.4.p.64. 65.
V. Theodose I. § 56. note 42.
Soz.n.p.117.118.
Conc.t.4 p.407. e.

['Gazæus croit que c'est ce mesme monastere des Penitens appellé la Prison,'dont S. Jean Climaque dit des choses aussi extraordinaires qu'edifiantes: a & on n'a point fait difficulté de suivre ce sentiment dans la justification du cinquieme degré de ce Saint. On y ajoute seulement qu'il se peut faire que depuis S. Jerome ce lieu ayant esté uni au grand monastere dont parle Saint Jean Climaque, il ait esté destiné particulierement aux Religieux tombez dans le crime, qui avoient besoin de penitence. Il se peut faire aussi que ce grand monastere soit celui mesme que S. Jerome appelle la Penitence, & que celui-ci ait formé celui de la Prison pour ceux qui estoient tombez dans de grands pechez.] 'On croit mesme que tout le lieu de Canope autrefois infame pour les delices & les debauches,& toute l'isle où il estoit, portoit le nom de la Penitence. 'Il est certain au moins que le grand monastere n'estoit pas fort loin d'Alexandrie, [non plus que Canope:] b & celui des Penitens n'estoit qu'à un mille de l'autre.

Casa.n.p.1070. 1.
Jo.cl.c.5.p.715. &c.
a tr.pr.p.86.
Soz.n.p.117.118.
Jo.cl.fr.c.4.§31. p 62.
b c.4.p.66.

[Comme le monastere de Canope estoit prés d'Alexandrie, bien loin des autres monasteres de l'Ordre de Tabenne, il pouvoit bien suivre les mesmes regles que les autres; mais il est difficile de croire qu'il eust la mesme union avec eux, & la mesme dependance du grand monastere de Pabau.]

Isi.P.l.1.ep.93.p.29.c.

'Nous avons une lettre de Saint Isidore de Peluse adressée aux Religieux du monastere de Tabenne, où il les exhorte par l'autorité de S. Jacque, à se garder de l'ambition qui fait que plusieurs veulent estre maistres. [On voit par là, aussi-bien que par ce que nous avons dit de l'election & de la mort de S. Theodore, que la discipline s'estoit un peu relaschée & la pieté affoiblie parmi les Religieux de Tabenne. Cependant cet affoiblissement n'empesche pas]'que Rufin ne parle avec eloge de leur mortification & de leur silence, qu'il ne dise que c'estoient des hommes d'une abstinence "incroyable, '& qu'il ne reconnoisse qu'ils passoient pour estre audessus de presque tous ceux dont il parle, [c'est à dire de ce qu'il y a eu de plus eminent entre tous les solitaires de l'Egypte. Ce fut vers la fin du IV. siecle,]'que S. Pinuse Prestre quitra un grand monastere qu'il gouvernoit auprés de Panephyse dans la basse Egypte, pour venir aux extremitez de la Thebaïde demander avec instance d'estre receu au monastere de Tabenne, en partie parcequ'il savoit qu'il estoit plus austere qu'aucun des autres.

Vit.P.l.2.c.3.p.458.2. — c.34.p.485.1. — *ingentis.* — Cass.inst.l.4 c.30.p.85.

Cod.reg.p.33.34.

'Saint Jerome dans la preface de leurs regles qu'il a traduites, paroist supposer que c'est ce qu'ils observoient alors: & il raporte encore quelques particularitez de leur abstinence, qu'il avoit apprises d'ailleurs. 'Pallade non seulement loüe beaucoup Saint Pacome, [a] mais represente encore avec estime la discipline qu'il avoit vu observée dans le monastere de Pane. Il avoit connu particulierement, comme on a dit, Aphthone serviteur de Dieu, qui vers l'an 420 estoit le second du grand monastere [de Pabau, c'est à dire peut-estre le grand œconome.]On l'envoyoit à Alexandrie comme homme irreprochable, pour vendre les ouvrages des Religieux, & acheter leur besoins.

Lausc.38 p.955.&c. — a c.39.p.957.

[Cassien est celui qui parle plus avantageusement de ceux de Tabenne.]'Il assure qu'il n'y avoit rien de plus austere qu'eux dans l'Egypte; & il releve neanmoins encore davantage leur obeïssance. Il compose presque tout le quatrieme livre de ses Institutions, de leurs reglemens, & des vertus qu'il pratiquoient. 'La maniere dont Sozomene en parle [donne lieu de croire qu'ils honoroient encore beaucoup l'Eglise de Dieu vers l'an 440.]

Cass.l.inst.l.4.c.6.30.p.61.85. — Soz.l.3.c.14.p.516.518.

'On croit qu'il faut entendre de ceux de Tabenne ce que Saint Cyrille d'Alexandrie dit dans une lettre, 'que les Superieurs des monasteres de la Thebaïde estant venus à Alexandrie, l'avoient averti de quelques desordres dont on se plaignoit dans le Clergé. Il dit que c'estoient des personnes saintes, dont la conduite pouvoit justement estre admirée.

Bult.ori.p.101.
Cyr.ep.60 t.5.2. p.211 d.

'Il y avoit un monastere à Constantinople au XII. siecle, appellé du Philanthrope, composé de plus de 500 moines, qui observoient la regle de S. Pacome.'Il avoit esté fondé par Alexis Comnene qui y estoit enterré.

Bult.p.104.
Cang.de C.l.4. p.81.

MARCEL,

EVESQUE D'ANCYRE

ACCUSÉ D'HERESIE.

LE nom de Marcel se trouve dans l'histoire des le Concile tenu vers l'an 314 à Ancyre capitale de la Galacie, où Marcel assista en qualité de Evesque de la mesme ville.'On marque en effet qu'il estoit déja vieux en 336,'& Evesque depuis long-temps.[a]Il se trouva[en l'an 325]au Concile de Nicée, & il s'y opposa fortement à l'heresie d'Arius. Il montra que ceux qui le vouloient défendre estoient eux mesmes dans de mauvais sentimens: desorte que les legats de S. Silvestre rendirent à Rome un témoignage avantageux à son zele, & à la pureté de sa foy. 'On voit son ardeur contre l'heresie Arienne dans la confession de sa foy qu'il donna au Pape Jule [en l'an 341.]

Conc.t.1.p. 1475.d.
Ath.sol.p.813.a.
Euf.in Marc.l.2. c.1.p.33.d|56.a| 140.b.c.
a Ath.apol.2 p. 741.d|750.c|Epi 72 c.2.p.834.d.
Epi.72 c.2.p. 834.835.

'Astere qualifié l'avocat des Ariens, ayant fait un ouvrage pour défendre les impietez de sa secte. [b]Marcel se crut obligé de le refuter; & composa pour ce sujet un ouvrage,[c]intitulé selon S. Hilaire, *De la soumission de J.C. nostre Seigneur*,[d]& il paroist qu'il y expliquoit cet endroit de la premiere aux Corinthiens,[e] *Lorsque J.C. aura remis son royaume à Dieu son Pere &c.*[f]C'estoit[vers l'an 335,]assez long-temps aprés la mort de Paulin de Tyr qui fut fait Evesque d'Antioche[en l'an 331.][g]Cet ouvrage estoit le premier que Marcel eust publié jusqu'alors.[h]Il y faisoit divers eloges de Constantin, à qui il vint luy mesme presenter son livre.[i] Il y ra-

Ath.in Ari.or. 2 p.337.c.
b Socr.l.1.c.36.p. 72 a|Soz.l.2.c. 33.p.405.a.b.
c Hil fr 1.p 27.
d p.28.
e 1 Cor.15.v.24-28
f Euf.in Mar.l 1. c 4.p.19.a.
g c.1.p.1.a.
h l.2.c.4 p.55.d| 56.a.
i l.3.pr.p.59.60.

massoit un grand nombre de passages de l'Ecriture pour établir ses sentimens. 'Quoique l'ouvrage fust fort long, il ne l'avoit pas neanmoins divisé par livres, voulant, disoit-il, que son unité fust une image de l'unité de Dieu qu'il y défendoit.

p.572 q l.1.c.1. p.2.b.

[Les Ariens n'avoient garde de manquer à combatre cet ouvrage qui estoit composé contre eux.] Nous avons encore les trois,[ou plutost les cinq]livres 'qu'Eusebe de Cesarée fit exprés pour ce sujet,ᵃoù il force les expressions de son adversaire pour y trouver des erreurs.ᵇC'est dans cet ouvrage qu'Eusebe s'explique plus clairement qu'en aucun endroit en faveur de l'Arianisme, & où il soûtient les erreurs d'Astere comme les plus grandes veritez. 'Astere mesme écrivit contre Marcel,& l'accusa d'estre Sabellien; ᶜ& Saint Epiphane nous a conservé quelques fragmens d'un livre d'Acace de Cesarée en Palestine,sur ce sujet mesme.

Socr.l.1.c.36.p. 72.c|l.2.c.20.p. 103.a. a Ath.vit.p.28.c. b c. Hier.v.ill.c.86. p.205 b. c Epi.72.c.6-10.

[Il ne faut pas s'étonner que les Ariens se soient fort échaufez contre cet ouvrage de Marcel. Car par ce qu'Eusebe nous en a conservé en le refutant, on voit qu'il y parloit avec une extreme force contre leurs dogmes,] '& contre leurs personnes mesmes, sans epargner ceux qu'ils reveroient le plus, & qu'ils vouloient faire passer pour des gents eminens en pieté & en science. 'Il attaquoit nommément Paulin de Tyr déja mort, Narcisse de Neroniade, Eusebe [de Cesarée,] '& mesme leur grand Eusebe [de Nicomedie,]sans parler d'Astere. 'Il se plaignoit de quelques discours qu'Eusebe avoit faits dans l'eglise à Laodicée & à Ancyre. 'C'estoit apparemment Eusebe de Cesarée.ᵈ Il s'y declaroit aussi ennemi d'Origene.

Euf.l.1.c.1 p.42. p.2.a|c.4.p.19. 25. p.18.d. p.26 a.d. p.25.d. d p.21.22.

[Cet ouvrage de Marcel a fait beaucoup de bruit dans l'Eglise, & non seulement les Ariens ses ennemis, mais encore beaucoup de Catholiques, ont cru qu'en combatant Astere, il estoit tombé dans une extremité opposée.]'Car on luy a attribué de nier avec Sabellius la trinité des personnes divines, & de dire que le Verbe Dieu estoit une extension de la divinité du Pere, par laquelle il parloit & agissoit audehors, & qu'il retiroit ensuite en luy mesme, sans qu'elle eust aucune existence propre & reelle; Que le S. Esprit de mesme n'estoit qu'une surextension de cette extension qui avoit esté donnée aux Apostres ; & qu'enfin la Trinité s'étendoit ainsi, & se resserroit selon les differentes occasions : Que la premiere extension, qu'il appelloit le Verbe, s'estoit repanduë sur J. C, s'estoit unie à luy,& avoit agi en luy pour operer le mystere de la redemption des hommes ; mais qu'il ne s'estoit pas fait homme, & une mesme personne avec luy; 'qu'il s'estoit

Pet.dog.t.2 l.1. c.13.p.73|Thdrt hær.l.2.c.10 p. 224. Victor.l.2.bib. P.t.4 p 219.d.

contenté

contenté de le gouverner sans s'en estre revêtu ; '& qu'ainsi J. C. estoit un pur homme : ce qui estoit renouveller l'erreur de Paul de Samosates, [pour eviter celle des Patripassiens, qui vouloient que le Pere eust souffert la croix & la mort :]'Que cette union mesme du Verbe avec J. C, ne dureroit qu'autant que ce monde, aprés la fin duquel le Verbe le quitteroit, & rentreroit dans le Pere; Qu'ainsi le regne de J. C. finiroit alors; 'Que neanmoins sa chair demeureroit immortelle, sans qu'on puisse rien dire sur l'état au quel elle seroit ; 'Que le Verbe n'estoit devenu image de Dieu & fils de Dieu que par l' Incarnation, avant la quelle il n'estoit que Verbe.

Eus. in Mar. l. 1. p. 7. b | Pet. ut sup

Eus. p. 6. d | l. 2. c. 1. p. 32, c | 44. a | 50. 52.

l. 2. c. 4. p. 52. 53.

l. 3. c. 18. p 81. 82 | Epi. 72. c. 6. p. 828. c. d.

[Voilà les principales choses qu'on a imputées à Marcel, & qui font la matiere des divers evenemens dont sa vie a esté agitée depuis l'an 335, jusqu'en l'an 372 auquel il mourut, comme nous le dirons dans la suite. Nous allons marquer sa condannation par les Ariens, aprés quoy nous verrons de quelle maniere il a esté traité par les Catholiques.]

'Les Ariens ne le haïssoient pas seulement pour les avoir traitez d'impies [dans son livre ;] ce qui leur estoit un grand engagement pour l'accuser d'estre heretique ; [ou parcequ'il s'estoit toujours declaré contre eux autant que personne : Mais outre tout cela.]'Il n'avoit pu consentir à tout ce qu'ils avoient ordonné [l'an 335, soit à Tyr contre S. Athanase,]soit à Jerusalem touchant Arius. Et mesme il n'avoit point voulu prendre part à la dedicace qu'ils venoient de faire de l'eglise de Jerusalem, parcequ'il evitoit d'avoir aucune communion avec eux.'Cela les ayant extraordinairement irritez contre luy, 'ils le citerent dans le Concile qu'ils tinrent alors à Jerusalem, pour rendre raison de la doctrine de son livre. [Ils devoient traiter Astere de la mesme maniere:]mais ils l'en dispenserent sous pretexte que ce n'estoit qu'un laïque.

Ath. sol. p. 813. a.

Soz. l. 2. c. 33. p. 494. 495.

p. 494. d.

Socr. l. 1 c. 36 p. 72. a b.

b.

'Socrate dit que Marcel fut convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosates, de sorte que les Evesques luy ordonnerent de changer de sentiment ; & qu'en effet il promit de bruler son livre.'Baronius croit que tout cela n'est tiré que de quelques faux memoires des Ariens : [parceque ce fait ne pouvant manquer d'estre public, l'Eglise n'eust plus eu lieu de défendre Marcel comme innocent, s'il se fust condanné de sa propre bouche. Les Ariens mesmes n'en disent rien ni par la plume d'Eusebe, ni dans leur faux Concile de Sardique,]où l'on voit combien ils haïssoient Marcel, par la maniere violente dont ils invectivent

b.

Bar. 336. § 34.

Hil. fr. 2. p. 7. 12.

contre luy & contre son livre. [Ils n'y disent pas mesme qu'on ait rien fait contre luy à Jerusalem. Eusebe ne le dit point non plus. Ainsi on ne peut au plus que l'y avoir cité, & y avoir commencé l'examen de sa cause.] Il est certain au moins par Socrate mesme, qu'elle ne fut terminée qu'à Constantinople. [a]Car Constantin ayant mandé à une partie des Evesques qui estoient au Concile de Jerusalem, de le venir trouver en diligence, cette assemblée se separa aussitost.

Socr.l.1.c.36.p.72 b.
a b.
V.S Athanase § 28.

[b]Les Eusebiens tinrent ensuite un nouveau Concile à Constantinople [soit dés la fin de la mesme année 335, soit en la suivante; à quoy il y a plus d'apparence.] [c]Socrate dit qu'on y reprit l'affaire de Marcel, parcequ'il refusoit de bruler son livre comme il l'avoit promis à Jerusalem. [Que si nous voulons n'avoir point d'égard à ce que Socrate dit s'estre fait alors, il y a assez d'apparence que tout ce que les Eusebiens firent à Jerusalem contre Marcel,] fut d'aigrir Constantin contre luy, en luy écrivant qu'il luy avoit fait injure de n'assister pas à la dedicace de l'eglise de Jerusalem. Marcel [alla ensuite à Constantinople,] presenta à Constantin son livre qui n'avoit pas encore paru, & le pria de le lire pour luy faire voir combien les deux Eusebes & les autres dont il y parloit tres fortement, estoient dignes [non de la croyance qu'il avoit en eux, mais] d'estre punis [comme heretiques; & pour se justifier luy mesme du refus qu'il faisoit de communiquer avec eux.] Cependant il ne fut pas difficile aux Eusebiens ou de faire remarquer à Constantin les veritables erreurs de ce livre, ou de luy faire croire qu'il y affirmoit les mauvais sentimens qu'il y proposoit comme des doutes & des questions, [b]de l'irriter ainsi contre luy, [& de le condanner ensuite dans le Concile dont nous parlons.]

b.
c.
Soz.l.2.c.33.p.495.a.
Euf.in Mar.l.2.c.4.p.56.a b.
p.55.c.d.
Soz.l.2.33 p.494.d.
b d|Euf.p.55.d.

Les Ariens [a]semblent dire que Constantin mesme se trouva à ce Concile. Ils ajoutent qu'ils employerent long-temps pour convertir Marcel, non seulement les reprehensions & les corrections severes, mais aussi les prieres les plus charitables; qu'ils l'avertirent non une ou deux fois, mais souvent, sans avoir pu rien gagner sur cet esprit obstiné & incorrigible. Quoy qu'il en soit, il est constant qu'ils le deposerent. [c]Ils l'anathematizerent mesme, le separerent de leur communion, [d]le chasserent de l'Eglise, [e]le firent bannir sans considerer au moins son age, [f]& mirent en sa place un Basile qu'ils envoyerent à Ancyre.

Bar.347.§ 12.
sub presentia.
§ 82|Socr l.1 c.36.p.72.c.
c Bar.347.§96.
Euf.in Mar.l.2.c.1 p.60.d.
d Soz.l.2.c.33.p.494.c.
e Ath fol.p.813.a.
f Socr.p 72.c|Soz p.494.c.
g Soz.l.2.c.33 p.494.d.

[g]Ils écrivirent en mesme temps aux Eglises de Galacie, de faire recherche de son livre, [a]d'en bruler les copies, & d'obliger ceux ἐξαφανίσαι.

qui se trouveroient tenir sa doctrine, à rentrer dans la veritable foy. Ils insererent aussi dans leurs lettres un extrait de son livre, pour faire voir quelles estoient ses opinions ; ajoutant qu'ils n'y avoient pas mis le livre entier, parcequ'il estoit trop long. Ils mirent cette lettre dans les archives de l'Eglise. a Les Ariens assurent que Protogene de Sardique & l'Evesque de Syracuses avoient signé cette lettre & la condannation de Marcel jusqu'à quatre fois : & comme Protogene ne laissa pas depuis cela de communiquer avec luy, ils en prirent le pretexte de le deposer & de l'excommunier.

fBar.347.§83. Soz.l.2.c.33 p. 494.d. Bar.347.§82. a§§392.96. Bar.347.§101.

[Quelque pouvoir qu'eussent les Eusebiens,] il y eut plusieurs personnes & ce semble mesme entre les Evesques, qui témoignerent croire qu'ils avoient prononcé un jugement injuste contre Marcel. [Et les plaintes qu'on en fit, furent sans doute assez publiques,]puisqu'Eusebe n'a osé les dissimuler. Il dit que les autres Evesques[de sa faction]l'obligerent [sur cela]de prendre la plume pour défendre leur Concile. Il composa donc d'abord deux livres, où il pretendit refuter suffisamment celui de Marcel par la seule exposition de ses dogmes.[Nous en avons sans doute perdu la preface ; car ce que nous en avons commence d'une maniere trop promte & trop precipitée, pour ne pas juger qu'il y manque quelque chose.]

ἐδόκουν. Euf.in Mar.l.2. c.4 p.56 a|l.3.c. 19.p.82.d. l.2.c.4.p.55 d. p.57.b.

Il crut bien neanmoins que des personnes pourroient n'estre pas persuadées par ces deux livres de la fausseté de la doctrine de Marcel. C'est ce qui fit qu'il y en ajouta ensuite trois autres pour la refuter, & pour établir sa propre theologie, [c'est à dire l'Arianisme deguisé ou mitigé.]C'est pourquoi ceux qui distinguent ces trois livres des deux autres, les intitulent De la theologie ecclesiastique, [Nous aimons mieux considerer tous les cinq comme un mesme corps d'ouvrage contre Marcel: & le P. Petau les cite quelquefois ainsi. Eusebe adressa les trois derniers, [& apparemment aussi les deux autres,]a l'Evesque Flacille[ou Placille: C'est sans doute celui d'Antioche, qu'on peut juger par là avoir assisté ou mesme presidé au Concile de Constantinople.] Socrate marque seulement ces trois derniers livres.

l.3.pr.p.59 6c. p.57.b c|60.a. Socr.l.1.c.36 p. 72.c.

b Le P. Petau qui croit qu'Eusebe avoit raison de combatre l'ouvrage de Marcel, de quoy nous parlerons dans la suite, dit qu'il s'y amuse neanmoins beaucoup à chicaner sur des bagatelles, & qu'il y condanne mesme des choses innocentes & catholiques. [Il y paroist beaucop de chaleur, & dés l'entrée mesme, sans que la qualité de l'auteur nous puisse donner lieu de dire que c'est

b Pet.dog t.2.l. 1.c 13.§2.p.72.

la chaleur de l'Esprit de Dieu, & le zele de la verité.

La mort de Constantin arrivée en l'an 337, changea l'état des choses à l'égard de Marcel, aussi-bien que des autres Prelats deposez par les Eusebiens. "Car ils furent tous rétablis en 338, & rentrerent dans leurs Eglises. Marcel ne put neanmoins estre paisible dans la sienne, à cause de Basile qui avoit occupé sa place.]

V. les Ariens § 44 | Saint Athanase § 34.

Ath.ap.2.p.751. c.d | Epi.72.c.2. 834. Ath.ap.2.p.751. c.d.

'Les Ariens firent souffrir de tres grands maux à ceux d'Ancyre qui voulurent s'unir à luy, comme on le voit par le témoignage tant de Marcel que de divers autres; & le Pape Jule les compare à ceux que Gregoire avoit fait souffrir à l'Eglise d'Alexandrie en 341, [On en peut voir quelque échantillon dans les plaintes qu'ils firent depuis eux mesmes contre Marcel, accusant les autres à leur ordinaire, des crimes dont ils estoient seuls coupables.] 'Ils disent donc que son retour à Ancyre y causa l'embrasement de diverses maisons, & toutes sortes de divisions & de guerres: qu'on le vit luy mesme trainer des Prestres tout nuds à la place publique; qu'il profana le corps sacré du Seigneur suspendu au cou des Prestres; qu'il arrachoit les habits aux vierges saintes, consacrées à Dieu & à J. C, & les exposoit toutes nuës d'une maniere honteuse au milieu de la ville, à la vuë du peuple qui accouroit de toutes parts.

Bar.347. § 89.

Socr.l.2.c.15.p. 91.b.c. a Ath.ap.2.p. 761.e | 762.a | Thdrt.l.2.c.6.p. 589.b | Epi 72.c. 2.p.834.d. b Socr.l.2.c.15.p. 91 e. c Bar.347 § 83.

'Enfin il fut [une seconde fois] chassé d'Ancyre par les violences des Eusebiens, a qui publierent partout, & jusques à Rome, diverses calomnies contre luy. b Il ne laissa pas de s'en aller à Rome, où le Pape Jule songeoit à examiner tout ce que les Eusebiens avient fait dans l'Orient. [C'est sans doute ce voyage que les Eusebiens veulent décrier,] c lorsqu'ils disent que Marcel voyant qu'on le tenoit dans sa province pour heretique, s'en alla dans les pays étrangers, afin d'y tromper les simples & ceux qui ne connoissoient ni luy ni ses livres.

Ath.ap.2.p.750. c. d Epi.72.c.2.p. 835.a.

'Estant arrivé à Rome, il protesta que tout ce que l'on avoit publié contre luy estoit faux, d & il pria le Pape de mander ses adversaires, afin de les pouvoir convaincre en sa presence qu'ils estoient des imposteurs dans ce qu'ils luy avoient imputé, qu'ils continuoient eux mesmes dans leur ancienne heresie, & qu'ils avoient commis des excés punissables, tant contre luy que contres les Eglises que Dieu luy avoit confiées. Le Pape manda effectivement ses accusateurs par les Prestres qu'il leur envoya, [pour appeller les Orientaux au Concile qui se devoit tenir à Rome en l'an 341.] Mais ils ne comparurent point: 'de sorte que Marcel aprés les avoir attendus durant 15 mois, se resolut avant

que d'en partir, de donner au Pape [dans le Concile dont nous venons de parler,] une declaration écrite de sa main, de la foy qu'il tenoit & qu'il avoit toujours tenuë, 'satisfaisant en cela tres volontiers à la demande que le Pape luy en avoit faite.

Ath.ap.2.p 750 b|fol.p.813 a.b.

'S. Epiphane la raporte: [Car toutes les circonstances font voir que c'est celle dont parle le Pape Jule :] Et pour l'omission du mot de Consubstantiel, laquelle 'Baronius dit que le Pape n'eust pas pu souffrir, [elle n'est nullement considerable.] Personne n'accusoit Marcel de ne pas croire la Consubstantialité qu'il avoit signée & défenduë à Nicée; mais de tomber dans l'erreur contraire, qui estoit celle de Sabellius & de Paul de Samosates.

Epi.72.c.2.3.p. 834-836.
Bar.341.§ 50.

'On voit dans cette declaration de Marcel, un genie plein de feu & de liberté. [a] Il y expose non seulement sa foy, mais aussi l'heresie dont il accusoit ses adversaires. [b] Il témoigne qu'il en avoit gardé une copie, & prie le Pape de l'inserer dans sa lettre aux Evesques, afin que tout le monde pust connoistre ses sentimens.

Epi.72.c.2.p. 836.
a p.835.b.c.d.
b c.3.p.836.d.

'Le P. Petau pretend qu'elle ne justifie pas Marcel, & n'exclud pas assez les erreurs dont son livre avoit donné lieu de l'accuser. [c] S. Epiphane paroist aussi n'en estre pas entierement satisfait; mais il aime mieux en laisser le jugement à de plus habiles. [d] Ce qui est certain, c'est que le Pape fut tout à fait persuadé par cette declaration, que Marcel estoit & avoit toujours esté entierement orthodoxe : 'à quoy il fut d'autant plus porté, que les legats qui avoient esté au Concile de Nicée, luy en rendirent un témoignage tres avantageux. 'Ainsi il se crut obligé avec le Concile de le recevoir dans la communion, comme un Evesque tres Catholique, 'selon que les regles de la justice & des Canons l'y obligeoient.

Pet.dog.t.2.l.1. c.13 §4.p.74|t.5. l.12.c.18.§ 6.p. 254.
c Epi.72.c.4.p. 837.a.
d Ath.ap.2.p. 750.b.c.
c.
d|745.d.
p.752 d.

'Marcel songeoit, comme nous avons dit, à quitter Rome aprés y avoir passé 15 mois: [mais nous ne voyons point où il pretendoit aller, ni où il alla effectivement jusqu'en l'an 347. Car quoiqu'il souhaitast sans doute de retourner à Ancyre, il n'y a pas neanmoins d'apparence qu'il l'ait pu faire dans l'autorité que ses ennemis s'estoient acquise en Orient par la protection de Constance. En mesme temps que le Pape le recevoit comme orthodoxe,] 'ils anathematizoient tous ceux qui estoient dans ses sentimens, ou qui communiquoient avec luy. [d] Dans le formulaire qu'ils firent en 345, ils condannent & anathematizent "les sectateurs de Marcel, & les dogmes qu'ils luy attribuent, lesquels ils raportent fort au long.

Epi.72.c.7.p. 835 a.
Ath.de syn.p. 894.c.
d p.897.898.
οἱ ἀπὸ Μαρκέλλου.

[Il vint donc se presenter en l'an 347, "au Concile de Sardique

V.S.Athanase § 44.

assemblé pour juger de nouveau les procedures des Eusebiens.]

Hil.fr.2.p.16. p.15|Ath.ap.2. p 763.a.

'Il y fut receu tout d'abord entre les Evesques, avec une liberté entiere de celebrer les divins mysteres: '& quand les Eusebiens furent arrivez à Sardique, Il les pressa avec S. Athanase, de venir dire dans le Concile tout ce qu'ils avoient à leur reprocher. Les Eusebiens n'oserent jamais se presenter: de sorte que Marcel

Hil.fr.2.p.8.10. p.17.

n'eut plus qu'à se justifier devant le Concile. 'Ceux qui l'avoient condanné, renfermoient tous ses crimes dans son livre, 'qui ne demandoit point, disoient-ils, d'autre accusateur que luy mesme, tant les heresies en estoient palpables & manifestes. [Il

fr.1.p.26. a Ath.ap.2 p. 764.c.d.

ne fallut donc qu'examiner son livre.]Il fut lu en effet: a Et le Concile declara qu'ayant lu ce qui precedoit & ce qui suivoit les endroits que les Eusebiens accusoient, il a trouvé que les accusateurs prenoient malicieusement pour les sentimens de Marcel, ce qu'il ne disoit que comme par question & pour chercher la verité: "& que ses veritables sentimens estoient tout à fait con- &c. traires aux heresies qu'on luy imputoit.

Hil.fr.1.p.26.

'Saint Hilaire dit mesme assez clairement "que son livre fut lu tout entier dans le Concile: *post recitationem libri* & quoiqu'il se declare contre Marcel, quoiqu'il dise que Saint Athanase se separa de sa communion à cause de son heresie, il

p.27.

soûtient neanmoins que ce ne fut point à cause de son livre, 'lequel, dit-il, est au contraire un témoignage de l'injustice que les

Ath.sol.p 813.b.

Eusebiens ont fait en le condannant. 'Le Concile approuva aussi la confession de foy que Marcel avoit donnée à Rome au Pape

ap.2.p.766.a.b.

Jule. 'Ainsi il le declara innocent, legitime & unique Evesque d'Ancyre. Il écrivit à son Eglise afin qu'elle le receust sans difficulté, & excommunia Basile qu'on en avoit fait Evesque, comme un loup qui avoit pris la place du veritable pasteur.

Hil.fr.1.p.26.27.

'Voilà quel fut le dernier jugement rendu sur l'affaire de Marcel, [& on peut dire que jusqu'ici tout luy a esté favorable.

fr.2.p.7-11.

Car sa condannation par les Eusebiens,]'& les injures qu'ils luy dirent encore en l'an 347, dans la lettre de leur faux Concile de Sardique, [peuvent passer pour sa justification & son eloge. On regardoit tout cela comme une suite du zele qu'il avoit fait pa-

Sulp.l.2.p.155.

roistre contre leur erreur,]'& plus leur passion contre luy paroissoit grande, plus elle rendoit sa cause favorable[aux Orthodoxes.] Mais les choses changerent aussi-tost aprés, soit que Marcel croyant n'avoir plus de precaution à prendre aprés la declara-

Hil.fr.1.p.26.

tion du Concile [de Sardique en sa faveur,] 'decouvrist dans ses discours des erreurs qu'il avoit jusqu'alors tasché de cacher; [soit que l'heresie manifeste de Photin qui parut en ce temps là, com-

me nous le dirons ailleurs,] 'fiſt iuger que le maiſtre d'un diſci- [Sulp.l.2.p.155.] ple ſi criminel, ne pouvoit pas eſtre innocent. 'Car Photin avoit [Hil.fr 1 p.23.27.] eſté diſciple & Diacre de Marcel. [Dés l'an 347 ou à peu prés,] 'S. Cyrille de Jeruſalem refute les erreurs nées depuis peu dans la [Cyr.cat.15.p.172.c.d.] Galacie; [& ce ſont celles meſmes dont Marcel eſtoit accuſé.

On pourroit dire que S. Cyrille ſuivoit la mauvaiſe impreſſion qu'en donnoient les declarations des Euſebiens, laquelle ſe pouvoit aiſément repandre dans l'Orient juſqu'aux Orthodoxes; mais dans l'Occident meſme.] 'Saint Paulin de Treves conſentit [Sulp.l.2.p.157.] ſans difficulté à la condannation de Marcel dans le Concile d'Arles[en 353. Peu d'années aprés,] 'S.Hilaire dit que pluſieurs [Hil.de Tri.l.7.p.46.2.d.] avoient eſté inſtruits dans la Galacie à ne reconnoiſtre qu'un Dieu unique [en perſonne:] 'ce que ſa ſuite & Saint Jerome nous [Hier.v.ill c.86.p.295.b.] font entendre de Marcel. [a] Il dit encore plus clairement en un [a Hil inConſ.l.3 p.120.2.d.] autre endroit, que Marcel ne connoiſſoit pas le Verbe de Dieu. 'Il le condanne encore plus fortement dans ſon ouvrage du Con- [fr 1.p.26.27.] cile de Rimini, mais non ſur ſon livre qu'il avoit neanmoins. 'Marius Victorinus le joint avec Photin ſon diſciple. [Vict.l.1.bib.P.t.4.1.p 194.c|198.d|2.p.219.d.]

[b] Saint Athanaſe continua neanmoins encore quelque temps à le mettre parmi ceux que les Ariens ne perſecutoient que par- [b Ath.fug.p103.a,ſol.p.813.a.b.] cequ'ils eſtoient ennemis de leur hereſie. C'eſt ce qu'il fait dans le traité de ſa fuite, écrit au pluſtoſt en 356,] & dans celui qu'il adreſſe aux ſolitaires[, [qui peut-eſtre de l'année ſuivante.] 'C'eſt [Hier v.ill.c 86.p.295 b.] pourquoi Marcel ſe défendoit par la communion qu'il avoit avec le Pape Jule [mort en 353,]& avec S. Athanaſe[Mais Saint Athanaſe changea de ſentiment à ſon égard.] 'Car Saint Epiphane luy [Epi.72 c.4.p.837.] ayant un jour demandé ce qu'il croyoit de cet Eveſque, il ne le défendit point, ni auſſi ne l'accuſa pas beaucoup; mais luy dit ſeulement qu'il n'eſtoit pas eloigné de l'hereſie, mais quil le regardoit comme un homme qui s'en eſtoit défendu. 'Il alla nean- [Hil.fr.1.p.26|Sulp.l.2.p.157.] [Note.] moins "juſqu'à ſe ſeparer de ſa communion, ſelon S.Hilaire & S. Sulpice Severe. 'Et en effet il eſt difficile de ne le pas juger par la [Baſ.ep.52.t.1.p.80.d.e.] maniere dont S Baſile qui ſe declaroit abſolument contre luy, en écrit à ce Saint meſme. 'S. Athanaſe ne le condanna pas ſur ſon [Hil.fr 1.p.26.] livre, mais ſur des diſcours qu'il avoit faits depuis le Concile de Sardique, & par leſquels le Saint jugea qu'il tenoit les ſentimens de Photin.

'S.Hilaire & S Sulpice Severe aſſurent que Marcel ſe voyant [p.27.28| Sulp.l.2 p.156.] condanné par un ſi grand homme, ceda volontairement par le reſpect qu'il luy portoit, '& s'abſtint d'entrer dans l'egliſe [ce [Hil fr.1.p 28.] qui pourroit marquer qu'il ſe ſoumit à l'excommunication ſans

troubler l'Eglise pour ce sujet, attendant en paix qu'il plust à Dieu de faire paroistre son innocence: & ce seroit là une preuve d'un cœur vraiment Catholique, & bien opposé à l'orgueil qui fait les heretiques, quand mesme l'esprit auroit esté prevenu de quelque fausse opinion.

Epi.72. c. 1. p. 833.d. C'est tout ce qu'on sçait de luy jusques à sa mort,] 'qui arriva deux ans seulement ou environ avant que Saint Epiphane parlast de luy dans son ouvrage contre les heresies, [commencé en 374 ou 375, mais fini vers l'an 395. Ainsi on ne peut mettre la mort de Marcel qu'en 372 au plustost; & il faut qu'il ait esté pour le Pet.dog.t.2.l.1. c.13.§2.p.72.73. moins environ 60 ans Evesque,] '& qu'il ait vécu bien prest d'un siecle,[a] puisqu'il estoit déja vieux, comme nous avons dit, lorsque a Ath.sol.p.813. a|Eus.in Mar.l. 4.c.22.p.140 b. c. les Eusebiens le bannirent [en l'an 336:] & mesme il estoit avancé dans la vieillesse, selon que S. Athanase en parle. [b] Il n'avoit en- b Eus.in Mar.l. 1 c.1.p.1.2. core écrit alors que son ouvrage contre Astere, [c] mais il y en ajouta depuis plusieurs autres sur diverses sujets. [d] Il eut pour dis- c Hier.v.ill.c. 86 p.295.b. d Sulp.p.155| Socr.l 2.c.18.p. 96.d|Hil.fr.1.p. 23.27. ciples, non seulement l'heresiarque Photin Evesque de Sirmich, [e] dont l'impieté manifeste nuisit beaucoup à la reputation de son maistre; [f] mais encore deux autres Photins avec quelques autres Ecclesiastiques; dont l'un nommé Cyriaque prend la qualité e Sulp.l.2.p.155. de "defenseur de l'Eglise d'Ancyre. (" προςάτης.) Ces personnes estant allé f Epi.72.c.11.12. p.842.844. visiter quelques saints Evesques condannez aux mines à Diocesarée en Palestine, ces Confesseurs leur demanderent une declaration de leur foy. Ils la leur donnerent, avec des lettres de Bas.ep.293.p. 285.d. communion qu'ils disoient avoir receuës de S. Athanase; '& ces Saints les admirent à la communion de l'Eglise. [g] S. Basile le trou- g e. va mauvais, & manda aux Confesseurs qu'ils ne devoient par les recevoir, à moins qu'ils n'eussent anathematizé les heresies de e. Marcel; '& qu'aprés tout, ils n'avoient dû rien faire en cela qu'avec l'avis des Evesques Catholiques, tant de l'Orient que de p.286 b. l'Occident. 'Il les prie de luy envoyer les articles sur lesquels ils Epi.72.c.11.12.p. 842.844. avoient receu ces personnes. 'S. Epiphane nous les a conservez; & il est difficile de rien voir de plus formel & de plus precis con- Pet.dog.t.2.l.1. c.13.§4.p.74. tre les erreurs dont Marcel est accusé.] 'Aussi le P. Petau assure qu'ils sont tout à fait orthodoxes, & directement opposez à l'heresie dont on accusoit Marcel. [La diversité d'opinions qu'on avoit eue sur Marcel durant sa vie, continua encore aprés sa Hier.v.ill.c.86. p.295.b. mort.] 'Apollinaire fit des livres contre luy, où il le joignoit avec Photin son disciple. Diodore de Tarse a aussi écrit contre luy. Bas.ep.52.p.80. d.e. 'S. Basile le condanne, & le veut faire condanner aux autres. [h] Il h ep.293.p.285. c. declare mesme qu'il estoit sorti de l'Eglise à cause de ses dogmes criminels,

criminel. 'Il les décrit à peu prés de la mesme maniere que nous les avons raportez ci-dessus,ᵃ& que Theodoret les a décrits aprés luy. ᵇ Il dit qu'ils ruinent toute l'esperance des Chrétiens, & que ce n'est qu'un Judaïsme deguisée: ᶜ & il ajoute que ces sentimens paroissoient dans des livres de son heresie qu'il avoit chez luy.ᵈS. Chrysostome & S. Cyrille d'Alexandrie le condannent aussi & le traitent d'heretique. ᵉ Theodoret le met plusieurs fois dans ce rang. ᶠ Le Concile mesme de Calcedoine dans sa lettre à l'Empereur Marcien, l'accuse d'avoir nié aussi-bienque Photin, l'existence du Fils & du S. Esprit, en n'admettant point d'autre distinction entre les personnes divines, que celles des noms: Et il dit que c'est ce qui a obligé les Peres à luy opposer le dogme des trois hypostases. [Je croy que depuis cela tous les Grecs uniformement sont entrez dans la mesme pensée.]

Bas.ep.52.p.80. e|74.p 126.c.
ᵃ Thdrt hær.l 2 c.10.p.224.
ᵇ Bas.ep.74.p. 126.c.
ᶜ ep 52.p.80.e.
ᵈ Bar.347.§66|
Conc.t.3.p.52.a
ᵉ Thdrt.in Phil. 2 p.330.d.&c.
ᶠ Conc.t.4.p. 822.c.

'Il ne manqua pas aussi de personnes qui défendirent aprés sa mort & la sainteté de sa vie, & la pureté de ses dogmes.ᵍL'Eglise Romaine ne le condannoit en aucune sorte, comme S.Basile s'en plaint; 'quoiqu'on pretende que Libere l'a condanné.ʰ Et Paulin d'Antioche communiquoit aussi indifferemment avec ses disciples: [Nous avons vu que les Evesques bannis à Diocesarée, les avoient admis aussi à leur communion.]'S. Jerome de mesme semble luy estre plutost favorable que contraire.ⁱS. Epiphane fait un titre des Marcelliens, & penche à le condanner: il n'en parle neanmoins qu'avec doute. Et S. Augustin dans son livre des heresies, l'a osté tout à fait luy & ses disciples du nombre des heretiques. 'Sozomene luy est aussi assez favorable. ᵏ S. Jerome ne met point les Marcelliens entre les sectes qui divisoient la ville d'Ancyre, [soit qu'il ne le regardast pas comme heretiques,'soit qu'ils eussent esté réunis à l'Eglise par les soins de S. Basile.

Epi.72.c.1.p. 834 a.
ᵍ Bas.ep.52.p.80. d e.
Lup.t.1.p.210. 211.
ʰ Bas.ep.74.p. 126.b.
Hier.v.ill.c.86. p.295.b.
ⁱ Epi.72.p.833.d
Soz l 2.c.33.p. 494.405.
ᵏ Hier.in Gal.l. 2.pr p.174.
V.S.Basile § 142.

Au contraire entre les Latins mesmes,]'S. Sulpice Severe le condanne comme sectateur de Sabellius. ˡ Gennade le met aussi entre les heretiques qui ont dit que J. C. n'avoit commencé à estre Dieu qu'en commençant à estre homme. [Je pense que les modernes suivent plus les Grecs que les Latins, & vont plutost à le condanner qu'à l'absoudre.]

Sulp.l.2.p.156. 157.
ˡ Gen.dog.c 3.p. 380.2.a.

'Le P. Petau le traite absolument d'heretique, & il croit mesme que ce que l'on voit de son livre dans la refutation qu'en a faite Eusebe, suffit pour nous persuader qu'il a beaucoup de sentimens contraire à la regle de la foy, sans qu'on le puisse excuser. 'Bullus dit aussi qu'Eusebe prouve que Marcel a enseigné le pur Sabellianisme. [Pour nous, nous ne sommes pas assez hardis pour

Pet.dog.t.2 l.1. c 13.p 73 §2|t.4. l.1.c.3.§10.p.12.
Bull.l 2.c.1.p.53

condanne un homme sur des extraits faits par un ennemi, ni pour nous opposer à un Concile aussi considerable que celui de Sardique, qui aprés avoir examiné les extraits avec ce qui les precedoit & les suivoit, a declaré l'auteur orthodoxe; ni pour dementir Saint Hilaire,]'qui ayant le livre entier entre ses mains, soûtient non seulement que ce n'est point sur cela que S. Athanase a condanné Marcel; 'mais qu'il faut mesme l'absoudre comme innocent si on ne regarde que son livre, & que les Ariens ne l'ont pu condanner sur ce qu'il avoit écrit, que par un jugement faux & injuste. 'Eusebe en le combatant, reconnoist qu'il avançoit beaucoup de choses qu'il ne vouloit point assurer, & sur lesquelles il avouoit qu'il n'avoit pas assez de lumiere. 'Il est certain aussi qu'il condannoit Sabellius.

Hil. fr. 1. p. 26.
p. 27.
Eus. in Mar. l. 1. c. 4. p. 53. a.
l. 3. c. 15. p. 60. c| 76. b.

LUCIFER,
EVESQUE DE CAGLIARI.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Lucifer: Il défend la foy à Milan, & est banni.

[LUCIFER a rendu son nom celebre dans l'Eglise par son courage, & encore plus par sa chute. Il nous a appris ce qu'on doit craindre d'un grand zele qui n'est pas soûtenu par une aussi grande humilité, & par cette charité lumineuse aussi condescendante que forte, qui sçait se rabaisser pour l'utilité des autres. En un mot, c'est un exemple terrible de cette verité importante, Que celui qui est debout doit toujours craindre de tomber.]

'Il estoit Evesque de Cagliari metropole de la Sardaigne, a & des isles d'alentour. [Nous laissons à d'autres à examiner si elle avoit aussi la dignité de metropole dans l'Eglise, ou si elle estoit immediatement soumise à celle de Rome.] 'Il est certain qu'en 681, sous le Pape Agathon, elle estoit déja metropole ecclesiastique.'Lucifer estoit un homme fervent dans la foy, [comme on

Ath. sol. p. 831. c. a fug. p. 703. d.
Boll. 20. may, p. 217. e.
Bar. 353. §20.

se voit assez par ses ouvrages:] '& il s'estoit rendu illustre dans l'Eglise par le mepris qu'il faisoit du siecle, par son amour pour les lettres saintes, par la pureté de sa vie, par la constance de sa foy, & par la grace divine qui eclatoit dans ses actions.'S. Athanase le met au nombre des bons Evesques & des predicateurs de la verité. 'Pour les conjectures qu'un auteur moderne fait sur sa naissance & d'autres choses semblables, ceux qui les aiment pourront les voir dans Bollandus.

Mar.&F.p 28.
Ath.fug.p.703.d.
Boll.20 may,p.198.§ 2.

[Nous ne dirons rien ici de ce qu'il y a de plus grand & de plus honorable pour luy dans toute sa vie, qui est sa confession & son exil. Nous en ferons l'histoire en faisant celle de Saint Eusebe de Verceil. Nous dirons donc seulement en un mot, qu'ayant accepté la legation du Pape Libere pour solliciter un Concile auprés de Constance, & le Concile ayant esté assemblé à Milan en l'an 355, il y soûtint avec toute la vigueur qu'on se peut imaginer, la verité de la foy, l'honneur de l'Eglise, & l'innocence de S. Athanase. Ce fut par là qu'il merita la peine de l'exil qui luy acquit le titre de Confesseur.] 'On changea quatre fois le lieu de son exil.[a] Constance l'envoya à Germanicie [en Syrie,] entre les mains[1] d'Eudoxe qui en estoit alors Evesque, & l'un des plus méchans des Ariens. [Eudoxe ayant quitté Germanicie au commencement de l'an 358, pour s'emparer du siege d'Antioche, cette raison ou quelque autre que nous ignorons, fit que] Constance relegua Lucifer en Palestine, [a] dans la ville d'Eleutherople. [b] Il se trouva relegué dans la Thebaïde à la mort de Constance, [en l'an 361. Ainsi ce fut son quatrieme & dernier exil.

Mar.& F.p.73.
a Lucif.de Ath.l.1.p 960.b.
Hier.v.ill.c.95.p.297.a.
a Mar & F.p.89.
b Thdrt.l.3 c.2.p 639.b.

'Lorsqu'il fut banni à Eleutherople, [qu'on croit estre l'ancienne Hebron, Eutyque en estoit Evesque.] Nous avons vu' autrepart qu'Eutyque estoit Catholique de croyance: mais par interest il estoit Arien, & l'un des plus méchans des Ariens.'Aussi il fit extremement souffrir Lucifer, qui défendoit la foy avec sa liberté ordinaire, & il persecuta de mesme tous ceux qui communiquoient avec luy. Il rompit une fois une porte à coups de hache, & se jettant sur Lucifer, il renversa mesme les saints Sacremens, il battit tous ceux qu'il trouva là assemblez, & emporta les vases sacrez & les saints livres de l'Eglise.

Mar.&F.p.89.
V. les Ariens § 85.
Epi.73.c.23 p.871.a.b.
Mar.&F.p.89.

1. Il l'appelle par mepris Adoxe c'est à dire *sans honneur*.

ARTICLE II.

Ecrits de Lucifer loüez par Saint Athanase: Lucifer les envoie à Constance.

Hier.v.ill.c.95. p.297.a.

SAINT Jerome semble dire que Lucifer estoit dans la Palestine lorsqu'il écrivit; ["& il paroist que ce fut en 360.] Ce Saint marque seulement un livre contre Constance que Lucifer luy envoya à luy mesme.[Il est difficile de savoir de quel ouvrage il parle en particulier, ou s'il regarde tous les ouvrages de Lucifer comme un seul livre; puisque ce qu'il en dit convient à tous les écrits de cet auteur.]

Note 1.

Bib.P.t.9.p.953

'Ceux que nous en avons aujourd'hui, sont les deux livres pour S. Athanase, celui des Rois apostats, un qui montre qu'il ne faut point avoir de communion avec les heretiques, un autre intitulé, Qu'il ne faut point epargner ceux qui pechent contre Dieu, & le dernier, Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu. 'Ce dernier cite celui des Rois apostats,[a] & parle d'Eudoxe transferé à Constantinople [au commencement de l'an 360.] 'Lucifer reconnoist luy mesme dans ses écrits qu'il estoit pauvre,[b] & qu'il écrivoit sans art & sans eloquence,[c] & le Prestre Marcellin son disciple remarque aussi avec sujet qu'il n'avoit pas eu dessein d'y acquerir de la gloire, & d'y faire paroistre beaucoup d'esprit, mais de fortifier son discours par beaucoup de passages de l'Ecriture.

Lucif.mori.p. 1109.c.
a p.1107.e.
nonparc.p.1074
b[1091.c.
b p.1083.c.
c Mar.&F.p.71.

[Il n'y a peut-estre point d'ouvrage dans la tradition ecclesiastique où il paroisse plus de feu & de vehemence que dans ceux-ci, non seulement contre les heretiques, mais contre Constance mesme, à qui Lucifer s'adresse presque toujours. Saint Jerome a remarqué cette vehemence; & au lieu de la blasmer comme un emportement,] 'il la loüe comme l'exemple d'une constance admirable, & comme la marque d'une ame toute preparée au martyre. [Saint Athanase en parle encore plus avantageusement.] 'Il n'avoit point encore vu ces écrits, & il ne les connoissoit que par le raport des autres, lorsqu'il témoigna admirer le courage de Lucifer, qui habitant, dit-il, au milieu des scorpions, ne laissoit pas de faire paroistre un esprit si libre & si genereux, & ne cessoit pas d'avertir, d'instruire, & de corriger les autres pour les amener à la lumiere de la verité. 'Il luy envoya mesme un Diacre nommé Eutyche pour savoir de ses nouvelles, & luy porter une lettre de sa part, 'où aprés avoir témoigné l'obligation que toute

Hier.v.ill.c.95. p.297.a.
Lucif.ep.p.1113. d.
c.
c.d.

l'Eglise avoit à luy & aux autres Confesseurs,'il le prie tant au nom de ces Confesseurs mesmes qu'au sien propre, de luy envoyer une copie de ses ouvrages. Nous avons cette lettre de S. Athanase à la fin des livres de Lucifer, mais seulement en latin. [Lucifer l'ayant receuë, satisfit à ce que le Saint desiroit de luy, & luy envoya ses ouvrages.]'S. Athanase luy récrivit une seconde lettre toute pleine d'eloges, 'où il reconnoist particulierement qu'il n'auroit pu parler de la sorte, si le S. Esprit n'eust esté en luy. 'Il dit aussi que les Catholiques qui l'avoient toujours aimé, le nommoient alors avec raison l'Elie de leur temps.

p.1114.a.

d.

p.1115.b.

a.

[Ainsi quoique la trop grande dureté que Lucifer a fait paroistre depuis, donne quelque lieu de douter s'il a merité tant d'eloges, neanmoins ce jugement de deux des plus illustres Peres du IV. siecle, nous suffit pour voir que cette hardiesse qui est dans les écrits de Lucifer, quelque extraordinaire qu'elle soit, & quelque peu proportionnée qu'elle paroisse à nostre delicatesse, peut-estre tres legitime & tres loüable, & qu'elle est bien aussi digne des mouvemens du Saint Esprit, que 'des noires fumées d'une melancolie échaufée ausquelles il plaist à Blondel de les attribuer. Car pour ce qui est de revoquer en doute la lettre de S. Athanase, c'est une chose sans apparence, vu que le Prestre Marcellin qui vivoit dans le mesme temps,]'la cite tres clairement. Il ajoute mesme que S. Athanase traduisit en grec les livres de Lucifer.'Le Saint marque particulierement dans sa lettre le premier de ces ouvrages fait pour sa propre défense, & le dernier intitulé,'Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu.

Blond.prim.p. 1108.

Mar.& F.p.72.

Lucif.ep.p.1115. b.

a.

'La generosité de Lucifer alla jusqu'à envoyer à Constance mesme les écrits tout de feu qu'il avoit faits contre luy;[a]& il trouva une personne qui voulut bien se charger de les porter & de les presenter en son nom. [Il ne faut pas s'étonner si Constance accoutumé à n'entendre que des eloges ou plutost des flateries, eut peine à croire que des écrits vinssent d'un homme qu'il tenoit en exil comme un criminel, & à qui d'un trait de plume il pouvoit oster la vie.]'Il ordonna à Florent"Grand-maistre du palais,[b]dont Ammien Marcellin parle plusieurs fois, [c] d'envoyer ce livre à Lucifer pour savoir s'il venoit effectivement de luy, & de luy mander de le renvoyer. Nous avons le billet que Florent en écrivit à Lucifer,'avec la réponse de cet Evesque qui avoua le livre & celui qui l'avoit presenté, & le donna à un Bonose pour le reporter à la Cour, ajoutant à Florent, qu'il le prioit de le défendre, & de croire qu'il estoit prest de souffrir mesme la mort avec joie, ne

Hier.v.ill.c.95. p.297.a.

a Lucif.ep.p. 1113.a.

Magister officiorum.

a.

b Amm.l.22.p. 206.

c Lucif.ep.p. 1113.a.

a.b.

rabatant rien de cette generosité qui paroist dans ses écrits.[Nous ne trouvons pas ce qui arriva ensuite, ni si ce fut pour punir la liberté de ses reprehensions que] Constance le bannit dans la Thebaïde, où nous avons dit qu'il estoit relegué, lorsque Constance mourut le troisieme de novembre 361,& alla eprouver la verité des menaces qu'il luy avoit faites de la colere de Dieu.

Thdrt.l.3.c.2.p. 639.b.

[Nous avons vu sur Saint Hilaire, que Lucifer avoit blasmé ce Saint sur son livre des Synodes, comme s'il eust porté trop loin la condescendance pour les heretiques; & de quelle maniere Saint Hilaire se justifia de ces reproches]

ARTICLE III.

Etat de l'Eglise d'Antioche sous Julien.

Thdrt.l.3.c.2.p. 639.a.b.

b.d.

JULIEN qui succeda à Constance, ayant rappellé les Evesques de leur exil, Lucifer revint de la Thebaïde avec S. Eusebe de Verceil qui y avoit aussi esté banni. Ils convinrent aisément ensemble qu'il falloit avant toutes choses travailler à guerir les maux de l'Eglise, dont l'un des principaux estoit la division de l'Eglise d'Antioche. Nous en avons parlé en plusieurs endroits; mais il faut necessairement repeter ici, qu'aprés que les Ariens eurent deposé S.Eustathe d'Antioche en 331,& eurent établi à sa place des personnes infectées de leurs erreurs, une partie des Orthodoxes de cette ville refusa de se soumettre à ces Evesques intrus & heretiques, & forma une Eglise particuliere qu'on nomma des Eustathiens, avec laquelle Saint Athanase communiqua comme avec la veritable & legitime Eglise d'Antioche. La plus grande partie des Orthodoxes n'embrassa pas neanmoins ce parti, & ils aimerent mieux reconnoistre Paulin, Euphrone, & les autres qu'on donna pour successeurs à Saint Eustathe. Ainsi ils conserverent la pureté de la foy sous des Evesques Ariens.

Cela dura jusqu'au commencement de l'an 361, auquel Saint Melece fut fait Evesque par le consentement unanime tant des Ariens que des Orthodoxes qui estoient dans leur communion. Il fut chassé aussi-tost par Constance, parcequ'il se declara pour la veritable foy, & Euzoïus l'un des premiers disciples d'Arius, anathematizé avec luy par le Concile de Nicée, fut mis en sa place.

L'intrusion visiblement illegitime d'un homme tout à fait odieux, obligea tous les Orthodoxes qui avoient esté jusqu'alors

unis de communion avec les Ariens, à s'en feparer entierement, pour s'attacher à S. Melece ; & ils prirent pour s'affembler une eglife que l'on appelloit la Palée ou l'Ancienne.

La foy de S.Melece& de ceux de fa communion eftoit la mefme que celle des Euftathiens, tres pure & tres orthodoxe. L'inthronization de S. Melece ne fe pouvoit accufer d'intrufion, puifque S. Euftathe eftoit mort alors.[Ainfi il femble que les Euftathiens pouvoient fans fcrupule& devoient mefme fe réunir fous luy avec les autres Orthodoxes.Cependant ils ne le vouloient pas, & pretendoient mefme ne le devoir pas, parceque Saint Melece avoit efté ordonné & inthronizé par des Ariens auffi-bien que par des Orthodoxes,& avoit efté quelque temps dans la communion des heretiques. Ainfi outre les Ariens qui poffedoient encore les eglifes,] 'il y avoit dans Antioche deux corps d'Orthodoxes qui n'a- d. voient point de focieté & d'union l'un avec l'autre:[& c'eft à ce mal que S. Eufebe & Lucifer fouhaitoient de remedier.]

'Saint Eufebe eftoit d'avis qu'ils allaffent d'abord à Alexandrie Ruf.l.1.c.27.p. 173.2|Thdrt.l.3. c.2.p.639.d. prendre le confeil de S.Athanafe, & des autres Confeffeurs: & il en preffa fort Lucifer;mais celui-ci voulut aller droit à Antioche, & laiffa feulement à S.Eufebe un de fes Diacres pour aller avec luy à Alexandrie, '& confentir en fon nom à tout ce qui s'y or- Ruf.l.1 c.30.p. 174.2|Socr.l.3.c. 6.p.174.2. donneroit, promettant de ne rien faire cependant [au prejudice d'aucun des partis.

V.fon titre §95. S.'Athanafe & S. Eufebe tinrent donc à Alexandrie l'an 362, un tres celebre Concile, où l'on ne voulut pas regler precifément ce qui regardoit l'Eglife d'Antioche, mais on pria S. Eufebe & S. Aftere de Petra en Arabie, qui eftoit auffi un Confeffeur, de vouloir aller regler toutes chofes fur les Lieux, conjointement avec Lucifer, Cymace de Palte auffi Confeffeur, & Anatole de Berée, qui eftoient alors à Antioche. Le Concile marqua neanmoins affez de quelle maniere il jugeoit que fe devoient terminer les chofes.] 'Car dans une lettre qu'il adreffa à Saint Eufebe, à Ath.de Ant.p. 575 c d. Lucifer, & aux autres qui devoient travailler à la pacification de l'Eglife d'Antioche, il declare que les Euftathiens ne devoient demander autre chofe à ceux de la Palée[& de la communion de Melece,]que la fignature du fymbole de Nicée. [Ainfi il le voit le feul obftacle legitime qui puft empefcher les Euftathiens de fe joindre à la communion des Meleciens, & de recevoir S.Melece pour leur legitime Evefque.] 'Le mefme Concile avoit fait un Ruf.l.1.c.28.p. 173.2. decret general loüé de toute l'Eglife, pour recevoir à la communion de l'Eglife tous les Evefques qui avoient efté engagez dans

c.30.p.174.a. le mesme parti des Ariens;'& ce decret fut signé au nom de Lucifer par son Diacre qui accompagnoit S.Eusebe, [ou mesme par] Ath.de Ant.p. 580.a. 'deux de ses Diacres, Erennie & Agepat, qui avoient signé la lettre du Concile sur l'Eglise d'Antioche.

ARTICLE IV.

Lucifer ordonne Paulin Evesque des Eustathiens d'Antioche.

[SAINT Eusebe s'en alla donc à Antioche au nom de Saint Athanase & de tout le Concile d'Alexandrie, pour rétablir la paix & l'union dans cette illustre Eglise, & sans doute avec de grandes esperances de réussir dans un dessein si saint & si important à tous les Fideles.]'Mais il fut bien étonné en y arrivant, de trouver que toutes les voyes d'accord avoient esté rompues par l'ordination de Paulin.'Car Lucifer estant venu à Antioche, comme nous l'avons dit, tascha d'y pacifier toutes choses par les discours qu'il fit à tous les deux partis.'Et on ne perdoit pas l'esperance de les voir tous deux réunis ensemble, pourvu, dit Rufin, qu'on eust choisi un Evesque agreable aux uns & aux autres. Mais Lucifer gasta toutes choses par sa precipitation.'Car comme il vit que les Eustathiens s'opposoient le plus à la paix, "il leur ordonna pour Evesque le Prestre Paulin qui estoit leur chef.'S.Jerome dit qu'il fut assisté en cette occasion par deux autres Confesseurs,'que quelques manuscrits nomment Gorgone de Germanicie, & Cymace de Gabales'ou peut-estre de Palte, qui assurément estoit alors à Antioche.

Ruf.l.1.c.30.p.174|Socr.l.3.c.9.p.180.d. Thdrt.l.3.c.2.p.640.a. Ruf.l.1.c.27.p.173. Thdrt.p.640.a. NOTE 2. Hier.chr. n.p 256.b. Ath.de Ant.p. 580.a.

'Ce Paulin qu'il ordonna avoit esté fait Prestre par S.Eustathe, & ne s'estoit jamais souillé par la communion des heretiques. 'C'estoit un homme saint,"& tout à fait digne du sacerdoce, mais non pas tel que tous les deux partis le voulussent pour Evesque. [Lucifer l'avoit peut-estre ordonné dans l'esperance que les Meleciens qui témoignoient beaucoup d'inclination pour l'union, pourroient se resoudre à le reconnoistre. Mais cela n'arriva pas de la sorte;]'& cette ordination au lieu de rendre la paix à l'Eglise, y augmenta au contraire la division, & la fit durer"85 ans,[depuis la deposition de Saint Eustathe en l'an 331, jusques à l'an 415,] qu'Alexandre Evesque d'Antioche réunit les Eustathiens au corps de l'Eglise avec beaucoup de travaux.

Hier.chr. Ruf.l.1.c.27.p.173. V.S.Melece §12. Thdrt.l.3.c.2 p.640.a. NOTE 3.

'S. Eusebe trouvant donc à son arrivée à Antioche, que la precipitation de Lucifer, & le mauvais remede qu'il avoit apporté

Ruf.l.1.c.30.p.174|Thrt.l.3.c.2.p.640.b.

aux

aux maux de cette Eglise, les avoit rendu presque incurables ; la confusion & la douleur qu'il en conceut, le fit retirer aussitost, 'sans avoir communiqué avec aucun des deux partis, [a] & sans avoir neanmoins voulu blasmer ouvertement Lucifer, à cause du respect qu'il avoit pour luy. Socrate & Sozomene ajoutent qu'il promit de corriger dans un Concile ce qui avoit esté fait : [mais cela ne vient que d'avoir mal entendu Rufin, qui est embroüillé en cet endroit.

Ruf. p. 174. [a] Socr. l. 3. c. 9. p. 180. d | Soz. l. 5. c. 13. p. 613. b.

ARTICLE V.

Lucifer se separe de S. Eusebe Verceil, & de l'Eglise Catholique.

'LUCIFER qui estoit demeuré jusques alors à Antioche, [b] se trouva fort offensé de ce que S. Eusebe n'avoit approuvé l'ordination de Paulin, [c] & il rompit mesme la communion avec luy. [d] Il vouloit aussi rejetter les decrets du Concile d'Alexandrie : mais il estoit lié par son legat qui les avoit signez en son nom. Il ne pouvoit deposer ce Diacre qui n'avoit rien fait que selon le pouvoir qu'il luy en avoit donné, & il ne pouvoit aussi le recevoir sans ruiner tout son dessein. Enfin, aprés avoir bien deliberé sur cet embaras où il se trouvoit, il se resolut, dit Rufin, de recevoir son Diacre, & de garder envers les autres une conduite contraire, mais qui luy plaisoit.

Thdrt. l. 3. c. 2. p. 640. b. [b] Ruf. l. 1. c. 30. p. 174 | Socr. l. 3. c. 9. p. 181. a | Soz. l. 5. c. 13. p. 613. c. [c] Socr. p. 181. b | Soz. p. 613. c. [d] Ruf. p. 174.

[Je ne voy pas qu'on puisse donner d'autres sens à ces paroles de Rufin, sinon que "Lucifer se separa de la communion de ceux qui suivoient le Concile d'Alexandrie ; & par consequent de toute l'Eglise, qui receut & observa les decrets de ce Concile.]

NOTE 4.

'Neanmoins Socrate & Sozomene écrivent qu'il demeura toujours dans les sentimens de l'Eglise, à cause de la signature de son Diacre, mais que ceux que son mecontentement avoit separez de l'Eglise, en demeurerent toujours separez, & formerent le schisme des Luciferiens. [Ce raport de ces deux historiens est fort favorable à Lucifer ; mais il y a tout lieu de croire qu'ils ont cru le tirer de Rufin : & cet auteur dont l'autorité est bien plus considerable que la leur, y est tout à faire contraire. Que si Lucifer est toujours demeuré dans la communion de Saint Athanase, & dans les sentimens du Concile d'Alexandrie, il seroit difficile que son mencontentement passager eust fait sortir de l'Eglise ceux qu'on avoüe s'en estre separez à cause de luy : & tout le monde reconnoist qu'il y a eu une secte schismatique de Luciferiens, comme nous le dirons dans la suite.

Socr. l. 3. c. 9. p. 181. b. c | Soz. l. 5. c. 13. p. 613. c. d.

Sulp.l.2.p.169. Aussi Rufin est clairement appuyé par Sulpice Severe,] qui dit que Lucifer suivit à Antioche un sentiment tout contraire à celui de S Hilaire, & qu'il condanna tellement ceux qui avoient esté à Rimini, qu'il se separa mesme de la communion de ceux qui les recevoient aprés la satisfaction de leur faute. S. Ambroise dit aussi que Lucifer s'estoit separé de nostre communion. [a] Saint Augustin assure qu'il avoit perdu les lumieres de la charité, & estoit tombé dans les tenebres du schisme. Le Pape Innocent dit que son obstination seule l'a separé de l'union de ceux qui avoient renoncé à l'Arianisme, & Saint Jerome qui [comme Prestre de Paulin] l'excuse autant qu'il luy est possible, est neanmoins contraint par la verité, de reconnoistre qu'il a abandonné le troupeau de JESUS CHRIST, & en a separé quelques brebis.

Amb. de faty. p. 316. a Aug ep. 50. p. 87. 2. b. Conc. t 2 p. 1280. a. Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. d.

[Il doit donc demeurer pour constant que Lucifer s'est veritablement separé de l'Eglise, & a fait la faute] que S. Gregoire reprend dans ceux qui voyant que l'Eglise, conduite par la charité, fait quelque breche à sa discipline, condannent legerement sa condescendance, & se perdent comme Oza en voulant soutenir l'arche.

Greg in Job. l. 5. c. 10. p. 119. f.

[Ainsi c'est avec raison que] les Catholiques donnoient à ses disciples le nom de Luciferiens, quoiqu'ils refusassent de le prendre.

Mar. & F. p. 70. 71-75.

ARTICLE VI.

Qu'il n'y a point d'apparance que Lucifer soit revenu à l'Eglise.

[IL y en a qui ont dit que Lucifer n'estoit pas demeuré dans son schisme jusqu'à la mort, & qu'il estoit enfin rentré dans l'unité de l'Eglise. Il seroit à souhaiter qu'ils eussent raison de le dire. Mais quand on voit que tant d'illustres Peres le condannent comme schismatique aprés sa mort, & qu'on ne trouve pas un seul passage qui parle de sa penitence, je ne sçay sur quelle raison on peut l'appuyer, je ne dis pas solidement : mais avec quelque ombre de verité. Nous avons mesme encore quelque chose de plus, puisque] Rufin [qui pouvoit l'avoir vu,] assure qu'il est mort dans le schisme [Et Saint Jerome le confirme tres clairement,] lorsque parlant de sa mort qu'il met en l'an 370, il dit que luy & deux autres [de son schisme,] ne se mélerent jamais dans la corruption des heretiques: ce qui assurément ne peut signifier autre chose, sinon qu'il n'avoit jamais communiqué avec ceux qui estoient une fois tombez dans l'herefie, ou mesme avec ceux qui les recevoient à leur communion.

Ruf. l. 1. c. 30. p. 170. Hier. chr. Bar. 371. § 132.

[Les preuves donc que l'on allegue de sa penitence & de son retour à l'Eglise, c'est que] S. Jerome le qualifie bienheureux. [Mais quelque raison qu'ait eu Saint Jerome pour luy donner ce titre, s'il pouvoit marquer qu'il a abandonné son schisme, il l'auroit dit fort clairement en cet endroit mesme, puisque c'eust esté la condannation des Luciferiens contre lesquels il parloit, la justification de la doctrine de l'Eglise qu'il defendoit, & l'absolution de ce Prelat qu'il releve autant qu'il luy est possible. Cependant tout ce qu'il peut faire pour son honneur, c'est d'excuser ses intentions, & de dire que ce qu'il en a fait, n'a pas esté par l'amour de la gloire & par le desir de faire passer son nom à la posterité, ni aussi à cause de la dispute qu'il avoit euë avec Saint Eusebe touchant les divisions d'Antioche: S. Jerome dit qu'il ne veut rien croire de cela, & que ce sont des medisans qui le publient. Il avoüe neanmoins qu'ils assuroient ces choses comme bien certaines: [& nous n'avons pas cru devoir faire difficulté de mettre la derniere comme une cause de son schisme, sur l'autorité des écrivains ecclesiastiques, qu'on ne peut pas mettre au nombre des ennemis de Lucifer. Car pour ne parler que de Rufin, bien loin de donner aucune marque d'animosité contre luy, il en parle mesme trop favorablement,] lorsqu'il doute s'il a eu une volonté arrestée dans son sentiment, ou si c'est qu'ayant esté prevenu par la mort, il n'ait pas eu loisir de changer, & de corriger avec le temps, comme il arrive quelquefois, ce qu'il avoit commencé par une chaleur temeraire. [Cette derniere partie qui n'est mise que pour excuser Lucifer, se trouve fausse par S. Jerome mesme,] qui nous apprend qu'il n'est mort qu'en 370, [huit ans depuis qu'il eut fait schisme.]

Hier.in Lucif. p.144.c.

Ruf.l.1.c.30.p. 174.

Hier.chr.

Il mourut apparemment à Cagliari en Sardaigne, où il se retira au sortir d'Antioche,[a] & où Theodoret dit qu'il innova quelque chose dans la doctrine de l'Eglise.[b] Il ne faut pas oublier qu'en retournant d'Orient, il vint d'abord à Rome, & passa en chemin par Naple, où l'on raporte que Zosime qui avoit esté intrus en la place de S. Maxime Evesque de cette ville, banni sous Constance, l'estant venu voir, comme ayant quitté l'impieté Arrienne, Lucifer ne le voulut point recevoir, & le menaça que Dieu le priveroit de son evesché, & executeroit la sentence que S. Maxime avoit prononcée contre luy; ce qui arriva en effet quelque temps aprés, comme le Prestre Marcellin le raconte. [Quoy qu'il en soit de cette histoire que nous avons "raportée autrepart, elle peut servir à prouver la dureté schismatique

Ruf.l.1.c.30.p. 174|Hier.v ill. c.95.p.297.

a Thdrt.l.3.c.2. p.640.b.

b Mar.&F.p.54-56.

V.les Ariens §60.

de Lucifer, & ne peut servir à l'excuser.

Boll.20.may.p. 207.b.c. ap 210.c|218.a. p.211.a|216.f. 'L'Eglise de Cagliari qui depuis quelques années fait la feste de Lucifer, l'a mise le 20 de may,[a] qui est marqué pour le jour de sa mort dans une epitaphe qu'on pretend estre de luy; '& neanmoins on croit devoir tirer d'une autre epitaphe, qu'il est plutost mort entre le 13 & le 15 de may.

ARTICLE VII.

Des Luciferiens, & de la requeste de Marcellin & Faustin.

Boll.20.may.p. 205.c. 'POUR ce qui est des Luciferiens, leur crime est encore plus indubitable que celui de leur chef, puisque je ne croy pas que personne veuille aujourd'hui les excuser. Amb de faty p. 3 6.g. 'S. Ambroise les condanne tres fortement. [b] Rufin qualifie leur parti de schisme. [b] Ruf l.1.c.30. p.174. 'Saint Jerome a fait un traité exprés contre eux. [c] Hier.in Luci. t.2.p 1,5.&c. [d] Socrate & Sozomene qui excusent Lucifer, condannent neanmoins les Luciferiens, & reconnoissent qu'ils s'estoient separez de l'Eglise. [d] Socr.l.3.c.9.p. 181 b|Soz.l.5.c. 13.p.613.d. [e] L'auteur du livre des Promesses les met au nombre des schismatiques [e] Prosp.pr.l.2. c.6.p.64. [f] Le Prædestinatus en fait la secte 81[e], & dit que quoiqu'ils conservassent entierement la foy de l'Eglise, & neanmoins l'Eglise les avoit exclus de sa foy & eux & Lucifer leur chef, parcequ'ils avoient abandonné sa charité. [f] Præd p 73.74.

Aug ago.p.292. 'S. Augustin en parle en divers endroits, [g] & mesme dans ses sermons au peuple, comme de personnes declarées manifestement contre l'Eglise, [h] & qui estoient celebres. [i] Il croit que si S. Epiphane & Saint Philastre ne les ont pas mis au rang des heretiques, c'est parce qu'ils les ont cru simplement schismatiques. [k] Il dit que quelques uns leur attribuoient de croire que l'ame estoit engendrée par transfusion, qu'elle estoit née de la chair, & estoit d'une substance charnelle; de quoy il ne veut rien assurer. [g] ps.67.p.291.2. d. [h] hær.81.c.13.d. 2.d. [i] b. [k] c.

Genn.dog.c.14. p.381.1.c. 'Gennade leur attribuë à peu pres les mesmes choses. [l] Ce sont peutestre là les nouveaux dogmes que Theodoret reprend dans Lucifer & ses sectateurs. Car il en fait aussi une secte particuliere. [l] Thdrt.l.3.c.2. p.640.b.

[Mais il ne faut point d'autre preuve contre eux que leurs écrits propres, c'est à dire] 'la requeste que Marcellin & Faustin, tous deux Prestres de cette secte, presenterent aux Empereurs Theodose, Valentinien, & Arcade, [entre 383 & 388.] 'On y voit en plusieurs endroits comment ils font profession de ne point communiquer non seulement avec ceux qui avoient consenti à l'heresie, mais encore avec ceux mesmes qui communiquoient Mar.& F.p 13. p.44.61.

avec eux.'C'est pourquoi ils avoüent qu'ils sont en petit nombre, p.32. & qu'ils evitent la plufpart du monde, 'Ils y font paroiftre leur p.66. fiel non feulement contre le Pape Damafe & divers autres Evefques de la communion Catholique, 'mais encore contre p.29. Saint Hilaire, qu'ils accufent d'avoir interrompu le cours de fes victoires pour favorifer les prevaricateurs, & mefme les heretiques, contre lefquels il avoit employé fi glorieufement les forces de fon eloquence:'contre Saint Athanafe mefme, dont ils difent p.72. "qu'il avoit fuivi autrefois la verité toute pure, & generalement p.48. contre les faints Confeffeurs, qui s'eftant, comme ils le pretendent, laffez de combattre, avoient ruiné ce qu'ils avoient eux mefmes établi fur l'autorité des Apoftres & des Prophetes, & avoient abandonné la verité divine, la doctrine de l'Evangile, & les regles des Apoftres. [On voit donc dans cette requefte, qu'ils avoient entrepris une chofe auffi inexcufable qu'infupportable;]qui eftoit d'avoir établi un Evefque à Rome nommé p.69.84|Cod. Th t.6.p.147.2. Ephefe ou Eurefe, par les mains de Taorge l'un de leurs Evefques.

cum per omnia ex integro ageret.

["Il ne faut pas s'étonner aprés cela fi Satyre frere de Saint Ambroife ne voulut point recevoir le battefme de leurs mains; & fi les Catholiques les pourfuivoient partout comme heretiques;]ce que l'on voit par diverfes hiftoires arrivées dans l'Andaloufie, [a]à Treves, à Rome où Damafe les perfecutoit beaucoup,'à Oxyrinque en Egypte, & à Eleutherople en Paleftine, 'où le pretendu Pape Ephefe avoit établi Marcellin & Fauftin, auteurs de cette requefte. Ce font eux qui raportent ces hiftoires, [aufquelles il ne faut pas douter qu'ils n'aient ajouté beaucoup de circonftances odieufes. On peut voir par là où s'étendoit le fchifme des Luciferiens]Il y en avoit auffi en Afrique, 'en divers endroits de l'Italie, [b]& à Antioche. [c]On voit neanmoins par S. Jerome, qu'ils eftoient principalement en Sardaigne,[d]& en Efpagne. Il y ajoute l'Ethiopie. [Je ne fçay s'il veut dire l'Egypte, à caufe d'Heraclide d'Oxyrinque.]

V.Saint Ambroife § 17.

Mar.&F.p.61.64. a p.65-70. p.75-88. p.87. p.87. p.75. b Socr.l.5 c.5.p.262 b|Soz.l.7.c.3.p.707.a. c Hier.in L. cif. p.141.b. d p.142.c.

[e]Les deux Preftres Marcellin & Fauftin, adrefferent, comme nous avons dit, leur requefte aux Empereurs Valentinien II, Theodofe, & Arcade qui ne fut fait Empereur que le 16 ou 19 janvier 383. Ils ne nomment point Gratien, qui avoit efté tué le 25 aouft de la mefme année. Que fi le Pape Damafe vivoit encore, comme il y a affez d'apparence, c'eftoit avant la fin de 384.] 'Cette requefte tend à faire ceffer la perfecution que leur faifoient les Catholiques. 'Elle fut prefentée à Conftantinople,]'& ainfi à Theodofe.],'Et ce prince leur accorda un refcrit par le-

e Mar.&F.p.13. Bar.383.§ 24. Ibid. NOTE 5. Mar.& F.p.18. 102.

quel il traite de Catholiques, & accorde le libre exercice de la religion à ceux qui communiquoient avec les saints & loüables Evesques Gregoire d'Espagne, & Heraclide d'Orient, (c'est à dire d'Oxyrinque;) & au contraire il appelle des méchans & des heretiques ceux qui les persecutoient. Il adresse son rescrit à Cynege, ["qui fut fait Prefet du Pretoire au commencement de 384, & qui mourut en 388.] Gennade parle de cette requeste de Faustin & de Marcellin, [qui a esté donnée au public en 1650 par le P. Sirmond.]

p.103. p.100. Geun.c.16. V.Theodose l.§15.

'Arcade fils de Theodose, declara par sa loy du 3 septembre 395, qu'il falloit traiter comme des heretiques, tous ceux qui s'écartoient, quelque peu que ce fust, de la doctrine Catholique, & nommément un pretendu Evesque nommé Eurese. 'C'est assurément la faux Pape des Luciferiens. [Il estoit alors en Asie,] 'puisque la loy est adressée au Proconsul de cette province.

Cod.Th.16.t.5. l.28.p.244. p.147. p.114.

ARTICLE XVIII.

D'un livre de Faustin: De Gregoire d'Elvire & des autres Luciferiens.

LE mesme Faustin a écrit contre les Ariens, sept livres adressez à l'Imperatrice Flacille 'premiere femme de Theodose, morte en l'an 385. 'Il les luy adressa par une lettre dont il ne nous reste plus que la fin. Mais l'ouvrage se voit encore.[a] Faustin pretend ne l'avoir écrit que sur la priere que la princesse à qui il s'adresse, luy en avoit faite, & qu'elle mesme luy avoit envoyé les objections des Ariens pour y répondre. Cet écrit est divisé en sept chapitres, qui peuvent faire les sept livres dont Gennade dit qu'il estoit composé. 'Bellarmin y trouve une assez grande erudition. 'La fin montre qu'il est indubitablement d'un Luciferien["Cela n'empescheroit pas qu'il ne fust de Gregoire d'Elvire à qui d'autres l'attribuent,] '& qui a fait, selon Saint Jerome, un assez beau livre de la foy. Car ce Gregoire estoit aussi de la secte des Luciferiens, comme nous l'avons remarqué. [Mais son ouvrage paroist plutost celui que S. Augustin mesme cite comme de "S. Gregoire de Nazianze, & que l'on met encore parmi les ouvrages de S. Ambroise.

Genn.c.16. Bar.385.§32. Faust.c.1.p.663.a.b. a 2. Bell.p.116.134. Faust.c.7.p.692.b.c. Hier.v.ill.c.105.p.299.a|chr. Note 6. V.S.Greg.de Naz.§10.

Non seulement Gregoire d'Elvire a esté engagé dans le schisme des Luciferiens, mais il semble mesme qu'il en fust comme le heros; puisque Marcellin & Faustin, quelque estime qu'ils eussent

pour Lucifer,] 'disent qu'on peut juger quel il estoit, puisque Gregoire l'est venu voir & l'a admiré, luy qui estoit admiré de tout le monde. 'Aussi ils en font comme le centre de leur communion. 'Ils luy attribuent le don des miracles, [a] & ils disent que luy seul de ceux qui défendoient l'integrité de la foy n'avoit esté ni chassé ni banni, parcequ'on craignoit de s'attirer quelque chastiment de Dieu en l'attaquant, 'comme ils pretendent qu'il estoit arrivé à Osius. Mar.& F.p.73. p.65. p.73. [a] p.40. p.38.39.

'Il estoit Evesque d'Eliberis dans la Betique, comme le grec de Sophrone porte expressement, '& Saint Jerome l'appelle Gregoire de Betique. [Ainsi ce n'est pas d'Illiberis ou Collioure en Roussillon, qui estoit alors dans la France aussi-bien qu'aujourd'hui,] 'mais d'une ville celebre en ce temps là, située sur une montagne prés de Grenade dans l'Andalousie, qui fait partie de l'ancienne Betique. C'est ou'on croit qu'a esté tenu le Concile d'Elvire.] p.31. Hier.v.ill.c.10.. p.299. Lab.script.t.1.p. 357.Boll.24.apr p.169.c. V.Osius § 2.

'Il paroist qu'il n'estoit Evesque que depuis peu, lorsque la chûte d'Osius arriva [en 357.] Nous avons remarqué'autrepart ce qu'on pretend qu'il fit alors, & la lettre que Saint Eusebe de Verceil luy écrivit aprés le Concile de Rimini. 'Il vivoit encore lorsque S. Jerome en parloit [en 392,]& outre la traité de la foy que nous venons de marquer, il écrivit divers ouvrages d'un style mediocre. 'Baronius croit qu'il se réunit enfin à l'Eglise: ["mais c'est une pretention qui n'est nullement fondée. Quelques uns veulent que Serene qui assista l'an 400 au Concile de Tolede, fust Evesque d'Elvire.] Mar.& F.p.35. 36. Ibid. Hier.v.ill.c. 105.p.299.a. Note 7. Bar.371.§ 136.

'S. Jerome dit de ce Gregoire & de Philon Evesque de Libye, qu'ils ne se sont jamais mélez dans la corruption de l'heresie; 'ce que Baronius mesme explique du schisme de Lucifer.] Je ne sçay si ce Philon est le mesme que' l'Evesque Philon banni en 356 à Babylone en Egypte, où il fut visité par S.Hilarion.'On trouve encore dans Marcellin les noms de plusieurs autres Luciferiens, comme de Vincent Prestre d'Espagne, 'persecuté par les Evesques Luciose & d'Hygin,'de' Bonose Prestre de Treves,[b] d'Aurele Evesque, & de Macaire Prestre à Rome, dont le dernier fut chassé par Damase,'d'Heraclide Evesque d'Oxyrinque, qu'il releve extremement, 'd'Hermione vierge & Abbesse à Eleutherople, '& du Tribun Severe dans la mesme ville. [c] Saint Jerome appelle Hellade celui avec lequel il parle dans le traité contre les Luciferiens. Hier.chr. Bar.371 § 132. 135. V.S.Athanase § 79. Mar.& F.p.61. p.63. Note 8. p.65. [b] p.65-68. p.77. p.83. p.85. [c] Hier.in Luci. p.135 b.

'Cette secte n'avoit déja que fort peu de partisans, lorsque Ruf.l.1.c.30.p. 174.

Thdrt.l.3.c.2.p.640.b. Rufin écrivoit l'histoire ecclesiastique; '& elle estoit tout à fait éteinte lorsque Theodoret composoit la sienne.

ARTICLE IX.

Schisme d'Hilaire Diacre de Rome.

Hier.in Lucif.p.147.a. a Ath.fol.p.836.d. 'LE malheur de Lucifer fut surpassé par celui d'Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine,[a] qui avoit esté le collegue de sa legation en 356,"& s'estoit rendu glorieux par les tourmens qu'il avoit endurez pour la foy, & par l'exil auquel il avoit ensuite esté condanné. 'Mais depuis, non content de se separer de l'Eglise avec quelques autres personnes peu considerables,[b] il soutint qu'il falloit rebattizer les Ariens, '& generalement tous les heretiques. C'est pourquoi S. Jerome l'appelle le Deucalion de l'univers; 'au lieu que Lucifer & les siens reconnoissoient qu'on ne les devoit point rebattizer.[c] Hilaire écrivit sur ce sujet contre l'Eglise quelques ouvrages, où il estoit contraint d'avoüer que Jule, Marc, Silvestre, & les Papes plus anciens, ne rebattizoient point les heretiques. 'Il n'avoit avec luy ni Prestres, ni Evesques, & parcequ'estant seulement Diacre, il ne pouvoit ordonner aucun Clerc, sa secte finit avec sa vie, ceux qui resterent aprés luy n'estant que simples laïques. 'Il estoit mort avant que Saint Jerome écrivist contre les Luciferiens. [Et on ne voit point qu'aucun autre en ait parlé depuis.]

V.S.Eusebe de Verceil § 3.

Hier.in Lucif. p.147.a. b p.145.a. p 146.147. p.135.b|144.d| Aug.ago p.292.1.b. c Hier.in Lucif. p.147.a. p.145.a. a.

Pet.dog.t.1.l.10.c.4.§5.p.680. 'Quelques uns attribuent à cet Hilaire "les commentaires sur Saint Paul qui sont dans S. Ambroise,[& qui sont reconnus pour n'estre pas de ce Saint; ce qui fait qu'on leur donne le nom d'Ambrosiaster.]Il paroist "du genie dans cet ouvrage:[d] mais il est certain que l'auteur est peu exact dans ses sentimens, y ayant diverses choses fort opposées aux meilleurs auteurs; [& il y a assez d'apparence qu'il est d'un Hilaire Ecclesiastique de Rome, qui écrivoit sous le Pape Damase vers l'an 370, mais il n'est pas tout à fait certain que cet Hilaire soit le mesme que le schismatique.

Note 9. Pearf.t.2.p.188. d Aug.adBon.l.4.c.4.2.n.L p.269.c. *satis acutus.*

"On croit que l'auteur de ce commentaire peut aussi estre l'auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, que quelques uns ont attribuées à S. Augustin, & qui se lisent encore dans l'appendix de ses œuvres, mais qui n'ont ni son style, ni sa doctrine. Il y a mesme quantité de sentimens ou extraordinaires, ou tout à fait faux, ce qui n'empesche pas qu'on n'y trouve aussi

Note 10.

aussi plusieurs choses utiles pour la connoissance du temps où elles ont esté faites, qui peut estre le milieu du IV. siecle, ou un peu aprés.] 'Il cite Tertullien avec honneur, [a]& il le suit mesme dans des pensées peu justes & peu solides. [b] Il refute un Eusebe grand homme d'ailleurs & fort habile, mais qui avoit dit dans un écrit, que le S. Esprit mesme ne connoist pas le mystere de la naissance de JESUS: & neanmoins il reconnoissoit qu'il est consubstantiel au Pere, & qu'il a la mesme divinité. [Ainsi cet Eusebe n'est pas celui de Cesarée, ni celui d'Emese.]

Aut. q. 44. p. 58. c.
a q. 106. p. 103. c. d.
b q. 125. p. 135. b. c.

SAINT EUSEBE,

EVESQUE DE VERCEIL, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

S. Eusebe est elevé à l'episcopat: Sa vie sainte & austere.

[SAINT Eusébe est un de ceux qui a eu le plus de part au triomphe que l'Eglise a remporté sur l'Arianisme par la croix & par les souffrances. C'est pourquoi nous ramasserons avec soin ce qui s'en trouve, non dans la vie qu'on a de luy, laquelle 'est assez nouvelle, & mélée de diverses fables, mais dans les pieces les plus anciennes & les plus originales. Nous joindrons à son histoire presque toute celle du Concile de Milan, qui fait une partie considerable de l'histoire de l'Arianisme, parcequ'il y a eu beaucoup de part; & celle de Saint Denys de Milan, qui est toute mélée avec la sienne.]

Note 1.

'Ce Saint estoit de Sardaigne, comme Saint Jerome nous l'apprend; [& c'est peut-estre à cause de cela,] [c] qu'il avoit une union particuliere avec Lucifer Evesque de Cagliari [metropole de cette isle.] 'On trouve dans la vie de Saint Eusebe, s'il est permis d'en tirer quelque chose, qu'il estoit d'une famille considerable en Sardaigne, 'que son pere qui estoit Chrétien, fut pris en Afrique durant la persecution de Diocletien, & mourut comme on

Hier. v. ill. c. 96. p. 297. a.
c Bar. 353. § 20.
Ugh. t. 4. p. 1031. b.
a.

b.c. le conduisoit à Rome ; que sa mere nommée Restitute, 'qui accompagnoit son mari avec ses enfans, ne laissa pas de continuer son voyage à Rome, où elle fut battizée avec le Saint par le Pape Eusebe, [qui gouverna quelques mois en l'an 310. Ce qui est certain par S. Ambroise,] 'c'est qu'il quitta son pays & sa famille, & qu'il aima mieux habiter dans une terre étrangere, que jouir du repos qu'il pouvoit trouver chez luy. 'S. Hilaire luy donne cet eloge, d'avoir servi Dieu toute sa vie. [Il ne fut pas apparemment instruit dans la langue greque, puisqu'apres avoir passé plusieurs années banni dans l'Orient,] 'il signa en latin au Concile d'Alexandrie [l'an 362.]

Amb.ep.25.p. 246 f. Hil.ad Const.l. 2.p.119.c c. Ath.de Ant.p 580.c.

'Il fut fait Lecteur de l'Eglise Romaine,& ensuite Evesque de Verceil, [a] par le Pape Jule, selon sa vie. [On ne dit point quel fut son predecesseur;] [b] car on ne connoist aucun Evesque de cette Eglise avant luy. Et les modernes croient mesme qu'il n'y en avoit point eu dutout,'ce qui se trouve autorisé par une epigramme sur Saint Honorat fait Evesque de Verceil par S. Ambroise. [Il pourroit bien avoir esté Evesque non seulement de Verceil, mais "encore de Tortone, d'Yvrée, & de Novare : car il est aisé que toutes ces villes peu eloignées l'une de l'autre, n'eussent alors qu'un seul Evesque.] 'Il n'estoit pas connu auparavant à Verceil. Mais y estant venu comme "étranger, (on ne dit point par quelle occasion,) il n'y fut pas plutost vu, qu'il y fust estimé digne de l'episcopat, & qu'il y fut elevé par un consentement commun de toute l'Eglise, qui le prefera à tous les Ecclesiastiques de la ville. 'Cette union de tous les cœurs fut une marque qu'il estoit veritablement choisi de Dieu, & fut encore un presage de ce qu'il devoit estre un jour.

Hier.v.ill.c.96. p.297.a.b. a Ugh.t.4.p. 1031.d. b p.1023.c|1049. b. p.1049.b. NOTE 2. Amb.ep.25.p. 2 7.e f|Ferr.de Eus p.166. advena. Amb.ep.25.p. 237.f.

'Il parut en effet rempli de la ferveur de l'Esprit de Dieu, 'd'une foy pleine de zele & d'ardeur, [c] & d'un courage invincible pour executer avec fidelité ce que Dieu demandoit de luy. [d] Il ne se lassoit jamais de défendre la foy, d'en combatre les ennemis, & de dompter tous les méchans : '& son zele estoit accompagné "d'une paix & d'une lumiere qui luy faisoit discerner la verité parmi les mensonges dont on s'efforçoit de l'obscurcir. Il n'excelloit pas moins dans la douceur, dans l'affabilité, & dans une egalité qui marquoit à tout le monde la sainteté & la serenité de son ame. S'il y avoit quelque excés en luy, c'estoit dans sa patience. 'Il mettoit sa gloire dans la mortification. [e] Il entreprenoit avec joie les plus longs jeûnes : Il ne se desalteroit qu'avec de l'eau. Il ne se couvroit que des habits les plus vils : [f] Enfin

Bar.354.§6. 355.§20. c 354. §6. d Ugh.t.4.p. 1030.a. p 1029.d. dubiique serenus Excussor veri. Amb.de sanc. 15.p.147.d. e Ugh.t.4.p. 1030 a. f p.1029.

il faisoit paroistre en tout, son amour pour la pauvreté; 'fouloit p.1030.a. le monde aux piez[avec ses plaisirs & ses honneurs,]par une force toute divine; '& n'avoit que du mepris pour tous les attraits du Bar.354.§.8. siecle.

ARTICLE II.

Saint Eusebe met la regularité dans son Clergé.

'SAINT Eusebe preschoit ainsi par ses actions, & appelloit les Ugh.t.4.p.1030. peuples à la vertu par son exemple: [a]Mais il ne negligeoit b. pas pour cela le ministere de la parole: Il animoit tout le monde a.a. à la vertu par ses exhortations, '& il elevoit sa voix avec force p.1029.d. contre les vices.

'Aussi sa vertu fut comme une vive source qui se repandit sur Amb.de sanc. tout son peuple. Il excelloit dans l'amour de la chasteté, & il 15.p.147.i.k. établit la virginité dans son Eglise. Les charmes de sa douceur & de sa charité inspirerent à toute la ville les flammes de l'amour divin. Comme il pratiquoit admirablement les regles de la conduite episcopale, il fit de ses disciples un grand nombre de saints Prelats, 'que les autres Eglises venoient demander avec ep.25.p.237.c| empressement. [b] Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit Ferr.de Eus.p. 167. l'état monastique avec la demeure des villes, la temperance des b Amb.ep.25.p. solitaires avec la solitude episcopale, la grace du sacerdoce avec 246.d. le jeûne & l'abstinence. 'Il introduisit dans son diocese la vie si de sanc.15.p.147. austere des moines. [c] Il apprit aux jeunes gents à moderer les im- i. petuositez de leur âge, par l'amour de l'abstinence & par les c ep.25.p.246.d. regles de la chasteté; & il enseigna à tous les Fideles à se separer de l'usage & du commerce des villes, sans les faire sortir des villes.

'Mais il n'y eut rien de plus admirable que de voir son Clergé de sanc.15.p.147. embrasser "la vie monastique. Il renferma tous les Ecclesiasti- k|Ferr.de Eus. ques de Verceil avec luy dans une mesme maison, où ils ne s'exer- p.163.167. &c. çoient pas moins dans la chasteté & dans l'abstinence, que dans les fonctions du sacerdoce. Ils avoient le mepris de toutes les choses du monde qu'ont les solitaires, & la vigilance que doivent avoir les ministres de l'Eglise. A voir les petits lits de leurs monasteres, on croyoit estre dans les solitudes de l'Orient: & à considerer la devotion & le zele de ces saints Ecclesiastiques dans leurs fonctions, on sentoit la mesme joie que si l'on eust vu les ordres & les jerarchies des Anges. Aussi l'on ne sortoit point

Amb.ep.25.p. 248.b. de ce Clergé que pour estre Evesque ou Martyr. Saint Ambroise décrit en ces termes la vie des disciples de S. Eusebe. C'est, dit-il, " une milice toute celeste & toute angelique d'estre continuelle- " ment occupé des loüanges de Dieu ; & c'est celle où ils s'exer- " cent le jour & la nuit. Ils n'ont point d'autre ambition que de se " rendre sa misericorde favorable, & d'appaiser sa colere par des " prieres ferventes & continuelles. Leur esprit est toujours appli- " qué à la lecture ou au travail. Separez de la conversation des " femmes, ils se servent de sauvegarde les uns aux autres. Y a-t-il " rien de plus admirable que cette vie, dans laquelle il n'y a rien " dutout à craindre, & beaucoup à imiter ; où la peine & l'auste- " rité du jeûne est recompensée par la tranquillité de l'esprit, adou- " cie par l'accoutumance, soûtenuë par le repos, ou trompée par " une occupation sainte ; qui n'est ni chargée de l'embaras des " choses du monde, ni engagée dans les affaires d'autrui, ni trou- " blée par une multitude de soins qui obligent à aller souvent par " la ville. "

[Si l'on veut donc rechercher la plus ancienne origine des Chanoines reguliers, il faut remonter jusques à S. Eusebe. Il y auroit lieu de croire qu'il avoit pris le modele de cet établissement dans les monasteres qu'il avoit vus en Egypte & en Orient durant son exil : Mais Saint Ambroise nous apprend que ce fut avant son bannissement qu'il fit un monastere de son Eglise.] 'Le monastere, dit il, fut à ce saint Evesque une ecole de patience. a La vie si austere qu'il y mena, dans ses jeûnes, dans ses veilles, dans son coucher, "luy apprit à supporter toutes sortes de travaux, & a &c. mepriser toutes les peines que les Ariens luy firent souffrir depuis dans son exil.'Ainsi il demeura victorieux au milieu de mille tourmens. Son exil ne servit qu'à faire admirer la solidité de sa vertu, & dans toutes les epreuves où il fut mis, il garda à Dieu une fidelité toute entiere.

Amb ep.25.p. 247.i. a i|Ferr de Eus. p.164.167. Ugh.t.4.p.1019. c.d.

ARTICLE III.

Le Pape Libere travaille à obtenir le Concile de Milan par le moyen de Lucifer son legat, & de S. Eusebe.

[LE courage de Saint Eusebe commença particulierement à paroistre l'an 355, dans le Concile de Milan, dont voici l'histoire. Constance maistre absolu de l'Empire, ne songeoit qu'à desarmer S. Athanase, en le privant de l'union qu'il avoit avec ses

confreres, pour l'accabler avec plus de facilité; ou plutoſt il ne penſoit qu'à deſarmer l'Egliſe & la foy, en la privant du ſecours que Dieu luy donnoit par S. Athanaſe, pour faire regner l'Arianiſme avec une liberté entiere. "Le Pape Libere eſperoit remedier à ce mal par un Concile où l'on puſt examiner les choſes ſelon les regles de la juſtice,& il avoit envoyé Vincent de Capoue avec quelques autres, pour demander ce Concile à Conſtance: mais ces legats avoient manqué de courage, & avoient eux meſmes ſigné la condamnation de Saint Athanaſe,avec tous ceux qui s'eſtoient trouvez à Arles, hormis S. Paulin de Treves qui fut banni. Cela arriva vers la fin de 353]

V les Ariens § 50.

'Dans l'extreme affliction que ce malheur cauſa à Libere, il fut particulierement conſolé par la foy invincible de S.Euſebe, qui ſuivant les regles de l'Evangile, ne voulut jamais abandonner le ſiege apoſtolique. [Dieu le donna alors à Libere pour le fortifier & l'aider dans la défenſe de l'Egliſe, & pour y perſeverer juſques au bout, meſme aprés la chute de ce Pape. Il envoya encore pour cela à Libere un autre Eveſque, ſavoir Lucifer de Cagliari,]qui avoit une union particuliere avec S. Euſebe; [& qui n'ayant pas témoigné moins de generoſité que luy durant la tempeſte, n'eut pas aſſez de moderation & de douceur dans le calme & dans la paix.]Cet Eveſque connoiſſant tous les deſſeins des Ariens, & ſachant que ſous le nom d'Athanaſe ils vouloient condanner la verité, vint à Rome en ce temps-ci,& s'offrit d'aller trouver l'Empereur, pour luy parler de toutes choſes ſelon la verité, & obtenir de luy que toutes les difficultez qui eſtoient alors en queſtion fuſſent examinées dans un Concile d'Eveſques. 'Libere receut volontiers cette offre; mais pour faire que ſes ſollicitations fuſſent plus efficaces, il l'adreſſa à S. Euſebe, qu'il pria de ſe joindre à luy pour cet effet, & d'exciter avec luy tous ceux qu'il pourroit à la défenſe de l'Egliſe. 'Baronius raporte la lettre qu'il écrivit ſur cela à Saint Euſebe.'Il fit la meſme priere à Fortunatien [d'Aquilée.]

Bar.353.§20. | §20.|354.§8|Hil. fr.2.p 43. | Bar.353.§20. | 354.§8.

'Il joignit à la legation de Lucifer, Pancrace Preſtre,[a] que Saint Athanaſe appelle Eutrope,[b] & Hilaire Diacre de Rome, qui avec un courage genereux & une force toute divine, reſolurent d'aller combatre pour l'Egliſe, & attaquer ſes ennemis.

354.§8.& alii. | a Ath.ſol p. 846.c. | bc|Bar.354.§6.

'Il leur donna une lettre pour Conſtance, "que nous avons encore[avec les œuvres de Lucifer,&]parmi les fragmens de Saint Hilaire. Dans cette lettre qui allie parfaitement la generoſité d'un Pape & d'un Eveſque,avec le reſpect qu'un ſujet doit à ſon

NOTE 3. | Hil.fr.2.p.39-43.

Prince, Libere tasche d'adoucir l'esprit de Constance, justifie sa conduite dans la défense de S. Athanase, & fait voir l'imposture des ennemis de ce Saint. Il luy declare ensuite nettement que l'Eglise ne peut avoir la paix tant que la foy de Nicée ne sera pas receuë de tout le monde, & que les Orientaux refuseront de condanner l'heresie d'Arius, & ne cesseront pas de communiquer avec ses disciples: Il le supplie enfin d'accorder le Concile, qui estoit le seul moyen de remedier à tant de maux & de rendre la paix à toutes les Eglises Catholiques, & pour lequel il luy avoit deputé Lucifer, qu'il qualifie un homme saint, avec Pancrace & Hilaire. 'Il semble qu'Hilaire ait particulierement esté chargé de la lettre. "Elle fut écrite peu aprés que Libere eut receu les nouvelles du Concile d'Arles par Vincent de Capoue, '& ainsi vers le commencement de l'an 354.

Ath.fol.p.839.d
Hil.fr.2.p.42.
Bar.354.§1.

'Les deputez estant partis, Libere écrivit par un nommé Calopode à S. Eusebe pour les luy recommander, & pour le prier de se joindre à eux, afin qu'ils pussent agir tous ensemble pour la défense de l'Eglise, de la foy, & d'un Evesque qu'on vouloit condanner en son absence contre l'ordre de toutes les loix.

§6.

'Les legats arriverent à Verceil, [pour aller apparemment trouver Constance]'à Arles, où il avoit passé l'hiver, ou à Valence, "où il s'arresta ensuite quelque temps avant que d'aller vers Basle faire la guerre [aux Allemans.]'S. Eusebe les receut fort bien, & ne put leur refuser de se joindre à eux: '& eux aussi conceurent pour luy une estime & une affection toute particuliere. 'S. Eusebe écrivit au Pape ce qui s'estoit passé en cette rencontre; & le Pape luy témoigne par sa réponse qu'il en avoit receu beaucoup de joie, & qu'il esperoit que l'affaire auroit un heureux succés par son entremise.

355.§2.
Amm.l.14.p.8.d|23.d.
Bar.354.§8.
355.§8.
354.§8.
V.Constance §31.

ARTICLE VI.

Le Concile de Milan est dominé par les Eusebiens: S. Eusebe s'y trouve malgré luy

'LIBERE qui avoit cru que ses deputez obtiendroient un Concile, ne se trompa pas en cela; '& on tint effectivement le Concile à Milan l'an 355, ["apparemment dés les premiers mois de l'année.

Bar.354.§7.
Sulp.l.2.p.159.160.
NOTE 4.

Mais ce qu'il avoit procuré comme le remede de tous les maux de l'Eglise, les augmenta extremement: & en effet, il n'y avoit

pas d'apparence qu'un Concile pust jamais estre libre sous un Prince absolu comme Constance, qui ne cherchoit pas la verité avec soumission, mais qui vouloit estre obeï, & qui pretendoit que sa volonté dust passer pour un canon & une loy inviolable] 'Ce fut dans l'esperance que le Concile réussiroit de la sorte, que les Ariens en demanderent la convocation, [aussi-bien que le Pape.] Ils pretendoient y contraindre les Evesques de confirmer ce qu'ils avoient fait à Tyr contre S. Athanase; & que quand ils auroient chassé ce Saint de l'Eglise, il leur seroit facile de faire un nouveau formulaire de foy. 'Lucifer attribuë encore à Constance le dessein de faire confirmer par le Concile l'intrusion de George à la place d'Athanase:[ce que neanmoins l'ordre des temps ne permet pas de dire.]

Thdrt l.2.c.12. p 605.a|Soz.l.4. c.8.p.546.d.

Lucif.d e Ath.l. 1.p.960.

'Il ne s'y trouva que peu d'Evesques d'Orient, parceque la vieillesse, la maladie, & la longueur du chemin, retint les autres. Mais s'il en faut croire Socrate & Sozomene, il y eut plus de 300 Evesques d'Occident, 'mandez par les lettres de l'Empereur: [Et cela n'est pas incroyable,]'puisque Constance avoit employé toute la puissance imperiale pour assembler ce Concile, dans l'esperance d'y ruiner entierement la verité.

Socr.l.2.c.36.p. 130.d|Soz.l.4.c. 9.p.546.547.

Thdrt.l.2.c.12. p 605.a. a Luci.de hær. p.1050.c.

[On vit d'abord dans la maniere d'agir de ces Evesques, tant de violence, & un si grand mepris de l'equité naturelle & de toutes les regles de l'Eglise, que S. Eusebe mesme qui avoit procuré ce Concile, ne put se resoudre d'y assister.]'Le Concile en corps luy deputa Eustome,[c'est apparemment Eudoxe de Germanicie,] & Germine[de Sirmich,]pour luy declarer tout ce qui se passoit, '& le prier de venir à Milan.

Bar.355.§6.

§7.

'Il luy écrivit aussi une lettre que nous avons encore, par laquelle ces Evesques l'exhortent à se joindre au jugement que presque toute la terre avoit fait touchant les heretiques Marcel & Photin, & touchant le sacrilege Athanase; (ce sont leurs termes.) Ils ajoutent que s'il estoit d'un autre avis, ils seroient contraints d'agir selon les regles de la discipline de l'Eglise,[c'est à dire de le deposer:]& qu'il ne pourroit se plaindre aprés cela que de luy mesme.'Baronius témoigne que cette lettre estoit souscrite de trente Evesques dans le manuscrit dont il l'a tirée, marquez seulement par leurs noms. On y trouve les noms de plusieurs heretiques, comme de Valens[de Murse,]Ursace[de Singidon,]Saturnin[d'Arles,]Caius[de Pannonie,] Germine [de Sirmich,] Epictete[de Civitta-Vecchia,] Leonce[d'Antioche,] Acace[de Cesarée,] Stratophile[ou Patrophile de Scythople."]

§6.

§22.

NOTE 5.

Hil.ad Conf.l. 2.p.119.1.d. a Bar.355.§7.

'Constance appuya la lettre du Concile par le commandement qu'il fit à S. Eusebe de se trouver à Milan,[a]& par une lettre qu'il luy écrivit, où il sembloit ne respirer que la paix & l'union de l'Eglise. §17. 'C'est assez vraisemblablement"celle que Baronius raporte dans la suite;& qu'il croit avoir esté écrite dans une autre occasion. Note 6.

[Les ennemis de la verité souhaitoient la presence de S.Eusebe au Concile, pour le rendre, s'ils pouvoient, participant de leur crime, ou au moins pour avoir la satisfaction de se venger de sa generosité.] 8. 'Mais les legats du Pape ne l'y souhaitoient pas moins, dans l'esperance que sa presence dissiperoit toutes les machines des Ariens, & chasseroit Valens[qui se faisoit alors le chef de leur faction.] C'est pourquoi ils luy écrivirent pour le presser de venir en diligence. [Ainsi quoique la lettre du Concile luy fist assez juger ce que l'on en pouvoit attendre, il se resolut neanmoins de ceder à tant d'instances,] 7. '& "récrivit à l'Empereur qu'il iroit à Milan; mais il luy promit en mesme temps qu'il y feroit tout ce qu'il jugeroit estre juste & agreable à Dieu. Note 7.

ARTICLE V.

Saint Eusebe propose le symbole de Nicée, qui est receu par Saint Denys de Milan,& par son peuple, mais rejetté par les Ariens: Lucifer est retenu dans le palais.

Hil.ad Conf.l. 2.p.119.1.d.

'LORSQUE S. Eusebe fut arrivé à Milan,on luy défendit durant dix jours d'entrer dans l'eglise[où se tenoit le Concile.] Les Ariens qui le composoient, employerent ce temps à mediter tous les artifices que leur malignité leur pouvoit suggerer contre ce saint homme. 1.c. Enfin toutes leurs resolutions estant prises,'& la sentence qu'ils prononcerent depuis contre luy estant déja toute dressée,'ils le manderent quand bon leur sembla,& il vint accompagné des Ecclesiastiques de Rome,[Pancrace & Hilaire,]& de Lucifer de Sardaigne. d. On le pressa de signer la condannation de S.Athanase: mais il dit qu'il falloit auparavant s'assurer de la foy & de la religion des Evesques,parcequ'il y en avoit quelques uns dans l'assemblée qu'il savoit assurément estre coupables d'heresie. Il mit en mesme temps sur le bureau le symbole de Nicée, promettant que si on le vouloit signer,il feroit tout ce qu'on souhaiteroit de luy:'& il pouvoit bien l'avoit déja signé le premier. Ughel.t.4.p. 1039.d. b Luci.de Ath. p.1008 d|Ath. [b]Denys estoit alors Evesque de Milan, [c]& non d'Albe, comme ont

fol. p 831. c|Amb. div.1.p.101. c|Hil. ad Conf.l.2. p.119.1.c. e Socr. l.2. c 36.p.131. a|n.p.32. 2.b.

ont dit Socrate & Sozomene; '& l'on croit qu'il avoit succedé à Protais, 'qui tenoit ce siege au temps du Concile de Sardique, & qui y assista.'S. Athanase appelle Milan metropole d'Italie;[soit comme estant seulement l'une des metropoles, soit"plutost comme l'unique metropole de ce qu'on appelloit alors le Departement & le Vicariat d'Italie, qui comprenoit à peu prés ce que nous appellons autrement la Gaule Cisalpine & la Lombardie.]

Bar.346.§ 4. Hil.fr.1.p.20. Ath.sol.p.831.c. V. S. Ambroise § 6.

'Ce Denys estoit un homme de bien, [a] un bon Evesque, [b] & un predicateur de la verité. [c] On pretend qu'il avoit esté disciple de S. Eusebe, [d]qui en effet l'appelloit son fils.

p.861.a. a p.831.b. b fug.p.703.c d. c Ugh.t.4.p. 1018.a|1040.a. d Amb.de fanc. 15.p.147.d|Boll. 25.may.p 406.7. e Hil.adConst.l. 2.p.119.1.e.

[e]Cet Evesque ayant donc entendu la proposition de S Eusebe, prit le premier le symbole de Nicée pour le signer, mais lorsqu'il commençoit à le faire, Valens luy arracha par force le papier & la plume d'entre les mains, & cria à haute voix qu'on ne feroit jamais rien par cette voie. 'Cette contestation se passa avec tant d'eclat & tant de bruit, que le peuple en eut connoissance. 'Car pendant que les Evesques Ariens & Catholiques estoient dans [le haut de] l'eglise,'enfermez du voile [qui separoit le chœur de la nef,] le peuple Catholique s'estoit assemblé en foule [dans le reste de l'eglise.] Tout ce peuple, & les femmes aussi-bien que les hommes, estoient tres fortement attachez à la vraie foy.'De sorte que quand on eut sçeu ce qui se passoit entre les Evesques tous témoignerent avoir une extreme douleur de voir la foy attaquée par les Prelats mesmes.'S. Denys alla neanmoins les prier de faire silence, afin qu'on pust terminer ce qui regardoit la foy. Mais les Catholiques le prierent eux mesmes avec un grand zele de ne point souffrir qu'on parlast de rien qu'on n'eust chassé les Ariens de l'eglise ; & un historien assure qu'ils en furent effectivement chassez. [Cela s'entend sans doute de ceux qui avoient esté condannez nommément par les Conciles, comme Ursace & Valens,] 'avec lesquels les Catholiques ne vouloient point de communion; [ou de quelques Ariens declarez qui s'estoient mélez parmi le peuple.]'Saint Denys fit ensuite une petite exhortation aux Catholiques, pour les animer de plus en plus à l'amour de la vraie foy, leur promettant mesme"qu'ils la verroient bientost regner glorieusement. [Mais il falloit auparavant que luy & les autres fussent eprouvez par le feu des tribulations.]

Boll.25.may.p. 46.§ 9. § 11. § 9. Hil.ad Const.l. 2.p.119.1.c. Boll.25 may.p. 46.§ 10. § 14. § 10. &c.

'Lorsque S. Denys fut"rentré dans le chœur pour rendre conte aux Evesques de ce qu'il venoit de faire, on entendit tout d'un coup un grand bruit, venu de ce que les Comtes avoient arresté une personne, & l'enlevoient de l'eglise. S. Denys sortit encore

intra velum § 11.

pour le défendre, prest à exposer sa vie pour une des brebis que Dieu luy avoit commises: Et le peuple estoit prest "d'en venir mesme à la violence. Mais le Saint [voyant qu'il eust fallu aller jusqu'à la sedition & au sang,] aima mieux appaiser le peuple, en luy apprenant qu'il ne faut point défendre la religion de Dieu par les armes. S'il n'estoit marqué que celui qu'on arresta alors estoit du troupeau de Saint Denys, [nous croirions aisément que c'estoit Lucifer,] qui estoit à cette seance, ª mais qui ne put pas se trouver à une autre que l'on tint encore ensuite dans l'eglise, ayant esté retenu par les Ariens, & enfermé dans le palais, où ils pretendoient inutilement le faire tomber dans leurs pieges quand il seroit seul.

savire. / § 9. / a § 13.

ARTICLE VI.

Les Ariens demandent encore la condannation de S. Athanase: Le peuple les chasse de l'eglise.

Boll. 25. may, p. 46. § 12.

'DANS l'autre seance les chefs des Ariens ne voyant rien à esperer du costé de S. Denys, tournerent tous leurs efforts contre S. Eusebe, & le presserent [de nouveau] de signer la condannation de Saint Athanase. Mais un Saint qui n'avoit rien de commun ni avec le siecle, ni avec l'iniquité, & qui estoit prest à tout souffrir pour la justice, [n'estoit pas pour se laisser vaincre à leurs menaces.] Nous sommes dans l'eglise, leur dit-il, pour traiter « de la foy. Si donc ceux qui s'en sont eloignez, veulent retourner « à la lumiere de la verité, [nous pourrons alors songer à Athanase,] « & nous en aller où il est. Que s'il se trouve coupable, je signe le « premier sa condannation. Mais les Ariens vouloient qu'il con- « dannast Athanase sans delai, ou le condanner luy mesme. Surquoi il leur dit; Vous ne voulez pas signer l'approbation de la foy, « & vous pretendez que je signe la condannation de mon frere « sans savoir s'il est coupable? Cette vive reprehension de leur « injustice ne fit qu'irriter de plus en plus leur fureur: & ils ne songerent plus qu'à condanner le Saint, "& à le livrer entre les mains des ministres de l'Empereur.

V. la note 7.

§ 13.

'Au contraire, le peuple qui estoit dans l'eglise crioit à haute voix, Que les heretiques sortent, Que les Ariens sortent, Que les « auteurs des dogmes corrompus s'en aillent: "Vive Denys, "vive « Eusebe, par qui l'Eglise est sauvée. Aprés que le bruit fut cessé, « on apporta le symbole de Nicée. S. Denys & S. Eusebe le souscri-

pax.

virent: Germine [de Sirmich] protesta qu'il estoit aussi dans la mesme foy; mais quand on le pressa d'attester sa croyance par sa signature, il dit que c'estoit assez qu'il l'eust témoignée de vive voix: [& on ne voit pas mesme ce qui le porta à faire ce pas vers la verité.

On ne sçait rien non plus de ce qui peut s'estre encore fait dans cette seance, où l'on peut finir tout ce qui se passa avec quelque apparence de Concile & de regularité : & c'est peut-estre en ce sens qu'il faut entendre ce que dit Socrate,] que le Concile de Milan se separa sans rien faire, à cause de la genereuse resistance que firent S. Eusebe & S. Denys à la condannation de S Athanase.

Socr. l. 2. c. 35. p. 131. b.

[S. Sulpice Severe parlant ce semble du Concile de Milan,] dit que les défenseurs de la verité estoient prests de suspendre Saint Athanase de la communion, pourvu que l'on agitast la question de la foy; mais que les Ariens aimerent mieux faire sortir du combat des hommes capables de les porter tous par terre. [Cela paroist difficile à accorder avec la maniere si forte dont nous verrons qu'ils soûtinrent ce Saint, lorsque Constance les pressa de consentir à sa condannation.] Il n'est peut-estre pas neanmoins hors d'apparence, qu'ils firent cette proposition pour mettre davantage les Eusebiens dans leur tort, sachant bien qu'ils ne l'accepteroient pas. Et il faut ajouter que le mot de *suspendre*, peut ne se pas prendre ici pour retrancher de la communion, comme on l'entend souvent dans l'usage de l'Eglise, mais dans le sens simple qu'il porte à la lettre. Ainsi peut-estre que les Evesques promettoient de ne faire aucun acte de communion avec luy, jusqu'à ce qu'on eust examiné son affaire; ce qu'ils pouvoient avoir demandé en mesme temps, comme il est certain qu'ils le demanderent dans le Concile.

Sulp. l. 2. p. 160.

[Aprés la fin de la seance,] Saint Eusebe & S. Denys parurent dans l'eglise: Le peuple demanda à voir aussi Lucifer. S. Denys dit qu'il estoit retenu dans le palais; mais qu'on ne pouvoit pas empescher JESUS CHRIST d'y estre avec luy. Il monta ensuite sur le throne episcopal pour prescher. Mais comme on remarqua plusieurs Ariens mélez parmi le peuple, & mesme quelques uns de leurs Evesques montez dans la tribune [auprés de l'autel,] il aima mieux descendre, pour n'estre pas avec eux, jusqu'à ce qu'enfin les cris du peuple les contraignirent "de se retirer & de sortir de l'eglise aprés quoy les portes ayant esté fermées à la clef, S. Denys, à la priere du peuple, celebra la Messe: & elle fut suivie d'une action de graces" que le peuple rendit à J. C, de la protection qu'il avoit donnée à ses adorateurs.

Boll. 25. may, p. 46. § 14.

&c.

§ 15.

&c

ARTICLE VII.

Le peuple veille dans l'eglise, obtient la liberté de Lucifer : Les Ariens transferent le Concile dans le palais, proposent sous le nom de Constance un écrit heretique, qui est rejetté des Confesseurs & du peuple.

Boll. 25. may, p. 46. § 15.

'ON craignoit cependant qu'il ne se fist quelque violence durant la nuit : C'est pourquoi le peuple se resolut à la passer toute entiere dans l'eglise, en [chantant] des hymnes & des cantiques à Dieu. Dés le point du jour Germine vint accompagné d'un eunuque, pour dire quelque chose en faveur des Ariens: & il estoit déja assis dans la tribune, lorsque le peuple s'animant de zele, le chassa de l'eglise luy & son eunuque. 'On apporta ensuite à S. Denys & à Eusebe une lettre que Lucifer écrivoit du palais, où Constance le retenoit toujours. Le peuple demanda d'en entendre la lecture, & un Notaire se mit en devoir de la lire: mais les Ariens firent tant de bruit pour l'empescher, se doutant bien qu'elle ne leur seroit pas favorable, comme Saint Denys le fit remarquer au peuple, qu'on ne le put faire que la nuit, aprés que les Ariens eurent encore esté chassez.

§ 16.

'On passa aussi cette seconde nuit dans l'eglise, [a]dont l'entrée fut saisie le lendemain par divers officiers de la Cour. S. Denys sortit pour leur representer qu'une chose si extraordinaire 'n'estoit propre qu'à exciter une sedition. [Cela les fit retirer ;] & les Ariens se retirerent aussi. Peu aprés, trois eunuques vinrent demander à Saint Denys & aux autres Evesques [Orthodoxes,] ce qu'ils souhaitoient de l'Empereur. Ils répondirent qu'ils ne souhaitoient que la liberté de traiter de la foy avec les heretiques, & la joie de revoir Lucifer avec eux. 'On leur accorda enfin le dernier, de quoy le peuple rendit de grandes actions de graces à Dieu. Mais aucun Arien n'eut ni la hardiesse de paroistre pour soûtenir son dogme, ni l'humilité de l'abandonner.

§ 18. a § 17. &c. § 18.

[Ces heretiques avoient bien d'autres desseins;] '& craignant le jugement du peuple, devant lequel ils n'osoient faire une profession si ouverte de leur impieté, ils passerent de l'eglise dans le palais par ordre de l'Empereur, qui vouloit presider [avec plus de bienseance] à ce jugement tout ecclesiastique. [b] Car il paroist qu'il n'avoit pas laissé d'y presider dans l'eglise mesme, & de verifier par là ce qui est dit, que l'abomination de la desolation

Sulp. l. 2. p. 159. 160 | Hil. ad Const. l. 2. p. 119. 1. c. Ath. sol. p. 861. c. d. b p. 862. b. c.

sera dans le lieu saint. [En mesme temps] on vint commander de la part de l'Empereur, à S Eusebe, à Lucifer, & à Florent, de se transporter au palais. 'Ce Florent peutestre[a] l'Evesque de Meride [metropole de la Lusitanie] en Espagne, qui avoit assisté au Concile de Sardique, 'mais qu'on pretend avoir esté puni de Dieu pour avoir seulement communiqué avec Osius & Potame "aprés qu'ils eurent abandonné la verité [en 375.] 'On laissa pour lors S. Denys nourrir son peuple de la parole de Dieu. On le manda neanmoins aussi [bien-tost aprés] 'mais il refusa d'y aller. Il protesta qu'il ne pouvoit pas quitter son peuple qui demeuroit toujours dans l'eglise, "& representa que ceux qui estoient déja au palais, estoient assez capables de defendre la foy contre l'impieté des Ariens.

Boll.25.may,p.47.§18. p.48.c. a Hil.fr.1.p.18. Mar.& F.p.41.42. &c. Boll.p.47.§18. §19. &c.

'Lorsque le Concile fut donc assemblé dans le palais, les Ariens y proposerent une lettre ou un edit sous le nom de Constance, 'qui contenoit le venin de toute l'impieté Arienne. [b]Il estoit fort bien écrit. [c] Constance qui y faisoit parade de sa science, ([d] car il vouloit passer pour habile,) [e] pretendoit par là porter la lumiere dans les tenebres de ces disputes: [f] Et mesme il se vantoit d'avoir receu ordre en songe comme un prophete, de faire ce qu'il faisoit. [g] Il semble que cet edit continst, comme le formulaire de Sirmich, que l'on ne pouvoit pas egaler le Fils au Pere, [h] & que le Fils avoit un commencement.

Sulp.l.2.p.160. p.160|Lucif.de hær.p.1053.d| mor.p.1098.b. b Lucif.de hær. p.1053.d. c mori.p.1098.b. d de Ath.l.2 p.1013 d. e mori.p.1098.b. f non parc.p.1062.c.

[Constance vouloit obliger les Evesques à recevoir cet edit:] [i] & pour cet effet il leur fit parler par des officiers, en un lieu où il n'y avoit que "la tapisserie entre luy & eux. 'Il alleguoit pour ses raisons, qu'il vouloit établir la paix dans ses Etats, & ne plus souffrir la division des Evesques; 'qu'il ne faisoit rien en cela que pour plaire à Dieu, '& que si sa foy, que Lucifer traitoit d'Arianisme, n'estoit veritablement Catholique, Dieu ne l'auroit pas rendu possesseur de tout l'Empire Romain: 'c'est une raison qu'il alleguoit fort souvent.

g mori.p.1106.d, h.c. i p.1100.d. velum de hær.p.1049. a|1051.a.b. p.1049.a. de Ath.l.1.p.962.c. reg.apo.p.1031.a.

'Mais les legats du Pape luy répondirent, que la foy de Nicée avoit toujours esté la foy de l'Eglise, '& Lucifer declara que quand Constance, qui les entendoit, armeroit contre eux toutes les forces de son Empire, il ne pourroit pas les empescher de mepriser son edit sacrilege, & d'avoir ses blasphemes en execration: 'que tous les serviteurs de Dieu estoient unis en ce point, d'esprit, de volonté, d'affection, de force, de voix, & qu'ils fouloient aux piez toute son autorité ridicule. 'Luy & les autres legats presserent fort Constance afin que la secte d'Arius fust

mori.p.1101.a. p.1100.d. p.1097.c. de Ath.l.2.p.1011.c,d.

condannée; & comme il osa soûtenir qu'elle estoit Catholique ; reg.apo.p.1037.a. ils le traiterent de precurseur de l'Antechrist. 'Et il y a assez d'apparence que Lucifer, Pancrace, & Hilaire le traiterent positivement d'heretique.

nonparc.p.1061.b. 'Enfin Constance voyant que les serviteurs de Dieu surmontoient en toutes manieres, n'eut point d'autre réponse à faire, sinon qu'on luy disoit des injures, contre la défense des livres p.1067.a. sacrez, 'que Lucifer estoit un insolent, a qu'il ne les avoit pas pris a p.1066.a. pour ses conseillers, & que ce n'estoit pas à eux à l'empescher de Amb.ep.25.p.247.a. suivre Arius, s'il le vouloit. 'Et neanmoins se confessant vaincu, il fut reduit à les prier de changer de sentiment. Mais leur foy fut à l'epreuve de tous les traits qu'il lança contre eux, [de ses menaces & de ses prieres.

Les Ariens voyant donc qu'ils ne pouvoient faire recevoir leur Sulp.l.2.p.160. edit par les saints Evesques, s'aviserent d'un autre moyen.] 'Ils envoyerent [dans l'eglise] la declaration qu'ils avoient faite de leur heresie sous le nom de Constance, pour estre communiquée au peuple. Ils vouloient par là sonder les esprits, afin que si cet edit estoit bien receu du peuple, ils pussent produire ouvertement leur doctrine, & l'appuyer de l'autorité publique; & que si au contraire il estoit mal receu, toute la faute en retombast sur l'Empereur, en qui elle pourroit paroistre excusable, parcequ'estant encore catecumene, il n'estoit pas étrange qu'il ignorast les mysteres de la foy.[Ils furent reduits à ce dernier parti:] Car l'edit ayant esté lu publiquement dans l'eglise, le peuple en témoigna une extreme aversion.

ARTICLE VIII.

Estranges emportemens de Constance: Saint Eusebe & Lucifer luy resistent genereusement, & sont arrestez.

[CONSTANCE cependant ne pressoit rien tant dans le palais Lucif.de Ath.l.1.p.939.d. que la condannation d'Athanase.]'Il n'avoit convoqué le b b. Concile que pour egorger un Evesque: b & comme s'il se fust diverti à repandre le sang des Prelats, il les vouloit obliger l.2.p.1017.b. à punir comme criminel celui dont ils ignoroient le crime. 'Il p.1007.e. vouloit que tout le monde rejettast sa communion, parce, disoit-il, c p.1009.c. d p.1005.a. qu'il avoit peché,'& peché contre Dieu, c qu'il avoit commis un e p.1007.a. sacrilege, d qu'il meritoit la mort, e & qu'il ne vouloit le condanner que pour plaire à Dieu.

'Les saints Evesques répondoient à cela qu'il n'estoit pas permis p.1009.c. de le condanner en son absence; 'que d'agir comme il faisoit, p.1011.c. c'estoit autoriser l'injustice, & persecuter la justice. 'Ils offrirent p.1012.c. de se transporter à Alexandrie à leurs depens, pour l'ecouter & examiner son affaire au milieu du peuple sur lequel Dieu l'avoit établi, pourvu seulement qu'il fust accusé par des Catholiques, comme il estoit necessaire; 'puisque des Ariens ne pouvoient pas p.1017.b. servir de témoins contre un Evesque Catholique.'Mais Constance p.1012.c.d. comme s'il eust parlé à des gladiateurs,& non à des Evesques,ne vouloit rien ecouter, & ne demandoit autre chose, sinon qu'on repandist ce sang dont il estoit alteré depuis si long-temps.

'Lucifer & Eusebe se servoient fort avantageusement de la Ath.sol.p.8[illegible] d. retractation d'Ursace & de Valens, pour prouver l'innocence de S. Athanase, & comme ils reduisoient par là ses accusateurs à ne savoir que répondre, Constance se leva aussi-tost pour leur dire » ces étranges paroles: C'est moy maintenant qui suis l'accusa- » teur d'Athanase. Croyez à cause de moy tout ce qu'ils vous di- » sent. 'Mais les Saints repartoient à cela, qu'il n'importoit pas p.862.a. qu'il fust l'accusateur ou non, puisque l'accusé n'estant pas present, il ne pouvoit pas estre jugé; Qu'il ne s'agissoit pas là d'une affaire civile où l'Empereur dust estre cru à cause de sa qualité; mais du jugement d'un Evesque où il falloit garder une entiere egalité entre l'accusateur & l'accusé: Qu'aprés tout, sa Majesté ne pouvoit prendre la qualité d'accusateur contre une personne qui estoit fort loin de luy, dans le temps où l'on pretendoit qu'il avoit commis les choses dont on l'accusoit; que s'il parloit seulement sur le rapport des autres, il ne devoit pas moins de croyance à Athanase qu'à ses ennemis: mais que s'il vouloit deferer aux adversaires d'Athanase plutost qu'à luy, [il se declaroit son ennemi particulier,] & par consequent donnoit lieu de croire que les autres mesmes n'accusoient Athanase que pour luy plaire. 'Constance au lieu d'estre satisfait d'une réponse si sage, la prit b. pour une injure qu'on luy faisoit.

S. Athanase joint en ceci Saint Denys à S. Eusebe & à Lucifer: p.861.d. [Il estoit assurément dans les mesmes sentimens,& il le témoigna assez en d'autres rencontres, & sans doute encore lorsqu'il vint peu aprés au palais: Mais pour cette occasion, nous avons vu qu'on avoit esté obligé de le laisser dans l'eglise avec son peuple.

Saint Athanase raporte encore un autre emportement de Constance.] 'Il fit, dit-il, appeller les mesmes Evesques, & leur p.831.c. ordonna de condanner Athanase, & de communiquer avec les

heretiques. Ils trouverent ce commandement un peu étrange; & luy representerent que ce n'estoit pas là ce que la loy & les Canons de l'Eglise ordonnoient: 'mais il repliqua aussi-tost; Ma « volonté doit passer pour un canon; car ceux que vous appellez « les Evesques de Syrie, souffrent qae je parle de la sorte. C'est « pourquoi ou m'obeïssez, ou vous serez banni comme les autres. «

c.d.

[Quoiqu'il soit assez ordinaire à S. Athanase de faire parler les personnes plutost selon leur cœur que selon leur bouche, il est neanmoins aisé de croire que c'estoient là les paroles d'un Prince] 'qui ne faisoit pas de difficulté de dicter à ses secretaires, *Mon eternité*, & qui en écrivant de sa propre main, se qualifioit *Seigneur de tout le monde*. [Aprés tout, cela convient fort bien à la vanité dont les Evesques Ariens enfloient son cœur,] 'en l'appellant l'Evesque des Evesques. [Et S. Athanase témoigne assez, qu'il n'ajoute rien à ses paroles; car voici comme il continuë son discours.]

Amm.l.15.p.33. Lucif.non par. p.1109.c.

'Les Evesques furent étrangemeut surpris de l'entendre parler de la sorte. Ils eleverent leurs mains à Dieu, & répondirent à ce Prince avec une liberté genereuse. Ils luy apprirent que l'Empire n'estoit pas à luy, mais à Dieu, qui le luy avoit donné; & ils l'exhorterent à craindre cette majesté supreme qui luy pouvoit oster la couronne en un moment. Ils le menacerent du jour du jugement, & le prierent de ne pas corrompre les loix de l'Eglise de ne pas confondre la puissance imperiale avec le gouvernement de l'Eglise, & de ne pas faire entrer dans l'Eglise de Dieu l'herefie de l'Arianisme.

Ath.sol.p.831.d.

'Constance avoit l'oreille bouchée à ces remontrances. Il défendit aux Prelats d'en dire davantage, & ne leur répondit que par des menaces. Il tira mesme l'épée contre eux, & commanda qu'on en menast quelques uns au supplice; mais il changea aussitost d'avis, 'selon la legereté qui luy estoit ordinaire, [a] & les condanna au bannissement. [b] Saint Eusebe & Lucifer furent certainement compris dans cette condamnation glorieuse, qui leur acqueroit le titre de Confesseurs. [Elle ne s'executa pas neanmoins sur le champ.] 'Eusebe, Lucifer, & Florent, eurent la liberté de retourner encore à l'eglise avec le peuple fidele. [c] Mais le bruit devint bien-tost tout public qu'on les devoit enlever la nuit suivante pour les mener en exil. Cela ne les empescha pas "de loüer &c. & de glorifier la misericorde du Seigneur: & c'est à quoy ils estoient occupez lorsque l'eunuque Eusebe [grand Chambellan,] estant entré avec violence, se saisit de 147 personnes, Evesques, Ecclesiastiques,

d|832.a. p.857.a. a p.862.a. b p.831.b.c|861.d. Boll 15.may, p. 47.§19. c §20.

Ecclesiastiques, & laïques. Les autres furent enfermez dans les Thermes de[Maximien] Hercule : mais les Evesques Lucifer & Florent furent donnez en garde au Tribun Caius, & S.Eusebe à un autre Tribun nommé Galbion.

ARTICLE IX.

Retractation de S. Denys qui avoit signé contre S. Athanase : Il défend la verité dans le palais, d'où son peuple le retire : Luy & les autres sont bannis.

'SAINT Denys demeuroit cependant encore dans l'eglise [avec son peuple. Mais comme il n'estoit pas moins criminel que les autres dans l'esprit des Ariens, ni moins saint devant Dieu, il eut bien-tost part à leur couronne.]La fidelité & le zele que les Milanois avoient fait paroistre pour la veritable foy en rejettant l'edit de Constance, [& en tant d'autres manieres estoit la preuve de la bonne nourriture qu'ils recevoient de leur Evesque;] & fut aussi la cause de sa persecution.[Sa generosité est d'autant plus à estimer,]'qu'il estoit fort bien dans l'esprit & dans la faveur de Constance. Mais depuis qu'on luy eut fait voir que ce Prince soûtenoit les heretiques, il rejetta son amitié de-peur de perdre celle de J. C, & il choisit volontiers d'estre envoyé en exil, plutost que d'estre separé de la compagnie des Saints.

Boll.25.may,p. 47. § 21.

Sulp.l.2.p.160.

Mar.& F.p.28. 29.

[Les Eusebiens estoient encore irritez contre luy en particulier, pour un autre sujet, qui regarde aussi S.Eusebe.]'S.Denys trompé par les mensonges de Constance, [a] s'estoit laissé aller à signer la condannation de S. Athanase, [b] ajoutant neanmoins que c'estoit à condition que l'on examineroit le point de foy 'Ce qui s'estoit fait, selon Baronius, avant que Saint Eusebe fust arrivé à Milan.'S. Eusebe, qui,comme nous avons dit,l'appelloit son fils, voulant le degager de cette faute, où il estoit tombé par simplicité, fit semblant d'estre heretique parmi les heretiques, dit un ancien auteur, 'c'est à dire de n'avoir pas une entiere repugnance à condanner aussi S. Athanase. 'Mais il dit qu'il trouvoit fort étrange qu'ils luy eussent preferé son fils Denys, eux surtout qui ne vouloient pas que le Fils fust egal à son Pere. 'Ils voulurent bien luy donner cette satisfaction,[& comme ils se tenoient assurez de S.Denys,] ils effacerent sans difficulté sa signature, afin que Saint Eusebe pust signer le premier: Et alors ce Saint se moquant d'eux, leur dit qu'il ne vouloit ni se souiller en prenant

Lucif.de Ath.l. 2.p 1008.d.
[a] d|Sulp.l.2.p. 159.
[b] Sulp p.150.
[c] Bar.355.§18.

Amb.de sanc.15 p.147.l.

Bar.355.§ 21.

Amb.p.147.l.

m.

part à leurs crimes, ni souffrir que son fils eust aucune societé avec eux.

b. 'Cette histoire est raportée par un Evesque aussi ancien que S. Ambroise, mais qui avoue qu'il ne savoit presque rien des actions ep.25.p.247.i. de Saint Eusebe.' Elle peut estre favorisée par ce que S. Ambroise dit, que S. Eusebe avoit levé l'étendar de la confession avant S. Ath.sol.p.831.c| 861.d|ap.1.p. 692.a. Denys; '& S. Athanase met plusieurs fois Saint Denys entre ceux qui avoient esté bannis pour la défense de son innocence. •D'ail- •Lucif.de Ath. l.1.p.1008.d. leurs Lucifer dit aussi qu'il fut banni pour n'avoir pas voulu estre Arien, quoiqu'il eust signé contre Athanase.

Boll.25.may,p. 47.§21. 'Aprés donc que les trois autres Evesques eurent esté arrestez, des[Evesques]Ariens accompagnez de plusieurs Comtes, entrerent dans l'eglise, pretendant persuader à Denys de prononcer contre ces saints Prelats une sentence [de deposition.] Mais luy appuyé du secours de Dieu, leur declara que bien loin de commettre un si grand crime, il se tiendroit heureux d'estre luy mesme traité "comme ces défenseurs de la foy. [Les Evesques &c. Ariens] prononcerent eux mesmes aussi-tost contre luy une sentence de condannation; § 22. '& l'un d'eux nommé Cecilien, monta dans la tribune pour parler au peuple: mais on ne le put souffrir, & on le chassa de l'eglise avec tous les autres de sa secte. [Tout ceci se passa la nuit,]& le jour suivant les plus anciens & les plus rusez des Ariens revinrent encore, chargez d'objections, & d'argumens par lesquels ils pretendoient embarasser le Saint. Mais ils furent encore vaincus dans cette attaque, & laisserent à Denys le loisir d'animer son peuple à défendre la verité & par la priere & par leur courage, sans craindre un homme qui ne pouvoit tuer que leur corps.

§ 23. 'Il receut bientost aprés un ordre par Datien "officier du palais, decurio castrensis d'aller trouver l'Empereur. Il s'en défendit: mais le lendemain de grand matin divers seigneurs vinrent l'y ammener de force. Ainsi il sortit de l'eglise en exhortant son peuple de graver dans leurs cœurs les veritez qu'ils avoient apprises de la parole de Dieu. Quand il fut au palais, Valens & les autres Ariens se mirent à disputer en foule contre luy, & cela dura fort longtemps; de sorte que les Catholiques qui estoient demeurez dans l'eglise, n'apprenant point de ses nouvelles, s'en vinrent hommes & femmes au palais pour y défendre la foy avec leur pasteur: & les femmes, [comme moins exposées à la violence de Constance,] commencerent à crier: Que les Ariens s'en aillent; Qu'on chasse « ces malheureux qui meprisent la loy de Dieu. «

'Cela dura long-temps, & jusqu'à ce que Saint Denys ayant eu enfin la liberté de sortir du palais, dit à ce peuple que l'Empereur avoit dessein de faire tenir une nouvelle assemblée dans quelques jours pour y traiter de la foy. Tout le monde témoigna accepter cette proposition, à condition neanmoins qu'Ursace & Valens demeureroient [toujours] suspendus de la communion. [Il semble qu'on devoit aussi demander la liberté des trois Evesques & des autres prisonniers: mais l'histoire n'en dit rien. S. Denys retourna ensuite à l'eglise [avec son peuple,] y monta sur le throne episcopal [pour prescher;] on fit les lectures ordinaires de la parole de Dieu, aprés quoy on celebra les saints Mysteres, où tous participerent au sacrement du Corps & du Sang de JESUS CHRIST.

'Mais il avoit trop bien combatu contre l'erreur, [pour n'estre pas traité comme ses confreres, &] pour demeurer davantage dans Milan. 'Dés qu'il eut congedié le peuple, & que l'on fut sorti de l'eglise, "on le vint enlever pour l'enfermer dans la maison d'un officier, & la nuit suivante il partit plein de courage [& de joie] pour le lieu où on le releguoit. 'S. Eusebe & Lucifer furent aussi menez en exil; [& peut-estre en mesme temps. Nous ne trouvons rien de Florent : & mesme] 'si c'est celui de Meride, on pretend qu'il jouissoit encore de son siege en 357, communiquant avec ceux qui avoient abandonné la verité. Des auteurs [bien croyables sur ce sujet,] assurent qu'il n'avoit point souscrit à l'impieté: [mais il pouvoit avoir souscrit à la condannation de S. Athanase, & merité par là] le chastiment dont on pretend que Dieu le punit.

'Le Prestre Pancrace & le Diacre Hilaire, qui estoient les collegues de la legation de Lucifer, furent aussi les compagnons de son bannissement. 'Mais avant que de les bannir, Ursace & Valens, avec les eunuques qui les assistoient, firent depouiller Hilaire, & luy dechirerent le dos à coups de fouet. Durant ce supplice, le Diacre benissoit le Seigneur, & se fortifioit par son exemple; & eux au contraire se railloient de luy, & luy demandoient pourquoi il ne s'estoit pas opposé à Libere, & comment il s'estoit chargé de ses lettres.

[Marginal notes: § 24. — Sulp.l.2.p.160. — Boll.25.may,p.48.§ 24. — V. la note 7. — Ath.sol.p.831.b c|861.d. — Mar.& F.p.41.42. — Hier.chr|Ath.sol.p.836.c.d. — Ath.sol.p.836.d.]

ARTICLE X.

Generosité & gloire des Confesseurs : Libere leur écrit.

'LEs Confesseurs furent donc bannis sans avoir commis d'autre crime que de n'avoir pu consentir à l'établissement de

[Marginal note: Ath.sol.p.842. b|fug.p.703.d.]

Hil.fr.1.p.5. l'Arianisme & à la condannation de S.Athanase. 'L'un & l'autre point estoit assez considerable[pour leur faire meriter le titre de Confesseurs,]quoique le premier le fust encore bien davantage, 'Vinc.L.c.8. p. 330. & il les a fait considerer comme les chefs & les Princes des Confesseurs. [a] Mais les Ariens qui ne vouloient pas qu'on dist qu'ils souffroient pour Dieu, [b] leur trouverent à chacun des crimes qu'ils leur imputerent; [quoiqu'avec si peu de vraisemblance & par une calomnie si visible,] 'que S. Athanase ne craint point de dire qu'on n'avoit jamais pu donner aunune atteinte, quelque fausse qu'elle pust estre, à la reputation de ces Prelats.

a Lucif.de Ath. l.2.p.1009.a. b a|Ath.fol p. 835 a. Ath.fol.p.842.b

p.832.a. 'Ainsi ils partirent pour leur exil en secouant la poussiere de leurs piez, & en elevant leurs yeux à Dieu, avec la consolation de n'avoir craint ni les menaces d'un Empereur, ni les épées tirées contre eux, 'Amb.ep.25.p. 247.a. & d'avoir au contraire conservé leur foy pure & sans tache. [c] Les armes dont ils se voyoient environnez, & ces soldats qui les arrachoient de l'eglise, n'estoient que les ornemens de leur triomphe. 'Hil.in Const.l.a. p.114.2.b. Car S. Hilaire nous apprend que les Colonels se firent un chemin au milieu du peuple par toute sorte de cruauté, & entrerent jusque dans le Sanctuaire, pour tirer par force du 'saint autel "les Evesques qui y estoient. (Sacerdotes.)

c p.246.f.

Ath.fol.p.832.a. 'Ces Saints firent mesme de leur exil une fonction de leur sacerdoce. Car les liens dont ils estoient chargez, ne les empeschoient pas de porter partout l'Evangile. En quelque lieu & en quelque ville qu'ils passassent, ils y preschoient la foy orthodoxe, ils y anathematizoient l'heresie Arienne, & ils y publioient l'infamie d'Ursace & de Valens, qui accusoient encore S. Athanase aprés s'estre retractez publiquement. a. 'Ainsi les ennemis de la verité voyoient leur malice tourner contre eux mesmes. Car plus ils avoient banni ces saints loin de leur pays, & plus leur voyage estoit long, plus la haine de leur violence s'augmentoit, & plus l'impieté de leur doctrine se rendoit visible.

b. 'Tous ceux qui furent témoins de leurs souffrances, furent aussi les admirateurs de leur courage; & on les recevoit partout comme de veritables Confesseurs persecutez non par des Chrétiens, mais par des ennemis de J. C. 'Sulp.l.2. p.160-161. On les vit en effet reverez par toute la terre. On leur apportoit de tous costez en adondance l'argent dont ils avoient besoin; & il n'y eut presque point de provinces d'où les peuples Catholiques ne leur envoyassent des deputez pour les honorer.

Hil.fr.1.p.45. 'Le Pape Libere qui n'estoit pas encore banni, [d] mais qui en estoit déja menacé, [e] ayant sceu qu'ils l'avoient prevenu dans ce

d p.45.46. e p.45.

martyre si glorieux, dont il eust souhaité de leur donner l'exemple, 'leur écrivit aussitost une lettre [que nous avons dans les fragmens de S. Hilaire,]'& qui se trouve encore autre part.[a] Elle s'adresse à S. Eusebe, S. Denys, & Lucifer,[b]& leur fut envoyée à chacun en particulier. [c] Libere leur y témoigne la joie qu'il avoit de leur generosité, & sa douleur de n'estre pas encore dans leur compagnie. 'Il les prie neanmoins de le regarder comme present & uni à eux dans leur exil,'& de croire qu'il a esté banni avec eux;[non qu'il fust encore banni, mais parcequ'il s'estimoit banni en leur personne.]'Il les assure que leur gloire estoit d'autant plus grande, qu'ils avoient eu à combatre non l'épée sanglante d'un persecuteur, mais la perfidie des faux freres.'Il leur demande leur prieres pour pouvoir supporter "avec courage les maux dont on le menaçoit. Il les prie aussi de rediger par écrit tout ce qui s'estoit passé dans leur combat,'& de le luy envoyer.

Bar.355.§36. §38. a§18|Hil.fr.1.p.45. b Bar.355.§38. c Hil.p.45. p.46. p.45. p.46. p.46. &c.

ARTICLE XI.

Cruauté des Eusebiens contre les Confesseurs: S. Denys meurt dans l'exil.

[MAIS si les Catholiques s'efforçoient d'assister les saints Confesseurs, & de soulager leurs peines, il est aisé au contaire de juger que les heretiques taschoient de multiplier leurs douleurs, & d'ajouter de nouveaux tourmens aux travaux de l'exil.]'La vie de S. Eusebe porte qu'il fut conduit à Scythople, enfermé dans "une cage de fer:[ce que nous ne marquerions pas si cela n'avoit quelque raport à ce que nous trouvons dans des auteurs plus anciens,]'qu'il fut enfermé quelque temps dans un cachot si bas & si étroit, qu'il ne pouvoit y demeurer ni debout, ni couché de son long. Ils ne marquent point quand il fut traité de la sorte. Nous verrons dans la suite comment il fut traité à Scythople par la cruauté de Patrophile.'& voici ce que dit Lucifer tant de luy mesme que de ses compagnons, qui n'avoient point voulu avoir de part aux decrets du Concile de Milan ;

Ugh.t.4.p.1042.a.b. *in cavea.* F.er.de Euf.p.163.164.171.176. Lucif.de hær.p.1050.c.d.

„ Parce, dit-il à Constance, que nous avons en execration vostre
„ assemblée d'inquité, parceque nous nous sommes separez de
„ vostre Concile, & de vostre malheureuse conjuration, c'est pour
„ cela que nous sommes dans l'exil, qu'on nous fait languir dans
„ une prison, qu'on nous prive de la vuë du soleil, qu'on nous garde
„ avec tres grand soin dans les tenebres, qu'on ne laisse entrer
„ personne pour nous visiter.

[Dieu qui les avoit engagez dans ces souffrances pour la défense de sa verité, repandit sur eux de plus en plus ses benedictions & ses graces, à porportion que les Ariens s'efforçoient de multiplier leurs douleurs.] 'Ils estoient errans par tout le monde, dit Saint Ambroise. Ils sembloient manquer de tout, & possedoient tout. Ils regardoient comme un sejour de delices tous les lieux où ils estoient envoyez. Remplis des richesses de la foy, ils ne manquoient de rien, & ils enrichissoient mesme les autres, parcequ'ils estoient aussi riches des dons de la grace, qu'ils estoient pauvres des biens exterieurs. Ils estoient eprouvez par les jeûnes, par les fatigues, par les prisons, par les veilles; mais ils y trouvoient plutost la vie que la mort. Leur foiblesse les rendoit forts. Rassasiez par leur faim mesme, ils ne se mettoient pas en peine des plaisirs & des delices du corps. Ils ne sentoient point les ardeurs brulantes de l'été, parcequ'ils trouvoient un doux rafraichissement dans l'esperance de la gloire eternelle. Les glaces des aspres climats [où ils estoient releguez,] n'avoient pas la force de les abatre, parceque la ferveur dont leur esprit estoit embrasé, & la joie de se consacrer à Dieu, leur faisoit trouver la douceur du primtemps dans les hivers les plus rudes. Ils ne craignoient pas les chaines dont les hommes serroient leus corps, parceque J. C. avoit mis leurs ames en liberté. Ils n'avoient nul desir d'estre delivrez de la mort, parcequ'ils estoient assurez d'estre ressuscitez par J. C.

Amb.ep.25.p. 247.g.h.

'Ils furent tous bannis separément en differens lieux: [a] ce qui estoit une nouvelle cruauté que Constance ajoutoit à celle de Maximien, dans l'esperance d'affoiblir les Prelats par cette separation, & il ne songeoit pas qu'en dispersant ainsi ces Saints, il publioit par toute la terre la honte & le crime de sa secte, aussi bien que l'innocence de S. Athanase; car rien n'estoit plus capable de le justifier, que de voir tant de personnes illustres aimer mieux souffrir les tourmens les plus rudes, que de consentir à sa condamnation. 'Lucifer fut envoyé à Germanicie [en Syrie,] dont Eudoxe estoit Evesque. [b] S. Eusebe fut envoyé à Scythople en Palestine, entre les mains de Patrophile. [Nous ne savons pas ce que devinrent Pancrace & Hilaire, mais nous savons que le dernier ayant survécu Constance,] 'tomba malheureusement dans le schisme de Lucifer, & mesme dans l'heresie.]

Hier.chr. [a] Ath.sol.p.836. p.840 a.b. Lucif.de Ath.l. 1.p.960 b. [b] Hier.v ill.c. 96.p.297.b. V.Lucifer §9.

'Pour Saint Denys, quelques uns disent qu'il fut mené en Armenie, & enfermé dans une prison tres étroite: ce qui n'empescha pas sa reputation de se repandre dans tous les environs par les

Boll.25 may, p. 48. §25.

grands miracles qu'il faisoit en faveur de tous ceux qui avoient recours à luy.'Nous apprenons de Saint Ambroise qu'il obtint de Dieu par de ferventes prieres, la grace de mourir dans son exil, & ainsi il approcha plus prés du titre & de la gloire des Martyrs, que Saint Eusebe mesme qui l'avoit precedé dans l'honneur de la confession, [mais qui enfin mourut en paix dans son Eglise .] 'C'est pourquoi S. Ambroise met S. Denys entre ses plus illustres predecesseurs, de la generosité desquels il fait gloire d'estre successeur.'Le sujet qu'il eut de vouloir mourir dans son exil, fut la crainte de trouver à son retour les mœurs du Clergé & du peuple fort corrompuës par la doctrine & le commerce des infideles, [c'est à dire des Ariens: en quoy certes il avoit raison. Car outre que Constance tint assez longtemps sa Cour à Milan,]'& qu'il y troubla le peuple de cette ville, que S. Hilaire appelle un peuple tres saint, par l'effroi & l'epouvente que sa fureur y causa; 'Saint Denys ne fut pas sitost deposé, que l'on mit en sa place pour Evesque, [Auxence "l'un des plus méchans des Ariens.

Amb.ep.25.p.247.h.i. — div.1.p.101.e. — ep.25.p.247.h. — Hil.InConf.l.1.p.114.2.b. — Sulp.l.2.p.160. — V.les Ariens § 51.

Puisque S. Denys mourut dans son exil,*il faut qu'il soit mort avant l'an 362, auquel Julien rappella tous les Evesques bannis par Constance. Il peut estre mort à Cesarée en Cappadoce, selon les martyrologes d'Usuard & d'Adon, qui disent que son corps reposa quelque temps dans la Cappadoce, & que S. Basile Evesque de la mesme ville l'envoya à Saint Ambroise, qui mit en terre ces saintes reliques avec l'honneur qui leur estoit dû.] 'On cite des monumens de l'Eglise de Milan, que S. Ambroise le mit dans la ville de Cassano [dans le Milanois,]sur la riviere d'Adda, & que depuis il a esté transporté à Milan dans une eglise de son nom, 'où sont les Servites. Il fut transporté vers l'an 1640, dans la Cathedrale, où S.Charle le plaça dans l'eglise basse en 1576. 'Sa feste est marquée le 25 de may dans les martyrologes de S. Jerome qui la mettent à Milan, dans Notker & les autres posterieurs. 'Nous avons un eloge de ce Saint dans une hymne qu'en a faite Ennode. Il le traite de Martyr, & Constance de tyran

* Note 8. — Boll.25.may,p.42.43. — p.44.§24.25. — Florent.p.549. — Enn.hy.12.p.397.

ARTICLE XII.

Traitement barbare que les Ariens font à Saint Eusebe : Il ne veut point recevoir d'eux à manger.

[POUR retourner à S. Eusebe, nous avons dit qu'il avoit esté relegué à Scythople dans la Palestine.]'On voit qu'il y avoit avec luy plusieurs Prestres, Diacres, & autres Chrétiens, qui y

Bar.356.§93.

95. estoient aussi bannis pour la foy. 'On nomme entre ceux là le Prestre Tegrin qui eut part à ses souffrances. 'On dit la mesme chose d'Exuperance disciple du Saint, & depuis Evesque [de Tortone;]& de Saint Honorat['que S. Ambroise fit Evesque de Verceil vers l'an 396.]ᵃOn pretend aussi que S. Gaudence, depuis Evesque de Novare, accompagna volontairement S. Eusebe dans son exil:['mais il y a de la difficulté; & il se peut bien faire qu'il le soit venu trouver au bout de quelque temps.

Amb. de fanc. 15. p. 147. h. — Ugh. t. 4. p. 1049. a. — a Boll. 22 jan. p. 419. § 6. 7. — V. S. Ambroise § 91. — Ibid. § 92.

S. Eusebe nous apprend lui mesme par une lettre que Baronius a inserée dans ses Annales, de quelle maniere il fut traité à Scythople.]'Il y estoit logé chez le Comte Joseph, [dont Saint Epiphane raconte des choses tout à fait extraordinaires qu'il avoit apprises de sa bouche. On les peut voir dans son histoire; ce qui nous dispense d'en parler ici plus amplement: & il nous suffit de savoir]qu'il n'usoit de l'autorité que sa qualité de Comte luy donnoit, que pour maintenir dans Scythople quelque étincelle de la foy Catholique contre les Ariens. 'Ce fut là que Saint Epiphane le vint visiter comme faisoient aussi beaucoup d'autres [Mais il semble qu'il n'ait guere joui de cette consolation, & que Dieu ait retiré à luy le Comte Joseph "dans ce temps-ci mesme, où sa protection paroissoit plus necessaire à l'Eglise. Dieu voulut faire voir que la verité n'a pas besoin des hommes, & qu'elle triomphe encore plus glorieusement dans l'oppression de ceux qui la défendent, que lorsqu'ils sont ou dans le repos ou mesme dans l'autorité.]S. Eusebe fut donc mis dans une [autre] maison, [où il y estoit comme prisonnier,] puisqu'elle luy avoit esté assignée de la part de l'Empereur par Pathophile, & qu'il n'en sortit jamais que lorsqu'il en fut tiré par la violence qu'on luy fit, comme nous le dirons en son lieu. 'Il ne laissoit pas neanmoins d'y recevoir l'assistance & les visites de quantité de personnes de divers pays.

Epi. 30. c. 5. p. 129. a. — b. c. — a. — Note 9. — Bar. 356. § 95. — § 92.

'Mais quelque consolation qu'il receust de tant de Fideles qui le venoient voir, il s'attristoit encore davantage & repandoit mesmes des larmes, parcequ'il fut assez longtemps sans recevoir aucune lettre de son peuple, & qu'il craignoit que la malice du diable, ou la violence des hommes, ne l'eust fait ceder aux infideles, [c'est à dire aux Ariens.]Dieu le consola enfin par l'arrivée du Diacre Syr, & de Victorin Exorciste, qui luy apporterent des lettres, '& des aumosnesᵇde l'Eglise de Verceil, & encore de celle de Novare, ¹d'Yvrée, & de Tortone.ᶜ ensuite le quoy le Diacre

§ 92. — § 93. — b § 92. — c § 100.

1. *Hipporegienses* pour *Eporedienses*.

Syr

Syr alla visiter les saints lieux.'Saint Eusebe fut ravi d'apprendre § 93.
par ce moyen la foy invincibile, la charité, & les bonnes œuvres
de ces peuples, dont il semble se dire egalement l'Evesque & le
pere, & il en versa des larmes de joie.'Il fit part de leurs aumosnes § 93.
non seulement aux Prestres, aux Diacres, & aux autres Fideles
'bannis pour la foy, *mais il en faisoit tous les jours des largesses § 95.
aux pauvres. * § 93.

'Les Ariens qui voyoient ces liberalitez avec regret, & qui § 94.
gemissoient encore de ne pouvoir pervertir ces saints Confesseurs, se resolurent par l'instigation du diable, de faire un dernier effort contre eux. 'Ils tirerent par force le Saint de son § 95.
logis, tantost en le trainant par terre, tantost en le portant la
teste en bas, "en sorte que son corps demeuroit tout decouvert, *supinum nudato corpore.*
& le mirent dans une autre maison, où ils l'enfermerent en une
petite chambre. 'Ils "joignirent à cela diverses insultes, & beaucoup de paroles insolentes, en se glorifiant qu'ils avoient eu pouvoir de l'Empereur de le traiter comme ils faisoient: mais le *eludunt.* § 94.
Saint pour leur montrer combien toute leur puissance estoit foible, demeura toujours dans le silence, se contentant de leur livrer
son corps commes à des boureaux. Ils le garderent quatre jours
de cette sorte, durant lesquels ils luy venoient faire quantité
d'exhortations & de menaces, sans que le Saint leur dist un seul
mot.

'Ils voulurent empescher les Prestres & les Diacres de le visiter, & menacerent de défendre encore l'entrée aux autres, surquoi le Saint qui ne vouloit pas recevoir sa nourriture des mains Ibid.
de ces prevaricateurs, leur envoya un acte dont le titre mesme
est remarquable. '*Eusebe serviteur de Dieu, & les autres serviteurs* § 95.
de Dieu qui sont maltraitez avec moy à cause de la foy à Patrophile
le geolier & aux siens. 'C'estoit l'Evesque de Scythople. Il dit Ibid.
ensuite un petit narré des violences qu'on venoit de luy faire, &
proteste aux heretiques, qu'il ne mangera & ne boira quoy que
ce soit, jusqu'à ce qu'ils aient tous promis & signé qu'ils laisseront entrer les Confesseurs, pour luy apporter à manger de chez
eux, & tous ceux qui demanderont à luy parler: "A quoy il ajoute § 96.
qu'il leur fait cette protestation publique, afin que s'ils aiment
mieux le laisser mourir de faim que de permettre à ses freres de
le venir assister, chacun sache que ce sont des homicides, & qu'on
ne puisse point l'accuser d'avoir voulu mourir pour eviter la confusion [de l'état où il se trouvoit,] plutost que pour obeir à Dieu:
'Et que s'ils ne se rendent pas à sa protestation, il écrira durant § 97.

le peu qui luy reste à vivre, à toutes les Eglises qu'il pourra, afin que toute la terre sache ce que la foy souffre par la cruauté des Ariens. 'Aprés avoir signé cet acte, il conjure par le nom de Dieu tous ceux qui le liront, de le faire lire aux autres.

§ 98.

Ibid.

'Les Ariens cederent enfin à cette protestation si extraordinaire, & aprés l'avoir laissé quatre jours sans manger, ils le renvoyerent en son hospice; ou le peuple le conduisit à leur vuë avec une telle joie, qu'il entoura toute le maison de flambeaux & de lanternes; & luy de son costé recommença à distribuer aux pauvres les aumosnes qu'on luy avoit apportées.

ARTICLE XIII.

Suite des souffrances de S. Eusebe: Il écrit à son peuple, & fait d'autres ouvrages.

Ea. 3. 6. § 98.

'LEs Ariens ayant à peine pu endurer durant 25 jours, cette espece de liberté qu'ils avoient renduë à S. Eusebe, ils s'en vinrent de nouveau à l'hospice du Saint, armez de bastons, avec une grande troupe de gents perdus; & estant entrez de force par un autre logis qu'ils rompirent, ils emmenerent le Saint & l'enfermerent tout seul avec un Prestre nommé Tegrin. Les autres Prestres & Diacres furent aussi enlevez & enfermez[en un autre lieu:]& trois jours aprés, les Ariens les releguerent de leur autorité privée en divers endroits. 'Ils mirent dans la prison publique diverses personnes qui estoient venues visiter le Saint, & les y tinrent plusieurs jours. 'Ils y mirent encore les serviteurs du Saint, & mesme des vierges religieuses, '& empeschoient par leurs menaces que les Fideles ne vinssent visiter le Saint, & n'approchassent mesme de la prison.

§ 98.

§ 100.

§ 99.

'Ils revinrent ensuite au logis où le Saint avoit demeuré, & pillerent tout ce qui y estoit preparé ou pour la subsistance des Confesseurs, ou pour les pauvres: mais afin d'appaiser le peuple qui murmuroit universellement contre une violence si publique, ils rendirent au Saint quelques hardes de peu de consequence, pour dire qu'ils leur avoient rendu ce qui leur appartenoit, & retinrent tout "l'argent pour eux.

§ 98.

sumptus.

'Ils vouloient encore faire mourir le Saint, en empeschant qu'aucune des siens ne luy vinst apporter à manger, & le laisserent en effet six jours en cet état,[sans qu'il prist rien:]mais enfin ne pouvant resister au bruit que beaucoup de personnes en fai-

Ibid.

soient, ils laisserent venir un des siens le sixieme jour avec des vivres, lorsque le Saint estoit déja presque reduit à l'extremité.

'Voilà l'état auquel le Diacre Syr trouva Saint Eusebe à son retour de Jerusalem, & lorsque le Saint écrivit par luy aux Eglises de Verceil, de Novare, d'Yvrée, & de Tortone, tant pour leur apprendre ce que luy estoit arrivé, que pour les exhorter à demeurer "fermes dans la foy & dans la pieté. 'Il écrivit cette lettre dans une apprehension continuelle que ses gardes ne le surprissent; & il dit qu'il prioit toujours Dieu de les empescher d'entrer jusques à ce qu'elle fust achevée. 'Il y fait de grandes excuses aux Fideles, de ce que la necessité le contraint de les saluer seulement en general, & non chacun en particulier. 'Il y témoigne son amour pour eux, en les assurant qu'il souhaitoit non seulement de leur rendre tous les services dont son corps estoit capable, mais mesme de donner son ame pour leur salut.

§ 100. 101.

&c.

§ 100.

§ 102.

§ 93.

[C'est de cette lettre que nous avons tiré les particularitez si remarquables que nous venons de rapporter; & je ne pense pas que personne puisse seulement douter qu'elle ne soit tres certainement de luy.] 'Elle est citée assez clairement par un sermon fait sur sa feste, qui paroist estre tres ancien. [Elle nous doit estre d'autant plus chere, que c'est le seul monument qui nous reste d'un si grand Saint,] 'avec le petit billet qu'il écrivit à Constance avant que de venir à Milan; '& une lettre à Gregoire d'Elvire, dont nous parlerons dans la suite. 'Il avoit traduit en latin les commentaires d'Eusebe de Cesarée sur les pseaumes,[a] qui estoient pleins d'erudition; [b] mais d'un heretique: C'est pourquoi il eut soin de ne traduire que ce qu'il y avoit de meilleur, & de retrancher le reste.

Ferr. de Euf. p. 164.

Bar. 355. § 7.

Hil. fr. 2 p. 5.

Hier. v. ill c. 96. p. 297. b.

a c. 81. p. 294. d.

b ep. 75. p. 313. a.

[Ce travail qui n'est pas venu jusques à nous, fut apparemment un des fruits de son exil,] puisque Saint Jerome dit qu'il le publia lorsqu'il fut revenu en Italie sous Julien.

v. ill. c. 96. p. 297. b.

'Sa vie porte qu'il écrivit à l'Eglise de Milan aussi-bien qu'à celle de Verceil, pour exhorter les Fideles à persister dans la foy qu'ils avoient receue de S. Denys leur Evesque.

Ugh. t. 4. p. 1044. a.

ARTICLE XIV.

Nouvelles souffrances de S. Eusebe: On change trois fois son exil: Son amour pour la verité presque abandonnée.

'Ce que nous venons de rapporter de Saint Eusebe, ne fut pas encore tout ce qu'il souffrit à Scythople. Car ce fut assez

Bar. 356 § 103.

vraisemblablement aussi-tost aprés ceci, qu'arriva ce que rapporte un auteur aussi ancien que S. Ambroise, en ces termes.

Amb.de fanc.15 p.147.g.

'Entre les supplices qu'on luy fit endurer en Orient, on dit que les Ariens aprés luy avoir demandé s'il vouloit communiquer avec eux, & qu'il leur eut répondu qu'il ne le feroit jamais, le firent descendre du haut d'une échelle la teste en bas jusque sur la terre; & l'ayant remonté en haut, ils luy firent la mesme demande, & aprés une semblable réponse, renouvellerent le mesme supplice. Ce qu'ils firent si souvent, que sa teste en fut toute froissée, son corps tout meurtri, & ses membres tout brisez, sans que la force invincible de son esprit en receust la moindre atteinte.'Cet auteur semble dire qu'il mourut de ce supplice; [mais il est certain que cela n'est pas; & nous le verrons survivre encore plusieurs années pour la gloire & pour l'utilité de l'Eglise. Certes ces cruautez de Patrophile suffisoient seules pour verifier ce que disoit un payen;]'Qu'il n'y avoit point de bestes si cruelles aux hommes que la pluspart des Chrétiens le sont l'un à l'autre.

g.h.

Amm.l.22.p. 209.

Hier.v.ill.c.96. p 297.b. a Ruf.l.1.c.27.p. 173. b Thdrt.l.3.c.2. p.693.b|Socr.l.3 c.5.p.173.d|Soz. l.5.c.12.p.612.a. c Hil.fr.2.p.5. d p.4.5.

'S. Eusebe ne demeura pas toujours à Scythople; on l'envoya de cette ville en Cappadoce.[a] Et il fut encore depuis relegué vers l'Egypte, dit Rufin, [b] c'est à dire dans la haute Thebaïde, selon Theodoret, Socrate, & Sozomene:[c] d'où vient qu'il marque dans une lettre qu'il l'écrivoit de son troisieme exil.

[d]Cette lettre est celle qu'il écrivit, comme nous avons dit, à Gregoire Evesque d'Elvire en Espagne. Cet Evesque luy avoit érit en l'an 359 ou 360, sur la resistance qu'il avoit faite à Osius aprés sa chûte, & à ceux qui estoient tombez dans le Concile de Rimini. S. Eusebe approuve en cela la generosité de Gregoire, qui n'avoit point voulu avoir de communion avec les hypocrites, & il l'exhorte à continuer, sans craindre toute la puissance des Rois du siecle, ni celle des Ariens, qui mettoient leur esperance en l'homme, au lieu que nostre force est dans le nom du Seigneur, parceque celui qui est dans nous est plus grand que celui qui est dans le monde. Il ajoute que c'est dans cette esperance qu'il souhaite luy mesme de persister jusques au bout dans ses souffrances, pour estre glorifié dans le royaume de Dieu. Il l'assure de sa communion, le prie de luy mander qui sont ceux qui persistent encore dans leur devoir, ou qu'il y aura fait rentrer, & il le salue de la part de tous ceux qui estoient avec luy, particulierement du Diacre.[On voit dans cette lettre toute la force & la vigueur d'un Martyr: mais son zele estoit plein de condescendance & de charité, comme nous l'allons bientost voir.

Il faut aussi raporter à l'an 360, ce qu'on lit dans la vie de S. Gaudence premier Evesque de Novare, écrite sur la fin du VIII. siecle.]'Cette vie porte que le demon avoit excité du trouble & de la division dans l'Eglise de Verceil en l'absence de S. Eusebe; mais que ce Saint y envoya S. Gaudence qui y remit l'ordre & la paix, & qui gouverna cette Eglise avec beaucoup de courage & de pieté, jusqu'à ce qu'il l'eut remise entre les mains de son veritable pasteur, qui revint au bout de trois ans,[en 363, comme nous verrons dans la suite.]

Boll.1.jan p. 419. § 8.

ARTICLE XV.

Saint Eusebe rappellé par Julien, travaille beaucoup pour l'Eglise en Orient & en Italie.

'JULIEN qui succeda à Constance à la fin de l'an 361, ayant rappellé tous les Evesques, Saint Eusebe revint du fond de la Thebaïde. [Mais au lieu d'aller aussitost joüir du repos qu'il eust trouvé à Verceil,] il ne songea qu'à procurer le repos de toute l'Eglise, & s'en alla à Alexandrie pour deliberer avec S. Athanase sur "les moyens de remedier à la division qui partageoit alors les Orthodoxes d'Antioche, & aux autres maux que les troubles passez avoient causez. Il tascha d'y emmener aussi Lucifer; [ce qui eust epargné bien des maux à l'Egise.]Mais Lucifer voulut aller à Antioche, & envoya seulement son Diacre.

Ruf.l.1.c.27.p. 173|Thdrt.l.3.c. 2.p.639.a.b.

V.S.Athanase § 94.

'Saint Eusebe travailla avec un grand zele aussibien que Saint Athanase, à assembler [en 362]le Concile d'Alexandrie,[l'un des plus importans qui se soient jamais tenus dans l'Eglise,"puisqu'on y établit la divinité du Saint Esprit, le mystere de l'Incarnation, la condescendance dont on devoit user envers les Evesques qui estoient tombez dans l'Arianisme, & plusieurs autres choses utiles à la paix de l'Eglise.]'S. Eusebe signa en latin les decrets de ce Concile, à la teste de tous les autres Evesques, aprés Saint Athanase. 'Comme l'affaire d'Antioche ne se pouvoit regler que sur"les lieux, le Concile pria S. Eusebe d'y aller de sa part, avec S. Astere de Petra l'un des Confesseurs. 'L'on ajoute qu'il chargea Astere avec quelques autres, du soin de l'Orient, & S. Eusebe de celui de l'Occident, [pour y faire executer le decret fait sur la reception des Evesques qui avoient signé.]'Ces deux Saints accepterent avec joie la commission que le Concile leur avoit donnée, & la prefererent au desir qu'ils avoient de retourner à leurs

Socr.l.3.c.7.p. 174.c.

Ib. § 95-97.

Ath.de Ant p. 580 b c.

p.575 b.c.

Ibid. § 96.

Ruf.l.1.c.29.p. 174.1.

Ath.p.575.c.

Eglises ; de quoy S. Athanase & les autres Peres du Concile les remercierent.

Ruf.l.1.c.30 p. 174.2. 'S.Eusebe alla effectivement à Antioche,mais il trouva que Lucifer y avoit rompu toutes les voies d'accord en ordonnant Paulin pour Evesque. Il en eut une extreme douleur, & beaucoup de

Socr.l.3.c.9.p. 180.d. confusion[à cause de Lucifer,]pour lequel il avoit un fort grand respect: de sorte qu'il n'osa pas mesme blasmer ouvertement ce

Ruf.l.1.c.30.p. 174.2. qu'il avoit fait ; mais neanmoins il ne voulut communiquer ni avec Paulin qu'il avoit ordonné, ni avec les Orthodoxes de l'autre parti, qui estoient les Meleciens. Il se hasta de sortir d'Antioche [pour s'eloigner au moins d'un mal où il ne voyoit pas de remede & qui en produisit encore un nouveau.] Car "Lucifer s'offensant de ce qu'il n'avoit pas voulu approuver l'ordination de Paulin, rompit la communion avec luy,[& avec tous ceux qui recevoient les Evesques tombez dans l'Arianisme, c'est à dire avec Saint Athanase & avec tout l'Eglise. 'Saint Eusebe emmena avec luy d'Antioche le Prestre Evagre,["qui succeda depuis à Paulin.] (V.Lucifer § 5. — Bas.ep.8.p.51.c. — Note 10.)

Ruf.l.1.c.30.p. 175.1 Socr.l.3.c. 9.p.181.c. 'Il parcourut ensuite l'Orient, où il fit tout ensemble les fonctions d'Evesque & de Medecin.[a] Il secourut ceux dont la

a Socr.l.3.c.9.p. 181.c. b Ruf.p.175.1. foy estoit foible & malade : Il les instruisit & les conduisit dans la doctrine de l'Eglise.[b] Il rapella toutes les Eglises à la veritable foy, & leur fit abjurer l'infidelité.[Il ne faut pas douter qu'il n'ait visité particulierement l'Eglise de Cesaré en Cappadoce ; & on croit que c'est luy que marque S. Gregoire de Nazianze lorsque parlant du differend qui arriva entre Eusebe Archevesque de cette Eglise,& S. Basile qui y exerçoit alors la fonction de Prestre,

Naz.or.20.p. 337.a.b. il y dit qu'en ce temps là] 'il y avoit quelques Evesques d'Occident qui entrainoient tout ce qu'il y avoit d'Orthodoxes dans la ville. Il les met entre les défenseurs de l'innocence de S. Basile.

Socr p.181.c Ruf p.175.1. c Hier in Luci. p.143.b. Ruf.p.175.1. 'S. Eusebe passa d'Orient en Illyrie, & ensuite en Italie, & rendit partout les mesmes services à l'Eglise.[c] S. Jerome dit que l'Italie quitta ses habits de deüil pour la joie qu'elle ressentit de son retour. [On le peut pas mettre plutost qu'en l'an 363.] Il y trouva S. Hilaire qui y travailloit de son costé avec le mesme zele au rétablissement des Eglises & de la foy Catholique.[Ces deux Saints s'unirent donc ensemble pour rétablir & pacifier toutes choses,] & comme deux grandes lumieres de l'univers, ils eclairerent par la splendeur de leurs rayons, l'Illyrie, l'Italie & les Gaules, & bannirent des lieux mesmes les plus reculez & les

Hil.in Aux.p. 123.1|2.b. plus secrets les tenebres de l'heresie. 'Ils "combatirent ensemble [sur la fin de l'an 364,] contre Auxence qui tenoit encore le siege (V.S.Hilaire § 16.)

de Milan, & furent tous deux honorez par les injures de cet heretique.

ARTICLE XVI.

Dernieres Actions de S. Eusebe, sa mort, ses disciples.

[CE fut apparemment sous Valentinien, que Saint Eusebe ordonna S. Marcellin premier Evesque d'Embrun, comme nous le dirons dans la suite.]

'La vie de S. Gaudence de Novare porte que quand S. Eusebe fut revenu de son exil, il trouva son Eglise en tres bon état, par le soin qu'en avoit pris Saint Gaudence qu'il y avoit envoyé trois ans auparavant. C'est pourquoi il traita toujours depuis ce saint Prestre avec beaucoup de respect, comme son collegue, & ils gouvernerent ensemble Eglise de Verceil & de Novare, [mais l'un comme Evesque, & l'autre comme Prestre.

Boll. 22. jan. p. 419. a.

C'est tout ce que nous trouvons des actions de S. Eusebe depuis son retour en Italie jusques à sa mort,] 'que Sait Jerome nous apprend estre arrivée "en l'an 370, 'sous le regne de Valentinien & de Valens.[a] Il mourut le mesme jour qu'on celebre le matyre des Macabées,[b] c'est a dire le premier d'aoust,[c] auquel sa feste est marquée dans les plus anciens martyrologes de l'Eglise latine, & ensuite dans Bede, U suard, & les autres posterieurs.[d] On dit que quelque temps avant sa mort, il avoit vu dans une revelation qu'il montoit d'une montagne sur l'autre en ce mesme jour, & qu'il avoit predit deslors que ce seroit celui de sa mort. Les deux sermons sur ce Saint qui sont dans Saint Ambroise, le qualifient Martyr, ce que l'on trouve encore dans son epitaphe,[e] & il peut meriter ce nom, selon l'ancien usage de l'Eglise. [Bede eu aussi quelque raison de dire]'qu'il avoit souffert le martyre sous Constance,[quoiqu'il ne soit mort que longtemps depuis."Mais pour[f] ceux qui ont cru qu'il avoit merité le titre de Martyr, parcequ'il estoit mort dans les tourmens, ils sont combatus par toute l'antiquité, qui ne l'honore que du titre de Confesseur, & particulierement par S. Ambroise, qui parmi les grands eloges qu'il luy donne,]'nous assure neanmoins que Saint Denys de Milan avoit approché plus prés que luy de la couronne du martyre, parcequ'il estoit mort dans son exil.

Note 11. — Note 12.

Hier. chr. v. ill. c. 96. p. 297. d. — a Amb de sanc. 15. p. 148 h. — b 16. p. 148. a. — c Flor. p. 693. — d Amb. p. 148 h. — Ugh. t. 4 p. 1030. a — e Bar. 371. §128. 130. — f Boll. mars, t. 2. p 27 b. — Amb. ep. 25. p. 247. l.

[Je pense qu'on peut ne pas mepriser ce que dit sa vie,] 'qu'avant que de mourir"il conjura ses disciples de mettre dans son tombeau

adjuravit. — Ugh. t. 4. p. 1049. a. b.

ses habits, son ligne, & tout ce qui estoit pour sa personne, & de ne point souffrir qu'on luy coupast ni les cheveux ni la barbe [pour les conserver par respect:] d'où vient, dit l'auteur, qu'on trouve tres peu de reliques de luy. 'On conserve encore aujourd'hui dans l'eglise cathedrale de Verceil, un ancien manuscrit qui contient les Evangiles de S. Matthieu & de S. Marc, que l'ont tient estre écrit de sa main. Le P. Mabillon qui l'a vu, y trouve quelques lettres d'un caractere different de celui des Romains, & toutes les autres assez semblables. Ce manuscrit estoit dejà presque tout usé par son antiquité il y a prés de 800 ans, lorsque l'Empereur Berenger le fit recouvrir d'argent.

Mabi.it.It.p 9. 15.

'L'auteur de la vie de S. Eusebe dit que son corps fut mis dans l'eglise qu'il avoit fait bastir sur le tombeau & sous le nom de S. Theogniste Martyr. 'C'est aujourd'hui la Cathedrale : mais elle porte le nom de S. Eusebe, 'dont le corps y a esté trouvé il n'y a pas fort longtemps, & s'y conserve encore. 'On y a aussi trouvé en 1585, le corps de S. Theogniste ou Theoneste, qu'on pretend estre un soldat "de la legion Thebéenne, martyrizé à Verceil, [c'est à dire qu'on n'en sçait rien.] On l'honore à Verceil le vintieme de novembre, [& il n'est pas connu ailleurs.]

Ugh.p.1047.c.d | p.1024.c.d. | p.1025.a|1029.c. | Ferr.p.718. | &c.

'On assure qu'il se faisoit beaucoup de miracles au tombeau de S. Eusebe, [a] particulierement 'le jour de sa feste. [b] S. Gregoire de Tours en rapporte un arrivé chez sa propre mere, qu'il attribuë aux merites de ce Saint, dont elle avoit des reliques chez elle dans son oratoire.

Ugh.p.1047. 1048. | a Gr.T.gl.C.c. 3.p.341.342. | b p.342.343. | &c.

'Nous avons vu que l'ecole de S. Eusebe avoit fourni à l'Eglise divers saints Evesques, [& que S. Denys de Milan estoit apparemment de ce nombre.] 'On y ajoute Limene & Saint Honorat ses successeurs, & S. Gaudence Evesque de Novare. [Nous ne disons rien ici de ces trois Saints, parceque nous aurons lieu d'en parler sur S. Ambroise.

Amb.ep.25 p. 237 c|de sanc.15. p.147.i.k. | Ugh.p.1029.a.

'L'histoire nous a aussi conservé la memoire d'Exuperance, qui ayant esté le ministre de S. Eusebe dans son sacerdoce, l'accompagna encore dans son martyre, eut part à ses travaux, & acquit aussi bien que luy la qualité de Confesseur. Il fut depuis fait Evesque 'de l'Eglise de Tortone, qu'il gouverna, selon les modernes, durant quarante ans. 'Il se trouve avoir assisté en cette qualité au Concile d'Aquilée, [l'an 381.] [c] Son visage estoit comme un tableau de celui de son pere, & un miroir de la bonté & de la douceur de ce grand Saint : Et il estoit aisé de connoistre quel avoit esté le maistre qui avoit formé un disciple si acompli.

Amb.de sanc. 15.p.147.h. | Ugh.t.4.p 853.d | Amb.ep.1 p.180 k.l. | c de sanc.15 p. 147.h.

ART. XVII.

ARTICLE XVII.

De S. Marcellin Evesque d'Embrun: De S. Domnin & de S. Vincent de Digne.

[ON peut mettre encore entre les disciples de S. Eusebe, S. Marcellin premier Evesque d'Embrun, puisque sa vocation à l'episcopat est un des fruits que l'Eglise a tirez de la pieté & du ministere de ce Saint. C'est ce que nous apprenons de la vie de S. Marcellin,]'que des personnes habiles croient estre du sixieme siecle, ["& je ne sçay si elle ne seroit pas mesme plus ancienne.]

Mabi. dipl. l. 2. p. 172. c.

Note 13.

'On y lit que S. Marcellin estoit d'Afrique, où aprés avoir esté elevé dans la pieté dés sa jeunesse, il fut inspiré de Dieu de venir prescher la foy dans les Gaules, parcequ'elles estoient encore pleines de payens. Il s'embarqua dans ce dessein, 'avec deux personnes nommées Vincent & Domnin, aborda à Nice, prescha en divers endroits des Alpes, où il convertit beaucoup de monde par ses miracles, & par l'admiration de sa patience. Il s'arresta enfin à Embrun, & y bastit une chapelle auprés de la ville, où il passoit les jours & les nuits avec Vincent [& Domnin,]'occupé à la priere, au jeûne, & à la predication; ce qui toucha beaucoup de personnes, & leur fit embrasser le Christianisme.

Boll. 20. apr. p. 751. b. | b. c. | d.

'Le Saint qui vouloit faire consacrer son oratoire par un Evesque, s'adressa à S. Eusebe de Verceil, qui connoissant sa vertu par la reputation qu'il s'estoit déja acquise, l'ordonna Evesque, assisté par S. Emilien de Valence qu'il avoit mandé pour cela, [& peut-estre encore par quelques autres.] 'Cet Emilien n'est pas connu d'ailleurs,[a] mais on croit que ce peut-estre un Evesque du mesme nom qui signa dans le Concile de Valence en 374 ["Car il y a bien de l'apparence que S. Eusebe n'ordonna S. Marcellin que dans ses dernieres années, aprés estre revenu de son exil.]

d. e. | Gall. chr. t. 3. p. 210. 2. b. | a Boll. 20 apr. p. 752. d| Conc. t. 2. p. 906. a. d.

Note 14.

'La vie de S. Marcellin marque ensuite divers miracles par lesquels le Saint convertit la ville d'Embrun, 'qu'il avoit trouvé pleine de payens, & qu'il laissa toute Chrétienne. 'S. Gregoire de Tours marque aussi que ce Saint avoit fait beaucoup de miracles. Il ajoute qu'il avoit fait un battistere qui se remplissoit d'eau miraculeusement à Noel & le jeudi-saint, & qu'on prenoit de cette eau pour mettre dans un autre battistere où l'on avoit accoutumé de battizer. 'La vie du Saint dit qu'estant Evesque il

Boll. p. 752. 753. | p. 752. a| 753. c. | Gr T. gl. C. c. 69. p. 463. | Boll. p. 753. b. c.

bastit une nouvelle eglise proportionnée à la multitude du peuple, avec un petit battistere où il y avoit une source d'eau, qui ne montant tout le reste de l'année qu'à une certaine hauteur, grossissoit lorsque le peuple s'assembloit pour celebrer la nuit de Pasque, & se rabaissoit huit jours aprés à sa hauteur ordinaire. L'auteur assure que ce miracle continuoit encore de son temps.

p.752.e|753.a. 'Il raporte deux histoires qui font voir que ce Saint n'avoit rien dans son exterieur qui le distinguast des personnes les plus meprisables; ce qui luy donna occasion d'exercer son humilité & sa patience, & de faire voir en mesme temps combien dans cette bassesse exterieure il estoit grand devant Dieu.

22.jan.p.392.b c.d. 'L'histoire des saints Martyrs Vincent, Orence, & Victor, porte que comme on vouloit transporter leurs corps de Catalogne en Italie, les animaux qui les portoient s'arresterent auprés d'Embrun, sans qu'on les pust faire avancer; de sorte qu'on fut obligé de les remettre entre les mains de l'Evesque S. Marcellin, qui eclatoit alors par un grand nombre de miracles;"& ce Saint les mit en terre dans une grote fort bien ornée. &c.

Gall.chr.t.1.p. 271.1.b. a Conc.t.2.p. 906.a.d. Boll.20.apr.p. 753.f. p 754.b. Gall.chr.t.1.p. 271.1.a. b Boll.p.754.b. 'Il faudra mettre sa mort dés devant l'an 374, si nous voulons qu'Arteme qu'on luy donne pour successeur, soit celui[a]qui assista au Concile de Valence: [de quoy neanmoins nous ne voyons pas qu'on donne de preuve.]'Il mourut le 13 d'avril, & ne fut enterré que le 20, parcequ'il fallut aller assez loin querir des Evesques pour luy rendre les honneurs de la sepulture.'Il fut mis dans une eglise de hors la ville,'qui a subsisté en qualité d'eglise paroiciale jusques aux Huguenots qui l'ont ruinée.[b] Il s'y faisoit un grand nombre de miracles par l'intercession du Saint, & l'auteur de sa vie en raporte quelques uns fort bien attestez:'Le dernier se fit presque à ses yeux, dans le temps qu'il relisoit son ouvrage, pour y mettre la derniere main, au mois de mars que l'on contoit alors pour le premier de l'année.

p.755.d.e. p.750.f. p.751.a. c Gr.T.gl.C.c. 69.p 463. Boll.p.750.b.c. c. 'Il paroist que cet auteur faisoit sa devotion de faire passer à la posterité ce qui se conservoit par tradition des actions des Saints. Il s'en informoit avec grand soin, '& les écrivoit avec beaucoup d'humilité.[c] S. Gregoire de Tours parle en general des divers miracles qui se faisoient par l'huile de la lampe qui bruloit devant le tombeau de ce Saint; & il nous assure que l'Eglise d'Embrun l'honoroit comme son patron. 'Sa feste est marquée le 20 d'avril par Usuard, qui l'appelle Marcel; & par[1]plusieurs autres. 'On marque que son chef est aujourd'hui honoré à Digne [en Provence, dont nous allons voir qu'il a fondé

1. Adon, Notker, Vandelbert, &c.

l'Eglise par ses disciples.]'Il y a une ville de Saint Marcellin en Dauphiné sur l'Isere [au diocese de Vienne.] d.

'Nous avons dit que S.Marcellin avoit amené d'Afrique deux compagnons, Vincent & Domnin. Ils l'accompagnerent jusqu'à Embrun, où aprés qu'ils eurent passé quelque temps avec luy, il les envoya prescher à Digne en Provence. Ils y sauverent beaucoup d'ames par leur predication & par leur exemple, & Dieu operoit encore long-temps aprés beaucoup de miracles à leurs tombeaux. C'est ce que nous apprenons de la vie de S Marcellin. p.751.b.e.f.

'La tradition & les monumens'de l'Eglise de Digne, ajoutent qu'ayant fait bastir une eglise qui porta [depuis] le nom de la S.te Vierge,'S. Marcellin vint la dedier, & en mesme temps consacra S. Domnin premier Evesque du lieu. Son Eglise en fait la feste le 13 de fevrier. Gassend.de Din.p.43-45. recueillis par Gassendi, &c.

'S. Vincent qui avoit esté long-temps Diacre, luy succeda. On remarque qu'il se retiroit souvent dans la solitude pour s'appliquer tout entier à la priere. Il travailla beaucoup pour garantir son Eglise & celle d'Embrun des embusches des Ariens. Et ces heretiques s'estant une fois saisis de luy, le battirent tellement qu'il pensa mourir entre leurs mains. ["Cela peut-estre arrivé au commencement du V. siecle, dans les ravages que les barbares, presque tous Ariens, firent dans les Gaules, ou lorsque les Romains en cederent une partie aux Gots & aux Bourguignons.] L'Eglise de Digne fait la feste de ce Saint le 22 de janvier.'Usuard, Adon,& Vandelbert, parlent de luy & de S. Domnin le vintieme d'avril, & les joignent à S. Marcellin. p.44-45. Note 15. Boll.20.apr.p. 750.b.c.

SAINT HILARION, ABBÉ EN PALESTINE, PUIS ANACORETE EN CYPRE.

NOUS n'entreprenons pas de faire ici l'histoire de S. Hilarion, aprés celle que S. Jerome en a écrite;mais simplement d'en marquer la suite & la chronologie, & d'y ajouter ce que nous trouvons de ce Saint en divers endroits, principalement dans Sozomene qui a presque fait l'abregé de ce qu'en dit S. Jerome, ʹ& qui parle fort honorablement de luy, comme d'un Saint aux miracles duquel il semble qu'il devoit la conversion de son grand-pere & de toute sa famille. (Soz.l.3.c.15 p. 617.b.)

ʹS. Hilarion naquit en un village nommé Thabath, environ à deux lieuës de Gaza en Palestine vers le midi,ᵃ en un lieu où un torrent,à qui ceux du pays donnent le mesme nom de Thabath, se decharge dans la mer.ʹIl naquit["l'an 291 ou environ,]d'une famille payenne. [Mais Dieu le prevint bientost de ses benedictions d'une maniere qui ne nous est pas connuë,] puisqu'il estoit Chrétien de profession & de mœurs dés devant l'age de quinze ans. (l.3.c.14.p.519.a| Hier v.Hil.p. 241 b. — a Soz.p.519.a. — Hier p.241.b. — Not 1.)

ʹLorsqu'il mourut âgé de 80 ans, il dit qu'il y en avoit prés de 70 qu'il servoit Jesus Christ; [c'est à dire que dés l'age de dix ou douze ans il avoit commencé à le servir. La fureur de la persecution de Diocletien où l'on estoit alors, ne fit point de tort à sa foy,] ʹquoiqu'il fust dans Alexandrie environ à l'âge de quinze ans,[c'est à dire en l'an 306.]Il y étudioit les lettres humaines.ʹEt en effet, il paroist par la suite qu'il savoit le grec aussi-bien que le syriaque, [ce qui luy facilita sans doute beaucoup les divers voyages qu'il fit à la fin de sa vie.]ʹIl écrivit dés sa premiere jeunesse un livre des Evangiles,ʹqu'il garda jusques à sa mort. (p.252.c. — p.241.b. — p.246.c. — p.250.c. — p.252.c.)

ʹIl n'avoit encore que quinze ans, lorsqu'ayant oui parler de S. Antoine, dont le nom estoit déja celebre dans l'Egypte, il s'en alla le trouver,& passa deux mois auprés de luy, durant lesquels il quitta son ancien habit,[& prit celui de solitaire.]ʹS.Antoine demeuroit encore alors vers Heraclée, "& il ne pouvoit y avoir (p 241.242. — Boll.17.jan.p. 108.§6.16. — V. S.Antoine §2,3.)

qu'environ un an qu'il estoit sorti d'un vieux chasteau où il s'estoit renfermé depuis 20 ans, & qu'il commençoit à avoir des disciples. Ainsi S. Hilarion fut l'un des premiers fruits de son ecole,[& par consequent l'un des plus anciens de ceux que nous savons avoir embrassé la vie solitaire. Mais il en fut mesme l'un des plus illustres Peres,en ayant esté l'instituteur dans une partie du monde.]

'Car ne pouvant souffrir le grand nombre de personnes qui accouroient de toutes parts vers S. Antoine, il se retira en son pays avec quelques moines, dit S. Jerome, pour y vivre en solitude. 'On n'avoit point encore vu de solitaires dans la Palestine ni dans la Syrie. Hilarion fut le premier qui pratiqua la vie monastique dans ces provinces, & qui en donna les instructions aux autres.[Ce fut par luy que]'la Palestine apprit de l'Egypte cette nouvelle philosophie; [a] & les premiers monasteres qu'on y vit, furent ceux qu'Hilarion y établit, [b] 22 ans au moins depuis qu'il se fut retiré dans la solitude,[c'est à dire en 328.]'Car il revint en Palestine âgé seulement de quinze ans, [& ainsi en 306.]

Hier.p.242.c. | Soz.l.3.c.14.p.519.b. | Hier.p.244.c. | Soz.l.3.c.14.p.510.a. | a Hier.p.244.c. | b p.243.b. | p.242.c.

'Comme son pere & sa mere estoient déja morts,il distribua son bien partie à ses freres, partie aux pauvres, sans se reserver quoy que ce soit, ne songeant qu'à se depouiller de toutes choses pour se revétir de J.C, avec qui il demeuroit dans la vaste solitude qui est entre Gaza & l'Egypte, sans craindre les voleurs dont elle estoit pleine,'parcequ'il estoit toujours prest à mourir dans le corps, '& qu'il ne songeoit qu'à ne point mourir dans l'ame. 'Il n'eut point de lieu arresté dans cette solitude pour y demeurer [durant la premiere année.]'Depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 20, il se contenta d'une cabane couverte de joncs & d'épines; & ensuite il bastit une petite cellule qui subsistoit encore du temps de S. Jerome.[C'est apparemment]'celle que décrit Sozomene, bastie de brique, de bouë, & de tuilles cassées, quoiqu'il dise qu'elle estoit plus basse & plus courte que le corps du Saint, 'au lieu que S. Jerome dit qu'elle estoit un peu plus longue, & qu'ainsi elle ressembloit à un sepulchre plutost qu'à une maison. 'Elle estoit sur le bord de la mer, environ à un lieuë de son village.

c. | p.243.b. | p.242.c. | p.243.a. | Soz.l.3.c.14.p.519.c. | Hier.p.243.a. | Soz.p.519.c.

'S. Jerome décrit amplement la maniere dont il vécut dans sa solitude, & particulierement comment il regla sa nourriture depuis l'âge de 21 an jusqu'à 80,'c'est à dire jusqu'à la fin de sa vie. 'Sozomene en parle de cette sorte. Il s'accoutumoit en toutes choses à supporter le travail, & à surmonter l'inclination qu'ont

Hier.p.242.243. | p.252.c. | Soz.l.3.c.14.p.519.c.d.

les hommes à l'oisiveté & à la molesse. Il ne cedoit à personne pour les travaux de l'abstinence, au moins pour ceux qui sont approuvez [des Saints,] & qui eclatent moins aux yeux des hommes. Il combatoit contre la faim, contre la soif, contre le froid, contre le chaud, & contre toutes les autres choses que la delicatesse du corps & de l'esprit nous fait regarder comme des maux. Il estoit grave dans sa conduite, serieux dans ses discours, & il étudioit avec soin le sens des divines Ecritures 'Jamais il ne mangeoit qu'aprés le soleil couché, ni les jours de festes, ni lors mesme qu'il estoit malade.

Hier.p 242.c| 243.b.

'Dans tout le temps qu'il demeura en Palestine, [qui fut de cinquante ans,] il ne fut jamais qu'un seul jour à Jerusalem Il y alla une fois, depeur qu'on ne crust qu'il meprisoit les saints lieux, s'il ne les visitoit point en estant si proche, & il n'y alla qu'une fois, [tant pour garder sa solitude,] qu'afin qu'il ne semblast pas renfermer Dieu dans un lieu particulier. [Il n'y alla apparemment qu'aprés l'an 328,] 'puisque jusques alors il n'avoit point accoutumé d'entrer dans les villes, ni mesme dans les moindres villages.

ep.13.p.102.d.

v.Hil.p.244.e.

[Ce fut apparemment aussi durant son sejour dans la Palestine,] 'qu'il eut une familiarité particuliere avec S. Epiphane, [a] qui estoit né [assez prés de Gaza] dans le territoire d'Eleutherople, où il gouverna mesme un monastere; 'quoique pour ce que les Vies des Peres raportent de l'entretien qu'ils eurent une fois ensemble, [cela paroisse estre arrivé en Cypre dans les dernieres années de S Hilarion, & depuis que S. Epiphane fut Evesque.] 'S. Hilarion alla une fois de Palestine visiter S. Antoine* sur sa montagne.

p.241.d. a Soz l 6 c.32 p. 689.b Vit P.l 5.c.4.§ 15.p.568

c.17.§ 4.p.632.

Note 2. * S.c. V. S. Antoine§ 3.

'Il passa 22 ans dans sa solitude, [jusques à l'an 328,] sans estre connu de personne que par sa reputation. Il commença alors de faire des miracles; '& l'un des plus celebres, fut la guerison des trois enfans d'Aristenette femme d'Elpide, qui fut depuis Prefet du Pretoire d'Orient en l'an 361, ['ou peut-estre dés 359, avant le 14 de mars.] [b] Il n'y avoit point encore alors de monastere dans la Palestine; mais ce miracle fit que quantité de personnes vinrent d'Egypte & de Syrie embrasser la foy de J. C, & faire profession de la vie monastique sous Hilarion. 'Il falloit qu'ils fussent en grand nombre, [puisque] 'quand il alloit faire la visite des cellules des moines, ils s'en rassembloit autour de luy jusqu'à deux & trois mille. 'A son exemple on vit bientost toute la Palestine remplie d'un nombre infini de monasteres.

Hier.v.Hil.p. 243.b.

b|244.c.

Amm l 21.p. 186.b. b Hier.p.144 c.

V. Constance note 50.

e|248.e.

p.247.a.

a|246.d.

'Il fut peut-estre encore le premier Apostre des Sarrazins,ᵃqui receurent les premieres lumieres de la foy un peu avant l'empire de Valens, par la communication qu'ils eurent avec les Prestres & les solitaires d'alentour.'& il est marqué de S Hilarion, qu'en ayant delivré plusieurs des demons qui les possedoient, "il en convertit un grand nombre dans la ville d'Eluse, dont ils ne luy permirent point de sortir qu'aprés qu'il leur eut tracé la place d'une eglise. 'On établit peu de temps aprés un Evesque en cette ville, comme on le voit par l'histoire de Saint Nil, [& par les Conciles.

Bar.371 § 10. a Soz.l.6.c.38.p. 701.c.d.

Hier.v.Hil p. 247.a.

V. S. Moyse Evesque

Boll.14.jan.p. 964.§ 52.61.

Les Sarrazins ne furent pas les seuls infideles qu'Hilarion acquit à J. C. par ses miracles] 'Il y avoit un bourg dependant de Gaza nommé Bethelie, fort peuplé, mais fort attaché au paganisme, principalement à cause qu'il y avoit un temple d'idoles tres ancien & tres magnifique, nommé le Pantheon. Il estoit sur une hauteur que l'on avoit fait de terres raportées, & l'on croit que ce temple pour lequel les peuples avoient beaucoup de veneration, a fait donner à ce bourg le nom de Bethelie, qui [en hebreu &] en syriaque signifie maison de Dieu. Il n'y avoit en ce lieu aucun Chrétien, lorsqu'un des habitans nommé Alaphion fut possedé du demon Les payens & les Juifs employerent longtemps leurs enchantemens & les curiositez [de la magie] sans le pouvoir jamais guerir. Mais Hilarion en invoquant seulement le nom de J. C, chassa le demon, & convertit Alaphion au Christianisme. On croit qu'il convertit avec luy tous ceux de sa famille, & un autre habitant du mesme bourg qui se convertit aussi avec sa maison, malgré la resistance de son pere qui demeura dans le paganisme.

Soz.l.5.c.15.p. 617.a.b.

'Tous ces nouveaux convertis qui furent les premiers Chrétiens de Bethelie, témoignerent la solidité de leur conversion sous Julien, aimant mieux abandonner leurs maisons, que de faire tort à leur foy, [& ils meriterent ainsi le titre de Confesseurs] 'Ceux de la famille d'Alaphion, dont Sozomene dit qu'il en avoit vu quelques uns, furent eminens en pieté. Ce furent les premiers qui bastirent des eglises & fonderent des monasteres en ces quartiers là, & qui ajouterent à cette gloire, celle qu'ils acquirent par la sainteté de leur vie, & par le soin qu'ils prenoient des pauvres & des étrangers. 'On croit que les quatre freres Salaman, Physcon, Malaquion, & Crispion, dont nous parlerons dans la suite, pouvoient estre de ce nombre.

b.c.

c.d.

pr.p.10.

[C'est sans doute ce mesme Alaphion] 'que Sozomene met

Soz.l.3.c.14.p. 520.a.

autrepart avec "Aurele d'Anthedon & Alexion de Bethagathon, entre ceux que l'on honore, dit-il, dans la Palestine par des festes publiques que le peuple en fait tous les ans, parceque ces trois personnes qui vivoient du temps de Constance, 'sous Julien l'apostat, & sous Valens, 'ont beaucoup contribué par leur pieté, & par l'ardeur avec laquelle ils ont embrassé la divine philosophie, [il semble marquer l'état monastique,] à avancer le Christianisme dans leur pays, où le peuple estoit extremement attaché à l'idolatrie. Sozomene donne à cet Alaphion le surnom d'Asalée, [peut-estre parcequ'il avoit quitté Bethelié pour aller achever ses jours en quelque lieu ou quelque solitude que l'on appelloit ainsi.]

ou Abrille dans Christophorson.

l.6.c.32.p.689.

a.l.3.p.520 b.

l.5.c.15.p.617. a.b.c.

'L'autre habitant de Bethelie qui se convertit avec Alaphion, est le grand-pere de Sozomene, 'qui le loüe comme une personne d'esprit, & qui avoit, dit-il, étudié jusqu'à n'ignorer pas mesme l'arithmetique; de sorte qu'il réussissoit beaucoup dans l'explication des Ecritures; ce qui le faisoit extremement aimer des Chrétiens d'Ascalon, de Gaza, & des lieux circonvoisins, comme un homme necessaire à la religion, & qui resolvoit avec facilité les difficultez qui se recontroient dans l'Ecriture.

Hier.v.Hil.p. 244-247. a p 245.

'Entre plusieurs miracles que S. Jerome raporte de S. Hilarion, faits avant qu'il quittast la Palestine[en 356,]a il y en a un extraordinaire qu'il fit en faveur d'Italique officier Chrétien de Gaza, qui estant obligé par sa charge de donner au peuple des jeux du cirque, & ses cheveaux ne pouvant courir, parceque son adversaire qui estoit payen, les avoit ensorcelez, "S. Hilarion luy donna de l'eau dans le pot de terre dont il se servoit d'ordinaire: & Italique ayant jetté de cette eau sur l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot, & les barrieres du cirque, il remporta si hautement la victoire, que les payens mesmes s'écrierent, que Marnas [qui estoit leur dieu,] estoit vaincu par J.C. Cela en convertit un grand nombre, [& leur conversion fit voir que la condescendance par laquelle le Saint s'estoit rendu à prendre part à une chose qui sembloit si indigne de luy, estoit un mouvement de cette sagesse infinie de l'Esprit de Dieu, dont la simplicité se diversifie en mil le manieres.

Note 3.

p.248.c.

L'an 354,]'S. Hilarion âgé de 63 ans, se lassant d'estre accablé par cette foule de monde que sa reputation luy attiroit, cherchoit déja le moyen de s'échaper pour rentrer dans cette vie secrette & inconnuë aux hommes qu'il avoit menée autrefois: mais il estoit trop bien gardé per ses freres. Il vécut deux ans de cette sorte;

forte ; au bout desquels Ariſtenete femme d'Elpide l'eſtant venu voir, dans le deſſein d'aller de là viſiter S. Antoine, il luy apprit que ce grand Saint eſtoit mort deux jours auparavant, [le 17 de janvier 356. Et c'eſt particulierement cet article qui fixe toute la chronologie de la vie de S. Hilarion.]

'Il continua toujours depuis dans le deſſein qu'il avoit de s'en aller, & il l'executa enfin [ſur la fin de la meſme année 356, comme nous croyons:]'car d'autres le mettent deux ans aprés [ce qui n'eſt pas de grande conſequence. Il quitta ſon monaſtere le premier janvier 357, ſi nous voulons qu'il ſoit arrivé à la montagne de S. Antoine la veille du jour de ſa mort, & qu'il n'ait employé à ce voyage que les ſeize jours marquez par S. Jerome ; à quoy il n'eſt pas neceſſaire de s'aſtreindre. Car il peut s'eſtre arreſté quelques jours]'chez les Eveſques Draconce & Philon, qu'il viſita en paſſant à Theubate & à Babylone, où Conſtance les avoit bannis [en 356,]parcequ'ils ne vouloient pas eſtre Ariens.

c.d. — Boll. 17 jan. p. 117. § 57. — Hier. p. 248 d. — d.

'Il paſſa ſur la montagne de Saint Antoine le jour de la mort de ce Saint ; [ce qu'il eſt fort naturel d'entendre du bout de l'an de ſa mort:]'comme Baronius ſemble faire.[a] Au retour il ſe retira en un deſert prés d'Aphrodite, où ſa ſainteté fut connuë par ceux du pays, [ſoit auſſi-toſt aprés ſon arrivée, s'il n'a eſté à la montagne de Saint Antoine que trois ans aprés ſa mort, ſoit par la ſuite de deux années, ſelon le ſentiment que nous ſuivons.] Les peuples connoiſſant donc ſon merite, recoururent à luy pour leur obtenir de la pluie, parcequ'il n'avoit point plu depuis trois ans ; ce qui faiſoit dire que les elemens regrettoient la mort de Saint Antoine. [C'eſtoit donc trois ans aprés la mort de ce Saint, à la fin de 358, ou en 359.]S. Hilarion ne put pas refuſer de prier pour eux, & ſes prieres furent bien-toſt exaucées. Les pluies produiſirent un grand nombre de ſerpens; mais l'huile benie par le Saint, gueriſſoit tous ceux qui en avoient eſté piquez.

d. — Bar. 358. § 23. — a Hier. p. 249. a.

'Les honneurs que S. Hilarion recevoit à Aphrodite, le firent reſoudre d'aller à Alexandrie, pour paſſer au deſert d'Oaſis. S. Jerome le raporte comme une ſuite immediate des miracles precedens: [& neanmoins on ne le peut mettre que trois ans aprés, en l'an 362, s'il eſt vray que S. Antoine ſoit mort dés 356, comme nous le ſuppoſons avec tout le monde ſur l'autorité de S. Jerome, meſme dans ſa chronique.] 'Car Hilarion eſtant arrivé à Bruchium auprés d'Alexandrie, il en partit le meſme jour,"parceque Dieu luy avoit revelé que ceux de Gaza ayant obtenu de[1] Julien

a.b. — b. — Note 4. — 1.

1. qui ne regna en Orient qu'aprés le 3 novembre 361.

l'apoſtat permiſſion de le faire mourir, avoient envoyé le chercher, & que leurs gents devoient venir le lendemain. 'Il euſt acquis en cette rencontre la qualité de Martyr, s'il ne ſe fuſt pas retiré. Mais c'eſt la regle de l'Evangile, de fuir quand on nous perſecute, & d'attendre à témoigner noſtre courage, que nous ſoyons tombez entre les mains des perſecuteurs.

'Il ſe retira donc dans le deſert d'Oaſis, où il demeura environ un an, juſqu'à ce que Jovien euſt ſuccedé à Julien [tué en Perſe le 26 juin 363.]'Il paſſa de là en Sicile, où [quoiqu'il euſt 72 ans,] il vivoit des fagots qu'il ramaſſoit dans les montagnes, & qu'il portoit vendre dans les lieux voiſins. Il y fut bientoſt decouvert par un poſſedé,'qui vint exprés de Rome pour eſtre delivré par ſes prieres; '& ne pouvant ſouffrir de demeurer parmi ceux qui le loüoient, il s'en alla à Epidaure en Dalmacie, taſchant par ces changemens de lieux de demeurer inconnu, & de diſſiper la reputation que ſes miracles luy avoient acquiſe. Mais ſes miracles le decouvrirent en Dalmacie auſſi-bien qu'en Sicile, ſurtout celui par lequel il arreſta un furieux debordement de mer dont Epidaure eſtoit menacée,'dans ce tremblement general, dit Saint Jerome, qui ébranla toute la terre aprés la mort de Julien. 'Les termes par leſquels il le décrit, font voir que c'eſt "ce tremblement celebre marqué par les auteurs le 21 juillet de l'an 365. [a]Il ne le met qu'en 366: ["mais cela eſt contraire à la ſupputation meſme que nous allons faire aprés luy, des dernieres années de S. Hilarion.]

'Ce Saint qui craignoit davantage les flots des loüanges humaines que les vagues les plus impetueuſes des mers, 'quitta la Dalmacie auſſi-toſt aprés ce miracle, & s'en vint à Paphos en Cypre, [b]où il demeura deux ans [juſques en 367.] Il vouloit s'en aller en Egypte; mais Heſyque ſon diſciple le porta à demeurer en Cypre,'& il s'y arreſta à la priere de l'Eveſque de Cypre, [c'eſt à dire ſans doute de S. "Epiphane, qui peut avoir eſté fait en la meſme année Eveſque de Salamine metropole de toute l'iſle.] Il y vécut ſolitaire en un lieu nommé Carburin. [C'eſt ſans doute] 'ce petit jardin que décrit Saint Jerome, où il entra vers l'été [de l'an 367,] où il paſſa les cinq dernieres années de ſa vie.

[Nous raportons à ce temps là] 'ce qu'on lit dans les vies des Peres, que S. Epiphane Eveſque de Cypre, envoya un jour prier l'Abbé Hilarion de le venir voir, afin de s'entretenir enſemble avant que la mort les ſeparaſt. Saint Hilarion eſtant venu, comme ils eſtoient à table, on leur preſenta quelques oiſeaux; & Saint

Soz.l.5.c.10.p. 608.b.
Hier.v.Hil.p. 249.b.
b|250.c|Soz l.5. c.10.p.607.d.
Hier.p.250.c. d|251.a|Soz.p. 607.608.
Hier.p.250.d.
Idat|Amm.l.26 p.331.332|Socr. l.4.c.3.p.212.d| Bar.365.§40.
a Hier.chr.
V. Valens §12.
Note 5.
Bar.365.§40.
Hier.v.Hil.p. 251.a.b|Soz.p. 608.a.
b Hier.p.251.b.
Soz.l.5.c.10.p. 608.a.
V. ſon titre §3, 6.
Hier.p.251.252.
Vit.P.l.5.c.4.§ 15.p.568.

» Epiphane en ayant servi à S. Hilarion, ce Saint luy dit: Excusez
» moy, mon Pere; depuis que je porte l'habit de solitaire, je n'ay
» rien mangé qui ait eu vie. S. Epiphane repartit; Et moy, depuis
» que je porte le mesme habit, je n'ay jamais souffert que personne
» s'endormist ayant quelque chose sur le cœur contre moy, comme
» je ne me suis aussi jamais endormi ayant quelque chose à de-
» méler contre un autre. Pardonnez moy, mon Pere, repartit
» Hilarion; la regle que vous observez est plus excellente que la
» mienne.

NOTE 6. Il mourut enfin dans sa 80e année, [sur la fin de l'an 371, & apparemment le 21 d'octobre, auquel sa feste est marquée dans Bede, dans [1] les martyrologes du IX. siecle, & dans les autres Latins, aussi-bien que dans Basile & les autres menologes.] Les Grecs qui luy donnent le titre de Grand, [& plusieurs Eglises latines,]en font ce jour là leur principal office. Il dit à la mort qu'il y avoit prés de 70 ans qu'il servoit JESUS CHRIST, [& il y en avoit toujours 65 qu'il avoit embrassé la vie monastique.] Saint Jean l'Aumosnier repetoit avec admiration ses dernieres paroles, par lesquelles il témoignoit quelque apprehension de la mort.

(Hier. p. 243. a | 252. c. — Menæa, p. 250. 256. — Hier. p. 252. c. — Boll. 23. jan. p. 513 514.)

[illegible] Hesyque le plus estimé de tous ses disciples, [a] qui avoit pour luy un amour & un respect incroyable, [b] comme aussi le Saint l'aimoit avec une extreme tendresse; [c] qui avoit eu l'honneur d'estre proscrit avec luy par Julien, à la priere des payens de Gaza, [d] qui l'estoient venu trouver en Sicile aprés l'avoir cherché par toute la terre; qui l'avoit mené en Dalmacie; que le Saint avoit envoyé de Cypre en Palestine [l'an 366,] pour saluer ses freres, & visiter les cendres de son monastere, qui estant revenu le printemps suivant, avoit persuadé au Saint de ne point sortir de Cypre, & luy avoit trouvé ce lieu si delicieux pour luy, où il finit ses jours, & où il l'alloit souvent visiter; & enfin à qui le saint vieillard écrivit en Palestine peu de jours avant sa mort, pour le faire heritier de tout ce qu'il laissoit sur la terre: Hesyque, dis-je, ayant appris sa mort, s'en vint en diligence en Cypre, [d] d'où il transporta secrettement son corps à Maïume en Palestine, environ dix mois aprés, & de Maïume en son monastere, où il l'enterra; il y passa luy mesme le reste de ses jours, & y laissa [en mourant] une grande estime de sa pieté, en sorte que Sozomene le met avec S Epiphane, comme les solitaires qui estoient les plus illustres par leur vertu dans la Palestine du temps de Valens. L'Eglise Romaine l'honore comme un Saint le 3 d'octobre.

(Soz. l. 3. c. 14. p. 519. d. — a Hier. p. 248. c. — b p. 247. b. — c p. 249. b. — d p. 250. d. — p. 251 b. — p. 252. c. — d. — d Soz. l. 3. c. 14. p. 519. 520. — Soz. l. 6. c. 32 p. 689 b. — Bar. 3. oct. e.)

1. Usuard, Adon, Vandelbert &c.

l.3.c.14.p.159.d| Hier.v.Hil.p. 252.d. 'Les miracles que Dieu faisoit par S. Hilarion durant sa vie, continuerent aprés sa mort, tant dans son jardin de Cypre, où il avoit esté enterré, que dans son monastere de Palestine où on Ferr p.252.d. l'avoit trasporté depuis; 'mais principalement dans le premier. Soz.p.520.a. 'Comme ceux de Cypre avoient rendu de grands honneurs à son corps tant qu'ils l'avoient possedé, aussi ceux de Palestine celebrerent tous les ans sa feste avec grande solennité.

Hier.p.241.b. 'Saint Epiphane écrivit une lettre assez courte sur ses loüanges, & elle devint celebre dans l'Eglise. Mais comme il n'y faisoit qu'un eloge de sa vertu sans particulariser les choses, S. Jerome pour achever ce que ce Saint avoit commencé, en fit une histoire Vit.P.p.75.1|86. entiere, 'qu'il dedia, selon quelques editions, à Sainte Aselle vierge 1. [a] Hier.v.ill.c. 134.p.303.b. [de Rome,][a] & Sophrone son ami particulier la traduisit en grec avant l'an 392. C'est de là sans doute que Sozomene a pris ce qu'il dit de ce Saint, puisqu'on voit qu'il suit exactement Saint Jerome.

Vit.P.p.86.1. 'Il y a une vie de S. Hilarion parmi celles qui portent le nom de Metaphaste, & Rosweide croit que c'est celle de Sophrone, parcequ'elle s'accorde en beaucoup de choses avec S. Jerome: Il reconnoist neanmoins qu'il y a des endroits differens de ce Saint, & d'autres qui y sont ajoutez;[& les deux que nous avons remarquez aprés luy, sont assez considerables pour craindre que d'au-Sur.12.may,p. 153.§9.20.25.30 32.33. b§11.|Ugh.t.6. p.1110.a. tres que Sophrone n'y aient mis la main.]'Nous trouvons encore diverses choses de Saint Hilarion dans la vie de S. Epiphane,[b]& entre autres qu'il estoit Prestre; ce qui se trouve aussi dans le menologe de Basile. [Mais cette circonstance, trop considerable pour croire que Saint Jerome l'ait pu omettre, n'est qu'une nouvelle preuve qu'on peut joindre à un grand nombre d'autres, pour montrer que cette vie est une piece incapable de faire aucune autorité. C'est pourquoi nous ne mettons point dans ce recit ce qu'on y lit de S. Hilarion. Sozomene; ni mesme les Ménées, ne Fulg.præd.l.2. c.22.p.479. disent point qu'il ait eu aucun degré dans le Clergé.]S. Fulgence le nomme entre les plus illustres des solitaires.

Hier.v.Hil.p. 247.b. c p.249.250. d p.252.c. 'Pour ce qui est des disciples de S. Hilarion, outre Hesyque, Saint Jerome loüe la liberalité de Sabbas. [c]Gazan suivit le Saint d'Oasis en Sicile;[d]& c'est luy, ce semble, dont il est dit que celui qui servoit le Saint estoit mort peu de jours avant luy. [On l'a mis expressément dans la traduction françoise. Ce peut estre p.245.a. encore le mesme]'Gazan de Maïume, que le Saint avoit gueri d'une paralysie où il estoit tombé en tirant des pierres sur le bord de la mer auprés de son monastere,[& cette faveur pourroit bien

luy avoir servi pour se rendre son disciple.] 'Rosweide soûtient qu'au lieu de Gazan, il faut toujours lire Zanane. Vit.P.n.p.87.2.

'Sozomene nomme encore entre les disciples de S. Hilarion, Salaman, Physcon, Malaquion, & Crispion freres, qui estoient des premiers habitans de Bethelie, & qui se rendirent solitaires dans le lieu mesme de leur naissance. 'Des personnes habiles croient qu'ils pouvoient estre de la famille d'Alaphion dont nous avons parlé ci-dessus. 'On remarque que comme ils retournoient une fois chez eux aprés avoir esté voir S. Hilarion, Malaquion fut comme enlevé de leur compagnie, & ne parut plus; & qu'aprés cela on le revit tout d'un coup qui marchoit avec ses freres. Il mourut peu de temps aprés, encore jeune d'âge, mais aussi avancé dans la vertu & l'amour de Dieu, que ceux qui avoient vieilli dans les exercices de la pieté. [Il mourut selon cela avant que S. Hilarion quittast la Palestine, c'est à dire avant l'an 357.] 'Les autres vivoient encore du temps de Valens. 'Saint Epiphane prit Crispion pour demeurer avec luy, & le fit son Archidiacre. Il accompagna ce Saint au voyage qu'il fit à Constantinople [au commencement de l'an 403,] & il y mourut.

Soz.l.6.c.32.p.689.d. | prol.p.10. | l.6.c.32.p.689.690. | p.689.d. | l.8.c.15.p.777.d

'Un nommé Ammone vivoit aussi sous Valens à une demie lieuë de Bethelie, dans un autre bourg du territoire de Gaza, dont il estoit originaire. On dit de luy qu'il pratiqua les exercices de la vertu avec une exactitude & une ardeur toute particuliere. [Mais on ne marque pas qu'il ait esté particulierement disciple de Saint Hilarion.] l.6.c.32.p.690.a

LES SAINTS ANACORETES
PAUL, ISAIE, SABBAS,
ET LES AUTRES TUEZ PAR LES BARBARES
DANS LES SOLITUDES DE SINAI ET DE RAITHE.

'LES Grecs & les Latins celebrent le 14 de janvier, comme martyrs, divers saints ermites & religieux tuez par les barbares dans les solitudes de Sinaï & de Raïthe; [qui sont prés de la mer Rouge,] à deux journées l'une de l'autre. 'Nous avions déja dans Bollandus une histoire fort exacte de ceux qui furent tuez dans le V. siecle au desert de

Men.p.265-207|Ugh.t.6.p.1185.1186|Boll.14.jan.p.936. | Combf.act.p.96 | Boll.14.jan.p.961.

Sinaï, écrite par S. Nil : mais pour les autres, tout ce que les menologes & les martyrologes nous en apprenoient, estoit peu considerable, peu assuré, & fort obscur. Tout ce que nous en pouvons dire avec assurance, c'est que Saint Nil nous apprend, que le 14 de janvier, 'auquel ceux dont il parle furent tuez dans le V. siecle, on celebroit solennellement la memoire de quelques autres qui avoient esté tuez long-temps auparavant.

p.960.

'Mais le P. Combefis a fait imprimer depuis peu une ancienne histoire écrite par un solitaire nommé Ammone, qui avoit esté luy mesme témoin oculaire d'une partie de ce qu'il raporte, & qui apprit le reste d'un ermite echapé du massacre des solitaires de Raïthe, aprés avoir vu tout ce qui s'estoit passé en cette rencontre, & avoir aidé luy mesme à les enterrer : Ammone écrit cette histoire d'un style si saint, si edifiant, & si grave, "qu'il merite sans difficulté toute sorte de respect & de croyance. 'Le Typique de Saint Sabbas marque qu'on lisoit son ouvrage à table le jour de la feste de ces Saints : [& les Grecs le copient dans leurs menologes.]

Combf.act.p. 88.132. — Note 1. — Typ.p.37.2.

'Cet Ammone estoit un solitaire qui demeuroit à Canope, lieu [assez celebre, environ à six lieuës] prés d'Alexandrie. La douleur qu'il eut de la persecution que les [Ariens] faisoient à Pierre ["qui avoit succedé en 373 à S. Athanase,] & aux autres Catholiques, le porta à quitter sa cellule pour aller visiter les saints lieux de Jerusalem, '& ensuite la montagne sainte de Sinaï. Il alla [de Jerusalem] à Sinaï en 18 jours, avec d'autres Chrétiens qui faisoient le mesme pelerinage. 'Il y trouva divers solitaires qui y vivoient dans une grande pieté, sous un Superieur 'nommé Dulas qui excelloit surtout en patience & en douceur; de sorte que la pluspart luy donnoient le nom de Moyse : [& nous voudrions avoir des preuves "que c'est ce mesme Moyse qui deux ou trois ans aprés fut fait le premier Evesque des Sarrazins.] 'Ces solitaires de Sinaï ne vivoient que de dattes ou d'autres fruits semblables, sans vin, sans huile, & mesme sans pain, n'en ayant que pour les hostes. Ils passoient toute la semaine dans le repos de leurs cellules, jusqu'au soir du samedi qu'ils venoient tous à l'eglise, où ils faisoient tous ensemble les prieres de la nuit. Le matin ils recevoient les sacrez mysteres de J. C, & puis s'en retournoient à leurs cellules.

Combf.p.88. — Note 2. — p.88.89. — p.90. — p.91. — &c. — p.90.

["Valens avoit traité en 372, avec les Sarrazins :] 'Mais leur Prince estant mort [sur la fin de l'année suivante,] & sa mort ayant rompu la paix, 'ils vinrent tout d'un coup le 28 de decem-

p.91|Soz.l.6.c. 38.p.659.b.c. — V.son titre §13. — Combf.p.91.95.

bre se jetter sur les solitaires, & tuerent ceux qui estoient plus eloignez d'une tour qu'on avoit bastie en ces quartiers là, & où Dulas se retira avec Ammone, qui n'estoit arrivé que depuis peu de jours, & avec les autres qui en estoient proches. Mais les Sarrazins les eussent bien-tost pris & tuez comme les autres, 'si Dieu n'eust fait paroistre le haut de la montagne tout en feu; ce qui les effraya tellement, qu'ils abandonnerent mesme leurs armes & leurs chameaux pour s'enfuir: [& c'est peut-estre en partie pour ce qui arriva alors, que] 'les Sarrazins n'osoient monter sur cette montagne sainte.

P.92. Nil. de Tha. p. 52.

'Aprés qu'ils se furent retirez, ceux qui estoient dans la tour ayant rendu graces à Dieu de leur delivrance, allerent chercher leurs freres, 'dont ils en trouverent 38 de morts dans 'le monastere de Gethrabbi à Cobar ou Coreb, & à Codar, & deux fort blessez, nommez Isaïe, & Sabbas: [les noms des autres ne sont pas marquez.] 'On eut grand soin d'enterrer les morts & de panser les blessez; ce qui n'empescha pas qu'Isaïe ne mourust le lendemain au soir. 'On esperoit que Sabbas gueriroit: & en mesme temps qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'il avoit souffert, il se plaignoit en pleurant de ce qu'ayant servi Dieu dés l'enfance, cependant il ne s'estoit pas trouvé digne d'aller à luy en la compagnie de ses saints freres, & d'entrer dans le port dont il s'estoit vu si proche. Mais il ne laissoit pas de le prier d'avoir pitié de luy, & de ne pas souffrir qu'il manquast rien au nombre [sacré] de 40. Sa priere fut exaucée, & il mourut le 4.e jour d'aprés les autres, [qui estoit le dernier jour de l'année.]

Combf. p. 92. μονὴ &c. p. 92.93.137. p. 93.94. p. 94.95.

'Ce qui arriva à Sinaï, arriva le jour mesme à Raïthe, qui en est eloigné de deux journées. 'C'est le lieu que l'Ecriture appelle Elim, & l'on y voyoit encore les douze fontaines qu'elle marque, mais le nombre des 70 palmiers estoit beaucoup augmenté. 'La plaine qui s'étendoit le long de la mer Rouge, & qui avoit 4 ou 5 lieuës de large, estoit bornée à l'Orient d'une coste de montagnes dont les chemins estoient tres difficiles: '& c'est là qu'il y avoit 43 solitaires qui demeuroient separément dans des cavernes, 'sous la conduite du saint Abbé Paul, qui estoit de Petra, '& dont on loüe particulierement l'extreme douceur. [On ne nomme entre les autres, que Psoés, Salatiel, Sergius, Jeremie, André, Orient,] '& Domnus qui estoit Romain, dit Ammone[ce qui donne sujet de croire que les autres ne l'estoient pas,] 'mais Pharanites & Sarrazins comme ceux du pays.

p. 95.96.124. p. 96.97.138. p. 97. p. 98 107. p. 111. p. 117. p. 128. p. 109.

[Leur demeure peut faire juger quelle estoit leur vertu,]'& p. 98. 121.128.

ils avoient tant de mepris pour leur propre corps, qu'on n'a pas craint de les egaler aux Anges.

p.100. 'Quelques uns d'entre eux seulement mangeoient du pain que ceux du pays leur apportoient du blé qu'ils faisoient venir d'Egypte, & ces Saints de leur costé leur donnoient des dattes p.98. & [des corbeilles, ou d'autres choses] qu'ils avoient faites. 'Ils p.109. avoient une eglise au pié de la montagne, 'enfermée dans l'enceinte d'une muraille de brique, de dix ou douze piez de haut, p.110. 'à qui on donnoit le nom de chasteau. [a] Ils y recevoient aussi tous a p.105. b p.99. les dimanches les mysteres de J.C. [b] Il y avoit des solitaires en ce lieu depuis 73 ans au moins.

p.107.108. 'Pendant donc que ces Saints ne songeoient qu'à vivre dans la priere & la penitence, connus de Dieu seul, & inconnus [autant qu'ils pouvoient] à tous les hommes, deux personnes qui avoient passé la mer Rouge dans des bateaux faits d'un seul arbre, vinrent d'Ethiopie les avertir que 300 Blemmyes se mettoient en mer, pour aborder apparemment à leur coste, & qu'ils feroient bien de se sauver. Ils mirent donc quelques personnes en sentinelle; & cependant ils eurent recours à la priere, en demandant à Dieu qu'il leur donnast ce qui estoit le plus utile pour leurs ames.

p.108.109. 'Le soir du jour suivant on apperceut les barbares qui abordoient, & aussi-tost les Saints se refugierent dans l'eglise, où le lendemain les barbares, aprés avoir défait les habitans de la vallée qui voulurent s'opposer à eux, ne manquerent point d'accourir, s'imaginant y trouver de grandes richesses. Les Saints estoient les uns dans la joie, les autres dans la consternation, tous dans les larmes & en prieres. Paul leur Superieur leur fit un discours pour les animer à recevoir avec joie cette occasion que Dieu leur présentoit de finir leurs travaux pour jouir de luy, & mesme pour avoir part à la gloire des Martyrs, dont ils avoient si souvent loüé & souhaité le bonheur; & comme ils eurent tous répondu qu'ils estoient prests à boire le calice du salut, il se tourna vers l'Orient, & les mains étenduës au Ciel, il pria J.C. de les fortifier, & de recevoir le sacrifice qu'ils estoient prests de luy p.114. offrir. 'Ammone assure qu'aprés que tous eurent répondu *Amen*, ils entendirent ces paroles qui sortoient comme de l'autel: « Venez à moy vous tous qui estes fatiguez & qui estes chargez, & je vous « soulagerai. « Cela les saisit de frayeur, & ils virent bien qu'ils ne devoient plus songer qu'au Ciel.

p.115. 'En effet, les barbares ayant escaladé la muraille [qui environnoit

noit l'eglise,] & ouvert la porte, ils se saisirent de Jeremie qu'ils trouverent assis à l'entrée de l'eglise, & l'un d'eux qui savoit la langue du pays, luy demanda où estoit leur chef. Il leur répondit resolument qu'il ne le leur montreroit pas, & qu'il ne les craignoit point dutout. Cette hardiesse les surprit, mais au lieu de l'estimer comme ils devoient, 'ils lierent les piez & les mains au Saint, & le firent servir de but à leurs fleches, dont ils le couvrirent. Paul voyant la maniere dont ils le traitoient à cause de luy, sortit promtement, & leur dit qu'il estoit celui qu'ils cherchoient: & comme ils luy demanderent où estoit son argent, 'il leur répondit avec douceur qu'il ne possedoit rien autre chose que les méchans habits qu'ils voyoient sur luy. Cela ne les empescha pas de luy faire mille maux durant une heure, pour tirer de luy ce qu'il n'avoit pas, & enfin ils luy fendirent la teste en deux.

p.116.

p.117.

'Ils entrerent ensuite dans l'eglise sur les trois heures du soir, où ils firent un horrible carnage de tout ce qu'ils y trouverent, hormis d'un des solitaires qui s'estant caché en un coin, derriere un tas de branches de palmier, echapa à leur fureur; & c'est par luy qu'on a sçeu le detail de cette histoire. 'Ils voulurent sauver Sergius & l'emmener avec eux, parceque c'estoit un jeune homme bien fait qui n'avoit encore que quinze ans. Mais luy qui dés l'enfance avoit esté elevé dans la pieté par Salatiel son parent, considerant la grandeur du danger où son âge le mettroit parmi ces barbares, il se mit d'abord à pleurer, & puisanimé d'un esprit [elevé audessus des regles communes,] il arrache l'épée à un des barbares, en frape un autre, & les oblige ainsi malgré eux à mettre son salut en sureté en le dechirant en pieces, durant „ qu'il disoit avec joie: Beni soit le Seigneur, qui ne m'a point „ abandonné entre les mains des pecheurs.

p.118.119.121. 129.

p.119-121.

'Les barbares se mirent ensuite à fouiller partout pour chercher les richesses de ces Saints, qui estoient toutes avec eux dans le Ciel; '& Dieu permit que quand ils vinrent au tas de feuilles de palmier, derriere lesquelles le solitaire estoit caché, ils les laisserent dés qu'ils virent que ce n'estoit que des feuilles, sans se mettre en peine de chercher derriere. 'Ils retournerent ensuite au rivage, où ils furent bien étonnez de trouver leurs vaisseaux brisez par un accident qui seroit trop long à raporter; '& aussi-tost aprés, six-cents Sarrazins accourus de Pharan au bruit de ce qui se passoit, les taillerent tous en pieces sans qu'il en restat un seul.

p.122.

p.122.123.

p.123.

p.124.125.

'Aprés qu'ils se furent retirez de l'eglise, le solitaire qui s'estoit caché vint visiter les corps des Saints, & les trouva tous morts à

p.125.126.

la reserve de Domnus qui mourut peu aprés de ses blessures; d'André qui en guerit, & d'Orion qui ayant receu un coup qui n'avoit fait qu'entamer ses habits, s'estoit jetté par terre comme mort. 'Ainsi des quarante-trois solitaires, il n'y en eut que trois qui rechaperent. 'Les Sarrazins retournez de la défaite des Blemmyes, & qui apparemment estoient tous Chrétiens] 'aussibien qu'Obedien leur chef, 'vinrent aider Orion & son compagnon à rendre les derniers honneurs aux Martyrs. 'Les principales personnes de Pharan y vinrent aussi, & apporterent de riches habits dans lesquels on les ensevelit. On les porta ainsi solennellement au lieu de leur sepulture en chantant des pseaumes, & avec de grands témoignages de respect & de veneration, chacun ayant a la main une branche de palme. On les enterra "auprés de leur eglise, tous dans un mesme tombeau, hors Domnus qui vivoit encore alors. Il mourut le soir mesme, & on l'enterra dans un lieu à part auprés des autres, mais non avec eux depeur d'estre obligé d'ouvrir leur tombeau, & de troubler en quelque sorte leur repos.

p.128. p.126. p.99.101. p.127. p.128.129.

" κατ' ἄντικρυς τοῦ ναοῦ.

'Le solitaire qui s'estoit caché, ne put se resoudre à demeurer davantage en un lieu qui luy estoit devenu si triste, quelque instance que luy en fist Obedien, '& quoiqu'il y eust déja passé environ vingt ans; '& il se retira à Sinaï, où l'Abbé Dulas le receut avec beaucoup d'affection. 'On y avoit déja appris de diverses personnes la mort des solitaires de Raïthe; mais ce fut luy qui en raconta tout le particulier: Ammone l'apprit de sa bouche, & le mit ensuite par écrit.

p.125.130. p.97. p.96. p.95.96.

Tout le monde admira cet ordre de la providence, qui en un mesme jour & par un accident semblable, avoit voulu glorifier en deux lieux differens un mesme nombre de Saints & de Martyrs. 'Car on ne doutoit pas qu'ils n'eussent remporté la couronne du martyre par une vie si sainte & si penitente, terminée à une mort cruelle [qu'ils avoient receuë genereusement dans la paix & dans la joie, de la main des ennemis de J.C, qui haïssoient en eux la pauvreté mesme que leur pieté leur avoit fait embrasser.]'Ils ne se trouverent mesme exposez à ce danger que parceque le desir de fuir la corruption du monde, & de porter le joug de J.C, les avoit rassemblez en cette solitude; [& il semble qu'ils auroient pu se sauver en se dispersant dans les montagnes lorsqu'ils virent arriver les barbares, s'ils n'eussent eu peur de manquer à l'ordre de Dieu en se separant les uns des autres, & en quittant le lieu où il les avoit placez.

p.130. p.121.128. p.111.112.

Auſſi l'Egliſe qui a accoutumé d'honorer comme Martyrs ceux qui ont terminé une vie ſainte par la violence injuſte des méchans, n'a eu garde de refuſer cet honneur à ceux dont nous avons raporté l'hiſtoire.] 'On croit que dés devant le V. ſiecle Nil.de Th.p.60. les ſolitaires de Sinaï en honoroient tous les ans la memoire, [au moins de ceux qui eſtoient morts chez eux;]& un grand nombre de perſonnes venoient de fort loin pour ſe trouver à cette feſte. [On la faiſoit ſans doute le 28 de decembre.] Mais du temps de Saint Nil,[c'eſt à dire vers le commencement ou le milieu du V. ſiecle,] quelques autres ayant auſſi eſté tuez par les barbares à Sinaï le 14 de janvier,on transfera à ce jour là la feſte des anciens Martyrs en faveur de ceux qui vouloient honorer les uns & les autres, & qui ne pouvoient pas faire deux voyages en ſi peu de temps. 'On transfera de meſme à ce jour là la feſte de ceux de Combf.aſt.p. 129. Raïthe,[pour ne pas ſeparer ceux que Dieu avoit uni en tant de manieres.C'eſt pourquoi la feſte des uns & des autres eſt marquée le 14 de janvier dans les Ménées & les menologes des Grecs,& enſuite dans le martyrologe Romain,]quoiqu'avec diverſes fautes. p.134-136.

Ammone raporte encore l'hiſtoire de deux ſolitaires de Raïthe, [morts ſans doute avant l'arrivée des barbares ;] '& cela eſt au p.106. moins certain de l'un d'eux nommé Joſeph,'qui eſtoit un homme p.103. "ſavant, & d'un grand diſcernement dans les choſes de l'eſprit.'Il p.103.106. en raporte des choſes tout à fait extraordinaires. λόγιος καὶ διακριτικός.

'L'autre ſolitaire nommé Moyſe eſtoit du pays meſme, & de p.99. Pharan.Il avoit embraſſé la ſolitude dés l'enfance, & y vécut 73 ans, 'ſans manger jamais de pain, ſans autre nourriture que de p.100. l'eau & des dattes,& ſans autre habit que des feuilles de palmier tiſſuës enſemble. Il ne dormoit qu'aprés l'office de la nuit. 'Il p.100.101. tenoit toujours ſa porte fermée durant le Careſme, ſans y avoir aucune nourriture qu'une chopine d'eau & vingt dattes, qui ſouvent ſe trouvoient encore entieres lorſqu'il ouvroit ſa porte à Paſque. [Cela pourroit paroiſtre incroyable ſi nous n'avions l'exemple de S. Simeon Stylite.]'Hors le Careſme, l'amour tout p.100. particulier qu'il avoit pour le ſilence, n'empeſchoit pas qu'il ne receuſt avec joie & avec beaucoup de bonté ceux qui venoient luy demander quelques avis.

[Il n'eſt point étonnant qu'un homme d'une vertu ſi eminente,] 'fiſt un grand nombre de miracles,gueriſt beaucoup de malades, p.99. delivraſt beaucoup de poſſedez, & obtinſt generalement de Dieu comme Elie, tout ce qu'il luy demandoit. 'Obedien dont nous p.101. avons parlé fut un de ceux qu'il delivra du demon. Mais ce qui

fut de plus remarquable, c'est que comme on l'amenoit au Saint durant le Caresme,[qui est le temps où il ne voyoit personne,] le demon le jetta par terre à une stade de la cellule du Saint, & le quitta aprés avoir proferé ces paroles; Quelle violence! Je n'ay " pas pu obliger ce vieillard de violer sa regle une seule heure. " Obedien s'en retourna gueri sans avoir vu seulement le Saint, mais resolu aussi-bien que beaucoup d'autres d'embrasser la foy Chrétienne,[ce qu'il executa avec tant de pieté,]qu'il merita le titre d'amateur de JESUS CHRIST.'Presque tous les Sarrazins de ces frontieres du costé de Pharan, se firent aussi Chrétiens, touchez des miracles du Saint,& entrerent par le battesme dans le sein de l'Eglise Catholique.

P.128,130. P.99.

'Psoés originaire de Thebaïde, l'un de ceux qui furent tuez par les Blemmyes,estoit le disciple de ce Moyse, & une image fidele tant de ses austeritez que de ses autres vertus. De sorte que celui qui raportoit tout ceci à Ammone,avoue qu'ayant voulu d'abord demeurer avec luy,il avoit esté obligé de le quitter, parcequ'une vie si dure & si austere sur passoit ses forces.Il ajoutoit qu'il auroit pu dire d'aussi grandes choses, & mesme de plus grandes de chacun de ces solitaires qui demeuroient à Raïthe.[Cette solitude se repeupla depuis,& a mesme donné de grands hommes à l'Eglise, comme on le voit dans l'histoire.]

P.102.

'Ammone retourna depuis en Egypte, où laissant son ancienne demeure de Canope, il se retira auprés de Memphis dans une cellule fort petite, où il écrivit l'histoire dont nous avons fait l'abregé, & il la relisoit sans cesse pour s'animer par l'exemple des souffrances & des combats de ces saints Martyrs. 'Il l'écrivit en egyptien: & un Prestre nommé Jean l'ayant vûe chez un anacorete d'Egypte, la traduisit en grec, en demandant à tous ceux qui la liroient, de prier pour luy. [Nous avons plusieurs Ammones Egyptiens du mesme temps que celui-ci: mais nous n'en voyons point dont nous puissions dire avec quelque fondement que ce soit le mesme.]'Ainsi il vaut mieux avouer que nous ne le connoissons que par cet ouvrage.

P.131. P.132. P.133.

S. JULIEN SABBAS,

ABBÉ DANS LA MESOPOTAMIE.

SAINT Julien n'a pas seulement esté l'un des plus celebres solitaires du territoire d'Edesse en Mesopotamie.[a] Saint Jerome le met comme le premier Pere & le plus illustre modele de l'état monastique aprés les Pauls & les Antoines.[b] Et S. Chrysostome voulant donner à tout le peuple d'Antioche l'idée d'un vray philosophe & d'un parfait Chrétien, le choisit seul entre tant de grands hommes qu'il avoit vus, ou qui pouvoient vivre encore. Tout le monde eut pour luy un respect extraordinaire; '& le surnom de Sabbas ou "venerable vieillard, que les peuples de la Mesopotamie luy donnerent, en est encore une marque.

Soz l.3.c.14.p. 520.b|l.6.c.34. p.691.c|Lauf.c. 102 p.1022 a.
a Hier.ep 13.p. 101 a.
b Chry.in Eph. h.21.p.1056.d e.
πρεσβύτης.
Thdrt.v.Pat.c. 2.p.772.d.

'Ce respect venoit uniquement de sa vertu. Car c'estoit un homme de la campagne, dont la naissance n'avoit rien que de bas & de meprisable. Il n'avoit aucune teinture des lettres: mais il estoit parfaitement habile dans la science du salut. 'Il choisit pour sa demeure une petite caverne fort humide, à l'entrée des deserts de l'Osrhoene [dans la Mesopotamie, où il peut s'estre retiré vers l'an 330,] puisqu'on disoit de luy vers 372, qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il vivoit dans la solitude, sans avoir ce semble jamais vu un village ni une femme.

Chry.p.1056.d.
Thdrt.p.773.a| 774.b.
p.781.d.

'Là il imitoit dans un corps mortel la vie des Anges, [ou plutost] [c] il vivoit dans une austerité si extraordinaire, qu'il sembloit n'avoir point de corps.[d] Theodoret qui nous a donné une longue histoire de sa vie sur ce qu'il en avoit appris d'Acace de Berée, qui en estoit tres bien informé,[e] cet illustre Evesque, dis-je, nous assure qu'il mangeoit seulement une fois la semaine, & ne mangeoit que du pain de millet où estoit encore le son, avec du sel & un peu d'eau. [Cette vie si austere] le dessecha tellement, que son corps n'estoit qu'une peau collée sur ses os. [Dans la suite neanmoins] 'il mangeoit quelques figues seches: mais deux "boisseaux faisoient toute sa provision pour une année.

hist.l.3.c.19.p. 657.a.
c Soz.l.3.c.14 p. 520.b.
d Thdrt.v.P.p. 784.a.
e p.773.a.b.
Lauf.c.1022.p. 1022.a.
Thdrt.v.Pat.c. 2.p.708.a.
μεδίμνοι.

Toute "sa joie estoit d'estre avec Dieu, dont l'amour rem-

&c.
p.773 b.c.

plissoit entierement son cœur, & de chanter les pseaumes de David en entrant dans les mouvemens de ce Prophete, qui ne les a composez que pour enflammer nos cœurs de l'amour divin.'Sa coutume estoit de prier à genoux, mais prosterné, & le visage contre terre. 'Il songeoit uniquement à plaire à Dieu, & à luy offrir son ame comme une hostie pure & sans tache. Il negligeoit pour cela tout le reste. Son esprit elevé au ciel ne voyoit rien de toutes les choses de la terre, & il souffroit avec joie tous les travaux d'une vie si dure. [Ainsi comme il estoit roujours recueilli en Dieu,]'son exterieur paroissoit plutost triste[& grave,]que gay [& ouvert:] 'ce qui n'empeschoit pas qu'il n'eust beaucoup de condescendance & d'indulgence pous les autres.

p.781.d. | p 781.a|773.d. | p.774.d. | p.775.a|778.d.

'Dieu recompensa sa vertu en luy donnant jusques à la mort le don de guerir les maladies, [a] & de chasser les demons par ses prieres.[b]La reputation de sa vertu luy attira plusieurs disciples, mesme des pays eloignez: ["& ce fut apparemment assez peu aprés qu'il se fut retiré dans la solitude.]'Il n'en eut que dix durant quelque temps, mais leur nombre augmenta ensuite jusques à cent; [& entre ceux là il y en eut de tres celebres, comme Astere, Agrippa,& Jacque de Perse:son monastere fut mesme une source qui en produisit plusieurs autres par le moyen d'Astere.]

Lausc.c.102.p. 1022.a. | a Soz.l.3 c.14 p. 520.b.c. | b Thdrt.p.773. d. | p.774.a. | NOTE.

'Il apprenoit à ses disciples à "aimer son austerité, quoiqu'il ne la leur fist pas pratiquer avec la mesme rigueur.'Ils passoient la nuit tous ensemble dans la caverne qui luy servoit de demeure;& le jour ils s'en alloient dans le desert deux à deux. L'un des deux prosterné à genoux adoroit Dieu, pendant que l'autre chantoit debout quinze pseaumes: aprés quoy celui-ci se mettoit à genoux, & l'autre se levoit pour chanter. Ils continuoient ainsi tour à tour depuis le matin jusqu'au soir, qu'ils se reposoient un peu, & puis il revenoient tous à la caverne pour y chanter Vespres.

a b. | a|775. | &c.

'Pour le Saint, il s'eloignoit quelquefois de quatre ou cinq lieuës, & passoit jusqu'à huit ou dix jours de suite entierement eloigné de tous les hommes pour jouir avec plus de liberté de la vuë de Dieu.'D'autres fois neanmoins il prenoit avec luy quelqu'un de ses principaux disciples, mais dont il ne vouloit estre suivi que de loin, pour ne pas interrompre sa contemplation. C'estoit ordinairement Jacque de Perse,'qui ayant un jour rencontré un grand dragon mort, força le Saint de luy avouer que c'estoit luy qui l'avoit tué par le signe de la Croix: mais le Saint luy défendit d'en parler à qui que ce fust tant qu'il vivroit.'Une autre fois ses larmes firent sortir du sable un fontaine pour "conserver la vie à

p.774.c.d|776.d. | p.775.b.c. | d|776. | p.776 777. | &c.

Astere, qui estant encore jeune, & ayant plus de courage que de forces, l'avoit voulu suivre, quoyqu'il pust dire, dans une de ses grandes retraites, durant les chaleurs de l'été: '& cette fontaine continua toujours depuis à couler.

p.777.b.

'Ses miracles eussent pu luy causer quelque enflure, comme il le craignoit effectivement, [s'il n'eust esté fermement établi dans l'humilité:]'mais quelque grande & quelque honorée que fust sa vertu, il se croyoit indigne des moindres marques d'estime, & les rejettoit autant qu'il luy estoit possible. 'Astere son disciple qui avoit fondé un monastere en Syrie, 'd'où il le venoit voir deux ou trois fois tous les ans, faisoit apporter la charge de trois ou quatre cheuaux de figues seches pour les freres qui demeuroient avec le Saint. Mais il en apportoit luy mesme deux "boisseaux, qui estoit ce que le Saint en pouvoit manger en un an Julien l'ayant vu une fois arriver avec cette charge sur ses epaules, il fut si touché de la peine qu'il prenoit pour l'amour de luy, qu'il luy protesta qu'il n'en mangeroit point, ne voulant pas se nourrir de ses sueurs. Mais Astere protesta de son costé qu'il ne se dechargeroit point de ce fardeau s'il ne luy promettoit d'en manger; & "l'extreme tendresse qu'il avoit pour Astere, fit qu'il se hasta de le luy promettre, afin de le decharger plus promtement.

p.776.b. d. p.777.c. p.778.a. μεδίμνης. &c.

'Le desir de fuir la gloire, & d'eviter le concours de tant de personnes que sa reputation attiroit à luy, luy fit entreprendre d'aller au mont Sinaï avec quelques uns de ses disciples, qui portoient tout ce qu'il leur falloit pour vivre. Il fit ce chemin qui estoit de beaucoup de journées, sans entrer seulement dans aucun village. Ayant trouvé sur cette montagne une solitude telle qu'il desiroit, il y bastit une eglise, dit Theodoret, dont il sanctifia [par ses prieres] l'autel sacré; & aprés y avoir demeuré fort long-temps, il s'en retourna à sa retraite ordinaire.

p.778.779.

[Nous ne repetons point ce que nous avons marqué "autrepart,] 'que Dieu luy fit connoistre la mort de Julien l'apostat dans le mesme temps que ce Prince fut tué à plus de vingt "journées de son monastere. ["On a vu aussi sur l'histoire des Ariens,]'que ces heretiques qui osoient tout sous la protection de l'Empereur Valens; ayant publié que le grand Julien estoit dans leurs sentimens, les Catholiques envoyerent Acace de Berée, mais qui n'estoit pas encore alors Evesque, le prier de venir à Antioche, [vers l'an 372,] pour détruire le mensonge & confondre les heretiques, comme Saint Antoine estoit venu autrefois à Alexandrie pour un semblable sujet. Sa charité pour l'Eglise fit alors violence

V. Julien l'apostat § 32. σταθμῶν. V. les Ariens § 118. p.779.780.|hist.l.3.c.19.p.657. hist.l.4.c.24.p.999.|v.Pat c.2.p.780.781.

à son humilité & à son amour pour la solitude. Il entra dans les
v.P.c.2. p.781.d. villes; 'ce qu'il n'avoit point fait depuis plus de quarante ans; [a]&
[a] Chry.in Eph. h.21.p.1056 d.e. il y fut receu avec une plus grande affluence de peuples que [ni
[b] Thdrt.v.P.c.2. p.781.782. les Generaux d'armées, ni] les Princes mesmes. [b]Dés le premier
lieu habité où il logea, il preserva de la mort le fils unique d'une
sainte femme, "qui l'avoit voulu avoir pour hoste. &c.

p.782.c. 'En arrivant à Antioche, il fut accablé d'une foule de personnes
qui accouroient de toutes parts pour le voir, & pour estre soulagez
dans leurs maux par ses prieres. Cependant Dieu permit qu'il fut
attaqué luy mesme par une violente fievre. Mais comme les Catholiques
craignoient que le peuple n'en fust troublé, il demanda
d. à Dieu que si sa santé estoit de quelque utilité pour l'Eglise, 'il luy
plust de la luy rendre. Il luy vint aussi-tost une grande sueur qui
emporta la fievre; & aprés avoir obtenu de Dieu sa guerison, il
en obtint encore celle d'un grand nombre d'autres malades. [Il
c. ne s'estoit pas logé dans la ville, mais] 'dans quelques cavernes au
pié de la montagne, où l'on tenoit que S. Paul s'estoit autrefois
d. caché; '& de là il alla à l'assemblée des Orthodoxes, [c] où le desir
[c] p.783.a|hist.l.4. c.24.p.694.c. de le voir fit que toute la ville se trouva, & d'autant plus, [d]qu'en y
[d] v.P.c.2.p.783. a b. allant il avoit fait "un miracle insigne à la porte du palais. Il guerit &c.
[e] a. encore ensuite le Comte d'Orient, [e]& fit plusieurs autres miracles,
[f] hist.p.699.c. [f]ausquels les heretiques mesmes estoient contraints de rendre
un témoignage authentique.

v.P.c.2.p.783.a b.c.d. 'Aprés avoir rendu à l'Eglise & à la verité le service qu'on avoit
attendu de luy, il ne songea plus qu'à s'en retourner à sa caverne.
Il passa en chemin par la ville de Cyr, où ayant exhorté le peuple
de recourir à Dieu par le jeûne, par la penitence, & par la priere,
il "en obtint la mort d'un heretique tres dangereux, capable de V.les Ariens § 118.
p.784.a. faire de grands maux à cette Eglise. 'Il se rejoignit enfin à ses
disciples, avec lesquels il vécut encore assez long-temps: Et puis
il passa avec joie à une vie plus heureuse.

Chry.in Eph.h. 21.p.1056.e. [g] 1057.a. 'Sa memoire estoit encore tres celebre & tres honorée à Antioche
lorsque Saint Chrysostome y preschoit, [g]& ce Saint se sert de
la gloire qu'il avoit acquise, pour montrer quelle sera celle que
Dieu donnera dans le ciel à ses serviteurs, puisqu'il leur en donne
une si grande sur la terre mesme, où il ne leur a promis que des
Bar.14.jan.g. afflictions & des peines. 'Baronius a mis sa feste le 13 de janvier
dans le martyrologe Romain, & il semble croire l'avoir fait sur
Vit.P.p.852 b. l'autorité des Grecs. 'On n'en trouve rien neanmoins [ce jour là]
Menæa,p.225-227. dans leurs livres; 'mais ils en font memoire le 18 d'octobre avec
une longue leçon tirée de Theodoret; [dont ils n'ont pas neanmoins

moins pris ce qu'ils disent,] 'que la caverne du Saint estoit au bord de l'Euphrate: [& je ne sçay mesme si sa narration soufrire qu'on le dise.] 'Sozomene dit que S. Ephrem a écrit sa vie: [*mais c'est qu'il le confond avec un autre S. Julien.]

p.215.

V. Saint Ephrem note 7.

Soz.l.3.c.14.p. 510.b.

'Jacque, qui, comme nous avons dit, suivoit ordinairement S. Julien, estoit un Persan d'une taille grande & avantageuse, mais dont les qualitez de l'ame surpassoient encore beaucoup celle du corps; & il eclata par toutes sortes de vertus tant durant la vie du Saint, que depuis sa mort. 'Luy & Agrippa estoient regardez comme les chefs de son troupeau:& on les obligea d'en estre les conducteurs, lorsque S. Julien eut quitté le monde, ou au moins on vouloit les y obliger. Mais aimant mieux obeïr que commander, ils vinrent se rendre disciples de Saint Eusebe, 'qui avoit un grand monastere à Teledan dans le diocese d'Antioche.

Thdrt.v.P.c.2. p.775.b.c.

c.4.p.798.c.

p.794.795.

'S. Eusebe en mourant, [vers l'an 402,] établit Jacque pour son successeur; mais jamais on ne put l'y faire resoudre: Et comme on ne vouloit pas aussi ceder à son humilité, il se retira en un autre endroit. Et il acheva ainsi sa vie, qui fut fort longue avec la gloire d'avoir toujours preferé l'avantage de se laisser conduire, aux dangers qui se rencontrent dans la conduite des autres. 'On tient qu'il mourut âgé de 104 ans, aprés avoir rendu sa vertu celebre dans les monasteres de Syrie où il mourut, aussi-bien que dans ceux de la Mesopotamie. 'Theodoret dit que le grand Jacque luy avoit appris un miracle d'un autre Saint, l'ayant appris luy mesme chez S. Maron solitaire du diocese de Cyr. [Mais c'est sans doute S. Jacque de Cyr disciple de S. Maron, quoiqu'il soit tres possible que celui de Perse ait vécu jusqu'à l'an 423, auquel Theodoret fut fait Evesque de Cyr.]

p.798.d.

c.2.p.775.c.

c.6.p.806.b.

'Jacque ayant mieux aimé se retirer du monastere de Teledan que d'en accepter la conduite, on en chargea Agrippa son compagnon, qui s'en acquita selon toutes les regles [de la pieté,] & qui mourut dans cette charge aprés l'avoir longtemps exercée. Il avoit beaucoup d'excellentes qualitez, mais particulierement une grande pureté de cœur, qui le rendant capable de contempler les beautez & les perfections de Dieu, l'embrasoit de telle sorte de son amour, que son visage estoit toujours trempé de larmes. 'Il paroist qu'il est mort [*vers l'an 430, peu] avant que Theodoret passast de la vie solitaire à l'episcopat.

c.4.p.798.799.

V. la note sur S. Eusebe de Teledan.

p.799.c.

'Astere pour qui S. Julien fit naistre une fontaine dans le desert, 'estoit d'une naissance illustre, & elevé delicatement, ce qui luy rendit le corps assez foible: mais son cœur estoit grand & gene-

c.2.p.777.a.b.

p.776.c.

c.d. reux. [Il estoit encore fort jeune, 'lorsqu'il "força Saint Julien de le laisser venir avec luy dans le desert, où il pensa mourir de soif. &c.

p.777.b. 'Et le Saint apres avoir fait un miracle pour le desalterer, l'obligea, [pour l'humilier,] de s'en retourner au monastere.

c. 'Long-temps aprés, [& peut-estre vers l'an 355,] il établit un monastere prés du bourg de Gindare "au diocese d'Antioche. [On ne dit point par quelle occasion, mais seulement] que ce fut par la vocation de la grace, pour instruire comme il fit un grand nombre de personnes dans la pieté. V. la note.

c.d. 'Acace depuis Evesque de Berée, dont le nom n'est ["que trop] connu dans l'Eglise, fut le plus celebre de ses disciples: V. son titre.

p.780.d. '& lorsqu'il fut envoyé [vers l'an 372,] prier S. Julien de venir à Antioche, on luy recommanda de mener

p.781.a. Astere avec luy: '& il le fit. [Il avoit apparemment formé luy mesme dés ce temps là "un nouveau monastere vers Berée & Calcide.] Ibid.

p.778.a. 'Celui de Gindare estoit à sept journées de la caverne de S Julien; ce qui n'empeschoit pas, comme nous avons dit, qu'Astere n'allast visiter ce Saint souvent deux & trois fois par an, "& ne luy &c.

a.c.d. portast luy mesme sa provision de figues, 'tant il avoit d'amour & de respect pour luy, & de courage [pour surmonter la foiblesse

p.776.d|777.c| 780.d|781.a. de son propre corps.] 'Theodoret nous le represente toujours comme un homme tres parfait, & tres celebre par sa pieté.

S. ABRAHAM, SOLITAIRE, PRESTRE, ET CONFESSEUR:

ET

S^TE MARIE PENITENTE, SA NIECE.

[LE Saint dont nous parlons, est "distingué de plusieurs autres Saints, qui ont porté comme luy le nom du Patriarche & du pere de tous les Fideles, par l'honneur particulier qu'il a eu d'avoir pour historien "le grand S. Ephrem d'Edesse,] 'qui non seulement vivoit dans le mesme temps que luy, [c'est à dire durant le quatrieme siecle de l'Eglise,] 'mais qui se

Note 1. Note 2.

Boll. 16. mars, p. 742. §1. §2. 37. 38.

represente comme son ami particulier, qui le visitoit quelquefois, qui prenoit part à ses afflictions [& à ses joies,] qui unissoit ses larmes avec les siennes.

[C'est assez pour nous faire comprendre le merite de Saint Abraham, & ce n'est rien neanmoins en comparaison de l'idée que nous en donne son histoire, l'une des plus belles pieces de son auteur, qui semble avoir pris plaisir à y repandre toutes les lumieres de son esprit eminent, & tout le feu de sa pieté. Il faut donc que ceux qui voudront connoistre nostre Saint, aillent con- 1. sulter cette histoire, qui n'a pas esté moins estimée [1] en nostre langue, que dans les autres par lesquelles elle a passé: & comme elle est fort connuë, nous nous contenterons d'en marquer ici la suite en abregé.

L'union de ce Saint avec S. Ephrem, nous fait croire qu'ils ont vecu dans le mesme pays, c'est à dire autour d'Edesse capitale de l'Osrhoene dans la Mesopotamie. Il naquit au plustard vers l'an 300, autant qu'on le peut juger par ce que nous dirons de la suite de sa vie.] 'Il eut pour pere & pour mere des personnes fort riches § 2. qui l'aimoient extraordinairement, mais qui ne songeoient qu'à l'avancer dans le siecle, pendant qu'il ne pensoit qu'à s'approcher de Dieu en frequentant l'eglise, en meditant ce qu'il y avoit entendu de l'Ecriture, & par d'autres exercices de pieté. Le respect de ses parens le força de ceder enfin aux frequentes instances qu'ils luy firent pour epouser une fille à qui ils l'avoient accordé dés qu'il n'estoit qu'un enfant. Mais le settieme jour des noces, ayant senti dans son cœur un vif rayon de la grace, il quitta son epouse & la maison de son pere, & alla se cacher plein de joie deux milles dans une cabane qu'il trouva vide à 'une petite lieuë de la ville. 'On pretend que selon la coutume de ce temps là, les mariages ne p.437.f s'accomplissoient qu'aprés sept jours de solennité & de festins: de sorte que S. Abraham peut avoir conservé sa virginité entiere, & celle de son epouse.

'Ses parens le trouverent dans sa cabane 17 jours aprés: & [Dieu p.742. § 3. luy donna la force] de les faire consentir à l'y laisser en repos pleurer ses pechez. Il en mura mesme la porte, n'y laissant qu'une petite fenestre pour recevoir ce qu'on luy apportoit pour manger. [Il avoit 20 ans lorsqu'il se retira ainsi dans la solitude,] '& il y perse- p.748. § 35.41. 2. vera [2] durant cinquante ans, c'est à dire jusqu'à ce que la mort l'en retira à l'âge de 70, 'cinq ans au moins avant [l'an 378,] auquel § 43.

1. Dans les Vies des Peres de M.r d'Andilli, t. 1. p. 313. 625.
2. en y comprenant sans doute les quatre qu'il passa dans un bourg pour le convertir.

S.Ephrem mourut: [& c'eſt ce qui nous a fait mettre ſa naiſſance vers l'an 300.]

§ 3.24. a § 35. b § 3.24. c § 4.41. § 5.24.41. 'Il y vécut "dans une grande auſterité, [a] ne mangeant pas meſme de pain, [b] dans les veilles, dans les larmes, dans l'humilité, dans une charité, [c] & une douceur egale envers tout le monde, 'ſans jamais changer durant tant d'années, ſans ſe relaſcher, ſans s'ennuyer, ou plutoſt ſans ſe raſſaſier jamais de la douceur de la penitence; regardant chaque jour comme celui de ſa mort. &c.

§ 24. 'Il ne paſſa jamais un ſeul jour ſans verſer des larmes: & jamais au contraire on ne le vit ſe laiſſer aller meſme à un ſouris. Au milieu d'une vie ſi dure & ſi auſtere, il conſerva toujours un viſage frais, un air agreable, & un corps qui ne manquoit point de force ni de vigueur, parceque la grace de Dieu qui le ſoûtenoit, ſuppleoit au defaut de la nourriture. Il ſemble qu'il y ait eu auſſi quelque eſpece de miracle dans la durée de ſes habits.

§ 3. 'Dieu recompenſa [plus avantageuſement] ſa pieté par la lumiere, la ſageſſe, & l'intelligence que la grace luy donna; de § 3.4. ſorte que ſa reputation ſe repandant de toutes parts, 'on accou§ 4. roit à luy de tous coſtez pour profiter de ſes diſcours. 'Toutes ſes richeſſes conſiſtoient en "un manteau, une tunique de poil de σάγιον p.437.f. chevre, un petit plat pour manger, '& une natte de jonc pour ſe p.742. § 4. coucher. Car il ne travailloit à rien tant qu'à degager ſon cœur & ſon eſprit de toutes les choſes temporelles, pour l'appliquer à § 6.7. la priere, '& à pleurer ſes pechez. [d] C'eſt pourquoi ſon pere & ſa d § 4. mere eſtant morts, "dix ans aprés qu'il les eut quittez, il pria un vers l'an 330. ami de diſtribuer aux pauvres les grands biens qu'ils luy avoient laiſſez, ſans s'en embaraſſer davantage.

§ 8. 'Il reſtoit encore quelque choſe de cette diſtribution, lorſque l'obeïſſance l'obligea de quitter ſa retraite pour aller travailler § 5. à la converſion 'd'un grand village du dioceſe où il vivoit, dont tous les habitans eſtoient payens, & ſi attachez à leurs ſuperſti- p.437.f.'] tions, que jamais ils n'avoient voulu ecouter ni divers 'Preſtres p.742. § 5. & Diacres que l'Eveſque y avoit établis, 'ni un grand nombre de ſolitaires qui avoient entrepris pluſieurs fois d'y travailler. Ils perſecutoient meſme ſi cruellement ceux qui leur venoient preſcher la foy, qu'ils avoient toujours eſté obligez de ſe retirer ſans § 6. rien faire: 'L'Eveſque [d'Edeſſe] extremement affligé de leur dureté, propoſa d'y envoyer Abraham, comme le plus grand ſerviteur de Dieu qu'il connuſt, & le plus capable de les convertir par ſa charité & par ſa patience. Tous ſes Eccleſiaſtiques entrerent dans ſon ſentiment. Ils vinrent tous enſemble à la cellule

&c. du Saint, '& aprés"une longue resistance, ils forcerent enfin son § 6.7. humilité, 'l'emmenerent à la ville, où l'Evesque avec bien de § 7. Note 3. la joie l'ordonna["Prestre,] & l'envoya travailler à l'ouvrage du Seigneur.

'Il le fit[autant]en priant Dieu pour ce peuple, dont la dureté § 8. mesme le touchoit de compassion,[qu'en leur preschant la verité.] Il employa ce qui luy restoit de son bien à y bastir promtement une eglise, 'fort belle & fort ornée; de sorte que les habitans § 9. venoient tous les jours la voir par curiosité : '& aprés qu'elle § 8|p.437.f. fut achevée, il l'offrit à Dieu par ses prieres, en le conjurant d'y vouloir bientost rassembler ces infideles, [qui apparemment n'avoient osé l'empescher de la bastir, parcequ'il estoit appuyé de l'autorité des magistrats,& peut-estre par un rescrit de l'Empereur mesme, obtenu par l'Evesque. Car selon la suite de son histoire, il paroist qu'il fut envoyé à ce village sous le regne de Constantin, entre l'an 330 & l'an 334,]

'Jusque là il avoit souvent passé au milieu des idoles,[dont le p.437.f. village estoit plein,]en se contentant de gemir & de pleurer devant Dieu, sans dire mesme une parole. [Mais alors animé d'un nouveau zele,]en sortant de l'eglise, il alla briser[toutes]les ido- p.743. § 8. les du bourg, & renverser leurs autels, [autorisé par le mouve- V Constan- ment de l'Esprit de Dieu, autant que par"les loix que le grand tin § 53,54. Constantin avoit déja publiées.] Ces peuples furieux se jetterent sur luy, le fouetterent, & le chasserent de leur bourg.'Il y § 9. &c. revint aussitost, "& s'en alla prier & pleurer pour eux à l'eglise. Ils furent tout étonnez de l'y trouver le lendemain, & il prit cette occasion pour leur parler;mais au lieu de l'ecouter, ils le 1. battirent cruellement,'& [1] le trainerent par les piez avec une p.437.f. corde jusque hors du bourg,où aprés l'avoir accablé de coups de pierres,& le croyant expiré, ils le laisserent quasi sans vie.'Ainsi p.743.f. § 10. &c. ils furent étrangement surpris,"lorsque le lendemain ils le virent encore dans l'eglise, qui chantoit les loüanges de Dieu tout debout : & cependant leur étonnement se changeant en fureur, ils le traiterent encore comme ils avoient fait la veille.

'Il passa trois ans de la sorte, dans une suite perpetuelle de § 11. souffrances & de douleurs. Mais quoiqu'on le battist, qu'on l'outrageast,qu'on le trainast par les piez, qu'on luy fist endurer la faim & la soif; au milieu de tant de maux, il paroissoit comme un diamant,sans s'ebranler jamais, sans avoir aucun mouvement de colere ou d'aversion pour ceux qui luy faisoient tant de maux.

1. Cela n'est point dans le grec, mais il y doit estre, comme on le voit par la fin du § 10, p. 748.c.

Au contraire, plus ils le maltraitoient, plus il les aimoit: au milieu de leurs railleries & de leurs insultes, il ne cessoit point de les exhorter & de les instruire avec toutes les marques de la charité la plus tendre.

§ 12. [Enfin Dieu exauça ses prieres & ses souffrances; & le jour de sa misericorde estant arrivé,] 'ces infideles amassez tous ensemble [par quelque occasion,]commencerent à se témoigner les uns aux autres l'admiration où ils estoient de la patience & de la charité du Saint; & qu'assurément il falloit que ce qu'il leur preschoit fust bien veritable;"& qu'ils ne pouvoient mieux faire que d'obeïr à Dieu qui leur parloit par sa bouche. Sur cela, ils s'en allerent en foule à l'eglise,'où le Saint voyant qu'ils venoient pour renoncer à leur erreur, les receut avec toute la joie dont son ame estoit capable. Il les instruisit sur"le mystere de la Trinité consubstantielle,[& sur les autres points de la foy,]& les battiza ensuite jusqu'au nombre de mille personnes. &c. § 13. &c.

§ 14. 'Il passa encore un an entier avec eux, "les instruisant jour & nuit pour les fortifier dans la pieté. 'Mais quelque amour qu'il eust pour eux, la crainte d'estre obligé de changer sa maniere de vie,'ce qu'il n'avoit point fait au milieu de tous les maux qu'il avoit soufferts, '& de se trouver embarassé dans les soins de la terre, fit que les jugeant assez affermis dans la foy & la charité, il se retira la nuit, aprés les avoir encore recommandez à Dieu par une priere tres ardente, & avoir beni le village par trois signes de Croix. 'On peut juger de la douleur où fut ce peuple, lorsqu'on ne le vit plus le lendemain, & que ceux qui l'allerent chercher partout, ne purent avoir de ses nouvelles. Ils eurent recours à l'Evesque, qui l'ayant aussi fait chercher inutilement, vint avec tout son Clergé consoler ces nouveaux Fideles, & il en choisit quelques uns qu'il fit Lecteurs, Diacres, & Prestres.'Le Saint quand il le sçeut, en benit Dieu, & s'en retourna alors à son ancienne demeure, où il s'enferma comme auparavant: & ses brebis y venoient pour recevoir de luy les paroles de la vie. &c. § 15. § 17. § 15. § 16. § 17.

§ 18-23. 'Le diable irrité des avantages qu'il venoit de remporter sur luy,"l'attaqua plusieurs fois visiblement: mais il fut toujours repoussé par l'humilité & la confiance qu'Abraham avoit en Dieu, 'sans avoir pu seulement luy faire peur: & le Saint sans s'amuser à luy, ne songeoit qu'à s'avancer de plus en plus dans la vertu. Quand il apprenoit que quelqu'un marchoit avec ardeur dans le chemin de la pieté, ou qu'un autre offensoit Dieu par ses crimes, il ne manquoit point de demander dans ses prieres la perseve- &c. § 23.

rance pour l'un, & la grace du salut pour l'autre.

vers 338. [Il estoit assurément rentré dans la solitude"en la 38[e] année de
son âge,]lorsqu'on luy amena Marie sa niece, que son frere en § 25.38.
mourant avoit laissé orseline. Elle n'avoit encore que sept ans;
& neanmoins le Saint fit aussitost distribuer aux pauvres les
grands biens que son pere luy avoit laissez, & la fit mettre dans
une cellule proche de la sienne, où il y avoit une fenestre par
laquelle il l'instruisoit. 'Elle profita tellement sous sa conduite, § 25.26.37|p.441.e.
qu'elle devint parfaite imitatrice de sa vertu; [a]à quoy S. Ephrem [a] p.746. § 28.
contribua aussi par les exhortations qu'il luy faisoit, [lorsqu'il
vers 358. venoit voir Saint Abraham.]Cependant"au bout'de 20 ans,[b]elle 26|p.431.b.
1. se laissa malheureusement tromper par un faux moine, qui l'a- [b]p.441.f|746. § 27.
voit vûe par sa fenestre en venant souvent voir le Saint. [c]Ce cri- [c] p.746.§27.28.
me la jetta dans le desespoir;'& au lieu d'avouer sa faute à son § 37.
oncle, pour se relever & embrasser la penitence, 'elle ne songea § 28.
qu'à le fuir, & s'en alla dans une ville, où elle s'abandonna en-
tierement au peché'durant deux ans. § 31.

'Le Saint ayant remarqué que depuis deux jours il ne l'enten- § 30.
doit point chanter des pseaumes, 'comme elle avoit accoutumé § 25.
de faire avec luy,'il l'appella pour luy en demander la cause: & § 30.
comme elle ne répondit point, il jugea aussitost que le dragon
l'avoit engloutie,'selon un songe qu'il en avoit eu. [d]Il pleura & § 29.
vers 360. pria sans cesse pour elle. [e]Mais"au bout de deux ans, ayant sçeu [d] § 30.31. [e] § 31.
le lieu & l'état deplorable ou elle estoit, il prit un cheval,& un
habit de soldat, avec un grand chapeau qui luy couvroit le visa-
ge,'& il s'en alla à l'hostellerie où elle logeoit. Il dit qu'il venoit § 32.
exprés pour elle, se fit apprester un grand souper: & lorsqu'enfin
il se trouva seul avec sa niece, il se fit connoistre à elle.'Elle se § 38.
trouva dans une surprise & une confusion étrange.'Mais le Saint §37.38|p.143.f.
luy témoigna tant de bonté, & l'assura tellement de la miseri-
corde de Dieu, à qui il luy promit de satisfaire pour elle avec S.
Ephrem,'qu'enfin elle reprit courage,& se resolut de s'en revenir § 39.
avec luy, pour achever le reste de ses jours dans la penitence. Il
luy fit laisser là tout ce qu'elle avoit d'argent & de hardes,comme
le tenant du demon qui l'avoit trompée; & la fit monter sur son
cheval,qu'il conduisoit à pié.

[Nous ne touchons qu'en un mot]'une histoire si edifiante & § 25.
si admirable, 'qu'on peut dire estre l'action la plus sainte & la p.443.f.
plus grande que S. Abraham ait jamais faite. [Il faut estre un S.

1. On pourroit aussi l'entendre de son âge,comme font les menologes des Grecs: [En ce cas, Boll.p.434.a.
on ne l'aura amenée à S. Abraham que vers l'an 345, & le Saint pourra n'estre rentré qu'alors Men.29.oct.p.
dans sa solitude.] 369.

Ephrem pour en marquer le detail, & y faire les reflexions qu'elle merite, auſſibien que pour repreſenter] 'avec quelle ardeur cette heureuſe pechereſſe embraſſa la penitence, & la pratiqua'durant les 15 ans qu'elle vécut encore"depuis, dix ans avec ſon oncle,& cinq depuis la mort de ce Saint. 'Dieu voulut meſme luy accorder une marque qu'il agreoit ſa penitence, en luy donnant la grace de guerir les maladies, 'au bout"de trois ans qu'elle y fut entrée: Et tout le peuple venoit avec foy luy demander ſes prieres. 'On aſſure qu'à l'heure de ſa mort, il parut ſur ſon viſage une ſplendeur qui fit glorifier le Seigneur à tous ceux qui eſtoient preſens.

P.747. § 40.43. | § 41.43. | § 40. | Vit.P.l.1.p.372. | 1. | 2. | jusque vers 375. | Note 4.

'S. Abraham paſſa ces dix dernieres années de ſa vie, en glorifiant Dieu de luy avoir donné cette conſolation dans ſa vieilleſſe. Il mourut enfin"âgé de 70 ans, 'ſortant de ce monde comme un chevreuil qui s'echape des pieges qu'on luy a tendus, avec un viſage ſi plein de joie & de beauté, 'qu'il paroiſſoit bien que les Anges eſtoient venus recevoir ſon ame. 'Preſque toute la ville [d'Edeſſe] voulut eſtre preſente à ſon enterrement; chacun ſe preſſa avec devotion pour s'approcher de ce corps ſi chaſte[& ſi ſaint,]& pour emporter ce qu'il pouvoit de ſes habits, comme la benediction de ſa maiſon: & on aſſure que tous les malades qui le toucherent furent gueris à l'heure meſme.

Boll.16.mars,p. 746. § 41. | § 42. | vers 370. | §24. | p.444.2.

'Les Grecs font la feſte de S. Abraham & de S.te Marie ſa niece, le 29 d'octobre, 'auquel ils en font leur principal office, conjointement avec celui de S.te Anaſtaſie: a& l'on croit que cet office a eſté compoſé par un Saint Joſeph qui vivoit au IX. ſiecle. bLes Cophtes font auſſi de S. Abraham le dernier du mois Babai[ou Pauphi,c'eſt à dire vers le 27 d'octobre.]Les Latins ne l'honorent que depuis peu,tantoſt le 29 d'octobre avec les Grecs, tantoſt le 16 de mars,auquel Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. 'Et eux & les Grecs le nomment quelquefois ſeul, & quelquefois avec ſa niece.

p.434. § 4. | Men.p 362. 369. | Boll.16 mars,p. 434. § 6,7. | a § 6. | § 1,2. | § 2.3.

[Quoique S. Ephrem nous donne une ſi grande idée des vertus de S. Abraham dans l'hiſtoire de ſa vie,]'il avoit neanmoins fait un ouvrage exprés pour nous les repreſenter. [Mais nous ne l'avons point aujourd'hui.]

p.748. § 2.

S. MOYSE,

SAINT MOYSE,

SOLITAIRE,

ET PREMIER EVESQUE DES SARRAZINS.

[L'OBLIGATION de faire entendre l'hiſtoire de S.Moyſe, nous engage à parler de la converſion des Sarrazins. Nous y joindrons auſſi une partie de ce que les anciens diſent de plus memorable de ces peuples devenus ſi celebres depuis le VII. ſiecle par la ſuperſtition de Mahomet, qu'ils embraſſerent alors les premiers, & par les grandes conqueſtes qu'ils ont faites dans l'Orient & dans l'Occident.]

'Les Sarrazins habitoient dans le IV. ſiecle en divers endroits de l'Arabie, [a] qu'Ammien ſemble leur attribuer toute entiere : [b] & on voit en effet que ce nom qui d'abord eſtoit propre à une ſeule nation d'entre les Arabes, s'eſt enſuite étendu à toutes les autres, qui ne laiſſoient pas de conſerver encore chacune leur nom particulier. [On voit ce me ſemble par les anciens hiſtoriens, qu'ils s'étendoient encore beaucoup dans les deſerts de la Meſopotamie & de la Syrie.]'Ammien remarque qu'on les avoit autrefois appellez Scenites, [peut-eſtre] [c] parceque courant toujours la campagne, ils n'avoient point d'autre demeure que "leurs tentes. 'Ce ſont les meſmes qu'on appelle auſſi Iſmaeſites, du nom d'Iſmael fils d'Abraham & d'Agar dont ils tiroient leur origine : 'd'où vient qu'on les appelloit auſſi Agareniens, comme on le voit dans les pſeaumes. [d] Joſeph dit auſſi que les Arabes ſont deſcendus d'Iſmael. [e] Divers anciens diſent qu'ayant honte de cette origine, & voulant faire croire qu'ils ne deſcendoient pas de la ſervante, mais de Sara, qu'ils prirent le nom de Sarrazins. [f] Neanmoins les ſavans de ces derniers temps, aiment mieux croire qu'on leur à donné ce nom, parceque Sarak en arabe ſignifie voleur.

'Ils le portoient dés le temps de Pline & de Ptolemée qui les ont connus ſous ce nom. [g] Ils firent parler d'eux du temps de M. Aurele, & ils battirent les Romains ſous luy ou ſous Commode

" τὰς σκηνάς.

Boll.7.feb.p.43.b. | [a] Amm l.14.p 8. | [b] n.p.12. | Amm.l.22.p.228|23.p.250. | [c] Boll.7.feb.§ 1.p 43. | Soz l.6.c.38.p.700.d. | Hier.in Ez.25.p 464.d. | [d] Joſ.ant.l.1.c.13. | [e] Hier.in Iſ.21.p.67.b|In Ez 26 p.464.d|Soz.l.6.c.38 p.700 701. | [f] Soz.n.p.148.c. | Boll.§ 1.p.43|Amm n.p.12. | [g] Euſ.n.p 132 i. b.Amm.l.14 p.8 b|Spart.v.Nig.p.77.a.

Euf.l.6.c.42.p.241.a.
a Cyr.cat.6.p.57.a.

son fils. 'S. Denys d'Alexandrie parle des courses que les Sarrazins faisoient vers l'an 250. [a] Scythien le premier auteur des folies des Manichéens, estoit Sarrazin. [Ils estoient divisez en plusieurs nations: chacune avoit son Prince, à qui on donne ordinairement le titre de Phylarque, comme qui diroit chef de nation ou de tribu; & ils se donnoient les uns aux Romains, les autres aux Perses, selon qu'on leur faisoit un meilleur parti.] 'Nous ne parlons point de leurs mœurs plus que barbares, dont on peut voir la description dans Ammien.

Amm.l.14.p.8.

Soz.l.6.c.38.p.701.a,b.
Hier.v.Hil.p.247.a.
Boll.7.feb.§3 p.43.
b Cyr.cat.6.p.57.a.
Hier.inHier.9.p.287.d.
c Soz.p.701.a.
Hier.inJov.l.2.p.74.d.
d Soz.p.701.a.
e b.

'Pour leur religion, la longueur du temps & le commerce des nations voisines, leur fit peu à peu oublier & leur origine & les traditions qu'ils avoient receuës d'Abraham. Ils adorerent les idoles aussi-bien que les autres peuples. 'Ils estoient principalement attachez au culte de l'étoile de Venus. Hors cette superstition, 'on pouvoit dire qu'ils n'avoient point de religion, ni de sentiment pour quelque divinité que ce fust, [b] d'où vient que Saint Cyrille de Jerusalem dit que Scythien n'avoit rien de commun ni avec les Chrétiens, ni avec les Juifs. 'Ils conserverent neanmoins la circoncision, [c] l'usage de ne point manger de cochon, ('ce que Saint Jerome semble attribuer à la rareté de cet animal en leur pays,) [d] & beaucoup d'autres choses qui leur estoient communes avec les Juifs. [e] La frequentation qu'ils eurent avec eux dans la suite des temps, & qui leur fit reconnoistre qu'ils venoient tous d'Abraham, estoit cause que plusieurs d'entre eux, observoient les ceremonies Judaïques.

c.
Hier.v.Hil.p.247.a.
Soz p.701.d.

'Il y en eut aussi qui par la communication qu'ils avoient avec des Prestres & les solitaires d'alentour, & touchez par la sainteté de leur vie, & par leurs miracles, embrasserent la religion Chrétienne peu de temps avant l'empire de Valens. 'Saint Hilarion qui avoit formé un monastere auprés de Gaza, fut un de ceux qui y contribua de cette sorte. Il en guerit plusieurs qui estoient possedez; & il en convertit un grand nombre dans une ville nommée Eluse, dont ils ne luy permirent point de sortir qu'aprés qu'il leur eut tracé la place d'une eglise. 'Sozomene raporte la conversion d'un de leurs Princes nommé Zocome, qui fut suivie de celle de tous ses sujets, parcequ'un saint moine luy avoit obtenu de Dieu un enfant.

Combf.act.p.99.
Hier.loc.h.t.3.p.282.d.
f Combf.act.p.124.127.128.

'Un solitaire de Raïthe nommé Moyse, fit aussi par ses miracles, que presque tous les habitans du canton qui borne le desert de Pharan, habité par les Ismaelites ou Sarrazins, 'embrasserent la foy Chrétienne. [f] Il convertit mesme le Prince des Ismaelites

de Pharan nommé Obedien, en le delivrant du demon ; 'Et ce Prince se fit battizer avec beaucoup d'autres de sa nation.

p.101.

'Ils n'eurent neanmoins aucun Evesque avant S. Moyse dont nous parlons ici, que Mavie ou Mauvie demanda pour terminer la guerre qu'elle avoit avec les Romains. 'Elle estoit femme d'un Prince allié de l'Empire, [& ce peut estre] 'celui qui avoit traité avec Valens en 372.[a] La mort de ce Prince ["qui arriva apparemment dés 373,] rompit le traité, forma une guerre,[b] dont Rufin, Theodore, & Socrate, parlent.[c] Mais Sozomene la particularise plus que les autres. Il nous suffit de dire que Mavie la soûtint avec beaucoup de cœur, & mesme avec tant d'avantage,[d] que les Romains furent obligez de demander la paix, [soit à cause de la guerre qu'ils craignoient toujours du costé des Perses, soit à cause de la revolte des Gots & des ravages qu'ils firent dans la Thrace en 377. Car "la guerre des Sarrazins finit au plustard cette année là.]

NOTE.

V. la note.

Soz.p.700.a. | p.699.c. | Themi.or.11.p.149.150. | a Soz.p.699.c. | b Ruf.l.2.c.6.p.180| Thdrt.l.4.c.20.p.694.695| Socr.l.4.c.36.p.253. | c Soz.l.6.c.38.p.699.700. | d Ruf.p.180| Soz.p.700.

'Mavie leur reine avoit déja receu la lumiere de la connoissance de Dieu.[e] Quelques uns pretendent qu'elle estoit Romaine d'origine aussi bien que Chrétienne; mais qu'ayant esté prise dans la guerre, le Roy des Sarrazins l'avoit epousée à cause de ses excellentes qualitez. 'Elle consentit donc à la paix que Valens luy demandoit, pourvu qu'on luy accordast Moyse pour Evesque de sa nation.[f] C'estoit un solitaire Sarrazin de naissance,[g] qui demeuroit dans les deserts voisins des pays de cette Reine,[h] entre l'Egypte & la Palestine,[i] où ses merites, ses vertus, sa foy, & les miracles extraordinaires que Dieu operoit par luy, l'avoient rendu tres celebre.[k] On pourroit croire que c'est celui, qui, comme nous avons dit, avoit converti Obedien, qui avoit passé 73 ans dans la solitude d'Elim ou Raïthe, & dont on rapporte des choses merveilleuses. [Mais il paroist ou qu'il fut tué avec les autres solitaires vers 373, ou qu'il estoit mort dés auparavant.]

Thdrt.l.4.c.20.p.695.a. | e Thphn.p.55.a | Ruf.p.180| Soz.p.700.a| Socr.p.253.c. | f Socr.p.253.b. | g Ruf.p.180.1. | h Thdrt.p.695.a. | i Soz.p.700.a| Ruf.p.180| Socr.p.253.b. | k Comb.f.a.& p.99.101.

'Les Generaux Romains n'eurent pas de peine à accepter la condition que Mavie leur demandoit. 'Et Valens à qui ils en donnerent avis, 'leur commanda de l'executer promtement,[l] & de mener Moyse à Alexandrie,[m] selon la coutume,[n] parceque c'estoit la ville la plus proche pour y recevoir l'ordination episcopale. 'Il fut donc pris & amené à Alexandrie, pour y estre sacré par Luce, ["qui s'y estoit emparé du throne episcopal en 373, aprés la mort de Saint Athanase, & qui y commettoit d'horribles cruautez contre tous ceux qui ne vouloient pas estre Ariens comme luy.]

V. les Ariens § 123-126.

Socr.p.253.c. | Soz.p.700.b. | Ruf.p.180. | l Thdrt.p.695.a | m Ruf.p.180.a. | n Thdrt.p.695.a. | Ruf.p.180.

Ruf.p.180| Thdrt.p.695.a.

'Auſſi-toſt donc que Moyſe le vit venir pour faire la ceremonie, il luy dit en preſence de tout le peuple & des Generaux qui haſtoient cette ordination : J'avoue que je ſuis indigne d'un miniſtere ſi ſublime; mais ſi l'ordre de la providence veut que j'y ſois appellé, quelque indigne que j'en ſois, je prens le Dieu du ciel & de la terre à témoin, que Luce ne mettra point ſur moy des mains teintes & ſouillées du ſang des Saints. 'Les prieres d'un tel homme ſont incapables d'attirer la grace du S. Eſprit.

Thdrt.p.695.b.

Ruf.l.2.c.6.p. 180.

'Luce ne put ſouffrir un affront ſi grand & ſi public. Il dit à Moyſe qu'il ne devoit pas condanner ſi facilement une perſonne dont il ignoroit la croyance: Que ſi on luy en avoit fait de mauvais raports, il eſtoit preſt de luy faire à l'heure meſme une declaration de ſa ſoy, & qu'aſſurément il s'en fieroit plutoſt à ce qu'il auroit entendu luy meſme, qu'à ce que d'autres luy en auroient dit. Mais le Saint ſans l'ecouter davantage: Ceſſez, Luce, luy repartit-il, ceſſez de pretendre me tromper comme les autres par tous vos deguiſemens. Je ſçay fort bien quelle eſt voſtre croyance. Les ſerviteurs de Dieu condannez aux mines, les Eveſques exilez, les Preſtres, les Diacres, ou releguez en des lieux où l'on ne connoiſt point J. C, ou expoſez aux beſtes, ou conſumez par le feu, en ſont des preuves manifeſtes. Croirons-nous plutoſt à des paroles, qu'à ce que nous voyons de nos yeux? Pour moy je ſuis aſſuré que ceux qui croient, comme ils doivent, en J.C, ne commettent point ces cruautez. 'Theodoret & Socrate raportent le meſme diſcours, mais changé dans les termes & dans la maniere.

Thdrt l.4 c.20. p.695.b|Socr l. 4.c.36.p.253.c.d

Thdrt.l.4.c.20. p.695.e.

'Luce l'entendit avec un étrange depit; & ſa fureur l'euſt aiſément porté à tuer le Saint, ſi l'on n'euſt eu peur de rallumer la guerre des Sarrazins. 'De ſorte qu'il fut forcé avec une extreme honte par la neceſſité des affaires de l'Etat, de conſentir qu'il fuſt ſacré par les Eveſques que luy meſme avoit exilez, 'comme Moyſe l'avoit demandé: 'Les officiers Romains le menerent pour cela à la montagne, dit Socrate. [Je ne ſçay ſi c'eſt la ville de Dioceſarée en Paleſtine, où Luce avoit fait bannir onze Eveſque d'Egypte, ou quelque lieu plus proche où l'on en euſt relegué d'autres.]

Ruf.l.2.c.6.p. 180.

Thdrt.p.695.c.

Socr.l.4.c.36.p. 254.a.

Ruf.p.180.

'Aprés avoir ainſi eſté ſacré [par les Confeſſeurs,] on l'envoya aux Sarrazins qui l'avoient demandé.'Il ne trouva parmi eux que fort peu de Chréticns : mais il en convertit un grand nombre, 'qu'il amenoit à la connoiſſance de la verité par ſes inſtructions & ſes miracles. Il conſerva toujours la pureté de la foy & de la

Soz p.700.d| Thphn.p.55.a.

Thdrt.l.4.c.20. p.695.c.

communion Catholique. Il maintint cette nation farouche en paix avec les Romains. 'Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres anciens martyrologes, marquent sa feste le settieme de fevrier.

Boll.7.feb.p.45. § 13.

'On trouve un Eustathe Evesque des Sarrazins dans la seconde Phenicie, qui assista au Concile de Calcedoine, & qui souscrivit l'epistre synodique que les Prelats de sa province écrivirent en 458 à l'Empereur Leon, pour la défense de ce Concile. [Je ne sçay s'il auroit esté l'un des successeurs de Saint Moyse. Car pour Pierre Auxilaüs, & Jean, aussi Evesques des Sarrazins de Parembole,] '& dont le dernier assista aussi au Concile de Calcedoine, [ils estoient Evesques d'une autre colonie de Sarrazins, convertis par S. Euthyme, qui leur fit ordonner Pierre leur premier Evesque,] 'comme on le peut voir amplement dans la vie de ce Saint. ᵃMavie demeura toujours unie avec les Romains, depuis qu'elle en eut obtenu un Evesque; '& elle envoya du secours à Valens contre les Gots] en 378,] 'dont il se servit tres avantageusement. 'Elle maria mesme sa fille à Victor General des Romains, ["illustre par son zele pour la foy Catholique, aussi-bien que pour ses grandes dignitez.

§ 1 | Conc.t.4.p. 92.c|923.a.

Conc.p.84.

Cotel.g.t.2.p. 230. ᵃSocr.p.524.a. l.5.c.1.p.260.a. Zos.l.4.p.748. Socr.l.4.c.36.p. 254.a.

V. Valens § 8.

Nous aurions pu joindre à l'histoire du premier Evesque des Sarrazins, un abregé de celle de quelques Martyrs, "dont la pluspart estoient apparemment de cette nation, & qui paroissent avoir esté tuez dans la guerre mesme que Mavie fit à Valens vers l'an 373, soit qu'elle ne fust pas encore Chrétienne, soit qu'elle ne pust pas empescher les desordres de ses gents qui ne l'estoient pas, soit que d'autres Sarrazins fussent joints avec ses sujets dans la mesme guerre. Mais nous avons cru qu'il valoit mieux faire un titre particulier de ces Saints, pour traiter avec plus de liberté & d'étenduë ce qui les regarde.]

V. les Saints Paul, Isaie &c.

S. HOR OU OR,

SOLITAIRE DE NITRIE.

Lauf.c.9.p.911. Vit.P.l.6.c.3.§7.p.653.2. a Cotel.g.t.1.p.672.b.

ENTRE les anciens solitaires de Nitrie, Pallade parle avantageusement de l'Abbé Or 'ou Hor. a Mais il avoit demeuré en Sceté avant l'an 356, [& avoit deslors sans doute beaucoup de reputation,] puisqu'on s'étonnoit comment Sisoï avoit quitté Scete où il vivoit avec luy, pour aller demeurer sur la montagne de S. Antoine. 'Pallade le qualifie simplement Ascete, mais il dit que c'estoit un homme admirable, '& qui selon le témoignage de tous les freres, avoit beaucoup de vertu. 'On assuroit particulierement qu'il n'avoit jamais dit un mensonge, jamais fait un serment, jamais prononcé une malediction contre personne, & mesme n'avoit jamais parlé sans necessité. 'Et il disoit quelquefois à son disciple Paul, « Prenez garde de n'apporter jamais en cette cellule aucune parole de dehors. »

Lauf.c.9.p.911. — p.912.a. — a|Vit.P.l.6.c.3.§7.p.653.2. — Cotel.g.p.709.b

'On remarque de luy & d'un autre solitaire nommé Theodore, que leur vertu estoit établie sur des fondemens tres solides; & que quoy qu'il arrivast, ils en rendoient graces à Dieu. 'Travaillant ensemble à faire une [nouvelle] cellule, dont ils couvroient déja le toit avec du mortier, ils se dirent l'un à l'autre: « Mais si Dieu nous visitoit presentement, [& nous appelloit à luy,] que ferions nous? » Sur cela ils se mirent tous deux à pleurer, & se retirerent dans leurs cellules, sans achever seulement l'ouvrage qu'ils avoient commencé.

p.710.711. — p.709.a.b|825.a| Vit.P.app.§47.p.998.

'Entre toutes les vertus de l'Abbé Hor, on marque particulierement qu'il excelloit en humilité. b Aussi il avoit pour principe que la couronne d'un moine est l'humilité, & que pour la conserver lorsque nous nous sentons tentez par la vanité, 'nous n'avons qu'à sonder le fond de nostre conscience, & nous demander si nous avons accompli tous les commandemens, si nous aimons nos ennemis, en sorte que nous sentions de la douleur des pertes qui leur arrivent, si nous nous regardons comme des serviteurs inutiles, & plus grands pecheurs que tous les autres. [Il faut peu de lumiere & d'humilité, pour reconnoistre que nous ne sommes pas arrivez à cette vertu:] & si nous croyons y estre arri-

Cotel.g.t.1.p.642.b. — b p.711.a. — b.

» vez, assurons nous, disoit-il, que cette pensée est capable de ruiner
» entierement nostre salut.

'Il n'avoit garde aussi d'approuver qu'on pust s'elever audessus c.
» d'un autre, comme plus sobre ou plus austere. Mettez vous, disoit-
» il, audessous de luy, par la grace de JESUS CHRIST, dans un
» esprit de pauvreté & d'une charité sincere, depeur que vous ne
» succombiez à l'esprit de vanité, & que vous ne perdiez tous vos
» travaux. Que celui qui paroist debout craigne de tomber, & soyez
» toujours assaisonné en J. C, du sel [d'une sagesse prudente & hum-
» ble.] 'L'Abbé Sisoï [qui devint depuis fort celebre par sa pieté,] p.710.a.
» le priant de luy dire un mot [d'instruction:] il luy répondit; Avez
» vous quelque croyance en moy? Assurément, dit Sisoï: Allez
» donc, repartit le Saint, & faites ce que vous m'avez vu faire.
Sisoï le pria de s'expliquer un peu davantage: & alors il luy dit;
» Vous voyez que selon le jugement que je fais de moy, je suis
» audessous de tous les hommes.

'Comme il savoit qu'on perd beaucoup quand on est loüé & p.711.c.
honoré plus qu'on ne merite, & qu'au contraire celui dont la
vertu n'aura point esté honorée des hommes, sera honoré de
Dieu, [il fuyoit tout ce qui pouvoit le relever aux yeux des hom-
mes.] 'Le Comte Longin celebre par sa pieté & par ses grandes p.710.a.b.
aumosnes, se rencontrant dans le quartier où Hor demeuroit, il
souhaita de le voir, & pria un autre solitaire de l'y mener. Celui-ci
en parla au Saint, luy relevant la vertu du Comte: Surquoi Hor
καλός. » répondit; Assurément il est "homme de bien; mais qu'il ne pre-
» tende pas passer ce torrent, ni me venir voir.

[Il pratiquoit peut-estre encore en cela une autre de ses maximes,
qui est] 'qu'il faut fuir absolument les hommes, ou se jouer d'eux p.712.a.
en voulant bien leur paroistre fou [& deraisonnable] en quantité
1. de rencontres: [C'est à peu prés ce que S. Paulin à dit[1] depuis.]

'Dans toutes les peines [qu'on peut avoir les uns à l'égard des p.711.b.c.
autres,] il ne vouloit point qu'on en accusast jamais d'autres que
» soy mesme & ses pechez: 'Et quand nous croyons, disoit-il, que p.710.a.
» nostre frere à tort, ne doutons pas qu'il ne croie la mesme chose
» de nous. [Ainsi ne pretendons pas nous accorder en nous justi-
fiant, mais en nous condannant chacun de nostre costé.] 'Pour la p.712.
medisance, il la regardoit comme la mort de l'ame. C'est pour-
quoi s'il arrivoit qu'on dist quelque parole contre un autre, il
vouloit que dés que le remors de nostre conscience nous en avoit

1. . . . . *stultus diversa sequentibus esse*
Nil moror.

avertis, nous allassions aussi-tost luy avouer nostre faute, luy en demander pardon, & luy donner des assurances de ne nous plus laisser tromper aux illusions [du demon.

Pour luy il estoit bien eloigné de blesser en quoy que ce fust la charité du prochain, comme on le peut voir par cette histoire.]

p.705.c. 'Paul son disciple alla une fois pour luy acheter des branches de palmier, & n'en trouva point que d'autres n'eussent retenuës en donnant des arrhes, ce que pour luy il ne faisoit jamais;& quand il avoit affaire de quelque chose,il envoyoit l'argent pour l'acheter & le payer en mesme temps.Paul fut donc en un autre endroit, où le jardinier luy dit qu'un autre luy avoit donné des arrhes il y avoit déja long-temps,mais qu'il n'estoit point encore venu querir ce qu'il avoit retenu, & qu'ainsi il pouvoit le prendre. Paul s'en revint donc avec ces palmes; mais quand il eut dit à Hor ce qu'il

p.710.a. avoit fait,'le Saint en frapant des mains, protesta qu'il ne travailleroit point d'un an, [plutost que de se servir de ces branches;]& il obligea Paul de les reporter.

p.642.a. 'Sisoï dont nous avons parlé ci-dessus,le vint voir un jour qu'il estoit malade depuis dixhuit ans, & il avoit alors avec luy un

b. disciple nommé Athré, qui estoit d'un autre pays que luy:'ce qui ne les empescha pas de demeurer tout à fait unis ensemble tant qu'ils vécurent, Athré excellant dans la vertu d'obeïssance,

a. comme Hor dans celle de l'humilité. 'Sisoï demandant quelque instruction, Hor luy dit; Quelle regle vous puis-je donner? Imitez « tout ce que vous voyez[de plus parfait.]CarDieu'assiste celui qui « ἐκεῖν ἐςί. se force à faire plus qu'il ne peut,& qui se fait violence en toutes « choses. «

b. 'Sisoï passa quelques jours avec eux pour connoistre davantage leur vertu,& il vit une epreuve admirable de celle d'Athré. On luy avoit apporté un petit poisson, qu'il accommodoit pour l'Abbé Hor. Comme il le fendoit avec un couteau, il entendit Hor qui l'appelloit; & aussi-tost, sans prier le vieillard d'attendre

c. qu'il eust fait,'il laisse le couteau dans le poisson à demi coupé,& court pour voir ce qu'il vouloit. Sisoï admira cette obeïssance si promte.

Lausc.c.9.p.912.a. 'Melanie qui vint à Nitrie[en l'an 367,]y trouva encore S.Hor, mais il estoit mort lorsque Pallade y arriva [en l'an 391.]

Vit.P.l.2.c 2.p. 457.458. 'RosWeide paroist l'avoir confondu avec l'Abbé Hor ou Or, que Petrone vit, âgé de 90 ans, [vers l'an 394,] comme il nous

l.8.c 9.p.714. 715. l'apprend par la plume de Rufin. 'Et en effet, l'histoire de ces deux solitaires est mélée dans le latin de Pallade: [Mais dans le grec

grec il n'y a rien de ce que dit Rufin, non plus que dans l'ancienne traduction, ni dans le paradis d'Heraclide. Et aussi quoiqu'ils aient vécu dans le mesme temps, il y a bien de la difference entre un solitaire particulier de Nitrie, [car il ne paroist pas que celui dont parle Pallade fust autre chose,] & un Abbé superieur d'un fort grand nombre de moines dans la Thebaïde,] 'Rufin parle amplement de cet Abbé, & avec des eloges magnifiques.[a] Sozomene en dit quelque chose aprés luy : [b] Mais au lieu que Rufin dit que n'ayant point appris à lire, Dieu luy en donna la science par miracle ; [c] Sozomene qui a sans doute mal pris son sens, dit que n'oubliant rien de ce qu'il avoit une fois appris, il n'avoit que faire de livres. 'S Jerome met Or dont parle Rufin, au nombre de ceux qu'on ne doutoit point avoir esté Origenistes, & condannez comme tels par les Evesques. [Nous n'avons point les actes ni les particularitez de cette condannation pour savoir ce que c'estoit: & Theophile, qui sans doute en a esté l'auteur, n'est pas d'une integrité si reconnuë dans l'Eglise, que tous ceux qu'il a condannez, doivent aussi-tost passer pour coupables.]

l.2 c.2.p.457. 458.
a Soz.l.6 c 28.p. 677.678.
b Vit.P.c.2.p. 457.2.
c Soz.p.678.a.
Hier.inCte.p. 252.c.

'Les Grecs honorent au nombre des Saints le 7 d'aoust, un S. Hor mort en paix: [& c'est apparemment celui qu'ils ont connu par Pallade.]'Quelques Latins en mettent aussi un le douzieme de novembre; [qui est plutost celui de Rufin]. d'où Rosweide tire que vraisemblablement il n'est pas mort dans l'heresie, [quand mesme on auroit des preuves qu'il y eust jamais esté.] Saint Sidoine met Or au nombre des plus illustres d'entre les saints Peres des deserts. [& cela se doit sans doute raporter a celui de Thebaïde.]

Menæa, p. 86| Bult. ori. p 114.
Vit P.n.p.487.1.
Sid car.17.p.160.

LES APOLLINARISTES.

ARTICLE PREMIER.

Heresie des Apollinaristes sur l'ame de J. C.

Epi.77.c.1.p. 995.996|Nil l.1 ep.257.p.96.97.

L'ENVIE que le demon porte aux hommes, ne luy permet pas de laisser jamais l'Eglise en repos Il luy suscite de temps en temps de nouveaux ennemis pour tascher de la détruire. Il emploie mesme assez souvent pour la combatre les plus considerables de ses enfans, & ceux pour la vertu & les grandes qualitez desquels elle avoit plus d'estime & de respect. Ce fut en cette maniere que [voyant les Ariens prests à succomber sous la force de la verité, qu'ils sembloient avoir vaincuë par la protection de Constance,] il inspira un nouveau venin aux Apollinaristes, dont les premiers auteurs avoient esté dans une admiration generale, & relevez jusques au ciel par les eloges que les Orthodoxes leur avoient donnez. [Avant que de raporter leur histoire, nous tascherons d'exposer avec exactitude ce qui regarde leur dogme.

Saint Epiphane, qui n'avoit vu que le commencement de cette heresie lorsqu'il en parloit, les appelle plus rarement Apollinaristes. Il leur donne pour l'ordinaire le nom de Dimœrites ou partagez, peut-estre parcequ'ils ne croyoient qu'une partie de l'Incarnation.]'Car ils pretendoient, comme les Ariens, que JESUS CHRIST avoit eu seulement une chair humaine, & non point une ame; & que la divinité luy en tenoit lieu. Neanmoins convaincus par les passages formels des saints Evangiles, ils abandonnerent en partie cette opinion; [a] & distinguant, suivant le sentiment de quelques philosophes, l'ame qui nous fait vivre, de l'intelligence par laquelle nous raisonnons, ils n'accordoient à J.C que 'la premiere, & soûtenoient qu'il n'avoit point eu l'autre, maisque la divinité en faisoit les fonctions. [b] Ainsi, dit Saint

NOTE 1.

Ruf.l.2.c.20.p. 260|Aug hær. 55.p.11.d|in ps. 29.p.60.2.d|in Jo h.47.p.142 2. a|Nil l.1.ep.257 p.97|Bib.P.t.4. 2.p.1111.a.

a Ruf.p.260| Aug.in ps.29.p. 60.2.b.c|hær.55 p.11.2.d|Epi.77. c.23 p.1016.1017| Thdrt.hær.4.c. 8.p.240.241|Ath. de Inc.p. 615.b.c| Nem. l. 1. p. 710. b| Naz. or. 46. p. 722. b. c.

b Aug. in Jo. h. 47. p. 142. 2. a. b| Naz. or. 41. p. 740. d.

Augustin, ils luy accordoient l'ame des bestes, & luy refusoient celle de l'homme.

'Par ce moyen ils pretendoient pouvoir dire que J.C estoit homme parfait, puisqu'il estoit composé de la chair, de l'ame animale, & de la divinité. 'Mais ils n'osoient, disoient-ils, le reconnoistre homme parfait comme nous sommes, parcequ'il eust aussi esté pecheur; 'parceque deux choses parfaites n'en peuvent pas faire une seule; [a] parceque la divinité n'eust esté qu'une partie d'un tout; parcequ'il eust fallu necessairement reconnoistre deux Fils & deux Christs. C'est sur ces pensées de l'esprit humain, [& sur ces inconveniens imaginaires, qui ne se rencontroient pas moins dans leur opinion,]qu'ils fondoient leur nouveau dogme. 'Ils ne se mettoient pas en peine s'ils abandonnoient la foy ancienne & la tradition que l'Eglise a receuë des Apostres, [contre laquelle il ne faut point ecouter tous nos raisonnemens. Ils ne consideroient pas que l'homme ne peut pretendre, sans une étrange temerité, d'approfondir & de decider par ses foibles lumieres ce qui est audessus de nostre raison & de nostre intelligence.]

Epi.77.c.23 p. 1016.1017.
Ath.de Inc.p. 615 c.
c|Naz.or.41.p. 741.a|car.146 p. 247.d|Cyr.Al. dial.8.p.689.a. b.
a Conc.t.3.p.68 c.d.e.
a.e.

'Nous avons suivi ce que dit Rufin, qu'aprés avoir soûtenu d'abord que J.C. n'avoit dutout pris que le corps, ils se reduisirent enfin à accorder qu'il avoit aussi pris l'ame animale. 'S Epiphane paroist dire la mesme chose: [b] Marius Mercator le dit tres expressément en combatant les anathemes de Nestorius. [c] S. Augustin dit quelquefois au contraire, qu'ils avoient soûtenu d'abord que le Verbe avoit pris l'ame animale avec le corps; & que depuis, quelques uns d'eux tombant de tenebres en tenebres, n'avoient pas voulu dire qu'il eust pris aucune ame, mais le seul corps 'Il attribuë plus ordinairement ces deux differentes opinions à deux differentes sectes d'Apollinaristes; [d] en quoy il a esté suivi par S. Leon.

Ruf.l 2.c.20.p. 260.
Epi.anc.p.149 c. d|Pet,dog t.4.l. 1.c.6.p.27.
b Merc.t.2.p. 129.§ 25.27.
c Aug.oct.q.80. t.4.p.260.2.c.
in ps.29.2.p.602 in Jo.h.47.p. 142.2.a|perf.c. 24 p.572.2.a.
d Leo,ep.46 c.5. p.520.

[Mais d'une maniere ou d'un autre,]'cette heresie nous ostoit toute esperance de salut, s'il estoit vray que J.C. ne se fust pas uni à ce qu'il y a de plus considerable en nous: '& de plus, elle rendoit la divinité passible, comme ces heretiques l'avouoient bien clairement: ce qui faisoit condanner en eux cette expression, que Dieu a souffert par la chair, [quoiqu'elle eust un sens veritable, selon lequel elle a depuis esté receuë par l'Eglise.] 'Apollinaire rejette neanmoins & anathematize, [soit dans la verité, soit par l'inconstance qu'on luy a reprochée,] l'opinion qui tenoit la passibilité de la nature divine.

e Naz.or.41 p. 940.b c.& alii.
Ath.sal.adv.p. 643.644.a|6[illegible].
Leon ano.p. 1033.b.

'La raison qu'ils alleguoient de leur doctrine, estoit la crainte

Naz.or.52 p. 749.a.b.

de reconnoistre en J. C. deux natures opposées l'une à l'autre & separées, "sans avoir d'union ni de dependance entre elles, comme ils pretendoient que faisoient les Catholiques. 'Mais en craignant de diviser J. C. ils le ruinoient entierement. "Ils pretendoient que les Catholiques, [qui reconnoissoient en J. C. la nature humaine entiere & parfaite,] soumettoient les Anges à un homme. 'Ils appelloient les Catholiques Anthropolatres, c'est à dire adorateurs de l'homme, comme s'il eust esté plus dangereux d'adorer l'homme entier uni à la divinité, que d'adorer la chair sans ame. C'est pourquoi Saint Gregoire de Nazianze les appelle Sarcolatres, ou adorateurs de la chair.

Ath fal.adv.p. 636.c. | a Nyss.in Apo.t. 2 p. 47.b. | Naz.car.146.p. 247.c|or.51.p. 741.c.

'C'estoit par une suite de leur erreur, qu'ils écrivoient sur le frontispice de leurs maisons, comme une verité fort sublime & fort importante; Qu'il faut adorer non un homme qui porte un Dieu, mais un Dieu qui porte une chair. Ceux qui leur rendoient visite estoient receus avec les questions & les disputes dans lesquelles cette inscription donnoit aussi-tost lieu d'entrer. Mais S. Gregoire de Nazianze se moque d'autant plus de cette belle pointe, par laquelle ils vouloient surprendre les simples, qu'il estoit facile de la retourner contre eux, & de dire selon la doctrine Catholique; Qu'il faut adorer non une chair qui porte un Dieu, mais un Dieu qui porte un homme.

or.52.p.748.b.c

ARTICLE II.

Les Apollinaristes nient la verité du corps de J. C.

[LEs inconveniens que les Apollinaristes trouvoient à admettre dans J. C. un homme parfait, se rencontroient presque les mesmes en y admettant un corps humain de mesme nature que les nostres: Et ce fut apparemment ce qui les engagea dans une autre erreur, dont les consequences sont encore plus visiblement impies que celle de leur erreur contre l'ame de J.C.] 'Car ne voulant pas reconnoistre qu'il y eust deux substances & deux natures en J.C, l'une divine & l'autre humaine, [ou bien l'une de Dieu, & l'autre de la chair, non seulement] ils soûtenoient, aprés les Ariens, qu'il avoit une seule nature mixte & composée de la divine & de l'humaine; 'mais ils se reduisoient à dire, que sa chair estoit consubstantielle à sa divinité, qu'une partie du Verbe avoit esté changée en chair, en os, en cheveux, en un mot en un corps & en une nature toute differente de la sienne; 'que ce n'avoit pas

Vinc.L.c.17.p. 341 342. | Bib P.t 4.2.p. 1109.1110. | Ath.ad|Epi.p. 582.d|Aug.perf c.24.p.572.2.a| Vinc.L.p.342. | Ath.ad|Epi.p. 582.d.

esté un corps comme le nostre, qu'il en avoit seulement la forme & l'apparence exterieur, 'mais qu'il estoit coeternel à la nature divine, formé de la substance mesme de la sagesse eternelle, '& de celle du Verbe changée en un corps passible: Qu'ainsi c'estoit la substance mesme de la sagesse, qui avoit creé le monde, & la divinité du Fils consubstantielle au Pere, qui avoit esté circoncise & attachée à la croix; & non un corps [terrestre comme le nostre.]

'Ils ajoutoient, [par une consequence bien naturelle de ce faux principe,] que la substance de son corps n'estoit pas prise de Marie, [a]mais avoit seulement passé par elle comme par un canal: d'où vient qu'ils luy refusoient le titre de Mere de Dieu, [b] & qu'ils pretendoient qu'on ne pouvoit dire que le corps de J.C. fust tiré d'elle, sans mettre une quaternité en Dieu au lieu de la Trinité; [c]de sorte qu'il est visible que, selon eux, le corps de J. C. estoit compris dans la Trinité.[d] Ils disoient aussi que ce corps avoit esté avant Marie, & que J.C. l'avoit toujours eu,[e]ayant toujours esté fils de l'homme,[f]qu'il l'avoit pris "du ciel, [g] qu'il n'avoit eu qu'à descendre en terre avec son corps qui luy estoit uni substantiellement; [h] qu'ainsi ce corps estoit non sulement consubstantiel à la divinité, mais aussi celeste & increé.

[Il s'ensuivoit de là que le corps de J. C. estoit impassible & immortel,][i]comme ils l'avouoient quelquefois; [k] & qu'ainsi ou la naissance, la passion, la sepulture, la resurrection de J.C. n'avoient rien de veritable, & n'estoient qu'une illusion & une imagination toute pure,[l]ou que le Verbe avoit esté muable [& passible,] ce qu'ils ne rougissoient pas d'avouer. [m] Car ils reconnoissoient que Dieu le Fils unique du Pere, estoit mortel, selon eux; qu'il avoit souffert dans sa divinité propre; que sa divinité avoit esté morte durant trois jours avec son corps, & avoit esté ressuscitée de la mort par le Pere. 'C'est pour cela que l'on renferme leur dogme à tenir un Verbe charnel, un fils de l'homme Createur des siecles, & une divinité mortelle.

'S. Augustin & S. Leon n'accusent de ces blasphemes sur la chair de J.C, qu'un troisieme parti des Apollinaristes: [Et en effet, cette opinion revient à celle] [n] que Theodoret attribuë proprement aux Polemiens, dont il faisoit une secte particuliere, mais née des écrits d'Apollinaire, [o]dont Polemon [ou Poleme leur chef] avoit esté disciple. [p] Car il dit qu'ils enseignoient "un mélange de la divinité & du corps de J. C: [q] d'où vient que les Apollinaristes estoient aussi appellez Sunousiastes: [& c'est peutestre à cause de cette confusion,] [r] qu'ils "donnoient au Sauveur * un nom qui

p.583.b.
a.
a|Aug.hær.55. p.11.2.d|Thdrt. l.5.c.3.p.707.a| Liber.c.3.p.8.
a Naz.or.51.p. 738.d.
b Ath.ad Epi p. 583.a|Nys.in. Apo.p.47.1.
c Ath.ad Epi.p. 583.b.
d p.588.b|Naz. or.46.p.722 a.
e Naz.p 722.b.
f Nil.l.1.ep.257. p.96.
g Naz.p.722.b| or.41.p.740 a| Thdrt.l.5 c.3.p. 707.a.
h Ath.de Inc.p. 615 b.
i ad Epi.p 588.b
k de Inc.p.615 b| Naz.or.14.p. 221.c.d.
l Ath.de Inc.p. 615.b.
m Naz.or.46.p. 722 c.
Nys.ad.Theo. t.3.p.262.a.
Aug.in.ps.29.2 p.60.2|in Jo.b. 47.p.142.2.a| pers.c.24.p.572. 2.a|Leo.ep.46. c.5 p.520.
n Thdrt.hær.4. c.0.p.241.b.
o Fac.n.p.50.
p Thdrt.p.241b.
q Fac.l.8 c.4.p. 337.& alibi.
r Naz.or.51.p. 738.c.

ἄνωθεν.
συνουσίωσιν καὶ κρᾶσιν.
NOTE 2. τὸ κυριακόν, le seigneu-al.

paroist la pouvoir marquer dans la langue greque, mais qu'il seroit difficile d'exprimer dans la nostre. 'Hennade attribuë aux Timothéens, [qui estoit une secte descenduë d'Apollinaire;] de croire que les deux natures sont mélées & confonduës en J. C, & aux Apollinaristes de dire que la nature humaine avoit esté changée en la nature divine.

Genn.dog c.2. p.380.1.c.d.

[Mais comme les heretiques sont sujets ou à changer de sentiment par la legereté de leur esprit, qui est leur unique regle; ou à les deguiser lorsqu'ils sont trop vivement pressez par la lumiere de la verité, il ne faut pas s'étonner si] 'Apollinaire a suivi dans ses écrits des opinions toutes differentes; [a] & si l'on y trouve des passages où il desavoue & anathematize mesme l'opinion qu'on luy attribuoit, que la chair de J.C. fust consubstantielle à Dieu, 'on en trouvoit d'autre où il établissoit la mesme opinion, quoiqu'en taschant d'y donner une interpretation plus favorable.[b] Et aprés tout, S. Gregoire de Nazianze cite d'un de ses livres, des impietez encore plus grandes, qui ne sont que des conclusions de ce Prince.

Thdrt.hær.4.c. 9.p.241.b. a Leon.sup.p. 1033.b. p.1017.c.d|1038. a.c b p.1042.

'Voilà les mysteres que les Apollinaristes decouvroient à leurs disciples dans leurs instructions secrettes, accordant à peine que J C. eust une chair. Car dans les autres rencontres, comme ils se voyoient pressez par les notions communes que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation, ils parloient comme les autres, mais ils s'expliquoient en leur maniere.

Naz or 51.p. 746.c.d.

ARTICLE III.

Erreurs des Apollinaristes hors le mystere de l'Incarnation. Des Antidicomarianites.

[OUTRE ces erreurs sur l'Incarnation, qui sont le capital de l'heresie des Apollinaristes, ils en avoient encore quelques autres.]'Car quoiqu'ils se vantassent de suivre la foy de Nicée, & qu'en effet ils reconnussent quelquefois une seule essence & trois hypostases,[c] leur foy n'estoit pas neanmoins tout à fait saine sur cet article. [d] Ils admettoient quelquefois differens degrez dans la Trinité, & disoient que le Saint Esprit estoit grand, le Fils plus grand, & le Pere tres grand.[e] On en voit des marques dans une lettre qui peut estre d'un disciple d'Apollinaire, si elle n'est pas de luy mesme. [f] D'autres fois au contraire ils confondoient les proprietez des personnes; ce qui les faisoit accuser de Sabellia-

Naz.or.51.p. 744 c|Thdrt. hær 4 c.8 p. 240 c. c Vinc.L.c.17. p.341. d Thdrt.l 5 c.3. p.706.d.hær p. 240.c|Naz or. 51.p.744.e|car. 145 p 246.a. e Cotel.g.l 2 p. 88.89|553 b| 555.b|55^ c. f Thdrt.hær.p. 240.d.

nisme, comme Saint Basile les en accuse sur les ouvrages mesme d'Apollinaire.

[a]Cette inconstance [ou plutost ces contrarietez] qu'on remarque dans la doctrine des Apollinaristes, [b] venoit de ce qu'Apollinaire parlant quelquefois fort differemment dans ses livres, [c] ses disciples en tiroient des opinions toutes contraires ; [d] outre que luy mesme ayant une fois quitté la regle inebranlable de la verité, ne savoit à quoy se fixer, & estoit agité tantost d'un costé, tantost d'un autre par ses differentes pensées.

Ils tenoient aussi l'opinion des Millenaires [e] admettoient trois resurrections, disoient que Jerusalem seroit rebastie, [f] pretendoient qu'il y auroit un renouvellement de Judaïsme, de la circoncision, des sacrifices legaux, [g]& de toutes les ceremonies de la loy. [h]Enfin ils vouloient presque une revolution generale de tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde ; [i] ce qui estoit un vray Judaïsme, ou mesme, s'il faut ainsi dire, un avorton des folies du paganisme. [k]S. Epiphane n'a pu se persuader ce qu'on disoit d'Apollinaire sur cet article. [Mais S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S Gregoire de Nysse,] [l] & particulierement Saint Jerome, nous assurent trop fortement & par des preuves trop certaines pour nous permettre d'en douter. [m] Les Orientaux en combatant le troisieme anathematisme de Saint Cyrille, parlent aussi de la revolution & des mille ans fabuleux du malheureux Apollinaire.

[n]Philostorge attribuë aux Apollinaristes d'avoir nié la resurrection des corps. [o]Ils ont suivi aussi l'opinion de Tertullien, qui croyoit que les ames se produisoient par propagation, comme les corps naissent des corps.

[p]On leur a encore attribué de dire, que la Vierge avoit esté unie à S. Joseph par l'usage du mariage aprés la naissance de J. C, [q]& on a dit que la secte des Antidicomarianites, ou adversaires de Marie, qui ont embrassé cette erreur, a tiré d'eux son origine; de quoy l'on a pretendu qu'Apollinaire mesme estoit coupable. [Il n'est pas en effet fort incroyable que ceux qui ostoient à la Vierge la qualité de Mere de Dieu, en ne voulant point que le corps de JESUS CHRIST eust esté pris d'elle, mais eust seulement passé par elle, luy ostassent encore la gloire de sa virginité,] soit par un simple eblouissement d'esprit, soit que le peu de respect qu'ils avoient pour elle les portast à la rabaisser, soit qu'ils voulussent, [ou que le demon voulust par eux,] souiller la pureté de nos pensées [par des idées si fascheuses,] & par leurs paroles de blasphemes.

Bas. ep. 293 p. 284 b| ep. 59 p. 87, Cotel. g. t. 3. p. 395. c.
a Cotel. g. t. 2. p. 556 b.
b Thdrt. hær. 4. c. 8. p. 240. c. d.
c c. 9. p. 241. b. c.
d Vinc. L. c. 17. p 341.
Naz. or. 52. p. 747 c| car. 145 p. 246. b.
e Ny f. c. d Eust. 660. b.
f Naz. or. 51 p. 744. b.
g Bas. ep 293 p 284 285| ep. 74 p. 126. a.
h Naz or. 51. p 744. b| or 52. p. 747 c.
i car 145. p. 246. b
k Epi. 77. c. 36. p. 1031. a. b.
l Hier. v. ill. c. 18. p 274. d| in Ez 36. p. 507. b| in Is. l. 18. pr. p. 242. b.
m Merc. t. 2. p. 139. 140.
n Phisg. l. 8. c. 12. p. 116.
o Hier. ep 82 p. 318. d| Nem l. 2. c. 2. p. 730. d. e.
p Epi. 77. c. 36 p. 1030. d.
q 78 c. 1. p. 1033 d.
c. 14. p. 1076. b.

c. 'Ce qui est certain, c'est que diverses personnes, particulierement en Arabie, pretendoient qu'aprés la naissance du Sauveur, c.7.p.1038.c.d. sa sainte Mere estoit entrée dans l'usage du mariage, '& avoit eu a 1.p.1033.d. des enfans de S. Joseph 'savoir ceux qui sont appellez les freres de c.9.p.1041. J. C. dans l'Evangile. 'Quelques personnes de pieté ayant averti c.1.p.1033.d. Saint Epiphane Evesque[de Salamine en Cypre depuis l'an 367,] qu'on repandoit cette nouvelle erreur dans le pays 'il en ecrivit c.2.p.1034.a. une longue lettre à tous les Chrétiens de l'Arabie pour tascher d'en arrester le cours. [Il est aisé de voir par ce que nous avons dit, que c'estoit aprés la naissance de l'Apollinarisme.] 'Aussi il c.24.p.1065.d. y recomande fort de reconnoistre la verité de l'Incarnation, '& p.1057.a. de croire que le Verbe a pris l'homme entier, le corps tiré de Marie, l'ame & l'esprit. [C'etoit neanmoins avant que d'écrire son grand ouvrage contre les heresies,] 'puisqu'il y insere cette 78.c.2-24. grande epistre.

'Un nouveau Protestant pretend que les preuves alleguées par Basn.p.59. S. Epiphane sont tres foibles. [On ne répondra neanmoins jamais raisonnablement à ce que dit ce Saint, que]J.C. ne luy eust pas Epi.78.c.10.p.1042.c. donné pour fils S. Jean, si elle en eust eu d'autres,[a] & que toutes a c.6.p.1038.a. les fois qu'on a parlé de Marie, on y a toujours joint le titre de Vierge, quand on a voulu faire connoistre quelle elle estoit. [Et l'Eglise mesme l'a mis dans tous ses symboles. Quoy qu'il en soit, il nous suffit que,]'comme dit Saint Basile, les oreilles des Fideles Bas div.25.p.509.c. n'ont jamais pu souffrir qu'on dist que la Mere du Sauveur a cessé d'estre vierge,[& que tous ceux qui l'ont osé faire, ont esté mis par l'Eglise au nombre des heretiques,]'comme ceux ci mesme Epi.77.c.36 p.1031.a b|79.c.1.p.1057 c|993.c.d|Aug.hær.56. dont nous parlons, & comme Helvide 'qui voulut soûtenir dans V.S.Jerome §34. Rome le mesme blaspheme peu d'années aprés

[Nous trouvons 'qu'il y avoit du trouble en l'an 379 dans l'Eglise p.11.2.d. V. s. Greg. de Nysse§6. d'Arabie; ce qui obligea le Concile d'Antioche de prier Saint Gregoire de Nysse d'aller pacifier cette province: & il y alla l'année suivante. On peut presumer que c'estoit à cause des Antidicomarianites, mais non l'assurer.]

'S. Epiphane témoigne avoir peine à croire que les Appollina- Epi.77.c.36.p.1030.d. ristes contestassent la virginité à la sainte Mere de Dieu: [b] & il b c.37.p.1031.c.d ajoute neanmoins qu'il n'est point étrange que ceux qui ont une fois abandonné en un point la regle de la foy & de la tradition, tombent ensuite en une infinité d'erreurs grossieres & ridicules.

[Mais nous laissons à de plus habiles à examiner quelles sont les erreurs dont les Apollinaristes sont certainement coupables ou celles dont on les peut excuser; quelles sont celles qui viennent d'Apollinaire

d'Apollinare mesme, ou celles que ses disciple y ont ajoutées; quel égard il faut avoir aux desaveux qu'Apollinaire a faits de quelques dogmes, comme nous le verrons dans la suite, s'il ne les jamais tenus, s'il les a quittez, s'il y est tombé aprés les avoir detestez, s'il se sauvoit par quelques distinctions, ou s'il desavoüoit de bouche ce qu'il avoit dans le cœur: [nous laissons, dis-je, toutes ces discussions à ceux qui auront plus étudié que nous des matieres si épineuses; & nous avons cru qu'il nous suffisoit de marquer ce que les Peres en ont dit.]

Leo, n.p.854.1. Basn.p 44.

ARTICLE IV.

Histoire des premieres années d'Apollinaire.

APOLLINAIRE qui estoit le pere & l'auteur de cette secte, estoit fils d'un autre Apollinaire Alexandrin de naissance; mais qui aprés avoir enseigné quelque temps la grammaire à Beryte, estoit venu à Laodicée en Syrie, où il s'estoit marié, & avoit eu le jeune Apollinaire. Il fut fait Prestre, [a] & son fils Lecteur. Ils professerent tous deux, le pere la grammaire, & le fils la rhetorique, dit Socrate: Saint Jerome dit que le fils estant jeune, s'estoit particulierement exercé à la grammaire: [Mais il semble entendre en general des lettres humaines.]

Socr.l.2.c.46.p. 160 c.d. c|Hier.v.ill.c. 104.p.299 2. a Socr p.160.c. Hier.v.ill c.104 p.299.2.

&c. Ce jeune Apollinaire avoit un esprit admirable, & une science extraordinaire.[b] Il apprit en perfection la dialectique, l'eloquence, & toutes les sciences des Grecs, [c] & il se rendit encore tres habile dans la philosophie. Il apprit mesme la langue hebraïque. [d] Il avoit une extreme facilité à écrire sur toutes sortes de matieres. [e] Il professoit la rhetorique dés le temps que Theodote estoit encore Evesque de Laodicée, [& ainsi avant l'an 335.]

Vinc.L.c.16.p. 340. b Epi.77.c 24.p. 1018.b. c Suid α.t.1.p. 373.c. d Bas ep 74.p. 125.2. e Socr.l.2.c.46. p.160.d.

Il y avoit alors dans la mesme ville un sophiste payen, nommé Epiphane: Je ne sçay si ce seroit cet Epiphane le Syrien qui fut compagnon de Proerese dans l'étude & la profession de l'eloquence, & qui l'enseigna à Athenes avec beaucoup de reputation, [aprés l'avoir peutestre enseignée à Laodicée.] Il estoit mort assez longtemps avant l'an 363. Les deux Apollinaires avoient lié amitié avec celui qui enseignoit à Laodicée, & ils le hantoient familierement. Le jeune Apollinaire étudioit mesme sous luy, [ou y avoit étudié auparavant.] [f] Theodote craignoit que cette freqentation n'apportast du prejudice à leur foy, & leur défendit de voir Epiphane: mais l'amitié de ce sophiste leur fit

d. Eun.c.7.9.p 95 121.127. Socr.l.2 c.46.p. 160.d. Soz.l.6 c.25.p. 672.2. f Socr.p.160.d.

Soz. p. 672. meprifer l'obeïffance qu'ils devoient à leur Evefque. 'Epiphane declamant un jour une hymne qu'il avoit fait fur Bacchus, & dés le commencement ayant ordonné, felon la coutume de ces fortes de pieces, de faire fortir tous les profanes, & ceux qui n'eftoient pas initiez à fes myfteres; ni les deux Apollinaires, ni aucun autre Chrétien ne fortit. Theodote, [qui, quoiqu'Arien, pouvoit avoir du zele,] l'apprit avec beaucoup de douleur. Il pardonna neanmoins affez aifément aux autres qui eftoient laïques, & fe contenta d'une legere reprimende; mais il reprit publiquement les deux Apollinaires, & les fepara de l'Eglife. Ils témoignerent par leurs larmes & leurs jeûnes, le regret qu'ils avoient de cette faute; ce qui obligea Theodote de les rétablir quelque temps aprés.

Socr. l. 2. c. 46. p. 160, 161. 'Socrate dit neanmoins qu'ils continuerent toujours à hanter Epiphane, & que George qui avoit fuccedé à Theodote, [en 335 au pluftard,] voyant qu'il ne pouvoit les retirer de cette familiarité, & que tous les moyens dont il s'eftoit fervi pour les porter à la rompre, avoient efté inutiles, il les priva tous deux de la communion: & que le depit de cet affront, joint à la confiance que luy donnoit fon eloquence, porta le jeune Apollinaire à inventer l'herefie à laquelle il a donné le nom.

p. 161 a, b. 'Il ajoute que d'autres difoient qu'ils s'eftoient feparez de George, & ce femble aprés le Concile de Seleucie, [tenu en 359,] à caufe de l'herefie que cet Evefque Arien tenoit, tantoft d'une façon, tantoft d'une autre; "ou qu'au moins c'eftoit ce qui leur &c. avoit fervi de pretexte; mais que voyant qu'ils n'eftoient fuivis de perfonne, ils avoient cherché le moyen de fe faire un parti, en inventant un nouveau dogme; car Socrate attribuë l'herefie au pere auffibien qu'au fils. Soz l. 6. c. 25. p. 672. a. 'Sozomene dit qu'un des fujets de l'excommunication du jeune Appollinaire, fut la faute qu'il avoit p. 671. d | 672. c. faite longtemps auparavant fous Theodore; 'mais qu'on y ajouta qu'il avoit violé les Canons en communiquant avec S. Athanafe. Car ce Saint, dit-il, paffant par Laodicée lorfqu'il revint en Egypte fous Conftance [en l'an 349,] Apollinaire lia avec luy une amitié tres étroite ce qui fit que George le chaffa honteufement p. 672. c. a. de l'Eglife. 'Il ajoute qu'Appollinaire témoigna fe repentir, (il ne dit pas fi c'eftoit d'avoir communiqué avec S. Athanafe,) & demanda plufieurs fois à George de rentrer dans fa communion: mais que n'ayant pu rien obtenir, le depit le porta à former un nouveau parti. [Voilà ce que nous raportent ces hiftoriens, dont on voit que le recit eft affez embaraffé.]

ARTICLE V.

Reputation d'Apollinaire dans l'Eglise. Il est fait Evesque.

[LEs auteurs originaux & les Saints sont plus favorables au jeune Apollinaire : car ils ne parlent que peu ou point du pere.]Ils nous assurent qu'il avoit paru au commencement estre dans le parti des Catholiques, [a]& l'on esperoit mesme de le voir l'un des défenseurs de la verité. [b] Philostorge le joint en cela à S. Basile & à S. Gregoire de Nazianze, qu'il eleve sans comparaison audessus de tous les autres défenseurs de la Consubstantialité ; & donne mesme quelque avantage à Apollinaire. Il avoit soutenu avec beaucoup de force la Consubstantialité du Saint Esprit. Il s'estoit couvert quelque temps, dit Theodoret, du masque de la pieté, & avoit passé pour un défenseur des dogmes apostoliques. Il avoit mesme souffert la persecution & l'exil, plutost que de s'accorder avec les Ariens : [c]& d'ailleurs toute sa vie fut toujours tres edifiante.

[d]Aussi il estoit cheri de tous les Orthodoxes, comme l'un des premiers d'entre eux, particulierement par S. Athanase, & Saint Epiphane : & il se glorifioit d'avoir receu un nombre infini de lettres de S. Athanase, de S. Serapion [de Thmuis,]& de tous les autres grands hommes qui brilloient dans l'Eglise comme des astres, & qui estoient les principaux défenseurs de la verité. Nous avons encore quelques fragmens d'une lettre qu'il écrit à un Serapion. S. Basile témoigne qu'il le reveroit pour diverses choses. Il luy écrivit[vers 356,]un compliment d'amitié, de quoy ses ennemis voulurent depuis tirer [1] avantage. Il dit qu'on n'avoit pas encore alors le moindre soupçon qu'Apollinaire voulust rien innover contre la doctrine de l'Eglise. S. Gregoire de Nazianze recevoit aussi les Apollinaristes comme freres. [e] Apollinaire eut mesme S. Jerome pour disciple à Antioche dans l'interpretation des Ecritures, [vers 373.]

Il fut fait Evesque de Laodicée en Syrie; [*c'est à dire, selon toutes les apparences, de celle mesme où il estoit né, & où il avoit toujours vécu. C'estoit la plus celebre des villes de ce nom, & qui le disputoit mesme depuis plusieurs siecles à Antioche, dont elle estoit assez proche, sur le bord de la mer.][g]On marque

NOTE 3. * Note 4.

Bas.ep.293.p.281 e. a p.284.a. b Suid.α.p.173.d.e. Soz.l.6.c.22 p.666.a. Thdrt.l.5.c.3.p 706.c.d. Epi.77.c.24.p.1018.c|Nil.l.1.ep.257.p 96. c Ibid, Suid.α.p.171.174. d Epi.p 1018.c|2 p.996.c. Leon.in Ent.l.3 p.1010 b, sup.p.1040.b c. sup.p.1011.c. Bas.ep 82 p.150.e. ep.73.p.122.e. Naz.or.51.p.738.a. e Hier ep.65.p.189 b. Ruf.l 2.c.20.p 260|Phisg.l.8.c.15 p 117. f Hier.v.ill.c.104.p.299.a| Nem.l.1.p.710. b|Suid.α.p.374.b. g Steph.p.416. a Cotel. g. 1.a. p.84.

1. a Nous avons depuis vu deux lettres de S. Basile à Apollinaire avec leurs réponses. Mais on croit que ce sont des pieces supposées par quelque Apollinariste. V. S. Basile note 10.

Baud.p.407.1. qu'elle avoit autrefois esté appellée Ramithe, & qu'aujourd'hui &c. on l'appelle Liche, [d'un nom corrompu de celui de Laodicée,] mais qu'elle est fort ruinée, & se ruine de plus en plus. [Apollinaire en fut fait Evesque dés l'année 362 au plustard,] puisqu'il Ath.de Ant.p. 580.2. deputa en qualité d'Evesque au Concile d'Alexandrie: [de sorte qu'on ne peut douter qu'il n'eust receu cette dignité dans l'Eglise Catholique.]

ARTICLE VI.

Apollinaire travaille pour les études & pour l'Eglise sous Julien.

[APOLLINAIRE se rendit recommandable dans le mesme temps, par les travaux qu'il entreprit pour les Chrétiens.] Socr l.3.c.16.p. 187.b.c. Car Julien l'apostat leur ayant défendu l'étude des auteurs payens, les deux Apollinaires pere & fils, s'efforcerent, dit Socrate, de suppléer au defaut de ces auteurs, par les ouvrages qu'ils composerent. Le pere s'appliqua particulierement à ce qui regardoit la profession de la grammaire & des belles lettres, & mit en vers heroïques les livres de Moyse. Il travailla de mesme sur toutes les histoires de l'ancien Testament, dont il mit les unes en vers hexametres, ou en d'autres mesures de toutes sortes; & des autres il en fit des tragedies ou des comedies, ne voulant point d. qu'il manquast rien à l'instruction des Chrétiens de tout ce que les payens avoient inventé. Le fils de son costé fit des dialogues à l'imitation de Platon, où il renferma l'Evangile & les preceptes des Apostres. Ainsi ils surmonterent par leurs travaux l'adresse malicieuse de Julien.

Soz.l.5.c.18.p. 623.c.d. Sozomene attribuë tout au fils, sans parler du pere, & il dit qu'il fit toute l'histoire des Juifs jusques à Saül, en 24 poëmes, donnant à chacun le nom d'une lettre greque comme Homere; qu'il imita Menandre pour les comedies, Euripide pour les tragedies, & Pindare pour les vers lyriques, tirant toujours de l'Ecriture le p.624.a. sujet de ses poëmes: Et, s'il en faut croire cet historien, ses pieces egaloient celles des anciens, qui estoient mesme, dit-il, inferieurs à Apollinaire, en ce que n'ayant réussi chacun qu'en un genre Socr.l.3.c.16.p. 187.d. d'écrire, il excelloit luy seul en tous. Mais la loy de Julien ayant bientost esté abolie, tout ce que les deux Apollinaires avoient fait demeura inutile, & on n'y pensa non plus que s'il n'eust jamais esté écrit.

[La tragedie intitulée Le Christ souffrant, qui est parmi les

V.S.Greg. de Nazianze § 110. œuvres de S. Gregoire de Nazianze, "peuteftre un refte de ce travail,fi elle eft veritablement d'Apollinaire,]'à qui Baronius & Bar.34.§129| quelques autres l'attribuent. [Mais je ne fçay fi elle répond affez Du Pin,p.372. à la haute idée que Sozomene nous veut donner de fon auteur.]

'L'on y remarque quelques defauts. Nous avons dans le XIVe Baillet,t.6.p.455. tome de la Bibliotheque des Peres,une paraphrafe fur les Pfeaumes,en vers hexametres,qui porte le nom d'Apollinaire:'& c'eft Du Pin,p.37?. le feul ouvrage entier que nous ayons de luy C'eft une traduction 1. fidele, exacte,& noble de tous les pfeaumes. [1] Les plus habiles en parlent avec eftime.'

'Il s'attira par l'agrément de fes poëfies un grand nombre de Soz.l.6.c.25.p.671.b.c. fectateurs, à qui il faifoit chanter fes vers au lieu des hymnes facrées dont les Catholiques avoient accoutumé d'ufer. Les hommes en buvant ou en travaillant, & les femmes en filant, avoient toujours fes airs à la bouche: car il avoit compofé des odes & des chanfons de toutes fortes, les unes ferieufes,d'autres pour le divertiffement,d'autres pour les jours de feftes: enfin il y en avoit pour toutes fortes de temps & de fujets; mais elles tendoient toutes à benir & à loüer Dieu.

[Ce font ces poëfies que marque S.Gregoire de Nazianze,]'lorfqu'il parle de leurs grands difcours, de leurs nouveaux pfeaumes Naz.or.52.p.745 b.c. oppofez ou fubftituez à ceux de David, de ces vers fi agreables dont on faifoit un troifieme Teftament, qui eftoit autant une invention de l'efprit de l'homme,qu'une infpiration de Dieu.'Et c. Ibid.§97. il paroift "qu'une des raifons qui porta ce Saint à s'occuper à la poëfie, fut pour s'oppofer aux progrés qu'Apollinaire faifoit par fes vers.

'Outre ce que nous avons déja dit des ouvrages d'Apollinaire Soz.l.5.c.18.p.624.b. fous Julien,il fit encore alors un difcours intitulé Pour la verité, adreffé à Julien mefme, & aux philofophes payens, pour leur montrer[par la raifon feule,]& fans fe fervir de 'l'autorité des Ecritures, combien ils fe trompoient dans les fentimens qu'ils avoient de Dieu: mais Julien ne s'en fit que railler.

ARTICLE VII.

L'Apollinarifme eft condanné,mais non Apollinaire qui fe cache quelque temps.

[IL eft difficile de dire quand Appollinaire a commencé à femer fon herefie.Saint Gregoire de Nazianze dans une lettre écrite,

1. Baillet, t.6. p.453. 455|Voffius, poet. gr. c.9. p.76.

Naz or.32.p. 748 c.

Baf.ep.73.p.122 e.

felon Elie de Crete, lorfqu'il gouvernoit l'Eglife de Conftantinople, & ainfi vers 380, ou plutoft deux ans aprés,]'dit qu'elle commençoit depuis 30 ans; [mais fi cela eft, il faut dire qu'Apollinaire ne la repandoit que d'une maniere extremement fecrette,] 'puifque S. Bafile dit qu'on ne l'en foupçonnoit encore aucunement vers 356.

Ath.de Ant p. 580.a.
a P.578.
p.578.d.

'Dans le Concile d'Alexandrie tenu en 362, on receut quelques moines au nom de l'Evefque Apollinaire.[a] On y examina auffi le point de l'Incarnation, dont il eft marqué qu'on difputoit alors, & on y établit tres fortement la verité Catholique, tant contre l'erreur pour laquelle Apollinaire fe declara enfin, que contre ceux qui par une herefie oppofée, difoient que le Verbe eftoit feulement defcendu fur J. C, comme fur les anciens Prophetes [Mais quelque claires & expreffes que fuffent les paroles par lefquelles on y exprima la foy, elles n'eftoient pas telles que les Apollinariftes ne s'en puffent tirer avec les fubtilitez ordinaires aux heretiques.] Ainfi quoique tout le monde ait alors receu cette definition, [il n'en faut pas conclure qu'Apollinaire n'avoit pas encore femé fon herefie, mais qu'il s'efforçoit encore de la cacher.

V.S Athanafe § 112. 113.

S. Athanafe qui l'avoit condannée le premier dans ce Concile,"fut obligé de la combatre vers l'an 369, par divers écrits, & principalement par une grande lettre qu'il en écrivit à Epictete Evefque de Corinthe, fur quelque difpute qui s'eftoit elevée dans fon Eglife. Il écrivit fur le mefme fujet à Eupfyque Preftre de Cefarée en Cappadoce, & une lettre celebre à l'Eglife d'Antioche, que l'on fit enfuite figner à ceux qui quittoient l'erreur d'Apollinaire.

Leon.fup.p. 1031.c.
in Eut.l.3 p. 1010.b.
fup.p.1032.a.b
domini mei.

On voit donc que dés devant la mort de S. Athanafe, que nous mettons en 373, cette nouvelle doctrine s'eftoit déja fort repanduë, & faifoit beaucoup de bruit dans l'Eglife. Cependant l'auteur n'en paroiffoit point encore. Car bien loin qu'Apollinaire fe declaraft alors contre l'Eglife,] 'nous avons une lettre de luy fur l'Incarnation adreffée à Serapion, où il dit qu'il avoit extremement approuvé la lettre de "Monfeigneur envoyée à Corinthe, & qu'il condanne la folie de ceux qui difent que la chair eft confubftantielle à Dieu.'Comme il avoit habitude avec le grand Serapion [de Thmuis,] il y a affez d'apparence qu'il parle de la lettre de S. Athanafe à Epictete Evefque de Corinthe, écrite vers 369, qui combat en effet cette impieté, & dont S. Serapion pouvoit luy avoir envoyé une copie.] Dans une autre lettre au

mesme Serapion, il proteste qu'il regarde comme une chose constante, que le corps de J.C. est de la Vierge, & a esté formé de son sein; '& que le Verbe a pris une chair de la mesme substance que la nostre.'Il proteste dans une autre lettre, qu'il a toujours dit dans ses écrits, que la chair de J.C. ne vient point du ciel,& n'est point de la mesme que Dieu.

p.1035.c.
p.1032 a.

Aussi S. Athanase ne dit jamais rien contre la personne d'Apollinaire, & ne le nomme jamais dans tous les écrits qu'il fait contre son erreur.] 'Il recommanda mesme au Pape Damase, comme orthodoxe, Timothée l'un de ses principaux disciples, & Damase le receut aussi comme un homme tres Catholique, '& qui combatoit contre les Ariens. Ce fourbe apporta mesme des lettres des Occidentaux, "envoyées, dit Leonce, comme à un Evesque: [c'est à dire, autant que nous en pouvons juger, adressées à Apollinaire comme à un Prelat de la communion catholique.

Fac.l.7.c.3.p.277.
Leon sup.p.1042.c.
tanquam ad Episcopum missas.

ARTICLE VIII.

L'heresie d'Apollinaire se decouvre peu à peu: Rome la condanne, sans toucher à sa persone.

en l'an 373.

[LA mesme année "que S.Athanase mourut,] 'S. Basile presenta à signer une confession de foy à Eustathe Evesque de Sebaste; & il n'y mit rien sur l'Incarnation; [d'où il semble qu'on puisse tirer que les erreurs d'Apollinaire ne faisoient pas alors d'eclats considerables dans le Pont. Neanmoins Eustathe qui se separa aussi tost aprés de Saint Basile, "n'eut presque rien de plus considerable à luy reprocher, sinon qu'il estoit uni avec Apollinaire,ce qu'il prouvoit par la lettre que ce Saint luy avoit ecrite dés l'an 356 au plustard, où il avoit ajouté une demande supposée d'un livre d'Apollinaire sur le S.Esprit:] '& en mesme temps il publia un extrait tout à fait impie d'un ouvrage qui portoit le nom du mesme Apollinaire;& il paroist qu'Eustathe & ceux de son parti, ne craignoit pas de le traiter ouvertement d'heretique.

Bas.ep.78.p.137.
V.S.Basile § 91-93.
ep.59 293.p.87.b.c|284.c.

'S. Basile proteste deslors qu'il n'a point de part à ces impietez,'& qu'il ne communique point avec Appollinaire: [a] Et trois ans aprés il dit qu'on ne sauroit montrer qu'il eust aucune communion avec luy, qu'il n'avoit jamais receu de luy aucune lettre de communion, qu'il ne luy avoit jamais envoyé aucun Eccle-

ep.382.p 374.c.d.
a ep.345.p 338.c

siastique, & qu'il n'avoit jamais receu aucun des siens à communiquer ni à prier avec luy. 'Saint Melece eut peine à se persuader que ce qu'on publioit contre Apollinaire en 373, fust veritablement de luy. Neanmoins S. Basile l'assura qu'il n'y avoit pas d'apparence d'en douter. Il l'appelle un esprit capable de tout dire, & témoigne qu'il avoit esté obligé de parler de luy comme d'un homme qui approchoit de l'impieté de Sabellius.

ep.59.p.87.a.c.d.

'Dans la lettre 79e, [écrite en 376,] S. Basile semble douter s'il estoit veritablement coupable des erreurs dont on l'accusoit.

ep.79.p.141.a.c.

'Dans la 82e qui est du mesme temps, il dit qu'il ne l'avoit jamais regardé comme un ennemi, qu'il le reveroit mesme en certaines choses; mais que jamais il ne s'estoit lié à luy, en sorte qu'il dust estre coupable de ses fautes; 'qu'il trouvoit mesme des choses à reprendre dans quelques ouvrages qu'il avoit lus de luy, son peu de santé & de loisir ne luy ayant jamais permis d'en lire beaucoup.

ep.82.p.150.c. | p.151.a.

[C'est dans le mesme temps] 'qu'il dit qu'il n'avoit jamais eu de communion avec luy.

ep.345.p.338.c.

'Mais dans la 74e & la 293e, écrites en 377, il le traite ouvertement d'heretique, & en parle amplement & avec chaleur. Il se plaint mesme dans la derniere, qu'il divisoit toutes les Eglises, & s'efforçoit de s'y former un parti.

ep.293.p.284.a.b.

'S. Epiphane, vers l'an 377, met nettement les Dimœrites au nombre des heretiques.[a] Il les combat amplement dans son Ancorat,[b] & mesme il dit positivement que ces Dimœrites sont les Apollinaristes, si l'on ne veut dire, comme cela n'est pas improbable, que c'est une glose qui s'est glissée de la marge dans le texte. ["Nous avons quelques fragmens d'un Concile de Rome, tenu vers les mesmes années 374 ou 375, qui condanne aussi les heresies d'Apollinaire, mais sans les attribuer à personne.

Epi anc.c.13.p.19.a; hær.pr.p.3.4. | a anc.c.35.p.40.41|63.p 66.c|77.p.82,83. | b anc.c 13.p.19. a|hær.pr.p.34. | V.S.Basile § 125, 127

Ainsi l'on voit à peu prés la suite de l'histoire des Apollinaristes. Leur doctrine qui avoit toujours esté condannée par la verité que l'Eglise avoit receuë des Apostres, avoit esté rejettée expressément par le Concile d'Alexandrie dés l'an 362, & on ne voit point qu'il y ait eu sur cet article aucune difficulté dans l'Eglise. Pour la personne d'Apollinaire, il fut suspect dés l'an 373: mais on ne trouve point que l'on se soit declaré absolument contre luy dans l'Eglise jusques à l'an 377, auquel les Apollinaristes firent ouvertement un parti schismatique, comme nous l'allons voir plus en detail.] 'Son heresie se fortifioit toujours durant ce temps là, avec d'autant plus de liberté, que l'Eglise estoit toute occupée à se défendre contre les Ariens, dont les coups

Leon.in Eut l.3.p.1011.c.

coups luy estoient plus mortels & plus sensibles; C'est pourquoi on l'a comparée à la rate, qui n'est jamais plus forte & plus grande, que quand le reste du corps est plus malade.

'Le malheur d'Apollinaire fit voir combien l'état des hommes est peu assuré jusques au dernier moment de leur vie, & combien il est aisé de passer de la plus haute vertu jusqu'à l'abysme le plus profond du peché; 'parceque le plus grand bonheur est le plus exposé à la jalousie & aux embusches du demon. 'Plus il estoit aimé & honoré des Catholiques, plus sa chute leur causa d'affliction, [a] & plus mesme elle leur paroissoit incroyable. Et lorsque des personnes instruites par luy commencerent à en parler, on aimoit mieux croire que ces personnes se trompoient, & ne comprenoient pas les pensées sublimes de ce grand homme: à quoy l'on penchoit d'autant plus, que ceux qui pretendoient savoir le mieux ses sentimens, en raportoient des choses tres differentes. 'S. Epiphane qui écrivant en 376 contre les Manichéens, pouvoit écrire la mesme année ou la suivante contre les Apollinaristes; 'quoiqu'il fasse Apollinaire auteur de cette secte, & qu'il écrive depuis qu'il eut fait schisme, 'parle neanmoins toujours de luy avec beaucoup de respect & de reserve. [b] Il doute encore si on ne luy impose pas beaucoup de choses, [c] & prend de grandes precautions pour montrer que ce qu'il dit est une verité, & non une calomnie ni un effet de quelque aversion particuliere: [d] De sorte que quand il dit que les Dimœrites avoient esté anathematizez par un Concile, [il veut dire apparemment que leurs erreurs y avoient esté anathematizées plutost que leurs personnes, comme cela s'estoit fait vers l'an 375 dans le Concile de Rome, & dés l'an 362 dans celui d'Alexandrie: & en effet il raporte aussi-tost aprés la lettre de Saint Athanase à Epictete, qui ne condanne que les erreurs, & ne nomme pas seulement Apollinaire.]

Nil.l.1.ep.257. | p.96. | p.97. | Basf.ep.293.p. 283.e | Epi 77.c. 24.p.1017.d. | a Epi 77.c.2.p. 996.c.d. | 66.c.20 p.637.d | 77.c.2.p.996.c. c.d | c.19.20 p. 1013.1014. | b c.19.p.1014.a. b. | c c.14.p.1007.d | 19.p.1013 d. | d c.2.p.997.a.

ARTICLE IX.

Vital surprend le Pape Damase.

[L'EGLISE ne traita plus les Apollinaristes avec la mesme condescendance, depuis que Vital eut commencé le schisme à Antioche. Ce Vital le plus celebre des disciples d'Apollinaire,] 'estoit un homme d'une vie tres sainte & tres exemplaire, nourri dans la doctrine apostolique, [e] & tres respecté du peuple. [f] Les Ariens l'accusent d'avoir toujours esté un imposteur; [& la

Epi.77.c.20.p. 1014.c | Thdrt.l. 5.c.4.p.708.d | Soz.l.6.c 25.p. 670.d. | e Chr.Al.p.638. | f Thdrt.p.708.d.

suite de sa vie donna enfin sujet de le croire.] Il semble qu'il ait d'abord esté uni aux Ariens, [comme beaucoup d'autres Orthodoxes d'Antioche.] Il s'unit à Saint Melece en 362, [ou dés 361,] n'estant encore que laïque: [& ce fut sans doute ce Saint qui le mit dans le Clergé:] 'car il fut Prestre d'Antioche dans sa communion. 'Mais depuis voyant, à ce qu'on pretend, qu'il estoit moins estimé de son Prelat, que Flavien alors Prestre & depuis successeur de Saint Melece, 'il se separa de sa communion, & se joignit à Apollinaire. 'Il entraina par son autorité un grand nombre de personnes, 'qui prirent mesme le nom de Vitaliens,[a]& dont Apollinaire le fit Evesque [quelque temps aprés, ajoutant un quatrieme parti aux Ariens, Pauliniens,& Meleciens, qui dés auparavant divisoient l'Eglise d'Antioche.

Soz.p.670.d. p.671.a. a|Chr.Al.p.688 Soz.p.671.a. a|Chr.Al.p.688 a Thdrt.l.5.c.4. p.708.d.

Mais on voit que Vital avant que de tomber dans ce dernier excés, & se porter pour Evesque des Apollinaristes dans Antioche,] 'tascha d'entrer avec ceux qui l'avoient suivi, dans la communion de Paulin d'Antioche & du Pape Damase;[b]& qu'il fit pour cela un voyage à Rome [en l'an 375,"comme nous croyons.] 'Damase luy ayant demandé une confession de sa foy,[c]parcequ'il estoit accusé d'avoir soûtenu dés auparavant le dogme d'Apollinaire,[d]il luy en donna une par écrit,[e]qu'on croit estre ce discours de l'Evesque Vital sur la foy, dont nous avons un endroit cité par Saint Cyrille dans son écrit aux Imperatrices. [Et c'est peut-estre à cause de cette piece, que] Basile & les autres moines de Constantinople, dans leur requeste à Theodose II, [mettent un Vital Evesque entre ceux qui ont enseigné la vraie foy.] 'Ce Pape approuva la confession de Vital comme orthodoxe,[f]parcequ'en effet les termes dont elle estoit composée, recevoient un fort bon sens, quoique ces heretiques eussent eu la subtilité d'y cacher le venin de leur heresie. 'Saint Gregoire de Nazianze l'approuva pour ce sujet, aussi-bien que Damase['& receut les Apollinaristes comme freres & non pas comme ennemis; lors peut-estre que Vital au retour de Rome passa par Nazianze ou par Seleucie, où Saint Gregoire se retira en 375, ou dans quelque autre rencontre.

Coll.R.t.1.p. 181.187. b p.180. V.S.Basile § 125. Naz.or.52.p. 746.c. c p.748.a. d p.746.c. e Du P.p.374| Conc.t.3.p.120. 1. Conc.t.3.p.426 e. Naz or.52.p. 748.a. f p.748.a|747.d. p.746 c. or.51.p.738.

Neanmoins le Pape ne voulut pas encore conclure cette affaire,]'& il écrivit à Paulin par Vital mesme, qu'il la remettoit absolument à sa volonté & à sa sagesse. Il luy en écrivit encore un billet par Petrone Prestre, sur quelque nouveau doute qui luy vint en l'esprit sur ce sujet, lorsque Vital estoit déja sur son de-

Coll R.p.180.

1. Le P. Petau ne veut neanmoins rien determiner sur cela *dogm. t.4. l. 1. c. 6. § 18. p 33.*

NOTE 5. part. 'Il luy écrivit encore depuis, & luy envoya une confession de foy, pour recevoir, en la signant, ceux qui voudront, dit-il, se réunir à vous, c'est à dire à nous par vous. 'Cette troisieme lettre de Damase a esté mise toute entiere par Holstenius dans sa Collection Romaine. 'Theodoret en a inseré la confession de foy dans son histoire, [a] avec des differences considerables, mais dont quelques unes peuvent avoir esté faites depuis Theodoret, puisque la traduction d'Epiphane ne les a pas, 'comme ce qui est dit dans le texte grec, que la Trinité est un seul Dieu en trois hypostases. 'Theodoret cite aussi autrepart le sens d'un des anathemes de cette lettre : car les termes ne sont pas tout à fait les mesmes.

p.181. p.180 183. Thdrt.l.5.c.11. p.720-722. a Blond.prim.p. 212. Thdrt.l.5.c.11. 722.a. ep.144.p.1020.d.

'Theodoret nous apprend que cette confession avoit esté resoluë dans un Concile de Rome. Elle établit particulierement la divinité du S. Esprit & la verité combatuë par Apollinaire, que J. C. a pris l'homme entier, le corps, l'ame sensitive & l'ame raisonnable; défendant sous peine d'anatheme, de dire que la divinité luy tenoit lieu de la derniere. Ainsi elle condanne absolument les Apollinaristes, mais sans les nommer, 'comme fait encore la lettre écrite aux Orientaux par un Concile de Rome, [qui peut-estre celui où la confession adressée à Paulin avoit esté resoluë. Et mesme Damase parle de leur heresie dans sa lettre à Paulin, comme d'une chose encore douteuse:]'Il faut, dit-il, deraciner l'heresie, qu'on dit s'estre elevée depuis dans l'Orient. 'Il y a un Canon contre les Evesques qui quittent leurs Eglises pour en prendre d'autres: [par où il semble qu'on attaque Saint Melece.]

l.5.c.10.p.719.d. Coll.R.p.169-175. p.187. p.183.

'Damase veut donc qu'on recoive Vital & les siens, & tout autre qui voudra se réunir à l'Eglise, pourvu qu'ils signent cette confession avec celle de Nicée, & les Canons ecclesiastiques que vous savez, dit-il, à Paulin: [par où il semble dire qu'il faut abandonner S. Melece.]'Il conclut en disant qu'il ne luy écrit pas ces choses dans la croyance qu'il ne les eust pas pu proposer luy mesme à ceux qui vouloient se convertir pour les recevoir, mais afin qu'il eust plus de liberté en cela, voyant qu'il estoit appuyé de son consentement.

p.187.189. p.189.

[Le Concile de Calcedoine indique assurément cette piece,] 'lorsqu'il loüe Damase d'avoir marqué les veritables regles qu'il faut suivre sur le mystere de l'Incarnation, dans ses lettres à Paulin, afin que ceux qui voudroient entrer dans sa communion, souscrivissent à ces decisions si sages & si judicieuses.

Conc.t.4.p.826. b.

ARTICLE X.

Vital & Apollinaire font schifme : Les Confeffeurs d'Egypte fe declarent contre eux.

[L'ECRIT de Damafe excluoit trop formellement tous les fubterfuges des Apollinariftes, pour croire que Vital l'ait jamais pu figner. Ainfi il y a apparence que Paulin ne l'ayant pu recevoir, il fe fepara abfolument de luy,] '& accepta la charge & le nom d'Evefque des Apollinariftes dans Antioche, qu'Apollinaire luy donna. [On ne dit point fi Apollinaire avoit feduit quelques autres Evefques, pour faire avec luy cette ordination illegitime & fchifinatique.] 'Blondel croit que ceci arriva vers l'an 376, "& cela s'accorde affez bien avec la fuite des lettres de S. Bafile.

Thdrt l.5.c.4.p. 708. d|Soz.l.6.c. 25.p.671 a|Fac. l.4.c.2.p.150.

Blond p.219.

V.S.Bafile § 138.

'S. Epiphane, [qui écrivoit vers la mefme année ou la fuivante,] s'efforça de réunir Vital avec Paulin: & eftant venu à Antioche, il s'abftint de communiquer tout à fait [dans le facrifice] avec Paulin, [dans la communion duquel il eftoit,] jufqu'à ce qu'il fe fuft purgé par écrit de la tache de Sabellianifme dont Vital l'accufoit. Paulin s'en juftifia aifément, en produifant un acte figné de fa main qu'il avoit autrefois donné à S. Athanafe, de la main mefme duquel il eftoit écrit: & cet acte condanne egalement les erreurs de Sabellius & celles d'Apollinaire, fans nommer ni l'un ni l'autre.'Mais quand S. Epiphane voulut connoiftre les fentimens de Vital, il trouva qu'il confentoit à tout, 'hormis à dire que J. C. avoit pris l'entendement de l'homme; ce qu'il ne voulut jamais reconnoiftre, quoy qu'on luy puft dire. Ainfi Saint Epiphane s'en retourna fans avoir pu faire l'accord qu'il fouhaitoit, '& fa charité ne luy fervit qu'à meriter les anathemes d'Apollinaire & de Timothée fon difciple.ᵃ Il femble qu'il ait tafché d'engager Saint Bafile à travailler 'aprés luy pour accorder Vital avec Paulin: mais ce Saint qui rejettoit la communion de l'un & de l'autre, ne voulut point fe méler de leurs affaires.

Epi 77.c.20.21. p.1014.1015.

c.22.24.p.1016. 1017.

&c.

Fac.l.4.c.2.p. 150.160.

a Baf.ep.325.p. 319.320.

V.S.Bafile § 141.

[Immediatement avant que le fchifme fuft declaré,] Apollinaire tira de plufieurs faints Evefques d'Egypte, 'bannis pour la foy à Diocefarée, en general, & de deux d'entre eux en particulier, favoir d'Adelphe & d'Ifidore, des lettres favorables à fes defirs, [& qui apparemment luy donnoient des eloges qu'il ne meritoit nullement. Lors donc qu'enfuite il eut fait fchifme, il s'autorifa

Fac.p.160.a,b.

ce ſemble du témoignage de ces Saints dans]une lettre qu'il écrivit contre Paulin d'Antioche. Cette lettre ayant eſté envoyée aux Confeſſeurs, d'abord ils en furent ebranlez, & commencerent à craindre que Paulin ne fuſt effectivement tombé dans le ſchiſme ou dans l'hereſie ; de ſorte qu'ils furent ſouvent dans le deſſein de luy en écrire.

'Mais lorſqu'ils eſtoient dans ce doute, on leur montra quelques écrits qu'Apollinaire avoit faits ſur la foy, tous conformes à ce que beaucoup de perſonnes leur avoient déja raporté de luy, & qui détruiſoient le myſtere de l'Incarnation. On leur montra encore une autre lettre, où Apollinaire declamoit contre Saint Epiphane; & une troiſieme où il pretendoit depoſer Diodore de Tarſe,["ou plutoſt de Tyr,] s'il ne ſe ſeparoit de la communion de ce Saint, & de celle de Paulin.

b.c.

V S.Athanaſe notes 97,98.

[Ces emportemens d'Apollinaire bleſſerent avec raiſon les ſaints Confeſſeurs.] 'Le grand nombre de ſes écrits, ni l'artifice de ſes raiſonnemens, ne les eblouirent pas. Ils reconnurent fort bien ceux qui ruinoient par leurs nouveautez la foy de l'Egliſe, & ne purent diſſimuler le tort que ces perſonnes faiſoient à la verité; 'mais ils écrivirent une lettre contre Apollinaire, dont Facundus nous a conſervé un fragment,[1] & qui eſtoit apparemment adreſſée aux ſolitaires de Nitrie, [dont Saint Iſidore l'un d'entre eux eſtoit Eveſque.]

Baſ.ep.293.p. 283.d.

Fac.p.160.a.

'Saint Baſile leur écrivit [dés 377,] pour les remercier de cette action, comme d'un ſervice important qu'ils avoient rendu à l'Egliſe.'Et il les exhorta en meſme temps à travailler avec ſoin & avec douceur pour ramener Apollinaire à l'ordre & à la verité. 'Mais bien loin qu'Apollinaire ſongeaſt à ſe réunir, Timothée l'un de ſes principaux diſciples qui prenoit le nom d'Eveſque [qu'il avoit receu de ſon maiſtre,] s'emportoit juſqu'à anathematizer Saint Baſile meſme, & avec luy Pierre d'Alexandrie, auſſi-bien que Paulin d'Antioche, Saint Epiphane, & Diodore [de Tyr,) ne voulant avoir de communion qu'avec Vital.

Baſ.ep.293.p. 282-285.

p.285 b.

Fac.p.150.

[Ce fut peut-eſtre au ſujet de la declaration des Confeſſeurs,] 'qu'Apollinaire leur écrivit une grande lettre, à laquelle ils ne firent point de réponſe. Il leur en écrivit "enſuite une petite que nous avons encore, pour juſtifier ſa foy ſur l'Incarnation, à cauſe des troubles que d'autres que luy, à ce qu'il dit, avoient excitez ſur cette matiere. Il y pretend ſuivre tous les ſentimens de Saint Athanaſe qu'il appelle ſon maiſtre; mais il y renonce à la com-

Leon.ſup.p. 1040,b,c,d.

Note 6.

1. *Scribernt monachi in Nitria conſtituti*, Je penſe qu'il faudroit *monachis... conſtitutis*.

munion de ceux qui ne croient pas avec luy que J. C. n'a point pris"la raiſon humaine & muable,qui eſt entrainée par les mauvaiſes penſées; mais la raiſon celeſte & immuable, & qu'il eſt parfait en tant que Dieu & non en tant qu'homme.

mentem

ARTICLE XI.

Apollinaire & quelques autres ſont depoſez par le Concile de Rome, à la priere de S. Baſile & des autres Orientaux.

Baſ.ep.293.p. 284.a.b.

[L'EGLISE d'Antioche ne fut pas ſeule demembrée par l'Eveſque ſchiſmatique qu'y établit Apollinaire.] 'Toutes les autres encore, & particulierement celles qui eſtoient gouvernées par des Orthodoxes, ſe trouvoient diviſées par ceux qu'il y envoyoit pour y mettre le ſchiſme,& y former une malheureuſe ſocieté de ſes partiſans. On voyoit courir en divers endroits des gents qui prenoient le nom d'Eveſques ſans avoir ni Clergé ni peuple; & qui bien loin de ſervir au progrés de l'Evangile de la paix & du ſalut, rendoient par ce ſcandale le myſtere de la pieté & la religion ridicules.[Et dans les villes où Dieu permettoit que leur malice euſt plus de ſuccés,] 'ils s'y aſſembloient à part ſous des Eveſques particuliers, obſervoient des pratiques toutes differentes de celles de l'Egliſe Catholique; & au lieu des hymnes ſacrées dont les Fideles ont accoutumé d'uſer, ils en chantoient de nouvelles qu'Apollinaire avoit compoſées. [Ce fut apparemment en cette maniere] 'que Timothée prit le nom d'Eveſque de Beryte [en Phenicie.]

Soz.l.6 c.25.p. 671.b.

Leon.ſup.p. 1035.d.e.

Baſ.ep.293.p. 284 c.d.

'Les queſtions embaraſſées & obſcures que luy & ſes emiſſaires agitoient ſur l'Incarnation, embrouilloient tellement les eſprits, que beaucoup doutoient abſolument de ce grand myſtere: 'd'autres ſe perdoient dans les difficultez où ils ſe jettoient eux meſmes, en mettant leur gloire à chercher de nouveaux termes, auſſi-bien que de nouveaux ſentimens, dont l'unique fruit eſtoit des contentions & des diſputes; & peu de ceux qui avoient lu leurs livres ſe contentoient de la ſimple & ancienne doctrine de l'Egliſe.

ep.74.p.126.b.

ep.293.p.284.c.

p.283.e.

'Les choſes eſtoient en cet état [dés l'an 377,] lorſque S.Baſile écrivit ſa lettre aux Confeſſeurs: 'C'eſt pourquoi il y parle nommément & fortement contre Apollinaire: [& ne ſe contentant pas de cela,] il écrivit"en meſme temps avec les Orientaux aux Prelats d'Occident, pour leur demander inſtamment la condan-

V.S.Baſile § 140.

nation d'Apollinaire. [Ainsi on peut dire encore plus veritablement de cette lettre que] 'du second Concile œcumenique, que les Orientaux ayant decouvert la doctrine si dangereuse d'Apollinaire, firent connoistre à ceux de l'Occident le jugement qu'ils en portoient.

Conc.t.4.p.826.c.

'Ils en obtinrent ce qu'ils souhaitoient, selon Baronius qui croit que ce fut sur les lettres de S. Basile que Damase convoqua un Concile à Rome l'année suivante, [que nous contons 378. Et en effet, comme la lettre de Saint Basile qui demandoit aux Occidentaux en l'an 377, la condannation d'Apollinaire, ne nous permet pas de dire qu'elle fust déja faite ;] 'aussi Pierre d'Alexandrie, qui se trouva, selon les historiens, au Concile de Rome où elle se fit, [estant revenu d'Egypte dés le milieu de l'an 378, on ne peut mettre le Concile qu'au commencement de la mesme année ou à la fin de la precedente.]

Bar.373 § 1.

Ruf.l.2.c.20.p.260|Thdrt l 5.c 10.p.719.c.

'Damase tint donc un Concile à Rome, où luy & Pierre d'Alexandrie "condannerent les sentimens d'Apollinaire, & decernerent que J. C. estoit vray homme aussi-bien que vray Dieu; & que quiconque diroit qu'il manquoit quelque chose soit à sa divinité, soit à son humanité, devoit estre jugé ennemi de l'Eglise.

NOTE 7.

Ruf.p 260|Soz. l.6.c.25 p 671.c.

'On y deposa mesme Apollinaire avec Timothée son disciple, [a] qu'Apollinaire avoit envoyé une seconde fois à Rome : mais au lieu d'y estre receu comme il l'avoit esté du vivant de Saint Athanase, il y fut deposé avec celui qui l'envoyoit. [b] On parle d'un Magnus anathematizé avec Apollinaire. [c] C'est sans doute ce Concile des Occidentaux que S. Gregoire de Nazianze dit avoir condanné les Apollinaristes, [d] & deposé leurs Evesques.

Thdrt.p.719.c| Conc.t.3.p.741.d.
a Leon.sup.p.1042.c.
b Phot.c.231.p.888.f.
c Naz.or.51.p.738.a.b
d ep 77 p 831.c.

[Il faut aussi raporter au mesme Concile] 'la condannation de Vital faite par Damase. [e] Vital, comme nous avons dit, avoit fait approuver à Damase une confession de foy, où il avoit caché son heresie sous des termes equivoques qui paroissoient orthodoxes. Mais lorsqu'on eut fait connoistre sa fourberie à Damase, & que ce Pape eut appris qu'il perseveroit toujours dans son ancienne doctrine, [à laquelle il avoit encore ajouté le schisme,] il l'excommunia, luy & ses sectateurs, & condanna leur confession de foy avec anatheme. Il s'eleva contre eux avec d'autant plus de force, qu'il estoit fasché de ce qu'ils avoient abusé de sa simplicité & de sa candeur.

Conc t.3.p.741.d.
e Naz.or.52.p.747.748.

'Nous lisons dans une lettre écrite vers l'an 433, qu'Acace [fait Evesque de Berée en 378 ou 379,] fut present à une dispute qui se fit à Rome en presence du Pape Damase, où les Orthodoxes

Lup ep.57.p.136.137.

soûtenant qu'il falloit reconnoistre deux natures en J. C, puisque sans cela on seroit obligé d'attribuer ses souffrances à la divinité; les Apollinaristes contre qui on disputoit, objecterent que c'estoit reconnoistre deux fils. [Nous ne voyons pas moyen de dire que Acace ait assisté au Concile de Rome en l'an 382, où l'on parle encore des Apollinaristes: mais rien n'empesche qu'il n'ait esté deputé à Rome en ce temps-ci par l'Eglise d'Antioche, soit contre Apollinaire,] soit contre Paulin.

Cod.Th.ap.p. 76. a Bar.373.§13.

a Baronius a pretendu qu'en condannant Apollinaire, le Concile avoit aussi condanné toutes les erreurs qu'il avoit tenuës, d'où il infere qu'il a condanné l'opinion des Millenaires. [Mais on peut dire que cette conclusion qui n'a aucun fondement dans l'histoire, en a peu aussi dans la raison. S. Jerome qui parle si souvent des Millenaires à l'occasion mesme d'Apollinaire, ne dit jamais, non plus que Saint Augustin, que leurs opinions aient esté condannées par aucun jugement ecclesiastique. S. Sulpice Severe, & d'autres encore en assez grand nombre, les ont tenuës depuis le Concile de Rome, & n'ont jamais esté traitez comme heretiques pour ce sujet.

Ce fut peut-estre ce mesme Concile de Rome qui condanna l'Evesque de Parme ou de Porto] V S.Damase §14.

ARTICLE XII.

Les Apollinaristes resistent à l'autorité de l'Eglise: Timothée l'un d'eux est banni.

Ruf.l.2.c.20 p. 260.

LA sentence renduë par le Concile contre Apollinaire, fut depuis confirmée à Alexandrie [aprés le retour de Pierre en 378;] à Constantinople [par le decret du Concile œcumenique en l'an 381; & apparemment encore par le Concile d'Antioche en 379.] Et neanmoins comme Apollinaire n'avoit point esté oui & convaincu en presence de ses parties, il demeura encore quelque temps caché sous une profession generale de la foy [de Nicée,] & conservoit encore en 382 le nom & les fonctions de l'episcopat. V.S.Melece §13. Cod.Th.ap.p. 99.

Fac.l.4.c.2.p. 150.

Timothée de mesme, [au lieu de ceder à sa condannation,] pretendoit mesme anathematizer Pierre d'Alexandrie, S. Basile de Cesarée, Paulin [d'Antioche,] S. Epiphane, Diodore [de Tyr,] & n'avoir de communion qu'avec Vital. Les Orientaux furent obligez de recourir encore une fois au siege apostolique, pour luy demander sa deposition: Et ce fut sur cela que Damase "leur écrivit

Thdrt.l.5.c.10. p.719. Note 8.

écrivit la lettre que raporte Theodoret, où il les assure que ce profane disciple de l'heretique Apollinaire, avoit esté condanné avec sa doctrine impie,& deposé aussi-bien que son maistre par le saint Siege il y avoit déja longtemps: [Ce qui marque que cette lettre peut avoir esté écrite sur la fin du pontificat de Damase,vers l'an 383.Damase l'écrivit apparemment au nom d'un Concile.] 'puisqu'elle est appellée synodique dans le titre de Theodoret. p.718 c.

'Timothée fut depuis banni à Bize en Bithynie ,selon une addition faite au livre de Saint Augustin sur les heresies,& qu'on peut juger par cet article estre bien ancienne, puisqu'elle parle de Timothée comme estant encore vivant.[Il y a neanmoins apparence que le lieu de son bannissement est Bizye en Thrace, lieu celebre pour les exils.]La mesme addition ajoute que Timothée trompoit beaucoup de monde par une fausse image de pieté & de continence. Aug.hær.55.c. 89 p.15 2.b.

'Ce fut au plustard en la mesme année 378,& vers le temps du Concile de Rome, que Pierre d'Alexandrie qui avoit déja écrit une premiere lettre aux Evesques & aux autres Confesseurs [d'Egypte] bannis [à Diocesarée,] & apparemment sur le sujet des Apollinaristes, leur en écrivit une seconde, où il se plaint des emportemens de Timothée contre luy & contre les principaux Evesques de l'Orient.'Saint Basile écrivoit vers le mesme temps à l'Eglise de Sozopole en Pisidie, pour la preserver contre le venin des Apollinaristes, qui commençoit à se repandre en ces quartiers là. Fac.l.4 c.2.p. 150. Bas.ep.65.p.103 104.

V son titre §25. ["Saint Ephrem d'Edesse, si celebre entre les Diacres & les solitaires,mourut, à ce qu'on croit vers le mesme temps que Saint Basile,sur la fin de l'an 378,ou peu aprés.] 'Il voulut témoigner dans son testament l'horreur qu'il avoit des diverses sectes d'heretiques,& entre celles là il marqua nommément les Vitaliens.'On parle d'une dispute qu'il avoit eue quelque temps auparavant avec Apollinaire; ["mais cette histoire quoiqu'assez autorisée, est embarassée de diverses difficultez. Ainsi il vaut mieux se contenter de ce que dit S. Gregoire de Nysse,]qu'il avoit une extreme aversion pour son dogme impie, & qu'il employa tous ses soins pour le bannir du cœur de tous les Chrétiens. Ephr.test p 603 1 d. Nyss in Ephr.t. 3 p.608-610. Ibid. p.599.d.

'Cette heresie ne laissa pas de penetrer bientost jusques à Constantinople, "où les Evesques de ce parti se preparoient à tenir une assemblée pour y établir leur heresie, lorsque Saint Gregoire de Nazianze vint prendre le soin de cette Eglise au commencement de 379:["& ils y mirent peut-estre pour Evesque Naz.car.1.p.10. c. V.S.Greg. de Nazianze §45. Ibid. §77.

Phot.c.231.p.888.f. de leur secte un nommé Magnus,] 'qu'on trouve avoir esté anathematizé avec Apollinaire. a Naz.vit.p.18.19. a On a mesme écrit, [quoiqu'avec assez peu d'apparence,] que les Apollinaristes y firent beaucoup de peine à S. Gregoire, & exciterent contre luy la persecution des Ariens. [Que si cela est veritable, il en faut d'autant plus or.14.p.221.c.d. estimer la douceur de ce Pere, qui en condannant leurs erreurs, les traite neanmoins de freres ; soit par l'inclination qu'il avoit à convertir les cœurs des heretiques par un traitement favorable, plutost qu'à les aigrir par une dure severité; soit qu'ayant à combatre les Ariens qui ruinoient le principe de la foy, il considerast l'heresie des Apollinaristes comme beaucoup moins dangereuse & moins importante.]

ARTICLE XIII.

Le Concile œcumenique & divers autres condannent les Apollinaristes: Mort d'Apollinaire.

LE Concile "d'Antioche de prés de 150 Evesques de l'Orient, V.S.Melece §14. tenu, comme nous croyons, au mois de septembre ou d'octobre de la mesme année 379,] Prad c.55 p.50. 'condanna aussi l'heresie d'Apollinaire;[mais on ne voit pas s'il toucha à sa personne & à son nom.]

Nyss.adEust.p.656.660. 'S. "Gregoire de Nysse alla l'année suivante à Jerusalem, pour y V. son titre §13. appaiser les troubles que les disputes sur l'Incarnation y avoient excitez depuis longtemps: mais le schisme y estoit trop formé, & les esprits trop obstinez, pour ceder aux remontrances de ce grand Saint.

Thdrt.l.5.c.3.p.707.c. 'Il est assez étrange "qu'Apollinaire ait pretendu[au commen- V.S.Melece §15. cement de l'an 381,]que les Eglises d'Antioche, que le General Sapor avoit ordre de remettre entre les mains des Catholiques, devoient appartenir à ceux de sa secte;[mais ce que dit Theodoret c.4.p.708.d. est remarquable,]que n'ayant pu réussir dans cette pretention, il publia deslors ouvertement la doctrine qu'il avoit inventée, & c.3.p.707.c.d. s'en declara hautement le chef. 'Car jusque là il avoit encore un peu tasché de cacher & de deguiser son impieté, 'quoiqu'il la decouvrist assez pour qu'on n'en pust pas douter.

Ruf.l.2.c.20.p.260. 'Le second Concile œcumenique assemblé à Constantinople[peu de mois aprés,]confirma par son decret la sentence du Concile de Conc.t.2.p.946. Rome contre Apollinaire '& ses sectateurs: Car il nomme fort distinctement les Apollinaristes dans son VII. Canon, les mettant au nombre de ceux qui devoient estre receus dans l'Eglise par

l'onction du saint Chresme & le seau du S. Esprit.'Le Concile de Calcedoine semble mesme luy attribuer leur premiere condannation, & dit qu'il écrivit contre eux aux Occidentaux.'Aussi S. Gregoire de Nazianze dit que les Evesques de cette secte avoient esté deposez par tout le Concile de l'Orient & de l'Occident. 'On trouve qu'un nommé Magnus fut anathematizé avec Apollinaire,[& sans doute par ce Concile,][a] que Justinien dit mesme avoir esté assemblé nommément contre Magnus l'Apollinariste: [ce qui donne grand lieu de croire qu'il estoit Evesque de cette secte à Constantinople.]

t.4.p.826.c. | Naz.ep.77.p.831.c. | Phot.c.231.p.883.f. | a Pet.dog.t.4.l.1.c.6.§19.p.31.

'Les Evesques qui se rassemblerent l'année suivante, de tout l'Orient, en la mesme ville,firent aussi une profession expresse de la doctrine Catholique opposée à celle d'Apollinaire, mais sans nommer personne.

Thdrt.l.5.c.10.p.717.a.

'Sur la fin de l'année precedente 381, les Occidentaux avoient demandé qu'on tinst à Rome un Concile œcumenique;& c'estoit en partie à cause de l'heresie attribuée à Apollinaire. On souhaitoit de traiter cette affaire en presence des parties, [c'est à dire d'Apollinaire mesme,] afin que quand on l'auroit convaincu de son erreur, il ne pust plus se cacher sous le nom general de la foy, mais qu'il perdist aussi-tost le nom & l'office d'Evesque, que la corruption de sa doctrine luy auroit déja fait perdre.'Il paroist en effet qu'il fut parlé des Apollinaristes dans le Concile'qui se tint à Rome sur la fin de 382,& qu'il y en avoit quelques uns de presens pour traiter de leur réunion à l'Eglise.[b] Ils y soûtinrent que reconnoistre deux natures en J.C, c'estoit en faire deux fils & deux personnes.

Cod.Th.ap.p.99. | V.S.Jerome §22. | Hier.in Ruf.l.1.c.5.6.t.2.p.221.222| Ruf.de Ori.p.197.a|Bar.373.§22.23. | b Lup.ep.57.p.136.137.

[On voit par ce que nous venons de dire, qu''Apollinaire vivoit encore en 381,& mesme apparemment en 382,]'Il est certain qu'il mourut sous Theodose avant l'an 392.[c] Il mourut dans un âge assez avancé.[Dés l'an 377 ou environ,]'S.Epiphane le qualifioit le viellard.[d] 'Il semble avoir toujours conservé l'exterieur d'une vie sainte & exemplaire;[f] de quoy neanmoins Saint Gregoire de Nysse paroist n'avoir pas esté bien persuadé.[g] Mais il conserva aussi toujours son impieté, & mourut dans l'heresie: de sorte qu'on ne peut esperer d'autre sort pour luy que la condannation & l'enfer.

Hier v.ill.c.104.p.299.a. | c Nil.l.1.ep.257.p.96 | d Epi.77.c.2.p.996.c. | e Nil.p.96. | f Nys.in.Ephr.t.3.p.609.a. | g Conc.t.3.p.713.c.

[Voilà quel a esté enfin le sort funeste] 'de ce grand homme, qui avoit receu des talens si extraordinaires de la nature, & de grands dons de la grace, qui avoit combatu avec tant de courage & tant de gloire pour la vraie foy contre ceux qui en estoient les

Vinc.L.c.16.p.340|Nil.l.1.ep.257.p.96.97| Cyr Al.ep.1.p.63.e.

ennemis. Mais parcequ'il mit sa confiance en sa sagesse; parcequ'il voulut resoudre des difficultez que la foiblesse humaine ne peut éclaircir; parcequ'il se laissa aller à la "demangeaison d' une curiosité profane; parcequ'il voulut trouver des routes nouvelles dans la pureté & la simplicité de la foy; tous les avantages qu'il avoit luy devinrent inutiles, & il merita d'estre regardé de toute l'Eglise comme un schismatique & comme un heresiarque..

libidine.

ARTICLE XIV.

Les Apollinaristes condannez par les Empereurs & par les Peres Leur secte s'éteint, mais non leur doctrine.

[POUR continuer l'histoire de la secte d'Apollinaire, Saint Gregoire de Nazianze "estant revenu de Constantinople en son pays l'an 381, trouva l'Eglise de Nazianze infectée par les Apollinaristes. Il tascha d'abord de les gagner par la douceur: mais au lieu d'en profiter, ils firent un schisme tout ouvert dans son Eglise: & enfin ils se firent ordonner un Evesque en l'an 382, par des gents que tout le Concile d'Orient & d'Occident avoit deposez, & contre tous les ordres de l'Empereur: Ce qui obligea S. Gregoire non seulement d'écrire à Cledone deux excellentes lettres contre eux pour établir la foy Catholique & refuter les calomnies dont ils le chargeoient; mais encore de porter ses plaintes à Olympe gouverneur de la province, & de luy demander la punition de cet attentat.] 'Ces heretiques pretendoient alors que le Concile d'Occident qui les avoit condannez, les avoit depuis absous: mais ils n'en apportoient aucune preuve. [Nous ne croyons pas mesme qu'ils pussent déja se prevaloir de l'indulgence que le Concile de Rome pouvoit avoir accordée à ceux qui voudroient se convertir, "y ayant assez d'apparence que S. Gregoire de Nazianze écrivit à Cledone avant ce Concile, ou dans le temps mesme qu'il se tenoit.]

V. son titre § 83.

Naz.or.51.p.738 a.b.

V.S.Greg. de Nazianze §88 n 55.

'Ils furent compris nommément dans la loy du 3 de septembre 383, avec les autres heretiques ausquels il estoit défendu de tenir aucune assemblée, "soit dedans, soit dehors les villes, ni d'établir aucun Evesque.'Le 21 de janvier de l'année suivante, Theodose ordonna que tous les Evesques & les Ecclesiastiques de leur secte seroient chassez de Constantinople, aussi-bien que les Ariens.

Bar.383. § 36.

&c.

Cod.Th.16.t.5.l. 13.p.129.

'Depuis cela neanmoins ils obtinrent de Theodose la permission de s'assembler avec autant de liberté que les Catholiques; ce qui

Naz.or.46.p. 721.723.

ayant percé le cœur de S. Gregoire de Nazianze, il en écrivit vers l'an 385, une lettre tres forte à Nectaire de Constantinople, pour le presser d'obtenir de Theodose la revocation de cette permission, à laquelle il eust dû s'opposer d'abord. [Il obtint ce qu'il souhaitoit.]'Car nous avons encore une loy du dixieme de mars 388, qui ne nommant que les seuls Apollinaristes, leur défend, aussibien qu'aux autres heretiques, de tenir aucune assemblée, d'avoir des Ecclesiastiques & des Evesques, & de demeurer mesme dans les villes, voulant qu'on les envoie dans les deserts. 'Sozomene dit que Theodose fit executer ce dernier article à l'égard des chefs des Apollinaristes, & qu'il arresta[ainsi]le progrés de cette secte. 'Il ne voulut pas seulement souffrir qu'ils eussent la liberté de venir à la Cour, & de luy presenter des requestes.[Nous ne parlons point des autres loix qui sont contre les heretiques en general.

Cod.Th.16.t.5.l.14 p.130.

Soz l.6.c.25.p.674.d.

Cod.Th.p.13?.

Une grande partie de ce qui nous reste des écrits de Saint Amphiloque, paroist estre faite contre la mesme impieté.] 'Saint Ambroise la combat dans son livre de l'Incarnation, à peu prés comme avoit fait S. Athanase, & sans nommer personne non plus que luy. Saint Gregoire de Nysse l'attaque encore en divers endroits.] 'Il la combatoit particulierement dans un écrit qui est perdu. 'Et comme les Apollinaristes accusoient les Catholiques de separer les deux natures en J. C, (ce qu'on pretend que Theodore de Mopsueste faisoit effectivement,) ce Saint écrit une grande lettre à Theophile d'Alexandrie, où il le prie de condanner solennellement cette erreur, afin d'oster ce pretexte aux Apollinaristes.

Pet.dog t.4.l.1.c.6.§10 p.29.

§9.

Nys.ad Th p.262.

[Il faut mettre aussi S. Chrysostome au nombre des Peres qui ont combatu les Apollinaristes, "s'il est veritablement auteur de la lettre à Cesaire, qu'on nous a donnée depuis peu d'années.] 'Ce Cesaire avoit embrassé la vie solitaire dés l'enfance, & [1]avoit toujours vécu dans une tres exacte pieté.[a]Cependant ayant lu un ouvrage d'Apollinaire [b] que des heretiques luy montrerent, [c] & qui est apparemment l'ouvrage contre Diodore que S. Ambroise avoit vu & refuté, comme nous le dirons dans la suite, 'il s'imagina y avoir trouvé des veritez qui luy avoient esté inconnuës jusques alors, & avoir passé de l'egarement à la vraie foy. 'Comme il estoit de la connoissance de Saint Chysostome, & avoit ce semble vécu quelque temps avec luy, 'il luy manda avec joie la decouverte qu'il s'imaginoit avoir faite. Ce Saint au contraire eut une ex-

V.S.Chrysostome § 130.

1.

Chry.ad.Cæs.p.15.
a p.16.17.
b p.18.
c p.16.
p.16.
p.18.
p.15.

1. ou bien, avoit toujours suivi la vraie foy dans toute sa pureté.

treme douleur de son egarement, jusqu'à en verser des larmes, & luy écrivit la lettre dont nous parlons,'ou il refute tres solidement non seulement la confusion des deux natures, soûtenu par Apollinaire & ses sectateurs, mais encore l'erreur opposée des deux personnes, que Nestorius a pretendu établir depuis.'On marque qu'il écrivit cette lettre de son second exil[de Cucuse, & ainsi vers l'an 405.]

p 28-30.

p. 14.38.

'Nous apprenons de S. Gregoire de Nysse, que ceux que l'heresie d'Apollinaire avoit arrachez à J. C, vouloient bien renoncer au nom de Chrétiens, & prenoient avec joie ceux des auteurs de leur secte; [c'est à dire qu'ils se nommoient Apollinaristes & Vitaliens:]'& ils gardoient encore le nom de Vitaliens à Antioche, lorsque Sozomene écrivoit[a] en 439, [quoique leur secte & leur opinion n'y subsistast presque plus. [b] Saint Augustin doute s'il y avoit encore des Apollinaristes de son temps : [c] Et neanmoins il reconnoist autrepart qu'ils ne cessoient point de dresser des embusches au troupeau de J.C.' Julien suppose aussi que leur secte duroit encore lorsqu'il écrivoit contre la grace [aprés l'an 420.

Nyf.ad.Th.p. 262.c.

Soz.l.6.c.25.p. 671.a.

a l.1.pr.p.307.a.

b Aug.inps.29.2 c.36.p 60.1.d.

c in Joh.47.p. 124.2.a.

op.imp l.4.c.47. p.183.1.d.

Mais ce qu'en dit Theodoret est plus particularisé & plus certain.]'Car il nous apprend que durant l'episcopat de Theodote, qui gouverna l'Eglise d'Antioche [depuis 416 jusqu'en 428,] les Apollinaristes se voyant reduits à un tres petit nombre, demanderent à estre receus dans la communion Catholique; à quoy Theodoret consentit aprés beaucoup de prieres, & les receut presque tous.Mais il y en eut beaucoup qui en quittant leur secte, n'en quitterent pas les sentimens,'& qui les inspirerent mesme à ceux dont la foy avoit jusques alors esté pure. C'est de là, dit Theodoret, que sont venus ceux qui disent que la divinité & la chair de J. C. n'ont qu'une mesme nature, qui attribuent les souffrances de la Passion à la divinité du Verbe, & qui ont soûtenu ces autres opinions qui ont causé tant de guerres parmi les peuples & les Ecclesiastiques.

Thdrt l 5.c.3.p. 707.b|c 37 p. 731.a.b.

c.3.p.707.b.

[Je ne sçay s'il veut marquer les disputes qu'il eut luy mesme avec S. Cyrille d'Alexandrie, qu'il accusoit de suivre les erreurs d'Apollinaire, ou s'il écrivoit depuis la naissance des Eutychiens.] 'Car cette heresie avec toutes les branches qui en sont sorties,[& celle mesme des Monothelites qui vint depuis,] ne sont que des rejettons d'Apollinaire: [de sorte que depuis ce temps là on n'a plus guere entendu parler des Apollinaristes comme d'une secte à part; le peu qui en resta s'estant apparemment joint aux Eutychiens. Cela se voit clairement]par l'edit de Marcien en 455, où

Leo.ep.134.c 2. p.699.Per.dog. t.4.p.24. §1.

Conc.t.4.p.886. 887.

il declare que les Eutychiens sont Apollinaristes, & les soumet à toutes les rigueurs ordonnées contre les autres, se servant ensuite indifferemment de l'un & de l'autre nom. On voit dans cette loy diverses peines decernées contre les Apollinaristes, par les loix faites [ou contre eux en particulier, ou contre les heretiques en general.]

ARTICLE XV.

De la secte des Polemiens. Ecrits de Timothée.

[LEs Apollinaristes ne se ruinerent pas seulement par la réunion d'une partie de leurs sectateurs avec l'Eglise, mais encore par la division qui se mit entre eux.] 'Les écrits mesme d'Appollinaire en furent la cause, parcequ'ils contenoient souvent des opinions tres differentes. [Nous avons déja pu remarquer] 'que S. Augustin, & S. Leon qui le copie, mettent trois differentes sectes d'Apollinaristes, ceux qui ne donnent point dutout d'ame à J. C, ceux qui luy ostent seulement l'ame raisonnable, & ceux qui disent que sa chair est un partie de la divinité qui a changé de nature.

Thdrt.hær.4.c. 9.p.241.b.

Aug.perf.c.24.p 372.a.b|Leo,ep. 46.c.5.p.521.

'Theodoret parlant de leurs differentes opinions sur le corps de J. C, dit que quelques uns s'attacherent à soûtenir qu'il estoit descendu du ciel: mais que Poleme [ou Polemon,] & ceux qui le suivirent sous le nom de Polemiens, se fondant aussibien que les autres sur les écrits d'Apollinaire, soûtinrent que la divinité & le corps's'estoieut mélez dans luy & unis en une mesme substance, '& que la chair de J. C, aprés avoir esté unie à la divinité, luy estoit devenüe consubstantielle & toute divine, & ne nous estoit plus consubstantielle;'qu'elle estoit une mesme chose avec le Verbe de Dieu, qu'elle devoit estre adorée comme le Verbe, '& mesme qu'elle estoit eternelle & descenduë du ciel.

Thdrt.p.241.b.

κρᾶσιν καὶ σύγχυσιν.

Leon.sup.p. 1035.e.

p.1033.e.

p.1035.d.

'Valentin aussi disciple d'Apollinaire, s'eleva contre ce sentiment, 'qu'il soûtint estre aussi impossible [a] qu'il estoit impie. [b]Poleme fit quelques livres pour défendre son erreur. [c] Nous en avons un passage, où il dit que tenir l'opinion des deux natures, c'est suivre les nouveautez des Cappadociens & des deux Gregoires, 'les imaginations d'Athanase, & le faste des Italiens. [d]Il se moque en un autre endroit de ce que dit Gregoire de Cappadoce; & on cite son ouvrage sous le titre de refutation des saints Peres.

p.1031.b.

p.1034.a.

a p.1035.b.

b Bib.P.t.4.2.p. 1110.d.

c Phot.c.230.p. 849.

τῦφος.

d Conc.t.6.p. 314.315.

'Il fut suivi de beaucoup de monde, [e]surtout de Timothée son

Leon.sup.p. 1034.e.

e p.1033.d.

Fac n.p.150. a Thdrt.l 5.c.10. p.719.a. b Leon.sup.p. 1042.c. c p.1035.e.

premier disciple, '& en mesme temps son condisciple, [a] puisqu'il estoit, comme nous avons vu, disciple d'Apollinaire.[b] Ce Timothée, à qui apparemment Apollinaire avoit communiqué plus qu'à personne le secret de son impieté,[c] écrivit un tome sur l'Incarnation, extrait de divers livres de l'Evesque Apollinaire son tres heureux maistre, comme il dit, & principalement de sa lettre à Serapion.

e. p.1036.a. p.1035.e. d p.1036.a. a.b,&c.

[Comme ce livre où il enseignoit son impieté, faisoit du bruit,] 'un nommé Agape de sa secte, le pria de luy en donner une partie signée de sa main: Il le fit,'& Agape ayant porté cet écrit à Homone,'qui estoit un autre Evesque Apollinariste,[d] Homone donna à Agape un billet signé de luy, où il protestoit qu'il anathematizoit tous ceux qui diroient que la chair de J. C. est consubstantielle à Dieu, en quelque sens qu'ils le dissent. 'Timothée ayant receu ce billet, y répondit par un écrit adressé à Homone, que nous avons encore, au moins en partie, où il soûtient que son sentiment est celui d'Apollinaire, & il en allegue un grand nombre de passages pour le prouver.'Il écrivit sur le mesme sujet à Cataphrone son compagnon, qui en écrivit aussi à Paregoire, Urane, Diodore, & Jove qui estoient dans les mesmes sentimens.

p.1033.d. p.1031.b. p.1033.b. .d. p.1035.a. p.1032.b.c. e p.1032.c. f p.1035.b.c.

'Valentin écrivit aussi de son costé une apologie, contre ceux qui accusoient les Apollinaristes de dire que le corps fust consubstantiel à Dieu. Il se sert principalement de deux professions de foy, l'une d'Apollinaire, & l'autre d'un Jove Evesque[Je ne sçay si c'est celui dont nous venons de parler, qui n'auroit pas eu plus de fermeté dans ses sentimens que son maistre.]Apollinaire finit la sienne en prononçant anatheme à ceux qui ne croient pas que la chair de J. C. est de Marie, ou qui disent qu'elle est consubstantielle à Dieu & d'une nature increée, ou qui disent que la divinité est passible, & luy attribuent les passions de l'ame.'Jove rejette aussi, comme contraires à la tradition ancienne & à la paix de l'Eglise, ceux qui disent que la chair unie inseparablement au Verbe, est consubstantielle à Dieu.[Il est remarquable que Valentin n'allegue pas seulement l'autorité d'Apollinaire,] 'qu'il appelle son tres heureux pere & maistre, un homme saint & divin, 'mais encore celle de Saint Basile,[e] & celle de S. Athanase,[f] qu'il qualifie nostre tres saint Evesque.

g in Nest.& Eut. l.3.p.1030.b.

[g] Timothée dont nous venons de parler, a aussi écrit une histoire ecclesiastique, dans le dessein de faire estimer Apollinaire, qu'il relevoit principalement par le grand nombre de lettres qu'il avoit écrites aux plus grands hommes de l'Eglise, ou qu'il en avoit receuës.

receuës. [C'est apparemment dans cette histoire]qu'il avoit fait une table des livres & des discours d'Appollinaire. [a] Leonce de Byzance pretend que la lettre citée dans le Concile d'Ephese sous le nom du Pape Jule, est de Timothée l'Apollinariste,[b] comme on le voyoit, dit-il, par beaucoup d'exemplaires; [c] & neanmoins elle est encore citée sous le nom de Jule, dans un autre écrit attribué au mesme Leonce. [d] Elle ne contenoit rien de contraire à la foy."

Bib.P.t.4.2.p. 1110.a.
a Leon. sect. 8 t. 11.p.526.c|Fac. n p 40
b Leon. sect.8.p. 526 e.
c in Nest.& Eu. l.1.p 976.c.
d sect.8.p.527.a.

Note 9.

ARTICLE XVI.

Des écrits d'Apollinaire, & premierement de ceux qu'il a faits pour la vraie foy.

[IL ne nous reste plus qu'à parler ici des écrits d'Appollinaire, car quoiqu'il ne soit pas possible d'en faire le denombrement à moins que d'avoir la liste que Timothée son disciple en avoit faite, nous pouvons neanmoins rechercher ceux dont les anciens ont fait mention; & nous nous dispenserions mesme assez volontiers de ce travail, si nous n'estions obligez de remarquer ceux que ses disciples mesme, ou les Eutychiens aprés eux, ont attribuez aux Peres, pour leur donner plus d'autorité.]

'Nous avons remarqué qu'il avoit une fort grande facilité à écrire. [e] Aussi ses disciples se glorifioient de la multitude de ses livres, & Saint Gregoire de Nazianze dit qu'ils faisoient un troisieme Testament.'S. Basile dit qu'il passoit pour le plus grand causeur de tous les écrivains de son temps.[f] Il travailloit sans cesse en vers[& en prose.][g] Il estoit impossible, selon ce que dit l'Ecriture, qu'il n'y eust du peché dans un si grand nombre de paroles; & cela estoit d'autant plus impossible à l'égard d'Apollinaire, qu'il fondoit sa theologie non sur les preuves tirées des livres sacrez, mais sur des raisonnemens humains,'& sur de pretenduës demonstrations geometriques: [h] ce qui engage presque infailliblement dans l'erreur. [i] Rufin témoigne en effet qu'il se perdit par l'amour de la dispute, & que se plaisant à refuter tout ce que les autres disoient, pour faire paroistre la force de son esprit, il tomba malheureusement dans l'heresie.'Ses travaux aussi inutiles qu'ils estoient grands, luy enflerent le cœur: son esprit s'evapora dans ses vers; & la vaine satisfaction qu'il en tiroit, augmentoit encore son mal, comme l'eau que boit un hydropique.

Bas.ep.74.p.125 a.
e Naz or.51.p. 745.b.
Bas.ep.82.p.5?? a.
f Nil l.2.ep.49. p.141.
g Bas.ep.74.p. 125.e.
Naz.or.51.p. 743.a.
h DuPint,t.2.p. 375.
i Ruf l.2.c.20. p.260.
Nil l.2.ep.49.p 141.

V.§6.

[Nous avons déja parlé"de sa paraphrase sur les Pseaumes, &

des autres ouvrages qu'il fit du temps de Julien l'apostat, afin que les Chrétiens pussent se passer des auteurs payens.] 'Il écrivit encore pour la religion contre le philosophe Porphyre, un grand ouvrage qui a esté consideré comme son chef d'œuvre & le plus excellent de tous ses écrits. [a] Il estoit divisé en trente livres '. [b]Philostorge dit qu'il a beaucoup surpassé Eusebe de Cesarée, & mesme S. Methode, qui avoient tous deux traité cette matiere avant luy; [& il peut estre assez croyable à l'égard d'Eusebe qui estoit Arien aussi-bien que luy.] [c] S. Jerome parle en particulier du 26.[e] livre, qui estoit fort grand, & employé à répondre aux objections de Porphyre contre le Prophete Daniel.[d]Il en raporte un passage qu'il n'approuve pas, & que la suite des temps a fait voir estre faux.

Hier.ep.65.p.189 b|191.b|ep.50 p.105.b|v.ill.c.104.p.299.a| Vinc.L.c.16.p.340.
a Hier.ep.84.p.327.a|v.ill.c.104 p.299.a|Vinc.L.c.16 p.340.
b Phisg.l.8.c.14.p.117.
c Hier.in Dan.pr.p.567.a|in Matt.24.p.71 d.
d in Dan.9.p.594.c.d.

[Apollinaire n'a pas seulement écrit contre les payens:]'il a encore accablé beaucoup d'heresies par un grand nombre de volumes, & a refuté beaucoup d'erreurs oposées à la veritable foy, comme entre autres celles des Eunomiens & des Ariens.[Je ne sçay si ce seroit de son ouvrage contre les Ariens,]'que Sozomene cite un passage de luy sur l'election de S. Athanase, qui est tres avantageux à ce Saint. 'Philostorge luy attribuë, aussi-bien qu'à S. Basile, une refutation de l'apologie d'Eunome.[Il semble qu'il ait écrit contre les Macedoniens,]'puisqu'on pretendoit que S. Basile luy avoit demandé un livre sur le Saint Esprit; ce que neanmoins ce Saint n'avoit point fait. 'Il écrivit aussi contre Marcel d'Ancyre, qu'il accusoit d'estre Sabellein. [e] Il avoit écrit contre les Manichéens dés devant l'an 376. [f] Theophile d'Alexandrie dit qu'il a aussi renversé Origene par ses ouvrages.

Vin.L.c.16.p.340|Th.Al.pas.1.p.84.c.
Soz.l.2.c.17.p.465.d.
Phisg.l.8.c.12.p.116.
Bas.ep.82.p.151.a.
Hier.v.ill.c.86.p.295.b.
e Epi.66.c.21.p.638.c.
f Th Al.pas.1.p.84.c.

ARTICLE XVII.

Ouvrages d'Apollinaire sur l'Ecriture, & sur divers sujets.

'APOLLINAIRE composa des livres innombrables sur l'Ecriture.[g]S. Jerome semble dire qu'il avoit voulu joindre en une seule suite tout ce que les differens interpretes ajoutent les uns aux autres; en quoy il loüe son dessein: mais il le blasme de n'avoir pas agi selon la science, & d'avoir fait une suite des paroles de l'Ecriture plutost selon son jugement que selon la regle de la verité.'Le mesme Pere le blasme d'avoir suivi la version de Symmaque sur un endroit de l'Ecclesiaste: [d'où l'on peut peut-estre tirer qu'il a écrit sur ce livre.]

Hier.v.ill.c.104.p.299 a.
g in Ruf.l.2.t.2.p.228.c.
in Eccl.12.p.99.a.

'Il fit dans sa jeunesse de petits commentaires sur les Prophetes, où il touchoit plutost les sens qu'on leur pouvoit donner, qu'il ne les expliquoit. 'C'est pourquoi Saint Jerome parlant de ceux qui avoient commenté Isaïe, dit qu'Apollinaire expliquoit tout[ce Prophete]à son ordinaire, qu'il ne faisoit que le parcourir, qu'il en passoit beaucoup d'endroits qui auroient merité de longues explications, & dont il ne faisoit proprement que des extraits: en sorte qu'en lisant son ouvrage, on croyoit voir des titres de chapitres plutost qu'un commentaire. 'Apollinaire fit depuis une nouvelle explication d'Osée, que Saint Jerome trouvoit encore trop courte. Ce Pere dit dans la preface de son commentaire sur Daniel, qu'Apollinaire rejettoit l'histoire de Susanne.

in Os.pr.t 6.p.4.d. | in Is.l.1.pr.p.4. | in Os.pr.p 4.d.

'Il a fait quelques ouvrages sur l'Evangile de S. Mattheu.[a] Il a expliqué fort amplement la premiere epistre aux Corinthiens, '& a fait de petits commentaires sur celle aux Ephesiens, dont S. Jerome a tiré diverses choses.

inMatt.pr.p 12. | a ep.52.p.117 b. | inRuf.l.1.p.204.d.

[Nous avons peine à trouver d'autre ordre pour ses autres ouvrages, que celui des auteurs qui en ont parlé.] 'Saint Basile raporte des paroles d'un livre qu'on attribuoit à Apollinaire, pour lesquelles il avoit esté obligé de le traiter de Sabellien. 'S. Gregoire de Nazianze avoit entre les mains un ouvrage du mesme auteur, dont il raporte des choses tout à fait impies sur l'Incarnation. 'Saint Jerome remarque qu'il écrivit deux volumes pour défendre l'erreur des Millenaires contre Saint Denys d'Alexandrie qui les avoit refutez.

Bas.ep.59.p.87.b.c. | Naz.or.46.p.272. | Hier.in Is.18.p.242.b.

κατὰ κεφά-λαια. 'Theodoret cite de luy des passages d'un livre qu'il appelle"par abregez, [b] d'un écrit semblable à celui-ci, [c] d'un petit discours sur l'Incarnation, [d] & de deux expositions de la foy, [differentes de celle][e] qui est raportée entiere par Valentin l'Apollinariste, [f] aussibien que des fragmens d'une autre, citez par Leonce, où son heresie paroist davantage. [g] S. Euloge d'Alexandrie raporte ces paroles de son traité de l'Incarnation; Que Dieu & la chair ont fait une seule nature.

Thdrt.dial.1.p.45.46|dial.2.p.112.113|dial.3.p.170. | b p 170.171. | c p.171.b|dial.2.p.113.114|Bib.P.t.4.2.p.1109.c|1110 d | d Thdrt.dial.1.p.46.a b|dial.3 p.17.b.

[Celui qui raporte plus de passages d'Apollinaire, est Leonce de Byzance dans l'extrait qu'il fait du livre de Timothée dont nous avons parlé. Il ne leur donne point ordinairement de titre, mais les marque par les mots qui les commencent: La deduction en seroit ici trop ennuyeuse: & nous aimons mieux en faire"une note. On peut seulement remarquer ici]les deux livres adressez à Heracle contre Diodore, [qui est sans doute "celui de Tyr.] 'Car Apollinaire arma contre luy sa langue & sa plume, parce-

e Leon sup.p.1033.a.b. | f p 1030.1031. | g Phot.c.230.p.849.m. | Leon.sup.p.1038.1039|Bib.P.p.1109.e. | Fac.l 8.c.5.p.339.d.e.

NOTE 10. | V.S. Athanase not.98.

Leon.ſup.p. 1039.d. | a Amb.de Inc.c. 6.p. | Conc.t.6.p.314. c.

qu'il l'avoit repris de ſon impieté. 'Parmi ces Paſſages d'Apollinaire citez par Leonce,[a] on trouve celui que Saint Ambroiſe raporte d'un auteur qu'il aime mieux faire connoiſtre par ſes paroles que par ſon nom. 'Il eſt tiré d'un ouvrage contre Diodore ou contre Theodore [de Mopſueſte ;] car on lit differemment : [Et quoique Theodore n'ait apparemment eſté Eveſque qu'aprés la mort d'Apollinaire, il pouvoit avoir écrit contre luy ſans eſtre Eveſque.]

c. | d|314.d. | p.314 d.

'Le Concile de Latran ſous S.Martin Pape, cite ce paſſage avec quelques autres tirez des traitez d'Apollinaire, Contre ceux qui ſous pretexte du terme de Conſubſtantiel combatent la divine Incarnation du Verbe; 'De la divine Incarnation, ou ſimplement Sur l'Incarnation, dont on cite le chapitre treizieme ; '& Sur l'apparition de Dieu en la chair. [D'autres pourront examiner ſi ces paſſages ne ſont point citez autrepart d'une autre maniere.

Leon ſup.p. 1040.b.c.d. | b Bib.P.t.4.2 p. 1109.e. | c Leon.ſup.p. 1038.b.c. | p.1037.e.d.

Nous avons déja parlé des lettres qu'Apollinaire écrivit vers le commencement de ſon ſchiſme,] 'dont nous en avons encore une entiere adreſſée aux Confeſſeurs d'Egypte. [b] Nous avons encore des fragmens d'une autre lettre adreſſée à Pierre, [c] & d'une autre à Flavien, [peute-ſtre pour taſcher de ſe juſtifier, ſi nous voulons que ce ſoient Pierre d'Alexandrie & Flavien depuis Eveſque d'Antioche. Nous avons auſſi parlé de]'celle à Serapion, où il approuve, comme nous croyons, l'epiſtre de S. Athanaſe à Epictete.

ARTICLE XVIII.

Ecrits d'Apollinaire attribuez à divers Peres.

Leon.ſup.p. 1037.e|1032.a| ſect.8 p.526 a. | d Bib P.t 4.2.p. 1010.c|Pet.dog. t.4.p.331.§ 10. | e Bib.P.t.4.2 p. 1110.b.c.d|Leon. ſup.p.1032.a.b| ſect.8 p.526.c. | f Genn c.2.

'APOLLINAIRE écrivit deux epiſtres à Denys Eveſque de Corinthe,[d] ou plutoſt ſeulement Preſtre.[e] Mais la ſeconde dont nous avons divers endroits, a fait beaucoup de bruit dans l'Egliſe, parceque les Eutychiens l'attribuoient au Pape Jule. [f]Gennade meſme a cru qu'elle eſtoit de ce Pape, & il l'excuſe en diſant qu'elle avoit paru utile en ſon temps contre ceux qui mettoient deux perſonnes en J C, mais que depuis elle avoit eſté reconnuë pernicieuſe, parcequ'elle favoriſoit l'impieté d'Eutyche & de Timothée.

Phot.c.230.p. 852. | p.855.

'S.Euloge d'Alexandrie taſche de donner un bon ſens à cette epiſtre, ſuppoſé qu'elle ſoit de Jule; mais il croit qu'il y a grand lieu d'en douter; 'vu que S.Cyrille ne s'en eſt point ſervi, quoiqu'elle ſoit beaucoup plus forte contre Neſtorius, que celle qu'il a citée

dans le Concile d'Ephese. Facundus raisonne de la mesme sorte. Fac.l.1.c.5 p.40.
aMais Leonce de Byzance soûtient absolument qu'elle est d'Apollinaire, & non de Jule, "par des raisons ausquelles nous ne voyons pas qu'on puisse donner de réponse. Hypace Evesque d'Ephese avoit soûtenu dés auparavant la mesme chose. 41. aLeon.sect.8 p.526.c. Fac.n.p.40. Conc.t.4.p.1767.c.

Note 11.

bLeonce pretend que non seulement celle à Denys, mais sept autres encore que l'on attribuoit au Pape Jule, estoient veritablement d'Appollinaire. L'Empereur Marcien assure que Dioscore d'Alexandrie, successeur de S. Cyrille, & quelques autres[Apollinaristes ou Eutychiens,] avoient eu la hardiesse de repandre parmi le peuple, sous le nom de quelques uns des saints Peres, divers ouvrages d'Apollinaire, pour seduire par ce mensonge les esprits des simples. bLeon.sect.8.p.526.c. Conc.t.4.p.855.c.

Leonce a fait un traité exprés pour montrer en particulier que les Eutychiens avoient supposé diverses epistres à Jule, & d'autres traitez d'Apollinaire à Saint Gregoire Thaumaturge & à Saint Athanase. Il le prouve premierement par Valentin & Timothée disciples d'Appollinaire, qui avoient cité ces traitez sous le nom de leur maistre; & secondement par la conformité qu'ils avoient avec ceux que tout le monde reconnoissoit estre d'Appollinaire. Nous avons la premiere partie de ce traité dans le quatrieme tome de la bibliotheque des Peres; & ce qui la suit peut estre un fragment de la seconde. Leon.sup.p.1031.a. b|1039.c. p.1040.a. p.1031-1040.

Il marque particulierement le traité intitulé La foy en detail, attribué à S. Gregoire Thaumaturge. c Il marque encore divers discours ou expositions sur l'Incarnation, ausquelles on faisoit porter à faux le nom de S. Athanase, & en particulier une petite exposition sur la foy, que nous avons encore parmi les œuvres de ce Saint. ["On a encore bien des raisons de le croire d'une lettre à l'Empereur Jovien, differente de celle qui est raportée par Theodoret,]Nous avons aussi dans Saint Athanase un assez long traité contre les Ariens, inutilité De l'appartion du Verbe incarné.["Le nom d'Appollinaire ajouté à ce titre, & quelques expressions, pourroient faire douter si cet ouvrage n'est point de cet heretique, lorsqu'il conservoit encore ou tout à fait ou en partie la foy Catholique.]Mais nous aimons mieux croire avec les Benedictins, que cet ouvrage est veritablement de S. Athanase. ἡ κατὰ μέρος πίστις. p.1031.a|sect.8. p.257.a. c sup.p.1031.a. Ath.t.2.p.30. V.S.Athanase note 101. p.34. t.1 p.595. Ib note 100. t.1.B.p.870.

[Voilà donc tout ce que nous pouvons dire avoir de reste des ouvrages d'Apollinaire, avec un grand nombre de fragmens, quelques petites lettres, & sa paraphrase sur les Pseaumes, qui est l'unique ouvrage qui luy puisse faire de l'honneur.]

NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE SETTIEME VOLUME DES MEMOIRES
pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR SAINTE HELENE.

Pour la page 1. § 1.

NOTE I.

Du lieu & de la qualité de sa naissance.

Usser. t. Bri. pag. 171. 19.| Mar L. t. 1. p. 400. 401.

'LES auteurs sont fort partagez sur le lieu de la naissance & sur la qualité de S.te Helene. Usserius en parle amplement, & tout ce qu'on en peut tirer pour le premier point, c'est qu'aucun auteur original n'en dit rien; que les autres la font tantost d'York, tantost de Londres, tantost de Colchestre, tantost de Treves, tantost de Drepane en Bithynie; [& qu'au bout de toutes leurs disputes on n'en sçait rien. La derniere opinion semble neanmoins un peu plus autorisée que les autres,] 'puisqu'on voit par Procope que c'estoit la croyance du temps de Justinien: 'Et Constantin a donné à ce bourg le nom d'Helenople à cause d'elle en en faisant une ville.

Proc. ædi. l. 5. c. 2. p. 96. b.

Hier. an. 327. &c.

Eutr. p. 587. c| Bar. 306. § 20.

'Pour sa qualité, Eutrope témoigne assez qu'elle estoit d'une naissance peu considerable. 'S. Ambroise fait voir que c'estoit l'opinion commune, & mesme qu'on la tenoit pour la fille d'un hostelier: [Et ni Eusebe, ni les autres anciens historiens qui la relevent extremement, ne parlant jamais de sa naissance, font assez juger qu'ils n'y trouvoient point de matiere pour la loüer, & confirment ainsi] 'l'Anonyme de M. Valois, qui l'appelle une personne tres vile.

Amb. div. 3. p. 123. h.

Ammi. an. p. 471. b.

[Nous avons montré sur Constantin *note* 1, qu'il y a peu ou point de lieu de douter qu'elle n'ait esté femme legitime de Constance Chlore.]

Pour la page 3. § 2.

NOTE II.

Qu'on ne peut revoquer en doute la decouverte de la Croix par S.te Helene.

Bar. 326. § 42.

'La plus grande difficulté qui se rencontre dans l'histoire de l'Invention de la sainte Croix, est le silence d'Eusebe, qui parle de la venuë de S.te Helene dans la Palestine, & de la decouverte du saint Sepulcre, sans dire un seul mot de la Croix, trouvée avec le sepulcre, 'Il marque fort bien que S.te Helene fit bastir les eglises de Bethléem & de la montagne des Olives, 'ou que Constantin les fit bastir en son nom, [mais il ne luy donne aucune part à l'eglise de la resurrection,] 'que Saint Paulin & Rufin disent qu'elle fit aussi bastir; [& mesme il ne parle du voyage d'Helene en la Palestine, qu'aprés avoir mis tout ce qu'il avoit à dire touchant cette eglise.] 'Nous laissons à d'autres à voir si l'on peut rendre quelque raison solide du silence d'Eusebe.

Euf. v. Conf. l. 3. c. 43. p. 504.

c. 41. p. 504. a.

Ruf. l. 10. c. 8. p. 163. 2| Paul. ep. 11. p. 136.

Boll. 3. may. p. 362. § 5.

[Mais quand on n'en pourroit trouver aucune, cette histoire est trop bien établie par des témoignages positifs, pour la revoquer en doute sur des argumens negatifs, quelque forts qu'ils puissent paroistre. On ne trouve jamais avant Constantin, que personne soit venu à Jerusalem pour voir la Croix:

& depuis Constantin rien n'est plus celebre.] Rivet, l. 3. c. 8. p. 283. 'On en voit plusieurs passages dans Saint Cyrille de Jerusalem, qui écrivoit peu d'années aprés, Cyr. ad C. p. 247. b. c. 'Et dans sa lettre à Constance, il dit positivement que la Croix avoit esté trouvée du temps de Constantin son pere. Riv. c. 8. 11. p. 283. 296. 'Aussi Rivet qui veut que l'Invention de la Croix soit une fable, est reduit à accuser de faux & cette lettre à Constance, & les passages qui marquent que l'on reveroit alors la vraie Croix. Alex. t. 7. p. 479-492. 'Mais il le fait de sa pure autorité, sans en alleguer aucune preuve qui soit tant soit peu raisonnable. Boll. 3. may, p. 362. §5. 'Bollandus croit que Constantin mesme parle de la Croix, Eus. v. Const. l. 3. c. 30. p. 499. d. 'lorsqu'il se rejouit de ce que Dieu avoit fait eclater de son temps le monument qui nous fait connoistre la passion du Sauveur, τὸ γνώρισμα aprés qu'il avoit esté si long-temps caché sous la terre, [Et assurément cette expression convient parfaitement à la Croix. Car le sepulcre estoit plutost le monument de la resurrection que de la passion de J. C.

Pour ce qu'Eusebe ne parle de la venuë de S.te Helene dans la Palestine, qu'aprés avoir décrit le bastiment de l'eglise de la Resurrection, ce n'est point une raison de croire qu'elle n'y soit venuë que depuis. Il se peut faire aussi qu'elle ait moins contribué à cette eglise, qu'à celles de Bethléem & de la montagne des Olives, & que cela ait porté Eusebe à ne luy attribuer que les deux dernieres; Constantin ayant peut-estre voulu faire toute la depense de l'autre, qui ne fut achevée que plusieurs années aprés la mort de S.te Helene.]

Pour la page 633.

NOTE III.

De Jude Cyriaque qu'on pretend avoir trouvé la vraie Croix.

Pau. l. ep. 11. p. 137. 'Ce que dit S. Paulin qu'Helene fit venir plusieurs Juifs à Jerusalem pour savoir où estoit le Calvaire & le lieu de la mort de J. C, [a esté bien augmenté par d'autres.] Soz. l. 2. c. 1. p. 441. a. 'Sozomene dit que quelques uns pretendoient que ce lieu avoit esté decouvert par un Juif d'Orient, qui l'avoit appris d'un écrit fait par quelqu'un de ses ancestres. Il rejette cette narration, [qui a quelque raport avec l'histoire que nous avons aujourd'hui,] Boll. 4. may. p. 447. e. 'écrite, si elle est vraie, par un temoin oculaire, [a] & qui porte qu'un Juif nommé Judas trouva la Croix, fut ensuite battizé sous le nom de Cyriaque, fut fait Evesque de Jerusalem, & fut enfin martyrizé sous Julien l'apostat. a p. 445-450. b. Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 36. p. 28. 'Il paroist que tout cela se disoit du temps de S. Gregoire de Tours. [b] On ne doute pas non plus que cette histoire ne soit celle dont il est parlé dans le decret du Pape Gelase. b Bar. 325. §42. Boll. 3. 4. may, p. 363. 439. 'On voit aussi qu'elle a esté suivie par les martyrologes les plus anciens, qui portent le nom de S. Jerome.

[Mais quoique cette piece puisse avoir esté celebre dés le V. siecle,] 3. may, p. 362. f. 'on ne peut pas la lire avec quelque connoissance de l'antiquité sans reconnoistre qu'elle est toute pleine de faussetez. Bar. 326. §42. 'Aussi le Pape Gelase s'est bien gardé de l'autoriser, & l'appelle mesme une piece nouvelle, 3. may. a. 'témoignant assez ne l'approuver pas. Boll. 3. may. p. 362. f. 'Bollandus croit qu'elle vient originairement des Grecs, & il en a trouvé un manuscrit grec dans le Vatican, dont il ne s'est pas mis en peine d'avoir copie; [& avec raison.] p. 362. b. c. 'Il montre neanmoins par Theophane, que jusques au IX. siecle les Grecs qui avoient un peu d'erudition s'en sont moquez. p. 366. 'Le moine Alexandre qui a fait un discours sur l'Invention de la Croix dans ces derniers siecles, selon l'opinion de Bollandus, ne veut point que l'on s'arreste à tout ce que l'on en disoit, hors ce qu'il en raporte tiré de Theophane. p. 364. a. b. 'On en trouve quelque chose dans un discours attribué a André de Crete par Gretzer & par le P. Combesis. Bollandus soûtient qu'il ne peut estre de cet André.

[Les Latins au contraire ont receu generalement ces fables jusques à ces derniers siecles, où elles sont rejettées aussi generalement.]'Baronius n'en a rien voulu inserer dans ses Annales, disant que ce sont des choses d'une verité peu solide, qui se sont glissées depuis long-temps, '& que les histoires qu'on en fait ont besoin de quelque correction. 'Bollandus trouve cette censure bien moderée, ou plutost bien foible pour une si méchante piece, [qu'il refute non avec plus de severité, mais avec plus d'étenduë qu'elle ne merite. Et je ne pense pas que personne se hasarde à la vouloir soûtenir contre luy.]'Dés le XIII. siecle le moine de Saint Marien d'Auxerre, l'avoit condannée comme une fiction, s'étonnant qu'on lust dans l'Eglise une narration si visiblement contraire à l'histoire, '& en laquelle on ne trouvoit aucun vestige de verité. Que si quelqu'un, dit-il, veut la soûtenir, parcequ'on s'en sert depuis long-temps dans l'Eglise, qu'il sache que quand la raison se trouve contraire à l'usage, il faut que l'usage cede à la raison, 'Papebrok dit que l'on ne sauroit trop repeter cette excellente regle, à ceux qui trouvent mauvais qu'on accuse de fausseté diverses choses qui se sont introduites dans l'Eglise par l'ignorance de l'histoire: & que quand on a de bonnes preuves contre ces narrations fabuleuses, il ne faut point s'arrester à l'obstination, soit du menu peuple, soit de ceux qui trouvent leur interest à soûtenir ces erreurs communes.

'Ce qui embarasse ici, c'est que beaucoup d'Eglises ont honoré ce Jude Cyriaque ou Quiriace, pretendu Evesque de Jerusalem: & quelques unes l'honorent encore aujourd'hui. Son nom se trouve, comme nous avons dit, dans presque tous les martyrologes, au premier may dans les plus anciens, & au 4 depuis Usuard; ce que les breviaires ont suivi. 'Les Grecs en font aussi quelque memoire le 18 d'octobre. [Il est indubitable qu'on ne peut rien fonder du tout sur l'histoire qu'on en fait. Cela n'empesche pas qu'il ne puisse y avoir eu un S. Cyriaque martyrizé à Jerusalem, & Evesque de quelque autre lieu, dont les reliques auront esté portées à Ancone en Italie.]'Car on l'y honore aujourd'hui comme le patron de la ville, soit que l'Imperatrice Placidie l'y ait fait apporter de Jerusalem, comme on le pretend, soit qu'elles y soient venües par quelque autre voie. 'L'Eglise d'Orleans a pretendu en avoir le chef, dont elle a honoré autrefois la translation au mois d'avril; (car aujourd'hui elle n'en fait plus de mention;)'& celle de Sens pretend en avoir le corps tout entier; sans en pouvoir donner de preuve. 'Bollandus croit que ce peut estre Jude qui estoit Evesque de Jerusalem sous Adrien, & qui peut avoir esté Martyr. [Nous embrasserons sa conjecture avec joie quand nous en verrons quelque fondement.

Ce qui fait voir qu'on a pu confondre un veritable S. Cyriaque avec le faux Jude Cyriaque,]'c'est qu'il y a eu à Rome un monastere de ce nom, 'où on a pretendu aussi avoir les reliques du faux Evesque de Jerusalem. Et neanmoins il est certain que Saint Cyriaque patron de ce monastere, & dont il y avoit des reliques, est un Martyr de Rome. [On pretend qu'il y avoit autrefois à Rome une autre eglise de S. Cyriaque, où l'on prenoit pour patron le faux Evesque de Jerusalem; mais que les Papes ont voulu qu'au lieu de ce Cyriaque, on prist S. Cyrique ou Cyr enfant, fils de Ste Julitte, que l'on y honore aujourd'hui.]

Bar. 326. § 42. — 3. may, a. — Boll. 4. may, p. 441. c. — sup. p. 174. f. — p. 571. b. — c. — 4. may, p. 439. 440. — Soz. l. 2. c. 1. p. 442. a. — Boll. p. 440. 441. — p. 440. §6 | sup. p. 474. — 4. may, p. 792. d. — p. 441. 444. — p. 440. § 9.

NOTE IV.

Pour la page 21. § 3.

Quelques difficultez sur l'eglise du saint Sepulcre.

Comme l'eglise du saint Sepulcre que

que Conſtantin fit baſtir à Jeruſalem, contenoit la chapelle du ſaint Sepulcre, la grande egliſe, & pluſieurs autres baſtimens, on ne voit pas bien ſi c'eſt toute cette enceinte en general, ou ſi c'eſt la grande egliſe en particulier,] 'qui eſt appellée tantoſt le martyre, [ou le lieu de la Paſſion,] [a] le grand martyre, [b] le martyre & le monument [de la mort &] de la reſurrection de J. C; [c] & tantoſt l'egliſe de la ſainte Croix, [d] en l'honneur de laquelle Euſebe témoigne qu'eſtoit baſtie la grande egliſe, οἶκος εὐκτήριος, νεὼς τε ἅγιος. [e] S. Cyrille de Jeruſalem donne ordinairement à cette egliſe le nom de Golgotha. [f] Theodoret diſtingue l'egliſe de la Croix, & la Reſurrection, [ou la chapelle du ſaint Sepulcre ;] & auſſi-toſt aprés, il paroiſt ne faire de l'une & de l'autre qu'un meſme temple.

Euſ.v.Conſ. l.4.c.40.p. 545.d|Hier. an.337. a Soz.l.2.c.26. p.483.a. b Euſ.v.Conſ. l.3.c 40.p. 503.c|Cyr. cat.14.p.142. d. c Chr.Al.p. 666. d Euſ.tri.c.9. p.630.a. e Cyr.cat.4.13. p.57.b|134.b. f Thdrt.in Ez. 48.p.538.c d.

'S. Cyrille de Jeruſalem témoigne pluſieurs fois qu'il preſchoit ou à Golgotha meſme, 'ou au moins fort prés, & à la vuë de ce lieu conſacré par la mort de J. C. 'S. Paulin & Rufin diſent auſſi que l'egliſe baſtie à cauſe de la Croix, fut miſe au lieu de la Paſſion. 'S. Cyrille dit meſme que le lieu de la Reſurrection & de Golgotha n'eſtoit qu'une ſeule egliſe. [On ne peut donc douter que la baſilique, c'eſt à dire le grand eſpace qui comprenoit l'egliſe & tous les baſtimens qui l'accompagnoient, ne continſt dans ſon enceinte l'un & l'autre lieu, celui de la reſurrection & du ſepulcre, & celui du crucifiement & de la mort de J. C.] 'Auſſi il n'y avoit que 80 pas ou un jet de pierre de l'un à l'autre, [g] & tous les auteurs ne marquent ordinairement qu'une baſilique baſtie par Conſtantin, pour honorer ces deux grands myſteres.

Cyr.cat.4.p. 27.b. cat.10.13.p.91. c|122.123. Paul.ep.11.p. 138.Ruf l.10. c.8.p.163.a. Cyr.cat.14.p. 145.d. Euſ.n.p.306. 1.b|It.Bur.p. 43.2. g Euſ.n.p.304. 2.c.

'Euſebe appelle cette baſilique la nouvelle Jeruſalem: [h] & Socrate dit que S.te Helene luy avoit effectivement donné ce nom. 'Mais M.r Valois ſoûtient que dans Euſebe ce n'eſt qu'une alluſion à ce que l'Ecriture dit de la nouvelle Jeruſalem, [& de toute l'Egliſe.] Pour ceux qui croient ſur cela que Conſtantin baſtit une nouvelle ville autour de l'egliſe, [cela n'eſt nullement fondé.] 'Euſebe parle viſiblement de ce qui ſe fit en execution de la lettre de Conſtantin à S. Macaire : [& cette lettre n'ordonne point dutout de baſtir une nouvelle ville.]

v.Conſ.l.3.c. 33.p.501.c. h Socr.l.1.c. 17.p.47.b. n.p.12.1.b. Euſ.p.501.b. c.

NOTE V.

Pour la page 12.§6.

Que cette egliſe n'a eſté dediée en 335 qu'au mois d'octobre.

'La dedicace de l'egliſe de la Reſurrection à Jeruſalem, ſe fit certainement en la 30.e année de Conſtantin, [commencée le 25 juillet 335, & il eſt aiſé de juger tant par le temps du Concile de Tyr qui la preceda immediatement, que par la ſuite de l'hiſtoire de S. Athanaſe, qu'elle ſe fit ſur la fin de l'an 335.] M.r Valois dit que ce fut le 13 de ſeptembre, fondé ſur Nicephore, & ſur ce que divers Grecs marquent qu'on celebroit ce jour là la dedicace de cette egliſe. La chronique d'Alexandrie dit poſitivement, *p.666*, qu'elle fut dediée le 17 de ſeptembre. Et il eſt aiſé de croire qu'il faut lire le 13 au lieu du 17. 'puiſqu'elle dit que la feſte de la Croix, ἡ σταυροφάνεια, commença depuis ce temps là. [Car on demeure d'accord que la feſte de la Croix ſe celebroit à Jeruſalem le 14 de ſeptembre.

Euſ.v.Conſ.l. 4.c.45.p.549. d. n.p.248.1.b. c. Boll.3.may. p.201.b.

Il paroiſt donc que l'on y celebroit en meſme temps la feſte de la Croix & celle de la dedicace, & que c'eſt pourquoi] 'Sozomene dit que celle-ci eſtoit extremement ſolennelle, que l'on y accouroit de toutes parts, qu'elle duroit huit jours, & que meſme l'on y donnoit le batteſme, μυήσεως τελεῖσθαι. [Mais je ne ſçay ſi c'eſt une aſſez grande preuve que l'egliſe euſt eſté dediée en ce jour là.] 'Car durant que Theognis & les

Soz.l.2.c.26. p.483.c. Ath.ap.2.p. 794.795.

autres informoient contre S. Athanaſe à Mareote dans la Libye, de la part du Concile de Tyr, les Eccleſiaſtiques de ce canton firent un acte daté du 10 de Thot, [c'eſt à dire du 8 de ſeptembre. Il faut que Theognis ait achevé ſon information, qu'il ſoit revenu à Tyr, qu'on ait enſuite prononcé contre S. Athanaſe, & que les Eveſques ſoient venus à Jeruſalem, avant que de celebrer la dedicace; ce qui aſſurément ne s'eſt pas fait en ſix jours.

Pour ſauver cet inconvenient, il faudroit dire que S. Athanaſe auroit eſté condanné à Jeruſalem, & non pas à Tyr, ou que les Eveſques ſeroient retournez de Jeruſalem à Tyr, pour y achever l'affaire de S. Athanaſe qu'ils avoient commencée: le dernier eſt hors de toute apparence, n'y ayant aucune raiſon qui empeſchaſt les Euſebiens de faire à Jeruſalem ce qu'ils avoient envie de faire, comme ils y receurent Arius à la communion.] 'Bollandus a ſoûtenu le premier, pour pouvoir mettre la dedicace le 13 de ſeptembre, '& ſur le peu d'apparence qu'il y a, dit-il, que S. Maxime de Jeruſalem ſoit venu à Tyr durant qu'il avoit à preparer la dedicace de ſon egliſe.

Boll.2.may, p.201.b.c. | p.202.a.

[Mais ce ſentiment eſt combatu par S. Epiphane, Rufin, Socrate, & Sozomene, qui diſent expreſſément que S. Athanaſe fut condanné à Tyr.] 'Le Concile d'Alexandrie fait ſuivre les crimes imputez au Saint à Tyr par ſon exil dans les Gaules. 'Les Euſebiens dans leur faux Concile de Sardique, où ils raſſemblent toutes les procedures faites contre luy, n'en marquent aucune faite à Jeruſalem, mais diſent que ce fut à Tyr qu'on prononça la ſentence par laquelle il fut condanné, & qu'à cauſe de cela il s'enfuit de Tyr. [Philoſtorge marque auſſi ſa condannation à Tyr:] 'Cependant le Concile de Jeruſalem eſtoit encore plus nombreux & plus ſolennel que celui de Tyr, comme on le voit par Euſebe: [& ainſi leur intereſt les portoit à ne point oublier d'en parler.] 'Conſtantin ſur les plaintes de Saint Athanaſe, manda tous les Eveſques qui avoient compoſé le Concile de Tyr, pour luy venir rendre conte de leur jugement, [Il devoit aſſurément mander auſſi ceux qui avoient eſté dans celui de Jeruſalem, ſi c'eſt là que le jugement avoit eſté prononcé.] 'S. Athanaſe marque auſſi fort clairement, qu'ils avoient accompli leur iniquité contre luy avant que de ſortir de Tyr pour aller à Jeruſalem. 'Les Preſtres de la Mareote qui avoient fait une proteſtation contre les commiſſaires Euſebiens, la vinrent apporter non pas à Jeruſalem qui eſtoit plus proche, mais à Tyr, & ils y trouverent encore le Concile aſſemblé. [Les commiſſaires peuvent les avoir ſuivis de quelques jours.

Ath.ap.2.p. 729.d. | Bar.347.§87. | Euſ.v.Conſ.l. 4.c.43.p.542. a.b. | Ath.ap.2.p. 803.c|804.b. c. | p.801.a. | p.735.c.d|792. d.

Que ſi l'on veut dire que les Eveſques retournerent de Jeruſalem à Tyr, (car quelque peu d'apparence qu'il y ait de le croire, Bollandus paroiſt n'eſtre pas fort eloigné de ce ſentiment,) il faudra dire neceſſairement que la reception d'Arius qui ſe fit à Jeruſalem, preceda la condannation de S. Athanaſe:] '& S. Athanaſe meſme dit formellement qu'elle la ſuivit.

p.801.a|802. a|ſol.p.816.b. c|delyn.p. 891.c.

[L'objection que Bollandus fait ſur S. Maxime de Jeruſalem, n'eſt rien. Les preparatifs de la dedicace de ſon egliſe le regardoient moins que Conſtantin qui y avoit envoyé Marien pour en prendre ſoin.

Nous ne voyons donc pas moyen de douter que S. Athanaſe n'ait eſté condanné à Tyr aprés le 8 de ſeptembre: & ſi cela eſt vray, il n'y a pas non plus moyen de dire que l'egliſe de Jeruſalem ait eſté dediée le 13 du meſme mois. Ainſi il peuteſtre aſſez vraiſemblable que la feſte de la Croix ſe faiſant le 14 de ſeptembre, ſoit parceque c'eſt le jour où elle a eſté trouvée, ſoit pour

quelque autre raiſon, on a voulu que la veille en fuſt celebre, en y mettant la ſolennité de la dedicace, quoiqu'elle ſe fuſt faite en un autre jour.] Flor.p.495.1. 'Gretzer pretend que la Croix a eſté effectivement trouvée le 14 de ſeptembre. a'Boll.3.may, p.363.§22. 'Les Grecs font neanmoins la feſte de l'Invention de la Croix & des cloux le 6 de mars, mais avec peu de ſolennité. Boll.p.363. 'L'Egliſe latine la fait plus ſolennellement le 3 de may, & elle eſt marquée ce jour là dans les plus anciens martyrologes, [où elle peut neanmoins avoir eſté ajoutée, comme beaucoup d'autres choſes:] p.363.§13. '& Bollandus paroiſt le croire. Le Pontifical qu'on croit eſtre du VI. ſiecle, dit, poſitivement qu'elle fut trouvée ce jour là. [Ce qui infirme beaucoup tous ces témoignages, c'eſt qu'ils marquent la pluſpart, que la Croix fut trouvée 233 ans aprés la Paſſion, ou y ajoutent d'autres circonſtances qui donnent lieu de croire qu'ils ſuivent la fauſſe hiſtoire de Jude Cyriaque,] 4.may,p.448.a. 'dans laquelle on lit auſſi qu'elle fut trouvée le 3 de may.

[Ce ne l'aiſſe pas neanmoins d'eſtre une preuve que l'Egliſe latine honoroit ce jour là l'Invention de la Croix dés le V. ou le VI. ſiecle, & elle ne l'a pas fait ſans quelque raiſon. On pourroit peut-eſtre croire] Front.cal.p.49.64. 'que l'egliſe de ſainte Croix à Rome qu'on pretend avoir eſté dés le temps de Conſtantin, ou au moins cent ans aprés ſous Sixte III, [auroit eſté dediée ce jour là; ce qui y auroit fait honorer la Croix, premierement dans cette egliſe, & puis dans les autres. Mais il y a quelque ſujet de douter que cette feſte vienne de l'Egliſe Romaine,] p.76. 'où il ſemble qu'elle n'eſtoit pas encore établie au commencement du huittieme ſiecle. [Car quoiqu'on la liſe aujourd'hui dans le Sacramentaire de S. Gregoire, & dans le miſſel Romain de Thomaſius, *p.* 151,] elle n'eſt pas neanmoins dans le calendrier Romain du P. Fronto.

NOTE VI.

Pour la page 16.18.

Que S.te Helene a eſté enterrée à Rome, mais n'y eſt pas morte.

Euſ.v.Conſ.l.3.c.47.p.506.c. 'Euſebe dit que Conſtantin fit tranſporter le corps de S.te Helene à la ville regnante, Socr.l.1.c.17.p.48.a. 'ce que Socrate explique de la nouvelle Rome, [c'eſt à dire de Conſtantinople.] Thphn.p.24.c. 'Theophane, [& d'autres Grecs,] diſent auſſi qu'elle y fut enterrée. Bar.326.§62| Euſ.n.p.231.2.b.c. 'Mais Baronius, approuvé par M.r Valois, ſoûtient que la ville regnante dans Euſebe, eſt toujours l'ancienne Rome. Suid.a.p.1056 b. 'Suidas voulant ce ſemble ſuivre Euſebe, dit nettement qu'elle fut enterrée à Rome. [Et certainement, Conſtantinople n'eſtoit pas encore la ville regnante en l'an 328,] Chr.Al.p.662 'puiſqu'on ne commença à la baſtir qu'en la meſme année ſelon la chronique d'Alexandrie: [& ce ne fut peut-eſtre meſme qu'à la fin de la ſuivante. *V. Conſtantin note 60.* Au moins elle ne fut dediée qu'en 330, ſous le nom de Conſtantinople & de la nouvelle Rome. On n'avoit garde d'y trouver encore] Euſ.p.506.c. 'ces monumens imperiaux dans leſquels elle fut enterrée ſelon Euſebe.

c. 'Puiſqu'Euſebe dit que Conſtantin fit tranſporter ſon corps à Rome, [il eſt certain qu'elle n'y eſt pas morte;] Nphr.l.8.c.31.p.599.c. 'comme le dit Nicephore. a On voit la meſme faute dans ſes actes, a Aring.l.4.c.9 §4.p.17. dont Aringhus nous donne un fragment: [& cela nous ſuffit pour ne pas regretter de n'avoir pas cette piece,] avec ce qu'elle ajoute que S.te Helene avoit plus de 80 ans, Euſ.c.46.p.506.a. 'au lieu qu'Euſebe dit qu'elle mourut âgée preſque d'environ 80 ans, [ce qui marque aſſez qu'elle ne les avoit pas encore.] Aring.p.21.§.16. 'On voit en effet, que ces actes ne ſont faits que depuis Innocent II. & Anaſtaſe IV.

NOTE XII.

Pour la page 18.38.

De ce qu'on dit des diverſes translations du corps de S.te Helene.

Nphr.l.8.c.31.p.599.c. 'Nicephore dit que S.te Helene fut

enterrée à Rome : mais que deux ans aprés elle fut transportée à Constantinople, avec le tombeau de porphyre où elle estoit, & mise la premiere dans le mausolée des Empereurs que Constantin y faisoit faire auprés de l'eglise des Apostres. Thphn.p.21. c|Cedr. 'Plusieurs autres ont écrit avant luy qu'elle estoit enterrée dans cette eglise. Cang de C.l. 4.p.109.c. '& l'on pretendoir y avoir son corps dans le mesme tombeau que celui de Constantin, [Cela pourroit estre favorisé par la faute de Socrate, dont on vient de parler dans la note 6, & excuser cette mesme faute.] p.547. 'On trouve dans une chronique, qu'en l'an 1212, Aicard Chanoine regulier de Venise, enleva adroitement le corps de S.te Helene d'un monastere de Constantinople, qui portoit le nom de la Sainte, & le mit à Venise dans le monastere dont il estoit Religieux, Aring.l.4.c. 9.515.p.21. '& auquel Pierre des Noels dit que l'on a aussi donné son nom. Bar.849.529. 'Les Venitiens croient encore aujourd'hui l'avoir chez eux, & l'honorent avec respect.

[Cependant outre que ce transport de son corps à Constantinople, n'a point d'auteur plus ancien que Theophane,] Eus.v.Const.l. 4.c.60.p.556. b. 'Eusebe nous donne tout lieu de croire, que Constantin ne fit qu'à l'extremité de sa vie, le mausolée où il fut mis, [& où on pretend que S.te Helene avoit esté mise avant luy.] L'on ne sçeut que fort tard qu'il destinoit ce lieu pour son tombeau. [Ainsi il y a peu d'apparence qu'il y ait fait mettre le corps de S.te Helene, ni deux ans aprés qu'elle fut morte, qui seroit en 330 ou 331, lorsque l'eglise des Apostres n'estoit peut-estre pas encore commencée, ni mesme depuis : & s'il ne l'a pas fait, il y a peu d'apparence que d'autres l'aient fait aprés luy : mais au moins il n'y en a aucune preuve.] Cang.de C.l. 4.p.108.a. 'M.r du Cange ne veut point répondre de tout ce qu'on dit sur cela.

[Il est certain que les Occidentaux n'estoient point persuadez que le corps de S.te Helene fust à Constantinople.] MS.p.257.258 'Car on pretend qu'en l'an 840, Theogise [ou Tetgise] Prestre du diocese de Reims, estant allé à Rome, y enleva la nuit secrettement le corps de S.te Helene mere de Constantin, de l'eglise où il estoit p.264. 'dans un tombeau de porphyre, p.259. '& l'apporta à l'abbaye de Hautvilliers, [prés de la Marne, au diocese de Reims,] Ben.l.4.2.p. 154.54. 'dont on assure qu'il estoit moine. a Boll.8.feb. p.152.a. [a] Quelques martyrologes font memoire de cette translation le 7 & le 8 de fevrier. MS.p.253.262. 'Nous en avons une histoire faite [apparemment par un moine du mesme lieu,] pour estre luë le jour de la feste de la Sainte. Gal.chr.t.4.p. 34.1.b|Anal.t. 2.p.95|Marl. t.1.p.402.b. 'C'est sans doute par Alman ou Altman moine de Hautvilliers, qu'on marque en avoir fait une histoire vers l'an 868, à la priere de sa communauté, & d'Hincmar Archevesque de Reims. [Cet auteur a bien plus de paroles que de faits, & il raporte les choses sans presque aucune circonstance.] MS.p.257.258 'Il ne dit point quelle estoit l'eglise d'où Tetgise enleva le corps de la Sainte. Flod.l.2.c.8. p.203. 'Flodoard qui parle amplement de cette translation, ne la nomme point non plus. Marl.t.1.p. 406. 'Une lamme de plomb bien posterieure à Alman, & faite peut-estre en 1410, marque qu'il fut rapporté l'an 849, de l'eglise de S. Marcellin & S. Pierre prés de Rome. Bar.849.529. 'Baronius suppose que Sigebert le dit aussi : Sig.an.849.p. 109. 'mais il dit seulement que c'est le lieu où Sainte Helene avoit esté enterrée, [comme il l'avoit lu dans Anastase.] Flod.p. 202-207. 'Flodoard raconte divers miracles arrivez durant que Tetgise apportoit le corps, [qui prouveroient au moins que c'estoient de vraies reliques. Mais je ne sçay pourquoi il n'y en a pas un mot dans Alman,] MS p.262. Marl.p.405. 'qui n'oublie pas un evenement bien moins miraculeux, arrivé plusieurs années depuis.

Marl.p.404. 'Ce moine dit que comme beaucoup de personnes doutoient de la verité des reliques de Sainte Helene, on ne fut

p.404| Ben. c. 4.2.p.154.§ 4. assuré par un examen judiciaire ; 'Tetgise mesme, dit Nocher Abbé de Hautvilliers en 1095, s'estant mis dans de l'eau bouillante, selon la coutume de ce temps là, en presence du Roy Charle le chauve & d'Hincmar, & n'en ayant Marl.p.404. receu aucun dommage &c. 'Alman avoue que cela ne leva pas tous les doutes ; de sorte que pour s'assurer d'avantage de la verité, toute la province de Reims envoya à Rome deux Prestres, mais moines de Hautvilliers, lesquels, dit-on, s'assurerent secrettement de toutes choses : [on ne dit point comment.] Alman joint à cela le miracle dont nous avons parlé, [si c'est un miracle,] arrivé à la feste de la Sainte, où l'on devoit lire pour la premiere fois le discours d'Alman.

Ben.p.154-156. 'Les François doutoient encore de la verité de ces reliques, lorsqu'en l'an 1095, Nocher Abbé de Hautvilliers, les fit transferer solennellement de l'ancienne chasse en une nouvelle le 28 d'octobre &c. On trouva dans l'ancienne chasse un billet qui portoit que c'estoit le corps de Sainte Helene mere de Constantin, hors la teste qui n'y estoit point. [Mais on ne dit point si ce billet estoit plus ancien que Tetgise.] On ajoute que la nuit precedente on vit tomber du ciel un globe de feu sur l'eglise où estoient les reliques, & sur un lieu où l'on devoit les porter le lendemain pour faire la ceremonie &c. Nocher mesme a écrit toute cette p.156. histoire, 'en y ajoutant plusieurs miracles, que le P. Mabillon n'a pas jugé necessaire de raporter. [Je ne sçay si c'est qu'il ne les ait pas trouvé assez authentiques. Cependant hors les miracles, on ne voit point quelle preuve a eu Tetgise, pour croire & pour faire croire aux autres, que le corps qu'il apportoit estoit celui de Ste Helene, & Marl.p.406. de la mere de Constantin.] 'On vient encore aujourd'hui l'honorer à Hautvilliers, & on ajoute qu'il s'y fait toujours beaucoup de miracles &c.

'Ce qu'on dit de sa translation en ce p.402. lieu dés l'an 840, n'a pas empesché qu'on n'ait cru avoir encore ses reliques à Rome en 1140. 'Et on croit jusqu'à present les y posseder dans un Boll.may.t.5.p.27.|| Mabi. it.It.p.135. tombeau de porphyre, qu'on voit dans l'eglise appellée *Ara-cœli*. 'On cite en Arin.l.4.c.9.§16.p.21. effet de ses actes dont nous avons parlé dans la note 6, que sous Innocent II. on y apporta de l'eglise de Saint Marcellin son chef & ses principaux ossemens, le reste ayant esté distribué à diverses eglises, & son tombeau de porphyre porté au Vatican par ordre d'Anastase IV. 'Baronius ne veut rien Bar.849.§ 29. decider sur le different qui est entre les Latins & les Grecs touchant le tombeau de Sainte Helene.'Il oppose cependant 326.§ 62. aux Grecs ce que dit Sigebert de sa translation en France, [& à Hautvilliers,] 'à quoy il semble mesme se 18.aug.g. tenir en un endroit. 'Dans celui où il 839.§ 29. ne veut point juger entre les Latins & les Grecs, il paroist neanmoins pencher beaucoup pour sa mesme opinion. Il y parle aussi de la pretention des Venitiens. [Mais jamais il ne dit qu'on crust l'avoir encore à Rome. Il faut donc ou qu'il jugeast faux & insoutenable ce qu'on dit de l'*Ara-cœli*, ou qu'il l'ignorast, ce qui n'a aucune apparence. C'est à ceux qui sont à Rome à examiner ce point, & à voir depuis quand on parle du corps de S.te Helene à l'*Ara-cœli*.]'Aringhus veut au moins Arin.p.22.§16. concilier cette eglise avec celle de Hautvilliers, en leur donnant à chacune une partie du corps. [Cela se pourroit si celle d'*Ara-cœli* se contentoit d'avoir le chef.] 'Bollandus aime mieux Boll.may.t.5.p.27. avouer la contradiction, sans se declarer pour aucun parti.

NOTE VIII.

Pour la page 29.§ 9.

Combien Zabdas & Hermon ont gouverné l'Eglise de Jerusalem.

[La chronique de Nicephore, Theo-

phane *p.* 6. *a*, & Eutyque *p.*404, donnent dix ans d'episcopat à Zabdas Evesque de Jerusalem, qu'Eutyque appelle Zebedée. Cependant si Hymenée son predecesseur n'est mort, comme nous croyons, qu'en 298, *v. Paul de Samosates* § 4, Zabdas n'a pu gouverner que quatre ou cinq ans,] 'estant certain par Eusebe, qu'il est mort avant la persecution, [c'est à dire avant 303. Aussi la chronique d'Eusebe le fait commencer en 298, & mourir en 302, ce qui ne luy laisse au plus que quatre ans & quelques mois: & cela s'accorde] 'avec ce que dit Eusebe, qu'il ne gouverna que peu de temps.

Eus. l.7.c.32. p.289.c.

d.

[Nicephore, Theophane *p.*10 *b*, & Eutyque *p.* 432, s'accordent mesme à ne donner que neuf ans à Hermon, ou Ason comme l'appelle Eutyque, successeur de Zabdas. Ainsi il sera mort en 311. La chronique d'Eusebe ne fait neanmoins commencer Saint Macaire son successeur, qu'en l'an 315. Mais elle est extremement brouillée en cet endroit. Les 20 ans d'episcopat que Nicephore, & Theophane *p.*12. *b*, donnent à S. Macaire, reduits à 19 par Eutyque *p.* 43 , ne nous éclaircissent pas beaucoup, puisque tout ce qu'on sçait de sa mort, c'est qu'il la faut mettre aprés 330, & avant 335.]

NOTES SUR SAINT EUSTATHE.

Pour la page 22.

NOTE I

Qu'il a esté fait Evesque d'Antioche en 324 ou 325, aprés un Paulin different de Paulin de Tyr, qui ne passa à l'evesché d'Antioche qu'aprés la deposition de S. Eustathe.

[IL y a de grandes difficultez sur l'entrée de S. Eustathe dans l'episcopat d'Antioche.] 'Selon Sozomene, cette Eglise estoit vacante en 324 par la mort de Romain: & S. Eustathe alors Evesque de Berée y fut transferé [en 325] par le Concile de Nicée. [Mais il n'y a aucune apparence que le Concile de Nicée qui a condanné tous ces changemens d'eveschez par son XV. Canon, les eust voulu autoriser luy mesme par un exemple si signalé. Theodoret l'auroit sçeu plutost que Sozomene, & n'auroit pas manqué de dire une chose si glorieuse à un Saint, que l'on voit qu'il aimoit beaucoup. Aussi nous ne croyons pas que personne voulust aujourd'hui suivre Sozomene en ce point; non plus que sur l'Evesque Romain qu'il met avant S. Eustathe, quoiqu'il se trouve appuyé en cela par quelques Grecs.] 'Car ce Romain est marqué par Nicetas, & par un catalogue manuscrit des Evesques d'Antioche. Mais il est inconnu à S. Jerome, à Theodoret, à Nicephore, [à Theophane, & à Eutyque.] Nicetas dit qu'il souffrit le martyre durant la persecution: & cela donne lieu à Mr Valois de croire que c'est le grand S. Romain Martyr à Antioche, dont on aura fait un Evesque, quoiqu'il ne fust que Diacre; [& qu'il soit mort dés l'an 303.

Soz.l.1.c.2.p. 403.a.

a.p.99.1.2.

Il y a bien plus de difficulté pour sçavoir si S. Eustathe succeda immediatement à S. Philogone, ou s'il faut mettre Paulin entre deux.] 'Theodoret est formel pour le premier sentiment: & S. Jerome qui dans sa chronique ne l'est pas moins pour le second, est suivi par la chronique de Nicephore qui l'appelle Paul, par Theophane *p.* 11, par Eutyque qui l'appelle Apolline *p.*431, '& par Nicetas qui le fait successeur de Saint Philogone, & predecesseur de Romain. [Theodoret nourri dans l'Eglise d'Antioche, & appuyé par Philostorge, comme nous le dirons

Thdrt.l.1.c.6. p.541.c.

Soz.n.p.99.2. a.

dans la fuite, pourroit bien l'emporter & fur S. Jerome, qui n'eſt pas tout à fait exact, & ſur les autres qui ſont tous beaucoup poſterieurs, ſi luy meſme n'affoibliſſoit beaucoup ſon autorité, en ne mettant point du tout Paulin au nombre des Eveſques d'Antioche, ni avant S. Euſtathe, ni aprés.]'Car nous ne pouvons pas douter que Paulin Ev. de Tyr, n'ait eſté transferé de ce ſiege à celui d'Antioche. Il feroit fort difficile d'expliquer autrement 'ce qu'Euſebe de Ceſarée dit de luy, que l'Egliſe d'Antioche, dont il avoit eſté Preſtre avant que d'eſtre Eveſque de Tyr, l'avoit retiré, μεταποιῆσθαι αὐτοῦ, comme un bien qui luy appartenoit. 'Philoſtorge dit clairement auſſi, que Paulin paſſa de l'eveſché de Tyr à celui d'Antioche. [Ainſi la ſeule difficulté qui puiſſe reſter, eſt de ſavoir s'il a precedé ou ſuivi Saint Euſtathe: Et cette difficulté n'eſt plus entre Saint Jerome & Theodoret; mais entre Saint Jerome & Philoſtorge. Car ce dernier met bien nettement Paulin aprés S. Euſtathe,]'puiſqu'il le fait preceder immediatement Eulale, [que l'on convient n'avoir eſté fait Eveſque d'Antioche qu'aprés Saint Euſtathe,]'ſans donner aucun lieu à l'explication de Godefroy. On cite la meſme choſe de Suidas que de Philoſtorge: [mais Suidas l'a viſiblement pris de l'autre.

Euſ. n. p. 189. 190.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a.

Philſg. l. 3. c. 15. p. 48.

p. 49.

n. p. 156.

Le ſentiment de S. Jerome eſt bien plus favorable & par la qualité de ſon auteur, & par le nombre de Grecs qui l'ont ſuivi, ou qui ont ſuivi quelque ancien Grec qui l'aura dit comme luy. D'ailleurs ſi Paulin a eſté transferé de Tyr à Antioche, aprés la depoſition de S. Euſtathe, c'eſt à dire en 331, c'eſtoit bien-toſt violer ouvertement le Concile de Nicée, qui défend ces ſortes de changemens. Au contraire, en diſant que ç'a eſté avant S. Euſtathe & avant le Concile de Nicée, cela ſemble donner moyen d'expliquer S. Epiphane,]'qui paroiſt dire que Saint Alexandre écrivit contre Arius à Zenon Eveſque de Tyr: [ce qui ſans cela eſt fort embaraſſant;]'La harangue d'Euſebe ſur la dedicace de l'Egliſe de Tyr baſtie par Paulin, ne nous permettant pas de douter qu'il n'ait eſté Eveſque de Tyr aſſez long-temps avant la perſecution de Licinius, & avant le commencement de l'Arianiſme, [c'eſt à dire dans le temps que Zenon vivoit encore. Et en effet]'Zenon de Tyr eſt marqué dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

Euſ. l. 10. c. 4. p. 375. d| 385. b.

Conc. B. t. 1. p. 348.

[Ces raiſons peuvent paroiſtre extremement fortes: mais il y en a auſſi de l'autre coſté qui ne ſont pas à negliger. L'autorité de Philoſtorge eſt conſiderable dans les faits qui ne vont point à favoriſer les Ariens:]'& non ſeulement il fait Paulin predeceſſeur immediat d'Eulale, 'mais en un autre endroit, il le met entre les Eveſques qui aſſiſterent au Concile de Nicée. 'On tire la meſme choſe de Theodoret, qui marquant les Ariens qui s'eſtoient trouvez à ce Concile, dit que c'eſtoit premierement ceux dont il avoit parlé auparavant: '& entre ceux là eſt Paulin Eveſque de Tyr. 'Sozomene dit auſſi que le veritable ſujet de la depoſition de S. Euſtathe, fut qu'il combatoit ouvertement Paulin de Tyr & les autres chefs de la faction Arienne; [de ſorte qu'au moins il n'y a point d'apparence à dire que cet hiſtorien a voulu parler de ce Paulin,]'lorſqu'il a dit que S. Euſtathe avoit ſuccedé à Romain, 'comme quelques uns l'ont pretendu. [Tout ce qu'on peut répondre à cela, c'eſt que Paulin ayant eſté l'un des premiers & des plus ardens défenſeurs d'Arius, Theodoret & Sozomene ont continué à le mettre entre les chefs de ce parti, ſans ſonger s'il eſtoit encore vivant ou non.

Philſg. l. 3. c. 15 p. 49.

app. p. 177.

Thdrt. l. 1. c. 6 p. 542. b.

c. 4 p. 538. a.

Soz. l. 2. c. 19. p. 469. a. b.

l. 1. c. 2. p. 405. b.

Philſg. n. p. 155

Mais il faut conſiderer encore, que ſi Paulin a precedé Saint Euſtathe, il eſt mort conſtamment au pluſtard au

commencement de 325. Et cependant c'eſt ce qui paroiſt abſolument impoſſible.]'Car Euſebe a dedié le dixieme livre de ſon hiſtoire eccleſiaſtique à Paulin : [& on ne peut pas douter que ce ne ſoit à celui de Tyr,]'puiſqu'il luy dedie encore d'autres livres, 'puiſqu'il en fait des eloges extraordinaires aprés ſa mort, [puiſque ce dixieme livre ne contient preſque autre choſe que le diſcours que fit Euſebe à la dedicace de l'egliſe de Tyr baſtie par Paulin : Or il n'a écrit ſon hiſtoire qu'aprés ſa chronique, qu'il y cite en divers endroits : & ſa chronique allant juſques en l'an 326, comme S. Jerome nous en aſſure dans la ſienne, il faut que ſon hiſtoire n'ait eſté écrite que dans les années ſuivantes,& que Paulin ait vécu juſqu'à ce temps là.

Euſ.l.10.c.1. p.369 a.

n.p.159.d.

In Marc.l.1.c.4.p.19.a.

Cette preuve ſeroit abſolument indubitable, ſi l'on ne diſoit qu'Euſebe peut avoir amplifié ſa chronique de quelques années aprés la premiere compoſition. Et en effet, nous pourrons montrer autrepart que ſon hiſtoire a eſté achevée avant la mort de Criſpe, c'eſt à dire avant le milieu de 326. Mais cela ne ſatisfait pas encore,] 'car l'hiſtoire va juſqu'aprés la défaite de Licinius, & remarque la joie & la tranquillité univerſelle qui la ſuivit, la publication de diverſes loix qui repandoient de toutes parts la bonté, la pieté, & la magnificence de Conſtantin. Il dit que la felicité dont on jouiſſoit, avoit fait oublier les maux paſſez. [Toutes ces choſes ne ſe font pas en un mois ou deux. Et encore Euſebe nous les raporte, non comme preſentes, mais comme paſſées. Et cependant Licinius n'a eſté défait qu'à la fin de l'an 323. Il n'y a donc point d'apparence à dire qu'Euſebe ait achevé ſon hiſtoire plutoſt qu'en 325, lorſque Paulin eſtoit déja mort. Mais au moins il eſtoit déja transferé à Antioche ; & Euſebe en s'adreſſant à luy dans ſon dernier livre, n'auroit pu manquer de marquer ce changement, & d'y trouver la matiere d'un faux eloge, comme il fait dans ſes livres contre Marcel.

hiſ.l.10.c.9.p.399.

Je ne ſçay ſi pour défendre S. Jerome, il n'y en aura point qui diront que les deux derniers chapitres d'Euſebe où il eſt parlé de Licinius, ont eſté ajoutez aprés les autres. Mais je ne voy rien qui nous doive obliger à cela. Quand S. Jerome ſe ſera trompé en ce point, ce ne ſera pas la premiere ni la derniere fois, comme tout le monde eſt obligé de l'avouer. Le XV. Canon de Nicée, qui défend les changemens d'eveſché, n'eſt pas non plus une raiſon bien conſiderable. Car il eſt certain que les Euſebiens firent voir auſſi-toſt aprés combien cette défenſe leur eſtoit peu conſiderable, en voulant faire monter Euſebe de Ceſarée ſur le meſme throne d'Antioche : & c'eſt à eux auſſi qu'il faut attribuer la translation de Paulin, ſi elle s'eſt faite aprés la depoſition de S. Euſtathe.

Zenon de Tyr embaraſſe davantage ; mais il embaraſſe en quelque opinion que l'on ſoit touchant la translation de Paulin. Car il eſt difficile de mettre la mort de S. Philogone avant le 23 de decembre 323. Ainſi quand Paulin luy auroit ſuccedé, il ſera toujours demeuré Eveſque de Tyr juſqu'à la fin de l'an 323, c'eſt à dire aprés le temps auquel Saint Alexandre écrivoit à Zenon de Tyr, ſelon S. Epiphane. Il eſt difficile auſſi de mettre cette lettre ni beaucoup avant, ni beaucoup aprés]'celle d'Arius à Euſebe de Nicomedie, où il eſt parlé de S. Philogone encore vivant, '& de Paulin alors Eveſque de Tyr, dit Theodoret ; [& c'eſt depuis ce temps là, ſelon l'hiſtoire de l'Arianiſme,] 'qu'Euſebe écrivit à Paulin de Tyr. [Il ſemble donc neceſſaire d'expliquer S. Epiphane en ce ſens, Que S. Alexandre écrivit à Zenon qui eſtoit un ancien Eveſque de la Phenicie, à l'Eveſque de Tyr

Thdrt.l.1.c.4. p.537.b.c.

p.538.a.

c.5.p.538.b.

Tyr &c. en mettant une virgule avant ἐν Τύρῳ.]'C'est le sens de Baronius, qui a suivi la traduction de Cornare, p. 215. 'Le P. Petau semble l'avoir voulu suivre aussi : mais il auroit dû mettre *de Tyri Episcopum*. [Cette solution satisfait à S. Epiphane,] 'mais non aux souscriptions du Concile de Nicée, où nous trouvons Zenon de Tyr à la teste des Evesques de la Phenicie. [Cela nous oblige de proposer encore une autre solution, qui est que Zenon estoit effectivement ancien Evesque de Tyr, comme le dit S. Epiphane, ἀρχαῖος, c'est à dire qu'il avoit esté Evesque de Tyr avant Paulin, & qu'il l'avoit pris pour son Coadjuteur, ou plutost pour son successeur, ne se conservant l'honneur de l'episcopat, comme S. Narcisse de Jerusalem avoit fait à l'égard de Saint Alexandre. Ainsi il ne faudra pas s'étonner qu'il ait toujours esté consideré comme Evesque de Tyr, & qu'il ait eu rang en cette qualité dans le Concile de Nicée. Il y a neanmoins à cela une grande difficulté. Car on ne voit pas que Zenon ait pu quitter les fonctions de l'episcopat, en en gardant l'honneur qu'à cause de sa vieillesse, comme Saint Narcisse : & s'il estoit si agé lorsque Paulin fut fait Evesque de Tyr,] 'c'est à dire apparemment des assez long-temps avant l'an 319, *v. les Ariens* § 15, [aura-t-il esté en état en 325 de faire le voyage de Nicée, auquel on peut dire qu'il n'estoit point obligé ? Assurément le moyen le plus court pour se tirer de cet embaras, & peutestre le plus veritable, est de dire que les souscriptions du Concile de Nicée ne sont pas d'une grande autorité dans l'histoire, *v. ce Concile note* 2; S. Epiphane mesme y en a assez peu, surtout en ce qui regarde l'histoire de l'Arianisme.

Bar. 318. § 17. — Epi. 69. c. 4. p. 730. b. — Conc. t. 2. p. 51. c. — Euf. l. 10. c. 4. p. 376. d.

Voilà ce que nous pouvons dire sur la translation de Paulin de Tyr, en supposant qu'il n'y a eu en ce temps-ci qu'un seul Paulin Evesque d'Antioche, avant ou aprés S. Eustathe. Car nous ne voyons point en effet qu'aucun ancien auteur en ait mis deux : Et c'est toujours une chose difficile à croire, qu'il y ait eu dans une Eglise deux Evesques d'un mesme nom presque en mesme temps. Cependant Mr Valois paroist l'avoir cru :] 'Car il soutient en un endroit, que Paulin de Tyr n'a esté Evesque d'Antioche qu'aprés la deposition de S. Eustathe : '& dans un autre il met un Paulin successeur de Saint Philogone, & predecesseur de Saint Eustathe, suivant la chronique de S. Jerome ; '& il en allegue une raison tres considerable. Car les Eusebiens dans leur lettre écrite de Philippople en 347, font un crime à Osius d'avoir esté tres uni à un Paulin autrefois Evesque d'Antioche, qui vivoit encore alors, qui estoit accusé de sortilege, jusqu'à en avoir écrit des livres, & qui menoit une vie extremement dereglée. [Il est indubitable que ce Paulin n'est point celui de Tyr, que les Eusebiens n'auroient jamais noirci de tant d'accusations atroces, puisqu'il estoit un des chefs de leur cabale, qui par la mesme raison n'a jamais pu estre fort uni à Osius,] '& qui estoit mort depuis assez long-temps, lorsqu'Eusebe, [qui est mort vers l'an 340,] écrivoit contre Marcel.

Euf. n. p. 189. 190. — Soz. n. p. 115. 1. c. — b. c. — Eus. in Marc. l. 1. c. 3. p. 19. a.

[Voilà donc un Paulin Evesque d'Antioche, tres clairement different de celui de Tyr, que nous ne pouvons pas non plus douter avoir esté Evesque d'Antioche. Car quand on voudroit dire que les termes d'Eusebe, μεταπεμ-ϕθῆναι αὐτῷ, pourroient signifier simplement que l'Eglise d'Antioche l'avoit demandé pour Evesque, mais non pas qu'elle l'ait obtenu ; l'autorité de Philostorge suffit ce me semble pour oster le peu d'ambiguité qu'il y a dans l'expression d'Eusebe. Mais quoy qu'il en soit pour ce point, il nous suffit de trouver un Paulin que nous puissions

mettre entre S. Philogone & S. Eustathe, & de suivre ainsi S. Jerome & les chronologistes Grecs, sans faire aucun embaras dans l'histoire, hors ce qui regarde le pretendu Zenon de Tyr.

Il faut neanmoins remarquer que quoique Mr Valois lise dans le texte de la lettre des Eusebiens, *Paulino quondam Episcopo Antiochiæ*, au lieu d'*Antiochiæ* il y a *Daciæ* dans l'edition de Mr le Fevre en 1598.*p.16*, qui est, comme je croy l'original, & on a mis de mesme dans la derniere edition des Conciles *t.2.p.709.d.* Je voudrois que Mr Valois nous eust marqué si c'est sur l'autorité de quelque manuscrit, ou sur quelque edition qu'il a fait cette correction importante, qui sans cela est hardie, puisqu'on ne doit point changer des textes par conjecture, sans en avertir & en dire la raison; 'comme Mr Valois le soutient luy mesme, en se plaignant sur cela de la liberté du Pere Sirmond. [Et cette reserve est encore plus necessaire quand on fonde tout son raisonnement sur cette correction : Quand mesme on corrige des imprimez par des manuscrits, il est toujours bon de le dire. Mais quand cette correction ne seroit pas autorisée par des manuscrits, elle l'est par Sozomene,] 'qui dit que les Eusebiens deposerent Osius pour avoir esté ami de Paulin & d'Eustathe autrefois Evesques d'Antioche; [& je croy que cela vaut mieux que des manuscrits. Nous pouvons ajouter à cela, qu'il ne faut pas s'étonner si Theodoret n'a pas connu ce Paulin, puisqu'ayant app. esté deposé, il faut dire en mesme temps que son nom avoit esté osté des diptyques & de la liste des Evesques.]

Thodrt. n. p. 13.2.d.

Soz.l.3.c.13. p.112.b c.

Pour la page 32.

NOTE II.

Qu'il n'y a point eu de troubles dans Antioche à l'election de S. Eustathe, mais à sa deposition.

Euf.v.Conf.l. 3.c.59.p.515.

'Les troubles qu'Eusebe de Cesarée raporte s'estre elevez à Antioche sous Constantin, ne peuvent estre arrivez qu'à cause de S. Eustathe, selon mesme le titre d'un des chapitres. 'Tout le monde en convient; mais Baronius veut qu'ils soient arrivez à son election, & non à sa deposition, quoiqu'il reconnoisse qu'il a contre luy Theodoret, Socrate, & Sozomene. [Il y faut ajouter S. Jerome dans sa chronique, puisqu'il met Eusebe au nombre des heretiques qui furent intrus dans l'Eglise d'Antioche à la place de Saint Eustathe.] 'Car c'est aussitost aprés ces troubles qu'Eusebe mesme met le dessein qu'on avoit eu de le faire Evesque d'Antioche : [& Baronius ne manque pas de raporter cela à l'an 324, aussi bien que le reste. Baronius doit reconnoistre qu'il a encore Eusebe mesme contre luy,] puisqu'Eusebe met tous ces troubles aprés avoir parlé du Concile de Nicée, des eglises basties à Jerusalem par Constantin & par Ste Helene, de la mort de cette princesse, '& de la fondation de Constantinople : ᵃ Et il passe de là à la guerre des Gots & des Sarmates, [arrivée en 332. Or il est aisé de voir que quoiqu'il semble suivre plutost sa matiere que l'ordre du temps, il le suit neanmoins fort bien partout; de sorte qu'il n'y aucune apparence qu'il ait placé aprés les evenemens de l'an 330, une chose arrivée en l'an 324, & encore une chose qu'il ne dit pas en passant, mais sur laquelle il s'étend beaucoup, parcequ'elle flatoit sa vanité,

Bar.324.§44.

Euf. v.Conf. l.3.c.59.p.515. 516.

c.48.49.p. 507.508.
ᵃ l.4.c.5.6.p. 528.529.

Bar.324.§45.

'Baronius veut que ce soit pour cela mesme qu'il a renversé l'ordre des temps, afin, dit-il, de faire oublier la tache qu'il avoit receue dans le Concile de Nicée. [Mais les lettres honorables que Constantin luy écrivit en d'autres occasions, suffisoient assez pour cela, si l'estime de Constantin estoit capable de le purger : & cette raison ne l'a point empesché de mettre

Euf. v. Conf. l. 2. c. 46. p. 465. a Bar. 324. § 341.

avant le Concile, 'la lettre de ce prince pour rebastir des eglises. a Baronius dit qu'il a suivi l'ordre des pays, & qu'il a voulu joindre l'histoire d'Antioche en Syrie, à celle d'Heliople en Phenicie. [Il auroit dû plutost transporter celle-ci qui n'a qu'un chapitre, à cause de celle d'Antioche qui en a quatre. Mais quoy qu'il en soit, celle d'Heliopole est donc en son rang, & de l'an 330 au plustost, puisqu'elle est mise aprés celle d'Aphaque,] 'arrivée lorsque Constantin avoit déja son siege en sa ville, [c'est à dire à Constantinople.] 'Or Eusebe dit qu'on se rejouissoit de l'affaire d'Heliopole & des autres precedents, lorsque les troubles d'Antioche arriverent. On ne peut donc pas les mettre au plustost qu'en l'an 330.]

Euf. v. Conf. l. 3. c. 55. p. 512. a.

c. 59. p. 515.

'L'aversion que Constantin témoigna en cette occasion, de voir passer les Evesques d'un siege en un autre, ce qu'il dit estre contraire aux regles apostoliques & aux Canons de l'Eglise, [fait bien voir qu'il écrivoit aprés le Concile de Nicée, qui avoit fait un Canon exprés sur ce sujet. Au moins il est certain qu'Eusebe de Nicomedie ne luy inspiroit pas cette aversion.

c. 61. p. 518. d.

Mais quelle apparence y a-t-il qu'aprés cette declaration de Constantin, les Evesques aient esté choisir, non pas Euphrone ou George,] 'que Constantin leur avoit indiquez, [mais Saint Eustathe déja Evesque de Berée? Nous savons d'ailleurs qu'Euphrone fut fait Evesque d'Antioche peu aprés la deposition de S. Eustathe: de sorte qu'il faudroit des preuves tres fortes pour ne pas croire que c'est luy qui fut elu en cette occasion sur cette recommandation mesme de Constantin, comme tous les historiens le disent. Et en effet S. Jerome le fait successeur d'Eusebe.]

c. 62. p. 519. d.

'Il faut marquer encore que ces Evesques qui favorisoient Eusebe de Cesarée, & qui avoient pour chefs Theodote [de Laodicée,] Narcisse [de Neroniade,] & Aece [de Lydde; ces Evesques, dis-je, estoient visiblement les plus grands amis des Ariens. Quelle apparence y a-t-il donc qu'ils allassent choisir Saint Eustathe l'un de leurs plus grands adversaires, & qu'il falloit faire passer du siege de Berée à celui d'Antioche, contre le sentiment de Constantin?]

b.

Thdret. l. 1. c. 6. p. 541. c.

'Enfin Theodoret nous assure que l'election de ce Saint s'estoit faite par le commun suffrage des Evesques, du Clergé, & de tout le peuple Chrétien: [& selon Baronius, il faut dire qu'elle se fit avec des troubles qui penserent mettre toute la ville en sang.

Tout le monde avoüera sans doute que ces preuves sont plus que suffisantes pour rejetter le sentiment de Baronius; & nous craignons seulement qu'on ne dise que nous nous sommes donnez inutilment la peine de le refuter.] 'Car de toutes les raisons que nous avons alleguées, n'e s'estant objecté que le consentement des historiens qui s'accordent à raporter les troubles d'Antioche à la deposition de S. Eustathe, il dit que ce seroit une folie de ne pas ceder à ce consentement, s'il n'avoit des temoins encore plus enciens & plus authentiques, & des demonstrations invincibles, pour montrer que S. Eustathe n'a point esté deposé sous Constantin, mais sous Constance. Or nous esperons faire voir dans la note suivante, par les témoins les plus authentiques, & par des demonstrations invincibles, qu'il a veritablement esté deposé sous Constantin & non sous Constance.

Bar. 324. § 144.

NOTE III.

Pour la page 24.

Du temps de la deposition de Saint Eustathe.

[Quelques uns s'étonneront peut-estre de ce que nous avons mis la deposi-

fition de S. Euftathe en 331; au lieu que Baronius ne la met qu'en 340. Mais nous efperons qu'on ceffera de s'en étonner, lorfque nous aurons examiné les raifons de ce Cardinal.] 'Il fe fonde fur ce que S. Euftathe fut banni parce-qu'il foutenoit la foy du Concile de Nicée, contre lequel les Ariens n'ofoient pas ouvrir la bouche du vivant de Conftantin. [Tout cela eft veritable : mais par le mefme raifonnement, on prouveroit auffi que S. Athanafe n'a pas efté banni fous Conftantin. Il faut bien diftinguer entre le veritable fujet des perfecutions des Saints, & les pretextes dont on les couvre. L'un eft fort fouvent caché, parcequ'il feroit honteux aux perfecuteurs; & les autres font prefque toujours de veritables crimes, mais mal attribuez à ceux que l'on hait pour leur vertu.]

Bar. 340. § 21.

'Baronius allegue encore que Theodoret dit que S. Euftathe fut depofé depuis qu'Eufebe fe fut emparé de l'Eglife de Conftantinople, ce qui n'arriva felon ce Cardinal, que fous Conftance en 340, ou plutoft en 399. Mais comme Theodoret dit en mefme temps que toutes ces chofes fe font paffées fous Conftantin, & non fous Conftance, & avant le Concile de Tyr tenu en 335, Baronius ne peut rien conclure fur fon témoignage.

Bar. 340. § 21 | Thdrt. l. 1. c. 20. p. 566.

'Auffi il s'appuie principalement fur S. Athanafe, & fur S. Jerome; dans le premier defquels nous trouvons effectivement que S. Euftathe fut banni fur des crimes dont on l'accufa devant Conftance; '& dans S. Jerome il y a nettement qu'il fut banni fous ce prince. 'Blondel croit que l'on peut expliquer l'un & l'autre en mettant deux banniffemens de S. Euftathe, l'un fous Conftantin, l'autre fous Conftance. [On pourroit dire en particulier fur le paffage de S. Athanafe, que les Ariens avoient d'abord voulu irriter Conftance contre Saint Euftathe, afin d'obtenir par fon moyen que Conftantin le bannift.] 'Mais il eft plus court, & apparemment plus veritable, de dire avec Mr Valois, qu'au lieu de *Conftantio*, il faut lire *Conftantino*. [C'eft un changement tres aifé & tres ordinaire : Et il eft encore plus croyable dans S. Jerome;] 'puifqu'il y a plufieurs anciennes editions qui lifent *Conftantino*.

Ath. fol. p. 812. b. | Hier. v. ill. c. 85. p. 293. b. | Blond. p. 1182. | Euf. n. p. 235. a. b. | P. 236. 1. a.

[En effet, il n'y a aucun lieu de douter que S. Euftathe n'ait efté depofé dès le temps de Conftantin.] 'Blondel en a fait un fort long difcours, que l'on peut reduire en ce peu de mots. 1°. Les hiftoriens comme Theodoret, Socrate, Sozomene, & Philoftorge, conviennent tous en ce point. 2.° 'S. Athanafe commence par S. Euftathe le recit des perfecutions que les Ariens firent aux Catholiques : '& Philoftorge met fon banniffement, comme ayant fuivi de fort prés le rappel d'Eufebe & de Theognis. 3°. S. Chryfoftome dit, que les Eglifes avoient eu la paix un peu avant la depofition de ce Saint; 'au lieu que ç'auroit efté 15 ou 16 ans auparavant, fi Saint Euftathe n'a efté depofé qu'en l'an 340. 4.° Je croy que l'on aura efté convaincu par les preuves que nous avons alleguées dans la note precedente, que les troubles arrivez, felon Eufebe, à caufe de S. Euftathe, regardent non fon election, mais fa depofition. Et fi ce fait demeure conftant, il n'y a plus moyen de raporter fa depofition au temps de Conftance.

Blond. p. 1176. 1181. | Ath. fol. p. 812. | Phifg. l. 2. c. 7. p. 14. | Blond. p. 1177.

Nous en avons neanmoins encore plufieurs preuves plus indubitables mefme que celles là.] 'Car George de Laodicée fut, felon S. Athanafe, un de ceux que S. Euftathe n'avoit pas voulu recevoir dans fon Clergé, & qui aprés fa depofition non feulement y furent admis, mais furent encore elevez à l'epifcopat par les Ariens : '& ce George affifta comme Evefque au Concile de Tyr fous Conftantin, l'an 335. 'On tire le mefme raifonnement de

Ath. fol. p. 812. c. | ap. 2. p. 728. c. | p. 797. d | 799. a.

Placille qui assista au mesme Concile, '& qui n'estoit que le troisieme ou quatrieme Evesque d'Antioche, depuis la deposition de S. Eustathe: 'Et quand on voudroit dire, contre toute sorte d'apparence, que Placille du Concile de Tyr n'est pas celui d'Antioche, il suffiroit de voir que celui-ci a assisté au Concile d'Antioche en 341, qu'il avoit écrit des auparavant en qualité d'Evesque au Pape Jule en 339, & qu'Eusebe de Cesarée qui est mort en 230, luy avoit dedié des livres depuis son episcopat.

Thdrt.l.1.c.21.p.569.c.d| Hier.chr. Blond.p.1176 1177.

'S. Athanase dit tres nettement que S. Eutrope d'Andrinople fut deposé aprés S. Eustathe, & qu'il le fut par le credit de Basiline. [Cette Basiline assurément n'est autre que la mere de Julien l'apostat: ['& il est certain que cette princesse est morte en 331 ou 332.

Ath.sol.p.812 c.d. Jul.miso.p. 80.81.

'M.r Valois met l'exil de S. Eustathe ou en 329, suivant Philostorge, [selon lequel Eusebe & Theognis ne furent rappellez, comme nous avons dit, que vers le commencement de l'an 329,] ou plutost en 330, 'puisque Theodoret dit que S. Melece fut fait Evesque d'Antioche 30 ans aprés l'expulsion de S. Eustathe. 'Or il est certain que Saint Melece fut établi en 360, [ou plutost au commencement de 361. Ainsi cette raison iroit à differer l'expulsion de S. Eustathe jusques en 331. Et nous avons vu en effet qu'Eusebe met bien des choses entre la fondation de Constantinople, dediée en 330, & les troubles d'Antioche; & il en met peu au contraire entre ces troubles & les guerres des Gots & des Sarmates, commencées en 332, & finies en 334. La deposition d'Asclepas de Gaza, faite apparemment avec celle de Saint Eustathe, doit aussi estre arrivée en 330 ou 331. *V. les Ariens* § 14 *note* 11. Toutes ces raisons nous ont determiné à choisir l'an 331.]

Euf.n.p.235. 2.c. Thdrt.l.2.c. 27.p.635.c.d. Euf.n.p.235. 2.c.

'Pour Blondel qui met la deposition de S. Eustathe en 328 ou 329 au plustard, il ne paroist l'appuyer que sur le temps que la chronique de Nicephore donne aux successeurs de S. Eustathe; ce qui n'est nullement considerable. [Peutestre qu'il se fonde aussi sur ce que la chronique de S. Jerome parle de cette deposition en 328, c'est à dire en 327. Mais on n'en peut rien conclure non plus, puisque S. Jerome ramasse en cet endroit tout ce qui regarde l'Eglise d'Antioche, depuis l'entrée de Vital jusques à la mort de Melece. Ainsi cela ne nous doit pas empescher de suivre les raisons que nous avons marquées.]

Blond.p.1196.

NOTE IV.

Pour la page 29.

Qu'il a esté exilé & est mort à Philippes en Macedoine.

'S. Jerome dit que Saint Eustathe fut relegué à Trajanople dans la Thrace, & que son corps y estoit encore de son temps. 'Saint Chrysostome témoigne aussi par diverses fois que son corps estoit dans la Thrace. 'Theodoret au contraire, dit que ce Saint passa seulement par la Thrace, & fut mené en une ville d'Illyrie: '& Theodore le Lecteur dit qu'il fut relegué à Philippes en Macedoine; 'en quoy il est suivi par le menologe des Grecs. 'Theophane dit seulement *à Philippes*, [a] & tous ces trois disent que Calandion, qui fut fait Evesque d'Antioche en l'an 482, fit raporter son corps de Philippes à Antioche. C'est ce qui fortifie extremement ce dernier sentiment; n'estant nullement croyable qu'un Evesque qui veut faire raporter à son Eglise le corps d'un illustre Saint, ait manqué de soin pour s'informer du lieu où il estoit, & ait pris, comme on pretend, un Eustathe pour un autre.

Hier.v.ill.c. 85.p.295.b. Chry.or.52.p. 573.b c|574.b. Thdrt.l.1.c. 20.p.569.b. Thdrt.T.l.2. c.2.p.547.d. Blond.p.1196. Thphn.p.114. d. a Blond.p. 1196.

'On convient que Theodoret s'accorde aisément à cette opinion, [puisque la Macedoine se comprenoit sous

p.1196.

le diocese d'Illyrie, & il n'est pas plus difficile d'y faire venir S. Chrysostome, puisque la Macedoine se peut confondre assez aisément avec la Thrace, surtout pour la ville de Philippes, qui est sur les confins de l'une & de l'autre province. S. Jerome seul ne s'y peut accorder: mais il n'est pas plus difficile de croire de luy que d'un autre, qu'il a confondu les deux Eustathes, celui d'Antioche, & un autre qui fut banni sous Valens. Il se peut faire aussi que S. Eustathe d'Antioche ait esté quelque temps à Trajanople, avant que d'aller à Philippes. Victor de Tunes dit sur l'an 490, que son corps fut raporté à Antioche, *ex Philippis populi Macedoniæ*. Il semble avoir voulu marquer la ville de Philippopolis, mais elle est dans la Thrace sur l'Hebre, & non pas dans la Macedoine. [Ainsi il vaut mieux le joindre à ceux qui mettent la mort de S. Eustathe à Philippes.]

Pour la page 29.

NOTE V.

Qu'il est mort vers l'an 337.

[Le temps de la mort de S. Eustathe, n'est pas moins contesté que le lieu de son exil.] Socrate & Sozomene disent qu'il fut rappellé sous Jovien, le font vivre bien avant sous l'empire de Valens, & luy font encore ordonner un Evesque à Constantinople en l'an 370, contre ce que Theodoret nous assure, qu'il estoit mort lorsque S. Melece fut fait Evesque, [au commencement de 361.] C'est pourquoi Blondel a raison de croire qu'ils se trompent en cela; & qu'ils confondent le grand Eustathe ou avec Eustathe Prestre de Constantinople, qui selon la chronique de S. Jerome, eut soin sous Constantin du bastiment de l'eglise de Jerusalem, [ou avec quelque autre personne de mesme nom.]

Socr.l.4.c.14. p.226.a|Soz.l. 6.c.13.p.655.b.

Thdrt.l.3.c. 2.p.639.c.

Blond.p.1196| Sect.n.p.53.1.

Blond.p.1196.

Mais Blondel se pourroit bien tromper luy mesme, lorsqu'il fait vivre l'Evesque d'Antioche jusqu'en 360. [Car Theodoret qui dit qu'il estoit mort alors ne dit point si c'estoit depuis peu ou non.] Le passage de S. Chrysostome, sur lequel seul il se fonde, a tout un autre sens, & ne se raporte point à S. Eustathe, mais à Flavien, comme il est aisé de juger en reprenant le discours du Saint une page avant cet endroit.

p.1196|Chry.t. 1.or.52.p.579. a.

Le temps de sa mort n'estant donc point determiné par les anciens, nous ne croyons pas qu'on la doive differer de beaucoup d'années aprés son exil, puisque dans toutes les revolutions & les affaires qui se sont passées depuis, il n'est jamais parlé de luy. Il ne revint point en 338, aprés la mort de Constantin, avec les autres Prelats deposez. Il ne parut ni dans le Concile de Rome en 341, ni dans celui de Sardique en 347, où tous les autres Prelats venoient se plaindre des violences qu'on leur avoit faites. On ne voit point que personne y ait parlé pour luy, ni ait representé ses raisons. Enfin il ne paroist chose quelconque qui marque qu'il vivoit encore; & il n'y a point aussi d'auteur qui le dise.] Au contraire la lettre du Concile de Philippople [en l'an 347,] marque expressément que Paulin son predecesseur vivoit encore, & ne le dit point de luy, quoiqu'elle en parle au mesme endroit. L'expression mesme de cette lettre, *Osius ei adhærebat pessimè & carus fuit*, porte plutost à croire qu'il ne vivoit plus: car il n'est pas cessé d'aimer Osius & d'en estre aimé. Il semble donc qu'il n'y a pas de difficulté à mettre sa mort avant celle de Constantin en l'an 337, ou au moins avant le retour des Confesseurs en 338.] Si l'ouvrage des six jours est de luy, il est constant qu'il vivoit encore en 335.

Hil.fr.2.p.26| Soz.l.3.c.11. p.512.c.

Eust.hex.p.55 56.

Nous ne pouvons pas marquer le jour qu'il mourut, dautant que sa feste est mise par les Latins le 16 de juillet, & par les Grecs le 21 de fevrier, & le

Blond.p.1196.

5 de juin : [ce qui vient, comme l'on croit, de la confusion des deux Eustathes.] Blondel y ajoute encore le 5 de juin, [auquel je ne la trouve ni dans les Ménées, ni dans Canisius, ni dans le Typique de S. Sabas. S. Chrysostome semble la mettre vers le milieu du mois de novembre,] 'puisqu'il dit qu'il avoit fait son eloge immediatement avant celui de Saint Romain, [qui est mort le 17 de ce mois.]

Chry.t.3.p. 790.b.

Pour la page 30.

NOTE VI.

Que la translation de ses reliques se fit en l'an 482.

Socr.n.p.53.1.c.

'M. Valois veut qu'on mette la translation de S. Eustathe en l'an 490, sur l'autorité de Victor de Tunes. [Mais Calandion qui fit cette translation, estoit deposé des l'an 485 : & mesme des l'an 482, auquel il fut fait Evesque, il s'estoit déja broüillé avec Acace de Constantinople ; & par consequent avec l'Empereur Zenon. Ainsi cette translation pour laquelle il eut besoin d'une permission particuliere de ce prince, ne se peut mettre qu'en l'an 482, dans les premiers mois de son episcopat.]

Pour la page 31.

NOTE VII.

Qu'il n'est point auteur de l'ouvrage sur les six jours, que nous avons sous son nom.

[L'auteur du traité sur l'Hexameron que Leo Allatius nous a donné comme de Saint Eustathe,] 'fait une espece de chronologie qu'il termine à la 30.e année de Constantin, qu'il dit estre la 269.e depuis la Passion, & que nous contons pour la 335.e depuis la naissance du Sauveur. C'est sur cela, & sur l'inscription de cet ouvrage dans les manuscrits, que Leo Allatius nous l'a donné comme de S. Eustathe. [Mais nonobstant ces deux raisons, des personnes tres judicieuses ont peine à se persuader que cet ouvrage soit veritablement de ce Saint, à qui il n'est pas capable de faire beaucoup d'honneur. Et assurément il y a diverses choses, particulierement sur la S.te Vierge & sur Moyse, qui ne paroissent pas trop bien fondées, ou plutost qui sont absolument insoutenables.] 'Le P. Petau dit qu'on trouve dans les anciennes bibliotheques un ouvrage de S. Eustathe sur les six jours ; mais il l'appelle une homelie ; [ce qui n'a aucun raport à l'ouvrage qu'Allatius nous a donné.] 'Le P. Alexandre en parlant des ouvrages de S. Eustathe, n'en dit rien dutout. Allatius luy mesme ne veut pas assurer qu'il soit de Saint Eustathe, *autorem nostrum, quisquis ille fuerit*, dit-il dans ses notes *p.* 1. Il soutient, *p.* 12, qu'un Saint qui y est cité, ne peut estre que Eusebe de Cesarée : [& il n'y a aucun moyen de croire que S. Eustathe eust jamais voulu citer comme un Saint] 'un homme qu'il accusoit hautement de violer la foy de Nicée, & qui de son costé l'accusoit d'estre Sabellien. Ils se traitoient ainsi l'un l'autre avant qu'Eusebe eust contribué à faire deposer S. Eustathe [en 331 : & on veut que S. Eustathe l'ait traité de Saint aprés l'an 335, c'est à dire aprés qu'il avoit encore condanné S. Athanase.]

Eust.hex.p. 55 56.

Pet.l.11.p. 462|not.

Alex.t.7.p. 471.

Socr.l.1.c.23. p.58.c.d.

Allatius remarque encore dans ses notes, *p.* 1, que l'on trouve dans son écrit divers endroits tout conformes à l'Hexameron de S. Basile, soit pour le sens, soit pour les termes : & il reconnoist en mesme temps qu'il n'y a point d'apparence qu'un homme aussi eloquent que S. Basile, ait esté emprunter les pensées, les tours, & les paroles d'un autre. Il dit que cela luy a longtemps fait de la peine, [& il ne dit pas comment il s'est tiré de cette difficulté qui n'est pas petite. Car si S. Basile n'a rien emprunté de cet auteur, il faut que cet auteur ait emprunté de S. Basile, & par consequent qu'il soit bien poste-

rieur à S. Eustathe, malgré la date de la 30e année de Constantin, qui peut avoir esté mise ou à dessein de tromper les lecteurs, ou pour quelque autre raison qui ne nous est pas connuë.] 'M.r Valois veut mesme que cet écrit ait esté fait avant l'an 333, 'parcequ'on y voit que l'autel profane basti auprés du terebinthe d'Abraham, subsistoit encore, [& Constantin le fit abatre cette année là au plustard, comme on le peut juger par l'Itineraire de Bordeaux. *V. Constantin* § 72. Cette remarque ne nous peut servir qu'à soupçonner de plus en plus cet ouvrage d'imposture; puisqu'il ne peut pas estre écrit & avant l'an 333, & en la 30e année de Constantin qui commence en l'an 335.

Eus.n.p.233.2.c.d. — Eust.hex.p.77.

Allatius ne cite aucun auteur qui attribuë à S. Eustathe un ouvrage sur l'Hexaemeron.] 'Il raporte un endroit de S. Anastase Sinaïte, où sont citées quelques paroles de S. Eustathe, qui ont du raport à la mesme matiere; mais S. Anastase ne dit point qu'elles fussent dans un écrit fait exprés sur cela, & Allatius ne remarque point qu'elles se trouvent dans l'ouvrage qu'il nous a donné, ce qu'il n'auroit pas dû manquer de dire dans sa preface ou dans sa premiere note. [Assurément c'est faire tort à la gravité qui paroist avoir esté le caractere de S. Eustathe, que de luy attribuer la pluspart des choses qui sont dans cet ouvrage; les unes estant sans fondement & les autres sans vraisemblance, ou mesme certainement fausses.]

Eust.p.136.

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE.

DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 32.

NOTE I.

Qu'il a esté fait Evesque en l'an 313 ou 314.

[C'EST une opinion fort commune parmi les nouveaux Grecs, que S. Metrophane estoit Evesque de Byzance dans le temps du Concile de Nicée.] 'On la trouve dans la Synodique, & mesme dans Gelase de Cyzic *lib.* 2. *c.* 5. *p.* 68 *c*, qui nous le donne comme si c'estoit du texte d'Eusebe. 'Theophane & la chronique de Nicephore s'en eloignent peu, lorsqu'ils disent qu'il vivoit encore quand Constantin se rendit maistre de Byzance, [c'est à dire à la fin de 323. Theophane veut neanmoins qu'il soit mort avant le Concile de Nicée,] 'auquel il dit que Saint Alexandre, [reconnu universellement pour successeur de Metrophane,] envoya ses deputez. 'Photius dit aussi que S. Alexandre assista à ce Concile: & il l'y fait mesme presider. [Il est indubitable qu'il estoit Evesque avant l'an 325,] 'puisque nous avons encore la lettre que S. Alexandre d'Alexandrie luy écrivit dans les premiers mouvemens de l'Arianisme.

Conc.t.2.p.84.e. — Thphn.p.26. — p.16.e. — Conc.t.2.p.100.a. — Thdrt.l.1.c.3.p.525 a.

[Mais pour trouver quelque chose de plus fixe,] 'il faut remarquer que S. Alexandre a gouverné 23 ans, selon Socrate & Sozomene, qui sont suivis en cela par la chronique de Nicephore, & par Theophane *p.* 27. *a*, dont le dernier se fonde sur cela comme sur un principe indubitable. [Ainsi si nous trouvons la fin de son episcopat, nous en aurons aussi le commencement. Or nous montrerons dans la note 3, qu'il faut mettre sa mort en l'an 336. Ainsi il faut qu'il ait esté fait Evesque dés l'an 313 ou 314; & on ne peut pas mettre plustard la mort de S. Metrophane, quoy qu'en puisse dire Gelase avec tous les nouveaux Grecs.]

Socr.l.2.c.6.p.83.c|Soz.l.3.c.3.p.500.a.

NOTE II.

Pour la page 12.

NOTE II.

Que l'histoire de S. Metrophane & de S. Alexandre n'a pas d'autorité.

Phot c.256 p. 1405. 'Nous avons dans Photius l'abregé d'une histoire de S. Metrophane & de Saint Alexandre son successeur. Il y a bien des choses veritables qu'il ne seroit pas difficile de trouver mot à mot dans les anciens historiens, Boll.may,t.1. p.29.2. '& bien d'autres qui sont fausses & insoutenables, Phot. p.1412. 1413. comme ce qu'elle dit, 'que le Concile de Nicée dura 3 ans & demi; que Constantinople estoit déja bastie; que Saint Metrophane en estoit alors Evesque &c. Il est aisé de juger par là quelle est l'autorité de cette piece. Pearf.in Ign. l.2.p.120. 'Pearson dit que Combefis nous a donné depuis peu ces actes plus amples qu'ils ne sont dans Photius. [Je ne sçay ce que c'est.]

Nphr.l.8.c.6. p.189.c. 'Pour ce qu'on dit que S. Metrophane estoit neveu ou petit-fils de l'Empereur Probe, nous en avons parlé dans la note premiere sur la persecution de Licinius.

Pour la page 37.

NOTE III.

Sur le temps de la mort de Saint Alexandre.

Socr.n.p.184. 2.2. 'Mr Valois croit que S. Alexandre de Constantinople est mort des l'an 331, p.182.2.2. '& que Saint Paul son successeur assista en qualité d'Evesque au Concile de Tyr en 335. Hil.fr.2.p.16. 'Son unique fondement est ce que disent les Eusebiens dans la lettre du faux Concile de Sardique, que S. Paul avoit assisté à la deposition de S. Athanase, & l'avoit condanné de sa main avec les autres. Socr.n.p.182. 2.2. 'Plusieurs personnes répondent qu'il avoit pu faire tout cela en qualité de simple Prestre, [s'estant peutestre trouvé à Tyr par rencontre; & quand il l'auroit fait comme deputé de S. Alexandre, les Eusebiens auroient toujours eu droit de le luy reprocher, sans parler de S. Alexandre dont il ne s'agissoit pas alors, & qui estoit mort. Il pourroit aussi avoir signé la condannation de S. Athanase depuis qu'il fut Evesque, en quelque autre assemblée que celle de Tyr, où on auroit renouvellé la condannation & la deposition du Saint. Il est mesme fort dangereux de se fier à ce que les ennemis de la verité publient contre l'honneur de ses défenseurs.]

'Mr Valois semble vouloir ancore p.182.18; Ath. fol.p.813.b.c. prouver son opinion par un endroit, où S Athanase dit, selon luy, qu'il estoit present lorsque Macedone accusa S. Paul. Il est certain que cela se fit sous Constantin; & comme Saint Athanase ne peut point avoir esté à Constantinople sous ce prince depuis la fin de 335, il en faut conclure que S. Paul en estoit Evesque des ce temps là. [Le sens que Mr Valois donne au passage de Saint Athanase, s'y trouve effectivement, comme nous le lisons: mais il n'y est plus, si au lieu de *κατὰ τὴν κατηγορίαν*, nous lisons *μετὰ* &c. qui est une correction tres aisée & qui paroist necessaire. Car sans cela je ne voy pas pourquoi S. Athanase marque qu'il avoit esté present. Il ne falloit point de grande preuve pour montrer que Macedone avoit accusé S. Paul; personne n'en disconvenoit, puisque c'estoit sur cela que S. Paul avoit esté banni. Au lieu que le raisonnement de S. Athanase sera tres juste, s'il dit que S. Paul avoit esté banni sur une accusation si fausse, que Macedone mesme qui en estoit l'auteur, avoit depuis communiqué avec Saint Paul, de quoy il avoit luy mesme esté témoin. C'est cette communion de Macedone avec S. Paul, posterieure à son accusation, qu'il falloit prouver, parceque c'est le fond du raisonnement de S. Athanase: & en lisant *κατὰ*, elle n'est point du tout appuyée, & mesme on peut dire qu'elle n'est point du tout marquée. Que si l'on demande quand Saint Atha-

nase a pu voir Macedone communiquer avec S. Paul apres l'an 335; il est aisé de répondre que ç'a esté en retournant des Gaules en Egypte aprés la mort de Constantin ; car le chemin ordinaire de ce temps là pour faire ce voyage, estoit de passer par l'Illyrie & par Constantinople, commé on le voit par l'Itineraire de Bordeaux, & par plusieurs endroits de l'histoire :] '& nous savons mesme que Saint Athanase avoit passé à Viminac dans l'Illyrie.

Ath. ap. 1. p. 676. a.

[Il ne faut pas dissimuler que j'ay enfin reconnu comment Mr Valois fait raisonner S. Athanase en lisant κατά, ce que je n'avois pas compris d'abord.] 'C'est qu'il pretend que Macedone communiquoit avec S. Paul, & servoit de Prestre sous luy, en mesme temps qu'il se rendoit son denonciateur, & que c'est ce que S. Athanase autorise par son témoignage, pour montrer, dit Mr Valois, que Macedone n'accusoit S. Paul que d'une chose tres legere. 'Le mot de πρόφασις ἐπλάσθη, dont se sert S. Athanase,] marque assurément beaucoup mieux une accusation fausse qu'une legere. Le moyen le plus naturel pour montrer qu'elle estoit legere, estoit de dire quelle elle estoit, ce que S. Athanase ne fait pas.] 'Sozomene nous donne lieu de juger qu'elle regardoit les mœurs; [en quoy il n'y a rien de leger pour un Evesque : Et il n'y a point d'apparence que Constantin se fust porté à le bannir sur une chose de neant : Car les mensonges des Eusebiens pouvoient luy faire prendre pour vray ce qui estoit faux, mais non pas luy faire croire qu'une chose de neant fust un grand crime. Quelle que fust cette accusation, grande ou petite, c'eust esté une conduite assez extraordinaire & à S. Paul & à Macedone, de communiquer ensemble dans les saints mysteres, pendant que l'un se rendoit publiquement denonciateur contre l'autre. Et ce n'est pas une chose aisée à persuader à ceux qui ont quelque connoissance de la maniere dont on agissoit en ce temps là.

Socr. n. p. 214. 3. d | 184. a. b.

Ath. fol. p. 813. b.

Soz. l. 3. c. 3. p. 500. b.

Ainsi on peut toujours dire que la lettre du faux Concile de Sardique est l'unique passage sur lequel Mr Valois se puisse appuyer, pour mettre la mort de S. Alexandre avant le Concile de Tyr ; & quand ce témoignage seroit encore plus fort qu'il n'est, il seroit bien difficile qu'il le fust assez pour ruiner les preuves par lesquelles nous montrons qu'Arius fut receu à la communion dans le Concile de Jerusalem aprés celui de Tyr. Nous en avons parlé dans la note 16 sur les Ariens : Et si ces preuves subsistent, il est indubitable que S. Alexandre qui a survécu, Arius, vivoit encore en 336. Nous croyons donc pouvoir supposer ce point comme constant ; & il reste à voir si Saint Alexandre est mort dans la mesme année 336, ou si ç'a esté depuis.]

'Socrate & Sozomene disent qu'il est mort sous Constance, vers le mesme temps que mourut le jeune Constantin, c'est à dire vers l'an 340. 'Theodoret au contraire, & Philostorgie, mettent sa mort des le temps de Constantin, [& mesme avant l'an 330 selon Theodoret,] puisqu'il dit que Byzance retenoit encore son ancien nom. [Il faut necessairement l'abandoner pour cette derniere partie. Mais nous avons une grande preuve que Saint Alexandre est mort sous Constantin aussitost aprés Arius, & des l'an 336,] 'puisque Saint Athanase nous apprend que S. Paul son successeur fut banni dans le Pont par Constantin, sur les poursuites d'Eusebe de Nicomedie, qui desiroit s'emparer du siege de Constantinople : [& il est indubitable qu'on ne peut pas lire Constance en cet endroit au lieu de Constantin.

Socr. l. 2. c. 5. 6. p. 83. b. c | Soz. l. 3. c. 2. 3. p. 499. c. d.

Thdrt. l. 1. c. 18. p. 565. b. c | Philsg. l. 2. c. 10. p. 15.

Ath. fol. p. 813. c.

Tout ce qu'on peut, ce me semble, répondre à cela, c'est que peutestre S.

Athanase ramasse, ou plutost confond toutes les persecutions qu'on avoit faites à S. Paul sur divers sujets ; ou bien qu'on bannit S. Paul, non qu'il fust encore Evesque, mais pour empescher qu'il ne le fust quand Saint Alexandre seroit mort. Mais toutes ces solutions sont étrangement violentes. La seconde est visiblement sans apparence : & Saint Athanase qui distingue fort bien toutes choses, ne donne aucun lieu à la premiere. D'ailleurs l'autorité de Socrate & de Sozomene n'est pas si grande, qu'elle nous doive obliger de faire violence au texte des auteurs. Et leur témoignage est d'autant plus foible en cette rencontre, qu'il en faut necessairement abandonner au moins une partie.] 'Car Baronius qui les suit, 'ne fait point de difficulté de reconnoistre que le Concile d'Alexandrie a esté tenu l'an 339. 'Or il est certain que du temps de ce Concile, Eusebe avoit passé de Nicomedie à un troisieme siege plus relevé, [qui ne peut estre que celui de Constantinople,] 'où il ne monta, selon S. Athanase, [& par l'aveu de tout le monde,] qu'aprés que S. Paul eut esté mis à la place de Saint Alexandre. [Ainsi il faudra toujours que S. Alexandre soit mort au plustard au commencement de l'an 339.]

Bar. 340. § 25. | 339. § 2. 3. | Ath. ap. 2. p. 727. a. | fol. p. 823. e.

'Saint Athanase assure, comme nous venons de dire, que Macedone a communiqué en sa presence avec S. Paul, aprés s'estre declaré son accusateur. 'Cet endroit marque assurément que S. Paul estoit alors Evesque, surtout en y joignant ce qui suit, que Macedone estoit Prestre sous S. Paul. [Et si cela est, il faut necessairement, malgré Socrate & Sozomene, mettre l'entrée de Saint Paul en 338 au plustard, avant le retour de S. Athanase, puisque hors cela, je ne voy point que ce Saint ait jamis pu se trouver avec S. Paul & Macedone ensemble.

c. | Socr. 2. p. 83. 1. b.

Je ne sçay si l'equivoque des deux Constantins n'auroit point trompé Socrate, & ne luy auroit point fait joindre à la mort du fils ce qui estoit arrivé peu avant la mort du pere.]

NOTE IV.

Pour la page 38.

Sur Saint Zotique.

'Codin donne à Saint Zotique la qualité de Patrice, [qui n'estoit nullement commune sous Constantin : Et Ammien n'en parle jamais sous Constance.] Il y ajoute celle de Protovestiaire ou grand-maistre de la garderobe, [dont on ne parle jamais sous Constantin ni long-temps aprés. C'estoit l'emploi de quelque eunuque, comme on le voit par la lettre de Theonas à Lucien, & non pas d'un Patrice elevé audessus de tous les magistrats.]

Codi. ori. C. p. 16. a.

NOTES SUR EUSEBE DE CESARE'E.

NOTE I.

Pour la page 53. 55.

S'il avoit mis les Consuls dans sa chronique.

[C'EST une question plus celebre qu'importante, si Eusebe avoit mis les Consuls dans sa chronique : Et c'est la mesme difficulté pour Saint Jerome, qui selon toutes les apparences ne les auroit ni ajoutez ni retranchez dans sa traduction d'Eusebe.] 'Ils ne sont point dans les plus anciens manuscrits de cette traduction : [car le grec d'Eusebe ne se trouve plus :] Et cela n'empesche pas Scaliger de soutenir qu'Eusebe les avoit mis. C'en est une grande preuve 'de ce qu'Eusebe mesme promet de les y mettre. 'Il est difficile aussi de croire que si S. Jerome n'eust pas accoutumé de les mettre, il

Eus. chr. n. p. 9. 2|λpp 425. 2. | chr. p. 5. b. | n. p. 9. 2.

eust marqué sur l'an 375, que les Consuls de 374 continuerent cette année là à cause des ravages des barbares. Tous ceux qui ont fait des chroniques aprés luy, & qui n'ont guere esté que ses imitateurs & ses copistes, n'ont point manqué de les mettre. On trouve dans les manuscrits à la teste de chaque page le titre & l'espace des Consuls, distingué des Empereurs. p.2.p.19.c. Mr de Pontac répond que cela signifie le temps que les Consuls ont gouverné entre les Rois & les Empereurs. [Cela ne devroit donc plus continuer depuis les Empereurs. Et quand Eusebe promet non le temps des Consuls, mais les Consuls ordinaires, il nous donne assurément tout sujet de croire que ces Consuls estoient nommez. Il promet les temps des Dictateurs, les temps des Cesars, qu'il ne laisse pas cependant de nommer. Il devoit donc aussi promettre seulement les temps des Consuls, non les Consuls mesmes: *tempora Dictatorum cum Consulibus ordinariis, necnon & tempora Imperatorum*.] p.17.18. 'Dans tout ce que Mr de Pontac allegue contre le sentiment de Scaliger, soutenu avant luy par Cuspinien, il ne m'y paroist rien de considerable que ce que S. Jerome marque par exemple sous le Consulat de Pompée & de Crassus, que Virgile est né *Pompeio & Crasso Conss.* [Mais quoiqu'il soit difficile de voir pourquoi luy ou ses copistes ont marqué ainsi deux ou trois endroits, qui ne sont point du tout les plus importans de l'histoire, soit en y mettant les Consuls, soit en les ostant; cette difficulté ne paroist pas assez grande pour l'emporter sur les raisons de Scaliger.]

Pour la page 39. § 8.

NOTE II.

Que le discours sur le saint Sepulcre prononcé devant Constantin, est apparemment l'eloge de sa 30.e année.

Eus.v.Const.l.4.c.33.p.542.a. 'Eusebe parlant d'un de ses discours que Constantin voulut entendre debout, dit que c'estoit un discours sur le saint Sepulcre: c.46.p.549. '& il a fait un ouvrage en 335 sur l'eglise du saint Sepulcre & de la Croix, que Constantin avoit fait bastir & dedier depuis peu. p.550.a. 'Mais parlant en mesme temps de cet écrit & du panegyrique qu'il fit de Constantin pour la 30.e année de son regne, il ne dit que de ce dernier seul qu'il l'ait recité ou prononcé en presence de Constantin. Il ajoute mesme que c'estoit pour la seconde fois qu'il avoit glorifié Dieu dans le palais de l'Empereur. [Or nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait recité aussi dans le palais] l.1.c.1.p.405.a. 'le panegyrique qu'il fit pour Constantin en 325. [On ne doute pas non plus qu'il n'ait glorifié Dieu dans celui-ci, comme cela est certain de l'autre que nous avons encore.] l.4.c.33.p.542.b.c. 'Ainsi le discours sur le saint Sepulcre prononcé aussi dans le palais, où il parloit beaucoup de Dieu, [doit estre l'un de ces deux panegyriques; & on ne peut dire que ce soit le premier, puisque le saint Sepulcre n'estoit pas encore decouvert en 325.] b. 'Le discours que Constantin entendit debout estoit fort long: [& le panegyrique de 335 a de quoy lasser la patience de bien des gens par sa longueur, aussibien que par son air triste & ennuyeux.

Ce qu'on peut objecter contre cela, c'est qu'encore que le panegyrique de 335 parle du saint Sepulcre, on ne peut pas dire neanmoins que c'en soit le principal sujet; & d'ailleurs Eusebe parle de celui que Constantin entendit debout parmi les évenemens de l'an 333 ou 334. On peut répondre sur le premier, que le saint Sepulcre ne paroist guere non plus avoir esté le principal sujet de celui que Constantin entendit debout.] b. 'Au moins il est certain qu'il s'étendoit beaucoup sur le dogme, [comme le panegyrique de l'an 335. Pour ce que l'on dit de l'ordre du

temps, il semble qu'Eusebe depuis le 15e chapitre du 4e livre de la vie de Constantin, jusques au 33e, ramasse beaucoup de choses qui regardent en general la pieté de Constantin, sans aucun raport à la suite de son histoire, ni à l'année 332 ou 333, en laquelle il paroist qu'il faut mettre la lettre à Sapor. Si l'on n'est pas neanmoins satisfait de ces solutions, & qu'on croie que les objections soient assez fortes pour nous empescher de raporter le chapitre 33 au panegyrique de l'an 335, en ce cas il faudra dire que le discours sur le saint Sepulcre, est un ouvrage dont il n'est point parlé ailleurs, & different de la description de l'eglise du saint Sepulcre & de la Resurrection, qu'Eusebe fit en l'an 335. Mais il faudra necessairement dire encore que Eusebe, par le palais de l'Empereur, entend precisément celui de Constantinople, à l'exception de celui de Nicée] 'qu'il avoit neanmoins aussi appellé un palais, [& de tous les autres où l'Empereur pouvoit loger hors de sa capitale; ce qui seroit un peu étrange.]

l.3.c.10.p.488.a.

NOTE III.

Pour la page 73.§12.

Sur quelques endroits de Bullus pour justifier Eusebe de l'Arianisme.

'Bullus qui ne veut pas qu'Eusebe fust Arien, s'objecte le passage de son panegyrique sur Constantin en 335, *c. 11. p.635.636.*, repeté de son 4e livre de la Demonstration, *c. 6. p. 154, b. c|155. a. b*, où Eusebe nous represente le Fils comme une lumiere & une divinité proportionnée à la foiblesse des creatures, qui ne peuvent supporter celle du Pere; [où il est aisé de voir qu'il fait le Fils d'une nature inferieure au Pere, moyenne entre luy & les creatures.] Bullus ne le veut pas, & pretend que Eusebe parle seulement d'une condescendance par laquelle le Verbe se rabaisse pour se proportionner aux creatures. [Se paye qui voudra de cette solution: mais pour moy j'avoüe que je ne la saurois voir dans Eusebe, qui marque clairement une difference naturelle & essentielle du Pere & du Fils.]

Bul.l.3.c.9.§11.p.352.

'M.r Valois pretend qu'il attribue une nature moyenne au Fils, parceque c'est par luy que le Pere fait toutes choses. 'Et peut-estre est-ce le sens d'un passage difficile qu'il cite de la lettre de Saint Alexandre. [Mais pour Eusebe ce n'est point assurément ce qu'il veut dire.] 'Et M.r Valois conclut en avoüant que S. Athanase refute fort bien cette nature moyenne dans sa 3e raison contre les Ariens, *p.397.*

Eus.n.p.281.1.d. | Thdrt.v.l.1.c.4.p.17.a|n.p.7.2.c. | Eus.n.p.281.1.d.

'Bullus pretend trouver dans un autre endroit d'Eusebe, que la nature des trois Personnes est egale, *& pariter increata, ortusque omnis expers.* Cela est en quelque sorte dans la traduction, *quæ cum in natura ortus ac principii carente consistat &c.* [Mais c'est rendre Eusebe trop opposé aux Ariens, que de luy faire dire que le Fils & le Saint Esprit sont sans principe, & ne sont point nez, ἡ τῆς ἀνάρχου καὶ ἀγεννήτου φύσεως ἠρτημένη. Aussi le sens est que la Trinité a pour principe la nature [du Pere] qui est sans naissance & sans principe.

ttic.c.7.p.618 d|Bul.p.393.a.

'Bullus fait fort encore sur un endroit où Eusebe appelle le Fils αὐτόθεον. Et il semble en entendre de mesme un autre où on lit ἐξ αὐτοῦ θεοῦ λόγου &c. M.r Valois dit que le premier suffit pour rejetter toutes les calomnies de ceux qui accusent Eusebe d'Arianisme. [C'est cependant cinq ans au moins avant le Concile de Nicée, du temps où M.r Valois semble n'oser entreprendre de justifier Eusebe. J'ay bien de la peine à ne pas croire qu'il faut lire αὐτὸν θεὸν dans ce premier passage, & que le sens est qu'on adore JESUS CHRIST comme Fils du Dieu supreme, & comme estant luy mesme Dieu. J'aimerois bien mieux lire αὐτοθεοῦ dans le second. Mais quoy qu'il en soit, [Bullus mesme soutient qu'αὐτόθεος dit du Fils,

Bul.l.4.c.1.§10.p.442|Eus.l.10.c.4.p.375.b|376.a.

ne signifie autre chose que vraiment Dieu; [ce qu'Eusebe a toujours avoüé dans un faux sens, en mesme temps qu'il le nioit dans le veritable.]

NOTES SUR SAINT SIMEON DE PERSE.

Pour la page 78.§1.

NOTE I.

Pourquoi nous commençons la persecution de Sapor en l'an 344.

Thdrt.l.2.c.23.p.573.a.b| Soz.l.2.c.15.p.463.b.c.

'THEODORET & Sozomene disent que ce fut à l'occasion de la persecution des Chrétiens, que Constântin écrivit pour eux à Sapor. [Ces auteurs sont favorisez]'par les actes de S. Jonas & S. Barachise, qui portent que Sapor a excité cette persecution en la 18e année de son regne, [c'est à dire en 327 ou 328, selon le conte du P. Petau.]'Theophane la met en la 23e année du mesme Prince, qu'il conte pour la 21e de Constantin, [& ainsi ce seroit en l'an 325 ou 326.]'Baronius & Bollandus montrent assez bien que la premiere raison ne conclud pas, puisque la lettre de Constantin ne parle point de persecution, & marque mesme plutost le contraire en parlant de la douceur & la pieté de Sapor. Aussi Eusebe ne témoigne point que ce fust aucune persecution qui eust obligé Constantin de l'écrire. [La chronique de Theophane n'est pas non plus une grande autorité.]'Pour les actes de S. Jonas, quoiqu'ils portent le nom d'Isaïe chevalier de Sapor, & témoin oculaire de ce qu'il dit, [& quoiqu'ils ne contiennent rien qui demente absolument ce titre, neanmoins nous n'osons pas les produire comme une autorité decisive dans une matiere contestée;]'surtout lorsqu'il s'agit de chifres qui sont tres aisez à changer. [Les Grecs les confirment]'en mettant ces Saints sous Constantin. [Mais ils peuvent bien se tromper en cela,] aussibien qu'en ce qu'ils disent, qu'ils s'en allerent en Perse, [comme s'ils eussent esté Romains:]'Et il est visible que celui qui a traduit en latin le menologe de Basile, l'a cru ainsi.'Cependant leurs actes portent qu'ils estoient de Perse, [& leurs noms qui ne sont point Romains, le marquent assez.]

Boll.29.mars, p.771.§1. — Thphn.p.19.d. — Bar.325.§211| 343.§10|Boll.20.feb.p.175.§2|Act.M.p.632,633. — Boll.29.mars, p.774.d. — Act.M.p.633. — Boll.8.mars, p.874.a. — 29.mars,p.770.f. — p.771.c.

'Baronius, M.r Valois, [Bollandus dans son mois de fevrier,] le P. Pagi, & d'autres personnes habiles, aiment donc mieux suivre la chronique de S. Jerome, qui marque sur la 7.e année de Constance, de J.C. 345., & la 4.e de la 280.e Olympiade, (c'est à dire en l'an 344 de l'ere commune,) que Sapor persecutoit alors les Chrétiens.'Bollandus a changé depuis pour suivre Theophane: 'mais il est enfin revenu à S. Jerome. [a] Il allegue encore pour ce sentiment, que S. Simeon qui ressentit les premiers effets de cette persecution, fut accusé d'estre ami de l'Empereur Romain, & de luy decouvrir l'état des Perses: d'où il tire que c'estoit du temps de Constance, & non pas de Constantin, qui n'eut point de guerre contre les Perses, au moins jusques à la derniere année de son regne.]'Plusieurs Martyrs de cette persecution estoient des prisonniers faits sur les Romains. [Ainsi il est certain que la persecution a au moins continué sous Constance.

Bar.343.§10| Soz.n.p.107| Pagi,343.§3| Act.M.p.633. — Boll.29.mars, p.770. — 21.apr.p.844.b. — a 20.feb.p.175.§2|4.feb.p.467.a|Soz.l.2.c.9.p.455.b. — Soz.n.p.107.

On ne peut pas dire qu'aucune de toutes ces raisons soit absolument concluante de part ni d'autre: mais s'il faut choisir, nous aimons mieux nous tenir, avec les plus habiles, à S. Jerome comme au plus ancien, & mettre le

commencement de la persecution en l'an 344.]

Pour la page 83.54.

NOTE II.

Que le jour & l'année du martyre de S. Simeon sont incertains.

Soz.l.2.c.10. p.458.a.

'S. Simeon ayant souffert le Vendredi saint, [ç'a esté le 13 d'avril, si son martyre est arrivé en 344, comme nous le pouvons supposer sur la chronique
Boll.21.apr.g. p.5.
de S. Jerome.] 'Le menologe de Basile qui le met le 14, [ne s'en eloigne que d'un jour. Le 14 se rencontre au Vendredi saint en 355, en 366, & en 377. [
21.apr.p.485. b.
'Les Ménées imprimées [en l'an 1525, le Typique p. 48. a,] & d'autres, font de S. Simeon le 17 d'avril, [qui tombe au Vendredi saint en 330, en 341, &
d.
en 352.] 'Un ancien martyrologe latin met le 20 d'avril S. Simeon martyr.
p.844.c.
'Les autres Latins, comme Usuard, Adon, Notker, [Vandelbert,] mettent celui de Seleucie le 21 du mesme mois;
b.c.
'& sur cela, Bollandus veut qu'il ait souffert en 349. C'est une preuve bien legere. Car Usuard, & les autres du IX. siecle, n'ont point apparemment eu d'autre lumiere sur ce Saint que ce qu'ils en ont trouvé dans l'histoire Tripartite, tirée de Sozomene. Ainsi l'on peut juger qu'ils luy ont donné un jour sans raison particuliere, comme à beaucoup d'autres, puisqu'on ne le trouve point dans Bede, ni dans les martyrologes de S. Jerome.]

Pour la page 84.55.

NOTE III.

Differens noms qu'on donne à S. Tarbule.

Soz.l.2.c.12. p.460.a.

'La sœur de Saint Simeon qui estoit vierge, est nommée Tarbule par Sozomene,
Boll.22.apr. p.22.b|23.a.
'& Pherbuthe ou Pherbus dans les actes que Bollandus nous en a donnez.
Sur.5.apr.p. 62.63.
'Selon les mesmes actes donnez par Surius, elle se nommoit Thermé, & sa sœur [qui estoit veuve, selon Sozomene,] est appellée Pherbuthe dans le titre. [Bollandus ni Sozomene ne luy donnent point de nom.]
Men.4.apr.p. 35.
'Les Grecs dans leurs Ménées, & dans le menologe de Basile, paroissent suivre les actes de Bollandus :
Boll.22.apr. p.20.a.
'& peutestre que les noms de Tarbule & de Pherbuthe sont pris l'un de l'autre par corruption.

Pour la page 85.57.

NOTE IV.

De S. Dadas & ses compagnons.

Menæa,p.386.

'Les Grecs celebrent le 29 de septembre non seulement S.te Gudelie, mais encore Saint Dadas parent de Sapor, Casdoé fille, & Gobdelaas fils du mesme Roy.
p.386.392.
'Ils en ont une fort longue histoire dans leurs Ménées. [Elle paroist venir des Perses. Mais je ne voy aucun moyen de croire que Sapor, & encore moins un de ses officiers, ait traité un fils de Roy, comme on prétend que l'a esté Gobdelaas. Sozomene n'auroit pu ignorer ni oublier le martyre du fils & de la fille de Sapor. Il n'y a rien de ces Saints dans le menologe d'Ughellus, ni dans le Typique, au moins au 29 de septembre. D'ailleurs cette histoire n'est qu'une suite continuelle de Miracles Metaphrastiques.]
p.391.392.
'Il semble que l'on employast alors l'huile autant & plus que l'eau pour le battesme parmi les Perses. [Si l'on trouvoit que cela eust esté en un certain temps, on verroit quand ces actes ont pu estre composez.]
Canif.t.2.p. 377.
'Dans le menologe de Canisius on ne sçait si Saint Gabdelas, comme il l'appelle, est fils de Sapor, ou si c'est de Saint Dadas.
Bar.29.sept. d.
'Baronius paroist avoir suivi le dernier sens dans son martyrologe, & a ajouté du sien, que Sainte Casdoé estoit femme de Saint Dadas.

Pour la page 91.58.

NOTE V.

Sur S. Mille Evesque, & sur Milese Abbé en Perse.

Men.10.nov. p.151.

'Ce que portent les Ménées des Grecs, que S. Mille Evesque de Perse vint de

Jerusalem trouver Ammone disciple de S. Antoine, & passa deux ans avec luy, [donne sujet de croire qu'il ne fut à Jerusalem & en Egypte qu'aprés la mort de S. Antoine, en 356 au plustost. Ainsi ce ne sera point] 'cet Evesque de Perse, qu'Eusebe dit avoi, assisté en 335 au Concile de Jerusalem, 'comme l'a cru Baronius. 'Et en effet, les Ménées disent que Saint Mille fut consacré par Gennade Confesseur, & depuis Martyr. [Ce fut donc durant la persecution, qui apparemmment n'a commencé qu'aprés l'an 335.

Euf.v.Conf.l.4.c.43.p.548.b.
Bar.335.§42.
Men.p.151.

Si le sentiment de Baronius avoit d'autre fondement qu'une simple conjecture, tirée de ce que Saint Mille est venu à Jerusalem, on pourroit appeller de l'autorité fort mediocre des Ménées. Et neanmoins estant certain par Sozomene] 'qu'il y a eu une vie originale de ce Saint,] nous avons tout sujet de croire que ce qu'ils disent de Saint Mille en est tiré, surtout ces sortes de faits qui n'on rien de Metaphrastique. Car pour les miracles qu'ils raportent, il y a plus de sujet de craindre qu'on n'ait ajouté à l'original.

Soz.l.2.c.14.p.462.d.

Ce qu'ils disent de sa mort peut encore paroistre suspect; Car c'est visiblement la mesme histoire, quoique raportée un peu autrement,] 'que celle qu'on lit dans les Vies des Peres, de S. Milide ou Milese, à qui on ne donne pas d'autre titre que celui d'Abbé, & qu'on depeint en effet comme vivant dans la solitude avec deux disciples: [de sorte que je ne voy point d'apparence à croire que ce soit le mesme que l'Evesque Mille. Nous suivons les Vies des Peres dans l'histoire de sa mort, comme plus anciennes & plus autorisées que les Ménées.

Vit.P.l.5.c.7.§12.p.585| Cotel.g.t.2.p.563.

Il ne faut pas oublier que les Ménées, *p.* 451, donnent à l'Evesque le nom de Nil, Νῖλος, au lieu que Sozomene l'appelle Mille, Μίλλης. Le menologe de Canisius, *p.* 907, a *Milus*. On lit de mesme dans Maxime de Cythere, *p.* 84.2; & mesme dans la page 153 des Ménées.]

NOTE VI.

Pour la page 95.§8.

Sur le commencement & la fin de Sapor.

'Les Grecs disent que Sapor prit Bezabde dans la 53e année de son regne; [& il est certain par Ammien que ce fut en l'an 360. Ainsi il faut qu'il ait commencé à regner en 307 ou 308,] 'à quoy le calcul de Scaliger s'accorde assez aisément. [Cependant on ne le peut faire commencer qu'en 309 ou 310, s'il est vray qu'Hormisda II. son pere ait regné sept ans & cinq mois, comme on le lit dans Agathias & dans Eutyque, *v. Constantin* § 51.] '& c'est ce qu'a suivi le P. Petau. [Que s'il a eu raison en cela, il faut que la 53e année de Sapor se soit raportée dans l'original non à la prise de Bezabde, mais au martyre de Saint Dausas, dont il est question en cet endroit, & qui peut aisément n'estre arrivé qu'en 363. C'est apparemmment ce qu'il faut suivre; Car Scaliger convenant avec le P. Petau, que les regnes de Sapor & de ses trois successeurs sont ensemble 90 ans, ['& estant certain par Claudien qu'il y eut un Roy de Perse tué en 399, [il faut dire que Sapor a commencé en 309 ou 310. Ainsi au lieu que] 'nous lisons dans Agathias, que Jovien ceda Nisibe aux Perses en la 24e année de Sapor, [il faut assurément lire en la 54e, estant certain que ce fut sur la fin de 363.]

Men.9.apr.p.76|Boll.ab.g.p.4.c.
Scal.isag.p.242.
Pet.rat.2.l.4.c.7.p.197.
Claud.in Eut.l.2.p.120.
Agath.l.4.p.195.d.

NOTE VII.

Pour la page 97.§10.

Que Coqué peut bien estre la mesme ville que Seleucie.

[Comme il n'y avoit presque que le Tigre entre Seleucie & Ctesiphon,] '& que S. Gregoire de Nazianze dit que vis à vis de Ctesiphon, il y avoit de l'autre costé du Tigre un chasteau tres fort appellé Coqué; [il est assez naturel de

Naz.or.4.p.115.a.b.

de croire que Seleucie avoit esté bastie en un lieu appellé Coqué, comme je l'ay lu quelquepart, & que ce nom s'estoit conservé dans le pays aussibien que celui de Seleucie. Cela arrive presque toujours: & Nisible appellée Antioche par les Grecs, n'est guere connue que par celui de Nisibe.] 'On lit expressément dans quelques editions d'Ammien, que Coqué est ce que l'on appelle Seleucie: [& comme tout cet endroit est fort defectueux, je ne voy point que] 'la suite de cet historien nous oblige à dire que ce soit une faute, ni que Seleucie soit la ville qu'il dit avoir alors esté deserte, 'luy qui met Seleucie comme la seconde ville des Perses. 'S. Jerome suppose aussi que c'estoit de son temps une ville illustre, *inclita*. 'Sozomene l'appelle encore depuis la ville royale de cet Etat, ce qu'on lit dans les actes de S. Sadoth. [a] Zosime dit qu'elle a eu autrefois le nom de Zocase, [qui peut bien estre une corruption de celui de Coqué.

Amm.l.24.p.275.b. — n.p.289. — L.24.p.276.c. — L.23.p.251.d. — Hier.in Is.l.13.p.54.a. — Soz.l.2.c.9.p.455.b|Boll.20.feb.p.275.f. — a Zos.l.3.p.724.d.

Tout ce qui peut faire hesiter sur cela,] 'c'est qu'Arien cité par Estienne, parle d'un Roy qui s'en alla de Seleucie en un bourg voisin nommé Choqué. Le commentateur doute si Choqué est le Coqué des autres. Et n'est-il pas encore aisé qu'Arrien ait mal pris le sens de l'auteur dont il a tiré ce fait? Hors cela, je ne croy point que personne parle de Coqué & de Seleucie comme de deux lieux differens. Au contraire il paroist qu'on les prenoit pour un mesme lieu.] 'Car Eutrope dit de Carius, *Seleuciam & Ctesiphontem urbes nobilissimas cepit*; '& Feste, *Cochen & Ctesiphontem urbes Persarum nobilissimas cepit*. 'Saint Gregoire de Nazianze ne parle de Coqué que comme d'un chasteau: mais il parle de mesme de Ctesiphon: '& aussitost aprés il en fait deux villes. Que s'il semble les mettre l'une devant l'autre, [il est aisé qu'un orateur qui n'estoit jamais venu sur les lieux, ait ignoré ou negligé une lieue de distance que Pline met entre Ctesiphon & Seleucie, & qui pouvoit estre encore diminuée en 300 ans par les bastimens faits entre l'une & l'autre.]

Steph.p.725. — Eutr.p.585.c. — Fest.p.553.e. — Naz.p.315.a. — b.

NOTE VIII.

Pour la page 97.§10.

A combien Seleucie estoit de Babylone.

'Pline dit que Seleucus bastit Seleucie à 36 lieues de Babylone, *intra nonagesimum lapidem*, afin que ces deux villes estant voisines, la nouvelle desertast l'ancienne, comme cela arriva en effet, *exhausta vicinitate Seleucia*. [Deux villes eloignées de 36 lieues se peuvent-elles dire proches, & assez proches pour se ruiner l'une l'autre par cette proximité? Il faut sans doute suivre Strabon,] 'qui dit la mesme chose, mais qui aussi n'eloigne ces deux villes que d'environ 300 stades, [qui font 15 lieues. 'On ne met en effet qu'une bonne journée entre Babylone, & Bagdad [qu'on croit estre Seleucie, ou n'en estre eloignée que de quatre ou cinq lieues. Il me semble qu'on suit communément Strabon sur ce point plutost que Pline:] '& il y en a qui pour les accorder, croient qu'il faut lire *quadragesimum* dans Pline, au lieu de *nonagesimum*.

Plin.l.6.c.26.p.127.f. — Strab.l.16.p.522.d|738.d. — Steph.p.149.a. — Plin.p.127.f.

NOTE IX.

Pour la page 99.§10.

Si l'Evesque de Seleucie gouvernoit toute la Perse.

'Saumaise veut qu'on distingue le Catholique ou Patriarche de la Perse, de celui de Seleucie, dont il borne la jurisdiction aux pays d'entre le Tigre & l'Euphrate, [presque tous soumis aux Romains, & ainsi independans de Seleucie. Il est certain aussi que l'Evesque de Seleucie estoit Evesque de Ctesiphon audelà du Tigre.] Bagdad où Saumaise veut quelquefois que la jurisdiction de Seleucie ait esté trans-

Sal.pri.p.219.c|221.a. — p.220.c.

p.231.b. serée, ('car d'autres fois il veut que ce soit à Mosul,) [est selon luy audelà du a. Tigre.] 'Il cite le 33, 34, & 35e des Canons Arabiques du Concile de Nicée, où, quoy qu'il puisse dire, [je ne Conc.t.2.p.301.d.e. voy rien qui le favorise.] 'Ce grand rang d'honneur que le 34e attribue à l'Evesque de Seleucie; ce droit d'ordonner les Archevesques, qui luy est accordé par le 33e, [tout cela convient fort bien à un Patriarche de toute la Perse. On devroit donner les mesmes choses à celui-ci, s'il est different de l'Evesque de Seleucie, assurément s'il y avoit un chef de toutes les Eglises de Perse dans le IV. & V. siecle, cela ne peut guere convenir] 'qu'à celui que Soz.l.2.c.9.p.455.d. Sozomene qualifie Archevesque de Seleucie & Ctesiphon les deux villes royales de cet empire. [Cela pouvoit estre changé au XII. siecle du temps de Jacque de Vitri.]

NOTES SUR SAINT ANTOINE.

NOTE I

Pour la page 106.§2.

Qu'il savoit lire.

Ath.v.Ant.p.452.a. 'SAINT Athanase dit que S. Antoine ne voulut point apprendre les Socr.l.4.c.23.p.235.c|Vit.P.l.6.c.4.§16.p.659.a|Nil.l.4.ep.60.p.490. lettres, *μαθεῖν γράμματα*, '& Evagre raportoit de luy, qu'un philosophe luy ayant demandé comment il pouvoit faire, estant privé de la consolation que les autres trouvent dans la lecture, il répondit que la nature luy servoit Boll.17.jan.p.118.§63. de livre. 'Il semble donc, selon ces passages & quelques autres semblables, qu'il n'eust pas seulement appris à lire; & il est certain que S. Augustin Aug.doct.chr.pr.p.3.2.b. "l'a entendu de la sorte. 'Antoine, dit-il, "moine Egyptien, qui estoit un homme saint & parfait, a appris par cœur, "à ce qu'on tient, toutes les divines "Ecritures sans savoir les lettres, en les "entendant lire aux autres, & en a compris le sens en les meditant sans cesse. "Et neanmoins ceux qui ont appris à "lire ne voudroient pas que ce saint "homme leur insultast, & leur reprochast qu'ils ont pris une peine inutile. Boll.17.jan.p.119.§64. 'Il y a neanmoins bien de l'apparence que Saint Athanase a voulu seulement marquer qu'il n'avoit pas appris la langue & les sciences des Grecs, & ce Ath.v.Ant.p.452.a.b|453.c. qu'on appelle les belles lettres. 'Au moins il dit qu'estant encore chez son pere, & depuis lorsqu'il commença à vivre seul, il estoit tres appliqué à la lecture. [Car de pretendre que c'est à la lecture que d'autres luy faisoient, c'est une explication qui ne paroist point dutout naturelle, surtout estant difficile de voir par qui il se pouvoit faire lire chez son pere, & lorsqu'il demeuroit seul.] 'Il est dit mesme qu'en- p.453.d. tre les vertus qu'il remarquoit dans les autres pour les imiter, il observoit les veilles de l'un, l'amour de l'étude & de la lecture dans un autre &c.

[Saint Augustin ou ceux qui luy avoient parlé de S. Antoine, peuvent n'avoir pas compris assez exactement ce qu'on leur en avoit raporté.

Nous ne parlons point ici de la réverie de quelques heretiques, qui l'ont voulu confondre avec un avocat payen, dont parle Suidas. *V. Saint Athanase note 91.*]

NOTE II.

Pour la page 108.§2.

Deux villes, & deux canaux d'Arsinoé, l'un à l'orient du Nil, l'autre à l'occident.

Boll.17.jan.p.108.§6.8. 'Bollandus croit que les montagnes où Saint Antoine passa 20 ans dans un vieux chasteau, estoient à l'orient du Nil, du costé de l'Arabie & de la mer Ath.v.Ant.p.461.b. Rouge. 'Neanmoins il est dit dans la suite que pour aller visiter ses freres, il fut obligé de passer le canal d'Arsinoé:

[Or Arsinoé est à l'occident du Nil du costé de la Libye, selon Sanson;] 'Boll.p.124.f. & le canal d'Arsinoé est du mesme costé selon que Bollandus le raporte Strab.l.17.p.809.b. de Strabon. 'Car cet auteur parlant de l'isle, où est Heraclée, dit qu'à droite [en remontant] il en sort un canal qui tire du costé de la Libye, vers le canton d'Arsinoé. [Je voudrois que Bollandus eust expliqué ces endroits, qui semblent formellement contraires à son sentiment.

Ils n'y sont neanmoins contraires qu'en apparence.] a. 'Car Strabon en parlant du canal d'Arsinoé qui estoit à l'occident du Nil, ajoute que ce canal avoit deux embouchures separées par le bout de l'isle, [c'est à dire selon ce qu'il avoit marqué audessus, que vis à vis de ce canal qui tiroit vers la Libye & l'Occident,] p.804.b.c. 'il en sortoit un [autre du costé de l'Orient,] poussé vers la mer Rouge & le golfe d'Arabie, & vers la ville d'Arsinoé que quelques uns appelloient Cleopatride. a. Car pour luy il en fait deux villes differentes, mettant Cleopatride pres d'Arsinoé en un coin du golfe d'Arabie. [Il faut donc distinguer deux canaux opposez, & qui neanmoins sortoient d'un mesme endroit du Nil, & pouvoient tous deux estre appellez d'Arsinoé, à cause de deux villes de ce nom, l'une Steph.urb.p.115. pres du golfe d'Arabie,] 'qu'on croit estre celle qu'Estienne le geographe met, ἐπὶ τῷ Δέλτα; & l'autre qui estoit vers la Libye, où Estienne en met mesme deux. On trouve aussi dans Pline qu'il y avoit deux cantons, νόμοι, ou, s'il faut ainsi dire, deux prevostez d'Arsinoé.

NOTE III.

Pour la page 115.§5.

S'il y avoit quelque village pres de la derniere retraite de S. Antoine.

Cotel.g.t.1.p.347.a. [Bollandus fondé] 'sur ce que Saint Antoine ordonna à un homme d'aller acheter de la viande dans un village, Lauf.c.28.p.942.b. '& à S. Paul le Simple d'aller travailler dans le village &c. a Boll.17.jan.p.109.§8.9. a pretend qu'il y avoit un village assez pres de la montagne la plus reculée ou S. Antoine demeuroit ordinairement: & il croit que ce village est celui que Strabon appelle Troie, parceque quelques Troyens s'y estoient autrefois habituez, ou bien la ville d'Angire ou Ancyre marquée par les anciens en ces quartiers là, & qui apparemment estoit alors ruinée. [Neanmoins pour ce qui est dit dans l'histoire de S. Paul le Simple, surquoi Bollandus se fonde, Saint Antoine pouvoit parler d'un village en general, sans qu'on en puisse tirer qu'il y en eust un là auprés, & il vouloit dire apparemment que S. Paul n'avoit qu'à s'en retourner en son village.] Vit.P.l.3.568.p.521.l.5.c.6.§1.p.581. 'Pour l'autre endroit, [on ne voit pas si Saint Antoine estoit alors sur sa montagne la plus reculée, ou sur celle où il venoit de temps en temps voir ses disciples, & qui estoit sans doute moins eloignée des pays habitez. Car pour l'autre, toute l'histoire du Saint porte à croire qu'elle estoit dans un desert separé de tout commerce.]

NOTE IV.

Pour la page 116.§6.

Qu'il faut distinguer le monastere de Pispir de ceux du dehors.

Boll.17.jan.p.109.§10. 'Bollandus entend du monastere de Pispir tout ce que dit S. Athanase de la montagne *du dehors* ou *moins reculée*, & il semble le citer de Pallade *c.25.p.937*, où il est bien parlé de Pispir, [mais non de la montagne exterieure. Et il y a en effet des choses qui rendent ce sentiment de Bollandus difficile à croire.] Ath.v.Ant.p.497.d. 'Car S. Athanase marque son retour d'une montagne à l'autre comme un voyage assez grand, [& qui ne luy estoit pas ordinaire,] p.499.a.b.c. 'puisqu'il falloit de grandes sollicitations pour le luy faire entreprendre; Lauf.c.25.p.937.c.d. 'au lieu qu'il venoit à Pispir au bout de vingt

jour au plustard, & quelquefois au bout de cinq. 'La vie de Saint Pacome marque aussi qu'on sceut qu'il estoit à la montagne de dehors, [comme une chose qui n'estoit pas tout à fait commune. Il semble encore assez peu probable,] 'que des magistrats l'allassent chercher avec toute leur suite jusqu'à Pispir, & qu'aprés cela il leur fut impossible d'aller jusqu'à sa montagne, [qui apparemment n'en estoit qu'à 12 lieues.] 'De plus, estant venu, selon sa coutume, visiter ses freres en cette montagne de dehors, il leur dit que c'estoit pour la derniere fois, & qu'ils ne le reverroient plus, parcequ'il estoit proche de sa mort: '& neanmoins il vécut encore quelques mois depuis; [de sorte qu'il devoit les avoir encore visitez plusieurs fois depuis ce temps là.] 'Il paroist aussi que pour y aller, S. Antoine se mettoit sur le Nil, [au lieu que selon toutes les apparences, Pispir où il venoit si souvent, estoit à l'endroit du Nil le plus proche de sa demeure ordinaire. Il semble donc plus probable que cette montagne de dehors est celle où il s'estoit retiré d'abord, & où il avoit établi ses premiers monasteres,] 'qui sont appellez par la mesme expression, les monasteres de dehors, & qu'il visita plus d'une fois.

Boll. 14. may, § 9. 45. c.

Ath. v. Ant. p. 499. b.

p. 501. c.

p. 502. d.

p. 488. a.

b|483. b.

Pour la page 121. § 8.

NOTE V.

En quel temps S. Antoine a écrit à Constantin.

Ath. v. Ant p. 497. c. d.

'S. Athanase dit que S. Antoine aprés avoir répondu à Constantin, s'en retourna sur la montagne la plus reculée. [Il semble donc vouloir dire que cela arriva en mesme temps] 'que les visites des philosophes dont il avoit parlé auparavant, '& que le Saint receut sur la montagne de dehors. [De sorte que si nous pouvions mettre sous Constantin] 'le voyage qu'il fit à Alexandrie, raporté par S. Athanase immediatement avant ces visites, de quoy nous parlerons dans la note 8, nous mettrions toutes ces choses à son retour.] 'Car pour ce que dit S. Athanase, qu'en sortant d'Alexandrie il s'en retourna sur sa montagne, [cela ne nous empescheroit pas de croire qu'il s'arresta quelque temps dans ses premiers monasteres, & sur sa montagne de dehors; & on pourroit mesme croire que c'est cette montagne que marque S. Athanase. Il y a toujours bien de l'apparence que Constantin luy écrivit avant que de se declarer contre S. Athanase, comme il fit sur la fin de 335;] 'ce qui obligea S. Antoine de luy écrire plusieurs fois en faveur de ce grand Evesque, & mesme inutilement.

p. 492-497.

p. 492. c.

p. 491. 492.

p. 492. c.

Soz. l. 2. c. 31. p. 491. 492.

Pour la page 122. § 8.

NOTE VI.

Sur l'année de la naissance & de la mort de S. Paul ermite.

Hier. v. Pau. p. 237. b.

'S. Jerome dit assez nettement que Saint Paul ermite n'avoit qu'environ quinze ans lorsqu'il se retira dans la solitude durant la persecution de Dece & de Valerien, comme il parle: '& dit qu'il mourut agé de 113 ans, lorsque S. Antoine en avoit 90. [Cependant ces deux epoques ne se peuvent pas accorder.] Car selon sa propre chronique, 'Saint Antoine est né l'an 3 de la 257e Olympiade, [de J. C. 251,] de sorte que sa 90e année tombe en 341. Si donc S. Paul avoit 113 ans en 341, il est né en 228: & ainsi il avoit 22 ans en 250, qui est la premiere année de la persecution de Dece.] 'On ne peut pas dire aussi qu'il se soit retiré à 15 ans avant la persecution de Dece, puisqu'outre que cela seroit contraire à S. Jerome, la 15e année tombe en 243, qui estoit la sixieme de Gordien, sous lequel il n'y eut point de persecution, non plus que sous Philippe son successeur. C'est ce qui a obligé Baronius d'expliquer cette 15e année, non du temps auquel S. Paul se retira dans le desert, mais de

p. 238. c.

chr.

Bar. 253. § 15.

celui qu'il perdit son pere ; [& nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que cela soit, mais il seroit bien difficile de donner ce sens à S. Jerome. Quoy qu'il en soit,] le P. Petau n'a point fait difficulté de mettre la naissance de S. Paul en 227 ou 228, & de dire qu'il avoit vécu environ 90 ans dans la solitude, [où par consequent il ne s'estoit retiré qu'à l'age de 23. ans ou environ.] C'est encore le sentiment de Rosweide, & Bollandus paroist l'avoir suivi d'abord.

Pet.rat.t.1.l.6. c.11.p.157.

Boll.10.jan. p.603. §8.

Mais depuis il a cru pouvoir montrer que S. Paul se retira à l'age de 15 ans, & que S. Antoine en avoit 97 quand il alla le visiter, quoique Saint Jerome ne luy en donne que 90 par un conte rond. Sa preuve est que quand S. Antoine vint querir le manteau de S. Athanase pour ensevelir Saint Paul, deux de ses disciples qui le servoient depuis longtemps, coururent audevant de luy, dit S. Jerome. [Il est assez probable que ces deux disciples sont] les deux qui le servoient à cause de sa vieillesse selon S. Athanase. Et comme S. Athanase semble dire qu'ils n'eurent cet emploi que les quinze dernieres années de la vie de S. Antoine, c'est à dire depuis qu'il fut arrivé à l'age de 90 ans, Bollandus en conclut qu'il avoit plus de 90 ans quand il visita Saint Paul, puisqu'il y avoit déja longtemps que ces deux disciples le servoient.

p.1108.c|17. jan.p.140.e.f.

Hier.v.Pau. p.240.c.

Ath.v.Ant. p.502.d.

Boll.ut sup.

[Mais toutes ces raisons peuvent paroistre foibles, si l'on considere que l'inclination de tous les hommes, & particulierement de S. Jerome, va plustost à augmenter les miracles qu'à les diminuer. S'il estoit donc vray que S. Antoine eust fait un voyage si penible à 97 ans, il n'y a aucune apparence que S. Jerome luy en eust donné 90, & non 100, qui estoit un nombre & plus rond, & plus approchant de la verité. La sincerité nous oblige mesme de reconnoistre que l'exactitude n'est pas le caractere de S. Jerome. Ainsi il ne se faudra pas étonner quand il aura pris pour un longtemps sept ou huit mois que ces deux disciples pouvoient avoir déja servi S. Antoine, ou quand il n'aura pas sceu depuis quel temps ils le servoient, ou que sachant qu'ils l'avoient servi 15 ans, il n'ait pas examiné si c'est peu ou beaucoup avant la mort de S. Paul.

D'ailleurs quelque probabilité qu'il y ait à dire que ces disciples qui vinrent audevant de S. Antoine, sont ceux mesmes qui l'ont servi dans les 15 dernieres années de sa vie, il n'y en a pas neanmoins de certitude. Car il y auroit peu d'apparence de vouloir prouver par le passage de S. Athanase, que S. Antoine n'avoit jamais eu personne qui le servist avant l'age de 90 ans. Il est encore plus naturel & plus simple de dire que ceux qui le servirent quinze ans en demeurant avec luy, sont ceux] qui le servoient des auparavant, οἱ διακονοῦντες αὐτῷ, dit S. Athanase, & qui luy apportoient tous les mois de l'huile, des legumes &c.

Ath. v. Ant. p.481.d.

La difficulté d'accorder S. Jerome avec luy mesme, seroit encore bien plus grande s'il falloit prendre à la lettre ce qu'il dit,] que S. Paul mena sur la terre une vie celeste durant 113 ans. Car il faudroit l'entendre du temps de sa solitude, & ainsi ne mettre sa mort qu'en 363, lorsque S. Antoine mesme estoit mort.

Hier. v. Pau. p.238.c.

Pet.rat.p.157.

[Un manuscrit de S. Michel à Beauvais, lit *sexdecim* dans S. Jerome, au lieu de *quindecim* : & on lit de mesme dans les martyrologes de Bede & d'Adon. Mais cela ne leve pas la difficulté.]

NOTE VII.

Pour la page 222. §8.

Autorité de la vie de ce Saint écrite par S. Jerome.

S. Jerome s'avoüe luy mesme auteur

Hier.an.356. v.ill.c.135.

de la vie de Saint Paul ermite & dans sa chronique, & dans ses hommes illustres,
Ep.21. p.131. b.
'& dans son epistre 21, où en l'envoyant à un autre Paul, il témoigne qu'il y avoit rabaissé son style autant qu'il avoit pu, en faveur des personnes simples.
Boll. 10. jan. p.603 § 7. a p. 602. § 4.
'Il en parle encore ne divers autres endroits. [a] Il seroit donc ridicule ou de pretendre [qu'elle ne fust pas de luy, ce que nous ne savons point que personne ait jamais fait, ou] de dire comme quelques uns ont eu la hardiesse de faire, qu'une piece dont il se fait si souvent honneur, & qu'il a écrite pour l'edification de plus simples, n'est qu'un jeu d'esprit, & non une veritable histoire. [Il est visible au moins qu'elle n'a pas esté prise de cette sorte par l'Eglise Romaine qui l'a approuvée dans le Concile de Rome sous Gelase, ou plutost par toute l'Eglise greque & latine qui l'emploie dans son office, en honorant celui dont elle fait l'histoire, comme un miracle reel de la puissance de J.C, [ni par divers auteurs]
Amb. vit. p. 77. a. b Cass. col. 18. c. 5. 6. p. 682. 684.
'qui l'ont citée, comme Paulin dans la vie de Saint Ambroise, [b] ni par Cassien qui parle de l'histoire de Saint Paul comme d'une chose tres veritable,
Sulp. dial. 1. c. 11. p. 263.
'ni par S. Sulpice Severe, dans lequel nous lisons que Postumien son ami, avoit esté visiter le lieu où le tres heureux Paul premier ermite avoit demeuré,
Sid. car. 16. p. 384.
'ni par S. Sidonie qui parle de la tunique de feüilles de palmier que le maistre de Saint Antoine avoit tissue,
Fulg. prad. l. 2. c. 22. p. 478. 479.
'ni par S. Fulgence qui met Paul à la teste des saints solitaires illustres par la pureté de leur foy & l'integrité de leur vie.

Boll. 10. jan. p. 603 § 6.
'Bollandus nous donne une autre vie de S. Paul traduite du grec, & tirée selon Rosweide de celle de S. Jerome, à laquelle elle est tout conforme. Bollandus croit au contraire qu'elle est plus ancienne, & écrite par quelqu'un des disciples de S. Antoine, parceque l'auteur témoigne qu'il en avoit appris quelque chose de la bouche de Saint Antoine. Mais tout son argument est fondé sur un μοὶ, [qu'il est fort aisé d'ajouter & de retrancher : & ainsi il y a peu d'apparence de l'opposer]
Hier. v. Paul. p. 237. a.
'à ce que dit S. Jerome, que cette vie n'avoit point encore esté écrite : *quia res omissa fuit*.

NOTE VIII.

Pour la page 129. § 12.

Pourquoi on ne met qu'en 355 le voyage de S. Antoine à Alexandrie.

Boll. 17. jan. p. 110. § 17.
'Bollandus croit que ce fut vers l'an 330, que S. Antoine vint à Alexandrie à la priere de S. Athanase. [Il le faut dire en effet si nous voulons que Saint Athanase ait suivi l'ordre des temps dans sa narration,]
Ath. v. Ant. p. 491. c|497. a.
'puisque c'est ensuite de ce voyage au Saint, qu'il met que Constantin luy écrivit : [& cet ordre sembleroit fort naturel.]
Thd. t. l. 4. c. 24. p. 699. c.
'Theodoret dit neanmoins que ce fut sous Constance. [Mais nous ne prefererions peutestre pas son sentiment à celui de Bollandus, si nous ne voyions]
Bar. 372. § 60.
'que S. Jerome qui n'est né qu'en 342 ou 343, selon Baronius, *v. son titre note 3*,
Hier. ep. 33. p. 203. a.
'dit que cela arriva durant son enfance; [& si nous ne considerions que Didyme estoit encore bien jeune en 335, qui est la derniere année que S. Athanase ait esté à Alexandrie sous Constantin,] pour estre déja fort celebre, & meriter que S. Antoine témoignast tant d'estime & tant de respect pour luy.
V. ill. c. 109. p. 300. c.
'Car s'il avoit 83 ans passez lorsque Saint Jerome écrivit le traité des hommes illustres,
c. 135. p. 303. b.
'c'est à dire en 392, [il faut qu'il soit né vers 309; & il ne pouvoit avoir qu'environ 26 ans en 335.]
Lauf. c. 1. p. 901. a.
'Que si Pallade qui ne vint à Alexandrie que sous le second Consulat de Theodose, [c'est à dire en 388,]
c. 4. p. 904. c.
'l'a encore vu durant dix ans, [c'est à dire jusqu'en l'an 398,] & qu'il soit mort agé seulement de 85 ans, comme il le dit; [il n'est né qu'en l'an 313, & n'avoit que 22 ans en 335. Ainsi à moins que de dire que S.

Athanase fit venir deux fois S. Antoine, il semble qu'il vaut mieux reculer son voyage autant qu'il se peut, c'est à dire jusqu'à l'an 355, auquel S. Jerome avoit 12 ou 13 ans, & Didyme estoit agé de 24 ans selon Pallade, ou de 46 selon S. Jerome.]

Pour la page 133. § 13.

NOTE IX.

De reliques de S. Antoine dont parle Ennode.

[Au lieu que nous ne mettons la decouverte du corps de S. Antoine que du temps de Justinien, Ennode qui vivoit environ 50 ans auparavant,] 'marque qu'il y avoit dans une eglise des reliques d'un Antoine, qu'il appelle un heros des anciens siecles. [Ce pouvoit estre un morceau des habits de S. Antoine, ou quelque autre relique de cette nature. Il peut aussi y avoir eu un Martyr de ce nom;] '& mesme le P. Sirmond dans ses notes, met Antonin en cet endroit au lieu d'Antoine.

Enn.dict.4.p. 477.

n.p.76.

Pour la page 147.

NOTES SUR S. PAUL LE SIMPLE.

Sur une histoire broüillée, & ajoutée à Pallade.

Lauf.c.28.p. 944.a.b.

'ON lit dans Pallade que Saint Antoine ordonna une fois à S. Paul le Simple de s'en aller dans le desert, & de revenir au bout de trois jours. Quand il fut revenu, il se vint presenter devant S. Antoine en attendant ce qu'il luy diroit de faire : & comme quelques solitaires estoient alors venus visiter le Saint, il luy dit de les servir sans rien dire, & d'attendre à manger qu'ils fussent partis. Il observa si rigoureusement cet ordre, qu'il demeura trois semaines entieres, sans prendre aucune nourriture, μὴ βεβρωκότος. (ou plutost, βεβρωκότος) τοῦ Παύλου. Les freres surpris de ce long silence luy en demanderent la cause, & comme il ne leur répondoit pas S. Antoine luy dit luy mesme, D'où » vint que vous ne parlez point? Entre» tenez vous avec les autres : Et alors il » recommença à parler.

[Il y a visiblement faute dans cette narration, qui ne suit point. Le plus court est de lire μὴ λαλοῦντος, ou quelque chose de semblable : au lieu de μὴ βεβρωκότος, ou au moins d'ajouter καὶ λαλοῦντος. Il est mesme à craindre que cet endroit de Pallade ne soit broüillé, car il y a toute apparence que ces paroles, ἀπὸ μεσονυκτίου ἕως ἡμέρας, p.944. l.3, devoient estre immediatement suivies de celle-ci, l.23, ὡς δὲ εἶδε τὸν γέροντα ὁ μέγας Ἀντώνιος &c. Le sens le demande, puisque les dernieres semblent raporter ce qui arriva le lendemain du jour dont les autres finissent l'histoire,] '& la traduction du paradis d'Heraclide joint en effet ces deux endroits. [Elle omet entierement ce qui est entre deux, qu'on peut mesme juger par là n'estre pas de Pallade, mais tiré de quelque autre écrit, & peutestre en partie de la traduction de Rufin, aussibien que beaucoup d'autres choses qui sont dans le grec de Pallade, & qui ne sont pas dans Heraclide. Nous avons cru neanmoins nous pouvoir servir de ce qui est en cet endroit, n'y voyant rien de mauvais, hormis de l'histoire que nous venons de marquer, à cause qu'elle est broüillée, & qu'elle est assez semblable à une autre que nous tirons de Rufin.]

Vit.P.ap.c.0. p.952.1.

NOTES SUR S. AMON DE NITRIE.

Pour la page 253. § 1.

NOTE I.

Sur son nom.

[LE saint fondateur de Nitrie est appellé Ἀμοῦν dans S. Athanase *v. Ant.p.*486.487.] dans la vie de S. Pacome, dans la lettre de l'Evesque Ammon à Theophile, dans l'histoire Lausiaque de Pallade *c.*8 *p.*909, dans Sozomene *lib.*1. *c.*14. *p,*423, dans Mr Cotelier *mon. gr. t.*1. *p.*351. c| *t.*3. *p.* 158, dans le menologe de Basile *apud Ughel. t.*6. *p.*1094. *a.* On lit Ἀμμοῦν dans Socrate *l.*4. *c.*23. *p.*231, dans un endroit de Mr Cotelier *t.*1. *p.*392. *a,* dans les Ménées des Grecs au 4 d'octobre *p.*44, & Ammon dans les vies des Peres par Rufin, *c.* 30. *p.*482. 2: dans Suidas qui fait un abregé de son histoire tiré de Socrate, il est appellé Ἀμοῦς, *p.* 250, comme on lit aussi dans Sozomene *p.* 424. *c,* & dans le Doin de synese *p.*48. *d*| 51. *b,* si c'est de nostre Saint qu'il parle. *V. la note* 5. Nous l'aurions volontiers appellé Amons pour le distinguer de beaucoup d'autres solitaires qui ont des noms approchans, s'il n'estoit trop connu en françois sous le nom d'Amon ou Ammon.] Plutarque remarque que ces deux noms sont la mesme chose, Ἀμοῦς ou Ἀμοῦν selon les Egyptiens, & Ἄμμων selon les Grecs.

Boll. 14. may, g. p. 26. a|70. c.

Plut. de Iside, p. 631.

Pour la page 254. § 1.

NOTE II.

S'il a quitté le monde aussitost aprés son mariage.

Socr. l. 4. c. 23. p. 232. b. c.

Socrate dit que des le commencement de leur mariage, S. Amon & sa femme resolurent de renoncer à la vie du monde, & se retirent sur la montagne de Nitrie, où ils vécurent quelque peu de temps dans une mesme cabane, pratiquant ensemble les exercices de la pieté. [Mais je ne voy pas comment on peut accorder ce recit avec les autres historiens, qui nous portent à croire qu'ils demeurerent 18 ans dans leur maison ordinaire, jusqu'à leur separation & leur entiere retraite.

Pour la page 258. § 3.

NOTE III.

Fausse histoire sur sa mort.

Lauf. c. 8. p. 911. a.

Le texte latin de Pallade porte que S. Antoine ayant eu revelation que la mort d'Amon estoit proche, il l'envoya querir, afin de pouvoir encore jouir de son entretien, & qu'ils priassent l'un pour l'autre. Amon estant donc venu, S. Antoine luy declara ce que Dieu luy avoit revelé, & puis le mit dans un lieu separé, d'où il l'exhorta de ne point sortir, jusqu'à ce que Dieu l'appellast à luy. [Cette narration n'est point dans le grec de Pallade, ni dans le paradis d'Heraclide,] qui comprend aussi l'histoire de Saint Amon. Mr Cotelier en a trouvé un texte grec, [mais si barbare que je ne voy point d'apparence de croire qu'il soit de Pallade:] & il est certain par S. Athanase qu'Amon mourut à Nitrie.

Vit. P. p. 940.

Cotel. g. t. 3. p. 159.

Ath. v. Ant. p. 466. c| 467. b.

Pour la page 258. § 3.

NOTE IV.

Qu'il peut estre mort vers l'an 345.

Boll. 14. may, g. p. 70. c.

Ammon Religieux de Tabenne, raporte qu'estant obligé d'en sortir en 355, S. Thodore qui en estoit Abbé luy conseilla d'aller à Nitrie, parcequ'il y avoit là beaucoup de Saints : & il marquoit par là, dit Ammon, Theodore compagnon de S. Amon, (car il vivoit encore alors,) Elurion, Amone &c. [Il est certain par ce passage que S. Amon estoit mort en 356. Mais cette

remarque

remarque que Theodore son compagnon vivoit encore, fait mesme voir qu'il y avoit un temps assez considerable qu'il estoit mort. Cela s'accorde fort bien avec Sozomene,] 'qui le met entre ceux qui fleurissoient du temps de Constantin dés devant le Concile de Nicée: 'Car n'ayant passé que 22 ans à Nitrie, [il ne pourra y avoit vécu que jusque vers 345. D'autre part, si c'est l'Abbé Ammon à qui S. Athanase écrit avec une autorité qui ne semble guere convenir qu'à un Evesque déja ancien, il est certain que ce Saint n'a esté fait Evesque que vers le commencement de 326. Et ainsi si on ne veut pas differer la mort de S. Amon jusques aprés l'an 349, que S. Athanase revint à Alexandrie, il faudra au moins ne la pas mettre avant l'an 341, auquel la persecution des Ariens obligea ce Saint de se retirer en Occident.]

Soz. l. 1. c. 14. p. 423. b.

d'Lauf. c. 8. p. 910. d.

'Le menologe de Basile porte qu'il se retira dés le temps de Maximin, [mort en 313: ce qui obligeroit de mettre sa mort en 335 au plustard, sous Constantin, ou de dire que ce menologe suit l'erreur de Socrate, qui veut que Saint Amon se soit retiré aussitost apres son mariage. Le plus certain, c'est que ce menologe, fait sur la fin du IX. siecle, n'est pas d'une grande autorité. Si S. Amon estoit mort dés 335, il seroit assez difficile de soutenir que le monastere de Tabenne, fondé vers 325, seroit le plus ancien de tous, *v. S. Pacome note 7*; ou il faudroit dire que les solitaires de Nitrie estoient anacoretes, & ne formoient point de communauté.]

Ugh. t. 6. p. 1094. a.

NOTE V.

Pour la page 159. § 3.

Si c'est de luy que parle Synese.

'Une annotation qui est à la marge de l'endroit où Synese parle d'Amon l'Egyptien, dit pour l'expliquer, qu'une personne luy demandant si l'étude des livres estoit necessaire, il répondit, Lorsque l'esprit est pur & sain, quel besoin a t-on de livres? 'Saint Athanase raporte presque la mesme réponse de S. Antoine; 'd'où vient que quelques uns ont cru que Synese prenoit l'un pour l'autre. 'M.r Cotelier croit que le Scoliaste a pu estre dans cette pensée, ce qui ne l'empesche pas de la rejetter comme fausse. Il ne croit point non plus que cet Amon soit celui de Nitrie, mais un ancien payen dont Plutarque & Iamblique ont parlé. Neanmoins il ne veut rien assurer sur cela: '& en effet, puisque dans la suite Synese repetant ce qu'il avoit dit d'Amon, y ajoute un Antoine, [sans que Mr Cotelier trouve aucun ancien Antoine dont cela se puisse entendre, paroissant au contraire le raporter au Pere des solitaires, je ne voy pas pourquoi nous ne voudrions pas croire qu'Amon qu'il releve si fort, est aussi celui de Nitrie,] 'comme l'a cru le Pere Petau. [Nitrie n'estoit pas mesme loin de la Libye où vivoit Synese. Car pour ce qu'il met Amon devant Zoroastre & Hermés, & Antoine aprés eux, c'est une foible raison pour croire qu'il fust le plus ancien de tous.] 'Philon de Byblos, cité par Eusebe dans sa Preparation evangelique, allegue Ἀμμωνίων γραμμάτων, 'ce que Mr Cotelier semble prendre pour l'écrit de quelque Ammon. [Ne seroit-ce point des memoires conservez dans le temple de Jupiter Ammon en Libye? Ce sens paroist bien convenir à l'endroit.]

Synes. n. p. 17.

Ath. v. Ant. p. 491. a.

Vit. P. p. 69. a.

Cotel. g. e. t. 3. p. 564. b. c.

Syn. Dio. p. 51. b.

n. p. 17.

Eus. præp. l. 1. c. 9. p. 32. b.

Cotel. p. 564. c.

NOTE VI.

Pour la page 160. § 4.

Que Nitrie n'avoit point d'Evesque, mais reconnoissoit celui d'Hermopole.

'L'histoire Lausiaque dit que l'Eglise de Nitrie estoit conduite par huit Prestres, dont le premier faisoit seul les fonctions sacerdotales. [Il pourroit sembler que ce premier Prestre a eu depuis le titre d'Evesque,] 'puisque

Lauf. c. 7. p. 909. a.

Pall. v. Chry. c. 7. p. 57.

Dioscore l'un des grands freres si celebres par les persecutions de Theophile, est appellé Evesque de la montagne de Nitrie; & que Theophile voulant attaquer ces solitaires, commanda qu'on le fist descendre de son siege episcopal. Neanmoins il est marqué aussitost, que Dioscore estoit Evesque d'une ville, πόλεως, & que depuis J. C. cette ville avoit toujours eu son territoire. 'Sozomene dit en effet, que Theophile l'avoit fait Evesque d'Hermopole: '& on sçait d'ailleurs qu'il succeda à Saint Isidore Evesque de la petite Hermopole. [Ainsi il y a apparence qu'Hermopole estant proche de Nitrie, les solitaires de ce lieu en reconnoissoient l'Evesque comme l'Evesque de leur montagne, & que Theophile y fut en passant avant que d'arriver à Nitrie.] 'S. Jerome remarque aussi de S.te Paule, & Pallade de Melanie, qu'elles trouverent à Nitrie le saint Evesque Isidore Confesseur, 'qui estoit Evesque d'Hermopole. *V. Saint Athanase* §.67. [Ainsi c'est sans fondement que la Geographie ecclesiastique a conclu du passage de S. Jerome, que Nitrie estoit un evesché.]

Sozl.8.c.12. p.772.b.
Boll.14.may, §.p.71.b.
Hier.ep.27.p. 175 a|Lausl.c. 117.p.1031.c.
Lausl.p.1031. c|Boll.p.71.b.

NOTE VII.

Que l'Arsise de Pallade peut estre l'Arsene de Socrate.

Pour la page 165. §6.

'Le P. Menard qui écrit dans son commentaire sur la Concorde de S. Benoist d'Agnane, qu'Orcese ou Orsise troisieme Abbé de Tabenne, est le mesme qu'Arsise dont parle Pallade, [n'a pas sans doute assez consideré que Pallade parle d'un solitaire de Nitrie, qui est à bien des journées de Tabenne, & à l'autre extremité de l'Egypte. Mais il a plus de fondement d'attribuer à Arsise de Nitrie] ce que Socrate dit d'un Arsene solitaire, [& qui ne peut neanmoins convenir à Saint Arsene, qui est le seul solitaire que nous sachions avoir porté ce nom. Car S. Arsene n'a embrassé la vie solitaire que vers l'an 390; au lieu que Socrate ne parle que des plus anciens solitaires qui avoient fleuri jusque sous Valens, mort en l'an 378. Et l'occasion des SS. Macaires l'ayant porté à parler d'Evagre qui est plus nouveau,] il finit son chapitre par ces mots: "Mais pour Evagre, il fleurissoit "un peu plustard.

Conc. reg. p. 54.
Lausl. c. 7. p. 909. b.
Socr. l. 4. c. 23. p.233.b.
p.238. c.d.

NOTES SUR SAINT PACOME.

NOTE I.

Pour la page 170. §1.

Que la seconde histoire du Saint n'est pas du mesme auteur que la premiere: Que la troisieme a esté faite vers 395.

Boll.14.may, p.287. f.

[IL nous paroist difficile] 'de dire avec Bollandus, que le second historien de S. Pacome soit le mesme que le premier, [non parceque la preface du second, qui peut convenir à un auteur qui repasse sur ce qu'il a fait, ne convient guere moins à un second auteur qui travaille sur la mesme matiere qu'un autre avoit déja traitée; mais parceque dans les six premiers articles, il redit, quoique plus amplement, des choses qui sont déja assez bien dans l'autre; & ce qui est plus, il y méle des circonstances qu'il est assez difficile d'accorder avec le premier, comme on le verra dans la note 22. Il paroist mesme d'un caractere different, plus diffus & plus orné, mais marquant moins les circonstances des personnes, des temps, & des lieux: de sorte que l'on pourroit avoir quelque peine à le croire tout à fait original, sans ce qu'il dit, § 30, de la mort de S. Jonas.

Pour Ammon il n'écrivit pas avant l'an 385,] puisque ce fut à la priere de Theophile déja Ev. d'Alexandrie. [Il

g.e3.i.

ne le fit pas mesme avant l'an 391,] 'puisqu'il y parle de Dioscore Evesque d'Hermopole, 'qui n'estoit encore que Prestre lorsque Pallade vint à Nitrie, [c'est à dire au plustost à la fin de l'an 390. Comme il parle avec honneur de ce Dioscore, c'estoit assurément avant l'an 401, auquel Theophile persecuta cet Evesque, & le traita comme chacun sçait.]

g.71. b. Lauf.c.13.p. 915. c.

pour la page 171. § 2.

NOTE II.

Qu'il peut estre né en 292, avoir esté enrolé en 312 par Maximin, avoir esté battizé & solitaire en 314.

[Quelque excellente que soit la vie de Saint Pacome, elle est neanmoins écrite par un homme capable de faillir & de se broüiller:] '& nous sommes obligez d'avoüer que cela luy est arrivé dans une epoque importante de la vie du Saint, [aussibien qu'à S. Sulpice Severe quand il fait porter les armes à S. Martin sous Julien l'apostat.]

Boll.14.may, p.291.b.

g.26.§ 2.

'Nous lisons donc dans la vie de S. Pacome, qu'il fut enrolé dans la Thebaïde à l'age d'environ vingt ans, par ordre de Constantin qui faisoit la guerre contre un tyran, '& que Constantin estant demeuré victorieux de ses ennemis, & ayant congedié les nouvelles recruës, Pacome qui y estoit compris, 'eut la liberté d'aller recevoir le battesme à Chenobosque en Thebaïde, '& de se retirer ensuite dans le desert auprés de S. Palemon.

§ 3.

§ 4.

[Constantin a fait la guerre en 312 contre Maxence, en 314 & en 323 contre Licinius, & en 335 contre Calocere qui broüilloit en Cypre. *V. Constantin* § 75. Si nous voulons donc nous tenir à la lettre de la vie de Saint Pacome, il faut dire que ce fut contre Calocere que ce Saint porta les armes, puisque Constantin n'a esté maistre de la Thebaïde, & en état d'y lever du monde, que par la défaite de Licinius en 323. Ainsi S. Pacome sera né en 315, & se sera retiré en l'an 335 ou 336. Mais c'est ce qu'il est impossible de soutenir,] 'puisqu'il estoit déja battizé & retiré dans la solitude avant la mort de Saint Alexandre, [& ainsi avant l'an 326,] & mesme visiblement avant le commencement de l'Arianisme, [c'est à dire avant l'an 320.

g.55.56.

Toute la suite de sa vie oblige encore à mettre sa retraite longtemps avant 335. Car il avoit sans doute passé un temps considerable sous S. Palemon,] 'lorsqu'un Ange luy vint ordonner de fonder le monastere de Tabenne, dont il prit dés lors le dessein. S. Palemon vécut encore quelque temps aprés cette vision. 'Peu de temps aprés, Jean frere aisné de S. Pacome, vint demeurer avec luy jusqu'à ce qu'il y mourut. 'Les demons commencerent ensuite à attaquer S. Pacome par divers combats, dans lesquels Dieu le soutint par les exhortations d'un solitaire nommé Hieracapollon, qui, quoiqu'il fust fort agé, ἀρχαῖος, luy parloit neanmoins comme à un homme qui servoit d'exemple & à luy & aux autres solitaires d'alentour. 'Ce fut encore aprés tout cela que l'Ange luy commanda de recevoir ceux qui viendroient prendre sa conduite.

g.27.§ 7.

Sur.14.may, p.198.§ 14.16.

§ 18.19.

§ 21.

[Il est donc visible que S. Pacome avoit vécu assez longtemps dans la retraite lorsqu'il commença à avoir des disciples. Il faut qu'il ait encore vécu longtemps depuis pour les instruire, former plusieurs monasteres, & les mettre en la perfection où l'on voit qu'ils se trouvoient avant sa mort. Et cependant nous verrons qu'il est mort en 348, treize ans seulement aprés la guerre de Calocere, & n'ayant encore que 33 ans, s'il n'en avoit que vingt en l'an 335. Il seroit aisé de trouver bien d'autres raisons pour combatre ce sentiment, si quelqu'un le vouloit soutenir; ce que nous ne savons point que personne ait encore fait. Il y en a qui

mettent la revolte de Calocere dés l'an 326. Mais ce sera toujours aprés la naissance de l'Arianisme, & mesme aprés la mort de S. Alexandre.

Il peut estre assez probable que l'auteur avoit sceu que S. Pacome avoit esté enrolé dans le temps que Constantin regnoit, & faisoit la guerre à un tyran; & que comme il est difficile de demeurer dans les termes precis de la verité, il aura ajouté de luy mesme qu'il avoit esté enrolé par son ordre, en quoy il pouvoit se tromper d'autant plus aisément, que l'ordre portoit sans doute son nom aussibien que ceux des autres Empereurs qui regnoient alors, selon la pratique ordinaire des Romains. Car Maximin ne se declaroit point alors ennemi de Constantin.

Puisque nous ne pouvons donc point dire que S. Pacome ait esté enrolé par ordre de Constantin, & qu'il faut eloigner sa conversion autant qu'il nous est possible de l'année de sa mort, il semble qu'on peut s'arrester à ce que] 'Rosweide a mis dans son edition, sur l'autorité d'un manuscrit, que Saint Pacome fut enrolé lorsque Constantin faisoit la guerre à Maxence, c'est à dire en 312. [Cela ne s'eloigne pas de ce que dit la vie,] 'que c'estoit aprés la persecution; [car elle finit tout à fait avec la mesme année 312; ce qui s'accordera fort bien avec ce que nous avons dit,] 'qu'il se retira durant l'episcopat de S. Alexandre, [qui succeda à Achillas en 312;]& avant qu'on parlast de l'heresie d'Arius.

Vit. P.l.1. p. 124. §4|n. p. 139. 2.

Boll.14.may, g.26. §2.

g.65. §6.

[Il sera donc né vers l'an 292, & sera mort agé d'environ 56 ans, ce qui paroist peu pour les grandes choses qu'il a faites: mais nous ne voyons pas moyen de luy en donner davantage. Il aura esté enrolé par ordre de Maximin qui possedoit l'Egypte: & comme ce prince s'engagea l'année suivante dans une grande guerre contre Licinius, où il perit vers le mois d'aoust, on peut juger que ce fut Licinius qui donna congé à Saint Pacome sur la fin de 313, en son nom & au nom de Constantin son beaufrere, avec lequel il paroissoit alors estre fort uni.] 'Pour ce que Rosweide pretend que les nouvelles levées, *tirones*, dans lesquelles Saint Pacome fut toujours, ne portoient ce nom que la premiere année, [ce ne seroit pas un grand argument pour prouver qu'il n'a esté qu'un an à la guerre.]

Vit P.n.p.139. 2|140. 2.

'Bollandus veut que le Saint ait esté enrolé par ordre de Constantin, dans le temps qu'il vint en Egypte à la suite de Diocletien pour faire la guerre au tyran Achillée, c'est à dire en l'an 296, *v. Diocletien* § 15, & qu'ainsi l'auteur de la vie ne se trompe qu'en disant que Constantin regnoit déja. [Mais il se tromperoit encore en disant que c'estoit aprés la persecution, puisque ce seroit six ou sept ans avant qu'elle commençast. Je douterois fort aussi qu'on donnast alors le pouvoir de lever des troupes à Constantin, qui ne pouvoit guere avoir que vingt ans. Je douterois encore davantage que ni Constantin, ni Diocletien mesme, eussent alors le pouvoir de lever des troupes dans la Thebaïde, dont il paroist par l'histoire qu'Achillée fut maistre jusqu'à sa défaite. Enfin ce qui nous arreste encore davantage,] 'c'est la vision raportée dans la lettre d'Ammon: Car Saint Pacome l'eut dés qu'il embrassa la vie solitaire, 'avant mesme que de se retirer avec Saint Palemon: '& neanmoins c'estoit aprés le schisme des Meleciens, [qu'on ne fait commencer qu'en 306, ou au plustost en 30[illegible].] 'C'estoit lorsque S. Alexandre avoit déja esté fait Evesque d'Alexandrie, & il ne sauroit l'avoir esté qu'en l'an 312. Je sçay bien] 'que Bollandus prend cette vision tout d'une autre maniere, & la raporte à S. Theodore: [mais il n'a pas assurément assez consulté son texte.]

Boll.14.may. p.291. c.

g.65. c. | f. | e. | f.

p.290. e.

NOTE III.

Pour la page 171. § 2.

Que S. Pacome peut estre né dans la haute Thebaïde audessus de Thebes.

Sur. 14. may, p. 196. § 6.

'S. Pacome ayant esté enrolé avec d'autres, on les mit sur des vaisseaux, & ils aborderent le soir à une ville de Thebes, dit la version de Surius, où ils furent fort bien traitez par les Chrétiens &c. 'Baronius a fort bien vu que cette ville de Thebes marquoit une ville de Thebaïde. Il a cru que ce lieu où les Chrétiens faisoient paroistre une si grande charité, devoit estre la ville d'Oxyrinque, à cause des merveilles qu'Evagre (ou plutost Rufin) dit de la pieté des habitans de cette ville. a Neanmoins Rosweide soutient que cela ne peut estre, parcequ'Oxyrinque n'est ni sur la mer, ni sur le Nil, '& il aime mieux croire que c'est quelque ville de Thebes hors de l'Egypte, selon la version de Denys, qui met que S. Pacome avoit esté mené hors de son pays, *ad peregrina transvectus*, sans parler de Thebes ni de Thebaïde. [Mais cet *ad peregrina transvectus* n'est point dans le grec,] 'dont les termes τῆς πόλεως τῶν Θηβαίων marquent naturellement la celebre ville de Thebes ou Diospolis, qui a donné le nom à la Thebaïde.

Bar. 316. § 19. 30.

Ruf. v. pat. c. 5. p. 459. 1. a Vit. p. n. p. 140. 1.

a.

Boll. 14. may, p. 299. a.

a.

'Comme cette ville estoit dans la haute Thebaïde, Bollandus en conclud que S. Pacome n'estoit point originaire de la basse, comme le disent les Grecs dans leurs Ménées, mais de la haute, audessus de Thebes mesme; [sans doute parcequ'on n'eust pas levé des gents à cause d'une guerre qui faisoit vers le septentrion, pour les mener au midi. On eust pu neanmoins mettre ces nouvelles troupes dans les garnisons vers l'Ethiopie, pour en tirer les vieilles, & les mener à la guerre.] 'Neanmoins le mot de [illegible] employé en cet endroit, [favorise le sens de Bollandus, puisqu'il signifie naturellement descendre une riviere. Et il me semble que tous s'y accorde assez bien.]

g. 16. c.

NOTE IV.

pour la page 171. § 2.

Qu'on ignore le lieu de sa naissance.

[Il semble que nous ayons quelque sujet de croire que S. Pacome estoit du bourg de Chenobosque en la haute Thebaïde,] 'puisqu'aprés avoir esté congedié de l'armée, ce fut là qu'il vint recevoir le battesme, [sans qu'on en rende aucune raison particuliere. Et il seroit difficile de dire qu'il y estoit demeuré en garnison;] puisqu'au sortir de Thebes, *v. la note 3*, il fut mené avec les troupes en diverses villes. Il est mesme dit qu'aprés avoir quitté les armes il s'en en alla en la haute Thebaïde, & vint à Chenobosque. [Ainsi il n'y estoit pas demeuré, & il est naturel de croire qu'il y vint parceque c'estoit son pays.

Boll. 14. may, g. 26. d.

c.

Mais si cela est,] 'Thebes où il fut mené au sortir de son pays, [ne doit pas estre] 'la grande Thebes ou Diospolis comme le croit Bollandus, 'puisqu'elle estoit beaucoup audessus de Chenobosque: [& il faudra l'entendre] de la petite Diospolis qui estoit audessous, '& qui s'appelloit aussi Thebes, si l'on en croit Bollandus. [Mais il ne cite rien pour cela, & je ne le trouve ni dans Ptolemée, ni dans Estienne le geographe, ni dans l'Itineraire d'Antonin, ni dans Baudrand. Je ne croy point non plus qu'on trouve qu'il y eust deux villes de Thebes en Egypte.

p. 299. a.

ptol. l. 4. c. 5. p. 122.

Boll. 14. may, p. 299. a.

Ce qui nous empesche encore davantage de croire que S. Pacome soit né ni à Chenobosque, ni aux environs,] c'est que depuis qu'il fut revenu de l'armée jusques à ce que Jean son frere vint se retirer avec luy à Tabenne, il n'avoit jamais esté chez ses proches: [ce qui marque mesme visiblement qu'il n'en avoit vu aucun, comme Denys le Petit l'a exprimé, c. 14. p. 117. 2.] 'Il paroist aussi que Tabenne, & le desert où il

g. 27. f.

p. 299. c.

avoit demeuré avec Saint Palemon, n'estoient point fort eloignez de Chenobosque. [Il vaut donc mieux laisser à Bollandus] 'la liberté entiere de mettre le lieu de sa naissance audessus de Thebes, [& avoüer que nous ne savons point pourquoi il fut battizé à Chenobosque. Il se peut faire qu'en s'en retournant en son pays il ait esté arresté en ce lieu par quelque maladie, qui l'ait pressé de demander le battesme.]

a.b.

NOTE V.

Pour la page 275.§ 3.

Que Tabenne n'estoit point une isle.

Lauf.p.2.p.896.b.

'Pallade semble dire que Tabenne estoit de la jurisdiction de Syene, [qui est à l'extremité de l'Egypte du costé de l'Ethiopie sous la ligne du tropique; & par consequent assez eloignée] 'du diocese de Tentyre dont ce lieu estoit neanmoins. 'Aussi on croit que par la jurisdiction de Syene, Pallade entend toute la haute Thebaïde.

Sur.14.may.p.200.§25.26. Boll.14.may,p.289.f.

'Beaucoup de modernes croient que Tabenne estoit une isle: [ce qui paroist fondé clairement sur Sozomene,] 'qui dit que S. Pacome demeuroit ἐν Ταβέννῃ νήσῳ τῆς Θηβαΐδος; '& il est souvent parlé d'une isle dans l'histoire de S. Pacome. 'Mais on pretend que cette isle est clairement distinguée du monastere de Tabenne: & de la maniere dont la vie de S. Pacome parle la premiere fois de Tabenne, il n'y a guere lieu de croire que ce fust une isle. 'Aussi quoique Nicephore ait lu comme nous dans Sozomene, ἐν Ταβέννῃ νήσῳ, neanmoins un manuscrit lit ἐν Ταβεννήσῳ; '& les plus habiles croient que c'est ainsi qu'il faut lire, 'estant certain par la vie de S. Pacome, & par Pallade, que Tabenne s'appelloit aussi Tabennese.

c. Soz.l.3.c.14.p.518.b. Boll.p.290.a. i.b. Soz.n.p.217.2.a. a.b|1.a. Boll.14.may,§ 27.§ 7|Lauf.c.38.p.955.c.

NOTE VI.

Pour la page 275.§ 3.

Sur la mort d'Hieracapollon.

Vit p.l.1.c.18,p.119.2|Sur.14.may,p.199.§ 19.20.

'Les versions de Denys le Petit & de Surius, portent qu'Hieracapollon venoit souvent visiter S. Pacome, & qu'y estant venu une fois, il tomba malade, mourut, & fut enterré par le Saint. [Le texte grec non seulement ne dit rien de cela,] 'sinon que ce solitaire mourut quelque temps aprés avoir visité & consolé Saint Pacome; mais mesme il ajoute qu'il mourut ἐν τῇ μονῇ, [ce qui ne paroist signifier autre chose sinon qu'il mourut dans la Communauté du Saint, comme s'il en eust esté membre. Ce qui embarasse bien davantage, c'est que] 'marquant dans la suite l'état où se trouvoient les Religieux de Tabenne aprés la mort de S. Pacome, il dit qu'ils estoient soutenus dans la pieté par les anciens disciples du Saint qui vivoient encore; & entre ceux là il nomme ce mesme Hieracapollon, sans qu'on puisse dire que c'en soit un autre. [Je ne voy pas qu'il soit aisé de resoudre cette difficulté. L'unique chose qu'on pourroit dire, c'est que l'auteur auroit voulu marquer en cet endroit les anciens disciples de Saint Pacome, & ceux mesmes qui estoient morts, à l'occasion de ceux qui restoient encore en vie. Mais cela est dur, & d'autant plus, que Sur, Psaïs, & d'autres des premiers disciples de S. Pacome, ne se lisent point dans ce denombrement. Cependant je ne voy rien autre chose pour accorder deux narrations, dont je n'oserois rejetter ni l'une ni l'autre.] 'Bollandus les met toutes deux dans son texte latin: [mais il ne travaille point à les accorder.]

Boll.14.may.§.28.§ 13. §.49.§ 79. p.306.a|327.a.

NOTE VII.

pour la page 277.§ 4.

Que Saint Pacome est le premier instituteur des cœnobites.

Cass.col.18.c.5.p.681.

[Ce que nous disons que la vie des cœnobites a eu Saint Pacome pour auteur, paroist difficile à soutenir,] 'puisque Cassien pretend que les cœnobites sont plus anciens que les anacoretes, qu'ils ont commencé avant

S. Paul ermite & S. Antoine, & mesme qu'ils ont toujours esté dans l'Eglise depuis les Apostres. [Mais c'est à Cassien à justifier cette pretention; & cela ne seroit pas aisé *v. S. Antoine* § 1,] 'puisqu'on ne voit aucun vestige de ces cœnobites dans les auteurs des trois premiers siecles. 'Car si Saint Athanase témoigne qu'il y avoit déja quelques monasteres dans l'Egypte lorsque S. Antoine se retira, [c'est à dire vers l'an 270]'& que S. Antoine en augmenta beaucoup le nombre] dés l'an 305; il est aisé de repondre que dans ces endroits le terme de monastere ne marque pas une congregation de Religieux qui vivent ensemble; mais seulement une demeure d'un petit nombre de solitaires, souvent mesme d'un seul, comme on le voit par les auteurs de ce temps là.]' Et c'est S. Antoine mesme qui fait S. Pacome instituteur des cœnobites.

Bult.ori.p.37. Ath.v.Ant. p.453.a. p.461.b.c|477.d. Boll.14.may, § 45.d.

[Ce qui peut paroistre plus fort, non pour Cassien, mais contre ce que nous disons de S. Pacome, c'est ce que dit Rufin,]'que sur la montagne de Nitrie il y avoit cinq mille solitaires divisez en 50 habitations. [Quand ces habitations eussent esté egalement remplies, il falloit qu'il y eust cent personnes dans chaque:]'& puisqu'il n'y avoit quelquefois qu'un solitaire dans une, [Il y en avoit sans doute bien prés de deux-cents dans d'autres, qui par consequent pouvoient passer pour des monasteres considerables. Mais quoiqu'il y eust quelque sorte de communauté parmi ceux de Nitrie, c'estoient neanmoins plutost des ermites que des cœnobites. Il est certain d'ailleurs que S. Amon a demeuré le premier à Nitrie, ou au moins qu'il a le premier rendu celebre ce desert: & il n'y a point de preuve considerable qu'il s'y soit retiré avant l'an 328, auquel le monastere de Tabenne estoit déja tout formé, ou au moins qu'il y eust déja formé des monasteres.]

Ruf.v.P.c.29. p.477.a. c.

'S. Pinuse avoit quitté un fort grand monastere, *cœnobium*, dit Cassien, dont il estoit depuis long-temps Prestre & Superieur, auprés de Panephyse en la basse Egypte, pour se retirer à Tabenne. [Mais il n'est point dit que ce fust du vivant de S. Pacome; & il seroit mesme aisé de montrer que ce fut long-temps depuis.]

Cass.inst.l.4.c.30.p.85|col.20.c.1.p.716.

'Isidore qui renfermoit mille solitaires dans une enceinte de muraille, dont il ne leur estoit pas permis de sortir, [leur faisoit sans doute mener une vie cœnobitique. Il reste à prouver que ce monastere ait commencé avant celui de Tabenne; & c'est ce que personne ne dit.]'Pour les monasteres de Chenobosque & de Moncose qui se soumirent à la regle & à la conduite de S. Pacome, [c'estoient sans doute]'de ces monasteres de huit ou dix Religieux, qui se voyoient avant S. Pacome, & qui estoient moins des cœnobites que des ermites; [ce qui n'empesche pas qu'ils n'eussent quelquefois un Superieur,] 'comme on le dit de ceux de Chenobosque.

Ruf.v.P.c.17. p.473|Laus.c.71.p.1001.d. Boll.14.may, § 34.d. § 44.a. § 54.d.

[Nous n'avons donc aucune raison tant soit peu forte, qui nous empesche de reconnoistre Saint Pacome pour l'auteur des cœnobites; & ce titre luy appartient par des autoritez si considerables, comme on l'a marqué dans le texte, qu'il faudroit des preuves absolument sans réponse pour le luy pouvoir contester.]

NOTE VIII.

Pour la page 175.§ 5.

Si S. Pacome a receu sa regle d'un Ange.

'La vie de S. Pacome dans Denys le Petit & dans Surius, porte que lorsque ce Saint demeuroit encore avec Saint Palemon, un Ange luy apparut, & luy apporta une table, dans laquelle estoit écrite la forme de vie qu'il devoit enseigner à ceux qui se mettroient sous sa

Vit.Pat.l.1.c.12.21.p.116.2|120.1|Sur.14.may.p.197.§.12.

conduite, & qu'ils garderent en effet avec un grand soin. 'Pallade dit à peu prés la mesme chose, & remarque que c'estoit une table d'airain. 'Il raporte ce que contenoit cette table. Sozomene fait la mesme chose aprés, luy. [Et je croy que c'est de ces auteurs que Denys le Petit a tiré]'la mesme regle qu'il a inserée dans la vie de S. Pacome, [plutost que d'aucun texte grec de cette vie, puisqu'il n'y en a rien ni dans celui que nous avons, ni dans la traduction qui est dans Surius. En effet, l'auteur original de la vie de S. Pacome, qui vraisemblablement estoit luy mesme Religieux de Tabenne, n'auroit pas dû se servir] de cette expression qu'on lit dans Denys, '*On dit qu'il estoit écrit dans cette table*. [Et on ne peut pas objecter contre cela, que Denys omet quelques articles qui sont dans Pallade & dans Sozomene, puisqu'il est ordinaire d'abreger ce qu'on prend d'un autre.

Lauf.c.38.p. 955.d.
p.955.956.
Soz.l.3.c.14. p.517.518.
Vit.P.p.120.
p.121.a.

Au lieu que ces auteurs disent que l'Ange apporta une regle toute écrite,] 'Gennade dit que S. Pacome écrivit sa regle sur ce que l'Ange luy avoit appris & dicté; [ce qui n'est pas une difference fort considerable. On peut aussi ne se pas arrester beaucoup à Pallade,] 'qui dit que S. Pacome receut sa regle dans une caverne, d'où l'Ange luy dit de sortir pour travailler au salut des autres, parcequ'il n'estoit plus temps qu'il y demeurast. [Cela donne sujet de croire qu'il la receut dans le lieu où il demeuroit avec S. Palemon, au lieu que selon Denys & Surius, ce fut à Tabenne où il estoit allé par occasion. Mais on se trompe tous les jours dans les circonstances des faits les plus veritables & les plus certains. L'Ange peut luy avoir dit de quitter la caverne où il faisoit sa demeure ordinaire avec S. Palemon & Pallade aura ajouté de luy mesme, qu'il y estoit alors actuellement.

Genn.c.7.
Lauf.p.955.c. d.

Ce qui nous embarasse donc davantage, c'est que le texte grec ne dit point dutout que S. Pacome ait receu aucune regle de l'Ange qui luy parla à Tabenne, & je ne croy point qu'on trouve un seul mot de cela dans toutes les pieces originales de sa vie ou de celle de S. Theodore, ni dans leurs lettres.] 'La Doctrine d'Orsise [qui cite sans cesse l'autorité de S. Pacome & de sa regle,] dit bien en general que ses ordonnances venoient de Dieu, & que c'estoit la loy qu'il avoit receuë de Dieu pour donner à ses disciples, [comme on le peut dire de toutes les regles des Saints: mais il ne dit jamais qu'il y eust rien en cela de particulier. De sorte qu'on a sujet de craindre que sur ce qu'on savoit que S. Pacome avoit receu d'un Ange l'ordre de fonder un monastere, on n'ait ensuite ajouté qu'il avoit receu de cet Ange la regle qu'il faisoit observer, & qu'il avoit fait écrire. Pallade peut aisément avoir pris en ce sens ce qu'on luy avoit dit dans le monastere de pane; Sozomene l'a visiblement suivi: Et il n'est pas impossible qu'on en ait ajouté ensuite quelque chose à la marge de quelque texte grec de la vie du Saint, d'où il aura esté aisé de le faire passer dans le texte mesme des autres copies. ['S. Jerome dit bien qu'un Ange avoit donné à S. Pacome, à Corneille, & à Syr, une maniere mystique de s'exprimer par les lettres de l'alphabet grec. Mais il ne le donne que pour un bruit commun: [& en traduisant la regle de ce Saint, il ne dit point dutout qu'elle ait esté donnée par un Ange. Cette regle qu'il a traduite est mesme fort differente de celle qui est raportée par Pallade. Cassien qui releve extremement la vie & les instituts de ceux de Tabenne, ne dit neanmoins jamais que leurs pratiques aient eu un Ange pour auteur.

Cod.reg.§ 18.46.p.78. 83.
p.34.

Tous ces argumens ne sont que negatifs; mais on avoüera sans doute qu'ils ne

ne laissent pas d'estre embarassans. On peut répondre encore sur le texte grec de la vie de S. Pacome, qu'il paroist defectueux en quelques endroits; & je ne sçay neanmoins si cette réponse satisfera les personnes judicieuses. Il y a plus mesme:] 'Car le texte grec porte que S. Pacome composa & tira des Ecritures les reglemens qu'il donna à ses premiers disciples, *συντάξας ἀπὸ &c*. 'Le latin mesme de Surius le fait auteur de ses regles : ***Describit itaque eis quasdam regulas***. [Denys le Petit qui avoit mis au long ces regles comme apportées du ciel par un Ange, & qui traduisoit avec plus de jugement, s'est bien gardé de s'exprimer de mesme:] '*Regulas eis*, dit-il, ***quas acceperat tradidit***.

Boll.g.29.d.

Sur. p.199.§ 22.

Vit. P.l.1.c. 24.p.121.2.

Entre les articles les plus distinctement ordonnez par l'Ange, Pallade *c.38.p.955.e*, & Sozomene *p.517.c.d*, mettent celui-ci, Que les Religieux dormiront accotez dans des chaises. 'Et cependant selon le texte grec de la vie du Saint, les principaux d'entre eux voulurent d'abord dormir sur des bancs sans estre accotez, comme Saint Pacome avoit fait durant 15 ans. 'Saint Jonas l'un d'entre eux le pratiqua jusques à la mort. 'Mais les autres n'ayant pas eu assez de force, ils se firent, dit l'auteur, de ces sortes de sieges. [Cela permet-il de croire que l'Ange les eust ordonnez ?]

Boll.14.may. g.27.§ 9.

§ 55.§ 29.30.

g.27.§ 9.

'Une des choses écrites dans cette table apportée par l'Ange, estoit, dit Pallade, que les moines d'un autre institut ne mangeroient point avec ceux de Tabenne, & n'entreroient pas dans leur monastere. [Ce dernier article est omis par Sozomene & par Denys le Petit:] '& il est certain que les hostes venoient prier à l'eglise avec les freres. [Mais ce qui est plus remarquable,] 'c'est qu'un saint Prestre, Confesseur, & ami intime de S. Pacome, trouvant mauvais de ce qu'il ne faisoit point manger les hostes au refectoire, le Saint ne luy dit jamais que c'estoit un Ange qui l'avoit ainsi ordonné. [A qui l'a-t-il dit, s'il ne l'a pas dit à un tel ami ?] Il luy dit que c'estoit parceque'il avoit souvent vu des novices peu formez &c. [C'estoit donc une regle que l'experience luy avoit fait établir, & non une loy qu'il eust receuë du ciel avant que d'avoir aucun disciple.

Laus. c.38.p. 956.c.

Boll.g.32.c| Cod. reg. p. 39.§ 51.

Boll.g.32.b. c.

Nous n'osons donc ni rejetter absolument une chose appuyée par des auteurs considerables, ni moins encore la donner comme certaine, ne la trouvant point dans les auteurs originaux, ni dans les endroits où elle devroit estre le plus naturellement, & y trouvant au contraire des choses qui, pour ne rien dire de plus, ne s'y accordent pas aisément. De sorte qu'au moins il semble necessaire d'avouer, que s'il est vray que Saint Pacome ait receu une regle de l'Ange, Pallade dans le raport qu'il fait de cette regle, y a fait entrer non ce qui y estoit, mais ce qu'il voyoit se pratiquer dans l'Ordre comme une regle inviolable.] 'Car si Sozomene dit que l'écrit apporté par l'Ange se gardoit encore à Tabenne, [je ne voy pas que d'autres le disent, quoiqu'assurément on ait eu un grand soin de le conserver, s'il y en a jamais eu un.

Soz.l.3.c.14. p.517.b.

Outre cette regle raportée par Pallade,] 'nous en avons une autre traduite, comme on croit, par S. Jerome sur la traduction qui en avoit déja esté faite de l'egyptien en grec. [On pourroit croire aisément que cette regle est celle qui fut apportée par l'Ange, en cas qu'il en ait apporté quelqu'une, & que celle de Pallade en est un abregé, si nous ne voyions que quoiqu'elle soit beaucoup plus longue, il y a neanmoins divers articles dans celle de Pallade qui ne s'y trouvent point : Outre qu'il y a peu d'apparence qu'un Ange ait apporté du ciel une regle si étenduë, & remplie de beaucoup de

Cod. reg.t.1. p.34.

petites choses, que la pieté trouve aisément, sans qu'il soit besoin, qu'un Ange les vienne apprendre du ciel. Il seroit bien plus aisé de croire que ce sont des Constitutions que Saint Pacome auroit cru devoir ajouter à ce qu'il avoit appris de l'Ange, pour former plus en detail l'esprit de sa Congregation.]

Pour la page 180. § 5.

NOTE IX.

De ce que S. Jerome dit du nombre des Religieux dans les monasteres de S. Pacome.

Cod. reg. t. 1. p. 33. § 2. 'S. Jerome dit que dans les monasteres de Tabenne on unissoit ensemble trois ou quatre familles, ce qui formoit une tribu : [de quoy je ne voy pas de marque dans les auteurs originaux :] p. 36. § 15. 16. 'mais la regle en parle.

p. 33. § 2. 'Il ajoute que dans chaque monastere il y avoit trente ou quarante familles selon que le monastere estoit plus ou moins nombreux; & que chaque famille estoit composée d'environ 40 personnes : [de sorte que les moindres monasteres auroient eu environ 1200 Religieux, & les treize monasteres qui estoient du temps de S. Theodore, en auroient fait seize mille & davantage.] Boll. 14. may, g. 64. § 4. 'Mais à Pabau qui estoit le grand monastere, la famille des Grecs n'avoit qu'environ vingt Religieux en 352, & celle des tisserans, λινοΰφων, que 22. [Pallade qui n'écrivoit que vers 420, Lausi. c. 39. p. 957. b. seize ans aprés S. Jerome,] 'ne conte que 300 Religieux dans le monastere de Pane où il avoit esté. Il y marque divers métiers, les uns de quatre Religieux, les plus hauts de quinze. [Et c'estoient apparemment autant de familles.]

Pour la page 181. § 6.

NOTE X.

Fautes ou brouilleries dans Cassien sur les moines de Tabenne.

Cassi. inst. l. 4. c. 1. p. 61. [Il faut remarquer que] 'quand Cassien parle de la reception des novices, il joint ensemble ce qui se pratiquoit à Tabenne & dans les autres monasteres de l'Egypte, sans le distinguer. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si on y trouve des choses contraires à ce que nous apprenons d'ailleurs de ceux de Tabenne,] c. 3. 4. p. 62. 64. 'comme ce qu'il dit qu'on ne recevoit rien dutout de ce qu'apportoient les novices, Boll. 14. may, g. 38. d. 'au lieu que Saint Pacome receut une famille entiere avec tout son bien. § 32. b. 'Il voulut envoyer vendre pour avoir du blé, τρία ςρώματα qu'un Religieux avoit apportez en quittant le monde. g. 63. § 17. 'La regle de ce Saint porte qu'on depouille le novice de ses habits, ἢ ἄλλοτι εἶδος, [ce qui paroist marquer tout ce qu'il pouvoit avoir apporté avec luy ;] & que tout cela demeure sous la disposition de l'Abbé.

Cod. reg. t. 1. p. 38. § 49. 'Selon la mesme regle, le novice prenoit l'habit avant que de paroistre dans la Communauté, Boll. g. 64. a. '& S. Theodore le pratiqua ainsi à l'égard d'Ammon, Cassi. l. 4. c. 5. p. 65. 'au lieu que selon Cassien, il le recevoit au milieu de l'assemblée de tous les freres.

c. 7. p. 66. 'Les Doyens ou chefs de dix Religieux, [ne sont point connus dans les vies & les regles des Peres de Tabenne. Ainsi ou ce qu'en dit Cassien ne regarde point cet Ordre, où il aura pris les familles pour des compagnies composées reglément de dix personnes; en quoy il se sera trompé certainement. Et c'est neanmoins ce qui paroist le plus probable.]

Pour la page 181. § 6.

NOTE XI.

Que la regle de S. Pacome ne défend point aux novices de lire l'Ecriture sainte.

Vit. P. l. 1. c. 22. p. 120. a. 'Ce qui est porté par la regle de Saint Pacome dans Denys le Petit, Que ceux qui entroient dans le monastere de Tabenne pour y demeurer, ne pourroient s'appliquer durant les trois premieres années aux études plus sacrées,

à studiis sacratioribus arceretur, mais s'occuperoient seulement avec simplicité aux travaux qui leur seroient ordonnez; & que ce temps estant passé, ils entreroient dans la carriere des combats spirituels; [cet article, dis-je, peut signifier que ces novices ne s'occupoient pas à examiner les difficultez de l'Ecriture: & il faut peut-estre mesme changer *sacratioribus* en *secretioribus*,] 'puisque Pallade a εἰς ἀγῶνα αὐτοῖς. [Cet endroit pourroit aussi marquer, selon Pallade, qu'ils n'estoient pas admis dans la compagnie & dans les exercices ordinaires des autres.] 'C'est ainsi que Sozomene paroist l'avoir pris, & c'est apparemment le sens qu'il faut donner] à la traduction de Pallade dans le paradis d'Heraclide, *in loca monasterii secretiora non recipies*. [On le pratique en divers endroits.] 'Cassien témoigne aussi que ceux qui estoient receus dans les monasteres d'Egypte, n'estoient pas aussi-tost admis dans la compagnie & aux exercices des autres, quoiqu'il ne donne qu'un an à cette espece de noviciat.

Lauf. c. 38. p. 955. c. — Soz. l. 3. c. 14. p. 517. c. — Vit. p. ap. p. 957. a. — Cass. inst. l. 4. c. 7 p. 66.

[Mais quoy qu'il en soit, on ne peut pas tirer de cet endroit, que S. Pacome empeschast les novices de lire l'Ecriture pour leur instruction, & pour le reglement de leurs mœurs,] 'puisqu'il donnoit pour regle à ceux qui estoient venus depuis peu, & qui n'estoient point encore fort avancez dans la vertu, de mediter les pseaumes, les regles qui sont enseignées dans les autres livres [sacrez,] & principalement le saint Evangile. 'Avant mesme que de leur donner l'habit, on leur faisoit apprendre quelques pseaumes & d'autres endroits de l'Ecriture.

Boll. g. 29. b. c. — Cod reg. t. 1. p. 38. 549. 139.

Pour la page 253. § 7.

NOTE XII.

Quelques difficultez sur les prieres que ceux de Tabenne faisoient à None & à Vespres.

Lauf. c. 38. p. 956. d.

'La regle donnée par l'Ange à Saint Pacome, selon Pallade, portoit que les freres feroient douze oraisons dans tout le jour, douze à Vespres, douze durant les veilles de la nuit, & trois à la neuvieme heure; ὅτι δὲ δοκεῖ τὸ πλῆθος ἰδίαν, ἑκάστῳ τάγματι καθ' ἑκάστην εὐχὴν ψαλμὸν προάδεσθαι ἐτύπωσεν. [Je n'entens point cette fin. Car le sens simple] 'qui seroit que lorsqu'on mangeoit, chaque ordre devoit chanter un pseaume avant chaque priere; ce sens, dis-je, que Sozomene a suivi *l. 3. c. 14. p. 517. d*, [suppose que l'Ange avoit ordonné plusieurs prieres pour le repas: & il n'en avoit ordonné aucune. C'est peut-estre ce qui a fait que Denys le Petit a omis toute cette fin, & mesme les trois prieres de None,] 'qui forment en effet une difficulté particuliere, comme Mr Valois l'a remarqué. [Je ne sçay s'il ne faudroit point lire, ἢ ὅτι ἰδόκει τὸ πλῆθος ἰδίαν ἑκάστῳ τάγματι. ἢ καθ' &c, ce qui feroit ce sens, Qu'à l'heure de None, ou à telle autre que chaque famille auroit prise pour le repas, elle feroit trois prieres.] 'Car Pallade mesme dit que chaque lettre, c'est à dire chaque famille, avoit son heure reglée pour manger: '& on alloit manger au sortir de la priere, [ἢ καθ' ἑκάστην &c. sera une nouvelle regle, que chaque priere commencera par un pseaume.]

Soz. l. 3. c. 14. p. 517. d. — n. p. 117. 1. d. — Lauf. c. 39. p. 957. d. e. — Boll. 14. may, g. 56. a.

'Mr Valois forme une autre difficulté sur les douze prieres ordonnées pour Vespres, parceque la regle de Saint Pacome § 24, 121, 155, 186, ne parle que de six. 'La vie mesme de S. Pacome parle des *six prieres* qui se faisoient vers le soir. [Je ne sçay si ces douze prieres de Vespres marquées par Pallade &c. ne comprendroient point celles de Vespres & celles de Complies.] 'Car aprés les six prieres marquées par la vie de Saint Pacome, les Religieux faisoient une conference. 'La regle aprés avoir parlé des six oraisons de Vespres, parle aussi-tost de

Soz. n. p. 117. 1. d. — Boll. 14. may, g. 35. b. c. — b. — Cod. reg. p. 44. § 121. 122.

[123-125.] cette conference ; 'aprés quoy elle fait quelques reglemens qui paroissent regarder ce qu'on faisoit le soir pour se preparer à l'ouvrage du lendemain: [§ 126.] '& enfin elle ajoute qu'aprés les six prieres, lorsque tous seront separez pour aller dormir, il ne sera plus permis de sortir de sa cellule. [Il paroist donc qu'outre les six prieres de Vespres, il y en avoit encore six autres qui precedoient immediatement le sommeil.]

Pour la page 186. § 8.

NOTE XIII.

Que dans la Congregation de Tabenne les Religieux n'usoient point de vin.

[Boll. 14. may. g. 54. f.] 'S. Pacome mettant en penitence un Religieux qui avoit fait une grande faute, luy ordonne entre autres choses de ne boire toute sa vie que de l'eau. [Il semble donc que dans l'ordinaire on donnoit quelque autre chose que de l'eau pour boire aux moines de Tabenne:] [g. 38. § 50. c.] '& en effet quelques uns d'eux sont loüez de n'avoir point voulu boire de vin ni sains ni malades, quoiqu'agez de 70 ans. [Cod. reg. p. 38. § 45.] 'D'autre part cependant la regle de S. Pacome porte que personne ne touchera au vin hors de l'infirmerie; [§ 54.] '& que ceux qui seront obligez de manger dehors, ne prendront neanmoins ni vin, ni aucune des autres choses dont on n'a point accoutumé d'user dans le monastere. [§ 64.] 'Lorsqu'ils alloient travailler dehors, on ne leur portoit que de l'eau. [Cela paroist obliger necessairement à dire que ceux de Tabenne n'usoient point de vin que dans la vieillesse ou la maladie, & expliquer en ce sens les deux premiers passages qui semblent contraires. On pourroit dire sur le premier, qu'ils avoient quelque boisson differente du vin & de l'eau.] [§ 45. 54.] 'Mais nous n'en connoissons point d'autre que celle qui est [Boll. g. 63. § 20.] appellée *liquamen*, 'dont ils n'usoient que comme du vin.

Pour la page 189. § 9.

NOTE XIV.

En quels lieux ils pouvoient manger hors de chez eux.

[Boll. 14. may. g. 63. § 19.] 'Le texte grec de la regle de Saint Pacome, porte que les Religieux ne mangeront point dans une maison spirituelle, mais plutost dans un monastere, ἢ ἐν κοσμικῷ. [p. 347. c.] Bollandus explique comme il peut cette maison spirituelle; [mais je doute fort que personne reçoive son explication. Il y a faute sans doute dans le mot de πνευματικῷ, & il faut πατρικῷ, ou quelque autre mot semblable qui revienne à ce que dit le latin,] [Cod. reg. p. 39. § 54.] 'que lorsqu'ils estoient obligez de manger hors de chez eux, il ne leur estoit point permis de le faire chez leur parens.

[Boll. p. 347. c.] 'Bollandus explique aussi ἐν κοσμικῷ, des hostelleries publiques qui appartenoient, dit-il, au Prince. [D'autres penseront ce qu'ils voudront de cette conjecture : mais assurément il vaut mieux entendre ces κοσμικὰ des maisons des Ecclesiastiques, qui d'ordinaire estoient jointes aux eglises, κοσμικοί, & en estoient considerées comme des parties & des membres.] [g. 36. c.] 'Car les Religieux de Tabenne ne mangeoient point chez tous les seculiers, ἐν κοσμικῷ οἰκίᾳ.

Pour la page 193. § 12.

NOTE XV.

Quelques remarques sur la regle de S. Pacome traduite par S. Jerome.

[Cod. reg. p. 32.] 'La preface qui est au commencement de la traduction des regles & des epistres de S. Pacome, porte le nom de Saint Jerome, aussi-bien dans l'edition d'Holstenius [que dans les autres; & nous avons cru pouvoir supposer,] [Bar. 404. § 126.] 'qu'elle estoit effectivement de ce Pere, aprés que Baronius, [le P. Menard, M. le Maistre, & beaucoup d'autres,] l'ont receuë comme telle, [quoiqu'elle ne se trouve point dans le corps des ouvrages de Saint Jerome, & qu'on y

puisse peut-estre remarquer quelque chose, aussi-bien que dans les traductions qui en dependent, qui ne répond pas entierement à la noblesse & à l'elegance du style ordinaire de ce Pere; de quoy nous laissons à d'autres l'examen & le jugement.] 'Gazæus disant que la regle de S. Pacome avoit esté traduite par S. Jerome, y ajoute, *ut creditur*.

Casf.n.p. 1068.1.

[Mais nous ne pouvons nous dispenser d'avertir,] 'que les 194 articles, dont la regle de S. Pacome est composée dans l'edition d'Holstenius, sont interrompus en trois endroits depuis le 142.e, par de nouveaux titres, & des argumens differens: [ce qui seul peut donner sujet de croire que ce sont differentes pieces detachées les unes des autres, qui ayant esté trouvées en divers endroits, ont esté mises de suite par S. Benoist d'Agnane. De sorte que nous ne sommes point obligez de croire qu'elles soient toutes de la regle de S. Pacome traduite par S. Jerome. On y peut mesme remarquer quelques articles dans les dernieres parties, qui ont quelque chose de contraire à la premiere. Car le 156.e ordonne que le Prevost fera deux instructions par semaine; & le 21.e dit qu'il en doit faire trois. Le 182.e dit que si le Prevost est absent, son second fera toutes choses au lieu de luy; & le 115.e dit qu'en ce cas ce sera le Prevost d'une autre famille qui tiendra sa place. Cette diversité peut mesme donner sujet de croire que ces reglemens ont esté composez en differens temps: & en ce cas les derniers pourroient bien estre plus anciens que les autres. Car dans ces deux articles ils ont plus de raport à ce que nous lisons dans la vie de S. Pacome. Il faut avouer neanmoins, que mesme dans les 142 articles qui sont de suite, il y a encore des choses qui ne s'accordent pas. Car au lieu que le 21.e veut que le Prevost fasse trois instructions, le 115.e semble des reduire à deux. Le 139.e n'est guere qu'une repetition du 49.e, & neanmoins au lieu que celui-ci ordonne qu'on fera apprendre au postulant autant de pseaumes qu'il en pourra retenir, le 139.e marque precisément vingt pseaumes, & deux epistres de S. Paul.

Cod.reg.p. 48.49.50.

Aprés l'article 194, il y a quelques articles de S. Pacome, où l'on trouve tout de suite, *Odiamus ergo mundum & omnia quæ in eo sunt; odiamus etiam omnem requiem corporalem*. S. Jerome eust-il parlé d'une maniere si peu latine? & n'auroit-il pas plutost mis *oderimus*?

L'edition d'Holstenius attribue tous les 194 articles à S. Pacome seul, & on n'y trouve point]'ce qui est au commencement dans les autres editions, *Ce sont ici les preceptes de vie donnez par les trois anciens*. 'Le P. Menard l'avoit attribuée à cause de cela à S. Pacome, à S. Theodore, & à Orsise: ce qu'il avoit pris sans doute de ce que S. Jerome dit qu'on luy avoit demandé cette traduction, parceque beaucoup de personnes ignoroient les langues greque & egyptienne, dans lesquelles les preceptes de ces trois Peres estoient écrits. [Mais il faut raporter cela à diverses autres pieces que Saint Jerome traduisit en mesme temps, comme nous le pourrons dire dans la note 16, & non à la seule regle, que rien par consequent ne nous oblige d'attribuer à d'autres qu'à S. Pacome.

Casf.n.p. 1068.1.

Conc.reg.p. 54.

Il faut mesme dire que tous ces reglemens que nous avons de S. Pacome ne sont pas encore les seuls qu'il eust faits.]'Car il est dit dans sa vie, que la regle ordonnoit que chaque frere feroit une natte par jour; [de quoy on ne trouve rien dans sa regle, non plus que]'des deux assemblées generales de tous les solitaires de son institut, qui se devoient faire tous les ans dans le grand monastere à la feste de Pasque.

Boll.14.may. §.60.d.

Genn.c.7. Cod.reg.p. 35.52.

& le 20 du mois Mesor, qui est le [13] d'aoust. *Voyez dans le texte* § 4.

Pour la page 196.§14.

NOTE XVI.

Que S. Jerome a encore traduit ce que nous avons de S. Pacome, de S. Theodore, & d'Orsise.

Cod.reg.p.32 31.

'S. Jerome dans la preface de la regle de Saint Pacome, dit que Silvain l'avoit prié de traduire les livres qu'il luy envoyoit, en faveur de ceux qui ne sachant que le latin, ne pouvoient profiter des preceptes de S. Pacome, de Theodore, & d'Orsise, écrits en egyptien & traduits en grecs; & qu'il avoit pris la plume pour le satisfaire. [Il paroist donc qu'il a traduit autre chose que la regle de S. Pacome; & ainsi nous ne croyons pas qu'on puisse faire difficulté de croire que c'est luy qui a traduit les diverses pieces qui sont jointes à la regle de S. Pacome dans le recueil de S. Benoist d'Agnane, c'est à dire les lettres de S. Pacome, celle de S. Theodore, & l'ouvrage d'Orsise appellé sa Doctrine.] 'On voit au moins que toutes ces pieces estoient connuës par les Latins du temps de Gennade qui les met tout de suite aprés la regle de S. Pacome. 'Saint Jerome mesme dit qu'il avoit traduit des epistres embarassées de divers caracteres, qu'il avoit laissez comme il les avoit trouvez, [ce qui ne se rencontre point dans la regle de S. Pacome, mais dans ses lettres;] & il ajoute expressément qu'il avoit traduit divers traitez de plusieurs Saints, écrits originairement en egyptien.

Genn.c.7.9.

Cod.reg.p.34.

Pour la page 197.§13.

NOTE XVII.

Le monastere de Men fondé par Saint Pacome pour des filles, different de Men ou Tismen qui estoit pour des hommes.

[Ce qui nous fait dire que le monastere établi par Saint Pacome pour sa sœur, estoit à Men,] 'c'est que la vie de ce Saint, parlant du monastere de filles établi à Bechré par Theodore, ajoute que Saint Pacome en avoit établi un autre à Men, & que ces monasteres estoient gouvernez par Eponyque qui avoit succedé à Pierre &c. [Il est donc visible que Men estoit un monastere de filles, & que Saint Pacome n'en avoit point établi d'autre que celui là, qui par consequent estoit celui de sa sœur.] 'Il est certain en effet que celui de sa sœur estoit gouverné par Pierre. 'La vie de Saint Pacome dit en un endroit, que Tithoés celebre entre les disciples du Saint, a esté pere des vierges. [Mais ç'a pu estre aprés Eponyque.] 'Au moins on voit qu'il estoit grand infirmier à Pabau sous Saint Pacome, [s'il n'y a eu deux Tithoés.

Boll.14.may. §.47.§ 86.&c.

§ 22.

§ 50.

§ 53.

Au reste il faut prendre garde à ne pas confondre ce monastere de Men avec celui] 'qui est aussi appellé Men, & qui est qualifié le monastere de Petrone, [ce qui suffit pour montrer que c'estoit un monastere d'hommes;] outre qu'il estoit autour de Pane; [au lieu que celui de la sœur de S. Pacome estoit auprés de Tabenne, & ainsi sur les confins des dioceses de Tentyre & de la grande Diospolis, beaucoup au-dessus de Pane. Il faut mesme remarquer qu'il n'y a point de consttuction] dans ces paroles ἐν τῇ μονῇ αὐτοῦ τὸ Μὲν λεγομένῃ. [Ainsi au lieu de τὸ Μὲν, il faut apparemment Τισμὲν; & ce sera] 'le monastere de Τισμένων mis autrepart entre ceux que S. Pacome avoit fondez pour des hommes. 'M.r Bulteau prend en effet Tismen & Men pour un mesme monastere d'hommes.

§ 79.

§ 52.

Bult.occ.p.8.

NOTE XVIII.

Pour la page 203.§16.

Sur Athenodore nommé aussi Zachée: Qu'il estoit lepreux.

[Je ne sçay pourquoi] 'celui qui est

Boll.14.may. §.61.§ 36.

nommé Athenodore dans nostre texte grec, [est appellé Zachée dans Denys le Petit c. 52. p. 136, & dans Surius § 87. p. 213. Nous suivons le grec, afin qu'on ne le confonde pas avec Zachée procureur dans les dernieres années de S. Pacome, & jusques aprés sa mort, *v. n.* 19, lorsque l'autre estoit travaillé d'une maladie, qui certainement ne permettoit pas qu'on luy donnast cet emploi.]

g.60.c. 'Cette maladie est exprimé dans le grec par le mot de κηλιφός, [que je ne trouve point dans Pollux, dans Hesychius, dans Meursius, ni dans Constantin. Denys le Petit traduit *regio morbo correptus*, ce qui marque ordinairement la lepre.] 'M.r du Cange dit en effet que κηλιφός signifie un lepreux: '& cela convient fort bien à toute l'histoire d'Athenodore, [comme à la longueur de son mal qui paroist avoir duré plusieurs années,] '& à ce qu'on voit qu'il avoit une cellule separée des autres. Car pour ce qui est dit, οὐκ ἀπελείφθη ποτὲ τῆς συνάξεως τῶν ἀδελφῶν, [je pense que cela peut signifier qu'il ne manquoit point de prier dans sa cellule toutes les fois que les freres s'assembloient pour cela.] 'Κήλιφος est traduit dans Surius par *mutilatus* : Mais cela ne paroist point dans l'histoire, 'où l'on voit au contraire qu'il travailloit, '& qu'il marchoit.

Cang.g.κ.p. 619. Boll.p.346.b. g.60.c. p.346.b. g.60.c. g.61.a.

NOTE XIX.

Pour la page 203. § 17.

Quelques fautes dans l'histoire de celui qui vendit les sandales de ceux de Tabenne.

Boll.14.may, g.58.a. 'Le texte grec des Paralipomenes sur la vie de S. Pacome, porte que le procureur deposé pour avoir acheté du blé à trop bon marché, est le mesme qui fut deposé pour avoir vendu trop cher des sandales: [& on le lit aussi dans Surius *p.* 210. § 75,] 'dont le traducteur n'a pas compris que σκυτεὺς signifioit un cordonnier. 'Cependant il est dit que celui qui acheta le blé ne sortit plus depuis du monastere pour faire la fonction de procureur; 'que celui qui avoit vendu les sandales, fut aussi deposé, & que Zachée fut fait procureur. [il n'y a aucune apparence qu'on ait osté Zachée, pour remettre à sa place celui qui avoit trop vendu les sandales.] On fait mesme un grand eloge de Zachée; [ce qui fait voir que S. Pacome fut toujours content de sa conduite, & le laissa par consequent dans sa fonction.] 'Aussi l'on voit que Zachée fut envoyé à Alexandrie par Orsise, [ce qui marque qu'il exerça sa charge jusqu'aprés la mort de Saint Pacome. Il y a donc apparence] 'que le ὁ αὐτὸς ἀδελφὸς, qui se lit au commencement de l'article 23, [signifioit dans l'original le frere qui avoit la mesme charge.

p.343.d. g.57.f. g.58.b. g.45.e. g.58.a.

Il faut encore apparemment attribuer à la faute du traducteur]'ce qui est dit dans le grec, [& dans le latin de Surius *p.* 210. § 75,] que ce frere avoit vendu ses sandales trois fois autant qu'on luy avoit dit: 'τριπλῆν τὸ ἀργύριον, τριπλῆν τὴν τιμήν. [Cela est exorbitant. On a pris sans doute le triple pour le tiers.

a.

Le latin de Surius a quelque chose de plus en cet endroit que le grec de Bollandus: & ainsi il y a eu plusieurs textes grecs de ces Paralipomenes, comme cela est clair de la premiere partie de la vie de S. Pacome.]

NOTE XX.

Pour la page 213. § 20.

Que le monastere de Pabau ou Proon estoit le chef de l'Ordre de Tabenne.

Lausc.38.p. 957.a. 'Pallade dit que le premier monastere de Saint Pacome qui avoit produit les autres, estoit celui où le saint faisoit sa residence; & il l'appelle le grand monastere. 'Il entend visiblement celui de Tabenne, [dont en effet les autres estoient sortis.] 'Sozomene dit aussi que S. Pacome demeuroit à Tabenne,

p.955.c. Soz.l.3.c.14. p.518.b.

'& que les autres monasteres de sa regle repandus dans la Thebaïde & dans le reste de l'Egypte, regardoient toujours comme leur mere la compagnie des moines qui demeuroient en ce lieu; & ceux qui en estoient les chefs, comme leurs peres & leurs conducteurs. 'Nous trouvons que S. Pacome ordonna que tous ses Religieux viendroient faire Pasque dans le grand monastere où il demeuroit, appellé Baum 'en egyptien; & qui selon Gennade estoit l'ancien monastere, *antiquius*. [On pourroit croire que le nom de Baum marquoit sa superiorité en la langue du pays, ou que c'estoit le nom propre du lieu où il estoit fondé, pour le distinguer du reste du canton de Tabenne. Ainsi cela n'empesche point de croire que le grand monastere ne soit celui de Tabenne.] 'Mais le texte grec de la vie de Saint Pacome, porte qu'il mit à Tabenne S. Theodore pour œconome, & que pour luy il demeuroit au grand monastere de Proou, où se faisoit l'œconomie de tous les autres monasteres, '& qui avoit esté tiré le premier de celui de Tabenne. [Le nom de Baum donné au grand monastere s'accorde fort bien à cela.] 'Car le mesme qui est nommé Proou dans le texte grec de Bollandus, est nommé Pibi dans quelques manuscrits latins, & Pabau dans d'autres. 'Dans ceux mesmes qui d'abord ont Proou, on trouve ensuite que le grand monastere estoit celui de Pabau, que l'œconome general de tous les monasteres y estoit, que S. Pacome y demeuroit, '& que l'on s'y assembloit pour faire Pasque avec luy. 'On trouve aussi que S. Theodore depuis qu'il fut Abbé, estoit dans le monastere appellé Bau: [& ce nom est le mesme que celui de Pabau, comme le monastere de Pachnum est aussi appellé Chnum.] 'Ainsi il paroist hors de doute que ce monastere appellé Proou, Pabau, Bau [ou Baum,] estoit effectivement le grand monastere de l'Ordre de Tabenne, & comme le chef des autres, quoiqu'il ne fust que le second dans l'ordre de la fondation. [Que si Pallade & Sozomene en parlent d'une autre maniere, c'est sans doute qu'ils n'estoient pas assez instruits, & qu'ils confondoient le monastere de Tabenne avec celui de Religieux de Tabenne, le regardant comme le grand monastere, parceque c'estoit le plus ancien, & celui dont on donnoit le nom à toute la Congregation.]

Cod.reg.t.1. p.59.60.

Genn.c.7.

Boll.14.may, g.31.h.

g.34.c.

p.312.e.

g.31.f.

g.19.a.

g.64.a.

p.289.f.

NOTE XXI.

Pour la page 217.§ 22.

Que Silvain n'avoit que 20 ans quand il se convertit entierement.

L'auteur des Paralipomenes de la vie de S. Pacome, semble dire que Silvain le comedien estoit moine depuis vingt ans, lorsque Saint Pacome luy voulut oster l'habit: *ἰδοὺ ποτέ τις .... εἰκοσαετῆ χρόνον ἐν τῷ σχήματι τῶν μοναχῶν*. 'Il vécut ensuite huit ans dans la penitence, selon le mesme auteur, & mourut neanmoins avant S. Pacome, [c'est à dire avant le 9 may 348. Ainsi il estoit dans le monastere dés l'an 320.] 'Saint Theodore & plusieurs autres y estoient venus assez long-temps avant luy pour estre ses peres. [Il faudra donc que le monastere de Tabenne ait commencé au moins dés l'an 310, contre ce que nous avons dit dans la note 3, que S. Pacome ne quitta les armes qu'en 313, & que S. Theodore ne vint à Tabenne que vers l'an 328, lorsqu'il n'y avoit pas encore long-temps que ce monastere estoit commencé. Cependant comme nous croyons ces deux derniers points assez bien établis, & le premier surtout, cela suffit apparemment pour croire que ces paroles, *ἰδοὺ ποτέ τις &c.* doivent signifier selon l'original egyptien, non que Silvain estoit alors moine depuis 20 ans, comme on le lit dans Surius *p. 206.§ 59*, mais qu'il y avoit un

Boll.14.may, g.52.b.

g.53.a.

g.42.a.

un moine nommé Silvain, âgé de 20 ans.] 'Et en effet, le premier historien de Saint Pacome l'appelle toujours un enfant, παιδίον, τὸν παῖδα [ce qui se peut dire d'un jeune homme de 20 ans, mais non pas d'un homme qui auroit eu 20 ans de religion,] '& qui ayant auparavant monté sur le theatre, n'auroit pu avoir moins de 35 ou 40 ans d'âge.

g.42.c.d.

g.52.b.c.

NOTE XXII.

Pour la page 217 § 22.

Sur Psenamon à qui S. Pacome confia Silvain.

'Le second historien de S. Pacome dit que ce Saint demandant à Silvain s'il avoit quelqu'un qui répondist de la sincerité de son changement, Πετρωνίου δὲ τινὸς ἀναδεξαμένου αὐτὸν ἐφ' οἷς ὑπισχνεῖτο, συνεχώρησεν αὐτῷ ὁ μέγας. [Cela semble signifier que Petrone répondit pour luy, qu'il s'en chargea, & que S. Pacome le luy remit entre les mains.] 'Et cependant le premier historien dit qu'il le mit entre les mains d'un nomme Psenamon. [Pour accorder ces deux endroits nous avons expliqué le premier en ce sens, que Petrone ayant répondu de Silvain, S. Pacome en sa faveur pardonna à Silvain, & le mit entre les mains de Psenamon. Mais nous sommes obligez d'avouer que cela ne nous satisfait pas tout à fait. Car Petrone ayant répondu pour luy, pourquoi le mettre entre les mains d'un autre?] 'Et mesme selon le premier historien, S. Pacome en chargea Psenamon, parceque ses autres occupations l'empeschoient de s'en charger luy mesme. [Mais pourquoi n'en chargeoit-il pas Petrone? Pourroit-on dire qu'un copiste auroit changé le nom de Psenamon en celui de Petrone qu'il connoissoit mieux? Et τινὸς, *un certain*, semble peu convenir à Petrone l'un des plus celebres disciples du Saint, & son premier successeur. Ou bien dirons nous que le second historien a voulu corriger le premier en cet article? Tout cela est difficile, & il nous paroist plus aisé de prendre le premier sens, en ajoutant que Saint Pacome, qui ne pouvoit pas se charger de Silvain à cause de ses autres occupations, ne voulut pas non plus que Petrone en fust tout à fait chargé, quoique l'historien ne l'ait point dit, parcequ'il estoit peut-estre luy mesme Superieur de Tismen. Le plus court seroit de dire que Psenamon estoit le mesme que Petrone, qui avoit un nom egyptien & un nom Romain, comme cela n'est pas rare, & que τινὸς, qui ne convient point au grand Petrone, est du traducteur; ou bien que ce Petrone Psenamon est different de Petrone qui succeda à S. Pacome.] Mais cet auteur parle de mesme du grand Theodore, Θεοδώρῳ τινί.

Boll. 14. may, g. 52. d.

g.42.c.

d.

NOTE XXIII.

Pour la pagé 219. § 23.

Que S. Theodore peut avoir presché à l'âge de vingt ans.

'S. Theodore n'estoit âgé que de vingt ans, selon la version de Surius, lorsque S. Pacome luy fit faire son premier discours: '& le texte grec porte qu'il estoit alors dans la maison depuis 20 ans. [Il paroist difficile de croire que Saint Pacome ait fait parler un jeune homme de 20 ans: Mais il est encore plus difficile de soûtenir que Theodore n'ait commencé à parler qu'au bout de 20 ans qu'il demeuroit à Tabenne. Les anciens n'auroient guere eu sujet de se blesser comme ils firent, de voir parler un homme qui avoit vingt ans de religion, quelque jeune qu'il pust estre. Il auroit dû avoir alors 34 ans. *V. son titre* § 2.] 'Et neanmoins le grec mesme dans l'endroit où il luy attribuë ces vingt ans, l'appelle un enfant. 'Les anciens l'y appellent un commençant & un novice, ἀρχάριον. [Enfin Theodore n'a eu 34 ans d'âge, & vingt

Sur. 14. may, p. 205. § 51.

Boll. ib. g. 51. f.

§ 52. e.

g. 51. f.

ans de profession à Tabenne, qu'en l'an 348, c'est à dire à la mort de S. Pacome:] [g.42.f.] '& dés l'an 337, Theodore alloit faire la visite dans tous les monasteres, où il est certain qu'il parloit aux freres. [g.38.a.b.] 'Il est dit encore expressément qu'il fit son premier discours avant que d'estre Superieur de Tabenne; & il le fut à l'âge de treute ans, [c'est à dire en 341. C'estoit toujours en 344 au plustard.]

[a b.] 'Le texte grec aprés avoir parlé de son premier sermon, dit aussi-tost qu'il fut fait Superieur de Tabenne à l'âge de trente ans. [Mais on n'en peut pas conclure qu'il n'eust commencé que peu auparavant à prescher. Car il seroit bien difficile de pretendre que ni le grec, ni le latin, suivent toujours l'ordre du temps. Il est certain au moins qu'ils suivent un ordre different en beaucoup d'endroits:] [Sur.p.205.§ 33.17.] '& Surius met plusieurs choses entre le premier discours de S. Theodore, & son elevation à la superiorité.

NOTE XXIV.

[Pour la page 220.§23.]

Que S. Pacome établi neuf monasteres d'hommes, & un seul de filles.

[Boll.14.may, g.14.c.d|38.f.] 'La vie de S. Pacome marque neuf monasteres qu'il avoit fondez, [sans conter celui des vierges conduit par sa sœur;] [g.44.a.] & le Saint dans l'extremité de sa vie, n'en conte aussi que neuf, [ne voulant sans doute parler que de ceux des hommes.] [g.68.b.] 'Cependant Ammon dit que les dix monasteres qui estoient sous Saint Theodore, s'assemblerent à Pabau pour Pasque; [g.63.a.] '& c'estoit apparemment en 353, [lorsqu'il n'y avoit qu'environ un an que Theodore estoit Abbé. Mais cela n'empesche pas qu'il n'eust déja fondé l'un] [g.47.e.f.] 'des trois monasteres dont on luy attribuë l'établissement; [g.69.c.] '& il est certain que peu aprés il en avoit établi un auprés de Ptolemaïde. [g.46.d.] 'Orsise sous qui le nombre des Religieux s'augmenta beaucoup, [peut aussi en avoir fondé quelqu'un, quoique cela ne soit pas marqué.

Le monastere de filles fondé à Men, *v. la note* 17, n'est point compris dans les neuf dont les noms sont marquez dans la vie de Saint Pacome: & il est visible en effet que quand] [g.44.a.] 'S. Pacome representoit aux Evesques, qu'au lieu qu'à peine voyoit-on avant luy huit ou dix solitaires vivre ensemble, il en avoit rassemblé un fort grand nombre dans neuf monasteres; [il est visible, dis-je, que tous ces neuf monasteres estoient pour des hommes & non pour des filles, qui formoient déja des compagnies & des monasteres lorsque S. Antoine se retira en l'an 272. Les dix monasteres de Saint Theodore, qui s'assembloient à Pabau pour Pasque, estoient sans doute aussi des monasteres d'hommes.

Je ne sçay pourquoi] [a.] 'au lieu d'*ἐννέα*, *neuf*, qui est dans le texte grec de l'endroit où Saint Pacome parle de ses monasteres, [p.324.a.] 'celui dont Papebrok s'est servi pour traduire cette piece, a mis *septem*. [p.325.d.] 'Et Papebrok s'arrestant à cette faute au lieu de consulter son original, ne conte que sept monasteres d'hommes fondez par Saint Pacome; ce qui l'oblige de confondre celui de Tismen ou Men au diocese de Pane, avec celui qui estoit auprés de la mesme ville, & qu'on appelloit le monastere de Pane; [g.18.f.] 'quoique la vie de S. Pacome en fasse clairement deux differens monasteres; [& d'oublier celui de Tase, ou de le prendre pour le mesme que celui de Thebeu qu'il appelle Thebe,] quoique son auteur les distingue bien nettement mettant mesme l'un avant la fondation de celui de Pane, & l'autre aprés. [p.684.c.] 'Il a depuis reconnu que les actes de Saint Pacome obligeoient de dire qu'il a fondé neuf monasteres.

[Bult.occ.p.8.] 'M.r Bulteau a suivi Papebrok dans cette faute, & y en a ajouté une nou-

le. Car au lieu qu'il diminue le nombre des monasteres d'hommes, il dit que S. Pacome en a fondé *quelques uns* pour des filles, [comme s'il y en avoit eu plusieurs, quoiqu'il ne montre point dutout qu'il y en ait eu d'autre que celui de sa sœur, & qu'il y ait mesme quelque preuve que jamais le Saint n'en a établi davantage. Nous avons marqué cette preuve dans la note 17, où l'on voit aussi qu'il ne faut point apparemment donner le nom de Men au monastere de Tismen.]

NOTE XXV.

Pour la page 227. § 26.

Qu'il est mort le neuvieme may 348.

Boll. 14. may. g. 44. b. c.

'La vie de S. Pacome aprés avoir raporté que ce Saint avoit receu des nouvelles d'Alexandrie, & de l'état où y estoit l'Eglise ajoute qu'il témoigna une extreme douleur de la voir tyrannizée par Gregoire, & privée depuis si long-temps du grand Athanase son Evesque; mais qu'il esperoit que Dieu vengeroit bien-tost sa verité. Cela arriva de la sorte, dit l'historien, Athanase ayant bien-tost esté rétabli glorieusement dans son Eglise. 'L'auteur met ensuite immediatement, qu'aprés Pasque la maladie se mit parmi les moines de Tabenne, dont beaucoup moururent, '& Saint Pacome entre autres le 14 du mois Pacon, [c'est à dire le 9 de may,] & le 40.e jour de sa maladie. [Il mourut donc vers le temps que S. Athanase fut rétabli; & il le fut en l'an 349.] 'C'est pourquoi Bollandus fixe sa mort en la mesme année 349.

c. d.

c. f.

p. 290. c | 291. a.

[Nous le suivrions volontiers pour prolonger d'autant plus la vie du Saint. Mais l'auteur de sa vie ne dit point dutout qu'il ne soit mort qu'aprés le rétablissement de S. Athanase, ni mesme dans le temps qu'il fut rétabli. Au contraire elle nous donne tout sujet de croire que Gregoire vivoit encore peu avant Pasque l'année que le Saint mourut: & il fut tué dés le mois de janvier ou fevrier 349. *V. S. Athanase note* 61. Dés devant sa mort, & aussi-tost aprés Pasque de l'an 348, Constance avoit défendu de persecuter les Catholiques d'Alexandrie, & avoit mesme déja écrit pour faire revenir S. Athanase. *Ibid.* § 56. Ainsi l'état de l'Eglise d'Alexandrie en 349, donnoit plutost sujet aux Orthodoxes de se consoler que de s'affliger: & par consequent il paroist plus naturel de mettre la mort de Saint Pacome dés l'an 348. Ce qui appuie beaucoup ce sentiment,] c'est qu'il y avoit prés de cinq ans que Saint Pacome estoit mort lorsque S. Theodore fut fait Abbé: '& il l'estoit déja lorsqu'Ammon vint à Pabau, 'un peu plus d'un an aprés l'elevation de Gallus Cesar, [c'est à dire vers le milieu de 352.] 'Quelque uns contoient mesme deja six ans depuis la mort de Saint Pacome lorsqu'Ammon vint à Pabau; [ce qui obligeroit de mettre sa mort dés l'an 347, si cela ne nous eloignoit trop du rétablissement de S. Athanase, qui suivit bien-tost, πάνυ, la promesse que S. Pacome en avoit faite.

p. 291. e. fig. 47. b.

g. 64.

g. 63. a.

b.

L'epoque de l'année 348, s'accorde mesme plus aisément que celle de 349 ou de 347, avec les quarante jours de la maladie du Saint. Car il semble n'estre tombé malade qu'aprés Pasque, qui en 347 estoit le 12 d'avril, & le 23 en 349 selon Bucherius. Il est vray qu'en 348 mesme il tomboit au 3 d'avril, d'où il n'y a que 37 jours [jusqu'au 9 de may.] 'Mais la vie de Saint Pacome dit seulement qu'il y avoit *environ* 40 jours qu'il estoit malade. [On trouveroit les quarante jours entiers selon la version de Surius,] 'qui ne met la mort de S. Pacome que le 14 de may, 'auquel Bede & les autres martyrologes latins en marquent la feste; & divers Grecs la font le quinzieme. 'Mais la version de Denys le Petit, porte [aussi-bien que le grec,] qu'il mourut le 14 du mois.

g. 44. e.

Sur. 14. may. p. 213. § 88.
a Boll. ib. p. 289. § 7.

Vit. P. t. c. 53. p. 135.

egyptien appellé Pacon, & que cela revient au 9 de may selon les Romains, [parcequ'en effet le mois Pacon commence le 26 d'avril. Il faut donc dire qu'il est mort effectivement le 9,& que ceux qui l'ont mis le 14,ont cru que le mois Pacon répondoir justement à celui de may, ce qui n'est pas. On peut d'autant moins s'arrester au jour où les Grecs en font la feste,]'qu'on la trouve marquée dans les livres de leur office le 6, le 7, le 13,& le 15 de may.

Boll.p.289.§ 7.

[On pourroit se porter assez naturellement à croire que dans l'histoire du Saint, au lieu de Gregoire il faut lire George; ce qui donneroit lieu d'allonger sa vie de quatorze ans, & de ne mettre sa mort qu'en 362. Mais toute la suite de l'histoire y est contraire. Et pour n'en donner qu'une seule preuve,]'il est certain qu'il mourut avant S. Antoine, [dont personne ne met la mort plustard qu'en 356.]

§.45. e.

NOTE XXVI.

Pour la page 227.§ 26.

Sur la fausse histoire qu'on fait d'un Postume.

'Rosweide a douté si un nommé Postume ou Pastume, dont il raporte l'histoire [pleine de narrations improbables,] n'estoit point le mesme que S. Pacome. 'Mais c'est une chose que Bollandus mesme son confrere ne peut approuver. 'Papebrok a depuis donné la mesme histoire aprés celle de Saint Pacome, & encore plus ample que celle de RosWeide, comme il l'a trouvée dans des manuscrits, où elle est intitulée, *Vita Sancti Pachomii hominis Dei à Sancto Hieronymo edita*. 'Mais il ne le fait que pour la faire condanner par la difference qu'il y a entre les veritables histoires & les pieces fausses, 'ne doutant guere que celle-ci ne soit une fable forgée par quelque Latin sur la veritable histoire de Saint Pacome: 'Il prouve cette censure par des raisons ausquelles les plus grands amateurs des contes auroient bien de la peine à répondre, '& il ne se met pas en peine si ces vieilles fables ont plu depuis long-temps à des Grecs, qui les ont mises dans leurs Ménées & dans les autres livres de leur office.

Vit. Pat. a.p. 238. 1. | Boll.17.jan.p. 211. § 22. | 14. may,p. 357.c. | p.358.b. | p.357.c. | p.358.359. | p.359.b.

NOTE XXVII.

Pour la page 230.§ 29.

Pourquoi l'on fait Petrone Superieur de Tismen.

'Les versions de Denys le Petit & de Surius,portent que Petrone estoit dans le monastere de Chenobosque quand S. Pacome mourut. 'Mais on lit dans le texte grec, qu'il estoit dans son monastere de Men ou Tismen,au diocese de Pane,[ce que nous avons cru devoir suivre. Ce terme *dans son monastere*, nous a paru aussi un juste sujet de croire qu'il en estoit Superieur: & il est difficile qu'une personne de son merite y eust une autre qualité. Ainsi cela combat encore la leçon de Denys le Petit & de Surius, puisqu'il y a tout sujet de croire qu'Orsise estoit alors Superieur de Chenobosque. *V. S. Theodore* § 5.]

Vit. P.l.1. p. 117.a|Sur.14. may, p.213. § 88. | Boll.14.may, §.44. c.

NOTE XXVIII.

Pour la page 234.§ 30.

S'il faut distinguer deux Tithoés.

'L'auteur de la vie de Saint Pacome semble vouloir dire que Tithoés l'infirmier mourut le second jour qu'il vouloit passer sans manger. [Et si c'est le sens, comme nous ne voyons pas moyen de douter que cela ne soit arrivé du temps de S. Pacome, il faudra distinguer ce Tithoés de celui dont parlent les articles 50 & 79, ce dernier ayant survécu à Saint Pacome, & apparemment de beaucoup d'années.] 'Bollandus les distingue:[mais il n'y a neanmoins aucune necessité de le faire, estant aisé d'expliquer ce qui est dit de sa mort, sans l'obliger à avouer qu'il s'est laissé mourir de faim; ce qu'il seroit mesme difficile de justifier.]

Boll.14.may, §.39. b. | p.316. b.

NOTE SUR SAINT ACEPSIME.

Pour la page 317. *Quelques petites differences entre ses actes & Sozomene.*

Boll. 22. apr. g. p. 3. § 6. 8. AU lieu que les actes de Saint Acepsime portent que lorsque ce Saint estoit dans la prison, on y amena Joseph Prestre, & Aithale Diacre. Soz. l. 2. c. 8. p. 461. b. 'Sozomene donne à Aithale la qualité de Prestre, & met un Jacque au lieu de Joseph. Il semble dire que Saint Acepsime les trouva dans la prison : mais il ne le dit que d'une maniere qu'on peut accorder avec les actes. Men. 3. nov. p. 30. 37. 40. 'Aithale est toujours marqué aprés Joseph dans les Ménées,] ou presque toujours: & quand il y seroit quelquefois nommé avant Joseph, l'on n'en pourroit rien conclure,] puisqu'on y voit Joseph mis avant Saint Acepsime [qui estoit Evesque.] Ugh. t. 6. p. 1112. b. 'Le menologe d'Ughellus nomme aussi S. Aithale le dernier, & mesme il luy donne positivement la qualité de Diacre. Ce menologe s'accorde avec les Ménées à donner le nom de Joseph au compagnon de S. Aithale. Nphr. l. 8. c. 37. p. 215. c. 'Nicephore mesme qui suit mot à mot Sozomene, dit neanmoins qu'un des Prestres s'appelloit Joseph; [de sorte que le nom de Jacque pourroit bien s'estre glissé dans Sozomene par erreur.]

NOTES SUR SAINT SPIRIDION.

NOTE I.

Pour la page 342. *Sur ses actes.*

[LA vie de S. Spiridion que nous avons dans Surius, contient plusieurs choses qui sont certainement fausses, comme] Sur. 12. dec. p. 235. § 12. 'ce qui y est dit de Metrophane Evesque de Constantinople au temps du Concile de Nicée, § 35. 'du renversement de toutes les idoles d'Alexandrie par la priere du Patriarche, (qui ne peut estre que S. Athanase,) § 43. '& que Constance a le premier fait une loy pour exemter les Ecclesiastiques des subsides; Soz. l. 1. c. 9. p. 431. d. 'ce que Constantin son pere avoit déja fait. [Il y a encore un assez grand nombre d'autres faits qui ont peu d'apparence de verité; & l'on peut mettre en ce rang ce qui y est dit fort au long de la guerison de Constance.]

Boll. may. t. 1. p. 33. a. 'Bollandus dit qu'il y a deux vies greques de ce Saint, dont il ne paroît pas fort content, puisqu'il en cherche encore une troisieme, qui pourra, dit-il estre preferable à ces deux là; c'est celle All. de Sim. p. 89. 'que Leo Allatius dit avoir esté écrite par Theodore Evesque de Paphos: [Ils ne parlent ni l'un ni l'autre de celle que Suidas *π p. 947. f*, dit avoir esté écrite par Saint Triphylle.] Men. 12 dec. p. 156. 158. Ugh. t. 6. p. 1117. 'Les Grecs disent bien des choses de S. Spiridion dans leurs menologes: [mais ce n'est qu'un abregé des actes.]

NOTE II.

Pour la page 343. *Que selon Rufin il a confessé J. C.*

Rufl. 10. c. 4. p. 160. a. 'Rufin aprés avoir dit que Saint Paphnuce estoit du nombre des Confesseurs &c. & en avoir raporté quelques autres choses, c. 5. 'ajoute aussi-tost, *ex eorum numero Spiridion &c.* [Cela donne tout sujet de croire qu'il l'a voulu mettre du nombre des Confesseurs: & les Latins l'ont entendu de cette sorte, comme on le voit par les martyrologes d'Usuard & d'Adon, & par le Romain, Bar. 325. § 17. 'aussi-bien que par Baronius. Ce dernier assure que les Grecs disent la mesme

chose dans leur menologe. [Je ne le trouve neanmoins ni dans Canisius, que Baronius suit d'ordinaire, ni dans Ughellus, ni dans les Ménées.] 'Neanmoins Nicephore dit expressément, que luy & Saint Jacque de Nisibe portoient sur leurs corps les marques de ce qu'ils avoient souffert pour avoir confessé J. C. [quoiqu'il y ait encore plus sujet d'en douter pour S. Jacque que pour S. Spiridion. Ce qui donne lieu d'en douter pour le dernier, c'est que ni Socrate; ni Sozomene, ni la vie mesme du Saint, ne disent rien de sa confession.

Nphr.l.8. c. 14.p.560.c.

L'endroit de Rufin qui peut signifier qu'il estoit du nombre des Confesseurs, peut aussi marquer seulement qu'il estoit de celui des Evesques qui se trouverent au Concile de Nicée. Mais il faut pour cela faire violence à son texte:] '& puisqu'aprés avoir dit *ex eorum numero*, il ajoute aussi-tost, *& si quid adhuc eminentius*,[il est assez clair qu'il a voulu le relever audessus de tous les autres dont il venoit de parler; entre lesquels les Confesseurs estant & les plus considerables, & ceux dont il avoit parlé immediatement auparavant, la suite naturelle nous oblige ce semble à leur raporter *ex eorum numero*.]

Ruf.l.10.c.5. p.160.2.

NOTE III.

Pour la page 245.

Si les Grecs font de Saint Triphylle.

'Baronius dit que les Grecs font de S. Triphylle de Ledres le 13 de juin. [Je ne le trouve point dutout dans le menologe de Canisius. Les Ménées *p.92*, & Maxime de Cythere *p.296.* 1. marquent le 12 un Saint Tryphele ou Tryphole Evesque, mais sans en rien dire davantage.]

Bar.13. jun.f.

NOTES SUR SAINT MAXIMIN.

NOTE I.

Pour la page 247.

Sur les vies que nous en avons.

'Loup auteur de la vie de Saint Maximin de Treves, que nous avons dans Surius, avoue luy mesme qu'il l'a écrite sur des memoires tels quels, où il y avoit des choses assez fabuleuses qu'il a retranchées, depeur qu'elles n'ostassent la croyance au reste. 'Et neanmoins il en a encore laissé plusieurs que l'on ne croira pas aisément, comme le remarque Mr Baluze, 'particulierement dans l'histoire de la translation de son corps. a Il fait encore diverses fautes pour n'avoir pas sçeu l'histoire de ce siecle, comme en ce qu'il tire de la chronique de S. Jerome, que Saint Maximin avoit esté persecuté pour la foy. 'Il le fait aussi contemporain de Saint Martin, qu'il semble mesme dire avoir alors esté Evesque; [quoique S. Maximin soit mort plusieurs années avant l'episcopat de S. Martin, & mesme avant sa conversion, si elle est arrivée lorsque Julien estoit Cesar, comme on le croit communément.]

Sur.29. may. p.323.§ 1.

Lup. p.481.

Sur.29. may. p.324.§ 7. a § 3.4.

§ 6.

'Bollandus cite quelques autres vies manuscrites de S. Maximin, [mais il ne paroist pas qu'elles valent mieux:] '& c'est ce qu'il reconnoist luy mesme de celle dont il croit que Loup s'est servi, & qu'il juge avoir esté écrite sous Pepin sur la fin du VIII. siecle. Il nous l'a donnée dans son mois de may comme estant au moins l'original de l'autre, & plus ancienne d'environ un siecle.

Boll.6. mars. p.425.§ 3.

29.may.p.20. § 4.

NOTE II.

Pour la page 248.

Sur le temps & la durée de son episcopat.

'La premiere vie de S. Maximin, porte qu'il fut fait Evesque aprés la

Boll.29 may. p.21.d§3.a.

mort de S. Agrece en la 24.e année de Constantin, [qui commence le 25 de juillet 329. Si le 13 de janvier auquel on marque la feste de S. Agrece est le jour de sa mort, comme le dit Loup dans la vie de S. Maximin, il la faudra mettre en l'an 330, & l'election de Saint Maximin avant le 25 juillet de la mesme année.] Mais Bollandus qui reconnoist que son manuscrit porte *anno XXIIII. Constantini*, pretend que c'est une faute, & qu'il faut lire *XXVII*, & l'a mis ainsi dans son texte. [Il ne rend aucune raison de ce changement ; & neanmoins il paroist que ce qui l'a obligé de le faire, c'est que] 'la vie de S. Maximin porte aussi qu'il fut Evesque 17 ans & 30 jours, [qui commençant au mois de juillet 330, finiront au mois d'aoust 347, c'est à dire dans le temps mesme que Saint Maximin estoit au Concile de Sardique, où personne ne dit qu'il soit mort : & aprés ce Concile les Eusebiens l'excommunierent comme vivant.

p.22.a.

On peut dire que le temps du Concile n'est pas si determiné, qu'on ne le puisse faire finir au mois de juillet, en sorte que S. Maximin en s'en retournant, aura pu aller visiter sa famille en Poitou, & y mourir au mois d'aoust. Mais comme cela est bien serré, & que dans ces sortes de choses où nous ne saurions rien trouver d'assuré, & qui sont peu importantes, nous aimons mieux suivre les conjectures des autres que nous peiner à en établir de nouvelles, nous mettons avec Bollandus, l'entrée de S. Maximin en 332,] '& sa mort en 349. Il veut qu'il soit mort le 12 de septembre, 'à cause que des martyrologes de Treves & d'autres nouveaux ont ce jour là *Depositio sancti Maximini Episcopi Trevirensis*. [Ainsi il aura esté elu le treizieme aoust 332, au commencement de la 27.e année de Constantin. Mais en ce cas il sera difficile de soûtenir que Saint Agrece soit mort le 13 de janvier ; car il faudroit qu'aprés sa mort le siege eust vaqué sept mois. Ce que l'on peut dire estre certain, c'est que S. Maximin estoit Evesque lorsque Saint Athanase vint à Treves au commencement de 336, *v. S. Athanase note* 32, & que Saint Paulin tenoit déja son siege en 349, comme on le verra dans la note 3.]

p.21.c.

p.20.f.

NOTE III.

Pour la page 249.

Pourquoi on fait commencer l'episcopat de S. Paulin dés l'an 349: Qu'il n'y a point eu de Valentin Evesque de Treves entre luy & S. Maximin.

[La preuve que nous avons pour dire que S. Paulin estoit Evesque de Treves dés 349, c'est qu'on ne peut pas mettre plustard la retractation d'Ursace & de Valens, comme on le peut voir dans l'histoire de S. Athanase *note* 63 :] '& l'acte de cette retractation fut envoyé à S. Athanase παρὰ Παύλου ἐπισκόπου Τιβίρων, comme on lit dans l'edition de Paris en 1627, & sans doute aussi dans d'autres, 'puisque Baronius l'appelle *Tiburis Episcopum*, [de Tivoli] 'Le traducteur de S. Athanase dans l'edition de Paris, a mis *Trevirensi*, soit qu'il ait trouvé Τρεβίρων, dans les manuscrits, soit qu'il ait jugé qu'il y devoit estre, estant certain que Saint Paulin de Treves estoit celebre en ce temps là. 'Et en effet, dans un autre endroit de S. Athanase, on lit que le mesme acte luy fut envoyé παρὰ Παύλου ἐπισκόπου Τρεβίρων, où l'on voit la correction du premier endroit, & une faute qu'il faut corriger par le premier.

Ath.ap.2.p.775.d.

Bar.350.§ 20.

Ath.p.775.d.

sol.p.826.b.

'Les Benedictins qui avoient fait imprimer Τρεβίρων dans leur nouvelle edition, l'ont corrigé à la plume, pour y laisser Τιβίρων ; [sans doute par la raison qu'ils en apportent en un autre endroit, où]'ils disent qu'il se trouve ainsi écrit dans tous les manuscrits & dans toutes les editions de S. Athanase,

B.t.1.p.176.a.

p.300.f.

p.276.a. 'Ils ont neanmoins laissé dans leur traduction *Episcopum Trevirorum*, quoique dans leur vie de S. Athanase p.47.2. e, ils disent qu'il est visible qu'on doit traduire *Episcopum Tiburensem*.

p.300.f. 'Dans une note sur l'apologie de Saint Athanase à Constance, ils pretendent qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'un Evesque de Tivoli ait fait tenir à Saint Athanase des lettres adressées au Pape, que non pas qu'elles aient esté envoyées par un Evesque de Treves. [Mais cette vraisemblance n'est pas extremement forte: Et puisqu'il y a certainement faute dans l'un de ces deux endroits, (car les Benedictins mettent eux mesmes Τειβέρων dans le dernier,) il semble que l'on peut aussi-bien le supposer dans le premier que dans le dernier. Il est mesme bien plus vraisemblable que S. Athanase auroit mis en grec au singulier le nom de Tivoli, comme les Latins; & qu'il ne s'est servi d'un pluriel que pour se conformer à l'usage des Latins, qui appelloient d'un nom pluriel la ville dont il vouloit parler.

Bar.350.§28. Baronius n'avoit garde de croire que ce Paulin fust celui de Treves,]'puisqu'il croit que l'Evesque Maxime envoyé par Magnence en Orient l'an 350, est S. Maximin de Treves predecesseur de S. Paulin. [Mais il ne paroist pas en avoir eu d'autre fondement que la conformité des noms: & quand on pourroit douter que Saint Paulin ait esté Evesque de Treves dés l'an 349, il est indubitable au moins qu'il l'estoit avant 356,]auquel Saint Athanase prie Ath.ap.1.p.679.a. Constance de s'informer de Maxime ambassadeur, s'il luy avoit apporté quelque lettre de Magnence. Ce Maxime est nommé aprés S. Servais; & S. Athanase n'auroit pas manqué sans doute à mettre S. Maximin de Treves le premier.

Bar.16.jul.e. 'Baronius fait succeder à S. Maximin un Valentin que quelques martyrologes mettent le 16 de juillet, & qu'ils qualifient Evesque de Treves & Martyr. [Mais puisque le peu de temps qu'il y a entre l'an 347, auquel Saint Maximin estoit au Concile de Sardique, & l'an 349 auquel S. Paulin estoit déja Evesque de Treves, ne permet guere que l'on mette aucun Evesque entre eux deux; & que le regne de Constant fournissoit peu d'occasions du martyre à un Evesque de Treves, nous aimons mieux avouer que nous ne connoissons point ce S. Valentin dont les anciens n'ont pas parlé;]'& Vand.p.409. dont Brower mesme ne dit rien dans ses Annales de l'Eglise de Treves. 'Il Brov.l.4.§87.73.p.235.236. fait succeder immediatement S. Paulin à S. Maximin. La vie de S. Maximin telle qu'elle soit, suffit pour montrer que ç'a esté aussi la croyance de l'Eglise de Treves. 'Saint Athanase met le Ath.in Ari.or.1.p.291.d. successeur de Saint Maximin entre les hommes apostoliques; [& cela convient parfaitement à S. Paulin.]'M.rs Ga'.chr.t.1.p.715. de Sainte Marthe mettent ce Valentin entre un autre Maximin & S. Agrece qui assista en 314 au Concile d'Arles; mais ils reconnoissent avec raison que tout ce que l'on dit de ces premiers Evesques de Treves, est extremement obscur & incertain.

Sauss.16.jul.p.437. 'M.r du Saussay veut que S. Valentin ait souffert durant les ravages des Vandales, en mesme temps, dit-il, que S. Nicaise de Reims; 'c'est à dire sous Vand.p.409. Honoré, [en l'an 407 au plustost. Mais il ne donne aucun garant de ce fait, & ne dit point comment cela se peut accorder avec ce qu'il suppose, aussi-bien que Baronius, que Valentin fut successeur de Saint Maximin. Car outre qu'un episcopat de soixante ans n'est pas aisé à croire, il est certain que S. Paulin, Bricton, & Felix, ont esté Evesques de Treves aprés S. Maximin avant l'an 407.]

NOTES

NOTES SUR SAINT PAUL DE CONSTANTINOPLE.

Pour la page 254.

NOTE I.

Qu'il fut deposé, & Eusebe intrus en sa place à la fin de 338, ou au commencement de 339.

Socr.l 2.c.5.7. p.83.b 84.b| Soz.l.3.c.2.3. p.499 c.d.

'SOCRATE & Sozomene mettent la deposition de S. Paul aprés la mort du jeune Constantin, [c'est à dire en 340.] 'Mais il est certain qu'Eusebe avoit usurpé le siege de Constantinople dés devant le Concile d'Alexandrie, [que personne ne met plustard qu'en 339. Ainsi nous ne voyons point de temps où nous puissions mettre la deposition de S. Paul qu'à la fin de 338, ou au commencement de 339: & nous ne croyons pas mesme pouvoir la differer jusqu'au mois d'aoust 339,] 'quoiqu'on raporte à ce temps là une loy datée de Constantinople.

Ath.ap.2.p. 727.a.

Cod.Th.chr. p.40.

Pour la page 255.

NOTE II.

Sur les differentes expulsions de Saint Paul.

Soz.l.3.c.7.p. 505.

'Sozomene dit que Constance extremement irrité du massacre du General Hermogene, fut neanmoins flechi par les larmes du peuple de Constantinople &c: mais qu'il tourna toute sa colere contre Saint Paul, & qu'il le fit chasser de la ville [en l'an 342.] 'Socrate ne dit point non plus qu'il luy ait fait de plus mauvais traitement. [Ce n'estoit pas là neanmoins une grande marque de la colere d'un Prince accoutumé à chasser les Evesques Catholiques.] 'Et c'est ce qui a porté M.r Valois à mettre en ce temps-ci ce que dit S. Athanase, 'que Saint Paul fut envoyé chargé de chaines à Singere (ou Singare) en Mesopotamie, & ensuite à Emese. [Neanmoins comme nous le verrons encore rétabli l'année suivante, j'aimerois autant croire qu'il s'estoit retiré sur le bruit de la venuë de Constance.]

Socr.l.2.c.13. p.90.c.

n.p.186.2.c.d.

Ath.sol.p.813. e.

'S.Paul [sorti ou] chassé de Constantinople, s'en alla en Italie, disent Socrate & Sozomene; & ayant imploré le secours du Pape Jule, il en receut des lettres pour son rétablissement; sur l'autorité desquelles il rentra dans son Eglise. [Mais comme il semble necessaire de reconnoistre que tout ce que disent ces historiens en cet endroit, se raporte au Concile de Rome tenu un an avant ceci, nous ne croyons point qu'on doive avoir aucun égard au raport de ces auteurs peu exacts & peu fideles.

Socr.l.2.c.15. p.91|Soz.l.3.c. 8.p.507.

S'il faut donc deviner la cause de ce troisieme rétablissement de Saint Paul, qu'on attribuë au Pape, mais avec des circonstances trop suspectes, il semble qu'on ne le puisse mieux raporter qu'à S. Maximin de Treves.] 'Car il est constant par l'aveu des Ariens, que ce fut luy qui communiqua le premier avec S. Paul, & qui fut cause qu'il fut rappellé à Constantinople. C'est pourquoi ils luy imputent les homicides qui suivirent ce rétablissement; [& il peut l'avoir menagé par l'autorité de l'Empereur Constant. Cette opinion semble encore estre favorisée par ce que] 'Socrate & Sozomene disent que Constant s'interessa nommément pour S. Paul aussibien que pour S. Athanase, quoiqu'ils mélent à cela des circonstances que nous ne voyons pas moyen de soutenir.

Hil.fr.2.p.25. 27.

Socr.l.2.c.18. p.95.c.d Soz. l.3.c.10.p. 510.c.

[D'ailleurs neanmoins si nous disons que S. Paul a esté rétabli à la priere de Constant, il faut dire que ç'a esté avec le consentement & l'autorité de Constance, qui par consequent ne l'aura

point chassé aussitost, & pour ne pas offenser son frere, & pour ne se pas condanner luy mesme de legereté : C'est la conduite qu'il a tenuë à l'égard de S. Athanase, mesme aprés la mort de Constant, quoiqu'apparemment il eust encore plus d'aversion pour luy que pour S. Paul. Et cependant on voit qu'il n'a jamais souffert ce dernier. On peut objecter qu'au moins en l'an 338, il avoit esté rétabli par l'autorité de Constance & de ses freres. Mais c'estoit un rétablissement general de tous les Evesques bannis, qui lioit moins Constance à l'égard de chacun d'eux en particulier. Et Constance ne chassa mesme alors S. Athanase & S. Paul, que sur l'autorité d'un nouveau Concile.

Je ne sçay s'il ne vaudroit donc point mieux dire que Constant n'eut point de part à aucun rétablissement de S. Paul, quoiqu'il ait pu écrire pour luy ;] 'que Saint Maximin en eut quelqu'une, en communiquant le premier avec luy,] non aprés sa premiere expulsion sous Constantin, puisqu'il fut alors banni dans le Pont, mais peutestre aprés la seconde en 339. Car S. Paul deposé par un Concile en 339, ne peut guere manquer d'avoir eu recours au Concile de Rome en 341, comme le disent Socrate & Sozomene, & neanmoins c'est Saint Maximin qui l'a receu le premier.] 'Aussi les Ariens ne disent pas que Jule, Osius, Protogene, & Gaudence, aient esté auteurs de sa communion, comme de celle de Marcel & d'Athanase, mais qu'ils ont communiqué à ses crimes, [en le recevant dans leur communion, à l'exemple de S. Maximin. Il ne se seroit pas aisément rétabli en 342, ayant un jugement contre luy, s'il n'eust eu pour luy le jugement des Occidentaux.

[Hil.fr.2.p.26.] [p.25.]

Il n'est peutestre point necessaire de chercher la cause de son troisieme rétablissement avant son expulsion par Philippe, surtout s'il s'estoit retiré dé luy mesme avant l'arrivée de Constance.] 'Car Constance n'ayant laissé à Macedone que la seule eglise dont il s'estoit rendu maistre : [les autres demeuroient ce semble sous la conduite des Prestres de la communion de Saint Paul. Ainsi ce Saint n'a eu besoin d'aucune autorité pour se rétablir dans la possession de sa dignité, dont il n'avoit point proprement esté depossedé,] 'surtout ayant pour luy l'affection du peuple. [Voilà ce qui nous paroist de plus probable sur une histoire fort embroüillée.]

[Socr l.2.c.13.p.90.d|Soz.l.3.c.7.p.506.d.] [Soz.l.3.c.3.p.500.c.]

NOTE III.

Pour la page 256.

Sur le temps de sa troisieme expulsion.

'Il faut dire, selon Socrate & Sozomene, que S. Paul fut chassé de Constantinople par Philippe, & Macedone mis en possession des eglises peu aprés la mort d'Hermogene, c'est à dire dés l'an 342. 'Baronius croit neanmoins que ce ne fut qu'en l'an 351, aprés le Concile de Sardique, & son sentiment est embrassé par M.r Valois. [Selon le raisonnement de Baronius, il faudroit le mettre en 350. Mais ce n'est pas ce qui fait la difficulté.] 'L'unique raison sur laquelle il fonde son sentiment, c'est que cette expulsion de S. Paul par Philippe, a esté la derniere de toutes: 'Socrate & Sozomene qui la mettent vers l'an 343, [ne le disent neanmoins point du tout.]

[Socr.n.p.187.a.c.] [Bar.342.§ 47|351.§ 36.38.] [Socr.n.p.187.a.] [Bar.351.§ 36.] [Socr.l.2.c.16.p.92.93|Soz.l.3.c.9.p.508.509.]

Ce qui pourroit le favoriser davantage, c'est ce qu'allegue M.r Valois, que ce mesme Philippe qui martyriza S. Paul, estant Prefet du Pretoire, avoit cette charge, selon Socrate & Sozomene, lorsqu'il le chassa de Constantinople. Mais je ne sçay pas pourquoi on assure qu'il n'estoit point Prefet en 342. 'On luy donne cette qualité dans une loy du 9 de juin 340, & on ne voit point qu'il y en ait eu d'autre jusqu'en 343. Car pour la loy du 11 may 342,

[Cod.Th.chr.p.41.]

adreſſée à Leonce, elle ne luy donne point de qualité. [Ainſi je ne voy rien qui empeſche de dire que Philippe a eſté Prefet en 340, 341, & 342, Leonce en 343 & 344, & Philippe une ſeconde fois depuis 345 juſqu'en 351.

Quand meſme on voudroit dire qu'il y a faute dans la loy du 9 juin 340, & que Philippe n'a eſté qu'une fois Prefet d'Orient, je ne voy rien qui nous empeſchaſt abſolument de differer la derniere expulſion de S. Paul juſqu'en 345 ou 346. Car cela n'empeſcheroit pas qu'on n'euſt pu dire, quoiqu'avec moins d'exactitude, que les Ariens ont eu les egliſes durant 40 ans. Conſtance pourroit bien avoir ſouffert durant deux ou trois ans que S. Paul gouvernaſt ſon Egliſe ou par luy meſme, ou par ſes Preſtres.

Aprés tout, quand il ſeroit certain que Philippe n'eſtoit point Prefet en 342 ni en 346, cette faute d'hiſtoriens peu exacts, n'empeſcheroit pas que le reſte de leur recit ne puſt eſtre veritable, & que nous ne puiſſions les ſuivre dans les points où l'on ne voit pas qu'ils ſe trompent, & où ils ſont meſme autoriſez par d'autres. Car ils le ſont dans le point dont nous parlons,] 'par la lettre des Orientaux du faux Concile de Sardique, qui parle des meurtres commis à l'occaſion de Saint Paul au milieu de l'egliſe, & dont les autels meſmes furent enſanglantez. 'C'eſt ce que l'hiſtoire marque eſtre arrivé lorſque Philippe inthroniza Macedone, immediatement aprés avoir chaſſé S. Paul; [& ce que perſonne ne dit eſtre arrivé ni dans la mort d'Hermogene en 342, ni dans aucune occaſion precedente.

Hil.fr.4.p.20.21. | Socr.l.2.c.16.p.93.94.

Socrate & Sozomene ſont encore appuyez par la chronique de Saint Jerome. Car ce Pere met l'année d'aprés la mort d'Hermogene, l'intruſion de Macedone en la place de S. Paul. Il y ajoute meſme la mort de S. Paul: ce qui eſtant certainement faux, on ne peut mieux excuſer S. Jerome, qu'en diſant qu'il a confondu l'expulſion de Saint Paul par Philippe avec ſa mort, dont le meſme Philippe a eſté l'auteur.

'Que ſi nous voulons reculer l'inthronization de Macedone juſques en 351, comme fait Baronius, [il faudra dire que les egliſes de Conſtantinople ſont demeurées entre les mains des Catholiques depuis 342 juſqu'en 351, ce qui ne s'accorde pas bien avec ce que remarque Socrate & la chronique de Marcellin,] 'que lorſque Theodoſe les leur rendit ſur la fin de l'an 380, il y avoit environ 40 ans que les Ariens les poſſedoient. [Une interruption de neuf ans eſt quelque choſe ſur ce conte, au lieu qu'en mettant l'inthronization de Macedone en 342, elle n'a duré en cette occaſion qu'un an ou deux au plus avant la derniere expulſion de S. Paul en 350.]

Bar. 351.§ 38. | Socr.l.5.c.7.p.264.a|Marc.chr.p.34.

NOTE IV.

Pour la page 357.

Sur la ſuite de ſon hiſtoire.

[Il n'eſt pas aiſé de dire ce que devint S. Paul depuis qu'il eut eſté chaſſé par Philippe en 342.] 'Si nous en croyons Socrate, il fut mené à Theſſalonique, & aprés y avoir eſté quelque temps, 'il paſſa en Italie, & alla trouver Conſtant, 'qui ayant écrit à ſon frere de luy envoyer trois Eveſques, pour luy rendre raiſon de la depoſition de Saint Paul & de S. Athanaſe, on luy envoya Narciſſe, Theodore, Maris, & Marc, qui apporterent le troiſieme formulaire. [Sans s'arreſter à ſavoir ſi cette demande de Conſtant eſt bien probable, nous avons montré que Narciſſe & les autres furent envoyez dés l'an 342. *V. les Ariens* § 36[*note* 34.]

Socr.l.2.c.16.p.93.b. | c.17.p.95.b.c. | c.18.p.95.c.d.

'Au bout de quelque temps, continuë Socrate, S. Paul & S. Athanaſe voyant que Conſtant avoit écrit de nouveau inutilement pour les rétablir, luy demanderent le Concile de Sardique,

c.20.p.101.b.c.

p.102.b. d. 'auquel ils assisterent en 347, malgré l'opposition des Ariens: 'ils furent ré- c.22.23.p.106. c|107.b|111. d|112.a. tablis dans leur dignité, πάλιν, '& ensuite remis actuellement en possession de leurs eglises sur la lettre de Constant à son frere, c.26.p.117.a. 'jusqu'à ce que Constant estant mort, S. Paul fut banni à Cucuse. Voilà la suite que Socrate donne aux dernieres années de S. Paul.

[Mais il est fort difficile de croire que ce Saint ait esté au Concile de Sardique, puisque tous les monumens de ce temps là n'en parlent point.] Hil.fr.2.p.16. 'Les Eusébiens se plaignent de ce que Saint Athanase & Marcel y avoient séance: [& ils ne le disent point de S. Paul.] Thdrt.l.2.c.4 p.587.a.b. 'Theodoret dit mesme formellement que le peuple de Constantinople ne voulut point l'y laisser aller. [Ils supposoient donc qu'il estoit en possession de son Eglise. On ne voit pas aussi quelle raison le faux Concile de Sardique a eue] Hil.fr.2.p.21. 'de condanner tous ceux qui communiquoient avec S. Paul par le moyen d'Asclepas; [& pourquoi il n'a pas dit simplement, tous ceux qui communiquoient avec Paul, si S. Paul estoit au Concile de Sardique aussibien qu'Asclepas.

D'autre part il n'y a pas plus d'apparence à dire avec Theodoret, que S. Paul jouissoit alors paisiblement de l'episcopat de Constantinople, si l'on considere la maniere dont en parlent les mesmes Ariens du faux Concile de Sardique. Car non seulement] p.21.23. 'ils veulent qu'on le reconnoisse pour un excommunié avec lequel il n'estoit pas permis d'avoir aucun commerce, [ce qu'ils n'eussent pas ce semble osé faire, s'il eust alors gouverné son Eglise au vu & au sceu de Constance:] p.13. 'mais mesme ils ne luy donnent point d'autre qualité que d'avoir esté autrefois Evesque de Constantinople. p.25-27. 'Ils ne le deposent point non plus, comme Jule, Osius, & les autres qui estoient en possession de leurs Eglises, mais le joignent plutost à ceux qui en estoient alors depoüillez, comme S. Athanase & Marcel.

[Nous ne voyons pas aussi comment cela se pourroit accorder avec ce que nous avons vu ci-dessus, que les Ariens estoient demeurez durant 40 ans en possession des eglises de Constantinople jusques en 380. Et ce que nous venons de dire d'Asclepas le prouve encore, puisque les Ariens auroient condanné simplement ceux qui communiquoient avec Paul, sans dire ceux qui communiquoient avec luy par Asclepas, s'il eust esté en état qu'on eust pu communiquer avec luy, c'est à dire s'il eust esté dans son Eglise, ou mesme, s'il eust esté libre quoique deposé, comme Asclepas.

Il paroist donc assez vraisemblable qu'aprés avoir esté chassé de Constantinople par Philippe en 342, il ne fut point relegué à Thessalonique, qui obeïssoit à Constant,] Ath.fol.p.813.c. 'mais qu'il fut transporté chargé de chaines à Singere (ou Singare) en Mesopotamie, & de là à Emese. [Comme ces deux exils de Singare & d'Emese sont tres constans, puisqu'ils sont fondez sur l'autorité de S. Athanase, & que neanmoins il n'y en a pas un mot dans Socrate & dans Sozomene, ce qui montre la defectuosité de leur recit, nous avons quelque droit de les placer où nous jugeons qu'ils conviennent le mieux.

Voilà ce que nous avons cru pouvoir dire sur un point aussi embarassé & aussi obscur qu'est la suite de la vie de ce saint Evesque, dont les auteurs originaux n'ayant parlé que par occasion, nous ont bien marqué quelques unes de ses souffrances, mais ne nous donnent que fort peu de lumiere pour l'ordre de ses actions. Pour ce qui est de l'abregé de sa vie que nous avons dans Photius, on voit que ce n'est qu'un extrait de Socrate & de Sozomene,] Socr.n.p.18.a.b. 'qui par les nouvelles fautes qui s'y sont glissées, merite encore moins de

croyance que ces deux historiens.

Pour la page 257.

NOTE V.

Sur son rétablissement accordé à l'Empereur Constant.

Socr.l.2.c.22. p.106.d.

'Socrate rapotte une lettre de Constant, par laquelle il demande à son frere aprés le Concile de Sardique, le rétablissement de S. Paul & de Saint Athanase, le menaçant s'il ne l'accorde, des les aller retablir luy mesme. [Nous verrons autrepart qu'il est assez difficile de soutenir cette lettre : mais je ne voudrois pas pour cela nier ce que dit Socrate,] 'que Constance accorda alors à son frete le rétablissement de Saint Paul aussibien que celui de S. Athanase. Car il en dit des particularitez qui ne paroissent point inventées par une tradition populaire ou par un defaut d'exactitude. 'Et de plus, S. Athanase nous apprend que les Ariens firent mourir S. Paul l'ayant poursuivi & l'ayant trouvé : [ce qui nous oblige d'avoüer au moins qu'aprés avoir esté chargé de chaines, il joüit encore une fois de la liberté. Nous ne voyons pas toutefois moyen de suivre Socrate,] 'quand il dit que ce fut Constant qui l'envoya à Constantinople. [Il y a toute apparence qu'il estoit plutost à Emese qu'en Occident ; & quand il eust esté à la Cour de Constant, il devoit d'abord aller trouver Constance, qui l'avoit mandé, comme ledit Socrate, pour estre renvoyé par luy à Constantinople : c'est ce que fit S. Athanase. Il est vray que supposé qu'il fust auprés de Constant, c'estoit son chemin naturel de passer pat Constantinople, pour aller trouver Constance en Orient. Mais quand mesme il n'auroit pu s'exemter d'y passer, & d'y estre receu comme Evesque, il semble que Constant ne pouvoit pas luy donner deux Evesques & des lettres pour l'y faire recevoir, comme Socrate dit qu'il fit, sans faire injure à son frere. Socrate devoit dire sans doute de Constance ce qu'il dit de Constant, mais neanmoins nous avons voulu exprimer ce fait d'une maniere qui ne fust contraire ni à Socrate, ni à ce que nous croyons le plus veritable.]

c.20.23.p.107. b|112.a.

Ath.de fug. p.703.b.

Socr.l.2.c.23. p.107.b.

Pour la page 259.

NOTE VI.

Sur le temps de sa mort.

[Quoique S. Jerome mette la mort de S. Paul des l'an 342 ou 343, neanmoins] 'il vivoit encore tres assurément en 347. du temps du Concile de Sardique, & mesme en 350. 'Car Saint Athanase nous assure que Philippe fut disgracié & banni un an au plus depuis qu'il eut fait mourir S. Paul. 'Or nous voyons qu'il estoit encore en grand credit jusques à la bataille de Murse, donnée le 28 de septembre 351. *V. Constance* § 23. 'Godefroy veut qu'il fust encore Prefet du Pretoire le 3 de novembre 353, & raporte à ce temps là une loy qui luy est adressée. Mais il y a bien de l'embaras dans la date de cette loy ; '& je ne voy pas moyen de douter que Thalasse ne fust alors Prefet d'Orient, [qui est la Prefecture qu'avoit eue Philippe.] 'Libanius parle d'un voyage que le Prefet Philippe fit à Nicomedie [vers l'an 340,] '& un peu aprés, il dit avoir esté obligé par le Prefet d'aller à Constantinople, [ce qui ne peut guere avoir esté qu'en 352. *V. Julien* § 36. Et je ne voy rien qui nous empeschast de differer la mort de S. Paul jusqu'en 351. Mais Libanius ne nomme point le Prefet qui l'envoya à Constantinople.]

'Mr Valois trouve mesme de la difficulté à accorder S. Athanase, qui dit que Philippe fut depoüillé de sa charge & de ses biens un an au plus aprés avoir fait mourir S. Paul, avec ce que dit Zosime, qu'il estoit encore dans les plus grandes dignitez, peu avant la bataille de Murse en 351. 'Et cette contradiction paroist si grande à Gode-

Hil.fr.2.p.23. Ath.sol.p.814. b. Zos.l.2.p. 696.698. Cod.Th.chr. p.51. Amm.l.14.p. 3.c.5.c. Lib. vit.p.25. b|26.a.d. p.27.b.c. Amm. n. p. 171.172. Cod.Th.t.6. p.378.1.

froy, qu'il voudroit qu'on lust Philagre dans S. Athanase au lieu de Philippe. [Mais n'ayant point de preuve que S.Paul soit mort avant 350 ou 351, je ne voy pas quelle contradiction on peut trouver entre S. Athanase & Zosime. Au reste Godefroy qui veut qu'on attribuë la mort de S. Paul à Philagre, n'avoit pas assez examiné l'endroit 'de S. Athanase qu'il veut corriger, & ne se souvient pas d'une autre endroit,] 'où ce Saint dit que Philagre mesme avoit decouvert le secret de cette mort.

Ath. fug. p. 703.b.

Col. p. 813. 814.

NOTES SUR S. JACQUE DE NISIBE.

Pour la page 264.

Qu'il peut estre mort à la fin de l'an 350.

Chr. Alex. p. 676.

'LA chronique d'Alexandrie aprés avoir raporté le siege de Nisibe de l'an 350, dit qu'on peut voir le detail de cette histoire dans la lettre que Vologese Evesque de cette ville en avoit écrite. Or comme nous ne pouvons pas dire, contre l'autorité de Theodoret & de Philostorge, que Vologese ait esté Evesque durant le siege, il peut aussi estre assez vraisemblable qu'il l'a esté peu de temps aprés, puisqu'il en a écrit l'histoire; & qu'ainsi Saint Jacque est mort sur la fin de la mesme année 350, peut-estre le dernier d'octobre, auquel les Grecs en font la feste.] 'Mr Valois a voulu tirer de cette lettre de Vologese, que S. Jacque estoit mort dés devant le siege de 350. [Mais il n'y a ni necessité, ni apparence à le dire. *V. Constance note 17.*

Thdrt. n. p. 26. 1. a.

NOTES SUR SAINT JULE PAPE.

NOTE I.

Pour la page 267. § 1.

Sur le jour de la mort de S. Silvestre.

Buch. p. 273.

'LE Pontifical de Bucherius [sur lequel nous reglons la chronologie de S. Silvestre & des autres Papes de ce temps là,] finit la vie de S. Silvestre au premier janvier 335. 'Mais il est visible qu'au lieu de *usque in diem calendarum*, il faut lire *in diem pridie calendarum*, comme il y a immediatement auparavant, *ex die pridie calendas*. [C'est ce qui se justifie par tous les autres Pontificaux & par les martyrologes, qui mettent la mort de S. Silvestre le 31 de decembre: & on le lit de mesme dans le catalogue de la mort des Papes joint au Pontifical de Bucherius *p.* 267. Sans ce *pridie*, S. Silvestre n'aura pas gouverné 21 an, comme porte ce Pontifical, mais 20 seulement; & le siege aura vaqué plus d'un an aprés sa mort: ce qui ne convient nullement à la paix dont l'Eglise joüissoit alors.]

Eccl. apt. t. 1. p. 302.

NOTE II.

Pour la page 269. § 3.

Sur le Concile qu'on met à Rome en 337.

'Baronius met dés le commencement du Pontificat de Jule, un celebre Concile de Rome composé de 116 Evesques, entre autres de ceux d'Aquilée, de Carthage, de Ravenne & de Milan. Il faut remarquer que ce Concile est daté de trois manieres. 'Le Consulat de Felicien appartient à l'an 337. Celui de Maximien ou Maxime qu'on luy donne pour collegue est faux. L'année des Empereurs revient à l'an 340, & l'indiction marque l'an 347. 'Cela embarasse Baronius; il emploie beaucoup de paroles sur cette difficulté; & il la coupe enfin en disant que le texte est corrompu, parcequ'il est impossible de la resoudre. [Il pouvoit neanmoins se tirer fort aisément de cet embaras, & de beaucoup d'autres qui se

Bar. 337. § 67.

Conc. t. 2. p. 527. b. c|529. b. c. d.

Bar. 337. § 67.

Du P'n, t. 1. p. 530. a Blond. decr. p. 452.

suivent,] 'en disant en un mot que ce Concile est une piece supposée, a comme Blondel l'a soutenu depuis dans son livre des Decretales. [Je ne voy point que le Pere Alexandre en parle jamais.] 'On a mis dans la derniere edition des Conciles, que quelques uns l'appellent un mélange informe, *farraginem*, de divers endroits de la Tripartite & d'autres auteurs, dont Isidore a fait un Concile.

Conc. t. 2. p. 547. c.

[La difficulté de la date n'est pas la seule preuve de la supposition de cette piece. Le corps du Concile en fournit une bien plus forte. Il ne consiste qu'en un discours du Pape Jule sur l'heresie d'Arius, qui ne contient rien de digne de la grandeur de genie qui paroist dans la lettre de ce Pape aux Orientaux, & rien au contraire qui ne soit digne de la barbarie de l'imposteur Isidore. Ce discours est d'abord adressé aux Peres du Concile, & puis il degenere en une lettre écrite aux Evesques absens, pour les prier de souscrire ce Concile, qui ne definit quoy que ce soit. Il ne faut pas aussi oublier que le tiers de ce discours, depuis *Eos enim qui dividunt &c.* jusqu'à *sed habet ante secula*, est pris mot à mot & tout de suite]'de la lettre circulaire du Concile de Sardique, telle qu'elle est dans l'histoire Tripartite, comprenant la fin de la veritable lettre du Concile, & le commencement du discours que Theodoret y joint.

Trip. l. 4. c. 24. p. 49. a. b.

[Cela peut suffire : & nous y ajouterons neanmoins encore qu'il est étrange que dans ce Concile, qui ne paroist pas avoir eu rien d'extraordinaire, il se soit trouvé 116 Evesques ; & que dans celui que Jule fit assembler en 340, pour juger solennellement l'affaire de Saint Athanase & de Marcel, où il s'agissoit du repos de toute l'Eglise, il ne s'en soit trouvé que 50. On peut encore s'étonner que l'Ev. de Carthage y soit nommé aprés celui d'Aquilée, & que celui de Milan soit encore mis aprés celui de Ravenne son suffragant. Ce n'est pas là le rang que ces Evesques tenoient dans le IV. siecle. Il est bon aussi de remarquer que les plus habiles d'Italie] 'qui ont fait la liste des principaux Evesques de cette province, mettent Agapet de Ravenne qui est nommé dans ce Concile, aprés Severe qui assista au Concile de Sardique en 347, '& ne parlent point dutout de Jule de Milan qui y est aussi nommé.

Bar. 337. § 57. 71.

§ 74| Mabi. mus. t. 1. p. 110.

'Sur cette omission de Jule, Baronius croit qu'on peut dire que c'est le mesme que S. Materne Evesque de Milan, qui avoit beaucoup souffert pour J. C. sous Diocletien, & dont les martyrologes font la feste le 18 de juillet ; & il conjecture de plus, que c'est luy qui se nommoit Julius Firmicus Maternus & qui a adressé vers l'an 343, un écrit que nous avons encore à Constantin, (ou plutost à Constance) & à Constant, pour les exhorter à achever de ruiner le paganisme, dont il fait voir la vanité. Baronius demeure d'accord que ce ne sont que de pures conjectures ; [& il faudra avoüer qu'elles sont tres fausses, si l'on accorde que Saint Materne estoit Evesque de Milan durant la persecution, comme le martyrologe, & 'Baronius mesme, le disent ; puisque si cela est, il estoit mort dés l'an 313, auquel Merocle de Milan assista au Concile de Rome, selon S. Optat, longtemps avant que Firmicus Maternus écrivist son livre. Mais ce n'est pas sur cela que nous voudrions nous fonder, y ayant peut-estre autant de raison de croire que S. Materne n'a esté Evesque de Milan qu'aprés S. Merocle *V. S. Nabor.*]

Bar. § 75.

313. § 22.

Pour la page. 272. § 4.

NOTE III

Si Saint Jule a laissé au choix de Saint Athanase le lieu du Concile demandé par les Eusebiens.

'S. Athanase dit dans son écrit aux

Ath. t. 1. p. 815. b.

solitaires, que le Pape Jule luy remit le choix du lieu où il voudroit tenir le Concile que les Eusebiens avoient demandé: ἔγραψε χρῆναι φθάσαι σύνοδον ἔνθα ἂν ἐθελήσωμεν. [Il paroist difficile de croire qu'il ait donné cet avantage à une partie: Et quand on diroit que ἐθελήσωμεν en cet endroit, comprend S. Athanase & ses parties, cela ne leve pas la difficulté, puisque les Eusebiens y auroient trouvé moyen d'empescher le Concile en chicanant sur le lieu; & surtout n'auroient jamais consenti qu'il se fist à Rome,] 'où il est certain qu'il fut tenu: [Il faut mesme remarquer que Saint Athanase dans tout ce traité, parle presque toujours de luy en troisieme personne: ce qui donne plus lieu de craindre que l'endroit ne soit corrompu.

Ath.ap.2.p.730.b.

Peutestre neanmoins que c'estoit une lettre secrette pour S. Athanase seul, dans laquelle il pouvoit remettre à son choix le lieu du Concile, & qu'il ne le convoqua à Rome qu'aprés que Saint Athanase y fut arrivé. C'estoit une faveur, ou plutost un honneur qu'il croyoit pouvoir accorder à un Saint dont il connoissoit déja le merite & l'innocence, estant bien persuadé qu'il ne demanderoit point un lieu qui pust estre raisonnablement suspect à ses adversaires. Nous en marquons encore une autre raison dans le texte. Que s'il écrivit alors aux Eusebiens, ce qui n'est pas certain, il pouvoit simplement témoigner qu'il acceptoit la proposition du Concile que leurs deputez luy avoient faite, & se reserver à leur en marquer une autrefois le temps & le lieu. Cela est favorisé par ce que Saint Athanase dit,] 'qu'estant arrivé à Rome, Jule écrivit aux Eusebiens, & leur envoya des deputez 'pour leur declarer le jour assigné. [Nous disons qu'il n'est pas certain que Jule ait écrit aux Eusebiens avant l'arrivé de Saint Athanase à Rome, parceque nous trouvons] 'qu'il leur écrivit lorsque ce Saint y fut arrivé, [& que nous n'avons pas de marque qu'il leur ait écrit plus d'une fois avant le Concile. Ainsi il y a assez d'apparence qu'il s'estoit contenté auparavant, de leur faire mander ou dire de bouche par leurs deputez, qu'il feroit assembler le Concile &c.

p.739.b. — sol.p.816.a. — ap.2.p.739.b.

NOTE IV.

Pour la page 272.§4.

Que le Concile de Rome s'est tenu au mois de juin 341.

'Le Concile de Rome qui a declaré S. Athanase innocent, fut prevenu par les troubles que les Eusebiens exciterent pour perdre ce Saint, [c'est à dire visiblement par l'intrusion de Gregoire à Alexandrie, qui se fit, comme on en convient, dans le Concile d'Antioche appellé de la Dedicace.] Le Pape Jule marque encore qu'on avoit prevenu le Concile de Rome par cette intrusion. 'La suite de l'histoire montre aussi que le Concile d'Antioche a precedé celui de Rome. [On convient que] 'celui d'Antioche fut tenu l'an 341, [avant le mois de septembre,] puisque ce fut dans l'indiction 14, [commencée au mois de septembre 340. Ainsi c'est une faute certaine à Bollandus,] 'd'avoir mis le Concile de Rome en 340. [a] Mais il l'a depuis corrigée, & differé le Concile jusqu'au mois de juin 341, suivant ce que nous allons dire. [Gregoire fut fait Evesque dés le commencement du Concile d'Antioche, *v. les Ariens* § 31, & doit estre parti bientost aprés pour Alexandrie,] 'puisqu'on y apprit qu'il venoit avant qu'on y eust entendu parler de son ordination. [Il y vint assurément durant le Caresme; & par consequent il faut mettre son ordination, son entrée à Alexandrie, & le Concile d'Antioche, avant Pasque de l'an 341.] 'S. Athanase estoit alors à Alexandrie, & il paroist qu'il y estoit encore le jour de

Ath.orth.p.950.a. — ap.2.p.748.d. — Socr.2.p.176. — Ath.de syn.p.894.d. — Boll.12.apr.p.84.§6. — a 2.may.p.211.d.c. — Ath.de syn.p.944.b|945.a. — orth.p.947.b.c.

de

de Pasque, [qui en 341 estoit le 19 d'avril. Ainsi le Concile de Rome auquel il est certain qu'il assista, ne peut avoir esté tenu que vers le mois de juin 341.

Il a y aussi apparence qu'il ne se tint pas beaucoup plustard:] 'Car une des raisons que les Eusebiens alleguerent pour n'y pas venir, fut qu'on leur avoit donné un terme trop court. 'Cependant le Pape leur avoit écrit pour ce Concile, avant qu'ils tinssent le leur à Antioche: οὐκ ἴδω γραφάντων ἡμῶν σύνοδον γενέσθαι προλαβεῖν τινὰς τὴν ἐκ τῆς συνόδου κρίσιν: 'Il écrivit par les Prestres Elpide & Philoxene, [qui estoient sans doute en Orient avant la fin de 340: car les mois de decembre, janvier, & fevrier, n'estoient pas propres pour un voyage de cette nature, & S. Athanase dans un écrit fait vers le mois d'avril 341] 'dit que les freres de Rome avoient écrit l'année de devant, qu'il falloit tenir un Concile pour punir les fautes qui s'estoient faites. Il ajoute mesme que sur la crainte de ce Concile, les Eusebiens prirent la resolution de troubler l'Eglise par l'intrusion de Gregoire. [Il paroist donc qu'ils ne penserent à tenir le Concile d'Antioche au commencement de 341, que sur]'les lettres apportées par Elpide & Philoxene, pour leur marquer le temps du Concile de Rome, & les presser d'y venir. [Que si les Eusebiens qui se plaignoient que le terme du Concile estoit trop court, en ont sceu l'indiction dés devant la fin de 340, il y a peu d'apparence qu'il ait esté indiqué pour plus de 7 ou 8 mois aprés.

Que si nous avons trouvé le temps pour lequel il avoit esté indiqué, nous avons aussi trouvé celui auquel il s'est tenu,]'puisque Jule assure positivement que les Evesques s'assemblerent au temps qui avoit esté marqué.

[Il se rencontre neanmoins en cela une difficulté.]'Car Saint Athanase se plaint que les Eusebiens avoient retenu les prestres de Jule audelà mesme du terme marqué pour le Concile, ὑπὲρ τὴν προθεσμίαν [ce qui peut assez monstrer que c'estoit fort peu aprés le terme:]'& dans un autre endroit, Jule dit qu'au lieu de venir eux mesmes, ils avoient retenu ses propres legats, ἕως αὐτοῦ τοῦ ἰανουαρίου. Car c'est ainsi qu'on lit dans le Saint Athanase de Paris en 1627, & dans la derniere edition des Conciles. [Il paroist visiblement que ce mois est celui auquel le Concile se devoit tenir: & on est porté naturellement à croire qu'il faut lire ἰανουαρίου & mettre le Concile au mois de janvier. Mais on peut lire aussi ἰουνίου, & alors ce passage s'accordera parfaitement avec ce que nous avons dit jusques ici.

Quand mesme d'autres editions ou les manuscrits liroient expressément janvier, comme on l'a mis dans les traductions, nous croirions avoir encore lieu de dire qu'il faut l'entendre du mois de juin.]'Car on remarque que c'est une chose fort aisée & fort ordinaire de confondre les mois de janvier & de juin dans les manuscrits; [& toutes choses, comme nous avons dit, s'accordent fort bien à mettre le Concile au mois de juin, au lieu que nous ne voyons pas moyen de le mettre au mois de janvier. Nous avons montré qu'on ne le pouvoit mettre en janvier 341, puisque c'eust esté au commencement, ou plutost avant le Concile d'Antioche & l'election de Gregoire: Mais on ne peut pas aussi le differer jusqu'au mois de janvier 342, puisqu'il faudroit dire, contre toute sorte d'apparence, que le Concile d'Antioche a duré jusqu'à ce temps là, c'est à dire une année entiere.] 'Car le Prestres de Jule apporterent avec eux les lettres que les Evesques du Concile écrivoient au Pape. [Quand mesme on pourroit dire que le Concile d'Antioche estoit fini plusieurs mois auparavant: les mois de jan-

ap.2.p.744.c. | p.748.d. | p.739.l.757. b. sol.p.816.a. | ct th.p.950 a. | sol.p.816.a. | ap.2.p.745.c. | Sol.p.861.b. | ap.2.p.744.d | Conc.t.2.p. 502.a. | Bell.23.mars p.380.46. | Ath.ap.2.p. 739.d.

vier n'estoit nullement un temps propre à renvoyer les legats d'Orient à Rome. Il est encore moins probable que le Concile de Rome où il devoit venir des Evesques des extremitez de l'Orient, & sans doute aussi de l'Occident, ait esté indiqué pour janvier ou pour decembre, c'est à dire pour le milieu de l'hiver. Les Orientaux, qui sur le bruit de ce Concile s'estoient assemblez à Antioche dés devant Pasque de l'an 341, n'auroient eu garde de dire qu'on leur avoit donné un terme trop court pour venir au Concile de Rome qui ne se devoit tenir qu'un an aprés.

Schel.de Ant. p.17.

Cette derniere raison suffit encore pour répondre à Schelstrat,] 'qui ne met ce Concile qu'au mois d'octobre 342.

Socr.n.p.175. 176.

Ath.B.t.1.p. 119.120.

'M.r Valois apporte plusieurs raisons pour soutenir que le Concile de Rome ne s'est pu tenir avant l'an 342. 'Les Benedictins qui ont embrassé son sentiment dans leur nouvelle edition de S. Athanase, y en ajoutent de nouvelles. [Mais nous esperons que si on compare les unes & les autres avec celles que nous avons alleguées, on en verra bien-tost la foiblesse, sans qu'il soit necessaire que nous nous arrestions à y répondre, comme cela ne seroit pas difficile.] 'Bollandus a suivi tout ce que nous avons tasché d'établir dans cette note, [comme M.r Hermant avoit déja fait avant luy.

Boll 2.may, p.211.d.e.

Nous avons supposé que la lettre de S. Athanase aux Orthodoxes, regarde l'entrée de Gregoire & non celle de George; & nous esperons que cela se trouvera suffisamment établi dans la note 41, sur S. Athanase.]

NOTE V.

pour la page 273.§5.

Si Viton assembla le Concile, ou s'il se tint dans l'eglise de Viton.

A h.ap.2.p. 739.c.

'Saint Athanase dit que les Evesques s'assemblerent pour le Concile de Rome, ἔνθα Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνῆγεν, 'ce qui peut signifier ou que le Concile se tenoit dans l'eglise dont Viton estoit Curé, & où il assembloit le peuple; car S. Athanase se sert autrepart en ce sens du mesme mot συνάγειν: [ou bien que Viton avoit le soin de faire assembler les Evesques. Le premier sens paroist plus vraisemblable. Si l'on veut suivre le dernier, il faut dire que Saint Athanase oppose ici la maniere dont ce Concile se tint, à la conduite que l'on garda dans celui de Tyr,] 'où les Evesques furent introduits par des officiers de justice: ce qui estoit [proprement] de la fonction des Diacres. [Il y a toute apparence que c'est le legat de S. Silvestre au Concile de Nicée, qui est appellé dans les auteurs, Viton, Vit, & Victor. C'est sans doute pour cela que S. Athanase le nomme.]

Socr.2.p.176. a.

Ath.ap.2.p. 781.b.

p.718.c.d.

NOTE VI.

Pour la page 278.§8.

Que la lettre de Jule est écrite dans le mesme Concile.

Bar.342.§.18.

[Comme il paroist que la lettre que nous avons de Jule aux Eusebiens, a esté écrite dans un Concile,] 'Baronius qui ne la met qu'un an aprés le Concile des 50 Evesques où l'on avoit examiné la cause de S. Athanase, a esté obligé par là de dire qu'il s'en estoit tenu depuis un second où l'on avoit lu la lettre des Eusebiens, & où l'on avoit prié le Pape d'y répondre. 'Mais il est clair que S. Athanase attribue l'un & lautre à un mesme Concile. 'La lettre mesme de Jule marque la mesme chose, quoique moins expressément. [Il faut donc dire que ce Concile dura environ quatre mois. Car il commença vers le mesme temps que les legats du Pape partirent d'Orient pour revenir à Rome; & Jule garda quelque temps la lettre des Orientaux que ses legats avoient apportée, avant que de la montrer & d'y répondre, pour voir si les

Ath.ap.2.p. 739.a.c.

p.745.c|Socr. n.p.177.a.b.

Orientaux ne luy envoyeroient point cependant quelques deputez. Mais il n'est pas necessaire que les cinquante Evesques soient demeurez à Rome tout ce temps là. Aprés avoir jugé la cause de Saint Athanase, & des autres Evesques deposez, ils peuvent avoir laissé des deputéz auprés du Pape pour agir avec luy en leur nom jusqu'à ce que l'affaire fust terminée. Les Evesques d'Egypte en usoient à peu prés ainsi, & nous voyons expressément la mesme chose dans quelques Conciles d'Afrique du temps de S. Augustin.]

Pour la page 282.§9.

NOTE VII.

Sur les lettres attribuées à ce Pape.

Leont.sect.8. p.526.c. 'Leonce de Byzance parle de sept epistres qu'on attribuoit au Pape Jule à la fin du sixieme siecle. Conc.B.t.2. p.468.c|494.c. 'Il y a dans le Concile d'Ephese un passage cité d'une lettre de ce Pape à un nommé Doce: Vinc.L.c.42. p.375. '& Vincent de Lerins témoigne que l'on avoit confirmé la foy de l'Eglise dans ce Concile par le témoignage de ce Saint Pape. Phot c.229.p. 809. S. Ephrem d'Antioche allegue aussi la mesme lettre, Fac.l.1.c.5.p. 40. 'aprés Facundus, selon lequel celui à qui elle s'adressoit s'appelloit Prosdoce. Leont.in N. & Eut.p.976. c. 'Elle est encore citée dans un écrit attribué à Leonci de Byzance.[a] Neanmoins le mesme Leonce assure que cette lettre n'est point du Pape Jule, mais de Timothée [disciple d'Apollinaire,] comme on le prouvoit par quantité d'exemplaires. p.517.2. 'Il ajoute seulement qu'elle n'estoit point contraire à la foy, & qu'ainsi il importoit peu de qui elle fust. Fac.l.1.c.5.p. 40|not. 'On croit que cette lettre est la mesme que celle à Acace, dont on trouve un passage cité dans les extraits du Prestre Anastase.

a sect.8.p. 526.c.

p.41. 'Facundus conteste ou la verité ou l'autorité de tout ce qu'on citoit du Pape Jule, hors ce qu'on en trouve dans le Concile d'Ephese. Leont.sect.8. p.526.c. 'Leonce de Byzance va plus loin, & assure generalement que l'on n'avoit rien de son temps des écrits du Pape Jule, [à l'exception de ce qui estoit dans Saint Athanase,] & que les sept epistres que l'on publioit sous son nom n'estoient point de luy, mais d'Apollinaire. Evag.l.3.c.31. p.361.a. 'Et les moines de Palestine assurent sous l'Empereur Anastase, que les Eutychiens avoient accoutumé, de tromper les peuples & les engager dans leur heresie, en attribuant aux Peres, comme à Saint Athanase, à Saint Gregoire Thaumaturge, & à Jule, divers ouvrages d'Apollinaire.

Leont.sect.8. p.526.b. 'Leonce le soutient & le prouve particulierement d'une lettre adressée à Denys Evesque (ou Prestre) de Corinthe, dont les heretiques se servoient sous le nom de Jule, & dont il raporte un passage. Gennade qui parle de cette lettre, *cap.* 2. l'attribue à Jule, mais il dit qu'ayant paru utile en son temps contre ceux qui vouloient mettre deux personnes en J.C, elle estoit devenuë pernicieuse depuis l'heresie d'Eutyche & de Timothée qu'elle favorisoit beaucoup. [Nous en parlerons plus amplement sur le titre des Apollinaristes *note* 11, l'où nous verrons que les preuves Pet.dog.t.4. l.4 c.6.§9.10. p.331. Phot.c.230.p. 845|Leont.p. 526.c. 'qu'on allegue pour montrer qu'elle n'est pas de Jule, 'ne reçoivent point de réponse. [Il la faut distinguer de la lettre à Doce ou Prosdoce.]

Pour la page 283§10.

NOTE VIII.

Sur la vie de S. Amais de Tiano.

[Bollandus nous a donné la vie de S. Amais Evesque de Tiano. Le style fait assez voir qu'elle n'est pas ancienne. Mais outre cela] Boll.23.janv p.484.§3. 'elle porte que la ville de Sore estoit infectée de l'Arianisme sous le Pontificat de Jule; [ce qui n'est nullement croyable: & on peut encore moins soutenir] §6. 'ce qu'elle ajoute, que les habitans de la mesme ville voulurent alors chasser le Saint à cause des loix imperiales pour l'Arianisme; & le

chasserent effectivement aprés l'avoir presque massacré. [Ces loix n'eurent jamais de force en Italie tant que Jule vécut, parceque Constance n'en estoit pas alors le maistre.]

Pour la page 283.§ 10.

NOTE IX.

Sur diverses histoires de la vie de S. Severe de Ravenne.

Boll.1.feb.p. 80.§ 7.

'Nous avons diverses histoires de la vie de Saint Severe de Ravenne, dont celle que l'on croit estre la plus ancienne, est écrite dans le neuvieme siecle par Luidolphe Prestre, sur ce qu'il en avoit appris d'ans l'abbaye de Saint Severe prés de Ravenne. 'L'autre qui est sans nom d'auteur paroist écrite par un moine du mesme lieu, dans le X. ou XI. siecle. Le temps de ces auteurs rend leur recit assez peu considerable; & d'ailleurs ils ne raportent presque que des miracles qu'on auroit peine à croire dans les auteurs les plus assurez. Pierre Damien, dont on a deux sermons sur Saint Severe, est aussi trop nouveau pour faire une autorité considerable.

§ 5.

[Dieu a fait quelquefois connoistre par des colombes ceux qu'il vouloit elever à la dignité de l'episcopat, comme Eusebe le raporte de Saint Fabien Pape. 'Mais pour ce que pretend la vie anonyme de S. Severe, que ce miracle avoit accoutumé d'arriver dans l'election des Evesques de Ravenne; [ce n'est pas une chose aisée à croire, mesme avec l'autorité de S. Pierre de Damien] 'qu'on cite pour cela, & des peintures de Ravenne où l'on voit que S. Severe qui en estoit le 12.e Evesque, estoit aussi le douzieme elu en cette maniere. Ughellus dit le treizieme: '& il ajoute qu'il avertit le peuple de ne se plus attendre que ce miracle arrivast aprés luy.

p.83.§ 6.

p.84.b.

Ugh.t.2.p. 329.c.d.

Boll.1.feb.p. 83.§ 12.

'Sa vie anonyme luy fait faire un miracle à la mort de sa fille, qui n'est nullement croyable. 'L'histoire de la mort du Saint est aussi toute extraordinaire & sans apparence, soit dans l'Anonyme, soit encore plus dans Luidolphe: & l'exemple de celle de S. Jean l'Evangeliste, à laquelle on la compare, donne lieu de croire que ces deux histoires sont du mesme genre, c'est à dire qu'elles sont toutes deux fausses & supposées.

§ 13|89.§ 10. 11.

'Il paroist que Luidolphe avoit cru que S. Severe estoit martyr, avant que de s'en estre informé à Ravenne, '& quelques martyrologes luy donnent encore ce titre; 'ce qui vient peut-estre de ce qu'on l'a confondu avec un autre Saint Severe martyr à Ravenne sous Maximien, 'dont on fait le premier de janvier, & dont on ne sçait rien autre chose: c'est une difficulté dans laquelle nous n'entrons pas. On en fait le premier de fevrier.

p.89.§ 5.

p.79.§ 4.

§ 4.

1.jan.p.20. 21|Florent.

Pour la page 283.§ 10.

NOTE X.

Sur S. Agapet & S. Marcellin de Ravenne.

Boll.1.feb.p. 83.§ 6.

'L'auteur anonyme de la vie de S. Severe dit qu'il succeda à S. Marcellin: '& il paroist que c'est une chose assez bien établie par les monumens de l'Eglise de Ravenne. 'Ughellus veut cependant que S. Marcellin soit mort dés l'an 233, ayant succedé à un Agapet. Il ne met qu'un seul Evesque entre luy & S. Severe, nommé encore Agapet; & il donne un troisieme Agapet pour successeur à Saint Severe. Il ne donne aucune preuve de ces trois Agapets, [que l'on ne peut neanmoins recevoir que sur des preuves invincibles.] 'Bollandus paroist ne reconnoistre qu'un Agapet, qu'il place avant Marcellin; & mort neanmoins aprés l'an 337, 'parcequ'il met en cette année là, aprés Baronius, un Concile de Rome auquel on pretend qu'Agapet de Ravenne a assisté. [Mais nous croyons avoir montré dans la note 2, que ce pretendu

p.80.§ 10.

Ugh.t.2.p. 328.329.

Boll.1.fe.p. 80.§ 10.12.

§ 11|Bar.337. §67-71.

Boll.16.mars. p.426.427. Concile n'a aucun fondement.]'Agapet & Marcellin dont nous ne savons rien autre chose, sont honorez par l'Eglise au nombre des Saints, Agapet le seizieme de mars, & Marcellin le cinquieme d'octobre.

Pour la page 284.§10.

NOTE XI.

Pourquoi on dit que S. Severe a pu vivre jusque vers l'an 390.

Boll.1. feb.p. 84.§9.10. 'La vie anonyme de S. Severe, dit que ce Saint estant un jour à l'autel, & s'estant un peu endormi, il fut vu en mesme temps à Modene assister au service de Saint Geminien Evesque de 31.jan.p.1099. §15. cette ville. 'La vie de S. Geminien dit a Bar.31.jan. la mesme chose, a mais c'est une piece qui a grand besoin de correction: [Et elle ne sauroit estre d'une grande au-Boll.14.jan.p. 1096.§3. torité.]'Elle n'est écrite au plustost que dans le huittieme siecle, [d'un air plus digne de Metaphraste que d'une veritable histoire; outre qu'elle tombe dans une contradiction visible, vou-p.1097.§6. lant]'que ce Saint ait esté Evesque du p.1100.§17. temps de Jovien,[en l'an 363,]'qu'il ait eu pour successeur un disciple de Saint p.1099.§15. Ambroise, 'qu'il soit mort avant Saint Severe, qu'elle reconnoist avoir assisté au Concile de Sardique [en l'an §15. 347;] '& en mesme temps, qu'il ait encore esté en vie lorsqu'Attila ravageoit l'Italie [en 452,]'ce qui fait dire Bar.418.§12. à Baronius que ce peut estre l'Evesque Geminien 'envoyé par Saint Leon à Leo.ep.131. 138.p.694. 721. Constantinople en 458, & qui y estoit encore en 460. 'Cette difficulté oblige Boll.31.jan. p.1096.§4.5. Bollandus à dire ou qu'il y a eu deux Geminiens Evesques de Modene, l'un du temps de S. Ambroise, l'autre en 452 dont parle Saint Leon; 'ou qu'on a 1.feb.p.80.§10. pris l'irruption de quelques barbares, (ce qu'on ne trouve pas neanmoins avant la mort de Theodose) pour celle des Huns sous Attila; ou (ce qui a plus d'apparence) qu'il est mort dans le IV. siecle, & qu'on a attribué à sa vie la protection qu'il a obtenuë à son peuple aprés sa mort. 'Ughellus paroist Ugh.t.2.p.9. b.c. embrasser ce sentiment. a On voit qu'il a Amb.ep.7. p.187.1. y avoit un Geminien Evesque qui écrit au Pape Sirice, avec S. Ambroise & d'autres Prelats, contre Jovinien: 'd'où Bollandus conclud qu'il n'est Boll.1.feb.p. 80.§9. mort qu'aprés l'an 385, & qu'ainsi S. Severe a du vivre jusque vers l'an 390. 'L'Eglise honore la memoire de Saint 31.jan.p.103. Geminien le 31 de janvier. Didier Roy des Lombars (vers l'an 790) bastit une ville de son nom, 'qui se voit encore 37.p.1095. aujourd'hui dans le Florentin devers Sienne.

NOTES SUR SAINT FRUMENCE.

Pour la page 254.

NOTE I.

Qu'il a esté en Ethiopie vers l'an 300, & en a esté fait Evesque vers 330.

Ruf.l.10.c.9. p.165.1. Rufin dit que Saint Athanase n'estoit Evesque que depuis peu lorsqu'il ordonna S.Frumence, & qu'il l'envoya prescher [dans l'Ethiopie.] C'est pourquoi il met la conversion de Socr.l.1.c.19.p.13.1. b. ce pays sous Constantin; '& il est suivi en cela par tous les historiens. Mr Valois soutient au contraire qu'il la faut mettre sous Constance, & que Saint Frumence n'a esté ordonné Evesque que vers l'an 341. 'Sa raison est que p.12.13. Merope qui mena S.Frumence, encore enfant, dans les Indes, fit ce voyage selon Rufin & les autres, à l'imitation du philosophe Metrodore qui en avoit fait un pareil. Or on trouve que Metrodore au retour des Indes, vint apporter à Constantin divers presens de la part des Rois d'Orient: ce qui ne peut avoir esté avant l'an 325, Constantin n'ayant esté maistre de l'Orient, ni par consequent connu de ces princes qu'à la fin

de 323. Et il faut assurément mettre un temps considerable entre le voyage de Merope & l'ordination de Saint Frumence.

[Mais ces presens apportez des Indes à Constantin, est un fait assez embarassé: *v. Constantin note 61*: & on n'en a pas de meilleur auteur que Cedrene.] Ammien qui pourroit le favoriser un peu, met ce qu'il en dit sous Constance, [c'est à dire en 337 au plustost. Que si nous ne mettons qu'en ce temps là le voyage de Metrodore dans les Indes, S. Frumence ne pourra avoir esté fait Evesque que vers l'an 370, comme il est aisé de le conclure des principes mesmes de M.r Valois. Car selon que les historiens en parlent, il ne pouvoit guere avoir que dix ou douze ans quand il alla aux Indes aprés le retour de Metrodore, & ainsi vers l'an 340. Il falloit qu'il eust au moins pres de trente ans lorsque le Roy d'Auxume luy confioit ses thresors. Aprés la mort de ce prince, il gouverna le royaume durant dix ans au moins, selon M.r Valois: ainsi il ne pouvoit avoir moins de 40 ans quand il fut fait Evesque; & il faudra dire par consequent que ç'a esté vers 370. Et cependant il l'estoit constamment dés l'année 356. Il faut dire à peu pres la mesme chose selon Cedrene, puisqu'il veut que le raport que Metrodore fit à Constantin à son retour des Indes, ait causé la guerre de ce prince contre les Perses: & la guerre ne commença qu'en l'an 336. Mettant mesme le voyage de Metrodore en l'an 325, M.r Valois en a dû conclure que S. Frumence n'a esté ordonné qu'en 355 au plustost: & Constance parle de son ordination en 356, comme d'une chose déja ancienne.] " Vous savez assurément, dit-il aux Princes d'Auxume, " & vous vous souvenez que Frumence " a esté établi dans l'episcopat par Atha- " nase coupable de mille crimes. "

Amm.l.21.p.295.a.

Ath.ap.2.p.696.c.

[Il vaut donc mieux laisser là l'histoire de Cedrene, & dire que Metrodore qui avoit fait le voyage des Indes vers l'an 300, en entretenoit Constance 37 ans aprés, & l'animoit à la guerre de Perse par la fausse relation qu'il luy faisoit des pays orientaux: car c'est à peu prés ce que dit Ammien. Que s'il y a trop loin de l'an 300 au regne de Constance, il faudra ou distinguer deux Metrodores qui ont fait le voyage des Indes, ou avoüer que Rufin a joint ensemble deux faits incompatibles, & ainsi qu'il s'est assurément trompé, soit en disant que le voyage de Merope a suivi celui de Metrodore, soit en mettant l'ordination de S. Frumence au commencement de l'episcopat de S. Athanase. En ce cas, nous aurons la liberté de rejetter celui que nous voudrons de ces deux points, & nous rejetterons le premier parcequ'il est plus difficile à accorder avec la lettre de Constance en l'an 356.]

NOTE II.

Pour la page 281.

Qu'il a esté Evesque d'Auxume, & Apostre de l'Ethiopie.

Rufin voulant marquer le pays, où S. Frumence a porté la foy, l'appelle l'Inde ulterieure, & dit que c'estoit entre la Parthe, & l'Inde citerieure jointe à l'Ethiope, mais beaucoup audelà. [Ainsi il place ce pays ou dans l'Arabie, ou plutost audessous vers le Midi, c'est à dire dans la mer d'Ethiopie. Et certes de la maniere dont il parle, il ne paroist pas qu'il ait eu grande connoissance de tous ces pays, qui estoient hors l'Empire Romain, non plus que la pluspart des anciens, à qui le nom des Indes signifioit tous les pays qu'ils ne connoissoient pas vers le Midi & l'Orient. Ainsi nous avons peu d'obligation de nous arrester à ce qu'il en dit, & beaucoup de liberté pour suivre les autres lumieres que nous pourrons avoir sur ce sujet.

Ruf.l.10 c.9.p.164.1.

Nous en trouverons apparemment de meilleures dans Saint Athanase.] 'qui raporte une lettre de Constance à Aïzan & Sazan princes, ou, comme S. Athanase les appelle, tyrans d'Auxume, 'qui est une ville considerable dans l'Ethiopie, [au 10ᵉ ou 11ᵉ degré selon Sanson :]'& dans cette lettre Constance parle d'un Frumence consacré par Saint Athanase, lié avec luy d'amitié, Evesque d'Auxume en un pays fort eloigné de l'Empire. Ce Frumence ne pouvoit manquer d'estre un homme fort celebre, puisque Constance le connoissoit de si loin : & plus Constance paroist douter de la pureté de sa foy, plus on peut s'assurer qu'elle estoit tres pure & tres orthodoxe.

Ath.ap.t.p. 695.c.d|696.a.

Phisg.n.p.119. 120.

Ath ap.t.p. 695.d.696.697.

Toutes ces circonstances semblent trop claires pour ne nous pas persuader que]'ce Frumence est celui mesme que Rufin dit avoir esté consacré Evesque par S. Athanase, pour aller établir la foy dans les Indes, qui est le nom que les modernes donnent quelquefois à l'Ethiopie, [& les anciens encore plus ordinairement :] Ainsi l'on ne doit pas faire difficulté de dire que le veritable lieu de son apostolat a esté Auxume dans l'Ethiopie. Holstenius le confirme dans ses notes sur le martyrologe Romain, par le témoignage de quelques Prestres Ethiopiens ou Abissins qui estoient à Rome, lesquels reconnoissoient S. Frumence pour leur Apostre, & en solennisoient la memoire. 'Mʳ Valois assure aussi, comme une chose sans difficulté, que Saint Frumence d'Auxume est celui mesme que les historiens font Apostre des Indes. 'Pearson le prouve amplement.

Holst.mart.p. 323.324.

Socr.n.p.13.a. c.d.

Pearf.in Ign. t.1.p.114.116.

NOTE III.

Pour la page 285.

Qu'il a gouverné l'Ethiopie sous les Princes Aïzan & Sazan.

'Rufin dit que le Roy [d'Auxume] laissa un fils, sous qui S. Frumence eut la conduite des affaires. 'Cependant la lettre de Constance marque deux Princes d'Auxume, Aïzan & Sazan. [Comme nous supposons que Saint Frumence fut ordonné Evesque vers l'an 330, il se pourroit bien faire que le prince dont parle Rufin, & sous qui S. Frumence avoit gouverné, seroit mort avant l'an 356, & auroit eu ses deux fils Aizan & Sazan pour successeurs. Mais il est aisé encore que le Roy sous lequel S. Frumence fut pris, ait eu ces deux princes pour enfans, & que neanmoins Rufin n'ait parlé que d'un, soit qu'il ignorast cette particularité, soit qu'il l'ait voulu negliger pour moins embarasser sa narration. Nous avons cru devoir preferer ce dernier sentiment comme le plus simple ;] 'outre que Constance disant qu'Aïzan & Sazan pouvoient se souvenir de l'ordination de S. Frumence, [c'est une marque qu'ils regnoient dés le temps qu'elle fut faite, & par consequent que c'estoit durant leur minorité que le Saint avoit gouverné leur Etat.]

Ruf.l.10.c.9. p.164.a.

Ath.ap.t.p. 696.

p.696.c.

NOTES SUR OSIUS.

NOTE I.

Pour la page 302. § 2.

Sur le Concile d'Elvire.

Conc.t.1.p. 1035.1036| Alex.t.6.p. 677|t.8.p.367. 368.

LE Concile d'Elvire estoit celebre au IX. siecle, comme on le voit par les auteurs, & mesme par les Conciles de ce temps là qui le citent plusieurs fois. [On ne voit pas que jusque là il ait esté beaucoup connu : ce qui pourroit peutestre donner lieu à quelques uns de croire que c'est une piece supposée par quelque imposteur semblable à celui qui nous a inventé vers le IX. siecle les Decretales des anciens

Papes. Mais nous ne voyons rien dans ce qui nous reste de ce Concile qui donne lieu d'y soupçonner de la fiction. Tout y convient au temps que l'Eglise estoit encore dans la persecution, ou ne faisoit que d'en sortir. La severité de ses Canons ne sent nullement la nouveauté ni l'imposture; & il seroit difficile de dire quel avantage les menteurs, ou les demons leurs peres, auroient pretendu tirer de cette supposition. On ne peut douter qu'il ne se soit fait ainsi divers reglemens dans beaucoup de provinces, qui n'ont point passé à la posterité.] 'Abondance d'Adrumet cite dans le Concile de Carthage sous Gratus, le decret fait dans le Concile de la Byzacene contre l'usure. [Il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des Conciles citez dont il ne nous reste rien: & les conjectures de ceux qui sont les plus habiles à deviner, ne sauroient nous rendre aucune raison apparente pourquoi les uns se sont conservez jusques à nous plutost que les autres. On ne peut pas dire mesme absolument que le Concile d'Elvire ait esté inconnu jusqu'au IX. siecle:] 'Car dans celui de Sardique, Osius dit que l'on avoit autrefois ordonné de separer de la communion un laïque qui estant dans une ville auroit passé trois dimanches sans se trouver à l'assemblée de l'Eglise. 'C'est mot à mot le 21e Canon d'Elvire, [qui est l'unique endroit de l'antiquité où cette ordonnance se trouve.] 'On marque aussi que S. Martin de Brague, & S. Isidore de Seville, ont cité le Concile d'Elvire [au VI. siecle.]

Conc. t. 2. p. 1826. d. | p. 637. | t. 1. p. 773. b. | p. 1036. b | Alex. t. 6. p. 676. | Conc. t. 1. p. 1009. 1010.

'Je croy que chacun convient assez maintenant que le lieu veritable du Concile n'est pas *Illiberis*, aujourd'hui Collioure dans le Roussillon, ruinée dés le temps de Pline, & rétablie seulement vers l'an 980, mais *Illiberris* dans l'Andalousie, dont les restes se conservent encore aujourd'hui sur la montagne d'Elbire prés de Grenade; comme Mendoza le soutient amplement dans l'ouvrage qu'il a fait sur ce Concile. Et ce qu'il dit que presque tous les Evesques que nous savons s'y estre trouvez, estoient de la Betique ou des pays les plus proches, en est une grande preuve. Je croy mesme qu'il seroit aisé de justifier que Collioure estoit alors censée des Gaules, & de la province Narbonoise. Nous avons accoutumé de dire Elvire en françois, au lieu d'Elbire qui approcheroit plus du latin.

Il y a bien plus de difficulté sur le temps de ce Concile.] 'Le P. Morin croit qu'il le faut mettre un peu avant l'an 250, & la persecution de Dece, aprés laquelle S. Cyprien, S. Corneille, & generalement tous les Evesques, convinrent qu'il falloit accorder la communion & l'Eucaristie à ceux qui estoient tombez dans l'idolatrie, pourvu qu'ils eussent fait penitence. Et les Novatiens ayant voulu soutenir une discipline contraire, ils furent rejettez de toute l'Eglise. Ainsi, dit le P. Morin, on ne peut pas presumer que les Peres d'Elvire, qui par leur premier Canon excluent de la communion, mesme à la mort, ceux qui auront idolatré, soient posterieurs à ce temps là, puisqu'ils se seroient declarez pour les Novatiens contre l'Eglise.

Mor. pœn. l. 9. c. 19. p. 671. 672.

[Cette raison est assurément considerable, & paroit d'autant plus forte, que les diverses solutions que l'on y apporte paroissent assez foibles.] 'Mr de l'Aubespine dit que le Canon d'Elvire regarde ceux qui non seulement avoient renoncé la foy, & estoient tombez dans l'apostasie, mais avoient encore sacrifié. [Et n'obligeoit-on pas à sacrifier tous ceux à qui on avoit fait renoncer la foy? Peut-on aussi pretendre que ces personnes n'aient pas esté admises à la communion par Saint Cyprien? Il faudroit donc au moins ajouter

Conc. t. 1. p. 987. e.

ajouter que le Canon parle de ceux qui avoient apostasié d'eux mesmes, sans qu'on leur fist aucune violence: car les termes du Canon, *ad templum idololatraturas accesserit*, semblent marquer une chose toute volontaire. Je ne sçay si ce n'est point ce que M[r] de l'Aubespine entend par le crime d'apostasie, mais je voudrois qu'il se fust expliqué plus nettement.]

Alex. t.6.p. 667,671.

'Le Pere Alexandre pretend que le Canon ne refuse pas l'absolution aux idolatres, mais seulement l'Eucaristie; & qu'ainsi il ne tombe point dans la dureté de Novatien. [Mais il ne s'accorderoit pas pour cela avec le decret de S. Cyprien & des autres Evesques de son temps. Car on ne peut douter que ce decret n'accordast l'Eucaristie aussibien que l'absolution. D'ailleurs je ne croy point qu'on puisse montrer qu'on ait refusé l'Eucaristie dans l'antiquité à ceux à qui l'on accordoit l'absolution, dont l'Eucaristie estoit regardée comme le seau & l'accomplissement.]

t.5.p.348.

'Le P. Alexandre avoüe au moins que ces deux choses ne se separoient jamais du temps de Saint Cyprien. 'Il s'étend beaucoup pour prouver que la communion dans le Concile d'Elvire est l'Eucharistie: [mais il ne dit rien pour montrer que l'on accordast l'absolution à ceux à qui on refusoit l'Eucaristie.]

p.365.368.

t.6. p.671. 698.

'Je ne sçay si le plus court n'est point d'avoüer avec luy, que mesme aprés le decret par lequel on avoit accordé la paix & la communion aux Tombez, les Evesques d'Espagne ont pu juger plus à propos d'en traiter quelques uns avec plus de severité, parcequ'il croyoient qu'elle estoit plus utile à leurs Eglises, 'usant de la liberté qu'ont les Evesques de regler les choses de la discipline, selon qu'ils le trouvent plus avantageux au salut des ames que Dieu leur a confiées, & dont ils doivent rendre conte au souverain juge & au Prince des pasteurs. 'Ils peuvent, dit Baronius, avoir eu de justes raisons d'employer des medicamens plus forts: Car tout ce qui se passoit alors n'est pas venu à nostre connoissance; & qui accusera les Elus de Dieu? [Quand mesme ils se seront trompez en cela comme hommes, il est certain que ne condannant pas le sentiment de ceux qui croyoient en devoir user d'une autre maniere, & ne rompant point le lien de la paix, & comme dit S. Cyprien, le sacrement de l'unité Catholique, on ne pourroit pas les accuser d'estre tombez dans l'heresie des Novatiens.] 'Baronius a cru qu'ils avoient eu une severité extraordinaire, & qu'ils avoient effectivement refusé la communion aux Tombez, sans restriction. Mais au lieu de les blasmer, il soutient que personne ne doit estre assez hardi pour le faire, & il se retracte de ce qu'il avoit parlé un peu librement de ces tres saints Peres, comme il les appelle.

Cyp. ox.ep. 55.p.110.

Bar.305.§43.

§.41.

[Nous cherchons des solutions à l'argument du Pere Morin, au lieu des nous y rendre, parceque nous ne voyons point que personne ait osé suivre son sentiment. Comme on lit dans le Concile d'Elvire le nom de Valere de Saragoce, si celebre dans l'histoire de S. Vincent sous Diocletien, & celui d'Osius de Cordouë fait Evesque vers 295, cela paroist à tout le monde, une preuve convaincante, que ce Concile s'est tenu vers la fin du troisieme siecle, quoy que le P. Morin ait pu dire pour affoiblir la force de cette raison.] 'On pretend aussi que Sabin de Seville & Melanthe de Tolede, marquez entre les Peres de ce Concile, vivoient durant la persecution de Diocletien. 'Libere de Meridie est nommé dans ce Concile, & dans celui d'Arles en l'an 314. 'Le Cardinal Bona mesme en relevant la force des preuves du P. Morin, comme s'il eust voulu le suivre, met neanmoins le

Conc.t.1.p. 1022.d.

p.969.e|1430.c.

Bona, lit.l.1.c.14.§5.p.112.

Concile prés de la fin du III. siecle. 'C'est le sentiment de Mendoza, qui le place en l'an 300 ou 301: [& le P. Alexandre le suit.] 'Ils se fondent sur ce qu'il est certain que Saint Valere est mort banni dans la persecution de Diocletien, bien loin de l'Andalousie. 'Mais toute leur certitude est fondée sur des relations que Bollandus regarde comme tres peu certaines, '& que Baronius a ignorées, ou meprisées. [Ainsi elles ne peuvent nous empescher de croire, si nous voulons, que S. Valere a survécu à la persecution, que l'on peut croire avoir fini en l'an 305 pour l'Espagne, & s'est ensuite trouvé à Elvire, soit qu'il fust banni vers ces quartiers là, soit en retournant de son exil à Saragoce, soit par quelque autre occasion que nous ignorons. Mais ce qui fait plus pour Mendoza, & ce qu'il n'allegue pas neanmoins,] 'c'est que beaucoup d'anciens martyrologes traitent S. Valere de Martyr : '& cela se peut appuyer mesme par Prudence. [De sorte qu'à moins de dire qu'on luy a attribué le titre de Martyr en un sens impropre, au lieu de celui de Confesseur, il vaut mieux reconnoistre qu'il est mort dans la persecution, & qu'ainsi le Concile d'Elvire doit estre mis avant l'an 303. Car y ayant déja deux Valeres Evesques de Saragoce, on n'en peut admettre un troisieme que sur des preuves convaincantes.

Conc. t. 1. p. 1027. c.

p. 1026. e| 1022. 1023.

Boll. 28. jan. p. 8 35. § 9.

Bar. 305. § 40.

§ 4| Florent. p. 277.

Prud. de M. 4. p. 89.

Du reste, je ne voy rien qui empesche de mettre le Concile vers l'an 300. Il paroist fait en un temps où les Chrétiens avoient assez de liberté, puisqu'ils estoient admis aux magistratures des villes, *c.* 55. 56, puisqu'il y avoit des eglises, *c.* 36, & dans un temps neanmoins où le paganisme regnoit, où il y avoit des Confesseurs, *c.* 25, où il n'y avoit point de loy imperiale pour abatre les idoles, *c.* 60. Tout cela convient assez egalement au temps de Diocletien avant la persecution, & aux premieres années de Constantin, mesme depuis l'an 312 qu'il se fit Chrétien. Il semble mesme que si ç'avoit esté aussitost aprés la persecution, il y auroit davantage de Canons pour regler la penitence des Tombez, comme dans les Conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Ainsi il me semble que l'opinion de Mendoza est plus probable que celle de Baronius qui met le Concile d'Elvire en 305. Et je ne voy pas qu'elle nous embarasse dans aucune difficulté. On peut seulement s'étonner qu'Osius fait Evesque depuis peu d'années, & non encore Confesseur,] 'y soit nommé le second. [Mais on convient ce me semble, qu'il ne faut nullement s'arrester à l'ordre que les manuscrits donnent aux Evesques dans les souscriptions des Conciles.] 'Il y en a où Osius n'est mis que l'onzieme.

Conc. t. 1. p. 969.

p. 1051. b.

'Il faut neanmoins remarquer que le Concile de Soissons en l'an 853, dit que celui d'Elvire a esté tenu sous Constantin ; 'ce qui s'accorde avec deux manuscrits qui portent que ce fut l'an 362 de l'ere d'Espagne, c'est à dire l'an 324 de J. C. Mendoza pretend que cela est impossible, parcequ'Osius estoit alors à la Cour de Constantin depuis plusieurs années. [Mais quelque confiance que Constantin eust en luy, il ne seroit nullement raisonnable de pretendre qu'il demeurast toujours à sa Cour, sans retourner à son troupeau. Ce qui est plus difficile, c'est qu'il estoit certainement en Orient l'an 324. Il peut neanmoins avoir esté au Concile d'Elvire le 15 de may, auquel on marque qu'il se tint, estre allé de là trouver Constantin, & avoir aussitost esté envoyé par luy en Egypte vers le mois d'aoust. Ainsi il n'y a point d'impossibilité que le Concile d'Elvire ait esté tenu en l'an 324. La difference mesme que l'on remarque entre la discipline établie par ce Concile, & ce qui a esté reglé par celui de Nicée,

t. 8. p. 89. c. d.

t. 1. p. 1018. 1019.

n'empesche point qu'Osius n'ait assisté à l'un,& à l'autre en un an de temps. Il ne sera nullement étrange qu'il ait fait ceder ce qu'il avoit ordonné avec les autres Evesques d'Espagne, aux raisons & à l'autorité des Evesques d'Orient.

La difficulté est de savoir si cette epoque est assez établie sur deux manuscrits] 'qu'on dit estre du IX. & du X. siecle. On ajoute que quelques autres portent qu'il est du mesme temps que le Concile de Nicée. 'Et cela est encore moins fort, estant certain que cette date ne vient point de l'original. [L'autorité du Concile de Soissons peut paroistre aussi n'estre pas bien considerable à cause de l'eloignement du temps.] 'Je pense mesme qu'on peut dire que depuis que Constantin se fut declaré Chretien, en 311 ou 312, les magistrats & les pontifes des provinces qui estoient Chretiens, n'avoient plus rien qui les portast à sacrifier & à faire des depenses pour les idoles. [Ainsi il semble qu'on peut conclure que l'epoque de l'an 309 ou environ, est la plus probable à ne regarder que le Concile en luy mesme, & que celle de 324 est plus autorisée, mais non assez pour faire foy, & nous obliger d'étendre jusque là l'episcopat de S. Valere.

p.1024.b. — a. — p.1025.c.

Le P. Morin qui pretend qu'Osius n'a point assisté au Concile d'Elvire, auroit pu sa prevaloir] 'de ce qu'Osius citant le 21e Canon de ce Concile à Sardique, dit selon le grec, *Vous vous souvenez de ce que nos Peres ont reglé au temps passé*. [Mais dans deux anciens textes latins qui peuvent mesme estre le texte original,] 'il y a, *Je me souviens que nos freres ont ordonné il y a quelque temps*, SUPERIORI CONCILIO. [Et ces termes portent assez à croire qu'Osius avoit luy mesme assisté à ce Concile.]

l.2.p.637.a. — p.649.a|656.a.

'On assure que quelques heretiques de ces derniers temps font le Concile d'Elvire posterieur à Constantin de plusieurs siecles. [Mais il faut pour cela n'avoir jamais lu ce Concile, ou n'avoir aucune connoissance de l'histoire ecclesiastique.]

p.1018.d| Alex.t.6.p.662.

NOTE II.

Pour la page 316.17.

Ou quel temps Constance manda Osius à Sirmich.

'Saint Athanase dit que Constance manda Osius, & le retint un an entier à Sirmich. [Cette année se termine assurément à la chûte d'Osius,] comme il est aisé de le juger par la suite de S. Athanase; [& on verra qu'il tomba en 357. Ainsi Constance le fit venir à Sirmich en 356. L'expression de Saint Athanase que Constance le manda, μετεπέμψατο, & le retint à Sirmich, donne tout lieu de croire qu'il estoit luy mesme en cette ville, ou au moins lorsqu'Osius arriva à sa Cour. Cependant on n'a point de marques qu'il y ait esté en 356, & les loix en cette année là sont datées de Milan. Mais nous n'en avons point depuis le 11 d'avril jusques au 29 d'octobre, & il est aisé qu'il ait passé à Sirmich une partie de ce temps là. Car si Ammien ne le dit pas, son histoire est fort imparfaite en cet endroit. *V. Constance* § 40.]

Ath. sol. p. 841.c.

'Socrate dit que Constance avoit banni Osius, & qu'il le fit venir ensuite à Sirmich; [ce qui feroit croire qu'il avoit esté banni autrepart qu'à Sirmich; mais nous ne voyons pas que Socrate soit autorisé ni suivi de personne, ni qu'on le puisse accorder avec S. Athanase.

Socr.l.2.c.31. p.126.d.

NOTE III.

Pour la page 317.18.

Qu'Osius a signé la seconde confession de Sirmich.

'S. Athanase dit seulement qu'Osius consentit à communiquer avec Ursace & Valens, [sans marquer jamais qu'il eust rien signé contre la foy,] 'Mais il

Ath. sol. p. 841.c. — Theb. p.180. a.b.

est certain que les Ariens se servoient du nom d'Osius pour autoriser leur heresie : Et S. Phebade qui regarde cette raison comme la plus specieuse qu'ils alleguassent, avoue le fait, & ne dit point qu'ils imposassent à cet homme si celebre qui avoit toujours esté le defenseur de la vraie foy. 'S. Hilaire parlant du second formulaire de Sirmich, l'appelle *sententiam Osii*, 'le blaspheme ecrit par Osius, 'la nouvelle impieté, *quæ per Psium prorumperat*. 'Il cite autrepart, *deliramenta Osii*. [Peut-on douter aprés cela qu'il ne l'eust au moins signée ?]

Hil. de syn. p. 124. 1. c. — p. 125. 2. c. — p. 133. 2. a. — in Const. l. 1. p. 116. 1 c.

'Vigile de Tapse le joint aussi à Orsace & aux autres impies qui avoient écrit le formulaire sacrilege de Sirmich. 'Socrate assure formellement qu'il signa les formulaires de Sirmich, car il ne s'explique pas d'avantage. 'Sozomene dit qu'il consentit à la suppression de l'*ὁμοούσιον* & de l'*ὁμοιούσιον*, [c'est à dire à la seconde confession de Sirmich,] sans parler de Marcellin & de Faustin Luciferiens, qui disent, *p.* 34, qu'il donna les mains à l'impieté, & qu'il devint prevaricateur de la foy, 'S. Eusebe de Verceil loüe Gregoire d'Elvire d'avoir resisté au transgresseur Osius. [C'en est assez ce semble pour nous assurer qu'il a effectivement signé la seconde confession de Sirmich la plus méchante de toutes, & qu'on ne peut point dire que ce soit une calomnie repanduë par les Ariens pour tromper le monde.]

Vigil. in Euty. l. 5. § 3. p. 58. — Socr. l. 2. c. 31. p. 127. a. — Soz. l. 4. c. 12. p. 554. a. b. — Hil. fr. 2. p. 4.

NOTE IV.

Pour la page 318. § 9.

Sur l'histoire de la mort tragique d'Osius.

'Baronius rejette ce qu'on lit de la mort d'Osius dans le traité de Saint Isidore de Seville sur les hommes illustres ; parce, dit il, que c'est un faux Isidore. 'Mendoza veut que l'ouvrage soit de S. Isidore, mais corrompu par Theodisque l'un de ses successeurs ; & il soutient que toute la longue histoire de la mort d'Osius est de Theodisque, parcequ'elle ne se trouve pas dans les manuscrits, 'où on lit seulement sur ce sujet, *cujus quidem vitam, ut meruit confestim exitus crudelis finivit*. 'Mendoza explique cet endroit comme il peut. [Mais pour nous, comme nous aimons la verité plus qu'Osius, nous nous croyons obligez d'avouer que ces paroles marquent fort clairement toute l'histoire raportée ensuite dans les imprimez ; & qu'ainsi si elles sont de S. Isidore, ce que nous n'examinons pas ici, ce Saint a cru qu'Osius estoit mort dans son peché.] 'Pour ce qui est du fond, comme il paroist assez visible que Saint Isidore, ou celui qui porte son nom, a suivi en cela Marcellin & Faustin, son témoignage n'est autre que celui de ces Luciferiens, & n'a que la mesme autorité.

Bar. 359. § 29. 30. — Conc. t. 1. p. 1054. c. d. — c. — p. 1056. c. — Bar. 359. § 30.

NOTE V.

Pour la page 320. § 9.

Sur les eloges que S. Athanase donne à Osius.

[Quelques uns croient que le traité de S. Athanase sur sa retraite, sa seconde apologie, & son epistre aux solitaires, ont esté écrits dés l'an 356, avant la chûte d'Osius & de Libere, & qu'ainsi ce qu'on y lit de cet evenement y a esté ajouté depuis S. Athanase mesme, *V. S. Athanase notes* 77 & 80 : si cela est, les eloges qu'il y donne à Osius, ne marquent le jugement favorable qu'il a fait de luy depuis sa chûte, que parcequ'il a cru les y devoir laisser. Nous verrons sur S. Athanase qu'il y a en effet quelque lieu de croire que ce qui est dit des fautes d'Osius & de Libere dans la seconde apologie, y a esté ajouté. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait autant de fondement de le dire des deux autres écrits. C'est ce qui nous fera mettre encore la mort d'Osius dés l'an 357, sans quoy on la pourroit differer.]

NOTES SUR LA PERSECUTION

DE JULIEN L'APOSTAT.

Pour la page 323.§ 3.

NOTE I.

Qu'il a publié dés l'an 361 ses edits pour rétablir l'idolatrie.

[IL semble necessaire de dire que Julien n'osa pas publier d'abord qu'il fut Empereur, les edits par lesquels il ordonna de sacrifier aux idoles, mais qu'il attendit jusqu'au mois de mars ou d'avril de l'an 362,] 'puisque la vie de S. Basile Prestre d'Ancyre porte que cet edit du rétablissement du paganisme, subsista dans la Galacie un an & trois mois, [qui apparemment se terminent avec la vie de Julien au mois de juin 363, ou lorsqu'on apprit sa mort quelque temps aprés.

Boll.22.mars. g.p.15.c.

Mais d'autre part estant certain qu'il se declaroit payen dés devant la mort de Constance, & Libanius nous assurant que les temples estoient ouverts dés ce temps là dans la Grece &c. *V. Julien note* 4. Il y a peu d'apparence qu'il ait attendu quatre mois aprés la mort de Constance à les faire ouvrir dans le reste de l'Empire.] 'Ammien marque en effet cet ordre comme l'une des premieres choses qu'il fit lorsqu'il se vit absolu, & en état de le faire. [Il n'est pas impossible qu'on ait publié un peu plustard ces edits dans la Galacie, ou qu'il y ait quelque faute de chifre dans les actes de S. Basile.]

Amm.l.22.p. 208.c.d.

Pour la page 336.§ 6.

NOTE II.

Si Romain le Confesseur estoit Tribun.

Amm.l.22.p. 224.225.

'Ammien raporte que Romain Tribun de la premiere compagnie de ceux qu'on appelloit *Scutarii*, fut envoyé en exil par Julien sur la fin de 362, *agi asse convictus quadam suis viribus altiora*, [c'est à dire d'avoir aspiré à l'Empire.] 'M.r Valois dans ses notes sur Theodoret, croit que ce peut estre le mesme que Romain, dont cet historien & S. Gregoire de Nazianze raportent l'histoire, & qui fut banni comme Chrétien &c. [Il semble plutost que ce dernier Romain, qui estoit encore jeune, ne fust qu'un simple soldat. Neanmoins on comprend assez souvent tous les gents d'épée, officiers & autres, sous le simple nom de soldats: & il est certain encore que Julien estoit bien aise d'attribuer des crimes d'Etat à ceux qu'il ne maltraitoit que parcequ'ils estoient Chrétiens. Mais il estoit si visible que le Confesseur Romain avoit irrité sa colere par la confession genereuse qu'il avoit faite du nom de J. C, qu'il n'y a point d'apparence qu'on luy ait pu imputer autre chose; & son histoire ne donne aucune ombre d'un homme accusé d'avoir aspiré à l'Empire.] 'Le mesme M.r Valois raporte l'histoire du Tribun Romain à celle de S. Juventin & S. Maximin, [qui n'a aucun raport à celle de Romain le Confesseur.]

Thdrt.n.p.29. 1.2.

Amm.n.p. 229.

Pour la page 344.§ 9.

NOTE III.

Que Julien a défendu aux Chrétiens & d'enseigner & d'apprendre les humanitez.

[On ne voit pas bien si l'edit qui fait la lettre 42 de Julien, défend aux Chrétiens l'étude des lettres.] 'Car cet edit est obscur. a Baronius suppose qu'il ne la leur défend pas. [Mais il est assez étrange] que luy, & M.r Valois ensuite, en aient conclu que Julien n'a point fait dutout ce qu'il n'a pas fait par cet

Dio.v n.p.119. a p.119|B21. 362.§ 301.

edit, [comme s'il n'avoit pas pu le faire depuis par un autre:]'Et en effet ce que S. Gregoire de Nazianze & Theodoret raportent comme tiré de l'edit, qui défendoit aux Chrétiens l'étude des lettres, [ne se trouve pas dans celui-ci.

Naz.or.3 p.51.a b|97 b| Thdrt.l.3.c.4.p.643.b.

Baronius eust pu se fonder avec plus de raison sur Ammien,] 'qui marque par deux fois cette défense faite aux Chrétiens, de professer, & n'ajoute point celle d'étudier. 'Au moins c'est ce que suppose M.r Valois, & ce qu'il allegue de plus fort pour son sentiment, [ses autres raisons estant bien foibles. Cependant je ne voy pas que le silence d'Ammien, qui peut avoir voulu diminuer un peu la honte de son Julien, doive l'emporter sur le témoignage positif de S. Gregoire de Nazianze & de S. Augustin, sans parler des autres; & nous faire condanner ces deux Peres, & tous les historiens ecclesiastiques, d'une erreur certaine.

Amm.l.22.25.p.222.c|294.c.d.

Dio,v.n.p.119.

Mais je ne sçay pas mesme s'il faut avoüer qu'Ammien ne dise que ce que M.r Valois luy fait dire. Au moins cela n'est pas sans difficulté. Car les termes de cet auteur, *docere vetuit magistros rhetoricos.....Christianos*, peuvent signifier *vetuit ne magistri rhetorici docerent Christianos*. Ceux de la page 294, peuvent se prendre de mesme: & je ne sçay si ce sens doit paroistre moins naturel que l'autre. Mais quand il le seroit moins, il est d'autre part bien plus conforme à la censure severe qu'Ammien fait de cette ordonnance. Car il est difficile de croire qu'un payen ait trouvé si étrange qu'on ait défendu aux Chrétiens de tenir ecole, ce qui ne se pouvoit faire qu'au préjudice du paganisme: & aucun Catholique ne pourroit approuver aujourd'hui qu'on permist aux Calvinistes d'enseigner publiquement les enfans des Catholiques dans quelque science que ce fust, bien loin de condanner la défense qu'on leur en fait, comme digne d'estre ensevelie dans un eternel oubli. De sorte que l'on peut juger qu'Ammien a voulu marquer la défense d'étudier, quoiqu'il ait peutestre affecté de l'exprimer en des termes obscurs & ambigus, pour epargner un peu la memoire de son heros, quoiqu'il luy soit ordinaire de s'exprimer assez mal, parcequ'il n'estoit pas latin, mais grec.]

'Baronius allegue encore S. Ambroise & S. Jerome, 'dont le premier dit que les payens avoient osté aux Chrétiens par la loy de Julien, le droit acquis à tout le monde de parler & d'enseigner; [comme si le mot de *parler* ne pouvoit pas marquer l'etude de l'eloquence & de l'art de la parole, qui est ce que Julien envioit proprement aux Chrétiens. Il n'est pas plus difficile de répondre à S. Jerome, & à Eunape *c. 8. p.126*, 'que M.r Valois y ajoute; [puisque l'un & l'autre ne parlant de l'edit de Julien qu'à l'occasion de Proerese, il leur a suffi de parler de la défense d'enseigner,]'de mesme qu'a fait Saint Augustin en parlant de Victorin. Que si de l'omission de S. Jerome & d'Eunape, l'on veut conclure que selon ces auteurs, Julien n'avoit pas défendu d'étudier, il faudra attribuer la mesme chose à S. Augustin,]'qui neanmoins exprime positivement en un autre endroit ce qu'il n'avoit pas dit dans celui-ci.

Bar.362.§310. Amb.ep.11.p.193.c.

Dio,v.n.p.119.

Aug.conf.l.8.c.5.p.60.2.d.

civ l.18.c.5.p.239.2.c.

[Il y a plus de sujet de dire qu'Orose n'a sceu que la défense d'enseigner,] 'puisqu'il ne marque que celle là, [peutestre parcequ'il n'avoit pas lu l'autre dans la chronique de S. Jerome: mais cela n'empesche pas qu'elle n'ait esté, si on la trouve bien prouvée d'ailleurs.

Oros.l.7.c.30.p.218.2.a.

'Cependant c'est sur ces fondemens qu'on accuse d'une erreur certaine non seulement Theodoret, Socrate, Sozomene, & d'autres qui les ont suivis, lesquels reconnoissent tous for-

Bar.362.§308.310|Dio,v.n.p.119.

mellement que Julien défendit aux Chretiens l'étude des lettres; mais encore Rufin & S. Augustin qui ne parloient que de ce qu'ils avoient vu, pour ne rien dire des actes d'Arteme, [que Baronius cite toujours comme une piece fort authentique, & qui peuvent venir de Philostorge. Il n'ose pas accuser encore de la mesme erreur Saint Gregoire de Nazianze, qui cependant n'est pas moins formel que les autres,] 'puisqu'il dit que les payens avoient fait une loy qui excluoit les Chrétiens des sciences humaines. [Mais comme dans les endroits où il en parle particulierement, il s'exprime non en un mot comme les historiens, mais en orateur, & par une grande étenduë de paroles; il peut donner davantage de lieu à douter de son sens lorsqu'on ne considere pas assez à quoy tendent toutes ses preuves & toutes ses invectives. Car elles seroient certainement mal employées, si elles n'avoient eu pour fondement la défense d'étudier les lettres aussibien que de les enseigner aux autres. Céla seroit trop long à prouver en particulier:] 'il suffit de renvoyer aux endroits mesmes où il en parle,] '& d'ajouter que le Prestre Gregoire & l'Abbé de Billi l'ont entendu de cette maniere. 'M.r Fleuri n'hesite point à dire que Julien défendit aux Chrétiens non seulement d'enseigner les lettres humaines, mais encore de les apprendre.

Naz. or. 4. p. 126. c | 132. c.

or. 3. p. 51. 52. 95. &c.

n. p. 247. c | vit. p. 11. d | 12. b. Fleu. l. 15. c. 7. p. 16.

NOTE IV.

Pour la page 341. 59.

Que Procrese a quitté sa chaire, parcequ'il estoit Chrétien.

Bar. 362. § 315 | Eun. c. 8. p. 126.

'Baronius cite d'Eunape, que Musone qui enseignoit la rhetorique fut obligé de quitter sa chaire, parcequ'il passoit pour Chrétien: [& il est certain qu'Eunape est assez embarassé en cet endroit aussibien qu'en beaucoup d'autres, pour donner lieu de douter s'il parle de Musone ou de Procrese.] Neanmoins on voit bien par la suite qu'aprés avoir dit un mot de Musone en passant, il revient aussitost à Procrese qui estoit son principal sujet, [& que c'est de luy que cet endroit se doit entendre:] 'outre qu'il est certain d'ailleurs par la chronique de S. Jerome, que Procrese fit ce qu'Eunape dit en ce lieu. Baronius le prouve fort bien: [& il n'y a pas moyen d'en douter, quand mesme il n'y auroit point de faute dans ce que porte cette chronique, que Julien permit à Procrese, *ut Christianos doceret*. Mais selon toutes les apparences, il faut lire *ut Christianus doceret*.] 'C'est ce que montre M.r de Pontac & par la suite de l'endroit, & par l'autorité des manuscrits.

Bar. 362. § 35.

Hier. chr. n. P. p. 712. 713.

NOTE V.

Pour la page 351. 511.

Les poursuites d'Apronien contre les sortileges, ne regardent point les Chrétiens.

'Ammien témoigne qu'Apronien fait Prefet de Rome par Julien en 363, 'y fit une enqueste fort rigoureuse contre ceux qui usoient de sortileges & de poison pour nuire aux autres: [mais je ne voy pas que Baronius ait eu assez de fondement pour dire] 'que cet auteur marque par là la persecution des Chrétiens, parcequ'on les avoit autrefois accusez de faire des miracles par magie. [Ce pretexte estoit sans doute bien evanoui en ce temps là; & Apronien n'estant parti de Syrie qu'en l'an 363, les quatre ou cinq mois que Julien regna depuis qu'il fut arrivé à Rome, ne luy donnerent pas lieu de faire de grandes executions. Aussi Ammien marque la poursuite des sociers comme arrivée particulierement sous Jovien & sous Valentinien.]

Amm. l. 23. p. 238. a. | l. 26. p. 313. 314.

Bar. 362. § 273 | 363. § 4.

NOTE VI.

Pour la page 352. 512.

Les actes de Saint Jean & Saint Paul insoutenables.

[Nous avons des actes de S. Jean &

S. Paul qui sont assez celebres, & qu'on voit par le martyrologe de Bede avoir esté écrits avant le VIII. siecle.] 'Ils sont suivis par les martyrologes du IX. siecle, '& par le poëme que Florus Diacre de Lion a fait sur ces Saints. [Ils peuvent mesme paroistre d'abord fort indubitables,] 'puisqu'ils semblent écrits par un auteur contemporain, '& de la main propre de Terentien, qui avoit, dit-il, osté la vie à ces Saints.

Flor.p.626.2. Anal.t.1.p.403. Sur.26.jun.p.334.§2. §2. Bar.362.§271.

'Mais Baronius a bien vu qu'on ne pouvoit pas défendre cette pretention; & y ayant trouvé diverses choses qui ne se peuvent pas accorder avec les auteurs du temps, il declare qu'il ne veut point dutout soutenir que cette piece soit celle qui avoit esté écrite par Terentien, mais qu'on a pris quelque chose de ces actes originaux, [dont neanmoins nous n'avons point d'autre témoignage,] & qu'on y ajouté divers autres faits, 'selon la fantaisie de ceux qui ont mieux aimé paraphraser les histoires des Saints, que se contenter de la simplicité avec laquelle elles estoient écrites.

330.§51.

[Ainsi tout ce que nous pouvons tirer de ces actes, c'est qu'on a cru que S. Jean & S. Paul avoient esté martyrizez sous Julien l'apostat; ce qui peut estre, surtout la chose s'estant faite secrettement comme le portent ces actes; & ce qui peut favoriser cette opinion, c'est que ces Saints, qui paroissent avoir esté fort celebres à Rome, ne se lisent point dans le calendrier Romain de Bucherius fait en 354. Il faut neanmoins avoüer que cette preuve n'est pas bien forte; parceque ce calendrier ne contient qu'un tres petit nombre de martyrs. Il est d'ailleurs assez difficile de croire que Julien ait fait tous les martyrs que les martyrologes mettent sous luy, surtout dans l'Occident, puisqu'il evitoit à dessein de repandre le sang des Chrétiens, & que la pluspart des histoires qu'on en fait supposent sa presence; au lieu que depuis la mort de Constance, avant laquelle il n'avoit garde de persecuter les Chrétiens, il a toujours esté dans l'Orient.

Pour justifier davantage le jugement que Baronius fait de ces actes, sans s'arrester au peu d'apparence qu'il y a dans la pluspart des narrations, ni examiner s'il est fort probable] 'qu'un particulier comme Gallican ait esté demander la fille de Constantin en mariage, & que Constantin n'ait osé la refuser; 'ni si la maniere dont on pretend qu'il a vaincu les Scythes, n'a point plus de raport à un songe qu'à une histoire; 'ni si la discipline militaire permettoit que des capitaines & des soldats qui avoient abandonné leur General pour se rendre aux ennemis, ne fussent punis aprés la victoire que par la privation de leurs charges, ou qu'ils fussent mesme elevez à de plus grandes, pourvu qu'ils se fissent Chrétiens: [sans, dis-je, considerer toutes ces choses, nous pouvons remarquer] 'que la victoire remportée, à ce qu'on pretend, par Gallican sur les Perses qui couroient la Syrie, [est une chose entierement contraire à l'histoire. Car les auteurs nous apprennent que les Perses furent toujours en paix avec les Romains depuis la défaite de Narse par Maximien Galere, jusqu'à la fin du regne de Constantin, qu'ils la troublerent par quelques courses; & Constantin mourut sur le point qu'il marchoit contre eux. *V. Constantin* § 76. Aussi ni Eusebe, ni aucun autre ne remarque point qu'il ait jamais remporté aucun avantage sur cette nation. Quand on voudroit dire que Gallican les auroit battus en quelque petite rencontre, ç'auroit esté sur la fin du regne de Constantin, aprés l'an 330, c'est à dire aprés le Consulat de Gallican, n'y ayant point de Consul de ce nom sous Constantin aprés cette année là, & c'est ce qui est absolument contre les actes de S. Jean & S. Paul.]

Sur.26.jun.p.333.§1. §1. §3. §1.

Aprés

§ 2. 'Aprés la victoire sur les Perses, disent ces actes, un nombre infini de Scythes ayant occupé la Thrace, Gallican demanda la fille de Constantin en mariage, & on la luy promit avec le Consulat, pourvu qu'il allast vaincre ces barbares. § 3. 'Il y alla, & se trouva d'abord assiegé par eux dans Philippople, & presque reduit à la derniere extremité. Il en vint neanmoins à bout, & les obligea de demander la paix & de se soumettre à l'Empire. [On ne voit rien dans l'histoire qui ait quelque raport à ceci,]'que l'irruption des Taïfales dans la Thrace, dont parle Zosime. (Zos.l.2.p.687. c.) Elle n'estoit que de 500 chevaux, [ce qui n'estoit pas pour assieger Philippople. On a mesme assez de peine a ajuster le raport de Zosime avec les meilleurs historiens: *V. Constantin* § 70. Mais le supposant pour vray,] 'cette irruption est arrivée, comme il le dit expressément, depuis la fondation de Constantinople, (c.) [qui fut commencée en 329, & dediée en 330, c'est à dire l'année mesme du Consulat de Gallican, avant lequel neanmoins cela doit estre arrivé, selon ces actes On voit par d'autres auteurs que l'irruption des Taïfales ne se doit point mettre avant l'an 332. Il est visible aussi que, selon ces actes, Constantin estoit à Rome devant & aprés cette guerre:]'& au contraire il estoit à Constantinople, selon Zosime. (c.)

'Il faut encore, selon les actes, que S.te Helene ait vécu jusqu'en 330: (Sur.26.jun.p. 334.§ 3.) a & cela ne s'accorde pas avec Theodoret, qui dit qu'elle mourut peu aprés le voyage qu'elle avoit fait dans la Palestine (a Thdrt.l.1.c. 17.p.564.a.) [vers l'an 327. On ne peut differer sa mort jusqu'en 330, sans embrouiller beaucoup l'histoire de l'Eglise, puisque le rappel d'Arius qui preceda toutes les persecutions de S. Athanase, suivit la mort de Constantine sœur de Constantin,] 'laquelle ne mourut que quelque temps aprés S.te Helene. (Ruf.l.10.c.11. p.166.a.)

[Il est encore plus ridicule de pretendre]'que Gallican a le premier fait bastir une eglise dans Ostie, comme ces actes le disent. (Sur. § 3.) [Mais ils se trahissent eux mesmes, puisque parlant d'une eglise de Saint Laurent que Gallican fit aussi bastir, ils disent que la porte de la ville qui en estoit proche, s'appelle encore aujourd'hui la porte de Saint Laurent. Cette phrase n'est pas assurément d'un auteur contemporain.]

'Ils portent que Julien défendit aux Chrétiens de rien posseder dans le monde, (§ 4.) [ce que personne n'a jamais dit, ni pu dire.]'Ils ajoutent que Julien estant mort, & Jovien qu'ils appellent Jovinien, luy ayant succedé, les eglises furent ouvertes, (§ 8.) [comme si elles eussent esté fermées auparavant: ce qui ne se peut dire, surtout dans l'Occident: & pour l'Orient mesme, nous n'en trouvons rien dutout, hormis des eglises d'Antioche.]

'Pour ce qui est de S. Gallican que ces actes disent avoir esté tué en Egypte sous Julien à cause de la foy, (§ 4.) [nous n'en trouvons rien autrepart, si ce n'est dans les martyrologes du IX. siecle, posterieurs à ces actes. Nous ne pretendons pas pour cela qu'il n'y ait point eu de S. Gallican Martyr; mais nous croyons pouvoir douter avec raison de ce que nous ne lisons que dans une piece si peu assurée. Il seroit assurément bien étrange que le martyre d'une personne de cette qualité n'eust esté remarqué par aucun historien ni ecclesiastique, ni profane.]'Anastase parle des liberalitez qu'un Gallican fit à des eglises de Rome & d'Ostie. (Anast.c.34.p. 18.a.)

'Les mesmes actes parlent fort amplement d'une Constancie ou Constantine fille de Constantin, qui avoit consacré à Dieu sa virginité &c. (Sur.26.jun.p. 333.§ 1.) [Et cela seul suffit pour les faire rejetter par les personnes les plus habiles & les plus judicieuses, puisque cette Constancie est entierement inconnuë à tous les an-

ciens historiens. *V. Constantin note* 18.]

Pour la page 352. § 11.

NOTE VII.

Que les actes de S. Gordien sont faux.

Boll. 10. may, p. 552. d|553. a. 'Les actes de S. Gordien supposent qu'il souffrit lorsque Julien estoit à Rome, [où il ne vint jamais. Aussi cela les fait rejetter comme faux par une personne tres habile;] '& oblige Bollandus à avouer qu'ils n'ont esté écrits que long-temps aprés Julien. Il croit qu'on peut ajouter plus de foy à ce qui y est raporté des entretiens de S. Gordien, tiré peut-estre des actes originaux. [Mais ce *peut-estre* n'a aucun fondement. Il n'y a rien dans tous ces entretiens qui ait aucun caractere d'antiquité & de verité; on y en pourroit bien plus aisément trouver de contraires. Tout y marque une persecution ouverte & generale, & un temps different de celui de Julien.] 'On a trouvé à Rome dans le cimetiere de Ste Agnés, l'epitaphe d'un Gordien deputé des Gaules, & tué pour la foy avec tous ses domestiques. *V. S. Cassien note* 2.

p. 551. b.

Aring. l. 3. c. 22. p. 337. c.

Pour la page 352. § 12.

NOTE VIII.

Que Saint Donat d'Arezzo doit estre regardé comme Confesseur, & ses actes comme faux.

Bar. 7. aug. a| 26 jul. d. 'Baronius dit qu'on croit que les actes de S. Donat d'Arezzo, qui sont dans Mombritius, ont esté écrits par Severin, qui fut le quatrieme Evesque d'Arezzo aprés luy. Mais il reconnoist que [s'ils ont esté écrits par ce Severin,] on y a ajouté & corrompu beaucoup de choses, & qu'en l'état que nous les avons, ils sont tout à fait insoûtenables. Il croit qu'on les pourroit défendre en mettant au commencement le nom de Diocletien au lieu de celui de Julien: [mais outre qu'il faudroit avoir autorité pour faire cet correction, il est difficile de croire qu'elle remediast à toutes les faussetez de cette piece.] 'Nous avons un abregé des actes de Saint Donat dans Vincent de Beauvais. 'Adon décrit assez amplement son histoire; & il est visible qu'il l'a tirée de la mesme source. Il nous apprend, si on l'en veut croire, que Julien a esté Soudiacre.

Vinc. B. l. 14. c. 35. 36. p. 554.

Ado, 7. aug.

[Tous ces auteurs, & Bede avant eux, donnent à S. Donat la qualité de martyr.] 'Cependant les martyrologes de Saint Jerome luy donnent positivement celle de Confesseur, 'aussi bien que les quatre oraisons marquées pour sa feste dans le missel Romain de Thomasius, '& qu'un autre ancien martyrologe cité par Florentinius. 'On trouve aussi qu'en l'an 766, il y avoit dans le pays de Luque une eglise de Saint Donat Evesque & Confesseur; & il y a bien de l'apparence que c'est de l'Evesque d'Arezzo. 'Florentinius veut que ce titre de Confesseur vienne de ce qu'on l'a confondu, dit-il, avec Saint Donat d'Evorée en Epire, parceque Pierre des Noels les a mis tous deux le 7 d'aoust. [Mais on ne voit pas que d'autres aient mis ce jour là celui d'Epire; & il n'y a aucun lieu d'accuser de cette confusion tant de monumens anciens, où celui d'Arezzo est qualifié Confesseur.] 'Ses actes mesmes portent qu'aprés avoir esté mis en prison sous Julien par Quadratien, il fut eclargi ensuite, & fit divers miracles: mais pour le faire martyr, ils pretendent que Quadratien le fit reprendre quelque temps aprés, & luy fit trancher la teste.

Flor. p. 736.

Thom. p. 162.

Flor. p. 737. 1. 2.

2.

Vinc. B. l. 14. c. 36. p. 554.

[S'il faut mesme s'arrester à ces actes, il y a sujet de croire qu'il n'a vécu qu'au commencement du V. siecle.] 'Car ils luy font ressusciter la femme d'Eustase receveur des tailles en Toscane, pour trouver l'argent du fisc qu'elle avoit caché à cause d'une course des ennemis, & d'une guerre qui troubloit alors la province. [Or

c. 35. p. 554| Ado, 7. aug.

nous ne voyons point dans l'histoire, qu'il y ait eu de guerre en Toscane durant tout le IV. siecle, & jusques à la descente de Radagaise en 406. Car on ne trouve pas mesme que les guerres civiles de Constantin contre Maxence, de Nepotien, & de Constance contre Magnence, aient troublé la Toscane. Et je pense que dans ces sortes de guerres, l'argent du public estoit assez en sureté contre les ravages des soldats.]

Ugh.t.1.p.451-454. 'Ughellus nous donne un grand acte, par lequel un Zenobe Tribun battizé par S. Donat, donne à ce Saint quantité de terres & d'eglises. p.454.a. 'Mais il le raporte comme un exemple des pieces supposées, par lesquelles l'ambition ou l'avarice des uns, se jouoit de la simplicité des autres, [sans craindre le jugement de la verité.]

Pour la page 351.§11.

NOTE IX.

Embarras dans l'histoire de S. Hilarin: Qu'il peut y en avoir eu deux.

Vinc.B.l.14.c.35.p.554.1. 'L'histoire de Saint Donat fait Saint Hilarin moine & martyr à Arezzo; c.36.p.554.2. 'Vincent de Beauvais dit qu'il fut enterré auprés de la mesme ville. [Mais Adon 7. *aug.* dit que ses os sont gardez à Ostie, où luy & Usuard mettent le 16 de juillet un S. Hilarin tué sous Julien l'apostat à coups de bastons, qui est aussi ce qu'on dit du moine d'Arezzo;] & Usuard qualifie moine celui du 16 de juillet, [Il est bien aisé de croire que S. Hilarin enterré d'abord à Arezzo a depuis esté transferé à Ostie. Mais on voit que ceux d'Ostie ont pretendu avoir eu chez eux un S. Hilarin vivant & mort.] Sur.26.jun.p.314.§3. 'Car les actes de S. Jean & S. Paul, qui valent à peu prés autant que ceux de S. Donat, disent que Saint Gallican se retira à Ostie sous Constantin dans la maison de S. Hilarin; §4. dont il fit un hospital, '& que Julien ayant commandé à Saint Gallican de §5. sortir d'Ostie, 'fit aussi martyrizer S. Hilarin qui fut tué à coups de bastons, & enterré à Ostie. Pet.de N.l.6.c.105.p.120.3. 'Pierre des Noels veut qu'il ait demeuré d'abord à Arezzo, & puis à Ostie où il fut martyrizé. Ferr.it.p.439. 'Ferrarius aime mieux commencer par Ostie, & finir par Arezzo: [mais tout cela ne s'accorde point avec leurs auteurs: de sorte qu'il peut bien y avoir eu deux Hilarins, l'un à Arezzo, l'autre à Ostie. Pour croire qu'ils aient souffert sous Julien, c'est de quoy nous voudrions avoir d'autres preuves que celles que l'on nous donne.]

Pour la page 353.§11.

NOTE X.

Sur la méchante histoire de S. Pelin.

Bar.5.dec.f. 'Baronius cite une histoire de Saint Pelin, conservée dans l'Eglise de Brinde dont il estoit Evesque, & qu'on luy avoit envoyée de là: mais il nous assure qu'elle est tres corrompuë. [Il est aisé de le juger par l'abregé qu'en a fait Ferrarius *p.* 753, & encore mieux par l'histoire entiere qu'Ughellus nous en a donnée dans son Italie sacrée, *t.9.p.*14-31, Ugh.t.9.p.14.2. 'quoiqu'il y ait moins de fautes que dans la copie qu'en a eue Ferrarius. Elle est faite dans le temps qu'on méloit partout des bouts de vers: je pense que c'estoit vers le X. siecle. Si elle est du mesme auteur que l'histoire des miracles du Saint qui y est jointe, *p.*32-39, p.39.c. 'elle n'a esté écrite qu'aprés l'an 1124.]

Pour la page 353.§12.

NOTE XI.

Qu'il n'est point certain que Saluste Prefet des Gaules ait persecuté.

Bar.362.§280. 'Ce qui porte Baronius à croire que Saluste Prefet des Gaules, & Dioscore son Vicaire, ont persecuté les Chrétiens, Hier. v.ill.c.100.p.298.d|ep.84.p.328.c. 'c'est que S. Hilaire a fait, selon S. Jerome, un écrit contre ce Prefet, ou contre un medecin nommé Dioscore. [Cette preuve est foible: car la qualité de medecin n'a guere de raport

avec celle de Vicaire: S. Hilaire pouvoit avoir d'autres sujets de plaintes contre Saluste; & on ne voit guere que les Chrétiens aient fait des écrits contre les magistrats payens qui persecutoient. Mais d'ailleurs au lieu que dans quelques editions on lit que S. Hilaire a écrit, ***adversùs Præfectum Salustium sivè contra Dioscorum***, Miræus lit, *p.* 30, ***ad Præfectum***. Et en effet, S. Jerome eust dû dire naturellement ***adversùs Salustium & Dioscorum***.]'La tradution greque distingue aussi πρὸς Σαλούστιον, ἤτοι κατὰ Διοσκόρου, [ce qui confirme tout à fait la leçon de Miræus.]'Saint Jerome citant cet ouvrage en un autre endroit, dit qu'il estoit écrit contre Dioscore, sans parler du Prefet Saluste.

p. 298. d. — p. 238. e.

Pour la page 353. § 12.

NOTE XII.

Que la vie de Saint Eliphe ne peut faire d'autorité.

Sur. 16. oct. p. 246. — p. 248. § 10. — Bar. 16. oct. d. — Amm. l. 21. p. 180. 181. — Bar. 361. § 275.

'Nous n'avons la vie de S. Eliphe écrite que par Rupert Abbe de Duitz, [prés de Cologne,] qui est mort selon Miræus *p.* 130, l'an 1137. Il composa cette histoire sur une premiere qui avoit esté faite long-temps auparavant, en un style fort simple & sans ornement. 'Mais il paroist aussi que cette premiere tomboit, aussi-bien que celle de Rupert, dans la faute de quelques autres actes, en supposant que Julien persecutoit l'Eglise lorsqu'il estoit dans l'Occident. 'Baronius dans son martyrologe veut l'excuser, en disant que Julien se declara contre l'Eglise aussitost qu'il eut esté proclamé Auguste; [ce qui estant supposé, on pourroit mettre le martyre de S. Eliphe dans le voyage que fit Julien en Allemagne l'an 360.] 'Mais il est certain qu'il faisoit encore exterieurement profession du Christianisme au commencement de 361, '& Baronius le reconnoist dans ses Annales à l'occasion de ce Saint mesme.

Pour la page 354. § 12.

NOTE XIII.

Saint Alexandre martyr à Corinthe, confondu avec Saint Theodore d'Antioche.

Bar. 24. nov. d. — Men. p. 389.

'Le martyrologe Romain marque le 24 novembre un Martyr sous Julien dans l'Illyrie, savoir Saint Alexandre martyrizé à Corinthe, *Salustio præside*. Baronius cite pour cela l'autorité des Grecs, [c'est à dire le menologe de Canisius, où cela se trouve effectivement *p.* 919. 'Mais dans le grec il n'est rien dit de Saint Alexandre, sinon qu'il a souffert à Corinthe. L'histoire qui suit, [& dont on ne trouve qu'une ligne dans Canisius,] est de Saint Theodore d'Antioche qui souffrit effectivement sous Julien & sous le Prefet Saluste, appellé Salustin dans les Ménées; [dont l'autorité ne s'étendoit point sur la Grece, Mamertin estant alors Prefet d'Illyrie. Ainsi il y a quelques lignes d'oubliées dans Canisius par la bévuë des copistes.]

Pour la page 364. § 17.

NOTE XIV.

Difficultez dans Philostorge sur la statuë de Paneade.

Philost. l. 7. c. 3. p. 87. — p. 88.

'Philostorge parlant de la statuë de J.C. qui estoit à Paneade, dit que comme elle estoit à l'air & à decouvert, le limon que les pluies amenoient couvrit peu à peu la base sur laquelle elle estoit posée, & qui en portoit l'inscription, & couvrit mesme une partie de la statuë; de sorte qu'on perdit la connoissance de celui qu'elle representoit, jusqu'à ce que les miracles qui se faisoient par l'herbe qui croissoit au pié, ayant donné la curiosité de connoistre ce que c'estoit que cette statuë, 'on osta la terre qui s'y estoit amassée, & on trouva l'inscription gravée sur la base: mais l'herbe qui y croissoit auparavant, cessa de pousser. Pour la statuë, on la transporta dans la sacristie de l'eglise, afin de l'honorer comme elle

meritoit, ἱδρύσαντα non en luy rendant aucun culte, ni aucune adoration, puisqu'il n'est pas permis d'adorer ni de l'airain, ni quelque autre matiere que ce soit; mais en la plaçant en un lieu plus honorable, & en donnant moyen de la venir voir avec plus de commodité, ce que beaucoup de personnes faisoient, pour montrer l'amour qu'ils avoient pour celui qu'elle representoit.

[Ce recit de Philostorge peut assez legitimement paroistre suspect: Car il faut que ce qu'il dit soit arrivé avant Constantin, n'y ayant point d'apparence que depuis luy jusqu'au regne de Julien, on eust oublié ce que c'estoit que cette statuë, surtout depuis qu'Eusebe en avoit parlé vers l'an 325, 35 ans seulement avant Julien.] 'Or Eusebe qui l'avoit vüe luy mesme, témoigne qu'elle estoit à la porte d'une maison, & non dans une sacristie: [& bien loin de dire que depuis qu'on eut decouvert sa base, l'herbe medicinale avoit cessé d'y venir,]'il dit aussi-bien que Sozomene, que cette herbe sortoit de la base mesme.

Eus.l.7.c.18. p.265.b.c.

b|Soz.l.5.c. 21.p.629.c.

'On pretend aussi qu'il ne pouvoit pas y avoir d'inscription qui marquast que c'estoit la statuë de J.C, puisqu'Eusebe ne le dit point, & par le mesme de cela comme d'un bruit incertain, fondé sur un *on dit*. [Neanmoins on peut dire qu'Eusebe doutoit non si cette statuë estoit dressée en l'honneur de J.C, mais si c'estoit la representation veritable & naturelle de son corps? ce qu'on ne met guere dans les inscriptions: & en second lieu, on peut remarquer que les auteurs se servent quelquefois de la mesme façon de parler, *on dit*, dans les choses qu'ils écrivent non comme douteuses, mais comme certaines: Et l'on voit qu'en effet Eusebe s'en sert dans tout ce recit, quoiqu'il y ait des choses dont il estoit témoin oculaire. De sorte que c'est sans raison]'qu'on veut contester sur cela la verité d'une histoire, autorisée par la tradition d'une Eglise, & receue pour veritable par Eusebe au commencement du IV. siecle, 'par Saint Astere d'Amasée au commencement du Ve, dont Photius nous a conservé les paroles, par Sozomene & par Philostorge au milieu du mesme siecle, sans parler de Rufin & de tant d'autres qui ont receu l'histoire d'Eusebe, ou qui mesme ont allegué cette histoire en particulier.

Philsg.u.p. 275.

p.270.

p.269.

[Pour le jugement que fait Philostorge de l'honneur qu'on doit aux images & aux statuës, s'il ne s'accorde pas tout à fait avec le sentiment de l'Eglise, ce que nous n'examinons pas ici, il ne faut pas beaucoup s'en mettre en peine, puisqu'il estoit de la secte d'Eunome,]'qui se moquoit des reliques des Saints, & dont tous les disciples ne vouloient point entrer dans les basiliques des Apostres & des Martyrs.

Hier.in Vig. c.3.p.123.b| Ast.h.10.p. 196.b|act.a.

NOTE XV.

Pour la page 164.§27.

Si cette statuë a esté ostée par Maximin ou par Julien.

[Nous ne voyons aucun moyen de soûtenir]'ce que dit S. Astere, que la statuë de nostre Seigneur qui estoit à Paneade, avoit esté enlevée dés le temps de Maximin. [Car Eusebe qui écrivoit aprés la mort de Maximin, non seulement ne le dit pas,]'mais il dit mesme expressément que ce trophée de J.C. subsistoit encore, παραμένον. Et il entend mesme visiblement qu'il subsistoit à Paneade devant la maison de l'Hemorrhoisse. [Je ne sçay si l'on pourroit dire que Maximin l'avoit fait enlever & cacher en quelque endroit; où ayant ensuite esté retrouvée, on l'avoit raportée à Paneade. Il se pourroit faire qu'Eusebe l'eust vüe avant la persecution, & n'eust pas sçeu ce que Maximin en avoit fait; ou plustost qu'il eust negligé d'en parler, parceque cela n'avoit pas eu de lieu. Mais

Phot.c.271. p.1508.

Eus.l.7.c.18. p.265.b.

quoy qu'on puisse dire je ne voy pas moyen d'accorder S. Astere avec Sozomene & les autres, selon lesquels la statuë a esté vüe de tout le monde jusqu'à Julien, au lieu qu'il est clair que S. Astere a cru qu'on ne l'avoit point vüe depuis Maximin. Il est donc ce me semble absolument contraire à Eusebe. Il l'est encore plus visiblement à Sozomene, sans parler de Philostorge & des autres; & je ne croy pas qu'on puisse presumer que Sozomene qui estoit de Palestine, se trompe] 'lorsqu'il dit que Julien fit oster la statuë de J.C, & mettre la sienne en sa place &c. [Ainsi je pense qu'il faut avouer que S. Astere un peu plus ancien que Sozomene, mais qui vivoit dans le Pont, bien plus loin de Paneade, avoit esté mal informé de ce qui y estoit arrivé.]

Soz.l.5.c.21. p.619.b.c.

Pour la page 370.§ 29.

NOTE XVI.

Comment il faut juger de Marc d'Arethuse.

[Ce qui fait la difficulté sur le jugement qu'on doit porter de Marc d'Arethuse, n'est pas tant sa generosité en elle mesme; ce sont les eloges que S. Gregoire de Nazianze & Theodoret luy ont donnez. Car ces deux Peres, dont l'autorité est tres considerable en ce point, ne se contentent pas de relever son action, comme on peut loüer les vertus exterieures des infideles & des heretiques,] 'mais ils l'appellent luy mesme un homme admirable,'& son corps un corps bienheureux. 'Ils disent qu'il avoit converti & amené au salut beaucoup de payens, autant par l'exemple & par l'eclat de sa vie, que par la force de sa parole. 'Ils relevent, τὸ φιλόσοφον, sa sagesse, '& la pieté de son ame. 'Ils le representent comme un amateur ardent de la vertu, comme un maistre dans la veritable religion, '& comme un homme encore plus venerable à tout le monde par sa conduite que par sa vieillesse. [En un mot il est visible qu'ils n'ont point pretendu se separer de sa communion, ni le rejetter comme un Arien. C'est sans doute sur cela que [l'Eglise greque l'honore comme un Saint, & mesme comme un martyr le 29 de mars, à la teste de tous les autres dont elle fait ce jour là: 'Quelques Latins des derniers temps ont cru la pouvoir imiter.

Naz.or.3.p. 83.a. | or.10.c. p.8?.b|Thdrt. l.3.c.3.p.642. a.

Naz.p.89.a. p.90.b.

Thdrt.p.642. b.d.

Naz p.89.a.

Men.29. mars,p.252-259|Boll.ib.p. 776.f.

Boll.p.777.a| 778.d.

'Baronius n'a pas cru le devoir faire, voyant que ce Prelat avoit toujours paru jusques alors dans le parti des Ariens. 'Il avoit apporté en France dés l'an 342, un de leurs formulaires pour le faire approuver de Constant. *V. les Ariens* § 36. 'Il signa la lettre de leur conciliabule de Philippople en 347, '& se trouva à celui de Sirmich en 351. [Mais ce qui est encore plus fascheux, c'est qu'il composa la troisieme confession de Sirmich datée du 22 may 358, qui est à peu prés la mesme que celle qu'on fit signer à Rimini & à presque tous les Evesques. *V. les Ariens* § 77. Ainsi on ne peut douter que Baronius n'ait eu des raisons considerables pour ne le point mettre dans le martyrologe Romain. Quelque autorité qu'ait S. Gregoire de Nazianze, il pouvoit n'estre pas encore assez instruit en l'année 363, de ce qui s'estoit passé sous Constance, & du jugement qu'il en falloit faire. On le voit par la maniere dont il parloit alors de ce Prince mesme, assez difficile à justifier, & assez differente de celle dont il en a parlé depuis. Il pouvoit bien ne connoistre Marc que parcequ'il avoit souffert; & en ce cas il en a dû parler comme il a fait. Il ne faut point s'étonner qu'il ait entrainé Theodoret, qu'on ne voit point avoir sceu les fautes de Marc, & que sa pieté portoit plus à loüer qu'à blasmer. Il est certain qu'il aimoit à excuser les fautes de ceux qui avoient quelque chose de bon, comme on le voit par la maniere dont il parle des ennemis de Saint Chrysostome.]

Bar.ib.b.

Ath.de syn.p. 894.d.

Hil.fr.2.p.29.

fr.2.p.48.49.

Bar.362.§164. 'Baronius dans ses Annales, croit que Marc pouvoit avoir enfin quitté les Ariens, & s'estre réuni aux Catholiques. 29.mars,b. 'Dans son martyrologe, il dit que cela a peu d'apparence, & il en raporte une raison considerable, qui est que Marc ne se trouva point dans le Concile que Saint Melece fit tenir à Antioche sur la fin de 363, quoiqu'il fust de la mesme province, & qu'app. Thdrt.l.3.c.3 p.642.d. il ne fust pas encore mort, 'puisqu'il eut le loisir d'instruire dans la foy ceux qui l'avoient si maltraité. [Ce n'est pas neanmoins que cet argument soit tout à fait convaincant, puisque sa vieillesse, les tourmens qu'il avoit endurez, ou quelque accident particulier, pouvoient l'avoir empesché de se trouver Boll.p.797.e. à cette assemblée.] 'Bollandus répond à cette objection d'une autre maniere [que nous ne raportons pas, parcequ'elle nous paroist peu solide. Le meilleur en ceci est peut-estre de ne point juger avant le temps, & d'attendre le jour du Seigneur qui portera la lumiere dans ces tenebres, & auquel chacun recevra de Dieu la loüange ou la confusion qui luy sera duë.

Nous aurions un moyen facile de sortir de cette difficulté, si nous voulions Thphn.p.40.c. dire] 'que ce Marc traité si cruellement par les payens, estoit un moine d'Arethuse, comme on le lit dans Theophane, [different de l'Evesque du lieu. Mais nous ne voyons pas que S. Gregoire de Nazianze nous permette Naz.p.88,b. de suivre en cela cet auteur.] 'Tout ce qu'il en dit nous porte à le regarder p.89.a. comme un Evesque, '& il luy donne en un endroit la qualité de Pontife, Thdrt.p.642. Soz.l.5.c.10. p.608.d. ἱερέα. 'Theodoret & Sozomene disent nettement que c'estoit l'Evesque d'Arethuse.

NOTE XVII.

Pour la page 373.§20.

Qu'il n'y a eu qu'un Saint Eupsyque martyrizé à Cesarée.

[Les martyrologes grecs & latins marquent le 9 d'avril Saint Eupsyque martyr à Cesarée en Cappadoce sous Julien, & le 7 de septembre ils mettent encore un S. Eupsyque martyrizé aussi à Cesarée en Cappadoce, mais sous l'empire d'Adrien. Je ne pense pas que personne doute que celui qui est si celebre dans S. Basile, ne soit celui qui souffrit sous Julien.] 'Baronius semble Bar.9.apr.d. le reconnoistre, en raportant à celui-ci un endroit de S. Gregoire de Nazianze où il est parlé de la feste de S. Eupsyque à Cesarée. 'Bollandus y raporte & cet Boll.9.apr.p.823.e. endroit, & un autre semblable de l'epistre 291 de Saint Basile, *p.*280.*e.* 'Cependant S. Basile met la feste de S. Bas.ep.256.391.p.254 d| 404.e. Eupsyque non au mois d'avril, mais le 5 de septembre, ou le 7, [auquel on met celui qu'on pretend avoir souffert du temps d'Adrien.] Cela donne quelque sujet de croire que c'est un mesme S. Eupsyque, dont on faisoit deux festes comme cela est assez ordinaire: & dans le martyre du quel, quelque officier nommé Adrien aura eu part. Ce doute est confirmé par ce que S. Basile qui parle si souvent de la feste de Saint Eupsyque, ne dit jamais duquel des deux il parloit, & ne dit quoy que ce soit pour marquer qu'il y en eust deux. Celui qu'on met sous Adrien n'a point de plus grande autorité 'que le menologe attribué à Basile. Ugh.t.6.p.1061. En conferant ce qui en est dit dans les Ménées 7.*sept.* *p.* 109, 'avec l'office de celui dont on fait le 9 d'avril, on y voit les mesmes Boll p.823.e. circonstances.

NOTE XVIII.

Pour la page 375.§22.

Sur l'histoire des Saints Manuel, Sabel, & Ismael.

'Zonare, Nicephore, [& les autres] Zon.p.22.a| Niph l.10.c.22.p.30.a. qui parlent des SS. Manuel, Sabel, & Ismael, disent tous que c'estoient des ambassadeurs envoyez par le Roy de Perse à Julien, qui ne laissa pas de les faire mourir avant que de partir de

Calcedoine, parcequ'ils estoient Chrétiens. [Une cruauté si honteuse qui est peu croyable par elle mesme, l'est encore moins lorsqu'on considere que ni S. Gregoire de Nazianze, ni aucun autre ancien auteur, n'en a jamais accusé Julien.] 'Ammien qui marque diverses ambassades envoyées à Julien par des Princes étrangers, [ne dit rien de celle de Perse, qui eust esté beaucoup plus considerable & plus importante que toutes les autres.] 'Socrate dit bien qu'il vint des ambassadeurs de Perse, mais lorsque Julien estoit déja à Antioche; & il ajoute que Julien les renvoya, [& non pas qu'il les fit mourir en violant le droit des gents. Il y a mesme bien de l'apparence que cette ambassade] 'n'estoit qu'une simple lettre apportée peut-estre par des officiers Romains, [pour demander la liberté d'envoyer des ambassadeurs. *V. Julien* § 20. On ne voit guere trois freres, (car on pretend que ces trois Saints l'estoient,) envoyez ensemble en ambassade; & sapor ennemi des Chrétiens, n'estoit pas pour se servir d'eux dans cet emploi, surtout à l'égard de Julien. Il y avoit assez de Perses dans l'Empire, soit chez le Prince Hormisda, soit en d'autres endroits.] 'Constance en avoit transporté dans la Thrace une ville entiere.

Amm.l.22.p.211. | Socr.l.3.c.19.p.192.c. | Lib.or.10.p.244.d. | or.3.p.123.124.

'Pour les actes de ces Saints, qui augmentent la difficulté, en disant, aussi-bien que les Ménées 17. jun.p.129, que Julien leur fit souffrir d'horribles supplices, '& en voulant que ce fust la seconde ambassade envoyée de Perse à Julien. 'Baronius avoue qu'on ne les peut soûtenir, lorsqu'ils disent qu'Alamondare regnoit alors dans la Perse. 'Le miracle qu'ils racontent estre arrivé aprés la mort des Saints, [n'a nulle apparence. Du reste, ils ont tout à fait l'air de Metaphraste,] à qui Baronius & Surius les attribuent. 'Allatius en cite d'autres, faits, dit-il, sur des memoires originaux: Mais le premier mot de ces memoires mesmes, [est une fausseté, le Roy de Perse s'appellant alors aussi peu Baltan qu'Alamondare, quoique les Ménées p.128, le nomment aussi Baltan.]

Sur.17.jun.p.216.§12.15.17. | § 4. | Bar.362.§46. | Sur.17.jun.p.247.§18. | Bar.17.jun.d. | All.de Sim p.98.

NOTE XIX.

Pour la page 375.§22.

Sur celui qui avoit renversé l'autel de Cibele.

'Elie de Crete dit que le Chrétien qui avoit renversé l'autel de Cibele, est Marc d'Arethuse. [Il ne paroist pas en avoir eu d'autre fondement, que parceque Marc avoit abatu un autel. Encore on voit que c'estoit un temple entier qu'il avoit demoli, non sous Julien, comme on peut juger que celui-ci avoit fait, mais sous Constance; outre qu'il ne paroist point que Marc ait comparu devant Julien. Nous avons remarqué que S.Emilien à Dorostole, quelques autres à Mere en Phrygie, & S. Eupsyque à Cesarée en Cappadoce, avoient fait des actions semblables; mais il paroist qu'ils ont esté jugez par d'autres que par Julien; si l'on ne veut dire que Julien aprés les avoir condannez, ait commis à ses Prefets le soin de les faire executer. Cela recevroit encore d'autres difficultez: & il est bien plus court de croire que c'estoit un Chrétien de Pessinonte mesme, qui n'est point connu d'ailleurs.]

Naz.a.p.482.a.

NOTE XX.

Pour la page 375.§22.

Sur les actes de S. Basile d'Ancyre.

[Les actes de Saint Basile Prestre d'Ancyre, sont assez mal composez. Le texte en est souvent fort obscur par la faute ou de l'auteur qui parloit mal la langue greque, ou de ses copistes. Les harangues en sont assez longues, & bien pleines d'injures. Mais parmi tout cela, il y a un certain caractere d'antiquité & de verité, qui fait que

non

Boll.22.mars, p.380.b.

non seulement]'Bollandus, [mais encore d'autres personnes tres judicieuses,] les croient entierement legitimes, & écrits par un auteur contemporain. [Ils s'accordent fort bien avec l'histoire du temps, & avec Sozomene qui parle assez amplement de ce Saint, quoiqu'il ne dise riende ce qui se passa selon les actes, entre l'Empereur & luy. La longueur des discours se peut excuser sur ce que le Saint estoit accoutumé à parler. Mais je pense qu'il vaut mieux avoüer qu'ils sont de l'auteur des actes, qui aura mis en sa maniere ce qu'il avoit entendu dire au Saint. Car il y en a plusieurs qui n'ont point assurément esté écrits sur le champ.]

g.p.17.§14.

'S. Basile y predit à Julien que son corps ne seroit point enterré, γῆς οὐ μὴ τύχῃ. [Cela paroist contraire à ce que nous trouvons dans l'histoire, qu'il fut enterré à Tarse.]

Naz.or.21.p.394.a.

'Mais S. Gregoire de Nazianze dit avoir appris d'une personne, que la terre l'avoit rejetté du tombeau; [& ainsi la prophetie du Saint aura esté accomplie.]

Boll.22.mars, p.380.§1.

'Bollandus a eu d'autres actes de S. Basile, amplifiez sur ceux-ci, où on raporte qu'il endura beaucoup de tourmens à Ancyre, puis à Constantinople, & enfin à Cesarée en Cappadoce, où ces actes disent qu'il fut dechiré par une lionne sous le juge Saturnin. Il croit qu'il a broüillé dans cette histoire S. Basile Prestre d'Ancyre avec un autre Saint de mesme nom dont les Grecs font le deuxieme de janvier,

Men.p.37| Ugh.t.6.p.1177.

'& dont ils disent les mesmes choses qu'on voit dans ces actes. [Je pense qu'on pourroit bien croire aussi que ce n'est qu'un mesme Saint qu'on a mis à Cesarée parcequ'il y avoit peutestre quelques parties de ses reliques, & que le reste est une addition des Grecs. Deux Basiles tous deux d'Ancyre, pris & tourmentez de mesme dans cette ville, morts dans un mesme temps, tous deux sous un Gouverneur nommé Saturnin, quoique la Galacie & la Cappadoce eussent chacune leur Gouverneur; tout cela forme une idée assez bizarre, & où il est aisé de presumer de la fausseté.]

NOTE XXI.

Pour la page 375 § 22.

Que ce Saint peut avoir esté de la communion de Marcel d'Ancyre.

[Comme l'Eglise d'Ancyre estoit extremement broüillée sous Julien, par les differentes communions de Marcel, de Basile, & d'Athanase, qui s'en pretendoient tous Evesques, il ne paroist pas aisé de dire de quelle communion estoit S. Basile Prestre de cette Eglise.]

Boll.22.mars, g.p.15.§2.

'Si le Concile de 230. Evesques devant lequel il a défendu la verité, & qui paroist avoir esté tenu dans la Palestine, [est celui de Jerusalem en l'an 335, il y a bien de l'apparence qu'il estoit Prestre de Marcel, & qu'il n'a jamais abandonné sa communion. On peut objecter que les Orientaux ayant separé Marcel de leur communion dés l'an 336, ils n'avoient que faire de défendre en l'an 360, à nostre Saint son disciple, de tenir des assemblées,]

Ib|Soz.l.5.c.11.p.611.c.

'comme son histoire porte qu'ils firent: & Sozomene le confirme. [Mais tout leur credit n'empeschant pas que Marcel n'eust toujours ses partisans, il est bien aisé de croire qu'ils tenoient aussi des assemblées. Et comme Saint Basile pouvoit se signaler en cela, il ne sera point étrange que le Concile de Constantinople en 360, luy en ait fait des défenses particulieres.]

Boll.p.15.§2.

'L'auteur des actes dit que le Saint avoit toujours passé pour un seditieux dans le temps de celui qui avoit comme criblé toute ame Chrétienne;] c'est à dire sous Constance. Cela marque parfaitement bien un disciple de Marcel. Cette condannation mesme qne l'auteur des actes fait de Constance, ne convient guere à un disciple de l'Evesque Basile qui avoit presque toujours esté soutenu par Constance, ni à une personne de la

communion d'Athanase qui avoit esté fait Evesque par l'autorité de ce Prince. Il faut ajouter pour l'autorité des actes, que l'auteur en ne condannant Constance que de cette maniere obscure, nous donne un grand sujet de croire qu'il écrivoit dans le temps que le nom de ce prince n'estoir point tout à fait odieux, c'est à dire ou sous Julien, ou fort peu aprés. Si Basile qui ne voulut pas entrer en dispute contre Aece,' *v. les Ariens* § 90, estoit nostre Saint, il faudroit necessairement dire qu'il estoit de la communion de l'Evesque Basile : mais il y a bien plus d'apparence que c'est le grand S. Basile de Cesarée.

Au reste, nous ne croyons point faire tort à nostre Saint, de montrer qu'il peut avoir esté disciple de Marcel accusé d'heresie durant sa vie & aprés sa mort. Car on peut voir sur le titre de cet Evesque qu'il a eu ses défenseurs aussibien que ses ennemis, & que s'il y a des raisons pour le justifier, il y en a encore de plus fortes pour justifier ses disciples.]

Pour la page 381. § 24.

NOTE XXII.

Fautes dans les actes d'Arteme : Des SS. Eugene & Macaire.

All. de Sim. p. 910.

'Nous apprenons de Leo Allatius, qu'un moine nommé Jean a fait l'histoire d'Arteme Duc d'Egypte, en la tirant de Philostorge & de quelques autres. [Cette histoire n'est pas imprimée;]'& Bollandus ne l'a pas encore pu recouvrer. [Mais c'est apparemment sur cette piece qu'est faite] 'la vie du mesme Arteme que nous avons aujourd'hui dans Surius, 'composée par Metaphraste. [Ce qui y est raporté de l'histoire Romaine, est assez exact, quoiqu'il y ait des fautes, & est principalement conforme aux extraits qui nous restent de Philostorge. Pour ce qui regarde la personne d'Arteme, il est difficile de croire que ou Metaphraste, ou quelque autre, n'ait pas ajouté beaucoup de choses à la verité. C'estoit une assez grande cruauté à Julien de faire mourir un homme de cette qualité, & Theodoret ne manque point de le luy reprocher. Mais il n'est nullement probable]'qu'il luy ait fait souffrir tous les supplices raportez par ces actes;'& il l'est encore moins, que sa sentence n'ait porté autre chose, sinon qu'il estoit Chrétien, sans parler 'ni de la mort de Gallus, dont Julien selon ces actes mesmes l'avoit accusé d'estre complice, 'ni du pillage du temple de Serapis, & des violences exercées, à ce qu'on pretendoit contre les Alexandrins, dont il n'est rien dit dans ces actes, non plus que des poursuites des mesmes Alexandrins contre luy. 'Ce qui y est dit aussi qu'il fut executé le 20 d'octobre, aprés tout ce qui arriva touchant les reliques de Saint Babylas & l'embrasement du temple de Daphné, [ne se peut aucunement soutenir, comme on le voir par l'histoire de Saint Athanase.]'M.r Valois veut que nous regardions ces actes comme excellens & tres utiles. 'Baronius aussi les allegue souvent, & les veut faire passer pour sinceres & legitimes. Il est neanmoins obligé de reconnoistre qu'il y a des choses à corriger.

Bol. may, t. 1. p. 46. a.

Sur. 20. oct. p. 310.

All. de Sim. p. 327.

Sur. 20. oct. p. 314. § 23. 41.

§ 43.

§ 25.

Amm. l. 22. p. 222. 223 | n. p. 228 | Jul. ep. 10. p. 124.

Sur. p. 317 § 37. 44.

Amm. f. n. p. 124. 2.

Bar. 362. § 25.

'Ils parlent amplement d'Eugene & Macaire Prestres d'Antioche, qu'ils disent avoir esté presentez à Julien des le premier jour qu'il arriva à Antioche, bannis à Oasis, & decapitez le vinticme de decembre, [auquel leur feste est marquée dans le martyrologe Romain à l'imitation des menologes des Grecs. Mais ils se trompent de mettre Oasis en Arabie, puisqu'il est entre l'Egypte & la Libye. Aussi le martyrologe qui met ces Saints en Arabie, ne parle point d'Oasis. Je ne pense pas non plus qu'on accorde]'ce que portent ces actes, que tous ceux qu'on envoyoit à Oasis, y mouroient en moins d'un an, à cause de l'intem-

Sur. p. 312. § 13-21. 24.

§ 24.

perie de l'air. [Il faut remarquer encore que ce que ces actes disent de S. Eugene & S. Macaire, est tout different de ce qui s'en lit dans les menologes.] 'Car ils portent qu'ils furent bannis en une ville de Mauritanie nommée Antidon, qu'ils convertirent à la foy, & où ils moururent en paix &c, [selon quoy il faut plutost leur donner la qualité de Confesseurs que celle de Martyrs qui leur est neanmoins attribuée dans les titres de ces menologes. Le martyrologe Romain suit les actes d'Arteme.] 'Baronius dit avoir vu leur histoire dans des actes manuscrits de Patermute ; ce qu'il n'explique point.

Men. 20. dec. p. 142 | Ugh. t. 6. p. 1165.

Bar. 20. dec. e.

Pour la page 532. § 24.

NOTE XXXIII.

S'il faut regarder Arteme comme un Arien ou comme un Martyr.

[Ce n'est pas un petit embaras dans l'histoire de la persecution de Julien, de savoir comment on doit juger de diverses personnes que l'on trouve y avoir témoigné quelque zele pour le nom de J. C, & y avoir mesme enduré la mort. Car il y a un courage humain qui peut souffrir les flammes, & qui cependant n'est rien devant Dieu lorsqu'il n'est point fondé dans la charité, & cette divine vertu ne se trouve point hors de la vraie foy & de l'Eglise Catholique. Or l'Arianisme estoit tellement repandu en ce temps là, qu'on a bien de la peine à discerner ceux qui estoient dans la croyance orthodoxe, de ceux qui estoient engagez dans cette heresie, laquelle en niant la divinité de J. C, ruinoit le principal article de nostre foy. Dans cette difficulté, la pieté nous porte sans doute à ne point former de soupçon contre ceux que l'Eglise honore, lorsque l'histoire ne nous apprend rien qui soit à leur desavantage. Mais pour ceux qu'on voit avoir esté certainement engagez dans l'heresie, il semble que les principes de la foy ne nous permettent point de les regarder comme des martyrs. C'est pourquoi toute la generosité que l'on attribue à Maris de Calcedoine, ne peut passer pour un effet de la grace dans cet ancien chef de l'Arianisme : & Baronius a eu sans doute raison de ne vouloir point donner place à Marc d'Arethuse dans le martyrologe Romain, quoiqu'il ait esté loüé par S. Gregoire de Nazianze, & par Theodoret ; & qu'il soit honoré comme un Saint par l'Eglise greque.

Je ne sçay s'il n'en auroit point usé de mesme à l'égard d'Arteme Duc d'Egypte, s'il avoit eu sur ce sujet les lumieres que nous en avons presentement. Nous allons exposer ce qu'on peut dire sur cela, au jugement des lecteurs, ou plutost à celui de l'Eglise, sans pretendre la prevenir ni rien determiner sur une difficulté de cette importance.]

'Il semble que la principale raison qui fit condanner cet Arteme par Julien, fut le zele qu'il avoit témoigné contre les idoles. Aussi Theodoret reproche sa mort à Julien : 'La chronique d'Alexandrie parle de luy avec honneur : 'l'Eglise greque l'honore comme un martyr le 20 d'octobre, & mesme avec le titre de grand Martyr : elle en fait solennellement l'office, '& elle y lit plusieurs miracles faits par son intercession ; 'd'où l'on apprend que c'est luy dont elle croit posseder le corps à Constantinople, 'dans une eglise qui parte son nom. [Elle garde aussi ses actes écrits par Metaphraste. Sa veneration s'est enfin entenduë jusque dans l'Eglise latine, & Baronius, sur l'autorité des Grecs, l'a mis dans le martyrologe Romain.]

Thdrt l. 3 c. 14 p. 652 b.

Chr. Alex p. 690.

Men p. 240.

p. 245.

p. 246.

Codi. ori. C. p. 46. b.

'D'autre part cependant on voit qu'il estoit tout à fait uni avec George [usurpateur du siege d'Alexandrie sur Saint Athanase ; & ainsi on ne peut douter qu'il ne communiquast au moins avec les Ariens.] 'Estant un jour venu à Ta-

Juli. ep. 10. p. 114.

Boll. 14. may. g. p 43. e.

benne, & demandant aux Religieux qu'ils voulussent prier avec luy, ils le refuserent à cause d'un Arien qui estoit en sa compagnie, & qui paroissoit estre un Evesque, disant qu'ils ne pouvoient pas prier avec les Ariens. [Mais ce qui est de plus fascheux,] 'c'est qu'Ammon Evesque d'Egypte du temps de Theophile, '& qui voyoit tout ce qui se passoit en Egypte du temps de Constance, dit nettement qu'Arteme succeda à Sebastien Duc d'Egypte dans la persecution des Evesques, des moines, des vierges, & des autres Catholiques. Il parle en mesmes termes de ces deux officiers: [& l'on sçait ce que c'est que le Duc Sebastien dans l'histoire de l'Eglise.] 'On voit encore dans l'ancienne vie de S. Pacome, que le Duc Arteme alloit foüiller partout pour chercher S. Athanase. 'Il fut pour cela à Tabenne avec des troupes, & n'y fit pas neanmoins le mal qu'on avoit apprehendé. Mais estant allé prier seul dans l'Eglise, parcequ'aucun des Religieux n'y voulut estre avec luy, & s'y estant endormi, il se réveilla tout en trouble en saignant du nez; & il dit ensuite qu'il avoit eu bien de la peine à eviter la mort dans une vision qu'il avoit euë. [Je ne sçay comment] 'les Benedictins peuvent fonder là dessus sa sainteté: [car ils ne donnent aucune preuve qu'il se soit repenti des maux qu'il a faits aux Catholiques, ni qu'il se soit separé des Ariens. Ces heretiques ne s'eloignoient pas tant de prier avec les Catholiques, que les Catholiques evitoient de prier avec eux: & tous ceux qui sont chastiez en ce monde, ne le sont pas dans la misericorde de Dieu.] 'Bollandus qualifie nettement Arteme un Arien. 'Aussi c'est particulierement de Philostorge l'historien des Ariens, qu'estoit tirée la vie que le moine Jean en écrivit, [& de laquelle vient sans doute celle que nous en avons aujourd'hui, qui en effet est fort conforme aux extraits qui nous restent de Philostorge.

Il faut mesme remarquer,] 'que Theodoret en parle sans luy donner aucun eloge, [& peutestre seulement] pour montrer que Julien n'avoit point toute la douceur dont on le loüoit. 'Il parle bien d'une autre maniere de Marc d'Arethuse, [qui a encore pour luy les eloges de S. Gregoire de Nazianze; & neanmoins Baronius n'a point cru qu'on dust avoir égard à tout cela. Tout ce qu'en peut dire la chronique d'Alexandrie, n'est rien, y ayant diverses choses qui viennent des Ariens. On ne sçait quelle autorité a ce que les Grecs disent de ses miracles. Ils sont tous sur une matiere assez fascheuse, & mélez de circonstances qui le font encore plus. Qui nous assurera que les Grecs n'ont pas eu à Constantinople le corps de quelque Arteme qu'ils ont pris pour le Duc d'Egypte? La veneration de l'Eglise latine n'est rien non plus, puisqu'elle se reduit à Baronius & à quelques autres modernes qui ont suivi les Grecs, ne voyant rien qui les en dust empescher, parceque la lettre d'Ammon n'estoit pas encore imprimée.

Toute la difficulté consiste donc dans la veneration de l'Eglise greque, dont nous ne voyons ni l'origine, ni l'antiquité. Peutestre qu'estant accoutumez depuis longtemps à honorer à Constantinople le corps d'un S. Arteme, & le moine Jean trouvant dans Philostorge un Arteme decapité comme Chrétien, il en aura fait une histoire tirée de cet auteur & de quelques autres, comme on le lit dans Allatius, c'est à dire peutestre de ce qu'on disoit d'ailleurs du S. Arteme de Constantinople, & qu'on aura formé sur cela ce qu'on en lit auj. dans l'office de l'Eglise greque. Il se peut faire mesme qu'il y ait eu une tradition dans l'Orient pour honorer le Duc Arteme, mais venuë originairement des Ariens, & passée d'eux insensiblement aux Catholiques, comme on

p.71.f. | p.70.f. | p.48.e. | d.e. | Ath.vit.p.77.e.f. | in indice. | All.de Sim.p.110. | Thdrt.l.3.c.14.p.631.b. | c.3.p.642.

a vu long-temps dans les martyrologes latins le nom de Priscillien heresiarque; & l'on y voit encore celui de Dictine d'Astorga, qui n'y est venu, selon toutes les apparences, que de la tradition des Priscillanistes.] 'De la maniere dont Ammon & la vie de S. Pacome en parlent, il est visible qu'on ne le regardoit dans l'Egypte que comme un ennemi des Ortodoxes : [de sorte qu'il est fort difficile de croire que les Catholiques, soit de Syrie, soit de Constantinople, l'honorassent comme un Martyr. Nous laissons à d'autres la decision de cette difficulté : mais nous esperons qu'on nous pardonnera si nous ne pouvons nous resoudre à donner le titre de Saint & de Martyr à un homme qui selon des monumens tres authentiques, a esté un cruel persecuteur des Ortodoxes & de la divinité de JESUS CHRIST. Voilà l'idée que l'Eglise Catholique d'Egypte en a eue durant tout [le siecle où il est mort.]

Boll.14.may. g. p.48.c.d.e| 71.f.

Pour la page 188. § 27.

NOTE XXIV.

Que S. Juventin & S. Maximin ont souffert le 25 janvier 363. S'ils ont esté accusez de conspiration contre Julien.

[Nous serions assurez du temps que Saint Juventin & S. Maximin ont esté martyrizez, si nous savions en quel jour S. Babylas est mort,] 'puisque leur feste se celebroit à Antioche le lendemain de celle de ce saint Evesque, ou fort peu aprés, πρώην. [Mais il y a quelque difficulté pour savoir quand on faisoit alors celle de S. Babylas,] 'les Grecs la faisant aujourd'hui le 4 de septembre, & les Latins les plus anciens la marquant le 24 de janvier. [Il y a bien de l'apparence que Julien pollua les fontaines peu aprés qu'il fut arrivé à Antioche,] 'puisqu'aprés cela elles se secherent, [apparemment vers le mois de septembre.] 'Si donc la pollution des vivres, au sujet de laquelle S. Juventin fut arresté, [arriva bientost aprés celle des fontaines, il est assez naturel de mettre son martyre le 5 de septembre.] 'Mais il n'est point marqué si ces deux pollutions se suivirent de bien prés. [Les Saints peuvent n'en avoir parlé que quelque temps aprés qu'elle fut arrivée:] 'Ils furent assez long-temps en prison : [Et ainsi rien n'empesche de differer leur mort jusqu'au 25 janvier 363. Cela suivra davantage l'ordre de Theodoret, qui n'en parle qu'aprés l'embrasement du temple de Daphné,] 'arrivé le 22 d'octobre 362, [quoiqu'on voie bien que Theodoret s'est peu attaché à l'ordre du temps, au moins dans ce qu'il raporte aprés avoir parlé de S. Juventin & S. Maximin.

Chry. t.1. h. 40. p.485. b| t.5 h.5. p.74. a.

Boll.24. jan. p.569. § 1.

Chry.t.5.h. 45.p.510.c.d.

Thdrt.l.3.c. 11.p.649.b.d.

a. b.

Chry. t.1. p. 480.a.

Amm.l.22.p. 225.d.

On peut encore alleguer pour le 25 de janvier] 'ce que dit S. Chrysostome, que durant qu'ils estoient en prison les eglises estoient fermées. 'Car Ammien remarque que Julien fit fermer la grande eglise d'Antioche aprés l'embrasement de l'idole de Daphné, c'est à dire aprés le 22 d'octobre. [Cela n'est pas neanmoins bien fort, parceque] 'S. Jerome nous apprend que cette eglise fut fermée deux fois. [Et de plus, il ne seroit pas estrange que S. Chrysostome eust usé de la liberté d'un orateur, en ne suivant pas si exactement l'ordre des temps, comme il semble qu'il ait fait en d'autres rencontres.

Chry. t.1. p. 488.c|489.a.

Amm.p.225. 226.

Hier.chr.

Ce qui est plus fort que tout cela, c'est la suite des homelies de S. Chrysostome.] 'Car sa primiere homelie sur Lazare est faite le deuxieme de janvier ; '& aprés avoir encore présché deux autres fois pour continuer la mesme matiere, il l'interrompit pour faire l'eloge de Saint Babylas, & de deux Martyrs qui le suivoient, 'c'est à dire indubitablement de S. Juventin & S. Maximin. [Ainsi il est visible que leur feste ne se faisoit point le cinquieme de septembre, mais au mois de janvier.

Chry.t.5.h.2. p.18.c.d.

h.5.p.73.74.

t.1. h.40. p. 485.b.

L'ordre de Libanius nous portera

encore à differer leur martyre jusqu'en l'an 363, si nous recevons l'opinion de Mr Valois,] 'qui veut que ces Saints soient de ces dix gardes que Libanius dit avoir conspiré contre Julien, qu'ils haïssoient à cause du rétablissement de l'idolatrie, & avoir resolu de le tuer en un certain jour; mais qui decouvrirent leur entreprise dans la chaleur du vin. M.r Valois ajoute qu'ils furent punis avec beaucoup de moderation, c'est à dire par l'exil, 'auquel Ammien dit que Romain & Vincent capitaines des deux premieres compagnies des Ecuyers, *Scutariorum*, [du nombre desquels les deux Saints estoient,] furent condannez, ayant esté convaincus d'avoir formé des desseins audessus de leurs forces. 'Libanius paroist mettre cette conspiration des dix gardes, aprés le Misopogon de Julien; 'fait au plustost à la fin de janvier 363.

Amm. n. p. 229 Lib. or. 12. p. 307. c. d.

Amm. l. 22. p. 222. 223.

Lib. p. 307. b. c.

Juli. miso. p. 66.

[Il ne seroit point étrange que les payens eussent porté leurs calomnies contre les Martyrs jusqu'à les vouloir faire passer pour parricides de leur Prince. Neanmoins puisque S. Chrysostome & Theodoret n'en disent rien en parlant de Saint Juventin, tout ce qu'allegue M.r Valois ne nous peut pas obliger de nous embarasser dans cette question.] 'Il l'embroüille encore davantage, en voulant qu'on raporte à la conspiration des dix gardes ce que Libanius dit dans son oraison consulaire, *p. 246. c. d*, de ceux qui ayant conspiré contre Julien pour usurper l'Empire, en furent punis avec beaucoup de douceur, & par de simples reprimendes: au lieu que S. Juventin & S. Maximin, furent [non pas] envoyez en exil, comme le dit Mr Valois, [mais decapitez. D'ailleurs cette oraison consulaire de Libanius estant faite pour le premier jour de l'an 363, ce qui y est dit appartient à l'an 362, & cela peut regarder l'affaire de Romain & Vincent,] 'qui autant qu'on en peut juger par la suite d'Ammien, furent bannis entre la mort du Duc Arteme, & celle de Gregoire d'Alexandrie, qui suivit l'autre de bien prés, [c'est à dire dés le mois de juillet ou d'aoust en l'an 362.]

Amm. n. p. 229.

l. 22. p. 222. 223.

NOTE XXV.

Pour la page 390. § 28.

Quel est le Confesseur qui voulut souffrir dans tous ses membres.

'Elie de Crete entend de S. Eusebe de Samosates ce que Saint Gregoire de Nazianze dit d'un Confesseur qui se plaignit qu'on n'avoit pas dechiré une de ses] jambes comme tout le reste de son corps. 'L'Abbé de Billi rejette ce sentiment, parce, dit-il, que l'histoire nous apprend seulement que S. Eusebe fut banni. [Cette objection auroit quelque force, si l'histoire mettoit son bannissement sous Julien; ce qui n'est pas. Mais avec cela il ne faut pas croire sans de grandes preuves, que les Evesques aient esté traitez sous Julien comme le fut ce Confesseur. Et si cela estoit arrivé à une personne aussi eclatante que S. Eusebe, il seroit difficile qu'on n'en trouvast pas quelque preuve dans tant d'endroits de l'histoire où il est parlé de luy.] L'Abbé de Billi aime donc mieux croire que Saint Gregoire parle de Theodore que Julien fit tourmenter à Antioche le 22 octobre 362. [Ce sentiment a sans doute plus de probabilité.] 'Et neanmoins Baronius ne le trouve pas assez fondé, dautant que les historiens qui raportent assez particulierement l'histoire de Theodore, ne parlent point de ce que Saint Gregoire remarque. [On peut ajouter que la narration de ce Saint porte à croire que celui dont il parle est mort dans les tourmens; [ce qui est faux de Theodore.] 'Il dit au moins qu'il ne respiroit presque plus: [& il semble que cela ne se peut pas dire de Theodore, selon ce qu'en raconte Rufin. Avec cela, comme le sentiment de l'Abbé de Billi n'a point de certitude,

Naz. or. 4. p. 113. b. c | n. p. 481. d | 482. b.

n. p. 481. b.

Bar. 362. § 78.

Naz. p. 131 b.

aussi il ne semble pas qu'il y ait aucune raison assez forte pour le rejetter absolument.]

pour la page 392. § 29.

NOTE XXVI.

Que le Comte Julien estoit oncle maternel de l'Empereur.

Chry. gent. t. 1. p. 681. d.

'S. Chrysostome dit que le Comte Julien estoit oncle paternel de l'Empereur de mesme nom. [Mais comme il ne se trouve pas Julien parmi les freres de Constantin, & que s'il l'eust esté, il n'eust pas esté plus epargné par Constance que ceux qui avoient cette qualité; il faut dire qu'il estoit frere de Basiline femme de Jule Constance & mere de Julien l'apostat;] 'c'est à dire qu'il estoit oncle maternel de ce prince, *avunculus*, comme l'appelle Ammien: [a] ce qui est embrassé par Baronius, [b] & par M.r Valois. Ainsi il portoit le nom de son pere Julien Prefet du Pretoire, beaupere de Jule Constance, & ayeul de Julien l'apostat.

Philg. l. 7. c. 10. p. 96 | Anal. t. 4. p. 127. Amm. l. 23. p. 238. a. a Bar. 362. § 110. b Amm. n. p. 251.

Pour la page 392. § 29.

NOTE XXVII.

Qu'il estoit apostat comme son neveu.

[Si les actes de S. Theodoret sont authentiques, comme nous esperons le montrer dans la note 29, il est indubitable que Julien oncle de l'apostat avoit esté Chrétien:] 'car cela y est repeté plusieurs fois. On lit la mesme chose dans Philostorge *l. 7. c. 10. p. 96*, '& dans les actes du Duc Arteme tirez en partie de cet historien; & Baronius l'avoit mis dans ses Annales sur cette derniere autorité. [Cela nous avoit neanmoins paru peu appuyé,] 'parce que Theodoret parlant conjointement de ce Julien, d'Elpide, & de Felix, dit qu'on tenoit que les deux derniers avoient renoncé à la foy, sans rien ajouter de Julien. 'Sozomene dit aussi qu'il estoit extremement ennemi des Chrétiens, sans marquer qu'il eust esté Chrétien. [Le silence de ces deux auteurs nous avoit, dis-je, paru plus fort que l'autorité de Philostorge, quelque positive qu'elle fust. Mais Philostorge estant appuyé par une piece que nous avons tout sujet de croire bonne, & qui roule toute sur cela; nous sommes ce me semble obligez d'avoüer que Theodoret & Sozomene n'ont point marqué l'apostasie du Comte Julien, parcequ'ils l'ont ignorée.]

Anal. t. 4. p. 127. 129. Bar. 362. § 110. Thdrt. l. 3. c. 8. p. 646. b. Soz. l. 5. c. 7. p. 604. c.

Pour la page 393. § 29.

NOTE XXVIII.

Differens noms qu'on donne à Saint Theodoret.

[Nous ne trouvons que Sozomene entre les anciens qui parle de S. Theodoret. Il l'appelle Θεοδώρητον selon l'edition de Geneve *p. 341. c*, Θεοδώρητον selon la marge de Christophorson & selon la Tripartite de l'edition de Paris en 1562. *p. 79. c*, Θεόδωρον selon l'edition de M.r Valois *p. 604. d.* Il est appellé Θεοδώρητος dans Nicephore *l. 10. c. 7. p. 22. a*, & dans ses actes que nous allons examiner.] 'Florus 23. *mars*, l'appelle Theodoric. On lit aussi Theodoric dans l'Usuard de Molanus, & Theodoret dans l'Adon d'Anvers en 1612. 'Si c'est luy que les plus anciens martyrologes marquent le 23 de mars, ils l'appellent ordinairement Theodore, 'quelquefois Theodorit ou Theodoret. [On voit donc que le nom de Theodorit ou Theodoret, comme nous avons accoutumé de le prononcer, est le plus autorisé; & il nous sert encore à distinguer ce Martyr du Confesseur Theodore,] 'dont Sozomene parle aussi: [& qu'ainsi on ne peut pas dire estre le mesme.]

Boll. mars. t. 3. p. 15. b. Flor. p. 393. Boll. 23. mars p. 492. d. Soz. l. 5. c. 20. p. 627. d.

Pour la page 393. § 29.

NOTE XXIX.

Que les actes de Saint Theodoret sont legitimes.

'Le P. Mabillon dans le quatrieme tome de ses Analectes, nous a donné des actes de Saint Theodoret Prestre d'Antioche sous Julien, [qui sont citez par Molanus sur Usuard 23. *oct.* & dont

Anal. t. 4. p. 127.

Adon a tiré quelques endroits. Molanus dans sa premiere edition, dit qu'ils estoient dans la Chartruse d'Amsterdam.] 'La fin de ces actes porte qu'ils ont esté écrits par des personnes qui estoient à Antioche dans le palais [de Julien,] & qui furent avec luy en Perse, *in Persida*, comme on lit dans le P. Mabillon : [& dans les deux editions de Molanus en 1568 & 1583,] quoique dans Baronius on ait mis *in perfidia*.

p.131.

Bar.362.§110.

[Nous ne voyons rien qui nous empesche de recevoir cette declaration, & de regarder ces actes comme une piece authentique & originale, hors quelques fautes que les copistes y ont faites, comme dans la date que nous allons examiner,] '& dans ce qui y est dit d'abord de Julien, *confugiens ad Ecclesiam Antiochensem Lectoris fungebatur officio*. [Le mot d'*Antiochensem* ne se peut soutenir : mais quelqu'un qui aura vu que tout le reste se raporte à Antioche, l'aura pu mettre à la marge, & un autre dans le texte.] 'Le P. Ruinart croit qu'il faut lire *Nicomediensem*. Il y faut aussi changer deux ou trois fois *Constantinus* en *Constantius*; & le P. Ruinart l'a corrigé dans son edition sur un manuscrit. [Hors cela tout y est conforme aux meilleurs historiens, & à ce que 'Sozomene nous apprend du Saint, en sorte que cet historien semble en avoir mesme copié le commencement. Toutes choses y sont fort particularisées ; la narration en est simple. Il n'y a qu'un seul miracle *p.*130, marqué par Adon 23. *oct.* & le reste de la piece paroist assez bon pour autoriser cet endroit, aussibien que quelques paroles un peu dures qui s'y recontrent, *diabolo parti tuo &c.*

Anal.t.4.p.127.

Act.M.p.638.

Soz.l.5.c.8.p.604.d.

Il y a quelque lieu de s'étonner] 'que S. Theodoret ayant esté pris, au moins en partie, au sujet de vases sacrez, comme on le voit par Sozomene & par un endroit de ses actes, [on ne trouve pas cependant qu'on luy en ait dit un mot dans son interrogatoire, si l'on n'y veut raporter] 'l'endroit où il est dit qu'il estoit redevable au fisc. Mais l'ayant nié, on ne le presse point sur cela. [Est-ce qu'il y avoit eu auparavant quelque interrogatoire secret où ce point avoit esté éclairci ? Est-ce que l'auteur des actes n'a point voulu méler ce qui regardoit un argent sacré, mais perissable, avec la cause de la foy ? Je voudrois avoir quelque chose de meilleur, mais je ne voudrois pas sur cela rejetter les actes. Nous avons vu, & nous allons voir encore quelques difficultez qu'on y peut remarquer, mais ausquelles il n'est pas difficile de satisfaire.] 'Ils disent des particularitez de la mort de Julien l'apostat, [que nous ne lisons point autrepart.]

d'Anal.t.4.p.132.

Anal.t.4.p.13.

p.133.

NOTE XXX.

Pour la page 395. §29.

Qu'il peut avoir souffert le 23 octobre 362 : Des eglises fermées à Antioche.

'Les actes de S. Theodoret finissent par ces mots : *Hæc quæ gesta sunt circa famulum Dei Theodoritum decima kalendas aprilis vera conscripsimus &c.* [Molanus 23 *oct.* cite cet endroit, mais il lit *die* 10. *kal. novem.* Cette date se peut raporter au temps que les actes ont esté écrits, & en ce cas elle ne fait point de difficulté. Mais il est bien plus naturel de l'entendre du martyre du Saint : & en effet Usuard & Adon le mettent le 23 d'octobre, conformément à ce qu'a lu Molanus :] & le 23 de mars on trouve dans les martyrologes de S. Jerome un S. Theodore Prestre à Antioche. 'Florus qui l'appelle Theodoric, ajoute le mesme jour, qu'il eut la teste tranchée sous Julien : [& ainsi il faut l'entendre de celui dont nous avons les actes.] 'Divers autres martyrologes disent aussi que celui du 23 de mars souffrit sous Julien. [Les martyrologes de Saint Jerome pourroient s'entendre de Theodore le Confesseur, qui n'estoit pas Prestre du temps

Anal.t.4.p.133.

Flor.p.393.394.

Boll.mars,t.2.p.15.b.

23.mars.p.442.d.

temps de Julien, mais qui peut l'avoir esté depuis: & cela se pourroit d'autant plus presumer, qu'Usuard qui met S. Theodoret le 23 d'octobre, met le 23 de mars *S. Theodore Prestre à Antioche*. Neanmoins Rufin auteur de tout ce que l'on sçait de S. Theodore, ne dit point qu'il ait esté Prestre; & selon le style ordinaire des martyrologes de S. Jerome, ce Theodore Prestre doit estre plutost un Martyr qu'un Confesseur.

Selon Sozomene, S. Theodoret peut avoir esté martyrizé le 23 de mars 362: mais cela ne se peut selon ses actes, ni selon Theodoret.] 'Car selon ses actes il fut pris lorsque l'on cherchoit les richesses de l'eglise d'Antioche; '& Theodoret assure que cette rocherche se fit aprés l'embrasement du temple de Daphné, [brulé le 22 octobre 362. Les actes ne parlent point de cet embrasement:] 'mais ils marquent que l'Empereur Julien estoit à Antioche, [où il ne vint qu'au mois de juillet.] Ils disent encore que le lendemain du martyre du Saint, le Comte Julien tomba dans la maladie dont il mourut; [ce qui s'accorde avec S. Chrysostome, Theodoret, & Sozomene,] 'qui conviennent que cette maladie suivit aussitost la profanation qu'il avoit faite des vases sacrez. [Personne ne dit qu'il ait esté malade durant un an; & il est certain neanmoins qu'il ne mourut qu'en 363. Il faut donc dire que la feste de S. Theodoret marquée le 23 de mars, n'est point le jour de sa mort, mais de sa translation ou de quelque autre solennité pareille.] 'Dans un manuscrit des actes il n'y a aucun jour marqué. [Les mesmes raisons nous empeschent encore de nous arrester au 6 de may,] 'auquel les Grecs font memoire d'un S. Theodoret d'Antioche; '& Bollandus l'entend de celui-ci.

Anal. t.4.p. 132. — Thdrt.l.3.c.8. p.646.a. — Anal.t.4.p. 132. — Chry.gent.p. 682.c|Thdrt. p. 646. d|Soz. l.5.c.8.p.605. a. — Act.M.p.662. — Men. p.45. — Boll 6. may, p.93.d.

[Il n'est pas difficile de mettre le martyre de S. Theodoret le 23 d'octobre:] 'car le temple de Daphné fut brulé le 22; [ce qui se doit entendre de la nuit du 21 au 22,] puisque le feu commença à minuit ou un peu aprés, *medietate noctis emensâ*. [Ainsi le Comte Julien aura pu chercher les vases sacrez dés le 22, arrester le mesme jour S. Theodoret, & le faire mourir le lendemain. Cela se pourroit mesme encore en ne mettant l'embrasement du temple que la nuit du 22 au 23. Et ce qui justifie que c'est mesme le vray temps du martyre du Saint,] 'c'est que le Comte Julien ne rendit conte à l'Empereur des richesses trouvées dans l'eglise que le jour d'aprés qu'il l'eust fait mourir. 'Il est vray que le Prefet Saluste aprés avoir fait tourmenter Theodoret tout le 22, obtint de l'Empereur qu'on cessast les poursuites contre les Chrétiens, & qu'on delivrast ceux qui estoient en prison. [Mais cet ordre peut ne s'estre pas donné ou ne s'estre pas executé si viste, que le Comte Julien plus cruel envers les Chrétiens que ne vouloit l'Empereur mesme, n'ait pu en faire mourir un le 23.

Amm.l.22.p. 225.226. — Anal.p.132. — Soz.l.5.c 20. p.627.628.

Il se rencontre neanmoins ici une difficulté;] 'car Ammien dit que l'Empereur en colere de voir son temple brulé, fit fermer la grande eglise: '& les actes disent que le Comte Julien ayant fermé l'eglise de Dieu, & chassé les Clercs qui se disperserent de costé & d'autre, S. Theodoret ne sortit point de la ville, *sed congregans sibi quosdam fratres, sine cessatione collectam faciens, acceptabiles de Deo fundebat orationes. Audiens verò Julianus hunc facere collectam .... eum sibi jussit exhiberi*. [Il semble donc qu'il y ait eu au moins quelques jours entre l'ordre de fermer l'eglise & le martyre du Saint. Je ne sçay cependant s'il est necessaire de le dire. Car l'eglise ayant esté fermée le 22, Saint Theodoret peut avoir tenu l'assemblée dés le jour mesme, & avoir esté aussitost deferé & arresté.

Amm.l.22.p. 225.226. — Anal. p.127. 128.

Mais je pense qu'on pourroit aussi

distinguer les choses d'une autre maniere, en disant que dés devant l'embrasement du temple, & peut-estre avant que l'Empereur fust venu à Antioche, le Comte Julien son oncle avoit fait fermer l'eglise, ou plutost] les eglises, comme il est porté dans la suite des actes, & dans Sozomene;] que l'Empereur accorda ensuite aux Chrétiens, ou plutost aux Ariens, d'ouvrir la grande eglise, en laissant les autres fermées ou toutes ou en partie; & qu'il la fit refermer aprés l'embrasement, comme nous l'apprenons d'Ammien & de Theodoret. Cela expliquera ce que nous lisons dans la chronique de S. Jerome, que l'eglise fut fermée deux fois à Antioche. Cela expliquera encore]'ce que disent les actes de Saint Theodoret, que le Comte Julien malade, ayant prié son neveu de faire ouvrir les eglises, il repondit: Ce n'est point moy qui les ait fait fermer, & je ne les ferai point ouvrir. [Ce n'est point là un fait qui paroisse inventé; & cependant je ne voy point d'autre moyen de l'accorder avec Ammien & Theodoret.

p. 133 | Soz. l. 5. c. 8. p. 604. d.

Anal. p. 233.

Nous trouvons encore un autre avantage à prendre les choses de cette maniere. Car si S. Theodoret estoit Prestre & Thresorier de la grande eglise d'Antioche, puisqu'il semble, selon Sozomene, qu'il eust la garde des vaisseaux sacrez; il estoit sans doute dans la communion d'Euzoïus & des Ariens, qui tenoient alors la pluspart des eglises de la ville, comme toute l'histoire nous en assure.]'Et Theodoret le dit expressément de la grande eglise. [Il ne sera donc plus ni saint ni Martyr: & c'est ce que nous ne pouvons dire, puisque son nom se lit dans les plus anciens martyrologes attribuez à S. Jerome, où je ne croy pas qu'on trouve aucun de ceux dont on peut contester raisonnablement la catholicité & la sainteté. 'Baronius pour se tirer de cette difficulté importante, dit qu'il avoit peut-estre esté Thresorier lorsque l'eglise servoit aux Catholiques, [avant qu'ils se separassent des Ariens en l'an 361, à cause de l'exil de S. Melece & l'intrusion d'Euzoïus:] ou qu'il quitta l'heresie dans son martyre mesme. [Le dernier n'est pas aussi commun que le pretend Baronius; & je ne sçay s'il seroit aisé d'accorder l'autre avec Sozomene. Mais supposant que toutes les eglises furent fermées, rien ne nous empesche de dire que S. Theodoret estoit Thresorier & Prestre non de la grande eglise, mais de celle des Meleciens ou des Eustathiens, qui estoient Orthodoxes; n'estant pas hors d'apparence que Julien voulust depoüiller les Catholiques aussi-bien que les Ariens.]

Thdrt. l. 3. c. 8. p. 646. b.

Bar. 362. § 110.

NOTE XXXI.

Pour la page 395. § 30.

Sur les impietez du Comte Julien.

'La maniere dont S. Chrysostome & Sozomene raportent ce que le Comte Julien fit dans l'eglise d'Antioche, [donne lieu de croire qu'il profana les vases sacrez par ses excremens;] '& Theodoret dit expressément qu'il urina contre la table sacrée. 'Philostorge attribuë ce sacrilege à un quatrieme qui estoit venu avec Julien, Elpide, & Felix, & qu'il ne nomme pas.

Chry. gent. p. 681. d. e | Soz. l. 5. c. 8. p. 603. a.

Thdrt. l. 3. c. 8. p. 646. b.

Phisg. l. 7. c. 10. p. 98.

NOTE XXXII.

Pour la page 398. § 30.

Que ce Comte n'est mort qu'en l'an 363, & apparemment en janvier.

'S. Chrysostome semble dire en un endroit, que Julien Comte d'Orient estoit mort avant le transport des reliques de S. Babylas. 'Mais en un autre il dit que ce fut aprés la réponse d'Apollon, & aprés l'embrasement de son temple, [qui suivit certainement ce transport. Aussi il faut necessairement le dire, selon les historiens ecclesiastiques:]'& nous avons encore plusieurs

Chry. gent. p. 681. c. d.

t. 5. or. 45 p. 510. b. c.

Phisg. a. p. 298.

loix que Julien luy adresse depuis cet embrasement, 'soit que sa maladie ne l'empeschast pas encore absolument d'agir, comme il le faut dire si l'on reçoit les actes de S. Bonose, [soit que ce fust l'ordre de luy adresser les ordonnances qui devoient estre executées par ses officiers.] 'Il y a une de ces loix datée de 363, [a] & on voit en effet par Ammien qu'il ne mourut qu'aprés le premier janvier de cette année là, [une maladie comme la sienne pouvant aisément avoir duré plus de deux mois. Il faudra mesme ne mettre sa mort] 'qu'aprés le 9 mars 363, si nous voulons nous arrester à la date d'une loy qui luy est adressée ce jour là dans le Code de Justinien. [Mais la faute de cette date est visible,] puisque la loy est donnée à Antioche, [d'où Julien estoit parti le 5 du mesme mois.] Godefroy veut qu'au lieu de 7. *idus mart.* on lise 7. *Kal. mart.* [Mais puisqu'il faut corriger,] 'il vaut mieux mettre 7. *idus februarias*; comme veut le Cardinal Noris, [ou *januarias*.] Car Julien qui fit son Misopogon au mois [de janvier ou] de fevrier, 'y marque bien clairement que Julien son oncle n'estoit plus au monde. 'Il paroist aussi par la suite d'Ammien, que Julien estoit encore à Antioche lorsqu'il fit Aradius Rufinus Comte d'Orient à la place de son oncle Julien mort depuis peu.

Act.M.p.667. — Col.Th.chr. p.66. — a Amm.l.23. p.238.a.b. — Cod.Th.chr. p.66. — Nor.epo.p. 205.a. — Juli.miso.p. 103. — Amm.p.238. a;239.

NOTE XXXIII.

Pour la page 398 § 31.

Sur la mort de Felix Surintendant.

'Saint Chrysostome dit que [Felix] le Surintendant mourut avant que d'avoir passé la porte du Palais: Et il semble vouloir dire qu'il mourut avant que d'avoir pu aller trouver Julien, pour luy rendre conte du pillage de l'eglise.] 'Ammien marque en effet, qu'il fut emporté tout d'un coup avant le Comte Julien; mais il semble que ç'ait esté fort peu avant luy, & seulement au mois de janvier 363. [Ainsi le sens de S. Chrysostome pourroit bien estre, que le mal ayant pris à Felix dans le palais, il n'eut pas le loisir d'en sortir; ou qu'il mourut aussitost aprés quelque nouvel outrage contre l'eglise: Car S. Chrysostome ne marque point ce qu'il avoit fait.]

Chry.gent.p. 682.a. — Amm.l.23.p. 238.a.

NOTE XXXIV.

Pour la page 404.§32.

Que les Grecs ne font point S.te Publie mere de S. Chrysostome.

'Theodoret dit que Jean fils de S.te Publie, fut souvent nommé pour estre elevé à la dignité apostolique. [Quelques uns l'ont entendu de l'episcopat d'Antioche où Jean estoit Prestre, & qui estoit proprement une eglise apostolique. Mais tous les Evesques estant les successeurs des Apostres, leur dignité est partout apostolique. D'ailleurs S.te Publie qui n'avoit vécu que fort peu dans le mariage, estoit fort agée du temps de Julien. Ainsi son fils devoit déja avoir quelque age, & n'aura par consequent pu voir beaucoup de vacances du siege d'Antioche. Car on n'a pu vraisemblablement songer à l'elire pour la premiere fois qu'aprés la mort de Flavien arrivée en 405, & selon ce qu'en dit Pallade, il ne paroist point qu'on ait songé à mettre aucun Jean en sa place.]

'Baronius & d'autres accusent les Grecs de confondre ce Jean dans leurs menologes avec S. Jean Chrysostome. 'Cela se trouve en effet dans le menologe latin imprimé dans Canisius. [& Baronius n'en avoit pas vu d'autre.] 'Mais l'original grec imprimé en 1628 ne le dit point, & se tient aux termes de Theodoret, quoiqu'il les exprime mal. 'Le menologe d'Ughellus ne dit rien du tout du fils de Publie.

Thdrt.l.3.c. 14.p.652.c. — Bar.362.§142. — Canis.t.2.p. 887. — Men.9.oct.p. 107. — Ugh.p.1098.

NOTE XXXV.

Pour la page 406.§ 34.

Temps du martyre de S. Bonose.

'Les actes du martyre de S. Bonose,

Act.M.p.657. c.

[que nous examinerons dans la note 36, portent que trois jours aprés le Comte Julien commença à jetter sans cesse des vers. Cela l'obligea de presser sa femme d'aller à l'eglise prier pour luy. 'Elle le refusa &c. Il s'adressa à J.C, pour demander au moins une promte mort, *& sic secundum meritum suum vermibus scatens expiravit*. [C'est ce qui nous fait dire qu'il y a lieu de croire que S. Bonose n'estoit mort que trois jours auparavant, c'est à dire au mois de janvier 363. Cela n'est pas neanmoins bien assuré, puisqu'on peut raporter tout de suite des choses qui se sont passées en differens temps.

p.668.

Mais ce qui est certain, c'est que S. Bonose n'a pas souffert avant le mois de novembre,] 'puisque le Comte Julien jettoit déja des vers, & estoit attaqué de la maladie dont il mourut, [commencée le 25 d'octobre. Ainsi le Saint n'est point mort ni]'le 20 de septembre marqué pour sa feste à la teste de ses actes, [ni]'le 21 d'aoust auquel Usuard l'a mis, & Baronius aprés luy. Baronius ne cite point d'autre martyrologe pour ce Saint; [& je ne le trouve point dans Florentinius.] 'Les martyrologes de S. Jerome mettent le 18 novembre un Bonose, & un Maxime [qui pourroit estre Saint Maximilien compagnon de S. Bonose,] avec quelques autres, mais à Cesarée, [au lieu que S.Bonose a souffert à Antioche.] 'Il y a un S. Bosone ou Bonose le 27 de janvier, mais avec des martyrs d'Afrique, & sans S. Maximilien. [Les Grecs ont peut-estre fait une autre fois leur feste le 20 de septembre. Mais je ne trouve point dans Canisius qu'ils en fassent aujourd'hui.]

p.667.
p.664.
Bar.21.aug.f.
Flor.p.974.
p.285.286.

NOTE XXXVI.

Pour la page 406.§ 34.

Sur les actes du mesme Saint.

Usu,21.aug.
Act.M.p.663.

'Les actes de S. Bonose & S. Maximilien qui sont citez par Usuard, '& que le P. D. Thierri Ruinart nous a donnez, ont un grand air de verité & d'Antiquité; & il y a des caracteres qui semblent ne pouvoir venir que d'une personne du temps mesme, comme ce qui y est dit de S.Melece, & encore plus ce qu'on y voit d'Hormisda & de Second. Car des faussaires n'auroient point sceu qu'il y avoit à la Cour de Julien un Prince Persan nommé Hormisda, ni que le Prefet d'Orient s'appelloit Second. Ce Prefet y est representé comme dans l'histoire; où il passe pour un homme sage & moderé, payen, mais sans emportement. Ce qui y est dit de la femme du Comte Julien, est tout à fait appuyé par Theodoret, mais n'en est pas pris: & il seroit plus aisé de croire que Theodoret a pris des actes ce qu'il en dit. Le refus que cette femme fait de prier pour son mari n'a est point de l'air d'un faussaire, non plus que les choses singulieres qu'on y lit sur la maladie du Comte. Ainsi ces actes meritent bien qu'on examine avec soin quelques difficultez qui s'y rencontrent, pour voir si elles sont telles qu'elles nous doivent faire perdre la bonne idée que le teste de la piece nous donne.

On ne doit point d'abord estre surpris de voir qu'on ordonne aux Saints de sacrifier sur peine des tourmens ou de la vie mesme. Car c'estoient des soldats;] '& Julien ne vouloit personne dans ses troupes qui n'idolatrast. 'Il est vray neanmoins qu'il se contentoit d'ordinaire de casser ceux qui le refusoient: [mais comme il estoit fort leger, il n'estoit pas si uniforme das sa conduite.] 'D'ailleurs il paroist que les deux Saints s'estoient signalez à empescher mesme les autres d'idolatrer. [Ainsi ils meritoient la mort comme une punition selon Julien, & comme une recompense selon Dieu.] 'Les autres qui furent martyrizez avec eux,

Thdrt.l.3.c.4.p.643.b.
Act.M p.665.a.
p.567.

[pouvoient estre dans le mesme cas:] & il est certain au moins que les deux qui sont nommez dans leurs actes, [estoient aussi des soldats.

Soz.l.5.c.7.p. 604.b.

Nous pourrions ajouter] 'que le Comte Julien oncle de l'apostat, & apostat luy mesme, qui condanna les Saints, estoit encore plus ennemi des Chrétiens que son neveu, & qu'il aimoit à les persecuter jusques au sang.]

Act.M.p.667.

'Mais S. Bonose souffrit selon ses actes lorsque ce Comte estoit déja dans la maladie dont il mourut, 'p. 661. & dans laquelle il tomba aprés avoir fait mourir S. Theodoret le 23 d'octobre 362. Or l'Empereur trouva fort mauvais qu'il l'eust fait mourir, & luy defendit de faire mourir à l'avenir aucun Chrétien. [Ainsi c'est ce qui fait une difficulté considerable. Pourroit-on dire que dans la mauvaise humeur où le mettoit sa maladie, il ne gardoit point de mesure, croyant que son neveu dans son cœur n'estoit pas fasché qu'il le fist, pourvu qu'il ne parut pas l'agréer? Mais il est plus aisé de croire qu'il en avoit receu un ordre particulier de l'Empereur, assez leger pour vouloir tantost une chose, & tantost une autre: & c'est ce que marque apparemment] 'ce qu'il dit; p.664. *Accepi potestatem ut flammis vos exuram.*

[Le commandement qu'il fit aux Saints de changer le signe du *Labarum*, c'est à dire d'en oster la Croix, embarasse encore. Car est-ce que Julien attendit un an à changer le Labarum? Et comment eust-il souffert le signe de la Croix & le nom de J.C. à la vuë & à la teste de ses troupes? Tout ce qu'on peut dire,] 'c'est qu'on voit par Eusebe qu'il y avoit plusieurs étendars ou estoit la Croix, & un au moins en chaque armée. [Celui-ci pourroit donc estre celui de l'armée d'Orient apporté depuis peu à Antioche où on ne l'avoit point encore changé, surtout parceque les deux Saints, qui ce semble l'avoient en garde,] 'avec les autres qui sont nommez Jovien & Herculien, estoient resolus de mourir plustost que de le faire. [Cela sera encore plus aisé, si nous voulons dire que Constance] 'avoit donné à chaque compagnie un étendar de la Croix, qu'on pouvoit aussi appeller *Labarum*: & c'est à peu prés le sentiment du Pere Ruinart. 'Car ce que dit Sozomene, que le Labarum estoit le premier etendar parmi les Romains, [peut s'entendre de chaque compagnie où il me semble qu'il y en avoit plusieurs. Il est plus difficile d'expliquer Saint Gregoire de Nazianze,] 'qui dit que lo Labarum conduisoit l'armée. [Et neanmoins n'y en pouvoit-il pas avoir un à la teste de toute l'armée, & d'autres à la teste de chaque compagnie? Enfin j'aimerois mieux croire qu'il y a en cela quelque chose que nous ne savons pas assez, que de condanner sur cette raison une piece qui paroist tres bonne en beaucoup de choses.]

Euf.v.Const.l.1.c 31.p.429. c|l.4.c.21.p. 535.

Act.M.p.667.

p.664.a.

Soz.l.5. c.17. p.621.a.

Naz.or.3 p. 75.c.

p.667.668.

'Le Comte Julien en voulant que sa femme allast prier pour luy, luy parle d'une maniere bien dure: *Vade misera ad ecclesiam &c.* [Mais cette dureté mesme, aussibien que tout le reste de l'endroit, a bien plus l'air de la verité que de l'imposture. On peut neanmoins estre surpris de ce qu'il l'envoie à l'eglise en un temps où les eglises estoient fermées à Antioche. Mais quand elles l'eussent esté toutes, ce qui pouvoit n'estre pas, les Chrétiens ne manquoient pas de s'assembler en quelque lieu pour prier &c. Et deslors ce lieu estoit une eglise. Car ce que Julien vouloit, estoit qu'elle allast prier, & demander qu'on priast pour luy. Elle le refuse: & ce refus qui n'est point d'une femme scrupuleuse, mais d'une ame grande, éclairée, detachée de tout, est aussi saint que terrible. Elle voyoit qu'il n'estoit point du tout converti,]'& qu'aprés avoir fait quelques

Thdrt.l.3.c.9. p.646.647.

demarches par ses exhortations, comme le raporte Theodoret,[il retomboit toujours dans son impieté, & continuoit à persecuter les Saints. Elle n'avoit donc garde d'aller demander la guerison de son corps à celui qu'il irritoit par son endurcissement. Elle eust plutost demandé la guerison de son ame: Et peutestre le faisoit-elle en secret; ou bien elle ne l'osoit faire, voyant l'arrest de Dieu prononcé contre luy, & se croyant obligée de l'abandonner à sa justice.]

p.665.c. 'On accuse les miracles faits en faveur des Saints, de magie & de malefice &c. [C'estoit une vieille calomnie, qui sembloit devoir estre détruite par le temps: & par ce que tout le monde avoit vu de la conduite des Chrétiens sous Constantin & sous Constance. Mais on sçait que les calomnies les plus visiblement fausses, ne laissent pas de subsister dans l'esprit de quelques uns qui ferment volontairement les yeux à la plus vive lumiere.]

p.664. 'Le Comte Julien dans sa procedure contre les deux Saints, dit: *Sistatur Bonosus*: & Bonose estoit present. Le juge luy avoit mesme déja parlé, & il luy avoit répondu. [Ainsi je pense que ce *sistatur* signifie qu'on le fasse approcher plus prés pour l'interroger comme un criminel, de mesme qu'on dit parmi nous mettre sur la sellette.] Mais aprés qu'on l'a mis en cet état, & Maximilien ensuite, aprés mesme qu'on les a étendus sur le chevalet, *cumque aptati fuissent ad equuleum*; le juge dit encore, *Siste illos*: *Cumque sisterentur &c.*] J'avoüe que je ne l'entens point; & tout ce que je puis dire, c'est que nous ne savons pas toutes les formalitez Romaines. Il pourroit au plus y avoir quelque broüillerie, qui n'empescheroit pas que la piece ne fust vraie.]

Ibid. 'Le juge aprés avoir fait battre Bonose, *aptate illum ad plumbatas &c.* 'le fait encore mettre en état pour estre battu, *Aptentur*,.. *Tunde illos*. [Est-ce que ce sont deux seances differentes que l'on n'a pas eu soin de distinguer? Ce seroit une grande faute ou de l'auteur ou du copiste.] p.665.

Ibid. 'On ordonne de le battre avec Saint Maximilien: & les actes ajoutent, *Cumque tertio plumbatis tunderentur &c.* [Ce n'estoit pourtant que la premiere fois pour Maximilien, & la seconde pour Bonose. Est-ce que les actes sont defectueux, ou qu'ils avoient esté battus dans quelque seance precedente? Ou est-ce que dans cette seule fois ils furent battus à trois reprises? J'aimerois mieux ce dernier.]

Ibid. 'Il y a quelques fautes dans ces paroles, *in tantum eorum corpora &c.* & dans les suivantes, *nihilque de tormentis perterriti dolores fuissent perpessi*. On pourroit lire dans ces dernieres, *praeteriti doloris*, ou bien, *nullosque dolores*.

p.666. '*Tunc iratus Secundus*. [On n'a rien marqué qui le pust mettre en colere. Il y a donc faute dans cet *iratus*. Ou est-ce qu'il y auroit quelque chose d'oublié?]

Ibid. 'Le Comte Julien paroist presider seul à la seance suivante, & il y parle toujours seul, jusques à ce qu'en fin Second qui comme *Preses*, [ou plutost *Prefectus*, estoit le premier,] y dit un mot comme pour s'en aller. [Il semble donc que ces actes soient un abregé des actes originaux, fait par quelqu'un qui n'a pas discerné avec assez de jugement ce qu'il devoit mettre.]

p.667. 'Second en se retirant, conjure Bonose par le nom de Dieu de prier pour luy. [Cela peut surprendre: mais avec cela on sçait que Darius, Auguste, Agrippa, & d'autres payens, demandoient que les Juifs priassent le vray Dieu pour eux: & Second estoit trop puissant pour craindre qu'on luy en fist une affaire auprés de l'Empereur.]

Ibid. 'Pour ce que le mesme Second dit

au Comte Julien, *Tu scis quando videas de ore tuo vermes exire*, [il veut dire qu'il ne pretend pas tomber dans les mesmes maux qu'il souffroit depuis qu'il avoit fait mourir S. Theodoret, & profané les vases sacrez. On ne lit pas autrepart que ce Comte jettast des vers par la bouche:] 'mais on lit qu'il rejettoit ses excremens, & que son ventre estoit plein de vers.

Anal t.4.p. 232. &c.

Act.M.p.666. 'Hormisda vient mesme exprés à la prison demander les prieres des Saints. Il le fait comme un Chrétien le pourroit faire; & le texte porte expressément, *Hormisda qui credidit &c.* [Je ne me souviens pas d'avoir vu autrepart qu'il eust embrassé la foy: mais ayant vécu prés de quarante ans auprés de Constantin & de Constance, il est aisé de le presumer.] 'Mr Fleuri dans l'abregé qu'il fait de ces actes, dit sans hesiter qu'il estoit Chrétien. [Sa qualité, & l'avantage que Julien en esperoit tirer dans la guerre contre Sapor dont il estoit frere, pouvoient bien luy conserver la liberté entiere de l'estre encore.]

Fleuri,l.4.p. 88.

Act.M.p.666. c. 'On presente à la derniere audience Bonose & Maximilien, sans parler d'aucun autre. 'Cependant on dit dans la suite, *Hæc cum audissent omnes qui fuerant electi, ejus imperio restiterunt*. [Assurément ces 'Chrétiens n'estoient pas là comme spectateurs.] 'Le Comte s'adresse ensuite à Jovien & à Herculien pour leur commander aussi de changer le Labarum. Il paroist donc difficile de douter qu'il n'y ait de l'imperfection dans les actes.

p.667.a.

b.

Mais ce qui nous fait plus de peine,] 'ce sont les miracles qui y sont en assez grand nombre, & quelques uns assez étranges, 'comme ces lampes dans la prison qu'on ne pouvoit éteindre, & la chaux vive qu'on fait éteindre sur eux, [ce qui n'est pas mesme aisé à comprendre: & cela est accompagné du cantique *Benedictus &c.* tiré de l'Ecriture, ce qui est moins ordinaire dans les bons actes. Tout cet endroit a quelque chose qui choque.]'Les chaines qui tombent à tous les prisonniers Chrétiens [peuvent encore faire quelque peine. Mais il y a encore plus sujet d'estre surpris de ce qu'aprés tant de miracles,] 'le juge dit à Bonose: *Quam virtutem Dei tui ostendis? &c.*

p.665.666.

p.656.b.

a.

c.

[On a peine aussi à comprendre la conduite d'un homme sage & raisonnable comme Second,] 'qui fait jetter ses prestres dans la poix boüillante pour voir s'ils en sortiront sains & saufs comme les Martyrs. [Pourroit-on dire que les prestres mesmes pour conserver leur credit & l'honneur de leurs demons, avoient consenti à cette epreuve dans l'esperance de s'en tirer par quelque magie?] 'Un heretique proposa à S. Pacome de passer ensemble le Nil à pied, pour voir qui d'eux deux estoit plus agreable à Dieu. [Je pense qu'on trouveroit d'autres exemples semblables. Avec cela les payens n'epargnoient pas trop leurs prestres:] '& aprés l'embrasement du temple de Daphné, on en mit le pontife & les prestres à la question, pour savoir d'où estoit venu le feu, quoique l'on n'en soupçonnast point d'autres que les Chretiens. *V. S. Babylas*. [Mais quoy qu'on puisse dire, il est assurément difficile de se persuader que cette action soit raisonnable, & par consequent que Second l'ait faite.

p.665.c.

Boll.14.may, g.60.p.333.

Chry.gent.p. 682. c|Thdrt. l.3.c.7.p.645. d.

Pour ce qui est donc du jugement general qu'on peut faire de ces actes, en comparant ce qui y paroist de bon avec ce qui y peut faire de la peine, il faut apparemment reconnoistre qu'ils viennent d'un bon original dont nous n'avons que l'abregé ou l'extrait, fait avec moins de jugement qu'il n'auroit esté à souhaiter, & avoüer qu'il y a mesme lieu de craindre qu'on n'y ait ajouté divers miracles peu assurez. Cela n'a pas empesché que le P. Ruinart n'ait cru les pouvoir mettre dans son

Fleuri,l.15.p. 88-90.

recueil;]'& M.r Fleuri en a mis un assez long abregé dans son histoire en omettant une partie des miracles. [Nous avons cru le devoir suivre en cela, & nous pouvoir servir de ce que ces actes nous apprennent sur divers points de l'histoire.]

Pour la page 415.§ 37.

NOTE XXXVII.

Que c'est en l'an 363 que les Juifs ont voulu rebastir leur Temple.

Chry.t.5.or. 41.p.510.b. 'S. Chrysostome met les efforts que firent les Juifs pour rebastir leur Temple de Jerusalem, avant l'embrasement gent.p.693.d| 694.a. du temple d'Apollon à Daphné, '& comme l'un des premiers effets de Amm.l.23.p. 237. la persecution de Julien. 'Neanmoins Ammien le met clairement au commencement de l'an 363, Socr.l.3.c.20. p.192.d. '& Socrate dit que Julien donna les ordres du rétablissement du Temple, en partant pour marcher contre les Perses. [S.Gregoire de Nazianze, Theodoret, & Sozomene en parlent aussi immediatement avant cette guerre.] Bar.363.§ 5. 'Baronius a suivi ce sentiment, Philtg.n.p. 297. '& Godefroy commentateur de Philostorge, dit que c'est le commun & le veritable. [On pourroit peutestre dire que Julien avoit donné aux Juifs dés le milieu de l'an 362, l'ordre ou la permission de rebastir leur Temple ; mais que comme il leur fallut du temps pour se preparer à cette entreprise, & amasser les materiaux, ils ne se trouverent en état d'y travailler qu'en l'an 363 sur la fin de l'hiver : & que ce fut en ce temps là que les miracles arriverent.]

l.7.c.14.p. 101-103. 'Nous ne nous sommes pas amusez à raporter ce que dit Philostorge, que dans les demolitions qu'il fallut faire, on trouva comme par miracle dans Bar.363.§ 19. une cave l'Evangile de S. Jean. 'Baronius qui n'avoit vu cette narration que dans Nicephore, la laisse au jugement Philtg. n.p. 306. des lecteurs, '& le commentateur de Philostorge la traite de fable.

Pour la page 425.§ 40.

NOTE XXXVIII.

Sur Saint Domice moine, martyr en Syrie.

[On peut trouver quelque difference entre S. Domice dont parle la chronique d'Alexandrie, & celui de Perse que les Grecs honorent le 7 d'aoust,] Chr.Al.p.691. 'parcequ'on dit que le premier mourut dans sa caverne que Julien avoit fait boucher, Men.7 aoû.p. 86. '& que l'autre y fut accablé de pierres. [Je ne sçay neanmoins si cela doit suffire pour dire que ce n'est pas un mesme Saint, estant aisé qu'on ait broüillé quelque chose dans les circonstances de leur mort. On peut luy avoir jetté des pierres, & avoir ensuite bouché sa caverne, sans se mettre en peine s'il estoit vivant ou mort.

Il y a bien d'autres differences entre l'un & l'autre, selon Baronius.] Bar.ib.f. 'Car dans le martyrologe Romain il a mis celui du 7 d'aoust à Nisibe, [au lieu que celui de la chronique d'Alexandrie est dans le diocese de Cyr en Syrie : & il est aisé de montrer par l'histoire, que Julien n'a jamais approché de Nisibe. Baronius a cru suivre en cela les Grecs, parceque le menologe de Canisius porte qu'il fut battizé à Nisibe. Mais il peut avoir ensuite quitté Nisibe, & les Ménées nous assurent qu'il la quitta.] 363.§ 32. 'Baronius dit dans ses Annales que S. Domice de Perse vint trouver Julien à Nisibe, & luy fit de grands reproches sur son apostasie, jusqu'à ce que Julien en colere le fit lapider. [Il ne cite point d'où il a tiré cette histoire, & je ne la trouve point dans le menologe de Canisius : Cependant elle a du raport] Boll.mars,t. 3.p.871.|23. mars,p.459. 'avec ce que le menologe de Basile dit d'un S. Domice honoré le 23 de mars, qu'on fait aussi martyr sous Julien. Mais ce menologe dit qu'il estoit de Phrygie, [& non de Perse,] & qu'il eut la teste tranchée. On ne dit point en quel lieu, ni si Julien eut part à sa mort.

Bollandus

may, t. 1. p. 37. c. Bollandus dit que celui du settieme aoust a esté moine dans la Palestine. [Je ne sçay d'où il l'a pris ; car cela n'est point dans les Ménées, quoiqu'ils en parlent assez amplement. Il pourroit mesme avoir esté quelque temps dans la Palestine, & s'estre ensuite retiré au diocese de Cyr.]

NOTES SUR L'ABBÉ MUCE.

Pour la page 414.

NOTE I.

S'il s'appelloit Muce ou Patermuce.

Ruf. v. P. c. 9. p. 466. 2. COPRE's parlant de celui qui avoit demeuré avant luy dans le desert, *Erat quidam*, dit-il, *ante nos vir nobilissimus pater nomine Mutius* : p. 467. 2. dans un autre endroit, *Videntes autem patrem Mutium*: p. 468. 2. & dans un troisieme, *Cui respondisse fertur Patermutius*. [Il semble luy donner le nom de Muce, & y ajouter par honneur le titre de Pere. Neanmoins Rosweide dans ses titres, dans ses marges, & dans sa note 24, *p.* 488, suppose toujours qu'il s'appelloit Patermuce : [& le nom de Patermuthe qui est le mesme, n'est pas extraordinaire en Egypte. On peut dire aussi que dans le premier endroit de Rufin, si *pater* n'est qu'une epithete, il n'auroit pas fallu y mettre *vir*, & Rufin n'auroit pas ce semble toujours joint ce mot à celui de *Mutius*, comme il ne le fait pas dans les autres solitaires. Neanmoins on l'a appellé Muce dans la traduction françoise, ce que nous avons suivi. [Bult. or. p. 48. Mr Bulteau dit, Mutius, ou, comme l'on parle, Patermucius. [La chose est fort peu importante. Sozomene ne parle point de ce solitaire ; & mesme tout ce qu'en dit Rufin n'est point traduit dans Pallade.]

Pour la page 414.

NOTE II.

Sur Isaïe auteur d'une regle.

Du Pin, t. 2. p. 212. Mr du Pin parlant d'Isaïe, auteur de la regle qui porte son nom, (car je ne voy point qu'il dise rien des 28 homelies qu'on luy attribuë,) dit que c'est apparemment celui dont parlent Rufin & Pallade, & qu'ils appelloient Abbé de Syrie. [Je ne sçay ce qu'il entend par cette Syrie, & il ne cite point l'endroit. Auroit-il pris Syr & Isaïe dont Rufin parle dans les Vies des Peres, *c.* 10. *p.* 469, pour une seule personne ? parcequ'il y a dans le titre, *De abbate Syro, Isaia &c.*]

NOTES SUR SAINT HILAIRE.

Pour la page 434. § 2.

NOTE I.

Quel est Fortunat auteur de la vie de S. Hilaire : En quel temps elle paroist avoir esté écrite.

Boll. 13. jan. p. 790. § 1. NOus avons une vie de S. Hilaire divisée en deux livres, écrite par un nommé Fortunat, & adressée à un Evesque nommé Pascence, qui avoit esté nourri dés son enfance aux pieds de S. Hilaire. [Il semble donc que cet Evesque avoit esté son disciple, quoiqu'il soit aisé de l'expliquer d'une autre maniere :] p. 784. § 16. Et en effet, on met un Pascence Evesque de Poitiers successeur immediat de Saint Hilaire. p. 790. § 2. Ce Fortunat dit mesme qu'il eust mieux valu prier S. Ambroise d'écrire cette vie, que de donner cet ordre à un homme comme luy, qui n'en estoit nullement capable.

§ 2. Neanmoins il est visible par cet endroit mesme, que S. Ambroise estoit mort alors, *cui verba florebant*. § 1. Fortu-

nat y appelle S. Hilaire *antiquissimum Sacerdotem*. [Son style n'a non plus aucune apparence d'estre du IV. siecle : & pour son histoire, quoiqu'il n'y ait peutestre pas de choses que l'on puisse asseurer estre fausses, il y en a neanmoins de fort suspectes : D'ailleurs sa narration est trop imparfaite pour estre d'un auteur contemporain. Elle ne parle pas seulement du Concile de Beziers, ni de Saturnin d'Arles, ni de ce qui se passa à Milan entre S. Hilaire & Auxence : Et c'est presque tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie de S. Hilaire.]

p.793.§ 1. 'Pour le second livre qui est aussi d'un Fortunat, & adressé à l'Evesque Pascence & à toute l'Eglise de Poitiers, § 2. 'il est certainement écrit long-temps aprés la mort de Saint Hilaire, § 7. 'peu de temps aprés Clovis, § 3. 'du vivant d'un Evesque nommé Probien, p.794.d. 'qu'on croit estre Probien ou Probatien de Bourges, p.785 § 21. 'qui est mort entre l'an 557 & 573, [& en 568 selon le P. le Cointe.] p.784.§ 14. 'Il y avoit aussi dans le mesme temps un Pascence Evesque de Poitiers, comme on le voit par S. Gregoire de Tours. [Le Pere le Cointe le fait commencer en l'an 564. Ainsi il n'y a guere à douter que la vie n'ait esté écrite en ce temps là, vers l'an 565, & que ce ne soit celle] Gr.T.gl.C.c. 32 p.339. 'que cite S. Gregoire de Tours.

Boll. 13. jan. p.784.§ 15. 'Venance Fortunat qui fut depuis Evesque de Poitiers, vivoit en ce mesme temps dans les Gaules : § 12. 'ce qui fait croire à Bollandus & à d'autres que c'est luy qui est auteur de cette vie. § 13. 'Mais on trouve que le style n'en est pas semblable à celui de Venance. p.785.§ 18. 'S. Gregoire de Tours la cite sans dire qui en estoit l'auteur ; & il ne manque guere quand il cite quelque ouvrage de Venance, qui estoit son ami particulier, de marquer expressément qu'il est de luy. § 15. 'Bollandus dit que la difference du style vient peutestre de ce que Venance n'a fait que repasser un peu sur le premier livre qui avoit esté écrit aussitost aprés la mort de S. Hilaire, par un Prestre de ses disciples nommé Just. [Cela n'a point d'apparence, & on ne trouve aucune autorité ancienne de cette vie pretenduë écrite par S. Just. dont nous parlerons dans la note 18. Ainsi il faut se contenter de savoir que la vie de S. Hilaire] 'que nous avons est écrite vers l'an 565, par un Fortunat. Aprés cela il importe assez peu de savoir si ce Fortunat est celui qui a esté Evesque de Poitiers, ou un autre plus ancien de quelques années.] Bar.13. jan.f. 'Baronius semble quelquefois les distinguer.

[Nous trouvons en effet dans Molanus au 18 de juin, un S. Fortunat Evesque, venu d'Italie aussibien que Venance, mais mort avant S. Germain de Paris, [dont Venance a écrit la vie, & par consequent plus ancien que luy. Molanus ajoute] que c'est luy qui a écrit la vie de S. Marcel de Paris [à la priere de S. Germain.] Il le marque encore le 5 de may : [& l'on en faisoit autrefois à Paris le 5 de may, & le 18 de juin, comme on le voit encore par des livres de l'office, imprimez en 1598. Aussi M.r Chastellain Chanoine de la Cathedrale de Paris, m'a assuré que tout ce qu'en dit Molanus est tiré du martyrologe manuscrit de cette Eglise. Il ajoute que vers Melun il y a une eglise qui porte le nom de S. Fortuné, au bout d'un village appellé la Grande-Celle, ce qui est conforme à Molanus, qui le met à Celle au diocese de Sens. Il dit neanmoins qu'il mourut à vingt milles [ou huit lieues de Paris ou de Sens : & le village de la Celle est marqué dans les cartes, sur la Seine, cinq lieues audessus de Melun, environ à quinze lieues de Paris, & à dix de Sens. Mais les manieres de conter sont souvent assez differentes. De la maniere dont on parle de luy, il pouvoit avoir esté Evesque en Lombardie, & avoir esté obligé de se retirer en France par quelque accident, comme par les grandes guerres

dont l'Italie estoit alors ravagée.]

Pour la page 435.§2.

NOTE II.

Que S. Hilaire n'est point né dans la religion Chrétienne.

Boll.13.jan.p. 790.§3. 'Fortunat auteur de la vie de Saint Hilaire, dit que ce Saint suça la sagesse avec le lait; qu'il en fut si rempli dés le berceau & dés sa premiere enfance, qu'on pouvoit deslors juger que J. C. se preparoit en luy un soldat par qui il pust triompher un jour de ses ennemis. [C'est dire bien clairement que Saint Hilaire est né dans la religion Chrétienne. Mais nous avons vu dans la note precedente, que l'ouvrage de Fortunat n'est pas de grande autorité : & S. Hilaire mesme, S. Jerome, & Saint Augustin, nous paroissent assez formels pour le sentiment contraire.]

Hil.de Trin. l.1.p.2.1.b. 'S. Hilaire dit que ces livres que les Juifs tiennent par tradition avoir esté écrits par Moyse & par les Prophetes, luy tomberent entre les mains dans le temps qu'il estoit occupé de la recherche du souverain bien & du desir de connoistre Dieu. [Est-ce là le langage d'un Chrétien, je ne dis pas d'un battizé, ou, comme on parloit alors, d'un fidele, mais mesme d'un simple catecumene? Car c'est l'état qu'il faut luy donner jusques à son battesme, s'il est né dans le Christianisme. Ces livres divins ne luy auroient-ils pas esté familiers, bien loin de luy avoir esté jusques alors inconnus, dans le temps qu'il estoit capable de faire toutes les reflexions qu'ils luy donnerent occasion de faire? Il faut renvoyer les lecteurs au premier livre de la Trinité, & leur demander si tout ce qu'il dit de luy mesme dans le commencement de ce livre, ne represente pas un homme qui n'a encore eu aucune teinture de religion, mais qui cherche ce qu'il en doit penser.]

Vit.B. p.84.c. 'Ceux qui aiment mieux suivre Fortunat, sont obligez de dire que ce Saint veut nous representer en sa personne quelque philosophe payen qui vient comme par degrez à la religion Chrétienne, ou montrer les progrés qu'il faisoit luy mesme dans cette religion où il avoit esté elevé. 'On dit qu'il p.85.a. n'auroit pas attendu à concevoir ces grands sentimens de Dieu, qu'il en fust venu à la lecture de l'Exode; & que la Genese contient assez de choses qui relevent la majesté & la gloire de Dieu. [Mais qui nous a dit qu'il a commencé à lire l'Ecriture par la Genese? Et quand cela seroit, pourquoi ne voudrat-on pas qu'il ait esté particulierement frapé de la grandeur de cette expression de l'Exode, *Je suis celui qui est*? C'est certainement la plus digne de Dieu, puisque c'est Dieu mesme qui se l'applique.

On n'a pas besoin d'autre réponse à ce que l'on objecte que]'ce Saint a. n'allegue qu'un autre passage d'Isaie, quoiqu'il eust pu en trouver un grand nombre d'autres depuis l'Exode jusqu'à ce prophete, pour confirmer la haute idée qu'il avoit conceue de Dieu sur le passage de l'Exode. [Car on suppose toujours qu'il faisoit ou qu'il devoit faire une lecture suivie de la Bible dans l'ordre où nous l'avons aujourd'hui. Mais cette objection n'est-elle point autant ou plus contre ceux qui la font, que contre nous? Si]'Saint p.84.c. Hilaire estoit déja un docteur fort versé dans les saintes Ecritures lorsqu'il faisoit ces reflexions, [pourquoi n'allegue-t-il point tous ces passages? Pourquoi ne fait-il point observer à son philosophe payen l'ordre qu'on veut qu'il eust dû garder s'il parloit de luy mesme?]

'Mais, ajoute-t-on, S. Hilaire ne dit p.85.b. jamais qu'il ait quitté l'erreur du paganisme. [N'est-ce pas assez le marquer, que de dire qu'il a embrassé la verité du Christianisme? Car c'est supposer qu'il estoit dans une erreur opposée. Pour-

roit-il dire qu'aprés avoir reflechi sur ces paroles de l'Ecriture,]'il embrassa avec joie la doctrine de cette divine religion, [s'il l'avoit receuë dés son enfance? Et est-il vraisemblable qu'on puisse entendre par là]'qu'il se rejoüit d'avoir esté elevé dans cette religion?

de Trin. l. 1. p. 3. a. a.

vit. B. p. 85. b.

'S. Jerome le joint avec S. Cyprien, & dit qu'ils ont paru dans le siecle comme de grands arbres qui sont entrez dans l'edifice de l'Eglise. 'On avoüe ce qui est incontestable, que S. Cyprien a esté longtemps engagé dans l'idolatrie. Mais il est clair, dit-on, que S. Jerome n'oblige pas à le croire de S. Hilaire. On veut, dis-je, qu'il ne le joigne à Saint Cyprien, & qu'il ne les compare ensemble, qu'en ce qu'ils ont esté tous deux de ces grands arbres; & que ce soit à cause de cela qu'il dit qu'ils ont paru, non pas dans le paganisme, mais *dans le siecle*. [Mais Saint Cyprien n'a esté un grand arbre dans le siecle, qu'autant qu'il a esté dans le paganisme. N'a-t-on pas raison de porter le mesme jugement de Saint Hilaire?] Non, dit-on; & S. Jerome oppose ici, [pour S. Hilaire,] non pas le paganisme à l'Eglise, mais le siecle au Clergé, [ou plutost l'état seculier à l'état ecclesiastique. Comme si les Chrétiens laïques n'entroient pas aussi-bien que les Ecclesiastiques dans l'edifice de l'Eglise. Ces paroles ne se peuvent pas expliquer ainsi de S. Cyprien: C'est un grand prejugé qu'elles ne peuvent pas non plus recevoir ce sens à l'égard de S. Hilaire.]

Hier in Is. 60. p. 229. b.

Hil. vit. B. p. 85. c. d.

'Saint Augustin le joint aussi avec Saint Cyprien, Lactance, Victorin, & Saint Optat; & dit de tous ces grands hommes, qu'ils sont sortis de l'Egypte chargez de depoüilles. 'Il est evident, dit-on, que ce Saint n'entend pas le paganisme par l'Egypte, mais la science du siecle. [On ne prend pas garde qu'ils ne sont point sortis des sciences humaines, si l'on peut ainsi s'exprimer, mais qu'au contraire c'est de ces sciences dont ils estoient chargez, quand ils sont venus à l'Eglise. Il faut donc entendre par leur sortie d'Egypte leur renoncement au paganisme. Et on ne peut pas dire] qu'on ne lit dans aucun auteur que S. Optat ait esté engagé dans le paganisme, [puisque S. Augustin le dit assez formellement dans cet endroit.]

Aug. doc. chr. l. 2. c. 40. p. 19. a b. c.

Hil. vit. B. p. 85. e.

NOTE III.

Pour la page 635. § 2.

Qu'il ne savoit pas parfaitement le grec.

'S. Jerome dit que S. Hilaire n'avoit qu'une legere connoissance de la langue greque.'On veut que ce soit parceque croyant qu'en quelques endroits, il tasche, par respect pour ce saint Evesque, d'en rejetter la faute sur un Heliodore Prestre, à qui il attribuë ce qu'il n'auroit osé reprendre dans S. Hilaire. [Mais on avance cela sur des raisons qui ne nous paroissent point recevables.]

Hier. ep. 141. p. 114. c.

Hil. vit. B. p. 86 b. c.

'On ne voit pas, dit-on, que cet Heliodore ait suivi le Saint dans son exil en Orient. [On n'en peut rien conclure. Toutes choses ne sont pas marquées dans le detail. Et on ne peut pas sur ce qu'on ne voit point une chose qui est neanmoins tres possible, en nier une autre qui est fondée sur une autorité formelle & aussi considerable qu'est celle de S. Jerome à l'égard de Saint Hilaire. Elle ne depend point mesme de la raison sur laquelle on la nie. Quand Heliodore n'aura pas suivi S. Hilaire, un autre aura pu luy rendre le mesme service.]

c.

'On croit que S. Jerome n'a écrit que S. Hilaire ne savoit pas parfaitement le grec, que parceque les traductions qu'il a faites dans le livre des Synodes, sont un peu embarassées, & d'un style qui n'est point aisé ni naturel. [C'en peut estre une raison assez bonne & assez forte. Et on ne la détruit point.

c. d.

d.

en disant] 'qu'il faut s'en prendre au temps où notre Saint écrivoit, parce-qu'alors on ne croyoit pas bien traduire si on ne rendoit mot pour mot & dans le mesme ordre que l'original. [Savons nous mieux le caractere & le genie du temps de S. Jerome, que S. Jerome mesme?]

NOTE IV.

Pour la page 440.§5.

Temps & imperfection de la premiere requeste de S. Hilaire à Constance.

Bar.355.§72.

'Baronius met en l'an 355, la requeste de S. Hilaire à Constance, qui commence par ces mots, *Benignifica natura tua &c.* [Il n'en donne pas de raison; mais il semble que S. Hilaire auroit eu moins de liberté]' à demander, comme il fait par cette requeste, le rappel de *ces illustres* Evesques qu'on avoit bannis, [s'il eust luy mesme esté de ce nombre.

Hil.ad Const. l.2.p.118.2.b.c.

Quelques uns pourroient peut-estre aussi fonder le sentiment de Baronius] 'sur l'endroit où S. Hilaire parle de la condannation de S. Eusebe à Milan, & où il dit que cela s'estoit fait depuis peu. [Ce fondement ne feroit pas neanmoins tout à fait solide.]'Car Saint Hilaire parlant dans son traité du Concile de Rimini, fait vers l'an 361, de ce qui s'estoit fait dans celui d'Arles en 353, dit que cela s'estoit fait depuis peu, *quæ proximè gesta sunt.*

p.119.1.a.

fr.2.p.6.

[Il est mesme à craindre que la requeste ne soit non seulement imparfaite, comme on le reconnoist, mais aussi broüillée avec quelque autre écrit. Car la derniere partie, 'depuis ces paroles, *Jam memini dubium est &c.* ou mesme depuis celles-ci, '*Quis non videt, quis non intelligit &c.* ne semble pas liée avec la premiere. Elle ne s'adresse jamais à Constance,] '& mesme elle parle de luy en troisieme personne: '& S. Hilaire dit à la fin, qu'il avoit parlé du symbole de Nicée dans ce qui precede; [où neanmoins nous n'en trouvons pas un seul mot.]'Cependant on trouve cet écrit avec les mesmes imperfections dans tous les plus anciens manuscrits.

ad Const.l.2. p.118.2.d.

c.

p.119.2.a.

d.

pr.B.p.1215. §5.

NOTE V.

Pour la page 442.§7.

Qu'il faut mettre le Concile de Beziers & l'exil de S. Hilaire, en 356. avant le mois de juin.

Hil de syn.p. 183.2.e.

'S. Hilaire fut banni trois ans avant qu'il fist son livre des Synodes, lorsque l'on commençoit à parler du Concile de Rimini, '& quatre ans avant que ce Concile fust assemblé sur la fin de l'an 359.'Ainsi il ne peut avoir esté banni plustard qu'en 356. Ce ne peut pas aussi avoir esté plustost, puisque Julien qui y eut part, n'a esté fait Cesar qu'à la fin de l'an 355, & n'est venu en France que dans les derniers jours de la mesme année. 'Saint Hilaire prend Julien à témoin de l'injustice qu'on luy avoit faite en le bannissant, & qui avoit esté jusqu'à faire injure à ce Prince mesme. [Cela nous fait concevoir que Julien estoit assez prés de Beziers où tout cela se fit; c'est à dire qu'il estoit à Vienne,]' où il passa le commencement de l'an 356, jusqu'à ce qu'il en partit pour Autun où il arriva le 24 de juin. [Ainsi il faut mettre le Concile de Beziers & le bannissement de Saint Hilaire, avant le mois de juin. Car dans le reste de l'année, Julien fut toujours occupé en guerres du costé de l'Allemagne, d'où il vint passer l'hiver à Sens.]

Sul.l.2.p. 164.

Bar.356.§105.

Hil.ad Const. l.3.p.119.a.c.

Amm.l.16.p. 59.

NOTE VI.

Pour la page 442.§7.

Que Rhodane banni en l'an 356, estoit Evesque de Toulouse.

[Dans Sulpice Severe, dont nous tirons l'histoire de Rhodane, nous lisons selon l'edition d'Anvers en l'an 1574.]'*Rhodanium quoquè & Dosanum Antistitem &c.* a Baronius paroist n'avoir point eu & dans son exemplaire, & il est assez visible que Saint Sulpice Severe ne parle point ici de deux

Sulp.l.2.p. 160.
a Bar.356.§120.

Evesques, puisqu'il met *Antistitem*, & dans la suite il ne parle aussi que d'un. D'ailleurs on voit qu'il mar que toujours d'où les autres estoient Evesques; & ainsi il est visible que ce *Dosanum*, ou *& Dosanum*, doit marquer l'evesché de Rhodane. Ce nom a quelque raport à *Dolosanum* & à *Elosanum*; car on sçait qu'*Elusa*, aujourd'hui Eause, a esté autrefois la metropole de la troisieme Aquitaine.] Mais Baronius dit qu'il a trouvé *Dolosanum* dans un ancien manuscrit, 'ce qui se confirme beaucoup par ce que S. Hilaire adresse son livre des Synodes, *p.123.a.b.c.* aux Evesques de la Germanie &c. *& ex Narbonensi plebibus & Clericis Dolosanis*. Car cela marque tout ensemble que cette Eglise se signaloit par son zele pour la foy, & qu'elle n'avoit point d'Evesques sur les lieux. 'Il marque en un autre endroit les violences que Constance avoit faites à Toulouse contre le Clergé; [ce qui arrivoit d'ordinaire dans les Eglises où il vouloit mettre de faux Evesques, aprés en avoir chassé les veritables.]

Catel.l.5.p. 827.

Hil.in Const. 1.p.114.2.b.

'S. Jerome & Rufin parlent de l'exil de Rhodane, mais ne marquent point son Evesché. 'S. Jerome le joint à Saint Paulin [banni vers la fin de l'an 353,] & Rufin à ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan en 355, 'ce que fait Sulpice Severe mesme: [a] Mais puisque selon ce dernier il fut soutenu par la societé de S. Hilaire, [c'est une preuve certaine qu'il fut banni, comme ce Saint, ensuite du Concile de Beziers, en 356. Nous parlerons sur S. Eusebe de Verceil *note* 5, d'un Rotame qu'on trouve avoir signé une tres méchante lettre dans le Concile de Milan.]

Hier.chr.an. 355|Ruf.l.1. c.20.p.171.2.

Sulp.l.2.p. 162. a p.160.

NOTE VII.

Pour la page 444.§8.

En quel temps S. Hilaire receut les lettres des Evesque de France.

[S. Hilaire ne peut pas avoir receu les lettres des Evesques de France plustost que sur la fin de l'an 357,]'puisqu'il y apprit qu'ils avoient condanné la seconde confession de Sirmich, [faite seulement vers le milieu de la mesme année. *V. les Ariens* § 68.] Il ne peut pas aussi avoir receu ces lettres beaucoup plustard,]'puisque cette resistance des Evesques des Gaules à la confession de Sirmich se savoit en Orient dés devant le Concile d'Ancyre, [tenu en 358, quelque temps avant Pasque.]

Hil.de syn.p. 123.a.c.

p.124.1.b.

NOTE VIII.

Pour la page 445.§8.

Qu'il écrivit son livre des Synodes vers la fin de l'an 358.

'Saint Hilaire écrivit son livre des Synodes lorsque les Evesques des Gaules, mandez pour le Concile qu'on vouloit tenir à Nicomedie, estoient déja arrivez en Asie. Le dessein de ce Concile estoit alors rompu, [par le tremblement de terre arrivé le 24 d'aoust 358,]& l'on parloit de tenir au lieu de cela deux Conciles, à Ancyre & à Rimini. [On voit par l'histoire des Ariens, que Constance ne prit le dessein de ces deux Conciles que sur la fin de l'an 358. *V. les Ariens* § 76. Ainsi le livre des Synodes ne peut pas avoir esté écrit plustost. Cela paroist encore]'par ce qu'il y avoit trois ans que Saint Hilaire estoit exilé, & que Saturnin estoit separé de la communion des Evesques de France; [ce qui s'estoit fait, comme nous avons vu, au Concile de Beziers vers le commencement de l'an 356.

Hil.de syn.p. 124.a.d.

p.123.a.e.

Il ne peut pas aussi l'avoir écrit plustard que dans les premiers mois de l'an 359,]'puisqu'il croyoit encore que les Orientaux s'assembleroient à Ancyre; ainsi c'estoit avant qu'on eust conclu que ce seroit à Seleucie.]On disoit aussi alors qu'il n'y auroit dans le Concile que deux ou trois Evesques de chaque province des Gaules: [& les derniers ordres obligerent generalement tous les Evesques d'y venir. C'est

p.124.a.d.

Bar.358.§12. ce qui nous porte à croire, avec 'Baronius, qu'il l'écrivit dés la fin de 358. Et puisque c'estoit une réponse aux lettres qu'il avoit receües dés le mois de mars au plustard, nous avons sujet de le mettre le plustost qu'il nous est possible.]

Pour la page 447.§9.

NOTE IX.

Sur quelques additions au livre des Synodes.

Hil.B.pr.syn. §8.9.p.1146. 'Les Benedictins ont trouvé le traité des Synodes avec quelques additions, dans des manuscrits assez anciens. Elles sont inserées dans le texte en plusieurs de ces manuscrits: mais on voit bien qu'elles n'y doivent pas estre, parcequ'elles interrompent la suite du discours. Et il y a d'autres manuscrits où on les a toujours conservées à la marge. Dans les uns on y en trouve une partie, & en d'autres de differentes: & elles ne se trouvent toutes ensemble dans aucun manuscrit. Le style fait assez connoistre qu'elles sont de S. Hilaire.

Pour la page 448.§10.

NOTE X.

Que la lettre de S. Hilaire à sa fille n'est point supposée.

Hil.pr.p.12. 1.c. 'Gillot qui a fait imprimer en 1572 les ouvrages de S. Hilaire, dit dans la vie du Saint qu'il y a jointe, que sa lettre à sa fille est supposée; ce que d'autres ont cru avec luy: mais ne pouvant nier que Fortunat n'en ait parlé il y a plus de mille ans, il veut qu'elle ait esté supposée par Fortunat mesme, [à quoy il Boll.13.jan. p.791.§7. n'y a aucune apparence.] 'Fortunat dit qu'elle estoit gardée à Poitiers comme un thresor. On voit mesme qu'il n'en prend pas tout à fait bien le sens; [& il est en effet aisé de s'y tromper si l'on n'y prend pas bien garde. Mais c'est une preuve indubitable qu'il n'en est Bar.355.§71. pas luy mesme l'auteur.] 'Baronius reçoit cette lettre pour veritable, & remarque qu'il ne faut pas s'étonner si le style n'en est pas aussi relevé que dans les autres écrits de S. Hilaire, parcequ'il y parle à une jeune fille, qui selon cette lettre, n'estoit presque encore qu'un enfant, & ne pouvoit avoir qu'environ 12 ou 13 ans. [Aprés tout il n'y a rien de bas dans cette lettre, ni d'indigne de la noblesse & de l'esprit de S. Hilaire. Et l'on n'en peut bien juger qu'en se souvenant que c'est un pere qui begaie avec son enfant.]

Pour la page 452.§12.

NOTE XI.

Qu'il n'a presenté qu'une requeste à Constance pour demander audience.

Sulp.l.2.p. 168. 'Sulpice Severe dit que S. Hilaire presenta publiquement trois requestes pour demander audience à l'Empereur, & le pouvoir de disputer sur la foy contre ses adversaires. 'S. Jerome Hier.v.ill.c. 100.p.298.c. ne parle que d'une requeste qu'il presenta luy mesme à Constance dans Constantinople. [Et quoique nous ayons trois écrits de Saint Hilaire adressez à Constance, (ce qui a peut-estre trompé Sulpice Severe,) il n'y a neanmoins que le dernier où il demande audience. Le second dont nous avons parlé autrepart, ne paroist pas avoir de raport à ce temps-ci, puisqu'il demande le rappel des Evesques; à quoy on n'avoit garde alors de songer: & le premier est une invective, & non pas une requeste.]

Pour la page 453.§13.

NOTE XII.

Quand il a écrit son livre contre Constance.

Bar.360.§9. 'Il est marqué dans diverses editions de S. Hilaire, que son livre contre Constance n'a esté fait qu'aprés la mort de ce Prince. [Quelques uns croient que cette remarque peut venir d'Erasme, qui a cru que S. Jerome marquoit cet écrit,] 'lorsqu'il a dit que S. Hilaire avoit fait Hier.v.ill.c. 100.p.298.c. un livre contre Constance déja mort: [& ce sentiment peut paroistre probable, quoique d'autres aient cru que le livre dont parle S. Jerome, estoit quelque autre ouvrage que nous n'avons point.

Quoy qu'il en soit de ceci, il ne faut que lire le commencement de ce livre mesme, qui merite plus de croyance

que tout autre auteur, pour estre convaincu]'que S. Hilaire l'a écrit sur la fin de son exil, & comme il le dit positivement, cinq ans aprés qu'il se fut separé de la communion de Saturnin, ensuite de l'exil de S. Eusebe & des autres, (ce qui arriva en 355, & avant le Concile de Beziers [tenu au commencement de l'an 356. De sorte qu'il ne peut avoir esté écrit plustard qu'en l'an 360, plus d'un an entier avant la mort de Constance. Il seroit mesme tout à fait hors d'apparence de pretendre qu'un homme aussi grave & aussi sincere que S. Hilaire, ait esté capable de faire un livre tel que celui là aprés la mort de Constance, lorsque tout ce qu'il disoit estoit faux & ne subsistoit plus. Mais ce qui a pu tromper Saint Jerome, c'est que Saint Hilaire ayant composé cet ouvrage, l'a pu supprimer jusques à la mort de Constance par le conseil de ses amis, ou parcequ'ayant esté dans le mesme temps renvoyé en France, il ne jugea pas qu'il fust ni de la prudence, ni de la bienseance de publier un livre qui estoit directement contre ce prince: & c'est peut-estre pour cela qu'il est demeuré imparfait.]

Hil.in Const. l.1 p.112.113.

NOTE XIII.

Pour la page 451.§ 14.

Qu'il est revenu de son exil dés l'an 360.

Sculp.l.2.p. 168.

'Puisque nous apprenons de Sulpice Severe que les Ariens aimerent mieux faire renvoyer S. Hilaire dans les Gaules, que de s'engager à la conference qu'il avoit demandée [durant le Concile de Constantinople au commencement de l'an 360, il faut dire qu'il revint à Poitiers dés la mesme année. On le prouve encore par S. Gregoire de Tours,]'qui dit qu'il revint à Poitiers la quatrieme année de son exil, [qui finissoit vers le milieu de l'an 360.] Saint Jerome le dit positivement dans sa chronique. 'Et neanmoins le mesme S. Jerome en un autre endroit, met S. Hilaire entre ceux qui ne revinrent que sous Julien, à la fin de 361 au plustost. [Il est aisé de dire qu'en ce dernier lieu il n'a pas distingué son rappel de celui des autres, de mesme que Saint Athanase joint ordinairement Saint Paulin de Treves banni en 353, avec les autres qui ne le furent qu'en 355.

Gr.T.gl.C.c. 32.p.338|h.Fr. l.1.c.39 p.28.

Hier.in Lucif. p.143.

[Il y en a qui accordent ces deux endroits, en disant que S. Hilaire renvoyé en France dés 360, n'y arriva qu'en 361. Ce qui pourroit estre favorise par Rufin,]'qui dit que quand S. Eusebe de Verceil revint en Italie, il y trouva S. Hilaire qui travailloit à rendre la paix à l'Eglise. [Mais S. Eusebe ne revint en Italie qu'en 363, & il n'a point d'apparence que S. Hilaire qu'on renvoyoit dans les Gaules comme en exil, ait eu la liberté de s'arrester ni en Italie, ni en quelque autre lieu que ce soit, principalement pour y travailler à la paix de l'Eglise, qui n'estoit pas encore en état de recevoir le fruit de ses travaux, jusqu'à ce que Dieu eust appaisé l'orage & tué la beste, selon l'expression de S. Jerome.] 'Ce qu'on voit dans la vie de S. Martin, qu'il ne put joindre S. Hilaire que dans les Gaules, prouve fort bien que S. Hilaire ne fit que passer en Italie sans s'y arrester.

Ruf.l.1.c.30. p.249.

Sculp.v. Mart.c.4.p. 19.

NOTE XIV.

Pour la page 456.§ 14.

De quelle isle il chassa les serpens.

Boll.13.jan. p.792.§ 14.

'L'isle dont S. Hilaire chassa les serpens, est appellée l'isle Gallinaire dans Fortunat. 'Vincent de Beauvais luy donne le mesme nom, ajoutant qu'on y bastit une eglise de Saint Hilaire, & qu'il s'y fit des miracles. Boucher dit que c'est une isle vers le Poitou, qu'il appelle Dive. Et en effet au lieu de *circa Gallinariam insulam* qu'on lit dans Fortunat, un manuscrit a *circà Dives Galliarum insulam*. Bollandus apporte diverses conjectures sur cette isle-Dive, [& ne parle point de l'isle-Dieu sur les costes du Poitou, & qui estoit en ce temps là du diocese de Poitiers, au lieu qu'elle est aujourd'hui de celui de Luçon.] 'Mais M.r Valois

p.792.d.

Notit.Gall. p.392.2.

Valois croit que cette isle-Dieu ou d'Ieu, est en latin Oia, ou par corruption Ogia, & il marque qu'il y a une isle de la Dive, en latin Diva, à l'embouchure de la Sevre.

Pour la page 456. § 14.

NOTE XV.

Qu'il faut mettre en 360 ou 361 le Concile de Paris.

[Le Concile des Gaules dont nous avons la lettre au commencement de la seconde partie des fragmens de S. Hilaire, porte en teste qu'il a esté tenu *apud Fariseam civitatem*.] 'Baronius [& plusieurs autres,] ne doutent point que ce *Fariseam* ne soit pour *Parisiam* & ne marque la ville de Paris.

Bar. 362. 253. 256.

[Il n'est pas si aisé de fixer l'année de ce Concile.] 'Blondel le met au temps où les Semiariens envoyerent en Occident Eustathe, Silvain, & Theophile, pour obtenir par le moyen des Occidentaux & par l'autorité de l'Empereur Valentinien, quelque support contre Valens & les Ariens : [ce qui se fit en l'an 366. *V. les Ariens* § 108. Ce sentiment paroist assez conforme à ce que nous voyons,] 'que la lettre du Concile de Paris est une réponse à une autre lettre que les Orientaux avoient écrite. 'Godefroy dit à peu prés la mesme chose : car il met le Concile de Paris dans le temps que Valentinien estoit en cette ville, [c'est à dire à la fin de 365, ou au commencement de 366. Les Orientaux avoient tenu en l'an 365 le Concile de Lampsaque : C'estoient les Macedoniens, *v. les Ariens* § 106, mais qui ne se distinguoient pas alors beaucoup des Orthodoxes.

Blond. prim. p. 127.

Hil. fr. 2. p. 1. 2. 3.

Cod. Th. chr. an. 365.

Ainsi cette opinion paroist assez bien appuyée ; & elle souffre neanmoins d'ailleurs assez de difficulté.] 'Car, 1°, Les Semiariens qui deputerent en 366 à tous les Evesques d'Occident, leur avoient aussi écrit diverses lettres, [& par consequent à ceux de France.] 'Et cependant les Evesques du Concile de Paris répondent à une lettre adressée à S. Hilaire, [& n'en marquent aucune autre qui leur eust esté écrite. 2.°, Ce que les Semiariens demandoient proprement aux Evesques d'Occident en l'an 366, c'estoit que par leur moyen ils pussent obtenir quelque support de Valentinien. Il n'y avoit point d'Evesques qui les pussent plus servir en cela que ceux de France, où Valentinien demeuroit ordinairement, surtout estant assemblez à Paris, qui estoit le sejour ordinaire de ce Prince en 366, selon Ammien : Et neanmoins la lettre du Concile de Paris ne dit pas un mot sur cet article.] 3.°, 'Dés le temps de Julien les Semiariens avoient condanné le formulaire de Rimini, & approuvé de nouveau celui d'Antioche, 'où le Fils est appellé image sans difference de la substance du Pere : [a] & les Evesques du Concile de Paris témoignent n'avoir appris que les Orientaux ne rejettoient pas le mot de substance, que par leur lettre à S. Hilaire. [Ainsi il y a plus d'apparence à dire que ce Concile s'est tenu dés le commencement de la paix de l'Eglise, vers l'an 362,] 'auquel Baronius l'a mis.

Socr. l. 4. c. 12. p. 220. d | Soz. l. 6. c. 11. p. 651. b.

Hil. fr. 2. p. 1.

Soz. l. 5. c. 14. p. 614. c.

Ath. de syn. p. 892. 893. a Hil. fr. 2. p. 2. 3.

Bar. 362. § 245.

[Saint Melece d'Antioche & divers autres Prelats de Syrie, qui est ce que l'on appelloit alors le comté d'Orient, firent sur la fin de 363, une profession ouverte de la foy Catholique. *V. Saint Melece*. Je ne sçay si pour s'unir davantage avec l'Eglise ils auroient écrit à S. Hilaire : & si c'estoit cette lettre que marque le Concile de Paris, il le faudroit differer en 364. Mais je croy qu'il vaut mieux le mettre plutost, & peut-estre mesme dés 360 ou 361, quelque temps aprés le retour de S. Hilaire & la revolte de Julien.

On a vu sur les Ariens § 93, que les Semiariens qui avoient assez bien agi à Constantinople pour estre estimez Orthodoxes, selon ce que dit S. Hilai-

Bas. ep. 73. p. 220. c. re dans son livre des Synodes,] 'ayant esté bannis au commencement de l'an Philg. l. 5. c. 1. p. 76. 360, 'avoient écrit partout contre Eudoxe & les Ariens de son parti, & que mesme selon Philostorge, ils s'estoient retractez de la signature du formulaire de Rimini, & declarez les uns pour la ressemblance de la substance, & les autres pour la Consubstantialité. [Il n'est pas difficile de croire qu'ils écrivirent aussi à S. Hilaire, qu'ils avoient admis comme Evesque dans le Concile de Seleucie, & dont ils avoient connu le courage à Constantinople; & que c'est à cette lettre que répond le Concile de Paris. Je croy que ceux qui l'examineront dans cette vuë, l'y trouveront tout à fait conforme.] Hil. fr. 2. p. 2. 3. 'Car les Evesques des Gaules y parlent du Concile de Rimini, comme d'une chose toute recente, p. 3. '& ils s'en retractent, comme s'ils ne l'avoient point encore fait jusques alors. p. 2. 'Ils se justifient du soupçon de Sabellianisme, [comme S. Hilaire les en avoit justifiez en 359, dans le Concile de Seleucie;] & refutent ceux qui disoient que le Pere & le Fils ne sont qu'une mesme chose non par nature, mais par volonté, [comme les Acaciens le dirent dans le mesme Concile.] p. 3. 'Les Evesques deposez & exilez qu'ils traitent de freres, [sont visiblement Eustathe, Eleuse, & les autres deposez par le Concile de Constantinople.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y avoit plus d'exilez en 362; & je ne sçay pas comment cela se peut accorder avec Soz. l. 5. c. 14. p. 614. c. d. toutes les autres opinions.] 'L'histoire porte mesme que les Semiariens qui condannerent le Concile de Rimini sous Julien, [en 362 ou 363,] rejetterent aussi la Consubstantialité comme un excés condannable dans les Occidentaux. [Ils n'écrivoient donc pas à S. Hilaire, declaré pour la Consubstantialité: & les Peres du Concile de Paris qui autorisent ce terme, n'auroient pas dû leur écrire comme à des Orthodoxes qui estoient dans leurs sentimens, & mesme dans leur communion. Mais les mesmes Semiariens, quelque sentiment qu'ils eussent de la Consubstantialité, pouvoient bien le dissimuler en 360, pour se soûtenir; dans leur oppression, par la societé de S. Hilaire & des autres Occidentaux.]

Hil. vit. 2. p. 107. a. b. 'Il y en a qui ne veulent pas que S. Hilaire ait assisté au Concile de Paris. Ce Concile, disent-ils, ne parle point de ce Saint comme present. [Mais il ne dit point non plus qu'il fust absent; & je doute qu'on le conclue avec eux par la lecture de la lettre de ce Concile: ou plutost je pense qu'elle porte beaucoup plus à croire qu'il y estoit present. Les Peres de ce Concile ne disent point que ce Saint leur eust écrit, mais qu'il leur avoit appris &c. qu'il avoit declaré &c. Ces expressions marquent mieux sa presence que son absence. Son retour en France arrivé dans le temps mesme qu'il peut avoir receu la lettre des Orientaux, détruit l'autre raison qu'on allegue,] savoir que ce Saint estoit trop zelé pour les interests de la foy, pour ne pas faire tenir promtement cette lettre aux Evesques de France.

On peut demander comment Hil. fr. 2. p. 1. 'le Concile de Paris adresse sa lettre à tous les Evesques Orientaux, [puisqu'assurément il ne pretendoit pas l'adresser à Eudoxe & aux autres purs Ariens, qui tenoient la pluspart des eglises de l'Orient. Cette difficulté est commune à toutes les opinions, & je pense que ce qu'on y peut répondre, c'est que ce titre se doit entendre par raport à la lettre des Semiariens, qui pouvoient bien avoir écrit au nom de tous les Orientaux.

On peut demander encore pourquoi] p. 3. 'le Concile ne promet de tenir pour excommuniez qu'Auxence, & quelques Evesques d'Illyrie. Bas. ep. 72. p. 217. d. e. 'Car les Se-

miariens le demandoient aussi d'Eudoxe, d'Evippe, [& sans doute de tous ceux au moins qu'ils avoient deposez à Seleucie, Peut-estre que les Evesques des Gaules se contenterent de marquer ceux de l'Occident dont il connoissoient davantage les mauvais sentimens, sans vouloir s'engager dans ce qui regardoit ceux d'Orient.]

Pour la page 459. § 16.

NOTE XVI.

Qu'il faut mettre en 364 la dispute de S. Hilaire contre Auxence.

Bar. 369. § 6. 'Baronius met en 369 la dispute de S. Hilaire contre Auxence de Milan, fondé sur ce qu'Auxence dit 'que l'on vouloit alors renverser des decrets faits dix ans auparavant par six-cents Evesques; ce que Baronius entend du Concile de Rimini. [Mais rien ne nous oblige à l'entendre de cette sorte; & Auxence pouvoit bien remarquer en general ce qui s'estoit fait contre les Catholiques, & qui avoit commencé en Occident à la fin de 353, mais qui avoit continué avec plus d'eclat depuis le Concile de Milan en 355. Il pouvoit mesme marquer particulierement le temps de son ordination, qui s'estoit faite aussi en 355.

Hil. in Aux. p. 123. 1. b. c.

Ce qui fait donc que nous ne pouvons mettre l'affaire d'Auxence en l'an 369, c'est, 1°, Que S. Hilaire selon tous les auteurs, estoit mort avant cette année là; 2°, Que la lettre d'Auxence n'est adressée qu'à Valentinien & à Valens, sans y parler de Gratien qui avoit esté fait Auguste le 24 d'aoust 367, ce qui est contre l'ordre observé par les Romains; 3°, Que Valentinien qui estoit à Milan dans le temps de cette dispute,] 'estoit à Paris dés le premier de novembre 365, ᵃ& paroist estre demeuré dans les Gaules les années suivantes, & particulierement en 369.

Amm. l. 26. p. 314. ᵃ Boll. 13. jan. p. 787. § 34.

[Nous trouvons donc bien plus d'apparence à suivre le sentiment de Bollandus,] 'qui croit que ceci se fit aussitost aprés l'arrivée de Valentinien à Milan en 364, [ce qui est d'autant plus favorable, que S. Hilaire pouvoit bien estre encore alors en Italie, où nous avons vu que S. Eusebe de Verceil, qui eut aussi part à cette affaire, l'avoit trouvé en 363, & s'estoit joint à luy pour travailler à la pacification de l'Eglise. La narration mesme de la chose favorise beaucoup Bollandus. Car il y a toute apparence que l'origine de ce trouble, fut que Valentinien arrivant à Milan, voulut oster la division de cette Eglise, pour savoir luy mesme avec qui il devoit communiquer. C'est ce qu'on peut voir plus amplement dans le texte.]

§ 33.

Pour la page 461. § 17.

NOTE XVII.

Si la lettre attribuée à Auxence dans S. Hilaire est veritablement de cet heretique.

'La lettre d'Auxence que nous avons dans S. Hilaire, contient tout ce que ce Saint dit avoir esté 'dans la declaration qu'Auxence presenta à Valentinien, hors ce qui regarde Nice, & ces paroles ambigues de la declaration, *Christum ante omnia tempora natum Deum verum Filium*; [car je ne trouve pas seulement une parole dans la lettre dont on puisse inferer avec quelque apparence que J.C. est veritablement Dieu.] 'Baronius remarque en effet qu'il manque dans cette lettre quelques paroles que S. Hilaire cite de la declaration d'Auxence: & cela ne l'empesche pas neanmoins de croire que c'est cette declaration mesme.

Hil. in Aux. p. 123. p. 122. 1. e. Bar. 369. § 15.

Pour la page 463. § 18.

NOTE XVIII.

Sur l'année de la mort de S. Hilaire.

[Le jour de la mort de S. Hilaire se peut dire certain,] 'puisque sa feste est marquée le 13 de janvier par les mar-

Flor p. 250.

tyrologes de S. Jerome avec le titre de *depositio*, [par Bede, par Florus;] '& par tous les autres aprés eux. Quelques nouveaux la mettent en d'autres jours du mois de janvier, le 26 de juin, ou le premier de novembre. Mais on voit que les premiers ont voulu laisser le 13 de janvier à l'octave de l'Epiphanie, '& que les autres marquent quelque translation de ses reliques, & non le jour de sa mort.

Boll. 13. jan. p. 783.

p. 799. § 9.

[Pour l'année, ce fut l'an 367 de J.C, selon la chronique de S. Jerome revüe par Scaliger, & la mesme année que Gratien fut fait Auguste. Cela s'accorde assez bien avec S. Gregoire de Tours,] 'qui dit qu'il mourut en la quatrieme année de Valentinien. [a] Car quoiqu'estant mort le 13 de janvier, ç'ait esté dans la troisieme année de Valentinien, qui ne finissoit que le 25 de fevrier, [neanmoins il n'est pas extraordinaire de commencer les années des Empereurs avec l'année civile, surtout lorsqu'il y a peu de difference. Sulpice Severe peut encore s'accorder à ce calcul,]'lorsqu'il dit qu'il est mort six ans aprés son retour en France, [n'y ayant guere plus de six ans depuis la fin de 360 jusques au commencement de 367.

Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 39. p. 29.
a Boll. 13. jan. p. 786. § 31.

Sulp. l. 2. p. 170.

Bollandus a suivi cette opinion : mais il n'a pas pris garde à une grande difficulté,] 'qui est que nous trouvons dans les fragmens de Saint Hilaire une lettre datée du 18 de decembre 366, & une autre qui paroist n'avoir esté écrite qu'aprés celle là, [comme nous l'avons marqué sur les Ariens § 110. Or quelle apparence que depuis le 18 de decembre on ait apporté une lettre de Singidon à Sirmich, & de là à Poitiers où mourut S. Hilaire, & qu'il l'ait inserée dans un ouvrage; s'il est mort le 13 janvier suivant? Il faut donc necessairement ou qu'il y ait quelque chose de brouillé dans ces fragmens, & que d'autres que S. Hilaire y aient mis la main, à quoy il y a peu d'apparence; ou que Saint Hilaire ne soit pas mort le 13 de janvier 367.

Hil. fr. 1. p. 41.

Et certainement nous n'aurions pas de peine à reculer sa mort d'une année entiere, si ce n'estoit Sulpice Severe, qui s'est trompé si cela est. Du reste, S. Gregoire s'y accommode fort bien. La chronique de S. Jerome mesme n'y seroit pas tout à fait contraire, puisqu'elle met cette mort à la fin de l'an 367, aprés la promotion de Gratien faite seulement le 24 d'aoust, selon Idace. Ainsi si l'on veut faire monter les chifres d'une ligne, la mort de S. Hilaire se trouvera au commencement de l'an 368, ce qui convient fort bien au 13 de janvier. L'edition de Basle en 1590,]'& plusieurs autres, avec quelques manuscrits, la different jusqu'en la cinquieme année de Valentinien, [qui seroit l'an 369;] & il le faudroit necessairement, si la conference de Milan ne s'estoit tenue que dix ans aprés le Concile de Rimini; [comme l'a cru Baronius : Mais nous avons refuté cette opinion : & le tremblement de Nicée que toutes les editions de S. Jerome mettent aprés la mort de S. Hilaire, appartenant certainement à l'an 368, *v. Valens* § 7, la mort de S. Hilaire ne peut pas se mettre plustard. Hermanus Contractus la met l'année d'aprés l'election de Gratien, & par consequent en 368, à quoy tous ses autres caracteres conviennent, quoiqu'il l'appelle 367.]'Que si l'on pouvoit dire qu'il est mort le premier de novembre, auquel, comme nous avons dit, quelques nouveaux martyrologes marquent sa feste, il seroit aisé de croire que ç'a esté en 367, & cela s'accordera fort bien avec S. Jerome & S. Gregoire. [Mais nous ne voyons pas d'apparence à tirer la mort de S. Hilaire du 13 de janvier, & cela seroit encore combatu par les six ans de Sulpice Severe. On peut donc dire qu'il n'y a rien de bien cer-

Hier. chr. n. K. p. 740.

Boll. 13. jan. p. 790.

tain sur ce point, la chronique de S. Jerome quand elle seroit precise, n'estant pas une autorité fort infaillible. Mais s'il faut choisir quelque chose, il vaut mieux s'arrester au 13 janvier 368, qui s'accorde avec les fragmens de Saint Hilaire, avec S. Gregoire de Tours, & peut-estre encore avec la chronique de S. Jerome.]

Pour la page 463.§18.

NOTE XIX.

Sur une fausse relation de quelques particularitez de sa mort.

MS.p.43.44.

'L'écrit où nous avons quelques particularitez de la mort de S. Hilaire, se trouve dans un manuscrit de l'eglise de S. Michel à Beauvais. p.35.36. 'Il commence par l'histoire d'une dispute entre ce Saint & le Pape Leon. [Et cette histoire est si ridicule qu'elle oste toute croyance à l'écrit où elle se trouve, au moins pour des choses un peu anciennes.] p.37-43. 'Car il y a ensuite divers miracles qui peuvent estre arrivez vers le temps de l'auteur qui les écrit; & avoir ainsi quelque autorité. Le 2^d, le 3e, le 4e, le 5e, & le 6e, Boll.13.jan.p. 796. 'sont les cinq premiers que Bollandus a traduit de Bouchet, mais raportez differemment. MS.p.42. 'L'auteur témoigne que le dernier estoit arrivé de son temps. Vinc.B.l.14. c.5.p.560. 'Le settieme est raporté avec quelque difference par Vincent de Beauvais, qui raporte aussi en abregé ce qui y est dit de la mort du Saint. MS.p.44. 'Ce dernier article finit dans le manuscrit par la glorification de la Trinité & par l'*Amen*; p.45. 'ensuite de quoy il y a encore quelques autres miracles, p.46. 'dont l'un avoit esté fait peu auparavant en l'an 846. [Nous trouvons encore plusieurs autres choses de la vie, de la mort, & des miracles de Saint Hilaire dans les Annales d'Aquitaine par Bouchet, *p.* 11-24, mais nous n'osons pas nous en servir, n'ayant pas les pieces d'où il les a tirées, & ne sachant pas si elles peuvent faire quelque autorité. Il cite une charte de S. Just disciple du Saint, & une vie de S. Hilaire faite par Hildebrand Evesque du Mans du temps d'Eleonor Reine d'Angleterre. Le temps de la derniere luy oste toute autorité,] Bouchet,l.1.c. 10.p.15.1|16.c. '& la premiere que Bouchet dit estre gardée dans le thresor de Saint Hilaire à Poitiers, signée de la propre main de Saint Just, [n'en merite pas plus de croyance,] puisqu'elle contient l'histoire du pretendu Pape Leon. p.15.16. 'On peut voir, si l'on veut, ce que dit Bouchet pour soûtenir cette fable plus qu'insoûtenable. p.15.16. 'Il l'autorise par le témoignage de Fortunat; [& il a sans doute cru la voir dans son exemplaire. Mais il n'y en a pas un mot dans ceux que Gillot & Bollandus nous ont donnez. Que si elle y estoit, nous n'aurions pas hesité à rejetter toute la piece de Fortunat, comme supposée, ou au moins comme corrompuë.]

Pour la page 463.§18.

NOTE XX.

Sur la pretenduë translation de Saint Hilaire à S. Denys en France.

Boll 13.jan.p. 801-803.

'Ce qu'on dit que le corps de Saint Hilaire est à S. Denys en France, & qu'il y a esté apporté de Poitiers par Dagobert, n'est appuyé sur aucun monument un peu ancien, qui ait encore esté donné au public. La plus forte preuve qu'on en trouve, c'est que ceux de Poitiers paroissent l'avoir reconnu en 1394, & depuis en ce siecle mesme, [ce qui est assez fort pour montrer qu'on n'avoit point de connoissance il y a 300 ans, que ses reliques fussent à Poitiers; mais il est difficile d'en tirer qu'elles soient ou qu'elles aient jamais esté à S. Denys.] Bollandus ne veut rien determiner sur cela. Coint.an.628. 56. 'Le P. le Cointe se declare absolument contre la tradition de Saint Denys. 512. 'Il paroist demeurer d'accord que depuis Dagobert on y a apporté le corps de S. Hilaire Evesque de Mende, qui assista au Concile de Clermont en 535. Anal.t.4.p. 644. 'Un memoire du IX.

siecle parle d'Hilduin Abbé de la Celle de Saint Denys, où Hilaire Confesseur de J. C. estoit enterré. [Le mot latin, *Hilarus*, convient mieux à l'Evesque de Mende; mais le titre de Confesseur de J. C. est plus propre à l'Evesque de Poitiers. Il faudroit bien examiner l'authenticité de ce memoire. Il ne paroist pas mesme si fort à plusieurs personnes que] 'le sermon de Pierre Damien, ᵃ & ce que dit Alcuin du bonheur que Poitiers avoit de posseder les reliques de S. Hilaire. 'Car il est difficile de l'expliquer du tombeau seul, comme font ceux qui veulent soûtenir cette translation à S. Denys.

Hil.vit.B.p. 139.140. a p.124.125. p.125.a.b.

NOTES SUR SAINT THEODORE DE TABENNE.

Pour la page 470.§ 1.

NOTE I.

Qu'il fut touché de Dieu le jour de l'Epiphanie.

Boll.14.may. p.306.e.f.

BOLLANDUS se fait une grande difficulté sur la feste du sixieme de janvier, en laquelle S. Theodore fut touché de Dieu, & comment des Chrétiens la pouvoient celebrer; supposant toujours que c'estoit une feste de payens. [Mais je ne comprens pas pourquoi il le suppose.] 'Les termes de Denys le Petit, *quedam apud Ægyptum celebratur ex more festivitas*, [ne nous obligent point à cela:] '& le grec qui a simplement 'ἑορτῆς οὔσης', comme Surius, *cum dies esset festus*, [nous y oblige encore moins. Ainsi puisque le 6ᵉ de janvier a toujours esté celebre parmi les Chrétiens par la feste de l'Epiphanie, je ne pense pas qu'il en faille chercher d'autre.]

Vit.P.l.1.c. 29.p.134.a. Boll.g.31.b| Sur. 4.may, p.202.§ 30.

Pour la page 470.§ 1.

NOTE II.

Qu'il peut estre né vers l'an 314.

Boll.14.may, p.290.d e.

'Bollandus met la naissance de Saint Theodore en l'an 304, sur deux fondemens, l'un que c'estoit luy mesme qui avoit eu à 22 ans la vision raportée par Ammon, *g.* 65. § 6, où il est parlé de S. Alexandre; l'autre que lorsque S. Theodore apprit à l'âge de 22 ans les blasphemes des Ariens contre le Fils de Dieu, c'estoit dés le commencement de leur heresie. [Mais de ces deux suppositions, la premiere est absolument fausse,] 'estant indubitable que la vision sur S. Alexandre est de S. Pacome, qui l'eut au commencement de sa conversion, 'avant mesme que de s'estre retiré avec S. Palemon; & il la raporta à Saint Theodore, 'qui estoit alors âgé de 22 ans, 'lorsque S. Athanase avoit succedé à S. Alexandre. [La seconde supposition ne subsiste que sur la premiere, estant tres aisé que l'on entende parler plusieurs fois d'une mesme chose qui continuë toujours, & qu'on en soit encore plus touché la seconde & la troisieme fois que la premiere.

g.65.c. f. b. f.

Pour chercher donc ailleurs quelque lumiere sur l'âge de S. Theodore,] 'il avoit environ trente ans lorsque Saint Pacome le fit Superieur de Tabenne. 'Il passa sans emploi les deux dernieres années de la vie de S. Pacome, [qui mourut le 9 de may 348. Voilà ce que nous avons de certain. S'il quitta la superiorité la mesme année qu'il la receut, il sera né vers l'an 316:] '& comme il vint à Tabenne âgé de treize à quatorze ans, [ç'aura esté vers l'an 330. Mais il faut dire apparemment qu'il fut environ deux ans Superieur de Tabenne, & mettre sa naissance en 314. Par ce moyen il aura eu 22 ans en

g.38.b. g.43.a. g.29.d|65.b.

336: & les blaſphemes des Ariens qui le firent tant gemir, ſeront ceux qu'ils vomirent ſans doute, lorſqu'aprés avoir fait depoſer & bannir Saint Athanaſe à la fin de l'an 335, & avoir eux meſmes eſté abſous par le Concile de Jeruſalem; ils s'en vinrent à Alexandrie, penſant y triompher de l'Egliſe & de la verité Catholique.

Il ſeroit au moins difficile de dire que S. Theodore ſoit venu à Tabenne beaucoup avant l'an 328.] 'Car Saint Pacome y avoit déja aſſemblé beaucoup de Religieux, '& ſa reputation s'eſtoit déja repanduë juſqu'à Latople [aſſez loin de Tabenne. Cependant il ne s'eſtoit retiré luy meſme dans la ſolitude qu'en l'an 314, âgé d'environ 22 ans. Ainſi il n'a pas apparemment commencé beaucoup avant l'an 328, à former ſon monaſtere.

g.31.d.

c.

Nous ſuppoſons comme conſtant que Saint Theodore fut depoſé de la ſupperiorité de Tabenne deux ans avant la mort de S. Pacome,] 'parcequ'il eſt dit qu'aprés ſa depoſition il demeura deux ans dans ſa penitence & ſon humiliation, ἐν τῇ ταπεινώσει. 'Car il eſt viſible que cette penitence duroit encore lorſqu'il fut à Alexandrie, 'peu de temps avant la mort de Saint Pacome. 'Aprés la mort de Saint Pacome il fut encore aſſez long-temps ſans emploi; [ce qui pourroit faire étendre juſque là ſa penitence, & la faire ainſi commencer moins de deux ans avant la mort de S. Pacome. Mais cela iroit à peu de choſe, eſtant viſible qu'elle avoit au moins commencé aſſez long-temps avant qu'il allaſt à Alexandrie; & on ne peut douter que ce n'ait eſté au pluſtard à la fin de 347. On pourroit meſme étendre la penitence de Saint Theodore juſques à ce qu'il fut fait Abbé, puiſque juſque là il n'eut point d'emploi qui ne fuſt beaucoup audeſſous de ceux qu'il avoit eus auparavant: Que ſi cela eſt veritable, il eſt encore plus viſible que les deux ans marquez pour ſa penitence, regardent le temps qu'elle dura du vivant de S. Pacome, puiſqu'entre la mort de ce Saint & l'election de S. Theodore, il y a au moins prés de quatre ans entiers.

g.43.a.

d.

g.44.b.c.d.

g.45.c|46.a.b.

Quand il ne ſeroit pas tout à fait conſtant que S. Theodore fut depoſé en 346, ce ne peut toujours avoir eſté au plus qu'un an pluſtoſt ou pluſtard; & ainſi cela ne changeroit guere ce que nous avons dit de ſa naiſſance, de ſon entrée à Tabenne, & du reſte de ſa vie.]

NOTE III.

Pour la page 481.§5.

Si S. Theodore a fait la boulangerie à Pacnum.

'La vie de Saint Pacome porte que Macaire Superieur de Pacnum, demanda Saint Theodore, ὡς ἵνα ποιῇ τοὺς ἄρτους αὐτῶν, 'ce que la traduction de Bollandus rend ainſi; *Ut ejus in penſendis panibus opera uteretur*. [Mais Macaire qui vouloit certainement luy faire honneur, l'euſt-il tiré du premier monaſtere] 'où il avoit l'intendance des ouvriers, [pour le reduire à eſtre boulanger dans le ſien? Et il eſt aſſez difficile de voir comment ποιῆσαι ἄρτους ſignifie faire du pain. Cependant nous n'y voyons point d'autre ſens, & nous voyons encore moins que la ſuite de l'endroit nous permette d'en chercher un autre.]

Boll.14.may. g.45.d.

p.326.c.

g.45.d.

NOTE IV.

Pour la page 482.§6.

Que S. Theodore a eſté fait Abbé vers le commencement de l'an 352.

'Ammon vint trouver Theodore à Pabau, un peu plus d'un an depuis que Gallus eut eſté elevé à la dignité de Ceſar [le 15 de mars 351,] ἐνιαυτῷ καὶ ὀλίγῳ πρὸς παρελθόντος. [Il ne peut donc guere eſtre venu pluſtard que vers le milieu de l'an 352. C'eſt ce qui oblige de dire que S. Theodore avoit eſté fait Abbé dés les premiers mois

Boll.14.may. g.65.a.

g.64.a.b. de la mesme année 352.] 'Car il est visible qu'il estoit Abbé lorsqu'il receut c|63.f. Ammon : '& Ammon avoit mesme esté amené par deux Religieux que Theodore avoit deputez à S. Athanase. g.47.c. 'Ainsi quand Theodore dans le premier discours qu'il fit aux Religieux aprés sa promotion, dit qu'il n'y avoit pas encore cinq ans que Saint Pacome estoit mort, [cela peut bien signifier que la cinquieme année n'estoit pas mesme encore commencée, estant bien difficile de mettre la mort de S. Pacome plutost que le 9 de may 348. Ou bien il faut dire qu'il conte par les Consulats, prenant la fin de 348 & le commencement de l'an 352, pour deux années. Ammon confirme encore sa g.70.d.e. chronologie,]'en disant qu'en la troisieme année de sa retraite à Pabau, il receut des nouvelles qui l'obligerent de quitter ce lieu pour aller demeurer e. à Nitrie; '& que six mois aprés qu'il fut venu à Nitrie, Saint Athanase fut persecuté & chassé par les Ariens, διωχθέντος. [Or on sçait qu'il fut chassé par l'irruption des Syriens en 356, la nuit du 8 au 9 de fevrier, trois ans & sept mois depuis le milieu de l'an 352.] p.331.c|350.d. 'Bollandus qui n'ayant pas assez pris garde aux termes de son texte grec, veut qu'Ammon soit venu à Pabau sur la fin de l'année que Gallus avoit esté fait Cesar, c'est à dire dés l'an 351, [& qui veut encore que S. Pacome ne soit mort qu'en 349,] est reduit à dire qu'il faut changer les chifres dans l'endroit où S. Theodore conte cinq ans depuis la mort de S. Pacome, & les reduire à trois, [ce qui n'est point dutout necessaire. Sa chronologie ne s'accorde pas non plus avec les trois ans & demi, ou au moins plus de deux ans & demi qu'Ammon met entre sa venuë à Pabau & la persecution des Ariens où Saint p.350.d. Athanase fut chassé.] 'C'est pourquoi Bollandus a recours à celle qu'ils firent aux Catholiques en Occident à la fin de 353, dans le Concile d'Arles, pour les obliger de condanner S. Athanase. [Ce n'estoit neanmoins que deux ans depuis qu'Ammon estoit venu, selon luy, à Pabau :]'Et il est visible qu'Am- g.70.e.f. mon parle de ce qui se fit en Egypte sous Syrien & Sebastien, [en l'an 356, & depuis.]

NOTE V.

Pour la page 412.§ 6.

Sur les cheveux blancs qu'on semble luy attribuer.

'Ammon dit qu'estant arrivé à Pabau Boll.14.may, [en l'an 352,] & Elurion le pressant de g.64.e. demander quelque chose à S. Theodore; τὴν πολιὰν αἰδούμενος τοῦ ἀνδρὸς, τὸ πλεῖον συνεχόμενον. [Cela signifie naturellement que le respect qu'il avoit pour les cheveux blancs de Theodore, l'empescha long-temps d'oser luy parler.] 'Neanmoins Bollandus croit que ces p.350.e. cheveux blancs sont ceux d'Elurion, Theodore n'ayant alors que 47 ans selon luy, [& que 38 selon nous. Ainsi le sens sera qu'Ammon hesita long-temps, pressé d'un costé par le respect d'Elurion, & retenu de l'autre par celui de Theodore. Mais je ne sçay s'il ne vaut point mieux dire que πολιὰν en cet endroit est une mauvaise traduction de quelque mot egyptien qui aura signifié en general la majesté qui paroist dans le visage d'un homme, & qui le fait respecter, comme on respecte les vieillars.]

NOTE VI.

Pour la page 495.§ 12.

Que S. Athanase peut avoir visité la Thebaide en l'an 365.

'L'auteur de la vie de S. Pacome, aprés Boll.14.may, avoir raporté comment S. Theodore g.49.d.f. fit cesser au commencement du debordement du Nil, [& ainsi vers la fin de juin,] la mortalité qui s'estoit mise parmi ses Religieux, raporte aussi-tost diverses instructions données par ce Saint à ses disciples, comme une suite immediate de ce qu'il venoit de dire;

&

g.49.d.f. 'Et il ajoute qu'aprés avoir achevé son discours, il partit avec les principaux des freres, pour aller audevant de S. Athanase qui venoit en Thebaïde. [Il ne faut pas neanmoins pretendre que ces choses se suivent immediatement.] Car ce fut un peu avant Pasque que Saint Theodore alla audevant de S. Athanase, [& ainsi plusieurs mois aprés la fin de la mortalité.

Je ne croy pas qu'on puisse mettre cette mortalité en l'an 363,]'auquel S. Theodore estoit vers Antinoé le 26 de juin. [Ainsi il ne la faut mettre au plustost qu'en 364, & le voyage de S. Athanase en Thebaïde l'an 365.] g.71.c.d.

Pour la page 496.§ 13.

NOTE VII.

Que Saint Theodore peut estre mort en l'an 367.

[On verra dans la note 90 sur Saint Athanase, que S. Theodore mourut apparemment lorsque toutes les Eglises d'Orient jouissoient encore de quelque paix, & ainsi en 367 au plustard. Nous ne voyons pas aussi d'apparence à mettre sa mort avant l'an 366, supposé que le voyage de Saint Athanase en Thebaïde soit arrivé en 365, comme nous l'avons vu dans la note 6.] 'Car ce voyage se fit un peu avant Pasque. Boll.14 may, g.49.f.

'On marque ensuite diverses choses qui precederent la maladie de Saint Theodore; '& il tomba malade lorsque les Religieux qui estoient venus de tous les monasteres celebrer Pasque avec luy, s'en furent retournez chez eux. 'Ils s'assembloient dés le mardi-saint au moins: [& ainsi il y a grand sujet de croire qu'ils passoient ensemble toute la quinzaine, & qu'ils ne s'en retournoient qu'aprés la Quasimodo.] g.50.a.b. c. g.48.b.

'Lorsqu'Orsise vit que la maladie de S. Theodore tournoit à la mort, il fit assembler toute la Communauté &c. C'estoit au moins trois jours avant la mort du Saint, qui arriva le deuxieme de Pacon, [c'est à dire le 27 d'avril. Tout cela auroit peine à s'ajuster avec l'an 366, auquel Pasque estoit le 16 d'avril; de sorte que le 27 n'estoit que le jeudi d'aprés la Quasimodo. Il vaut donc mieux mettre la mort de Saint Theodore en 367, où Pasque estant le premier d'avril, Saint Theodore peut avoir congedié ses Religieux le 9, estre tombé malade quelques jours aprés, & estre mort le 14 ou environ de sa maladie. Cela s'accorde mieux encore avec]'la lettre que S. Athanase écrivit sur sa mort, puisqu'elle ne fut écrite qu'aprés la Pentecoste. g.50.d. g.51.a.

Pour la page 500.§ 14.

NOTE VIII.

Que l'écrit attribué à Orsise par Gennade, peut estre sa Doctrine.

'Bollandus semble croire que l'ouvrage attribué à Orsise par Gennade, est perdu, & que c'estoit une piece differente de celle que nous avons dans la bibliotheque des Peres, & dans le recueil des Regles donné par Holstenius, *t. 1. p. 67*, intitulé *La doctrine d'Orsise*, parcequ'on ne voit point, dit-il, dans celle-ci cette exposition continue de l'ancien & du nouveau Testament, marquée par Gennade. [Mais Gennade ne parle point d'exposition continue,]'& dit seulement qu'on trouve dans le livre d'Orsise presque tout l'ancien & le nouveau Testament expliqué d'une maniere abregée, qui suffit pour les besoins des Religieux: [& je ne voy pas que cela soit fort eloigné de la piece que nous avons. Car elle n'est presque composée que de paroles & de passages de l'Ecriture, qui veritablement n'y sont pas expliquez à dessein; mais la suite mesme du discours & les sujets ausquels ils sont appliquez, y font voir un sens moral tres utile aux ames.] 'Ce que Gennade dit qu'Orsise donna ce traité à ses freres peu avant sa mort, pour estre Boll.14.may, p.292.c.d. Genn.c.9. Ibid.

comme son testament, [se raporte fort bien] au passage de S. Paul, *Ego enim jam delibor &c.* qu'Orsise s'y applique visiblement comme estant proche de sa fin.

Cod.reg.t.1.p. 88.§56.

[Je ne sçay neanmoins s'il ne se seroit point trompé dans cette pensée qu'il avoit de mourir bien-tost. Car il cite tres souvent S. Pacome, & jamais S. Theodore; ce qui donne assez sujet de croire qu'il écrivoit avant la mort de ce Saint, dont il auroit aussi parlé sans doute, puisqu'il estoit si aimé & si honoré de ceux de Tabenne; ou au moins quand il cite assez souvent *nostre Pere*, il auroit marqué davantage si c'estoit de S. Pacome ou de S. Theodore qu'il parloit.]

NOTE SUR MARCEL D'ANCYRE.

Pour la page 511.

Sur la separation de S. Athanase de la communion de Marcel.

[DANS un écrit intitulé *Unum esse Christum*, qui est parmi les œuvres de S. Athanase, *t. 1. p. 666. a*, Marcel est joint avec Paul de Samosates entre ceux qui ne reconnoissoient pas l'union hypostatique des deux natures en JESUS CHRIST.] Mais le P. Petau ne croit pas que ce traité soit de S. Athanase; parce, dit-il, que le style en est plus fleuri que celui de ce Saint, & que le mot d'hypostase y est employé, *p. 665. d*, pour signifier la personne, au lieu que S. Athanase s'en sert pour marquer la nature, & ne reconnoist qu'une hypostase en Dieu.

Pet.dog.t.2.l.6.c.13.§5.p.74. — Ath ad Afr. p.914.d.

S. Hilaire dit que S. Athanase se separa de Marcel avant que Photin fust condanné: &, selon Sulpice Severe, il le fit au moins avant le Concile d'Arles [tenu en l'an 353.] Cela forme une grande difficulté. [Car Photin fut condanné dés l'an 347, aussi-tost aprés le Concile de Sardique, où Marcel venoit d'estre absous. Et quand on l'entendroit de la derniere condannation de Photin, faite en l'an 351,] nous ne trouvons point que Saint Athanase le condanne jamais, lorsqu'il en parle dans ses ouvrages posterieurs à 351 & à 353, & c'est au contraire dans ces ouvrages mesmes qu'il en parle fort honorablement, comme d'un Evesque injustement persecuté pour la foy par les ennemis de l'Eglise. La réponse mesme qu'il fit à S. Epiphane, & que l'on ne peut pas mettre avant l'an 351, montre bien qu'il doutoit encore alors de son heresie. [Mais quelque autorité qu'ait S. Hilaire, (car celle de Saint Sulpice est moins considerable,) nous ne voyons pas moyen de recevoir le témoignage de personne dans ce qui regarde S. Athanase, au prejudice de S. Athanase mesme: & ainsi il vaut mieux abandonner S. Hilaire, & dire que Saint Athanase ne s'est separé de Marcel que sur la fin de sa vie, qui est le temps auquel S. Basile luy en a écrit.]

Hil.fr.1.p.26. — Sulp.l.2.p.156. — Pet.dog.t.2.l.1.c.13.p.74. — P.74.75. — Ath.fug.p.703.a|sol.p.813.a.b. — Pet.p.75.

NOTES SUR LUCIFER
DE CAGLIARI.

Pour la page 516. § 2.

NOTE I.

Sur le temps auquel il a fait ses écrits.

[IL y a quelque difficulté sur le temps auquel Lucifer a fait les écrits que nous avons de luy. Car il semble que son premier livre pour S. Athanase, ait esté fait avant l'an 358, lorsqu'il estoit à Germanicie,] 'puisque parlant des plus méchans Evesques des Ariens, il nomme Ursace, Valens, *vel ad quem me destinasti Germanensium Adoxius*: [& Eudoxe quitta Germanicie pour Antioche au commencement de l'an 358.

Lucif. de Ath. l. 1. p. 960. b.

Mais comme il l'appelle par mepris Adoxe ou infame, au lieu d'Eudoxe qui signifie glorieux, il faut dire que c'est aussi pour le rabaisser qu'il ne parle que de son premier & petit evesché de Germanicie, quoiqu'il fust déja Evesque d'Antioche, ou mesme de Constantinople, où il passa au commencement de 360.] 'Car il est certain qu'il ne composa ce mesme livre pour S. Athanase, que depuis que Constance eut écrit à ceux d'Antioche contre Eudoxe, [en 358,] & mesme qu'aprés qu'il l'eut ensuite défendu comme un docteur de la verité, en prenant son heresie pour la foy Catholique; [ce qu'on ne voit point qu'il ait fait avant la fin de l'an 359, & au moins il ne l'a pu faire qu'à la fin de l'an 358.] 'Dans un autre ouvrage il parle mesme de la translation d'Eudoxe à Constantinople. [Cela s'accorde avec ce qu'il marque,] 'qu'il écrivoit durant que Sapor faisoit la guerre aux Romains. [Car quoique cette guerre ait duré tout le regne de Valens, neanmoins elle demeura comme assoupie depuis l'an 351 jusques en 359 qu'elle se ralluma avec une extreme violence, & elle continua de mesme en 360.]

p. 977. c.

mori. p. 1109. c.

de Ath. l. 1. p. 977. b.

Pour la page 520. § 4.

NOTE II.

Que Paulin ne fut fait Evesque d'Antioche que durant le Concile d'Alexandrie au plustost.

'Baronius pretend que Paulin avoit esté ordonné Evesque d'Antioche par Lucifer, avant le Concile d'Alexandrie tenu en 362, & que ce Concile approuva son ordination. Il allegue pour preuve, qu'il y avoit de ses legats dans le Concile, & que Paulin luy mesme le souscrivit. [Il est visible que le second ne prouve rien,] 'puisque le texte porte que Paulin signa lorsque la lettre du Concile eut esté apportée d'Alexandrie, '& ce ne fut apparemment que lorsque S. Athanase vint à Antioche, [à la fin de 363. Baronius n'a garde au moins de dire que Paulin ait esté present au Concile. Que s'il appuie sur ce qu'il dit que le Concile voulut qu'il signast; c'est à luy à voir sur quoy il fonde cette volonté du Concile; quoiqu'aprés tout quand il auroit signé dans le temps du Concile, il l'auroit pu faire sans estre Evesque.

Bar. 362. § 24.

Ath. de Ant. p. 580. d.

Epi. 77. c. 20. 21. p. 1015.

Pour ce qui est de ses legats, on n'en peut rien conclure non plus pour la mesme raison, puisqu'estant chef de l'eglise des Eustathiens, avant que d'estre Evesque, il avoit droit de deputer au Concile.

Mais la lettre mesme du Concile d'Alexandrie, fournit des marques suffisantes que Paulin n'estoit pas alors Evesque, ou qu'on ne le savoit pas: quand l'autorité de Rufin & des autres

historiens ne seroit pas aussi formelle] Bar. 362. §241. 'que Baronius reconnoist qu'elle l'est, pour ne mettre son ordination qu'aprés le Concile. [Car cette lettre regardant principalement les affaires de l'Eglise d'Antioche, elle devoit estre adressée à Paulin avant tout autre: & neanmoins elle ne l'est point dutout à luy. Il n'y est aussi jamais parlé de luy Ath. de Ant. p. 575. d|576. c. 'en particulier, mais seulement '*de ceux de la communion de Paulin* en general. On ne luy donne point le nom de *frere* que l'on ne pouvoit luy refuser si on le reconnoissoit comme Evesque. On luy prescrit mesme en quelque sorte la maniere de recevoir les Meleciens. On parle bien de réunir les Meleciens avec ceux de Paulin, mais jamais de les soumettre à Paulin. On traite au contraire les uns & les autres presque avec une entiere egalité;] p. 576. d. '& lorsqu'il s'agit du lieu où l'on s'assemblera aprés l'union, la chose n'est point remise à la discretion de Paulin, mais au consentement de tous les peuples. Que s'il n'eust esté question que de faire consentir les Meleciens à obeïr à Paulin, quel besoin avoit le Concile d'y vouloir aller, & ne le pouvant pas, d'y envoyer les deux plus grands Evesques d'entre eux? Il y avoit déja trois autres Confesseurs à Antioche, & toutes les conditions de l'accord estoient reglées par la lettre mesme du Concile.

On ne voit pas aussi pourquoi Saint Eusebe arrivant à Antioche, desespera sitost d'y pouvoir rétablir la paix, comme tous les historiens le disent; ni quel sujet de prise il put avoir sur cela avec Lucifer, comme S. Jerome mesme le reconnoist, s'il trouvoit les choses au mesme état que les avoit conceuës le Concile d'Alexandrie en le deputant. Il y a donc bien plus d'apparence, pour ne pas dire une certitude entiere, que Paulin ne fut fait Evesque au plustost que durant le Concile d'Alexandrie.]

NOTE III.

Pour la page 520. §4.

Sur la durée des partis de Paulin & de Melece.

Bar. 411. §71. 'Baronius met en l'an 411, la mort d'Alexandre d'Antioche qui finit entierement le schisme des Eustathiens; [& s'il ne se trompe point en cela, il faudra necessairement oster quatre ou cinq ans du conte de Theodoret,] Thdrt l. 3. c. 2. p. 640. a. 'qui dit que cette division, [commencée en l'an 331,] dura 85 ans. [Mais l'opinion de Baronius n'est nullement fondée,] Blond. p. 197. '& elle n'empesche pas Blondel de soûtenir que Theodore ne succeda à Alexandre qu'en l'an 419.

NOTE IV.

Pour la page 521. §5.

Sur le schisme & sur la veneration de Lucifer.

Boll. 20. may, p. 203. &c. 'Bollandus qui veut qu'on regarde Lucifer comme un Saint, & non pas comme un schismatique, tasche de répondre aux autoritez des anciens qui le condannent. [Nous voudrions savoir le jugement que les personnes habiles font de ses réponses; mais nous avons peine à croire qu'elles puissent paroistre solides à ceux qui les examineront avec un peu de lumiere, & qu'on puisse approuver les sens] p. 203. f|204. c. 'qu'il donne à divers endroits de Rufin & de S. Jerome. a p. 205. c. d. [a] Ce qu'il dit du voyage de Lucifer fait en Cappadoce conjointement avec Saint Eusebe de Verceil, pourroit estre quelque chose, s'il estoit appuyé sur des auteurs plus anciens que Nicetas.

Bar. 371. §131. app. 'Ceux qui veulent justifier Lucifer, se fondent beaucoup sur les honneurs qu'on pretend luy estre ou luy avoir esté rendus en Sardaigne. Baronius soûtient, par le témoignage mesme de ceux de Sardaigne, que de son temps on ne luy en rendoit aucun, & qu'on ne sauroit montrer de preuve qu'on luy en ait jamais rendu: Et pour

l'Eglise de Verceil où on pretend qu'il est invoqué, il maintient par le témoignage de l'Evesque mesme de Verceil, que cela est absolument faux. 'Et en effet, la seule chose qu'on en raporte est une hymne, où aprés avoir parlé de S. Eusebe, de S. Denys de Milan, & de Lucifer, cette Eglise invoque ces Saints en general, [ce qu'il n'est nullement necessaire de raporter à tous les trois. Je croy mesme avoir lu dans le recueil qu'on a fait à Verceil de tout ce qui regarde l'histoire de S. Eusebe, que cette hymne n'a jamais esté receue dans la cathedrale.]

Boll. 20. may, p. 207. b.

'Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde la Sardaigne: Car on assure qu'il s'y trouve encore quatre eglises dediées sous le nom de S. Lucifer dans le diocese de Cagliari. On lit dans les actes de Saint Luxore, [qui, quelque méchans qu'ils soient, ont toujours quelque antiquité;] qu'on enterra des Martyrs *ubi nunc est sedes S. Luciferi Confessoris*: Et on a cru trouver depuis peu les tombeaux de ces Martyrs dans une ancienne eglise de S. Lucifer prés de Cagliari. 'On pretend aussi qu'on a trouvé le corps de Lucifer mesme dans cette eglise le 21 de juin 1623, avec cette inscription, *S. Lucifer9 Epp9*. 'Et l'ancienne monnoie de Cagliari, portoit d'un costé *B. Lucfrs.* 'C'est p. e. de là que Pierre des Noels, & quelques autres modernes l'ont mis au nombre des Saints. [Mais des personnes habiles remarquent que cette abreviation *S. Lucifer9 Epp9*, n'est point du IV. siecle, & que cet s est gotthique.]

p. 210. 211.
p. 218. c.
p. 207. e. f.

'Neanmoins Bollandus mesme infirme beaucoup toutes ces preuves, par la remarque qu'il fait que les noms de Lucifer & de Luxore se confondent quelquefois dans la Sardaigne, '& par ce qu'il nous apprend que celui de Lucifer estoit commun à Cagliari, qu'on pretend qu'il y a eu des Martyrs de l'un & de l'autre sexe, qui l'ont porté; & qu'entre plusieurs personnes de mesme nom, il n'est pas rare qu'on attribue au plus connu ce qui appartient aux autres. 'Il est certain mesme qu'il y eu un second Lucifer Evesque de Cagliari dans le V. siecle, & qui estoit Catholique. 'Bollandus avoue encore ce que dit Baronius, que le culte de Lucifer estoit entierement aboli, mesme en Sardaigne, & ne s'y est renouvellé que lorsqu'on a pretendu y avoir trouvé son ancienne eglise prés de Cagliari en 1614, & son corps ensuite en 1623. 'Il dit qu'il s'est aboli par les ravages des barbares: [mais ne peut-on pas croire avec Baronius, que ç'a esté aussi parceque l'on a reconnu qu'il n'estoit pas assez conforme aux regles de l'Eglise?

p. 217. a.
p. 198. b.
p. 217. a.
p. 207. a | 208. a.
p. 207. c | 217. a.
p. 217. a.

Aprés tout, quand l'Eglise de Sardaigne & d'autres avec elle, honoreroient & auroient toujours honoré Lucifer comme un Saint, ce ne sera jamais une preuve bien forte à ceux qui savent combien il s'est glissé d'erreurs en ces sortes de choses, que l'Eglise a esté obligée de retrancher ou de tolerer. On ne peut douter que les disciples du schisme de Lucifer ne l'aient regardé comme un Saint: Cela a pu durer quelque temps, & faire une si forte impression sur l'esprit des peuples, que sa veneration est demeurée, aprés mesme que son schisme a esté éteint; & les Evesques auront ou negligé ou dissimulé cette faute, comme moins prejudiciable à l'Eglise que le trouble qu'il auroit fallu faire pour la corriger. On sçait d'ailleurs que toute l'autorité & civile & ecclesiastique, se trouve souvent trop foible pour abolir des choses de cette nature, établies parmi le peuple par un long usage. Le nom de Priscillien, l'un des plus detestables de tous les heresiarques, se lit encore dans divers martyrologes; & il est difficile de voir comment il s'y est pu glisser, si l'on ne dit que sa veneration

estoit passée des Priscillianistes à des Catholiques ignorans & indiscrets.]

p. 206. d. e. 'Ce qui peut faire quelque peine, sont les miracles qu'on attribuë à Lucifer, non pas ceux qui n'ont pour témoins que Marcellin & Faustin sectateurs de

p. 214. 215. son schisme, 'mais ceux qu'on assure s'estre faits en ce siecle par ses reliques. [C'est une difficulté qui ne peut estre vidée que sur les lieux par un examen fort exact. On publie bien de ces sortes de choses qui se trouvent peu fondées.]

Sponde, an. 362. § 48. 'Sponde dit que le corps de Lucifer, lorsqu'on le trouva, rendit une excellente odeur, & que les cloches de la cathedrale de Cagliari sonnerent d'elles mesmes, [Bollandus ne dit rien de cela, sans doute parcequ'il n'en a pas trouvé

Boll. p. 210. d. de preuve.]'L'Archevesque de Torres en Sardaigne, qui a écrit depuis peu, contre la veneration que ceux de Cagliari rendent à Lucifer, [ne demeure pas apparemment d'accord de ces mi-

p. 219. d|220. c. racles.]'Les plus habiles de Rome se défient beaucoup de ce que ceux de Sardaigne disent de leurs pretendus

p. 209. f|214. e| 219. 225. Saints, comme nous l'apprenons de Bollandus mesme, 'qui justifie cette défiance par diverses remarques: [& il est certain que tout ce qu'on dit des miracles de Lucifer n'a pu encore faire mettre son nom dans le martyrologe Romain. Nous ne voyons rien d'ailleurs qui nous determine à raporter à l'ancien Lucifer, plutost qu'au second, tout ce qu'on dit de la decouverte de son corps, & des miracles qu'on pretend l'avoir suivie. Quand il y auroit preuve que l'eglise auroit esté bastie pour honorer le premier, cela n'empescheroit pas que le second n'y eust esté enterré.

Laissant donc ce point dans son obscurité, nous ne craignons pas de dire que selon toutes les regles & les lumieres de l'histoire, il faut avouer que Lucifer s'est separé de S. Eusebe, de S. Athanase, du Pape Libere, de tous ceux qui avoient signé le formulaire de Rimini, ou qui communiquoient avec eux quand ils revenoient à l'Eglise; c'est à dire qu'il s'est separé du corps de l'Eglise Catholique, qu'il est mort dans cette separation, & qu'il a laissé aprés luy un corps schismatique de Luciferiens.]'Bollandus demeure

p. 204. d. e|205. d|207. a. enfin d'accord de presque toutes ces choses; 'mais il veut que la faute de

p. 207. a. b. Lucifer n'ait pas esté jusqu'à luy faire perdre la vie de la grace. [C'est ce que nous laissons au jugement des personnes plus éclairées, ou plutost au jugement de l'Eglise & de Dieu mesme, dans les profondeurs duquel nous n'entrons point, nous contentant de savoir que le schisme est un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, & qu'il y a bien de la difference entre juger mal de Symmaque, & juger mal de la conduite de toute l'Eglise.]

NOTE V.

Pour la page 525. § 7.

Sur la preface jointe à la requeste de Marcellin & Faustin.

[A la teste de la requeste que Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, presenterent à Theodose I, en faveur de leur secte, il y a une preface qui ne traite que du schisme d'Ursin contre Damase, & se declare pour l'Antipape; de sorte qu'on ne peut douter qu'elle ne soit tres ancienne.]'On y lit

Mar. & F. p. 11. 14. à la fin, que Damase ayant éteint le schisme d'Ursin, persecuta & chassa les Prestres, du nombre desquels se trouverent Marcellin & Faustin, qui presenterent ensuite leur requeste aux Empereurs; 'd'où Baronius qui leur

Bar. 367. § 16. attribuë cette preface, a conclu qu'ils avoient premierement suivi le schisme d'Ursin, & puis qu'ils estoient tombez dans celui de Lucifer.

[On peut neanmoins remarquer qu'il n'y a rien dans la requeste touchant Ursin, ni dans la preface en faveur de

Lucifer. Au contraire elle défend la cause de Libere qui estoit tombé comme les autres: de sorte qu'elle pourroit estre de quelque autre écrivain du mesme temps, du parti d'Ursin. Ou au moins il faut dire que ces Prestres avoient presenté une requeste à Valentinien I. en faveur d'Ursin, qu'ils publierent avec la preface où ils traitent de son schisme; que s'estant depuis unis à Lucifer, ils presenterent à Theodose la requeste que le P. Sirmond a donnée; & que la premiere requeste ayant esté perduë, on en a mis la preface à la teste de la seconde, sans remarquer que c'estoient deux choses toutes differentes; & que mesme à la fin de cette preface on a changé les noms de Valentinien, Valens, & Gratien, en ceux de Valentinien, Theodose, & Arcade, pour la rendre conforme à la requeste que l'on faisoit suivre. Peut-estre aussi que les noms des Empereurs n'estant point dans la preface, on a cru y pouvoir mettre ceux qui estoient marquez dans la requeste: Mais il doit demeurer constant que la preface & la requeste n'ont rien de commun l'une avec l'autre.]

Pour la page 526. § 8.

NOTE VI.

Que le traité contre les Ariens est plutost de Faustin que de Gregoire d'Elvire.

Bib.P.t.4.2.p. 669.

'Nous avons dans la bibliotheque des Peres un traité contre les Ariens, attribué à Faustin & Gregoire d'Elvire. 'Le premier a écrit sept livres contre les Ariens, selon Gennade; & nous apprenons de Saint Jerome, que l'autre a aussi écrit un assez beau livre de la foy. 'Bellarmin attribuë tantost à l'un, tantost à l'autre, celui dont nous parlons. 'Baronius le donne à Gregoire.[Mais il y a bien de l'apparence que l'ouvrage de Gregoire est le traité de la divinité du Fils qui est parmi les œuvres de S. Gregoire de Nazianze, auquel S. Augustin l'attribuë; & parmi celles de S. Ambroise, *v. S. Gregoire de Naz.* § 110. & pour l'autre,] 'le Pere Labbe dit que tous les doctes croient qu'il est de Faustin; 'Bollandus soûtient la mesme chose: ᵃ & en effet, il est adressé à une Imperatrice, [comme Gennade le dit de celui de Faustin.] 'Cette Imperatrice y est mal nommée dans le titre Galla Placidia, n'y ayant point d'Imperatrice de ce nom dans le IV. siecle. Baronius croit qu'il faut seulement *Galla* qui estoit la seconde femme de Theodose. 'Mais Gennade dit que l'ouvrage de Faustin estoit adressé à Flaccille, 'à laquelle les Grecs ont quelquefois donné le nom de Placidie.

Genn.c.16. Hier.v.ill.c. 107.p.299.a. Bellar.p.226. 134. Bar.371.§135| 388.§100|24. apr. Labb.scr.t.1. p.313. Boll. 24. apr. p.270.§2. ᵃ Faust.c.1.p. 659.b. Bar.388.§100. Genn.c.16. Socr.l.4.c.31. p.250.b|Philg. l.10.c.7.p.136.

Pour la page 527.§ 8.

NOTE VII.

Qu'on ne voit point que Gregoire d'Elvire ait quitté le schisme des Luciferiens.

Bar.371.§136.

'Baronius pretend que Gregoire d'Elvire aprés avoir esté quelque temps dans le schisme des Luciferiens, est mort enfin dans la communion Catholique, parce, dit-il, qu'il a esté loüé par quelques Orthodoxes: [ce que nous ne trouvons point, puisqu'Isidore qui en parle seul avec eloge,] 'est un auteur supposé, selon Baronius mesme, & ne fait que copier Marcellin. 'Il ajoute pour seconde raison, que son nom est parmi ceux des Saints le 24 d'avril, 'ce qui est vray du martyrologe d'Usuard, auquel il faut ajouter le Romain, & quelques autres modernes, avec le breviaire de Grenade, où l'on en fait la feste, [peut-estre depuis que Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain. Mais il est visible que toutes ces autoritez, mesme celle d'Usuard qui est la seule un peu ancienne, ne suffisent nullement pour nous assurer de la sainteté d'un homme qui a esté certainement plus de 20 ans dans le schisme, (car il y estoit encore en 384,) & que l'on ne voit nulle part s'estre réuni à l'Eglise.]

357.§10. 388.§100. Bol.24. apr. p.269.270.

NOTE VIII.

Pour la page 527.58.

Que Bonose Evesque de Treves estoit apparemment Luciferien.

Marc.& F.p. 65.

'Dans le mesme temps que Bonose Prestre Luciferien souffroit à Treves, pour la défense [non] de la foy qu'avoit soûtenuë S. Paulin, comme disent les Luciferiens, [mais de la dureté & du schisme de Lucifer, comme la suite de Marcellin & Faustin le montre assez; dans ce mesme temps, dis-je, c'est à dire vers le regne de Valentinien I, ou de Gratien,] 'on pretend que l'Eglise de Treves avoit pour Evesque un Bonose successeur de S. Paulin, 'dont le nom se lit dans quelques nouveaux martyrologes au 17 de fevrier. 'On en garde encore aujourd'hui les cendres sous un autel dans l'eglise de S. Paulin à Treves, avec une epitaphe qui marque aussi qu'on celebre sa mort le 17 de fevrier. Cependant cette epitaphe ne luy donne point le titre de Saint, mais le qualifie seulement *de bonne memoire*; [& afin qu'on ne le prenne pas pour une marque d'antiquité,] il y ajoute le titre d'Archevesque de Treves, qui n'a commencé que bien des siecles aprés. Nous ne voyons donc point que ni l'episcopat, ni la sainteté de ce Bonose soient fort établis; & ainsi j'ay bien peur qu'il ne soit pas different de Bonose le Luciferien.] 'Browerus soûtient fort que ce n'est pas le mesme; [mais n'en donne aucune bonne preuve.] 'Il avoue qu'on ne sçait rien de celui qu'on fait Evesque.

Brov an. Tr. p.260. — Boll.17.feb.p. 21.b. — Brov. l.4.§ 164.p.260. — §165.167. — §100.p.243.

NOTE IX.

Pour la page 528.59.

Que l'Ambrosiaster ou l'auteur des commentaires sur S. Paul, peut estre un Hilaire, mais non le schismatique.

[Je pense que les Docteurs de Louvain qui ont donné une edition de S. Augustin, sont les premiers] 'qui ont attribué à Hilaire Diacre schismatique, les commentaires sur S. Paul, qui sont parmi les œuvres de S. Ambroise. Ils ont esté suivis par Bellarmin *p.* 130. 131, & par d'autres. 'Les plus habiles jugent en effet qu'ils sont écrits longtemps avant l'heresie de Pelage, & il y a un endroit qui marque que Damase gouvernoit alors l'Eglise. Mais cet endroit qui convient fort bien à Hilaire Diacre pour le temps, semble ne luy guere convenir pour la doctrine. Car il est difficile de croire qu'un schismatique qui vouloit rebattizer tous les heretiques, contre ce que les Papes avoient toujours soûtenu, ait reconnu Damase pour le chef & le conducteur de l'Eglise. Aussi le P. Petau dit que nous ne voyons pas qu'il y ait aucune preuve considerable que cet ouvrage soit plutost d'Hilaire que de quelque autre du mesme temps, [& assez probablement de quelque Ecclesiastique de Rome.]

Aug.L.t.7.n. p.269.c.d. — Pe.dog.t.1. l.10.c.4.§5.p. 610.

'Neanmoins on voit que S. Augustin en cite un endroit sous le nom de Saint Hilaire: 'ce qui marque qu'on attribuoit de son temps ces commentaires à un Hilaire: & il est certain qu'ils ne sont pas de S. Hilaire de Poitiers, quoique S. Augustin puisse l'avoir cru lorsqu'il n'en avoit lu que peu de choses, y ayant trop d'endroits indignes de ce Pere, aussi bien que de S. Ambroise: & c'est ce qui à porté à les attribuer à Hilaire Diacre. [Mais je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire que c'est quelque autre Hilaire inconnu d'ailleurs.] 'Car pour ce que quelques uns répondent sur le passage de Damase, qu'Hilaire le schismatique a pu se réunir à l'Eglise, je ne voy point que la maniere dont S. Jerome en parle, nous permette de le croire. Je pense qu'il vaudroit mieux dire que l'endroit où il est parlé de Damase sur la premiere Epistre à Timothée chapitre 3. *p.* 579. g, peut justement estre soupçonné de corruption, puisque ce n'estoit point l'ordinaire

Aug.ad Boni. l.4.c.4.p. 473.471. — n.p.472. — Alex. t.7.p. 131.

l'ordinaire du temps de Damase d'appeller l'Evesque de Rome le Recteur & le conducteur de l'Eglise, en parlant de l'Eglise en general.

p.530. 'Le P. Petau croit qu'on peut douter encore qu'ils soient d'Hilaire qui rejettoit tout battesme donné par les heretiques; 'parceque l'auteur condanne les Novatiens & les Donatistes, *qui à nostris baptizatos reprobant*. [Mais tout anabattiste ne veut point qu'on rebattize aprés luy. Ce que le commentateur reprend proprement dans ces heretiques, c'est qu'ils s'attribuoient ceux qu'ils avoient battizez: & ceux mesmes qui commettent ce crime, le condannent dans les autres.

Amb. in 1. Cor. 1. p. 341. b. c.

La citation de S. Augustin fait voir qu'on ne peut]'attribuer cet ouvrage à Remi qui estoit Archevesque de Lion dans le IX. siecle, comme on dit que l'a cru Maldonat. 'Ce qui y est dit de la continence des Ecclesiastiques, [semble assez convenir au temps de Damase, & d'Hilaire Diacre.] La maniere dont il y est parlé du battesme des malades, & par consequent des adultes, du reste de la police de l'Eglise, '& de l'heresie des Cataphryges, [marque aussi une grande antiquité.] 'Il y a quelques endroits qui se trouvent mot à mot dans le commentaire Pelagien attribué à Saint Jerome; [& l'auteur de celui-ci peut les avoir pris de l'autre.]

Rivet, l. 3. c. 18. p. 323. — Amb. in 1. Tim. c. 3. p. 378. e. — 4. — Jans. de Pel. l. 2. p. 381. c.

Lab. scri. t. 1. p. 52. 'Le commentaire sur l'Epistre aux Hebreux, pourroit bien estre d'un autre auteur moins ancien, puisqu'on marque qu'il est tiré des homelies de S. Chrysostome sur cette epistre.

Pour la page 528. § 9.

NOTE X.

De qui & de quel temps peuvent estre les Questions sur l'ancien & le nouveau Testament.

Aut. qu. ap. Aug. B. t. 3. p. 4 | Alex. t. 7. p. 534. 'On trouve beaucoup de conformité entre le commentaire sur S. Paul, dont nous avons parlé dans la note precedente, & les Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, qui sont dans l'appendix du troisieme tome de Saint Augustin, *p.* 41, selon l'edition des Benedictins. 'C'est pourquoi on l'attribue aussi au Diacre Hilaire le schismatique. 'On voit que l'auteur écrivoit à Rome; [d'où vient peutestre ce qu'il dit en un endroit,]'*Post salvatorem in Petro omnes continentur*. 'Il se met au nombre de ceux *à quibus mundus extraneus est*, & qui ne laissoient pas de faire paroistre leur cupidité en se faisant donner place dans les testamens; [ce qui marque visiblement les Ecclesiastiques.]'Il conte environ 300. ans depuis la naissance ou la mort de J. C. '& on voit qu'il n'écrivoit qu'aprés la mort de Constantin. 'Il semble dire qu'il y avoit encore alors des personnes qui avoient perdu un œil pour J.C; [ce qui ne s'est guere fait que sous Maximin avant l'an 313, & cela n'empescheroit pas neanmoins qu'il n'eust écrit aprés 363,]'si Julien dont il parle en un endroit, [est l'apostat: mais, je ne sçay si ce n'est point plutost le jurisconsulte qui vivoit sous Adrien. Il faut mesme dire qu'il n'écrivoit pas avant l'an 378,]'puisqu'il dit que la Pannonie avoit esté tellement ruinée, *erasa*, qu'elle ne pouvoit plus se relever: [Car je ne croy pas que cela se puisse expliquer que des ravages que les Gots y firent aprés la mort de Valens. 'D'autres le raportent à l'an 351, [auquel ce pays fut ravagé par la guerre de Magnence: mais on ne dit point que ces ravages aient esté si loin.]'Et l'heresie d'Apollinaire qui est aussi combatuë dans ces questions, comme le dit le P. Alexandre, (car je n'ay pas remarqué l'endroit,) n'a guere esté connuë en Occident que vers l'an 375. 'Il semble supposer Photin encore vivant: [& cet heresiarque mourut en 376; ce qu'on pouvoit bien ignorer encore en Occident en l'an 378.]

Lab. scri. t. 1. p. 454. — Aut. qu. 115. p. 121. b. — qu. 75. p. 73. g. e. — qu. 44. p. 58. e. — qu. 115. p. 125. — qu. 12. p. 47. b. — qu. 115. p. 123. g. — p. 123. f. — Alex. t. 7. p. 534. — p. 533. — Aut. qu. 91. p. 83. d.

qu.115.p.123. c. 'Il dit en un endroit que la famine avoit esté en diverses provinces, entre Alex.t.7.p. 534. lesquelles il nomme la Sardaigne: '& quelques uns inferent de là qu'il en estoit aussibien qu'Hilaire le schismatique: [Mais cela est foible; & je ne voy mesme quoy que ce soit dont on puisse tirer que cet Hilaire fust de Sar- Aut.qu.101. p.92.93. daigne.] 'La maniere dont l'auteur des Questions parle contre le faste des Diacres de Rome, qu'un nommé Falcide vouloit egaler aux Prestres, [ne donne point lieu de croire qu'il fust du nombre de ces Diacres; & ainsi il le faudra distinguer d'Hilaire le schismatique. Je ne sçay si l'on peut tirer qu.114.p.119. c. qu'il fust Juif de race,] 'de ce qu'il se fait descendre des Juifs: *apud majores nostros &c.*

52.p 56. 'Les Benedictins remarquent que les manuscrits qu'on a trouvez de cet ouvrage, sont assez differens les uns des autres. La maniere de ces questions est aussi assez differente. Les unes sont des réponses à des questions propo- qu.72.78.p. 72 a|73 a|152. c. sées. 'Les autres paroissent des disputes serieuses & reelles contre un adver- qu.100.116. 118.p.92.a| 127.a|128.c. &c. saire. 'Il y en a qui paroissent des sermons, [a] d'autres des commentaires sur l'Ecriture, [b] d'autres des dissertations & des écrits entiers sur le destin, contre les heretiques, & sur d'autres matieres. 'On y voit les mesmes sujets traitez plusieurs fois, & quelquefois mesme des opinions toutes contraires. Tout cela autorise beaucoup le sentiment d'Erasme & de quelques autres, p.56.106.g. 'qui ont cru que c'estoit un ramas de differentes pieces de divers auteurs, [& qu.101.p.98. a|99.c. peut-estre aussi de divers temps.] 'Car la dissertation contre Novatien, semble le supposer encore vivant: [ce que neanmoins nous ne voulons pas assurer,] 'voyant au mesme endroit que le p.98.d. mot de *paganus* se prenoit déja communément pour un idolatre. 'Les Be- qu.115.p. 121.b|84.p. 79.c. nedictins remarquent qu'au lieu que la question 115 est faite à Rome, la 84.[e] est écrite hors de Rome, *in quo equinoctium habent Romani sicut & nos.* [Mais je ne sçay s'il ne faudroit point *sicut & nobis Christianis scilicet.*

a qu.110.p. 109.e.

b 101.102.114. 115.122.&c. p1.p.56.

Lab.scri.t.4. p.454. 'On marque que cet ouvrage a esté attribué à S. Augustin par le Concile de Paris en 824, 'à quoy il suffit de Aut.qu.p1.p. 54.55. répondre qu'on trouve souvent une doctrine toute opposée à celle de ce Pere, & qu'il n'y a presque pas d'article qui ne contienne quelque chose qui luy est contraire. 'Le P. Alexandre tra- Alex.t.7.p. 535.539. vaille à en justifier plusieurs endroits qui paroissent tout à fait Pelagiens: [mais il n'estoit pas fort necessaire qu'il se donnast cette peine. Car quand il auroit pu montrer que ces questions sont exemtes des erreurs Pelagiennes que d'autres y trouvent,] 'il reconnoist p.539. luy mesme qu'il y en a encore un grand nombre d'autres, [qui ostent toute autorité à cet ouvrage dans des matieres contestées, comme il seroit aisé de le montrer en detail, si cela estoit de nostre sujet. Nous croyons neanmoins devoir remarquer,] 'que Aut.qu.45.p. 58.g. quoiqu'il reconnoisse assez bien la verité d'un seul Dieu en trois personnes, 'cependant il dit que Dieu voulant fai- qu.48.p.61.d. re les creatures, *Verbum prius, quod in mysterio apud se habebat, generavit, hoc est fecit existere. &c.* [Je pense que c'est là l'heresie dont on a accusé Marcel d'Ancyre.] 'Il dit encore en un autre qu.21.p.49.f. endroit, que le Fils de Dieu est né afin que la creature fust faite par luy.

NOTES SUR SAINT EUSEBE EVESQUE DE VERCEIL.

Pour la page 529. § 1.

NOTE I.

Jugement de diverses pieces qui regardent son histoire.

[BARONIUS cite souvent les actes de S. Eusebe de Verceil, & ne nous les donne pas. Nous n'y perdons rien, si ceux qu'il eite sont semblables à ceux que nous avons vu dans un manuscrit, & dont nous n'avons point voulu prendre de copie, parcequ'ils sont tout pleius de faussetez; de sorte que quand on en pourroit tirer quelque chose de bon, ce peu mesme ne seroit point dutout certain. Cette vie & celle que Baronius a eué, sont apparemment la mesme que] celle qu'Ughellus a fait imprimer dans son Italia sacra, *t.4.p.*1030-1048, 'tirée d'un manuscrit ancien de plus de 600 ans. [ce qui n'empesche pas que l'auteur n'en soit assez nouveau,] 'ayant recueilli ce qu'il raporte, des historiens & des chroniques. Il y ajoute les opuscules du Saint mesme: [& il peut avoir eu quelques bons memoires, qu'il aura corrompus par ses additions. Car on voit, qu'il ignoroit entierement l'histoire du temps dont il parle.] 'Ce qu'il dit mesme que le Saint avoit esté fait prestre par le Pape Marc, [n'est pas une chose aisée à croire;] 'puisque Saint Jerome dit bien qu'il avoit esté Lecteur de Rome, [mais non pas qu'il en eust esté Prestre;] & il dit mesme positivement que de Lecteur il avoit esté fait Evesque.

Ugh.t.4.p. 1030.b. — c. — p.1033.b. — Hier. v.ill.c. 96.p.297.a.

'Ughellus nous a aussi donné une espece d'epitaphe de S. Eusebe gravée sur son tombeau, qui fait cet acrostiche, *Eusebius Episcopus & Martyr*. Neanmoins il ne luy attribuë point d'autres souffrances que celles de l'exil, [sans dire, comme sa vie, & les autres nouveaux, qu'il ait esté lapidé: & cela fait voir que l'epitaphe est plus ancienne que cette opinion.] 'L'Y de Martyr est l'*V* de *vitarum*. [ainsi l'on prononçoit encore alors *Martur*, ce qui paroist estre une preuve d'antiquité. Les nouveaux auroient cherché un mot qui commençast par *I*. C'est ce qui nous a portez à nous servir de cette epitaphe comme ancienne. Mais nous y apprenons peu de choses; & ainsi nous sommes toujours obligez de recourir à ce qui se trouve de ce Saint en divers endroits de l'histoire.]

Ugh.t.4.p. 1029. — p.1030.a.

'S. Maxime de Turin avoit fait deux traitez de sa vie, [que nous n'avons plus.] Nous avons deux sermons dans S. Ambroise, que Baronius dit ne pouvoir estre de luy. 'Et veritablement le premier dit assez clairement que Saint Eusebe mourut martyr en Orient; [ce qui est contre la verité,] '& contre S. Ambroise mesme, selon la comparaison qu'il fait entre luy & S. Denys de Milan. Il y a aussi quelques phrases peu convenables à la pureté du style de S. Ambroise. 'Ils sont neanmoins d'un auteur aussi ancien, puisqu'ils sont faits à Verceil en presence d'Exuperance disciple de Saint Eusebe, & l'associé de sa confession; 'ce qui fait juger aussi qu'ils ne peuvent estre de S. Maxime de Turin à qui d'autres les attribuent.

Genn.c.40. — Bar.355.§ 24. — Amb.de sanc. 15.p.148.g.h. — ep.15.p.147. 1. — de sanc.15.p. 147.h.i. — Bar.355.§ 24.

'Nous avons dans S. Maxime deux autres sermons sur le mesme sujet, qui paroissent faits à Verceil, & par une personne de cette Eglise. Le commencement du dernier est tiré, en y changeant quelques mots, du premier de

Max.T.h.58. 59.p.233.234.

ceux qui sont attribuez à S. Ambroise. [Mais il importe peu d'en savoir l'auteur ni le temps, parcequ'ils ne contiennent aucun fait particulier. Nous trouverons davantage de lumiere dans la lettre à l'Eglise de Verceil, que quelques auteurs veulent n'estre pas de S. Ambroise, sans en avoir de raisons considerables ; au lieu qu'il y en a de tres fortes, prises de la lettre mesme, qui montrent qu'elle est de luy.

Ferr. de Eus. p. 162, &c. 'Estienne Ferreri Evesque de Verceil, a fait imprimer en 1609 une histoire de S. Eusebe, où il nous donne quatre nouveaux sermons sur ce Saint, le premier attribué à S. Maxime de Turin, & les trois autres sans nom d'auteur. [Mais je doute fort que le premier mesme puisse estre de S. Maxime, si l'on ne dit qu'il estoit de Verceil.] P. 162, 163. 'Car le sermon est fait par un fils de Saint Eusebe, [c'est à dire par un homme né & elevé dans l'Eglise de Verceil, non pas neanmoins par S. Eusebe mesme,] p. 163. puisqu'il parle de ce Saint sur ce qu'il en avoit appris de ses peres. On voit les mesmes caracteres dans le second, *p.* 166, & dans le 4e, *p.* 173. 175. Le troisieme, *p.* 170, semble estre fait plusieurs generations aprés S. Eusebe, [c'est à dire peut-estre dans le VI. siecle. Car tous ces sermons paroissent anciens : le style n'en est point mauvais ; on n'y voit rien des fables qu'on a inventées depuis ; & l'on y voit dans tous, que la solennité de la feste de S. Eusebe n'empeschoit point que l'Eglise de Verceil ne celebrast ce jour là celle des Macabées comme les autres Eglises : ce qui marque, ce me semble, une assez grande antiquité. Ces sermons ne nous apprennent guere que ce que nous savons d'ailleurs.]

p. 167. Ferreri y a joint un sermon d'Athon ep. Ver. p. 149. Evesque de Verceil, 'qui vivoit au milieu du X. siecle ; [ce qui oste toute autorité aux faits qu'il raporte : & aussi c'est un abregé de la vie du Saint, qu'on peut juger par là estre ancienne de 700 ans, sans qu'on puisse dire qu'elle en soit meilleure.]

NOTE II.

Pour la page 530. § 1.

Qu'il pouvoit gouverner les Eglises de Tortone, d'Yvrée, & de Novare : Sur la vie de S. Innocent de Tortone.

Bar. 356. § 92. 'La lettre que S. Eusebe écrivit de son exil à l'Eglise de Verceil, est adressée *Plebibus Vercellensibus, Novariensibus, Hipporegiensibus, necnon etiam Dertonensibus*. Il témoigne egalement à tous ces peuples avoir esté en peine de leur état, s'estre inquieté de ne recevoir point de leurs nouvelles, & s'estre rejoüi d'avoir appris leur constance dans la foy par le Diacre Syr. § 93. 'Il se regarde mesme comme leur pasteur commun & leur pere, & il les appelle tous ses enfans.] Cela donne quelque lieu de juger qu'il estoit egalement Evesque de tous ces peuples, & qu'ils ne formoient tous qu'un mesme diocese. Et il n'est pas difficile de croire que dans les premiers temps, un seul Evesque ait gouverné plusieurs villes aussibien dans l'Italie que dans les autres pays : ces quatre sont assez proches pour cela.] Boll. 20. apr. p. 751. d. 'La vie de S. Marcellin d'Embrun assure aussi qu'il y avoit peu d'Evesques en ces quartiers là du temps de S. Eusebe ? Ugh. t. 4. p. 943. On voit en effet par Ughellus, que les Eglises de Novare & d'Yvrée, (car *Hipporegienses* est assurément pour *Eporedienses* : Voyez Bollandus, 22. *jan. p.* 418. *e. f.*,) ne pretendent point avoir eu d'Evesques, p. 943 | Boll. 22. jan. p. 417. § 1. 'celle de Novare avant S. Gaudence disciple de Saint Eusebe, Ugh. t. 4. p. 1491. '& l'autre avant Elilege ou Eulale qui vivoit en 450. On pretend mesme que Saint Gaudence gouvernoit les Eglises de Verceil & de Novare en l'absence de S. Eusebe, Boll. 22. jan. p. 419. § 8. '& que Saint Eusebe aprés son retour les gouverna aussi toutes deux avec Saint Gaudence, [qui n'estoit au plus que Prestre. Il y a

Ugh. t.4. p. 849.852.

plus de difficulté pour Tortone,]'qui pretend en avoir eu dix avant S. Innocent qu'on dit avoir vécu sous Constantin. [Cependant je croy que ce n'est pas une temerité de dire qu'on n'a point de preuves fort authentiques que ni S. Marcien, ni les neuf autres qu'on met aprés luy, aient esté Evesques, ou l'aient esté dans les trois premiers siecles.] Marcellin & Julien qui font de ce nombre, 'ne sont qualifiez que Prestres dans la vie de S. Innocent.

Boll.17.apr. p.482.f.

Cette vie de S. Innocent est imprimée dans Mombritius & dans Bollandus: 'Baronius la juge fidele: [elle est d'un style fort simple, & est en mesme temps fort particularisée.] 'On y lit que Celse Diacre du Saint en avoit écrit l'histoire. Mais on y lit en mesme temps que cet écrit de Celse avoit esté perdu dans les ravages des barbares. Que si l'auteur de l'histoire que nous en avons, pretend avoir appris du livre de Celse ce qu'il en raporte, cela ne nous oblige pas de croire qu'il eust luy mesme vu ce livre. Il suffit de croire que l'écrit de Celse ayant esté public, comme il le dit, [les faits qui y estoient raportez, s'estoient conservez jusques à luy dans la tradition du peuple.] 'Bollandus se contente de dire qu'il avoir tiré peu de choses des fragmens de Celse, & de quelques autres memoires, [qui pouvoient bien n'estre pas fort assurez.

Bar.17.apr.g. — Boll.17.apr. p.485.§1. — p.482.d.

Car il n'est pas aisé à croire] 'que les Empereurs payens eussent accordé un privilege particulier à une famille Chrétienne pour n'estre point persecutée: '& on ne laissa pas de persecuter ce Saint nonobstant son privilege. [Je douterois fort] 'que ce fust la pratique à la fin du III. siecle de donner le nom aux enfans dans le battesme. Il y a peu d'apparence que S. Innocent, agé de 22 ans, ne sceust pas où estoit l'argent & les livres de son pere qui estoit mort alors, ou que le sachant, il répondist en justice qu'il n'en savoit rien. 'Ce n'estoit pas certainement Constantin qui ordonnoit les Evesques. [Je ne pense pas que personne voulust soutenir] 'qu'on bannist sous ce prince les prestres des Idoles, & les Juifs qui ne vouloient pas se convertir, pour donner leurs biens à l'Eglise, 'ni que l'Eglise de Tortone fust deslors par ce moyen maistresse de la moitié de la ville & de tous les environs, 'ni qu'on y bastist des eglises de S. Estienne, de S. Sixte, & de S. Laurent, ni qu'on y ait fait un monastere de vierges. [Ce qu'on peut encore moins soutenir, c'est] 'que Maximien & Diocletien soient morts dans une mesme année, sous le pontificat de Melchiade, 'avec la persecution des Chrétiens par Constantin, sa lepre, & son battesme par S. Silvestre. 'Bollandus y remarque des termes qui sont du VII. siecle [& des suivans,] mais non de celui de Constantin. [Je pense qu'aprés tant de faussetez de cette histoire, & d'autres qu'on y pourroit encore remarquer, il semble que le plus seur est de ne s'y arrester que peu ou point du tout; & ainsi je ne sçay si l'epoque qu'elle donne à l'episcopat de S. Innocent sous Constantin, est une preuve bien forte pour nous empescher de croire que l'Eglise de Tortone ne fist encore qu'un seul diocese & un seul corps avec celle de Verceil sous S. Eusebe.]

a. — p.483.b. — b. — c. — p.484.a. — b. — a. — p.483.b.c. — c. — p.485.f.

'Nous n'avons pas neanmoins de monument plus ancien ni plus authentique pour Saint Innocent. 'Son Eglise l'honore le 17 d'avril, auquel il est dans quelques nouveaux martyrologes. Elle honore encore son ordination le 24 de septembre. Elle croit posseder ses reliques partie dans la cathedrale, partie dans l'eglise de S. Estienne. 'Selon son histoire, il avoit 22 ans dans le temps de la persecution de Diocletien, [c'est à dire en 305 au plustard,] '& fut fait Diacre & Evesque

p.482.b. — a. c. — p.482.a. — c.

p.485.f. que sous Silvestre. 'L'on ajoute qu'il fut 28 ans Evesque. Ugh.t.4.p.853.b. 'Ughellus fixe sa mort à l'an 353, sans en donner de preuve particuliere.

NOTE III.

Pour la page 533.§ 3.

Que George dont parle Libere dans sa lettre à Constance, est celui de Laodicée.

[Dans la lettre du Pape Libere à Constance, il y a une difficulté capable de faire douter à quelques uns si elle est legitime. Car cette lettre, selon tout ce qu'elle contient, doit avoir esté écrite vers le commencement de 354.] Hil.fr.2.p.42. '& cependant il y est dit que George communiquoit à Alexandrie avec les Ariens. [Or nous savons que George n'a esté envoyé à Alexandrie qu'en 356. Mais il faut entendre cet endroit de George de Laodicée, lequel communiquoit par lettres ou par ses envoyez avec les Ariens qui estoient à Alexandrie.] B.p.1331.e. 'C'est ce que les Benedictins ont suivi dans leur nouvelle edition de S. Hilaire.

NOTE IV.

Pour la page 534.§ 4.

Qu'il faut mettre le Concile de Milan au commencement de 355.

Sulp.l.2.p.159. 'Sulpice Severe aprés avoir parlé du Concile de Milan, de l'exil de Saint Eusebe, & de Lucifer, p.160. 'de S. Denys de Milan, du Pape Libere, de S. Hilaire, & de Rhodane, dit que ces Prelats avoient esté bannis sous les Consuls Arbetion & Lollien, Bar.355.§ 3. 'qui sont ceux de l'année 355. C'est donc en cette année là qu'il faut mettre le Concile de Milan, qui finit par l'exil des trois premiers, & Libere les suivit bientost. Pour Saint Hilaire & Rhodane ils ne furent bannis qu'en 356.

[Il ne faudroit peutestre mettre le Concile de Milan que sur la fin de l'an 355,] Ath.ap.1.p.691.a.b. 'puisque Saint Athanase dit assez clairement qu'il n'apprit le bannissement de Lucifer & des autres qu'en 356. Mais il méle en cet endroit plusieurs choses, [& l'histoire s'accorde mieux en mettant le Concile au commencement de l'année.] sol.p.860.c. 'S. Athanase mesme dit que Constance commença à s'elever plus insolemment contre J.C, aprés avoir abatu trois Rois, Vetranion, Magnence, & Gallus; [& il n'y joint point Silvain tué vers le mois de septembre 355, qui venoit encore mieux à son dessein que Vetranion. Cela nous donne quelque lieu de croire que le Concile s'estoit tenu avant la mort de Silvain, & mesme avant la guerre que Constance estoit alle faire dans la Rhecie quelque temps auparavant. *V. son titre* § 35.]

NOTE V.

Pour la page 535.§ 4.

Que S. Denys de Milan & Rhodane de Toulouse, n'ont point signé la lettre du Concile de Milan à S. Eusebe.

Bar.355.§ 22. 'Dans la lettre du Concile de Milan à Saint Eusebe de Verceil, on trouve les noms de Denys & de Rotame ou Rodane: [mais il n'en faut pas conclure que ce soient les Evesques de Milan & de Toulouse: Car nous ne lisons point que Rhodane ait jamais rien fait contre la verité; & pour S. Denys, quoiqu'il ait en effet signé contre Saint Athanase, l'histoire que nous en raportons dans le texte, fait croire que sa signature ne se trouvera en aucun acte authentique. Ces deux Saints pouvoient bien souhaiter la presence de S. Eusebe, mais non pas la demander par une lettre aussi infame que celle-ci. On peut dire mesme qu'au lieu de Rotame, il ne faut pas lire Rodane, mais Potame, qui estoit, comme on le verra en un autre endroit, un miserable Evesque de Lisbone. Il faut aussi remarquer que ces signatures sont fort imparfaites, puisqu'elles ne sont que de trente Evesques; ce qui n'a pas

de raport aux trois ou quatre-cents Evesques qu'on pretend avoir assisté au Concile de Milan ; & je ne voy pas pourquoi la signature d'Eudoxe ne s'y trouve pas aussibien que celle de Germine.]

Pour la page 516.§4.

NOTE VI.

Que la lettre de Constance à S. Eusebe, a esté écrite apparemment avant la tenuë du Concile de Milan.

Bar.355.§17. 'Baronius nous donne une lettre de Constance écrite à S. Eusebe, pour l'obliger à consentir à ce que le Concile de Milan avoit ordonné, afin d'établir la paix dans l'Eglise. [Il semble assez §7. probable que c'est celle]'que S. Eusebe avoit receuë avant que de venir à Milan: Car Constance y témoignoit aussi 17. un grand amour pour la paix. 'Baronius croit neanmoins que celle qu'il nous donne, n'a esté écrite que lorsque S. Eusebe estoit déja à Milan, & qu'on le vouloit forcer de souscrire. Il semble que ce qui l'a pu porter à la mettre en ce temps là, c'est ce qui y est dit, que le Concile avoit deputé quatre Evesques au Saint, au lieu qu'il n'en envoya que deux pour le faire venir à Milan. [Mais n'est-il point plus aisé de croire que c'est une faute de copiste dans cette lettre, que de voir pourquoi Constance, & le Concile mesme, écrivoient & deputoient au Saint, qui ibid. estoit tous les jours avec eux?]'Baronius dit qu'il y a corrigé beaucoup de fautes, & elle est encore toute barbare & presque inintelligible, soit à cause des fautes des copistes, soit que la lettre ait esté écrite en grec, & mal traduite en latin.]

Pour la page 516.§4.

NOTE VII.

Sur diverses pieces dont on tire l'histoire du Concile de Milan.

[Toutes les diverses lettres à Saint Eusebe, dont nous nous servons dans l'histoire du Concile de Milan, ont esté tirées par Baronius des archives de l'Eglise de Verceil; nous ne voyons pas qu'il y ait aucune raison de douter qu'elles ne soient tres legitimes, puisqu'elles ne contiennent rien de superflu, & qui ne s'accorde fort bien avec les autres monumens de l'antiquité.] 'Celle de Saint Eusebe à Constance Ugh.t.4.p.1038.c.d. est dans la vie de ce Saint donnée par Ughellus. Mais au lieu que 'dans Bar.355.§7. Baronius il y a, *Ut plena mihi relatio per ipsos quos tua parere clementia hoc necessarium duxi Mediolanum venire properarem*, ce qui ne fait point de sens; la vie porte, *Ut plene mihi ratio per ipsos quos miserant redderetur, & sic facerem quod volebant. Sed quia ratio pleniter mihi reddi non potuit, & debui clementia tuæ parere; hoc necessarium duxi ut Mediolanum venire properarem*. [Nous avons trouvé la mesme chose dans un manuscrit de cette vie.

Nous nous servons aussi dans l'histoire de ce Concile, de la vie de S. Denys de Milan, qu'on trouve dans Mombritius & dans Bollandus.]'Il est vray Boll.25.may. que Bollandus ne la croit écrite que p.44.c. du temps d'Aribert, 'fait Evesque de p.41.e.f. Milan en l'an 1018, '& mort en 1045, p.45.e. & qu'elle n'est en partie qu'un abregé [assez mal fait] de Sulpice Severe: [Mais ce qui y est dit du Concile est tellement particularisé,]'que l'on ne p.47.b. peut douter qu'il ne vienne de quelque auteur plus ancien, & sans doute assez bien instruit, [que l'auteur de la vie aura pu neanmoins alterer & broüiller en quelques endroits: Car par exemple nous ne voyons pas ce qu'il veut dire,] 'que les Ariens, *Eusebium in plebem* p.48.d. *extrahere nitebantur*. L'eglise estoit pleine de peuples, mais Catholiques, & favorables à S. Eusebe: [ce qui nous a obligé d'expliquer cet *in plebem* des officiers & des soldats de Constance, qui pouvoient estre auprés de l'eglise pour appuyer les Ariens.]'Il dit que p.48.d.

S. Denys fut enlevé de l'eglise par les Consuls, [qui en 355 estoient Arbetion & Lollien. Ce n'estoit nullement là une fonction consulaire, ou plutost les Consuls n'avoient alors aucune fonction. Il faut peutestre lire *à Comitibus*, qui est en plusieurs autres endroits.]

Pour la page 551.§ 11.

NOTE VIII.

Que S. Denys est mort apparemment avant l'an 362: Sur sa translation à Milan.

[Au lieu que nous croyons que Saint Denys de Milan est mort avant le regne de Julien, qui rappella tous les exilez en l'an 362.] 'Ughellus recule sa mort jusques en 374, & Ripamont p.162, jusques en l'an 379. 'Ce dernier pretend qu'il n'avoit pas voulu revenir lors mesme que l'Empereur luy en avoit donné la permission. [Il faudroit des autoritez incontestables pour nous persuader une chose si hors d'apparence, ou plutost si opposée aux devoirs d'un Evesque qui auroit eu quelque zele pour J. C, pour l'Eglise, pour la foy, & pour son peuple:] & ils sont reduits à nous citer Tritheme comme le meilleur auteur qu'on puisse suivre dans les differentes choses qu'on dit de la mort de S. Denys. [On peut juger par là de l'estime qu'on doit faire de la vie du Saint]'qui est dans Mombritius, '& que Bollandus nous vient de donner. Elle porte mesme que ce fut Constance qui voulut le renvoyer à son Eglise avec toute sorte d'honneur : [ce qui ne fait que rendre la chose encore plus incroyable.]

Ugh.t.4.p.63. c.
Ripa.l.3.p. 161.
Bar.25.may.
Boll.25.may. p.48.§25.

'La ville de Rediciane ou Retoie sur les confins de l'Armenie, où l'on pretend que S. Denys est mort, [est aussi peu connuë des anciens]'que les dernieres particularitez de la vie de ce Saint, dont Ripamont fait un ornement de son histoire. Il fait un long recit de la translation de S. Denys par l'Evesque Aurele, sans dire un mot de S. Basile, qui l'envoya à S. Ambroise, selon Usuard, Notker, & Adon. 'Neanmoins Notker qui est un peu posterieur aux deux autres, parle aussi de cet Aurele, [qui peut avoir esté quelque Ecclesiastique de S. Basile.] 'Bollandus sur des conjectures tirées de bien loin, le fait Evesque d'Ariarathe dans la seconde Armenie, '& il croit que S. Basile peut avoir obtenu de luy, à la priere de S. Ambroise, qu'il renvoyast le corps de S. Denys en Italie. 'Mais ce qu'on pretend qu'il l'y raporta luy mesme, & qu'il y passa les trois années qu'il vécut depuis &c. [convient peu à un Evesque] 'qu'on honore comme un Saint. On en fait le 9 de novembre, qui peut estre le jour auquel ses reliques furent transportées ou toutes ou en partie, à l'abbaye de Hirsauge en Allemagne sous Louis le Debonnaire, vers l'an 830. 'On a une histoire de la reception de S. Denys par S. Ambroise, [qui ne peut passer que pour un roman.]

Ripa.p.161| Ugh.p.63.c.
Ripa.p.160-161.
Boll.25.may. p.41.§ 12.
§ 11.
§ 13.
§ 10.
§ 9. 21.
§ 16.

Pour la page 552.§ 12.

NOTE IX.

Qu'apparemment le Comte Joseph estoit mort lorsque S. Eusebe fut si cruellement maltraité par les Ariens.

'S. Eusebe témoigne que la maison où il demeuroit dans Scythople, & qu'il appelle son hospice, luy avoit esté assignée par les gents de Patrophile & les officiers de l'Empereur. [Il faut donc dire ou que le Comte Joseph, chez qui il logea quelque temps, avoit obtenu d'eux cette grace, ou que le Saint lorsqu'il parloit ainsi, avoit esté transferé de chez Joseph en une autre maison, pour y estre plus resserré & gardé plus surement. Le dernier peut paroistre plus probable, & nous le suivons dans le texte, parcequ'il nous debarasse de plusieurs difficultez. Car on pourroit demander comment le

Bar.356.§95.

traitement

traitement qu'on fit à S. Eusebe dans cette maison, peut s'accorder avec la liberté dont il jouissoit sans doute chez Saint Joseph, & avec]'le respect que ce Saint se conservoit toujours parmi les Ariens par sa qualité de Comte. [D'ailleurs S. Eusebe ne parle jamais de S. Joseph dans sa lettre à l'Eglise de Verceil. De sorte qu'il y a assez d'apparence que ce Saint,]'qui avoit 70 ans au moins lorsque Saint Eusebe logeoit chez luy, [mourut dans ce temps là mesme, avant les persecutions que Saint Eusebe décrit dans sa lettre.]

Epi.30.c.5.p.229.b. p.228.d.

NOTE X.

Pour la page 518. § 15.

Qu'Evagre emmené d'Antioche par Saint Eusebe, est le successeur de Paulin.

'Baronius croit que le Prestre Evagre emmené d'Antioche par S. Eusebe, est le pere d'Evagre qui succeda depuis à Paulin d'Antioche, '& Blondel veut que ce soit cet Evagre mesme; 'ce que Bollandus soûtient par plusieurs raisons contre Baronius.

Bar.362.§252. Blond.p.1197. Boll.17.jan.p.114.§40-43.

NOTE XI.

Pour la page 559.§16.

Que la lettre de Saint Ambroise sur l'election d'un Evesque de Verceil, n'oblige point à mettre la mort de S. Eusebe plustard qu'en l'an 370.

'Baronius remarque une difficulté qu'on peut faire sur ce que S. Jerome marque la mort de S. Eusebe en l'an 370, parceque S. Ambroise qui ne fut Evesque qu'à la fin de 374, écrivit à l'Eglise de Verceil sur l'election d'un Evesque. Baronius resout en mesme temps la difficulté, en disant que cette lettre n'est pas écrite aprés la mort de S. Eusebe, mais aprés celle de Limene son successeur, qui assistoit en l'an 381 au Concile d'Aquilée. C'est ce qu'il prouve, 'parceque cette lettre semble parler de Jovinien, & ainsi estre écrite du temps de Sirice: 'à quoy il faut ajouter qu'elle marque bien clairement l'election de Nectaire, [faite en 381 lorsque Limene estoit Evesque, & long-temps aprés la mort de Saint Eusebe,] 'arrivée certainement sous Valentinien & Valens, [c'est à dire en 375 au plustard. Ainsi quoiqu'il puisse sembler étrange que S. Ambroise dans cette letere parle beaucoup de Saint Eusebe, & de l'ordre qu'il avoit établi dans son Eglise, & qu'il estoit necessaire d'y conserver, sans dire un seul mot ni de Limene, ni d'aucun autre successeur de Saint Eusebe; neanmoins ce ne nous est pas une raison suffisante pour abandonner un sentiment qui paroist si bien établi.]

Bar.371.§127. Amb.ep.25.p.218.c. p.246.c. Hier.v ill.c.96.p.297.b.

NOTE XII.

Pour la page 559.§16.

Que S. Eusebe n'est point mort Martyr dans les tourmens.

'L'Eglise de Verceil honore aujourd'hui S. Eusebe sous le titre de Martyr; & ses monumens portent, dit-on, que les Ariens l'ayant attaqué dans sa maison, & l'en ayant arraché de force, ils luy firent divers maux, & le tuerent enfin à coup de pierres. Cet accident difficile à croire sous le regne de Valentinien, comme le remarque Baronius, est encore plus incroyable, parcequ'on n'en cite point de plus ancien auteur que S. Antonin, qui dit avec ceux qui l'ont suivi, que les Ariens eurent cette hardiesse, parceque Valens qui estoit de leur secte regnoit alors; [quoiqu'on sache que cela ne leur servoit de rien dans l'Italie.]'La vie du Saint dans Ughellus fait la mesme faute. [a] Son epitaphe luy donne le titre de Martyr:'mais on voit bien que c'est dans un sens impropre, & seulement à cause de ce qu'il endura dans son exil; car elle ne luy attribue point d'autre martyre. [Je pense qu'on peut donner le mesme sens à ce que dit Bede,]'qu'il a souffert le

Bar.371.§129. Ugh.t.4.p.1046.1047. a p.1030.b. p.1039.d|Bar.371.§130. Boll.mars.t.2.p.27.b.

martyre ; & d'autant plus qu'il ajoute que c'estoit sous Constance, [auquel il a certainement survécu de plusieurs années.

Il est vray que les martyrologes d'Adon & d'Usuard, disent qu'aprés estre revenu en son Eglise, il souffrit enfin le martyre par la persecution des Ariens, sans s'expliquer davantage. Mais Molanus a cru que cela estoit si fort contraire à l'antiquité, qu'il l'a entierement effacé du texte d'Usuard.]

Bar. 371. § 128. 'Et certainement il est impossible de soûtenir que S. Eusebe ait fini sa vie par le martyre, si l'on considere 'que S. Ambroise, S. Jerome, ni aucun autre des anciens ne luy donne jamais que le titre de Confesseur, '& que S. Ambroise luy prefere mesme S. Denys de Milan, comme ayant approché plus prés que luy du titre & de la couronne du martyre, parcequ'il estoit mort dans son exil ; & il le fait en écrivant à l'Eglise de Verceil. 'Les martyrologes qu'on appelle de S. Jerome luy donnent aussi le titre de Confesseur, & marquent sa feste par le mot de *depositio*, [qu'ils emploient d'ordinaire pour distinguer les Confesseurs des Martyrs.] 'La vie de S. Marcellin d'Embrun le qualifie *egregium Confessorem*. 'S. Gregoire de Tours le met de mesme au rang des Confesseurs, & marque encore fort clairement qu'on ne luy donnoit point alors d'autre qualité dans l'Eglise de Verceil.

(Amb. ep. 25. p. 217. e | Hier. ep. 75. p. 313. a. — Amb. p. 247. i. — Flor p. 693. — Boll. 20. apr. p. 751. d. — Gr. T. gl. C. c. 3 p. 343.)

Ferr. de Eus. p. 162 &c. 'Les quatre anciens sermons sur la feste de S. Eusebe, luy donnent quelquefois le titre de Martyr, & aussi souvent celui de Confesseur ; [mais jamais ils ne disent qu'il ait esté lapidé, ou qu'il soit mort dans le martyre ;] p. 171. 175. 'quoiqu'ils témoignent quelquefois vouloir raporter tout ce qu'on savoit de ses souffrances. p. 164. 175. 'Le premier mesme oppose S. Eusebe aux Macabées, en ce qu'il estoit allé à Dieu aprés avoir vaincu les tourmens, & que les Macabées y estoient allez au milieu mesme des tourmens. [Il est impossible de lire ces sermons faits à Verceil mesme, sans estre persuadé qu'on n'y avoit alors aucune connoissance qu'il eust fini sa vie par le martyre.] p. 179. 'Athon marque qu'il fut tué à coups de bastons, d'épées, & de pierres. [Mais c'est, comme nous avons dit, un auteur du X. siecle.

Ainsi tout ce qu'on peut alleguer d'un peu fort pour le martyre de S. Eusebe, c'est ce qu'on trouve dans le sermon tres ancien attribué à Saint Ambroise,] Amb. de sanc. 25. p. 148. g. h. 'qui dit assez nettement qu'il mourut des maux qu'on luy fit en le laissant tomber à terre du haut d'une échelle la teste en bas. Mais il dit que ce fut dans son exil en Orient sous Constance ; [en quoy il est indubitable qu'il se trompe : & cela confirme ce que cet auteur, fort different de S. Ambroise,] p. 147. b. 'avoue luy mesme qu'il savoit tres peu l'histoire de S. Eusebe. Bar. 371. § 130. 'Baronius qui soûtient qu'il n'est point mort dans ce supplice, croit qu'on aura pu conserver des pierres qui furent alors rougies de son sang, & que ces pierres jointes à la qualité de Martyr qu'on luy donne quelquefois, auront donné lieu dans la suite du temps à dire qu'on l'avoit lapidé, & à inventer l'histoire qu'on en fait aujourd'hui.

NOTE XIII.

Pour la page 561. § 17.

Sur le temps & l'autorité de la vie de S. Marcellin d'Embrun.

Boll. 20. apr. p. 750. f. 'La vie de S. Marcellin d'Embrun paroist écrite par un homme qui n'estoit pas d'Embrun mesme, mais qui alloit en divers pays s'instruire de la vie des Saints des lieux, pour en écrire l'histoire. Il s'en instruisoit des personnes les plus âgées. Parlant de ce qu'il écrit de S. Marcellin, il dit que c'est ce que tout le monde luy en a assuré unanimement, p. 751. c. '*& que recens memoria mandavit Patrum.* Il paroist

donc n'avoir pas esté fort eloigné du temps de ce Saint, qu'il faut mettre à la fin du IV. siecle. Ainsi il semble qu'il peut avoir écrit dés le V. siecle, ou au plustard dans le VI,]'auquel le P. Mabillon le place. [a] Il parle d'une guerre où la ville d'Embrun avoit esté attaquée, & il dit que c'estoit de son temps. Il y avoit encore alors des Ariens. 'Il parle encore d'une peste qui avoit ravagé plusieurs parties du monde peu d'années auparavant, & dont la ville d'Embrun avoit esté exemte. 'Le P. Mabillon en cite un exemplaire écrit par un Prestre nommé Deodar, il y a environ 800 ans.

Mabi, diol. l. 2. p. 172. c.
a Boll. 20. apr. p. 754. b. c.
p. 755. a.
Mabi. p. 172. e.

[On voit donc que ce qu'il dit de S. Marcellin, est ce qui se conservoit encore dans son Eglise environ cent ans aprés sa mort. On ne peut douter que ces sortes de traditions ne doivent avoir de l'autorité: mais il ne faut pas aussi pretendre leur attribuer une certitude entiere dans le detail des circonstances, qu'on sçait s'alterer beaucoup en moins d'un siecle, lorsqu'elles ne se conservent que dans la tradition d'un peuple.]

Pour la page 561. § 17.

NOTE XIV.

Sur le temps de l'ordination de Saint Marcellin d'Embrun.

Gall. chr. t. 1. p. 270. 2. d.

'Mrs de Ste Marthe veulent que S. Marcellin ait esté fait Evesque par S. Eusebe de Verceil en l'an 313. Ils ne donnent point de raison de cette epoque, [qu'on pourroit peut-estre autoriser par les actes des Saints Vincent, Oronce, & Victor.]'Car ces actes portent que ces Saints ayant souffert en Espagne sous Diocletien, leurs corps furent aussi-tost transferez à Embrun, où S. Marcellin les receut &c. [Mais ces actes qui peuvent estre du IX. siecle, ne sont pas pour faire aucune autorité. *V. la persecution de Diocletien note* 24. Ce qui est certain, c'est que S. Eusebe estant mort en l'an 370, il n'y a aucune apparence qu'il fust déja Evesque en l'an 310.]'Et selon sa vie, il fut ordonné par le Pape Jule, [aprés l'an 336.]

Boll. 22. jan. pt. 92.
Ugh. t. 4. p. 1013. d.

'La pensée qu'eut S. Marcellin de recourir à luy pour dedier son eglise, [quoiqu'il y ait fort loin d'Embrun à Verceil, que l'une soit des Gaules, l'autre d'Italie, l'une au deça des Alpes, l'autre audelà; cette pensée, dis-je, donne grand lieu de croire que Saint Eusebe eclatoit alors audessus de tous les Evesques des environs,] & estoit déja un tres illustre Confesseur, comme l'appelle la vie de S. Marcellin, 'c'est à dire que c'estoit aprés son retour d'Orient, [en l'an 363,] comme le croit Bollandus. La liberté qu'il prit d'ordonner Saint Marcellin hors de sa province, & d'y appeller l'Evesque de Valence, marque bien encore l'autorité que son merite luy avoit acquise alors, & la confusion où la persecution de Constance, & l'usurpation d'Auxence de Milan, reduisoit la discipline de l'Eglise. [Si Emilien de Valence assista en 374 au Concile de la mesme ville, comme le croient Mrs de Sainte Marthe, *t. 3. p.* 1109. 2, cela donne encore lieu de croire qu'il n'ordonna S. Marcellin qu'aprés la persecution de Constance, plutost qu'avant l'an 355. C'est sans doute sur tout cela que] 'Bollandus dit que S. Marcellin a vécu sous Valentinien I, ou sous Theodose. [Il faudra dire neanmoins qu'il est mort au plustard l'an 374,]'si Arteme qui assista au Concile de Valence estoit son successeur, comme on le croit, [quoiqu'on n'en allegue pas de preuve particuliere.]'Mrs de Ste Marthe disent que Saint Marcellin souffrit beaucoup sous Constance, '& qu'il mourut en exil vers l'an 340, [qui seroit 13 ou 14 ans avant que Constance fust maistre des Gaules.]'Aussi il ne se trouve aucune preuve de tout cela, [a] & il est mesme

Boll. 20. apr. p. 751. d.
13. feb. p. 661. c.
22 jan. p. 392. c|18. apr. p. 623. d.
Gall. chr. t. 1. p. 271. 1. b.
p. 270. 2. d.
p. 271. 1. a.
Boll. 20. apr. p. 750. a.
a p. 753. f.

assez visible par la vie du Saint qu'il mourut dans son Eglise.

13.feb.p.66.c. 'Gassendi veut qu'il ait esté ordonné par S. Eusebe Pape vers l'an 310. Mais puisque sa vie dit positivement que ce fut par Saint Eusebe de Verceil, nous ne pouvons point avoir égard à cette opinion sans autorité.

Pour la page 563.517.

NOTE XV.

Que rien n'oblige à croire que Saint Vincent de Digne ait assisté au Concile de Valence.

Gass.de Din.p. 45.|Gall.chr.t. 2.p.558.1.b. 'Mr Gassendi dans les leçons qu'il a faites pour Saint Vincent de Digne; & M.rs de S.te Marthe qui le suivent, veulent que ce Saint ait assisté en 374 au Concile de Valence. [Cela seroit difficile à accorder avec ce que nous avons dit dans la note precedente, que S. Marcellin n'a esté ordonné qu'aprés l'an 362. Mais aussi nous ne voyons pas qu'on ait d'autre fondement de le croire, sinon qu'il y avoit un Vincent dans ce Concile, sans que rien nous oblige de dire qu'il fust Evesque de Digne, plutost que de quelque autre Eglise de France.]

NOTES SUR SAINT HILARION.

Pour la page 564.

NOTE I.

Qu'il est né en l'an 291.

Hier.v.Hil.p. 248.c. 'SAINT Jerome dit que S. Hilarion estant âgé de soixante-trois ans, prit le dessein de quitter son monastere; & qu'au bout de deux ans qu'il eut eu cette pensée, il dit à Aristenete que S. Antoine estoit mort deux jours auparavant. [S. Antoine est mort le 17 de janvier 356. Ainsi Saint Hilarion qui avoit alors 65 ans, doit estre né en l'an 291.]

Pour la page 566.

NOTE II.

Sur la visite de S. Hilarion à Saint Antoine.

Vit.P.l.5.c.4. § 15.p.568. 'Ce que les Vies des Peres disent de S. Hilarion, qu'il alla de Palestine voir S. Antoine &c. Eck.reg.p.89. 'un ancien auteur traduit de l'arabe par Eckellensis, le dit de l'Abbé Hellene; & comme on demandoit qui estoit cet Hellene, l'auteur répond qu'il vivoit du temps de S. Antoine, auquel il estoit egal en dignité & en œuvres: ce qu'il confirme par le témoignage de Constantin, qui disoit „ quelquefois à JESUS CHRIST: Je vous „ rends graces, Seigneur, de ce que vous „ avez donné de mon temps à l'Eglise trois astres pour l'éclairer, les Abbez „ Antoine, Hellene, & Euchin. [Nous raportons ce que nous trouvons dans cet auteur, sans en vouloir répondre, & nous en doutons d'autant plus que nous ne connoissons point d'Abbé Euchin.] 'Nous connoissons bien un Vit.P.l.2.p. 470.471. Hellene, mais il estoit en Thebaïde, [& ne venoit pas de Syrie, comme il est dit de celui-ci. S. Hilarion estoit fort celebre dés le temps de Constantin, & il n'y a pas plus de difference entre Hilarion & Hellene, qu'entre Pambon & Bemon,] 'qu'on trouve Eck.reg.p.93. mis l'un pour l'autre dans les mesmes traductions arabiques d'Eckellensis. [Nous ne pretendons pas mesme que ce qu'on dit de cette visite de Saint Hilarion à S. Antoine, soit un des points les plus assurez de son histoire. On le peut voir sur S. Antoine § 3.]

Pour la page 568.

NOTE III.

Quelques fausses remarques sur un miracle du Saint.

Vit.P.a.p.87. 2. 'Casaubon dit que les martyrologes des Grecs ajoutent une nouvelle circonstance au miracle que S. Hilarion fit, selon S. Jerome, en faveur d'Itali-

que, qui est que cet officier ayant receu le pot du Saint, vit clairement dans l'eau son écurie, ses chevaux, ses chariots, & ses cochers, tous liez par les sortileges de ses ennemis. Casaubon s'étonne que le Saint ait imité en cela une espece de divination magique: 'Et il est bien aisé de répondre que les Saints peuvent faire par la puissance de Dieu ce que les magiciens font par la puissance du demon. [Mais quoy qu'il en soit, nous ne sommes point obligez de répondre d'une chose qui n'est avancée que par des Grecs, & qui ne se trouve point dans S. Jerome, quoiqu'il semble que Casaubon ait cru ou ait voulu faire croire qu'elle y estoit. Ce qu'il cite mesme du martyrologe des Grecs n'est point dans le menologe de Basile, ni dans les Ménées, & n'est tiré apparemment que de la vie de S. Hilarion par Metaphraste.]

p.88.1.

'Un autre auteur, quoique Catholique, a fait une autre reflexion sur ce miracle, qui n'est pas moins intolerable, [pour ne dire pas moins impie,] qui est que l'eau estant consacrée à Neptune, estoit propre pour faire courir les chevaux du cirque consacrez aussi à Neptune. [Est-ce que S. Hilarion a fait ce miracle au nom de Neptune, & non au nom de J. C, dont la justice fait souffrir à Neptune les feux eternels dans l'enfer?]

r.3|3id.fav. car.a.p.p.194.

NOTE IV.

Pour la page 369.

Metaphraste contraire à S. Jerome.

'La vie de S. Hilarion écrite en grec, que l'on croit pouvoir estre de Metaphraste, au lieu de dire, comme Saint Jerome, que ceux de Gaza vinrent chercher S. Hilarion avec un ordre de Julien pour luy oster la vie, dit que lorsque Julien fut parvenu à l'Empire, les payens & les Ariens de Gaza envoyerent chercher S. Hilarion pour le tuer: mais que comme il s'estoit retiré à Oasis, la honte & la rage les porterent à obtenir un rescrit de Julien pour ruiner son monastere de fond en comble, en chasser les moines aprés leur avoir fait souffrir mille maux, & punir de mort Hilarion & Hesyque, en quelque lieu qu'ils se trouvassent. [Il y auroit bien des difficultez à faire sur cette narration; mais il suffit qu'elle ne s'accorde pas avec S. Jerome.]

Vit.P.a.p.90. a.

NOTE V.

pour la page 370.

Que S. Hilarion a quitté la Dalmacie en l'an 365 au plustard.

'S. Hilarion passa en Cypre deux ans à Paphos, & cinq dans un petit jardin, où il mourut [le 21 d'octobre 371. V. *la note 6.* Ces sept ans qu'il a passez en Cypre doivent donc avoir commencé au plustard vers le milieu de l'an 365, & ainsi il faut qu'il fust parti de Dalmacie, pour venir en Cypre, en 364, ou au moins en 365.]

Hier.v.ill.p. 251.252.

NOTE VI.

Pour la page 371.

Qu'il est mort sur la fin de l'an 371, apparemment le 21 d'octobre.

[S. Hilarion doit estre né en l'an 291, comme nous l'avons montré dans la note premiere.] 'Il mourut dans sa 80e année, [& ainsi en 370 ou 371.] [a] Mais on voit qu'il ne quitta la Dalmacie qu'aprés le grand tremblement arrivé quelque temps aprés la mort de Julien, le 21 de juillet 365, selon Idace, *v. Valens*, ou en 366 selon la chronique de S. Jerome;]'& de Dalmacie il vint passer sept ans en Cypre, [qui ne pouvant commencer qu'aprés le 21 juillet 365, ne finissent qu'au 21 juillet 372. Il ne peut donc pas estre mort dés l'an 370, mais seulement sur la fin de l'an 371, dans le commencement de la 7e année depuis son arrivée en Cypre. Et en effet, toute l'Eglise en fait la feste le 21 d'octobre, depuis le VIII. siecle au moins, comme on le voit par Bede.]

Hier.v.Hil.p. 241.a|25a.c. a p.250 d.

p.251.252.

Ugh.t.6.p. 1110.b. 'Le menologe de Basile le fait vivre 90 ans: [mais cela ne se peut pas accorder avec S. Jerome, & il auroit servi J.C. durant 75 ans au moins. Aussi il paroist que ce n'est qu'une faute de copiste, puisqu'on lit 80 dans les Menées, 21.oct.*p.* 256, conformément à S. Jerome.]

NOTES SUR LES SAINTS

PAUL, ISAIE &c.

Pour la page 574.

NOTE I.

Sur leur histoire écrite par Ammone.

[NOus ne voyons rien dans l'histoire des solitaires de Sinaï & de Raithe, qui nous empesche de croire qu'elle est tout à fait originale.] Combf.act. p.103-105. 'Il y a des choses du solitaire Joseph qui sont assurément fort extraordinaires. [Mais nous ne sommes pas juges des ouvrages de Dieu; & quand des miracles sont bien attestez, comme ceux-ci paroissent l'estre, on les doit d'autant plus respecter qu'ils sont plus grands.

Quelques uns pourront peut-estre former une difficulté sur] p.129. 'ce qui y est dit, que les Saints ont souffert le 2 du mois [Egyptien] Tubi, & que selon les Romains leur feste se fait le 14 de janvier. [Car cela paroist marquer bien formellement qu'ils ont souffert le 14 de janvier;] comme le P. Combefis paroist l'avoir cru, *p.* 95. [Et neanmoins nous voyons par S. Nil que cela est faux.] Nil.de Th.p. 60. 'Car il dit que le 14 janvier, auquel furent tuez, dans le V. siecle, ceux dont il raporte l'histoire, on faisoit aussi la memoire de quelques autres solitaires tuez long-temps auparavant, à cause de la longueur du chemin & du grand nombre de ceux qui s'assembloient ce jour là. [Il est donc visible que le 14 de janvier n'estoit pas le jour de leur mort, & qu'on n'y faisoit leur feste que pour n'en pas faire deux, qui apparemment eussent esté proches l'une de l'autre.

Mais cet endroit de S. Nil, bien loin d'estre contre Ammone, s'y accorde parfaitement. Car le 2 de Tubi n'est point le 14 de janvier, mais le 28 de decembre. Ainsi on eust fait les deux festes à 17 jours l'une de l'autre:] & pour ce qui est dit, *p.* 129, que *selon les Romains on fait leur memoire le 14 de janvier*, [c'est visiblement une addition, non point] du Prestre Jean qui a traduit Ammone de l'egyptien en grec, *p.* 132, [& qui ainsi n'a pas pu ignorer que le 2 de Tubi n'estoit point le 14 de janvier; mais de quelque autre posterieur qui a voulu marquer à la marge le jour que l'on faisoit de son temps la feste de ces Saints, sans savoir apparemment ce que c'estoit que le 2 de Tubi.]

Pour la page 574.

NOTE II.

Sur le temps de leur martyre.

Combf.act. p.88. 'La mort des saints anacoretes de Sinai & de Raithe, raportée par Ammone moine à Canope, est arrivée lorsque l'Evesque Pierre estoit persecuté, chassé, contraint de fuir, & de se cacher tantost en un endroit, tantost en un autre. [Je ne croy point que personne veuille entendre cela de quelque Pierre inconnu Evesque de Canope, ou de Squedie dont Canope dependoit. *V. Theodose* § 56, *note* 41. Il faut sans doute l'entendre d'un Evesque d'Alexandrie, reveré par tous les Egyptiens comme leur Evesque, & encore plus à Canope qui n'estoit qu'à six lieuës d'Alexandrie.] p.137. 'Le titre

d'Archevesque donné à Pierre dans un manuscrit, [quand mesme il ne viendroit pas de l'original, fait voir qu'on l'a entendu de la sorte. C'estoit en un temps où il y avoit encore beaucoup de Sarrazins infideles dans les terres de l'Empire; & par cela seul il seroit difficile de le raporter au temps de Pierre Mongus, outre que nous ne voyons pas, comme je croy, que ce Pierre ait jamais esté chassé d'Alexandrie, quelque instance qu'en fissent les Papes. Cela des honoreroit entierement Ammone & son histoire: puisqu'il faudroit le prendre pour un sectateur zelé d'un schismatique, d'un heretique, & d'un des plus méchans hommes du monde. Mais ce qui seroit tout à fait contraire à ce sentiment, c'est que Saint Nil qui vivoit avant Mongus,] parlant de quelques solitaires qui furent tuez de son temps à Sinai le 14 de janvier, dit que l'on faisoit le mesme jour la memoire de quelques autres qui avoient aussi esté tuez plusieurs années auparavant: [& ces autres sont visiblement ceux de Ammone,] dont on faisoit aussi le 14 de janvier.

Nil. de Th p. 60.

Combf. act. p. 129.

'[Il n'y a donc que deux Pierres de qui Ammone se puisse raisonnablement expliquer:] l'un est le celebre S. Pierre martyrizé en l'an 311 sous Maximin; l'autre est le successeur de S. Athanase, chassé d'Alexandrie par les Ariens en l'an 372, 'selon Baronius, [ou plutost en 373.] a Les Grecs l'ont entendu du premier, comme on le voit par leurs menologes. b Le P. Combefis l'entend de la mesme maniere; & ce qui est dit au commencement, p. 88, de la persecution des *tyrans* contre les *Fideles*, [favorise ce sentiment, si on prend ces termes à la rigueur.

Bar. 372. § 67. &c.
a Boll. 14. jan. p. 916. § 3| Men p. 265| Ugh. t. 6. p. 1185. a.
b Combf. act. p. 133. 134.

Mais il s'y trouve une grande difficulté, dautant que] 'S. Jerome dit que Saint Hilarion a esté l'instituteur des moines dans la Syrie & la Palestine, & qu'avant luy on ne savoit dans ces provinces ce que c'estoit que cette profession; '& S. Hilarion ne l'embrassa, à l'âge de quinze ans, qu'en l'an 305 au plustost; comme on le peut tirer de S. Jerome, [c'est à dire aprés la mort de ces Saints,] s'ils ont souffert lorsque Diocletien gouvernoit encore, comme le pretend le P. Combefis, p. 134. [On pourroit répondre que le mont Sinai & Raithe estoient en Arabie, & non en Palestine: mais je ne sçay si cette réponse passeroit pour solide, vu la proximité de ces provinces, & que mesme dans la suite cette partie de l'Arabie a esté comprise sous le nom de Palestine.]

Hier. v. Hil. p. 244.

p. 241. c| 245. c.

'De plus, il est marqué dans l'histoire de ces Saints, qu'il y en avoit qui avoient embrassé la vie solitaire depuis soixante ans, '& un autre depuis 73 ans. Il faut donc que s'ils sont morts en 304, ils aient commencé à habiter le desert & à établir la vie monastique dés l'an 231, c'est à dire plusieurs années avant S. Paul, 'à qui Saint Jerome en attribuë l'honneur: a Ce qui est aussi contraire à Sozomene, qui dit que cette sainte institution estoit passée de l'Egypte dans la Palestine.

p. 97.

p. 99.

Hier. v. Pau. t. 1. p. 237. a.
a Soz. l. 1. c. 14. p. 519. a.

Le voyage mesme d'Ammone dans la Palestine pour visiter la sepulture & la Resurrection de J.C, p. 89, ces monasteres tout formez ayant leurs Superieurs, leurs eglises, [generalement toute l'idée de cette piece, convient beaucoup mieux à un temps où la religion Chrétienne estoit en honneur, ou au moins tolerée publiquement, que non pas à l'an 304, & aux autres années de la persecution de Diocletien, où elle estoit persecutée avec une tres grande violence. Il n'y avoit point d'eglise qui ne fust ou renversée, ou fermée, dans le temps que S. Pierre estoit obligé de se cacher,] au lieu qu'on en voit ici, p. 115. 118, où l'on estoit dans une entiere liberté. On

ne recevoit point solennellement les corps des Chrétiens: Les peuples ne venoient point audevant avec des palmes & le chant des pseaumes, comme l'on fit, *p.*128. 129, à la sepulture de nos Martyrs.

Combef.act. p.137. 'On pourroit alleguer encore le titre d'Archevesque donné a Pierre dans un des manuscrits: ce qui ne convient pas au temps de S. Pierre Martyr, comme le remarque le P. Combefis, Mais le grec que nous avons d'Ammone est traduit de l'egyptien, *p.*132, & il faut distinguer entre un original & une traduction, qui, quelque exacte qu'elle puisse estre, ne sauroit eviter de changer quelquefois les termes de son auteur, & d'exprimer les mesmes choses d'une maniere un peu plus forte, ou un peu plus foible. C'est par cette mesme raison aussi que nous ne croyons pas qu'on doive faire grand fondement sur [les termes de *tyrans* & de *Fideles*, *p.* 88, [qui peuvent paroistre convenir davantage aux persecutions des payens, quoiqu'ils conviennent aussi fort bien à celles que Valens & ses ministres firent aux Catholiques sous Pierre successeur de S. Athanase; à quoy les raisons que nous avons dites semblent suffisantes pour nous determiner.

On y peut neanmoins ajouter encore, que plusieurs des saints solitaires de Raithe estoient Ismaelites & Sarrazins,] comme il est dit nettement de S. Moyse, qu'il estoit de Pharan, *p.*99, pays des Ismaelites, *p.* 124, & il est remarqué de Domne qu'il estoit Romain d'extraction, *p.* 128: [ce qui par consequent n'estoit pas commun à tous les autres.]

Soz.l.6.c.38. p.701.c. 'Or Sozomene dit que les Sarrazins n'avoient commencé à embrasser la religion Chrétienne qu'un peu avant le regne de Valens, [& par consequent long-temps depuis la mort de S. Pierre Martyr. On peut répondre à cela que vingt ou trente Sarrazins convertis ne pouvoient pas faire dire que cette nation eust receu le Christianisme. Mais cette réponse ne suffira plus apparemment lorsqu'on verra] 'que S. Moyse convertit Obedien l'un des Princes des Ismaelites de Pharan, avec beaucoup d'autres, '& presque tous ceux de ce quartier là. [Estant donc certain que beaucoup de Sarrazins estoient Chrétiens avant la mort de ces solitaires, & Sozomene disant que la religion Chrétienne n'est entrée parmi eux qu'un peu avant le regne de Valens,] 'comme en effet ils n'ont point eu d'Evesque avant l'an 375 ou environ, [il y a beaucoup d'apparence que Pierre sous lequel cette histoire est arrivée, n'est point celui qui souffrit le martyre en l'an 311, mais celui qui succeda à S. Athanase en 373.]

Combef.p.101.124.127. p.99. Soz.l.6.c.38. p.702.a.

Combef.act. p.91. 'Il faut encore ajouter que les solitaires de Sinaï furent tuez par des Sarrazins [payens] qui couroient les pays aprés la mort de leur Prince, [ce qui se raporte tout à fait bien avec la guerre que Mavie Reine des Sarrazins fit aux Romains sur la fin du regne de Valens, entre les années 371 & 377,] 'dautant, dit Sozomene, que le Prince de cette nation estant mort, l'accord qu'il avoit fait avec les Romains fut rompu en mesme temps, [c'est à dire, selon toutes les apparences, en l'an 372, *v. la note sur S. Moyse Evesque*, qui sera par consequent l'année du Martyre des Saints.] 'M.r Bulteau conclud aussi pour mettre Ammone & ceux dont il parle, vers ce temps là sous Valens.

Soz.l.6.c.38. p.699.b.c. Bult.ori.p. 218.

NOTE

Pour la page 582.

NOTE SUR S. JULIEN SABBAS.

Quand il a commencé à avoir des disciples.

[SAINT Julien qui s'estoit retiré dans la solitude vers l'an 330, doit y avoir eu bien-tost aprés des disciples.] Thdrt.v.P.c.2.p.777.c. 'Car Astere avoit demeuré long-temps avec luy, πολλὺς χρόνους, depuis mesme que S. Julien eut fait sourdre une fontaine pour le desalterer, lorsqu'il forma le monastere de Gindare, d. 'où il instruisit Acace de Berée, luy ayant fait embrasser la vie monastique: ἄλλους, τρεφόντας. Et Soz.l.7.c.28.p.751.a. 'Sozome ne dit qu'Acace l'embrassa dés l'enfance. [Quand nous étendrons cette enfance jusqu'à 20 ans, ce qui est beaucoup, Acace ne pouvoit avoir moins de 20 ans en 355, comme on le juge par son histoire. Ainsi il faut qu'Astere eust fondé dés ce temps là le monastere de Gindare, aprés avoir esté long-temps sous la conduite de Saint Julien. On verra encore sur l'histoire d'Acace, que selon toutes les apparences il estoit déja Prestre & Abbé vers l'an 372. Ainsi, ce n'est point trop de croire qu'Astere commençoit à le former dés l'an 355.]

NOTE SUR SAINT ABRAHAM PRESTRE.

Pour la page 586.

NOTE I.

Où ce Saint est distingué de quelques autres de mesme nom.

[NOUS n'avons pas cru devoir changer le nom d'Abraham, sous lequel ce Saint est déja celebre, en celui d'Abrame qu'on luy donne ordinairement dans le grec & dans le latin, puisque ce nom n'est que celui d'Abraham tourné d'une maniere un peu plus greque.] Boll.16.mars.p.742 a|746.c.*p.436.c. 'Car le texte de sa vie l'appelle un second Abraham, *faisant visiblement allusion au Patriarche. [Et les noms Juifs estoient fort communs dans la Mesopotamie, où nous croyons que vivoit ce Saint.]

Ephr.op.137.p.574.1.c. 'S. Ephrem dit dans sa vie qu'il quitta la retraite de sa cellule, pour aller prescher la foy dans un bourg fort a|575.c. attaché à l'idolatrie, 'qu'il convertit neanmoins enfin aprés d'extremes p.574.2.c. souffrances qu'il y endura 'durant trois p.575.2.b. ans: '& aprés y avoir encore demeuré un an, 'il s'en retourna dans son an- p.576.1.a. cienne cellule. 'Thdrt.v.P.c.17.p.847.1,8. Theodoret parle d'un S. Abraham Evesque de Carres, qui estant encore solitaire, convertit un bourg du mont Liban vers la ville d'Emese, aprés y avoir esté fort maltraité, & en sortit au bout de trois ans pour retourner dans sa solitude. [Cela a assez de raport avec ce que S. Ephrem dit de son ami, pour faire craindre d'abord qu'il n'y ait quelque confusion dans ces deux histoires. Neanmoins il est indubitable que l'ami de S. Ephrem n'a jamais esté que Prestre. Et je ne sçay pas si quelqu'un oseroit dire que Theodoret a attribué à l'Evesque de Carres, ce qui n'estoit vray que d'un Prestre de mesme nom, soit qu'il faille encore lire Edesse dans son texte au lieu d'Emese, soit que le Prestre demeurast vers Emese, & que S. Ephrem allast d'Edesse le voir en Syrie en traversant l'Euphrate, ce que nous aurions quelque peine à croire: outre que

si le fond de ces deux histoires est assez semblable, les circonstances en sont entierement differentes.

Nous supposons ici que c'est le grand S. Ephrem d'Edesse qui a écrit la vie & la mort de S. Abraham, pareeque nous esperons le prouver dans la note suivante.]

Boll. 16. mars, p. 434. § 8.

'Que si cela est, il est visible que ce Saint est different d'Abraham disciple du mesme S. Ephrem & qui assistoit à sa mort;

Bar. 357. § 46.

'quoique Baronius s'y soit encore trompé.

[Il est difficile aussi de croire que ce soit]

Thdrt. v. P. c. 3. p. 792. a. b. c.

'un Abraham que Theodoret loüe comme un solitaire extremement vertueux, qui avoit beaucoup de perfections, & entre autres un grand don de componction & de larmes; mais qui demeura quelque temps dans une mauvaise pratique de ne pas celebrer la feste de Pasque dans le mesme temps que l'Eglise; ce qui obligea mesme S. Marcien, tres celebre solitaire, de se separer de sa communion; & cela luy servit pour se corriger: [Il est, dis-je, difficile de croire que cet Abraham soit le mesme que l'ami de S. Ephrem,]

a. hist. l. 4. c. 31. p. 7. c. 2.

'puisqu'il demeuroit dans le mesme desert que S. Marcien, 'au territoire de Calcide en Syrie; [& ainsi quand c'eust esté à l'extremité de la Syrie du costé d'Edesse, ce qui ne se peut pas mesme, puisqu'on met Calcide fort loin de l'Euphrate, il falloit toujours passer cette riviere pour y aller d'Edesse; & ainsi il eust esté difficile que S. Ephrem eust eu beaucoup de commerce avec luy.]

Pour la page 586.

NOTE II.

Quel est l'Ephrem auteur de la vie de S. Abraham.

[Nous avons dit dans la note premiere, que S. Abraham a vécu dans la Mesopotamie,]

Boll. 16. mars, p. 434. § 8.

'en supposant qu'Ephrem qui a écrit sa vie, est le grand Saint Ephrem d'Edesse, comme Baronius, Rosweide, & d'autres ont cru: [& je pense que ç'a esté une opinion receuë de tout le monde, jusqu'à Bollandus,] qui a commencé à y trouver de la difficulté,

§ 14.

'& à pretendre que ce Saint doit estre le mesme Abraham

Mosc. c. 68. bib. P. t. 13. p. 1082.

'que Jean Mosc a qualifié le guide de S.te Marie la jeune, *duce Sancta Maria nova*,

Bol. p. 435. § 14.

'appellée la jeune, dit-il, à cause de S.te Marie Egyptienne, celebre dans tout l'Orient, laquelle vivoit dans le V. siecle [& dans le suivant.]

Mosc. c. 68. p. 1082.

'Cet Abraham acheta un manteau pour un saint solitaire nommé Theodose,

c. 67. p. 1082.

'que Jean Mosc témoigne avoir vu; & il est certain au moins qu'il avoit appris sa vie de Cyriaque son disciple:

Boll. p. 435. § 14.

'de sorte qu'assurément ni Theodose, ni cet Abraham, ne peuvent pas avoir esté beaucoup plus anciens que Jean Mosc, lequel Bollandus soûtient estre mort à Rome l'an 620.

§ 9. 10.

'Cela supposé, il faut necessairement dire que l'auteur de l'histoire de Saint Abraham, ne peut estre le grand Saint Ephrem mort environ deux siecles auparavant; & Bollandus croit le prouver suffisamment par Metaphraste,

Sur. 16 mars, p. 180. § 7.

'qui dit que le bourg converti par S. Abraham se nommoit Tenie, & estoit dans l'Hellespont au diocese de Lampsaque.

Bar. 357. § 42.

'Baronius raporte cela comme écrit par le grand Ephrem d'Edesse, sans y trouver aucune difficulté: [& neanmoins outre que le style de la piece qu'il cite, fait assez juger qui en est l'auteur,]

Boll. 16. mars, p. 435. b. c.

'il faut reconnoistre avec Bollandus, qu'un ami intime de Saint Ephrem d'Edesse ne pouvoit pas demeurer dans l'Hellespont.

Bu't. ori. l. 3. c. 12. p. 447. 448.

'Mr Bulteau paroist suivre le sentiment de Bollandus, mettant S. Abraham à Lampsaque avec Metaphraste.

[Cependant on sçait quelle est l'autorité & l'exactitude de Metaphraste. Il y a peut-estre eu quelque Abraham solitaire dans le diocese de Lampsaque; & il n'en faut pas davantage à un Grec pour y faire venir ce qu'il trouve

d'un S. Abraham dont le pays n'est pas marqué.

Pour le passage de Jean Mosc, il est bien plus autorisé : mais il n'est pas si exprés, mesme de la maniere dont on le cite. Le nom d'Abraham estoit fort commun dans la Mesopotamie & dans la Syrie ; & il y pouvoit avoir aussi plusieurs Maries. Mais ce qu'il y a de plus specieux dans ce sentiment, qui est qu'Abraham conduisoit Marie, signifie]'dans le texte grec donné par M[r] Cotelier, qu'il estoit Abbé de la nouvelle eglise de S[te] Marie Mere de Dieu. [Quand il n'y auroit point d'autre raison contre le sentiment de Bollandus, il seroit bien difficile de croire qu'au VI. siecle, il se trouvast encore dans l'Hellespont, si prés de Constantinople, des bourgs entiers remplis de payens, qui osassent adorer publiquement des idoles, & maltraiter par une violence ouverte, ceux qui leur venoient prescher la foy.

Cotel. g. t.2. p.374.

Je ne doute pas non plus que Bollandus,]'que Vossius n'ait attribué à S. Ephrem beaucoup de pieces qui ne sont pas de luy. [Mais entre toutes celles qui portent son nom, on en trouve peu qui soient plus dignes de cette beauté de genie extraordinaire que l'antiquité a admirée en luy. Des personnes fort judicieuses y admirent surtout la maniere aussi chaste qu'adroite & spirituelle dont elle raporte comment S. Abraham ramena sa niece, & elles jugent qu'il n'y avoit qu'un Saint Ephrem capable d'un ouvrage tel que celui là. Cet esprit de componction & d'humilité qui s'y remarque, a esté un des grands dons de ce Saint, & qui n'a pas esté commun à beaucoup d'autres.]'Il paroist surtout dans l'epilogue, que Bollandus soûtient, contre Vossius, estre une veritable partie de cette vie. [Cet air simple & negligé, où l'on trouve diverses choses repetées plusieurs fois, convient fort bien à S. Ephrem, qui suivoit non les regles de l'art, mais l'abondance & l'impetuosité de son esprit. Je croy qu'on peut ajouter encore que cette piece est tout à fait eloignée du style des Asiatiques, & generalement de tous les Grecs du VI. & du VII. siecle.]'Bollandus mesme avoue que ne voulant pas que le grand Ephrem soit auteur de cette vie, on n'en trouve point d'autre à qui on puisse l'attribuer avec quelque fondement. 'Car il ne conteste pas qu'elle ne soit d'un S. Ephrem, comme le porte le titre : [& on ne sauroit raisonnablement douter que]'cet Ephrem qui y est nommé plusieurs fois, sans qu'on dise qui c'estoit, [n'en soit le veritable auteur.]

Boll. 16. mars, p. 434. c.

p. 435. d.

Boll. 16. mars, p. 431. c.

c. 434. e.

p. 746. 528. 37. 38.

'Vossius dit que dans la vie de ce Saint, qui est dans Lipoman & dans Surius, il y a beaucoup de choses qui sont tirées de Metaphraste, & qui ne sont point dans les manuscrit grecs ; 'ce que Bollandus soûtient estre faux : & il assure qu'il ne s'y trouve rien qui ne soit aussi dans le grec qu'il nous a donné, hors deux endroits assez bons pour croire que cette ancienne version a esté faite sur un texte grec encore meilleur que celui qu'il a trouvé dans les manuscrits.

Ephr. nu. p. 131. 2. d.

Boll. 16. mars, p. 431. § 17.

NOTE III.

Pour la page 589.

Sur la prestrise de S. Abraham.

'Le texte grec que Bollandus nous a donné de la vie de S. Abraham, dit qu'il fut ordonné, sans marquer quel ordre il receut. 'L'ancienne version qui est dans les Vies des Peres de Rosweide *p.* 146. 1, dit precisément qu'il fut fait Prestre, aussi-bien que celle de Vossius dans Saint Ephrem, *p.* 574. 1. e, 'faite sur un autre texte grec, que Bollandus semble supposer estre celui mesme qu'il nous donne. 'Metaphraste, selon le latin que nous en avons dans Surius, dit que *perfectum eum Episcopus creavit*

Boll. 16. mars, p. 742. § 7.

p. 433. c.

p. 436. 2.

Sur. 16. mars, p. 181. § 8.

Sacerdotem. [Ainsi le mot de πρεσϐύτερος pourroit bien estre oublié en cet endroit, comme assurément il manque quelque chose à la fin du § 9. La fonction que l'on donnoit à S. Abraham d'aller prescher la foy à des idolatres, appartient proprement aux Prestres & aux Evesques.]'Il battiza ces Idolatres, & passa ensuite un an entier avec eux, [sans qu'on voie qu'il ait demandé aucun Prestre pour leur administrer l'Eucaristie:]'& aprés qu'il se fut retiré, l'Evesque ne manqua point de leur ordonner des Prestres. [Ainsi nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que S. Abraham n'ait esté veritablement elevé à la prestrise, comme tout le monde l'a cru jusques ici.]

Boll.16.mars, p.743.§13.14.

§16.

NOTE IV.

Pour la page 592.

Sur quelques endroits de la vie du Saint ajoutez au grec.

'Puisque Bollandus croit que la traduction de la vie de S. Abraham, que nous avons dans les Vies des Peres de Rosweide, est faite sur un texte grec encore meilleur que celui qu'il nous a donné, [nous avons cru en pouvoir tirer quelques particularitez que nous ne trouvons pas autrepart.]'Bollandus avoit promis de marquer toutes les differences qui se trouvent entre cette version & son texte grec; [& il en marque en effet plusieurs: mais je ne sçay pourquoi il a omis celle que nous mettons ici. Je pense que c'est une pure inadvertance.]

Boll.16.mars, p.433.c|436.a.

Ibid.

NOTE SUR SAINT MOYSE, EVESQUE DES SARRAZINS.

Pour la page 595.

Temps de la guerre de Mavie contre les Romains.

'SOCRATE & Sozomene disent assez clairement que la guerre de Mavie contre les Romains commença lorsque Valens fut parti d'Antioche, [au commencement de l'an 378,]pour marcher contre les Gots qui ravageoient toute la Trace. [Mais je ne voy pas comment cela s'accorde avec ce qu'on lit dans Zosime,]'que Valens mena avec luy des Sarrazins à Constantinople, ou plutost, 'qu'il les y envoya avant que d'y aller, comme le dit Eunape; '& mesme il faut, selon Socrate & Sozomene, qu'ils eussent esté envoyez par Mavie, [& par consequent que la paix eust esté faite avant que Valens partist d'Antioche. De sorte qu'il est mesme impossible de croire que la guerre des Sarrazins n'ait commencé qu'aprés celle des Gots, à la fin de l'an 377.]'Aussi Rufin & Theodoret n'en marquent point plus precisément le temps, sinon que c'estoit durant que Luce dominoit sur l'Eglise d'Alexandrie: [& ainsi ç'a pu estre dés 373.]

Socr.l.4.c.36. p.253.b.c|Soz. l.6.c.37.38.p. 699.a.c.

Zosl.4.p.748.

Eun.leg.p. 367.

Socr.l.5.c.1. p.260.a|Soz. l.7.c.1.p. 704.b.

Ruf.l.2.c.6. p.180|Thdrt. l.4.c.20.p. 694.695.

'Themistius dans un discours fait au commencement de 373, dit que Valens qui estoit alors à Antioche, s'estoit acquis une grande partie des barbares voisins, & avoit gagné l'affection d'une nation celebre par son infidelité, & composée de divers peuples qui se faisoient la guerre les uns aux autres: [cela marque fort bien les Sarrazins, & convient aussi fort bien avec ce que dit Sozomene,]'que les Sarrazins avoient traité avec les Romains, mais que leur Prince estant mort ils rompirent le traité, & coururent la Palestine, la Phenicie & l'Egypte; [& cela se raporte encore avec les actes des saints solitaires de Sinaï tuez vers l'an 373,]'par les Sarrazins qui couroient alors ces solitudes, leur Prince estant mort depuis peu.

Themi.or.11. p.149.150.

Soz.l.6.c.38. p.699.c.

Combf.act p 91.

[Il faut donc dire apparemment que Valens traita en 372, avec le mari de

Mavie qui vivoit encore au commencement de l'an 373. Mais il mourut peu aprés, ce qui forma la guerre sous Mavie; & aprés qu'elle eut duré peut-estre un an ou deux, la paix se fit vers 375.] ᶜM.ʳValois croit aussi qu'il faut avancer le plus qu'on peut la guerre de Mavie, parcequ'aprés la paix, Mavie maria sa fille au General Victor qui estoit, dit-il, trop âgé à la fin de Valens, pour songer encore à se marier. [Mais deux ou trois ans ne font guere à cela.]

c Soct. n. p. 58. a. c d.

NOTES SUR LES APOLLINARISTES.

Pour la page 602. § 1.

NOTE I.

Qu'Apollinaire n'a pas apparemment nié les sens du corps en J.C, mais le sens & l'intelligence.

Aug. op. imp. l. 4. c. 47. p. 183. 2. b. d.

ᵃJULIEN le Pelagien dit qu'Apollinaire n'osant plus dire, que J.C. n'eust pris que le corps de l'homme, ou plutost un vray cadavre, luy avoit enfin accordé l'ame humaine, mais non les sens du corps; en sorte qu'il estoit impassible; & que c'estoit l'opinion que les Apollinaristes tenoient encore de son temps. ᵇS. Augustin luy répond qu'il n'a jamais vu attribuer cette erreur aux Apollinaristes: [& je ne sçay si ce ne seroit point une bevuë de Julien, qui trouvant qu'Apollinaire refusoit à J.C. le sens humain, c'est à dire la raison & l'intelligence, νῶν, l'auroit pris pour les sens du corps.]

b a. a.

Pour la page 605. § 2.

NOTE II.

Si S. Gregoire de Nazianze a cru que les Apollinaristes appelloient J.C. homo Dominicus, *ou simplement* Dominicus.

[Quand S. Gregoire de Nazianze dit des Apollinaristes, μὴ ἀπαιτῶσιν ἄνθρωπον ἄνω δεχόμενοι τὸν κυριακὸν ὡς αὐτοί λέγουσι, on ne voit pas bien s'ils appelloient J.C. ἄνθρωπον κυριακὸν., ou simplement τὸν κυριακὸν. Selon leurs principes, ils aimoient encore moins donner à J.C. la qualité d'homme, que celle de Dieu & de Seigneur:] ᵃ& selon une histoire celebre raportée par Rufin, les Apollinaristes estoient opposez à l'expression de *homo Dominicus*, ᵇqui en effet favorise plutost l'heresie Nestorienne opposée à celle d'Apollinaire; [au lieu que le mot de *Dominicus* tout seul, peut paroistre assez propre pour marquer cette nature confuse de la divinité & de la chair qui faisoit un de leurs dogmes. Le P. Petau qui paroist n'avoir pas remarqué ce double sens que peut avoir S. Gregoire,] ᶜse trouve assez embarassé à l'accorder avec l'erreur des Apollinaristes, & avec l'histoire de Rufin, [qui quand elle seroit fausse, a dû neanmoins estre fondée sur les veritables sentimens des Apollinaristes.] ᵈElie de Crete sur cet endroit de S. Gregoire, avance que les Apollinaristes ont divisé J C. en deux personnes, comme Nestorius: [mais je ne voy pas que cela se puisse soûtenir. Nous dirons quelque chose de l'expression *homo Dominicus*, dans la note 107 sur Saint Athanase. Il faudroit voir si elle se trouve dans ce qui nous reste des écrits d'Apollinaire ou de ses disciples.]

a Pet. dog. t. 4. l. 7. c. 12. § 7. p. 679.

b §6.

c §6.8.

d Naz. n. p. 1274. a. b.

pour la page 611. § 5.

NOTE III.

Qu'Apollinaire a esté Evesque.

ᵃPhotius témoigne avoir absolument ignoré qu'Apollinaire ait esté Evesque, [& il est vray que Socrate, Sozomene, Theodoret, S. Epiphane, S. Basile, & S. Gregoire de Nazianze, ne font aucune mention de son episcopat, se contentant de l'appeller ordinairement Apollinaire de Laodicée:]

a Phot. c. l. 1. c. 15. p. 117.

[Leon. sect. 4. p. 506. d.]

'& mesme Leonce de Byzance l'appelle le Prestre, comme n'ayant point eu de plus haute qualité. [Mais neanmoins nous ne voyons pas qu'on en puisse douter, aprés] ce qu'en disent non seulement Philostorge, Nemese *l.* 1. *Bib. P. t.* 12. *p.* 710. *b*, Theodore de Raïthe, dont l'ouvrage est imprimé avec Gelase de Cyzic, *p.* 232. *c*, & Suidas *απ p.* 374. *a*, mais encore S. Jerome, *v. ill. c.* 104, & Rufin *l.* 2. *c.* 20. *p.* 260. 'Je ne pense pas aussi qu'on veuille raporter à aucun autre qu'à l'heresiarque, ce que nous lisons dans Saint Athanase *p.* 580. *a*, que dans le Concile d'Alexandrie il y avoit des deputez de l'Evesque Apollinaire.

[Evagr. n. p. 147.]

NOTE IV.

[Pour la page 611. § 5.]

De quelle Laodicée il estoit Evesque.

[Hier. v. ill. c. 104.]

'S. Jerome, & Suidas *απ. p.* 374. *b*, disent qu'Apollinaire estoit Ev. de Laodicée en Syrie. La chronique d'Alexandrie *p.* 688, qui ne parle pas neanmoins de son episcopat, luy attribuë la mesme ville; [car au lieu de ὡς Ἀνδαλοϊκῶς, il faut visiblement Λαοδικεύς.. Pour ὡς ἂν, d'autres le devineront.]'Il y avoit deux villes de ce nom dans la Syrie, l'une plus celebre qui estoit sur le bord de la mer assez prés d'Antioche, & l'autre dans la Phenicie du Liban sur la riviere d'Oronte. [La premiere est beaucoup plus celebre dans les anciens, & Estienne la marque seule, *p.* 416, sans parler de la seconde, qu'on dit neanmoins estre aujourd'hui beaucoup plus considerable que l'autre. Comme la Phenicie faisoit alors une province distinguée de la Syrie, nous n'hesiterions pas à faire Apollinaire Evesque de la grande Syrie prés d'Antioche, sans la concurrence de] 'Saint Pelage Evesque aussi de Laodicée, & de Laodicée en Syrie, selon le titre d'une lettre que S. Basile luy écrit, aussi-bien que selon Sozomene: '& Pallade nous en assure encore par deux fois en parlant d'Elpide 'son successeur. [Il est constant d'ailleurs qu'ils estoient tout deux Evesques en mesme temps] 'puisqu'Apollinaire deputa en qualité d'Evesque en 362 au Concile d'Alexandrie, '& que S. Pelage assista en 363 à celui d'Antioche.

[Baudrand. p. 407. 1.]

[Bas. ep. 311. p. 301. d | Soz. l. 6. c. 4. p. 641. c.]

[Pall. de Chry. p. 79. 195.]

[Thdrt. l. 5. c. 27. p. 741. d.]

[Ath. de Ant. p. 580. a.]

[Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d.]

[Je ne sçay pas si quelqu'un voudroit dire]'que S. Pelage ayant esté ordonné par Acace, comme nous l'apprenons de Philostorge, & dans la communion des purs Ariens, [les Orthodoxes de la communion de Saint Athanase, sans avoir égard à luy, se seroient fait ordonner Apollinaire; de sorte que quand S. Pelage quitta les Ariens, ils se trouverent tous deux Evesques d'une mesme ville, S. Pelage suivi de tout le corps de la ville, & uni de communion avec les Orientaux, comme cela paroist par l'histoire; & Apollinaire suivi du petit nombre des anciens Orthodoxes, & uni avec Saint Athanase, Paulin d'Antioche, & l'Occident; d'où viendra que son episcopat n'est guere marqué que par Rufin & par S. Jerome, & semble avoir esté peu connu ou peu consideré des Grecs, comme nous venons de le voir. Ainsi l'Eglise de Laodicée se sera trouvée à peu prés au mesme etat que celle d'Antioche. Mais la division d'Antioche est tres celebre dans l'histoire, & celle de Laodicée n'est marquée nullepart.] 'Neanmoins Rufin dit que la division d'Antioche avoit passé dans beaucoup d'autres villes de l'Orient: [& on n'en trouve quoy que ce soit dans l'histoire,]que pour la ville de Tyr.

[Philsg. l. 5. c. 1. p. 78.]

[Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2.]

[Que si cette maniere d'accorder l'episcopat d'Apollinaire avec celui de S. Pelage, ne paroist pas recevable, il faut recourir à dire que l'un estoit Evesque de la grande Laodicée en Syrie, & l'autre de la petite en Phenicie, qu'on aura aussi appellée Laodicée de Syrie, soit par erreur, soit parceque la

Phenicie avoit autrefois fait partie de la Syrie, & estoit encore comprise dans le Comté d'Orient, dont la Syrie estoit la premiere province, & dans le patriarcat d'Antioche. En ce cas il faudra apparemment donner celle-ci à S. Pelage, & la grande à Apollinaire,] 'puisque Theodore de Raithe l'appelle Ev. de Laodicée en Syrie sur la mer ; [qui est la grande, où il estoit né & où il avoit toujours demeuré :] 'Et comme on voit qu'il repandit beaucoup ses erreurs dans Antioche, c'est une marque qu'il en estoit encore assez proche.

Bib.P. t. 11. p. 320. c.

Basn. p. 41.

'Theodoret semble mesme le faire Evesque d'Antioche: [Mais c'est sans doute qu'il ne se met pas en peine de distinguer Apollinaire des Apollinaristes, ni ce qu'Apollinaire disoit pour luy mesme, de ce qu'il disoit ou faisoit dire pour ceux de sa secte.] 'Car il reconnoist au mesme endroit, qu'il avoit déja ordonné Vital Evesque de ceux de sa communion à Antioche.

Thdrt. l. 5. c. 4. p. 706-708.

c. 4. p. 708. d.

NOTE V.

Pour la page 619. § 9.

Que c'est à Paulin d'Antioche, & en 375, que Damase adresse la confession de foy sur l'Incarnation.

'Le titre du chapitre où Theodoret raporte la confession de foy adressée par le Pape Damase à Paulin, porte qu'elle a esté envoyée par Damase en Macedoine à l'Evesque Paulin, qui estoit à Thessalonique. 'Baronius montre assez bien qu'il n'y avoit pas alors de Paulin Evesque de Thessalonique, estant certain que ce siege estoit rempli en ce temps là par Ascole. 'Et quand il y en auroit eu, il n'y a aucune apparence que cette piece, faite au sujet de Vital, s'adressast à d'autre qu'à Paulin d'Antioche; [de sorte que ou Theodoret, ou celui qui a fait les titres de ses chapitres, s'est assurément trompé en cela ; mais il n'y a nul sujet] 'de dire qu'il l'a fait de mavaise foy, pour oster cette preuve de la communion que Paulin avoit eue avec Damase, [puisqu'il luy eust esté aussi aisé & plus seur de dire en general, que la lettre s'adressoit aux Orientaux,] 'comme il dit d'une qu'il raporte immediatement auparavant, ou de l'omettre absolument.

Thdrt. l. 5. c. 11. p. 720. a.

Bar. 378. § 46.

Thdrt. n. p. 45. 2. a.

Bar. 378. § 45.

Thdrt. l. 5. c. 10. p. 718. d.

'Baronius a cru depuis que Theodoret ne vouloit pas dire que Paulin fust Evesque de Thessalonique, mais qu'il y estoit seulement alors. 'M.r Valois a embrassé le mesme sens, en reconnoissant neanmoins que les termes du texte ne sont pas bien propres pour le marquer. [Cela n'est pas d'une grande consequence.] 'Mais pour ce que Mr Valois tire de là, que la lettre de Damase est écrite en l'an 382, parceque Paulin vint cette année là au Concile de Rome, [c'est une consequence bien foible, puisque Paulin peut avoir eu occasion d'aller à Thessalonique en d'autres temps, quand mesme il y auroit quelque preuve] qu'il y seroit venu au retour du Concile, comme veut Mr Valois, & qu'il y seroit demeuré assez longtemps pour y recevoir trois lettres du Pape ; 'au lieu que S. Jerome nous donne lieu de croire qu'il s'en retourna par mer. [Il faudroit de grandes raisons pour croire que Vital, aprés avoir accepté d'Appollinaire l'episcopat d'Antioche, ait voulu le quitter pour se soumettre à Paulin. Je doute que le Pape l'eust alors traité de fils. N'auroit-il pas aussi anathematizé nommément Apollinaire ? Tout cela convient bien mieux à l'an 375, auquel Apollinaire & Vital n'avoient point encore fait schisme, & où nous trouvons d'ailleurs que Paulin avoit receu de Rome des lettres fort favorables.]

Bar. 378. § 47. in app.

Thdrt. n. p. 45. 1. a.

a. a. b.

Hier. ep. 27. p. 171. a.

NOTE VI.

Pour la page 621. § 10.

Que la petite lettre d'Apollinaire aux Evesques Confesseurs, n'est écrite qu'aprés la mort de S. Athanase.

'La lettre d'Apollinaire trouvée dans

Leon. sup. p. 1040. b. c.

un ancien exemplaire de la bibliotheque d'André Evesque de Sidon, est adressée aux Evesques à Diocesarée; & Apollinaire y appelle S. Athanase le maistre commun d'eux & de luy. [Il seroit donc difficile de la raporter à d'autres qu'aux Evesques d'Egypte bannis à Diocesarée sous Valens. Et comme il est certain que ces Evesques ne furent bannis qu'aprés la mort de S. Athanase, c'est sans doute une faute de la traduction, de ce qu'il y est parlé de luy comme vivant: *Accipimus..... qui scit nos &c.*]

Pour la page 623.§ 11.

NOTE VII.

Sens d'un passage de Rufin sur la premiere condannation de l'erreur d'Apollinaire.

Ruf.l.2.c.20. p.260.

'Rufin dit que l'erreur d'Apollinaire a esté condannée pour la premiere fois par le Concile de Rome, où Pierre d'Alexandrie se trouva; [ce qui paroist marquer celui de 378. Et neanmoins non seulement S. Athanase, S. Basile & S. Epiphane, l'avoient déja proscrite par leurs ecrits; mais elle avoit encore esté condannée par le Concile d'Alexandrie en l'an 362, & par un autre de Rome tenu apparemment en l'an 375, dont Holstenius & Theodoret nous ont conservé les fragmens, comme nous l'avons marqué § 9. Ainsi le sens de Rufin pourroit estre, que] cette erreur fut alors condannée pour la premiere fois, [non] par un Concile, comme l'a cru Blondel dans sa Primauté, p. 219, [mais avec la personne & sous le nom d'Apollinaire; ce que nous ne trouvons pas avoir esté fait par aucun Concile avant celui-ci. Quand on voudroit entendre Rufin du Concile de Rome en 375, celui d'Alexandrie en 362 est encore plus ancien que ce Concile, & que tout autre où Pierre ait pu se trouver en qualité d'Evesque.]

Pour la page 624.§ 12.

NOTE VIII.

A qui est adressée la lettre de Damase contre Timothée.

Thdrt.l.5.c.10.p.718.d.

'Theodoret dit que la lettre du Pape Damase contre Timothée, s'adresse aux Evesques qui gouvernoient l'Orient. 'Blondel croit qu'il se trompe en cela, & que la lettre s'adresse plutost au Clergé & au peuple de quelque Eglise opprimée par Timothée, que non pas aux Prelats de l'Orient, puisque ne pouvant ignorer le decret du Concile de Rome, qui portoit la deposition de Timothée, ils n'eussent pas demandé de nouveau une chose déja faite. [Et veritablement quoiqu'il se trouve que des Evesques ont quelquefois donné à d'autres le nom de fils,] 'comme S. Denys d'Alexandrie à Basilide, ᵃS. Athanase à Rufinien, 'S. Gregoire de Nazianze à S. Amphiloque; [neanmoins on n'en trouvera peut-estre pas qui en aient usé de la mesme maniere à l'égard de ceux avec qui ils n'avoient pas d'union particuliere, surtout en écrivant non à un, mais à plusieurs.]

Blond.p.220. Zon.ep.can. p.3. a p.46.b. Naz.test.p.937.a.

Thdr.l.5.c.10.p.719.b.

'Il faut neanmoins remarquer que Damase prie ceux à qui il écrit, de ne point souffrir de disputes vaines & superfluës dans leurs Ecclesiastiques ni dans leurs laïques; [& je ne voy pas que cet avis convienne facilement à d'autres qu'à des Evesques. Si cette lettre est écrite à quelque Eglise particuliere, il faut que ce soit à celle de Beryte,] 'dont Timothée se qualifioit Evesque.

Leont.sup.p.1035.d.e.

Pour la page 633.§ 15.

NOTE IX.

Que Timothée qui cite Erecte, n'est pas le disciple d'Apollinaire.

Leont.sect.8.p.528.a.

'Leonce de Byzance raporte que Timothée ayant allegué les paroles d'un Erecte dans un livre qu'il écrivoit contre le Concile, Cyr l'un de ses

Prestres

Prestres luy manda qu'il feroit bien de corriger cet endroit, parcequ'on n'avoit jamais oui parler de cet Erecte entre les Peres de l'Eglise. 'Nous avons un fragment de quelque Apollinariste ou Eutychien, où l'autorité de cet Erecte est employée. Il y est qualifié Evesque d'Antioche en Pisidie: mais ce que l'on en cite est tiré d'un discours fait à Constantinople durant l'episcopat de S. Procle, [c'est à dire vers l'an 440: & ainsi Timothée qui le cite, ne doit pas estre le disciple d'Apollinaire, mais quelque autre posterieur. Aussi je ne voy pas que Leonce disant qu'il écrivoit contre le Concile, sans dire quel Concile, en ait pu entendre d'autre que celui de Calcedoine, qui faisoit toute la matiere des disputes de son temps. Il faut dire apparemment que ce Timothée est le celebre Timothée d'Alexandrie surnommé Elure,] 'que l'on trouve avoir fait des écrits pour l'Eutychianisme, & contre Saint Leon; [a] & à qui on donne un Cyr pour compagnon de ses impietez. *V. Acace de Constantinople* § 13.

Bib.P.t.4.2.p. 1063.b.

Evagr.l.3.c. 22.p.352.c| Phot.c.225.p. 790.c. a Genn.c.81.

NOTE X.

Pour la page 635.§17.

Divers ouvrages d'Apollinaire.

'Timothée disciple d'Apollinaire, voulant justifier ses opinions contre un autre Evesque Apollinariste nommé Homone, par l'autorité d'Apollinaire le maistre commun de leurs erreurs, luy en cite plusieurs ouvrages, à qui pour l'ordinaire il ne donne point d'autre titre que les mots par où ils commencent. 'Il en raporte un qui commençoit par *Sanctum*. 'Un autre commençoit par *Caro & quod praest carni, una persona*: 'un autre par *Non voluntas vescendi carne apud Deum*: 'un autre par *Laudamus decenter Dominum nostrum Jesum Christum*: 'un autre qu'il appelle Syllogistique ou de raisonnement, par *Quod habet differentem vitam, differentem actionem*: 'un autre qu'il appelle disputatoire; par *Quacumque duo uniuntur aut specie aut conspiratione, duo manent*: 'un autre par *Bonum fidei servemus*: 'un autre par *Hominem à Deo lapsum tenebat diabolus qui deceperat*. Celui-ci est intitulé, *Discours ou livre sur l'instruction du renoncement & de la foy*: [C'est à dire que c'estoit une instruction sur le batteme.]

Leont.sup.p. 1035.d.e. p.1036.b.c.d. d.e. p.1037.b. c. p.1038.a. p.1039.d. e. p.1041.1042. p.1063.e. p.1037.e. p.1039.d.e.

'Nous trouvons encore dans le mesme endroit un discours intitulé, *Louange de Marie, & sur l'Incarnation*; '& un autre sur la louange de Saint Jean l'Evangeliste, dont les premiers mots sont, *Per Verbum omnia facta sunt secundum Evangelistam*, & qui est encore intitulé *Discours syllogistique* 'Timothée y cite encore un dialogue d'Apollinaire, qui commençoit par cet mots, *Deum vel hominem dicis Christum*.

NOTE XI.

Pour la page 637.§18.

Que la lettre à Denys n'est point du Pape Jule, mais plutost d'Apollinaire.

'Les raisons par lesquelles Leonce de Byzance montre que la lettre à Denys qui portoit le nom du Pape Jule, n'estoit point de luy, mais de l'heresiarque Apollinaire, sont 1°, Qu'elle n'a rien de ce Pape: 2°, 'Que le corps de JESUS CHRIST n'y est jamais appellé un corps animé ou accompagné d'intelligence, νοερὸν, comme c'estoit, dit-il, la coutume des Peres de ce temps là; ce qui avoit depuis obligé les Eutychiens d'y inserer [dans les nouvelles copies qu'ils en avoient faites,] ces mesmes termes. [Je ne sçay neanmoins s'ils estoient si usitez avant l'heresie d'Apollinaire.] 3°, 'Que Saint Gregoire de Nysse écrivant contre Apollinaire,

Leont.sect.8. p.526.c. d. d.e.

refute beaucoup d'endroits de cette epistre; 4°, 'Que ceux qui l'attribuoient au Pape Jule, disoient qu'elle avoit esté citée dans le Concile d'Ephese, au lieu que c'en estoit un autre; 5°, 'Que Valentin & Timothée citent cette lettre comme un ouvrage de leur maistre Apollinaire: [ce qui assurément ne reçoit point de replique.] 'Un auteur anonyme ajoute, 6°, 'Que la phrase paroissoit originairement greque, & non une traduction du latin; 7°, 'Que le titre de cette lettre, *Domino meo desideratissimo & comministro Dionysio*, ne convient point à Jule, les Romains n'écrivant jamais de cette sorte ni à un Prestre, ni mesme à un Evesque, quelque considerable qu'il soit.

c.

sup.p.1032.a. b.d|1073.b.

p.1039.e.

Bib.P.t.4.2. p.1110.c.

b.c.

CHRONOLOGIE,

OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES

contenuës en ce volume, mises selon l'ordre des temps.

239. SAINT ALEXANDRE de Constantinople est né vers l'an 239, p.32.

248. S.te Helene peut estre née vers l'an 248, p.1.

251. S. Antoine naist en l'an 251, p. 106.

256. Osius de Cordoue doit estre né vers l'an 256, p.302.

264. Eusebe de Cesarée peut estre né vers l'an 264, dans la Palestine, p.39.

270. Saint Antoine embrasse la solitude vers l'an 270, & met sa sœur dans un monastere de vierges, p.107.

274. S.te Helene met au monde Constantin vers l'an 274, p.1.

285. Saint Antoine agé de 35 ans se retire dans le desert vers l'an 285, & demeure pres de 20 ans enfermé dans un vieux Chasteau, p.108.

S. Joseph Comte peut estre né vers l'an 285, p. 291.

291. Saint Hilarion naist en l'an 291, ou environ, p. 564.780.

292. Saint Pacome naist en Thebaïde vers l'an 292, p.171.675.

295. Osius est fait Evesque de Cordoue en l'an 295, p.302.321.

298. Zambdas succede à Hymenée Ev. de Jerusalem en l'an 298, & gouverne environ quatre ans, p. 19.

300. On peut mettre vers l'an 300 le Concile d'Elvire en Espagne, p. 302. 309.712.

S. Abraham Prestre & solitaire naist vers ce temps-ci, p. 588.

S. Frumence est mené en Ethiopie vers l'an 300, p.284.709.

302. Hermon succede à Zambdas Ev. de Jerusalem en l'an 302, & gouverne environ neuf ans, p. 19.

304. Osius confesse J. C. vers l'an 304, p.309.

305. S. Antoine commence vers l'an 305 à former quelques disciples, p.109.

306. S. Hilarion qui étudioit à Alexandrie en l'an 306, agé de 15 ans, va passer deux mois avec S. Antoine, embrasse la vie solitaire auprés de Gaza, & la commence ainsi dans la Palestine & dans la Syrie, p.110.564.565.

Constantin donne le titre d'Auguste à S.te Helene sa mere &c. p. 2.

307. Eusebe compose en 307 l'apologie d'Origene, avec S. Pamphile, p. 40, est accusé d'avoir promis de renoncer à la foy pour sortir de prison, p.41.42.

310. Saint Eusebe de Verceil est, dit-on, battizé à Rome avec sa mere en l'an 310, par le Pape Eusebe, p.530.

311. Osius demeure apparemment auprés de Constantin en 311, pour le confirmer dans son nouveau christianisme, p. 309.310.

Hermon Ev. de Jerusalem meurt en l'an 311, ou peu aprés, p.19.

S. Antoine vient assister les Martyrs à Alexandrie, & s'en retourne dans sa solitude aprés la mort de Saint Pierre, p.114.

312. Eusebe fait une premiere edition de sa chronique, apparemment avant l'an 313, p. 50. Il travailloit en 312 ou 313 aux livres de la Preparation & de la Demonstration evangelique. p. 53.54.

312. De ce qu'il a écrit sur les Martyrs, p.56.57.

313. S. Macaire est fait Ev. de Jerusalem vers l'an 313, gouverne environ vingt ans, p.19.

S. Alexandre est fait Ev. de Byzance aprés S. Metrophane, & gouverne 23 ans, p. 32.656.

S. Pacome embrasse la vie solitaire app. en l'an 313, & la communion de Saint Alexandre d'Alexandrie par un ordre de Dieu, p.172.

314. Le Pape Milciade meurt le dixieme de janvier 314: S. SILVESTRE luy succede le 31 du mesme mois, gouverne 21 an & 11 mois, p. 265. Jugement des actes de S. Silvestre, p.267.

Marcel estoit Evesque d'Ancyre des l'an 314, p.503.

S. Theodore de Tabenne peut-estre né en l'an 314, p.470.

315. Eusebe est fait vers l'an 315, Ev. de Cesarée en Palestine aprés Agricolaüs, p.42.

320. S. Abraham se retire dans une cabane le settieme jour de ses noces, agé de 20 ans, p.587.

325. Paulin Ev. d'Antioche est deposé ou se retire en l'an 325: S. Eustathe Ev. de Berée est mis en sa place, & gouverne six ans ou un peu plus, p.22.

Saint Pacome peut avoir commencé des l'an 325 à former le monastere de Tabenne, qui donna le commencement aux Cœnobites, p. 174.

326. Eusebe de Cesarée fait une seconde edition de sa chronique vers l'an 326, p. 50, & acheve son histoire ecclesiastique, p. 54.55.

S.te Helene va vers l'an 326 dans la Palestine, p.2.

S. Amon fondateur des monasteres de Nitrie, paroissoit vers ce temps-ci, p.153-158.

327. S.te Helene trouve le saint sepulcre & la vraie Croix, apparemment en l'an 327, p. 3-9. Elle fait commencer la grande eglise de la Resurrection sur le Calvaire & le saint sepulcre, p. 10. Elle fait bastir l'eglise de Bethléem, & celle de l'Ascension, p.14.

Constantin fonde à cause de S.te Helene la ville d'Helenople en Bithynie, au lieu du bourg de Drepane, p.17.

328. S. Hilarion commence en l'an 328 à faire des miracles, & fonde ensuite les premiers monasteres de la Palestine qui se multiplient bientost: Il convertit aussi plusieurs Sarrazins par ses miracles, surtout à Eluse, p. 566.

S.te Helene peut-estre morte en 328 ou 329: Son corps est apporté à Rome, p.16.

S. Theodore se retire à Tabenne vers l'an 328, agé de treize à quatorze ans, p.176.231.470.

329. Il semble que S. Eustathe ait tenu un Concile à Antioche vers l'an 329, des provinces d'Orient, dont les Canons sont mélez avec ceux du Concile de la Dedicace de l'an 341, p. 23. Il écrit contre Eusebe de Cesarée, p. 24, & Eusebe de Cesarée contre luy, p. 58.

Saint Alexandre de Constantinople reduit à ne pouvoir parler à un philosophe qui disputoit entre luy, p.33.

S. Paul le Simple fleurissoit vers ce temps-ci dans la Thebaïde, p.152.

330. Saint Julien Sabbas embrasse la solitude dans l'Osrhoene vers l'an 330 au plustard, p. 581.

S. Abraham retiré depuis dix ans, fait distribuer aux pauvres la succession de ses parens, p. 588.

Les Ethiopiens reçoivent la foy par la predication de S. Frumence que S. Athanase fait Evesque d'Auxume au commencement de son episcopat, p. 287.709.

Histoire de la conversion d'Ellel ou d'Hillel Patriarche des Juifs, p. 290. 291, & de S. Joseph Comte. *Ibid.*

331. S. Eustathe d'Antioche est deposé en l'an 331, dans un Concile, par les

331. Eusebiens, & relegué à Philippes en Macedonie, où il meurt app. avant l'an 338, *p.* 25.

Divers Catholiques refusent de se soumettre aux usurpateurs Ariens, intrus à la place de S. Eustathe, & sont appellez Eustathiens, *p.* 26.

332. L'Eglise d'Antioche est en trouble aprés la mort d'Eulale en l'an 332 : Les Eusebiens y veulent mettre Eusebe de Cesarée qui le refuse : & on elit *Euphrone* qui ne dure qu'un peu plus d'un an, *p.* 45.

Eusebe de Cesarée va à la Cour, *p.* 45. 46.

S. Maximin peut avoir esté ordonné Evesque de Treves aprés S. Agrece, le 13 aoust 332, *p.* 248.

333. S. Athanase va visiter la Thebaïde, en l'an 333, & S. Pacome, *p.* 211.

Divers peuples du Midi & d'Orient deputent à Constantin : Sapor Roy de Perse le fait aussi, & Constantin luy écrit en faveur des Chrétiens de Perse, *p.* 77.

334. Les Eusebiens obtiennent le Concile de Cesarée en 334; S. Athanase refuse de s'y presenter, *p.* 47.

Constantin mande vers l'an 334, à Eusebe de Cesarée de luy faire faire des copies de l'Ecriture, *p.* 46. Eusebe luy adresse un traité sur la feste de Pasque, *p.* 58.

Le bourg de Maiume pres de Gaza se convertit vers l'an 334. Constantin en fait la ville de Constancie, *p.* 46.

S. Abraham solitaire auprés d'Edesse est fait Prestre vers ce temps-ci, & va convertir un grand village de payens, puis se retire dans sa solitude au bout de quatre ans, *p.* 589.

Apollinaire professoit la rethorique avant l'an 335, *p.* 609.

335. Marcel d'Ancyre écrivit vers l'an 335 contre Astere sophiste Arien, *p.* 503.

Les Ariens pretendent que S. Paul de Constantinople assista au Concile de Tyr, & signa la condannation de S. Athanase : mais il n'estoit pas encore Evesque, *p.* 251.

Les Eusebiens vont dedier l'eglise de Jerusalem, *p.* 12. 641. Ils citent en mesme temps Marcel d'Ancyre comme heretique, *p.* 505.

Constantin écrit cet année à Saint Antoine, que luy répond, *p.* 121.

336. Saint Silvestre Pape meurt le 13 de decembre 335, *p.* 267.

S. Marc est fait le 33ᵉ Pape le 18 de janvier 336 : Il ne gouverne pas neuf mois entiers, *p.* 268.

S. Athanase peut estre arrivé à Treves vers le mois de fevrier 336. Il y est bien receu par Constantin le jeune, & par S. Maximin Evesque de Treves, *p.* 248.

Les Eusebiens tiennent un Concile à Constantinople, où ils condannent Marcel d'Ancyre, & mettent Basile en sa place, *p.* 506.

Constantin fait venir à Constantinople Arius qui le trompe : Mais Dieu exauçant les prieres de S. Alexandre de Constantinople & de Saint Jacque de Nisibe, fait perir miserablement cet heresiarque un samedi au soir, lorsqu'il s'attendoit d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, *p.* 34-36. 263.

S. Pacome & S. Theodore son disciple prient avec ardeur pour l'Eglise, *p.* 219. 473.

Saint Alexandre de Constantinople meurt apparemment à la fin d'aoust 336, *p.* 37. 657. S. Paul luy succede, & est banni dans le Pont par Constantin sur une calomnie de Macedone, *p.* 251. 252: Eusebe de Nicomedie veut usurper son siege, & ne le peut, *p.* 253.

Le Pape S. Marc meurt le 7 octobre, le siege vaque quatre mois, *p.* 269.

Le monastere de Pabau qui devient le chef de la Congregation de Tabenne, estoit établi dés l'an 336, *p.* 213. & peutestre assez longtemps auparavant, *p.* 214.

336. Eusébe de Cesarée écrit en l'an 336 ou 337, contre Marcel d'Ancyre, p. 59.

337. S. JULE est elu 34e Pape le 6 de fevrier 337, p. 269: Il gouverne quinze ans, deux mois, & six jours, p. 281.

On met cette année un Concile de Rome sans fondement, p. 702. 703.

Eusébe de Cesarée écrit la vie de Constantin peu aprés sa mort, p. 47. 59.

S. Eustathe d'Antioche estoit mort apparemment vers l'an 337, p. 29. 654.

338. S. Athanase & les autres Evesques bannis sous Constantin sont rappellez en l'an 338, p. 29. 253.

Marcel ne peut estre paisible dans son siege à cause de Basile, p. 508.

S. Athanase passe à Constantinople en l'an 338, où il trouve Saint Paul retabli, p. 254.

Constance ayant partagé l'Empire retourne aussitost en Orient contre les Perses, qui avoient assiegé inutilement Nisibe durant 63 jours, & s'estoient retirez, p. 263.

Eusébe de Cesarée meurt vers le mesme temps que S. Athanase revient d'exil: Acace son disciple luy succede, p. 47. 48: Si l'on peut excuser Eusébe d'Arianisme, p. 67-73: Remarques sur son genie & ses écrits, p. 66. 74.

Sur la fin de l'an 338, ou peu aprés, Constance vient à Constantinople, fait deposer Saint Paul dans un Concile d'Ariens, & met en sa place Eusébe de Nicomedie, p. 254. 697.

Saint Paul passe quelque temps à Thessalonique, & puis va dans les Gaules, où S. Maximin de Treves le reçoit le premier à la communion, p. 254. 255.

S. Abraham aprés avoir converti vers ce temps-ci un bourg de payens dans la Mesopotamie, retourne dans sa solitude, p. 590.

339. Les Eusébiens & Saint Athanase deputent au Pape Jule en l'an 339: Les premiers luy demandent un Concile; le Pape l'accepte, & mande Saint Athanase, p. 269. 270.

S. Athanase va à Rome aprés avoir receu la lettre de Jule, & y demeure 18 mois, mais non consecutifs, p. 271.

S. Athanase fait connoistre à l'Occident la vie solitaire & les actions de S. Antoine, p. 271.

S. Paul le Simple peut estre mort vers ce temps-ci, p. 152.

S. Abraham prend auprés de luy Marie sa niece agée de sept ans seulement, p. 591.

340. Marcel, Asclepas, S. Luc d'Andrinople, S. Paul, Hellanique de Tripoli, & plusieurs autres, persecutez & chassez par les Ariens en l'an 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de l'an 341, p. 272. 508.

Le Pape Jule écrit & depute cette année aux Eusébiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de juin 341, p. 272.

Saint Antoine permet à deux de ses disciples de demeurer avec luy, p. 12. 122.

341. S. Paul premier ermite est visité par S. Antoine, & meurt au commencement de l'an 341, dans la communion de S. Athanase, p. 122. 123.

S. Antoine écrit à Gregoire établi dans Alexandrie à la place de Saint Athanase, & au Duc Balac, p. 123.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, p. 275.

Le Concile de Rome tenu au mesme mois, confirme la communion avec S. Athanase & Marcel d'Ancyre, p. 273-277. 503. 704. On croit qu'Osius s'y trouva, p. 311.

Le Pape Jule répond aux Orientaux quelque temps aprés l'arrivée de ses legats, p. 278.

S. Paul est rétabli en sa place aprés la mort d'Eusébe de Nicomedie, arrivée sur la fin de l'an 341, p. 255: Les

341. Eusebiens luy opposent Macedone l'heresiarque, & le font Evesque, *Ibid.*

342. Le General Hermogene voulant chasser Saint Paul de Constantinople en l'an 342, est tué par le peuple, *p.* 55.

Constance vient d'Antioche à CP. durant l'hiver, & en chasse S. Paul, laissant Macedone dans la seule eglise qu'il tenoit, *p.* 256.

S. Paul revient peu aprés, mais il est arresté par le Prefet Philippe, qui apparemment le fait charger de chaines & l'envoie à Singare, d'où il fut transferé à Emese jusques en l'an 348, *p.* 256. 257. 698.

344. S. Theodore est fait vers l'an 344 Superieur de Tabenne, *p.* 475.

Saint Jerome met en ce temps-ci la persecution que Sapor Roy de Perse fit aux Chrétiens dans ses Etats, *p.* 78. 662.

S. Simeon Evesque de Seleucie & de Ctesiphon, confesse J. C. & est mis en prison, *p.* 79.

Martyre de S. Usthazad eunuque du Roy de Perse, le jeudi saint, c'est à dire le 12 avril si c'est en cette année, *p.* 80-82.

Le lendemain S. Simeon est martyrizé avec cent autres, *p.* 82. 663. Saint Sadoth luy succede, *p.* 83.

345. Sapor par un edit publié le vendredi saint en l'an 345, condanne tous les Chrétiens à la mort : Grand nombre de Martyrs dans son royaume, *p.* 83.

Cent vingt-huit compagnons de S. Sadoth Ev. de Ctesiphon, souffrent le martyre à Ctesiphon le 20 de fevrier 345, *p.* 86.

Saint Sadoth remporte la couronne du martyre à Bethlapat dans la province de Bethusan, *p.* 87.

Les SS. Jonas & Barachise souffrent le 29 de mars, *p.* 87. 88.

Martyre illustre des Stes Tarbule & Pherbuthe sœurs de Saint Simeon, le 5 avril de cette année au plustost, *p.* 84-86.

Le martyre de S. Azade eunuque, dont on ne sçait point l'année, fait restreindre la persecution aux Evesques & aux Prestres, *p.* 89. 90.

Constant, à la priere du Pape & de quelques autres Evesques, demande à Constance la convocation du Concile de Sardique, *p.* 280.

346. S. Amon fondateur des monasteres de Nitrie, peut estre mort vers l'an 345, *p.* 153-158. 672. De ses disciples &c. *p.* 159-166.

S. Pacome depose S. Theodore en 346, de la superiorité du monastere de Tabenne, *p.* 477. 478.

S. Severe est fait Evesque de Ravenne aprés la mort de Marcellinen l'an 346, & peutestre sur la fin, *p.* 283.

347. Le Concile de Sardique en l'an 347, confirme le jugement de celui de Rome en faveur de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & d'Asclepas, *p.* 509. Osius y preside, & fait consentir S. Athanase à se retirer avec luy en Espagne pour la paix, *p.* 311. 312.

348. Il se tient un Concile à Latople en Thebaïde en l'an 348, où S. Pacome se justifie sur ses visions, *p.* 225.

Saint Macaire d'Alexandrie vient passer le Caresme à Pabau avec Saint Pacome, *p.* 226.

Aprés Pasque la contagion se met dans la Congregation de Tabenne, y emporte Corneille, Syr, Paphnuce, & beaucoup d'autres, *p.* 226. 227. 230-233. S. Pacome mesme meurt le 9 de may, *p.* 227. 691, & laisse pour son successeur Petrone, *p.* 229, qui meurt le 22 du mesme mois, ayant nommé Orsise pour luy succeder, *p.* 230. Quel estoit Orsise, *p.* 479.

On croit que S. Paul de Constantinople fut rétabli vers ce temps-ci, *p.* 257.

Saint Abraham Evesque d'Arbel en

348. Perse, est martyrizé en un lieu appellé Telman, p. 90.

349. Saint Athanase voit Apollinaire à Laodicée en l'an 349, & passe par Jerusalem, où S. Maxime assemble un Concile en sa faveur, p. 610.

S. Orsise second Abbé de Tabenne, depute à S. Athanase, p. 123. 480.

Saint Maximin Evesque de Treves, meurt au plustard le 12 septembre 349: S. Paulin luy succede des cette année, p. 149. 695. 696.

S. Spiridion Evesque de Trimithonte & Confesseur, qui assista au Concile de Nicée, vivoit encore en l'an 349. p. 242-247.

350. Nisibe est assiegée pour la troisieme fois par les Perses en l'an 350, durant pres de quatre mois, & sauvée miraculeusement par Saint Jacque: ce qui oblige Sapor de demeurer en paix jusques en l'an 359, p. 263: S. Jacque peut estre mort aussitost aprés, p. 264. 702: Vologese luy succede, p. 265.

Saint Paul de Constantinople chassé de cette ville est mené à Cucuse, & étranglé par le Prefet Philippe à la fin de l'an 350 au plustost, p. 258. 701.

S. Hilaire peut avoir esté fait Evesque de Poitiers vers ce temps-ci, p. 438: De la vie qu'il avoit menée jusques alors, p. 435-437. S. Martin le vient trouver, & il le fait Exorciste, p. 438.

Saint Theodore de Tabenne vient demeurer pour quelque temps au monastere de Pacnum, p. 481.

352. Philippe Prefet est disgracié vers l'an 352, p. 259.

Saint Orsise Abbé de Tabenne ne pouvant maintenir l'union & la discipline dans sa Congregation, oblige S. Theodore d'accepter sa place vers le commencement de l'an 352, p. 481-483. 759.

Ammon vient à Pabau en l'an 352, & prend Pecuse pour pere, p. 231.

Le Pape Jule fait, dit-on, S. Eusebe Evesque de Verceil, p. 530. Il meurt le 12 d'avril: Ses écrits, p. 281. 282. LIBERE luy succede le 22 de may, p. 282.

Saint Theodore Abbé de Tabenne predit vers le mois d'aoust 352, la nouvelle persecution des Ariens, & en promet aussi la fin &c. p. 485. Il fonde cinq nouveaux monasteres, p. 493.

353. Constance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la suivante, où tous les Evesques consentent à la condannation de Photin, de Marcel, & de S. Athanase; mesme Vincent de Capoue qui estoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, p. 511.

Saint Theodore de Tabenne predit diverses choses, p. 486-490, il declare une indulgence extraordinaire accordée de Dieu aux pecheurs, & la confirme par des lettres que S. Antoine luy écrivoit, p. 490.

354. Vertu de S. Eusebe de Verceil: Il est le premier en Occident qui joint la vie monastique à la clerica
ture en sa personne & dans son Clergé, vers l'an 354, p. 531. 532.

Le Pape Libere écrit à Constance en l'an 354, pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes instances tant par Lucifer de Cagliari, Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre, que par S. Eusebe de Verceil; & Fortunatien d'Aquilée: Les Eusebiens le demandent aussi, p. 512. 534.

355. Constance assemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, p. 534: S. Eusebe de Verceil s'y trouve malgré luy, p. 535, y propose le symbole de Nicée, p. 536: S. Denys de Milan veut le signer; les Ariens l'empeschent &c. p. 537-539: Les Eusebiens y proposent sous le nom de l'Empereur un nouveau formulaire purement Arien: Le peuple le rejette, p. 540: On ne voit pas qu'il ait esté

signé

355. signé, mais on signe la condannation de S. Athanase, *p.* 542: S. Denys de Milan retracte sa signature, *p.* 545, & merite d'estre banni avec S. Eusebe, Lucifer, Pancrace, & Hilaire, *p.* 515. 547.

Exuperance depuis Ev. de Tortone, est banni avec S. Eusebe son maistre: *p.* 552. 560.

Ils sont envoyez en divers endroits, *p.* 550: Libere leur écrit une tres belle lettre, *p.* 548. 549.

S. Denys de Milan meurt dans son exil; on n'en sçait pas l'année, *p.* 551.

Le Comte Joseph loge Saint Eusebe chez luy à Scythople, *p.* 298. 552, & meurt apparemment peu aprés, *p.* 299: S. Epiphane & beaucoup d'autres l'y viennent visiter, *p.* 552.

Divers exils de Lucifer; il souffre beaucoup à Eleutherople, *p.* 515.

Constance vers le milieu de cette année, mande à Osius de le venir trouver, & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordoue, *p.* 312: Il luy écrit depuis des lettres de menaces, ausquelles Osius répond par une excellente lettre, *p.* 313-316.

S. Hilaire & d'autres Evesques de France peuvent avoir presenté vers ce temps-ci une requeste à Constance pour les Catholiques, & contre les Ariens, *p.* 439.

S. Antoine vient à Alexandrie vers l'an 355, *p.* 129. 670, visite Didyme l'aveugle, celebre dés ce temps-ci, *p.* 129. 130.

Ammon quitte Tabenne pour aller à Nitrie, suivant le conseil de Saint Theodose, p. 492.

Aftere disciple de S. Julien Sabbas, établit vers l'an 355 un monastere à Gindare en Syrie, & y attire aussi-tost Acace depuis Evesque de Berée, *p.* 583. 586. 785.

S. Mille Evesque de Perse vient à Jerusalem en l'an 355 ou 356, *p.* 91. 92.

356. S. Antoine meurt le 17 janvier 356, âgé de 105 ans, *p.* 131: Sa mort est suivie d'une secheresse de trois ans, *p.* 139.

Lettre de Constance au peuple d'Alexandrie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanase, *p.* 287. 288.

S. Theodore de Tabenne écrit à ceux de Nitrie, & leur promet la fin de la persecution, *p.* 492.

S. Hilaire & les Evesques des Gaules se separent de la communion de Saturnin d'Arles, d'Ursace & de Valens, *p.* 440. On tint ensuite le Concile de Beziers avant le mois de juin, où Saint Hilaire s'estant opposé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-estre esté deposé, il fut relegué en Phrygie par Constance avec S. Rhodane de Toulouse qui y mourut, *p.* 441. 442. 749. 750.

Etat deplorable où S. Hilaire trouve l'Asie, *p.* 443.

Constance mande Osius à Sirmich vers le milieu de l'an 356, & l'y retient un an entier, *p.* 316. 715.

Saint Eusebe de Verceil banni à Scythople, y reçoit enfin des lettres de son Eglise, *p.* 552: Il y souffre extremement par la cruauté de Patrophile son geolier, *p.* 553-555: Il fut depuis banni dans la Cappadoce, & enfin dans la haute Thebaïde, *p.* 556.

357. S. Hilarion quitte son monastere à la fin de cette année 356, & fait divers voyages, *p.* 569: Il vient en l'an 357 au tombeau de S. Antoine celebrer l'anniversaire de sa mort, *p.* 139.

Foiblesse d'Osius qui signe le formulaire impie de Sirmich en l'an 357, *p.* 317: Il retourne en Espagne, *p.* 318: Gregoire Evesque d'Elvire rejette sa communion, *Ib.* Il meurt en Espagne en anathematizant les Ariens, sur la fin de l'an 357, âgé de plus de cent ans, & aprés 62 ou 63 ans d'episcopat, *p.* 319-321.

Les Prelats de France rejettent peu

357. avant le Concile d'Ancyre, le second formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le mesme temps à S. Hilaire, *p.* 444. 750.

358. On peut mettre vers l'an 358, ou peu aprés, les écrits de Lucifer de Cagliari, *p.* 763.

S. Hilaire écrit son livre des Synodes à la fin de l'an 358, pour répondre aux lettres des Evesques de France, *p.* 445-448. 750: Il écrit peut-estre en mesme temps à sa fille, *p.* 448: Il compose ses livres de la Trinité durant son exil; on n'en sçait pas l'année, *p.* 449.

Marie niece de S. Abraham Prestre, abusée par un moine, quitte la solitude & s'abandonne au desordre, *p.* 591.

359. Saint Hilarion obtient de la pluie à l'Egypte en l'an 359, où il ne pleuvoit point depuis trois ans que S. Antoine estoit mort, *p.* 569.

Gregoire d'Elvire rejette le Concile de Rimini, & S. Eusebe de Verceil l'en louë, *p.* 556.

Le Concile de Seleucie commence le 27 de septembre: S. Hilaire y assiste, *p.* 450. 451.

S. Mille Evesque retourne vers ce temps-ci en Perse, où il souffre le martyre quelque temps aprés, *p.* 91. 92.

360. S. Hilaire voyant l'extreme peril où estoit la verité en l'an 360, presenta luy mesme une requeste à Constance, qui est celebre dans l'antiquité, durant que le Concile de Constantinople se tenoit, & écrit son livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, *p.* 452-455. 751. 752. Il revient par Rome, & est suivi en France par S. Martin, *p.* 445, qui établit à deux lieuës de Poitiers le monastere de Ligugé, le plus ancien que nous connoissions en France, *p.* 456.

Sapor entre en Mesopotamie en l'an 360, y prend la ville de Singare & celle de Bezabde, où il fait un grand carnage, & grand nombre de captifs, *p.* 94.

360. Lucifer de Cagliari fait vers ce temps-ci divers traitez qu'il envoie à Constance mesme, *p.* 516: S. Athanase les lit & les estime, *p.* 517.

On peut mettre sur la fin de l'an 360, ou peu aprés, le Concile de Paris, où les Evesques des Gaules renoncent au Concile de Rimini, deposent Saturnin d'Arles, excommunient les autres Ariens d'Occident, & écrivent aux Orientaux deposez par le Concile de Constantinople, *p.* 457. 753.

Arteme Duc d'Egypte va chercher Saint Athanase parmi les moines de Tabenne, dans les dernieres années de Constance, *p.* 231.

S. Abraham Prestre retire vers ce temps-ci S.te Marie sa niece, du peché où elle s'abandonnoit depuis deux ans, *p.* 591.

361. Julien l'apostat estant à Vienne en Dauphiné le jour de l'Epiphanie en l'an 361, y assiste au service de l'Eglise, *p.* 323.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance: Julien rappelle tous ceux qui avoient esté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, Estienne d'Antioche; & permet à tout le monde l'exercice libre de sa religion, *p.* 327-329.

Apollinaire est fait Evesque de Laodicée en Syrie vers ce temps-ci, *p.* 612.

Julien publie partout des edits pour rétablir le paganisme, p. 323: De quelle maniere il honoroit ses Dieux, *p.* 325: Il accorde aux Donatistes la liberté de retourner en Afrique, où ils font mille maux, *p.* 328: Il favorise aussi les Novatiens, *p.* 339: Il fait tomber beaucoup de Chrétiens par une douceur apparente, *p.* 329.

Chute & penitence d'Ecebole professeur d'eloquence, *p.* 331.

Julien casse les officiers Chrétiens, *p.* 332, tasche de pervertir les soldats

361. p. 334, depouille les Ecclesiastiques & les vierges de leurs privileges, p. 338, tourmente les moines, p. 340.

362. Julien oste à Maïume en l'an 362, le titre de ville & le nom de Constancie qui luy avoient esté donnez par Constantin. Il maltraite encore Nisibe & Edesse en Mesopotamie, p. 341-344: il défend aux Chrétiens d'apprendre ni d'enseigner les lettres humaines, p. 344, Proerese à Athenes, & Victorin à Rome, quittent la profession de la rhetorique, p. 344-348. Artifice dont il use pour rendre les Chrétiens ou idolatres, ou criminels de leze-majesté, p. 349.

Arteme Duc d'Egypte est decapité à Antioche vers la fin de juillet 362, p. 381.

S. Eusebe de Verceil travaille beaucoup avec S. Athanase pour assembler un Concile tres celebre à Alexandrie, où on établit la divinité du S. Esprit, le mystere de l'Incarnation &c. p. 557.

Julien écrit le premier d'aoust contre Tite de Bostres, p. 382.

Les payens brulent à Samarie vers le mesme mois d'aoust, les reliques de S. Jean Battiste & du Prophete Elisée, p. 361: On sauve une partie de celles de S. Jean Battiste, & on en envoie à S. Athanase, *Ibid.*

Julien fait oster la statuë de J. C, qui estoit à Paneade, p. 362. 725: Il fait polluer les vivres & les fontaines à Antioche, p. 385.

Demolition du temple de la Fortune à Cesarée en Cappadoce; & le martyre de S. Eupsyque & de quelques autres le 7 de septembre 362, p. 370.

Durant le Concile d'Alexandrie, Lucifer de Cagliari ayant tasché en vain de réunir les Catholiques d'Antioche, ordonne Evesque Paulin chef du parti des Eusthatiens, ce qui augmente le trouble, p. 518-529. 763. Lucifer voyant l'ordination de Paulin desapprouvée par S. Eusebe de Verceil se separe de la communion de l'Eglise, p. 521. 523. 558: De ses sectateurs, p. 524, particulierement de Gregoire d'Elvire & de Philon, p. 526: Hilaire Diacre de Rome & Confesseur embrasse ce schisme & y ajoute des erreurs, p. 528.

S.te Publie convertit le fils d'un prestre des idoles, & le cache chez S. Melece Evesque d'Antioche, qui le met entre les mains de S. Cyrille de Jerusalem pour l'emmener dans la Palestine, p. 401-403.

Saint Eusebe de Verceil parcourt l'Orient & l'Illyrie en 362 & 363, avant que de retourner en Italie, p. 557. 558.

Julien en colere fait fermer & piller la grande eglise d'Antioche, p. 392, veut faire tourmenter divers Chrétiens; la constance du Confesseur Theodore l'arreste, p. 390: Il trouve mauvais que le Comte Julien son oncle eust fait mourir le 23 d'octobre Saint Theodoret Prestre d'Antioche, p. 393-395. 736: Le Comte tomba le 24 dans une horrible maladie, p. 396. Dieu punit visiblement divers apostats ou autres ennemis de l'Eglise, p. 398-401.

S. Hilarion se retire de Bruchium à Oasis, & un an aprés en Sicile, p. 569. 570.

363. S. Bonose & S. Maximilien sont martyrizez trois jours avant la mort du Comte Julien, en l'an 363, p. 406. 739.

Felix Surintendant, & le Comte Julien oncle de l'Empereur, meurent miserablement au commencement de janvier 363, p. 397. 398. 738. 739.

S. Juventin & S. Maximin peuvent avoir esté martyrizez à Antioche le 25 de janvier, p. 387. 733.

Les Juifs entreprennent de rebastir le Temple de Jerusalem au commencement de l'an 363; Dieu les arreste

363. par divers miracles : La Croix paroift en l'air & fur les habits, *p.* 409-415. 744.

Julien fait boucher la caverne où eftoit S. Domice folitaire, qui y meurt Martyr, *p.* 422: Il écrit contre les Chrétiens. *p.* 405: Il fait ofter le corps de S. Jacque de la ville de Nifibe, *p.* 263. 342.

Entre les Martyrs ou Confeffeurs qu'on dit avoir fouffert fous Julien, les plus celebres font : A ROME, S. Jean & S. Paul, S. Gordien : EN ITALIE, S. Donat d'Arezzo, *p.* 350: DANS LES GAULES, Saint Victor depuis Ev. de Rouen, DANS LA THRACE S. Emilien à Doroftole, *p.* 353. EN SYRIE A GAZA, les Saints Eufebe, Neftabe, & Zenon freres, *p.* 357: A HELIOPLE, Saint Cyrille Diacre, *p.* 366: A ARETHUSE, Marc Evefque du lieu, *p.* 367-369. EN PHRYGIE, S. Macedone, S. Theodule, S. Tatien, *p.* 374: A ANCYRE, S. Bafile Preftre, *p.* 375-378.

S. Hilaire, S. Eufebe de Verceil, & le Pape Libere, travaillent à la paix des Eglifes d'Italie, & d'Jllyrie, *p.* 458.

S. Eufebe de Verceil ordonne vers ce temps-ci Saint Marcellin premier Evefque d'Embrun, *p.* 561. 779.

Lucifer revenant en Jtalie, paffe à Naple, où il ne veut pas voir Zofime intrus par les Ariens, mais réuni à l'Eglife, *p.* 523.

S. Defas Evefque de Bezabde, eft martyrizé avec 250 Ecclefiaftiques de fon Clergé, *p.* 94. 95.

Martyre de S. Milefe, *p.* 92. 93.

Ardafabor Prince des Mages fait martyrifer en Perfe S. Acepfime le dixieme d'octobre, peut-eftre en 363, *p.* 236-238.

Le Roy d'Armenie donne alors fa fille en oftage à Sapor, *p.* 238.

S. Jofeph & S. Aithale fouffrent huit ou neuf mois aprés S. Acepfime, *p.* 239. 242.

364. Auxence furprend Valentinien qui commande à S. Hilaire de fe retirer, en l'an 364. Ce Saint écrit à tous les Evefques pour les exhorter à ne point communiquer avec Auxence, *p.* 459-462. 755.

365. S. Athanafe vifite la Thebaïde & les monafteres de Tabenne vers le commencement de l'an 365. *p.* 760: Saint Theodore le vient recevoir un peu avant Pafque à Hermopole, *p.* 495.

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet 365, *p.* 570.

Saint Hilarion qui eftoit alors en Dalmacie, paffe auffi-toft aprés en Cypre, *p.* 570. 781.

367. S. Muce Abbé en Thebaïde peut eftre mort vers ce temps-ci, *p.* 424.

S. Theodore Abbé de Tabenne meurt le 27 d'avril en l'an 367 au pluftard, *p.* 497. 498. 761; Orfife eft obligé de reprendre la fuperiorité, qu'il exerce app. jufques à fa mort, *p.* 230.

368. S. Hilaire Evefque de Poitiers meurt le 13 de janvier en 367, ou plutoft en 368, *p.* 463. 756: Eloges de ce grand Saint, *p.* 432: De fa vie écrite par Fortunat, *p.* 434: De fes écrits, *p.* 465.

369. S. Athanafe fait divers écrits contre les erreurs d'Apollinaire, fans parler de luy : on n'en fçait pas l'année, *p.* 614. 615.

370. S. Eufebe de Verceil meurt paifiblement dans fon Eglife le premier jour d'aouft 370, *p.* 559. 777.

Lucifer de Cagliari meurt en l'an 370: On ne voit point qu'il fe foit réuni à l'Eglife, *p.* 521.

S. Abraham Preftre & Confeffeur, folitaire auprés d'Edeffe, meurt vers l'an 370, & Ste Marie fa niece cinq ans aprés, *p.* 592.

371. S. Athanafe fe fepare de la communion de Marcel d'Ancyre vers la fin de fa vie, *p.* 511. 762.

371. S. Hilarion meurt en Cypre le 21 d'octobre 371, âgé de 80 ans, *p.* 571. 781.

372. S. Julien Sabbas vient soûtenir la foy à Antioche en l'an 372, *p.* 583.

Marcel d'Ancyre meurt au plustost vers ce temps-ci : Divers jugemens qu'on a faits de sa doctrine, *p.* 512-514.

373. Le Prince des Sarrazins estant mort, ils courent le desert de Sinaï, & y tuent quarante solitaires le 28 decembre, *p.* 574.782.783.

Le mesme jour 300 Blemmyes ayant passé la mer Rouge, tuent quarante autres solitaires à Elim ou Raïthe, *p.* 575.

Ils sont tous tuez par Obedien & les Sarrazins de Pharan, *p.* 577.

S. Julien Sabbas meurt peut-estre cette année, *p.* 584.

On met la mort de S. Marcellin d'Embrun avant 374, *p.* 562.

375. S. Bademe Abbé est martyrizé en Perse le 8 ou 9 avril 375, prés de quatre ans avant la mort de Sapor, *p.* 95.96.

S. Damase reçoit la confession de foy de Vital Apollinariste, & le renvoie à Paulin d'Antioche qu'il favorise contre S. Melece, *p.* 617.619.

Les Sarrazins font la guerre à Valens sur la fin de son regne : Leur origine, leur demeure, leur vie &c. *p.* 593 : La guerre finit par l'ordination de Saint Moyse leur premier Evesque, faite vers l'an 375, *p.* 595.

Nathanael & S. Hor solitaires de Nitrie, sont peut-estre morts vers ce temps-ci, *p.* 166.600.

376. Apollinaire ordonne Vital Evesque d'Antioche vers la fin de l'an 376, & forme ouvertement le schisme en beaucoup d'Eglises, *p.* 618-621.

377. Apollinaire & ses principaux sectateurs sont deposez par le Concile de Rome, à la fin de 377, ou peu aprés, *p.* 623.

379. Sapor Roy de Perse depuis 70 ans, peut-estre mort en l'an 379, *p.* 96.

381. Apollinaire tasche en vain de faire donner les eglises d'Antioche à ses sectateurs en l'an 381, *p.* 626.

Le Concile œcumenique de Constantinople les condanne, *Ibid.*

On apporte cette année à Constantinople le corps de S. Paul Evesque de cette ville, *p.* 259.260.

382. Il se trouve des Apollinaristes au Concile de Rome en l'an 382, *p.* 627.

Apollinaire est mort vers 385 ou 390, *Ibid.*

390. Saint Severe de Ravenne n'est apparemment mort que vers l'an 390, *p.* 284.709.

394. Bagade de Bostres poursuit son rétablissement devant le Concile de CP. en l'an 394, *p.* 384.

395. La vie de S. Pacome est faite vers l'an 395, *p.* 170.674.

403. Crispion Archidiacre de S. Epiphane meurt à Constantinople en l'an 403, *p.* 573.

419. Theodore est fait Ev. d'Antioche en l'an 419, aprés la mort d'Alexandre, *p.* 764.

430. Jacque disciple de S. Julien Sabbas, meurt vers l'an 430, *p.* 585.

482. La translation des reliques de Saint Eustathe d'Antioche se fait en l'an 482, *p.* 30.655.

561. Le corps de S. Antoine est transferé à Alexandrie en l'an 561, *p.* 135.

635. Il est aussi transferé d'Alexandrie à Constantinople en l'an 635, *Ibid.*

667. Hidulphe Evesque de Treves y transfere le corps de Saint Maximin dans l'eglise de l'abbaye de son nom en l'an 667, *p.* 250.

774. Les reliques de Saint Gordien sont distribuées à divers monasteres d'Allemagne en 774, *p.* 354.

780. Weomade Ev. de Treves transfere le corps de S. Castor en l'an 780, *p.* 250.

836. Felix enleve le corps de S. Severe de Ravenne, qui de Pavie est transferé à Mayence en l'an 836, p. 284.

840. Le corps de S.te Helene est transferé à l'abbaye de Hautvilliers dans le diocese de Reims en l'an 840, p. 18.

882. Les Normans ruinent l'eglise de S. Maximin à Treves en l'an 882, p. 250.

942. L'an 942, on transfere les corps des Saints Maximin, Agrece, & Nicet, Evesques de Treves, p. 250.

980. Le corps de S. Antoine est transferé à Vienne en Daufiné vers l'an 980, p. 133. 134.

1140. On croit avoir receu à Rome en l'an 1140, le corps de S.te Helene, p. 18.

1297. L'Ordre de S. Antoine est établi en l'an 1297, p. 134.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots qu'on a abregez dans cette table,

Alex.	Alexandrie.	Cef.	Cefarée.	Ev.	Evefque.	p.e.	peut-eftre.
Ant.	Antioche.	C.	Concile.	Jeruf.	Jerufalem.	Pr.	Preftre.
app.	apparemment.	Conf.	Confeffeur.	M.	Martyr.	Rel.	Religieux
auj.	aujourd'hui.	Cong.	Congregation	Mef.	Mefopotamie.	fol.	folitaire.
Capp.	Cappadoce.	CP.	Conftantinople.	mon.	monaftere.	Sup.	Superieur.
Cat.	Catholique.	Eccl.	Ecclefiaftique.	Pal.	Paleftine.	Theb.	Thebaide.

A

F

L

M

S

V